ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

9e ANNÉE — 1880

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU

LIBRARY OF THE
LELAND STANFORD JR. UNIVERSITY.
a. 46588
NOV 5 1900

LA CHANSON

DU

PÈLERINAGE DE CHARLEMAGNE[1].

Parmi les chansons de geste que nous a laissées le moyen âge, la plus courte et la plus singulière est celle qui raconte le pèlerinage de Charlemagne au saint sépulcre et son retour par Constantinople. Un seul manuscrit[2], écrit en Angleterre au XIIIe siècle par un copiste qui savait à peine le français et qui a cruellement maltraité son texte, nous l'a conservée ; mais elle a eu, comme beaucoup d'autres productions de notre vieille épopée, un grand succès à l'étranger, et nous en possédons deux traductions anciennes, faites toutes deux au XIIIe siècle, l'une en norvégien[3],

1. Cette étude a été écrite et communiquée à l'Académie des Inscriptions il y a deux ans et demi. Un extrait en a été lu à la séance publique de cette Académie du 7 décembre 1877 et publié dans divers recueils. Je venais d'en terminer la révision quand j'ai reçu la nouvelle édition de notre poème, due à M. Koschwitz : *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel* (Heilbronn, Henninger, 1880; t. II de l'*Altfranzœsische Bibliothek* dirigée par M. Fœrster). Cette édition est naturellement très supérieure à la première : la collation du manuscrit n'a pas donné grand résultat ; mais le nouvel éditeur, aidé des conseils de M. Fœrster, a amélioré le texte en un très grand nombre de points, soit en interprétant mieux, soit en corrigeant le manuscrit. Dans la préface, M. Koschwitz, sans reprendre à nouveau l'étude linguistique qu'il avait déjà faite sur le poème (voy. ci-dessous), en a rectifié certains points. J'ai revu sur cette édition les vers cités dans mon travail ; j'ai indiqué à quelques endroits, lorsqu'elles en valaient la peine, mes divergences avec l'éditeur.

2. Brit. Mus., ms. 16. E. VIII. Voy. *Charlemagne*, p. XXII ss.; *Rom. Stud.*, II, 2; *Reise*, p. 7.

3. *Karlamagnûs-Saga*, p. 466-483. Sur les différentes récensions du texte scandinave je ne puis mieux faire que de renvoyer à la préface de M. Koschwitz, p. 9, où sont donnés tous les renseignements nécessaires. La version suédoise, imprimée par M. G. Storm (*Sagnkredserne om Karl den Store og Didrik af Bern*, Kristiania, 1874, p. 228 ss.), mérite d'être consultée, comme pouvant

l'autre en gallois [1]. En France elle a été *renouvelée* à la même époque, comme il arriva à toutes les vieilles chansons de geste qu'on ne voulait pas laisser perdre, et elle a formé le début du poème de *Galien*, aujourd'hui inconnu, au moins sous sa première forme [2] : on en fit au xve siècle deux versions en prose ; l'une, incorporée à la vaste compilation imprimée sous le nom de *Guerin de Montglane*, a été retranchée du texte de ce roman quand on l'imprima et ne s'est conservée que dans un manuscrit fort altéré ; l'autre, isolée, nous est parvenue dans un manuscrit et a été imprimée, sous une forme assez différente et avec le titre inexact de *Galien le Restoré*, à la fin du xve siècle [3] ; aujourd'hui encore les presses populaires en tirent à des

---

avoir parfois une leçon meilleure que les mss. conservés de l'original norvégien. Cette version suédoise est à son tour l'original de la version danoise insérée dans la *Chronique de Charlemagne* (la dernière et meilleure édition est dans Brandt, *Romantisk Digtning fra Middelalderen*, t. III, Copenhague, 1877). Deux versions poétiques, l'une composée en Islande, l'autre encore populaire dans les îles Fœroe, ont été récemment publiées par M. Kœlbing (Koschwitz, *Sechs Bearbeitungen*, etc., p. 134 ss.). — Je désigne par K, avec M. Koschwitz, la version scandinave.

1. Cette version galloise paraît avoir été dès l'origine annexée à une traduction du Pseudo-Turpin. On en possède trois récensions, dont la meilleure est contenue dans le célèbre « livre rouge » de Hergest. Imprimée une première fois avec une traduction anglaise par M. John Rhys à la suite de l'édition du *Pèlerinage* de M. Conrad Hoffmann (voy. ci-dessous, p. 6, n. 2), elle a été publiée, d'après la copie et avec la traduction anglaise du même savant, dans le recueil de M. Koschwitz : *Sechs Bearbeitungen des altfranzœsischen Gedichts von Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel* (Heilbronn, Henninger, 1879), p. 1 ss. — La version galloise est désignée par H. — C'est ici le lieu de mentionner le fragment, malheureusement très mutilé, d'un poème anglais sur le même sujet, imprimé dans la nouvelle édition du *Livre de ballades* de Percy (p. 274 suiv.), et auparavant dans l'introduction de Sir Fr. Madden à *Sir Gawaine*. Arthur remplace ici Charlemagne et vante sa Table Ronde ; Genièvre lui dit qu'elle en connaît une bien supérieure. Après avoir longtemps erré avec quatre compagnons, Arthur arrive à la cour du roi de Cornouailles, qui est celui que la reine avait dans l'esprit. Les *gabs* sont remplacés par des *vows ;* ce qui suit, jusqu'aux dernières strophes conservées, où on voit Arthur couper la tête du roi de Cornouailles, paraît, autant que les graves et nombreuses lacunes permettent d'en juger, très différent de notre poème. Cependant la ressemblance du début est telle qu'il faut croire que le poème anglais provient plus ou moins directement du *Pèlerinage*.

2. Sur ce poème de *Galien*, dont il existe probablement un manuscrit en Angleterre, sur le rapport des versions en prose à l'original et sur l'origine de l'épithète de *restoré*, mal à propos attribuée au héros du poème, on trouvera des renseignements dans un article, déjà imprimé, qui paraîtra dans le t. XXIX de l'*Histoire littéraire de la France*.

3. J'avais l'intention de publier dans la *Romania* ces trois versions du remaniement du *Pèlerinage*, et je comptais imprimer en regard, sur deux colonnes, les deux textes du *Galien* proprement dit, et au bas de la page celui de *Guerin de Monglane* (ms. de l'Arsenal). Ayant appris que M. Koschwitz avait de son côté commencé l'impression des rédactions en prose, je lui abandonnai les copies que j'avais fait prendre. Pour le *Galien*, j'avais fait copier l'édition de 1528 (comme je l'ai écrit à M. Koschwitz dans une lettre qui, paraît-il, ne lui est pas

milliers d'exemplaires un texte devenu inintelligible à force de fautes d'impression [1].

Voici le sujet de cette curieuse composition, dont je veux essayer de déterminer le caractère, la date et la patrie.

Un jour Charlemagne est à l'abbaye de Saint-Denis ; il a mis sa couronne sur sa tête, son épée à son côté ; il se promène devant ses barons. « Dame, s'écrie-t-il en s'arrêtant devant la reine qui le regarde, croyez-vous qu'il y ait un homme sous le ciel qui sache mieux porter couronne et glaive? » La reine répond imprudemment : « Il ne faut pas se vanter trop, empereur. Je connais un roi plus imposant encore et plus gracieux. » A ces mots, Charle est rempli de honte et de colère ; il oblige sa femme à lui nommer ce rival prétendu, et jure qu'il ira le visiter avec ses bons chevaliers : si la reine a dit vrai, c'est bien ; si elle a menti, il lui fera trancher la tête au retour. Elle a beau se défendre, il lui faut nommer le roi Hugon, empereur de Grèce et de Constantinople. — Charle convoque tous ses barons et leur annonce qu'il veut aller à Jérusalem adorer le saint sépulcre et en même temps voir un roi dont on lui a parlé. Les douze pairs, — Roland, Olivier, Turpin, Guillaume d'Orange, Oger de Danemarche, Naimon, Gérin, Bérenger, Ernaut de Gironde, Aïmer, Bernard de Brusban et Bertrand, — déclarent qu'ils le suivront ; quatre-vingt mille hommes se joignent à eux[2]. Ils prennent l'écharpe, — c'est-à-dire la besace, — et le bourdon à l'abbaye de Saint-Denis et se mettent en marche. Après avoir traversé la Bourgogne, la Lorraine, la Bavière, toute l'Italie et la Grèce[3], ils arrivent à Jérusalem. Le patriarche les reçoit à merveille, leur donne au départ des reliques admirables, entre autres la couronne d'épines, un des saints clous, le saint suaire, la chemise de la Vierge, et le bras sur lequel le saint vieillard Siméon porta l'enfant Jésus. — Après avoir été cueillir à Jéricho les palmes qu'ils rapporteront en France, les Français se remettent en marche, et, traversant la Syrie et l'Asie mineure, arrivent à Constantinople. Le roi Hugon, qu'ils trouvent en train de

---

parvenue), avec l'intention de collationner ensuite cette copie avec l'édition *princeps* de 1500. M. Koschwitz a imprimé à la suite l'un de l'autre, dans l'ouvrage cité plus haut : 1° le texte du ms. de l'Arsenal ; 2° le texte du *Galien* manuscrit ; 3° le texte du *Galien* imprimé.

1. Le *Galien* a passé en Italie, sans doute dès le XIIIe siècle, et y a peut-être pris la forme ordinaire d'un poème franco-italien. Ce poème s'est perdu ; mais un résumé assez altéré s'en est conservé dans le roman en prose publié par M. Ceruti sous le titre de *Viaggio di Carlomagno in Ispagna*. En outre, un trait essentiel se retrouve dans le *Libro del Danese*, analysé ici par M. Rajna (voy. ci-dessous, p. 10, n. 4).

2. De ces quatre-vingt mille hommes il n'est plus question par la suite ; on ne voit figurer dans les aventures du voyage que Charle et ses douze pairs.

3. Je reviendrai tout à l'heure sur cet itinéraire, que je donne ici non tel que le présente le poème, mais tel qu'il a dû être à l'origine.

labourer la terre avec une charrue d'or[1], les accueille avec un faste vraiment digne de l'Orient et les émerveille par les splendeurs fantastiques de son palais. Après un souper magnifique, où on mange de tous les mets les plus délicieux, — des cerfs, des sangliers, des grues, des oies sauvages et des paons roulés dans le poivre, — où on boit du vin et du *claré*[2] pendant que les jongleurs font retentir la vielle et la rote, Hugon mène Charlemagne et les douze pairs dans la chambre qui leur est destinée; douze grands lits de bronze sont rangés autour d'un treizième, plus riche que tous les autres. — Les Français se couchent ; ils sont joyeux, ils ont bu des vins ; Charlemagne leur propose de *gaber* avant de s'endormir[3]. *Gaber*, c'est se livrer à des gasconnades où l'un cherche à dépasser l'autre. La proposition est acceptée, et les hôtes de Hugon s'en donnent à qui mieux mieux. Malheureusement le roi grec, méfiant et *sage*, a fait cacher un espion dans le gros pilier qui soutient la voûte de la salle ; cet espion écoute les *gabs*, et il prend au sérieux toutes les terribles choses que les Français se vantent de faire. « Qu'on m'amène, dit Charlemagne, le meilleur chevalier du roi Hugon, qu'il ait deux hauberts sur le corps, deux heaumes sur la tête, qu'il monte sur un fort cheval : je prendrai une épée, et je lui assènerai un tel coup sur la tête que je fendrai les heaumes, les hauberts, le chevalier, la selle et le cheval, et la lame entrera en terre plus d'un pied. — Que le roi Hugon me prête son cor, dit Roland : je sortirai de la ville, et je soufflerai d'une telle haleine que toutes les portes de la cité en quitteront leurs gonds; si le roi veut s'avancer contre moi, je le ferai tourner si fort qu'il en perdra son manteau d'hermine et que ses moustaches en seront brûlées. — Vous voyez, dit Oger de Danemarche, ce pilier qui soutient tout le palais? Demain au matin, je l'étreindrai et le secouerai si rudement que le palais s'écroulera. Gare à ceux qui n'en seront pas sortis à temps ! — J'ai un chapeau merveilleux, dit Aïmer, fait de la peau d'un poisson marin, et qui rend invisible ; je le mettrai sur ma tête, et demain quand le roi sera à son dîner, je mangerai son poisson et boirai son vin, et je lui heurterai la tête sur la table ; il s'en prendra à ses hommes[4], et on verra de belles querelles. » Les

1. J'ai déjà fait remarquer (*Hist. poét. de Charl.*, p. 343) la curieuse coïncidence de ce trait singulier avec l'usage chinois d'après lequel l'empereur, chaque année, ouvre lui-même le premier sillon.

2. Vin mélangé de miel (voy. Sainte-Palaye au mot *clairé*) et d'épices (voy. Du Cange au mot *claretum*). Le mot *clairet* (vin rouge clair, angl. *claret*) semble être différent de *claré*, mais il est difficile de les bien distinguer (voy. Littré au mot *clairet*).

3. Les vers contenant la proposition de Charlemagne manquent dans le manuscrit du poème ; ils se trouvent dans les autres rédactions (voy. la préface de M. Koschwitz, p. 37).

4. Cette circonstance, nécessaire à l'intelligence du *gab* d'Aïmer, est omise dans le poème, et les versions norvégienne et galloise ont déjà eu sous les yeux

autres pairs assurent aussi qu'ils feront des choses extraordinaires ; le *gab* d'Olivier, qui s'est épris d'un subit amour pour la fille du roi Hugon, est aussi cru que prodigieux. — Quand les comtes ont fini de *gaber*, ils s'endorment. L'espion court au roi, et lui rapporte en toute épouvante les effrayantes vanteries des Français. Hugon entre en une grande fureur ; au matin, quand Charle et les pairs arrivent de l'église, il les apostrophe avec véhémence : « Vous vous êtes moqués de moi, leur dit-il, vous m'avez outragé et menacé. Eh bien ! si vous n'accomplissez pas vos *gabs* comme vous l'avez dit, je vous trancherai la tête. » L'empereur et les pairs sont interdits. « Sire, dit Charlemagne, c'est l'usage des Français de *gaber* avant de dormir ; vous nous aviez donné hier de forts vins à boire ; si nous avons dit des folies, nous n'en sommes guère responsables. Laissez-moi me conseiller avec mes barons. » — Les pairs se rassemblent autour de lui sous un arceau. « Il paraît, dit l'empereur, que nous avions bu hier trop de vin et de *claré*, et que nous avons dit des choses qu'il aurait mieux valu ne pas dire. Prions Dieu de nous tirer de peine. » Il fait apporter les reliques que lui a données le patriarche ; tous se mettent à genoux et prient avec ardeur. Soudain paraît un ange envoyé par Dieu : « Ne crains rien, Charle. Vous avez eu tort, toi et les pairs, de *gaber* hier comme vous l'avez fait : n'y revenez plus. Mais va, fais commencer quand on voudra : tous les *gabs* seront accomplis. » Les Français se relèvent joyeux, et vont trouver le roi Hugon dans son palais. « Sire, dit Charlemagne, vous vous êtes conduit avec nous d'une manière qu'en plus d'un pays on taxerait de trahison. Vous nous avez fait épier dans la chambre où vous nous hébergiez, et vous avez entendu les *gabs* que nous avons faits. Nous étions quelque peu ivres, et nous ne savons plus ce que nous avons dit ; mais allez, désignez les *gabs* que vous voudrez : nous sommes prêts à les accomplir. » Le roi choisit d'abord, on ne peut plus singulièrement, le *gab* d'Olivier, et, le soir arrivé, enferme le jeune homme avec sa fille. « Sire, dit la belle en tremblant, êtes-vous venus de France pour mettre à mort les pauvres femmes ? — Rassurez-vous, réplique le courtois Olivier ; il n'en sera que ce que vous voudrez. C'est l'amour qui m'a fait parler ainsi. Promettez-moi seulement de dire à votre père que j'ai exécuté mon *gab*. » Il n'en accomplit que le tiers, et c'était déjà une belle merveille ; mais la princesse, fidèle à son serment, dit le lendemain à son père qu'il avait fait tout ce dont il s'était vanté. On passe ensuite à Guillaume d'Orange, qui s'était fait fort de prendre une boule de pierre énorme, et de la lancer contre le mur du palais de façon à en

---

un texte altéré. Le *gab* d'Aïmer, attribué à Naimon dans *Guerin de Monglane* (Koschwitz, *Sechs Bearb.*, p. 56) et à Ganelon dans *Galien* (p. 87, 120), y est défiguré.

abattre plus de quarante toises; il défuble ses peaux de bièvre brun, prend d'une main cette boule que trente hommes ordinaires n'auraient pu remuer, il la laisse aller, et renverse en effet plus de quarante toises du mur. « Par foi ! s'écrie le roi Hugon, ces gens sont des enchanteurs; mais voyons les autres. Bernard de Brusban a prétendu qu'il ferait sortir de son lit le grand fleuve qu'on entend d'ici bruire dans la vallée, qu'il le ferait entrer dans la ville et tout inonder, que moi-même je m'enfuirais sur ma plus haute tour et n'en pourrais descendre qu'à son commandement. Qu'il le fasse. » Bernard court au fleuve, le *signe*, et l'eau sort aussitôt de son lit, remplit les champs, inonde la ville; tous s'enfuient, Hugon monte en sa plus haute tour; il se lamente, il promet à Charlemagne, s'il le délivre, de lui faire hommage et de lui donner tout son trésor. Charle prie Jésus, et l'eau sort de la cité et rentre dans son canal. Le roi Hugon descend de sa tour et s'incline devant Charlemagne. « Eh bien ! lui dit l'empereur, en voulez-vous encore, des *gabs* ? — J'en ai assez, répond Hugon. Je reconnais que Dieu vous aime; je veux être votre vassal, et mon grand trésor est à vous; je le ferai conduire en France. — Je n'en veux pas un denier, dit Charle; mais j'ai une chose à vous demander. Faisons aujourd'hui une grande fête, et portons l'un et l'autre nos couronnes d'or. — Volontiers, dit Hugon; nous ferons une procession solennelle. » Charlemagne et Hugon marchent côte à côte, leurs grandes couronnes d'or sur la tête; Charle est plus grand d'un pied et quatre pouces. Les Français les regardent et tous disent : « Madame la reine a dit folie; nul ne peut se comparer à Charlemagne; en quelque pays que nous venions, nous aurons toujours l'avantage. » Après un repas somptueux, Charle prend congé. Ils traversent les pays étranges et arrivent à Paris. L'empereur va à Saint-Denis et dépose sur l'autel le clou et la couronne d'épines. La reine l'attendait là : elle tombe à ses pieds en lui demandant pardon; il la relève et lui pardonne pour l'amour du saint sépulcre qu'il a eu la joie d'adorer.

Tel est le sujet du *Pèlerinage de Charlemagne*[1], publié il y a quarante-quatre ans par M. Francisque Michel[2]. Le manuscrit unique qui nous

1. Ce titre, à la fois plus court et plus caractéristique que celui de « Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople », est confirmé par le titre de *Jærsalaferd* que porte la branche VII de la *Karlamagnûs-Saga*.

2. *Charlemagne*, an anglo-norman poem of the twelfth century, now first published... by Francisque Michel. London, Pickering; Paris, Techener, MDCCCXXXVI, in-16. — J'avais préparé, il y a quelques années, une nouvelle édition de ce poème, quand j'appris que M. Conrad Hoffmann en faisait une de son côté. Il m'envoya en effet, sur ma demande, les bonnes feuilles de cette édition, que je lui retournai en y joignant quelques remarques; la dernière feuille seule, s'il m'en souvient bien, n'était pas encore tirée. Cette édition n'a pas été livrée au public. Sur celle que vient de donner M. Koschwitz, voy. ci-dessus, p. 1, n. 1.

en a conservé un texte très défectueux a été écrit, comme je l'ai dit, en Angleterre au XIIIe siècle [1] ; mais quelle est la date de la composition ? M. Michel accepte l'opinion de l'abbé de La Rue, qui assignait ce poème, qu'il avait lu en manuscrit, aux premières années du XIIe siècle[2]. Mais cette date n'a pas été admise par tous les critiques. En 1859, M. Paulin Paris, dans une dissertation spéciale sur notre chanson, y reconnaissait des formes de langage analogues à celles de la *Chanson de Roland*, et, en s'appuyant sur diverses considérations historiques et littéraires, en faisait remonter la composition à une époque antérieure aux croisades [3]. M. P. Meyer, rendant compte de cette dissertation, croyait pouvoir mettre l'apparente antiquité du poème sur le compte des formes anglo-normandes [4]. M. Louis Moland, qui donnait trois ans après une nouvelle analyse du poème, le jugeait de la première moitié du XIIIe siècle, et allait jusqu'à supposer que « les archaïsmes de rhythme et de langage pourraient bien n'être qu'un artifice [5]. » En 1865, dans mon *Histoire poétique de Charlemagne*, j'attribuais, sans préciser davantage, l'ouvrage au XIIe siècle, et j'inclinais alors, pour des raisons que je dirai plus loin, à en abaisser la date ; cependant je le considérais, à cause des formes de langage et de style, comme certainement antérieur au XIIIe siècle [6]. M. L. Gautier, en 1867, faisait remonter « ce fabliau épique » au premier tiers du XIIe siècle ; il s'appuyait sur les assonances, qu'il ne trouvait pas différentes de celles de la *Chanson de Roland*, et concluait qu'entre les deux poèmes il n'avait pas dû s'écouler plus de trente ou quarante ans [7]. M. Mall, dans sa savante introduction au *Comput*, attribue le poème au XIIe siècle [8]. Enfin, récemment, M. Koschwitz, par un examen approfondi de la langue du *Pèlerinage*, a cherché à démontrer que cette curieuse composition appartenait au XIe siècle [9]. Je n'ai pas l'intention de discuter ici les remarquables études de ce jeune savant : laissant de côté la question philologique, je veux exami-

---

1. M. Koschwitz le fait descendre à la fin de ce siècle ou même au commencement du XIVe siècle.

2. *Charlemagne*, p. XXXIV.

3. *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, I, 198 ss. Le présent mémoire, malgré quelques divergences de détail, peut être regardé comme une édition revue et augmentée de cet article, qui aboutit aux mêmes conclusions en employant souvent les mêmes arguments.

4. *Bibl. Ec. Ch.* 5e s., t. II, p. 535.

5. *Origines littéraires de la France*, p. 102.

6. *Hist. poét.*, p. 342.

7. *Épopées françaises*, II, 260.

8. P. 59, 80, etc.

9. *Romanische Studien*, II, 41 ss.; *Ueberlieferung und Sprache der* Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem (Heilbronn, 1876). Cf. *Romania*, IV 505, VI 146 ; *Jenaer Literaturzeitung*, 1877, n° 4. Il faut maintenant renvoyer surtout à la préface de M. Koschwitz à son édition.

ner le poème au point de vue historique et littéraire, et rechercher s'il porte en lui l'empreinte d'une époque que nous puissions reconnaître.

On s'aperçoit du premier abord que la chanson du *Pèlerinage de Charlemagne* comprend deux parties distinctes, qui n'auraient entre elles aucun rapport si la main habile du poète n'avait pas su les relier. L'une est le pèlerinage proprement dit à Jérusalem ; l'autre est la visite au roi Hugon et la scène des *gabs*. L'auteur les a rattachées de plusieurs façons, d'abord en plaçant à Constantinople, c'est-à-dire sur la route du saint sépulcre, le roi que Charle va visiter, puis en représentant les Français comme impuissants à se défendre contre le roi Hugon parce qu'en leur qualité de pèlerins ils ne portent pas d'armes ; enfin en attribuant le miracle que Dieu fait pour les tirer de leur fausse position à la « force » des reliques qu'ils ont rapportées de Jérusalem. Mais malgré cet ajustage soigneux, les deux pièces de son récit se laissent parfaitement démonter [1]. Il est clair qu'il a fondu un conte fort amusant, originairement étranger à Charlemagne aussi bien qu'à Constantinople, avec un récit relatif à Charlemagne dont nous rechercherons tout à l'heure l'origine et le caractère. Parlons d'abord de ce premier conte, qui occupe la plus grande partie du poème.

Réduit à ses éléments les plus simples, il peut s'analyser ainsi : un roi, qui se croit le plus noble et le plus magnifique du monde, entend dire qu'un autre le surpasse ; il se rend à sa cour pour s'en assurer, promettant, si ce n'est pas exact, de punir ceux qui se seront joués de lui ; arrivé là, et bien que réellement ébloui par la magnificence dont il est témoin, il se livre à des vanteries imprudentes, dont son hôte exige l'exécution, et qu'il parvient, à la grande terreur de celui-ci, à exécuter grâce à la protection divine ; il résulte d'ailleurs de la comparaison finale que le roi étranger ne l'emportait pas sur lui comme on l'avait prétendu. L'un des motifs principaux de cette histoire se retrouve identiquement dans un conte arabe. Haroun al Raschid y remplace naturellement Charlemagne, et le vizir Giafar joue le rôle de l'impératrice : « Un jour que le calife venait

---

1. Il semble même, à un endroit, qu'on retrouve les traces d'un poème primitif consacré uniquement au pèlerinage à Jérusalem, que Charlemagne aurait fait, avec ses douze compagnons, à l'insu de tout le monde. Quand il a séjourné quatre mois à Jérusalem, il dit au patriarche (v. 216 ss.) :

Vostre congiet, bels sire, se vos plaist, me donez :
En France a mon reialme m'en estuet retorner ;
Pose at que jo n'i fui, si ai molt demoret,
Et ne set mis barnages quel part jo sui tornez.

Il est vrai que quelques vers plus loin on lit :

L'enperere de France i out tant demoret
De sa moilier li menbret que il oit parler, etc.

Mais cela a précisément assez l'air d'un raccord.

de distribuer à tous ceux qui l'entouraient de riches présents, il s'écria : Existe-t-il quelqu'un de plus riche et de plus magnifique que moi ? Le vizir se leva et répondit : Seigneur, vous avez tort de vous louer vous-même. Il y a à Bassora un homme, appelé Aboul Kacim, qui est encore plus riche et plus magnifique. Le calife irrité lui dit : Si tu as dit la vérité, c'est bien ; mais si ce n'est pas la vérité, je te ferai trancher la tête. Et après l'avoir fait jeter en prison, il partit pour Bassora, afin de s'assurer par lui-même de ce qui en était [1]. » C'est donc là un de ces motifs anciens, probablement d'origine indienne, qui dès le commencement du moyen âge circulaient dans les récits populaires, auxquels notre poète l'a emprunté. Mais il faut remarquer que des traits analogues sont particulièrement fréquents dans l'ancienne poésie germanique et surtout scandinave. Le début rappelle par exemple un des récits de l'*Edda* en prose, la *Fascination de Gylfi*, et un des poèmes de l'ancienne *Edda*, le *Vafthrudnismal*. Odin dans celui-ci, le roi Gylfi dans celui-là, jouent à peu près le rôle de Charlemagne : ayant entendu vanter, l'un la sagesse du *Jote* Vafthrudni, l'autre celle des Ases, ils se déguisent et vont chez eux pour en juger par eux-mêmes. Ce cadre, il est vrai, dans les deux versions islandaises, ne sert qu'à amener une longue série de questions et de réponses qui forment une espèce de catéchisme de la religion scandinave, et le point de départ lui-même rappelle assez le récit de la Bible sur la visite de la reine de Saba à Salomon pour qu'on puisse l'en croire imité. Mais l'un et l'autre présentent aussi des traits particuliers qui ne sont pas sans rapport avec notre poème ; ainsi, dans le *Vafthrudnismal*, Odin et Vafthrudni s'adressent une série de questions difficiles ; celui qui ne pourra pas en résoudre une aura la tête tranchée : de même dans le *Pèlerinage* Charle et les douze pairs perdront la tête s'ils n'accomplissent pas leurs *gabs*. Dans *Gylfagynning* les Ases, pour punir Gylfi de sa témérité, le reçoivent dans un palais fantastique, qui disparaît après leur entretien ; ce que Gylfi voit dans ce palais excite tellement sa surprise qu'il en est comme aveuglé, fasciné, d'où le nom du morceau ; on retrouve quelque chose de semblable dans l'accueil fait par le roi Hugon aux Français ; ils sont aussi victimes d'une sorte de fascination : le palais où ils sont se met à tourner ; les portes ont beau être ouvertes, ils ne peuvent sortir ; ils tombent à terre, et leur étourdisse-

1. Je donne ce résumé d'après les diverses rédactions du conte en question. Le début est plus délayé, quoique semblable au fond, dans le texte des *Mille et un jours* (éd. du *Panthéon littéraire*, p. 7) ; il est au contraire à peu près tel que je l'ai donné dans un conte des Tartares de Tara (Radloff, *Proben der Volkslitteratur der türkischen Stæmme Süd-Sibiriens*, t. IV, p. 120), où toutefois Haroun al Raschid n'est pas nommé. Le nom du calife se retrouve dans une version recueillie chez les Tartares de Tobol (ib. p. 310).

ment dure jusqu'à ce que le prodige ait cessé. — On trouverait dans les anciens récits scandinaves plus d'un autre point de contact; ainsi la visite d'Odin à Gerrœd, où un fleuve déborde, où le visiteur divin transperce un pilier de marbre d'un morceau de fer qu'il lance, rappelle deux des *gabs* des douze pairs. Mais c'est surtout un trait tout germanique que ces voyages lointains entrepris par un roi avec toute sa cour (c'est-à-dire avec sa *bande*, avec ses fidèles) pour aller s'assurer de la vérité d'une chose qu'on lui a contée. Le plus souvent, il est vrai, il s'agit d'aller vérifier si la beauté d'une princesse étrangère est aussi incomparable qu'on le dit, et le tout finit par un mariage; mais entre toutes ces expéditions aventureuses, il y a une évidente ressemblance [1].

Un trait qui revient dans plusieurs d'entre elles et qui manque dans notre poème, c'est que le visiteur se déguise pour pénétrer chez celui qu'il veut observer de près [2]. Je suppose que c'était là aussi la forme primitive de notre récit : le héros et ses compagnons s'introduisaient chez leur hôte sous l'apparence de personnages vulgaires et faibles; ils se vantaient d'exploits dont on les croyait bien incapables, et qu'ils exécutaient cependant à la grande surprise de leurs hôtes. Un reste de cette ancienne conception [3] me paraît s'être conservé dans notre chanson : tandis que plusieurs des *gabs* des pairs de Charlemagne sont de pures fantaisies, dignes des contes de fées, d'autres ne sont que des tours de force ou d'adresse qui dépassent, il est vrai, les facultés ordinaires des hommes, mais que la poésie a fort bien pu attribuer à ses héros [4].

Quoi qu'il en soit, en rapportant cette aventure à Charlemagne, notre poète l'a sensiblement modifiée, soit pour l'approprier à ce nouveau personnage, soit pour la rattacher à l'autre partie de son poème. En en

---

1. Dans le poème allemand de *Biterolf et Dietleib* (XIIe s.), le roi Biterolf, qui règne à Tolède, entend faire par un pèlerin une description si magnifique de la cour d'Etzel qu'il se résout à la visiter, abandonne son royaume et sa femme, et part *avec ses douze compagnons*. Ce début rappelle singulièrement notre chanson; mais la suite, amas d'aventures assez peu liées, n'a aucun rapport. Il y avait là comme un lieu commun épique, que je crois, ainsi que beaucoup d'autres dans nos chansons de geste, d'origine immédiatement germanique.

2. Il en est ainsi dans le conte arabe cité plus haut. Dans la ballade de *King Arthur and the king of Cornwall* (voy. ci-dessus, p. 2), Arthur et ses compagnons se déguisent en *paumiers*.

3. On peut rapprocher de ce trait les succès inattendus que remporte Odysseus inconnu chez les Phéaciens.

4. Dans le *Libro del Danese* (*Romania*, IV, 401, 402, 414 ss.), Olivier, Renaud et Roland accomplissent aussi des actions extraordinaires dont ils s'étaient vantés; il n'y a pas de miracle, et on pourrait croire retrouver là une forme plus ancienne du conte des *gabs*; mais il est beaucoup plus probable que c'est simplement un arrangement « rationaliste » (et, pour le *gab* d'Olivier, tout à fait édifiant) de notre conte; les Italiens l'ont connu par *Galien* (voy. ci-dessus, p. 3, n. 1).

plaçant la scène à Constantinople, il s'est donné l'occasion de peindre cette ville merveilleuse et la cour du souverain byzantin telles que les concevait l'imagination populaire. De loin on voit resplendir les clochers, les dômes, les aigles d'or de la ville ; à plus d'une lieue elle est environnée de jardins plantés de pins et de lauriers, où peuvent s'asseoir et se divertir vingt mille chevaliers et leurs belles « amies », tous magnifiquement vêtus. Au milieu d'eux le roi Hugon, assis sur un siège d'or merveilleusement garni, porté par des mulets, conduit dans le champ les bœufs qui traînent sa charrue d'or. La richesse du palais est éblouissante : dans la grande salle voûtée tous les meubles sont en or ; les murs, entourés d'une bordure d'azur, sont couverts de peintures qui représentent toutes les bêtes de la terre, tous les oiseaux du ciel, tous les poissons et les reptiles des eaux. La voûte est supportée par un pilier d'argent niellé ; le long des murs se dressent cent pilastres de marbre niellé d'or[1] ; devant chacun d'eux sont deux enfants de bronze, qui ont en leur bouche un cor d'ivoire, et qui semblent être vivants ; quand la brise s'élève de la mer, la salle se met à tourner sur elle-même ; alors les enfants de bronze se regardent en souriant, et leurs cors sonnent doucement, « l'un haut et l'autre clair » ; en les entendant on croit ouïr la voix des anges en paradis. Dans la chambre où Charle et les douze pairs trouvent leurs lits préparés, chambre voûtée, peinte, ornée de pierres précieuses et de cristaux, reluit et flamboie une escarboucle, qui jette autant de lumière que le soleil au mois de mai ; les douze lits de bronze, si lourds qu'il faudrait vingt bœufs pour les remuer, sont garnis d'oreillers de velours et de draps de « cendal » ; le treizième, celui de Charlemagne, a des pieds d'argent et une bordure d'émail ; la couverture est l'œuvre d'une fée. — C'est bien ainsi que l'imagination des Occidentaux, excitée par les récits des pèlerins qui avaient traversé Constantinople en allant en Terre-Sainte, se représentait la ville des merveilles. Au reste, ces récits qui paraissent fantastiques sont encore, en certains points, au-dessous des magnificences puériles, bien faites pour frapper des esprits eux-mêmes très enfantins, qui s'étalaient réellement dans le palais impérial de Constanti-

---

1. Cent colones i a tot de marbre en estant,
Chascune est a fin or neelée devant.

Le mot *colone* ou *colombe* en anc. fr. signifie « pilastre » au moins aussi souvent que « colonne ». Ce qui me le fait ici traduire par « pilastre », c'est le fait que ces *colones* étaient *neelées devant*, niellées par devant, ce qui n'a de sens que pour des pilastres. Il faut donc se représenter les cent paires d'enfants en bronze comme garnissant tout le pourtour de la salle ronde, supportée au milieu par le grand pilier central (*estache*, v. 349). Ce même pilier traverse aussi, sans doute à l'étage au-dessus, la chambre où vont coucher les Français (voy. v. 521, *cele estache*), et enfin se termine au-dessus de tout l'édifice qu'il couronne (*En somet cele tor sor cel piler de marbre*, v. 607).

nople. Qu'on se rappelle les descriptions laissées par les historiens du *chrysotriclinium* : « C'était une grande salle octogone à huit absides, où l'or ruisselait de toutes parts..... Dans le fond s'élevait une grande croix ornée de pierreries, et tout à l'entour des arbres d'or, sous le feuillage desquels s'abritait une foule d'oiseaux émaillés et décorés de pierres fines, qui, par un ingénieux mécanisme, voltigeaient de branche en branche et *chantaient au naturel*..... En même temps se faisaient entendre les orgues placées à l'autre extrémité de la salle [1]. » Je ne parle pas des fameux lions d'or qui se dressaient sur leurs pattes en rugissant ; mais ces oiseaux qui chantent sur des arbres d'or, cet orgue où le vent des soufflets fait passer de suaves mélodies, n'ont-ils pas visiblement servi de type à la description de notre poème ? Ces merveilles furent exécutées au IXe siècle ; Liudprand, qui les vit au Xe, nous dit que les arbres d'or étaient simplement en bois doré ; mais cela ne changeait rien à l'aspect, qui dut rester pareil jusqu'à la prise de Constantinople par les Francs. La salle où sont dressés les treize lits des Français semble aussi devoir quelque chose au souvenir du *Triclinium aux onze lits*, dans le même palais, où des colonnes d'argent supportaient au-dessus du lit réservé à l'empereur les plus riches draperies.

Depuis le jour où Charlemagne avait restauré l'empire d'Occident, et, en établissant sa domination sur presque toute l'Europe romane et germanique, avait donné au monde latin, pour la première fois depuis des siècles, une sécurité relative et une organisation politique, les rapports entre l'empire grec et l'empire franc étaient devenus assez nombreux. Ces rapports n'eurent que peu d'importance politique, mais l'influence qu'ils exercèrent sur les mœurs, sur les arts et sur la littérature de l'Occident est considérable, et, au moins dans ce dernier domaine, n'a point été assez remarquée. Les recherches les plus récentes tendent chaque jour plus décidément à montrer dans les Byzantins les grands intermédiaires entre l'Asie et l'Europe pour la propagation des contes merveilleux ou romanesques qui forment la matière d'une science encore bien jeune, la mythographie comparée. Mais en outre les deux peuples se plurent de bonne heure à inventer ou à modifier des récits antérieurs pour s'attribuer dans leurs rapports la supériorité l'un sur l'autre. C'est ainsi que le moine de Saint-Gall, au IXe siècle, en répétant un conte assez piquant rapporté de Byzance en France par un ambassadeur de Charlemagne, y attribue le principal rôle à cet ambassadeur lui-même, et ajoute avec complaisance : « Voilà comment ce Franc subtil triompha de la Grèce orgueilleuse [2]. » Nous avons dans

1. F. de Lasteyrie, *Histoire de l'orfèvrerie*, Paris, Hachette, p. 59-60.
2. Voy. *Romania*, IV, 478.

notre poème quelque chose d'analogue. Au milieu des splendeurs pacifiques de la cour de Constantinople, Charle et ses pairs semblent un peu grossiers ; leur ébahissement à la vue des merveilles de la salle tournante amuse les Byzantins ; peu faits aux raffinements d'une table somptueuse, ils s'enivrent au souper royal et se livrent le soir à des gaietés assez déplacées ; mais, grâce à la protection divine, ils jettent à leur tour leurs hôtes dans la stupeur, et quand les deux rois se promènent côte à côte,

Charlemaines fut graindre plein piet et quatre polz.

C'est la revanche que prennent sur le faste et la science des Grecs la force, l'adresse des Francs et surtout l'amitié particulière que Dieu a pour eux. Les sentiments et les descriptions de cette partie du poème peuvent convenir à toute la période qui va du Xe siècle à la fin du XIIe [1] ; cependant il serait singulier qu'un poème fait après les croisades n'eût pas sur et particulièrement contre les Grecs quelque trait plus spécial et plus méprisant. Depuis les difficultés qu'amenèrent naturellement ces expéditions, il y eut entre les Grecs et les Francs une méfiance et une haine à peu près constantes, qui se font jour dans un grand nombre de productions littéraires du temps, et qui aboutirent enfin à la catastrophe de l'an 1204.

Venons à Charlemagne et à ses compagnons. La manière dont le poète se représente le grand empereur est en partie conforme à la plus ancienne et à la plus noble tradition, en partie, au moins suivant notre manière de voir, absolument opposée : le Charlemagne de notre chanson a un pied dans le sublime et l'autre dans le ridicule. Notre vieille poésie héroïque n'a rien trouvé de plus beau, pour représenter la majesté presque sainte de Charle et de ses « pairs », que la scène de l'église de Jérusalem où ils prennent la place de Jésus et de ses douze apôtres (voy. ci-dessous, p. 23) : rien ne symbolise avec autant de grandeur et de

1. Un poème allemand très singulier, *le Roi Rother*, présente avec notre chanson de remarquables analogies en ce qui touche les rapports des Latins (parmi lesquels le poète range sans hésiter ses héros) et des Grecs. Le style général et le ton de *Rother* ont un caractère fort archaïque (il ne s'agit que de l'original, dont nous possédons seulement un *rifacimento*), et on serait tenté de le placer à la même époque que le *Pèlerinage*. Mais il paraît bien probable que Wilken (*Gesch. der Kreuzzüge*, t. I, p. 461) a eu raison de reconnaître, dans l'épisode où Asprian, géant au service de Rother, tue un lion familier de l'empereur grec dans la salle où il prend son repas, un souvenir d'une circonstance du passage des premiers croisés à Constantinople, où, dans une de leurs nombreuses querelles avec les Grecs, ils tuèrent un lion apprivoisé d'Alexis. *Rother* aura donc été composé après la croisade, et on pense que les quelques traits précis qui s'y trouvent sur Constantinople, comme la mention de l'hippodrome (*poderamus*), tiennent à ce que l'auteur avait passé par la ville grecque lors de la croisade de Conrad en 1147.

naïveté le rôle prêté par l'admiration populaire à celui qui devait plus tard être appelé saint Charlemagne. M. Koschwitz a déjà remarqué combien il y a de rapports entre le Charlemagne de notre poème et celui de la *Chanson de Roland*. « De même que, dans *Roland*, Charle est prévenu à l'avance des malheurs qui le menacent par des songes prophétiques, ici il est amené par un songe à visiter Jérusalem [1]. De même que dans *Roland* un ange apparaît pour lui annoncer l'aide divine qui lui permettra d'accomplir sa vengeance, un ange descend aussi du ciel pour lui promettre le secours de Dieu [2]. » Charle est entouré du respect et de l'admiration des siens ; le seul roi du monde auquel on ose le comparer se trouve, à l'épreuve, inférieur à lui en tous points ; non moins pieux que puissant, courageux et sage, il construit à Jérusalem une église pour les Latins, rapporte en France des reliques inappréciables, et reçoit des messages de Dieu même, qui fait des miracles à sa prière.

Certains traits font avec ceux-là un contraste qui nous semble étrange. Au début du poème nous voyons le grand empereur se pavaner devant toute sa cour avec sa couronne sur la tête et solliciter l'admiration de sa femme [3] ; et comme elle déclare connaître un roi auquel sa couronne sied mieux encore, il s'emporte, et part pour aller se mesurer avec ce rival, jurant que si la reine n'a pas dit vrai, il lui tranchera la tête au retour [4]. Les merveilles du palais de Constantinople ne l'ébahissent pas moins que ses compagnons ; quand la grande salle se met à tourner au souffle du vent, il tombe par terre comme les autres, se cache la figure et dit au roi Hugon : « Sire, cela ne va-t-il pas bientôt finir ? » Enfin le soir au souper il boit aussi largement que les douze pairs, leur donne l'exemple des *gabs*, et n'éprouve aucune honte à dire le lendemain pour excuse :

Del vin e del claret fumes erseir tuit ivre.

Cette singulière disparate a frappé les critiques modernes. « La première partie de ce poème, dit M. Léon Gautier, est parfois sublime et

---

1. *Jo l'ai treis feiz songiet, mei i covient aler* (v. 71). C'est ainsi que dans Turpin saint Jacques apparaît trois fois en songe à Charlemagne pour lui ordonner d'aller en Galice. Ce trait se retrouve plus d'une fois dans le cycle carolingien ; voy. *Hist. poét.*, p. 485 ; *Karlamagnùs-Saga*, dans la *Bibl. Ec. Ch.* 5, VI, 38. — Au reste, dans notre poème, concis jusqu'à être elliptique, le songe de l'empereur n'est pas autrement rapporté.

2. *Roman. Studien*, l. c., p. 42.

3. Il la prist par le poin desoz un olivier ;
De sa pleine parole la prist a araisnier :
« Dame, veistes onkes home nul desoz ciel
Tant bien seist espée ne la corone el chief? »

4. La tradition arabe ne se faisait pas plus de scrupule, comme on l'a vu, d'attribuer à Haroun al Raschid la même vanité et le même emportement puéril.

vraiment épique ; la seconde obscène et ridicule. » M. Moland a vu dans le *Pèlerinage* une parodie des chansons de geste. M. Koschwitz est allé plus loin encore : il l'a regardé comme une satire de la poésie épique, et a voulu l'attribuer à un clerc qui aurait eu l'intention de jeter le ridicule sur les jongleurs et leurs chansons. Cette opinion n'est pas soutenable[1]. Si jamais poème fut véritablement populaire, c'est assurément celui-ci, où la géographie et l'histoire sont traitées avec une égale fantaisie[2]. Il n'y a pas lieu davantage à y reconnaître une satire, ni même une parodie : les parties sévères et nobles du poème excluent cette hypothèse. La disparate tient simplement aux deux sources différentes auxquelles l'auteur a puisé : d'une part le conte des *gabs*, primitivement étranger à Charlemagne, d'autre part la tradition du Charlemagne épique. Avec la naïveté populaire, il ne s'est pas rendu compte de l'opposition intime qui existait entre ces deux *matières*, et sans doute, même dans la partie comique de son poème, il n'a nullement eu l'intention de bafouer le grand empereur. Il ne lui semblait pas aussi ridicule qu'à nous que Charlemagne eût la prétention d'être le plus gracieux porte-couronne de son temps, ni qu'il voulût couper la tête à sa femme pour avoir révoqué cette supériorité en doute ; il ne trouvait nullement dégradant pour l'empereur de s'enivrer et de *gaber* à cœur joie avant de s'endormir : l'important, pour l'honneur de la France et de son chef, c'était que le roi de Paris fût vraiment plus majestueux et plus puissant que le roi de Constantinople, et que par la protection divine les *gabs* les plus aventureux fussent accomplis. Il en est dans le poème de l'admiration pour Charlemagne comme du sentiment religieux, si différent de celui que nous concevons. M. Gautier se sent à juste titre révolté du dénouement miraculeux de l'aventure : « Que dire, s'écrie-t-il, du poète qui fait intervenir la puissance divine dans l'accomplissement du *gab* d'Olivier ? Qu'est-ce que ce Dieu, descendant du ciel pour sanctionner de tels crimes et protéger une telle obscénité ? » Ni le poète, ni ses contemporains, ni ceux qui ont imité ou traduit son spirituel ouvrage n'ont pris les choses tellement au tragique : Dieu aime tant Charlemagne et les Français qu'il les tire même des embarras les plus mérités et les moins édifiants ; voilà ce qui réjouissait nos pères et ce dont l'équivalent flatterait encore l'amour-propre populaire. Il faut cependant reconnaître que l'attribution à Charlemagne de semblables gaietés indique un milieu différent de celui de la grande poésie

1. M. Koschwitz y a maintenant renoncé : voy. sa préface, p. 20.

2. Le nom tout français (germanique d'origine) de *Hugue* ou *Hugon* donné au souverain de Constantinople (il est appelé, comme Charlemagne, tantôt roi, tantôt empereur) est une des bizarreries les plus frappantes. On est tenté de rapprocher ce roi Hugon de Hugdietrich (*Hugo Theodoricus*) qui, dans le poème allemand de ce nom, règne à Constantinople.

épique : l'auteur du *Roland* aurait secoué la tête à ces badinages hardis. Nous verrons en effet que la chanson du *Pèlerinage* de Charlemagne s'adresse à un public autre que celui des grands poèmes nationaux ; elle a déjà, bien que fort ancienne, été composée à une époque où ces poèmes existaient depuis longtemps ; enfin, au lieu de s'appuyer sur une tradition héroïque antérieure, elle n'est qu'une création de la fantaisie d'un poète qui a réuni des éléments disparates et qui s'est proposé de faire rire autant que d'intéresser et même d'édifier. Seulement, et c'est là ce qu'il faut bien retenir, il a voulu faire rire non aux dépens de Charlemagne ou de la poésie épique, mais bien aux dépens du roi Hugon, c'est-à-dire, en général, de ceux qui prétendraient être plus puissants, plus magnifiques ou plus malins que les Français. Par l'esprit qui l'anime, par son mélange de bonhomie et de fanfaronnade, par la malice naïve de son style, par plus d'un trait de détail, le *Pèlerinage* nous apparaît comme un précurseur du charmant roman de *Jean de Paris*.

Le récit du pèlerinage proprement dit est, après le conte des *gabs*, le second élément de notre chanson. L'idée d'un voyage de Charlemagne en Orient ne peut nous servir à rien pour fixer une date. Répandue dès le xe siècle au moins, cette idée était, on le sait, si populaire au moment des croisades que les compagnons de Pierre l'Ermite croyaient retrouver le long du Danube la route qu'avait construite le grand empereur [1], et que de graves historiens appelaient la première croisade la *seconde*, Charlemagne ayant fait la première. La pensée du grand empereur dominait tellement les premiers croisés qu'ils le crurent même ressuscité exprès pour prendre part à leur expédition [2]. On ne s'étonnera donc pas qu'un poème sur ce sujet ait été composé dans le xie siècle. Mais ce qui est bien digne de remarque, c'est la manière dont le poème que nous

1. Il s'agissait évidemment de la route romaine qui longeait le Danube, route commencée par Tibère, continuée par Trajan, et menée par Constantin jusqu'à Byzance.

2. Voy. les témoignages réunis dans mon *Hist. poèt.*, p. 337 ss.; Hagenmeyer, *Ekkehardi Hierosolymita* (Tubingen, 1877), p. 120-121. La longue note de M. Hagenmeyer sur le passage d'Ekkehard d'Aura est fort instructive, mais il m'adresse à ce propos (p. 413) une critique qui me paraît très peu fondée. Ekkehard dit (XI, 2) : « Inde fabulosum illud confictum est de Karolo Magno quasi de mortuis in id ipsum resuscitato et alio nescio quo nihilominus redivivo. » J'ai traduit (*Hist. poèt.*, p. 427) : « C'est d'eux que vient ce conte de Charlemagne ressuscité des morts pour la croisade, et de je ne sais quel autre aussi qui serait revenu à la vie. » D'après M. Hagenmeyer, j'aurais fait un contre-sens, car pour traduire ainsi il faudrait que *de* fût répété avant *alio*. Il est vrai que cela serait plus clair ; mais si Ekkehard a mal écrit, ce n'est pas ma faute. D'après son éditeur, il faut « sans aucun doute suppléer le mot *loco* et rapporter *redivivo* à Charlemagne. » Je serais curieux de voir quelle traduction on pourrait donner du passage ainsi complété, et ce que signifierait *nihilominus*.

avons se représente le voyage de Charlemagne. On peut affirmer qu'après l'expédition de Godefroi de Bouillon et l'impression incomparable qu'elle produisit sur les esprits une telle conception n'aurait plus été possible. D'abord il ne s'agit pas de croix : ce signe, indispensable depuis 1095, est encore inconnu au poète [1]. Mais ce qui est le plus frappant, et ce que n'a pourtant relevé aucun critique [2], c'est le caractère absolument pacifique de l'expédition : il s'agit bien d'un pèlerinage et non d'une conquête. Le poète dit expressément, en nous décrivant l'équipement de l'empereur et des Français (v. 79) :

N'i ont escuz ne lances ne espées trenchanz,
Mais fuz ferez de fraisne et escrepes pendanz [3].

C'est parce que les douze pairs sont désarmés qu'ils se trouvent si penauds devant les menaces du roi Hugon. On pense bien qu'il n'y aurait pas besoin de miracle pour défendre Charlemagne, Oger, Olivier et Roland s'ils avaient à leur côté Joyeuse, Courtain, Hauteclère et Durendal. C'est pour cela aussi que ceux des pairs qui, pour l'exécution de leurs *gabs*, ont besoin d'armes, offensives ou défensives, empruntent celles de leurs hôtes (voy. les vers 458, 471, 533, 593, 604) ; enfin c'est ce qui fait tout le piquant du poème et qui explique la joie de Charlemagne,

Ki tel rei at conquis senz bataille champel (v. 859).

Ce ne sont pas seulement les armes qui manquent à ces guerriers devenus pèlerins : ils ont changé leurs destriers de guerre contre de paisibles mulets (v. 89, 240, 275, 298, 850 [4]). — Or nous trouvons dans

---

1. Les versions galloise (Koschwitz, p. 21) et norvégienne (p. 468) disent expressément que Charlemagne et les siens prirent des croix. Dans les poèmes postérieurs aux croisades où des héros partent pour la Terre Sainte, ils ne manquent pas de marquer leurs vêtements d'une croix.

2. M. P. Paris remarque cependant que les Français sont « armés non de lances et d'épées, mais de simples bâtons. » Mais il ne tire pas de conclusions de cette circonstance.

3. Cela n'empêche pas M. L. Gautier de dire expressément que Charlemagne emmène « quatre-vingt mille hommes..... armés. » — La version galloise paraît n'avoir pas compris ces vers, ou peut-être avoir suivi un texte déjà modifié. Elle dit (p. 21) : « Bien qu'ils eussent beaucoup d'armes de toute sorte, la bonté du roi les rendit encore plus riches en leur donnant des cottes de mailles, des épées, des heaumes et autres armes nécessaires. » La *Saga* est plus fidèle : « Ils laissèrent leurs armes et prirent des bourdons dans leurs mains. » — Le *Galien* suppose, comme nous le verrons plus loin, les pèlerins armés.

4. Il est vrai qu'on lit au v. 340, quand les pèlerins arrivent au palais du roi Hugon, que les gens du roi allèrent à leur rencontre, et

Receurent les destriers e les forz mulz amblanz ;

mais *destriers* est une faute du scribe pour *somiers* ; cf. v. 850 :

Les mulz e les somiers lor tint on as perons.

Le v. 81 :

Les destriers font ferer e detrés e devant,

cet équipement la représentation fidèle de ce qu'étaient les pèlerinages en Terre-Sainte avant les croisades [1]. L'Église regardait ces voyages comme absolument pacifiques, et plus tard même elle ne fit exception à cette règle que pour les combats contre les infidèles : toute autre guerre était sévèrement interdite aux pèlerins même armés, et ce fut, comme on sait, la cause de la grande dissidence qui éclata entre le pape et l'armée réunie pour la quatrième croisade, quand les Vénitiens induisirent cette armée à prendre Zara au roi de Hongrie pour leur compte. Il était vraisemblablement interdit aux pèlerins, avant le concile de Clermont, de porter aucune arme [2]. Les pèlerinages, ordonnés le plus souvent comme pénitence, devaient aussi s'accomplir avec la plus grande humilité : les riches vêtements étaient remplacés par l'esclavine; on permettait le mulet, monture essentiellement pacifique [3]; mais la plupart des pèlerins se contentaient du « fût ferré », auquel on donna par plaisanterie le nom de *bourdon*, qui signifiait primitivement « mulet » [4]. — L'idée de disputer par les armes le tombeau du Seigneur aux infidèles est encore si peu entrée dans les esprits à l'époque de notre poème que, le patriarche de Jérusalem invitant Charlemagne à combattre les Sarrazins, celui-ci lui promet d'aller les attaquer..... en Espagne, ce qu'il fit plus tard comme il l'avait dit, ajoute le poète [5]. Au reste l'auteur laisse dans un vague calculé la situation de Jérusalem par rapport aux musulmans : il semble se figurer la ville sainte comme indépendante sous l'autorité du patriarche. Cela ne peut guère nous amener à fixer une date, parce qu'il a évidemment voulu représenter les choses autrement qu'elles

---

est aussi certainement une erreur ; mais je ne sais comment la corriger; je crois le vers entier interpolé : on ne le retrouve ni dans K ni dans H. Au reste H ne connaît que des chevaux comme monture des pèlerins; K parle au départ de Paris (§ 2) de chevaux et de mulets, au départ de Jérusalem (§ 3) et de Constantinople (§ 18) de chevaux seulement. Le *Galien* ne connaît naturellement que des chevaux.

1. Le pèlerinage de Robert de Normandie, tel que le raconte Wace, est l'image exacte de ce qu'étaient ces pieux voyages au XIe siècle. J'aurai occasion de reparler prochainement ici de ce curieux récit, qui s'appuie peut-être sur un poème plus ancien et qui a un autre point de contact avec le nôtre : nous y retrouvons la rivalité entre les Grecs et les Francs à Constantinople ; mais c'est Robert qui éclipse de beaucoup le roi byzantin en magnificence et en courtoisie.

2. Il semble bien que les pèlerins allemands de 1065 eussent des armes, mais ce n'était qu'un petit nombre d'entre eux, et en toutes choses ils ne se conformaient guère aux habitudes des pèlerins (voy. Rœhricht, *Beitræge zur Gesch. der Kreuzzüge*, t. II, p. 3).

3. Dans le *Roland* (v. 89) et ailleurs les porteurs d'un message de paix montent sur des mulets. Robert de Normandie fait son pèlerinage monté sur un mulet, comme Charlemagne et ses pairs.

4. Voy. Du Cange, s. v. *burdo*, Diez I a, s.v. *bordone*. Cette étymologie n'est cependant pas assurée; cf. Littré, s. v. *bourdon*.

5. Cette remarque a déjà été faite par M. P. Paris.

n'étaient de son temps, et exclure la possibilité d'un combat entre Charlemagne et les Sarrazins qui n'était pas dans son plan. Mais après que les croisés eurent enlevé Jérusalem aux Turcs, quand toute l'Europe croyait que Charlemagne les avait précédés avec ses preux et se représentait son expédition à l'image des croisades, il aurait été impossible de tracer de la ville sainte un tableau si contraire à ce que tout le monde en savait. Celui qui ressort de notre poème peut au contraire assez bien se concilier avec les notions qui devaient être courantes en Occident quelques années avant les prédications de Pierre l'Ermite, avant que les sévices des Turcs, nouvellement maîtres (1076) de Jérusalem, contre les chrétiens et surtout contre les pèlerins francs, eussent rempli l'Europe d'indignation et préparé la grande explosion de 1095 [1]. Jusqu'à cette époque en effet, au moins depuis 1012, les chrétiens vivaient à Jérusalem dans une sorte d'indépendance ; les patriarches avaient de l'autorité et déployaient à l'occasion un faste qui indique une sécurité complète [2] ; les pèlerins venus d'Occident étaient librement admis moyennant une faible redevance, et trouvaient un accueil empressé chez leurs coreligionnaires [3]. Ce sont leurs récits, comme on l'a déjà remarqué plus d'une fois, qui ont propagé la croyance à un pèlerinage (plus tard à une croisade) de Charlemagne : n'étaient-ils pas reçus dans l'hospice qu'il avait fondé pour eux, près de l'église Sainte-Marie Latine, construite par lui ? Il fallait donc qu'il fût venu dans la ville sainte, et sur ce thème on broda des variations très diverses. L'auteur de notre poème s'est certainement inspiré de ces récits des pèlerins : c'est sur le modèle de leurs expéditions qu'il a représenté celle de Charlemagne [4], et c'est d'après eux qu'il a inséré dans son poème les curieux renseignements qu'il donne sur Jérusalem.

---

1. Les mêmes données peuvent conduire à des conclusions bien différentes. Ce qui prouve pour moi l'antiquité de notre chanson atteste sa date récente aux yeux de M. Léon Gautier. Constatant que pour l'auteur du *Roland* Jérusalem appartient aux Sarrazins, il ajoute : « Au siècle suivant, l'auteur du *Voyage à Jérusalem* nous représentera la cité sainte comme une ville au pouvoir des chrétiens, avec un patriarche libre et honoré; mais c'est que très évidemment il écrivait après la fondation du royaume latin de Jérusalem. L'auteur du *Roland* eût pu, je pense, être son père. » *Ch. de Roland*, éd. de 1872, p. lxij.

2. Ingulf raconte ainsi l'arrivée des pèlerins de 1065 (voy. ci-dessus, p. 18, n. 2) à Jérusalem : « Ab ipso tunc patriarcha, Sophronio nomine, viro veneranda canitie honestissimo ac sanctissimo, grandi cymbalorum sonitu et luminarium immenso fulgore suscepti sumus (Fell, *Rer. Anglic. Scriptores*, t. I, p. 74). »

3. On croirait lire la traduction de quelques vers de notre chanson dans ce passage de la vie de Richard de Saint-Vanne, qui visita Jérusalem vers l'an 1022 : « Occurrit ei venienti patriarcha Hierosolymitanus; audierat enim famam ejus omnium ore celebratam ; et consalutati mutuo, dato pacis osculo, laetati sunt in Domino (Pertz, *SS.* VIII, 210). »

4. Ces pèlerinages du XIe siècle furent souvent de véritables expéditions faites par des milliers d'hommes (voy. Rœhricht, *Die Pilgerfahrten vor den Kreuz-*

Ces renseignements sont bizarres, incohérents et fragmentaires, mais ils ne sont nullement, comme on pourrait le croire, de pure imagination. Il est très singulier que l'auteur, qui fait dire expressément à Charlemagne qu'il part pour adorer « la croix [1] et le sépulcre (v. 70) », et qui termine son récit en racontant que l'empereur pardonne à sa femme

Por l'amor del sepulcre que il ad aoret,

ne mentionne pas expressément le sépulcre (ni la croix) quand il parle de la visite et du séjour de Charlemagne à Jérusalem. Ce qu'il dit de la ville sainte contient d'ailleurs, à côté de cette étrange lacune [2] et de confusions non moins étranges, des réminiscences singulièrement précises du récit d'un *paumier* quelconque. Trois traits bien distincts de ce récit paraissent mêlés par le poète : la description d'une riche église byzantine, ornée de peintures et de mosaïques représentant entre autres des processions de saints et de saintes, — la mention du lieu de la cène transformé en église, — et celle d'une autre église élevée à la place où fut enseignée aux disciples l'oraison dominicale. Examinons chacun de ces trois points. Les Francs arrivent à Jérusalem, et quand ils ont « pris leurs herberges », ils vont « al mostier », dont ils admirent la magnificence :

Molt fu liez Charlemaines de cele grant beltet :
Vit de cleres colors le mostier peinturet,
De martres et de virgenes et de grant majestet,

---

zügen, dans le t. V de la Ve série de l'*Historisches Taschenbuch* de Riehl, p. 321 ss.). Les pèlerins revenus en Europe y rapportèrent bien des notions semblables à celles qu'a conservées notre poème. Les étapes de la route, notamment, étaient assez souvent citées pour être généralement connues. C'est ainsi que la forme *Lalice* (Laodicée), évidemment populaire et non prise dans les livres, se trouve déjà dans l'*Alexis* (voy. ci-dessus) ; c'est ainsi, à mon avis, que la mention de Butentrot ne prouve rien contre l'antiquité du *Roland* (cf. *Rom.*, VII, 435), surtout mise en regard de l'ignorance générale où est ce poème de tout ce qui concerne l'Orient. De même les pèlerinages en Galice avaient fait connaître partout les étapes du « chemin de Saint-Jacques » (voy. *Rom.*, IV, 318) ; l'auteur du second *Titurel* dit : *Swer in Galitz ist gewesen, Der weiz wol San Salvator und Salvaterre* (éd. Hahn, 306). De même Wolfram d'Eschenbach connaît sur le saint cimetière d'Arles, lieu de pèlerinage marqué dans les Itinéraires *ad hoc* (voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 283), des légendes pieuses qui ne se trouvent nullement dans le poème d'*Aliscans* qu'il imitait.

1. Adorer la croix était en effet un des grands motifs des pèlerinages à Jérusalem. A vrai dire, la croix découverte par Hélène et reconquise par Héraclius sur Cosroës n'existait plus depuis le VIIe siècle (Rohault de Fleury, *Mém. sur les instruments de la Passion*, p. 57) ; on l'avait brisée en morceaux pour la soustraire aux infidèles, et ces morceaux avaient été dispersés ; mais on paraît avoir exécuté à Jérusalem des simulacres de croix, dans lesquels on avait enfermé des parcelles plus ou moins authentiques. C'est l'un d'eux qui tomba, en 1187, au pouvoir de Saladin, à la bataille de Tibériade, et que les auteurs du temps désignent comme « la croix ».

2. Elle se remarque dans toutes les rédactions ; voy. cependant la note 2 de la page suivante.

Et les cors de la lune et les festes anvels,
Et les lavacres corre et les peissons par mer [1].

Il est difficile de dire quelle église, au XIe siècle, pouvait à Jérusalem répondre à une telle description. Les basiliques élevées par Constantin, détruites en 1012 lors de la prise de Jérusalem par les Perses, relevées ensuite à deux reprises, mais avec une simplicité toujours plus grande, avaient-elles, vers 1070, conservé assez de splendeur pour justifier l'admiration exprimée ici ? On a beaucoup de peine à le savoir dans la grande pénurie des renseignements que nous avons sur l'état de la ville sainte précisément à cette période. C'est peut-être de l'église du saint sépulcre que le poète a voulu parler en disant simplement « l'église » [2]. Mais il y a réuni deux souvenirs qui se rapportaient à de tout autres lieux. « Là, dit-il, il y a un autel de sainte Paternostre. » C'était une église située hors de la ville, sur le mont des Oliviers, qui s'appelait *Sainte Paternostre*, comme nous l'apprend la description française du XIIe siècle : « Sor le tor de cele voie a main destre avoit un mostier c'on apeloit Sainte Paternostre : la dist on que Jesucris fist la paternostre et l'ensegna a ses apostres [3]. » Il ne faudrait pas croire que ce nom indique une époque postérieure aux croisades : quand les premiers croisés arrivèrent devant Jérusalem, ils firent sur le mont des Oliviers une procession solennelle, *in loco*, dit Albert d'Aix, *ubi Dominus Jesus coelos ascendit, deinde procedentes alio in loco ubi discipulos suos* Pater noster *orare docuit* [4]. Ainsi l'attribution à ce lieu de l'oraison dominicale est antérieure à la conquête de Jérusalem, et par conséquent le nom de *Sainte Paternostre* devait être familier aux pèlerins français dès le XIe siècle. Quant à l'église, elle fut sans doute plusieurs fois détruite et restaurée depuis le VIIIe siècle, où saint Willibald nous dit : « *In monte Oliveti est nunc ecclesia ubi Dominus ante passionem orabat* [5]. » C'est en effet le même lieu, où la tradition voulait que Jésus, dans la nuit de son arrestation, eût prié et enseigné ses disciples, qui devint plus tard, par une confusion fort explicable, celui où il avait appris à ses disciples l'oraison dominicale :

---

1. M. Fœrster (éd. Koschwitz, p. 107) juge ce dernier vers altéré, et il a sans doute raison ; mais le mot *lavacres* devait être dans l'original ; le copiste ne l'aura pas introduit. Il aura plutôt fait un vers de deux ou plusieurs : *Et les lavacres* serait le commencement, seul sauvé, d'un vers perdu. *Lavacres* aurait le sens de « fonts baptismaux. »

2. Le *Galien*, dans ses deux rédactions, dit expressément ici qu'il s'agit de l'église du saint sépulcre.

3. Tobler, *Descriptiones Terrae Sanctae ex saeculo VIII*, etc., p. 222.

4. Cf. Tobler, *die Siloahquelle und der Oelberg*, S. Gall, 1852, p. 240. Edrisi (cité ib.) l'appelle *Bâternosster*. On montrait au XIe s. (d'après Sæwulf, cité ib. p. 241) une table de marbre sur laquelle le Seigneur avait écrit l'oraison dominicale.

5. Tobler, *Descriptiones*, p. 33.

les mots *locus orationis dominicae*, *locus ubi Dominus discipulos docuit*, suggéraient pour ainsi dire d'eux-mêmes cette méprise [1]. — Notre poète ne s'en tient pas là ; dans cette même église, où a été pour la première fois prononcée la prière par excellence, « Dieu a chanté la messe, et les apôtres après lui ; leurs douze *chaires* y sont toutes encore : au milieu la treizième, bien close et scellée. » Ce souvenir se rapporte évidemment à l'église appelée *Sainte Sion*, considérée comme occupant la place du cénacle, où Jésus, en partageant le pain et le vin, avait institué le sacrement de l'eucharistie, ce qui, pour le poète populaire, devient tout naturellement la première messe célébrée par Dieu lui-même [2]. Le pèlerin du VIe siècle connu sous le nom de Théodore nous parle déjà presque de même de cette *mater omnium ecclesiarum*, sur le mont Sion, *quam Dominus noster Christus cum apostolis fundavit..... Ibi docebat Dominus discipulos suos, quum coenavit cum eis* [3]. On a là sans doute le point de départ de la description de notre poème. « Lau li mostiers est, nous dit le texte français déjà cité en parlant de l'église de Sion, fu la maisons u Jesucris cena avec ses apostres le juesdi absolu, et fist le sacrement de l'autel [4]. » D'après un auteur qui paraît du XIIe siècle, on y montrait la table qui servit à la Cène [5]. Jean de Wurzbourg nous apprend que dans l'église élevée à cette place le Seigneur était représenté prenant son dernier repas [6] au milieu des douze apôtres [7]. L'église qui s'élevait là était en ruines quand les croisés arrivèrent devant Jérusalem, hors des portes de laquelle elle se trouvait [8] ; mais elle fut promptement relevée.

Quoi qu'il en soit, l'auteur a su tirer de ces souvenirs à la fois précis et confus un merveilleux parti, que lui suggérait le rapprochement qui s'offrait naturellement à son esprit entre Charlemagne entouré de ses douze pairs et Jésus entouré de ses douze apôtres : « Charle, dit-il,

---

1. Le terrain du *Pater Noster* a été acheté en 1868 par la princesse de la Tour-d'Auvergne, qui y a fait construire une église et un cloître. On a trouvé plusieurs antiquités en creusant les fondations. Le lieu où le poète du XIe siècle se représentait Charlemagne assis avec les douze pairs appartient donc à la France.

2. Antonin de Plaisance, au VIe siècle, va presque aussi loin. Parmi les reliques merveilleuses qu'il vit dans cette même église du Cénacle, il cite le calice « in quo post resurrectionem Domini missas celebrarunt apostoli (Ed. de la Soc. de l'Or. latin, p. 104). »

3. Tobler, *Palaestinae Descriptiones ex saeculo IV., V. et VI.....* Paris, Franck, 1869, p. 32.

4. Tobler, *Descriptiones ex saeculo VIII,* etc., p. 198.

5. Tobler, ib. p. 103.

6. Ce renseignement s'applique il est vrai à l'église restaurée au XIIe siècle ; mais cette peinture, ou plutôt mosaïque, pouvait fort bien provenir de l'ancienne église, dont l'intérieur, au dire du témoin cité plus haut, était encore splendide au XIe siècle.

7. Tobler, ib. p. 136.

8. On pourrait encore songer à l'emplacement dit du *Credo ;* mais on y rattachait la présence des apôtres réunis, et non celle du Seigneur.

entra dans l'église, le cœur rempli de joie ; dès qu'il vit la *chaire* du seigneur, il marcha droit vers elle [1]. Il s'y assit et se reposa quelque temps ; à ses côtés, autour de lui, prirent place les douze pairs : avant eux, aucun homme n'avait osé s'asseoir sur ces sièges, aucun ne s'y est assis depuis. Charle admirait la splendeur de l'église [2] ; il avait levé son fier visage. Un Juif [3], qui l'avait suivi de loin, entra dans l'église ; il vit Charle et se prit à trembler : si fier était le regard de l'empereur qu'il ne put le soutenir [4] : il faillit tomber à la renverse, et, s'enfuyant vers le palais du patriarche, il monta d'un élan tous les degrés de marbre : « Sire, dit-il au patriarche, allez à l'église ; préparez les fonts ; je veux me faire baptiser aujourd'hui même. Je viens de voir entrer dans ce moutier douze comtes, avec eux le treizième : jamais je ne vis leurs pareils ! Je n'en doute pas, c'est Dieu lui-même ; lui et les douze apôtres, ils viennent vous visiter. »

Bien reçu par le patriarche, l'empereur séjourne quatre mois à Jérusalem, et y laisse des marques de sa munificence (v. 204 ss.) :

Quatre meis fut li reis en Jersalem la vile,
Il e li doze per, la chiére compaignie ;
Demeinent grant barnage, car l'emperere est riches ;
Comencet un mostier qui'st de sainte Marie :
Li home de la tere le claiment *Latenie* [5],
Car li langage i vienent de trestote la vile ;
Il i vendent lor pailes, lor teiles e lor sirges [6],
Coste [7], canele e peivre, altres bones espices,
E maintes bones herbes que jo ne vos sai dire ;
Deus est oncore el ciel qui'n vuelt faire justise !

---

1. Dans *Galien*, cette chaire s'incline miraculeusement devant Charle.

2. Fuerat miro opere fabricata ecclesia, antiquitus constructa, quod interius patet. *Gesta Francorum expugn. Hier.* 26.

3. C'est un chrétien dans *Galien*.

4. Ce passage est peut-être, avec un autre de *Roland* (v. 2271 ss.), la source de la belle légende qui représente un Juif tirant la barbe du Cid mort, assis dans un fauteuil au milieu de l'église, et puni de son irrévérence.

5. Le ms. porte *la latanie*. Dans la Saga : « Thá er landsfólkit kallar sancte Marie Letanie (*var.* s. M. Letaniam, Scelantine ; *suéd.* sancte Marie Latine ; *dan.* Salatine). Ce vers manque dans H ; tout le passage manque dans *Galien*.

6. Le ms. a *lor teiles e lor series* (et non *seirics*, comme le dit par erreur M. Koschwitz, p. 30) ; M. Fœrster corrige *sires* ; à la vérité je ne connais pas d'exemple de *sire*, au sens d'étoffe, et M. Fœrster n'en a pas trouvé non plus, car dans les vers qu'il cite (*Comte de Poit.* p. 4, *Bliaut, drap, chemise de sire*, *Viol.* p. 161 *bliaut de sire*, p. 304 *drap de syre*), il faut écrire *Sire* (= Syrie). Toutefois ces passages attestent l'usage d'étoffes syriennes, confirmé par le bas-latin *syricus* ou *siricus*. *Sirica* s'emploie même absolument : dans un texte du XIVe s. cité par Du Cange on lit : *Dixit etiam in sua supradicta ecclesia habere in sirica pictum dictum beatum*. *Sirica* a dû donner en fr. *sirge* ; cf. l'esp. *sirgo*.

7. Le *costus*, sorte de gingembre, était une des épices si appréciées dans la cuisine et la médecine du moyen âge.

L'exactitude de ce passage curieux a déjà été signalée. On l'a rapproché [1] du passage suivant de Bernard le Pèlerin, qui visita Jérusalem en 865 : « Recepti sumus in hospitale gloriosissimi imperatoris Caroli, in quo suscipiuntur omnes qui causa devotionis illum adeunt locum lingua loquentes romana : cui adjacet ecclesia in honore sanctae Mariae, nobilissimam habens bibliothecam studio praedicti imperatoris, cum XII mansionibus, agris, vineis et horto in valle Josaphat. Ante ipsum hospitale est forum, in quo unusquisque ibi negotians in anno solvit duos nummos illi qui illud providet [2]. » L'église fondée à Jérusalem par les soins de Charlemagne et restaurée au commencement du XIe siècle par les Amalfitains s'appelait effectivement *Sainte Marie Latine* : les Grecs avaient-ils fait de ce nom *Latinie*, qui aurait pu désigner tout un quartier de la ville [3], ou faut-il corriger *la Latine* dans le vers cité, c'est ce qu'on peut se demander. La leçon *Latenie* convient mieux à l'intèrprétation que notre poète donne de ce nom. On sait que *latin* signifie au moyen âge toute langue etrangère, *latinier* un interprète ; de là le vers

Car li langage i vienent de trestote la vile,

li langage, c'est-à-dire les gens parlant des langues étrangères. Le grand marché attenant à cette église est mentionné dans un grand nombre de textes ; je citerai seulement ici, après Bernard, la description française du XIIe siècle : « A senestre del cange a une rue tote coverte a vote qui a non *la rue des herbes* ; la vent on tot le fruit de la vile e les herbes e les espisses. Al cief de cele rue a un liu lau on vent le poisson, et deriére le marcie lau on vent le poisson a une grandisme place a main senestre lau on vent les oes e les fromages et les poles e les annes. A main destre de cel marcie sont les escopes des orfevres suriens..... A main senestre sont les escopes des orfevres latins. Al cief de ces escopes a une abeie de nonains. Après cele abeie de nonains trueve on une abeie de moines [illegible] apele *Sainte Marie le Latine*. Après trueve on le maison de

---

[illegible] *l. l.*

[illegible] p. [illegible].

[illegible] confirmer cette interprétation, et en même temps rendre [illegible] l'attribution du nom de *latenie* (*letanie*) soit à l'église de Sainte-[illegible] au quartier où elle se trouvait, c'est le passage suivant de la chan-[illegible] (éd. Hippeau, II, p. 38). Pierre l'Ermite, du haut de la col-[illegible] montre aux chrétiens les saints lieux de Jérusalem qu'ils [illegible]

[illegible] la letanie ou il les doctrina
[illegible] neuf langues que il lor enseigna.

[illegible] est, comme dans notre chanson, mis en rapport [illegible] Le *Letanie*, *Letaniam* des mss. scandinaves paraît [illegible] une forme pareille à celle de notre ms. ; il est vrai que d'autres [illegible] (d'où s. d. les altérations *Salantine* et *Salatine*, voy. ci-[illegible] on peut regarder cette variante comme une correction postérieure.

l'Ospital [1]. » Aujourd'hui encore, c'est au même endroit qu'on vend, comme au XIe siècle, les riches étoffes et les épices. « Dans l'immuable Orient, où rien ne change, dit M. de Vogüé, les mêmes emplacements conservent les mêmes destinations..... Le marché du IXe siècle, comme l'*agora* du temps de Constantin, comme le *change* et les *eschoppes* des croisades, était à l'endroit où se trouve maintenant le bazar..... L'hôpital latin du IXe siècle était donc..... probablement sur l'emplacement où nous trouvons plus tard l'église Sainte-Marie Latine, l'héritière et la continuatrice de l'œuvre de Charlemagne. » Je crois que le savant écrivain commet ici une légère erreur : l'église de Sainte-Marie Latine est la même que celle dont parle Bernard en 865 : les Italiens du XIe siècle n'ont fait que la relever ; l'hospice du IXe siècle n'était donc pas sur l'emplacement où s'éleva plus tard l'église Sainte-Marie Latine, mais à côté de l'église Sainte-Marie, fondée par Charlemagne, détruite au Xe siècle, reconstruite par les Italiens (*hospitale Caroli ..... cui adjacet ecclesia in honore sanctae Mariae*).

On voit avec quelle précision notre poète avait retenu certains détails du récit que lui avait fait quelque pèlerin de ses amis. Mais un trait bien remarquable de cette description c'est, à côté d'une exactitude si frappante, la confusion dans laquelle il tombe. Il semble croire que le marché en question occupe la place même de l'église bâtie par Charlemagne, et s'indignant de cette profanation, il s'écrie : « Mais Dieu est au ciel, qui en tirera vengeance quelque jour. » Ce vers est extrêmement précieux, parce que c'est le seul où le poète, quittant le ton du récit, parle en son propre nom et exprime ses sentiments sur un fait contemporain. Il est clair que cette menace s'adresse à ceux qui occupaient Jérusalem au temps de l'auteur, c'est-à-dire aux musulmans ; elle n'aurait eu aucun sens à une époque où la ville sainte aurait appartenu aux chrétiens, et d'ailleurs le poète n'aurait pu alors puiser dans des récits mal compris l'erreur que je viens de signaler et la colère qu'elle lui inspire. Le marché attenant à l'hôpital et à l'église de Sainte-Marie Latine était si peu une profanation de la fondation de Charlemagne que l'hôpital, d'après Bernard, percevait au IXe siècle un droit sur ceux qui y exposaient leurs marchandises. Ce droit, octroyé sans doute à Charle par la gracieuseté de Haroun al Raschid, avait certainement cessé d'être perçu au XIe siècle ; les maîtres de l'hospice s'en plaignaient sans doute [2] ; les pèlerins pâtissaient de la diminution des revenus de l'hôpital, et nous trouvons dans

1. Tobler, l. l. p. 201.

2. C'est pour cela que de bons pèlerins, revenus dans leurs pays, faisaient des fondations en faveur de l'hôpital de Jérusalem. M. Saige a publié trois actes de ce genre, faits dans l'Albigeois en 1083, 1084 et 1085 (*Bibl. Éc. Ch.*, XXV, 552).

les vers en question un écho de leurs récriminations mal comprises.

Nous remarquons le même mélange d'exactitude singulière, d'incohérence et de confusion dans l'itinéraire que le poète fait suivre à ses héros ; mais ici les difficultés sont rendues inextricables par l'évidente altération du texte. Notre auteur paraît encore avoir retenu quelques particularités fort précises du récit d'un pèlerin de Terre-Sainte, mais il a choisi d'une façon tout à fait bizarre celles qu'il lui a plu de rapporter et les a rangées dans un ordre qu'il nous est impossible de comprendre. Voici l'itinéraire pour l'aller :

Il eissirent de France e Borgoine guerpirent ;
Loheregne traversent, Baiviére e Honguerie,
Les Turcs e les Persanz e cele gent haie ;
La grant ewe del flum passérent a Lalice ;
Chevalchet l'emperére trés par mi croiz partie,
Les bois e les forez, e sont entret en Grice,
Les bois e les montaines virent en Romanie,
E brochent a la terre ou Deus receut martirie :
Virent Jerusalem, une citet antive.

Le début est correct, si on donne au mot *Loheregne* une extension vers le sud qu'il a souvent comportée ; mais une fois en Hongrie nous perdons la piste. Comment trouve-t-on des Turcs et des Persans avant d'entrer en Grèce ? Quelle distinction faut-il faire entre la Grèce et la Romanie ? Qu'est-ce que *Croiz partie ?* où chercher ce pays fantastique au milieu de telles aberrations ? Un seul point est précis ; mais au lieu d'éclaircir le reste, il le rend plus obscur encore. *Lalice* répond ici, comme dans plusieurs autres textes français, dont l'un au moins (Wace) est certainement antérieur aux croisades, à Laodicée, devenue Ladikia dans la prononciation des Grecs. Mais à quelle Laodicée ? Trois villes de ce nom, — celle d'Asie-Mineure, celle de Syrie et celle de Célésyrie, — sont également nommées *Lalice* par les textes français : *Lalice* dans Wace est Laodicée de Syrie, *Lalice* dans la chanson d'*Antioche* est Laodicée d'Asie Mineure, Lalice (ou *Laliche*) dans Guillaume de Tyr est Laodicée de Célésyrie. Il faut renoncer à la première, située sur la mer et non sur un fleuve ; des deux autres, l'une est sur l'Oronte, l'autre sur le Lycus, mais elles paraissent ici également déplacées. Je suppose que le poète a confondu les noms et les souvenirs qui lui restaient des narrations entendues, et qu'il a placé ici dans l'itinéraire d'*aller* des noms qui appartiennent à l'itinéraire de *retour*. On pourrait croire que cette confusion n'est pas son fait, mais celui d'un copiste ou d'un arrangeur postérieur. En effet les versions étrangères ou renouvelées ne sont pas ici d'accord avec notre manuscrit unique. Voici ce que dit la saga : « Ils vinrent en Bourgogne, laissèrent derrière eux la Lorraine et la Bavière, la Lombardie,

la Pouille, la Perse et la Turquie (*Pul*, *Perse og Tulke*), et ensuite ils arrivèrent à la mer et firent passer la mer à tous leurs gens, et vinrent à Jérusalem[1]. » Sauf la bizarre mention des Persans et des Turcs, nous trouvons ici quelque chose de raisonnable : les pèlerins, après avoir traversé la Bavière, entrent en Italie, descendent en Pouille et s'embarquent pour la Terre-Sainte ; il ne s'agit ni de Lalice, ni de « Croiz partie, » ni de Grèce, ni de Romanie. La version galloise est encore plus simple : « Pour faire le récit court, ils laissèrent la France, l'Allemagne, la Hongrie, Rome, la Calabre et la Pouille... et en peu de temps arrivèrent à Jérusalem. » Le *Galien*, dans ses trois rédactions, fait passer les pèlerins par Rome, le texte imprimé seul dit qu'ils s'embarquèrent à Venise. Toutes ces versions, à la vérité, sont fort abrégées, et la présence des mots *Perse og Tulke* dans le texte norvégien semble faire remonter à l'original la confusion que présente notre manuscrit. Mais d'autre part l'accord des trois versions secondaires à présenter le voyage comme une traversée mérite d'être pris en sérieuse considération. C'est ainsi que l'expédition de Charlemagne en Orient est présentée par le plus ancien texte qui en fasse mention, la chronique de Benoit de Saint-André[2]. C'était la route la plus ordinairement suivie par les pèlerins. De la côte orientale de l'Italie on allait débarquer directement à un port syrien, — Tripoli ou Antaradus, — ou bien on traversait la Grèce et on se rembarquait à Salonique. On peut admettre que les pèlerins dont notre poète reproduit le voyage en l'embrouillant étrangement avaient suivi cet itinéraire : Bavière (Hongrie ?), Lombardie, Pouille, Grèce, Syrie[3]. Mais alors il faut supprimer *Lalice*, et la reporter dans le voyage de retour. C'est là aussi qu'on pourrait intercaler « les Turcs et les Persans », c'est-à-dire les Turcs dépendant du soudan de Perse, établis

1. La traduction suédoise a modifié ce passage en faisant embarquer Charlemagne à Marseille (*Marsiliam*) ; la chronique danoise, dérivée du suédois, se borne à dire qu'il « passa par mer jusqu'au saint sépulcre. »

2. *Hist. poét.*, p. 337. Il est vrai que Benoit raconte que Charle fit jeter un pont sur la mer, de l'Italie à la Grèce ! — La *Descriptio* (voy. ci-dessous, p. 31) fait passer l'empereur et son armée par la Hongrie, en sorte qu'ils arrivent droit à Constantinople. Ce chemin ne put être pris par les pèlerins que quand les Hongrois furent devenus chrétiens, c'est-à-dire depuis le commencement du XIe siècle.

3. M. Koschwitz a essayé de restituer le texte dans cette donnée, mais sans succès, comme l'a reconnu M. Fœrster, qui a proposé une autre restitution, où il s'écarte moins du manuscrit, mais qui n'est guère satisfaisante non plus. M. Fœrster veut que *Romanie* désigne l'Asie-Mineure, et *Grice* l'empire byzantin d'Europe : mais dans tous les textes que je connais *Romanie* désigne ou la Turquie d'Europe actuelle ou l'empire grec en général. Le fleuve qui arrose Lalice est, d'après M. Fœrster, le *Menander* ; je ne sais quel cours d'eau il a voulu désigner. — De toutes façons, il faut admettre dans ce passage de graves altérations, et en même temps reconnaître que le poète se faisait une idée vague de l'itinéraire, tout en ayant des notions précises sur certains points.

depuis le milieu du XIe siècle à Konieh et occupant une grande partie de l'Asie Mineure[1]. Cependant, comme le poète paraît avoir voulu éviter tout contact des pèlerins avec les infidèles, — ce qui aurait en effet troublé son récit tel qu'il l'avait conçu, — il est plus probable que le v. 102 (*Les Turcs e les Persaunz e cele gent haie*) est une simple interpolation d'un copiste du XIIe siècle, scandalisé de ne pas voir mentionnés, dans une expédition en Orient, les Turcs et les Persans dont étaient remplies les chansons postérieures aux croisades. L'hypothèse d'une navigation aurait l'avantage de faire disparaître une des plus grandes étrangetés du poème : les Français, qui semblent ici traverser la Romanie, ne voient cependant Constantinople qu'à leur retour. Tout s'explique si on admet qu'ils passent par un chemin et reviennent par un autre.

Le retour ne s'effectue pas d'ailleurs d'une façon beaucoup plus claire que l'aller, du moins dans tous ses détails. De Jérusalem les Français, accompagnés du patriarche, se rendent à Jéricho, où ils prennent leurs palmes. On sait que cet usage de cueillir à Jéricho[2] des palmes qu'on rapportait en France comme preuve et souvenir de son pèlerinage[3], usage qui s'est longtemps conservé, est attesté dès avant les croisades[4]. De Jéricho nos pèlerins ne reviennent pas à Jérusalem, mais vont tout droit à Constantinople. Voici leur bref itinéraire :

> Chevalchet l'emperere od sa companie grant,
> E passent monteles e les puis d'Abilant,
> La roche del Guitume e les plaines avant,
> Virent Constantinople, une citet vaillant (259-262).

Comment faut-il corriger le second de ces vers ? Le mot *monteles* cache-t-il un nom de lieu défiguré, ou suffit-il d'intercaler *les* (*E passent les monteles*, ou mieux *monceles*) pour rétablir la mesure et le sens[5] ?

---

1. La mention des Turcs en elle-même ne serait nullement pour le poème une marque de date récente. Avant même les victoires de Togrul-Beg († 1063), qui soumit aux Turcs toute l'Asie musulmane, et remplit le monde de leur nom, les Turcs sont souvent cités par les historiens occidentaux. *Turcae* se trouve déjà dans Pline (IV, 7, 7), et l'auteur du récit fabuleux sur l'origine troyenne des Francs qui a servi de source à Frédégaire prétend que les Turcs sont, comme les Francs, les descendants des Troyens, et doivent leur nom à un prétendu roi Torquot.

2. Voyez sur ce point une note savante et complète de M. le comte Riant, dans ses *Scandinaves en Terre-Sainte*, p. 39. « Pour la première fois, en 1191, Célestin III accorda, à Philippe-Auguste et à ses chevaliers revenant du siège de Saint-Jean d'Acre, le droit de porter des palmes sans avoir été à Jéricho. »

3. De là le nom de *paumier*, qui n'appartient proprement qu'aux pèlerins revenus de Jérusalem (cf. Diez, s. v. *palmiere*).

4. Sur les palmes, voy. le passage de Pierre Damien cité par Du Cange, s. v. *palmarius* : « Ex Hierosolymitana peregrinatione deveniens palmam ferebat in manu. » C'est par erreur que Michaud place avant les croisades Raimond de Puisaye dit le Paumier ; il vivait au XIIe siècle (*AA. SS.* Jul. 28).

5. Les versions étrangères ne nous sont ici d'aucune utilité. La Saga dit

Quoi qu'il en soit, *les puis d'Abilant* doivent sans doute être entendus de l'Antiliban, comme me l'a fait remarquer M. Clermont-Ganneau. Le nom d'*Abilant* représente évidemment, en effet, celui de la ville d'Abila, capitale de l'ancienne tétrarchie d'Abilène, aujourd'hui *Nebi-Abil*, située au pied de l'Antiliban. De Jéricho, nos pèlerins, après avoir remonté le Jourdain, se rendent sans doute à Damas ; de là la grande route romaine passait devant Abila. Le chemin suit à cet endroit une gorge étroite où coule le Barrada ; des deux côtés se dressent de hautes montagnes : ce sont *les puis d'Abilant*[1]. Sur les rochers se voit encore gravée une magnifique inscription romaine, rapportant que la route, détruite par le fleuve débordé, a été reconstruite par les ordres de Lucius Verus[2]. C'est entre Abila et Constantinople qu'il faudrait intercaler, si on admet la conjecture proposée plus haut, la mention de Lalice et de son grand fleuve. Mais qu'est-ce que la roche du *Guitume*, qui précède de grandes plaines? Il m'a été impossible de le découvrir[3]. Il est singulier que notre poète fasse arriver ses pèlerins à Constantinople sans dire un mot du Bras Saint-Georges.

Si les notions de l'auteur de notre chanson sur l'Orient paraissent bien refléter les récits des pèlerins du XIe siècle, les circonstances dans lesquelles son poème a visiblement été composé semblent aussi l'assigner à la même époque. Aux motifs que nous avons déjà énumérés, — conte populaire des *gabs*, merveilles de Constantinople, pèlerinage de Charlemagne, — il faut en effet en joindre un dernier, qui à mon avis a été le principal et a groupé tous les autres autour de lui. Notre chanson a été composée pour expliquer aux nombreux pèlerins attirés à la foire de l'*Endit*, entre Paris et Saint-Denis, par l'exhibition de certaines reliques, l'origine de ces reliques. Il est nécessaire, pour faire bien comprendre cette partie du sujet, de dire brièvement ce que l'on peut savoir de l'histoire de ces reliques célèbres.

Nous ne trouvons pas avant le XIIe siècle une preuve authentique de

---

simplement : « Au matin ils montèrent à cheval et allèrent droit à Constantinople. » Le gallois est encore plus abrégé ; il ne mentionne pas Jéricho. Le *Galien* place entre Jérusalem et Constantinople diverses aventures inconnues à l'ancien texte, mais il n'en détermine aucunement la scène. — M. Koschwitz lit : *E passerent les munz*.

1. *Abilant* reparaît souvent dans les poèmes postérieurs aux croisades, mais sans avoir le plus souvent de signification bien nette. La « tour d'Abilant » paraît même provenir d'une confusion entre Abila et Babel.

2. Voy. le guide de Terre-Sainte publié par Bædeker, p. 511.

3. J'avais pensé au val de *Gurhenie*, près de Nicée (voy. *Chanson d'Antioche*, t. I, p. 148), mais, outre que le nom ne ressemble que fort peu, et qu'il n'est pas parlé de « roche », cette petite vallée n'avait aucune raison d'être connue en Europe avant la bataille qu'y livrèrent les premiers croisés. Au reste, le nom et la place de cette *roche del guitume* sont trop peu assurés pour fournir une base solide aux recherches.

la présence à l'abbaye de Saint-Denis des trois grandes reliques dont il s'agit surtout ici : un fragment de la couronne d'épines, un des clous de la croix [1] et le bras de saint Siméon, sur lequel il porta Jésus enfant lors de sa présentation au temple [2]. Ces reliques sont mentionnées dans un diplôme de Louis le Gros de 1124, où il confirme certains privilèges de l'abbaye de Saint-Denis sur la foire de l'Endit : « Preterea omnimodam potestatem omnemque justiciam atque universas consuetudines nundin[ar]um Indicti, quoniam prefatum Indictum honore et reverentia sanctarum reliquiarum, clavi scilicet et corone Domini, apostolica auctoritate archiepiscoporum et episcoporum confirmatum, antecessorum nostrorum regum Francie constitutione constitutum est, in perpetuum condonavimus ; dignum enim duximus Domino Deo his et aliis quibus possumus modis grates referre, quod et regnum nostrum ea Indicti die insignibus sue passionis, clavi videlicet et corone, dignatus est sublimare, et nostram et antecessorum successorumque nostrorum protectionem in capite regni nostri, videlicet apud sanctos martyres dignatus est collocare [3]. » La dévotion de Louis VI à ces reliques était grande : quand il se sentit mourir, il remit à Suger une pierre précieuse qu'il tenait de sa grand'mère, Anne de Russie, en le priant de la faire appliquer sur le reliquaire qui contenait la sainte couronne [4]. Suger, qui a évidemment rédigé au nom du roi son ami la charte que je viens de citer, parle encore des reliques en question dans une pièce où il recommande la célébration solennelle de l'anniversaire de Charle le Chauve, qui, outre plusieurs autres bienfaits, « a illustré l'abbaye de Saint-Denis des insignes de la passion du Seigneur, à savoir le clou et la couronne, et du bras de saint

---

1. Ce clou fut perdu et retrouvé en 1232. Détourné lors de la Révolution, il fut offert en 1828 à Notre-Dame, et il fait partie des grandes reliques qu'on vénère encore tous les ans dans la semaine sainte. Les autres reliques de Saint-Denis paraissent perdues (voy. Rohault de Fleury, *Mém. sur les instruments de la Passion*, p. 178).

2. On aurait une date plus ancienne si la relation de l'ouverture des châsses de saint Denis et de ses compagnons en 1050, écrite par le moine Haimon et dédiée à son abbé Hugon, pouvait être considérée comme contemporaine de l'événement qu'elle raconte. C'est ce qui, à vrai dire, ne me paraît pas impossible ; mais les critiques sont d'accord pour admettre qu'elle est bien postérieure, et que l'abbé Hugon auquel elle est dédiée était, non l'abbé de ce nom qui présida à l'ouverture des châsses en 1050, mais un autre, qui vivait sous Philippe Auguste (voy. Pertz, *SS.* t. XI, p. 371-377). On lit dans ce texte : « Antequam ad corpora sanctorum perveniatur, criptula quaedam aureis gemmis extrinsecus decorata habetur, in qua duabus seris diligenter munita dominici clavi et coronae servantur pignora. »

3. Tardif, *Monuments historiques*, n° 391, p. 216 ss.

4. *Œuvres de Suger*, p. p. Lecoy de la Marche (Paris, 1867), p. 143. — Louis VII avait les mêmes sentiments. Il fit enchâsser dans ce reliquaire, où la vit Rodrigue de Tolède, une « escarboucle » que lui avait donnée Alphonse VII de Castille (*Hist. de F.*, t. XII, p. 383).

Siméon[1]. » Ce sont là les plus anciens témoignages absolument authentiques ; mais à défaut de textes de ce genre, il est facile de prouver que ces reliques étaient conservées à Saint-Denis et montrées aux croyants, à la foire de l'Endit, au moins dès le règne de Philippe I.

En effet, les renseignements donnés, dans les chartes de Louis VI et de Suger citées plus haut, sur l'origine de ces reliques se réfèrent sans aucun doute à l'écrit connu sous ce titre : *Descriptio qualiter Carolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani adtulerit, qualiterque Carolus Calvus hec ad sanctum Dionysium retulerit.* Or il a été prouvé par l'abbé Le Beuf et confirmé depuis[2] que cette légende a été composée à Saint-Denis au XIe siècle, très probablement avant 1085. Elle rapporte que Charlemagne, étant allé secourir les chrétiens d'Orient, reçut en don de l'empereur de Constantinople ces précieuses reliques, et les déposa à Aix-la-Chapelle, d'où plus tard Charle le Chauve les enleva pour les donner à l'abbaye de Saint-Denis. Charlemagne avait établi à Aix, du 11 au 14 juin, un *indictum*[3] pour la vénération des reliques ; cet *indictum* avait été consacré par le pape Léon, venu exprès de Rome, et assisté de nombreux évêques et archevêques[4] ; Charle le Chauve transporta la fête, avec les reliques, d'Aix à Saint-Denis, où elle devint la célèbre fête de l'*Endit* (plus tard du *Lendit*). Il n'est pas difficile de démêler l'origine de ces fables. Charle le Chauve avait réellement été un grand bienfaiteur de Saint-Denis ; il y avait son tombeau, et il avait donné à l'abbaye des reliques déjà fort remarquables, — le bras de trois grands saints, saint Jacques, saint Étienne et saint Vincent[5]. Quand l'abbaye se trouva, je ne saurais dire comment, en possession de reliques encore plus précieuses, — parmi lesquelles un quatrième bras, — il était bien naturel que les moines répondissent aux questions des visiteurs curieux qu'elles leur venaient également de Charle le Chauve. Et comment Charle le Chauve pouvait-il les avoir, si ce n'est comme héritier de Charlemagne ? Celui-ci, tout le monde le savait, était allé à Jérusalem et à Constantinople ; il en avait rapporté ces reliques pour sa chapelle d'Aix, et plus tard son petit-fils les avait offertes à Saint-Denis.

---

1. *Œuvres de Suger*, p. 355.
2. *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 56.
3. Le mot *indictum*, qui apparaît dans le latin mérovingien (on ne trouve en latin classique que *indictae feriae*), signifie simplement, comme on sait, « annonce officielle (spécialement de fête), fête annoncée d'avance. » Peu à peu il s'est restreint à l'*endit* de Saint-Denis, mais antérieurement on le rencontre appliqué à d'autres foires analogues.
4. C'est à ce prétendu synode que se réfèrent les paroles citées plus haut de la charte de Louis le Gros.
5. Voy. *Œuvres de Suger*, p. 201-2, 354. Au premier endroit, Suger ne parle pas des autres reliques attribuées à Charle le Chauve ; au second (voy. ci-dessus), il les mentionne séparément.

C'est sur ces données que fut composée, vers la fin du second tiers du XIe siècle, la légende latine en question, une des fraudes à la fois les plus grossières et les plus audacieuses qui soient sorties des officines monacales. L'auteur ne connaît à Constantinople d'autre souverain contemporain de Charlemagne que Constantin, fait venir le pape à Aix pour consacrer les prétendues reliques, réunit au même effet un concile imaginaire où figurent les abbés de monastères fondés à la fin du Xe siècle, et prouve en un mot autant d'ignorance que d'effronterie. Son ouvrage n'en eut pas moins le plus grand succès, ainsi que celui du faux Turpin, son émule. Nous avons vu que dès 1124 Louis VI, ou plutôt Suger, abbé de Saint-Denis, s'y réfère comme à un document authentique ; plus tard il passa dans toutes les compilations historiques [1], et ne retomba dans le mépris qui lui est dû qu'à la renaissance des lettres [2].

A côté de cette version monastique et pour ainsi dire officielle sur l'origine des reliques de Saint-Denis, il en circulait d'autres parmi le peuple [3]. Les reliques exposées à l'Endit avaient été rapportées de l'Orient par Charlemagne, voilà ce dont personne ne doutait, parce que c'était d'accord avec une croyance universellement admise ; quant à Charle le Chauve, que l'auteur de la *Descriptio* avait jugé nécessaire de faire intervenir, les récits populaires le laissèrent naturellement de côté : rien ne s'opposait pour eux à ce que Charlemagne eût rapporté directement les reliques d'Orient à Saint-Denis, tandis que l'auteur de la légende latine savait au moins que l'empereur d'Aix, qui vint fort peu à Paris, n'avait aucune raison d'honorer particulièrement l'abbaye qui, sous son fils, dut au fameux Hilduin sa gloire et sa richesse toujours croissante. Les explications populaires de l'origine des reliques durent rapidement donner naissance à des poèmes : la foire de l'Endit réunissait un grand concours

---

1. Cependant les libertés que prend l'auteur avec l'histoire d'ailleurs établie embarrassaient quelque peu. Il faut noter à l'honneur de Guillaume de Tyr qu'il ne mentionne aucunement, dans sa grande histoire, la prétendue expédition de Charlemagne.

2. Malgré la justice de ce mépris, la *Descriptio* offre aujourd'hui de l'intérêt à divers points de vue, et je me propose d'en donner quelque jour une édition dans ce recueil.

3. Un poème aujourd'hui perdu, mais résumé par Jehan des Preiz (t. III, p. 12 ss.), avait pris pour base la *Descriptio* en accommodant le récit à des chansons de geste connues. Le patriarche de Jérusalem demande secours à l'empereur de Constantinople, appelé non plus Constantin, mais Richer, « qu'on nommoit aussy Estienne ». Après la victoire, Richer donne à Charlemagne beaucoup de reliques, et, bien qu'il ait cent ans, sa fille Sibile en mariage (ainsi le poème est rattaché à la chanson de la *Reine Sibile*, où cette reine est en effet fille de l'empereur de Constantinople Richer). — Un autre passage de Jehan des Preiz (III, 80) raconte très brièvement un autre pèlerinage de Charlemagne; il revient cette fois par la Sicile (comme dans Godefroi de Viterbe) et a des aventures à Palerme.

de gens, attirés, les uns par l'exhibition des reliques, les autres par les acheteurs rassemblés et les marchandises mises en vente, tous cherchant des distractions une fois qu'ils avaient terminé leurs dévotions ou leurs affaires. Les jongleurs arrivaient donc en grand nombre et cherchaient à captiver les auditeurs : rien de plus indiqué que de leur chanter l'expédition où Charlemagne avait rapporté le clou et la couronne qu'ils venaient de vénérer. Aussi ne s'étonnera-t-on pas qu'on ait composé sur ce sujet au moins trois chansons différentes. La première s'est perdue, et nous ne la connaissons que par un très bref résumé de la *Karlamagnùs-Saga*[1]. Elle n'est pas, dans sa marche générale, sans rapport avec la légende latine, et il me paraît vraisemblable, non pas qu'elle s'en est inspirée, mais au contraire qu'elle lui a fourni son principal motif. On y voit également Charlemagne secourir l'empereur de Constantinople contre ses ennemis et en recevoir des reliques incomparables. L'idée de tirer ces reliques de Constantinople et non de Jérusalem, commune à ce poème et à la *Descriptio*, repose sur une certaine connaissance des choses : en effet, à partir de la fin du xe siècle environ, les reliques de la Passion, plus ou moins authentiques, qui avaient longtemps été montrées à Jérusalem ou ailleurs, étaient concentrées à Constantinople, notamment dans la chapelle impériale de Bucoléon[2] ; elles faisaient l'admiration des pèlerins qui passaient par Byzance, et c'est pour cela que la chanson perdue et la légende latine en font venir les prétendues reliques de Saint-Denis. L'auteur de notre poème, ignorant sans doute ce fait, a trouvé naturel que ces reliques fussent à Jérusalem, et les fait donner à Charlemagne par le patriarche et non par l'empereur. — L'antiquité de la chanson résumée dans la *Karlamagnùs-Saga* est établie par l'allusion qu'y fait le *Roland*[3]. Elle paraît ne s'être pas bornée à mentionner les reliques de Saint-Denis, qui ne figurent même pas dans l'abrégé norvégien, mais avoir énuméré plusieurs autres trésors du même genre conservés dans diverses églises de France et censés rapportés d'Orient par Charlemagne ; les autres textes relatifs au même sujet en font d'ailleurs autant. Voici ce qu'on lit à ce propos dans le texte norvégien : « L'empereur des Grecs donna à Charlemagne du suaire de notre Seigneur[4], et ses chaussettes, du bois

1. I, 49-50. Cf. *Bibl. Éc. Ch.* XXV, 102.

2. Voy. Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, II, 203 ss.; *Alexii Epistola*, p. xxxiv, etc.

3. Au v. 2329 Roland mourant énumère, parmi les pays qu'il a conquis pour son oncle, « Costantinoble, dont il out la fiance. » Il y a quelque difficulté à rapporter cette allusion au poème dont il s'agit, parce que la *Karlamagnùs-Saga* dit expressément que quand Charlemagne partit pour l'Orient, il laissa Roland à Rome ; mais c'est sans doute une erreur du rédacteur. Le fait que l'auteur du *Roland* connaissait le poème abrégé dans la saga résulte avec certitude d'un autre passage (voy. ci-dessous).

4. Le texte est ici embarrassé par une glose inintelligente. Le mot *sveitäduk*

de la sainte croix, et la pointe de la lance qui perça son côté, et la lance de saint Mercure [1]..... Charles revint en France et arriva à Aix ; il y laissa les chaussettes [2], le suaire à Compiègne (*Komparins*), la sainte croix à Orléans [3] ; il garda la pointe de la lance et la fit incruster dans la poignée de son épée, à cause de quoi il l'appela *Joyeuse ;* et c'est pour cela que les chevaliers, quand ils veulent s'encourager au combat, crient *Montjoie* [4]. »

---

traduit littéralement le latin *sudarium*, c'est-à-dire le linge dont la tête de Jésus était enveloppée dans le tombeau (Jean, XX, 7) ; mais il signifie proprement « mouchoir », ce qui a donné lieu à la glose : « le *sveitadúk* dont il s'essuya le visage après avoir parlé au peuple. » Un autre manuscrit, duquel dérive la version danoise, a conservé le vrai suaire, mais ajoute une autre relique : « un suaire (*swededug*) dans lequel Notre Seigneur fut mis au tombeau, et la serviette avec laquelle il s'essuya au jeudi-saint (Brandt, *Romantisk Digtning*, III, 16). » Remarquons d'ailleurs que ce mot *suaire* a été en français complètement détourné de son sens : on l'a assimilé au linceul où le corps de Jésus était enveloppé, mais à tort, d'abord parce que *sudarium* ne peut désigner qu'un linge de petite dimension, ensuite à cause du passage formel de saint Jean. Le mot *sindon*, employé dans les évangiles synoptiques pour désigner le linceul, avait donné en ancien français *signe*. De là le nom de la chapelle du *Saint Signe* à Saint-Corneille de Compiègne, appelée aussi chapelle du *Saint Suaire*, quand on eut confondu les deux objets.

1. En traduisant jadis le sommaire de la *Karlamagnùs-Saga* (*Bibl. Éc. Ch.*, XXV, 102), j'ai conjecturé que *Mercure* était ici une faute pour *Maurice*. Cette conjecture, répétée par M. Gautier (*Ep. fr.*, II, 268), est tout à fait erronée. S. Mercure passe pour avoir souffert le martyre sous Déce (voy. Martene, *Amplissima Collectio*, VI, 743 ss.) ; sa lance avait surtout un grand intérêt : on racontait que la nuit où périt Julien l'apostat, elle avait disparu de l'église d'Antioche où on la gardait, et qu'on l'avait retrouvée toute sanglante, dans cette même église, le lendemain de la mort de cet empereur, que saint Maurice avait percé sur l'ordre de Dieu et à la suite des prières de saint Basile. Je ne sais si quelque église de France prétendait la posséder au moyen âge ; en 768, Arichis avait fait transporter à Bénévent un prétendu corps de saint Mercure.

2. Je pense qu'il y a là une confusion : on montrait, on montre sans doute encore à Aix les chaussettes de saint Joseph ; mais je ne vois pas qu'on ait jamais parlé de celles de Jésus. Je traduis *hosa* par chaussettes à cause de ce passage de Philippe de Vigneulles, qui assista en 1510 à Aix à l'exhibition des grandes reliques : « La clergie..... aportoit les chaussettes saint Joseph, dont l'une est noire et l'autre comme tanée, sans avant-piedz ne nulle façon, mais sont lairges et tout d'ugne venue (*Mémoires*, p. 177). »

3. Cette relique est évidemment l'origine de la construction à Orléans de la célèbre église de Sainte-Croix.

4. Ce passage se retrouve à peu près textuellement dans le *Roland* (v. 2503 ss.) :

> Asez savuns de la lance parler
> Dunt nostre sire fut en la cruiz naffrez ;
> Charles en ad la mure, mercit Deu :
> En l'orie punt l'ad faite manuvrer.
> Pur ceste honur e pur ceste bontet
> Li noms *Joiuse* l'espée fut dunez.
> Barun franceis nel deivent ublier :
> Enseigne en unt de *Munjoie* crier.

Cette étymologie est d'ailleurs fausse ; le cri de Montjoie a une tout autre

Cette chanson avait, à ce qu'il semble, assez peu d'intérêt. Une version très différente sur l'origine des reliques de Saint-Denis s'est conservée dans le poème de *Fierabras*. Ce poème, tel que nous l'avons, n'est pas plus ancien que le troisième quart du XIIe siècle, mais il remonte certainement à un original antérieur. Il donne aux reliques de Saint-Denis et de Compiègne une tout autre histoire. Ce n'est plus de Constantinople qu'elles viennent : c'est de Rome. Un roi païen les y avait enlevées ; Charlemagne les a reconquises. Malgré cette divergence radicale, ce poème, visiblement composé pour être chanté à la foire de l'Endit (voyez les vers du début et de la fin), semble avoir subi pour certains détails l'influence de la légende latine. Je n'en parle pas ici plus longuement, parce que j'en ferai prochainement l'objet d'une étude spéciale[1].

Notre chanson est la plus populaire, comme elle est la plus ancienne, de toutes ces narrations poétiques. L'importance particulière qu'elle accordait aux reliques rapportées par Charlemagne était sans doute indiquée dans des vers placés soit au commencement, soit à la fin, vers qui ont disparu de notre manuscrit unique[2] et que la mise en prose et les traductions étrangères ont également omis, comme n'ayant pas d'intérêt. Toutefois il reste dans le corps du poème assez d'indications pour nous en bien révéler le caractère. Voici les reliques que le poète énumère comme ayant été données à Charlemagne par le patriarche de Jérusalem : le bras de saint Siméon, le chef de saint Lazare, du sang de saint Étienne, du suaire de Jésus « qu'il avait sur sa tête quand il fut couché dans le sépulcre », un des clous de ses pieds, la sainte couronne qu'on lui mit sur la tête, et le calice qu'il bénit, ainsi que l'écuelle d'argent et le couteau dont Dieu se servit à son repas, du lait de sainte Marie dont elle allaita Jésus, et de la sainte chemise qu'elle portait sur son corps.

Si nous comparons la liste de notre poème à celle que donne la *Descriptio*, nous trouvons dans celle-ci, outre les trois reliques principales (bras de Siméon, clou, couronne), un morceau de bois de la croix, le suaire du seigneur, la chemise de la vierge Marie et un des langes de l'enfant Jésus[3]. Le bois de la croix n'est pas mentionné dans notre poème ;

---

origine. L'explication du nom de Joyeuse doit aussi être récente, et tout ce passage est sans doute emprunté au poème perdu dont il s'agit.

1. Une dernière fiction, dont je ne m'occupe pas ici, racontait que les saints clous, le suaire et la couronne avaient été rapportés d' « Angorie » par Renaut de Montauban (voy. Michel, *Charlemagne*, p. cxij-cxiv ; Koschwitz, *Sechs Bearb.*, p. 43).

2. N'oublions pas qu'il a été exécuté par un Anglais à la fin du XIIIe siècle.

3. Jehan des Preiz dit de même : « Une grande pieche de la saincte croix..... item de la couronne nostre seigneur Dieu..... item ung des claux dont nostre seigneur fu claveit ; item le saint sudaire ; item la chemise nostre dame ; item

mais nous savons de source certaine qu'un morceau était conservé à Saint-Denis dans l'autel également consacré au clou et à la couronne d'épines[1]. On ne mentionne pas à Saint-Denis la « fascia qua [Maria] puerum Jesum in cunabilis cinxit[2] » ; quant au suaire et à la chemise de la Vierge que la légende latine et notre poème s'accordent à citer, ils n'appartiennent pas à l'abbaye de Saint-Denis, mais à deux villes voisines de Paris, l'une à Compiègne et l'autre à Chartres. Leur existence est attestée de bonne heure dans ces deux villes, et l'une et l'autre de ces reliques passent pour avoir été données par Charle le Chauve, qui les avait rapportées d'Aix ; quel fondement historique y a-t-il à cette tradition, et dans quel rapport est-elle avec la *Descriptio*, c'est ce qu'il serait trop long d'examiner ici. On voit seulement que notre poème, d'accord avec la légende latine, mentionne, outre les célèbres reliques de Saint-Denis, celles de quelques villes voisines qui se vantaient également de les tenir de Charlemagne. On a vu qu'il en était de même dans l'ancien poème résumé dans la *Karlamagnùs-Saga*, qui, à côté des reliques de Saint-Denis (omises dans le résumé, mais bien probablement mentionnées dans le texte), parlait de la croix d'Orléans et du suaire de Compiègne. Quant aux reliques qui ne se trouvent ni dans la *Descriptio* ni dans le résumé norois, c'est-à-dire le chef de Lazare, du sang de saint Etienne, la coupe, l'écuelle et le couteau de la cène, du lait de la Vierge[3], il est probable qu'on les montrait aussi, au XIe siècle, dans quelques églises de France.

Tout se réunit donc pour nous faire regarder notre poème comme composé au XIe siècle, avant les croisades, et ces conclusions, je l'ai dit,

---

ly petis drapeillons en queis Jesu Crist fu faissiet ; item le brais saint Simeon dont il tint Jesu Crist en temple Salomon (p. 18). » Ces derniers mots paraissent un des vers conservés de la chanson de *Richer*.

1. *Consecratum est altare sancte crucis..... in honore sancte crucis et sanctarum reliquiarum, clavi et corone Domini et sancti Symeonis*, etc. (*Consecrationes altarium beati sancti Dionysii*, p. p. L. Delisle dans la *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, t. XXXVIII, p. 464). La consécration rappelée ici fut faite en 1144 (voy. Suger, éd. Lecoy, p. 234, 236).

2. Dans les *testimonia* sur les reliques de Constantinople rassemblés par M. Riant (l. l.), on voit plusieurs fois figurer des *fasciae* ou une *fascia*, mais sans rien qui précise le sens. On montre à Aix les langes de l'enfant Jésus. Un morceau de ces langes avec d'autres reliques, et au milieu un « souvenir » de Charlemagne, fut offert à Napoléon Ier par le Chapitre d'Aix-la-Chapelle. Ce reliquaire, sous le nom de « Talisman de Charlemagne », fut conservé dans la famille Bonaparte ; l'impératrice Eugénie l'eut près d'elle lors de la naissance de son fils, et le faisait porter, quelques années après, dans la chambre de M. Bacciochi, malade à Biarritz (voy. Rohault de Fleury, *Mém.*, etc., p. 118; De Gourgues, *Le saint Suaire*, Périgueux, 1868, p. 13).

3. Un grand nombre de villes, — Reims entre autres, — prétendaient posséder du lait de la Vierge. Les rédactions en prose française et étrangères ajoutent ici la mention de ses souliers.

sont absolument confirmées par l'examen philologique auquel l'a soumis M. Koschwitz. J'ai fait cependant autrefois à l'antiquité de la chanson du pèlerinage de Charlemagne une objection que je dois aujourd'hui examiner. La liste des douze pairs qui entourent Charlemagne diffère ici sensiblement de celle que donne la chanson de Roland. Les voici en regard l'une de l'autre :

	Roland	*Pèlerinage*
1	Roland	—
2	Olivier	—
3	Bérenger	—
4	Gérin	—
5	Gérier	Turpin
6	Otton	Naimon
7	Samson	Oger
8	Engelier	Guillaume d'Orange
9	Ivon	Bernard de Brusban
10	Ivoire	Ernaud de Gironde
11	Anseïs	Aïmer
12	Girard	Bertrand [1].

On voit que huit des noms anciens sont remplacés ici par huit autres : trois de ces huit noms nouveaux se retrouvent dans beaucoup d'autres textes et ont dû de bonne heure à leur célébrité d'être intercalés dans la liste des pairs : ce sont Turpin, Oger et Naimon (voy. mon *Hist. poét. de Charl.*, p. 418 et 507). Il n'en est pas de même des cinq autres, Guillaume d'Orange, Bernard de Brusban, Ernaud de Gironde, Aïmer et Bertrand. Ces cinq personnages appartiennent tous, d'après les traditions poétiques, à une seule et même famille ou *geste*, dont les possessions et les prouesses sont également rapportées au midi de la France. J'ai montré ailleurs [2] qu'ils sont absolument inconnus à ceux de nos anciens poèmes nationaux qui parlent de Roland et d'Olivier, et que réciproquement les chansons qui leur sont consacrées ne font aucune place aux héros habituels du cycle carolingien [3]. J'ai émis l'hypothèse que ces guerriers appartenaient primitivement à une épopée provinciale, qui, étant propre au midi, avait dû naturellement s'exprimer en langue

1. Le *Galien* a modifié cette liste; il a supprimé Guillaume et Ernaud de Gironde, remplacés par Ganelon et Richard de Normandie; il a changé Aïmer en Aimeri, Bernard de Brusban en Berard de Montdidier, Gerin en Guerin (*de Monglenne* dans le ms. de l'Arsenal, qui ajoute à *Aymery* le nom *de Beaulande* et change Bertrand le neveu de Guillaume en Bertrand le fils de Naime).

2. *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 81.

3. Dans le travail cyclique auquel la geste de Narbonne fut soumise au XIIIe siècle on y rattacha Olivier, mais c'est une invention récente (*Hist. poét.*, p. 80).

se fondre avec l'épopée du nord.
contestée par d'autres, —
et Léon Gautier, — cette hypothèse,
nouveau et approfondi que je ne puis
la partie qui a trait directement à

entre la geste du roi et ce que j'ap-
de Narbonne n'est pas contestable ; non
mais en bien des points ils se
de voir ici Charlemagne conduire
compagnie », mi-partie de « Francs de
dans *Roland*, *Oger*, *Aspremont*, pas un
dans les poèmes qui racontent les
du nord. Ici ils sont réunis comme
J'en ai conclu à une date assez
est ce qui m'avait déterminé, malgré
à ne l'assigner qu'au XIIe siècle[3].
ne va pas beaucoup plus loin que je
premier tiers du XIIe siècle », a réfuté
objectera que, parmi les douze pairs de
étrange et que sa présence est un signe
Mais nous répondrons en rappe-
légende de Guillaume. Faire entrer ce
est une idée qui a pu tout aussi bien
que dans la tête d'un poète de
haute antiquité » de la légende de
ne s'agit pas de savoir si cette légende
anciennement connue dans le nord de la
que de Guillaume : il s'agit d'ex-
Bernard, Ernaud, Aïmer et Bertrand.
mon savant ami a raison, et je crois
ouvrages sont mentionnés dans notre
caractère de l'antiquité que je lui recon-

nationalité primitive du cycle de Nar-
se en deux groupes distincts, celui
de ses frères, Bernard de Brusban,
de Gironde, Garin d'Anseüne, Aïmer le

Chétif et Guibelin. Ces six personnages, héros de poèmes dont la plupart sont perdus, étaient sans doute à l'origine parfaitement indépendants les uns des autres : on leur a donné d'abord un même père, puis à ce père commun on a aussi donné pour fils Guillaume d'Orange, le plus célèbre adversaire des Sarrazins du midi. Mais la nouveauté de ce raccord est visible même dans les poèmes où il est le plus complètement admis [1].

Je n'ai pas à donner ici les preuves de ce fait ; j'ai seulement à chercher si ce raccord a pû être accompli dès le XIe siècle. Rien ne s'y oppose : le *Fragment de La Haie,* qui est de la fin du Xe siècle, ne le connaît pas encore, mais il a dû se faire peu de temps après, puisque nous le trouvons généralement admis dans tous les poèmes que nous possédons, et dont plusieurs remontent au commencement du XIIe siècle. Laissons de côté ceux de ces personnages qui ne figurent pas dans notre chanson : il est bien remarquable que les quatre guerriers qui y sont nommés avec Guillaume, Bernard, Bertrand son fils, Aïmer et Ernaud de Gironde se retrouvent tous, sauf Aïmer, dans le Fragment de La Haie, qui n'a en plus que Guibelin. C'est déjà assurément un indice d'antiquité, mais ce n'est pas le seul. Toutes les chansons que nous possédons où figurent ces héros placent sous Louis, fils de Charlemagne, la scène des actions qu'elles racontent; Guillaume apparaît bien déjà, dans les *Enfances* et le *Couronnement de Louis,* à la cour de Charle ; mais ce n'est que sous le règne suivant qu'il bataille contre les Sarrazins de Provence. Un seul poème, d'un caractère fort antique, aujourd'hui perdu, mais heureusement traduit dans la *Karlamagnùs-Saga*, place sous Charlemagne non-seulement les exploits de Guillaume, mais sa vie monastique et sa mort. Or en cela ce poème est d'accord avec l'histoire, au moins de l'un des « Guillaume » qui ont servi à composer la figure épique de Guillaume d'Orange : Guillaume de Toulouse, qui se retira, après une vie remplie d'exploits et d'honneurs, dans le désert de Gellone, y mourut comme on sait en 812, deux ans avant Charlemagne. Si plus tard on l'a fait vivre sous Louis et non sous Charle, cela tient à diverses causes, mais surtout à ce que dans le « Guillaume » épique se sont fondus d'autres personnages du même nom qui se trouvaient en relation indissoluble avec un roi Louis. Mais comme on avait d'autre part rattaché à Guillaume d'Orange le groupe des héros méridionaux, — Ernaud de Gironde, Bernard de Brusban, Bertrand, Aïmer et Guibelin, — ces héros, devenus

1. On y voit Guillaume représenté comme un Franc de France, bien qu'on le dise fils d'Aimeri de Narbonne. J'étudierai cette question prochainement. Dans notre poème, Guillaume est aussi présenté comme Français, ainsi que son neveu Bertrand, son inséparable compagnon. En voyant la charrue d'or du roi Hugon, il s'écrie (v. 327) : *Car la tenisse en France e Bertrans si i fusset!*

ses frères, suivirent son sort et furent également présentés comme ayant vécu sous Louis, fils de Charle. Toutefois le poème qu'imitait avant la fin du xe siècle l'auteur du Fragment de La Haie les faisait encore vivre et combattre avec Charlemagne. C'est également autour de Charlemagne, et non de Louis, que notre poète range et Guillaume et Ernaud, Bernard, Bertrand et Aïmer ; il est d'accord pour le premier avec l'histoire et le *Moniage Guillaume* traduit en norvégien, pour les autres avec un texte latin traduit certainement d'un poème en langue vulgaire au xe s. On voit que cet argument se retourne en faveur de l'antiquité du *Pèlerinage*. On ne peut non plus soutenir que Guillaume et ses frères n'étaient pas connus en France au xie siècle : c'est vers 1125 qu'Orderic Vital, moine de Saint-Evroul, écrivait, avant de résumer la vie monastique de Guillaume de Toulouse d'après la légende latine : *Vulgo canitur de illo a joculatoribus cantilena*. Cette chanson, que de nombreux jongleurs français chantaient dans le premier quart du xiie siècle, rien n'engage à penser qu'elle ne leur fût pas connue dès le xie. Le Fragment de La Haie, composé au xe, me paraît même indiquer l'existence dès cette époque d'un poème français plutôt que provençal. — Notre poète a fait preuve, ici comme ailleurs, d'une grande individualité. Il ne s'est pas astreint à prendre dans la seule tradition relative à Roncevaux la liste des douze pairs dont il voulait entourer Charlemagne. Il l'a composée à sa guise avec quatre de ces pairs de Roncevaux, trois des guerriers les plus fameux de l'empereur, — Naimon, Turpin et Oger, — et cinq autres héros dont les jongleurs célébraient les exploits accomplis aux côtés de Charle. Il est sans doute le premier qui ait transporté cette conception des « douze pairs », originairement propre aux récits sur la guerre d'Espagne, dans un épisode étranger à cette guerre ; et il y a été peut-être amené par l'état où lui était parvenu le conte des *gabs*, qui mettait en scène un roi et ses douze compagnons.

Il reste cependant contre cette opinion, en ce qui concerne les héros « narbonnais », une objection très grave, et qui serait de nature à ruiner tout l'édifice laborieusement élevé jusqu'ici. Guillaume et ses frères, Bernard, Ernaud et Aïmer, sont expressément présentés dans notre poème comme fils du comte Aimeri (v. 740, 765)[1]. Nous voyons en effet par les autres poèmes du cycle auquel ils appartiennent que ces quatre héros (plus Beuvon de Comarchis, Garin d'Anseüne et Guibelin) sont présentés comme fils d'Aimeri, comte de Narbonne. Or il est géné-

1. Au v. 765 le ms. porte *Bernart, fils le conte Aimer*, et M. Koschwitz conserve cette leçon ; mais il faut lire *Aimeri*. Bernard est fils d'Aimeri ainsi que Guillaume, Ernaud et Aïmer. C'est ainsi que Bertrand, fils de Bernard, est neveu d'Ernaud (v. 565) : notre poète connaît évidemment la famille de Narbonne au complet.

ralement admis, depuis Fauriel [1], que cet Aimeri de Narbonne est en réalité un personnage historique, Aimeri II, vicomte de Narbonne de 1105 à 1134, transporté dans l'épopée par les troubadours désireux de plaire à sa fille Ermenjart, vicomtesse de Narbonne après lui. Cet Aimeri aurait eu également une femme appelée Ermenjart comme celle d'Aimeri de Narbonne dans les poèmes; il aurait eu, comme l'Aimeri épique, un fils appelé Aïmer (= Ademar) ; le père et le fils combattirent toute leur vie les Sarrazins d'Espagne, comme l'Aimeri et l'Aïmer des poèmes; si l'Aïmer épique fut fait prisonnier par eux, l'Aïmer historique trouva la mort en les combattant. Tout semble donc justifier l'hypothèse du brillant historien de la poésie provençale : la poésie épique a emprunté à la famille d'Aimeri les trois personnages d'Aimeri, Aïmer et Ermenjart. Mais si Aimeri de Narbonne, dans la poésie, est modelé sur un personnage qui fut surtout célèbre après 1120, il est clair qu'un poème où il est nommé ne peut appartenir au XIe siècle. Il y aurait bien un moyen de sortir d'embarras : l'Aimeri du *Pèlerinage* n'a pas de surnom ; on pourrait croire que le père de nos héros était d'abord appelé simplement *Aimeri*, et qu'on n'en fit Aimeri *de Narbonne* qu'au milieu du XIIe siècle. Mais ce serait là une échappatoire peu satisfaisante. Guillaume d'Orange, Ernaud de Gironde, Bernard de Brusban ont déjà dans notre poème (v. 62, 566, 65, etc.) les noms sous lesquels les connaissent tous les poètes épiques ; il est bien peu vraisemblable que, comme tous ces poètes aussi, l'auteur du *Pèlerinage* n'ait pas entendu par Aimeri leur père Aimeri de Narbonne. D'ailleurs la difficulté que nous éluderions ici se retrouverait pour d'autres poèmes : le *Couronnement de Louis*, par exemple, mentionne expressément Aimeri *de Narbone* (v. 211) comme père de Guillaume, et il est difficile d'admettre que cette belle chanson soit assez récente pour avoir transformé en personnage épique un vicomte de Narbonne mort en 1134 ; la tradition qui fait prendre Narbonne par Aimeri, père de Guillaume et de ses six frères, est d'ailleurs tellement répandue au XIIe siècle qu'il est bien invraisemblable qu'elle ne remonte pas au moins au XIe. La vérité c'est que l'hypothèse de Fauriel, tout ingénieuse qu'elle est, doit être rejetée. Notre poème ne saurait en aucun cas être postérieur à 1134, date de la mort d'Aimeri II ; or comment un baron de Septimanie, qui passa sa vie à guerroyer dans le nord de l'Espagne, serait-il arrivé à devenir chez nos jongleurs normands ou français assez populaire pour être introduit de son vivant dans la tradition épique ? Fauriel pouvait croire la chose pos-

1. *Hist. de la poésie provençale*, t. II, p. 410; *Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 467; C. Hofmann, dans les *Comptes-rendus des séances* de l'Académie de Munich, 1871, p. 338; Gautier, *Ep. fr.*, t. III, p. 218.

sible, parce qu'il jugeait nos chansons de geste bien plus récentes qu'elles ne sont, qu'il pensait qu'elles avaient suivi des modèles provençaux, et qu'il attribuait l'introduction d'Aimeri de Narbonne et de sa fille Ermenjart dans le cycle épique aux troubadours qui effectivement entouraient celle-ci et l'ont chantée. Mais alors les poèmes provençaux en question seraient du milieu du XIIe siècle, et leurs copies françaises ne pourraient guère être plus anciennes que la fin de ce siècle. Or il est certain, sans même parler de notre chanson, qu'Aimeri de Narbonne était célèbre bien plus tôt dans l'épopée française.

On pourrait essayer de sauver au moins une partie de l'opinion de Fauriel en faisant le prototype de notre Aimeri non pas d'Aimeri II de Narbonne, mais de son père Aimeri I, qui tint Narbonne de 1080 à 1105. Mais il faut avouer que toutes les circonstances qui rendaient séduisant le rapprochement fait par Fauriel entre l'Aimeri des poèmes et Aimeri II disparaissent dès qu'il s'agit d'Aimeri I, et la vraisemblance de l'identification se réduit à l'identité du nom. Faut-il donc regarder cette identité, qui paraît s'étendre à trois personnages, comme purement fortuite? Remarquons d'abord qu'elle est moins grande qu'on ne l'a dit. Le fils d'Aimeri II, qui ne fut d'ailleurs pas tué par les Sarrazins à Fraga, mais mourut avant son père, s'appelait Aimeri comme lui, et non Aimer. Ensuite l'existence d'une première Ermenjart, femme d'Aimeri II, ne me paraît nullement prouvée : elle figure, d'après Catel (*Mém. pour servir à l'histoire du Languedoc*, p. 585, 587), dans un acte de 1126; mais dans un acte de 1130 la femme d'Aimeri est appelée Ermessent. Je soupçonne une faute dans la lecture du premier acte, et je suis porté à croire qu'Aimeri II n'a eu qu'une femme du nom d'Ermessent, et deux filles, appelées Ermenjart et Ermessent (voy. *Hist. du Languedoc*, éd. Dulaurier, III, 691). La coïncidence se réduit donc à l'existence, dans l'histoire et dans la poésie, d'un Aimeri de Narbonne et d'une Ermenjart, sa femme suivant les poèmes, sa fille suivant l'histoire. Même ainsi restreinte, cette coïncidence est remarquable, et on ne peut guère y voir un simple effet du hasard.

Je crois en effet que la coïncidence est voulue, mais je l'explique en sens inverse. Si le premier vicomte de Narbonne qui a porté le nom d'Aimeri avait été un étranger, investi à un moment donné de la seigneurie de Narbonne, le problème serait insoluble; mais il n'en est pas ainsi : Aimeri I était fils de Bernard, et Bernard lui-même était le huitième descendant, de mâle en mâle, du Mayeul que nous trouvons établi comme vicomte à Narbonne au commencement du Xe siècle. Il est fort vraisemblable que si Bernard, vicomte de Narbonne, donna à l'un de ses fils le nom d'Aimeri, c'est parce que le nom d'Aimeri de Narbonne était, vers la fin du XIe siècle, très célébré par les poèmes. Son fils en fit autant;

son petit-fils, Pierre de Lara (fils de sa fille Ermessent et successeur d'Ermenjart), suivit leur exemple, et nous trouvons jusqu'à neuf Aimeri parmi les vicomtes de Narbonne jusqu'à la fin du XIVe siècle. C'est exactement ainsi que le nom de Guillaume s'est perpétué dans les maisons d'Ommelas, des Baux, de Châlon et de Nassau, qui ont successivement possédé Orange, et qu'il est encore aujourd'hui porté par le roi des Pays-Bas [1]. C'est au même goût pour l'épopée héroïque, mêlé sans doute de prétentions généalogiques, qu'on doit attribuer le nom d'Ermenjart donné par Aimeri II et à sa fille. — Il faut d'ailleurs remarquer, sur le nom d'Aimeri, qu'il devait être répandu à Narbonne avant le XIe siècle. Nous trouvons au Xe un archevêque Aimeri de Narbonne [2] : il est fort possible qu'il fût de la famille des vicomtes, comme Pierre, frère de Bernard, archevêque de Narbonne et tuteur de son neveu Aimeri I à la fin du XIe siècle. Rien n'empêche d'ailleurs qu'au IXe siècle, époque à laquelle nous connaissons fort imparfaitement la suite des vicomtes de Narbonne, un d'eux se soit appelé Aimeri et ait transmis ce nom dans sa famille ; rien n'empêche qu'il ait été le véritable héros de la poésie épique, et qu'elle en ait fait plus tard le père des guerriers les plus célèbres dans le midi.

Je crois avoir détruit le seul obstacle vraiment redoutable qui s'opposait à la conclusion que je veux établir, et qui est d'attribuer le *Pèlerinage de Charlemagne* à l'époque antérieure aux croisades, au troisième quart environ du XIe siècle. Avant de terminer cette étude, il est bon de relire ce curieux petit poème pour voir si, en dehors de la fable elle-même, quelque détail ne nous fournira pas une indication sur l'époque où il a été composé.

Dès le début, nous voyons Charlemagne prendre sa couronne au « moutier Saint-Denis ». Cela nous rappelle une charte de Louis le Gros, datée de 1120, dans laquelle il restitue à l'abbaye de Saint-Denis la couronne de son père et s'impose une sorte d'amende pour ne la lui avoir pas remise plus tôt : *jure et consuetudine... regem Francorum insignia..... sancto martyri deferuntur* [3]. — La reine, en voyant son mari si irrité de son imprudente préférence pour le roi Hugon, lui offre de se soumettre à une épreuve judiciaire qui assurément, si elle avait bien tourné, aurait prouvé une protection spéciale de Dieu :

Emperere, dist ele, mercit por amor Deu...

---

1. Cependant ici la coïncidence a commencé par être fortuite : le premier comte d'Orange appelé Guillaume, Guillaume d'Ommelas, n'avait rien à faire avec Orange quand il reçut ce nom ; mais il était très répandu. Le nom d'Aimeri, au contraire, est assez rare hors de la famille de Narbonne.

2. *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Dulaurier, t. III, p. 113, etc.

3. Suger, *Œuvres*, éd. Lecoy, p. 445.

Je m'escondirai ja, se vous le comandez,
A jurer serement ou juise a porter :
De la plus halte tor de Paris la citet
Me lairrai contreval par creant devaler
Que ja por vostre honte ne fut dit ne penset.

Certes nous sommes ici en pleine poésie, et des épreuves de ce genre n'étaient pas appliquées dans la réalité [1], mais ce moyen de se disculper auquel la reine a recours spontanément n'a guère pu être imaginé qu'à une époque où les épreuves judiciaires étaient tout à fait usuelles. — Le roi Hugue est empereur de Grèce et de Constantinople,

E si tient tote Perse tresque en Capadoce.

Ce nom de *Cappadoce* peut paraître bien moderne et bien savant. Il est en effet l'un et l'autre, mais dès le xe siècle il circulait dans le peuple, à cause de la légende de saint George, qui se répandit vers cette époque : on le trouve aussi dans le *Roland* (v. 1571). La mention de la Perse comme faisant partie de l'empire du roi Hugue semble bien encore indiquer que le vers sur *les Turcs e les Persans* est une interpolation (voy. ci-dessus, p. 28). — Le roi prend son bourdon et sa besace « à Saint-Denis de France », comme le fit Louis VII, mais, trait assez remarquable, c'est Turpin à qui est attribué l'office que remplit Suger en 1147; les témoins de cet acte solennel, qui attira une si grande affluence, n'auraient sans doute pas fait faire par un autre que l'abbé de Saint-Denis la bénédiction des insignes du pèlerinage. — Les Français prennent leurs palmes à Jéricho, puis

« Oltrée! Deus aie! » crient e halt e cler[2].

Oltrée était le refrain d'une chanson propre aux pèlerins, et signifie sans doute proprement : « En avant! » On trouve aussi bien *crier outrée* que *chanter outrée*. Guillaume de Saint-Pair, décrivant le pieux empressement des pèlerins qui se rendent à une fête de Saint-Michel, nous les montre chantant des psaumes et des hymnes, et ajoute : *Qui plus ne puet si chante* outrée! *Ou* Deus aie! *ou* asusée (v. 765)! La chanson attribuée à la dame de Faiel (voy. *Rom.* VIII, 360) dit au refrain : *Dieus, quant crieront :* outrée! *Sire, aidiés au pelerin*. Le *Pelerinage Renart* se termine par ces vers : *Lors ont crié :* outrée! outrée! *Si ont fete la retournée* (le mot se retrouve encore dans *Audigier*). On en avait fait en latin *ultreia;* la chanson des pèlerins de Saint-Jacques, qui est du milieu du XIIe siècle,

1. Les épreuves étaient ordinairement déférées et non demandées, et celui qui les refusait, qui *se recroyait*, avouait par là qu'il avait tort. On peut cependant rappeler ici la terrible épreuve à laquelle se soumit à Antioche le pauvre prêtre Pierre Barthélemy, pour établir l'authenticité de la sainte lance.

2. Le ms. porte *Ultre*, et la nouvelle édition lit : *E « ultre Deus aïe »*. La bonne leçon avait cependant déjà été donnée dans l'article de M. P. Paris.

a pour refrain : *E* ultreia! *e* suseia! *decantemus pariter* (*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 277). Or ce mot dans ce sens appartient certainement au XIe siècle, puisque Landulf de Saint-Paul raconte qu'en 1098 « Anselmus Mediolanensis archiepiscopus..... praemonuit praeelectam juventutem Mediolanensem cruces suscipere et cantilenam de *ultreia! ultreia!* cantare.... Atque ad vocem hujus..... cruces susceperunt et eandem cantilenam de *ultreia! ultreia!* cantaverunt » (voy. Du Cange, s. v. *Ultreia*). La forme du mot semble indiquer qu'il venait de France (quoiqu'il ne faille pas sans doute y reconnaître **ultrata*, qui au XIe siècle aurait fait *oltrede*); il ne se trouve à ma connaissance dans aucune autre langue romane. Notons que *oltrée* est accompagné, dans deux des passages que nous avons cités, de *susée* (ou *asusée*), mot formé de même, et qui a le sens de : « En haut! » *Susée* se trouve aussi seul, et toujours, comme *oltrée*, mis dans la bouche de pèlerins : *Quant se furent segnié si crierent* : susée (*Antioche*, t. II, p. 192)! *Susée* de son côté paraît avoir eu pour pendant *valée*, qui signifierait : « En bas! » Une bergère surprise s'écrie : « *Susée* (Bartsch *Sus see*)! *valée!* » (*Rom. et Past.* II, 612, var. *Valée! susée!*), ce qui montre d'ailleurs ces mots en dehors de leur emploi ordinaire. Un autre cri des pèlerins était *Dieus aie* (*aïe* est à l'impératif), que nous offre notre passage, et où il ne faut pas reconnaître le cri national des Normands. Guillaume de Saint-Pair fait chanter à ses pèlerins *outrée*, *Deus aïe* et *asusée*; Pierre Barthélemy, quand il sortit, à Antioche, du feu où il était entré avec la sainte lance, cria : *Deus adjuva* (*Hist. Occ. des Croisades*, t. III, p. 284)! — Les chevaliers du roi Hugon sont vêtus

de pailes e de hermines blans,
E de granz pels de martre jeske as piez trainanz ;

comme les chevaliers de la chanson de Roland, comme Ganelon, quand

De son col jetet ses grandes pels de martre,
Et est remés en sun blialt de paile.

— Charles exprime ainsi à ses compagnons l'admiration que lui inspire le palais de leur hôte (v. 365 ss.) :

Seignurs, dist Charlemaines, molt gent palais at ci ;
Tel nen out Alixandres ne li vielz Costantins,
Ne n'out Crisans de Rome qui tanz honors bastit.

Les deux premiers noms se comprennent fort bien : ils étaient l'un et l'autre familiers à la tradition populaire ; mais qu'est-ce que ce Crisant de Rome qui bâtit tant d'*honneurs*, c'est-à-dire tant d'édifices somptueux? C'est certainement le même personnage auquel plusieurs textes attribuent également au moins un monument de Rome, le *Chastel Creissant*; ce château est mentionné dans une chanson de geste perdue, dont j'ai

déjà eu occasion de parler, dont Ph. Mousket nous a conservé l'analyse et qui a servi de base au poème postérieur de *Fierabras*[1] : c'est là que les chrétiens se réfugient ; il en est également parlé, comme d'une forteresse dominant la ville de Rome, dans le roman des *Sept Sages* en vers, écrit vers le milieu du XIIe siècle d'après un original sensiblement plus ancien ; Gautier Map, dans le recueil indigeste, mais si curieux, dont un seul manuscrit nous est arrivé avec le titre de *de Nugis Curialium*, parle également du *Castellum Crescens*. J'ai émis autrefois sur cette forteresse dominant la ville une conjecture que des textes qui m'étaient alors inconnus viennent pleinement confirmer. Le château Saint-Ange est appelé Château-Croissant à partir de la fin du Xe siècle. Ce nom lui vient du célèbre Crescentius, qui fut maître du môle d'Hadrien et exerça de là sa domination sur la ville de Rome ; c'est dans cette redoutable forteresse qu'il fut assiégé par Otton II, et c'est du haut des murailles que son corps décapité fut précipité par ordre de l'empereur. Son nom resta longtemps attaché au « château » qui avait été l'instrument et le dernier rempart de sa puissance ; toutefois ce nom ne se maintint pas ; le souvenir de Crescentius s'effaça et l'ancien nom de « château Saint-Ange » prévalut de nouveau[2]. Le nom de « Croissant de Rome » dans notre poème est donc un indice d'antiquité relative. Quant à l'hémistiche qui le suit, « qui tanz honurs bastit », il ne faut peut-être y voir qu'une manière de finir le vers ; mais on peut lui accorder une valeur plus nette. Le peuple attribuait naturellement à « Croissant » la construction du château qui portait son nom ; or il existe à Rome un édifice des plus curieux que plusieurs archéologues font remonter à la fin du Xe siècle, que le peuple désigne aujourd'hui par les noms de *Casa di Rienzi* ou *Casa di Pilato*, mais il a aussi été appelé *Casa di Crescenzio*[3], et c'est sans doute l'attribution la plus ancienne. Les pèlerins du XIe siècle, dans les récits desquels notre poète a puisé, voyant la riche demeure de « Croissant » après avoir admiré son imprenable château, devaient lui attribuer d'autres constructions encore, et en faire le grand bâtisseur dont parle l'auteur du *Pèlerinage*. — Le roi Golias (v. 424) n'est sans doute que le célèbre Goliath, dont le nom se trouve sous la forme *Golias* dans plusieurs textes latins. Un fantastique « roi Golias » figure dans le roman de Fraber. D'ailleurs Golias devait surtout être célèbre parmi les gens

1. Voy. *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 251.

2. Voyez sur le *Castellum Crescentii*, appelé aussi *castellum* ou *domus Theodorici*, le savant article de M. Müllenhoff (*Zeitschr. f. d. Alt.* XII, 319), sans parler des passages allégués de Nibby, Gregorovius et Jordan.

3. Si la *Casa di Crescenzio* n'est pas antérieure au Xe siècle, elle ne lui est assurément postérieure que de très peu ; voy. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, t. III, p. 184.

qui avaient fait le pèlerinage de Jérusalem, si l'usage mentionné dans un curieux passage d'Antonin de Plaisance au VIe siècle existait encore au XIe : « Milliario vicesimo de Jerusalem venimus in montem ubi occidit David Goliam..... Jacet ibi Golias in media via, ad caput habens acervum ingentem lignorum et super eum congeriem petrarum, ita ut ad millia viginti non possis invenire lapidem quem movere possis, quia usus est talis : quoties quis illuc transierit, ternos secum defert lapides et eos projicit super ipsum tumulum; sic et nos similiter fecimus[1] .» C'est un exemple à joindre à ceux du même usage qu'a réunis M. Liebrecht dans un très savant article (*Zur Volskunde*, p. 267 ss.). — Le nom de la fée *Maseut* (v. 430), qui fait le vers trop court, est sans doute altéré, et je ne sais pas comment le restituer (M. Koschwitz lit *Maseüz* en trois syllabes, ce qui me paraît bien invraisemblable). En tout cas il ne faudrait pas voir dans la mention d'une fée la trace d'une influence celtique. Le mot *fée* remonte au latin *fata* et est inconnu aux Celtes. Dans toute l'épopée carolingienne on trouve la mention de fées célébrées comme tisseuses ou brodeuses d'ouvrages merveilleux, mais n'intervenant pas autrement dans l'action. — Il est dit de la couverture « ouvrée » par cette fée :

Mielz en valt li conreiz le tresor l'amiral.

Cet emploi du mot *amiral* absolument, comme signifiant sans doute le commandeur des croyants, l'*amîr al moumenîm*, ne se rencontre pas ailleurs à ma connaissance et me paraît être un indice d'antiquité. Le *Roland* emploie *amirail* pour Baligant, qui est bien le chef suprême des Sarrazins, mais aussi pour d'autres.

Si toutes les relations que nous avons pu établir entre notre poème et les données de l'histoire ou de la tradition nous ramènent à une époque très reculée, il en est assurément de même des mœurs qui y sont dépeintes, du style, en prenant ce mot dans son sens le plus général, c'est-à-dire la manière de comprendre les caractères, de poser les personnages, d'exprimer les sentiments. J'ai déjà fait remarquer la naïveté brutale avec laquelle Charle et ses douze compagnons s'enivrent et l'avouent le lendemain ; d'autres traits ne portent pas moins l'empreinte d'une simplicité qui va jusqu'à la grossièreté. En regardant la charrue d'or du roi Hugon, Guillaume d'Orange s'écrie : « Par saint Pierre! si je la tenais en France, et que Bertrand fût avec moi, nous aurions vite fait de la mettre en pièces à coups de marteaux. » De même l'admiration des douze pairs pour le palais de leur hôte se traduit par cette exclamation : « Plût à Dieu que Charlemagne l'eût conquis en bataille ! » Olivier jette un regard à la fille du roi Hugon, et dit aussitôt entre ses

1. Éd. de la Société de l'Orient latin, p. 108.

dents : « Plût au roi de gloire, de sainteté, de majesté, que je la tinsse en France ! j'en ferais tout mon plaisir. » Et son *gab*, au sujet de cette jeune fille, manque essentiellement de délicatesse. — Le style au sens purement littéraire est peut-être de tous les arguments que j'ai réunis celui qui est le plus convaincant. Il frappe irrésistiblement par son caractère archaïque tout lecteur habitué à notre ancienne langue : il présente au plus haut degré cette élégance concise, même elliptique, cette allure saccadée, cette absence de transitions, et en même temps cette extrême précision des termes et ce réalisme dans le détail qui donnent tant de grâce et d'originalité aux monuments les plus anciens de notre poésie nationale. Il offre souvent des obscurités, qui ne tiennent pas toutes à l'altération du texte ni à notre connaissance imparfaite de l'ancienne langue, qu'on peut sans doute reprocher au poète, ainsi que le défaut de proportion de son œuvre et de son style, mais qui, si j'ose le dire, ne nuisent pas à l'effet produit sur nous par ce conte étrange et fantastique, où les accents de la plus noble poésie épique se mêlent aux éclats du rire le plus abandonné, où le poète semble se plaire à dérouter ses auditeurs et à les faire passer par les sensations les plus soudainement diverses, comme le roi Hugon s'amuse à fasciner ses hôtes en faisant tournoyer, au son des cors de bronze et des *tabours*, la grande salle de son palais.

J'ai dit plus haut que la différence de ton qui se fait si vivement sentir entre notre poème et quelque ancienne chanson purement épique, comme le *Roland* ou le *Charroi de Nîmes*, tient en partie à ce qu'elle n'était pas destinée au même public. Notre vieille épopée est primitivement la poésie des hommes d'armes, des *barons* et des *vassaux* : les jongleurs chantaient leurs œuvres ou celles des autres soit dans les châteaux, soit en accompagnant les expéditions guerrières ou même en engageant le combat. Mais bientôt ils cherchèrent naturellement un public plus nombreux et plus varié, et profitèrent des assemblées qu'attiraient les pèlerinages ou les foires pour y faire entendre leurs chansons. Celles qu'ils composèrent en vue de ce nouvel auditoire, naturellement très mêlé, durent avoir un autre caractère que les anciennes, tout en leur empruntant leurs personnages, leur cadre et une partie de leur inspiration. Le spirituel auteur du *Pèlerinage* nous offre dans son petit poème un des types les mieux réussis des productions de cette catégorie : il ne s'appuie que très légèrement sur la tradition, il mêle le comique au sérieux, il place les héros consacrés dans des situations toutes nouvelles et qui conviennent peu à leur gravité, en un mot il se joue des données traditionnelles, et au lieu de chanter, comme les poètes antérieurs, ce qu'il croit vrai, il *trouve* ce qu'il juge amusant ; il est complètement au-dessus de son sujet et le façonne avec toute la liberté de l'artiste, tandis que les

pères de notre épopée étaient dominés par la « matière », et ne s'attachaient qu'à reproduire aussi fidèlement qu'ils en étaient capables l'inspiration qu'elle leur fournissait. Ce caractère personnel de notre poème, à une époque si reculée, est un de ceux qui le rendent le plus digne d'attention.

Il excite encore l'intérêt par plus d'une autre circonstance. Il nous offre le plus ancien exemple du vers de douze syllabes, coupé en deux hémistiches : l'*Alexis* et le *Roland* sont écrits en décasyllabes. Certes l'auteur du *Pèlerinage* n'est pas l'inventeur de ce qu'on a bien plus tard appelé l'alexandrin, mais il a précisément le mérite de nous apprendre que dès le milieu du XIe siècle ce vers, destiné à une telle fortune, et qui paraît n'être qu'une extension du décasyllabe, s'en était dégagé et se prêtait comme lui à être aligné par les poètes populaires en *laisses* assonantes et à être chanté avec accompagnement de *vielle* ou de *rote* (voy. v. 413, 837).

Ce qui donne encore plus de valeur à la chanson héroï-comique du *Pèlerinage*, c'est que nous avons le droit de la regarder comme le plus ancien produit de l'esprit parisien qui soit arrivé jusqu'à nous. Nous avons vu qu'elle a été composée pour être chantée à la foire de l'Endit, entre Paris et Saint-Denis ; tout nous indique que le poète était de l'Ile-de-France et sans doute de Paris. Il ne mentionne dans son poème, outre Paris et Saint-Denis, que deux villes, Chartres et Châteaudun. — Quand Olivier s'éprend d'amour pour la fille du roi, il souhaite de la tenir « en France ou à Dun la cité (v. 406)[1]. » Ce passage est précieux, parce qu'il nous conserve peut-être une ancienne tradition sur la patrie d'Olivier, si obscurément indiquée dans le *Roland*, et transportée depuis dans une région où certainement elle n'était pas à l'origine. Quand Charlemagne veut justifier auprès du roi Hugon les *gabs* qui ont irrité celui-ci, il lui dit que ce jeu d'esprit est un usage des Français.

> Si 'st tel costume en France, a Paris et a Chartres,
> Quant Franceis sont colchiet, que se giuent et gabent,
> E si dient ambore e saveir e folage.

Il est probable que dans des vers qui auront disparu à la fin du poème (voy. ci-dessus), l'auteur nommait aussi Compiègne, pour laquelle Charles avait rapporté le saint suaire. — Mais c'est sur Saint-Denis et sur

1. M. Koschwitz croit reconnaître Dijon dans ce *Dun*. M. Fœrster objecte avec toute raison que *Dijon* ne peut être monosyllabe; il propose de supprimer *a* (*en France a Dun la citet*), et de lire *a Laon la citet*. — *Dun* est usité pour *Chasteldun* précisément au XIe siècle : on trouve *Dunum* en 1061 et *Civitas Duni* en 1089 (Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*). Laon ne figure d'ailleurs que dans une série de poèmes dont la forme primitive est antérieure aux Capétiens : cette ville y est considérée comme la capitale du royaume; notre poème, tout parisien, ne la connaît pas.

Paris que porte son principal intérêt. Charlemagne prend sa couronne à l'abbaye de Saint-Denis (v. 1-2), et fait ensuite son offrande à l'autel principal (v. 60) ; il reçoit à Saint-Denis son bourdon et sa besace de pèlerin (v. 86) ; aussitôt revenu de Constantinople, il se rend à Saint-Denis, se prosterne devant le tombeau du saint, et dépose sur l'autel la couronne et le clou qu'il a rapportés (v. 853-866). Paris n'est pas moins familier au poète ; il se représente Charlemagne comme séjournant et tenant sa cour « a la sale a Paris (v. 61), ainsi qu'il le voyait sans doute faire au roi Philippe (d'Aix et de Laon pas un mot) ; c'est à Paris qu'il arrive tout droit en revenant d'Orient (v. 852) ; quand la reine veut subir pour se disculper une épreuve solennelle, elle offre de se laisser tomber « de la plus haute tour de Paris la cité (v. 36). » Il est fâcheux qu'elle n'indique pas plus précisément celle qu'elle choisit pour cette expérience : nous aurions là un précieux renseignement.

J'ai déjà fait remarquer que l'esprit de notre petit poème est éminemment parisien et rappelle le roman bien postérieur de *Jean de Paris*. La capitale de la France jouit au XIe siècle, sous le gouvernement sage et pacifique des premiers Capétiens, d'une longue période de tranquillité, qui dut être aussi une période de prospérité. Il s'y forma, au-dessous du monde brillant qui entourait le roi et la cour, une riche bourgeoisie, très convaincue de la supériorité que le séjour du roi donnait à Paris sur les autres villes de France, et sans doute déjà libérale, spirituelle, positive et quelque peu frondeuse. L'épopée nationale, née dans les provinces et toute pénétrée de l'inspiration âpre et belliqueuse de la féodalité, devait subir une réfraction toute particulière en pénétrant dans un milieu si différent. C'est probablement dans le voisinage de la cour, mais dans des sphères plus hautes, sous l'influence directe de la royauté, que la chanson de *Roncevaux* a pris la forme qui nous est parvenue ; en face de cette poésie chevaleresque le *Pèlerinage de Charlemagne* me paraît représenter la poésie bourgeoise ; l'un de ces poèmes a dû, comme on aurait dit au XVIIe siècle, plaire à la cour, l'autre surtout à la ville ; les Parisiens qui, il y a huit siècles, entendirent pour la première fois, à la foire de l'Endit, le conte merveilleux du voyage de Charlemagne en Orient, n'en adorèrent pas sans doute avec moins de dévotion les reliques exposées à Saint-Denis ; mais ils furent charmés des péripéties de la chanson qui en racontait l'histoire, ils rirent avec leurs femmes des *gabs* des douze pairs et de la déconvenue du roi Hugon, et ils restèrent plus fermement convaincus que jamais que nulle nation ne pouvait se comparer aux Français de France. « Nous n'irons jamais dans un pays, répétaient-ils avec le poète, où nous n'ayons l'avantage et l'honneur. »

Ja ne vendrons en terre nostre ne seit li loz.

Gaston PARIS.

TRAITÉS CATALANS

DE GRAMMAIRE ET DE POÉTIQUE

(*Suite*[1]).

IV. — JAUFRÉ DE FOXA.

Don Iñigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillana, prévoyant que des lecteurs, plus prompts à critiquer autrui qu'à composer eux-mêmes, pourraient reprocher à sa poésie certaines répétitions de rimes ou de vers, se défend par avance dans la préface de ses *Proverbios* en disant que dans les poèmes d'une certaine longueur de telles répétitions sont permises. Aussi suppose-t-il que ces critiques ne pourraient émaner que de gens ignorants, « los cuales, » dit-il, « creeria « non aver leydo las *Regulas del trovar* escriptas e ordenadas por REMON VIDAL « DE BESADUC, ome assaz entendido en las artes liberales e gran trovador ; nin « *la continuaçion del trovar* fecha por JUFRE DE FOXA, monge negro, nin del « maillorquin llamado BERENGUEL DE NOYA ; nin creo que ayan visto las *Leyes* « del Consistorio de la gaya dotrina que por luengos tiempos se trovo en el « collegio de Tolosa, por autoritad e permission del rey de Francia[2]. »

Un contemporain du marquis de Santillana, Don Enrique de Villena, s'exprime ainsi dans son *Arte de trobar* ou *Gaya Sciencia* : « El Consistorio de la « gaya sciencia se formò en Francia en la cibdad de Tolosa por RAMON VIDAL « DE BESALÙ[3]... Este Ramon, por ser comenzador, no fablò tan complida- « mente. Succediòle JOFRE DE FOXA, monge negro, e dilatò la materia, llamando « a la obra que hizo *Continuacion del trobar*. Vino despues d'este de Mallorca « Belenguer de Troya (*sic*), i fizo un libro de *figuras i colores rhetoricos*[4]. »

---

1. Voy. *Romania*, VI, 341, et VIII, 181.

2. *Obras de don Iñigo Lopez de Mendoza, marques de Santillana...*, *compiladas e illustradas ... por* D. JOSÉ AMADOR DE LOS RIOS. Madrid, 1852; p. 28. Le passage des Leys que le marquis de Santillana a pu avoir en vue se trouve au t. I, p. 140.

3. Il est à peine besoin de dire que cette assertion est tout à fait erronée.

4. Mayans i Siscar, *Orígenes de la lengua española*. Madrid, 1737, II, 322. — Nous n'avons pas l'ouvrage d'Enrique de Villena dans son entier ; nous n'en

[illegible] du XVe siècle environ,
[illegible] Jaufré de Foxa et sur
[illegible]tes. C'est d'après le mar-
[illegible] rangé Raimon Vidal parmi
[illegible] auteur qu'il mentionne
[illegible] Berengarius de Noya[4] ».
[illegible] Noya se trouvaient dans le
[illegible] perdu et, selon toute
[illegible] dans la copie conservée à
[illegible]. Présentement occupons-

[illegible] ni M. Milá y Fontanals,
[illegible] les premières et les der-
[illegible] rechercher de quel lieu il
[illegible] c'est que je ne trouve
[illegible] ou *Foja*, mais seulement
[illegible]blement le lieu cherché[8].
[illegible], Torres Amat n'avait
[illegible]gnage du marquis de San-
[illegible]té suffisante : le ms. con-
[illegible] qui manque à notre ms.
[illegible] déduit de son prologue où
[illegible] de Jacme, roi de Sicile.
[illegible] 1286 au 23 juillet 1291,
[illegible] d'Aragon, laissé vacant par la
[illegible] le 31 octobre 1327. La
[illegible] à son protecteur, semble indi-
[illegible] ce cas, Jaufré écrivait-il à la
[illegible] dire, ne trouvant ni dans le
[illegible] renseignement sur l'activité

[illegible] Mayans, abrégé ainsi indiqué à
[illegible] de trobar, de Don Enrique
[illegible] Ticknor, *History of spanish*

[illegible] d'une faute de lecture.
[illegible], II, 376.

[illegible] *de los escritores cata-*
[illegible] y est intitulé *Arte poetica*,
[illegible] se halla entre los papeles de
[illegible] voulu probablement écrire, —
[illegible] — uno de los siete
[illegible]

[illegible] Aragon mourut d'un accident de

littéraire des Catalans à la cour de Jacme, soit comme roi de Sicile, soit comme roi d'Aragon [1].

Le but que s'est proposé Jaufré de Foxa est clairement exprimé dans son prologue. « Raimon Vidal de Besaudun, dit-il en substance, a fait un traité intitulé *Regles de trobar*. Ce traité n'est pleinement intelligible que pour ceux qui entendent la grammaire (*grammatica*, le latin). Mais, comme « trouver » convient à beaucoup de personnes qui ne savent pas la grammaire, je me suis attaché à composer un traité qui fût à leur portée. » Il est permis de douter que notre auteur ait atteint son but. L'opuscule de R. Vidal n'est, il est vrai, qu'un recueil de remarques ou de préceptes isolés et assez mal groupés. Mais il s'en faut que l'écrit de Jaufré de Foxa soit plus complet ou mieux composé. On y trouve des règles de composition littéraire, de grammaire, de versification, le tout, non pas jeté au hasard, — car l'auteur annonce son plan (§ 2) et s'y conforme, — mais groupé selon un ordre très imparfait. Du reste, toutes ces remarques, quelles qu'elles soient, sont fort élémentaires et par conséquent peu instructives. Notons cependant les observations du § 40 sur la faute que commettaient certains Catalans en ne tenant pas compte, dans les rimes, de l'*r* des mots en *ars, ers, irs, ors, urs*. C'est qu'en effet l'*r* dans cette position se faisait à peine entendre[2]. C'est aussi en Catalogne, bien que Jaufré n'accuse pas nommément ses compatriotes, qu'on faisait rimer les toniques *e* fermé (*poder*), *e* ouvert (*vers*), *ie* (*cavallier*). De telles rimes, blâmées par notre auteur (§§ 37-8), sont très fréquentes chez Raimon Lull. Notons enfin la mention, entre les langages appropriés à la poésie, du sicilien, — ce qui pourrait faire croire que l'auteur écrivait en Sicile, — et du gallicien, désigné par l'expression espagnole *gallego* (§ 11).

L'importance du texte, qui voit ici le jour pour la première fois, consiste surtout en ce qu'il constate théoriquement la tendance des Catalans à assimiler leur idiome au provençal. Il ne paraît pas que jusque vers la fin du moyen âge les Catalans aient eu conscience de l'individualité de leur langue. Leurs premiers poètes composent en provençal ; le petit traité de R. Vidal est aussitôt adopté par eux et leur fournit un nom, celui de « langue limousine », qu'ils acceptent aussitôt, par lequel ils désignent leur idiome littéraire, à l'opposition du catalan (*catalanesch*, § 11), leur idiome vulgaire, et qui, chez eux, a joui et jouit encore d'une popularité qu'il est loin d'avoir obtenue au nord des Pyrénées. Enfin ils adaptèrent à leur usage les compositions grammaticales de l'école de Toulouse, dont plusieurs, comme on le verra par la suite de la présente publication, n'ont été conservées que par eux. Et cependant, tandis que, pour certains points spécialement étudiés par R. Vidal, tels que la déclinaison, les écrivains catalans se soumettaient aux règles provençales, pour le reste, ils écrivaient naturellement leur idiome, ne croyant pas s'écarter du pur limousin des *Reglas de trobar*. L'écrit de Jaufré de Foxa, malgré ses tendances provençales, est du

---

1. Ticknor (I, 290, éd. de 1863) dit seulement : « If Alfonso the third and James the second were not themselves poets, a poetical spirit was found about their persons and their court. »

2. Voy. Mussafia, *Catalanische Version der Sieben weisen Meister*, préface, n° 36.

[illegible] les altérations causées par

[illegible] notre Jaufré aime à citer [illegible] toutes ses citations, [illegible] maintenant perdues [1].

P. Meyer.

[illegible] DE FOXA.

[illegible] de trobar savis e enten- [illegible] saber, en llurs trobars, [illegible] doctrina e ensenyament per [illegible] dictet e fe un libre qui es [illegible] nulls homs no puga per- [illegible], e trobar sia causa que [illegible] a duchs, a marqueses, a [illegible] encara a altres homens [illegible] : eu, en Jaufres de [illegible], per la grasia de Deu [illegible] grantmen studiey e pessey [illegible] doctrina en romanç per que [illegible] en sobtil e clar engyn, [illegible] trobar. E si alcuna causa de [illegible] platz fort que la pusquen [illegible] m'o ensenya en una

[illegible]

[illegible] que j'ai faites pour vérifier les [illegible] citations de Terramagnino : [illegible] par Terramagnino à Giraudo [illegible] sa pièce *Eram don Dieus que* [illegible] l'avait trouvée de son [illegible] autre est celle des vv. 224-5, [illegible] Mahn, *Gedichte*, n° 261. [illegible] — 4. *Énumération empruntée* [illegible] — 6. *Ces vers sont fort*

Nota quantes causes deven esser guardades en trobar.

2. En trobar deu guardar cascus nou causas, ço es saber : rayso, maneyra, nombre, linatge, temps, rima, cas, lengatge, article.

3. Rayso deu hom guardar per ço cor [1] la mellor causa que ha mestier totz cantars es que la rasos sia bona e que hom la vage continuan, ço es a entendre que de aquella rayso que començara son cantar, perfassa lo mig e la fi. Car si tu comences a far un sirventesch de fait de guerra, o de reprendimen o de lausors, nos conve que y mescles raho d'amor; o si fas canço o danza d'amor, nos t(r)ayn que y mescles fait d'armes ne maldit de gens; si donchs per semblances no o podietz aportar a raho.

4. Maneyra es que d'aytantz rimz co faras la primera cobla faces les altres, e que les rimes de les cobles sien semblantz en llur loch e pars en sillabes, en axi que la primera rima de la primeyra cobla sia semblan a la primeyra rima de la segona cobla, e atressi a la primeyra de totas les altres cobles; e la segona rima de la primera cobla a la segona rima de les altres cobles. E en axi deus ap[ar]ellar totes les altres rimes. Empero be potz far la primeyra cobla d'unes rimes e cascuna de les cobles d'altres rimes; o potz fer las primeyras duas coblas d'unas rimas e dues altres coblas d'altres rimes, e les altres cobles d'autres rimes. E aço es maneyra, que axi com començaras o perseguesques; pero tota hora deven esser les cobles d'un nonbre e en rimes e en sillabes.

Nota que es nombre.

5. Nombre es que ajustz una causa ab una, e moltes causes ab moltes, axi con hom ditz *le reys ve*, o *s'en vay*; e aquell *reys* non es mas .j., e aquell *ve* e aqueyl *vay* non parla mays d'altre, per que s'acorden. E aquestz nombres etz [2] appellatz singulars. Atressi, [cant] ditz hom *li rey venon*, o *s'en van*, e *abduy li rey*, son duy e [3] son mays, e axi son moltz, e aycell motz *venon*, o *s'en van* parla de motz, per que s'acordon; e aço es appellat plurals, per que es dit be. Mays *le reys venon* o *s'en van* es fals, car aquests motz *le reys* parla d'un, ells *venon* mostra que sien motz; el *venon* significa que sien moltz [4], perque seria fals en nombre, don es obs que d'aço se gart totz homs. Empero, si tu pauses dos nomenetiuz sin-

---

corrompus. On en trouvera un texte plus correct dans le Parnasse occitanien, *p.* 171; *lisez au quatrième vers :* Si per dreg m'o contraditz.

1. Cor, *qui se rencontre souvent ici concurremment avec* car, *n'est pas une faute; on en a d'autres exemples. Cf. Chabaneau*, Rev. des l. rom. 2, I, 313, *à propos du v.* 1111 *du roman catalan des Sept Sages. La même forme est relevée au glossaire de deux textes catalans publiés par M. B. Muntaner sous ce titre :* Invencion del cuerpo de S. Antonio abad e Historia de la hija del rey de Hongria. Palma, 1873. — 2. *Corr.* es. — 3. *Corr.* o? — 4. *Corrompu? Il faudrait, ce semble, ceci, ou l'équivalent ...* parla d'un, e *venon* o *s'en van* mostra (*ou* significa) que sien motz.

pur catalan, e
les copistes.
Comme R.
les troubado
dont quelque

1. Lo[2] e
denz, vese
a donar a
que pogues
appellat *R*
fetament en
pranga[3] a
princeps, a
laichs li pl
FUXA, per
rey de Sicil
a dar, sego
cells qui no
pusquen mi
reprenimen
esmenar se
sua canço d

1. Les re
citations de
la première
le Roux, ta
repaire (Herr
côté ; voy.
tirée de la p
2. *Corr.* (
à R. Vidal,

[illegible] en plural, per ço car duy
[illegible] nominatiu plural; e
[illegible]
[illegible] per ço cor lo verb singular
[illegible] en axi com qui desia :
[illegible]
[illegible] femeni, axi com qui desia
[illegible] Mas, dir *reys franca,*
[illegible] axi com qui desia
[illegible] parlar de linatge. Em-
[illegible] quals son appellats en
[illegible] femeni; axi com qui desia
[illegible] qu'en hi ha semblantz
[illegible] seguir aquesta manera e
[illegible] qui fenexen en *entz,* el
[illegible] *jausenz* en lo mas-
[illegible] *manenta,* e d'alcunz
[illegible]
[illegible] temps sia semblant e acor-
[illegible] *quem do rich joy,* car
[illegible] per que s'acorden ; e per
[illegible] Mes justar presen temps
[illegible] axi com qui desia *yeu*
[illegible] ; per que d'ayso te deus
[illegible]
[illegible] devets saber que son dues
[illegible] lo accent del mot se fay en
[illegible] e molts d'altres qu'en hi
[illegible] quant lo accent se fay en la
[illegible] en axi com *plasença, sofrença,*
[illegible] semblants a aquestz. En alguns
[illegible] e en aquella cove de fer

[illegible] — 2. *Corr.* entz. —
[illegible] *les* Leys, II, 70. — 4. *Ou*

per força l'accent; en axi co *pas, franchs, larcns,* e d'altres asats; e a les vetz es le motz de dues sillabes, axi co *do[m]pney, vensa, tenza;* e del *dompney* fac l'accent en la derreyra sillaba, e del *vensa* e del *tensa* en la primeyra sillaba. Encara, a les vetz, es le motz de tres sillabes axi com *jausimenz*, a les vetz de quatre, axi com *maïstralmenz;* a les vetz de cinch, axi com *amorozamentz*. Pero, de qualche longaria sia, l'accens s'a affer en la derrera sillaba o en aquella que denant li estay pus pres.

Nota que es accent.

9. Accent es con hom agusa la votz e la rete pus en una sillaba que en altra, en axi co *conexenz*, que en aquell *xenz* qui es derrera sillaba s'agusa pus la votz que en les altres sillabes; o en axi co *benanança*, co en aquell *nan* qui es denan lo *ça*, s'agusa plus lla vots que en les altres. E si vols saber en quantes lletres se deven acordar les rimes, guarda en qual sillaba se fay l'accent, e en la primera letra vocal de aquella sillaba tu comença apropellar[1] e comptar las letras; e primeyramen pausa aquella vocal e puys las autres qui apres li venen. E aço deus far quant l'accent se fay en la derrera sillaba o quant se fay en aquella qui es denant la derrieyra: en la derreyra axi co *plasenz* es aquell *sens*, per que, laxada aquella letra *s*, deus pendre e començar la rima en aquell *enz*, car la *s*, no es de la rima com aquella *e* sia la primera e sia letra[2] vocal de la sillaba, per que li ve a rima *gens* o *sofrens*. Attressi deu hom far quant l'accent se fay en la sillaba que es denant la derreyra, axi com *semblansa;* la sillaba que esta pus pres denant la derreyra es *blan*, perque devets començar la rima en aquella letra *a*, e puys que pauses totes les autres letres, per que li ve a rima *França* o *dança*. E sapias que[3] las letras vocals que son cinch, scilicet *a, e, i, o, u*. Donchs que faras si trobes aquesta rima *uensa?* car aquella letra *u*, es la primera letra vocal de la sillaba en la qual se fay lo accent; e per aquella raho qu'ieu t'ay ditxa dessus, deuras començar la rima en aquella letra vocal *u*, e puys que pausaces totes les letres altres per orde. Mas certas non es tengut, per ço car aquella letra *u* te aqui loch de letra muda e no sona axi coma vocal, e puys per[t] sa natura en lo so, raho es que perda son dret en la rima; e quant ne trobaras semblantz fay atretal. Empero d'aquestes vocals nenguna no pert son so, sino lesdites dues *u* e *i* : *u* pert son so axi com *vensa, vayre, vostre; i* pert son so axi com qui diu *jes, jors, lonjana:* e per aquesta raho *vensa* fay rima ab *tensa*, e *nostra* ab *vostra* e *vayre* ab *layre*. E atressi es rima *jes* ab *bes*, e *jors* ab *amors*, e *lonjana* ab *sertana;* per que seguiras aquesta manera com ne trobaras de semblanz. E deuts entendre que nulls motz qui facen rima no deus tornar altra vetz en loch

1. *Corr.* atropellar? — 2. *Corr.* com aquella *e* sia la primera letra. — 3. *Corr.* de?

on fassa altra rima en lo cantar que faras, sia que tu començes lo cantar o que y respones, si donchs aquell motz no habia divers entendimentz; e per eximpli mostri te aysi una cobla :

Eu faray canço en may,
No per tal c'adoncs am may,
May car e[u] acordat m'ay
Que si jam deu valer may
Mi donz, hon ay lo cors mes,
Qu'eras m'ajut[1] com ops m'es;
Car sim davall jor sinc mes,
Manjan nom voyrion[2] mes,
Tals es la dolors quem[3] puny;
E nol vuyl exir del puny;
C'ades a ley servir puny,
C'avan totz bos (los) vasalls puny.

Encara potz tornar o metre en ton cantar un mot dues vetz, ab que la una vetz sia verb e l'altre nom, e[n] axi com qui desia :

Tam ammidonz cors azaut
Que d'altr'amar no m'azaut.

Primers *azautz* es nomen, e l'altre es verbs. E per senblant maneyra potz usar dels altres motz quan loch sera. Atressi potz tornar en la segona cobla una o dues o tres o totes les rimes de la primeyra cobla, ço es a dir los motz qui fan rima, ab que en totas las autras coblas seguenz faces atretal. E aço, qui ho sap fer, es gin e maestria[4].

10. Mas deu cascus guardar forment car li hu s'alonguon e l'autre s'abreujon a la fi. Alongar apeyl eu quant aquesta letra *s* o *z* se pausa a la fi : *s*, axi com *bes* o *merces*, *reys savis*; *z*, axi com *sufrentz*, *amatz*, *grazitz*, *celatz*, e moltz d'altres; car si tu pauses *bes* la on deus pausar *be*, o pauses *sofren* la on deus pausar *sofrentz*, fas fallimentz gran contra cas; e mostrar t'em en son loch, al miels que porem ni sabrem, quant los deuras abreujar o allongar.

11. Lengatge fay a gardar, car, si tu vols far un cantar en frances, nos tayn que y mescles proençal ne cicilia, ne gallego, ne altre lentgage que sia strayn a aquell; ne aytanbe, sil faç proençal, nos tayn que y mescles frances, ne altre lengatge sino d'aquell. E sapies que en trobar proençales se enten lengatges de Proença, de Vianes, d'Alveryan e de Limosi, e d'altres terres qui llur son de pres, les quals parlen per cas[5]. Empero, si tu trobes en cantar proençal(s) alcun mot qui sia frances o catalanesch, pus hom aquell motz diga en Proença o en una d'aquelles

1. *Ms.* maint. — 2. *Corr.* Manjar nom volria .j.? — 3. *Ms.* quen. — 4. *Il devrait y avoir ici une rubrique sur les cas.* — 5. *Imité de R. Vidal, éd. Stengel, p.* 70, *lignes* 4-7, *ou* Romania, VI, 346, *n°* 6, *cf. la note.*

terres qui han lengatge covinent, los quals lors son pres, aquells motz potz pausar o metre en ton trobar o en ton cantar[1]; e si ayso fas, no potz dir per axo que sia fals. E de les damunt ditz motz potz pendre eximpli per aquestz *pais*, *va*, *sus*, e d'altres motz qui son frances e lemosi, axi com *dona* o *castell*, *saber*, *haver*, e moltz d'altres qui son catalanz e proençals, mes en los cantars son mes proençals que altres.

Aci parla dels articles.

12. Articles son .vij., ço es saber, *li*, *le*, *la*, *lo*, e aquestes se ajusten ab nomen singular; *li*, *las*, *los*, aquests se ajusten ab nomen plural. En singular s'ajusta aquell *li* ab mot femeni allongatz, lo qual [es] en cas nominatiu, axi com *li ciutatz es bella*[2]. E atressi s'ajusta ab mot femeni qui fenesca en *a*, sol que aquells motz sia nominatiu, axi com *li reyna ve*. *Le* s'ajusta ab mot singular qui sia masculis e allongatz, axi com *le reys ve*. *La* s'ajusta ab tot femeni qui sia singulars e abreujatz e que fenesca en *a*, e que no sia nominatiu, axi com *eu vey la tor*, o *la dona*, o *la reyna*. *Lo*, s'ajusta ab tot mot masculi abreujat en singular, en axi com *no am lo mon ne lo seu faytx*. En axi *li* e *la*, en singular, son femeni, e *le* e *lo* son masculi; *li*, en plural, s'ajusta ab tot mot abreujat, en axi com *li cavaller venon* o *li rey guerrejon*, e aquell mot sion masculi. *Las* s'ajusta en plural ab tot femeni, en axi co *las flos venon*, o *eu vey las donas*. *Los*, en plural, s'ajusta ab tot mot masculi qui sia allongatz, en axi con *eu vey los cavallers*, o *li falco han pres los agros*. Empero eu t'en diray pus breu regla : En nominatiu singular masculi ditz e met hom *le*, e en femeni ditz e met hom *li*. En los altres cazes del singular ditz hom *lo*, si es masculis, e si es femenis ditz hom *la*. En plural, si es nominatiu masculis, ditz hom *li*, e en los altres cazes ditz hom *los;* e sil nom es femenis, en totz cas ditz hom *las*. E axi deu posar e ajustar tots homs los articles als nomenz.

13. Ara t'ay dites les sposicions de les nou causas damunt pauzadas, per quinz[3] cove dir e amostrar huymas en quala manera poras conexer los cases. E per ço com seria causa greu donar a entendre a home no sabent gramatica que es nomen, pronomen, particip, nomen verbalz, verbs, conjunccionz, proposicionz, interjeccionz, adverbis, per aquesta raho no havem voluntat de parlar sino de aquells per los qualz conesca lo cas; car per los unz enten hom puyz los altres.

---

1. *Cf. R. Vidal, éd. Stengel, p.* 70, *l.* 40 *à p.* 71, *l.* 2, *ou* Rom., VI, 346, *n°* 8. — 2. *Remarquons que notre auteur n'admet que* li (*à l'exclusion de* la) *comme article féminin du cas sujet. En quoi il est en désaccord avec les* Leys *qui n'admettent que* la *et considèrent l'emploi de* li *comme vieilli,* antix (II, 114), *ou propre à certaines parties de l'Auvergne* (II, 214, *cf.* ibid., 122); *mais cet emploi a été très répandu et s'est conservé fort tard en Provence.* — 3. *Corr.* quens.

on fassa altra rima en lo cantar que faras, sia que ... son nomen
o que y respones, si donchs aquell motz no habia ... *duchz, cava*
e per eximpli mostri te aysi una cobla : ... d'altres mo

Eu faray canço en may, ... as les quals so
No per tal c'adoncs am may, ... gun accident
May car e[u] acordat m'ay ... ppellada nomen
Que si jam deu valer may ... primers, tu lo
Mi donz, hon ay lo cors mes, ... aquests nomenz
Qu'eras m'ajut[1] com ops m'e ... esser senz lo nomen
Car sim davall jor sinc mes, ... l non han sustancia,
Manjan nom voyrion[2] mes, ... en axi co *bellz, boz,*
Tals es la dolors quem[3] pun ... blanquesa ni bellesa
E nol vuyl exir del puny; ... per que cove que si
C'ades a ley servir puny, ... qui so natural o acci-
C'avan totz bos (los) vasal ... qui han nom ajectiu

Encara potz tornar o metre en ton cant ... *sants, benezets*; e
la una vetz sia verb e l'altre nom, e[n] axi ... *francs, avinents,*

Tam ammidonz cors aza ... ; e deu los dir
Que d'altr'amar no m'a ... *tant plazen*; per que

Primers *azautz* es nomen, e l'altre es ... nomen qui aia sustan-
potz usar dels altres motz quan loch sera ... stiras.
cobla una o dues o tres o totes les rim ... ço es saber, nomi-
dir los motz qui fan rima, ab que en to ... tius, ablatius. Tuyt
atretal. E aço, qui ho sap fer, es gin ... saber que nos pausen

10. Mas deu cascus guardar form ... nominatiu e lo[5] voca-
s'abreujon a la fi. Alongar apeyl eu ... s'abreujon; el nominatiu
la fi : *s*, axi com *bes* o *merces*, *reys* ... en. E aquesta regla es
grazitz, *celatz*, e moltz d'altres; c ... car lo nominatiu sin-
be, o pauses *sofren* la on deus pau ... en axi co *bell m'es qu'eu*
cas; e mostrar t'em en son loch, ... GAUCELMZ FAYDITZ :
los deuras abreujar o allongar.

11. Lengatge fay a gardar, ... masculis ne femenis, car
nos tayn que y mescles proenç ... o si parlas de femeni
que sia strayn a aquell; ne a ... d'aquell *avinen*, mes
mescles frances, ne altre leng ... Eyxamen ditz hom *no*
proençales se enten lengatge ... es nominatiu, mas no es
Limosi, e d'altres terres qui ... esser allongat[6]; e sapies
Empero, si tu trobes en ca
catalanesch, pus hom aque

1. *Ms.* maint. — 2. *Corr.* ... *relevé par M. Mussafia* ... *Sept Sages, au mot* FER. — ... *devrait y avoir ici une rubriqu* ... 4. *Corr.* poden. — 5. *Corr.* ... *p.* 70, *lignes* 4-7, *ou* Roman

14. Primerament devetz saber que totes les causes qui son nomenades e han sustancia, en axi com *Deuz, angles, reys, comtes, duchz, cavallers, viles, terres, Johanz, Raymonz, ayres, fusters, freners,* e d'altres motz qu'en hi ha senz nombre, cove a far [1] que aquestas cosas les quals son appellades nomen, haien alguna natura o algun acte o algun accident o alcuna causa, qui los a justada [2], aquella es axi matex appellada nomen, per que eu te dich que com tu los ajustaras als nomenz primers, tu los deuz posar en aytal caz com aquell a qui l'ajustaras, car aquests nomenz, segonz que son accident, en la major part no poden esser senz lo nomen primer, per que lor coven asseguir llur natura, car ell non han sustancia, ans los cove esser en los nomz qui han sustancia; en axi co *bellz, boz, blanchz,* e mantz d'autres, car beutatz ne bondatz ni blanquesa ni bellesa no podon esser sino en los nomz qui han sustancia, per que cove que si lo nom que ha sustancia s'alonga, que l'altre nom qui so natural o accident s'alongon, e sil sustantiu se abreuja, que l'altre qui han nom ajectiu s'abreujen, en axi co *Deus es bos, e jotz* [3] *e merceners, sants, benezets;* e tuyt aquest nom so natural en Deu; o *le reys es larchz, francs, avinents,* perque s'alongon? Car llur sustantius naturalz s'alonga; e deu los dir breuz en axi : *aysi no say null rey tant bon, tant car, tant plazen;* per que tot en axi co pauses *Deus* ho *rey* o qualque autre nomen qui aia sustancia, deus pausar tots loz altres nomz que allur ajustaras.

15. E devetz saber que li cas del nom son sex, ço es saber, nominatius, genetius, datius, acusatius, vocatius, ablatius. Tuyt aquest cas pot [4] esser singular o plural; e devetz saber que nos pausen may en dues maneras, ço es saber que tots tempz li nominatiu e lo [5] vocatiu singular s'alonguen, e li autre caz singular s'abreujon; el nominatiu el vocatiu plural s'abreujen, e li altre cas s'alonguen. E aquesta regla es general, mas empero cascu dels nomz ha excepcio, car lo nominatiu singular s'abreuja quant no es masculi ne femeni, en axi co *bell m'es qu'eu xan,* o *mal m'es qu'eu faça mal,* o axi co dix GAUCELMZ FAYDITZ :

Assatz crey
Que bell me fora e avinen,

Per que aquell *beyll* no parla de nomen qui sia masculis ne femenis, car si parlas de masculi dixeras *beyls m'es le reys,* o si parlas de femeni dixera *bella m'es la dona;* e axi matex se enten d'aquell *avinen,* mes per ço c'om parla generalment, nos pot allongar. Eyxamen ditz hom *no m'es aysiu que cavalque encara;* e aquell *aysiu* es nominatiu, mas no es ajustatz a masculi ne a femeni, per que no pot esser allongat [6]; e sapies

---

1. *Il y a ici l'emploi pléonastique de* a far *qui a déjà été relevé par M. Mussafia dans le glossaire de son édition du roman catalan des Sept Sages, au mot* FER. — 2. *Corr.* qui lor sia justada? — 3. *Pour* justz. — 4. *Corr.* poden. — 5. *Corr.* li. — 6. *Cf. R. Vidal, éd. Stengel, p.* 73, *l.* 27-35.

que aquest nominatiu aytal son appellat neutra, e no pot esser en nom que haya sustancia, axi com en Deu, en rey, en nau, o en manz d'altres semblantz a aquestz; car aquest nom totz tempz s'alonguen en lo singular nominatiu, atressi le nominatiuz pluralz s'alonga tots tempz com es femeni, en axi com hom ditz, *la flors venen*, o *son vengudas*; per que dix GAUCELMZ FAYDITZ :

Don me venon al cor plasenz douçors[1].

E par aquesta rayso sapiats que no pot fallir null temps a allongar totz noms femenis en plural en tots cases.

16. Per que a conexer qual es nominatius o acusatius se cove primerament de conexer e de saber qual causa es verbs, car nulla paraula no pot haver entendimen si no ha nom e verb. E devets saber quel verb nays del nom, car tot so quel nom fay es verbs, en axi co *le reys cavalca bell caball*, que aquell *reys* es nom, e aquell *cavalca* es verb, car es causa quel nom fay, ço es a saber *le reys* que es nom. E sabxats quel nom qui es pausatz denan lo verb, segonz raso es nominatius, per que deu esser allongatz, e totz nom qui sia pausatz detras lo verb deu esser abreujatz, per que en aquesta paraula, *le reys calvalca bell cavall*, aquell *reys* qui es nom s'alonga, car esta denant aquell motz *cavalca* qui es verb, e aquell autre mot *bell cavall* s'abreujon, car son nom qui son pausatz detras lo verb. E aço devets far cant li nom son singular axi com eu t'ay ara dits; quant li nomens son plural, tot lo contrari, axi co *li rey cavalquen beylls cavallz;* car tuyt li nom que en plural stau denant lo verb s'abreujon, pus son masculi, e li nom qui detras li son pausat s'alongon. Cant li nom son plural e femeni, ya ay dit que en tot cas s'alongon ; per ço t'ay dit quel nom sia pausatz denant lo verb o detras, segonz raço, car a les vetz aycells nomz qui segonz rayso e entendimen es pausat denant lo verb, sera, per raho de rima o per autra causa, pausatz detras lo verb. E ayso pot veser per eximpli d'en FOLQUET que dix en una sua canço :

Pus ella vol venser tota ves
Q'una venç la vences merces[2].

E aycells verbs *vences* de sa natura vol apres son acusatiu qui s'abreuja en singular e en plural s'alonga; per que hom ditz en axi : *le reys ha vistz tot son enemich* o *tots sos enemichs*, els primers *enemich* es singular el segon es plurals ; mas aquell mot *merces*, sitotz s'es pausat detras lo verb per ordenament de rima, segonz rayso e entendiment es pausat

---

1. *Dans la pièce :* Tant ai sufert longamen greu afan. *Il y a pour le vers cité deux leçons, l'une adoptée par Raynouard* (Choix, III, 289), *l'autre, celle que nous avons ici, par Rochegude* (Parn. occit. 108, *ms. fr.* 856, *fol.* 72 *d*).

2. *Fin du premier couplet de la pièce :* Molt i fetz gran peccat amors (Lex. rom. I, 343). *Il faut lire :* P. ilh vol. v. totas res | Qu'u. vetz la venques m.

denant lo v
merces esta
per far rim
BERTRANS

Per que a
miers que
pus que
enten aqu
pus que e
segons ra
per ço s'a
sats dena
conexer
motz *quis*
axi segon
vezer que
aquell *tot*
qui han a
gon en si
so, *era*,
per exim
fuist bona
ja no fo
nyen. E
lar, en a
ditz *li re*
matex de
cambien
texa, ço e
aquell est
tri e *sent*
eu me sen
gays. E
membran
car li aut
ralment,
mostron
cavall, e
ralmen l
e puys n
aquell no

Provençal, pensatz d'ar-
quel nominatiu el voca-
qui ditz : *Donas plazents,*
jor rey.
, e son aquestes : *ab*,
sobre, *sor*, *fors*. E tots
ural s'allonguen, axi com
dre de motz altres per
. genetiu, datiu, acusa-
que tota hora que tro-
proposicionz que t'ay dites
si es plural tu l'alonga. E
ab nominatiu ne ab voca-
demostratiuz, ço es a dir los
sustancia. E sapies que en
alongar. axi com *cells*, *aquestz*,
ases s'abreujen, e ditz hom
altres nomz derrere ells [s']a-
ditz en los altres cases *luy*.
femeninis ditz hom *ceyla*, *cil*,
ases ditz hom *ley* o *leys;* e en los
aycell, *aquil*, *cist*, *aycist*,
aycells, *aquells*, *aquests*,
om *eyllas*, *aycellas*, *ceyllas*,
nominatius com en los autres cases.
singulars *totz* e en los autres cases
e en los autres cases *totz ;* e per
tenir dretura, o *tot rey deu*
los reys vey asemblar.
pausar los noms possessius, en
os allongaras els abreujaras en
axi com qui diu : *aquells cas-*
l'aver meu, o *teu*, o *seu*, *ay*
plural deu hom dir *li teu*, o *li mieu*,
hom ditz *me* pot hom dire *mi* o
hom dire *se* o *sey*, e en tot loch
sapies que en lo nominatiu sin-
tu.
verbals qui fenexen en *dor* com
altres semblants a aquestz. E sapies

que si denant la sillaba derreyra qui es *dor*, trobes *a*, faras lo nominatiu en *aire*, axi com *amador*, *amayre*; *lauzador*, *lauzayre*; *merceyador*, *merceyayre*; e en axi dels altres semblants a aquestz. E si trobes [*i*] denant la sillaba *dor* primer, faras lo nominatiu en *ire*, en axi com *servidor* fay *servire*, *trasidor trasire*, e motz d'altres semblantz a aquestz. E si trobes denant lo *dor e*, faras lo nominatiu en *eyre*, en axi com *entendedor entendeyre*, *fanyedor fa*[*n*]*yeyre*[1]. E sapies que tuit aquest nom s'alongon o s'abreujen, qual te placia, el nominatiu singular, en axi que podetz dir *amayre* o *amayres*, *servire* o *servires*, *entendeyre* o *entendeyres*. E per ço s'alonguen cor es regla general que totz nominatiu singular s'alongon, e per ço se pot abreujar car sitot(z) son abreujats, si hay gran diferencia en l'un e els altres cases, per ço cor lo nominatiu singulars fenexen en *ayre*, o en *yre*, o en *eyre*, e li autre cas fenexen en *or*, o en *ir*[2]; car sapies quel nominatiu plural fenexon en *dor*, e en totes altres cases fenexen en *dors*, en axi com la regla general manda. Aquest nom so masculi; e tuyt li femeni d'aquest verbals, sapies que fenexen cominalment en *itz*, axi com *amayritz*, *galiayritz*, *transiritz*, *serviritz*, *entendeiritz*. E axi matex entench que po[sa]ras tots los altres semblants.

25. Encara sapies que son algun altre nom qui han atressi mudament plus que abreujar o allongar de una letra, en axi com *gençor*, que fay en lo nominatiu singular *genser* et en los altres cases *gensor*, el nominatiu plural fay *gensor* et en los altres cases *gensors*; et axi matex diu hom en lo nominatiu singular *meyler*, e en los altres cases *mellor*; e axi matex en lo nominatiu singular diras *auser* et en los autres cases *ausor*, et en los plurals seguexen la maneyra de *gensor*. Empero enten la regla que t'ay dessus ditxa quel nominatiu plural femeni s'alongon totz temps, per que hom ditz *li rey so gensor*, *mellor*, *ausor*, *las reginas so mellors*, *ausors*, *gensors*; e axi matex diu hom en lo nominatiu singular *hom*, *bar*, *layre*, *bayle*, *coms*, et en los altres cases ditz hom *home*, *baro*, *layro*, *baylo*, *comte*. E sapies que tuyt aquest nom qui han aytal diferencia entre lo nominatiu els oblichs se podon, o en altre hora, allongar e abreujar a ton plaser en lo nominatiu singular, acceptat aquell motz *coms* qui nos pot abreujar per ço c'om no poden[3] dir *com*; e sovinga te tota vegada quel nominatiu el vocatiu son semblants, car solament son appellatz oblich li autre .iiij. cas, ço es saber el genetiu, el datiu, el acusatiu, el ablatiu. E sapies que en tot loch on diras *ley* podetz dir *leys*, e *(a)lor*, *(a)lors*.

Encara sapies que tuyt li nom que fenexen en *ir*, poden finir en *ire*, en axi com *martir*, *martire*; *desir*, *desire*; *sospir*, *sospire*. Mas li nomina-

1. *Pour* fenyedor fenyeyre, *avec* a *pour* e *avant la tonique*, *ce qui est ordinaire dans le catalan oriental*; *cf.* Milá, Trovad. en Esp., *p.* 462, *et Mussafia*, *préface des Sept Sages*, *n°* 1. — 2. *Corr.* ors. — 3. *Corr.* pot.

tins que fenezen en *irs* nos poden allongar en *ire*, axi com dir *martirs*, car nos pot far. car si tu hi ajustaves *e*, diria *martirise*[1], e serie lag e no voldrie dir re.

26. Encara sapies que adverbis son motz, e son nomenats adverbis car estan pres lo verb, e tota hora li en[2] e dezen alcun entendiment, e[n] axi com hom ditz *le reys parla be, francament*, e aquell *be* e *francament* son adverbis car estan pres lo verb, e aquell *parla* es verbs per que li ajusten aytal entendimen com potz veser aquell *be* o aquell *francament*. E sapies que l'adverbi no ha cas, per que fenex cascus en una maneyra solament, en axi com hom ditz *be faytz* o *mal*, car no porieu dir *bes*, o *faytz*, o *mals* ho *fayts*, o en axi com hom ditz : *cavalcatz, tost, azaut, fort*, que ya may nos mudo d'autra guisa. Empero no entenes en aquesta regla los adverbis qui fenezen en *men*, car aquell s'alongon o s'abreujon a la volentat del trobador, axi com *gayament, covinentment* o *sabiament*, que potz dire *gayamentz* e *covinentments*, per que posaras axi tots los altres semblantz a aquestz. E sapies que son alguns motz qui alguna vetz son noms o adverbi, per quels potz posar doas vetz en rima en un cantar, axi com hom ditz *be, azaut, gallart, fort, suau, mal, gen*, e moltz d'altres semblants a aquestz ; e tostz pausals axi breu com son adverbi. Mas com son noms s'alongon o s'abreujen segons lo cas en que son pausatz ; com son adverbi s'abreujon, en axi com hom ditz *le reys cavalca be*, o *beyll*, o *leig*, o *fort*, o *mal*, o *gent* ; e axi posaras los altres. E cant son nom se posen en axi que ditz hom *le reys es gent*[z], *azautz* e *bells*. E si alcu ditz *le rey dona volenter*, sapies que aquell *volenter* es adverbis ; e per ayso es be dig, car si era nom, diria hom *volenters*, per ço car seria nominatius. E son estats alguns trobadors qui dehien que era falç, per que no paria haguessen auzit ço que dix en Riquer Noves, qui dix :

Mal fay dona car non enquer
Paubre cavaller quant es pros,
Humils e franchs e amoros,
Bos d'armes e serf *volenter*(s).

27. Sapies que t'ay dig que tot ço quel nom fay es verb, per que devetz saber quel verb ha sinch maneyras : la primera es maneyra demostranz, perque hom lo appella indicatiu ; la segona es maneyra comandanz, per que l'appella hom imperatiu ; la terça maneyra es desiranz, que hom appella optatiu ; la quarta maneyra es ajustanz, per que hom l'appella conjunctiu ; la quinta es maneyra no finida, per que hom l'appella infinitiu. Primerament sapies que indicatiu es aquella maneyra quil[3] mostra ço quel nom fay, en axi com hom ditz *eu am, eu vau, eu*

1. *Passage visiblement corrompu.* — 2. *Corr.* ve? — 3. *Corr.* quit, *ou* que?

mengi, *eu cavalch*. E sapies que ell ha tres temps : present, pasatz e sdevenidor. Present temps es *am ;* pasatz temps es *amey*, *amaba* e *habia amat ;* sdevenidor temps es *amaray*, *yray*, *faray*. E cascus d'aquetz temps ha tres persones, ço es saber, primera, segona, terça. La primeyra del present temps es *am*, la segona *ames*, la terça *ama ;* e en la primeyra se enten *eu*, en la segona si enten *tu*, e en la terça *ceyl ;* e aquestz verbs son singulars. El plural han altres tres, axi com *amam*, *amatz*, *amen ;* e en lo primer s'enten *nos*, en lo segon *vos*, en lo tercer *ceyl*. E axi matex ha lo temps passatz tres persones, axi com *amey*, *amest*, *amet ;* es aquell verb qui en aquest loch fan *en* poden axi matex fenir en *est*[1] ; atressi ditz hom en lo plural *amem*, *ames*, *ameron*. En lo temps sdevenidor diu hom *amarey*, *amaras*, *amara ;* en lo plural ditz hom *amarem*, *amaretz*, *amaran*. E sapies que tuyt li verb qui en aquest loch fenexen en *ay* poden finir en *ey ;* e en axi com hom ditz *amaray*, *amarey ; faray*, *farey*. E son alcuns verbs en los quals en Ramons Vidals dix que li trobador havien errat, en axi com dir en la primera persona del indicatiu *eu cre*, com hom devia dir *eu crey*, *tu cres*, *ceyl cre ;* e en axi aquell *cre* significa terça persona e no primera [2]. Encara dix que havian fallit posan en la terça persona del temps passat de l'indicatiu *ausi*, *vi*, *grasi*, *trasi*, co tuyt aquest verb sion de primera persona e no de terça ; car en la primera persona ditz hom *vi*, *auzi*, *trasi*, *grasi*, e en la terça ditz hom *ausit*, *vic*, *grasic ;* e que en axi debia hom pausar totz les autres semblantz [3] ; o eu altrey[4] li que segonz art el dix ver, e quels deu hom axi pausar, mas no li altrey que li trobador errason, per ço car us venç art, e longa costuma per dret es haüda tant que venç[5] per us. E con sia us en algunes terres on le lengatges es covinentz e autreyatz a trobar que tuyt cominalment diguen aytant o plus en la primera persona *eu cre* com *eu crey*, e en la terça persona diguen aytant *ausi* com *ausic*, per aquesta raho dic eu que li trobador no y falliron, car ill seguiren lo us del lengatge e la costuma, e pus tuyt li trobador ho han ditz en llurs trobars, es us e confermamentz de lengatge. Mas si us o dos ho haguessen ditz, asatz pogra dir que fos enrada, perque dic eu que cascus pot dire quals que mes li plasia. Atressi dic aquest verb *tray* quel podem axi declinar : *eu trasch*, *tu trays*, *aquell tray ;* o en axi : *eu tray*, *tu tras*, *cell tra* ; e en axi aquell *tray* pot esser primera persona o terça, e en axi matex pausa hom *atray*, *estray*, *retray*. E l'infinitius fay *trayre*, *atrayre* o *trar*, en axi com dix us trobador(s) :

Bem platz car ab vedar
L'avesques no xastia,

---

1. *Passage corrompu?* — 2. *Voy. R. Vidal, éd. Stengel*, 82, 30 à 84, 35. — 3. *Ibid.*, 84, 36-41. — 4. *Pour* autrey ; *cf. Mussafia, préface des Sept Sages, n°* 17, *et la note*. — 5. *Corr.* ven?

Dines sabtar
E pere ab besvesia[1].

Es atressi que hom pusca dir en terça persona *tray* N'AYMERICH DE PEGUILA nos ho ensenya qui dix :

En luy so tuyt li bon ayb c'on retray
Estres que tart promet e leu estray,
E eu no puch soirir los mals qu'eu tray[2].

28. Imperatiu es aquella manera con hom fay mandament az alcu, ez a singular, axi com hom ditz home *vay t'en*, o *manja*, *cavalca* ; ez en plural axi con hom ditz *anatz*, *menjatz*, *cavalcatz*, e non ha mays present temps e segona persona.

29. Obtatiu es aquella manera qui mostra semblant de desirar, en axi con hom ditz en presen temps *eu volrria*, *eu manjaria*, *si habia que* ; e en temps passat *si heu hagues cavalcat*, *si heu hagues pro manjat*, *eu fora sadoyls*. E sapies que ha plural e tres persones e temps esdevenidor(s).

30. Conjunctius es aquella manera qui ajusta algun faig a les altres maneyras, en axi con hom ditz *eu vos prech que m'ajudetz ; di al rey que cavalque* ; e aquell *ajudetz* e aquell *cavalque* es maneyra ajustans ; e ha tres persones e tres temps.

31. Infinitiu es maneyra no finida, e no ha persona ne singular ne plural ne temps, mas ajusta s'ab primeyra persona e a segona e a terça e a totz temps e a totes les autres maneyras, e co en si no sia finida, feneys las autras maneyras, en axi con hom ditz *anar*, *manjar*, *entendre*, *mover*, e a maneyra demostran en present temps s'ajusta, axi com [hom] ditz *eu te vull auzir* ; a maneyra comandan, axi com *vay manjar* ; a maneyra desigan, axi con hom diu *eu volrria foc encendre* ; a maneyra ajustan, co : *eu mic(h) volgues mover*[3]. En axi eu dich que aquel *ausir* feneix l'entendiment de aquell *vull*, ez aquell *manjar* d'aquell *vay*, ez aquell *entendre* de aquell *volrria*, e aquell *mover* d'aquell *mi volgues*. E devetz saber que aquesta maneyra, la qual es appellada infinitius, se pausa algunas vetz en loch de nom denant lo verb o detras. E per ço com es pauzats denant lo verb, ell s'alonga en axi com le nom ; e per eximpli, axi com qui ditz *vostres servirs me platz*. E com es pausat detras lo verb s'abreuja, en axi com qui ditz *no vull vostre servir*, e aquella

1. *Corr.* Dine[r]s sab [acap]tar, *ou* ademprar, E pe[n]re ab envazia? — 2. *Dans sa pièce :* En amor trop alques en quem refranh, *Mahn*, Ged. 1193-6. — 3. *Priscien*, VIII, 69 (*dans Keil*, Grammatici latini, II, 425) : « Infinitus est « qui et personis et numeris deficit, unde et nomen accepit infiniti, quod nec « personas nec numeros definit, et eget uno ex quattuor supradictis modis « (*i. e.* indicativo, imperativo, optativo, subjunctivo) ut significet aliquid perfec- « tum, ut *legere propero*, *legere propera*, *utinam legere properarem*, *cum legere* « *properem*. »

hora es pauzat en loch de nom, per que rayso es que seguesca sa maneyra. E encara deves saber que motz dels infinitius que fenexen en *ir* poden atressi fenir en *ire*, en axi com *ausir* que potz dir *auzire*, o *dir*, *dire*; *ayzir*, *ayzire*.

32 [1]. Mas nengunz infinitius finens en *ir*, no pot finir en *ire*, si tu lo trobes en lo nominatiu dels noms verbals que fenexen en *idor*; e per eximpli axi com *servir* qui es infinitiu, e no pot[z] dire *eu vos vull servire*; per ço com *servire* es nominatius d'aquest nom *servidor*; ne potz dire *eu te vull grasire*, *non vullatz mentire*, ne deves decir *jausire*, *no pusch lo mal sofrire*, *nom devetz transire*, car tuyt aquist son nominatius en singular de llurs noms; e per eximpli, axi com hom ditz *eu suy gallartz servire*; *eu suy dels mals grasire*; *eu suy dels bons et dels mals sofrire*; *eu suy d'amor jausire*; *non siats trasire*; *ja nous seray mentire*; e per aquesta maneyra seguiras dels altres. Encara son d'autres infinitius qui axi matex fenexon en *ir*, e nos podon allongar en *ire*, per ço cor no son trobat en noms; e per eximpli axi con *venir* e *acollir* e *adousir* e *afortir*. E aquestz en nulla manera nols podetz allongar ne poden esser termenatz en *ire*, per la raho dessus dita, e per tal car no es artz mellors de lengatge. E axi ne trobaras motz d'altres semblants a aquests. E sapies que aquests hauras a conexer per lonch us, e per longa practica [2].

33. Atressi sapies que potz allongar en *ire* tot verb qui fenesca en *ir*: e per eximpli axi com hom diu *eu desir(e)*, *eu desire*; *eu cosir*, *eu cosire*. Et aço matex faras dels altres semblantz a aquestz. Encara sapies que tuyt li verb que fenexon en *isch* podon finir en *is*, e per eximpli, axi com qui diu *eu jausisch*, *eu jausis*; *eu grasisch*, *eu grasis* [3].

34. Atressi sapies que tuyt li verb de segonda persona que fenexon en *etz* podon finir en *es*, e per eximpli axi com qui desia *entendetz*, *entendes*; *faretz*, *fares*; e axi dels altres. E atressi matex potz far dels noms, e per eximpli, axi com *bos pretz*, *bos pres*; *una vetz*, *una ves*.

35. Atressi sapies que tuyt li nom que fenexon en *itz* poden finir en *is*; e per eximpli, axi com *aunitz*, *aunis*; *fayditz*, *faydis*; *farsitz*, *farsis*; *Biatritz*, *Biatris*; *amayritz*, *amayris*.

36. Atressi sapies que tuyt li nom que fenexon en *ichs* poden finir en *is*; e per eximpli axi com *amichs*, *amis*; *enemichs*, *enamis*; *enichs*, *enis*.

37. Encara sapies que devetz fort gardar que no metatz en alguna [4] rima alguns noms qui fenexen en *ers*, e son tres o tray [5] qual te vulles

---

1. *Je suis la division du ms., mais c'est trois lignes plus haut, à* E encara, *que l'alinéa devrait commencer.* — 2. *La question de savoir si les verbes en* -ir (*lat.* -ire) *peuvent admettre un* e *final, et si, réciproquement, les verbes en* -ire (*p.-ex. lat.* dicere) *peuvent être privés de leur* e, *a été examinée depuis par les auteurs des* Leys d'amors, II, 404-6, *qui n'ont pas mieux réussi que J. de Foxa à l'élucider.* — 3. *Les* Leys, II, 364, *donnent* grazisc *et* grazishi. — 4. *Plutôt* una. — 5. O tray *m'est obscur.*

potz dir, ço es a saber *podyers, cavalliers, envers*, car le us no pot fer rima ab altre, ans hi a mant hom errat; per que devetz pausar de una part *poders, volers, sabers, avers, aders, spers, lasers*[1]; e axi matex deus pausar tots los infinitius qui fenexen en *er*[*s*] quant son pausatz en loch[2] denant lo verb, en axi com *teners, vesers, temers*, e molts d'autres qu'en trobaras. E deus saber que d'altra part deus pausar *envers, revers, convers, pervers, esmers, Besers, sofers, fresquers, esters, mers.*

38. D'autra part pausaras *cavalliers, mestiers, scudadiers, miers, diniers, estiers;* e de aquestz trobaras assatz; mas en aquo los potz conexer, que en aquest[z] trobaras tots temps [*i*] denant la *e* de la derrera sillaba (primera). Encara quel porets conexer en lo femeni que fan en *eyra*, axi com *soudadiers soudadieyra, viers veyra*[3], *plasentiers, plasentieyra.*

39. E sapies quel nom dessus dit, ço es saber *convers, esters*, fan llur femeni *enversa, conversa, esters estersa;* aquells altres nomenz, *sabers, poders*, no han null temps femeni, per que los potz conexer assatz ab aquesta doctrina qu'eu t'ay donada serta.

40. Encara sapies qu'eu te do altra regla per raho d'alguns noms en los quals erron alcuns homs que usen de trobar, e assenyaladament en Cathalunya; e ells cuydon ho far per gallart parlar, o per tal que mellors venga allurs rimes, e fallen en axi en los noms termenatz en *ars*, en *ers*, en *irs*, en *ors*, en *urs*, que trason dels motz aquella letra *r*, per quels mudon d'enteniment e de lengatge; en axi que moltz homens ay eu vists a cuy venion en les rimes aytal mot: *amars, tars, avars; espers, plas*(*i*)*ers, volers; martirs, ausirs, sentirs; flors, amors, colors; purs, murs, scurs*, e trasion per la dita raho aquella *r* de la fi del mot; en axi que com degron dir *amars, cars, avars*, dezien, *amas, cas, avas;* e com degron dir *spers, plas*(*i*)*ers, volers*, e dizon *spes, plaze*(*r*)*s, voles;* e com degron dir *martirs*, dizen *martis;* e com devion dir *amors*, dizion *amos;* e com devien dir *purs, scurs*, dizion *pus, scus;* perque fallion malament en moltes de maneyres. E tu gardet que en axi no ho messesses[4] per re que no volrria dir nulla re en aytal lochs.

E axi son complides les regles d'en JAUFRE DE FOYXA.

(*A suivre.*)

---

1. *Pour* lesers; *cf. p.* 65, *n.* 1. — 2. *Suppl.* [de nom], *cf. p.* 69, *l.* 1. — 3. niers neyra? — 4. *Corr.* menesses.

ÉTUDES DE PHONOLOGIE

ESPAGNOLE ET PORTUGAISE.

GREY, LEY et *REY* *disyllabes dans* BERCEO, *l'APOLONIO et l'ALEXANDRE.*

A lire l'explication que Diez, *Gramm.* I, p. 267, donne des formes esp. et port. *ley* et *rey*, auxquelles il eût pu ajouter *grey*, on voit que pour lui elles remontaient aux intermédiaires *LEG et *REG. La voyelle serait d'abord tombée, puis la gutturale serait devenue *i*. Il est cependant *a priori* sûr et certain que les bases en ont dû être LEGE et REGE. C'est ce qui est confirmé par les formes *lee* ou *léé*, *lees* ou *léés*, *gree* ou *gréé*, qu'on rencontre à côté de *ley* ou *lei*, *rey* ou *rei*, dans le *FJ.* (= *Fuero Juzgo*) du comte de Campománes [1] et dans celui de la Bibliothèque royale de Munich (Cod. hisp. 28). *Lee* est évidemment LE(G)E. *Grey*, *ley* et *rey* présentent-ils la contraction des deux *e* en *ey* ou faut-il les regarder comme des formes parallèles à *gree*, *lee*, *ree*, où l'*e* final serait devenu *i* sous l'influence de la gutturale fondue en *y*, comme cela a eu lieu dans l'esp. *hinojo* GENUCULUM, *fazilado* FACIEM GELATUM, *ygamos P. del C.* v. 72 JACEAMUS, et dans le port. *irmão* GERMANUM ? Mais si *grey*, *ley* et *rey* étaient contractés de *gree*, *lee* et *ree*, ils ne pourraient être que monosyllabes. Or tous les textes poétiques qu'on peut attribuer avec certitude au XIIIe siècle et qui offrent une versification régulière, tels que les poésies de Berceo, l'*Apolonio* et l'*Alexandre*, comptent ces mots pour deux syllabes, ce qui prouve que des deux alternatives la seconde est la bonne. Des six cents vers environ que j'ai réunis les deux tiers ou peu s'en faut les montrent disyllabes, tandis que l'autre tiers les fait monosyllabes. Je considère par conséquent, sauf quelques exceptions dont je parlerai plus tard, les vers où *grey*, *ley* et *rey* sont monosyllabes comme fautifs, comme modifiés par des copistes posté-

1. Édition de l'Académie espagnole, p. j-xv.

rieurs aux auteurs des poèmes mentionnés, copistes auxquels l'ancienne valeur métrique de ces mots était inconnue. C'est ainsi qu'il est permis de retrancher du bagage littéraire de Berceo — il n'y perdra rien — les trois hymnes qu'on lui attribue, parce que dans les vers suivants *rey* est monosyllabe :

I v. 11 Tu eres dicho dedo del Rey de magestat
II v. 2 Madre del Rey de gloria que nunqua ovist par
II v. 28 Un regno, un imperio, un rey, una essençia
III v. 11 Non consienta la carne al rey de los pecados

Si, comme j'en suis persuadé, on doit lire dans les textes indiqués *grëy*, *lëy* et *rëy*, il est clair que les anciens plur. espagnols *grëys*, *lëys* et *rëys*, qui vivent encore en portugais, mais sont devenus monosyllabes, sont les plur. étymologiques remontant à GREGES, LEGES et REGES, tandis que *greyes*, *leyes* et *reyes* doivent leur forme aux innombrables mots où *-es* restait sans modification par la nature des consonnes qui précédaient cette terminaison, autrement dit ces plur. sont formés du sing. au moyen de *-es*.

Il est clair aussi que la première et la seconde personne de l'indicatif présent des verbes *leer* et *regir*, que les trois personnes sing. du subjonctif de *legar*, aujourd'hui *ligar*, de *regar* et d'autres verbes qui présentent les formules -ÉGE ou ÉGI, devraient être monosyllabiques aujourd'hui, si l'analogie ne les avait fait dévier de leur développement, comme cela est arrivé si souvent dans la conjugaison, qui cherche et saisit tous les moyens de devenir régulière.

Tenant, comme je l'ai dit, pour fautifs les vers des poésies de Berceo, de l'*Apolonio* et de l'*Alexandre*, où *grey*, *ley* et *rey* sont monosyllabes, j'ai tenté de les corriger, en ayant égard à la chute des atones, à l'enclise et à l'élision, telles qu'elles sont en usage dans ces anciens textes. J'eusse pu me passer, dira-t-on peut-être, de citer ceux où la mesure ne laissait rien à désirer, mais les critiques qui voudront contrôler les corrections que j'ai trouvé à propos et nécessaire d'y introduire ne seront pas fâchés de pouvoir le faire facilement et sans perte de temps. J'ai marqué par des astérisques les vers trop longs ou trop courts et par des points d'interrogation ceux où les corrections présentaient un moindre degré de certitude. A la suite des citations on trouvera des remarques sur un certain nombre de vers auxquels je n'ai rien osé changer, quoique *rey* y paraisse être d'une syllabe. Ce travail aurait dû être précédé par des recherches sur l'élision en espagnol et en portugais, mais comme je prévois qu'elles me prendront un temps qu'il m'est difficile de déterminer à l'avance, je l'offre sans plus attendre au jugement de mes amis et de mes collègues.

GRÊY.

S. Dom.

266 d La grey demostraba qual era el pastor

494 c A Dios vos acomiendo, la mi grey querida

Sacrif.

216 a A essos dezia fijos el nuestro Salvador,

*b Aquessa grey buscaba commo leal pastor (écrire *essa* qui répond mieux [à *essos* ou lire *Buscaba aquessa grey*).

Duelo.

16 a El pastor sovo firme, non dessó la posada,

*16 b La grey de las oveias fo toda derramada (suppr. *las* qui est une très mauvaise cheville).

LEY.

S. Dom.

*27 b Los que de la ley veya fueron componedores (suppr. *Los* qui manque dans le ms. de l'Académie).

*36 a Dieronle sus cartiellas a ley de monaçiello (l. *su cartiella* comme porte le ms. de l'Académie).

107 a El varon del buen seso por la ley comprir

472 d Si vos entrometedes, la ley quebrantades

473 d Esta ley es dada a todos los credientes

S. Mill.

4 c Commo la ley manda, baptismo demandaron

6 b So cayado en mano a ley de pastor

*442 c Juraban los moriellos por la ley que prisieron (suppr. *por*)

455 d El libro en que era sue ley debuxada

Sacrif.

*14 c Hi estaban las tablas en que la ley fue dada (l. *do*)

*22 a Todos los sacrifiçios los de la ley primera (suppr. *los* du sec. hémist.)

*28 b Cumprió los sacrifiçios los de la ley passada (suppr. *los*)

*28 c Levantó la ley nueva, la vieia callantada (suppr. p.-ê. l'article)

*50 b Que non tienen de Dios nin ley nin su sinal (suppr. *su*)

*58 c Es fue çerradura de la ley primera (l. *Essi*)

73 a Tres vezes fue orar por la ley complir,

73 b Ca la ley mandaba tres ganados offrir

*76 d De toda la ley vieia el çerró el portiello (je lirais *De la ley antiga*)

*88 c Fazie el ministerio commo la ley dizie (ou remplacer *commo* par *qual* ou supprimer *la*)

93 a En la ley antigua que fue otra saçon,

*93 b Nin en la ley dagora o los baptiçados son (suppr. *ley* et *los* et lire *de agora*, car cette élision n'est guère possible dans Berceo)

95 a Los de la ley nueva tal creençia tenemos

106 d Es de la ley vieia la nueva mas complida

108 a En la ley antigua el obispo natural (l. *el bispo* comme fréq. dans Berceo)

123 d Echandoles el sangue que la ley mandaba

[illegible] la ley primera
[illegible] la ley primera
[illegible] la ley sines retrecha (l. *sin*)
[illegible] la ley purgatoria (suppr. *la*)
[illegible] figura
[illegible] la ley que tenedes (l. *edes* ou rempl. *ley* par *fe*)

[illegible] de christiandat

[illegible] la ley mandaba (suppr. *la*)
[illegible] mandados
[illegible] la ley leemos (l. *ela* et suppr. *ley*)
[illegible] la ley fue dado
[illegible] la ley reçebieron (l. *Despues siete semanas* ou [illegible]
[illegible] conquisieron (une forme *predcaron* est-elle possible?)
[illegible] la nueva abrist (l. *çerrest la lei vieia*)
[illegible] la ley prediga (l. *qual* ou retr. *la*)
[illegible] que lo farie (l. *movióI* et suppr. *la*)
[illegible] de mercaderos
[illegible] echaba
[illegible] la ley portaba (l. *como* et *quant* forme à [illegible] passages de Berceo)
[illegible] de ladron
[illegible] es vedado

[illegible] far
[illegible] vestidura

[illegible] complida (suppr. *e*)
[illegible] lo pedrica (suppr. *la* ou *vos*)

[illegible] presieron (l. *mont*)
[illegible] la ley que tienes
[illegible]
[illegible] (suppr. *la* ou l. *manda*)
[illegible] derechas
[illegible] ordenadas
[illegible] me dexa
[illegible] de sennor
[illegible] recaldar (suppr. *de?*)
[illegible] (suppr. le second *de*)

[illegible]

[illegible] Majestat

31 d El Rey de los çielos nos dé el su amor
120 a Dióle tamanna graçia el Rey çelestial (*çelestial* compte pour trois syll.)
127 a El rey don Garçia de Nágera sennor
*127 b Fijo del rey don Sancho el que diçen mayor (l. *Fi* ou suppr. *don*)
130 a El rey don Fernando que mandaba Leon
136 a Rey, diz, merçed te pido, que sea escuchado (suppr. *diz* inutile)
140 c Rey, guarda tu alma, non fagas tal pecado
*144 b Rey, dixo, yo en esto verdad digo probada (l. *diz* ou suppr. *yo*)
145 d Rey, Dios te defienda, que non fagas tal fecho
147 a Todas estas menazas quel rey contaba (l. *que el rey*)
147 d Pesabale sobeio porque el rey peccaba
148 a Rey, dixo, mal façes, que tanto me denuestas
150 a Fabló el rey, e dixo : don monge denodado (l. *fablól rey*)
151 b Rey, por Dios que oyas esto que te digo (l. *que te yo digo*)
153 b Mas non as en la alma, rey, ningun poder
*154 a Rey, yo bien te conseio commo atal sennor (suppr. *yo* ou *bien*)
165 a Fabló con el abbat el rey don Garçia
167 c Diz el rey : con esto seré vuestro pagado
*169 b Porque vedian que era el rey su despagado (suppr. *su*)
174 a Dixol Sancto Domingo : rey, en qué contiendes ?
175 a Rey, tu bien lo sabes, nunqua me diste nada
178 a Rey, esto me pesa mas que todo lo al
180 a Rey, dixo el monge, si tal es mi ventura
*182 c Arribó a la corte del bon rey don Fernando (suppr. *bon*)
182 d Plógo al rey e dixo quel crescie grant vando (l. *que le*)
184 a Rey, dixo el monge, mucho te lo gradesco
186 a Dexemos al bon omne con el rey folgar
*200 a Vinole a desoras al rey en corazon (l. *desora*, cf. *S. Dom.* 36 a)
201 a El rey del buen tiento fabló con sus varones
208 a Rey, dixieron, as nos en bon logar fablado
213 a El rey don Fernando, de Dios sea amado
219 a El rey don Fernando sea en paradiso
220 a El rey e los pueblos dabanles adiutorio
225 a El rey de los reyes, por qui tanto sofrie
263 a El rey don Fernando siempre amó bondat
345 b Al rey de los çielos, cabdal emperador
364 d Cumpla lo que falliere el Rey omnipotent
?368 d Plegó alas oreias del Rey de Magestat
392 b Que le darie conseio el Rey omnipotent
*405 d Diçie : ay Rey de gloria, tu faz tu piadat (suppr. *ay*)
*411 b Valasme, Rey de gloria, que eres trinidat (l. *Valme*)
486 c El ruegue por nos todos al Rey divinal
505 b Al rey e la reyna, con gran caballeria
506 c El rey e la reyna eran much allongados
*511 c De reyes e de reynas ellos an meioria (suppr. *de*)
*733 c El buen rey don Alfonso le tenie a mandado (suppr. *buen*)

*734 d Ca del rey don Alfonso era ensennorada (faut-il lire *al* qui permettrait l'élision ?)
*744 b Non osó traspassar del rey el su mandado (suppr. *el*)
747 c Aviale de fiera guisa el rey amenazado (l. *Avial* et *menazado*. Ce dernier changement n'est peut-être pas indispensable)
777 a Debemos render graçias al Rey spirital

S. Mill.

9 a Mas el Rey de gloria que es de grant ambisa
58 a Querria si lo quisiese el Rey celestial
59 b Sennor, Rey de gloria, oi mi petiçion
69 a El rey de los çielos que nada non oblida
84 a Graçias, disso el bispo, al Rey celestial
90 c Guie nuestra façienda el Rey omnipotent
d Que los tres reyes magos guió en orient
*103 b Que façes lo que quieres commo Rey poderoso (l. *qual*)
159 b Tornó en Dios e disso : ay Rey glorioso
*175 c Rogó al Rey del çielo que suelta los peccados (l. *Rogól*)
*308 a El Rey de los çielos e la sue madre gloriosa (suppr. *la*)
334 a El Rey de los çielos de complida potençia
354 c El Rey de los çielos sancto e poderoso
?369 a El rey Abderraman sennor de los paganos
375 c Dolió de corazon al Rey celestial
394 a El Rey de los çielos de complida bondat
396 b El rey don Remiro era sobre Leon
400 a El rey Abderraman e los otros paganos
412 a El rey don Remiro un noble caballero
*414 b E al rey don Garçia sennor de Pamploneses (retr. *E* ou *don*).
418 a El rey don Remiro maguer fue espantado
420 a El rey don Remiro de la buena ventura
429 d Qual manda al apostol el rey de Leon
436 a Quando estaban en campo los reys azes paradas (l. *ellos* et retr. *reys*)
449 a El rey Abderraman que los moros mandaba
454 a Del rey non sabemos si estorció o non
460 a El rey don Remiro que aya parayso
483 a El rey de los çielos al so siervo leal

Sacrif.

47 d Rey de los iudios, salva tus fiuçiales
*62 c Faze muy grant peccado, pesar al Rey divino (l. *pesa*)
64 d Pan e vino e plógol mucho al Rey de gloria
81 d Vozes tales que plagan al Rey perennal
?101 b E otrosi por el obispo, al rey non lo oblida (l. *bispo*)
127 c Con los brazos abiertos ruega al Rey de gloria
128 c El offreçe por todos al Rey verdadero
153 d Algo entendió desto el rey çitarista
158 a Fijo fue est cordero del rey çelestial
*190 d El Rey qui lo guiaba non lo dexó errar (l. *quil*)

*195 b Ruega al Criador buen Rey apoderado (suppr. *buen*)
223 c Ruega al Rey de gloria de todo coraçon
224 a Ruega al Rey de gloria de toda voluntat

S. Laur.

1 a En el nomme glorioso del Rey omnipotent

Loor.

10 d Rey fue et obispo et sabidor legista
*11 c En essi vino la pluvia, en ti el Rey divino (l. *es* ou suppr. *la* et appuyer *el* sur *ti*)
*20 b Por ende te fizo Dios de los reys nasçer (l. *ent*)
31 c Sopieron que era signo del Rey omnipotente
35 b Los reyes de Judea ibanse apartando
37 d Rey de tal justiçia de Dios sea confuso

Signos

*25 c El rey será en medio con su az revestida (l. *Jesu* au lieu de *El rey*)
27 a Tornarse a los justos ha el Rey glorioso
49 a El Rey de los reyes, alcalde derechero
61 a Quando el rey de gloria viniere a judicar (l. *Quandol*)

Milag.

*24 b Coronados e legos, reys e emperadores (suppr. *e*)
37 c Ella es dicha trono del rey Salomon
d Rey de grant iustiçia, sabio por mirazon
?59 a Apareçiól la madre del Rey de Magestat
94 a El Rey de los çielos alcalde sabidor
124 a Apareçiól la madre del Rey çelestial
319 c Los reys redor ella, sedie bien compannada
365 d Fizo un grant miraclo el Rey omnipotent
523 a Madre del Rey de gloria, de los çielos Reigna
529 c Apareçiól la madre del Rey de magestat
614 d Nin las pedrien asmar reys nin podestades
620 b Par el Rey de gloria, façen derecha cosa
734 c Con su rey en medio, feos, ca non luçientes
*737 a Dissoli el iudio : sennor rey coronado (l. *cronado* qu'on renc. ailleurs)
*777 a Plógol al Rey del çielo al quarenteno dia (l. *plógo al*)

Duelo

*72 c A su rey misme fiçieronlo damnar (ajouter *el* devant *su*)
199 b Por al rey mançebo la vida destaiar

S. Oria

11 d Cobdiçiaban la graçia de el Rey çelestial
*66 a Si del Rey de la gloria li fuese otorgado (retr. *la*, détestable cheville)
79 c Daria por tal su reyno el rey de Castiella
100 b Que rogassen por ella al Rey de maiestat
113 a El Rey de los reyes, sennor de los sennores
177 b Commo qui riende graçias al buen Rey espiritual (l. *al Rey espirital*)
205 c Dios nos dé la su graçia el buen Rey spirital (l. *el Rey e*

*734 d Ca del rey don Alfonso era ensennorada (faut l'élision ?)
*744 b Non osó traspassar del rey el su mandado (su
747 c Aviale de fiera guisa el rey amenazado (l. *Avi* changement n'est peut-être pas indispensabl
777 a Debemos render graçias al Rey spirital

S. Mill.

9 a Mas el Rey de gloria que es de grant ambisa
58 a Querria si lo quisiese el Rey celestial
59 b Sennor, Rey de gloria, oi mi petiçion
69 a El rey de los çielos que nada non oblida
84 a Graçias, disso el bispo, al Rey celestial
90 c Guie nuestra façienda el Rey omnipotent
d Que los tres reyes magos guió en orient
*103 b Que façes lo que quieres commo Rey poderos
159 b Tornó en Dios e disso : ay Rey glorioso
*175 c Rogó al Rey del çielo que suelta los peccado
*308 a El Rey de los çielos e la sue madre gloriosa
334 a El Rey de los çielos de complida potençia
354 c El Rey de los çielos sancto e poderoso
?369 a El rey Abderraman sennor de los paganos
375 c Dolió de corazon al Rey celestial
394 a El Rey de los çielos de complida bondat
396 b El rey don Remiro era sobre Leon
400 a El rey Abderraman e los otros paganos
412 a El rey don Remiro un noble caballero
*414 b E al rey don Garçia sennor de Pamploneses
418 a El rey don Remiro maguer fue espantado
420 a El rey don Remiro de la buena ventura
429 d Qual manda al apostol el rey de Leon
436 a Quando estaban en campo los reys azes pa
449 a El rey Abderraman que los moros mandab
454 a Del rey non sabemos si estorció o non
460 a El rey don Remiro que aya parayso
483 a El rey de los çielos al so siervo leal

Sacrif.

47 d Rey de los iudios, salva tus fiuçiales
*62 c Faze muy grant peccado, pesar al Rey
64 d Pan e vino e plógol mucho al Rey de ç
81 d Vozes tales que plagan al Rey perenna
?101 b E otrosi por el obispo, al rey non lo
127 c Con los brazos abiertos ruega al Rey
128 c El offreçe por todos al Rey verdader
153 d Algo entendió desto el rey çitarista
158 a Fijo fue est cordero del rey çelestial
*190 d El Rey qui lo guiaba non lo dexó e

165 b Besó al Rey manos commo bien ensenyada
171 c Que digas el tu nombre al Rey mio senyor
*182 b Rey, de tu fija non digo si bien non (l. *de la tu fija*)
*186 a Ovo desta palabra el Rey muy grant sabor (appuyer *el* sur *palabra* ou retrancher *muy*)
187 a Quando el Rey de Tiro se vyo coronado (l. *Quandol*)
191 a El Rey Architrastres non seria mas pagado
192 a Padre, dixo la duenya, al Rey su senyor
194 c Amigo, diz, la graçia de el Rey as ganada
197 b En el Rey Apolonio fue luego ent[end]iendo
200 a El Rey Architrastres fyeramientre se dolie (l. *fyeramientres*)
201 a Ovo sabor hun dia el Rey de cavalgar (app. *el* sur *dia*)
205 a Rey, dixeron ellos, tiempos ha pasados (ajouter *ya*)
215 a El Rey vuestro padre sallóse ha deportar
*218 b Digasme, Apolonyo, el myo buen Rey de Tiro (suppr. *buen*)
*219 c Lo que al Rey ploguiere e fuere vuestra ventura (l. *ploguier al Rey, e*
221 d Que del Rey de Tiro desdenyada fincase [*fuer*)
223 a Abrió el Rey la carta, e fizo la catar (app. *el* sur *abrió*)
224 a Fizose de esta cosa el Rey maravyllado (app. *el* sur *cosa*)
225 c Rey, yo fuy esse, e fuy verdadero
229 a Fue el Rey metiendo mientes en la razon
231 a Respuso Apolonyo : Rey, mucho me embargas
239 a Salló esto partido el Rey por el corral (app. *el* sur *partido*)
246 c Al Rey Apolonio sil podries conesçer
256 a El Rey Antioco quel havia yrado
259 a Dió el Rey a la fija por hir mas acompanyada (app. *el* sur *Dió* et supprimer *mas*)
*290 b Yo el Rey Apolonyo enbio merçet pedir (app. *el* et lire *mando*)
*317 b Fija so de Rey, e con Rey fuy casada (l. *De Rey fija so, e con Rey*
?325 c En el Rey Apolonyo tornemos el ministerio [*casada*)
327 a La companya rascada, e el Rey descasado (appuyer *el* sur *e*)
*338 c Rey, dize, yo te ruego e pidotelo en donado (l. *diz*)
359 b Al Rey Architrastres oviestes por auelo
360 a El Rey Apolonyo, un noble cavallero
*438 b Rey, de tu fija, esta es la verdat (l. *la tu fija*)
446 c Fija de Apolonyo el buen rey de Tir
456 c Echólos su ventura e el Rey Espirital (l. *e el Rey spirital*)
459 a El Rey en todo esto non tenye nuyll conuerto
459 d El Rey Apolonyo lazdrado cavallero
*460 b Echósse en hun lecho el Rey tan deserrado (suppr. *tan*)
496 b Dixo el Rey : amiga bien so de ti pagado
*502 a Tornó al Rey Tarsiana faziendo sus trobetes (l. *Tornó Tarsiana al rey*)
504 a Ovo el Rey dubda que si la desdenyasse
*514 d Tu fablas de la esponia, dixo el Rey, ermana (suppr. *Tu*)
*519 c Fuy del Rey Architrastres por ella onrrado (placer *fuy* au second hém., mais l'élision entre *ella* et *onrrado* est-elle possible ?)

528 a Ovosse ya con esto el Rey de enssanyar
537 a Ay rey Apolonyo, de ventura pesada
* 552 a Rey, dize Antinágora, yo merçet te pido (l. *diz*)
* 553 b Ca Rey so de derecho, reyno he por mandar (suppr. *de* ou *Ca ?*)
553 c Bien te puedes encara, Rey, maravillar
561 a El Rey Apolonyo omne de grant poder
568 a Quando el rey ovieron de tal guisa vengado
568 d Fue el Rey de Tiro del conçeio pagado
? 570 a Tovosse el conçeio del Rey por adebdado
* 572 b El Rey Apolonio, de grant mesura (aj. *rey* ou *senyor* dans le sec. hém.)
575 a El Rey Apolonyo ssu cuyta amanssada
? 586 a Cayó al Rey a piedes e dixo a altas bozes
* 586 b Ay Rey Apolonyo, creyo que me non conosçes (lire *quem*)
* 587 c Del-Rey Architrastres fija fuy muy querida (retrancher *muy*)
? 594 d Quando el Rey e la Reyna partirsse quisieron
595 d Alegres e gozosos el Rey e la Reyna
598 d Entró el Rey en medio, començó de fablar (l. *Entról*).
* 609 c Que antel Rey de miedo non osarie mentir (remplacer *que* par *ca* afin de rendre l'élision possible ; comp. cep. 626 b)
613 a El Rey, esto ffecho, entró en la çibdat
* 617 c Fizoles entender el Rey aventurado (l. *venturado*)
620 a Del Rey Architrastes ffueron bien reçebidos
622 a El Rey avian vieyo, de dias ançiano
626 b Que al Rey Apolonyo naçiesse criazon
* 627 d Qua murió Architrastres, un Rey muy acabado (retr. *un* ou *muy*)
629 a Quando el Rey fue deste ssieglo passado
* 631 c Enbió quel dixiesen quel Rey le demandava (lire *Reyl*)
* 632 c Fue de tan alta guisa del Rey bien reçebido (retr. *bien*)
637 a El Rey Apolonyo, cuerpo aventurado
640 a Quando el Rey vieron, hovieron tal plazer
641 d Non avien, bien ssepades, de aver Rey novell

Alex.

* 5 a Quiero leer un livro de un rey noble pagano (retr. *noble*)
6 a Del prinçepe Alexandre que fue rey de Grecia
* 6 c Venció Poro e Dário dos reys de grant potencia (suppr. *dos*)
? 22 a Eran los reys de Greçia fasta essa saçon (retr. *los*)
* b Vassallos tributarios del rey de Babilon (l. *de el*)
26 d Por el rey Alexandre a ombre obedeçer
77 d Quanto ovo el rey Carlos fasta do se el sol pon (l. *ovol*)
* 82 b Et al rey Felipo con presente fue embiado (l. *present*)
93 a Ovo el rey Philippo este manto ganado (l. *ovol*)
* 98 d Quisquier que le cavalgasse fuesse rey aventurado (l. *quel*, *fues* et
116 a Falló en luengas tierras un rey estrevido [*venturado*)
116 c Quando vio estas yentes el rey tan agudo
* 118 b Felippo el rey de Greçia esse es mi padre (l. *el mi padre*) [*bada*)
* 134 a Non avia el rey acabada su paraula (l. *El rey non avia su paraula aca-*

·sso por desondrado (l. *Tovos rey Felipo*)
·al desbaratado
·. ca tanto se valia
·a rey a coronar
·ndo fue coronado
·la commo el rey mandára (l. *cort*)
medio a toda parte catando (rempl. *estava* par *sedia*

·.nto, respuso el senado
Tebas el rey muy fellon (l. *los de Tebas*)
·.os borros cobdiçia an de sal
·ndo vieno al rey veer (l. *vienol*)
·ys sodes el sieglo mandades (aj. *e* dev. *el sieglo*, mais il
ne lacune qui empêche de savoir si la correction est bonne)
su canca, el rey fue pagado
·xandre sabia tal costumbre (l. *atal*)
por moverlos el rey muy fazendado (retr. *muy*)
Alexandre dava les grant conuerto
. tanto non pudo de rectorica saber (l. *tant* et *aver*)
dezien ellos, much as de livrar (l. *ellos dezien* et *mucho*)
.. suefres grant pena, nolo podrás durar
.) el rey : veo que buen conseio me dades (l. *conseiom*)
·eys e reynas, e duques e duquessas (aj. *los* dev. *Reys*)
·ey, dixo, e padre, sennor, merçed te pido
Non ha rey enno mundo nen tal emperador (l. *no* comme au vers
1976 d, cf. *na* 1377 c et 1580 b)
5 Al rey con su fijo plógol de voluntat
b Lo que pora fijo de rey devien siempre buscar (retr. *lo* et l. *fi*)
·4 a Ovol a la privanza el rey a connosçer
75 a Ovol rey a yr en una cavalgada
·576 a Fueron al rey las novas e sobieronge mal (suppr. *las*)
·580 a Con esta segurança al rey creçiól coraçon
*393 d El rey Agamenon porque bien lle pareçie (l. *plazie*)
398 a Rendió el rey la duenna a todo su mal grado
409 b El rey por la ueste mandó ferir pregones
412 a Otro rey de Greçia por nombre Agamemnon
427 b Al buen rey de Troya legaron los mandados
?428 a Nembró al rey del suenno, ovo miedo sobrello
496 a El rey Agamenon pero tant alto era
497 c Dió al rey tal golpe por el diestro costado
526 a El rey de los griegos magar que era cansado
586 a El rey Agamenon ferie en los troianos
*717 a Quando ovo el rey Alexandre complido su sermon (retr. *el rey* ou
734 c Jurava con la yra al Rey omnipotente [*Alexandre*)
?735 b Dário rey de los reys, egual del Criador
*741 a Quando fueron las letras delant el rey rezadas (l. *ant* au l. de *delant*)

528 a Ovosse ya con esto el Rey de enssanyar
537 a Ay rey Apolonyo, de ventura pesada
* 552 a Rey, dize Antinágora, yo merçet te pido (
* 553 b Ca Rey so de derecho, reyno he por mand
553 c Bien te puedes encara, Rey, maravillar
561 a El Rey Apolonyo omne de grant poder
568 a Quando el rey ovieron de tal guisa ven
568 d Fue el Rey de Tiro del conçeio pagad
? 570 a Tovosse el conçeio del Rey por adebd
* 572 b El Rey Apolonio, de grant mesura (
575 a El Rey Apolonyo ssu cuyta amanssad
? 586 a Cayó al Rey a piedes e dixo a altas
* 586 b Ay Rey Apolonyo, creyo que me
* 587 c Del·Rey Architrastres fija fuy muy
? 594 d Quando el Rey e la Reyna partirs
595 d Alegres e gozosos el Rey e la Rey
598 d Entró el Rey en medio, començó
* 609 c Que antel Rey de miedo non
de rendre l'élision possible ;
613 a El Rey, esto ffecho, entró en
* 617 c Fizoles entender el Rey avent
620 a Del Rey Architrastes ffueron
622 a El Rey avian vieyo, de dias
626 b Que al Rey Apolonyo naçie
* 627 d Qua murió Architrastres,
629 a Quando el Rey fue deste
* 631 c Enbió quel dixiesen quel
* 632 c Fue de tan alta guisa del
637 a El Rey Apolonyo, cuerp
640 a Quando el Rey vieron, h
641 d Non avien, bien ssepade

Alex.

* 5 a Quiero leer un livro d
6 a Del prinçepe Alexandr
* 6 c Venció Poro e Dário
? 22 a Eran los reys de Gre
* b Vassallos tributarios
26 d Por el rey Alexandr
77 d Quanto ovo el rey (
* 82 b Et al rey Felipo co
93 a Ovo el rey Philipp
* 98 d Quisquier que le
116 a Falló en luengas t
116 c Quando vio estar
* 118 b Felippo el rey d
* 134 a Non avia el rey

1080 a El rey contra Gaza fue fiera mient yrado
1082 b Fue el rey guarido, los otros esforçiados
1083 a El rey Alexandre con toda su mesnada
1084 a El rey de los griegos tan cosido baron
1087 a El rey fue yrado e mandó cavalgar
1099 c Lamó el rey a todos quel veniessen oyr
1100 a Quando el rey Phelippo mi padre fue passado
*1113 c Que es rey e obispo e abbat e prior (l. *bispo* ou l. *Que es* en une syll.)
1117 b Entró pelo Egipto cuemo rey yrado
1117 c El rey fue de seso, el pueblo acordado
1118 c El rey Alexandre, sennor de grant valia
*1131 a El buen rey Alexandre, buen guerrero seglar (suppr. le prem. *buen*)
*1155 a Dezien : rey Alexandre, nunca devieras naçer (l. *devias*)
*1158 a El rey Alexandre firme de los rayos duldado (suppr. *firme*)
*1193 a Sopol bien el golpe el rey destaiar (l. *Sopole*)
?1196 a Orcandes un rey, en India naçiera
*1264 c Exioron de traviesso dos reys apoderados (l. *poderados ?*)
1265 a El rey Alexandre fizos maravijado
*1276 c A rey tan leal en tan buen creer (rempl. *en* par *e de*)
*1285 a El rey Sersis que ovo tan grant poder
1292 b El rey Alexandre con su cavalleria
1294 a El rey de los griegos de la buena ventura
1358 d A un rey podrie sacar de povredat
*1365 c Todos por natura son reys naturales (aj. *su* dev. *natura*)
1372 a El rey Alexandre plógol de voluntat
1372 b Quandol besó la mano el rey de la çiudat
1374 c Exioron reçevilo al rey aventurado
?1379 c Por al rey fazer servicio eran bien guisadas
?1380 c Et el rey çerca ellos a que ordenan las fadas
*1384 a Por amor de veer al rey de grant ventura (retr. *grant*)
1386 b Quando fue a su guisa el rey soiornado
1395 a El rey Alexandre tesoro de proeza
1398 a Quando el rey sus cosas ovo asentadas (placer *ovo* après *rey*)
1402 a Metades avie nombre el rey que la tenia
1407 b Al rey venioron oy XII. omnes corriendo
*1407 c Dixioron : rey sennor, en que estas contendiendo (l. *Rey sennor, dixio-*
1415 a El rey Alexandre de la otra partida [*ron*)
1424 a Embió luego Metades al rey de parage
1432 a El rey Alexandre pero tanto ganava
1437 a Deçendió de la sierra el rey acabado
1439 a La çibdat non se pudo al rey amparar
1441 b Ca los reys de Persia se fazien cavalgada
1448 a Dixo el rey : amigos, esto en que estades
*1498 c El rey Alexandre a quien la mano besaron (retr. *la*)
1508 a Rey, eres caydo en mal polla ventura
1509 b Al rey Alexandre se a por afijado

*750 a [illegible]
752 d [illegible] l. *quieres*)
*753 b [illegible] l. *Rey Dário mandó mover su*
757 d [illegible]
764 b [illegible]
783 a [illegible] *cosat*)
*785 b [illegible]
791 a [illegible]
*808 [illegible] reales
*81([illegible] retr. *bon*)
?823 [illegible]
*828 [illegible] *a grant priessa*)
830 [illegible] (aj. *que* nécess. après *segundo*)
834 [illegible]
838 [illegible]
?85([illegible] lugar
858 [illegible]
86([illegible] l. *pusolo*)
86([illegible] passar
86([illegible] de cobdiçia
*86([illegible]
[illegible]
*8([illegible]
*8([illegible] emos (lire *telo*)
8([illegible]
8([illegible]
8([illegible] a rienda (retr. *fue*)
8([illegible] rienda
*8 [illegible] la promessa (suppr. *al* et mettre une
*9 [illegible]
*9 [illegible] grado (aj. *el* dev. *rey*)
9 [illegible] saber (l. *varronta al rey vieno ?*)
9 [illegible]
* [illegible] primero (l. *la moneda*)
[illegible]
[illegible] escalentado
* [illegible] de Dário
? [illegible] messageros
* [illegible] grant es tu poder (retr. *ay* et placer *es*
[illegible] senado [après *se*
* [illegible] mantenemos
[illegible] guerrear
[illegible] assado
[illegible] subiugada
[illegible] (aj. *su*)
[illegible] tan temprado (suppr. *bon*)
[illegible] en su posada

*1785 d Fazerlo rey de Persia despues que fus armado (rempl. *fazer* par *fer*)
*1786 c Rendian a Dios gracias, al rey omnipotente (l. *Gracias rendian a Dios*)
1793 a El rey Alexandre, un corpo acabado
*1806 a El rey maguera novio non quiso grant vagar (l. *maguer*)
*1808 a Fezioron al rey creer grant falsidat (aj. *bon* devant *rey*)
?1811 c Non plógo al rey Poro, fu ende espantado
1819 b Trae en su conpanna rey Poro VIII. çientos
1822 a El rey Alexandre un bon trasechador
?1860 c Mas por toda la pérdida el rey greçiano
1864 a Mas el rey Alexandre del lazerio usado
*1866 a Seyan en su companna del rey aventurado (l. *venturado*)
1873 a Fues de la almafalla el rey comescolando
*1874 c Por al rey Alexandre fue bona ventura (aj. *muy* devant *bona*)
*1875 c Metiósse en las naves el rey aperçebido (l. *perçebido*)
1877 a El rey Alexandre quando fue arribado
1884 a El rey Alexandre quando fue allegado
?1887 b En un elefant fiero al rey vieno golpar (l. *vienol rey*)
*1887 c Esperó el rey, sópose bien guardar (l. *El rey esperó*)
1892 a El rey Alexandre á Poro demandando
?1900 d El rey era bono, esforciado e leal
1903 d Pero al rey Poro non podien allegar
*1926 c Rey, dixo, seria seso e conseio mui sano (l. *diz*)
*1926 d Que a la merced tornasses daquel rey greçiano (retr. l'art. *la*)
1927 d Rey, se al fezieres, farás grant torpedat
?1935 d Quando la el rey dixo, quierolo yo cuntar
*1937 a El rey Alexandre nunca falló par (aj. *su*)
*1940 c Rey, dixo un sabio, non as que temer (aj. *mas* devant *que*)
1945 a En cabo como vieno un rey de Caldea
*1989 d Dava bon serviçio al rey el mançebiello (l. *Al rey bon serviçio dava el mançebiello*)
*1990 El rey quando lo vio compeçó de rier (l. *quandol*)
1999 a Mandó el rey a todos tollerse los vestidos
*2011 c Ovo bon conseio el rey a sacar (aj. *un* devant *bon*)
2020 d Pero ovola en cabo el rey a delivrar
2021 a El rey Alexandre guerrero natural
?2025 a Los reys tenien sus azes firmes e caudaleras
2027 a El rey Alexandre ya los querie ferir
2032 c El rey Alexandre en cabo te espera
?2037 a Ya eran aiuntados los reys ambos senneros (remp. *ambos* par *dos ?*)
2045 a Ovol rey cambiada la mala voluntat
*2048 b Rey, diz, yo bien entiendo que era engannado (suppr. *yo* ou *bien*)
2053 a Avie toda sa cosa el rey bien acabada
2058 a Dixol rey : por esto non puede assy seer (l. *pued*)
*2060 a El rey fincó senneroençima del castiello (l. *Fincó el rey sennero*)
2065 d Cobró en un ratiello el bon rey greçiano
2066 b Fuel rey Alexandre en sus pies levantado (retr. *sus* et l. *piedes*)

* 2071 a Ya era de la priessa el rey tan enflaquecido (retr. *tan* ou l. *enflaquido*)
* 2071 c Non venie de nenguna parte al bon rey apellido (l. *De nulla part venie* et retr. *bon*)
2080 b Fuel rey acorrido a estranna sazon
2087 a Cobró el rey su lengua e todo su sentido
2090 a Rey, es bon conseio, avertás allegar
2091 a Diz el rey : semeiame cosa desaguisada
2091 b Pora yazer rey preso con su barva legada (l. *por*)
2099 a Quando vioron que era el rey ya meiorado
* 2100 a Fue a pocos de dias el rey muy bien guarido (suppr. *muy*)
2102 a El rey Alexandre en vida aventurado
2104 c Poro e Abisono dos reys cabdaleros
* 2114 a Los reys as conquistos, las serpientes enganadas (l. *sierpes*)
* 2118 a El rey fue alegre, tóvogelo a grant grado (retr. *grant*)
2140 d Exió como caboso el rey aventurado
* 2146 a La cuba fue fecha en quel rey azia (l. *Ela cuba fue fecha*)
2150 a Tanto se acogien al rey los pescados
* 2150 b Como si los ovies el rey por subiugados (suppr. *por*)
2153 a Diz el rey : sobervia es en todolos lugares (l. *todos*)
2169 d Poral rey Alexandre mala carrera dar
* 2266 a El rey de los griegos un sobervioso varon (suppr. *un* ou écr. *sobervio*)
* 2266 c Venció al rey d'India e al rey de Babilon (rempl. *al rey* par *el*)
2275 a El rey de los griegos es muy fiero exido
2286 b El rey Alexandre por el a enviado
2294 a El rey Alexandre, corpo tan acabado
? 2315 c Tomó al rey per la mano, preguntól como andava (suppr. *per la*)
* 2317 a Rey, dixo el frayre, se me quisieres oir (l. *sem* ou *quieres*)
2321 a Diz el rey al frayre ; capellan, bien sabades
* 2322 a Prisol rey pannos viles como de romero (l. *Priso el rey* et retr. *de*)
2326 b Rey, yo bien entendo la tu entencion
* 2327 c Rey, diz, sé firme que nunca serás arrancado (l. *firme sé*, retr. *que* et rempl. *nunca* par *non*)
2328 a Dixol rey al arvol : se me quieres pagar
* 2329 a Rey, dixol arvol, si fusses sabidor (aj. *el* dev. *arvol*)
* 2330 a Rey, dixol frayre, assaz avedes oydo (aj. *el* dev. *frayre* et l. *edes*)
2337 b El rey Alexandre todavia sobia
2337 d Allá yvan los grifos do el rey queria
2338 d Era el rey traspuesto de la su albergada
2345 c Los brazos son la cruz del rey omnipotente
2355 c Ca el rey Alexandre non cobdiçiava al
2356 c Que avie desta manera el rey grant corage
2363 a Allegaron las novas al rey aventurado (l. *venturado*)
2364 a El rey con las novas ovo grant alegria
2366 a El rey Alexandre, corpo tan acabado
2369 a Fu el rey venido çerca de la çiudat
2371 c El rey conna priessa non podie yr carrera

2374 b Mandó fazer el bon rey conçeio general (l. *fer* ou suppr. *bon*)
2411 a Quando el rey Alexandre estas gestas veya
*2425 b El que al rey Felipo mató a traycion (remp. *El que* par *Qui*)
2426 d Como sóbo su fronta al rey bien vedar
*2434 a Rey de los Reys que non connoçes par (aj. *o*)
2442 a El rey con la gloria e con el grant plazer
2444 d El rey sobre todos como bien ensynado
?2448 a Quando vino la hora que el rey querie dormir
2448 c Mandó el rey del vino a Jobas aduzir
2450 c Priso el rey la copa, nola deviera prender (l. *debia*)
*2452 a Tomóse el rey la pennola por amor de tórnar (retr. *se* inutile)
*2459 c A atal sinal avedes a uuestro rey llegado (suppr. *a*)
?2466 a Serey del rey del çielo altamiente reçebido
2476 d Mando que caten todos por rey a Nicanor (retr. *a*)
*2493 c Otros dezien rey, otros emperador (l. *Otros rey dezien*)
2504 a Grado al Criador que es rey de gloria
2504 d Del bon rey de Greçia sennor de Babilonia
2507 a Alexandre que era rey de tan gran poder (suppr. *tan*)

REMARQUES.

S. Dom.
505 b Al rey e la reyna, con grand caballeria
506 c El rey e la reyna eran much allongados
Apol.
595 d Alegres e gozosos el rey e la reyna
S. Dom.
364 d Cumpla lo que falliere el Rey omnipotent
392 b Que le darie conseio el Rey omnipotent
S. Mill.
90 c Guie nuestra façienda el Rey omnipotent
S. Laur.
1 a En el nomme glorioso del Rey omnipotente
Loores.
31 c Sopieron que era signo del Rey omnipotente
Milag.
365 d Fizo un grant miraclo el Rey omnipotent
Alex.
734 c Jurava con la yra al Rey Omnipotente
1786 c Rendian a Dios gracias (l. *gracias a Dios*), al Rey omnipotente
2345 c Los brazos son la cruz del Rey omnipotente
Apol.
197 b En el Rey Apolonio fue luego ent[end]iendo
325 c En el Rey Apolonyo tornemos el ministerio
69 c Ay Rey Apolonio, digno de grant valor
537 a Ay Rey Apolonyo, de ventura pesada
586 b Ay Rey Apolonyo, creyo que m(e) non conosçeo

Alex.

26 d Por el rey Alexandre (a) ombre obedeçer
752 d Dezien : rey Alexandre, Dios te faga durar.
871 b Con el rey Alexandre ovo desabenençia
1155 a Dezien : rey Alexandre, nunca devi(er)as naçer
1530 a Dexé rey Alexandre e vin ati servir
1594 c Diz el rey Alexandre, segundo [que] yo creo
1669 d Si del rey Alexandre les fuesse otorgado
1670 c Por el rey Alexandre nunca fue [el] vençido
1864 a Mas el rey Alexandre del lazerio usado
1874 c Por al rey Alexandre fue bona [a]ventura
2169 d Por al rey Alexandre mala carrera dar
2411 a Quando el rey Alexandre estas gestas veya
393 c El rey Agamenon porque bien lle pareçie (l. *plazie*)
496 a El rey Agamenon pero tant alto era
586 a El rey Agamenon ferie en los Troianos

Faut-il regarder les vers ci-dessus comme du nombre de ceux qui ont été modifiés par les copistes ou peuvent-ils rester tels que les textes nous les donnent? Quoiqu'il ne fût pas difficile d'en corriger la bonne moitié, je tiens que j'aurais tort de le faire. En effet dans

el rey e la reyna
el rey omnipotente
En el rey Apolonio
Ay rey Apolonio
Por el rey Alexandre
El rey Agamenon,

nous avons pour ainsi dire des composés, autrement dit des formules toutes faites, venues du latin, dans lesquelles REGE *rey* s'unissait ou pouvait s'unir étroitement au mot suivant. Que la plupart des exemples dans l'*Apolonio* et l'*Alexandre* fassent *rey* de deux syllabes : *el rey Apolonio*, *el rey Alexandre*, et paraissent contredire ce moyen de justifier les vers en question, n'est pas une preuve qu'il faille y changer quoi que ce soit. Car nous pourrions, sans aucunement faire violence à la grammaire, retrancher l'article devant *rey Apolonio*, *rey Alexandre*, *rey Agamenon*, cf. Diez, *Gramm.* III, p. 38, si cette suppression était bien d'accord avec la langue de ces poèmes. — Dans les quatre vers suivants :

S. Dom. 14 b Que lo yba ganando el Rey de Maiestat
368 d Plegó a las oreias del Rey de Magestat
Milag. 59 a et 529 c Apareçiól la madre del Rey de Magestat
S. Oria 100 b Que rogassen por ella al Rey de maiestat,

si *rey* n'y a pas pris la place d'un autre mot, je serais tenté d'admettre

une forme populaire de MAIESTATEM où les deux premières syllabes auraient été contractées en une seule, comme cela a eu lieu dans *mais mas* MAGIS et dans les noms de nombre.

LA TROISIÈME PERSONNE PLUR. DU PARFAIT EN *-IORON* DANS L'*ALEXANDRE*.

En castillan ancien et moderne les seconde, troisième et quatrième conjugaisons ont une même terminaison à la troisième personne plur. du parfait. Toutes ces troisièmes personnes riment ensemble. Le portugais et un dialecte espagnol, son proche parent, divisent les parfaits en trois classes. Un autre dialecte espagnol a *-ieron* dans les parfaits dits forts et *-iron* dans les parfaits dits faibles. C'est du portugais que je partirai pour établir la classification des verbes de l'*Alexandre* que j'ai réunis afin d'approcher de leur solution des questions depuis longtemps pendantes, à savoir si l'auteur de ces interminables quatrains monorimes prononçait *-ioron* ou *-ieron*, si la forme *-ioron* appartient au dialecte léonais, et enfin si les explications que Diez et Caix ont essayé de donner de cette forme ont quelque degré de vraisemblance.

Je range les parfaits d'après la voyelle portant l'accent, laquelle peut être *é*, *è* et *i*. Ont un *e* ouvert *puzérão*, *tivérão*, *jouvérão*, *prouvérão*, *trouxérão*, *trouvérom* vieux port., *pudérão*, *sevérom* vieux port., *coubérão*, *soubérão*, *houvérão*; *quisérão*, *presérom* vieux port., *resposérom* vieux port., *dissérão*, *dusserom* vieux port., *fizérão*, *viérão*, *dérão*, *estivérão*. Ont un *e* fermé tous les autres verbes de la deuxième et troisième conjugaison à parfait régulier (*comérão*). Moins *viérão*, ont un *i* l'ensemble des verbes de la quatrième conjugaison, auxquels nous ajoutons *virão*.

Je n'ai fait entrer dans aucune des classes ci-dessous *fueron* et *furon*, parce que de sa nature ce parfait occupait une place à part. La première de ces formes est de beaucoup la plus fréquente.

PARFAITS DITS FORTS DE LA SECONDE, TROISIÈME ET QUATRIÈME CONJUGAISON.

-ioron : posioron 703 a 719 b 899 d 1612 a 2477 d *pusioron* 690 d 713 c 1208 d, *tovioron* 363 c 584 b 870 b 1134 a 1669 b 1698 d 1773 a 1889 a *detovioron* 1571 c *mantovioron* 716 c 1208 b 1773 c 2477 c * *tuvoron* 740 b, *venioron* 759 d 1375 a 1407 b 1571 b 1572 a 1754 a 1857 b 2013 c 2159 b *Test. benioron* 1520 b, *troguioron* 1425 a, *visquioron* 2249 d, *podioron* 356 c 676 a 841 c 883 d 969 b 1031 c 1043 c 1231 a 1247 c 1263 d. 1417 c 1439 d 1580 a 1779 c 1847 ac 1852 d 1872 d 1913 b 1922 a 1946 c 2077 a 2108 b 2439 d 2455 b *pudioron* 626 a, *sovioron*

2015 d, *sopioron* 577 c 968 c 1489 d 1941 c 2020 a *sobioron* 1420 b 1573 c, *ovioron* 687 b 708 bc 719 d 841 d 886 a 968 bd 1043 d 1051 c 1123 d 1135 a 1153 d 1201 a 1229 c 1231 bc 1263 ab 1272 c 1287 d 1348 bcd 1397 d 1416 d 1417 a 1436 b 1577 b 1580 d 1581 ab 1584 a 1600 d 1847 b 1882 d 1890 d 1894 b 1922 c 1944 ac 1991 a 1993 a 2001 a 2002 d 2006 a 2012 cd 2015 b 2019 a 2034 c 2051 c 2077 a 2078 c 2079 a 2082 ab 2310 ad 2323 c 2387 c 2410 d 2448 b 2501 b *Test.*

-ieron : posieron 181 d *pusieron* 617 a, *tovieron* 250 b 448 b 542 d 548 b 582 b 690 b 2000 c, *venieron* 268 a *abenieron* 321 c, *visquieron* 186 c, *podieron* 425 b, *ovieron* 186 d 208 b 250 a 274 b 299 b 381 a 487 cd 491 a 520 b 525 b 537 d 563 c 576 c 579 bc 580 d 619 b 625 d 626 b 683 b 708 a 872 d 886 c 996 d 1051 b 1201 c 1393 b 1669 a 1847 d 1894 a 1909 d 2307 b 2323 b.

-ioron : quisioron 577 d 625 a 679 a 752 b 883 a 886 d 899 b 1038 b 1123 b 1232 a 1260 b 1287 c 1343 b 1539 abd 1577 c 1825 c 1909 b 1919 c 2079 d 2407 c, *presioron* 1083 b 1698 c 1984 d *prisioron* 687 c 943 d 1034 b 1067 ac 1182 b 2487 d, *dixioron* 251 c 356 c 727 a 751 a 1045 b 1147 d 1407 c 1574 a 1696 a 1733 d 1931 c 2100 c 2131 c 2281 b *Test. dexioron* 748 a 749 c 792 c 1701 c *Test. maldixioron* 673 c, *fezioron* 508 b 567 c 589 a 591 b 605 c 610 c 687 c 701 d 719 a 721 d 725 b 886 b 899 a 901 b 943 b 964 bd 1013 b 1088 c 1134 b 1208 a 1290 c 1343 c 1344 a 1375 c 1412 d 1445 a 1469 b 1553 bd 1577 d 1589 d 1718 c 1740 a 1742 b 1745 d 1808 a 1849 a 2004 c 2006 b 2052 a 2075 c 2131 b 2197 c 2249 ac 2333 d, *andodioron* 2135 b, *dioron* 208 c 310 b 333 a 339 b 392 a 457 a 460 a 700 c 705 a 707 a 899 a 963 a 967 a 1031 a 1094 a 1056 c 1081 ad 1196 c 1208 c 1232 c 1236 a 1272 d 1375 d 1416 b 1422 d 1488 b 1571 a 1577 c 1586 a 2003 a 2038 c 2075 a 2079 a 2336 c 2491 d *Test.*

-ieron : presieron 269 b *prisieron* 303 d 580 c 843 b, *troxieron* 425 c 1154 d, *dixieron* 194 d 293 d 328 a 356 a 397 b 476 a 1676 a *dixeron* 134 b (*dixiron* 473 c est une faute) *maldixieron* 673 ab *dexieron* 665 d, *ffezieron* 89 a *fezieron* 310 a 397 a 540 a 563 d 1272 b, *estodieron* 269 c.

PARFAITS DITS FAIBLES DE LA SECONDE ET TROISIÈME CONJUGAISON.

-ioron : cayoron 9 b 967 b 1233 b 1445 c 2059 d, *descogioron* 2134 b, *coneçioron* 594 c, *ençendioron* 1068 b, *mereçioron* 1067 d 2249 b, *metioron* 574 d 700 a 1047 c 1067 b 1552 b 1805 c 1841 c 1905 c 1909 c 2041 b 2077 b 2078 d 2131 b *prometioron* 356 c 2085 c, *movioron* 1228 a 1570 a 1951 c, *naçioron* 11 b 1147 a 1858 c, *ofreçioron* 588 d, *perdioron* 687 a, *perecioron* 716 a 967 d, *respondioron* 1489 d, *rompioron* 2079 b, *stableçioron* 1773 d, *contendioron* 2077 c *entendioron* 1030 a 1114 a 1147 c 2015 b

estendioron 1718 c, *estorçioron* 716 bd, *vençioron* 687 d, *volvioron* 1594 a.

-ieron : cayeron 457 c 1030 c 1232 d 1605 d, *cogieron* 581 d *acoieron* 209 b, *comieron* 163 b, *creyeron* 402 a, *falleçieron* 425 d, *metieron* 209 b, *movieron* 425 a 474 a 520 a 1944 b, *perdieron* 241 a, *respondieron* 378 d, *volvieron* 1848 d *desvolvieron* 228 c.

-iron : cayron 665 b 1857 c, *cogiron* 572 b, *acorriron* 465 c, *metiron* 392 b 462 b 457 d 471 a, *moviron* 1995 c, *tolliron* 1552 c, *valiron* 392 d 663 d 664 a 785 a, *bolviron* 477 b.

PARFAITS DE LA QUATRIÈME CONJUGAISON.

-ioron : cobrioron 1093 a, *contioron* 9 a, *destruyoron* 715 b, *escrevioron* 719 c, *exioron* 459 c 625 b 646 b 980 d 1374 c 1376 c 1586 a 1589 b, *ferioron* 508 a 841 b 911 b, *foyoron* 1571 d, *mentioron* 332 d 356 b, *morioron* 1147 b, *oyoron* 1995 a, *partioron* 1375 b, *pedioron* 1115 b, *reçebioron* 769 a 1117 d 1399 d, *recodioron* 967 c, *rendioron* 867 b 2477 a, *salioron* 976 d, *sentioron* 508 a, *sofrioron* 723 d, *vestioron* 1611 b, *vivioron* 1773 a 2477 b, *vioron* 173 c 209 a 319 c 665 a 700 b 709 a 841 a 882 d 911 c 1152 c 1153 c 1235 c 1243 c 1412 c 1419 b 1422 b 1577 a 1584 d 1781 c 1842 a 2015 ac 2022 c 2099 a 2440 a.

-ieron : çinnieron 1841 a, *exieron* 433 b, *fuyeron* 1030 d, *oyeron* 179 a 474 d, *salieron* 216 c 1450 a, *sentieron* 315 d, *sofrieron* 269 d, *vevieron* 188 b.

-iron : bastiron 1046 a 1047 b, *contiron* 8 a 9 c, *dormiron* 274 c, *falliron* 471 a, *feriron* 665 c 2066 c 2291 c, *foyron* 1031 d, *moriron* 713 a 1852 b 2503 a, *partiron* 403 a 1047 a, *rendiron* 1686 a, *saliron* 269 a 1498 a 1550 d *salliron* 2005 a, *sofriron* 1123 b 2056 d, *vestiron* 1552 c, *viron* 1587 d 1825 d 2445 d.

Si l'on jette un coup d'œil sur les formes ci-dessus, on verra que celles en *-ioron* sont beaucoup plus nombreuses que celles en *-ieron* et que celles en *-iron*. En même temps l'on découvrira que les premières appartiennent tant aux parfaits forts qu'aux parfaits faibles des deuxième, troisième et quatrième conjugaisons, tandis que celles en *-iron*, à l'exception de *viron*, ne se rencontrent que dans des parfaits faibles, ce qui nous autorise à affirmer que l'*Alexandre* n'a été écrit dans aucun des dialectes qui distinguent les parfaits à la manière portugaise :

ovieron	*comeron*	*partiron*
ou *ovieron*	*comiron*	*partiron*

L'étude des rimes que voici en donnera une preuve encore plus certaine, puisque toutes les classes établies plus haut viennent s'y confondre, comme si notre texte était castillan :

269	*saliron*	356	*dixieron*	665	*vioron*
	presieron		*mentioron*		*cayron*

estodieron
sofrieron

podioron
prometioron
movieron
podieron
troxieron
falleçieron

feriron
dexieron

687 *perdioron*
ovioron
prisioron
vençioron

716 *pereçioron*
estorçioron
mantovioron
estorçioron

719 *fezioron*
posioron
escrevioron
ovioron

841 *vioron*
ferioron
podioron
ovioron

967 *dioron*
cayoron
recodioron
pereçioron

1067 *prisioron*
metioron
prisioron
mereçioron

1147 *naçioron*
morioron
entendioron
dixioron

1375 *venioron*
partioron
fezioron
dioron

1571 *dioron*
venioron
detovioron
foyoron

1577 *vioron*
ovioron
quisioron
fezioron

1773 *vivioron*
tovioron
mantovioron
stableçioron

2015 *vioron*
ovioron
vioron
sovioron

2077 *podioron*
metioron
contendioron
ovioron

2079 *dioron*
rompioron
ovioron
quisioron

2249 *fezioron*
mereçioron
fezioron
visquioron

2477 *rendioron*
vivioron
mantovioron
posioron

48 *ovieres*
quisieres
fezieres
mugieres

55 *vieres*
pudieres
tovieres
mugieres

73 *movieren*
fugieren
vieren
quisieren

102 *fiere* (l. *fiero*)
preziere (l. *presiero*)
oviere (l. *oviero*)
soviere (l. *soviero*)

362 *quisieres*
tovieres
falleçieres
lieves

924 *quier*
ferier
troxier
ferier

521	*presiera*	1121	*mannera*	1196	*naçiera*
	fiera		*carrera*		*veniera*
	feriera		*era*		*fiera*
	seria (l. *soviera*)		*perdiera*		*viera*
896	*viesse*	1391	*valisse*	1476	*moviessen*
	conoçiesse		*mereçisse*		*quisiessen*
	oviesse		*posiesse*		*pediessen*
	prisiesse		*entendisse*		*viviessen*
1477	*feziessen*	2198	*partiesse*		
	serviessen		*obiesse*		
	mantoviessen		*pidiesse*		
	podiessen		*pediesse*		

Les rimes nous fournissent donc la preuve assurée que *-iron* appartient à l'un des copistes de l'Alexandre. Ce copiste était vraisemblablement léonais puisqu'il emploie des formes qui ne paraissent appartenir qu'aux dialectes du nord-ouest de l'Espagne. C'est à ce même copiste qu'on peut attribuer avec certitude, outre certains traits dialectaux dont je ne puis m'occuper, les formes suivantes du futur antérieur : *comirdes* 1582 b, *creyre* 2049 c, *naçir* 329 b 2471 b, *vençires* 72 d ; du plus-que-parfait de l'indicatif : *perdira* 2373 b, *valira* 514 b 2292 d, *vençira* 1750 c ; du plus-que-parfait du subjonctif : *bevisse* 2010 b 2218 c, *fondissen* 1732 d, *mereçisse* 1391 b, *movissen* 2025 c, *perdis* 460 b, *entendisse* 1391 d, *valisse* 1391 a, dans des verbes de la seconde et de la troisième conjugaison, ainsi que dans la quatrième, celles du futur antérieur : *contir* 877 d, *destroyrmos* 1693 c, *moriren* 1990 d, *rendir* 1054 c, *virdes* 926 a ; du plus-que-parfait de l'indicatif : *ferira* 1826 a, *mentira* 300 c, *repentira* 124 d, *salira* 389 d, *vira* 1979 b (le vers exige *vidiera*), * *viran* 999 d, et du plus-que-parfait du subjonctif : *cobris* 92 a, *morisses* 1530 c, *moris* 1025 b, *salissen* 1753 c, *servissen* 1661 b, *vivisse* 1977 c.

Il est en revanche difficile d'affirmer s'il faut lire *fueron* ou *furon*, *fuere* ou *fur*, *fuera* ou *fura*, *fuesse* ou *fusse*, et je ne sache pas qu'aucune rime permette d'élucider cette question.

-iron étant éliminé du dialecte de l'auteur de l'*Alexandre*, est-ce qu'il prononçait *-ioron* ou *-ieron?* Cette question est plus difficile à résoudre, vu que ces formes se couvrent parfaitement. Cependant d'après le texte du ms. Osuna — les quatrains qui nous ont été conservés du ms. Gamez n'ayant aucune troisième pers. plur. du parfait, ils ne servent à rien pour mettre au net la question [1] — d'après le texte du ms. Osuna, dis-je, la prononciation *-ioron* est la plus probable, car cette

1. Cf. *Romania*, 1875, p. 17-23.

forme y est de beaucoup la plus fréquente dans les rimes comme dans l'intérieur des vers. Ajoutons encore que *dioron* y est constant, quelque souvent qu'il revienne. Les formes en *-ieron* dans les parfaits forts de la seconde, troisième et quatrième conjugaison auront donc été introduites à leur tour par un copiste castillan.

Ainsi l'étude de la troisième personne plur. du parfait nous permet de dire que l'*Alexandre* a été au moins copié trois fois. Le premier des trois scribes pourrait être identique avec l'auteur.

Maintenant il s'agirait de localiser la terminaison *-ioron*. Si nous ne pouvons y arriver, elle fait néanmoins du dialecte de l'*Alexandre* un parent très rapproché du castillan. La seule indication qui ait pour nous quelque valeur est celle que nous fournit Sanchez dans son introduction au *Libro de Alejandro :* « en tierra de Salamanca dicen todavia las gentes *vioren* por *vieron*, *salioren* por *salieron* », p. xxx des *Poetas castellanos anteriores al siglo XV*, éd. Rivadeneyra. Car elle me semble appuyée par un autre fait, c'est que le texte de l'*Alexandre* a comme première pers. plur. du parfait de la première conjugaison *passemos* 1673 c, *ganemos* 1682 a. Or dans des chartes du XIIIe siècle écrites à Avila et conservées en tête du FJ de Paris (B. N. esp. 256) je lis *mandemos* MANDAVIMUS fol. 3 v°, fol. 4 r° [1].

Il nous reste encore à faire le principal, c'est-à-dire à tenter une nouvelle explication de la terminaison *-ioron ;* M. Gessner, dans son étude beaucoup trop louée sur l'ancien léonais, et M. Morel-Fatio, dans ses *Recherches sur le texte et les sources du Libro de Alexandre*, se sont contentés de la rappeler sans plus ; et nous ne sommes satisfait ni de l'explication qu'a donnée Diez, *Gramm.* II, p. 172 note, ni de celle qu'a fournie M. Caix, *Sul perfetto debole romanzo* (*Giornale di filologia romanza* 1878, p. 232).

Diez regarde la terminaison *-ioron* comme appelée par l'*o* de la troisième personne du singulier. C'est à prendre ou à rejeter.

Dans son très remarquable travail sur le parfait faible roman, M. Caix fait venir *ixioron* de *ixioron* = **exiurun exiv'runt exivĕrunt*. Si cette explication était bonne, nous trouverions dans l'*Alexandre io* non seulement au parfait, mais encore au futur antérieur et au plus-que-parfait. Or nous trouvons aux temps indiqués les formes castillanes, donc elle doit être repoussée.

On trouve constamment dans notre texte *dioron*, qui, comme *dieron*, est toujours disyllabe. *Dioron* remonte à DEDERUNT par **dieoron*

1. Remarquons encore la seconde pers. du pluriel du parfait de la première conjugaison mise hors de doute par les rimes

mantoviestes	*quisiestes*	*cuidestes*	*feziestes* 1695
dixiestes	*feziestes*	*olvidestes*	*contradixiestes* 2120

(cf. *dió* = **dieo*, *dios* = **dieos*, *yo* = **ieo*) *deoron dedoron dederon*. C'est-à-dire que l'*e* atone s'est transformé en *o* sous l'influence de l'*o* final. Ainsi s'expliquent sans difficulté les parfaits de la quatrième et peut-être aussi les parfaits forts de la seconde et de la troisième : PARTIERUNT est devenu *partieron partioron partióron*. Quant aux parfaits dits forts en castillan et dans le dialecte de l'*Alexandre*, ils ont ou bien subi l'influence des parfaits faibles (mais le portugais s'oppose à cette explication) ou bien ils ont subi celle de *dieron dioron*, et le portugais confirmerait cette manière de voir.

L'ENCLITIQUE *NOS* DANS LE POÈME DU CID.

Outre la conservation de *nos* après la seconde pers. plur. de l'impératif dans les exemples suivants :

Mandadnolos ferir de qual part vos semeiar p. 26 b (v. 2364)
Dadnos nuestras mugieres que avemos a bendiciones p. 28a (v. 2562)
Datnos del vino si non tenedes dinneros p. 38 b (v. 3733)
Dandnos conseio por amor de Santa Maria p. 4 b (v. 273)

nous trouvons une métathèse apparente de l'*n* dans les vers que voici :

Dandos las, Myo Çid, si vos vala el Criador p. 23 b (v. 2081)
Dandos del agua, si vos vala el Criador p. 30 a (v. 2798)
Dandos, rrey, plazo, ca cras ser non puede p. 35 b (v. 3468)
Cortandos las cabeças, martires seremos nos p. 29 b (v. 2728)
Tenendos a derecho por amor del Criador p. 36 b (v. 3580)
Sinon dó sopieredes que somos, *yndos* conseguir, p. 11 b (v. 883)

Dandnos fournit l'explication de cette singulière forme signalée déjà par Sanchez dans son glossaire du poème du Cid et oubliée ou non admise par Diez dans la *Gramm. des langues romanes* II, p. 173, quoiqu'elle lui fût connue, voir *Gramm.* I, p. 295. L'*n* a sonné d'abord avant et après le *d*, puis a disparu par dissimilation. Il en a été vraisemblablement de même dans *rienda* = ** rendna * redena* (port. *rédea*) *** RETINA et dans *candado* = ** candnado cadenado* (port. *cadeado*) CATENATUM. Pour le dire en passant je crois que l'espagnol *amaldo* remonte à l'intermédiaire ** amaldlo* [1].

Mais c'est moins pour indiquer un phénomène connu, quoique analysé autrement que je ne le fais, que pour appuyer sur une vérité qui est loin d'être généralement reconnue (la plupart des éditions en four-

1. Il s'offre à mon esprit une autre explication : *amaldo* est peut-être **amallo*, cf. *bulda*, *celda*, *rebelde*.

nissent des preuves surabondantes), que j'ai réuni les impératifs *dandos, cortandos, tenendos, yndos*. *Nos* est devenu presque méconnaissable dans les exemples indiqués parce qu'il s'est, par un double anneau pour ainsi dire, enchevêtré avec l'impératif qui le soutenait, mais ils n'ont fait que suivre une loi de phonétique propre à l'espagnol. Il est clair comme le jour que les enclitiques forment avec les mots sur lesquels ils s'appuient des unités phonétiques soumises aux mêmes modifications que les bases simples. Les indiquer par des apostrophes, comme font beaucoup d'éditions, c'est méconnaître leur nature.

J'ai cité ces exemples tirés du *Poème du Cid*, parce qu'ils sont une preuve particulièrement évidente de la vérité que j'avance. Dans le même texte si intéressant à tant d'égards il y en a une autre qui n'est pas moins claire. *Te* enclitique se réduit à *t*, mais nous aurions *d*, si la forme phonétique n'eût été entravée dans son développement par le pronom tonique *ti* et par le pronom protonique *te*, ainsi que par les cas où l'enclitique se liait étroitement à une consonne forte qui ramenait nécessairement *-d* à *-t* [1].

Cependant nous lisons :

Did (= dite) el cavallo, *toveldo* (= tovedlo tovetelo) en poridad p. 34 b (v. 3322)
Ffusted (= fuistete) meter tras la viga lagar [2],
Mas non *vestid* (= vestite) el manto nin el brial p. 34 b (vv. 3365 et 3366)

ENCORE *-TUME* = TUDINEM.

(Voir *Romania* 1878, p. 365.)

En cherchant à donner l'explication de *-tume* = TUDINEM, j'ai commis un oubli que je vais réparer. Mais ceux qui ne veulent pas

---

1. C'est ainsi que, d'une manière analogue, l'enclitique *-me* devenu *-m* se change en *n*, quand il précède *s*, dans les vers suivants :
Aiudarlé a derecho, *sin* salve el criador p. 31 b (v. 2960)
Dixo el rrey : Nolo feré *sin* salve Dios p. 31 b (v. 2990)
Respondió el rrey : Si fago *sin* salve Dios p. 32 a (v. 3042)
Los que an rebtado lidiarán *sin* salve Dios p. 35 a (v. 2960)

2. Cf. p. 25 b (v. 2290) :
Tras una viga lagar metiós con grant pavor :
El manto e el brial todo suzio lo sacó.
et *Chronica del Cid* (éd. Huber), p. 233-234 : « Fernan Gonçalez salió por un postigo que havia en el palacio, que salia a un corralejo, que havia bien tres tapiales ayuso, e el logar non era tan limpio como era menester : e con el grand miedo saltó ayuso, e non se pudo tener en las piernas, e cayó, e untaronsele todos los paños de mal lixo. — et p. 270 : E tu hermano Fernand Gonçalez, que hy está, atan grande ovo el miedo aquel dia del leon, que salió del palacio fuyendo, e cayó en un lugar muy lixoso : e quando dende salió, nin él nin sus paños non olian a musquete. »
Il y a dans *vestid* la plus amère ironie, qu'anéantirait la conjecture *vestist* de Damas Hinard qui a bien compris *did*, *toveldo*, *ffusted*. Au sujet de *ffusted*, je

admettre les modifications que je fais subir à ce suffixe ne l'ayant pas remarqué, on me le pardonnera facilement. Suchier, *Zeitschrift für rom. Philologie* 1879, p. 151, dans une critique que j'aurai ailleurs l'occasion de réduire à sa juste valeur, Ascoli, *Archivio glottologico italiano* III, p. 368 note, et moi, le plus coupable, nous avons oublié que, à peu d'exceptions près, l'une est *costume*, -TUDINE est rendu en portugais par *-dõe doẽ -dooẽ dooẽ -doõ -dõ -dom -doom -dam -dão*. Nous lisons dans la *Regra de S. Bento* [1] : *dulcidõe* p. 253, *limpidoẽ* p. 277, *manssidoẽ* p. 287, *mansidoẽ* p. 288, * *multidooẽ* p. 250, *servidoẽ* p. 256 274, *sobegidoẽ* p. 280 ; dans les *Historias d'abreviado Testamento velho* [2] : *mansidoẽ* II p. 14, *multidoẽ* II p. 52 76, *simildoẽ* II p. 4, à côté de : *escoridom* II p. 118, *escuridom* II p. 121 123, *livridom* III p. 129, *multidom* II p. 106 139 146 166 176 195 III p. 19 20 23 38 77 136 139 168 181 210, *multidam* II p. 108, *multium* III p. 16, *servidom* II p. 73 164 193 210 ; dans les *Actos dos Apostolos* [3] : *firmidooẽ* p. 31, *multidoẽ* p. 78 ; dans le *Catecismo de Doutrina Christãa* [4] : *dulcidoẽ* p. 145, *mansidoẽ* p. 142 145, tandis que les *Opusculos de* João Claro [5] ont : *engratidom* p. 218, *multidom* p. 173 175 177 181, *multidam* p. 177 183, *servidom* p. 181 192 ; dans le *Orto do Esposo* [6] : *mansidooem* fol. 72 v° b, *mansidoõe* fol. 60 r° a, *livridõe* fol. 81 v° b, *multidóoem* fol. 14 r° a, *multidoõe* fol. 21 v° a, *servydoõe* fol. 81 v° a, à côté de : *escorydom* fol. 86 r° a, *escoridam* fol. 43 v° b, *livridom* 122 r° b, *lyvirdom* fol. 82 r° a, *mansidom* fol. 31 r° a, *mansidõo* fol. 116 v° a, *multodom* fol. 85 r° a, *multidoõ* fol. 42 r° a, *multidom* fol. 114 r° b 121 v° b, *podridom* fol. 152 r° b, *servidom* fol. 54 v° b 81 v° b 82 r° a 82 v° b 95 v° a 102 v° a, *simildom* fol. 6 r° b 83 r° b, *simildoom* fol. 61 r° a, *simildõ* fol. 37 r° b, *sobegidom* fol. 140 v° b ; et enfin dans le *Leal Conselheiro e Livro da ensinança de bem cavalgar toda sella* por Dom Duarte (édition de Lisbonne 1843) : *certidoõe* p. 306, *certidooe* p. 305, *cõpridõoe Enss.* p. 117, *ingratidoõe* p. 86, *engratidooẽ* p. 238, *manssidoõe* p. 23 118 144 200 254 259, *manssidooe* p. 121 287, *multidoõe* p. 134 140 141, *regidoõe* p. 254, *regidooẽ* p. 257, *servydoõe* p. 54 118, *sobegidoõe* p. 76 241 246, *Enss.* p. 110 111, *sobegidõoe* p. 324, *sobegidooe Enss.* p. 34, *sollicitodoõe* p. 86 [7].

---

suis étonné qu'un savant connu par d'aussi remarquables travaux que Milá y Fontanals l'explique par *fuisteis* (*De la poesia heroico-popular castellana*, p. 248).

1. *Collecção de ineditos portuguezes dos seculos XIV e XV*, por Fr. Fortunato de S. Boaventura, t. I, Coimbra, 1829, p. 249-291.
2. *Collecção*, t. II et III.
3. *Collecção*, t. I, p. 21-128.
4. *Collecção*, t. I, p. 133-168.
5. *Collecção*, t. I, p. 173-242.
6. Ms. de la fin du XIVe siècle de la Bibl. nat. de Lisbonne, n° 273.
7. Les pluriels *mansedõos* p. 22 *mãssidõos* p. 56 sont sans importance pour notre démonstration.

La *Regra de S. Bento* nous donne la forme la plus ancienne *-dõe* ou *-doẽ* qu'on rencontre également dans les *Foros*. Elle ne saurait en aucune manière remonter à l'un des intermédiaires supposés par Ascoli, mais elle s'explique fort bien par -TUDINE devenu -* *dunen* -**dũẽ*, puis sous l'influence de la nasale -**dõẽ* *-dõe* ou *-doẽ*. La prétendue chute de l'*i* admise par le savant linguiste italien pour le domaine espagnol et gaulois est invraisemblable, pour ne pas dire impossible. Elle est certainement impossible en portugais, où AMABILEM devient *amavil amavel* (esp. *amable*).

Jules CORNU.

Prague, novembre 1879.

ESSAI

DE PHONÉTIQUE ROUMAINE.

VOYELLES TONIQUES.

Nous n'examinerons dans cette étude que l'élément latin qui se trouve dans le parler populaire roumain et dans les anciens livres écrits en roumain à partir du XVIe siècle. Quant à l'élément étranger, nous nous en servirons, autant qu'il nous sera possible, pour déterminer à peu près les époques où commencent et où finissent les différentes évolutions de l'élément latin.

A.

Le roumain, pas plus que les autres langues romanes, ne distingue *a* long du latin classique d'avec *a* bref. Aussi *a* latin long ou bref reste intact en roumain, s'il ne se trouve pas dans l'une des conditions que nous allons étudier ci-après. Voici des exemples où l'*a* ne se trouve dans aucune des conditions qui lui font subir des modifications :

fagum	*fag*	scalam	*scară*
nasum	*nas*	carnem	*carne*
laudare	*lăuddre*	sal-salis	*sare*
partem	*parte*	talem	*tare*
mare	*mare*	caput	*cap.*

Les conditions perturbatrices sont les suivantes :

1) *A* tonique du latin classique, suivi d'une *n* ou d'une *m* plus une autre consonne, se change en roumain en un son obscur, que nous marquons par *î* et que Diez rend par *ɣ* [1] :

1. L'alphabet cyrillique, appliqué au roumain du XVIe et du XVIIe siècle, marque surtout ce son soit par ѧ soit par ъ, signes qui représentent aussi un autre son obscur que nous marquons par *ă* et que Diez rend par *ę* ; mais de cette confusion dans l'orthographe je ne crois pas qu'il faille conclure à la confusion dans la prononciation. Ce n'est qu'une question d'orthographe que nous

paganum	*păgîn*	canem	*cîne*
romanum	*romîn*	panem	*pîne*
canto	*cînt*	angelum	*înger*
quando	*cînd*	sanguis	*sînge*
blandum	*blînd*	sabatum-sambatum	*sîmbătă*
languidum	*lînged*		
plangere	*plîngere*	strabum-strambum	*strîmb*(tors, tortu, courbe, de travers)
veteranum	*bătrîn*	etc., etc.	
manum (mana)	*mînă*		

Mais il arrive souvent que la voyelle obscure *î* se change en *i* (voyelle linguale) ou en *u* (voyelle labiale), selon que dans le corps du mot nous avons des voyelles linguales ou des voyelles et des consonnes labiales ; et cela par suite de l'influence que les voyelles atones ou les consonnes exercent sur les voyelles toniques ; ainsi :

anima, *înimă inima*
glandem, *ghînde ghinde*, aujourd'hui *ghindă*
grandinem, *grîndine grindine*, aujourd'hui *grindină*
expantico, *spîntec spintec* (éventrer, fendre)
perambulo preambulo, *prîmblu priimblu primplu* (promener)
christianum, *creștîn creștiin creștin*
taliando (gérondif d'un type taleare), *tăîud tăiiud tăind*
molliando (gérondif d'un type molliare), *muîind muiind, muind*
etc., etc.

Dans tous ces mots la voyelle obscure *î* est devenue *i*, parce que dans le corps du mot il y a une voyelle linguale (*e, i*). Quelquefois, un *î* atone est soumis à la loi des *î* toniques :

*demanîtia, *demîneață demineață* (le matin)
supracîlia supranclia, *sprîncéne sprincene* (sourcils)
annellus, *înél inel* (anneau)
etc., etc.

Dans quelques mots la tonique *î* ne s'est pas changée en *i ;* mais, par suite de l'influence de l'atone finale, il s'est produit un *i* à côté de l'*î :*

panem, *pîine* à côté de *pîne*
canem, *cîine* à côté de *cîne*
mane, *mîine* à côté de *mîne*
mani (plur. roman), *mîini* à côté de *mîni* (les mains).

Parmi ces quatre mots, le dernier peut nous présenter à la finale une voyelle autre qu'une linguale, à savoir *ă* et *u ;* mais alors la production de l'*i* à côté de *î* n'a pas lieu, ainsi :

---

ne pouvons pas aborder ici, mais qui mériterait bien une étude à part. Nous nous occuperons seulement des conditions dans lesquelles ces deux sons se sont produits, et nous tâcherons ensuite d'en examiner la nature.

le classique *manus* est devenu par analogie *mana*, d'où *mînă* et jamais *mîină*.

le plur. classique *manus* s'est conservé dans la forme *mînu-le* qui n'est jamais *mîinu-le*.

Il est donc clair que la présence de l'*i* dans ces quatre mots n'a pas d'autre origine que l'influence des voyelles linguales sur la voyelle obscure.

Cette influence des voyelles linguales sur la voyelle obscure *î* ne saurait être très ancienne, car nous trouvons dans les vieux monuments de la langue des mots dans lesquels la voyelle *î* n'est pas encore devenue *i;* ainsi on a :

grîndină, aujourd'hui *grindină*
demîneaţă et souvent *demîineaţă*, aujourd'hui *demineaţă*
înimă, aujourd'hui *inimă*
sprînceane, aujourd'hui *sprincene* [1]
etc., etc.

Notons que cette tendance à modifier l'*î* sous l'influence d'une voyelle linguale qui se trouve dans le corps du mot est encore vivante, en Valachie surtout :

lat.	moldave	valaque
plangit	*plînge*	*plinge*
sanguis	*sînge*	*singe*
frangit	*frînge*	*fringe*

etc., etc.

De même que les voyelles linguales, qui se trouvent dans le corps du mot, modifient *î* tonique en *i*, les voyelles labiales le modifient en *u*, ainsi :

ambulo, anc. roum. *îmblu*, aujourd'hui *umblu*
angulus, anc. roum. *înghiu*, aujourd'hui *unghiŭ*
tabanus a dû passer par *tăuîn tăuun* pour arriver à *tăun* (taon)
cĭbanus a dû passer par *ceuîn ceuun* pour arriver à *ceun ceaun* (marmite).

Le nom propre *Andreas* se présente en roumain sous deux formes à sens différents, *îndre* et *udre* [2].

---

1. Voir pour tous ces mots, Cipariu, *Principia de limbă*, p. 96.

2. Il est vrai que dans le nom propre *Andreas*, qui est représenté en roumain par deux formes à sens différents, *îndre* et *udre*, nous n'avons ni voyelles ni consonnes labiales ; mais ici la forme *udre*, signifiant en vieux roumain *Andrè*, provient de la différenciation du sens, et voici comment. Le type *Andreas* a donné phonétiquement *îndre ;* mais comme cette forme servait à désigner le mois de décembre, vers le commencement duquel on fête la Saint-André, on l'a modifiée en *undre-udre*, quand on s'en servait pour nommer des personnes. Cette différenciation, qui présente le même mot sous deux formes distinctes, parce que

Un *î* peut venir aussi d'un *ĭ* classique = *é* roman suivi d'une *n* ; par exemple, la préposition *in* devient *în* ; mais dans les composés, où cette préposition est suivie des consonnes ou des voyelles labiales, *î* devient *u* :

inflo	*îmflu*	*unflu*
impleo	*împlu*	*umplu*
etc., etc.		

A part ces écarts, dus aux influences des voyelles les unes sur les autres, *á* + *n* latin est représenté en roumain par *în* dans les mots qui n'ont jamais cessé de faire partie de la langue.

Non seulement *án* de l'élément latin s'est modifié en *în*, mais aussi quelques mots étrangers empruntés par le roumain et contenant un *an* accentué ont subi la même modification. Ce fait nous permet d'établir une sorte de chronologie.

En effet, si nous considérons le roumain de nos jours, nous voyons que tous les mots qu'il emprunte, soit aux langues romanes, soit au latin, et qui contiennent un *á* + *n*, nous présentent cet *á* + *n* intact :

constantia	*constanță*
nuance	*nuanță*
garant	*garant*
galant	*galant*
amant	*amant*
versant	*versant*
marquant	*marcant*
etc., etc.	

Si nous étudions les monuments du passé (1500–1700), nous y trouvons des mots latins qui ont toujours persisté dans la langue et qui nous présentent *án* = *în* à côté des mots empruntés à des langues étrangères, qui nous présentent *án* = *an*, ainsi :

le slave рана transcript. lat. rana, roumain *rană* (blessure)
— пригана — prigana, — *prihană* (tache, souillure)

---

deux sens différents s'en sont dégagés, est un procédé connu. En voici quelques exemples certains :

Le latin *quid* a donné en roumain *ce* ; ce *ce* est devenu aussi une conjonction signifiant « mais » ; mais alors il se présente sous la forme *ci*.

L'adjectif latin *longus-a* a donné en roumain *lung-lungă*, conformément aux lois phonétiques de cette langue. Le féminin *lungă* est devenu adverbe, mais alors il a modifié sa forme, devenant *lîngă*, qui signifie « à côté de ».

L'adjectif roumain *mare*, « grand » (qui vient, d'après Diez, de *mas-maris*, et, d'après Cihac, de *majorem*) a servi d'abord et sert encore dans la langue populaire à former un superlatif absolu, par exemple : *mare frumos era* (il était très beau). Dans cette expression, outre le sens de superlatif, il y a encore celui d'admiration, et c'est bien là l'origine d'une exclamation roumaine qui n'a plus la forme de *mare*, mais celle de *măre-mări*, qu'on trouve assez souvent dans les ballades populaires.

— врань — vranī, — *vrană* (orifice de tonneau)
— страна — strana, — *strană* (chœur)
— хранъ — hranu, — *hrană* (nourriture)

l'italien *lancia*, roumain *lance*
— *capitano*, — *căpitan*
— *candéla*, — *cándelă* (par un changement d'accent)
etc., etc.

La conclusion est que ces mots et beaucoup d'autres n'étaient pas présents dans la langue lorsque *án* latin est devenu *în*, et qu'il faut reculer plus haut dans le passé l'époque à laquelle ce phénomène a eu lieu.

Parmi les mots slaves donnés par M. Miklosich dans ses *Slavischeu elemente im rumunischen*, j'en ai trouvé quatre qui nous présentent un *an* slave = *în* roumain ; ce sont les mots suivants :

le slave станъ (diversorium), transcript. lat. stanŭ, roumain *stînă* (bergerie)
— сѣмътана (flos lactis), transcript. lat. sŭmentana, roumain *smîntînă* (crème)
— жоупанъ (zupanus), transcript. lat. jupanŭ, roumain *jupîn* (seigneur)

bulgare *stopan*, albanais *stopan* (primus inter pastores), roumain *stăpîn* (herus).

Pour nous, il est certain que ces mots ne sont pas entrés en roumain à la même époque que hrána, strána, etc. Sur le mot *jupanŭ* Pictet[1] cite un passage de Constantin Porphyrogénète, où il dit que les tribus slaves de son temps étaient gouvernées par des « Ζουπάνοι γέροντες ». Par conséquent, au xe siècle le mot *jupanŭ* était bien connu dans l'empire byzantin ; il l'était probablement dès l'arrivée des Slaves dans la presqu'île des Balkans. C'est donc entre le vi^e^ et le xe siècle qu'il faut placer l'introduction de ce mot en roumain[2]. J'en crois autant des trois autres, de sorte que la nasalisation et l'obscurcissement de l'*á* tonique devant *n* ont dû commencer après l'introduction de ces mots ; car si l'*a* tonique de l'élément latin était déjà ébranlé, l'*a* de l'élément slave (devant *n*) serait resté intact, comme il l'a fait depuis le xive siècle jusqu'à nos jours. De même les mots grecs, qui nous présentent un *á* + *n* devenu *în* en roumain, ont dû être introduits avant l'ébranlement de l'*a* devant *n* ; car pourquoi aurait-on :

---

1. Origines indo-européennes, 2e partie, p. 10.
2. Le mot *jupîn* signifia en roumain « seigneur » jusqu'au XVIIIe siècle, où il fut remplacé par le mot *cucon* ou *cocon* (seigneur, monsieur). De nos jours, on ne s'en sert que lorsqu'on s'adresse à un commerçant.

μανιῶ, *mîniŭ* (je me mets en colère)
μαγγανέυω, par un déplacement d'accent *mânganeo mânganio mîngîiu* (je console)
σπανός, *spânos spîn* (imberbe)
etc., etc.

à côté de :

φάλαγξ, *falângă*
σαλαμάνδρα, *salamândră?*

Il va de soi que ces mots sont entrés en roumain à des époques différentes, et que ceux qui ont subi le même traitement que celui de l'élément latin sont les plus anciens.

Il faut donc supposer qu'il y eut une époque à laquelle *ân*, dans tous les mots latins ou étrangers qui se trouvaient présents dans la langue, a subi une modification qui aboutit peu à peu à *în*, et que cette époque a dû commencer tout au plus au xe siècle, sinon avant, lorsque des mots slaves comme *jupanŭ* étaient déjà introduits en roumain.

Cette évolution de l'*á* en *î* devant une *n* était déjà finie au commencement du XIIIe siècle, car voici ce que nous trouvons dans un monument de ce siècle.

Dans un document écrit en latin[1], en 1231, nous trouvons que dans le pays des Roumains (*in ipsa terra Blacorum*), dont on fait mention dans beaucoup de documents et qui était situé en Transylvanie, il y avait un village qui s'appelait « Zumbathel », lequel correspond géographiquement et phonétiquement au village roumain de nos jours, situé au sud de l'Olt (Aluta) et appelé « *Sîmbătă* ». Ce mot *Sîmbătă* reproduit bien le type *Sambatum*, que confirme le français *samedi* (le changement de genre n'y fait pas de difficulté, parce que tous les jours de la semaine sont devenus féminins en roumain). Mais pourquoi la première syllabe du mot, *zum?* Parce que l'écrivain, eût-il été roumain, se serait heurté contre l'impossibilité de rendre par un signe correspondant de l'alphabet latin notre voyelle obscure *î;* aussi l'a-t-il rendue par le signe d'un son prochain, c'est-à-dire par *u*. De nos jours même, les étrangers qui ne sont pas habitués à la prononciation du son *î* le changent tantôt en *i* (lorsque *î* est précédé de *c*, *g*), tantôt en *u* (lorsqu'il est précédé d'autres consonnes), de sorte qu'on entend presque toujours un étranger dire :

kine	pour	*cîne* (canem)
kind	—	*cînd* (quando)
pune	—	*pîne* (panem)
mune	—	*mîne* (mane)
sumbată	—	*sîmbătă* (sambatum), etc., etc.

1. Voir ce document dans *Istoria critică a Rominilor* de M. Hasdeu, I, p. 11.

Si l'explication que nous donnons du mot « Zumbathel » est bonne, nous aurons *sambatum* = *sîmbătă* au commencement du XIIIe siècle. Par conséquent, *ân* ou *âm*, plus une autre consonne, s'étaient déjà changés en *în*, *îm*, qui avaient la même valeur qu'ils ont de nos jours. Il s'ensuit que c'est entre le Xe (ou même avant) et le XIIIe siècle qu'il faut placer l'époque à laquelle eut lieu la transformation de *ân* en *în*, et que tous les mots étrangers, dans lesquels *ân* est devenu *în*, ont été introduits en roumain avant le premier ébranlement de l'*a* latin devant une *n*, c'est-à-dire, dans notre hypothèse, avant le Xe siècle [1].

Il est impossible que le changement de *a* en *î* (devant une *n*) se soit fait tout d'un coup ; il faut admettre au moins une étape sensible par laquelle il a dû passer avant de devenir *î*. Mais, faute de monuments, nous ne pouvons montrer directement cette étape. Pourtant je crois qu'on peut profiter d'une circonstance pour constater une phase importante de cette transformation : c'est qu'à côté des mots slaves dans lesquels *ân* est devenu *în*, nous en avons d'autres, et encore en grande quantité (ce qui indique pour leur introduction une époque postérieure, où les relations entre les Roumains et les Slaves étaient plus fréquentes), qui nous présentent la nasale de l'*o*, ѫ [2], devenue *în* en roumain, ainsi :

le slave	ИЗБѪДѢ [3]	transcript. lat.	izbondon,	roumain	*izbîndă* (victoire)
—	ЗѪБРЪ	—	zonbrŭ,	—	*zîmbru* (taureau sauvage
—	КРѪЗИНА	—	croncina,	—	*crîncen* (terrible)
—	ОБЛѪКЪ	—	obloncŭ,	—	*oblînc* (arçon)
—	ТѪПЪ	—	tonpu,	—	*tîmp* (hébété)
—	ГѪЖБА	—	gonjva,	—	*gînj* (corde d'écorce)
—	ОСѪДИТИ	—	osonditi,	subst. verb.	*osîndă* (punition)
—	ПѪДИТИ	—	ponditi,	—	*pîndă* (garde, embûche)
	etc., etc.				

1. Parmi ces mots il faut compter le nom *frînc* de *francus*, qui signifiait « italien » au XVIIe siècle, comme on le voit dans le passage suivant du chroniqueur moldave Miron Costin : « Gaspar vodă era italian, adică frînc » (le prince Gaspar était italien, c'est-à-dire franc). Voir *Letopesiţile ţerei Moldovei* par M. Michel Cogalniceanu, 1re éd., I, p. 236.

2. Voir, pour la valeur de ce signe, *Handbuch der altbulgarischen Sprache*, par A. Leskien, p. 4.

3. Voir, pour tous les mots que nous citons ici, *Die slavischen Elemente im*

Je crois que ces mots se sont introduits en roumain justement à l'époque où *ān* tonique de l'élément latin passait par *ō* (à la portugaise) ; car il est absolument nécessaire de supposer le passage de *a* par *o* pour arriver à *î*, son voisin de l'*u* [1], comme nous le verrons quand nous discuterons la nature de ce son.

Pour en finir avec ce premier cas, il nous reste à parler du suffixe roumain *án*, que nous avons écarté de la discussion, et du mot *annus* devenu en roumain *an*.

Le suffixe *án*, qui est très fréquent en roumain et qui a différentes acceptions que nous n'avons pas besoin d'énumérer ici, est-il le latin *ánus*, ou bien provient-il des mots terminés en *án* que le roumain a empruntés aux langues étrangères lorsque l'évolution de *anus* latin en *în* était déjà finie ?

Voici ce qu'on pourrait produire en faveur de la première hypothèse :

1) Le mot latin *annus*, devenant de très bonne heure monosyllabique, par suite de la chute de l'*us* final, a été par ce fait même soustrait à la loi générale des transformations de l'*á* + *n* latin en *în* roumain ; mais si cette raison est bonne pour un mot monosyllabique, elle doit l'être aussi pour le suffixe *an*, qui tantôt se rattache à un radical, tantôt s'en détache selon les besoins de notre intelligence.

2) Dans tous les mots où le suffixe *an* est resté intact, on a un radical qui lui-même est un mot, ainsi :

pour *popor-án* (paroissial)	on a *popor* (peuple)
— *lup-an* (grand loup)	— *lup* (loup)
— *porc-an* (gros cochon)	— *porc* (porc)
— *băietan* (garçon d'âge moyen)	— *băiet* (garçon)
— *munte-an* (montagnard)	— *munte* (montagne)
— *vále-an* (habitant de la vallée)	— *vale* (vallée)
etc., etc.	

tandis que les radicaux des mots dans lesquels le suffixe *anus* est devenu *în* ne se présentent pas autrement dans la langue, c'est-à-dire que :

Rumunischen, von Fr. Miklosich.

1. Nous avons à dessein écarté de la discussion les formes gothiques *Rumoneis*, *Rumonim*, qu'on trouve dans la bible d'Ulphilas ; car, si l'on admet qu'Ulphilas nous rend ces mots tels qu'il les entendait de la bouche des populations romanes, il nous faudra placer l'étape *án* = *on* au IVe siècle ; mais alors on ne saura pas expliquer l'assimilation de *an* slave à *on* roman, à moins que l'on n'admette la présence de mots slaves en roumain au IIe et tout au plus au IIIe siècle, c'est-à-dire quelques siècles avant l'apparition des Slaves dans la presqu'île des Balkans. Je ne produis ici que les raisons que nous fournit la phonétique roumaine contre l'opinion de ceux qui voient dans *Rumoneis Rumonim* le reflet de la prononciation des populations romanes du bas-Danube ; mais M. Hasdeu, pour d'autres raisons très plausibles, n'y voit que la prononciation gothique (Voir *Zina Filma*, *Goţii şi Gepidii in Dacia*, p. 11-12).

pour pagánus *păgîn* on n'a pas pag, qui viendrait de pagus
— veteránus *bătrîn* (vieillard) on n'a plus pensé à vetulus qui, sous la forme veclus, a donné vechiŭ (vieux)
— Romanus *romîn* on n'a plus pensé à Rome
etc., etc.

de sorte qu'on pourrait dire que le suffixe *anus* n'est devenu *în* que dans les mots qui n'avaient plus de parents reconnus dans la langue : du moment que le radical n'avait plus de sens par lui-même, le suffixe ne s'en est plus séparé, et alors on a traité le mot comme s'il était d'une seule pièce.

Voici maintenant des faits qui nous empêchent d'admettre cette hypothèse :

1) Parmi les formations à radical latin que le suffixe *an* a produites en roumain (en admettant que *an* soit resté intact), je n'en connais que deux qui puissent provenir des types romans sans violenter les lois phonétiques du roumain ; ce sont les mots :

poporan, qui pourrait venir d'un type populanus par le changement régulier d'une seule *l* en r.

et *cîrlán* (poulain), qui pourrait venir d'un type caballanus par les transformations : *caullán-collán-cŏrlán-cîrlán*[1].

Tous les autres mots où figure ce suffixe s'écartent jusqu'à l'évidence des lois phonétiques du roumain ; ainsi le mot *ţărán* (paysan) ne saurait venir d'un type terranus, car, même si l'on admet que le suffixe *an* est resté intact, l'*ĕ* de *ter* ne se serait pas diphthongué en *ie* puisqu'il n'est pas frappé d'accent, et par conséquent *t*, qui n'est modifié en *ţ* (*z* italien du mot *zio*) que lorsqu'il est suivi d'un *i*, serait resté intact et nous aurions *tăran*. Mais, par bonheur, la langue nous a conservé ici la forme qui vient de terranus ; c'est le mot très populaire en Valachie *tărîm* (champ), où le changement d'*n* finale en *m* ne fait pas de difficulté, car on le voit dans *buccinus bucium* et dans des noms propres *cruceam* à côté de *crucean*, *Rostam* à côté de *Rostán*, etc.

---

1. Nous ne pouvons pas discuter ici toutes les formes intermédiaires par lesquelles aurait passé le type *caballánus* pour aboutir à *cîrlán* ; nous le ferons lorsque nous parlerons du *b* médial et de l'*l* médiale. Pour le moment, nous nous bornons à signaler deux points : d'abord, qu'il y eut pour le roumain une époque où l'on prononçait les deux *ll*, fait qui nous est prouvé par leur dissimilation dans les mots suivants :

ululare-*ullare-urlâre*
exvellere-*exvellire-svellire-svîrlire* (jeter)
*agnellire-*gnellire-mellire-mîrlire* (couvrir, en parlant des béliers)
Etc., etc.;

ensuite, qu'on peut expliquer le mot *cîrlán* sans avoir besoin du type *caballanus*, en supposant seulement que quand *caballus* était devenu *caullŭ-callŭ* le suffixe *an* s'y est ajouté : on a eu *callán*, puis par dissimilation *cîrlán*.

Même raisonnement pour le mot *căţălan* (chien de taille moyenne), qui ne vient pas d'un type catellanus, car ce type aurait donné *cătîrlan* ou *cătălan*, et jamais *căţălan* qui vient de catellus-*căţăl* plus le suffixe *an*.

Le mot *muntean* (montagnard) laisse assez voir sa provenance de *munte* (montagne) plus le suffixe *an*, et non pas de montanus qui, même si l'on admet que le suffixe *an* soit resté intact, aurait donné *muntan*.

Même raisonnement pour le mot *vălean*, qui ne vient pas d'un type vallanus, mais du substantif *vale* plus le suffixe *an*.

2) Aucune langue romane ne soustrait l'*a* tonique du suffixe *anus* à la loi générale du traitement de l'*a* tonique suivi d'une *n*. Pour le prouver, il suffit de rappeler comment se comporte l'*a* du suffixe *anus* dans les langues romanes qui possèdent une nasale, comme le portugais et le français.

En portugais nous avons :

	paganus		*pagão*
	capitanus		*capitão*
	etc., etc.		
de même que	lana	donne	*lãa*
	vanas	—	*vãas*
	etc., etc.		

Ce n'est que dans les mots savants que nous avons des formes comme *humano*, *romano*, etc.

En français on a :

humanus	*humain*
medianus	*moyen*
paganus	*payen*
certanus	*certain*
villanus	*vilain*
etc., etc.	

à côté de

manus	*main*
panem	*pain*
lanam	*laine*
etc., etc.	

Si l'on tient compte des faits qui s'opposent à la première hypothèse, on se demandera quelle peut être l'origine du suffixe roumain *an*. Avant de donner une opinion sur l'origine non latine de ce suffixe, nous allons examiner deux faits importants que nous présente le roumain, toujours à propos d'un *a* tonique suivi d'une *n*. Ce sont encore deux suffixes, *man* et *andru*, qui ne viennent pas du latin pour la raison très simple que le latin ne les connaît pas.

Le roumain nous présente quatre sortes de mots terminés en *man* :

1) Il y a des noms communs dont les radicaux ont un sens dans la langue, lors même qu'on en détache le suffixe *man*, par exemple :

Pour *hoţoman* (brigand gros et grand) on a *hoţ* (brigand).

Pour *gogoman* (imbécile) on a *gog* (nigaud).

Pour *vătăman* (fonctionnaire de l'ancien régime) on a *vătav*[1] (intendant).

Pour *coiman* (gros paresseux) on a *coiu*[2] (coleus).

Pour *sărmán*, ancien, *sărăiman* (pauvre mendiant), on a *sarac* (qui vient du vieux slave *sirak* (pauper).

Pour *gugiuman* (coiffure de parade à l'usage des princes moldo-valaques), on a *gugiŭ*.

Pour *contoman* (espèce d'habit) on a *contăşŭ* (vestis rustica acu picta et pellibus vulpinis subsuta, *Glossaire de l'Académie roum.*).

2) Il y a d'autres mots terminés en *man* où ce suffixe provient du suffixe *an* par des transformations phonétiques, ainsi :

Le mot *duman* signifiant « bœuf né le dimanche » vient de *domnan-dumnan*, et ensuite par l'assimilation des consonnes *dumán*.

L'adverbe *tamán* (justement) vient de *tocma* (justement), qui, selon R. de Pontbriant, vient du russe *tocmo* par les modifications suivantes : *tocman-tăcman-tămán-taman* (ces deux dernières formes sont également usitées).

3) Nous avons des mots qui sont entrés tout faits dans la langue, ainsi :

duşman (ennemi) du persan *dushman*[3], venu par les Turcs.

sumán (saie) du polonais *sukman* (voir Miklosich, *Slav. Elem. im Rum.*, p. 47).

dragoman (drogueman) du grec δραγουμάνος (mot d'origine sémitique, selon Brachet, *Dictionnaire*, p. LX de l'Introduction).

fermán (*fermán*), du turc *ferman* (selon Pontbriant).

liman (hâvre, port), du turc *liman* (selon Pontbriant).

suliman (fard), du turc *sulumen*.

hatman (chef de l'armée), du polonais *hetman*.

Etc., etc.

4) Enfin nous trouvons dans les anciens monuments des noms propres terminés en *man*, tels que :

Alăman (voir *Cuvinte din Bătrînĭ* par M. Hasdeu, I, p. 239, dans un doc. de 1536).

---

1. Du tartare *vatag* ; voir M. Melchissedek, *Cronica Rómanului*, I, p. 240.
2. Du mot *coiŭ* (coleus) on a fait un verbe *a se coi* qui signifie « marcher lentement, agir lentement ».
3. Voir Pictet, *Origines indo-européennes*, II, p. 201.

Crăloman (*Id.*, p. 252, doc. de 1573).
Hărman (*Id.*, p. 116, doc. de 1480).
Gherman (*Id.*).
Etc., etc.

Dans un des plus anciens monuments slaves concernant les Roumains, l'acte de donation de l'empereur serbe « Stefan Dusan », daté de l'an 1348 [1], on a plus de deux cents noms propres de Roumains (Vlasi), parmi lesquels il y en a quelques-uns qui se terminent en *man*, tels que :

Altoman
Dușman
Dărman
Rașman
Drago-man
Grăd-man
Siș-man
etc.

Notons que le radical des trois derniers mots forme, à l'aide de différents suffixes, d'autres noms propres, ainsi : à côté de *Drago-man* on a dans le même monument : *Drago-șă*, *Dragotă*.

A côté de *Grăd-man* on a, toujours dans le même monument :

Grăd-an
Grăd-oe
Grădă-tă.

Et à côté de *Sis-man* on a dans le même monument *Siș-atu*.

Il suit de là que *man* était un suffixe à l'aide duquel on formait des noms propres au XIVe siècle [2]. Aux siècles postérieurs, il n'a pas perdu cette propriété, car, à ne nous en tenir qu'aux choses certaines, nous avons comme noms propres

Petri-man, formé de *Petru* (Petrus) ;

Et *Marghilo-man*, formé de *marghiol* (le grec moderne μαργιολία qui vient de l'ital. *mariolia*).

Des noms propres le suffixe *man* a passé aux noms communs servant d'épithètes, et il exprime l'agrandissement de l'idée exprimée par le radical du mot. Je crois que ce qui a facilité ce passage a été l'introduction de

---

1. Voir ce monument avec un excellent commentaire de M. Hasdeu dans *Archiva istorică a Rominiei*, III, p. 85-126.

2. Si nous trouvons le nom *Siș-atu*, où nous avons le suffixe roumain *atŭ* (du latin *atus*), à côté de *Siș-man*, où nous avons le suffixe *man*, nous sommes en droit de dire que le roumain reconnaissait dans *man* un suffixe formatif aussi bien que dans *atu*. En outre, on comprendra facilement comment le roumain est arrivé à séparer le suffixe *man* des noms propres et à s'en servir pour faire de nouveaux noms propres, si l'on voit qu'à côté des noms comme *Dragoman*, *Grădman*, etc., il arrivait dans la langue des noms comme *Dragu*, *Gradu*, etc.

quelques noms communs terminés en *man* (voir ci-dessus). Ainsi, quelle que soit l'origine du suffixe *man*, il est entré en roumain à la suite de l'emprunt d'une quantité de noms propres terminés en *man*, emprunt que le roumain a fait aux langues étrangères. Ce qui prouve ce fait c'est la position de l'accent ; en effet, les noms propres que nous venons de citer ne portent pas tous l'accent sur la même syllabe : les uns sont accentués sur le radical, tels que *Hărman*, *Ghérman*, *Sisman*, *Grădman*, etc.; les autres sur le suffixe, tels que *Alămán*, *Crălomán*, *Dragomán*, etc. C'est justement ce même phénomène que nous présentent nos noms communs terminés en *man* ; par exemple, *hoţomán*, *gogomán*, *vătămán*, etc., se présentent toujours accentués sur le suffixe, tandis que *cóiman* est accentué sur le radical.

Il est vrai que nous n'avons que très peu de noms terminés en *man* qui soient accentués sur le radical, mais il faut tenir compte de la tendance qu'on devait avoir à placer l'accent sur le suffixe par suite de l'analogie avec le suffixe *an*, qui porte toujours l'accent. Cette tendance est encore vivante, car on entend *dúsman* et *duşmán*, *Cóman* et *Comán* (nom propre).

Si l'hypothèse que nous venons de faire sur l'introduction du suffixe *man* en roumain est vraie, ce suffixe ne saurait être plus ancien que les premiers noms propres terminés en *man* dont les Roumains se sont servis. Or ces noms propres ne sauraient être au moins fréquents avant le XIIe siècle. car, d'après la relation du rabbin Benjamin de Tudèle [1], qui a visité les Roumains de la Macédoine vers l'an 1170, ces derniers donnaient à leurs enfants des noms hébraïques [2]. Cette habitude n'a pas encore disparu même de nos jours, car, bien que nous ayons passé depuis lors, quant aux noms propres, par deux phases successives, l'une slave et l'autre grecque, on rencontre chez nos paysans des personnes qui s'appellent Moïse, David, Salomon, etc.

Ainsi, pour revenir à la question de l'*a* tonique devant une *n*, le suffixe *man* a gardé son *a* intact parce qu'il ne se trouvait pas encore dans la langue lorsque l'*a* tonique de l'élément latin s'est changé en une voyelle obscure par suite de l'action de la nasale *n*.

Pour le suffixe *andru*, dont le sens est aussi augmentatif, nous sommes obligés de suivre la même méthode que nous avons suivie pour le suffixe *man*. Ici aussi le roumain nous présente trois sortes de mots terminés en *andru* :

---

1. Voir cette relation dans *Archiva istorică a Romînieĭ* par M. Hasdeu, II, p. 25.

2. Je n'ai pas distingué *le nom de famille* de ce qu'on appelle *le petit nom*, parce que dans les plus anciens monuments les personnes ne sont désignées que par un seul nom. Ce n'est que plus tard que des sobriquets ou des noms sortis de l'usage devinrent des noms de famille.

1) Des mots à radical connu dans la langue, tels que :

copil-andru, augmentatif de *copil* (enfant)
cățălandru, — *cățel* (catellus)
flăcăoandru, — *flăcău* (jeune homme non marié)
băețandru, — *băĭet* (garçon, de bajulatus)
etc., etc.

2) Des mots empruntés aux langues étrangères, tels que :

policandru (lustre), du grec πολυκάνδηλον
oleandru, de l'it. oleandro
et *măcăleandru* (espèce de pinson), dont je ne connais pas l'origine.

3) Enfin un nom propre, *Alisandru*, du grec Ἀλέξανδρος, qui se présente encore sous la forme hongroise *Sandru* [1] (qui persiste comme nom de famille) et sous la forme roumaine *Lisandru*.

Nous sommes obligé d'admettre que c'est de ces mots étrangers, bien qu'ils soient peu nombreux, que la langue a tiré le suffixe *andru*, parce qu'il nous paraît impossible qu'un suffixe étranger, le grec ανδρος par exemple, se soit attaché à des radicaux roumains avant qu'aucun mot étranger terminé en *andru* fût emprunté par la langue.

Maintenant, si nous appliquons cette méthode à la recherche de l'origine du suffixe *an*, nous trouvons qu'on a en roumain trois sortes de mots terminés en *an*.

1) Des mots à radical connu dans la langue, tels que :

sătean (villageois), de *sat* (village)
țăran (paysan), de *țăra* (pays, campagne)
muntean (montagnard), de *munte* (montagne)
vălean (habitant de la vallée), de *vale* (vallée)
Oltean (riverain de l'Olt), de *Olt* (Aluta, rivière)
Moldovan (habitant de la Moldavie)
Jeșan (habitant de *Jașĭ*)
Gioian (nom de bœuf né le jeudi), de *gioĭ* (Jovis)
florean (— le dimanche des Rameaux)
etc., etc.

Dans tous ces mots le suffixe *an* indique la provenance, mais dans d'autres il se présente aussi comme augmentatif, ainsi :

cățelan, augmentatif de *cățel* (catellus)
băietan, — *băiet* (garçon)
flăcăoan, — *flăcău* (jeune homme)
lupan, — *lup* (lupus)
vultan, — *vultur* (vultur)
porcan, — *porc* (porcus)

1. Voir *Chronica Romanului*, par M. Melchissedek, I, p. 125, notes.

[illegible] — *lung* (longus)
[illegible] — *prost* (imbécile)
[illegible] — *gros* (gros)
[illegible] le dindon), — *curcă* (dinde, de κούρκα selon Pontbriant)

etc., etc.

2 Des mots empruntés aux langues étrangères, tels que :

[illegible] berger), du persan coban venu par les Turcs
[illegible] mer, océan), de l'albanais uĭana (avec une *n* provenue de la prép. *in*). Voir M. Hasdeu, *Cuvinte din Bătrîni*, I, p. 295.
[illegible] (collier), du turc gherdan
[illegible] paysan, imbécile), conf. l'it. macù (à Brescia), macan (dans la Val-Tellina). Voir Hasdeu, *Cuvinte din Bătrîni*, I, p. 293.
[illegible] (marteau), du slov. *čekan* (selon Miklosich)
[illegible] (capitaine), de l'it. capitano

etc., etc.

3 Des noms propres en grande quantité :

Bogdan
Caloian
Deian
Drajan
Grădan
Ivan
Milovan
Negovan
Priban
Radan
etc.

Tous ces noms se trouvent dans le document de *Stefan Duşan* que nous avons déjà cité dans cette étude.

Vărban ou *Vrăban* dans un doc. de 1556, *Cuvinte din Bătrîni*, p. 244.
Bărcan — 1560, — p. 246.
Drăgan — 1573, — p. 252.
Mirlan — — — —
Andrian dans l'*Archiva* de Hasdeu, I, p. 5.
Domentian — I, p. 140.
Sărban, Stan dans beaucoup de documents.
etc., etc.

De même que pour le suffixe *man*, le premier pas a été ici l'introduction de quelques noms propres terminés en *an;* ensuite on en a détaché la terminaison *an*, à l'aide de laquelle on a formé d'autres noms propres, et enfin on a appliqué ce procédé aux noms communs. Tant qu'on ne se servait du suffixe *an* que pour former des noms propres, le sens en était probablement celui de parenté, de filiation et par extension celui de

provenance locale ; mais du moment qu'on a étendu ce procédé aux noms communs, le sens d'augmentatif s'est dégagé des radicaux auxquels on ajoutait le suffixe *an*, et voici comment :

Pour la première étape, nous avons des noms propres étrangers qui sont entrés tout faits dans la langue, tels que :

Bogdan
Ivan
Stan
Hran
etc.

} Noms slaves du document de *Ștefan Dușan*.

à côté de *șerban*, qui est évidemment une formation roumaine tirée du mot *șerb* (lat. *sĕrvus*). Mais comme la plupart des villages en Roumanie portent le nom de leur premier propriétaire, soit au pluriel, soit au singulier, selon que la propriété a passé à ses héritiers ou à des étrangers, le sens de provenance locale du suffixe *an* s'est dégagé pour ainsi dire de la localisation des noms propres de personnes. En voici des exemples :

Le village de Piticeanii tire son nom du premier propriétaire, Pitic (nain), qui vivait du temps d'Alexandre le Bon, prince de Moldavie (1401-1433) ; tant qu'il vécut, les voisins nommaient sa terre « La Pitic » (chez Pitic). Après lui, ses descendants se partagèrent la propriété paternelle ; ainsi, du temps d'Étienne le Grand (1456-1504), nous voyons que les neveux du vieux Pitic n'étant pas d'accord sur un nouveau partage, s'adressèrent au prince, qui fixa à chacun d'eux sa part de patrimoine. Comme, à la suite de ces changements, il y avait plusieurs propriétaires descendant tous du vieux *Pitic*, on les nommait *Piticeani* (plus tard *Piticeni*), en désignant toujours la terre par le nom de ses propriétaires « La Piticeani » (chez les descendants de Pitic). Avec le temps, le mot *Piticeani* perdit son caractère de nom de personne et ne servit qu'à nommer le village, parce qu'on avait oublié le vieux *Pitic ;* de ce moment, tout homme de Piticeani fut un *piticeanu* [1].

Le village de *Lăslăoanii* tire son nom du nom du premier propriétaire *Laslău*, qui possédait cette terre du temps d'Étienne le Grand, prince de Moldavie (1456-1504) ; après lui, ses descendants se partagèrent la terre, comme d'habitude ; mais, depuis lors, le nom du lieu prit la forme du pluriel, « *Lăslăoanii* » [2].

---

1. Voir pour tous ces faits les documents suivants : 1) Une confirmation de vente de l'an 1528 (dans *Uricariu*, 2ª éd., II, p. 149). — 2) Un autre acte de confirmation donné par le prince, en 1528, à une nièce de *Pitic*, et où l'on fait l'histoire du village (dans *Uricariu*, 2e éd., t. I, p. 151). — 3) Un acte de vente de l'an 1548, où l'on a aussi l'histoire du village et où l'on ajoute souvent « village qui à présent s'appelle *Piticeani* » (dans *Uricariu*, 2e éd., t. I, p. 153).

2. Voir toute l'histoire de ce village dans un acte de vente de l'an 1519, publié par M. Hasdeu dans son *Archiva istorică a Românieĭ*, I, p. 38.

Même histoire pour les villages d'*Ecuşanii* [1], *Oprişanii* [2], *Oniceanii* [3], *Piscanii* [4], etc., etc. : tous ces villages tirent leur nom (de la façon que nous avons étudiée ci-dessus) des personnes : *Iacus*, *Opriş*, *Onică*, *Piscu*, etc., de sorte qu'on peut dire que la plupart des noms de villages qui se terminent en *eani*, *eni*, *ani* proviennent de noms de personnes.

Il va de soi que c'est de cette façon que le suffixe *an*, qui ne signifiait au commencement que filiation ou parenté, a pris le sens de provenance locale, qu'on a étendu ensuite à tout nom de lieu, en formant :

de *Prut* (Porata, rivière),	*Prutean* (riverain du Prut)
— *Olt* (Aluta, —),	*Oltean* (— de l'Olt)
— *deal* (colline),	*delean* (habitant d'une colline)
— *sat* (village),	*sătean* (villageois)
— *oraş* (ville),	*orăşan* (habitant d'une ville)
— *pădure* (forêt),	*pădurean* (qui habite la forêt)
— *munte* (montagne),	*muntean* (montagnard) [5]
— *vale* (vallée),	*vălean* (habitant d'une vallée)
— *ţară* (pays),	*ţăran* (paysan)
etc., etc.	

Mais ce qui rappelle encore l'origine personnelle de toutes ces épithètes, c'est qu'elles ne peuvent s'appliquer qu'à des personnes, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dire par exemple *peşte prutean* (poisson du Prut), comme on dit *un croitor bucureştean* (un tailleur de Bucarest).

De l'idée d'espace on a passé à celle de temps, comme nous le montrent les épithètes *gioian*, *duman*, *florean*, que les paysans donnent aux bœufs nés le jeudi, le dimanche et aux Pâques fleuries.

Enfin, par une extension plus grande, on a appliqué ce genre de formation à toutes sortes de noms et on a fait :

de *lup* (loup),	*lupan* (loup gros et grand)
— *lung* (long),	*lungan* (celui qui a la taille trop haute)
— *prost* (nigaud),	*prostan* (imbécile)
— *căţăl* (petit chien),	*căţălan* (chien de taille moyenne)
etc., etc.	

---

1. Voir un acte de l'an 1480 dans les archives de St-Spiridon (Jassy), n° 5.
2. Voir un acte de l'an 1490 dans les archives de Saint-Spiridon, n° 6.
3. Voir un acte de l'an 1429 publié par M. Hasdeu dans son *Archiva istorică a Romăniei*, I, p. 121.
4. Voir un acte de l'an 1529 dans les archives de Saint-Spiridon, n° 8.
5. Il est vrai que quelques-unes de ces formations ont donné plus tard des noms à de nouveaux établissements ; ainsi des montagnards établis tout près de la ville de *Bîrlad* ont fondé un village qu'on appelle *Muntenii*. Mais nous ne prétendons pas faire ici l'histoire complète de la nomenclature des villages roumains, car si nous avions cette intention, nous ne pourrions pas négliger un autre suffixe, *eşti* (plur. de *escu*), qui est aussi riche en formations que notre *ani*.

Une fois là, le suffixe *an* a passé du sens augmentatif au sens péjoratif, selon les radicaux auxquels il s'est ajouté.

Avant de finir, nous trouvons bon de noter quelques particularités de notre suffixe :

1) Il se présente au pluriel sous les formes *ani* et *eani*, ou plus tard *eni* [1], et au singulier sous les formes *an* et *ean*, c'est-à-dire tantôt sous la forme originaire *an*, tantôt augmenté d'un *e*. Sans doute cet *e* provient originairement de noms dont le radical se terminait en *e*.

2) Une autre particularité de toutes les dérivations par le suffixe *an*, excepté quelques-unes qui viennent des adjectifs, c'est qu'elles forment leur féminin en ajoutant encore le suffixe *că* :

oltean	*olteancă*
sătean	*săteancă*
muntean	*munteancă*
țăran	*țărancă*
vălean	*văleancă*

etc., etc.

Ce *că* vient de *romîn-că* = la roumaine (de *romanica-romanca-romînca*); il s'ajoute encore aux dérivés faits avec d'autres suffixes quand on en forme le féminin (ainsi le féminin de *lupoiŭ* = grand loup est *lupoaică*, etc.).

Voilà tout ce que nous pouvons dire sur le suffixe *an*. Maintenant, vient-il du latin *anus* et par conséquent a-t-il toujours été présent dans la langue? ou provient-il des noms propres introduits dans la langue postérieurement à l'évolution de l'*án* lat. en *în* roumain? Je m'en rapporte aux savants compétents; je n'ai fait que produire ici, autant que j'ai pu, les arguments des deux côtés. Mais quelle que soit l'origine de ce suffixe, toujours est-il qu'il ne s'est pas trouvé dans des conditions où il dût subir les transformations qu'a subies l'*á* latin sous l'influence de la nasale [2].

A. LAMBRIOR.

(*A suivre.*)

---

1. Nous montrerons comment *eani* est devenu *eni*, quand nous traiterons de la modification de l'*a* tonique en *e*.

2. La plupart des phénomènes dont nous nous sommes occupé dans cette partie de notre étude ont été constatés d'abord par M. Cipariu dans ses *Elemente de limba romana*, publiés à Blasiu en 1854 (voir les p. 7-10), et ensuite par M. Mussafia dans son excellent article *Zur rumænischen Vocalisation*, publié en 1868 dans les Comptes-rendus de l'Académie de Vienne (t. LVIII, p. 140 et ss.). En soumettant à un nouvel examen ces questions de phonétique roumaine, notre but a été de suivre historiquement, autant que possible, les étapes par lesquelles ont dû passer les sons du roumain actuel, et d'expliquer les exceptions apparentes que souffrent quelques-unes des lois les plus connues et les mieux établies de l'étymologie roumaine.

MÉLANGES.

I.

PISCIARE, ETC.

Le latin *pinsere* a comme supin *pinsum* et *pistum*. On trouve en roman *pīstum* aussi bien que *pĭstum*. Un verbe *pīstiare* donnerait fort bien it. *pisciare*, fr. *pissier;* le roum. *pişà* pourrait venir de *pisiare*. Quant à la signification, on dit de même en all. *das wasser abschlagen*. Si l'on objecte qu'il faudrait absolument un mot signifiant « *eau* » ou quelque chose de semblable, je remarque qu'on a la même ellipse dans *andare* = *addare* = *addere*.

J. ULRICH.

II.

OIL = HOC ILLIC.

M. Ad. Horning a publié dans les *Romanische Studien*, XIV, p. 229-272, un travail très utile et fait avec beaucoup de soin sur le pronom neutre *il* en langue d'oïl. A ce sujet, il revient sur l'étymologie de *oïl* présentée par M. Tobler dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, NF. III, 1877, p. 423, et admise aujourd'hui, je pense, par tous les romanistes.

Je suis étonné que MM. Tobler, G. Paris et Horning aient oublié un argument de première force contre l'étymologie reçue auparavant. ILLUD ne saurait donner que *el*, cf. ILLA *elle* et ILLOS *els*, *eux*. Nous en avons la preuve dans *puet cel estre*, où *cel* est certainement le neutre de *cil*. On rencontre du reste en dehors de cette locution *cel* comme neutre, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Horning, dans Benoit de Sainte-More, Bartsch, *Chrest.*, p. 123-30-31 :

cel sai jo bien et prové l'ai.
cel savés dont que jo ne sai.

Je ne doute pas que dès à présent on ne puisse trouver la forme ailleurs.

Jules CORNU.

III.

TROIS PASSAGES DE LA *CHANSON DE ROLAND* CORRIGÉS A TORT.

Dans les trois vers suivants :

2676 Se io truis *ó*, mult grant bataille i ert
3004 S'il troevent *oi*, bataille quident rendre
3025 S'il troevent *oi*, bataille i ert mult grant

au lieu de remplacer *ó* ou *oi* par *l'ost* ou *l'host*, comme l'a fait M. Müller dans ses éditions et à son exemple M. Gautier qui a eu la malencontreuse idée de le suivre, ces éditeurs eussent mieux fait de garder, comme Génin, Michel et Hofmann, la leçon du manuscrit, irréprochable à tout point de vue, ou peu s'en faut. *Se io truis ó* signifie « si je trouve où », comme M. Fr. Michel l'a fort bien traduit, — quoiqu'il n'ait pu se garder d'une bévue dans les deux autres passages, — autrement dit « si je trouve lieu et occasion ». Il est surprenant que la leçon de Vz et Vs citée par Müller, v. 3025, *Se trovent* o (Vs ou), *bataille feront grant*, ne lui ait pas fait entendre les deux premiers passages. UBI ne pouvant donner *oi*, je crois que le manuscrit portait originairement *ou*, qui est la forme du *Saint Alexis* (L) 11*c* 17*c* 53*a* 69*c* 98*b*, à côté de *o* 16*c* 47*b* 63*b* et de *u* 19*d* 27*d* 114*c*.

Jules Cornu.

IV.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES.

ÉBROUER, S'ÉBROUER, BROUÉE, BR(O)UINE.

Diez (*Etym. Wœrterbuch*, s. v. *bravo*), suivi en cela par M. Scheler, a attribué au verbe *s'ébrouer* la même origine qu'à l'adjectif it. *bravo*, pr. *brau*, encore que l'équivalent de cet adjectif manque à l'ancien français; il y aurait été, remarque-t-il, *brou*, et c'est de ce *brou* supposé ou disparu que viendrait suivant lui le verbe *s'ébrouer*. Cette étymologie, bien qu'elle ait pu paraître « plausible » à M. Littré, si elle est « ingénieuse », ne me semble pas admissible, et M. Brachet a eu raison de ne pas l'adopter, même sans rien proposer à la place. D'abord l'existence dans notre ancienne langue de ce problématique *brou* n'est rien moins que prouvée. D'un autre côté on ne voit guère le rapport qu'il y a entre le sens de l'it. *bravo* et celui du fr. *s'ébrouer*, le premier éveillant l'idée de courage, le second, au contraire, celle de peur [1]. Enfin

1. Voir plus loin la définition de *s'ébrouer*.

l'explication de Diez a le tort très grave de séparer complètement les deux verbes *ébrouer* et *s'ébrouer*, lesquels, comme nous allons voir, ont une origine commune. *Ebrouer* (laver, passer dans l'eau) est généralement rattaché, et avec raison, à l'all. *brühen* (échauder, passer dans l'eau bouillante); la différence de voyelle au radical n'a rien, en effet, qui s'oppose à cette dérivation, car à *brü(h)en* correspond l'a. h. a. *prot* ou *prod*, équivalent de l'a. m. *brühe* (bouillon, sauce), bav. *brod*, forme à laquelle répond l'ang.-s. *brođ*, ang. *broth*. Or à côté de *broth*, qui signifie bouillon, comme l'a. *brühe*, l'anglais a le doublet *froth* (n. *froða*), lequel a le sens à la fois de bouillon et d'écume. Cette double signification de *froth* est précisément celle qu'on retrouve dans les deux verbes *ébrouer* et *s'ébrouer*. Au radical germanique *prot* ou *brod* a dû correspondre le latin vulgaire **broda* (it. *broda*), lequel en français aurait donné *broue*, comme *nodat* a donné *noue*. Or ce mot *broue* ou *brõe* se trouve dans Cotgrave et dans le patois normand, ainsi que son dérivé *brouer*. Mais *ébrouer* est évidemment composé du suffixe *é* = *ex* et de *brouer;* nous avons donc ici les deux éléments constitutifs de ce verbe, sans avoir recours à aucune hypothèse et sans porter atteinte aux lois de la phonétique. Cette dérivation n'est pas moins d'accord d'ailleurs avec le sens des mots. *Broue,* représentant l'a. h. a. *prod*, a dû avoir une signification analogue à celle de ce mot, c'est-à-dire la signification d'eau bouillante, de bouillon, celle au reste de son diminutif *brouet,* et de son équivalent italien *broda;* de même *brouer* a dû, comme l'a. *brühen*, signifier échauder, et l'on voit par là que *ébrouer*, répondant pour la forme à l'a. *ausbrühen*, a dû y répondre aussi pour le sens, et signifier primitivement : passer dans l'eau bouillante, d'où, par extension, passer tout simplement dans l'eau. Mais outre cette signification que l'analogie permet d'attribuer à *broue* et à *brouer*, qu'ils ont eue vraisemblablement dans l'ancien français et qui a d'ailleurs persisté dans leur dérivé *ébrouer*, ils en ont une autre toute différente et propre seulement, je crois, au patois normand, mais qui se retrouve, comme on va le voir, dans leur second dérivé *s'ébrouer*. *Broue* dans ce patois, en effet, signifie écume, en particulier l'écume qui sort de la bouche d'un cheval, qui se forme sur un liquide violemment agité, etc., et *brouer* a le sens d'écumer; d'après cela *s'ébrouer*, si l'étymologie que je propose est exacte, doit signifier rejeter l'écume par la bouche, les naseaux; or cette signification, il est facile de la retrouver sous le double sens attribué à ce mot. « *S'ébrouer,* terme de vétérinaire, » dit en effet M. Littré, c'est « faire *ébrouement* », et il définit l'ébrouement une « sorte d'éternuement chez les animaux domestiques qui consiste en une expiration forte et sonore » ; quant à « *s'ébrouer*, terme de manège, » c'est, dit-il, « souffler de surprise et de frayeur, en parlant du cheval » ; il faudrait

pour compléter cette définition ajouter qu'un cheval qui s'effraie se débat et le plus souvent écume [1]. On voit dès lors comment a pris naissance l'expression de *s'ébrouer;* on voit aussi, en comparant cette explication à celle qui précède, comment les verbes *ébrouer* et *s'ébrouer*, en apparence si divers et auxquels MM. Diez, Scheler et Brachet ont attribué une origine différente, en ont en réalité une seule et même, le radical germanique *prod* ou *brod*.

Mais ces deux verbes ne sont pas avec *broue* et *brouer* les seuls dérivés français ou normands de *prod*, comme ce radical n'a pas seulement les deux significations d'eau bouillante et d'écume que je viens de lui assigner ; il en possède encore, en effet, une troisième, conservée dans son dérivé allemand *brodem*, celle de « vapeur qui s'élève d'un liquide en ébullition » et en général de « vapeur aqueuse ». Cette signification se retrouve dans toute une série de dérivés français ou normands. On la rencontre d'abord dans *broue* lui-même, que Cotgrave traduit par « a little white clowde », dans *brouée*, brouillard, dérivé de *broue* par l'intermédiaire *brouer*, puis dans les diminutifs norm. *brouine*, fr. *bruine*, « brouillard, pluie fine », et leurs dérivés *brouiner*, *bruiner* et *brouachiner*. Le rapprochement de ces formes suffit pour montrer la légitimité de ces étymologies. Enfin c'est encore ce radical et avec le même sens, comme M. Scheler l'a remarqué avec raison, qui a donné les mots *brouillard*, anciennement *brouilas*, et très probablement *brouiller*. On voit donc combien, grâce à la multiplicité de ses significations, il a été fertile en dérivés français; pourtant je ne crois pas les avoir tous énumérés, et il n'est pas impossible que — au moins sous une forme différente — il en ait encore formé d'autres.

MAN.

« Mans, nom en Normandie du ver blanc ou larve du hanneton », dit M. Littré, mais sans donner l'étymologie de ce mot, qui se rencontre d'ailleurs dans d'autres provinces [2]. L'origine de *mān* n'est, il me semble, rien moins que difficile à trouver et ce nom me paraît évidemment venir de l'a. h. a. *mado*, m. a. *made*, ang.-s. *maða*, a. s. *matho*, goth. *maθa :* larve, ver. Le sens convient à merveille; il était naturel qu'on donnât à la larve la plus destructive de notre pays le nom générique qui désigne les larves de tous les insectes; quant à la dérivation, elle n'est pas moins d'accord avec les lois de la phonétique : à l'a. h. a. *mado* a dû corres-

1. C'est cette écume qu'un cheval qui s'ébroue rejette de ses naseaux et de sa bouche qui a fait songer, bien à tort sans doute, à faire de ce verbe un dérivé du substantif *bourre*, « le cheval qui s'ébroue faisant sortir de ses naseaux comme une bourre ». Cf. Littré, s. v.

2. Voy. M. Littré, *Supplément*, s. v.

pondre le latin **mado, madonem*, et **madonem* a dû donner à son tour en français **maon, man*, comme *pavo, pavonem* a donné *paon*, **pan* (cf. *flan* de *fladone*). On voit qu'il n'y a pas de raison pour écrire ce mot avec une *s*, et, comme le remarque d'ailleurs M. Littré dans son *Supplément*, on le trouve aussi le plus souvent sans *s*, c'est-à-dire sous la forme *man* (*mān*).

MERLAN.

« Les données manquent, dit M. Scheler, pour fixer l'étymologie du mot *merlan* » ; elles manquent dans le fait moins que ne le dit le romaniste belge, et les difficultés qu'on a rencontrées pour en expliquer l'origine viennent de ce qu'on a voulu lui assigner une origine exclusivement germanique et en faire, comme M. Scheler lui-même, un dérivé du mot *mer* ou *meer* = *mare*. C'est ailleurs qu'il fallait chercher l'étymologie de *merlan*, dont le thème n'est point allemand, mais latin. *Merula* servait non seulement à désigner l'oiseau qui porte en français le nom de *merle*, mais encore, dans Varron, Ovide, Pline et Columelle, une espèce de poisson (Forcellini, s. v.)

Auratis muraena notis *merulae*que virentes. Ov., *Hal.*, 114.

Quel était ce poisson ? Je ne saurais le dire au juste, et cela importe peu ; pour le moment, il me suffit d'avoir constaté ce sens particulier du mot *merula*. Cette signification d'ailleurs ne devait pas se perdre ; elle survécut à l'époque classique, et nous la retrouvons en plein moyen âge ; Diefenbach (*Gloss. lat.-germanicum mediae et infimae latinitatis*, s. v. *merula*) cite des glossaires qui traduisent *merula* par « meeramsel », espèce de poisson. On sait que, à côté de *merula*, a existé la forme *merulus* ; c'est de ce *merulus* réduit à *merlo* que semble venir notre mot *merle*, tandis que le nom italien et espagnol de cet oiseau vient plutôt de *mer(u)la*. Toutefois dans ces deux langues *mer(u)lus* = *merlo* n'a pas été perdu, on le rencontre dans quelques dialectes comme nom de notre merle, mais il sert plus généralement à désigner un poisson du genre labre, le *merlo*. Ce labre est-il le *merula* d'Ovide et de Pline ? Il est difficile de répondre avec certitude à cette question, mais on voit que le thème *merl* sert, de nos jours comme du temps d'Auguste, à nommer un poisson en même temps qu'un oiseau. Ce rôle, il ne l'a pas seulement en espagnol et en italien : *merle* désigne aussi en français une espèce de labre[1], mais dans ce cas on emploie de préférence son diminutif *merlot*. Ce dérivé n'est pas le seul au reste que *merl* ait dans notre langue. Nous avons vu que *merula* est traduit dans Diefenbach par « meeramsel », ce qui est évi-

1. Il a même désigné, à ce qu'il paraît, le *merlus* ou la *merluche* (*Dict. de Trévoux*, s. v.).

[illegible] ; il me semble qu'il y a là [illegible] dernier mot du thème *merl*. Com[illegible] probablement à l'aide du suffixe [illegible] mot *merling* (*Prompt.* cité par [illegible] ; toutefois comme ce mot, [illegible] *merlan* par Stratmann, est traduit [illegible] on ne peut rien en conclure d'une [illegible] *merlanc* de l'ancien français [illegible] formé de *merl* à l'aide du suffixe [illegible] = a. *häring*[1]. Il est vrai que le [illegible] — nous offre le mot *merlan*, qui, s'il [illegible] existence d'un dérivé en *anus*, lequel [illegible] dans cet idiome, mais comme ce [illegible] emprunt récent fait au français[2], l'exis[illegible] très douteux, et il est plus que vrai[illegible] de s'y rapporter, n'est, comme je [illegible] une déformation ou une transformation [illegible] a. *spierling*.

[illegible]

[illegible] aujourd'hui le nom de *merlan* sur les [illegible] gade ainsi appelée sur les bords de [illegible] dire le *gadus merlangus*, mais une [illegible] *merluccius*, le *merlus*. Quelle est l'origine [illegible] considère, lit-on dans Diez (*Etym. Wörter*[illegible] comme un composé de *maris lucius* (brochet de [illegible] de raison qu'en catalan le simple *llus* [illegible] et qu'ainsi on ne peut songer à un dérivé [illegible] de cet article n'est pas très claire et la [illegible] Diez adopte ici l'étymologie un peu [illegible] de Ménage (*Dict. étymologique*, s. v.), éty[illegible] Scheler ont acceptée à leur tour, sans remar[illegible] aux règles de la phonétique. Pontus de

---

[illegible] logique, on devrait plutôt l'attribuer à *spierling*, [illegible] démonstration ne paraît pas sulfisante. Les deux glos[illegible] deux du XVe siècle, ne font pas autorité. L'an[illegible] dérive de *mer* (forme germ. de *mare*) et *linc*, [illegible] serait ainsi la forme germanique cherchée en vain

[illegible] port des Martigues que dans son enfance on [illegible] on ne dit presque plus que *merlan*.

Thyard[1] s'y conformait mieux, quand il faisait de *merlus*, non une dérivation du latin, mais un composé des deux mots français *mer* et *lus* (brochet), regardant *merlus*, ainsi qu'il le dit, comme l'équivalent de *luz de mer*.

Cette explication a été reprise récemment d'abord par M. Brachet, puis par M. Darmesteter (*Traité de la formation des mots composés*, p. 137), qui a cherché à l'appuyer de nouvelles preuves. « *Merluche*, anciennement *merluce*, dit le premier, en espagnol *merluza* — composé des deux mots *luce* et *mer* (proprement *luce de mer*). » M. Brachet, on le voit, s'en tient à l'explication et aux expressions mêmes de Pontus de Thyard; mais il a inventé la forme *merluce*, qui ne se trouve, que je sache, dans aucun texte. M. Darmesteter, qui paraît aussi croire à cette forme et qui conclut de l'existence de l'anglais *luce* à celle d'un féminin français *luce*[2], a eu de plus le tort, je crois, d'admettre que l'italien *merluzzo* et l'espagnol *merluza* — il faudrait ajouter le provençal *merlus* — ont été empruntés au français. « Le radical *luscius*[3], dit-il, a donné en italien *luccio*, forme qui prouve, ainsi que la présence de *e* (au lieu de *a*) dans *merluzza*, que ce dernier est un emprunt fait au français et non un mot indigène. » M. Darmesteter a eu grand'raison de voir dans l'*e* de *merluzzo* une preuve que ce mot ne peut venir de *maris lucius*, mais ce n'en est pas une qu'il vienne de *merlus* ; la forme *luccio* ne prouve pas davantage en faveur de cette origine; *lucius* donne très régulièrement *luzzo* en italien, témoin *barluzzo* = *bis* + **lucio* et tous les dérivés en *uzzo* = *uceus*. D'ailleurs *merluzzo* existe en italien comme synonyme de *merletto*, et par suite comme dérivé probable de *merlo* (créneau), ce qui montre qu'on peut le considérer comme une forme indigène. Il en est de même de l'espagnol *merluza* et du provençal *merlus*. « *Merluza*, dit le *Diccionario de la lengua castellana* (1731), pescado conocido, que tiene la boca grande y rasgada... Es su carne blanda... Trahese salado de Inglaterra y de Gallecia y se llama Pescado cecial. » On voit qu'il s'agit ici d'un poisson indigène (conocido) qu'on distingue, par une dénomination particulière, de la *merluche* : pescado cecial[4]. Quant à *merlus*, Raynouard donne ce mot comme étant usité en provençal au XIIIe siècle

1. Cité par Ménage (*Dict. étymologique*) s. v. *merlus*.
2. L'anglais *luce* permet peut-être de conclure à l'existence d'un mot français *luce*, mais il ne prouve pas que ce mot soit ou ait été du féminin; *luce* n'est même sans doute qu'une manière anglaise d'écrire *lus*.
3. Une faute d'impression, qui se trouve déjà d'ailleurs dans M. Littré, a fait écrire à M. Darmesteter, au lieu de *lucius*, *luscius* qui n'est pas latin et qui aurait d'ailleurs donné *luis* et non *lus* en français. Une autre faute lui a fait faire du féminin l'it. *merluzzo*, écrit *merluzza*, et du masculin l'esp. *merluza*, écrit *merluzzo*.
4. Il faut ajouter que le mot *merluza* sert aussi à désigner le merle (oiseau).

(1249), ce qui prouve au moins en faveur de son ancienneté ; de plus son emploi sous la forme *marlus*[1], dans des locutions proverbiales comme : *coucha lou marlus* (vivre à l'aventure), montre, je crois, que ce ne peut être qu'un mot indigène ; enfin loin d'être un emprunt fait au français, ce vocable tend à disparaître en provençal et il y est précisément remplacé par le mot français *merlan*, ce qui serait peu explicable si *merlus* était lui-même français. D'ailleurs comment admettre que l'italien, l'espagnol et le provençal aient été chercher dans notre langue un mot pour désigner un poisson indigène[2] ? On n'a pu le supposer qu'en confondant le *merlus* et la *merluche*[3], c'est-à-dire un poisson pêché sur les côtes de la Méditerranée et un autre venu salé d'Angleterre ou de Hollande, poissons qu'on désigne parfois l'un et l'autre, il est vrai, en italien par le même mot *merluzzo*, mais qui y sont aussi le plus souvent distingués, comme en espagnol et en provençal, le premier s'appelant *merluzzo* it., *merluza* esp., *merlus* pr., le second *baccala* it., *bacallao* esp. (cf. pg. *bacalhao*), *merlusso* pr. A ces objections contre l'origine étrangère des noms italiens, espagnols et provençaux du *gadus merluccius*, il faut en ajouter une sur la prétendue dérivation du mot *merlus*, considéré comme l'équivalent de *lus (de) mer ;* elle est tirée du peu de ressemblance qu'il y a entre un brochet et un merlus[4] ; il n'y a évidemment qu'un grammairien étranger à toute notion d'ichthyologie qui ait pu inventer cette étymologie ; la véritable doit être cherchée ailleurs et elle est beaucoup plus simple. *Merlus*, en effet, est comme *merlan* et *merlot* un dérivé de *mer(u)l-* formé à l'aide du suffixe *uceus*[5] ; ce suffixe donne respective-

1. C'est la seule que donne Honnorat, et elle doit être relativement récente, mais elle montre que la forme *merlus* qui l'a précédée remonte très haut dans l'histoire de la langue.

2. Comme le *gadus merluccius* n'est désigné dans ces trois idiomes que par le mot *merluzzo*, *merluza*, *merlus*, il en résulterait, si ces mots étaient empruntés au français, que ces langues n'auraient pas eu de nom pour désigner un poisson si commun et du pays, ce qui est absurde. D'ailleurs pourquoi le portugais qui a emprunté le vocable *bacalhao* pour désigner la merluche ou morue salée, n'aurait-il pas aussi pris au français le nom du merlus, qui s'appelle dans cette langue *pescada*, probablement parce que le radical *merl*, changé en *melr*, ne se prêtait guère à la même dérivation qu'en espagnol et en italien ?

3. Cette confusion a été faite par MM. Scheler et Brachet.

4. Si le merlus ne ressemble guère au brochet, on peut dire qu'il ne ressemble pas du tout au merle ; cela est vrai, mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que les habitants des côtes et les pêcheurs en particulier ont eu de tout temps une propension à donner aux poissons des noms d'oiseau ; ainsi *merula* oiseau et *merula* poisson en latin, *merle* oiseau et poisson en français ; ainsi le nom de *perroquet* donné aujourd'hui sur les côtes du Bessin au *labrus bergylta*, la même espèce peut-être que les Italiens et les Espagnols appellent *merlo*, le *merlot* de Littré, c'est-à-dire le « merle » ou le « petit merle ».

5. Il peut se faire, du moins en français, qu'à côté du dérivé en *uceus* il y ait eu un dérivé en *utus*, ce qui expliquerait les formes *merlu* et *merlut*, *utus* ayant été ajouté à *merl(e)* pour le renforcer en quelque sorte. C'est ainsi que

ment *us* et *uzzo* en français, en provençal et en italien ; il convient donc très bien sous le rapport de la forme. Quant au sens, cette dérivation n'est pas moins vraisemblable ; il était naturel, en effet, de tirer les noms du *gadus merlangus* et du *gadus merluccius*, c'est-à-dire de deux espèces de poissons appartenant au même genre, du même radical.

Maintenant comment expliquer le mot *merluche ?* C'est évidemment une forme féminine de *merlus*, forme qui semble avoir dans nos patois du nord-ouest un sens péjoratif ou d'infériorité, et dont on aura été amené à se servir par le besoin de distinguer le merlus frais du merlus salé.

ORPHIE.

« *Orphie*, esox belone, poisson, » dit M. Littré sans essayer de donner l'étymologie de ce mot à tournure si singulière. Dans le fait, sous la forme où ce vocable se présente, cette étymologie est assez obscure, et il y a là un exemple curieux de la déformation qu'ont subie parfois dans l'écriture les mots d'origine germanique d'importation récente dans notre langue. Le m. h. a. *scelfisch* (a. m. *schellfisch*), qui a donné d'abord *esclefin* (Hoffm. von Fallersleben, *Horae belgicae*, cité par Scheler s. v. *aigrefin*) — modification peut-être déjà de *esclefi* — a fini par devenir *aiglefin*, puis *aigrefin* en français. *Orphie* est une déformation, moindre sans doute, quoique assez peu reconnaissable à première vue, de l'a. *hornfisch* ou du hol. *horenvisch*. L'*n* du groupe *rn* tombe régulièrement, on le sait, en français, du moins à la fin des mots, ainsi *four* (furnum); *horn* a par suite pu se trouver réduit à *hor*, modification qui paraîtra encore plus naturelle, si on considère la forme hollandaise *horenvisch ;* la syllabe *en* étant atone, en effet, devait disparaître presque dans la prononciation. Si maintenant on considère combien peu nous faisons sentir l'aspiration dans les mots étrangers, on comprendra sans peine que *hor* soit devenu définitivement *or*[1]. Quant à *fisch* on le trouve représenté en français par *phis*, — ex. *stocphis* (Paré, cité par Littré s. v. *merlus*), — par *fiz*, — ex. *stocfiz* (Rob. Estienne, cité par Ménage, *Dict. étymologique* s. v. *merlus*), — partant il a bien pu l'être par *phie* pour *fi* (cf. *(h)orfi* norm.); on peut donc dire que le mot *orphie* représente réellement l'a. *hornfisch* ou le holl. *horenvisch* transformé.

Charles JORET.

---

dans le patois du Bessin on trouve à côté de *lierre* la forme *lierru* qui a fini par s'y substituer.

1. On trouve d'ailleurs aussi *horfi* (cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, IX, 182). Cette forme *horfi* paraît bien s'être conservée dans le Bessin; ainsi, tandis qu'on dit *de l'orfi* à Caen, on dit à Bayeux *du horfi*, et *l'horfi vün-t an avri* est un proverbe connu du Bessin.

V.

QUIA.

Quia, comme aussi *quibus* (avoir du —), est un mot de la langue française, où il a reçu droit de cité par décision de l'Académie française, qui nous avertit toutefois que c'est un terme emprunté du latin, et nous le montre usité seulement dans ces phrases proverbiales : *être à quia*, *mettre à quia*, « être réduit ou réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre. » Il est ancien dans la langue : Cotgrave l'a enregistré, et traduit « Il est à quia » par « He is almost at a non-plus ». M. Littré en cite des exemples du XVIe siècle, et dit que « *être à quia* représente la situation de « celui à qui, dans la controverse, on pose une question *cur* ou *quare*, et « qui répond *quia*, sans pouvoir aller plus loin », explication raisonnable, mais évidemment hypothétique. Etant donné que *quia* est un commencement d'explication donnée en latin, il faut que l'expression vienne de la philosophie scolastique. S'il en est ainsi il doit être possible de trouver un texte précis ayant quelque rapport avec notre *quia*. Or ce texte, il m'a semblé le trouver en lisant les explications des commentateurs sur le dernier de ces vers célèbres de Dante :

> Matto è chi spera che nostra ragione
> Possa trascorrer la infinita via
> Che tiene una sustanzia in tre persone;
> State contenti, umana gente, al *quia*.
>
> (*Purg.* III, 34-7.)

Les commentateurs disent tous avec plus ou moins de développement (je suis particulièrement Philalethes) qu'Aristote (*Analyt. post.* XIII) distingue deux manières de connaître : connaître qu'une chose est (ἐπίστασθαι τὸ ὅτι) et connaître pourquoi une chose est (τὸ διότι). On connaît de la première manière en remontant de l'effet à la cause (*a posteriori*), de la seconde en concluant de la cause à l'effet (*a priori*). L'ancienne traduction latine traduit ces deux termes par *scire quia* et *scire propter quid*, d'où les expressions de l'école *demonstratio quia* et *demonstratio propter quid*[1]. Le sens du vers de Dante est donc que l'homme doit se contenter de savoir que telle chose est (τὸ ὅτι, *quia*) sans faire de vains efforts pour savoir le pourquoi. De même, je crois que « être à *quia* » signifie originairement être dans cette situation modeste où on sait qu'une chose est, sans réussir à en connaître la cause.

P. M.

---

1. Au moment où ceci s'imprime paraît la *Revue critique* du 5 janvier où M. Thurot (p. 5, note 4), cite divers textes de scholastique pour expliquer non pas notre *quia*, mais, ce qui revient au même, les expressions *a priori* et *a posteriori*, que l'usage a considérablement détournées de leur sens primitif.

VI.

MARTIN-BATON.

Il y a quelques jours, en relisant La Fontaine, je tombai pour la vingtième fois sur le passage suivant :

> Oh ! oh ! quelle caresse ! Et quelle mélodie !
> Dit le maître aussitôt. Holà ! *Martin bâton !*
> *Martin-bâton* accourt : l'âne change de ton. (La Font. IV, 6.)

Ce *Martin-Bâton* sur lequel je ne m'étais jamais arrêté m'inquiéta cette fois, et comme tout le monde en pareil cas, j'eus aussitôt recours au dict. de Littré. Il y est dit, d'après M. Jamet, qu'un livre singulier publié en 1618, et dont le titre courant porte : *Le Martin à la touche*, a donné lieu au dicton populaire de *Martin-bâton*. Il me sembla que M. Littré avait été induit en erreur, car je me rappelais vaguement avoir remarqué cette locution dans des ouvrages antérieurs à 1618. Je cherchai et je finis par trouver ces deux exemples :

Je voudrois bien, dit lors Pasquier, que la femme de chez nous m'eust tant contesté; je crois que *Martin-baston* trotteroit. (Noël Du Fail, p. 44; édition Guichard.)

Un quidam assez paisible et rassis d'entendement espousa une femme qui avoit une si mauvaise teste... qu'il ne pouvoit éviter qu'il ne fust d'elle tourmenté et maudit à tous coups, et que pour belles remontrances et gracieux accueil qu'il lui sceust faire, elle ne s'en voulsist garder, encor que le plus souvent Martin Baston l'accolast. (Bon. des Périers, N. CXV.)

Il est donc bien certain que l'explication donnée par M. Jamet et reproduite par M. Littré doit être rejetée, et qu'il faut remonter plus haut. C'est dans le roman de *Renart* qu'on trouve peut-être l'origine du dicton. Le prêtre Martin a pris le loup dans une fosse, et avant de lui administrer une bonne volée de bois vert, il lui tient ce langage :

> Sire Ysengrin, or vous vauldrai
> Ce que je tant promis vous ai :
> Aprendré vos, à *cest baston*,
> *Comment prestre Martin a nom* (v. 7457).

Un annotateur des fables de La Fontaine, M. Aubertin, explique *Martin-bâton* par valet d'écurie[1] !

A. DELBOULLE.

---

1. [M. E. Picot nous signale, au XVIe s., la *Farce joyeuse de Martin Bâton qui rabbat le caquet des femmes*, Rouen, J. Oursel; Martin Bâton est aussi invoqué dans la Farce du Badin, *Anc. Th. fr.* I, 278. — *Réd.*]

VII.

AU, FAU, VAU.

Dans le n° 29 de la *Romania* (VIII, 14), M. Ulrich, éditant les *Miracles de Notre-Dame* d'après un ms. du British Museum, a donné une explication de l'emploi de *au* pour *an* à la troisième pers. plur. de l'indicatif présent d'*aver* que M. Meyer n'accepte pas. Il me paraît que M. Meyer a parfaitement raison dans ses objections ; seulement je ne crois pas que, s'il avait eu sous les yeux le ms. en question (addit. 17920), il aurait expliqué *au* comme venant de *habent* en passant par *auent, au'nt*.

La terminaison *au* à la 3e pers. plur. de l'ind. prés. ne se trouve en provençal que dans trois verbes, *aver, vader* et *far*, qui donnent dans certains mss. *au, vau, fau*[1]. M. Ulrich ne cite que *au* et *vau* : s'il avait lu un peu plus loin dans le ms. dont il a publié les six premières feuilles, il aurait rencontré de nombreux exemples de *fau*. Or, ce sont les trois seuls verbes qui, n'étant pas de la première conjugaison, mais ayant *a* comme voyelle de thème, s'en servent également comme voyelle de terminaison à la 3e pers. du pluriel, en laissant tomber la finale *-ent -unt* du latin. Les formes *vau, fau* nous montrent que l'*u* de *au* ne vient pas du *b* vocalisé de *habent*. Encore moins peut-on admettre l'explication de M. Ulrich, qui y voit l'influence de l'*n*. Pourquoi, s'il en est ainsi, ne trouvons-nous jamais des exemples de *au* pour *an* dans les troisièmes personnes plur. de verbes de la première conjugaison ?

Il n'y a donc aucun doute pour les exemples cités que *au* de la troisième pers. plur. de l'ind. prés. n'est autre chose que *a* du thème plus la voyelle atone *e u* du latin. Mais ce qui complique un peu la question, c'est que dans les *Leys* nous trouvons cités *haiau, amariau* à côté de *aurau, serau*, toutes formes qualifiées de mauvaises par les *Leys* ; et que dans les coutumes d'Alais nous avons non seulement comme dans les sermons limousins le futur en *-an* à côté de la forme en *-au*, mais encore *siau* à côté de *sion*, les imparfaits *deuiau, veniau, faziau*, et les présents du subjonctif *fassau, esdeueniau*. D'abord il faut remarquer qu'il n'y a pas d'exemple de cette terminaison pour la première conjugaison, mais que dans tous les cas *-au* représente la rencontre de deux voyelles latines dont l'une est *a*. Ce qu'il y a donc de mauvais en ce cas, c'est

1. M. Diez cite, comme présentant ces formes, le ms. fr. 1749, et d'après M. Bartsch le n° XLVI 29 de la bibliothèque Barberini. M. Ulrich y ajoute l'addit. 17920 du British Museum. Dans les Sermons limousins, ms. 3548 B de la Bibliothèque nationale, que je compte publier prochainement avec l'aide de M. Meyer, j'ai rencontré *au* et *fau*. *Au* se trouve aussi dans le morceau que M. Bartsch a tiré du ms. fr. 2428 de la règle de Saint-Benoit pour la 3e édition de sa *Chrestomathie*, on y trouverait donc probablement *fau* et *vau*. Dans les chartes, *au* se trouve assez souvent. Voyez Meyer, *Recueil*, n° 50.

que l'on a représenté par *au* un *a* atone précédé d'une voyelle autre que *a*, tandis que la forme ne devait naître que d'*a* tonique suivi d'une voyelle atone autre que *a*. Puis les formes où cette terminaison apparaît à tort sont de celles où le roman ne suit pas régulièrement le latin, mais où l'analogie domine, c'est-à-dire dans l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif de verbes qui ne sont pas de la première conjugaison.

Doit-on peut-être reconnaître dans les terminaisons *au(n)*, *fau(n)*, *vau(n)*, une marque distinctive du vrai limousin, dérivée directement du latin, que l'on a employée à tort à Alais, et que les *Leys* rejettent comme étant étrangère au dialecte de Toulouse[1] ?

F. ARMITAGE.

VIII.

ÉTYMOLOGIES ESPAGNOLES ET PORTUGAISES.

CORAZON = CURATIONEM.

Selon Diez *EW.* s. v., l'espagnol *corazon*, port. *coração*, serait un dérivé de *cor* ou *cuer*, qui n'est pas rare dans les anciens textes, au moyen des suffixes *-az* et *-on* : *cor-az-on*. Dans le *FJ.* de Munich (*Cod. hisp.* 28) on lit *curazon* fol. 10 v° a 18 r° a 172 v° a, *curazones* fol. 4 v° a 6 v° b 7 v° a 10 v° b 51 v° a. Dans la note de la page xv b du *FJ.* publié par l'Académie espagnole on lit également *curazon*. L'*u* de la première syllabe me paraît fournir un indice que la base du mot est CURATIONEM. Cf. *puridade FJ.* de Munich fol. 25 v° a, aujourd'hui *poridad* PURITATEM. Le changement de genre est seul embarrassant, mais nous en avons des exemples en espagnol et en portugais : *meson* MANSIONEM, *cajom* OCCASIONEM.

Il n'est du reste pas impossible que le genre de *cor* ou *cuer*, une fois le synonyme en usage, ait influencé celui de *corazon*.

Port. *ESCADA* = esp. *ESCALADA*.

Diez *EW.* II b s. v. se demande si le port. *escada* est le latin SCALA avec le changement de *L* en *d*, ou s'il répond à l'espagnol escalada avec chute de *l* et contraction des deux *a* en un seul. Mon ami Coelho, *Questões da lingua portugueza*, p. 292, pense que *escada* est escala et non escalada. Mais, si c'est le cas, le remplacement de *L* par *d* n'est nécessité par aucun son que ce soit, comme il l'est dans deixar à côté de lexar. L'ancien portugais ayant escaada, *Regra de S. Bento*, p. 263, « vio Jacob a escaada em sonhos », *Historias d'abreviado Tes-*

1. [Il est vrai que les formes en *au* se trouvent dans les sermons que j'ai appelés limousins parce qu'ils nous ont été conservés par un ms. de Saint-Martial de Limoges, mais on verra dans un article qui paraîtra dans notre prochain cahier qu'en fait ces formes sont étrangères au limousin. — P. M.]

[illegible] espagnol employant escalada comme

[illegible] escaladas enno muro poner
[illegible] falleció lescalera,

[illegible] escalada.

[illegible] = EXCONSPUERE.

[illegible] qu'on rencontre en espagnol, en portugais et en ancien français (aussi *escopir*) et qui est en [illegible] v. suppose une métathèse d'EXSPUERE [illegible] à fait invraisemblable. *Escupir* en portugais [illegible] Moraes, est un provincialisme ; le terme [illegible] est *cuspir* ou *cospir* CONSPUERE. Ce [illegible] base d'*escupir* EXCONSPUERE, où le [illegible] dissimilation.

[illegible] = EXPETERE DEEXPETERE.

[illegible] l'espagnol et le portugais *espedir* ou *despedir*, [illegible] plus anciens textes, aurait pour base EXPE- [illegible] qui a donné le port. *despir* déshabiller [2]. [illegible] suivants recueillis dans le *poème du Cid* et [illegible] plus naturel de reconnaître dans *espedir* le [illegible] de PETERE). *Espedir* signifie d'abord [illegible] constamment exigée, avant de quitter un [illegible] du moyen âge, puis « prendre congé. » *Espe-* [illegible] logues, pour la forme réfléchie, à l'all. *sich beur-*

[illegible] p. 15 (v. 200)
[illegible] e de veluntad p. 4 a (v. 226)
[illegible] Cid, Minaya lo ovo consseiado
[illegible] de los sos ques le non *spidies*, o nol besas la mano,
[illegible] prender, o fuesse alcançado,
[illegible] e pusiessenle en un palo p. 16 a (v. 1252)
[illegible] al buen rrey se *espidió* p. 17 a (v. 1378)
[illegible] e vasse de la cort p. 17 a (v. 1384)
[illegible] de cavalgar p. 17 b (v. 1448)
[illegible], con esto tornados son p. 22 a (v. 1914)
[illegible] Cid de so sennor Alfonsso p. 24 a (v. 2156)

[illegible] *Dictionnaire d'étymologie daco-romane.*
[illegible] épreuves, je m'aperçois que, en dernier lieu, Diez *EW*[4], [illegible] a songé à tirer le port. *despir* de DESPICERE (prés. [illegible]). Si cette étymologie n'était de l'auteur de la Grammaire [illegible], c'est à peine si elle mériterait l'honneur d'être mentionnée.

Veriedes cavalleros que bien andantes son
Besar las manos, *espedirse* del rey Alfonsso p. 24 b (v. 2159)
Hyas yvan partiendo aquestos ospedados,
Espidiendos de Ruy Diaz p. 25 a (v. 2263)
Hya salien los ynffantes de Valençia la clara,
Espidiendos de las duennas e de todas sus compannas p. 28 b (v. 2612)
Dallent *se espidieron* dellos, pienssanse de tornar p. 30 b (v. 2873)
Espidiós Munno Gustioz, a Myo Çid es tornado p. 31 b (v. 2974)
Essora *se espidieron*, e luegos partió la cort p. 36 a (v. 3522)
Espidiós de todos los que sos amigos son p. 36 a (v. 3531)

FAZILADO FEZILADO = FACIEM GELATUS.

On lit dans Gonzalo de Berceo, *Vida de San Millan* :

Maguer que ementaban muchos otros tractados,
Por esta cosa solo estaban *fezilados* :
Dizien que est serrano los avie afontados,
Ont se tenien por muertos e por descabezados.
Ixieron los lhantores, dos ratiellos passados,
Dando a sus cabezas con los punnos çerrados,
El padre e la madre de todos delantados,
Los que los corazones tenien mas *fazilados*.
Perdieron dos sennales moros en la rancada
Por qui sue generacion fue siempre *fatilada*.

dans la *Vida de Sancta Oria* :

Desque murió la fixa sancta emparedada,
Andaba la su madre por ella *fetillada*.

dans l'*Alexandre* :

La negrura demuestra los quebrantos passados
Los que de nos prisioron, onde son *fatilados* [1]
Quando los vío muertos, parós desarrado,
Estido un grant dia todo desconortado,
Non podie echar lagrimas, tant era *fatilado*,
Si durás en el sieglo fuera demoniado.
Parmenio el dioso quel ovo criado,
Por poco non morie, tant era *fatilado* :
De .III. fijos tan buenos unol avie fincado,
El que, sin [on] fues nado, fuera bien aventurado.
Sennor, conna tu muerte mas gentes as matadas
Que non mateste en vida tu nen tus mesnadas :
Sennor, todas las tierras son con tu muerte *fatiladas*
Caeran contigo todas alegres e pagadas.

D'après les passages cités le sens ne saurait être douteux. Sanchez

1. L'édition de Rivadeneyra a *faulados*.

[illegible] de Berceo a traduit assez cor- [illegible] par « afligido, angustiado », *fazilado* [illegible] dolor, dolorido », *fatilado -a S. Mill.* [illegible] angustiado, desgraciado », *fetillado -a* [illegible] angustiado, entristecido ». Dans le glos- [illegible] par « triste, afligido ». En même [illegible] peut-être lire *fatilado* et *fetillado.* [illegible] paléographique l'inverse seul a de la [illegible] fournissent la preuve que les manus- [illegible] éditeur qui n'entrevoyait pas l'origine [illegible]

[illegible] qu'une base FACIEM GELATUS suffit à [illegible] composition, comp. *capgirar* cat., *cablevar* [illegible] = *fazferir facerir*, voir *Romania*, [illegible] *perniquebrar*, exemples auxquels on [illegible] mologie que j'en donne est approuvée ; [illegible] 1373 b, *barras punientes* Ibid. 1143 c, [illegible] *colgados* Ibid. 1781 d 2150 c, *cabez* [illegible] *mientes* Ibid. 1370 c, *mientes metudo* Ibid. [illegible] en *e* dans *fezilado* a été amené par l'in- [illegible] *maletia Loores* 90 c et *Apolonio* 198 d, [illegible] de l'*e* en *i* est dû à l'influence du *j* [illegible] et le port. *-irmão.*

[illegible] semble également avoir existé ; car autre- [illegible] facilement l'existence d'un substantif ver- [illegible] dans le *Duelo de la Virgen* 13 et que San- [illegible] dolor ». « Flecha » est, cela s'entend, [illegible] en question :

[illegible] cosa pessada
[illegible] glorificada ;
[illegible] oblidada,
[illegible] bien fincada.

[illegible] *Recherches sur le texte et les sources du Libro* [illegible] p. 44, tire *fatilado* de l'arabe *fatîla* « char- [illegible] n'ai rencontré que dans l'*Apol.* 443, dans [illegible] si l'accent est sur l'*i*. Voici le passage :

[illegible] sus ricos vestidos,
[illegible] aun non son mollidos.
[illegible] que me sean vendidos
[illegible] que somos feridos.

[illegible] reste déjà réfutée par le fait que la seule leçon [illegible] qu'on écrivait aussi *facilado* ou *fecilado.*

HALAGAR FALAGAR.

Diez *Ew.* II b s. v. ne donne aucune étymologie probable de *halagar* « flatter ». La base *AFFLATICARE proposée par M. Storm, *Romania*, 1876, p. 178, est trop problématique. Cependant l'auteur du Dictionnaire étymologique a presque mis le doigt sur celle que je crois la vraie. A la fin de l'article consacré à *halagar*, il écrit : « On pourrait enfin regarder le mot comme un composé *fa-lagar*, » mais la seconde partie seule aurait un sens, et il renvoie au prov. *lagot* II c « flatterie », qu'il rapproche du gothique BI-LAIGON, all. *belecken*.

En supposant que le verbe indiqué soit devenu en espagnol *legar* ou *lagar*, d'où *lagotear*, flatter, et que la première partie de *falagar* soit *faz*, nous aurions un composé qui satisferait aussi bien au sens qu'à la forme. FACIEM *LEGARE ou LAGARE serait devenu **fazlagar*, puis par assimilation de *zl fallagar*. Il aurait eu d'abord le sens de « *lécher le visage* » et aurait été construit avec le datif. Le redoublement de *l* n'est pas simplement hypothétique : nous lisons *fallago* Berceo *S. Dom.* 64 d et *fallagaba* Arçipreste de Fita 1375 c.

A première vue, les formes portugaises *fagueiro* = *faagueiro*, *afagar* = *afaagar*, *afago* = *afaago* semblent, à cause de la chute de l'*l*, s'opposer à cette explication, mais l'ancienne langue avait *afalagar*. Il n'est du reste pas plus singulier de voir *l* tomber dans ce cas que dans *lho lha lhos lhas* = anc. port. *lhelo lhela lhelos lhelas* **lheslo lhesla lheslos lheslas*. Cf. *enguia* ANGUILLA cité par Coelho, *Questões da lingua portugueza*, p. 368.

LEXAR ET *DEXAR.*

M. J. Tailhan, *Romania* 1875, p. 262-264, a écrit un article sur *lexar* et *dexar*, d'où il ressort clairement que l'étymologie proposée par Diez et soutenue par M. Morel-Fatio a été combattue avec raison par MM. Schuchardt et Coelho. Les mêmes textes fournissent les deux formes, comme on sait, sans qu'on puisse y reconnaître une loi dans l'emploi de l'une ou l'autre. Mais le changement de *l* en *d* n'est pas aussi extraordinaire qu'il paraît au premier abord, si l'on réfléchit que l'on avait souvent plusieurs *l* successifs, par exemple dans *El lo lexa*. Il y a eu tout simplement dissimilation, à moins que l'on ne préfère voir dans *el dexa* le même changement que nous trouvons dans *bulda*, *celda*, *rebelde*, etc. Il en a été de même dans *el lintel* qui est devenu pour la même raison *el dintel*. Dans la *Chronica del Cid* on rencontre fréquemment *devantar* au lieu de *levantar*. Voir p. 44 54 56 64 65 74 97 150 243 265 de l'édition de Huber.

LLEVAR.

Diez, *Gramm.* I, p. 206 note, se demande si llevar doit être mis au nombre des formes dialectales telles que llegar et llodo de l'*Alexandre* ou si llevo n'est qu'une mauvaise orthographe de *lievo*, laquelle aurait passé aux formes accentuées sur la terminaison. Comme il l'avait deviné, cette dernière hypothèse est certainement la bonne, car dans les anciens textes écrits avec le plus de soin le présent de l'indicatif, celui du subjonctif et l'impératif sont :

lievo	*lieve*	*lieva*
lievas	*lieves*	*levad*
lieva	*lieve*	
levamos	*levemos*	
levades	*levedes*	
lievan	*lieven*	

MIENNA = MI DUENNA.

On lit dans Berceo, *Vida de sancto Domingo de Silos*, v. 241 a :

La otra te ganó *mienna* Sancta Maria,

et *Milagros*, v. 669 a :

Sennora gloriosa, *mienna* Sancta Maria.

Mienna est évidemment MI DUENNA. Comp. dans Diez *EW.* I l'it. *monna* qui est une contraction de MA DONNA devenu * MAONNA. Nous pouvons citer une autre contraction toute semblable, *ora* de AD ORAM.

Anc. port. *PANCAA*, port. mod. *LAVANCA* ou *ALAVANCA* = esp. *PALANCA*. Port. *PANCADA* = esp. *PALANCADA*.

« *Pancaa*, s. f. ant., Rolo, páo roliço que se mette por baixo das cousas pesadas, para se levarem com facilidade. » MORAES. Il est évident que ce mot est identique à l'esp. *palanca* « pértiga de hierro ó madera que sirve para levantar cosas pesadas. *Vectis.* » « La pértiga ó palo de que se sirven los ganapanes ó palanquines para llevar entre dos un gran peso. *Phalangae.* » ACAD. De *pancaa* (= **paanca* avec une métathèse extrêmement fréquente en portugais) est dérivé *pancada* qui signifie d'après Moraes « Golpe que se dá ; *v. g.* com a mão, com um pão, com espada de prancha; o que se leva caindo, ou de encontro », et qui répond lettre pour lettre à l'esp. *palancada*, que le dictionnaire espagnol-portugais de Manuel do Canto e Castro Mascarenhas Valdez traduit par « Golpe dado com barra, varão ou alavanca. *Fustis ictus* », et que le dictionnaire de l'Académie esp. explique par « El golpe dado con la

palanca. *Pali ictus.* » C'est avec ce sens qu'il est employé par Gonzalo de Berceo, *Milagros* :

890 Dabanles grandes palos e grandes carrelladas,
Coçes muchas sobeio, e muchas *palancadas.*
897 Adussieron el clerigo las manos bien legadas,
Los ombros bien sovados de buenas *palancadas.*

Malgré la singulière transposition qu'il présente et le changement de *p* en *v* qui est rare — nous le rencontrons dans *povo* et *escova*, voir Coelho, *Questões da lingua portugueza*, p. 281, — *lavanca* ou *alavanca* avec l'article préposé qui a causé l'adoucissement de *p* en *v* [1], est identique aussi à l'espagnol *palanca* que le dictionnaire de Manuel do Canto e Castro Mascarenhas Valdez traduit par « Pau de que se servem os mariolas ou moços de fretes para levar entre dois um grande peso. *Phalangae.* » — « Alavanca ; barra inflexivel, recta ou curva e movel em torno de um ponto fixo, que se chama ponto de apoio. *Vectis.* »

Ces doublets d'origine populaire qui n'ont été signalés ni par Coelho, *Formes divergentes de mots portugais*, *Romania* 1873, p. 290, ni par Mme Michaëlis de Vasconcellos, *Studien zur romanischen Wortschœpfung*, p. 206-207, devront avoir leur place dans l'*EW.* s. v. *palanca*, joint on ne sait trop pourquoi à l'art. *pianca.*

PRENDAR = PIGNERARE PIGNORARE [2].

Diez, *Gramm.* II, p. 291, et *EW.* II c, s. v. *nans*, fait venir l'espagnol et le portugais *prenda* de *prender.* Mais le premier sens que l'Académie donne à ce mot est « La alhaja que se da ó se toma para la seguridad de alguna deuda ó contrato, ó satisfaccion de algun daño que se ha hecho. *Pignus* », et la signification qu'il donne à *prendar* qui en serait dérivé est « Sacar alguna alhaja ó prenda para la seguridad de una deuda, ó para la satisfaccion de algun daño cometido. *Pignus ab aliquo exigere* ». Le dictionnaire espagnol-portugais de Manuel do Canto e Castro Mascarenhas Valdez, Lisbonne 1864-1866, traduit *prenda* par *penhor* et *prendar* par *penhorar.* Au surplus, quoique l'étymologie soit toute indiquée par ces deux dictionnaires, dans le *FJ.* publié par l'Académie espagnole *prenda* (3e pers.) p. 93 a, *prendar* dans Toled., Malp. 2 et Esc. 1, est *prinda* dans le manuscrit de Paris (B. N. esp. 256) ; *prende* p. 93 a a les formes *prinde* dans Malp. 2, Camp., Esc. 1 et 3 et dans le manuscrit de Paris et *pendre* dans E. R., Esc. 2 et 5 ; à *prendáron* 27 b répond *peindraron* Esc. 1 et *prindaron* Esc. 6 et Bex. ;

1. *Alabanca* est la prononciation du vulgaire selon le traité d'orthographie de Joaõ de Moraes Madureyra Feyjo, s. v.
2. Ducange a PIGNORARE s. v. PIGNUS.

à *prendado* p. 27 a répond *prindado* du manuscrit de Paris, *pendrado* des mss. S. B., Malp. 2 et Esc. 1 et *pennorado* de B. R. et Camp. ; à *prendada* p. 27 a correspond la forme *peindrada* Esc. 1 et *prindada* Bex.; à *prendar* p. 27 a correspond *peindrar* Toled., Camp. et Bex. *prindar* mss. de Paris, et *pennorar* B. R. 1; à *prendar* p. 141 b *pendrar* Esc. 1 et *prindar* mss. de Paris. Enfin le *FJ.* de la bibliothèque de Munich (cod. hisp. 28) a *prinda* PIGNERAT fol. 96 r° b, *prinde* PIGNERET 96 r° b et *prindar* PIGNERARE 37 r° a.

Quant au substantif *prenda* p. 27 a, il a les formes *pendra* S. B. Esc. 2 et 4, *peyndra* Esc. 1, *prinda* Esc. 6, et *pennora* B. R. 1. — Il est évident que *prenda* ne rend pas directement PIGNORA, il a subi l'influence de *prendar*.

A côté de *penhorar* et *penhor* le portugais a *prenda* et *prendar*. Comme ils sont anciens dans la langue, nous devons y reconnaître des doublets, autrement il faudrait supposer que ces deux derniers mots ont été tirés de l'espagnol [1].

QUEXAR = COAXARE.

Diez *EW.* II b cherche à appuyer l'étymologie de l'esp. *quexar*, port. *queixar*, qu'il regarde comme identique à une forme latine * QUESTARE [2] au moyen de *lexar dexar* qui est pour lui *DESITARE. Nous avons vu que l'origine qu'il assigne à ce mot n'a aucune vraisemblance. Bien que l'*u* ne sonne plus, je crois qu'une base COAXARE peut plus facilement satisfaire aux exigences de la phonologie.

SENCILLO = SINGELLUS.

Diez, *Gramm.* I, p. 269, a remarqué le changement de G en ç en espagnol après N et R. Il en cite les exemples suivants auxquels j'ajouterai les formes portugaises correspondantes :

arcen it. *argine* AGGEREM
arcilla port. *argilla* ARGILLA
gençia port. *gingiva gengiva* GINGIVA
ercer port. *erger* ERIGERE
erçer Arçipreste de Fita 1415 a, *erçia* Fernan Gonzalez 395 d

---

1. C'est avec raison que Mme Michaëlis de Vasconcellos, *Studien zur romanischen Wortschœpfung*, p. 206, rejette l'étymologie de *prenda* (PRAEBENDA) proposée par M. Coelho, *Formes divergentes de mots portugais*, *Romania* 1873, p. 284 et 287, mais je ne suis pas persuadé que le mot soit tiré de l'espagnol.
Je remarque après coup au même endroit que pour elle la base de *prenda* est *PIGNOREM qui ne pourrait en aucun cas donner *prenda*. Du reste elle ne fournit aucune preuve de l'étymologie qu'elle présente, de sorte que mon exposé conserve toute sa valeur. [Cf. *Rom.* VIII 620. — *Réd.*]

2. Voir aussi *Gramm.* I, p. 231.

erzie Maria Egipc. p. 314 b, *erçyan* Fernan Gonzalez 738 c
erçió Berceo, *Milagros* 655 b, *herçieron* Fernan Gonzalez 519 c.
recio port. *rijo* RIGIDUS
uncir port. *jungir* JUNGERE.

C'est à tort qu'il en sépare l'ancien esp. *burzes* BURGENSIS *Apol.* 80. *Maria egipciaca*, p. 308 a, *burçesa* Apol. 445 a, port. *Borgés*, nom propre. J'ajouterai encore *esparcir*, v. port. *esparger*, port. moderne *espargir* et *esparzir*, SPARGERE, et *onçeia* ou *onzeia* *UNGICULA Berceo *S. Millan* 123 a, *Mil.* 364 b.

En conséquence *sencillo*, que le dictionnaire espagnol-portugais de Manuel do Canto e Castro Mascarenhas Valdez traduit par *singelo*, n'est pas *SIMPLICELLUS, étymologie phonétiquement impossible admise par Diez, *Gramm.* I, p. 176, et *EW.* II b s. v., mais SINGELLUS, qu'il faudra ajouter aux exemples indiqués.

Jules CORNU.

IX.

VARIANTES INDIENNES ET DANOISES D'UN CONTE PICARD.

Presque tous les contes populaires picards que M. Carnoy a publiés l'année dernière dans la *Romania* nous offrent des thèmes bien connus, qui se retrouvent sous des formes similaires dans beaucoup d'autres pays et qui ont été l'objet de savantes recherches. M. Reinhold Kœhler a donné dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (III, 311) tous les rapprochements désirables. Je veux seulement ajouter quelque chose à ce qu'il dit du conte XIV : *Les six compagnons*. Cet amusant récit se compose de trois parties : les hommes qui partent pour voir la mer et qui croient y être arrivés à la vue d'une plaine couverte de blés, — l'homme qui, en comptant la troupe dont il fait partie, oublie de se compter lui-même, — et enfin l'homme qui crache dans ses mains et tombe dans le puits avec tous ses compagnons attachés à ses pieds. Je n'insisterai pas sur les deux premiers traits, qui se retrouvent, plus ou moins défigurés, dans la littérature facétieuse de beaucoup de pays, sans du reste être toujours unis comme ici dans un seul conte ; je me bornerai à parler du dernier trait.

M. Kœhler cite, — outre le livre des « Schildbürger » et trois contes allemands (de Souabe, d'Oldenbourg et de Mecklenbourg), — un conte indien publié par Aufrecht et traduit par Weber (*Indische Streifen*, I, 248). On en retrouve dans la littérature sanscrite une variante plus ancienne.

Voici ce qui est raconté dans le dixième livre du recueil de Somadeva, *Kathâsaritsâgara* (liv. X, chap. 65,200 de l'éd. de Leipzig, 1866) :

Un homme fort sot, devant un jour se rendre à un village, avait oublié le chemin. Il s'adressa aux passants, qui lui dirent de prendre le chemin au-dessus de l'arbre là-bas près de la rivière. Le sot se rendit donc à l'arbre, et y grimpa en se disant : « C'est bien au-dessus de cet arbre que va le chemin, d'après ce qu'on m'a dit. » Étant monté jusqu'au sommet, une branche plia sous son poids, et il n'évita de tomber à l'eau qu'en s'y cramponnant de toutes ses forces. Comme il était suspendu là, arriva un éléphant portant un cavalier sur son dos. Le sot lui cria aussitôt d'une voix tremblante : « Oh ! mon ami, aide-moi. » Le cavalier lâcha son croc (à l'aide duquel il dirigeait l'éléphant) et saisit les deux jambes de l'autre pour le tirer de l'arbre ; mais l'éléphant avança, et le cavalier resta ainsi suspendu aux pieds du sot. Celui-ci lui dit alors : « Si tu sais une chanson quelconque, chante-la, afin qu'on puisse l'entendre et venir nous aider à descendre ; sans cela nous allons tomber tous les deux, et la rivière nous emportera. » Le cavalier commença donc à chanter d'une manière si agréable que le sot en fut tout ravi. Il cria de joie, et, s'oubliant tout à fait, il lâcha l'arbre et se mit à battre des mains ; au même instant il tomba avec le cavalier dans la rivière, où ils périrent tous les deux. À qui peut un sot porter bonheur ?

Ce même thème se retrouve dans un autre conte du même recueil (X, [illegible]) sous une forme un peu différente, et beaucoup plus semblable à celle que Weber a traduite :

Un homme fut enlevé dans le ciel à l'aide d'un taureau céleste dont il tenait la queue fortement embrassée ; il y vécut quelque temps en grande fête et joie, et il mangeait du gâteau à discrétion. Plus tard il se fit ramener à la terre à l'aide du même taureau, et par ses descriptions attrayantes il donna envie à ses camarades de faire ce voyage ; ils finirent par se résoudre tous à partir. Notre homme prit donc la queue du taureau, un de ses camarades se cramponna à ses pieds, puis un autre s'attacha au second et ainsi de suite jusqu'au dernier, de manière à former une longue chaîne qui fut enlevée par le taureau vers le ciel. Chemin faisant l'un d'eux s'avisa de demander à notre homme combien il avait mangé de gâteau à sa première visite au ciel. Celui-ci lâcha la queue, pour indiquer en étendant les mains la grandeur de la portion ; mais à l'instant même tous retombèrent à terre et se tuèrent[1].

Ces contes indiens se retrouvent sous des formes un peu modifiées dans la littérature populaire de l'Europe ; je citerai ainsi un *Molbohistorie* danois, mais avant de le donner je me permettrai de dire quelques mots sur ces compositions facétieuses, très répandues en Danemark. *Molbohistorie* veut dire histoire ou conte d'un *Molbo*, habitant d'une presqu'île jutlandaise ; les *Molboer* se sont acquis, on ne saurait dire pourquoi, la

---

1. Comme on n'a traduit en allemand que les cinq premiers livres de l'ouvrage de Somadeva, j'emprunte ces deux contes à une excellente traduction danoise du [illegible] livre, qui a été publiée en [illegible] par un jeune sanscritiste distingué : *Indiske Eventyr og [illegible]* [illegible] *Somadeva's Eventyrsamling* oversatte af S. [illegible].

réputation d'une grande stupidité et jouent dans les anecdotes et bons mots danois le même rôle que les Souabes en Allemagne : ce sont les Béotiens du Danemark. Les histoires qu'on leur attribue sont à l'ordinaire de petites narrations plaisantes et railleuses d'une aventure de la vie commune, dans laquelle le héros ne fait pas preuve d'une trop grande sagacité ; elles répondent ainsi et pour la forme et pour le contenu aux *Păcălituri tsiganesci* des Roumains[1] et aux *Schildbürgergeschichten* des Allemands[2]. *The Merry tales of the Wise Men of Gotham*[3] appartiennent au même genre. Toutes ces productions sont sans doute pour une très grande partie de provenance indienne, et il y en a beaucoup qui se retrouvent dans le dixième livre du *Kathâsaritsâgara* et dans les aventures de voyage burlesques de *Gourou Paramartan*[4].

Après cette petite digression, je reviens au conte danois en question, le voici :

Quelques *Molboer* vinrent un jour à passer près d'un petit étang ; en voyant là un arbre qui se penchait sur l'eau, ils pensèrent aussitôt qu'il devait avoir soif et qu'il s'efforçait d'atteindre l'eau. Émus de pitié, les *Molboer* résolurent d'aider l'arbre et d'en approcher les branches de l'eau[5] ; mais l'arbre était assez haut, et comme ils n'en pouvaient toucher les branches, ils s'avisèrent d'y monter tous et de former une chaîne en se pendant les uns aux jambes des autres, pensant ainsi faire plier les branches. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre, mais comme ils étaient suspendus, les mains de celui qui tenait la branche commencèrent à lui faire mal ; il cria alors aux autres : Tenez bon, pendant que je crache dans mes mains ; sur quoi il lâcha la branche et les *Molboer* tombèrent dans l'eau[6].

---

1. Voir pour des épreuves de ce genre l'intéressant opuscule de Fundescu, *Basme, Orații, Păcălituri și ghicitori*. Bucuresci, 1875.

2. Publiées dans le *Narrenbuch* de F. H. van der Hagen. Halle, 1811.

3. Ce livre populaire semble remonter au XVIe siècle, et il en existe de nombreuses réimpressions. Une des dernières a été faite par les soins du savant Halliwell. London, 1840.

4. *The adventures of the Gooroo Paramartan, a tale in the Tamul Language by* B. Babington. London, 1822.

5. Cet arbre qui a soif et la compassion qu'il inspire se retrouvent dans les *Schildbürgergeschichten* (Hagen, *Narrenbuch*, p. 188), mais l'aventure est autre. Un des « Schildbürger » monte sur l'arbre pour y attacher une corde à l'aide de laquelle on le courbera : la corde se brise, et la branche qu'il tirait le décapite en se redressant. Le corps retombant à terre sans tête, ses compagnons n'y comprennent rien, et ils vont demander à la femme du mort si son mari, en sortant de chez lui, avait bien emporté sa tête. Ce trait est connu en Danemark, bien que Rask ne l'ait pas compris dans son recueil de *Molbohistorier*.

6. Voir *Beretning om de vidtkjendte Molboers vise Gjerninger ag tapre Bedrifter*, n. 7 « De torstige Træ » (l'arbre qui a soif). Le célèbre R. Rask en a donné en 1827 une édition, qui a été réimprimée en 1870 par M. L. Pio. Il faut aussi citer l'excellente édition de M. V. Fausbœll (1862) qui, dans ses savantes remarques et éclaircissements, a rassemblé beaucoup de notes comparatives ; malheureusement elle est épuisée depuis longtemps.

Un homme fort sot, devan
chemin ; il s'adressa aux pa
au-dessus de l'arbre là-bas p
et y grimpa en se disant : «
d'après ce qu'on m'a dit. »
son poids, et il n'évita de
forces. Comme il était susp
son dos. Le sot lui cria au
moi. » Le cavalier lâcha
saisit les deux jambes d
avança, et le cavalier r
alors : « Si tu sais une
tendre et venir nous aid
deux, et la rivière nous
manière si agréable que
à fait, il lâcha l'arbre
avec le cavalier dans la
porter bonheur ?

Ce même thème s
65, 177) sous une
à celle que Weber

Un homme fut en
la queue fortement
et il mangeait du g
l'aide du même tau
ses camarades de
Notre homme prit
ponna à ses pieds
dernier, de mani
vers le ciel. Che
bien il avait ma
queue, pour indi
l'instant même

Ces contes
dans la littéra
danois, mais
sur ces com
historie veut
jutlandaise

1. Comm
de Somade
(du 10e liv
(*Indiske Æ*
oversatte a

... d'un recueil
... écoles (Hjort's
... une empreinte

... culurent sonner la
... à la mort d'un
... pas de corde
... plusieurs fois le
... *Molboer* pensèrent
... corde qui était atta-
... incendie; l'un d'eux
... un autre se pendit
... atteint la terre,
... cette corde singulière
... commencèrent bientôt à
... autres : Attendez que
... *Molboer* tombèrent à terre

K. NYROP.

... quand j'étais enfant me
... celle des *Molboer*, où figu-
... rappelle qu'on les voyait
... que celui qui comptait
... doigt dans une bouse de
... sur un pont, l'un d'eux,
... les autres s'y jettent pour le
... une corde, que le pre-
... Ils sont en l'air, quand le
... un moment, je crache dans
... noyés. — G. P.]

COMPTES-RENDUS.

Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle. Chansons d'amour, jeux-partis, pastourelles, dits et fabliaux ..... publiés d'après les manuscrits et annotés par M. Aug. SCHELER. Bruxelles, 1876. In-8° xxvij-359 pages. (Publication de l'Académie royale de Belgique.)

Trouvères belges (nouvelle série). Chansons d'amour, jeux-partis, pastourelles, satires, dits et fabliaux ..... publiés d'après des manuscrits de Paris, Turin, Rome, Berne, Bruxelles et Berlin, et annotés par Aug. SCHELER. Louvain, imprimerie de Lefever, 1879. In-8°, xxiv-396 p. (Publication de l'Académie royale de Belgique.)

I.

Les matières contenues dans le premier de ces deux volumes sont variées. 160 pages sont occupées par des poésies lyriques de trouvères ayant vécu (ou supposés avoir vécu) dans les limites de la Belgique actuelle. Viennent ensuite les contes en vers de Jacques de Baisieu, la *Veuve* de Gautier le Long, et enfin le Combat de Saint-Pol contre les Carmois, poème en vers octosyllabiques rédigé au commencement du XIVe siècle à Valenciennes, à ce qu'il semble. Il y a là bien peu de « trouvères belges », mais, si le contenu du sac est bon, peu importe l'étiquette. Peu nombreux aussi sont les textes qui n'ont pas déjà été imprimés, « mais, dit l'éditeur, à part qu'ils se trouvent disséminés dans des « recueils divers et spéciaux, la plupart d'entre eux ont été livrés à la publi- « cité d'une manière si peu conforme aux conditions que la science d'aujour- « d'hui impose aux éditeurs d'anciens textes, qu'il y avait utilité à en refaire « une édition nouvelle et critique fondée sur les mss. originaux. » Sans doute, mais l'édition qu'on nous donne est-elle réellement « conforme aux conditions « que la science d'aujourd'hui impose aux éditeurs d'anciens textes » ? C'est là une question à laquelle nous voudrions mettre le lecteur en état de répondre.

La partie la plus épineuse de la tâche qu'avait à accomplir M. Scheler était assurément la publication des poésies lyriques par lesquelles s'ouvre le recueil. Il est bien certain qu'il n'y a pas là de difficultés comparables à celle qu'on rencontre dans la publication des poésies lyriques provençales. D'une part, en effet, la poésie des trouvères est en général plus simple et plus claire — moins variée et moins élégante aussi — que celle des troubadours. D'autre part les recueils manuscrits des poésies lyriques françaises sont ordinairement plus corrects que les mss. qui nous ont conservé la poésie des troubadours ; différence qui s'explique aisément par cette circonstance que les chansonniers français

sont contemporains ou du moins postérieurs de peu de temps à l'époque où florissaient les poètes eux-mêmes ; tandis qu'au midi les plus anciens chansonniers sont souvent postérieurs d'un siècle ou de plus encore à telles des poésies qu'ils renferment, sans compter que de ces chansonniers provençaux, beaucoup ont été écrits en Italie par des copistes qui n'avaient pas de la langue une connaissance bien profonde. Enfin — et cette remarque découle de la précédente — les mss. des troubadours qui nous sont parvenus sont souvent formés par la combinaison de recueils plus anciens, d'où il résulte, comme j'ai eu occasion de le dire plus d'une fois, que beaucoup d'entre eux ne se laissent pas grouper par familles, mais en réalité se trouvent appartenir à plusieurs familles à la fois, d'où, par suite, la nécessité de recommencer à nouveau le classement pour chacune des pièces qu'on publie, tandis que les chansonniers français conservent en général assez purement la tradition des recueils primitifs, et, à de rares exceptions près, se répartissent très nettement en trois ou quatre grands groupes. Néanmoins, s'il est incomparablement plus aisé d'éditer Quene (ou Conon) de Béthune qu'Arnaut Daniel ou même Bertran de Born, on doit convenir que l'édition des poésies de Quene de Béthune exige bien plus de travaux préparatoires que l'édition d'une douzaine de fabliaux.

Quels sont les travaux préparatoires qu'exige une édition de Quene de Béthune, par exemple, puisque c'est par cet auteur que s'ouvre la publication de M. Scheler (quoique Béthune n'appartienne pas, que nous sachions, à la Belgique) ? Il fallait d'abord déterminer, entre les poésies que les mss. mettent sous le nom de cet auteur, celles qui sont incontestablement de lui, soit que l'accord unanime des mss. les lui attribue, soit qu'il s'y rencontre quelque indication historique qui ne laisse pas place au doute. Puis, il fallait, à l'aide de ces pièces sûrement authentiques, déterminer, par les rimes ou autrement, les caractères de la langue et de la versification de l'auteur, et, ces caractères étant établis, s'en servir pour faire la critique des pièces d'authenticité douteuse et pour apprécier la valeur des leçons diverses fournies par les différents mss. Telles sont les conditions « que la science d'aujourd'hui impose aux éditeurs d'anciens textes ». Malheureusement, si M. Sch. connaît ces conditions, il ne s'y est guère conformé. Il s'est si peu préoccupé de démêler entre les pièces attribuées à Quene de Béthune celles qui lui appartiennent réellement, qu'il les a imprimées toutes indistinctement, authentiques ou non, en une seule série rangée par ordre alphabétique du premier mot, système qui, pour le dire en passant, a le grand avantage de dispenser l'éditeur de tout classement véritablement intelligent. Toutefois, à cause des difficultés d'un classement méthodique, nous admettrions l'ordre alphabétique, si au moins M. Sch. avait eu soin de grouper à part les pièces qui ne sont pas de Quene. Mais pour distinguer ces pièces, il aurait fallu d'abord établir à quels caractères on peut reconnaître l'œuvre de Quene, et c'est là un travail dont M. Sch. s'est complètement dispensé. Tout au plus, quand l'attribution à Quene est manifestement erronée, trouvons-nous une note qui nous met en garde. Ainsi la pièce 2 (p. 5) est un jeu parti entre deux trouvères dont aucun n'est Quene. Elle n'est placée sous le nom de celui-ci que par le chansonnier de Berne où on sait que les fausses attributions sont nombreuses. Sur quoi M. Sch. : « Bien que cette pièce soit inscrite au nom de

« Cunes de Betunes », il est *peu probable* qu'elle soit de lui, puisque les « interlocuteurs s'appellent Bertran et Guichart ». Peu probable ! M. Sch. dira-t-il qu'après tout le mal n'est pas grand, puisque le lecteur est averti ? Je répondrai qu'on n'a jamais vu, dans aucune édition faite avec critique, mélanger avec aussi peu de souci ce qui est authentique et ce qui ne l'est pas. Ensuite, on a beau avertir le lecteur, le meilleur moyen de lui épargner une méprise est encore de ne pas lui mettre sous les yeux ou au moins de lui servir à part ce qu'on ne veut pas qu'il prenne pour authentique. M. Bartsch par exemple n'a certainement pas fait attention à la note, du reste insuffisante, de M. Sch., lorsqu'il s'est fondé précisément sur cette pièce qui, étant l'œuvre des nommés Bertran et Guichart, ne peut être l'œuvre de Quene, pour prétendre que Quene admettait à l'hémistiche un *e* féminin en surnombre comme la poésie épique [1].

Je ne puis pas, à l'occasion d'une édition où les questions capitales, loin d'être résolues, n'ont pas même été posées, entreprendre une étude en règle de la langue et de la versification de Quene ; je veux toutefois indiquer un fait de versification qui, pour n'avoir pas été remarqué jusqu'ici, que je sache, ne m'en semble pas moins assez facile à établir, et qui a de l'importance pour la critique de ses poésies. Ce fait, c'est que le trouvère de Béthune admet, dans une certaine mesure, l'assonance, ce qui du reste n'a pas lieu d'étonner de la part d'un trouvère relativement ancien, et qui d'ailleurs n'était pas un trouvère de profession. Prenons la première des pièces rééditées par M. Sch., celle qui commence par *Aï amors come dure departie*. Elle présente sur d'autres cet avantage particulier qu'étant conservée par plusieurs mss. appartenant à trois familles différentes, il est possible d'en établir le texte avec une certitude assez grande. Il y a dans cette pièce deux vers qui n'offrent que des assonances. Les deux derniers vers du troisième couplet sont ainsi conçus dans Berne et 846 :

Or ne nos doit retenir nule *honors*
D'aleir vengier ceste perde hontouse.

Les autres rimes masculines sont *prous*, *hontous* et *leus* [2] (lieux). Pour faire une rime exacte, 844 et 12615 ont mis :

S'or i laissom nos anemis *morteus*
A tous jours maiz iert no vie honteuse

Les autres mss. 845, 847, 24406, Clairembaut, Arsenal, tous de la même famille, Vat. 1490, fr. 1591, qui sont d'une autre famille, ont supprimé le couplet. Dans la même pièce, quatrième couplet, les rimes étant les mêmes qu'au précédent, c'est-à-dire *eus*, *euse*, Berne et 846 ont ces vers :

Car celle mors est douce et saverouse
Ou conkis est paradis et honor.

Dans 844, 12615, 1591 et Vat. 1490, le second de ces vers a été ramené à la rime comme suit :

Dont on conquiert le regne *precieus*.

---

1. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 477.
2. Le ms. de Berne est, comme on sait, d'origine lorraine. Il faudrait ici rétablir les finales en *eus*.

Le ms. 845 porte :

C'on i conquiert le regne *glorieus*.

et de même tous les mss. de la même famille, sauf 847 qui, comme l'indique M. Sch., omet ce vers. On voit clairement dans ces deux exemples comment les copistes ont travaillé chacun de son côté à se débarrasser de formes qui n'étaient plus de mode. M. Sch. a ici conservé les deux assonances, parce que son ms. principal (Berne) les lui fournissait. Il n'a pas cherché à se faire une opinion sur ce point, car à la pièce 9, aux vers 9 et 16, il a supprimé deux assonances fournies par le même ms. et par le ms. de Saint-Germain (fr. 20050). La leçon du v. 16 a été corrigée sans que le lecteur en fût averti. La voici d'après S.-G.: *Et loent ceu que li saige desprisent;* dans Berne : *Et lowent ceu ke li saige moins prisent*, assonnent avec *justise, mise*. Dans les deux autres copies de la même pièce (844 et 12615) il y a ce remaniement évident : *Et* (844 *Si*) *loent çeu ke nus autres ne prise*. M. Sch. a adopté la leçon de Berne en mettant, sans en prévenir, *li sages* et *prise* au singulier.

Examinons maintenant les autres pièces dans l'ordre où elles sont imprimées par M. Scheler. — Pièce 2. Nous avons déjà vu que le jeu parti publié sous ce numéro n'est pas et ne peut aucunement être de Quene. M. Scheler le dit, mais d'une façon trop peu nette. — Pièce 3. *Au comancier de ma nouvelle amour*. En tête cette remarque : « Il y a peu de vraisemblance que cette chanson soit « composée par Quene de Béthune, bien qu'elle soit sous son nom dans le « ms. M[1] d'où je l'ai tirée, et dans D[2] qui a servi au texte de Buchon. » Il n'y a *aucune* vraisemblance à ce qu'elle soit de Quene, puisque — ce que M. Sch n'a pas remarqué — elle fait rimer *ens* et *ans* (par ex. *entendemens* et *joians*), usage certainement étranger à Quene, comme à tous les Picards. Il y a dix ans qu'on doit savoir ces choses-là. Disons en outre que le choix du ms. M comme base du texte est très malheureux. M. Sch. ne peut pas ignorer que ce ms. est l'un des plus mauvais de tous. Le fait qu'il attribue la chanson en question à Quene ne le rend pas meilleur. Il était en tout cas possible de lui emprunter l'attribution à Quene, si on la croyait fondée, et de prendre le texte ailleurs. M. Sch. nous dit encore : « Je n'ai eu le temps de collationner que « les mss. D et G. » Or c'est une pièce qui se rencontre dans neuf mss. M. Sch. eût donc mieux fait de toute façon de ne pas la comprendre dans son recueil, où d'ailleurs elle n'a rien à faire, puisqu'elle n'est pas de Quene. — Pièce 4. *Bele doce dame chiere*, ne se trouve que dans deux mss. (844 et 12615) qui sont de la même famille et corrigent, comme on l'a vu plus haut, les assonances pour en faire des rimes ; mais le contenu montre qu'elle est bien de Quene. M. Sch. n'a pas aperçu toutes les fautes qui sont communes à ses deux mss. V. 6-8, *Par convent que ma proiere | M'eüst la mis | Que je fusse vostre amis;* la mesure y est, mais non le sens : au lieu de *Que* (v. 8) corr. *Ou*. M. Bartsch a justement remarqué l'irrégularité des petits vers, qui sont tantôt de trois, tantôt de quatre syllabes, et a tenté de les ramener tous à trois syllabes[3] : à tort

1. B. N. fr. 1591.
2. Le ms. de Noailles, B. N. fr. 12615.
3. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II 477.

selon moi, car ses corrections nuisent au sens, au lieu que ces mêmes vers se laissent aisément ramener à quatre syllabes, comme suit : v. 11-2, *Ne forfis | Que fussiez ma guerriere*, corr. *[Tant] ne forfis | Que [vous] fussiez*, etc.; pour ce dernier vers ni *fussïez* ni *guerrïere*, proposés successivement par M. Sch., ne sont possibles. V. 15, *Com irous*, vers trop court, corr. *Com [hom] irous;* on voit que la consonance de *com* et de *hom* a fait perdre le second mot. — Pièce 5. *Bien me deüsse targier*. Cette pièce se trouve dans sept mss. appartenant à trois familles : A, le petit Saint-Germain (fr. 20050) ; B, la famille des mss. du roi de Navarre, 845, etc., y compris ici 846; C, 844 et 12615. Cette circonstance donne à la constitution du texte une base solide. L'ordre des couplets est dans chaque famille celui-ci :

A 1 Bien me deüsse targier [1] — chans [2]
2 Chascuns se doit enforcier — talans
3 Vos qui robeis les creusiés — ansi
4 Ne ja por nul desirier — tyrans
5 Li qués s'en est ja vangiés — faillit
6 Qui si ait baron anpiriet — servit
1er *envoi* Or vos ai dit de barons la sanblance — dit
2e *envoi* Par Deu compains adès ai ramanbrance — mons

Il semble qu'il y ait ici une interversion, car si l'on fait attention à la finale du 2e vers de chaque strophe, on verra que la pièce est dépourvue de symétrie. Passons à la seconde famille.

B 1 Bien me deüsse targier — chanz.
2 Ne ja por nul desirrier — tiranz.
3 On se doit bien efforcier — talens.
4 Qui les barons empiriez — servi.
5 Dehait li bers qui est de tel fiance.
1er *envoi* Or ai je dit des barons ma semblance.

Le cinquième et dernier couplet a quatre vers et ces quatre vers ne sont que la fin du couplet 5 de la famille A. Nous verrons tout à l'heure pourquoi le commencement de ce couplet a été supprimé. Notons que le second envoi est omis et que le premier se trouve dans un seul des mss. de la famille, à savoir 846. Passons à C.

C 1 Bien me deüsse targier — chans.
2 On se doit bien esforcier — talanz.
3 Vous qui dimez les croisiez — einsi.
4 Qui ces barons empiriez — servi.
5 Ne ja pour nul desirrier — tyrans.

Pas d'envoi. On voit que le cinquième couplet a été cette fois omis tout entier. Pourquoi ? Simplement parce qu'il contenait une assonance apparemment difficile à corriger :

Li qués [3] s'en est ja *vangiés*
Des haus barons qui or li sont faillit
C'or les vosist *anpirier*.

1. Il y a dans le ms. 20050 *ataisir*, faute évidente.
2. Je donne le dernier mot du 2e vers de la strophe, indication nécessaire pour la reconstitution de la pièce.
3. C'est-à-dire Dieu, mentionné à la fin de la strophe précédente.

Et pourquoi les envois ont-ils été omis ? Toujours par la raison qu'ils contenaient des assonances. Les voici (20050 fol. xcIv) :

Or vos ai dit de[s] barons la sanblance ;
Si lor an poise de ceu que ju ai *dit*
Si s'an praigne[nt] a mon mastre d'*Oissi*
Qui m'at apris a chanter trés m'anfance.

846 a conservé cet envoi, mais en corrigeant *de ceu que je le di* pour rimer avec *Oissi*. Quant au second envoi, il l'a supprimé, sans doute parce que l'assonance *mons-Gilon* était pour lui un obstacle insurmontable. M. Sch. en a fait autant, non sans doute pour la même raison, mais probablement parce qu'il avait oublié de le copier dans le ms. Cet envoi n'est pas clair, mais ce n'est pas une raison pour ne pas le donner tel qu'il est dans le ms. Le voici :

Par Deu, compains, adès ai ramambrance
C'onques aüst amins, ne tous li mons
N'i vadroit riens sans li magrei Gilon
Adès crois[t] sa vaillance.

Revenons maintenant à l'ordre des strophes, qui dans le texte A, le seul complet, semble interverti. Je viens de dire en note que le couplet 5 d'A se rattachait nécessairement au couplet 4 de la même famille. Ces deux couplets doivent donc rester dans l'ordre que leur assigne le ms. D'autre part la place de la première strophe est garantie par l'accord de tous les mss. Par suite le seul changement possible consiste à placer le couplet 3 entre le cinquième et le sixième. De la sorte la pièce est divisée en deux séries de trois couplets. Une division en trois séries de deux couplets serait beaucoup plus dans les habitudes de la poésie des trouvères, mais il est impossible de la former puisque la pièce entière n'offre que deux formes entre lesquelles se répartissent également les six couplets. Notons aussi que l'envoi exige une rime en *i* au 6e couplet. — Pièce 6. *Chançon legiere a entendre*. Publiée par M. Sch. d'après 12615 et 1591 qui diffèrent très peu ; la principale différence est que le personnage appelé à l'envoi *Noblet* dans le premier, est appelé *Robert* dans le second. Je la connais dans un troisième ms., le fragment signalé par M. Bonnardot dans les *Archives des missions*, 3, I, 283-4, où elle est anonyme. L'attribution de deux mss. de la même famille qui ont quelquefois en commun des erreurs sur le nom de l'auteur, comme nous l'avons vu plus haut pour la pièce 3, est loin d'être une preuve absolue que la pièce soit de Quene. — Pièce 7. *Chanter m'estuet que pris m'en est corage*. Le seul fondement pour attribuer à Quene cette chanson est le ms. 1591 qui, nous l'avons vu plus haut à propos de la pièce 3, a bien peu d'autorité. Cette chanson est mise sous le nom de Robert de Marberoles par une famille de mss., de Gille de Vieux-Maisons par une autre. Le motif invoqué par M. Sch. que les premiers éditeurs l'ont rangée parmi celles de Quene, n'a bien entendu aucune valeur, puisque ces premiers éditeurs n'avaient pas d'autres sources d'information que les nôtres. — Pièce 8. *Il avint ja en cel autre païs*. Cette pièce se trouve dans plusieurs mss., y compris ceux qui conservent les assonances. Et cependant il ne s'y trouve que des rimes exactes. Ce n'est pas assez pour enlever la pièce à Quene, qui peut cette fois avoir rencontré la rime plus facilement qu'en d'autres cas ; qui peut même, à un certain moment de sa carrière poé-

tique, avoir renoncé absolument à l'assonance, mais c'est cependant un motif de suspicion. Et mon doute ne laisse pas de s'augmenter lorsque je constate ce que ne dit pas M. Sch., chez qui les indications bibliographiques laissent fort à désirer) que des onze mss. qui contiennent la pièce en question, trois seulement, 844 et 12615 (qui sont d'une même famille) et Berne (chez qui les attributions sont souvent erronées), désignent Quene comme l'auteur. Les mss. de la famille 845 etc. désignent Richart de Fournival, les autres ne désignent aucun nom. — Pièce 9. *L'autrier un jour après la Saint Denise.* J'ai montré ci-dessus, en traitant de la pièce 1, que la pièce 9 renferme quelques traces d'assonances. — Pièce 10. *Mout me semont amours que je m'envoise.* C'est la pièce où sont les vers célèbres :

Encor ne soit ma parole françoise
Si la puet on bien entendre en françois.

Les deux mss. (844 et 12615) qui nous l'ont conservée offrent malheureusement, nous l'avons déjà constaté plus d'une fois, un texte peu fidèle. On peut craindre qu'ils ne nous l'aient pas rapportée dans son intégrité, car elle n'a que trois couplets. Elle se trouvait dans le chansonnier dont M. Bonnardot a retrouvé à Metz et signalé dans les *Archives des missions* un fragment, mais dans l'état actuel de ce fragment il ne s'y trouve plus qu'une strophe, celle-ci :

Dex ! que ferai ? Dirai li mon corage
(Et) irai a li por merci demander ?
Oïl, per Dieu ! car teus est li usages
C'on ne done mais rien sans demander,
Et je si sui outrageus de parler,
Si m'aït Diex n'i doi(t) (s)avoir damage,
Ne s'en doit pas madame a moi irer
Mais a Amors ki me fait dire outrage.

Si on compare cette leçon à celle des deux mss. seuls utilisés jusqu'à présent, on y remarquera assez de variantes pour qu'il soit impossible de rattacher les deux leçons à la même famille. Le fragment de Metz nous a conservé une assonance, *li usages*, au troisième vers, qui est modifiée dans l'autre leçon : *Car tel sont li usage*. Il est de toute évidence que la bonne leçon est celle du fragment. Le vers que j'ai souligné est sûrement de trop ; c'est une interpolation dont je ne devine pas la cause. — Pièce 11. *Se rage et derverie.* Se trouve comme la précédente, non seulement dans les deux mss. 844 et 12615, mais aussi dans le fragment de Metz, qui à cet endroit est en trop mauvais état pour qu'on puisse avec certitude en tirer les variantes. — Pièce 12. *Si voirement com cele dont je chant.* Cette pièce se trouve, sans nom d'auteur, dans le ms. de Modène, que n'indique pas M. Sch., et dans 20050, sous le nom de Quene dans Berne, qui est, quant aux attributions d'auteurs, une bien faible autorité. M. Bartsch, de même que M. Scheler, ne paraît avoir conçu aucun doute sur son authenticité, et il lui emprunte des exemples pour prouver que Quene employait la césure épique [1]. Je ne nie pas que Quene ait pu faire usage de la césure épique : cet usage pourrait même s'associer assez naturellement avec celui de l'asso-

1. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 477.

nance, mais les preuves en doivent être cherchées dans des pièces d'une authenticité non douteuse. Dans la même pièce M. Bartsch considère comme admissible l'étrange césure du vers suivant : *Vaut mieux que toutes | les bones ki sunt.* Je crois plutôt que ce vers est corrompu. Quant à la pièce elle-même, je doute fort qu'elle soit de Quene : d'abord elle est parfaitement rimée, bien qu'elle nous soit parvenue par des mss. qui respectent les assonances ; en second lieu, elle offre une disposition de rimes qui ne se rencontre dans aucune des pièces authentiques de notre auteur. — Pièce 13. *Tant ai amé c'or me covient haïr.* Se trouve dans Berne et dans la famille 844-12615. Ces deux derniers mss. ont omis, comme c'est leur habitude, un couplet où se trouvaient deux assonances : 1° *cheval-faus*, où M. Sch. n'a pas manqué de rétablir la rime, en mettant *chevaus*, qui va moins bien au sens que le singulier *cheval :* 2° *descline-covines.* — Pièce 14. *Voloirs de faire chanson.* Cette pièce, qu'une famille de mss. attribue à Guillaume le Vinier, qui fait rimer *en* et *an*, qui est d'une forme tout à fait étrangère à Quene, ne peut absolument pas être l'œuvre de ce dernier.

Je me suis étendu longuement sur la partie du recueil de M. Sch. qui est consacrée à Quene de Béthune, afin de montrer, non par quelques exemples isolés, mais par toute une série de faits, comment l'éditeur a accompli sa tâche, afin d'indiquer sur quels principes devait reposer une édition des chansons de ce trouvère. Ces principes sont que Quene faisant encore usage de l'assonance, on doit accorder à la famille de mss. qui conserve les assonances une grande considération, quelles que soient les fautes qu'on puisse relever dans ces mêmes mss. ; que par suite nous devons nous attendre à ne posséder que sous une forme viciée et tronquée les pièces pour lesquelles nous n'avons que les mss. d'où les assonances sont systématiquement exclues. Le criterium que je tire de l'assonance n'est pas le seul : il y aura lieu d'examiner aussi la disposition strophique et la césure ; de rechercher si entre les rimes ou assonances il s'en trouve qui soient propres au nord de la France, qui puissent par conséquent fournir des indices sur le dialecte employé par l'auteur. En un mot il y a à faire tout un travail critique dont M. Sch. s'est complètement dispensé.

Je ne pousserai pas plus loin le compte-rendu de cette publication. Pour que l'examen d'une édition puisse être fructueux sans atteindre des proportions exagérées, il faut au moins que l'éditeur ait fourni, à défaut d'un texte bien établi, les éléments qui peuvent servir à l'établir. Or il s'en faut que nous ayons dans la présente publication ces éléments. Y a-t-il lieu par exemple de discuter telle ou telle leçon de la pièce *Amors vostre seignorie* imprimée aux pages 60 et 61, et qui, selon M. Sch., « ne se trouve que dans C » (Bibl. nat. fr. 844), quand elle se trouve dans trois autres mss. [1] ? Le moins qu'on puisse exiger d'un éditeur émérite tel que M. Sch., c'est qu'il connaisse la bibliographie de son sujet.

Je m'en tiens donc aux observations qu'on vient de lire, et pour n'avoir pas à les répéter à propos du second volume de la même publication, je passe la plume à M. Raynaud.

P. M.

---

1. Fr. 12615 fol. 171 ; 24406 fol. 111 ; Vat. 1490 fol. 105.

II.

Plus que toutes les autres publications du même éditeur, le second volume des *Trouvères belges* se ressent d'une grande précipitation, qui se trahit jusque dans la rédaction abrégée des notes et des notices. M. Sch., avant d'envoyer sa copie à l'impression, n'a pas fait, nous semble-t-il, toutes les recherches bibliographiques que réclame un ouvrage de ce genre. Il n'a certainement pas vu tous les mss. des pièces qu'il publie, et ceux qu'il a consultés ne sont pas toujours exactement reproduits ; la mention des précédents éditeurs est souvent oubliée ou laissée incomplète. Tout ce volume souffre d'une sorte de négligence, causée sans doute par le désir de publier le plus tôt possible des copies qu'on avait entre les mains. L'éditeur, qui pour gagner ainsi du temps, se contente d'imprimer le premier ms. qu'il a à sa disposition, laisse après lui le travail à refaire à ses successeurs. M. Sch. connaît assurément la bonne manière de procéder, et il nous l'a prouvé maintes fois ; mais dans la publication dont il s'agit, il prend trop facilement son parti de ne pas s'être servi de tous les mss. ou d'avoir égaré ses collations. Le besoin de ce volume n'était cependant pas tel qu'on n'eût pu quelques mois encore en attendre l'apparition. Ce léger retard aurait permis à M. Sch. de compléter fructueusement la bibliographie manuscrite et imprimée de ses trouvères; le texte vieux-français fût devenu meilleur, et l'ouvrage ainsi amélioré eût été plus digne de son éditeur.

La première partie du volume comprend des *Chansons*, *Pastourelles* ou *Jeux-partis*, appartenant à un certain nombre de trouvères *belges* (il serait plus logique et plus vrai de les nommer trouvères *de la Flandre romane*). Pour donner une idée de la légèreté avec laquelle est faite cette publication, nous ne citerons qu'une pièce (p. 11) de Gontier de Soignies, qui dans ses 36 vers n'offre pas moins de six différences — dont une grosse faute de lecture — avec le ms. fr. de la Bibl. nat. 12615 auquel elle est empruntée, à savoir : V. 5 *atendans*, lisez *atendens ;* 12 *fous*, lisez *faus* (forme picarde) ; 18 *effroi*, lisez *desroi*, et non pas *desir* que M. Sch. a mis en note comme fautif ; 24 *Son*, lisez *Som ;* 27 *dolens*, lisez *dolans ;* 28 *coi*, lisez *quoi*.

Nous présenterons maintenant quelques remarques sur les textes en suivant l'ordre de leur publication. — P. 1, v. 3-4, les signes de ponctuation doivent être intervertis, ce qui donne un meilleur sens. — P. 4, cette chanson se retrouve dans le ms. fr. 844 de la Bibl. nat. (fol. 52). Ici, comme plus loin pour les pièces VI et XXI de Gontier de Soignies, M. Sch. n'a pas vu que la partie intercalée du ms. Clairambaut (= L) est une copie (copie du XVIIIe s.) de la partie correspondante du ms. 845 (= E) ; il était donc inutile de reproduire les variantes de L, identiques à celles de E. — P. 10, v. 33-4. M. Sch. renonce à comprendre ces deux vers ; et il nous dit en note (p. 290) qu'il aime mieux passer outre que de perdre son temps à en découvrir le sens précis. « Il « y a des sujets qui ne comportent guère un grand effort de la part du commen- « tateur ; mes loisirs sont trop précieux pour les consacrer à dissiper les nuages « dont les chanteurs d'amour ont quelquefois enveloppé leurs ennuyeuses et « monotones confidences. » Ces paroles, — au moins extraordinaires dans la bouche d'un érudit qui a publié tant de vieux français, — nous révèlent une

méthode de travail que nous ne soupçonnions pas. Il était d'ailleurs facile de corriger ces deux vers, et de lire : *D'une ocoison dont me haï Ne puis venir a escondi;* le sens devenait clair. — P. 43, chanson déjà publiée par M. P. Paris, *Hist. litt.* XXIII, 602. — P. 45, cette chanson existe aussi dans le ms. Clairambaut (= L) et a été imprimée par Tarbé, *Chans. de Champ.* 136. — P. 48, chanson attribuée à Raoul de Ferrières dans le ms. fr. 844 (fol. 83). — P. 89, ce n'est pas « erronément » que Brakelmann a lu dans cette pièce bien connue *cincenis* et *cincejuz ;* les deux formes existent dans les mss., absolument prouvées par le signe d'accentuation. — P. 96, chanson publiée par Tarbé, *Chans. de Champ.* 38. — P. 141, cette chanson, dont le premier couplet manque, n'est pas du Trésorier de Lille, mais de Thomas Herier ; elle se retrouve dans d'autres mss. et commence ainsi : *Quant la froidure est partie.* M. S. a fait du reste cette supposition ; il lui eût été bien facile de la vérifier.

Si nous passons maintenant aux pièces qui font suite aux *Chansons*, nous retrouvons les mêmes défauts. — P. 162, dans le *Moulin a vent*, v. 6, la correction est mauvaise ; il faut lire : *Plain de truffe, fort menteeur.* Pourquoi dans ces vers M. Sch. a-t-il changé l'article féminin picard *le* en *la* (v. 3, 22) ? Est-ce système ou inattention ? — Nous arrivons, après la *Prise de Nueville*, au *Songe d'Enfer*, œuvre de Raoul de Houdenc, poète dont l'origine *picarde* est admise par M. Sch., et qui, nous ne savons pourquoi, figure ici dans une collection de trouvères *belges*. C'est surtout pour ce poème qu'il eût été vraiment désirable que M. Sch. n'eût pas négligé certains mss. Sans parler des mss. de Berne et de Turin, qu'il cite dans son introduction et dont il aurait pu consulter les copies à la Bibl. nat. (collection Moreau) à défaut des originaux, M. Sch. a laissé de côté le ms. fr. 2168 qui offre de nombreuses variantes et diffère même notablement du ms. 837. Pourquoi aussi M. Sch. accentue-t-il contrairement à une prononciation bien assurée *armèrent, montèrent*, au lieu de *armérent, montérent* (p. 199), *très* au lieu de *trés* (p. 74, 211, etc.) ? — Le *Songe de Paradis* vient ensuite, sans les variantes de Turin ; puis le *Roman des Eles*, réimpression pure et simple de l'édition déjà donnée par M. Sch. en 1868 dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (XXIV, 2e série, IV). Nous regrettons à cette occasion que M. Sch. n'ait tenu aucun compte d'un article consacré à cette édition par M. Paul Meyer (*Revue critique*, 1869, I, 316-8), où il aurait trouvé quelques explications utiles.

Nous le répétons en finissant, ce volume a été fait trop vite ; les textes qu'il offre pourront être utiles, mais on ne saurait se fier aux passages qu'on leur empruntera sans recourir aux mss. pour les contrôler. Espérons que la troisième série qui nous est annoncée des *Trouvères belges* sera plus soignée, et que M. Sch. saura trouver encore de précieux loisirs, précieux à nous surtout, pour mener à bonne fin cette collection qui pourrait être si intéressante.

Gaston RAYNAUD.

De Saint Alexis. Eine altfranzœsische Alexiuslegende aus dem 13. Jahrhundert. Herausgegeben von Joseph HERZ. Frankfurt am Mein, 1879, in 4°, xvj-22 p. (Extrait du *Programm der Realschule der israelitischen Gemeinde*).

J'ai annoncé déjà (VIII 304) la publication de M. Herz, qui devait originairement faire partie de ce second volume de l'*Alexis* qui ne paraîtra pas; elle mérite qu'on en parle avec quelque détail. Elle nous présente un excellent texte du XIIIe siècle, bien composé, sobrement et correctement écrit, parfaitement rimé (à une ou deux exceptions près), enfin établi par l'éditeur d'après deux manuscrits, l'un de Paris et l'autre d'Oxford, avec tout le soin et toute l'intelligence désirables. Je ne vois que bien peu de chose à relever. Au v. 7 la leçon de O, *za* (= *ça*) me paraît préférable à celle de P, *qu'il*. — Au v. 17 quelle est donc la leçon de O? — V. 280 *Or la foit le prenés*, l. *en*. — V. 335 *vous*, l. *nous*. — V. 391 *Que conoistre nel puissent si pere mesagier :* il n'y a pas de variantes; cependant j'ai peine à croire que les deux mss., qui paraissent d'ailleurs indépendants, aient en commun cette forme sûrement fautive : il faut *son pere mesagier* (= les messagers de son père), l'article étant supprimé comme souvent en pareil cas. — V. 431 O *ia le mauois done*, P (voy. p. xvj) *ia le maustie doneit ;* il faut probablement lire *jal m'oüstes donet*, mais non avec O *ja le m'avois*, forme impossible au XIIIe s. — V. 507-511 les deux vers 508-9, qui manquent dans P, sont interpolés; 510 suit immédiatement 507, et la leçon de P est meilleure que celle d'O; lisez donc : *Chel commant d'euvangile* (et non *ewangile*) *tient sovent a voisin : Qui hui a a mangier gart ne penst dou matin, N'amonchiaut* (et non *amonchiant*, c'est le subj. de *amoncheler*) *pas deniers* etc. — V. 782 *Eufemien vont querre la u virent ester*, ce vers manque dans P; je lirais *lau le*. — V. 869 *Ainc ne le peuc veoir tant me seuisse pener ;* la leçon de O, *tant ne m'en sou pener*, est bien préférable. — V. 898 *Innochens l'apostoile et vesque et abet ;* malgré l'accord des mss., qui est ici de peu d'importance, je lirais *evesque*, l'hiatus me paraissant peu admissible (M. Herz ne mentionne pas ce vers en parlant de l'hiatus à la p. xiv; il ne cite que le v. 218 où d'ailleurs O lit *trenchat isnelement* au lieu de *trence*). — V. 1016-17 *En la maison ton pere as estet a enblee Que uns povres paumiers :* ce vers n'est que dans P; il faut plutôt *Con* (cf. 1046). — V. 1249 *Apostoile et martir, juges et confessor*, lisez évidemment *virgenes* (cf. 187, 449) pour *juges*.

Dans une introduction très claire et très concise (l'auteur se plaint d'avoir même été obligé, faute de place, de la faire trop concise), M. H. rend compte de la méthode qu'il a suivie pour établir son texte. La critique des leçons n'offrait pas de difficultés, les deux mss. se rectifiant et se complétant suffisamment l'un l'autre. Chacun d'eux est sujet à omettre des vers ou même des laisses; M. H. a pu presque partout admettre avec assurance ce qui ne se trouve que dans un ms., d'autant plus que le texte latin, fidèlement suivi par le poète français, en démontre souvent l'authenticité. Sur 80 vers environ (v. 223-312) qui ne se lisent que dans P, l'éditeur a hésité; il en regarde au moins dix comme interpolés et les met entre parenthèses (293-303); pour les autres il ne se décide pas. Il serait assez étonnant que O eût omis un long morceau authen-

tique, et que P en le conservant y eût interpolé dix vers. Le tout doit sans doute être jugé de même. Or les vers 293-303, qui paraissent les plus suspects à M. H., contiennent précisément une circonstance qui se trouve dans plusieurs rédactions de la Vie latine, la recommandation faite par Alexis à sa femme de ne croire personne qui lui annonce sa mort si on ne lui présente la moitié de l'anneau qu'il partage avec elle. Ce trait me paraît emporter l'authenticité de tout le morceau. La répétition des vers 219-225 dans 293-297, *sur une autre rime*, n'a rien d'inadmissible.

La critique des formes a donné beaucoup plus de peine à l'éditeur. Il s'est fort bien acquitté de sa tâche, en établissant d'abord par l'étude des rimes, là où elle pouvait l'éclairer, les particularités phonétiques de son texte. Il a ainsi constaté que le texte distinguait *ain* de *ein*, *an* de *en*, qu'il conservait le *t* final des terminaisons *et*, *it*, *ut*, *oit*, et il a introduit ces traits, méconnus le plus souvent dans les mss., dans l'orthographe générale du texte. Là où les rimes ne le guidaient pas, il a cherché d'autres moyens d'information, en partant du fait constaté par les rimes mêmes que le texte était du XIIIe s. et du nord-est de la France, et en s'éclairant des recherches nombreuses faites dans ces dernières années sur la phonétique de l'ancien français. Partout il a fait preuve de prudence en même temps que de décision. On pourrait contester quelques points. Ainsi la réduction de *z* à *s* est-elle bien constatée pour notre texte? Les deux tirades en *is* au contraire n'ont que des mots où l'*s* n'est pas admissible. Cette observation tendrait plutôt à faire admettre la distinction de *z* et de *s*. Pourquoi, admettant le *c* dur devant *a* latin et ses représentants, M. H. admet-il le *g* amolli dans *joie* de *gaudia?* En qualifiant son texte de picard, M. H. me paraît ne pas donner une idée exacte de la région à laquelle il appartient : la conservation du *t* indique une contrée un peu plus septentrionale et orientale, le domaine du wallon. Je regarde ce texte comme à peu près compatriote du texte rimé de l'*Alexis* publié en troisième lieu dans mon volume. Aussi aurais-je volontiers rétabli partout *ie* pour *e* bref accentué devant deux consonnes, que M. H. a conservé dans les quelques mots où les mss. le donnent, mais qu'il n'a pas introduit ailleurs.

En résumé, le texte donné par M. Herz est très satisfaisant ; sa consciencieuse introduction est instructive, et l'ensemble du travail a droit à une qualification tout à fait favorable.

G. P.

Études de philologie et linguistique aveyronnaises, par J.-P. Durand (de Gros). Paris, Maisonneuve, 1879, in-8°, 102 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron* [1].)

Mémoire divisé en deux parties : 1° *Les noms de familles et les noms de lieux*, 2° *Notes sur l'idiome rouergat*. Ces deux parties sont formées d'une suite de petites dissertations qui sont juxtaposées plutôt que classées. De là un certain désordre, au moins apparent, auquel aurait pu remédier dans une certaine mesure un sommaire ou une table. Dans la première partie, M. Durand traite

1. Le volume d'où est extrait ce mémoire n'a pas encore paru, croyons-nous.

successivement des mots celtiques et des mots germaniques qui sont restés dans les noms de personnes et les noms de lieux tant dans le Rouergue que dans la contrée environnante. Plusieurs de ses assertions sont contestables. C'est à tort, par exemple, que M. Germer Durand est blâmé (p. 13) pour avoir rattaché *viala* au latin villa ; la production d'un *a* entre l'*i* et l'*l* est un fait constaté, voy. mon édition de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, p. cxj et cf. le Dictionnaire de Mistral au mot *abriéu*[1] ; le latin via n'a donc rien à faire ici. Il n'y a rien de celtique dans *Caire* (lat. quadrum) ni dans *Caylar*, évidemment identique à *Caslar*, *Castlar*, où il faut reconnaître castellare (Du Cange-Henschel, II, 224 *a*). Au contraire, il paraît difficile d'admettre que le suffixe *oialum* (c'est la forme la plus ancienne qu'offrent les textes) de Rotoialum Maroialum, soit identique au suffixe latin diminutif de gladiolus, filiolus. Pour des exemples de ce suffixe, M. D. aurait pu consulter Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. p. 237, 278, 296, 361. Dans la seconde partie l'auteur traitant des sons qualifiés de *larges* (ouverts) et d'*étroits* par le grammairien provençal Hugues Faidit, présente des observations, justes en elles-mêmes, mais qui manquent de nouveauté. Il y a une douzaine d'années que cette question a été éclaircie. Il s'en faut du reste que M. D. l'ait traitée à fond. Ce qui est dit p. 73-4 du recul de l'accent dans les noms de lieux *S. Affrique*, *S. Rome* autrefois *Africá*, *Romá* (Africanus, Romanus) et dans quelques autres mots, est intéressant ; cf. les remarques de M. Nigoles sur le même sujet *Romania* VIII, 401. Ce recul de l'accent n'est du reste pas propre au Rouergue. Laure, dans l'arrondissement de Carcassonne, était autrefois *Laurá* (Lauranus). Notons encore, p. 90 et suiv., d'intéressantes remarques sur les suffixes diminutifs et péjoratifs. Au sujet de la combinaison de *Sanch* et d'*Amans* d'où *San Chamans* pour *Sanch Amans*, M. D. aurait pu se référer aux remarques faites sur des cas semblables par M. Bréal, *Romania*, II, 329. Le même fait avait été déjà reconnu, ou au moins entrevu, par feu E. Mabille, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 6, III, 492 ; cf. dans le *Dict. topogr.* de la Dordogne, de M. de Gourgues, *Saint-Chabis* et *Saint-Chavis* pour Saint-Avit, *Saint-Chamassy* qui est Sanctus Eumachius. L'explication donnée (p. 98) du prov. *bajá* me paraît fort douteuse. Comme l'a dit M. Tobler (*Romania*, II, 341), ce mot que Hugues Faidit rend par « insipidus » répond à l'italien *baggiano* ; il signifie donc « sot, inepte, » et l'idée de « saveur », au sens propre, n'y entre pour rien. Cela étant, le rapprochement que fait M. D. de ce mot qui existe encore dans le patois du Rouergue[2], avec *bajanar*, ayant le sens de faire tremper des aliments salés pour leur faire perdre leur salure, me semble fort aventuré.

En somme, malgré les défauts du plan et des lacunes dans l'information, il y a dans l'opuscule de M. Durand d'excellents aperçus, dont quelques-uns pourraient devenir le point de départ de très intéressants mémoires.

P. M.

---

1. Comp. aussi en français *beal*, *beau* de bellum.
2. Pour le dire en passant, je ne le trouve pas dans le dictionnaire du patois de l'Aveyron de l'abbé Vayssier.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 3e série, t. II, n° 7-8 (juillet-août 1879). — P. 5-15, Fœrster, *Epître farcie de la Saint-Étienne en vieux français du XIIe siècle*. M. F. a revu sur le ms. de Tours cette petite pièce, que j'ai publiée il y a dix-huit ans, d'après une copie de mon ami P. Viollet, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*. Le nouvel éditeur attribue à la première édition « un nombre considérable de fautes de lecture », ce qui est très exagéré, et y corrige plusieurs fautes d'interprétation ; il reste des passages inexpliqués, et toutes les explications de M. F. ne sont pas bonnes. II, 2 *Enma* ou *emma* est identifié à *ama* ; il faudrait en ce cas comprendre *emm-* avec le son de *anm-* comme dans *femme*, et non admettre, avec M. F., que *enma* = *aima*, forme bien plus récente que notre document. Mais je verrais plus volontiers dans *Enma* une faute pour *Enmé* = *enmi* que nous trouvons plus loin (IV, 3), où M. F., qui l'a bien reconnu, l'écrit, je ne sais pourquoi, sans accent. Ib. M. F. corrige avec grande vraisemblance *creeient* pour *creinent*. — II, 3 ms. *o non de dēmēde* ; j'avais compris *o non de Deu mendé* ; M. F. comprend *o non de Demnedé*, supposant que le *titulus* sur le premier *e* est fautif (on pourrait lire *Demmnedé*) ; cette interprétation est plus plausible, mais *o* = *au* est bien surprenant ; je comprendrais plutôt *o* = *ou* = *el* ; cf. *os* = *els*. — II, 4 *As cuntrat e au ces a tot dona santé*, vers trop long : M. F. propose *Donat as ceus* (pourquoi cette forme ? cf. *Jué, Dé*) *et as contrat santé*, mais le changement est bien radical ; M. Boucherie, dans une note, lit : *Contrat e ces a tot dona santé*, mais cette construction n'est nullement appuyée par le vers de *Roland* dont il la rapproche. — II, 5 peut-être : *Por cel haierent a cel tens li Jué*. — III, 2, ms. *Distrent ensemble mauueis mes cetui* ; j'avais corrigé peu heureusement *Distrent ensemble mauveis mos* [*de*] *cetui* ; M. F. lit *Distrent ensemble : Mauveis mes* [*est*] *cetui ; mes* = *missus* ; « la forme *cetui* est la bonne dans l'inversion » (?). Il n'y a rien à changer à la leçon du ms. : *Distrent ensemble : Mau veismes cetui* = *male* (= *mala hora*) *vidimus istum*. — III, 4 *Jotum* (= *jostons*) au lieu de *jocun* avait déjà été conjecturé par P. Meyer. — XII, 1, *A icest mot li sende fu feni* ; j'avais proposé *li sens deus* ; M. F. dit qu'on ne peut attribuer du « deuil » à Étienne, si joyeux de mourir pour Dieu ; mais *deuil* signifierait ici « martyre, souffrance ». J'avoue d'ailleurs que cet emploi du mot est insolite. L'explication de M. F., *li sen Dé*, « le saint de Dieu » offre deux difficultés : *sen* pour *sain*[*z*], et *fu feni* appliqué à un homme ; je n'en connais pas d'exemples. — XII, 3 *Oi est la feste* est une correction évidente pour *Oi est laste*. En somme, M. Fœrster a notablement amélioré ce

petit texte ; l'introduction qu'il y a mise est aussi fort intéressante. Il attribue l'écriture à la seconde moitié du XIIe siècle : un fac-similé héliographique (bien mal venu au moins dans notre exemplaire) permet au lecteur compétent de contrôler cette opinion. Les faits de phonétique très curieux que présente le texte sont ensuite relevés et classés. L'auteur ne donne pas de conclusions quant à l'époque et à la patrie de l'épître ; il désigne simplement la langue comme un « dialecte de l'ouest ». La confusion de *en* et *an* me semble indiquer que la région où a été composée cette pièce n'est pas absolument occidentale ; d'autres traits empêchent de la reporter trop au nord ou au centre ; elle a été écrite en Touraine, et je pense encore qu'elle y a été composée. — P. 15-28, Alart, *Rana, ran, ranar, randa, randar*. Il est clair que les formes catal. *rana* et *ranar* proviennent de *randa* et *randar* et non l'inverse. Elles n'ont donc rien à faire avec le lat. *rana* encore inexpliqué dans ce passage des *Tables d'Aljustrel* où il est dit que le fermier des bains devra fournir de l'eau dans la piscine *usque ad summam ranam*. Sur *randa* et ses dérivés, voy. Diez. Le terme forestier fr. *rain* n'a rien à faire ici, non plus que *rain* = *ramus*. Les exemples catalans rassemblés par M. A., surtout dans des textes inédits, donnent de la valeur à son article. — P. 28, Boucherie, *Vieur*. M. B. montre sans peine que dans ce vers de J. de Meun *Plus tost muerent li jeune souvent que li vieür*, il faut lire *meür*, et ne pas soupçonner avec Diez dans *vieur* un comparatif de *vieil*.

Comptes-rendus. — P. 67, Stickney, *Daude de Pradas* (Chabaneau). — P. 76, Raynaud, *Le Chansonnier Clairembault*.

Périodiques. — P. 77, *Romania*, n° 29. M. Chabaneau combat l'explication donnée par M. Ulrich (p. 14) des 3es p. pl. en *au*. A propos des *Lais inédits*, M. Boucherie demande que veut dire *Tyolet* 45 *le li ora :* c'est « Elle lui souhaita cela » ; pourquoi j'ai changé deux fois (v. 43, 48) *sifle* en *sifler :* parce que je ne connais ni ne crois vraisemblable « un substantif verbal » *sifle*. Le même savant repousse l'identification faite par M. Havet de *anche* = *atque*, à cause du v. fr. *uncore*. M. Chabaneau fait de bonnes remarques sur le *Testament marseillais* publié par G. Raynaud et l'article de M. Bauquier sur le changement de *ts* final en *cs* et en *tch*. A propos de la chronique, M. Boucherie réclame avec vivacité contre certaines critiques que nous avons mêlées à nos éloges à propos de sa leçon d'ouverture. Il assure qu'il n'a pas dit que Charlemagne parlât le gallo-romain ; mais il a appelé le gallo-romain « son autre langue quasi-maternelle. » Si « langue quasi-maternelle » signifie quelque chose, cela ne signifie pas assurément une langue qu'on se borne à lire. Le passage où M. B. reconnaît Charlemagne « entouré de ses poètes teutons et gaulois, *teutonicis gallicisque vatibus*, » est, comme je le soupçonnais, une réminiscence altérée de deux vers de la *Coena Cypriani* de Jean : *Unde gaudens laetabatur imperator Karolus Cum Francigenis poetis, cum Gallis bibentibus* (E. du Méril, *Poésies pop. latines*, p. 199). Mais il s'agit ici de Charle le Chauve et non de Charlemagne, ce qui dispense de discuter l'appréciation que M. B. fait de ce passage. Je ne répondrai pas à ce que M. B. dit à propos du reste de la note en question ; il croit voir du persiflage où il n'y a que de la sincérité ; il nous accuse de travestir malignement sa pensée parce que nous avons contesté que la double création de Montpellier eût « rendu à la France tous ses avan-

tages vis-à-vis des étrangers » ; il avait seulement dit que le gouvernement, par cette double création, « avait *voulu rendre* à la France tous ses avantages vis-à-vis des étrangers. » La différence a paru grande à M. B., parce qu'il s'est figuré que nous cherchions à « lui prêter des prétentions qu'il n'a jamais eues et qu'il a encore moins affichées. » Une telle pensée est aussi loin de nous que possible : ce que nous avons critiqué uniquement, c'est l'illusion, prêtée par M. B. au gouvernement, qu'en créant deux chaires à Montpellier il rendrait, dans une mesure quelconque, « à la France ses avantages vis-à-vis des étrangers ». Nous n'avons pas eu la moindre intention blessante pour les titulaires de ces deux chaires, dont les ouvrages et les personnes ont depuis longtemps notre estime et notre amitié. Nous avons critiqué une théorie aventurée, et, nous a-t-il semblé, accommodée aux circonstances, sur un point particulier de haute pédagogie, et nous maintenons l'opinion, parfaitement impersonnelle, que nous avons exprimée à ce sujet. — P. 82, *Romania*, n° 30. A propos de l'art. de P. Meyer sur *és* en prov., M. Chabaneau dit qu'*ades* avec *e* ouvert cesse d'être une exception si on le tire de *ad de ipso* et non de *ad ipso ;* mais, sans parler de la chute anomale, en hiatus, de la *deuxième* voyelle (elle peut se justifier ici), l'*e* long ne donne pas moins que l'*i* bref un *e* fermé (*estreit*) et non ouvert (*larc*) ; il lit *pres* au lieu de *pes* au passage de B. de Born allégué p. 156, n. 5, et explique la double prononciation de *nasques*, p. 160. Sur la *Vie de S. Alexis*, M. Boucherie demande ce que veut dire *baata* (v. 389) : c'est « il regarda de côté et d'autre, il guetta » ; il corrige avec raison au v. 450 *j'apére* en *ja pére*, et propose au contraire un changement tout à fait inutile au v. 546. M. Chabaneau fait de nombreuses remarques sur le texte de Terramagnino et sur les *Strophes au saint Esprit*, approuve et appuie les conclusions de M. Clédat sur le sirventes *Bem plai*. M. Boucherie fait sur *vies* et *viesir* des observations que je ne comprends pas bien, mais ne me paraît pas éclaircir beaucoup la difficulté en alléguant *piz* de *pectus* et *pifre* de *pectorem* (!!). — *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 1-4. A propos de *il est allé* = *allatus est*, M. Boucherie, sans accepter cette étymologie, rapproche le fr. *colar*, bas-lat. *collare* pour *conferre*, formé sur *collatus*. M. Chabaneau fait quelques remarques sur les *Œuvres de Marguerite d'Oyngt*. — Autres périodiques. — Chronique. — G. P.

II, n°s 9-10 (sept.-oct. 1879). — P. 105, Pasquier, *Leudaire de Saverdun*. Ce leudaire, rédigé en 1327, est publié d'après un exemplaire conservé aux archives de l'Ariège. Il est regrettable, et j'ai trop souvent l'occasion d'exprimer ce regret, que l'éditeur n'ait pas eu le soin de numéroter les articles du texte. Par suite les renvois ne peuvent être faits avec précision. Le glossaire, qui est très complet, plus complet même qu'il n'était nécessaire, étant dépourvu de tout renvoi au texte, est à peu près sans utilité. — P. 114, A. Roque-Ferrier, *Vestiges d'un article archaïque roman conservés dans les dialectes du midi de la France*. Cet article archaïque est *el* qui se rencontre actuellement en certains pays de la langue d'oc, tout comme en espagnol, et dont il y a aussi des exemples au moyen âge. Le travail à faire sur ce sujet consistait à délimiter avec précision la région où cet art. *el* subsiste encore et à faire un relevé aussi complet que possible des exemples assurés de la même forme que nous fournissent les anciens textes. Puis il y avait à expliquer étymologiquement les deux

formes de l'article, *el* et *lo*. Malheureusement, sur ces divers points, le travail de M. R.-F. ne donne pas toute satisfaction. D'abord, en ce qui concerne l'existence d'un art. *el*, c'est aller trop loin que de dire que « nul ne supposait « qu'il pût encore exister en aucune partie du domaine des idiomes romans du « midi de la France » (p. 116), puisque non seulement M. Lespy l'avait signalé en certaines parties du Béarn[1], mais qu'en outre M. Luchaire l'avait reconnu en d'autres pays voisins des Pyrénées[2]. Il faut savoir gré toutefois à M. R.-F. d'avoir très notablement accru l'étendue du territoire où de nos jours encore on peut trouver, quelquefois dans des locutions proverbiales, par conséquent de formation ancienne, des exemples de l'article *el*, modifié diversement selon les lieux, mais en tout cas bien distinct de l'article *lo*. Comme il est de toute évidence que la forme *el* ne peut être de création récente, l'auteur a dû chercher à en faire l'historique, mais quoique ses recherches n'aient pas été infructueuses, elles n'ont cependant été ni poussées assez loin, ni conduites avec assez de circonspection. Le plus ancien ex. de *el* article recueilli par M. R.-F. est fourni par le v. 8683 du poème de la croisade albigeoise *E ditz el epictafi cel quil sap ben legir* où il pense comme moi que *el* est l'article sujet, bien qu'il soit à la rigueur possible d'y voir la contraction de *en lo*[3]. Puis M. R.-F. cite un certain nombre d'exemples tout à fait certains à partir de 1365. Mais on en pourrait trouver des exemples plus anciens. En voici quelques-uns que me fournit le poème de la guerre de Navarre, qui paraît représenter assez bien l'état du langage de Toulouse vers 1280 : « *Els Sarrazins que viron els Christians esforsar* » (v. 361). Le premier *els* peut certainement être considéré comme composé d'*e los*, mais cette supposition n'est évidemment pas admissible pour le second, de même qu'*audigo* EL *mandamen* (830), *que auzi* EL *message* (375), *lai or vivo* EL *Navarr* (1411), *on l'ondregon* EL *Gasco* (1461), etc. ; remarquons que dans tous ces exemples *el*, soit sujet soit régime, est enclitique, et, ne comptant pas dans la mesure, pourrait être écrit *'l*, si on voulait rétablir pour l'œil la régularité du vers, ce qui est le système qu'appliquait Raynouard. Voici un exemple où il n'est pas enclitique (si le vers est correct) : *lo regne y* EL *pays* (224). Si on objectait que le ms. du poème peut bien avoir été écrit à Pampelune, où il se trouve actuellement, et par conséquent avoir subi une influence espagnole, je pourrais citer d'autres exemples provenant de pays de langue d'oc. Ainsi dans le Nouveau Testament albigeois du palais Saint-Pierre à Lyon, on lit, MATH. XII 28 : *donx* EL *regnes de Deu perve e vos*, dans la Vulgate : *igitur pervenit in vos regnum Dei*. Puis, dans le débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras : *Aras vuelh quem respondas... Si cauziras* EL *foc* (v. 153). Ce n'est pas ici le lieu d'écrire une dissertation : j'ai voulu seulement établir l'existence d'un article masculin *el* (je n'ai pas rencontré le fémi-

1. *Grammaire béarnaise*, p. 121. La forme signalée est *eth* (qu'on pourrait aussi bien écrire *et*) ou féminin *ere*, ce qui en français correspond à *el ela* des autres parties de la langue d'oc.

2. Dans ses *Études sur les idiomes pyrénéens*, que cite M. R.-F., mais qu'il n'a connues qu'après avoir rédigé son mémoire.

3. C'est d'après cette interprétation que j'ai traduit « et on lit sur l'épitaphe ». Mais depuis, ayant trouvé des exemples certains de la forme *el*, j'ai changé d'avis. Il est du reste plus naturel de faire ici de *el epictafi* un sujet.

nin qui serait *ela*) employé concurremment avec *lo*, quoique en tout cas beaucoup plus rarement. Mais M. R.-F. ne s'en tiendrait pas à cette conclusion et c'est là qu'il a manqué de circonspection. Il en revient entièrement au système de Raynouard, repoussant l'opinion maintenant généralement adoptée d'après laquelle les combinaisons *el, els* formées de la conjonction *e* ou de la préposition *en* jointes à l'article, doivent être résolues en *e lo, e los*. Pour M. R.-F. comme pour Raynouard ces combinaisons doivent être résolues en *e el, e els*, par conséquent écrites *e'l, e'ls*. Selon lui (p. 115) *quel mon, entrels barons* sont non pas *que lo mon, entre los baros,* mais *qu'el mon entr'els baros*. Il considère comme « toute gratuite » la chute de l'*o* final. Il y a ici une question de principe et une question de fait. En principe la chute de l'*o* final est tout aussi naturelle que celle de l'*e* final dans le français *del* qui est bien pour *de le*, M. R.-F. ne le niera pas, je l'espère. En fait, les exemples *quel mon* et *entrels barons* peuvent prêter à doute dans certains textes. Le poème de la guerre de Navarre par exemple, ayant *el* à côté de *lo* et *le*, on peut hésiter entre *qu'el* et *que l'* ; il y a là une question de probabilité. Mais dans la plupart des textes on ne rencontre aucun exemple assuré de la forme *el*, d'où il suit que dans ces textes il faut écrire non pas *qu'el*, mais *que l'*, ou simplement *quel* comme les mss. M. R.-F. oublie que les textes qui n'offrent aucun exemple certain d'*el* forment l'immense majorité, il oublie aussi que les grammairiens provençaux ne font de cette forme aucune mention ; qu'ils connaissent uniquement les formes *lo* et *le*. Quant à l'étymologie de l'article *el*, M. R.-F. émet des hypothèses qui, dans l'état actuel de la science, sont très extraordinaires. Voici ce qu'il écrit (p. 115) : « On rattache ces formes au latin *ille*, mais elles « ont des similaires en beaucoup d'autres idiomes. Le breton de Vannes dit « *el leon* (le lion). Ainsi que me le fait obligeamment remarquer M. le colonel « Fulcrand, *el* est l'article de l'arabe : *el kantara* (le pont), *el malek* (le roi), « *el kitab* (le livre). » Je ne discute plus ; je m'étonne seulement que M. R.-F. ait écrit cette phrase sans consulter M. Chabaneau. Je termine en faisant remarquer que les formes *el* et *lo*, toutes deux dérivées d'*illum*, sont parallèles aux formes *il* et *lo* de l'article italien, et doivent s'expliquer de la même façon [1]. — P. 138, Ch. Revillout, *Le « pauvre drille » de La Fontaine*. Longue dissertation sur l'emploi et l'étymologie du mot *drille*. M. R. incline à voir l'origine de ce mot dans *drilles* subst. féminin, ayant le sens de chiffons, haillons (voir Littré). Mais d'où vient *drilles?* En somme, aucun résultat précis. M. R. ne paraît pas avoir tenu assez de compte de l'étymologie présentée par Diez qui rattache *drille* à un mot germanique (*drigil*) signifiant serviteur ; la confusion entre *drille* (un bon *drille*) et *drilles* (chiffons) me paraît très peu vraisemblable. — P. 156, Espagne, « *A-nuit* » = *aujourd'hui*. Mémoire en forme, avec divisions et sous-divisions, et quantité de citations, la plupart superflues, pour arriver à dire qu'*anuit* vient de *ad noctem* (étymologie très vraisemblable, mais qui n'est plus nouvelle, voy. *Romania*, VI, 129) et se rattache à l'usage, constaté depuis longtemps dans les pays germaniques, de compter par nuits. —

1. Voir plus loin, au compte-rendu du *Giornale di Filologia romanza* n° 4, la notice du mémoire de M. Caix sur l'article italien.

P. 172, J. Bauquier, *Le jargon chinook*. Il s'agit d'un jargon américain mélangé de français et d'anglais parlé par certaines tribus de la Colombie britannique. Les modifications que les sons français peuvent éprouver dans les bouches des Peaux-Rouges n'ont pas pour les études romanes un très vif intérêt. En tout cas, pour rendre cet intérêt sensible, il eût été bon de transcrire en notation française les mots qui nous sont présentés dans cet article en notation anglaise. *Leseezo, leloo, callipeen* paraîtront, à beaucoup des lecteurs, plus éloignés de « les ciseaux, le loup, carabine » qu'ils ne le sont en réalité. — P. 175, Fesquet, *Énigmes populaires recueillies à Colognac*. — Variétés. M. Chabaneau rattache *aire* au sens d' « extraction, famille » à *agrum*, se fondant sur des exemples provençaux où la forme est non *aire* mais *agre*. Le même rattache avec toute probabilité à une nouvelle des *Cento novelle antiche* (n°s 49 ou 46, selon les récensions) l'allusion qu'offrent ces vers de P. Cardinal : *Tals cuja ben avec filh de s'esposa | Que no i a re plus que cel de Tolosa...*, et rétablit deux vers provençaux mal écrits dans l'édition des Chroniques de Saint-Martial de Limoges due à M. Duplès-Agier.

Bibliographie. Thomas, *Rapport sur une mission philologique ;* cf. *Romania*, VIII, 469 ; Durand, *Études de philologie et linguistique aveyronnaises ;* M. Boucherie, en terminant le compte-rendu de cet ouvrage, fait allusion à un travail publié par un Français dans la *Zeitschrift f. rom. phil.* sur le dialecte rouergat (voir plus loin) et exprime à ce propos cette idée bizarre que « c'est encore en « Allemagne que nos apprentis en philologie romane vont faire leurs études plutôt « qu'en France, *où ce nouvel enseignement vient à peine de naître.* » N'en déplaise à M. Boucherie, il y a bien des années que l'enseignement de la philologie romane existe au Collège de France, à l'École des chartes, à l'École des hautes études, et les professeurs chargés de cet enseignement peuvent porter témoignage que pour un Français qui va étudier la philologie romane en Allemagne, il y a chaque année des douzaines d'étudiants allemands qui viennent l'étudier à Paris, non sans profit apparemment, car plusieurs d'entre eux occupent actuellement des chaires dans les universités de leur pays. — P. 188, Périodiques. — P. 202, Chronique. P. M.

II. — Giornale di filologia romanza, I, 3. — P. 201, G. Navone, *Folgore da San Gemignano*. M. N., qui prépare une édition de ce poète, présente les résultats de recherches qui tendent à lui assigner une date un peu plus récente que celle à laquelle on l'a rapporté jusqu'à présent. Dans le prologue de la *Corona de' mesi* est mentionné un certain Nicolò qui fait partie d'une « nobile brigata di Sanesi » à laquelle est dédié le poème. Cette noble société ne paraît pas différente de la « brigata spendereccia », société de jeunes gens riches et viveurs qui ne tardèrent pas à se ruiner par leurs folles dépenses, à laquelle il est fait allusion dans le XXIXe chant de l'*Enfer*. Dante nomme à cet endroit un certain Nicolò qui se serait fait connaître par un emploi particulier du clou de girofle (*Inf.* XXIX, 127-9, le passage est obscur), et on a cru pouvoir identifier le Nicolò de Dante avec celui de Folgore. M. N. conteste cette identification par des arguments qui ne semblent pas probants. Il veut que le Nicolò mentionné par Folgore, et qui dans un ms. de cet auteur est appelé « Nicolò de Nisi », soit le même qu'un « Nicolaus Bandini Nigi » mentionné

par un historien de Sienne, lequel Nicolaus ne serait pas différent d'un « Nicolò di Bandino di Dionizi » qui, en 1309, aurait été mêlé à des négociations pour la conclusion d'une paix entre Volterra et San Gemignano. C'est là, comme on voit, une hypothèse assez compliquée. M. N. essaie ensuite de prouver que certains sonnets de Folgore ont été écrits entre 1309 et 1313. Mais cela ne prouve pas que la *Corona de' mesi* n'ait pas pu être composée à la fin du XIIIe siècle. Telle est du moins l'opinion de M. Bartoli qui, dans le second volume, récemment publié, de son Histoire de la littérature italienne[1], croit plus prudent, jusqu'à preuves ultérieures, de s'en tenir à l'opinion traditionnelle. — P. 216. E. Stengel. *La leggenda di San Porcario secondo il codice* 1102 *della Biblioteca municipale di Lyon.* Cette légende n'est autre chose qu'un remaniment, fait au XVIe siècle, du cinquième livre de la Vie de saint Honorat par Raimon Féraut. J'ai montré dans notre précédent numéro que ce cinquième livre était, comme le reste, traduit du latin, le texte de la légende latine suivie par Féraut se trouvant dans le ms. de Dublin, et j'ai eu occasion à ce propos de dire quelques mots du présent travail de M. Stengel[2]. Le remaniment de Lyon n'offre guère d'intérêt, et les extraits donnés par M. St. suffiront à contenter la curiosité des plus exigeants. Quoique le ms., qui m'est bien connu, soit écrit avec une parfaite régularité, plusieurs fautes se sont glissées dans la copie de M. St. que l'on excusera sans peine de n'être pas très familier avec le provençal moderne ni avec la paléographie du XVIIe siècle. Je relève seulement les principales. P. 220, les vers 24-5 *Que a la veire complido Ello hi qualung grant temp* deviennent très clairs si on corrige *la veire* en *l'aver* (et ce n'est même pas bien nécessaire) et si on lit *qual ung*, en deux mots. P. 221, v. 24, *auron*, le ms. porte et il faut *avion*. V. 68, *vo* qui a embarrassé M. St. est un pronom fort usité en provençal moderne (voy. *Rom.* IV, 339 et V, 233). P. 222, v. 115. *Or grant Affre em ero* ne présente aucun sens ; ms. *Que g.*, et *affre* n'est pas un nom propre. V. 154, *malaitoso*, ms. *malairoso*. P. 225, v. 363, *arribat*, ms. *arribar* qu'exige la rime. V. 391, *Dal matin aver la corono ;* M. St. a bien raison de mettre un signe de doute après *matin*, mais il y a *martiri*. — P. 229, Caix, *Sul perfetto debole romanzo.* L'explication de la troisième personne singulier du parfait est chez Diez erronée et incomplète. Il suppose (*Gramm.*, trad. II, 137) que l'italien *cantò* est *cantà* plus un *o* comme voyelle d'appui ; il n'explique pas les parfaits espagnols. M. Caix montre que l'*o* de *cantò* représente l'*au* de *cantavit*, *cantav't* (explication déjà donnée par M. Ascoli[3] et par G. Paris[4]) ; et que l'esp. *rindió*, *partió* ont d'abord été *rindio*, *partio*, ce qui permet de voir dans l'*o* la vocalisation d'un *v*. M. C., dont l'exposition n'est pas très méthodique, n'indique pas de type latin. Il a probablement en vue un type **vendivit*, **partivit*. A ce propos il remarque que les formes en *ivi* (*partivi*, *givi*, etc.) existent encore en napolitain. Sur quelques autres points, il y a matière à contestation. Ainsi M. C. ne voit pas clairement pourquoi l'*i* reste dans *cantai* tandis qu'il est tombé dans *cantó ;* cette question a été élucidée pour

1. *Storia della letteratura italiana*, II, 251-9.
2. *Romania*, VIII, 507.
3. *Archivio glottologico*, IV, 175, note.
4. *Romania*, VII, 368.

le français (*chantai*, *chanta*) par M. Cornu, *Romania*, VII, 360-1. C'est tout au plus du reste si on peut expliquer le prov. *cantei*, *cantet* par cantavi, cantavit (je l'explique autrement), mais il serait impossible de considérer *vendet*, où la finale a le son ouvert, comme la continuation de **vendivit*, comme le correspondant exact du français *vendit* ; c'est une forme qui suppose un prétérit vendĕdit et qui correspond au français *vendiet*. En terminant, M. C. présente sur certaines troisièmes personnes de prétérits pluriels (*amorno*, *antorno*) des observations passablement confuses qui du reste sont contestées par M. d'Ovidio dans le n° suivant. — P. 233, Teza, *Alcuni versi inediti del Patecchio* ; 38 vers tirés d'un ms. de la Bodleienne. — P. 234, Levi, *Una carta volgare picena del sec. XII* (1193), mélange de langue vulgaire et de latin. — P. 238, Rajna, *Nota pel Donat proensal* ; rectification à un article de M. Bauquier dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, qui a déjà été faite ici même, VII, 467. — P. 238, Monaci, *Una redazione italiana inedita del Roman de la Rosa*. C'est la rédaction en sonnets italiens du roman de la Rose que contient un ms. de Montpellier, et dont M. d'Ancona a le premier apprécié le véritable caractère, tout à fait méconnu dans le Catalogue imprimé, ici, comme ailleurs, si défectueux. Il a déjà été question plus d'une fois de la publication de ces sonnets. M. Monaci annonce que la publication doit en être faite par lui-même en collaboration avec MM. d'Ancona et H. Delpech, de Montpellier. Mais il ne paraît pas qu'il y ait encore aucun commencement d'exécution. Chemin faisant, M. M. signale un ms. du Roman (français) de la Rose à la Casanatense. — P. 243, Monaci, *La leggenda dei tre morti e dei tre vivi*. Pièce composée, ou à tout le moins copiée, dans le midi de l'Italie, et consistant en 16 quatrains, dont l'un, le huitième, est incomplet. Plusieurs passages paraissent corrompus. C'est un intéressant supplément au livre de M. P. Vigo : *Le Danze Macabre in Italia*. Livorno, 1878, in-12. — *Comptes-rendus* : Ferraro, *Poesie popolari religiose del sec. XIV*, Bologna, 1877, in-8° ; *Raccolta di sacre poesie popolari fatta da Giovanni Pellegrini nel* 1446, Bologna, 1877 (Monaci, éditions très incorrectes) ; L. Amedeo, *Teorica dei verbi irregolari della lingua italiana*, Torino, 1877, 8° (Navone, travail conçu d'après un système erroné). — Bulletin bibliographique annonçant cinq ouvrages.

N° 4 (janvier 1879). — P. 1, N. Caix, *Sulla declinazione romanza*. 1° *L'articolo italiano*. L'auteur conteste l'explication de la double forme de l'article italien présentée par M. Grœber selon qui *il* ne serait qu'une forme dérivée de l'enclitique *l* apocope de *lo*. M. Caix fait entrer dans l'étude de la question la considération des tendances dialectales, ce que n'avait pas fait M. Grœber, et il établit que *il* et *lo* sont l'un et l'autre des formes enclitiques, partant dépourvues d'accent, et toutes deux anciennes ; que *il*, représentant la première syllabe d'*ille*, devient *el* dans les pays où *i* atone devient *e*, comme à Arezzo, par exemple, mais reste *i* à Florence, conformément aux lois particulières au florentin. — P. 10, N. Caix, *Sull' influenza dell' accento nella conjugazione* MANDUCARE, ADJUTARE. Remarques intéressantes sur le passage d'*u* à *i* dans l'italien *manicare* ; M. C. fait voir que l'*u* reste aux cas où il est accentué, et s'affaiblit en *i* aux cas où il ne l'est pas ; dans ces derniers cas il tombe en français et en provençal, comme on l'a vu ici même, VII, 420 et suiv. — P. 19, P. Vigo, *Delle rime di fra Guittone d'Arezzo*. Appréciation judicieuse, et qui pourrait être,

sans dépasser la mesure, un peu plus favorable encore, d'un poète qui me semble avoir été jusqu'ici placé au-dessous du rang qu'il mérite. M. V. s'attache à démontrer que les sonnets compris dans ses poésies sous les nos CCIX à CCXXXV sont d'une époque bien postérieure. En appendice il publie, comme inédit, l'acte de fondation, par Guittone, du monastère de Santa Maria degli Angeli, à Florence, 1293. Je dois faire remarquer toutefois que cet acte est mentionné comme déjà publié, dans l'histoire de la littérature italienne de Tiraboschi, IV, 591, éd. de Milan. — P. 44. W. Fœrster, *Un testo dialettale italiano del secolo XIII.* Ce texte « dialectal » (tout texte italien ancien est dialectal) est un poème religieux composé de 16 strophes de treize vers, offrant dans la disposition des rimes quelque particularité, dépourvu d'ailleurs de tout mérite. Il occupe les cinq dernières colonnes (c'est-à-dire un feuillet un quart) du ms. 584 de la bibliothèque du collège, à Lyon, lequel se compose de 18 ff. de parchemin [1], mesurant 0,295 sur 0,200, écrits vers la fin du XIIIe siècle. Ce ms., qui s'est plus d'une fois trouvé entre mes mains, m'est parfaitement connu, et dès 1859 j'en avais pris des extraits suffisants en vue d'une notice, que je n'ai jamais rédigée, ayant reconnu le peu d'intérêt des ouvrages qu'il renferme [2]. Ces ouvrages sont tous français, à part le texte italien publié par M. Fœrster. Celui-ci a donné la description complète du ms., mais comme il ne s'est pas trouvé en état d'identifier les ouvrages français qui y sont contenus, il n'est pas inutile de donner ici quelques indications supplémentaires. Le premier (inc. *Hoiés moi trestuit doucement*) est le poème de la passion dont j'ai ici même signalé plusieurs autres mss. (*Rom.* V, 473 et VI, 24, note 1), la plupart meilleurs que celui de Lyon, lequel est incomplet de la fin [3]. Le deuxième ouvrage (inc., fol. 11, *L'an segont de la passion*) n'est autre chose que la fin de la *Conception* de Wace; le début transcrit par M. Fœrster répond à la p. 60 de l'édition de Mancel et Trebutien (Caen, 1842) et à la p. 65 de l'édition de V. Luzarche (Tours, 1859). Le troisième ouvrage (inc. *Dame resplandisant raïne glorïouse*) est la « priere Theophilus » publiée par Jubinal [4] et dont on a de nombreuses copies [5]. Le quatrième ouvrage est le poème si connu des *Quinze signes;* voy. *Romania*, VI, 22 et VIII, 313. Le cinquième enfin (inc. *Belle dame très pie enpereris*) est une prière à la vierge en vers décasyllabiques à rimes plates, que je ne crois pas avoir rencontrée ailleurs. J'en ai pris copie, et elle trouvera peut-être sa place dans quelque publication future. Vient enfin dans le ms. le petit poème italien, que M. F. incline à croire véronais; v. 184, *pechado*, ms.

1. Les ff. 1 à 8 forment le premier cahier; les ff. 9 et 10, qui sont blancs, ont été ajoutés lors de la reliure du ms.; les ff. 11 à 18 forment le 2e cahier.

2. J'ai fait faire un fac-similé d'une des pages de ce ms. pour l'enseignement de l'École des chartes.

3. La leçon de Lyon se termine ainsi, fol. 8 *d* :

En cel siecle plus demorer	Qui tote creature pest
Ne volt Diex, ains s'en vol aler.	Si li a dit : *Consumatum est;*
Proiés que a la fin a dit,	Et dist : Peres omnipotent
Si come reconte l'escrit,	Pardone ceste mal gent.

La suite comprend, d'après le ms. B. N. fr. 1822, 200 vers de plus.

4. *Œuvres de Rutebeuf*, 2e éd. III, 314.

5. Par ex., indépendamment des mss. cités par Jubinal, le ms. B. N. fr. 2495, fol. 65 v° (le *Catalogue* officiel n'en souffle mot), et le ms. Egerton 945 du musée britannique.

pechato ; v. 186, il y a bien *farne* dans le ms. et non *fame*. — P. 57, P. Rajna, *Tosto*. M. R. n'a pas de peine à montrer que les deux étymologies entre lesquelles hésite Diez, le participe *tostus*, et le très hypothétique *tot-cito* (dont la première est adoptée par M. Littré) ne sont pas soutenables. Il pense que la finale du mot représente (*i*)*sto*, et forme, pour expliquer le commencement du même mot, diverses suppositions, entre lesquelles la plus vraisemblable lui paraît être le même mot *isto;* ainsi *tosto*, ou le français *tost*, serait formé d'un redoublement d'*isto*. — *Variétés*. P. 63, F. d'Ovidio, *Ancora del perfetto debole*, bonnes observations critiques sur l'article de M. Caix contenu dans le précédent n° du *Giornale*, voir ci-dessus. — P. 66. N. Caix, *Sull' etimologia spagnuola ;* remarques variées sur les *Studien zur romanischen Wortschœpfung* de Mme C. Michaëlis. — Comptes-rendus : Beschnidt, *Die Biographie des trobadors Guillem de Capestaing*, 1879 (Canello).—Zambrini, *Le Opere volgari a stampa dei secoli XIII e XIV*, 4ª edizione, 1878 (nombreuses additions par MM. d'Ancona et Monaci ; les éloges placés au début de l'article par M. Monaci sont de trop ; la vérité est — et je le montrerai dans un prochain article — que le livre de M. Zambrini est fait sans aucun souci des règles qui doivent présider à la rédaction d'un répertoire bibliographique ; c'est par l'absence de méthode qu'il pèche, bien plus que par des erreurs de détail ou par des omissions). — Gaspary, *Die Sicilianische Dichterschule des XIIIten Jahrhunderts* (1878 (Navone). — Passano, *I novellieri italiani in prosa*, 2ª edizione, 1878 (Zenatti). — Bulletin bibliographique, contenant le compte-rendu sommaire de 24 ouvrages ou opuscules. — Périodiques.

P. M.

IV. — Zeitschrift für romanische philologie, III, 3. — [P. 322. J. Aymeric, *Le dialecte rouergat*, travail consciencieux, mais bien médiocre, d'un homme qui, ayant suivi un cours de langues romanes[1], a fait entrer dans le cadre de ce cours tous les phénomènes du dialecte rouergat qu'il a su rassembler. Par suite l'auteur ne peut pas être tenu pour entièrement responsable de tous les défauts qu'on peut noter dans l'ordonnance de son mémoire. Le plan d'emprunt qu'a suivi M. A. est celui de Diez avec des modifications dues en partie à M. Ascoli. Mais le tout est mal fondu et forme un cadre très peu satisfaisant. Prenons comme exemple ce qui est dit de l'*A* tonique. Il y a dix subdivisions. La première est ainsi définie : « *A* devant simple consonne[2] ou liquide (aussi « infinitifs a re) : a l a *ălo*, ... c a r i c a r e *cargă*... Devant muettes : l a c u m « *lac*, a c r u m *agre*, ... *c a p u m *cap*, c l a v e m *clau*. » Puis sous le n° 6 : « Participes et substantifs a t u s, a, u m = *at* et *ado* pour le féminin. » Il est évident que ces deux subdivisions devraient être réunies en une seule ; il n'importe absolument pas que la finale *at* soit ou non celle d'un participe : c'est toujours comme au n° 1, *A* suivi d'une simple consonne. La seconde subdivision est consacrée à *A* suivi de deux consonnes : « liquide + dentale, labiale, gut- « turale », par ex. g a l l u m *gal*, f a l s u m *fals*, m a n i c a *margo*, p l a t e a *plaso* ;

1. Un placard imprimé qui nous a été adressé par l'auteur nous apprend que ce travail est une dissertation de doctorat présentée à l'université de Bonn.

2. Je dois dire que je ne saurais approuver ce parler nègre. Le travail de M. A. est d'un bout à l'autre écrit en fort mauvais français.

on voit que c'est une série assez compréhensive. Il fallait aussi y faire rentrer les nos 4 et 5 ainsi formulés : « 4. *A* + *l* + dentale, labiale = *au* : alba *áubo*, « talpa *táupo*, *falta *fáuto*. — 5. *A* + *dr*, *cr*, *tr*, gutturale = *ai* : radere « *ráide*, ... patrem *páide*, ... macula *málho*... » Il est en effet manifeste que dans ces deux subdivisions l'*a* est intact comme dans la seconde subdivision ; le cas est identiquement le même, toute la différence porte sur le sort des consonnes et la constatation de cette différence n'est assurément pas à sa place au chapitre des voyelles. Inutile de pousser plus loin l'examen du plan suivi : il est assez clair que l'auteur a fait son travail d'une manière entièrement mécanique. Citons cependant, comme preuve surabondante, cette assertion qu'on serait étonné de lire dans un travail offrant quelque originalité : « On pourrait « se demander d'où vient *r* dans le mot *grammaire* en français, et *gronméro* en « rouergat, puisque le latin *grammatica* ne l'a pas. C'est un *r* épenthétique » (p. 339). Le maître de M. A. a oublié de lui apprendre que l'opinion d'après laquelle l'*r* de *grammatica* serait épenthétique a été contestée : l'*r* vient du *t* soit en passant par *l* (G. Paris, Mussafia, voy. *Rom.* VI, 132 et 309) soit en passant par *d* et *z* (L. Havet, *Rom.* VI, 256[1]). En outre, il est de toute évidence que *gronmero* pour *grammaire* est une importation du français, et par conséquent n'a rien à faire dans la phonétique rouergate. Les défauts du plan mis à part, il est visible que l'auteur ne se rend pas compte de la précision géographique qu'il convient d'apporter à l'étude des patois. « Le dialecte que j'entre- « prends d'étudier, » dit-il p. 321, « est parlé dans tout le département et ne « se distingue des autres dialectes du midi de la France que par quelques « formes spéciales, ses terminaisons sonores, sa prononciation. » Je ne conçois pas bien ce que signifient les terminaisons sonores distinguées de la prononciation ; mais en somme, dire tout cela, c'est ne rien dire. Il est tout d'abord évident que tout dialecte se distingue des dialectes voisins par la prononciation. Ce qu'il faut indiquer, et ce que l'auteur n'indique nulle part, c'est le territoire qu'occupe chaque fait de prononciation. Suppose-t-il que ce territoire c'est toujours le Rouergue ? Mais il n'y a aucune raison au monde pour que les limites d'un dialecte coïncident avec les limites d'une province ; et en fait, l'auteur reconnaît lui-même, en citant une note publiée par l'abbé Vayssier dans la *Revue des langues romanes*[2], que le Rouergue offre des variétés dialectales très notables. Il aurait donc fallu tenir compte de ces variétés, en faire en quelque sorte, là où elles se manifestent, la grammaire comparée. Mais bien loin de chercher à préciser les indications très sommaires données par l'abbé Vayssier, l'auteur n'en tient aucun compte et en fait nous laisse ignorer à quelle partie du Rouergue appartient l'idiome qu'il étudie. Cette partie du Rouergue est, je crois, Rodez et la région environnante, mais encore est-il à craindre que l'auteur ait mélangé des formes de provenances diverses ; car p. 326 il cite comme exemple d'*a* intact *cáno* de canna (n° 2), ce qui semble étrange quand on voit à l'article suivant que *a* + *nn* devient *o*, ainsi annum *on*, pannum *pon* ; c'est qu'en réalité *cano* est une forme propre au S. et à l'E. de l'Aveyron, comme

1. Cf. aussi M. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, VII, 408.
2. III, 354-5 ; elle est reproduite dans la préface du *Dictionnaire patois-français de l'Aveyron*, Rodez, 1879, p. XXI-XXII.

on le voit par le dictionnaire, récemment publié, de l'abbé Vayssier. Dans la même région on dit *an pan*, et là où on prononce *on* et *pon* on dit *cono*. Notons en outre que M. A. n'a connu aucun des phénomènes, pourtant rouergats, que M. Nigoles a récemment étudiés ici (*Rom.* VIII, 392 et suiv.). Ce travail n'a guère, en somme, d'utilité que comme recueil de formes, mais cette utilité est bien diminuée par le fait que le dictionnaire de l'abbé Vayssier (antérieur au travail de M. Aymeric, puisqu'il y est cité à la première page) nous fournit ces matériaux, non pas avec toutes les indications géographiques qu'on pourrait désirer, mais pourtant avec plus de précision que M. Aymeric. — P. M.] — P. 359, Bartsch, *Métrique celtique et romane*. Nous examinerons cet article dans notre prochaine livraison. — P. 385. Ulbrich, *Sur l'histoire de la diphthongue* oi *en français ;* observations intéressantes, conclusions contestables.

Mélanges. I. *Histoire littéraire*. P. 395, Gaspary, Filocolo *ou* Filocopo ? C'est le nom de Filocolo que Boccace, qui savait peu de grec, a donné à son héros ; *Filocopo* et *Filopono* sont des altérations postérieures. — II. *Manuscrits*. P. 396, Krebs, *Un ms. de la* Vita di Dante e Petrarca *de Lionardo Bruni ;* l'auteur de cette notice oublie de dire qu'il a déjà signalé ce manuscrit dans la *Romania* (VI, 316). — III. *Textes inédits*. P. 397, Englert, *Deux chansons pastorales limousines*, copiées au XVIIe siècle (et non au XVIe) dans un ms. de la bibliothèque du gymnase de Deux-Ponts, assez gracieuses. — P. 399, Grœber, *Plainte funéraire béarnaise*, extraite d'un livre du XVIe siècle. — P. 399, Gaster, *La* Condemnatio Uvae *en roumain* ; jolie variante d'un thème fort répandu au moyen âge dans diverses littératures.

Comptes-rendus. P. 408, R. Fœrster, *Zambeccari und die Briefe des Libanius* (Kœrting). — P. 409, Stimming, *Bertran de Born* (Bartsch)[1]. — P. 433, Schweppe, *Études sur* Girart de Rossilho (Bartsch ; cf. *Rom.* VIII, 128). — P. 438, Lasso de la Vega, *La Escuela poetica Sevillana en los siglos XVIII y XIX* (Lemcke). — P. 439, Rambeau, *Ueber die als echt nachweisbaren Assonanzen des Oxforder Textes der* Chanson de Roland (Müller ; article important, qui conclut au rejet du système de MM. Stengel, Rambeau et Fœrster). — P. 452, Kutschera, *Le manuscrit des sermons français de S. Bernard ... date-t-il de* 1207 ? (Kœrting ; le même rend compte plus bas, p. 467, des remarques de M. Fœrster sur le même sujet). — P. 454, Paris et Raynaud, *Le Mystère de la Passion* (Ulbrich : cet article très bienveillant, et qui témoigne d'une lecture attentive de ce long texte, contient beaucoup de corrections et d'observations judicieuses). — P. 459, Ayer, *Introduction à l'étude des dialectes romands* (Hæfelin ; cf. *Rom.* VIII, 458). — P. 461, *Romanische Studien*, XII (M. Suchier fait quelques remarques intéressantes sur l'art. de M. Willenberg, cf. *Rom.* VIII 299 ; pr. *posc*, fr. *puis* (= *pueis* = *pocs* de

1. Dans ce compte-rendu M. Bartsch appelle l'attention sur les coïncidences qui existent entre divers mss. quant au rangement des pièces. M. Clédat nous écrit pour nous faire remarquer qu'il avait fait lui-même à peu près identiquement les mêmes observations dans sa thèse sur le *Rôle historique de Bertran de Born*, circonstance que M. Bartsch a ignorée ou cru devoir passer sous silence. Toujours est-il qu'il y a coïncidence entre les quatre tableaux comparatifs des mss. B A D donnés par M. B. p. 419 de la *Zeitschrift*, et ceux des mêmes mss. (désignés par C N U) donnés par M. Cl. p. 116 de sa thèse ; de même entre *Zeitschr.* 420 (tableau de J K d N C) et Clédat 116 et 118, entre *Zeitschr.* 420 (tableau de F J K) et Clédat 113, entre *Zeitschr.* 421 et 422 (tableau de U V) et Clédat 120.

pocso) ne peut remonter à *pot* + *sc* inchoatif, parce que, sans parler d'autres raisons, les lettres inchoatives *sc* ne sont jamais restreintes à la 1re pers. sg. ; *ruis pruis truis* ne sont pas mieux expliqués par la même hypothèse ; j'ai déjà remarqué que *vois* et *estois* ayant *s* douce et non *ss* comme les formes précédentes ne peuvent être confondus avec elles ; M. S. conteste le fait sans raison. Autres remarques de MM. Settegast et Suchier). — P. 465, *Romanische Studien*, XII (remarques de MM. Stengel, Mussafia, Kœrting, Suchier, et longue critique, par M. Gaster, de l'art. de M. de Cihac sur les études roumaines de M. Hajdeŭ). — P. 476, Nyrop, *Une question de phonétique romane* (Suchier, voy. ci-dessous, p. 174). — G. P.

V. — Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Literatur, mit besonderer Berücksichtigung des Unterrichts im Franzœsischen auf den deutschen Schulen, herausgegeben von prof. Dr G. Kœrting und Dr E. Koschwitz [1]. — Non contents de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, qui fait au français une part si large, de l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, où la littérature française moderne est l'objet de si nombreux articles, nos voisins d'outre-Vosges ont éprouvé le besoin d'avoir un recueil périodique, d'un caractère à la fois scientifique et pédagogique, consacré à la langue et à la littérature françaises modernes, étudiées d'ailleurs historiquement. L'entreprise suffit à prouver que l'étude du français va toujours prenant plus d'importance en Allemagne. Les noms des deux directeurs garantissent le sérieux de l'œuvre commencée ; ils nous sont toutefois connus comme ceux de savants versés dans notre langue et dans notre littérature anciennes plutôt que dans celles des derniers siècles. Et à vrai dire on citerait peu de noms allemands que des travaux dans ce dernier domaine aient rendus célèbres. La lecture du premier fascicule ne dément pas ce que le nom de MM. Kœrting et Koschwitz pouvait faire augurer. On y trouve presque exclusivement, soit de l'ancien français, soit du français moderne éclairci par l'ancien. On y remarque aussi entre la langue et la littérature une grande disproportion, toute à l'avantage de la première. Nous ne nous en plaignons pas, mais d'autres pourraient ne pas être de notre avis. Nous ne signalerons naturellement dans la nouvelle revue, à laquelle nous souhaitons le meilleur succès, que ce qui appartient à la période ancienne. I, 1. — P. 1-40. Stengel, *Les plus anciens ouvrages composés pour enseigner le français*. Cet article fort intéressant contient quatre parties. La première est consacrée à la *Manière de langage* publiée par P. Meyer ; d'après un ms. d'Oxford, que Meyer n'a connu que depuis cette publication, M. St. donne des variantes ; puis il ajoute des chapitres contenus dans le ms. de Londres même, mais séparés du reste. Notons (p. 5) une énigme qui est à joindre à celles qu'a réunies E. Rolland sous le n° 279 de son recueil. Vient ensuite *Un petit livre pour enseigner les enfantz de leur entreparler commun françois*, composé sans doute par T. Coyfurelly, auteur de la *Manière de langage*, mais bien moins intéressant. Au contraire le n° III, *Tractatus ortographie gallicane*, par M. T. Coyfurelly, est un document

1. Oppeln et Leipzig, Franck, 1879. — Prix de l'abonnement : 12 marks (15 fr.), que les libraires de Paris comptent 20 francs. Abonné, j'ai reçu le premier numéro, mais non le deuxième, qui était promis sans faute pour la fin d'octobre.

précieux, et notable surtout par la distinction que fait souvent l'auteur, pour la prononciation, entre les *Gallici* et les *Romanici* (il désigne ainsi bizarrement les Picards, les confondant sans doute avec les Wallons). Ces ouvrages sont de la fin du XIVe siècle ; le dernier, *Donait françois*, est du commencement du XVIe. Il est important en ce que c'est là vraiment le premier essai d'une grammaire française régulière, mais il laisse beaucoup à désirer. Les remarques de l'éditeur sur ces diverses pièces sont sobres, mais utiles. P. 12, l. 16, *villetaignens*, l. *villain teigneus;* p. 17, l. 10, *tanquenta*, l. *tanquenca* (*tant qu'en ç'a*). — P. 41-46. Lindner, *Description d'un bréviaire français du XVe s.* conservé à Rostock, et publication de quelques pièces qui se trouvent en français, à la suite du texte latin, relatives aux quinze joies de la Vierge et aux sept pitiés du Christ. Rien de particulier.

Comptes-rendus. P. 71-79. Schmitz, *Encyclopædie des philol. Studiums der neueren Sprachen* (Kœrting ; l'insuffisance de cet ouvrage est depuis longtemps reconnue). — P. 79-80. Varnhagen, *Verzeichniss der auf die neueren Sprachen... bezüglichen... Dissertationen*, etc. (Kœrting ; louable bien qu'incomplet). — P. 80-89. Chabaneau, *Histoire et théorie de la conjugaison française* (Fœrster : ce long article, qui rend justice au mérite du livre, contient de nombreuses critiques de détail presque toutes aussi justes qu'intéressantes. Je crois avec M. F. que *lie* dans *chère lie* est originairement étranger au français propre ; mais les mots qu'il cite comme étant dans le même cas, *vautour*, *vanter*, *torche*, *farouche*, *esquisser*, *équiper*, sont plus que douteux : *vulturius* ne donne pas *vautour* en picard plus qu'en français (*Rom.* VI 616) ; la vraie origine de *vautrer* et de *farouche* est inconnue ; *torche* est inséparable de *torchier* et distinct de *torsa* et *tortia ; esquiver* vient directement de l'it. *schivare*, comme le prouve le maintien de l'*s ;* quant à *équiper*, il présente en beaucoup de points une histoire qui n'est pas claire. L'explication de *culzt* par *collocet* (de même *escerst* pour *escerzt*, *chevalzt*, etc.) est excellente et bien supérieure à celle de M. F. (que je m'étonne de retrouver dans l'introduction de M. Suchier au sermon de *Grant mal fist Adan*) ; bien loin d'être contraire au « principe analogique de la conjugaison française », le remplacement de *coulzt* par *couche* y est tout à fait conforme ; je ne comprends pas ce que veut dire M. F. en prétendant qu'on attendrait *colst*. M. F. veut ranger les 3es pers. pl. des verbes français dans la série des cas où la 1re conj. s'est assimilé les autres : « *sérvent*, dit-il, semble être **sérvant* comme *servons* est *servámus* et *servez* est *servátis*. » Mais toutes ces formes, ainsi présentées, sont fausses : l'assimilation est postérieure au changement de l'*a* en *é* ou *è*, sans quoi on n'aurait pas *plaisons* et *plaisez*, mais bien *plaions* et *plaiez* (de **placamus* et **placatis* pour *placemus* et *placetis*). Cela posé, toute atone finale conservée devenant en fr. *è*, *debent*, *currunt*, peuvent fort bien avoir donné directement *deivent*, *courent ;* qu'auraient-ils pu donner d'autre ? La question de la chute ou du maintien de l'*i* dans *serviunt* etc. est indépendante. *Font vont* remontent sûrement à **fa(c)unt*, *vadunt* et attestent le maintien de l'*u* au moins en gallo-roman ; M. F., il est vrai, le conteste à cause de *estont* = *stant ;* mais *sto* a été changé en latin vulg. en *stao* (M. F. l'a lui-même constaté ailleurs), et de même *stant* en *staunt*, sans doute par assimilation à *vao vaunt*, dont le traitement est partout identique ; *dicunt* fait *dient* aussi bien que *dicant*, mais *placant* aurait fait *plaient* et non

plaisent. Je ne suis nullement convaincu que *sapuerunt* etc. n'ait pas donné *sòvrent* etc. On saura gré à M. F. d'avoir appelé l'attention sur les formes fréquentes *siet*, *piert* etc. pour *sapet*, *paret*, etc.; on ne peut encore les expliquer. — P. 113. *Périodiques* (les analyses de la *Zeitschrift* et de la *Romania*, par M. Koschwitz, contiennent des remarques intéressantes). G. P.

VI. — Lo gay saber (Barcelone, 15 décembre 1879). — P. 312-3. Milá y Fontanals, *Un manuscrit del arxiu capitular*. Ce ms. est un recueil de constitutions relatives au diocèse de Barcelone, dont la plus récente est de 1390. Sur les feuillets laissés blancs on a écrit diverses petites pièces en latin et en italien. L'un de ces écrits, daté de 1395[2], est suivi d'une version ancienne des signes de la fin du monde. M. Milá transcrit cette pièce, qui a 66 vers, dont voici les premiers :

Al jorn del judici — Un rey vendra perpetual
Para qui aura fayt cervici. — Del cel, que hanc may no fo aytal...

M. Milá mentionne le texte du même poème que renferme le ms. fr. 14973; il fait allusion à deux autres textes, « l'un dans l'importante œuvre bibliographique de M. Aguiló, l'autre publié par M. Briz », et il ajoute : « Ici nous ne « faisons que transcrire la version de notre ms. sans comparer aux deux éditions « imprimées que nous possédons. » Je ne saurais dire si dans ces allusions si peu précises est comprise la version assez différente publiée en 1875 par M. Manuel de Bofarull dans la *Revista historica latina*, II, 103[1]. Il y a dans l'édition de M. Milá diverses incorrections que la comparaison avec les autres textes aurait tout probablement fait disparaître, ainsi v. 5 « *encaru* vendra certanament », lisez *en carn*, et non *encar*. — V. 7 au lieu de *tot anant* le ms. de Paris a *tot enan*, qui est plus clair. — V. 10 *estremira* est dans le même ms. *E tremira* certainement meilleur, etc. P. M.

VII. — Galleria (Nuova) universale, III, 3. — D'Ovidio, *Noterella al verso 39 del canto X dell' Inferno*. Dans ce vers : *Dicendo : Le parole tue sien conte*, M. d'O. est porté à reconnaître dans *conte* le synonyme de *contate*. Il est certain que le sens s'accommode mieux de cette explication que de *cognitae* ou *comptae ;* mais le mal est que le mot *conto* = *contato* est inconnu non seulement à Dante, mais, que nous sachions, à toute la littérature italienne. En français *Que tes paroles soient comptées* irait très bien. G. P.

VIII. — Nuova Antologia, 1879, 15 juin. — D'Ovidio, *L'Enfer de Dante mis en vieux langage français par Littré*. Le critique italien admire le travail dans son ensemble, signale quelques erreurs ou quelques défaillances de détail, et conteste, dans l'introduction et les notes, qu'il trouve d'ailleurs trop élémentaires, certaines appréciations de M. Littré. Quelques remarques philologiques sont inexactes ; ainsi M. Littré emploie, par inadvertance, *les dui clef* (il faudrait *les dous clès*) comme sujet pluriel ; M. d'O., au lieu de relever cette

1. Ce n'est pas à l'édition de M. Bofarull que M. Milá fait allusion. La présente notice était imprimée lorsque nous avons reçu de M. Milá un travail plus ample qui paraîtra dans une de nos prochaines livraisons.

méprise, en donne une prétendue justification. Les remarques sur Dante en lui-même sont dignes d'attention.

IX. — Giornale napoletano, nuova serie, vol. II, 1879, septembre. — P. 59-108, d'Ovidio, *Altro contrasto sul contrasto di Ciullo d'Alcamo*. M. d'O. passe en revue les derniers travaux sur cet inépuisable sujet et réfute vivement la dernière hypothèse de M. Caix (voy. *Rom.* VIII, 471).

X. — Nordisk Tidskrift for Filologi, nouv. série, IV. — P. 1-32, Nyrop. *Remarques sur le partic. passé en ancien français*. Travail utile, fait avec intelligence et méthode, malgré quelques méprises (par ex. *Nous eûmes mille Grecs tués*, cité p. 12, ne signifie pas « Nous eûmes tué mille Grecs », mais bien « On nous tua mille Grecs », etc. — P. 151-157. G. Trier. *Sur la classification des verbes dans les langues romanes*. M. Trier critique la division de Diez en verbes *forts* et *faibles*, trouve que les philologues français, en se bornant à parler de *formes* fortes et faibles, n'introduisent pas d'élément de classification, et propose de diviser les verbes romans (le français moderne excepté) en verbes qui ont au parfait *l'accent fixe* (*amái*, *vendí*) ou *l'accent mobile* (*dissi*, *seppi*). Cette division a des avantages sur celle de Diez, bien que certains verbes (comme *fui*) y échappent, mais on peut varier le point de vue auquel on se place pour classer les verbes romans, et il n'est pas évident que celui-ci soit le meilleur. Il n'est pas évident surtout qu'on puisse classer les verbes romans, comme le veut l'auteur, sans tenir compte du latin. — P. 253-243, Koschwitz, *Sechs Bearbeitungen des altfranz. Gedichts von Karls Reise* (Nyrop : bonnes observations; le critique relève avec raison dans le *Pèlerinage* une tendance bourgeoise en regard de l'esprit tout féodal du *Roland*).

XI. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, unter Mitwirkung von Prof. Dr Karl Bartsch herausgegeben von Dr Otto Behaghel und Dr Fritz Neumann. — Malgré le nombre des recueils périodiques consacrés à la philologie romane et germanique, ce journal, uniquement destiné à des comptes-rendus critiques et à une bibliographie sommaire des travaux qui se publient dans ces deux domaines, a paru nécessaire et rendra d'incontestables services. Les directeurs annoncent l'intention de maintenir la plus stricte impartialité et d'accueillir tous les articles où, malgré la différence des résultats ou des points de vue, se montrera une recherche vraiment scientifique. En rendant compte du *Literaturblatt*, pour lequel nous n'avons pas besoin d'exprimer toute notre sympathie, nous laisserons naturellement de côté les articles relatifs à la philologie germanique, à moins qu'ils n'aient quelque rapport avec nos études. Deux numéros de l'année 1880 sont déjà distribués, bien que le recueil soit mensuel (prix : 12 fr. 50) : ils ont paru avec une grande avance, ce qui est le contraire de l'usage.

1. Skeat, *An Etymological Dictionary of the english language*, I, A—Don (Nicol : article très compétent, mais un peu sévère). — Rambeau, *Ueber die Assonanzen der* Chanson de Roland (Suchier : sans se prononcer sur la classification des mss., M. S. présente quelques bonnes remarques philologiques. Je

relève un point : il cite quatre textes qui « ont cela de commun que, comme le Roland, composés en laisses, ils nous sont parvenus avec la forme du dialecte normand, et cependant, contrairement à d'autres textes normands, mêlent à la rime *en* avec *an* ». C'est *Gormond*, *le Pèlerinage de Charlemagne*, le Sermon de Guichard de Beaujeu et la Chronique de Jourdain Fantosme. « On ne peut, ajoute-t-il, nier avec certitude l'origine normande d'aucun de ces textes. » Mais *Gormond* (ou plutôt *le Roi Louis*) n'a pas la forme normande, et, étant originaire du Pontieu, puis sans doute remanié en France, pourquoi l'aurait-il jamais eue? Guichard, seigneur de Beaujeu, de cette grande famille qui donna plus d'un connétable à la France, n'a rien à faire avec la Normandie. Le *Pèlerinage* porte tous les caractères internes d'une origine française. Quant à Fantosme, il emploie dans son curieux poème des formes étrangères à tous les dialectes connus, et, s'il était né en Angleterre, il ne faut pas oublier qu'il avait étudié à Paris. Que conclure donc pour le *Roland?* qu'il n'est pas normand, ce qui d'ailleurs est bien vraisemblable, en dehors des arguments linguistiques). — *La gente Poetevinerie* (Picot : article rempli de remarques intéressantes sur deux réimpressions de ce texte patois). — Birch-Hirschfeld, *Die den Troubadours bekannten epischen Stoffe* (Liebrecht : article arriéré de toutes façons après ceux de la *Romania* et de la *Zeitschrift*). — Ploetz, *Grammatik der franz. Sprache* (Kraüter). — Un sommaire des périodiques afférents, une riche bibliographie, des *notices* et des annonces terminent chaque numéro.

2. Reinsch, *Les Joies de Nostre-Dame de Guillaume* (Mussafia : cf. *Rom.* VIII, 625). — Beschnidt, *Die Biographie des Gu. de Capestaing* (Bartsch : cf. *Rom.* VIII, 373; le critique relève certains manques d'exactitude). — Ive, *Canti popolari italiani* (Liebrecht). — Le numéro contient encore, avant les appendices de la fin, une longue note de M. Scartazzini sur les écrits les plus récents relatifs à Dante. Rien n'est plus utile aux travailleurs que de semblables résumés.

G. P.

XII. — Revue critique, octobre-décembre 1879. — Art. 209, Poulet, Vocabulaire de Plancher-les-Mines. — Art. 222, Müller, *Ueber das* Somnium Viridarii (M. N.; cf. *Rom.* VII 149).

XIII. — Journal des Savants, novembre 1879. — M. Littré annonce la première livraison du Dictionnaire de l'ancien français de M. Fr. Godefroy (qui n'a pas encore paru). Il fait quelques observations de détail, mais ne parle pas du plan général.

XIV. — Literarisches Centralblatt, octobre-décembre 1879. — N° 40, Heydenreich, *De Constantino libellus* (il s'agit d'une ancienne version de la légende conservée par Jacques d'Acqui et étudiée par M. Wesselofsky, *Rom.* VI 173). — 42. Koffmane, *Geschichte des Kirchenlateins*, I (bon commencement d'un ouvrage qui ne sera pas inutile aux romanistes). — 47. Stimming, *Bertran de Born*. — 49. Scheler, *Trouvères belges*, II. — 50. Quépat, *Chants populaires messins*.

CHRONIQUE.

Au Collège de France, pendant le semestre d'hiver, les cours suivants ont trait à la philologie romane; chacun compte une heure par semaine.

G. Paris. Les Romans de la Table-Ronde.

— Grammaire de la langue d'oïl.

P. Meyer. La *Divine Comédie*.

— Grammaire de la langue d'oc.

A l'École des hautes études, deux conférences hebdomadaires sont consacrées aux langues romanes :

G. Paris. Introduction à l'étude des langues romanes.

A. Darmesteter. Grammaire romane (Phonétique, Morphologie).

En outre, une conférence pour les élèves plus avancés est faite par M. G. Paris sur la *Chanson de Roland*.

A la Faculté des lettres, M. A. Darmesteter fait deux leçons par semaine, l'une sur la *Chanson de Roland*, l'autre sur la formation du vocabulaire français.

A l'École des chartes, M. P. Meyer, dans ses deux leçons hebdomadaires, expose comme d'habitude, avec exercices pratiques, les éléments du bas-latin, de l'ancien français et de l'ancien provençal.

— Notre collaborateur M. J. Ulrich s'est « habilité » comme *Privat-Docent* pour la philologie romane à l'Université de Zürich.

— La Société des anciens textes français vient de mettre en distribution un volume (exercice 1879) : le t. I de la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, p. p. S. Luce. Elle a mis sous presse le roman provençal de *Beton*, d'après le ms. unique appartenant à M. Didot.

— Nous avons déjà annoncé l'*Altfranzœsische Bibliothek* que dirige M. Fœrster. Les deux premiers volumes viennent de paraître. L'un contient le *Pèlerinage de Charlemagne*, publié par M. Koschwitz : il en a été parlé dans l'article qui ouvre le présent fascicule. Le second volume, dû à M. John Koch, est consacré aux œuvres de Chardry, *Josaphat*, les *Set Dormanz* et le *Petit Plet*. Les productions d'un des meilleurs poètes anglo-normands du XIIIe siècle méritaient d'être mises au jour ; le *Petit Plet* est un des morceaux les plus intéressants et les plus originaux de la littérature morale du moyen âge : l'auteur y combat directement, avec un bon sens relevé de gaieté, les sombres idées de l'ascétisme. Les introductions et les notes de M. Koch sont tout à fait satisfaisantes. — L'*Altfranzœsische Bibliothek* est bien imprimée, dans un format agréable. On annonce comme devant en faire partie : l'*Yzopet* de Lyon (voy. Meyer, *Recueil*,

II, n° 34), — l'*Octavien* du ms. Bodl. Hatton. 100 (dont on connaît l'analyse et les fragments *privately printed* à Oxford en 1800, et le début et la fin imprimés dans les *Archives des missions*), — le roman de *Jaufré*, — la *Vie* (poitevine) *de sainte Catherine*, — le *Planh de la Verge Maria* (cf. *Romania* VI 613), — le *Saint Thomas* de Guarnier. Espérons que toutes ces promesses se réaliseront bientôt.

— En même temps que paraissent les deux premiers volumes de l'*Altfranzœsische Bibliothek*, M. Suchier inaugure une autre série de publications consacrée à l'ancien français, la *Bibliotheca normannica*. Deux fascicules ont paru. Le premier, dû à M. Suchier lui-même, est une édition critique du sermon en vers commençant par *Grant mal fist Adam*, imprimé d'après un seul ms. par Jubinal. Le texte est établi avec autant de circonspection que de sagacité, et les variantes des trois mss. sont mises sous les yeux du lecteur de la façon la plus commode. Un autre sermon en vers, anglo-normand, suit le premier, dont il est imité. Sur le poème, la langue, la versification, on trouve les recherches les plus complètes dans une introduction où l'auteur touche à beaucoup de questions de linguistique et de littérature, qui nous donneront maintes fois occasion d'en parler. Signalons les arguments (ils ne nous ont pas convaincus) par lesquels M. S. essaie d'établir que la *Chanson de Roland*, telle qu'on peut la restituer d'après toutes les rédactions connues, a été composée sous Henri I d'Angleterre dans la Normandie méridionale. — Le second fascicule de la *Bibliotheca normannica*, publié par M. Walter, contient cinq textes grecs, quatorze latins et huit français de la légende du « petit juitel », que son père voulut brûler pour avoir communié avec des enfants chrétiens, et qui fut miraculeusement préservé. Ce curieux recueil est précédé d'une savante introduction qui épuise la matière. — Bien que nous soyons portés à trouver beaucoup trop large la part que M. Suchier fait, dans sa préface générale, à l'influence des Normands sur le développement de la poésie française, nous ne pouvons que nous applaudir de voir que cette opinion l'a conduit à entreprendre un recueil dont le plan est si intéressant et l'exécution si digne d'éloges.

— La dernière livraison de l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France, année 1879 (qui sera publiée au commencement d'avril), contiendra le débat (provençal) d'Izarn et de Sicart de Figueiras, publié par P. Meyer, avec traduction, introduction et commentaires.

— La première livraison du Dictionnaire de l'ancien français de M. Godefroy, imprimée depuis le mois d'octobre (voy. ci-dessus, p. 170) et retardée par certains détails matériels, paraîtra sans doute au mois de mars avec la seconde.

— M. Conrad Hofmann prépare une nouvelle édition d'*Amis et Amile* et de *Jourdain de Blaie* ; l'édition qu'il a donnée en 1852 de ces deux poèmes si intéressants est complétement épuisée.

— M. Settegast s'occupe de publier le roman en prose de Jean de Thuin (*Hist. litt.* XIX 685) sur *Jules César*.

— La librairie Franck, à Oppeln, annonce la prochaine publication, par M. G. Weidner, du *Joseph d'Arimathie* en prose.

— La Société philologique-historique de Copenhague, qui compte dans son sein plusieurs savants de premier ordre, vient de publier un aperçu de ses travaux en 1876, 77 et 78; elle a fait, dans les trois années dont nous avons ici le compte-rendu sommaire, une certaine part aux études romanes. M. Kr. Nyrop, qui a obtenu un prix de la Société pour une étude sur le développement historique du participe passé en français (voy. ci-dessus p. 169), lui a soumis des observations sur la langue de Joinville, et une note, imprimée ici (p. 20-25), sur l'*apophonie en français*, qui, dans sa brièveté, n'est pas dénuée d'intérêt et montre en général chez l'auteur un bon esprit de critique.

— Livres adressés à la *Romania* :

Ueber die Conjugation im Rhætoromanischen. Von Jakob Stürzinger (diss. de docteur de Zürich), 8°, 64 p. — Très bon travail.

Di Giovanni, *Filologia e Letteratura siciliana. Nuovi Studi*. Palermo, in-12, viij-422 p. — Les deux volumes que l'auteur a publiés sous le même titre en 1871 sont connus. Celui-ci comprend plusieurs articles, imprimés dans divers recueils ou inédits, sur l'histoire ancienne de la langue et de la littérature de la Sicile, principalement dans leurs rapports avec celles de l'Italie. Dans la plupart de ces études, l'auteur soutient une thèse patriotique plutôt qu'il ne fait acte de critique impartiale et vraiment scientifique. Mais ses raisonnements méritent souvent d'être médités, et il présente à l'appui de ses opinions des faits dont quelques-uns sont nouveaux. L'article le plus important est consacré aux origines du *vulgaire illustre*, à l'école *sicilienne* et naturellement à Ciullo d'Alcamo.

Rime e Lettere di Ser Ventura Monaci. Testo di lingua. Bologna, in-12, 38 p. — Publication *per nozze* de M. E. Monaci. Spécimen des lettres et des *rime* de ce Florentin distingué († 1348). Dans le dernier sonnet, les *Cùmini*, malgré le recul assez étrange de l'accent, sont certainement les Cumans, peuple tartare souvent nommé au moyen âge, et mentionné dans nos chansons de geste sous le nom de *Comains* ou *Conmains*.

Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés, publié par Ulysse Robert. Premier fascicule: Agen, Aire, Aix, Ajaccio, Alençon, Alger, Arbois, Argentan, Arles, Arsenal. Paris, Champion, gr. in-8°, xxxvj-128 p. — Nous ne saurions trop recommander cette publication, dont l'utilité n'a pas besoin d'être signalée. Dans les sept fascicules qui se succéderont à de brefs intervalles, on trouvera l'inventaire sommaire d'une centaine de collections de manuscrits dont les unes sont jusqu'à présent absolument inconnues, les autres n'ont reçu d'autre publicité que les notes incomplètes de Hænel. L'éditeur, qui a eu de grandes difficultés à vaincre pour réaliser l'idée qu'il avait conçue, n'est naturellement pas responsable de l'exactitude et de la bonté des inventaires qu'il reproduit ; il faut, en ces matières, commencer par faire connaître ce qu'on a, quitte à l'améliorer sans cesse par la suite. Espérons qu'il sera permis à M. Robert de se procurer les inventaires de toutes nos bibliothèques. Un *État des catalogues* (imprimés) *des manuscrits des bibliothèques de France* précède la publication et en est l'indispensable complément.

Det philologisk-historiske Samfunds Mindeskrift i Anledning af dets 25aarige Virksomhed, 1854-1879. Dans ce volume publié par la *Société philologique-historique* de Copenhague à l'occasion de son 25e anniversaire, nous ne trouvons pas moins de trois mémoires concernant la philologie romane, tous trois fort dignes d'attention. P. 47-54, Nyrop, *Une question de phonétique romane :* T + R *en provençal*. L'auteur, s'écartant de l'opinion de Diez, qui voit dans *paire* de *patre* un *i* euphonique, de celle de M. Chabaneau, qui suppose que *patre* est devenu *pacre* puis *paire*, admet qu'en gallo-roman la dentale, soit entre voyelles, soit devant une liquide, est devenue đ (*th* doux), son qui a pu se transformer en *yod* ; il apporte à l'appui de sa thèse les raisonnements les plus vraisemblables et des analogies très frappantes, tirées de la phonétique des langues scandinaves. On n'ose dire cependant que cette thèse soit prouvée, et l'auteur n'a pas soumis à son examen des faits qui, en provençal, sont analogues à *paire* = *patre*, sans qu'on puisse les expliquer de même. Toutefois ses ingénieuses recherches jettent un nouveau jour sur des points importants de la phonétique romane. — P. 197-204, Thomsen, Andare — andar — anar — aller, *en Kritisk-etymologisk undersœgelse*. Le savant philologue passe en revue les diverses étymologies proposées pour ces mots, qu'il juge avec toute raison ne pas devoir être séparés : *vadere*, *aditare*, *ambitare*, *adnare*, *addere*, et les rejette toutes pour des motifs qui me paraissent excellents, sauf en ce qui concerne *addere*. Il essaie ensuite de montrer que les mots en question peuvent se rattacher à *ambulare*, et conclut en disant que si sa manière d'expliquer le phénomène est susceptible d'amélioration, il y a au moins un fait avéré, c'est qu'*ambulare* convient à tous les mots romans et leur convient seul. Je ne partage pas cet avis, et je persiste à croire qu'*addere*, devenu *addare*, — non, comme le dit M. Th., par le passage à la conjugaison en *a*, mais par le phénomène roman bien connu de la restauration dans les composés de la voyelle du simple, — peut, mieux qu'*ambulare*, servir de point de départ à toutes les formes romanes. On a fait remarquer ici (VIII 616) contre M. Wœlfflin, qui vient aussi de se faire le champion d'*ambulare*, qu'un fr. *aller* de *ambulare* serait bien surprenant en regard de *trembler* de *tremulare*. Mais il est vrai, comme le dit M. Th., qu'il faut en tout cas admettre pour *andare*, mot très usité, des altérations qui échappent à la rigueur des lois phonétiques ordinaires. — P. 215-231, Trier, *Om futurum og Konditionalis af det romanske verbum* ESSERE. M. Trier cherche à prouver que fr. *serai*, it. *serò* sont composés de *sedere* (et non de *essere*) et de *habeo*. Chemin faisant, l'auteur présente d'intéressantes observations sur les formes du futur roman dans les diverses conjugaisons. Ses explications d'*aidier* par *agitare*, d'*enverrai* par *invadire habeo* ne sont pas heureuses : *enverrai* (a. fr. *enveierai*) est simplement une forme contractée, comme *larrai* pour *laierai*. *Fare* pour *faire* (p. 230) n'est pas admissible sur la seule autorité du ms. unique, très fautif et très mal publié, du *Tristan* de Berol. L'important, c'est que la thèse principale de M. Tr., déjà indiquée par Diez, mais abandonnée depuis lui (voy. notamment Chabaneau, p. 106), paraît assurée. La forme *esserai* est appréciée avec vraisemblance comme une tentative de rapprochement entre *serrai* (forme anc. de *serai*) et *estrai*. La seule

difficulté, c'est qu'on ne trouve pas en français *seeir* employé comme synonyme d'*estre* à d'autres temps (ce qui a lieu p. ex. en espagnol). Cette difficulté ne doit pas arrêter, si on réfléchit que pour le futur on dut chercher naturellement dans un verbe voisin un moyen de remplacer la forme *ier*, trop courte ou trop en dehors de l'analogie. — G. P.

Les mélodies populaires de la France (paroles, musique et histoire) publiées par Anatole Loquin. Première série. Paris, Richault, in-8°, 196 p. — Bien que cet intéressant ouvrage dépasse généralement la période où nous nous renfermons, nous croyons devoir le recommander à nos lecteurs. Une découverte tout à fait curieuse est celle de la mélodie originale (au moins jusqu'à nouvel ordre) du célèbre noël *Or nous dites, Marie*, dans une des *Chansons du XVe siècle* publiées par la *Société des anciens textes français*.

Ein spanisches Steinbuch, mit Einleitung und Anmerkungen zum ersten Mal herausgegeben von Vollmoeller. Heilbronn, Henninger, in-12, 17-34 p. — Lapidaire en prose, tiré de Marbode et d'Isidore, publié d'après le ms. unique du British Museum.

Haase, *Untersuchung über die Reime in der* Image du Monde *des Walther von Metz*. Halle (dissertation de docteur), in-8°, 23 p. — L'auteur de ce travail, fait avec attention, conclut que la langue de Gautier de Metz, si elle présente encore quelques traits lorrains, est fortement influencée par le français, devenu dès le XIIIe siècle langue littéraire.

Betontes ē + i *in der normannischen Mundart...* Scripsit P. Schulze (Dissert. de Halle). — On reconnaît dans cet écrit d'un élève de M. H. Suchier l'excellente méthode du maître. Les résultats de cette étude soigneuse peuvent se résumer ainsi : dans la Normandie, comme en France, *ĕ* + *i* et *ŏ* + *i* (accentués) donnent *i* et *ui* (contrairement à l'opinion de M. Fœrster) ; cette contraction n'a pas eu lieu de même dans les dialectes plus occidentaux (la création d'un dialecte *südnormannisch* nous paraît assez superflue), où les formules primitives *iei* et *uei* (*oei*) sont représentées par *ei* (*e*, *oi*). Il y aura beaucoup à ajouter aux recherches de M. Schulze ; mais il a ouvert la bonne voie.

Weber, *Ueber den Gebrauch von* devoir, laissier, pooir, savoir, soloir, voloir *im altfranzæsischen, nebst einem vermischten Anhange*. Berlin (diss. de docteur), in-8°, 38 p. — Les observations de l'auteur sur certains emplois remarquables des verbes en question en ancien français sont intéressantes et appuyées sur de nombreux exemples ; on reconnaît à la méthode un élève de M. Tobler. L'appendice, consacré à certains traits de formation des mots, a moins de valeur : on peut y relever un certain nombre d'erreurs.

Harseim, *Vocalismus und Consonantismus im Oxforder Psalter*. Bonn (diss. de docteur), 8°, 54 p. — Extrait des *Romanische Studien*.

Larchey, *Dictionnaire des noms*, contenant la recherche étymologique de vingt mille deux cents noms relevés sur les annuaires de Paris. Chez l'auteur, in-12, xxiv-511 p. — Ouvrage qui a demandé plus de travail qu'il ne le semble, et qui présente souvent de bons résultats, mais auquel manquent malheureusement les preuves à l'appui, et où la méthode est trop vague et trop peu scientifique.

Nœlle, *Die Legende von den fünfzehn Zeichen von dem jüngsten Gerichte.* Halle (dissertation de docteur), in-8°, 31 p. — Ce n'est que le commencement d'un travail qui a paru en entier dans le t. VI des *Beitræge* de Paul et Braune, que nous n'avons pas encore entre les mains.

Victor Balaguer, *Un drame lyrique au XIIIe siècle*, communication faite à la *Real Academia de la Historia*, et traduite de l'espagnol, par Charles Boy, de la Société des langues romanes. Lyon, 1880. In-12, 28 p. — Ce drame lyrique, c'est le mystère de sainte Agnès que l'auteur croit devoir qualifier de « tragédie » en se fondant sur un titre écrit au XVIIe siècle dans le ms. unique de la Bibliothèque Chigi. M. Balaguer prétend encore, sans donner à l'appui de son opinion la moindre preuve, « que l'auteur inconnu de cet « ouvrage est originaire du pays compris entre Montpellier, Narbonne, le « Roussillon et la Catalogne, de sorte que son œuvre appartient au rameau « espagnol (??) de la littérature provençale. » Voilà tout ce qu'il y a de neuf dans cette dissertation qui n'offre d'ailleurs que la compilation d'opinions surannées et de faits apocryphes entre lesquels figurent les fables de J. de Nostre-Dame, citées et admises comme vérité pure d'après M. Baret; le tout ensemble témoignant d'une complète ignorance des travaux dont le théâtre provençal a été l'objet dans ces dernières années. On a certainement rendu un mauvais service à M. Balaguer en faisant passer en français un travail aussi dénué de valeur.

Die Stellung von V^4 in der Ueberlieferung des altfranzœsischen Rolandsliedes. Von Hugo Ostmann (dissertation inaugurale de Marbourg). Heilbronn, Henninger. — M. O. repousse les conclusions de MM. Stengel, Rambeau et Fœrster, et regarde le ms. IV de Venise comme provenant au moins de deux manuscrits, dont l'un avait déjà des fautes communes avec O, tandis que l'autre avait des fautes communes avec la rédaction rimée. La question des rapports des différents mss. du *Roland* sera traitée en détail, comme nous l'avons déjà annoncé, dans la *Romania*.

— Nous empruntons au ms. fr. 914 de la Bibliothèque nationale les vers suivants qui comblent deux lacunes de la *Vie de saint Grégoire*, publiée par M. de Montaiglon dans le dernier n° de la *Romania* :

v. 1299 Que près de luy ilz aproucherent (*fol.* 387),
v. 2000 De quoy j'ay devant fait memoire (*fol.* 396).

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

LA VERSIFICATION IRLANDAISE

ET

LA VERSIFICATION ROMANE.

I.

Dans le n° 3 du tome III de la *Zeitschrift fur romanische Philologie* (p. 359-384), M. Bartsch a publié un article intitulé *Keltische und romanische Metrik*. Il y prouve deux choses : la première est que mon mémoire sur les rapports de la versification du vieil irlandais avec la versification romane ne lui a point paru clair et l'a contredit sans le convaincre, la seconde est que le savant philologue n'a peut-être pas dans les questions celtiques la même compétence que dans les domaines où il s'est conquis une si légitime réputation.

Voici ma thèse :

La versification irlandaise repose : 1° sur le nombre des syllabes; 2° sur l'accent dans l'intérieur (césure) et à la fin des vers; 3° sur l'homophonie des syllabes accentuées à la fin des vers (assonance ou rime); 4° sur un certain rapport de son entre une partie des syllabes initiales des mots du même vers (allitération); 5° sur la division des idées et des mots en quatrains ou distiques : tout poème irlandais est divisé en quatrains ou, pour parler plus exactement, en distiques, présentant chacun un sens complet, et la phrase est construite de telle façon qu'il y a un repos entre la première et la seconde moitié de chaque quatrain ou distique.

Sur les trois premiers points, les bases de la versification irlandaise sont identiques à celles de la versification romane ; sur le quatrième (allitération), l'irlandais se rapproche des langues germaniques ; le cinquième (quatrain) constitue l'originalité de la versification irlandaise.

NŒLLE, *I*
(disser
d'un tr
Braun
Victor B
Real
la S
lyriqu
de «
uniq
à l'a
« ou
« R
« es
dans
sura
Nos
tou
thé
ren
tra
Die Ste
Vo
He
Fo
ma
l'a
ra
l'a

—
suiv
M. de

... preuves et de dévelop-

... aise repose sur le nombre
... aucun rôle. Les Irlandais
... guer si ces syllabes sont
... se pose : comptent-ils toutes

... rançaise, quand il s'agit de
... savoir quelle valeur attribuer
... sur la pénultième. Je parle
... La règle en français est de
... s, c'est-à-dire les désinences
... médiatement après la césure ;
... suit la syllabe atone commence
... e en français ne nous est pas
... ais, puisqu'en vieil irlandais les
... ne sont plus écrites, ou que, si
... dans la syllabe précédente avec
... ais (VIIIe-Xe siècle) on écrit *maicc*
... es inscriptions ogamiques. L'atone
... pas comptée dans le vers du vieil
... nder si dans certains cas en vieil
... subsistait pas à la fin des mots une
... muet. En effet, dans la construc-
... finale préhistorique, que l'ortho-
... modifie en vieil irlandais le son de la
... etruit même souvent cette consonne ;
... n'y a pas trace d'action qu'à cette
... terme des composés aurait exercée sur
... scription bilingue, c'est-à-dire écrite
... et en caractères latins vers l'année 600
... deux textes le composé *Cuno-cenni* [1]
... et ni l'un ni l'autre texte n'offre
... velle finale du premier terme aurait
... du second terme. Il est donc probable
... sous le nom de vieil irlandais (VIIIe-
... tones de l'irlandais préhistorique ont sub-
... muet. C'est à cette époque qu'elles ont en
... produit dans les consonnes initiales du
... que Zeuss appelle *infectio*. Mais ces muettes

---

[1] ... *christianæ*, n° 48.

finales ne comptent jamais dans la versification irlandaise, quoique souvent les muettes finales comptent dans la versification française. Il n'est donc pas certain que le compte des syllabes se fasse dans le vers français de la même façon qu'en irlandais.

Je passe à la question de l'accent dans la versification irlandaise. On ne peut en séparer celle de la rime. Suivant une communication de M. E. Windisch à M. Bartsch, les lois de l'accent prosaïque en irlandais ne sont point encore établies. J'ai la plus haute estime pour les travaux de M. Windisch que je considère comme un maître, mais je crois que sur ce point il pousse la prudence trop loin ; et, d'accord avec M. Nigra, je crois démontré ce qui est encore douteux aux yeux du savant allemand.

Une des bases de la versification irlandaise est la rime, c'est-à-dire l'homophonie des finales accentuées. Donc toutes les finales des vers irlandais sont accentuées, et comme, sauf les préfixes, il n'y a pas de mots irlandais qui ne puissent terminer un vers, toutes les finales irlandaises sont accentuées. D'ailleurs la finale irlandaise nous offre les caractères par lesquels la tonique française se distingue des atones voisines : 1° diphthongaison de la tonique, 2° chute de l'atone finale quand la tonique était pénultième à l'époque préhistorique, 3° chute de l'atone qui précède immédiatement la tonique. Le premier et le dernier phénomène sont intermittents, le second est absolu et ne présente aucune exception.

De ce phénomène, c'est-à-dire de la chute de la finale quand la pénultième était accentuée à l'époque préhistorique, je ne dirai qu'un mot. La règle qui prescrit la chute de cette finale résume en un principe unique les règles multiples exposées par M. Windisch dans le mémoire si remarquable qu'il a intitulé : *Die irischen Auslautgesetze*. J'en ai publié dans la *Revue celtique* un résumé dont le savant celtiste a bien voulu revoir les épreuves. L'inégalité du nombre des syllabes dans la déclinaison vieille irlandaise du mot *fer* « homme », par exemple, s'explique par l'accent : le nominatif singulier **viros* « homme » est devenu *fer* avec perte de la finale parce que **viros* était accentué sur la première syllabe, et **virùs*, accusatif pluriel, est devenu *firû* en conservant la finale, parce que **virûs* était accentué sur la dernière syllabe.

Si toutes les finales atones de l'irlandais préhistorique ont péri, l'atone immédiatement suivie de la tonique n'a pas toujours eu le même sort. La chute de la syllabe qui précède la tonique est un phénomène intermittent ; mais il est incontestable. Il a déjà été étudié. On en trouvera des exemples réunis dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 27. Nous allons en donner ici quelques-uns. Nous les emprunterons à la déclinaison, à la dérivation et à la composition.

Voici pour la déclinaison :

Nom. s.	*cretem*, la foi,	génitif	*creitme;*
—	*môidem*, gloire,	—	*môidme;*
—	*liter*, lettre,	—	*litre;*
—	*carcar*, prison,	—	*carcre;*
—	*iresach*, fidèle,	acc. pl.	*ireschu;*
—	— —	dat. pl.	*ireschaib;*
—	*sualig*, vertu,	nom. pl.	*sualchi;*
—	*failid*, joyeux,	—	*failti;*
—	*crochad*, crucifixion,	gén. sing.	*crochtho;*
—	*etarscarad*, séparation,	—	*etarscartha;*
—	*brothad*, moment,	—	*brotto;*
—	*spirad*, esprit,	—	*spirto*, etc.

Passons à la dérivation :

Dliged, loi, *dligtech*, légal;
imbed, abondance, *imda*, nombreux;
lobur, malade, *lobre*, maladie;
cretem, foi, *cretmech*, fidèle;
gobann, forgeron, *Goibniu* (nom propre);
denum, faire, *denmid*, agent, etc.

C'est la composition qui nous montre les effets les plus curieux de l'accentuation. Dans un nombre considérable de mots de l'ancien irlandais, la voyelle de la racine est tombée comme atone :

DAL, partager, *fo-dlat*, = *vo*-DAL-*ant*, ils partagent;
TEG, couvrir, *cunutgaim* = *con-od*-TEG-*im*, je bâtis;
GAR, crier, *focre* = *vo-od*-GAR-*ia*-, avertissement;
TAK, aller, *cuintgim* = *con*-TAC-*imm*, je me rends à;
GUS, je choisis, *tuicse* = *do-vo*-GUS-*tia*-, choisi;
KAS, voir, *frescsiu* = *fris*-CAS-*iu*, attente;
VID, savoir, *cubus* = *con*-VID-*tu*-, conscience;
VIN, aimer, *coibnes* = *con*-VIN-*essa*, parenté;
MEN, penser, *foimtiu* = *vo*-MEN-*tiu*, observation;
GAB, prendre, *foacbat* = *vo-aith*-GAB-*ant*, ils déposent;
MED, juger, *coimdiu* = *co*-MED-*iu*, seigneur [1].

Le mot latin *confessio* a été traité de même et est devenu *coibse* en vieil irlandais. L'irlandais primitif avait un composé **con-samalis*, identique au latin *consimilis* et qui en vieil irlandais est devenu *cosmail*.

De l'examen de ces composés dont on pourrait facilement augmenter le nombre, il résulte que l'accent irlandais est régi par des règles tout autres que l'accent germanique, c'est-à-dire qu'il n'affecte pas systémati-

1. Sur ces élisions, voir *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 27.

quement la racine. Quelques autres mots sont curieux à étudier à ce point de vue. Tel est le substantif *ben* « femme ». On dit avec l'article au nominatif *in-ben* « la femme », et au génitif *inna-mna* « de la femme », en supprimant la voyelle de la racine au profit de la voyelle de flexion. Jamais l'anglais *queen* qui est une des formes germaniques du néocelt-ique *ben* n'a été traité de cette manière. Ailleurs la syllabe radicale subsiste, mais affaiblie. Dans l'irlandais *for-cital*, « enseignement », la syllabe *ci* est un débris atone de la racine KAN « chanter » conservée intacte dans le breton *kentel*, « leçon ». Dans *foditiu* « action de supporter », la syllabe *di* est un débris atone de la racine DAM « souffrir », qui forme la seconde syllabe du breton *gouzanv*.

Outre l'accent tonique placé sur la finale, les composés que nous venons de citer et les composés analogues avaient un accent secondaire sur la première syllabe. Cet accent secondaire est devenu prédominant dans la prononciation moderne ; il est cause de l'incertitude qui existe aujourd'hui chez les savants irlandais sur la vraie place de l'accent tonique que certains grammairiens mettent systématiquement sur toutes les pénultièmes ; et dès une époque fort ancienne cet accent secondaire, supplantant dans quelques mots l'accent de la syllabe finale, a fait diphthonguer les initiales. Mais ce n'est point le phénomène primitif.

Il y a en effet en vieil irlandais des exemples de diphthongaison qui confirment pleinement ce que nous avons dit de la place de l'accent. Un certain nombre de monosyllabes diphthongués perdent la diphthongue quand l'allongement résultant de la dérivation ou de la flexion enlève à la syllabe diphthonguée son accent pour le porter sur une autre syllabe. On connaît en français un phénomène non pas identique, mais analogue :

je dois,	*devons*,
je meurs,	*mourons*,
je tiens,	*tenons*,
foi,	*féal*,
cœur,	*courage*,
pierre,	*perron*.

L'irlandais nous offre de cette règle les exemples que voici :

Nom. s.	*grian*, soleil,	génitif sing.	*grêne*
—	*pian*, peine,	—	*pêne*
—	*sliab*, montagne,	datif pl.	*slêbib*
—	*biail*, hache,	génitif sing.	*bêla*
—	*cliab*, corbeille,	dérivé	*clêbene*, panier
—	*fiach*, dette,	—	*fêchem*, débiteur
—	*fial*, voile,	—	*fêle*, pudeur
—	*criad*, boue,	composé	*crêd-ume*
—	*uar*, heure,	génitif	*ôre*
—	*sluag*, corps de troupes,	dérivé	*slôiged*, expédition.

Ainsi en vieil irlandais la finale atone préhistorique est toujours supprimée ; l'atone qui précède la syllabe accentuée tombe souvent, même quand elle appartient à la racine, et dans certains mots une voyelle, diphthonguée quand elle est tonique, redevient simple, quand par l'addition d'une syllabe de dérivation ou de flexion elle cesse d'être accentuée. Et voilà pourquoi l'assonance et même la rime est une des bases de la versification irlandaise.

A quelle date l'accent des finales, l'accent qui est le principe de la rime et de la césure, a-t-il eu la puissance nécessaire pour faire diphthonguer l'*e* du bas-latin *pêna*, devenu *pian* en vieil irlandais, et l'*ô* d'*hora*, en vieil irlandais *uar*, et pour faire tomber la seconde syllabe de *confessio*, en vieil irlandais *coibse* ? Il est évident que ces phénomènes se sont produits après l'introduction du christianisme en Irlande, Ve siècle de notre ère, et avant la date des plus anciens manuscrits irlandais où cette langue nous apparaît déjà formée, VIIIe-IXe siècle. Voilà les termes de la période où s'est accomplie la révolution d'où sont sorties la langue et la versification du vieil irlandais. La révolution qui a donné naissance aux langues romanes est contemporaine de celle-là, et elle a les mêmes causes et les mêmes résultats.

Sans contester que les vers irlandais fussent rimés, M. Bartsch prétend que le nombre des syllabes avait dans la versification irlandaise une importance dominante. A l'appui de sa thèse il cite un passage de la préface du calendrier mis en vers au IXe siècle par Œngus.

Dans ce fragment, qui paraît dater du XIe siècle, il est question du nombre des syllabes, il n'est pas dit un mot de la rime [1]. Cela n'empêche pas que le calendrier d'Œngus ne soit rimé [2]. Ce calendrier est en une espèce de *trirech* [3] où le demi-vers est de six syllabes et le quatrain de vingt-quatre ; la douzième syllabe rime, ou au moins assonne, avec la vingt-quatrième. Donc, de la préface mise à ce calendrier deux siècles après sa composition par un grammairien quelconque, on ne peut rien conclure contre l'importance de la rime ou de l'assonance en Irlande.

Voilà assez de détails sur le rôle de l'accent et de la rime dans la versification irlandaise. Jusqu'ici, point de différence entre le système irlandais et le système roman. J'ai seulement un doute sur la question de savoir si les Irlandais et les Français ont compté les syllabes de la même façon.

Mais je n'ai encore presque rien dit de l'usage irlandais de l'allitération, et de la loi irlandaise qui veut que la pensée s'enferme en phrases

---

1. Voir le texte de ce fragment chez Whitley Stokes, *Three Irish glossaries*, p. lxvii. Cf. fac-similé du *Leabhar breac*, p. 75, col. 1.
2. Voir *Leabhar breac*, p. 75-105, et les fragments publiés par Whitley Stokes, *Three Irish glossaries*, p. 127-138.
3. *Romania*, VIII, 422-423 ; cf. *Three Irish glossaries*, p. lxx.

toutes d'égale longueur (quatrain) et toutes divisées en deux membres égaux (demi-quatrains). Voilà ce que nous ne trouvons pas dans la poésie française la plus ancienne. Si, dans les poèmes de Clermont, la *Passion du Christ* est en quatrains, la *Vie de saint Léger* est en sixains. Enfin nulle part l'ancienne poésie française ne nous offre d'allitérations. La loi du quatrain et l'allitération sont aussi étrangères à la versification française primitive que les sujets celtiques. On sait que les sujets celtiques apparaissent pour la première fois dans la France du moyen âge au XIIe siècle avec Wace et Chrestien de Troyes.

« Mais », dira M. Bartsch, « je ne soutiens pas que dans son ensemble « la versification française ou provençale vienne de la versification irlan- « daise. Je le soutiens seulement pour certaines espèces de vers. » Soit. Prenons le vers de quatorze syllabes. On trouve le vers de quatorze syllabes en Irlande et en France : donc, suivant M. Bartsch, le vers de quatorze syllabes est en France d'origine irlandaise. Mais premièrement il n'est pas prouvé que le vers de quatorze syllabes irlandais n'aurait eu que quatorze syllabes dans le système métrique français qui compte les syllabes muettes, tandis qu'en Irlande on ne les compte pas. En second lieu, du moment où la loi du syllabisme était admise en France et en Irlande, où d'autre part il était reçu dans les deux pays que les vers pouvaient avoir tantôt une longueur, tantôt une autre, il a dû fatalement arriver que sans s'être entendu on a fait en France certains vers qui ont eu le même nombre de syllabes que certains vers irlandais. Si les Français avaient imité les Irlandais sur ce point, ils les auraient imités sur quelque autre des points que j'ai signalés : on trouverait par exemple en France dans la poésie la plus ancienne quelqu'une de ces légendes si caractéristiques qui forment le fond des cycles épiques de l'Irlande.

« Mais », reprendra M. Bartsch, « que dites-vous du vers de onze « syllabes qui se trouve dans la poésie latine des moines irlandais? » Je pourrais dire exactement la même chose que pour le vers de quatorze syllabes, mais il y a une question préalable : je trouve fort singulier qu'on croie avoir démontré l'existence du vers de onze syllabes en vieil irlandais quand on a cité des vers latins. Que Zeuss en 1853 ait raisonné de cette manière avec les ressources si restreintes qu'il avait à sa disposition, cela se comprend ; mais aujourd'hui qu'il a été publié tant de monuments de la poésie du vieil irlandais, qu'on se donne la peine de citer du vieil irlandais, et alors je discuterai s'il y a lieu.

Enfin M. Bartsch attribue une origine celtique au vers français de dix syllabes avec césure à la cinquième et au vers français de neuf syllabes. La *Grammatica celtica* de Zeuss offre des exemples gallois de ces deux vers. Donc ces deux vers seraient d'origine celtique.

M. Bartsch ne s'est pas aperçu : 1° que la première des deux p

galloises qu'il cite est tirée du *Livre Noir* de Caermarthen, manuscrit du XIIIe siècle où l'on trouve des allusions à la domination normande en Angleterre ; 2° que nous n'avons aucune raison pour croire cette pièce plus ancienne que le manuscrit qui nous l'a conservée. Elle a été composée en l'honneur de la *sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit*[1] ; elle traite donc un sujet qui n'a rien de celtique et dont on ne peut tirer aucune indication chronologique qui la fasse remonter plus haut que le manuscrit. La seconde est celtique par le sujet, le *Gododin*, qui paraît se rattacher au souvenir des luttes soutenues par les Gallois chrétiens contre les Saxons encore payens, mais malheureusement ce poème est emprunté à un ms. du XIVe siècle, et bien qu'écrit en vers de neuf syllabes, il se divise en laisses monorimes imitées des chansons de geste[2]. Vraisemblablement les vers gallois de neuf syllabes avec césure à la cinquième et les vers gallois de neuf syllabes sont imités des vers français construits dans le même système, et M. Bartsch a tort de supposer l'inverse.

Je serais heureux de voir quelques romanistes se laisser attirer aux études celtiques par les ressemblances qu'elles offrent avec l'étude des langues néolatines. Une recrue aussi distinguée que M. Bartsch serait certainement accueillie parmi les celtistes avec une joie unanime. Mais avant de s'engager plus avant dans cette voie laborieuse et nouvelle, qu'il me permette de lui donner un conseil : c'est de prendre à l'avenir une connaissance un peu plus approfondie des textes néoceltiques qu'il voudra citer ; dans cette étude il ne pourra choisir de meilleurs modèles que ses propres travaux sur les langues et les littératures romanes et germaniques.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

II.

L'article où M. Bartsch développe et essaie de fortifier sa théorie sur l'origine celtique de quelques vers romans n'apporte en réalité aucun appui nouveau à sa thèse : il la laisse d'ailleurs dans un tel vague qu'il est difficile de bien saisir sa pensée. Je vais essayer de l'exposer, sans qu'il me soit possible de la dégager complètement des hésitations de l'auteur. Rappelons d'abord que, dans deux précédents articles (*Jahrb.* XII, 5 ; *Zeitschr.* II, 195 ss.), M. Bartsch avait attribué une origine celtique : 1° à la strophe provençale et française de cinq vers, composée

---

1. Voir le texte complet chez Skene, *The four ancient books of Wales*, II, 13, et la traduction *ibidem*, t. I, p. 511.

2. Skene a donné le texte dans le même ouvrage t. II, p. 63 et suivantes ; la traduction t. I, p. 374.

de 3 (1, 2, 4) vers de 8 et 2 (3, 5) vers de 4 syllabes ; 2° au vers prov. et fr. de 14 syllabes, divisé en 2 hémistiches de 7 syllabes; 3° au vers de 11 syllabes avec césure après la 7e ou la 8e. Il y ajoute dans cet article : 4° le vers de 10 syllabes séparé en 2 hémistiches égaux ; 5° le vers de 9 syllabes. Tous ces vers se trouvent à la fois dans l'ancienne poésie de la France, du Nord ou du Midi, et dans la poésie des Celtes, Irlandais, Gallois ou Bretons.

Comment l'auteur se représente-t-il cette origine celtique ? Là-dessus il n'a pas d'opinion bien arrêtée. La versification celtique et la versification romane reposent, dit-il, sur le même principe, la numération des syllabes. « On aurait donc un certain droit d'admettre une parenté entre le principe roman et le principe celtique, d'expliquer celui-là par celui-ci ; mais on n'y est pas contraint. Le développement naturel du latin, après que le principe de la quantité fut abandonné, devait nécessairement aboutir au principe du vers roman, fondé sur la numération des syllabes et accessoirement sur l'accent. Je suis donc bien éloigné de tirer la versification romane du celtique. Mais je suis autorisé, quand je rencontre chez les Français et les Provençaux des formes qui se retrouvent en celtique, à admettre un rapport entre elles (p. 383). » Or l'identité de la versification des Irlandais et de celle des Gallois rend probable que les Gaulois avaient aussi la même. « Je n'admets aucunement avec certitude un emprunt fait par la poésie française et provençale à l'irlandais, bien qu'on ne puisse regarder comme impossible que les moines irlandais, dans les pérégrinations qu'ils aimaient tant, aient transporté avec eux cette forme de vers [le vers de 11 syllabes] qui leur était particulière. J'admets plus volontiers que les Gaulois avaient ce même vers de 11 syllabes et qu'il est venu de là en français et en provençal (p. 366). » « Quand même les Gaulois n'auraient pas connu les vers de 11 et de 14 syllabes, on pourrait encore admettre que les Romans les auraient empruntés à l'irlandais, par l'intermédiaire des moines irlandais (p. 382). » Voilà deux hypothèses contradictoires. Il est inutile de les discuter l'une après l'autre, parce qu'à mon sens on peut leur opposer à toutes deux la question préalable.

La thèse de l'origine celtique de la versification romane en général est, d'après M. Bartsch, sinon prouvée, ni même probable, au moins soutenable ; on n'est pas *contraint* de l'admettre, voilà tout. Mais il n'en est pas ainsi. Cette thèse est absolument insoutenable. J'admets avec mon savant contradicteur que le principe de la numération des syllabes, joint à l'accentuation de certaines d'entre elles, est l'essence de la versification romane. Or ce principe est déjà établi dans les vers populaires des Romains, dont le chant des soldats de César est le plus ancien échantillon arrivé jusqu'à nous. A moins qu'on ne soutienne que ces soldats,

qui revenaient de Gaule, avaient emprunté aux Gaulois la forme des vers qu'ils chantaient au vainqueur des Gaulois :

Ecce Caesar nunc triumphat, qui subegit Gallias, etc.,

on est forcé de regarder le vers *syllabique*, *rhythmique* et plus tard *assonant* comme un produit tout latin, organe de la poésie populaire dès le premier siècle avant notre ère. Après les très rares exemples que nous en ont conservés, à l'époque impériale, les historiens ou les inscriptions, il disparaît, non certes de l'usage, mais de la littérature qui nous est parvenue, et qui n'a rien de populaire, et reparaît seulement dans les plus anciens monuments de la poésie des diverses nations romanes. Les formes sous lesquelles il se rencontre sont très diverses, mais il offre toujours ce triple caractère d'être *syllabique*, d'être *rhythmique*, d'être *assonant* (plus tard *rimé*). En outre, du moment qu'il dépasse sept syllabes, il est partagé en deux membres. Enfin il se présente habituellement comme faisant partie de strophes. Les versifications celtique, ibérique ou germanique n'ont absolument rien à voir dans ce développement.

La diversité, dont je viens de parler, des formes du vers roman porte sur deux points seulement (en dehors de la variété des groupements strophiques) : le nombre des syllabes qui composent le vers, et, dans les vers de plus de sept syllabes, la proportion différente du premier membre au second. Nous trouvons des vers de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 syllabes ; les plus usités sont ceux de 8, 10 et 12 (ceux de 5, 6, 7 sont assez fréquents, ceux de 9 très rares, ceux de 13 et 14 exceptionnels ; il s'agit surtout ici du français et du provençal). Le vers de 8 syllabes perd d'assez bonne heure sa division en deux hémistiches (de même qu'il se dégage, par la rime plate, de l'enchaînement des strophes). Le vers de 10 syllabes est coupé 4-6, 6-4, 5-5 ; le vers de 11 syllabes 7-4, 8-3 ; le vers de 14 syllabes 7-7, 8-6 (forme anglo-normande). On a prétendu faire dériver telle ou telle de ces formes de tel ou tel vers latin (c'est-à-dire d'origine grec) *métrique* où le nombre des syllabes est à peu près le même, et M. Bartsch est encore attaché à cette idée surannée, absolument comparable à celle qui voyait dans le français une corruption du latin classique. Pour lui, « les vers latins sont construits sur un tout autre principe que les romans, et pourtant aucun homme de bon sens n'aura l'idée de contester la parenté des uns avec les autres (p. 361). » Cette parenté n'est réelle, ou au moins probable, que si nous nous reportons à l'origine, encore absolument insaisissable, du vers latin populaire syllabique et rhythmique ; mais, dans ma conviction, du moment que ce vers, sorti peut-être d'un vers métrique peu à peu amené à la forme syllabique et rhythmique, se fut constitué, il n'y eut plus de contact entre les deux versifications, si ce n'est dans les productions semi-

populaires de lettrés qui essayèrent de garder la forme du vers métrique en adoptant plus ou moins complètement le principe rhythmique. M. Bartsch n'en juge pas ainsi : « Le vers dactylique de quatre pieds, dit-il (p. 364), est une forme qui n'est pas très fréquente en latin, et il est pourtant devenu en roman la forme qui règne dans la poésie épique presque exclusivement et dans une grande partie de la poésie lyrique. » Il n'est pas de vers roman qu'on ne puisse de la sorte rapprocher de quelque vers latin plus ou moins usuel ; mais rien n'est plus vain que ces rapprochements tout extérieurs. Il est bien clair que la poésie romane, une fois en possession des principes essentiels de sa versification (syllabisme, accent, dichotomie, assonance, strophe), a dû essayer toutes les variations conciliables avec l'harmonie et le rhythme naturel de la langue, laissant tomber ou employant peu les moins heureuses, élevant à un empire de plus en plus exclusif celles qui satisfaisaient le mieux l'oreille et l'esprit. M. Bartsch lui-même admet à chaque instant, dans ses écrits sur la versification, des variations de ce genre, et le bon sens suffit à en démontrer la vraisemblance, la certitude même, surtout si on remarque que toute cette poésie est à l'origine inséparable de la musique, et qu'il est de l'essence de la musique de chercher des formes et des coupes variées. C'est ainsi que j'ai regardé le vers de 11 syllabes comme une variation de celui de 15 (septénaire rhythmique). « Que dirait mon ami Paris, s'écrie là-dessus M. Bartsch (p. 366), si quelqu'un voulait regarder le vers de 10 syllabes avec la césure après la 6e (6-4) comme une abréviation de l'alexandrin (6-6) ? Il dirait certainement : recourir à de pareilles explications, c'est ouvrir les portes toutes grandes à la fantaisie, qui aujourd'hui est bannie de la science. » Affirmer cela du vers de 10 syllabes en question serait fort téméraire, car il peut s'expliquer d'autres façons, ainsi que l'alexandrin ; quant au vers de 11 syllabes, je n'ai pas dit proprement abréviation, j'ai dit variation, ce qui fait une nuance. Le septénaire rhythmique, ou vers populaire latin, est à mes yeux le thème sinon unique, au moins principal, dont tous les longs vers romans sont des variations (les vers courts en sont sans doute des démembrements). L'*idée* de ce vers, son rhythme propre, ce par quoi il prend une forme pour l'oreille et le sentiment, c'est d'être composé de deux moitiés, la première paroxytonique (féminine), la seconde oxytonique (masculine). Dans ces limites, il est sujet à varier beaucoup. Nous le trouvons par exemple dans des poésies latines avec sa première moitié réduite à 5 syllabes :

Ad celi clara non sum dignus sidera, etc.;

le second membre est exactement celui du septénaire rhythmique :

qui subegit Gallias;

le premier ne reproduit que la fin du premier membre :

(Ecce Cae)sar nunc triumphat.

Dans d'autres c'est le second membre qui est plus court, et M. Bartsch lui-même en donne des exemples (*Zeitschr.* II, 208 ss.) :

Vox paterna super Christum sonuit ;

le premier membre est absolument conforme au type primitif :

Ecce Caesar nunc triumphat ;

le second ne reproduit que la fin du second membre originaire :

(qui subegit) Gallias.

Or c'est précisément là le vers de 11 syllabes que M. Bartsch, voyage bien inutile, va chercher en Irlande.

Il y cherche aussi le vers de 14 (15) syllabes des Provençaux, qui n'est visiblement que le septénaire rhythmique sans altération. Il est singulier qu'on puisse méconnaître dans

Et es tan fers e salvátges que del baillar si defén

le même rhythme que dans

Caesar Gallias subégit, Nicomedes Caesarém.

Voici les objections de M. Bartsch au rapprochement que j'ai fait de ces deux vers : « Il est pourtant impossible que G. Paris ignore que, en provençal ou en français, quand on trouve à côté l'une de l'autre la césure masculine et la féminine, c'est la première, et non la seconde, qui est regardée comme normale. On ne compte pas les syllabes atones de la césure ou de la fin de vers féminine. Un alexandrin qui a la césure et la rime féminines, par conséquent en réalité quatorze syllabes, n'en est pas moins un dodécasyllabe. Donc un vers qui a une césure après la septième syllabe, et sept autres syllabes après la césure, ne peut être qu'un vers de quatorze syllabes, par conséquent différent dans son principe du septénaire trochaïque, qui, compté par syllabes, n'en a jamais moins de quinze. C'est là un point important précisément dans la métrique romane où on compte par syllabes. Se mettre au-dessus de cette règle, c'est ne pas appliquer à la métrique cette rigueur de méthode qu'on exige aujourd'hui, avec raison, de tout le monde dans le domaine de la linguistique. Il est vrai, et je l'ai remarqué expressément, que le plus grand nombre des vers [provençaux de quatorze syllabes] a une césure féminine. Mais le nombre inférieur des césures masculines ne peut rien prouver pour l'origine du vers et encore bien moins servir à renverser une loi métrique générale..... Il est possible que le septénaire trochaïque ait eu plus tard quelque influence sur la préférence donnée à la césure féminine dans le vers roman, mais il n'est aucunement permis de chercher dans le premier l'origine du second (p. 365). » Pour débrouiller toutes les confusions

qui se trouvent dans ces lignes, il me faudrait exposer au long des idées sur le développement des rhythmes latins en rhythmes romans qui ne peuvent trouver place ici. Je me borne à quelques mots. Certes je n'ignore pas l'usage français (mais non italien ni espagnol) de ne pas compter les syllabes atones de la césure ou de la rime féminine ; mais ce n'est qu'un usage commode, un procédé mécanique qui ne signifie rien pour l'histoire et la classification du vers. Supposons que les Romans, en conservant le septénaire rhythmique, aient pris la licence de négliger parfois la syllabe atone du premier membre, est-ce que pour cela le principe du vers aura été le moins du monde changé ? Or c'est précisément ce qui est arrivé. Le rapport entre le nombre des oxytons et des paroxytons est devenu tout à fait inverse en roman (notamment en gallo-roman) de ce qu'il était en latin, et c'est ce qui a surtout causé la transformation du rhythme trochaïque du latin populaire dans le rhythme iambique du roman. Mais quelquefois, dans un vers si long que chacun de ses deux membres est presque un vers, la chute féminine du premier membre s'est maintenue, comme dans le vers de romance espagnol, comme dans les vers provençaux cités, comme dans les chansons populaires françaises :

J'ai un long voyage à faire, je ne sais qui le fera :
Si je l'dis à l'alouette, l'alouette le dira.

L'usage de ne considérer les vers que dans leur forme la plus courte possible (masculins à la césure et à la rime) est à conserver pour l'époque postérieure ; mais à mesure qu'on remonte dans le temps il est moins justifié, et il ne serait pas plus raisonnable de l'appliquer aux plus anciens vers romans qu'aux vers populaires de l'époque classique. C'est ainsi que l'altération inverse, qui consiste à changer en féminine (paroxytonique) la chute originairement masculine (oxytonique) du second membre, n'empêche pas que ce membre ne représente en roman le membre correspondant du vers latin populaire.

On le voit, les vers romans étudiés par M. Bartsch sont parfaitement analogues à tous les autres vers romans ; ils s'expliquent comme tous les autres, ni plus ni moins, par les variations infinies, sous l'influence de la musique et du besoin de nouveauté naturel à l'homme, d'un thème commun. Y a-t-il la moindre vraisemblance à les supposer, seuls au milieu de leurs congénères, légués à nos poètes du moyen âge par les Gaulois, dont la langue avait complètement péri dans leur patrie ainsi que leurs institutions, leur religion et leurs mœurs, ou apportés par les moines irlandais qui parcoururent l'empire franc du VIIe au IXe siècle?

M. Bartsch fait là-dessus une comparaison qui cloche doublement. « Quand un mot français, dit-il, ne trouve d'explication ni en latin ni en allemand, mais qu'on rencontre en celtique un mot qui lui répond bien

pour le sens et la forme, quel romaniste hésitera à admettre l'origine celtique du mot français, surtout quand en celtique il est démontré ancien ? » Je dirais plutôt : Quel romaniste n'hésitera pas ? Et surtout quel romaniste voudra souscrire à ce que dit ensuite M. Bartsch? « Il n'est même nullement besoin que le mot soit attesté chez tous les peuples celtiques ; il suffit qu'il le soit chez un. » Il faut une extrême prudence avant d'admettre pour un mot français une étymologie celtique, à moins qu'il ne s'agisse de noms d'objets empruntés aux Celtes dans l'antiquité (*braie*, *banne*, etc.) ou dans le moyen âge (*lai*, *rote*, etc.); pour ma part je n'admettrais une telle origine pour aucun verbe par exemple, et je n'en connais pas une de ce genre qui ait été proposée avec quelque vraisemblance. Lorsqu'un mot celtique est identique à un mot français, l'emprunt fait par le celtique au français (ou au latin) est d'ordinaire beaucoup plus probable que l'inverse. Mais en tout cas il faut redoubler encore de méfiance quand il s'agit de mots qui n'existent que dans une des langues celtiques. Diez a déjà dit à ce sujet des vérités qu'aucun de ses disciples ne doit oublier, et qu'il a mieux exprimées qu'il ne les a appliquées, parce que son grand travail étymologique était accompli avant qu'il se fût rendu de l'état des choses le compte qu'il s'en rendit par la suite de plus en plus exactement. Or on ne peut accorder à l'influence celtique sur le terrain de la versification plus que sur le terrain étymologique; on doit même lui accorder beaucoup moins. Les mots s'empruntent bien plus facilement que les formes de versification, et dans le système de M. Bartsch il s'agit de formes qu'il aurait fallu aller démêler au milieu de beaucoup d'autres, et dont il aurait fallu extraire habilement, — en négligeant le quatrain, l'allitération, la rime intérieure, etc., — le seul côté par lequel elles étaient susceptibles d'une adaptation à la versification française! M. Bartsch admet que les mots français ne doivent être cherchés dans le celtique que quand on n'en trouve pas l'explication en latin. Or les vers en question s'expliquent aussi bien que n'importe quels autres par le développement naturel de la versification romane ; donc il n'y a pas lieu de les chercher en celtique. Il est vrai que M. Bartsch ne trouve pas de type latin métrique sur lequel il puisse modeler le vers de 11 syllabes et celui de 14; mais assurément cela ne lui serait pas difficile avec un peu de bonne volonté, et l'identification qu'il proposerait vaudrait bien celle de l'octosyllabe, du décasyllabe et de l'alexandrin avec les vers classiques desquels on les tire.

Je n'entre pas plus avant dans la question soulevée par mon savant ami. Ce second article, comme le premier, en dehors de l'argumentation qui en occupe une partie, est fort instructif par le nombre des exemples de vers de 14, 11, 10, 9 et 5 syllabes, provençaux, français et latins qu'il réunit. On reconnaît là l'érudition spéciale de M. Bartsch, si versé

dans toutes ces recherches difficiles. On pourrait naturellement augmenter sa liste. Je remarquerai seulement que le vers de 11 syllabes coupé après la 7e, vraiment populaire, se retrouve dans les *Chansons du XVe s.* que j'ai publiées :

Trop penser me font amours : dormir ne puis
Si je ne voy mes amours toutes les nuytz (XXX).
Jamès d'amoureux couart n'orrez bien dire (LXXVIII).

Je n'ai voulu ici que m'opposer à une théorie qui me paraît fausse, et je n'ai touché que les points sur lesquels elle porte. Je n'ai pas prétendu aborder les rapports de la poésie romane et de la poésie celtique. Ces rapports ont été très fréquents et très importants à une certaine période : l'influence des fictions celtiques sur notre littérature est connue ; l'influence exercée par la musique des Irlandais et des Gallois sur celle des Français me paraît aussi avoir été très considérable et a été, si je ne me trompe, complètement négligée. On pourrait faire valoir à l'appui de la thèse de M. Bartsch des arguments tirés de cet ordre de faits ; mais les vers romans qu'il veut que nous ayons empruntés aux Celtes sont plus anciens que l'époque où les rapports entre la poésie et la musique des deux peuples paraissent être devenus intimes et fructueux, et d'autre part (sauf peut-être en ce qui concerne le *lai*), il ne semble pas que depuis le XIIe siècle on puisse trouver dans la versification romane quelque trace d'une imitation des Celtes.

En résumé, M. Bartsch a soutenu une thèse ingénieuse ; M. d'Arbois de Jubainville et moi nous l'avons révoquée en doute. Il a voulu la prouver ; je crois qu'il a achevé d'en démontrer l'inutilité et l'invraisemblance.

G. P.

P. S. — Une remarque bien importante, pour la continuité en roman du septénaire latin rhythmique, et que je consigne ici rapidement, est celle-ci : dans les chansons populaires françaises composées de quatrains aux 1er et 3e vers féminins, 2e et 4e masculins (ci-dessus p. 189), c'est-à-dire proprement de vers de 15 syllabes à chute masculine, à césure féminine, la musique, au moins de toutes celles que je connais, met les temps forts sur les syllabes 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, c'est-à-dire exactement aux places occupées par l'accent dans le septénaire rhythmique. C'est un des caractères de la versification romane que d'avoir détruit, sauf à la césure et à la chute, la loi de l'alternance binaire des syllabes toniques et atones, observée dans la versification latine rhythmique ; mais cette alternance est au fond *idéalement* maintenue, en ce sens que le vers a des places *fortes* et des places *faibles*, et la musique populaire, dont le rhythme, pour les anciens temps, doit toujours être regardé comme inséparable de celui des vers, l'a conservée ici d'une manière éclatante. Il résulte de là qu'on peut chanter *Caesar Gallias subegit* et autres vers pareils sur l'air de *J'ai un long voyage à faire*, ou *Nous étions trois jeunes filles*, et que les temps forts de la musique coïncideront avec les accents des vers latins. Je ne sais s'il en est de même pour la mélodie des vers populaires espagnols, portugais, etc.

LES

[illegible] PERSONNES DU PLURIEL

EN PROVENÇAL [1].

[illegible] offrent un caractère commun : la présence [illegible] consonnes : hábent, ámant, vídent (j'ex- [illegible] tels que sunt, dant, stant). L'atone [illegible] de se conserver ou du moins de laisser [illegible] Mais, à côté de ce fait commun, il y a des [illegible] terminaison. L'atone peut arriver à se [illegible] appartenant au thème : c'est le cas [illegible]ant. Puis, cette circonstance particulière [illegible] peut être un *a* dans amant, amabant, [illegible] vident, un *u* dans viderunt, inten- [illegible] constituent des types qui peuvent se ramener

[illegible] la terminaison correspondante du futur ;

[illegible] présent de l'indicatif de la première conjugai- [illegible] dans les trois autres conjugaisons, des [illegible] conjugaisons, latin -ant.

[illegible] présent de l'indicatif des conjugaisons II à IV [illegible] subj. de la première conjugaison (-ent),

---

[illegible] de grammaire historique du provençal que [illegible] de France. C'est un extrait des leçons consacrées [illegible] la tonique.

[illegible] s'agit dans tout ce travail que de la 3e pers.

Je me propose de rechercher les continuations de ces divers types au midi de la France. Mon but serait d'arriver à déterminer les formes qui correspondent à ces types latins en chaque temps et en chaque lieu. Je sais que je n'y arriverai pas. D'abord les documents sur lesquels j'opère, bien que les plus nombreux qu'aucun philologue voué aux études provençales ait jamais eus à sa disposition, ne s'étendent cependant pas à tous les temps ni à tous les lieux. Ensuite, dans la question que j'étudie, comme dans toutes celles qui concernent la conjugaison, on voit les tendances analogiques contrarier fréquemment la marche naturelle de la dérivation, d'où certaines anomalies qui font du classement des formes une œuvre assez épineuse. Toutefois j'espère arriver à un degré de précision qui n'a été jusqu'à ce jour obtenu dans aucune partie de la grammaire provençale.

Chap. I. — habent, faciunt, vadunt.

1. Le résultat commun de ces trois formes est tel qu'il faut supposer que dans la période préhistorique des langues romanes la terminaison -unt s'était substituée à la terminaison -ent, soit *habunt. Nous devrons avoir recours à la même hypothèse plus loin en étudiant le troisième type. Il faut supposer aussi que dans faciunt le son spirant de *ci* ne s'est pas produit. La consonne médiale s'est effacée, fait exceptionnel, mais qui pourtant se présente dans vado, gradum, fagum, donnant *vau, grau* [1], *fau*, d'où en somme les formes intermédiaires **aunt*, **faunt*, **vaunt* [2].

Les formes les plus rapprochées de ce type que nous fournissent les documents sont *aun*, dans un acte du Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, écrit vers 1080 [3]; *seraun*, qui est fréquent dans certaines parties du cartulaire de la seigneurie de Montpellier connu sous le nom de « Mémorial des nobles [4] », tandis que d'autres parties du même cartulaire

1. *Grau* dans le sens spécial de canal mettant en communication avec la mer les étangs qui existent sur certaines parties des côtes de la Méditerranée, par ex. le Grau du Roi, près d'Aigues-Mortes, le Grau de Palavas, près de Montpellier; voy. le *Dict. topogr. de l'Hérault* au mot GRAU. Dans le sens ordinaire de « degré », le rapprochement d'*u* et d'*a* ne s'est pas produit, et gradum a donné *gra*.

2. Cette explication est, avec un peu plus de précision, celle même que M. Armitage a donnée dans la *Romania*, IX, 128. G. Paris avait déjà assigné la même étymologie au français *ont vont*; voy. *Romania*, VII, 368.

3. N° 1086 de l'édition, reproduit dans mon *Choix d'anciens textes*, partie provençale n° 39.

4. Chartes 313, 320 à 336 (sauf 327 et 329), 556, etc. — Les actes sont du XIIe siècle, la copie des premières années du XIIIe. Je cite d'après l'édition partielle donnée dans la *Revue des langues romanes*, tomes IV à VI.

offrent d'autres formes, comme on le verra plus loin ; *aun*, *vaun*, *faun*, formes habituelles au chansonnier Peiresc, Bibl. nat. fr. 1749[1] ; *aun*, *auraun*, Testament d'Adalbert II, évêque de Mende († 1109 ou 1110) ; *vaun*, Vie de sainte Enimie, éd. Bartsch, 268, 30, éd. Sachs, v. 1935[2].

2. La finale en *aun* se réduit généralement à *au*, forme qui se rencontre en un vaste territoire que le lecteur circonscrira aisément à l'aide des indications suivantes[3] :

ALPES (BASSES-).

Entre 1101 et 1110[4] : *aurau*, *incommonrau*.

ALPES-MARITIMES.

LERINS, cartulaire de l'abbaye, fol. 154 v°, écriture de la fin du XIIe s.[5] : *aut*, *acabtarau*, *farau*, *somoirau*.

AVEYRON.

CONQUES, cartulaire, pièce n° 556, vers 1115 : *au*, mais *volran* (il y aurait lieu de vérifier cette leçon sur le ms.) ; n° 373, vers 1160 : *ligerau*.

NAJAC, arr. et 13 kil. S. de Villefranche, 1234 : *auzirau*, *veirau*.

PEYRUSSE, cant. de Montbazens, 16 kil. N. de Villefranche, 1252, 1256 : *auzirau*, *veirau*. — 1284 : *escairau*, *tenrau*, *venrau*.

RODEZ, 1195 : *au*, *serau*.

Les documents de Rodez et de Milhau publiés par M. Affre dans la *Revue des langues romanes*, 3, I, 5-17, ont la finale *an*, mais sur ce point comme sur d'autres, je doute de la fidélité de l'édition[6].

CANTAL.

AURILLAC, Paix d'Aurillac, ms. du XIVe s. : *apelarau*, *aurau*, *serau*, *trametrau*.

---

1. La description donnée dans le *Catalogue des mss. français* fournit *aun* (p. 7 du ms.) et *vaun* (p. 48) ; on trouvera *faun* dans la pièce n° 41 des *Ged. d. Troub.* de Mahn, etc.

2. Ce poème peut être considéré avec certitude, malgré le surnom de l'auteur (Bertran de *Marseille*), comme un texte de la Lozère.

3. Je classe mes exemples par départements, toute autre circonscription territoriale manquant plus ou moins de précision. Je range les départements par ordre alphabétique et de même les lieux mentionnés dans chaque département. De la sorte les vérifications se font d'un coup d'œil et les additions trouvent facilement leur place. Les documents dont je fais usage et que je ne cite, pour plus de brièveté, que par leur date et par le lieu d'où ils émanent, sont des chartes dont j'ai vu les originaux ou un fac-similé. On conçoit qu'il n'est pas prudent de s'en rapporter à autrui lorsqu'il s'agit d'une différence graphique aussi légère que celle d'*u* à *n*. Mes citations pourront être aisément vérifiées lorsque j'aurai publié le recueil de chartes qui forme l'appendice du mémoire sur la langue d'oc que j'ai présenté en 1873 à un concours de l'Académie des inscriptions.

4. C'est le n° 42 de la partie provençale de mon *Choix d'anciens textes*, qui ne peut être exactement daté de lieu.

5. La charte est, je crois, de la fin du XIe s.

6. Cf. *Romania*, VIII, 295.

GARD.

ALAIS, coutume [1] : *contenrau* (*?*), *jutgarau* (*?*), *plaigarau*, *poinarau*, *poirau*, *retrairau*, *venrau*, *volrau*.

GARONNE (HAUTE-).

BESSIÈRES, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, sur la limite de la H.-Gar. et du Tarn. Je place sous ce lieu les chartes de Guillem Repolleir, parce que dans la plupart de ses actes il se dit « escrivas comunals de Veseiras », ou « de Buzet e de Veseiras » [2]. Celles de ces chartes que je connais sont comprises entre 1235 et 1248. On y lit fréquemment *au*, *avenrau*, *escairau*, mots ramenés par la répétition constante des mêmes formules.

BUZET, commune voisine de Bessières. Là furent passés un grand nombre d'actes rédigés par un certain Jehan de Malaura qui se qualifie ordinairement de « notarius de Rabastencs » ; Rabastens (Tarn) est tout près de Buzet. J. de Malaura écrit *auzirau*, *veirau*.

Il est à remarquer que Raimon Amel, notaire qui a écrit de 1198 à 1210 un très grand nombre d'actes pour Peire d'Auriac et Guillem de Valesville [3] (Auriac et Valesville sont dans le canton de Caraman, à quelques kilomètres au sud de Buzet et de Bessières), a toujours *an*.

VILLEMUR, arr. de Toulouse, à l'extrémité septentrionale du département, 1232 : *au*, *prendrau*.

HÉRAULT.

MONTPELLIER, Mémorial des nobles ; ch. 62 (n° CXXV de l'édition) *cargarau*, *estarau*, *ixirau* ; ch. 63 (CXXVI) *portarau*, *trametrau* ; ch. 317 (XIV) *serau* ; ch. 318 (XV) *seraut* (ne serait-ce pas *serant?*) ch. 319 (XVI), 327 (XXIII) *serau*. Dans d'autres chartes du même cartulaire, et parfois dans celles mêmes qui viennent d'être citées, on trouve *serant*, *seran*, et même *seron*. J'ai signalé plus haut les formes en *aun* du même cartulaire.

---

1. J'ai vérifié sur l'original (Arch. nat., K 878) l'édition donnée par Beugnot à l'appendice du t. III des *Olim*. L'écriture, qui est du XIIIe siècle, ne distingue pas toujours très clairement *n* d'*u* ; je place un point d'interrogation auprès des leçons douteuses. En plus d'un cas Beugnot (ou plutôt Dessalles qui lui a fourni la copie de ces coutumes) s'est trompé ; ainsi, au § 9, *moran*, leçon du ms., a été lu *morau*, comme si c'était un futur, tandis que c'est un subjonctif. Il est à remarquer que les formes en question sont en *an* dans le texte de la même coutume publié par M. d'Hombres, *Société scient. et littér. d'Alais*, année 1870, 233-50 ; mais cette édition est bien médiocre, et il faudrait voir le ms.

2. Teulet a donné de la plupart de ses pièces des analyses à peu près aussi longues que les pièces elles-mêmes, et souvent peu exactes. Il l'appelle dans plusieurs cas « W. Repoll », n'ayant pas tenu compte de l'abréviation (*Layettes* n°s 2406-8, 2410-11, etc.). Dans les mêmes actes, au lieu de « come o escrius » lisez « c'o vi e o escrius ».

3. Teulet, n° 477, 572, 577, etc.

LOT.

CAHORS, 1253 ou 1254 : *au*. — Registre *Te igitur*, 1278 : *hau, comprarau, vendrau*.

CAJARC, arr. et 20 kil. S.-O. de Figeac, 1249, 1280 : *ausirau, veirau*.

CARDAILLAC, arr. et 10 kil. N. de Figeac; 1301 : *auzirau, veirau*.

GOURDON, coutume, 1243 : *au, auvirau, dizerau* et *dirau, farau, ichirau, serau, veirau, fau*.

MARTEL, arr. de Gourdon, à l'extrémité N. du dép.; 1241 : *auvirau, poirau, veirau*.

SOUILLAC, arr. et 18 kil. N.-E. de Gourdon, règle de Saint Benoît, fin du XIIIe s. : *au, aurau, irau, serau, venrau*.

THÉGRA, 28 kil. E. de Gourdon, coutume, 1266 : *aurau, auvirau, habitarau, intrarau, veirau*.

Dans les coutumes de Gramat (tout près de Thégra), de Gréalou (12 kil. O. de Figeac), de Montcuq (20 kil. S.-E. de Cahors), les finales sont en *an*, mais des deux premières je ne connais que les éditions données pour Gramat par M. E. Dufour, pour Gréalou par Champollion-Figeac, et si le premier de ces éditeurs ne m'inspire qu'une confiance limitée, le second ne m'en inspire aucune. Quant à Montcuq, nous n'en avons que deux copies très tardives, dont la plus ancienne, écrite à Paris, abonde en fautes de tout genre [1].

LOT-ET-GARONNE.

AGEN, 1197 : *serau*. — 1235 : *aurau, auzirau, garderau, tenrau, veirau* [2]. — 1237 : *au*. — A Prayssas, à une douzaine de kilomètres au N.-O. d'Agen, la même finale serait en *an*, d'après la coutume publiée en 1860 dans la *Revue historique du droit français et étranger*. A Agen même, une pièce de 1222 publiée dans le recueil de MM. Magen et Tholin sous le n° XIV, et dont j'ai le fac-similé sous les yeux, porte clairement *auziran, seran, veiran*.

LOZÈRE.

MENDE, 1209 : *dirau, remenrau, serau, venrau*.

TARN.

ALBI, 1220 : *farau*. — Le cadastre de 1343 porte *au* d'après un fac-similé que j'ai sous les yeux [3], mais des cadastres postérieurs ont *an* [4].

---

1. Voy. mon *Choix d'anciens textes*, part. prov. n°s 61-2, et cf. *Bibl. de l'Éc. des chartes* 5, V, 45-50.

2. Mal lu *auran*, etc., par MM. Magen et Tholin (n° XXVII).

3. *Recherches sur Albi à l'aide des anciens cadastres de la cité*, par Isidore Sarrasy. Albi, 1860-2. L'auteur lit, p. 147 l. 3 *an*, mais le fac-similé placé en regard porte sûrement *au*.

4. Ouvrage cité p. 327 (cadastre de 1525) et 343 (cadastre de 1489).

DOURGNE, chl.-l. de c. de l'arr. de Castres [1], 1183 : *au, aurau, serau, fau.* — 1187 : *au, volrau.* — 1192 : *au, aurau.*

GAILLAC, 1243 : *escairau, endevenrau.*

PUYLAURENS ou VIELMUR (?), 1165 : *estarau, serau.*

TARN-ET-GARONNE.

BRASSAC, cant. de Bourg de Visa, arr. de Moissac; 1246 : *au.*

LAUZERTE, ch.-l. de c. de l'arr. de Moissac, 20 kil. au N. de cette ville. Fin du XIIe s. [2] : *au, donarau, serau.*

MONTAUBAN, 1204 : *au, aurau* [3].

3. Si on réunit par une ligne les points les plus excentriques entre ceux qui viennent d'être mentionnés, on trouvera que la finale *au*, correspondant à la finale latine -á'unt, règne sur un territoire dont la limite passerait par Agen, Gourdon, Souillac, Martel, Aurillac, Mende, Alais, et s'étendrait jusqu'aux Alpes-Maritimes pour revenir à Agen par Montpellier, le sud du Tarn, le nord de la Haute-Garonne, et Montauban. Mais il faut se hâter de dire que sur une grande partie de ce vaste territoire la finale *au* a de très bonne heure cédé la place à la finale *an*. Les exemples cités pour la rive gauche du Rhône et pour Montpellier appartiennent à des textes très anciens, et je doute fort qu'au XIIIe siècle on puisse constater aucun exemple de la forme *au* en Provence ni même à Montpellier. A Albi, comme on l'a vu plus haut, l'exemple le plus récent est de 1343, et j'ai vérifié qu'au XVIe siècle le poète Augier Galliard, de Rabastens (Tarn), ne connaît que les formes en *an*. Dans l'Aveyron et le Cantal, au contraire, les formes en *au* existent encore. Le temps, l'espace, et souvent aussi les moyens d'information, me manqueraient si j'entreprenais de suivre en chaque lieu le sort de la finale *au*. J'ajoute seulement que le périmètre ci-dessus tracé doit être étendu vers le nord ou le nord-ouest, puisque maintenant encore la forme *au* se retrouve en bas-limousin, selon M. Chabaneau [4]. Je dois dire toutefois qu'il eût été à désirer que le savant auteur de la *Grammaire limousine* eût, en ce cas et en maint autre, précisé ce qu'il entend par « bas-limousin ». De Tulle à Nontron (que M. Chabaneau fait entrer, au moins au point de vue linguistique, dans le bas-limousin) il y a près de 100 kilomètres, espace où peuvent se produire bien des modifications phoniques. En fait je constate, d'après M. l'abbé Roux, qu'à Tulle habent produit *an* et non *au* [5]. Quant à Nontron, les moyens de vérifi-

1. C'est la pièce 48 de mon *Choix d'anciens textes.*
2. Le n° 50 de mon *Choix d'anciens textes.*
3. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 710, lit à tort *an, auran.*
4. *Grammaire limousine*, p. 224.
5. *Revue des langues romanes*, 2, VI, 272, 273 (*an, chercharan*).

cation me font défaut, mais je remarque qu'entre cette ville et le Lot, où nous avons vu que régnait la finale *au* (à Gourdon, à Gramat, à Souillac), se trouve Sarlat. Or à Sarlat, habent, faciunt, vadunt ont dû donner au moyen âge *an, fan, van*, car, au XVIIe siècle, Pierre Rousset, né (1625) et mort (1684) en cette ville, écrit *ont, font, vont*[1]. Je le répète, l'assertion de M. Chabaneau a besoin d'être précisée.

4. Outre les documents à origine certaine qui ont été cités plus haut, je ne connais que peu de textes où la finale *au* soit employée, à savoir le ms. Addit. 17920 du Musée britannique, connu par mes Rapports[2] et par la publication récente de M. Ulrich, les sermons du ms. B. N. lat. 3548 B où on lit, par ex. au fol. 19 v°, *fau, creirau, venrau ;* et le *descort* ou lai que j'ai publié en 1860 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, où on lit *remanrau*, v. 84. Comme je l'ai noté précédemment[3], il y a lieu d'attribuer le premier de ces mss. au Rouergue. Quant au ms. des sermons, il est certain qu'il a été exécuté à Saint-Martial de Limoges, mais il s'y rencontre des fautes qui montrent qu'il a été copié d'après un autre ms., probablement d'après des feuillets détachés[4]. Cet exemplaire primitif venait peut-être de l'Auvergne : à tout le moins, je suis maintenant persuadé que les sermons, tels que nous les avons, n'ont pas été composés à Limoges.

5. En dehors du territoire ci-dessus déterminé, les formes correspondantes à *habent, faciunt, vadunt*, sont *an, fan, van*, ou vers le nord *ant, fant, vant*. Elles sont produites par la chute de l'*u* métatonique, de même que l'italien *hanno, fanno, vanno*[5]. Le domaine de la finale *an* entoure de toutes parts celui de la finale *au*, et confine, au nord, au français *ont*.

Il est curieux de constater que la forme prov. *aun, au* et la forme française *ont*, bien que produites par le même procédé de dérivation, la juxtaposition et la combinaison d'*á* et d'*u*, ne se touchent pas, étant séparées par une forme due à un procédé différent. A vrai dire, le fait est peut-être plus apparent que réel. Nous ne sommes pas en état de déterminer rigoureusement les lieux où se produit le passage de *au* à *an*, puis de *an* à *ont*. Pour la ligne de démarcation entre *an* et *ont*

1. *Œuvres de Pierre Rousset*, nouvelle édition par J.-B. L. (feu Lascoux, conseiller à la Cour de cassation), Sarlat, 1839, p. 3, 5, 8. — On sait qu'en Périgord l'*a* nasalisé du latin devient *o* dès le XVIe siècle, sinon plus tôt.

2. J'ai eu le tort d'imprimer *van* au lieu de *vau*, *Arch. des missions*, 2, III, 308 (tiré à part, p. 62).

3. *Romania*, VII, 13, note 3.

4. C'est la supposition que j'ai émise jadis, *Jahrbuch f. romanische Literatur*, VII (1866), 26.

5. L'italien a de plus *sanno* qui n'a pas de correspondant exact en provençal non plus qu'en français.

surtout, la rareté des documents empêchera toujours d'obtenir des résultats bien précis. A l'extrémité occidentale, dans la Gironde, la limite se présente avec assez de netteté : depuis le moyen âge, le saintongeais a fait vers le sud un mouvement de plus d'un demi-degré, de sorte que la langue d'oc et la langue d'oïl sont juxtaposées, sans transition. La différence n'est pas aussi tranchée dans la Charente, le sud de la Vienne, le nord de la Haute-Vienne et de la Creuse, le sud de l'Allier. Là, d'ailleurs, les documents anciens de la langue font à peu près complètement défaut. Ils sont moins rares pour la Loire, le Rhône, l'Ain et le Jura ; mais je n'en ai pas encore à ma disposition un nombre suffisant. J'indiquerai cependant, à l'aide de documents rares et espacés, les points les plus septentrionaux où j'aie rencontré *an* ; ce seront autant de jalons pour des recherches futures. Dans la coutume de Charroux, tout au sud de la Vienne (lat. 46° 10'), je rencontre les futurs *achatarant* 52[1], *aurant* 7, 9, *ferant*, *retornerant*, *serant* 20, mais on y trouve aussi *ont*, *rendront*, *tendront* 20. Il faut dire que le texte que nous avons de cette coutume est loin d'être sûr, mais toutefois le mélange des deux formes n'a en soi rien d'inadmissible[2]. Je citerai encore la coutume de Saint-Bonnet le Château (Loire, lat. 45° 26') où on lit *ant*, *aurant*, *gatjarant*, *segrant*, *serant* ; et aussi *clamarent* (futur de *clamar*)[3]. Les Méditations de Marguerite d'Oingt, dont la langue est tant soit peu plus septentrionale (Oingt, Rhône, lat. 45° 55'), nous offrent des formes discordantes : *ant*, *fant* (p. 41), *vant* et *vont* (p. 44), *serant* et *seront* (p. 41) *recevrent*, *arent* (p. 42, 45), *oserent*, *sentirent*, *vendrent* (p. 45), *povrent*, *vivrent* (p. 46), *verrent* (p. 47), etc. Le désaccord entre *ant* de habent et la terminaison *-ent* du futur est un fait notable, mais non isolé, car dans la coutume de Saint-Vallier, au nord de la Drôme, nous trouvons *ant*, art. 11, 12, et au futur *auren*, 8, *aurent*, 14, *meirent*, *comendarent*, *perdrent*, *portarent*, 7, *gatjarent*, 27 (exceptionnellement, *clamarant*, 27) ; dans la *Nobla Leyczon*, *han*, v. 52 (de même *fan*, v. 55) et au futur *auren*, v. 18, *venren*, v. 20. La *Nobla Leyczon* représente la langue des vallées vaudoises à la fin du XVe siècle ou au XVIe. A la même latitude, dans les Hautes-Alpes, au Queyras, on a de même, d'après MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, *an* (*habent*) et au futur *aurén*, *sarén*, etc.[4]. En Piémont *han* (de même au futur, *saran*, *avran*), *fan*, *van*. En Savoie je me trouve en pré-

1. Cité par articles.

2. M. Boucherie a relevé *angoisserant* dans le texte poitevin des sermons de Maurice de Sully (*Dialecte poitevin*, p. 266) ; *fant* se trouve aussi dans le même texte à côté de *font* (*Ibid.* 264).

3. Voir mon *Choix d'anciens textes*, partie prov. n° 56, art. 7, 9, 13, 18, 56.

4. On trouve ailleurs quelques exemples isolés du même fait ; ainsi *auren* dans la coutume de Condom, art. 27, *seren* 38, etc., mais plus souvent *auran*, *seran*.

sence d'indications contradictoires. Dans le *Plaisant discours d'un médecin savoyart emprisonné pour avoir donné advis au duc de Savoye de ne croire son devin*, 1600 [1], je relève *an*, *faran*, *seran*. Mais dans le « chant politique et religieux », composé vers 1590 et publié par M. de Jussieu [2], je lis *ont*, *font*, *vont*, et plusieurs futurs en *ont*. Ces formes en *ont* sont aussi celles du patois genevois [3]. Pour la Savoie comme pour Genève je ne connais pas de textes du moyen âge qui soient proprement en langue vulgaire. Dans le patois de la Gruyère nous avons *an* pour habent, mais *on* au futur [4].

6. Je mentionne ici deux exemples isolés du futur en *on* que je trouve à une grande distance des pays de langue d'oïl. L'un m'est fourni par un document fort ancien, l'acte de partage des biens de Dragonet de Mondragon, rédigé à la fin du XIIe siècle à Mondragon (cant. de Bollène, arr. d'Orange) ou aux environs [5] ; on y lit le futur *veiron* [6]. L'autre se rencontre dans le Mémorial des nobles et appartient par conséquent au voisinage de Montpellier : *seron*, ch. 329 (n° XXV).

La forme en *an* est la seule dont il soit fait usage dans la poésie provençale. C'est aussi la seule qu'approuvent les *Leys d'amors* (II, 374), en rejetant une forme en *ou* (*hou*, *vou*, *estou*, *fou*) qui ne paraît être qu'une prononciation particulière, du reste encore usitée en certains lieux, d'*au*. Les *Leys* mentionnent aussi comme fautif le futur *haurau* et n'approuvent que *hauran* (II, 402).

Chap. II. — Latin -ant.

7. Il s'agit, comme on l'a vu plus haut, des terminaisons de l'indicatif présent de la première conjugaison (amant), du subjonctif présent des conjugaisons II à IV (debeant, mittant, audiant, *siant), des imparfaits (amabant, debebant, mittebant, audiebant), du conditionnel dérivé du plus-que-parfait latin (*pogran*, *degran*, de potuerant,

1. Je me sers de la réimpression publiée il y a quelques années par le libraire René Muffat.

2. *Mémoires lus à la Sorbonne*, Histoire, année 1864 (vol. publié en 1865), p. 240-3.

3. D'après la *Conspiration de Compesieres*, 1695, édition de Genève, Cherbuliez, 1870 ; ainsi *fon* couplet 73, *on* c. 123, *aron* c. 63, *feron* c. 63.

4. Voy. les conjugaisons données par M. Cornu, *Romania*, IV, 236-8.

5. Il en a été fait quatre exemplaires dont deux nous sont parvenus et ont été publiés ; voy. *Rev. des soc. sav.* 5, II, 368, et *Vie de S. Benezet* p. p. l'abbé Albanès, p. 87.

6. On trouve aussi des futurs en *ont* (*differiront*, *prolongueront*, etc.) à côté de futurs en *an* dans la coutume de Saint-Gilles publiée en 1873 par M. Bessot de Lamothe, mais ce texte n'est qu'une traduction qui me paraît dater de la fin du XVe siècle, et ces futurs peuvent bien être dus à l'influence du français.

debuerant) ; enfin des imparfaits du subjonctif en *essa*. Diez, traitant de cette finale et en même temps des finales ent (debent) et unt (mittunt), s'exprime ainsi : « Dans les finales atones de la 3e pers. plur. « il est à peu près indifférent de placer devant la caractéristique propre « de cette personne, *n*[1], l'une ou l'autre des voyelles *a, e, o*, bien qu'au « présent cela puisse être préjudiciable à la distinction du mode. En « effet, à la place de la finale primitive *an*, on a introduit aussi *on* et *en* : « *chantan, -on, -en ;* de même pour *chantavan, vendian, chantéran, chan-* « *tarian ; vendan, -on*. Pour *en*, on a de la même manière *on : chanten,* « *-on, chantessen, -on ;* pour *on* on a *en : vendon, -en, chanteron, -en* » (trad., II, 181). Tout cela est bien peu précis. Le point est de savoir où et quand ces diverses finales se manifestent.

8. *A* métatonique se conserve régulièrement en provençal ancien, sauf en quelques cas dont aucun ne se présente ici. Nous devrions donc avoir partout des imparfaits tels que *amavan, metian*, des subjonctifs tels que *aujan*, des conditionnels tels que *degran*. Mais l'analogie des formes venant de la finale -unt est venue troubler la dérivation étymologique. En Provence et dans le Languedoc oriental et méridional la forme étymologique est généralement observée, mais toutefois des irrégularités se manifestent çà et là. Commençons par citer des textes qui sont, à cet égard, réguliers.

De ce nombre est le recueil de vies de saints traduites du latin en prose provençale qui forme le n° 107 de la collection Libri à Ashburnham-place[2], où on trouve toujours des formes régulières telles que *guidavan* 42, *tormentavan* 52, *dizian* 43, 52, *venian*, 41. — Une lettre écrite en 1293 par des Marseillais établis à Bougie nous offre les imparfaits *avian, volian*, le subj. prés. *ayan*, le subj. imparf. *fossan*.

Aucune irrégularité non plus dans la vie de Douceline, texte marseillais de la fin du XIIIe siècle[3] : *eran* 16, *abitavan* 33, *aministravan* 12, *anavan* 45, *gardavan* 9, *acullian* 11, *azimplian* 9, *despendian* 13, *fazian* 70, *vezian* 71, *vivian* 8, etc. — Il en est de même aussi dans la Vie de saint Honorat de R. Féraut, ou du moins dans le ms. d'origine provençale d'après lequel cet ouvrage a été publié. Entre autres textes qu'on

1. Diez remarque, quelques lignes plus bas, que « la terminaison *on* peut même perdre son *n : chanto, plazo.* » Alors *n* n'est pas une caractéristique.

2. Je cite par lignes, d'après mon *Choix d'anciens textes*, part. prov., n° 33. Ce ms. est sûrement d'origine provençale. A la fin on lit cette note qui imite l'écriture du XIVe siècle : *Iste liber est conventus S. Dominici de Mantua.* Mais il me paraît certain qu'elle est de la main même de Libri qui ajouta de la sorte à plusieurs des mss. qu'il avait volés de fausses mentions de provenance pour dépister les recherches. Je soupçonne que ce ms. aura été volé à Carpentras.

3. Cité d'après mon Choix d'anciens textes, part. prov. n° 35. Cf. les « prolégomènes » de l'abbé Albanès à sa récente édition de cet ouvrage, p. lxxxv.

pourrait encore alléguer, je citerai le règlement des Prudhommes pêcheurs de Marseille [1], daté de 1431 : *adordenan* p. 59, *contradisian* p. 60, les subj. prés. et imp. *aian* p. 65, *deian, fossan, prenan, perdan* p. 60, *puescan* p. 66, le condit. *serian* p. 60, etc.

9. Actuellement ces finales sont, en Provence et en Languedoc, et depuis le XVIe siècle au moins, en *-on* [2], sauf lorsqu'elles sont précédées d'*i*, cas où elles sont en *en : amon, anavon*, mais *amarien, disien* [3]. On peut se demander si la substitution de l'*o* d'*amon* à l'*a* d'*aman* a été produite par l'analogie indiquée plus haut, des finales venant de -unt, ou bien s'il n'y a ici que le passage ordinaire au midi d'*a* métatonique en *o*. De ces deux hypothèses il faut sans hésiter adopter la première, car à Montpellier et lieux voisins, où l'*a* métatonique se conserve encore maintenant, on a cependant, comme en Provence, la finale *on* prononcée avec un son plus fermé [4]. Nous allons voir d'ailleurs qu'avant l'époque où *a* postonique passe à *o*, la finale *on* envahit, en Provence même, le domaine que la finale *an* occupait par droit de naissance.

L'un des textes qui constatent cet envahissement est la relation de la prise de Damiette [5], document d'origine française, mais que nous ne possédons que sous la forme d'une traduction provençale exécutée certainement, à en juger par l'ensemble des formes du langage, par un provençal. Les formes étymologiques y dominent dans une proportion considérable. Cependant on trouve *gitavon* 177 (*gitavan* 199), *portavon* 295 (*portavan* 297), *avion* 91 (*avian* 103, 118, 132, etc.), *combation* 112, *fazion* 109 (*fazian* 141, 194), *jasion* 461, *metion* 294 (*trametian* 302), *sabion* 80 (*sabian* 393). — Il y a aussi quelques formes en *on* dans le ms. Bibl. nat. fr. 1049, exécuté à Aix peu après 1343 ; ainsi, dans le

---

1. Cf. Payan d'Augery, *Les prudhommes pêcheurs de Marseille et leurs archives*. Aix, 1873. Le texte du règlement occupe les pages 57 à 71 de cette brochure qui en a 72.

2. Çà et là, dans les Alpes, la finale *an* est conservée. Ainsi à Briançon *mandan, chantan, tournan* (Chabrand et de Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes*, p. 150-1), mais toutefois *parloun, cherchoun* (*Ibid.*); au Monêtier de Briançon, *minjavan, dansavan* (*Ibid.* p. 156); de même à Oulx, non loin de Briançon, mais de l'autre côté du mont Genèvre, en Piémont (*Ibid.* p. 152). Plus au sud, au Queyras (*Ibid.* p. 17, 19, etc.), à Embrun et à Barcelonette (*Ibid.* p. 157, 159), c'est *oun* qui règne.

3. La tendance à faire passer à *en* la terminaison *an* quand elle est précédée d'un *i*, se manifeste dès le XIVe siècle. Dans des documents rédigés probablement à Aix (B. du Rh.), en 1419, 1427 et 1435, on lit *sien, serien, solien* (Laplane, *Hist. de Sisteron*, II, 557, 561, 577) quoique des formes comme *sian, serian, surian, ferian*, etc., y soient d'ailleurs constantes.

4. Bringuier écrivait *passoun, tournavoun, pourtavoun*, où Mistral écrirait *passon, tournavon, pourtavon ;* voir *Revue des l. rom.* I, passim.

5. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1877, pp. 522 et suiv. Cité par lignes.

morceau publié dans la Chrestomathie provençale de M. Bartsch, *mesprezavon* 351, 35, *vejon* (videant) 355, 44.

10. Plus au nord, *on* paraît tendre de bonne heure à se substituer à *an*. Dans l'ancienne charte de Mondragon citée au § 6, on lit *aion* (habeant), *tengon* (teneant), *tenguesson ;* le présent et l'imparfait de l'indicatif n'y figurent pas. Dans la même région, un peu plus à l'est, une charte du cartulaire des Templiers de Roais (n° 156), datée de 1203, nous offre à côté de *fazian*, *dizian*, les imp. du subj. *fezesson rendesson*. Plus au nord encore, dans le cartulaire de Saint-Paul de Romans, on constate, en diverses chartes du commencement du XIIIe siècle, l'hésitation entre les deux finales : *donant* (n° 55), *aviant* (48), *quesessant*, *tenessant* (79), *demandessant* (91), mais *avion* (52), *feesson* (54). A Grenoble, tous les textes que je connais (ils sont postérieurs au XVIe s.) ont *on*.

11. Vers Lyon, dans les Méditations de Marguerite d'Oingt, *an* se fait très rare. On trouve les deux formes à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel : *erant* p. 37, 46, *faysiant* p. 42, *puyant* (*potebant) p. 44, *porriant* p. 42 ; au subj. prés. *seiant* p. 44 ; — d'autre part, *aveunt* p. 45, *erunt* p. 43, *faysiunt* p. 42, *desiravont* p. 44, *gitavont* p. 37, *tornavont* p. 39, *porriunt* p. 45, *sariont* p. 44, et au présent de l'indic. de la 1re conjugaison : *amont* 46, 47, *regardont* 41, *retornont* 42.

La coutume de Saint-Bonnet le Château, au S.-O. de Lyon, ne connaît que les formes en *on : aviont* 52, *auriont*, *penriont*, *seriont* dans le préambule, *venriont* 3, *aiunt* (habeant) 5, *metunt* (mittant) 49, et l'imp. du subj. *meneisunt* 49. Nous sommes, à cette latitude, bien près des pays où la finale que nous étudions est *-ent*.

12. En Savoie et à Genève ant, ent, unt, sont uniformément rendus par *on* ou *ont*, au moins d'après les textes cités plus haut, p. 200, notes 1-3. En Piémont la forme correspondante est *o* [1]. Mais dans un texte de 1446 récemment publié [2] je trouve deux subjonctifs en *en : habien* (habeant) et *possen* (subj. de possum).

13. Passons maintenant sur la rive droite du Rhône. Les documents me manquent pour l'Ardèche. Dans la Haute-Loire, *an* paraît bien conservé jusqu'à la fin du moyen âge au moins. Je trouve dans une pièce de 1428, insérée par Estienne Médicis dans sa chronique, tome I de l'édition de M. Chassaing, les ind. prés. *aprochant* p. 148, *montant* 147 ; les subj. prés. (conj. II à IV) *agant* 147, *aveignant* 148, *fassant* 147,

1. Voy. les conjugaisons données dans la grammaire de Pipino.
2. *Archivio storico italiano*, 4, II (1878) 381, 382.

vendant 150, *siant* 145; les imp. de l'ind. *sentiant, vesiant* 149; les imp. du subj. *aguessant* 146, *mandessant* 149; les condit. *devriant, poiriant, vouldriant* 146. Au XVIIe siècle ces finales sont en *on* dans les Noëls de Cordat : *donnon* 62, *pouorton* p. 51, et *pourton* 61, *vuelhon* 55 *creydavon* 63, *aguesson* 31; la même terminaison, précédée d'*i*, devient *en*, cas qui a déjà été signalé plus haut, p. 202, n. 3, dans *avien* 31, *duvien* 16, *poudien* 31, *sarien* 25. Je ne suis pas sûr que *an* ne subsiste pas encore en quelque partie du département, notamment vers le N.-E., car M. Aimé Giron écrit *badavan, sortian* [1].

14. Plus au sud, dans la Lozère, tous les documents, y compris le testament de l'évêque Adalbert cité plus haut, § 1, ont sans exception des finales en *on* ou *o*. Parmi ces documents on peut comprendre la Vie de sainte Enimie qui, bien qu'elle ait pour auteur un certain Bertran de Marseille, n'offre pas les caractères du marseillais, tandis qu'elle a ceux qu'on peut reconnaître dans les chartes du Gévaudan.

15. Dirigeons-nous présentement vers le sud. Nous allons voir la finale *on* se substituer de plus en plus à *an* dans le Gard, l'Hérault et tout le centre de la langue d'oc. Mais *an* se conserve dans le voisinage des Pyrénées et dans l'ouest.

GARD.

Coutume d'ALAIS; ind. présent : *demandon* 13, *pecco* 18, pas de formes en *an;* imparfait : *esdevenian* 5, *venian* 9, mais *podion* 13; subjonctif présent : *fassan* 15, *puescan* 14, mais *aion* 4, 5, *compliscon* 6, *desfasson* 25, *parton* 3, *puescon* 3, 10, 19.

LE CAYLAR, cant. de Vauvert, première moitié du XIIe siècle : *tollian.*

SAUVE, arr. du Vigan (33 kil. O. de Nîmes), 1168 : *aviun* et *avion, teniun, vendessun, voliun, volriun, vendriun.*

Coutume de REMOULINS [2], texte de 1500; ind. présent : *baylont, ordonont* p. 217; subj. : *ayon* p. 223, *ayont* p. 226.

HÉRAULT.

L'hésitation n'est pas moindre que dans le Gard, comme on le verra par quelques documents choisis dans le grand nombre de ceux que nous possédons pour ce département.

ASSAS, 11 kil. N. de Montpellier, 1483 : *trobavon*, art. 63; *sien* (soient) art. 21.

---

1. *Poésies couronnées au centenaire de Saboly, à Apt et aux Jeux floraux de Toulouse.* Marseille, Olive, 1876, p. 15.

2. *Revue des langues romanes*, IV, 217-27. Je cite par page, l'éditeur n'ayant pas numéroté les articles.

3. *Revue des l. rom.*, I. Ce texte, où les mêmes formules se répètent constamment, n'offre pas d'autre exemple à citer.

BÉZIERS, chronique de Mascaro, 1347-90. Ce document a pour la présente étude une valeur considérable. D'abord il est assez long pour nous fournir un très grand nombre d'exemples. Ensuite il nous est parvenu dans la forme la plus authentique, puisqu'il est publié d'après l'autographe de l'auteur. Il faut donc que les irrégularités que nous allons constater, et qui ne sont pas de simples variétés orthographiques, mais se faisaient sentir dans la prononciation même, aient existé réellement dans la langue. Voici d'abord les cas où *an* étymologique est conservé : imp. de l'ind. *estavan* 90, 114, *montavan* 83, *occupavan* 92, *pilhavan* 92, *raubavan* 92, *tombavan* 79, *eran* 69, 121, *avian* 74, 79, 114, 125, *remanian* 73, *sostenian* 114, *tenian* 92, *volian* 85, 104, 138 ; cond. : *farian* 69[1], 107, *serian* 123 ; subj. prés. : *aian, prengan* 121, *puescan* 143, *vengan* 71, *sian* 71, 123. Voici d'autre part, dans le même ordre, les cas où *on* se substitue à *an* : *balavon, dansavon* 74, *demandavo* 112, *portavo* 129, *eron* 71, 116, *volio* 85, *aion* 118, 123, 128, *puesco* 72, 142. Tous les imparfaits du subjonctif sont en *on* ou *o* : *aguesso* 74, *paguesson* 86, *tenguesso* 76. Puis, à l'année 1381 (p. 119), nous voyons apparaître pour la première fois dans *avien* une forme en *en* dont il a été déjà question précédemment, §§ 9 et 13.

GIGNAC, 25 kil. N.-O. de Montpellier[2]. 1465 : *aian* 292 ; 1470 : *aion* 295 ; 1471 : *aion* 12, *sian* 15, 19, 22 ; 1474 : *mandon* (à l'indic.) 297.

MONTPELLIER. Je ne cite pas le Mémorial des Nobles : le mélange des formes étymologiques et analogiques qui s'y remarque s'expliquerait trop aisément par la variété des actes dont il se compose. Mais le même mélange, avec une tendance très prononcée vers les formes analogiques, s'observe dans des documents offrant plus d'unité, tels que les privilèges de la Commune clôture. Je prends mes exemples dans la partie la plus ancienne, écrite en 1264[3] : en *an* : *trian* 7, *sian* 3, 4, *poyrian* 18, 19, 20. En *on*, prés. de l'ind. : *aordenon* 20, *juron* 4, *manifeston* 3, 20 ; subj. : *fasson* 20, *meton* 3, *puescon* 3, 41, *vuelhon* 41.

16. Si ce n'est pas là encore l'uniformité des troisièmes personnes du pluriel à finales atones, il s'en faut de peu. L'uniformité complète, nous la trouverons, dès les temps les plus anciens, dans le nord de la Haute-Garonne, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Lot[4], le nord de l'Aveyron, la

1. Peut bien être un imp. de l'ind., avec *r* pour *z*.
2. *Revue des l. rom.*, I, 292-8, II, 11-22. Je cite par page.
3. *Revue des l. rom.*, II, 91-102. Je cite par articles.
4. Probablement aussi dans la Corrèze. A la vérité les textes anciens me manquent, mais je vois par les *Énigmes limousines* qu'a publiées M. l'abbé Roux (*Rev. des l. rom.* 2, IV, 174 et suiv.) qu'actuellement à Tulle et aux environs les troisièmes personnes du plur. (sauf bien entendu habent, faciunt, vadunt) sont uniformément en *on*. Elles sont en *ou* dans la Moulinade du P. La-

Lozère. Les *Leys d'amors* se montrent pleinement favorables à la forme unique : « Il est beaucoup mieux, selon l'usage généralement établi en « roman, de dire à cette troisième personne du pluriel *amo, canto, crido*, « que *aman, cantan, cridan* » (II, 372). Et plus loin les Leys mentionnent les deux formes *amesso* et *amessan*, *aguesso* et *aguessan*, en donnant la préférence à la forme en *o* (II, 396). Mais on verra plus loin que pour l'imparfait les *Leys* défendent la forme en *an*.

17. Plus au sud, dans l'Aude, l'Ariège, la Haute-Garonne et le Gers, *an* domine à peu près exclusivement, au moins dans les temps anciens, comme en Provence.

AUDE.

FANJAUS [1], arr. de Castelnaudari, 1276, (*Musée des Arch. dép.*, n° 90). Il n'y a pour notre sujet à relever que des imparfaits et des subjonctifs, qui tous sont en *an* : *eran, fasian, podian*, — *aian, deveriscan* [2], *enquieyran, estian, fassan, yscan, offran, redan, sian, tengan, vengan*.

LIMOUX, *Libertés et coutumes de la ville de Limoux*, p. p. Buzairies, 1851 (trad. du XIVe s.?). Cette publication, faite sans aucune connaissance de la langue, de l'écriture ni du sujet, ne se prête pas à un dépouillement exact. On peut toutefois constater quelques exemples certains du présent de l'indic., qui est en *o* : *demando* p. 55, *uso* 64, tandis que le présent du subjonctif des conjugaisons II à IV est encore presque constamment en *an* : *aian* 65, *obtengan* 43, *puscan* 55, *sian* 43, mais pourtant *aion* 70.

Les finales en *an* sont toutes conservées dans *Guillem de la Barra*, le roman d'Arnaut Vidal de Castelnaudari. Actuellement au contraire, toutes ces finales sont en *oun*, comme dans l'Hérault ; voir les paradigmes donnés par M. Cantagrel en tête de la *Cansou de la Lauseto*, par Ach. Mir, Montpellier, 1876.

ARIÈGE.

SAINT-FÉLIX (?), cant. de Tarascon, 1176 : *serian*.

SAVERDUN, 1327 (*Rev. d. l. rom.* 3, II, 166) : ind. prés. *pagan* ; imparf. *passavan, avian* ; subj. prés. *fossan* ; mais *poyrion* au condit.

FOIX (?), traduction d'Abulcasis, XIVe s. *Rev. d. l. rom.* I) : *gettan* p. 15,

---

combe (poème composé à Tulle en 1781 et imprimé à la suite de quelques exemplaires du *Dictionn. du patois bas-limousin* de Beronie), mais toute la différence porte sur la consonne finale, et ce qui importe ici c'est simplement de constater que la terminaison n'est pas en *en* comme dans la Dordogne et la Haute-Vienne (voir le chap. suivant). Du reste M. l'abbé Roux lui-même ne paraît pas avoir sur ce point d'idées bien arrêtées, car dans une pièce de sa composition qui est imprimée dans la *Revue des l. rom.*, VII, 392, il adopte *ou* et dans une autre, publiée dans la même *Revue* (2, VI, 271-5), il emploie *on*.

1. Je ne puis me résigner a admettre l'orthographe officielle *Fanjeaux*.

2. Pour *deveziscan* ; nouvel exemple d'*r* pour *z*.

desacordan, *pausan*, *soffertan*, *estiman*, *cuydan* p. 303. M. de Tourtoulon dit que la langue de ce texte est identique à celle de l'*Elucidari* composé pour Gaston II, de Foix (1315-43), assertion qui n'est pas exacte en ce qui concerne le point qui nous occupe, car je trouve dans l'*Elucidari* des formes en *o* et non en *an*, ainsi dans la *Chrest. prov.* de M. Bartsch, 3e éd., col. 367-8 : *pauzo*, *porto*, *parlo*, *sono*, *vuelho* (subj.), et dans les *Denkmæler*, p. 62 et 63 : *menavo*, *nomnavo*, *mezuravo*, *recito*, *ero*. Le compilateur de l'*Elucidari* aura peut-être subi quelque influence littéraire.

La finale en *on* remplace *an*, tout au nord du département, dans les chartes du cartul. de Saint-Pierre de Lézat, voy. n° 52 de mon Choix d'anciens textes : *avion*, *domanavon*, *podion*.

GARONNE (HAUTE-).

Ici, plus encore que dans l'Ariège, *on* et *an* se touchent et s'entremêlent.

TOULOUSE, 1221 (Magen et Tholin, n° X) : *avian*, *sian*. — Guill. Anelier, poème de la guerre de Navarre : prés. de l'ind. de la 1re conj., *guerreyan* 1206, *jogan* 738, *malmenan* 736, *saludan* 249 ; imparf., *amavan* 878, *entravan* 1247, *gitavan* 609, *talhavan* 1247, *eran* 900, 1249, *disian* 1244, *ferian* 484, *podian* 755, *volian* 846 ; condit. simple (ancien plus-que-parfait), *degran* 810, *pogueran* 77 ; condit. agglutiné, *puirian* 756 ; prés. du subj. des conjug. II à IV, *atendan* 372, *aujan* 714, *dejan* 711, *fessan* 448, *fossan* 1227, *sian* 929, *tenguan* 204, *vengan* 374 ; imparf. du subj. *anassan* 1747, *mangessan* 774. Le même poème nous offre quelques formes en *on* : prés. de l'ind. de la 1re conj., *destrujon* 1202, *pensson* 78 ; imparf. *tenion* 176 ; *volion* 145, 378[1] ; condit. simple, *anesson* 351, *parlesson* 466 ; condit. agglutiné, *conquiririon* 352, *puirion* 352 ; imparf. du subj., *anesson* 351, *parlesson* 466. Il y a aussi des formes en *en* : imparf., *eren* 610 ; prés. du subj. des conj. II à IV, *sien* 197, 662 ; imparf. du subj., *presesen* 450. — Dans les *Ordenansas et coustumas del libre blanc* (vers 1550), *an* étymologique est conservé, mais moins d'un siècle plus tard, chez Goudelin, cette finale est remplacée par *on*.

VALESVILLE, canton de Lanta, à l'est de Toulouse. Les chartes du notaire Raimon Amel, déjà mentionnées au § 2, offrent encore l'*an* étymologique, mais un peu plus au nord, à Buzet, à Bessières, à Villemur, qui sont à l'extrémité septentrionale du département, *an* laisse la place à *on* dès les plus anciens documents.

MONTSAUNÈS, canton de Salies, arr. et à l'est de Saint-Gaudens,

1. A ces formes on peut ajouter *credió* 21, *voldrió* 22, en rime ; cf. *dizián* 231, également en rime.

fazian, tiian (tenebant)[1]. Montsaunès est à une trentaine de kilomètres au S.-O. de Lézat (Ariège) où nous venons de voir que cette finale était en *on*.

GERS.

Mauvezin, arr. et à l'est de Lectoure, coutume, trad. de la fin du XIVe s. : *afermaban, ayan, fossan, poscan, sian, bengan.*

Condom, coutume, 1314[2] : *ajudan* 48, *alonguavan, anavan, aparelhavan* 16, *trobavan* 28, *fazian* 5, *aian* 42, *metan* 28, *puscan* 5, *sian* 5, *auzissan, deguossan* 32.

Dans les poésies de D'Astros († 1649), qui représentent l'état du langage dans la Lomagne (Lectoure) au commencement du XVIIe siècle, ces finales sont en *on* : ind. prés. de la 1re conj. : *danson, manquon, trobon* ; imparf. *eron* ; subj. prés., *ajon* (habeant). Ces finales ne se confondent pas avec celles qui correspondent à -ent -unt, lesquelles sont en *oun*. Les cas où la terminaison est précédée d'un *i* subissent un traitement particulier : l'*i* et le *an* primitif deviennent *en*, ainsi *pouyren* qui serait en anc. prov. *poirian*. C'est un phénomène dont on a en gascon des exemples anciens[3].

18. Un peu plus à l'ouest, nous retrouvons nos deux formes distribuées ainsi qu'à l'extrémité opposée, selon l'étymologie. Seulement une des deux s'est modifiée : ce n'est plus *on* que nous trouvons à côté de *an* et parfois empiétant sur son domaine, c'est *en*, que nous avons déjà vu faire son apparition à Toulouse, chez Guillem Anelier.

DORDOGNE.

Périgueux, 1231 : *avian, devian, respondessan,* mais *sapchen* (sapiant).

Canton de Villefranche de Lonchapt, 1289 : *aian, pusquan, poguessan, venguessan*[4].

Actuellement ces finales, ou à tout le moins celle du prés. de l'indic. de la 1re conjugaison, sont en *en* : voy. une pièce en patois de Mussidan, *Rev. des l. rom.*, 2, V, 91, et *Ibid.*, 2, VI, 164, un noël périgourdin.

GIRONDE.

D'après le livre de la Jurade de Bordeaux, 1402[5]. Imparf. de l'ind. : *armaban* 27, *entraban* 62, *eran* 46, 62 ; subj. prés. *ayan* 24, *beyan* 8, *fassan* 65, *mettan* 17, *prengan* 6, *pusquan* 3 ; imp. du subj. *fossan* 3,

1. Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens*, p. 313-4.
2. D'après le *Musée des Arch. dép.*, n° 105, cité par articles.
3. Voy. *Romania*, III, 438, § 17.
4. Voir aussi dans mes Rapports les extraits du ms. Douce 162 qui offre beaucoup de formes que je retrouve dans les chartes de la Dordogne.
5. Je cite par pages.

aguossan, degossan 2. Toutefois, la finale *en* empiète sensiblement : *contaben* 62, *enbarchaben* 45, *ayen* 7, 14, 15, *fassen* 2, etc., etc.

LANDES.

GABARRET, n.-e. du département, 1268-9[1] : *valessan* l. 39, mais à l'imparfait *valen* l. 37.

PERQUIÉ, cant. de Villeneuve-de-Marsan, à l'est du département, 1256[2] : *compran, laisan, quitan*, mais à l'imparfait *portaven, aven, deven*.

PYRÉNÉES (BASSES-).

VALLÉE D'OSSAU (?)[3], *Récits béarnais* publiés par MM. Lespy et Raymond, comm. du XVe siècle. Tous les présents de l'ind de la 1re conj. sont en *an : anan* 22[4], 32, 38, *comensan* 30, *debaran* 32, 34, *demanan* 20, 28, *lexan* 2, *peccan* 18, *sercan* 38, *troban* 38. Quelques imparfaits de la même conjugaison sont en *an : adoraban, estaban* 4; de même *eran* 18; mais *anaben* 28, 42, *denhaben* 38, *entraben* 28, *portaben* 42, *trobaben* 28; aussi *crobiben* (cooperiebant) 40, *eren* 36, *fasen* (faciebant) 22, ce dernier mot offrant un cas spécial, celui d'un *i* se trouvant originairement avant la terminaison. *An* est rare au présent du subj. : *aparescan* 12, mais *augen* (audiant) 16, *vegen* (videant) 11, *visquen* (vivant, formé sur le prétérit vixi, *viski), *vulhen* (*voleant). Il y a à l'imp. du subj. *tornassan* 40, mais plus souvent *en : agossen* 42, *dixossen* 40, 42, *mostrassen* 42.

Dans les Fors de Béarn, qui sont un peu moins anciens que les *Récits*, la finale *an* se fait rare. Je citerai le présent *demandan* 165, l'imp. du subj. *declarassan* 35, mais nous trouvons pour la première conjugaison les présents *alleguen* 33, *autreyen* 16, *peleyen* 25; puis pour les subjonctifs des conjugaisons II à IV : *fassen* 6, *deyen* 16, *reden, sien* 16, l'imparf. *eren* 25, etc.

VIENNE (HAUTE-).

Là la terminaison *en* paraît, à l'époque ancienne, avoir tout envahi, sauf les imparfaits du subjonctif. Je trouve à Limoges en 1207 *mezesan*, en 1257 *aguessan, requerissan, demandessan*, mais *eren* (1254, 1257) et les subjonctifs *fasen, venien* (1218), *aien* (1252). De même dans l'ancienne traduction limousine de saint Jean (XIIe siècle) : *eren, esgardaven, cujaven*, etc. De même aussi, comme on sait, dans Boëce. Toutefois, d'après d'autres textes, il ne paraît pas que la finale *an* ait été entièrement expulsée par *en*, car vers la fin du XIVe siècle, dans le ms. de la coutume

1. *Romania*, III, 440.
2. *Musée des Archives départementales*, n° 86.
3. Voy. la préface, p. XXII, XXIII.
4. Tous les exemples sont empruntés au t. I. Je cite par pages.
5. Je prends mes exemples dans les premières pages de l'édition Mazure et Hatoudet et je cite par articles.

de Limoges de la Bibliothèque nationale (fr. 25219) on trouve non seulement *aguessan*, *poguessan*, mais encore les ind. prés. de la première conjugaison *levan*, *menan*, les subj. des conjugaisons II à IV *ayan*, *puechan*, *punichan*, ce qui n'empêche qu'il y ait aussi dans les mêmes cas quelques formes en *o*; *demando*, fol. 6 v°, et en *en*, *aporten*, *logen* (locant), *fasen* (faciant), f. 7, *punissen* et *punisso*, f. 7 v°, etc. Il règne dans ce texte une vraie confusion de formes. Actuellement, par une contradiction singulière à l'état ancien, le patois de Limoges conserve *an* partout où il y a en latin *ant*, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les conjugaisons données par M. Ruben dans l'étude sur le patois limousin qui précède son édition des poésies de Foucaud, p. LXXXI-XCIV.

19. En catalan on peut constater une assez grande variété. Dans le catalan de Barcelone, qui est depuis longtemps devenu le type de l'idiome littéraire, *an* se maintient assez bien à sa place étymologique, *en* correspondant aux finales latines ent et unt. Dans le poème des Sept Sages, dont l'origine est incertaine, la finale *an* reste au présent de l'indicatif des verbes de la première conjugaison, mais elle est supplantée par *en* au subj. prés. des conjugaisons II à IV, à l'imp. du même mode dans toutes les conjugaisons, et à l'imp. de l'ind.; voy. Mussafia, préface à la version catalane des Sept Sages, nos 86, 87, 95, 99. On voit qu'*an* a perdu là une partie de ses positions étymologiques. Mais dans le catalan du Roussillon il les a toutes perdues, et *en* a tout envahi. Du moins les exemples de *an* étymologique sont-ils extrêmement rares dans les textes de ce pays. Il en est de même dans les Baléares : toutes les troisièmes personnes du pluriel, quelle que soit leur origine, sont en *en* dans les deux légendes en prose publiées d'après un ms. conservé à Palma, et probablement exécuté dans l'île, par M. B. Muntaner[1]. En revanche il y a des textes d'où la finale *en* est complètement bannie, et où sa place est occupée par *on*. De ce nombre est le ms. du roman de Blaquerna appartenant à M. Piot et que M. Morel-Fatio a décrit dans la *Romania*. Là les deux seules formes usitées sont *an* et *on*, employées parfois avec peu de régularité, car on y lira, par exemple, *venguessan* et *venguesson* à deux lignes d'intervalle (*Romania*, VI, 515). A cet égard, comme à d'autres encore, ce texte est plutôt provençal que catalan[2]. L'édition de Valence a partout remplacé *an* et *on* par *en*.

1. *Invencion del cuerpo de S. Antonio abad e historia de la hija del Rey de Hungria*. Palma, 1873. — Le mayorquin moderne se comporterait comme le catalan de Barcelone (c'est-à-dire aurait *an* étymologique) selon la *Gramatica de la lengua mallorquina* d'Amengual (Palma, 1835).

2. Dans le texte de Jaufré de Foxa publié dans la précédente livraison de la *Romania*, il y a, à côté des terminaisons en *en*, de nombreuses terminaisons en *on* qui ne peuvent guère s'expliquer que par une influence provençale. Il est

20. La finale *an* n'a pas eu seulement à subir l'invasion souvent victorieuse de la finale *on* ou *en;* elle s'est vue encore supplantée en quelques lieux par la finale *au* étudiée au premier chapitre de cette étude. Dans les pays où habent, faciunt, vadunt sont devenus *au, fau, vau,* nous voyons souvent *au* se substituer à *an* dans les imparfaits de l'indicatif où la terminaison est précédée d'*i* (conj. II à IV), et dans le présent du subjonctif d'*esser* et d'*aver* où la terminaison est aussi précédée d'un *i*. Ces formes analogiques sont loin d'être récentes, comme il était assez légitime de le supposer à première vue, et comme on l'a en effet supposé [1]. Le fait est que je trouve *faziau* en 1183 dans une des pièces relatives à Dourgne (Tarn) et en 1201 dans une pièce de Rodez, et *soliau* à Dourgne en 1193. *Siau* est fréquent dans la coutume d'Alais, comme l'a déjà remarqué Diez (*Gramm.*, trad., II, 181, note), où d'ailleurs se rencontre aussi *sian* (art. 8 et 46, où Beugnot lit *siau*) et *sion;* on y trouve aussi *faziau* (art. 25). Les *Leys* confondent dans un même blâme les imparfaits en *o* et ceux en *au :* « Quelques-uns se trompent à « la troisième personne pluriel de l'imparfait, en disant *parlavo, estavo,* « *riziau, beviau, manjavo,* etc., car on doit dire *parlavan, estavan, rizian,* « *bevian, manjavan* » (II, 376). Les *Leys* excluent également la terminaison *au* du conditionnel et du subjonctif : « A la 3e pers. plur. du parfait du « conditionnel et du plus-que-parfait du subjonctif..., quelques-uns « pèchent en disant : *cil hagrau* et *hauriau amat,* où il faut dire *hagran* « et *haurian* par *n* » (II, 396). Et plus loin : « On se trompe quel- « quefois au parfait du subjonctif en disant : *cilh haiau amat* avec *u,* au « lieu qu'il faut dire *haian* avec *n* » (II, 402). C'est par une complication inutile que les *Leys* citent des temps composés au lieu des temps simples. Je ne m'explique pas *hagrau.* Je n'ai jamais rencontré cette forme qui, si elle a existé véritablement, se présenterait en des conditions exceptionnelles, puisque dans ce seul cas *au* ne serait pas précédé d'*i*. Les imparfaits et conditionnels en *au* se sont conservés dans le patois de l'Aveyron, où on dit *bibiau* (vivebant), *cresiau* (credebant) etc. [2], dans le Cantal, *fosiaou* (faciebant), *tenioau* (tenebant), *aourioau,* etc. [3].

---

bien possible que Jaufré ait voulu composer en provençal, et que les formes catalanes soient dues aux copistes.

1. *Rev. des l. rom.*, 3, II, 77.

2. Du moins dans le nord de ce département; mes exemples sont empruntés à *Julito et Pierrou,* par J. Fromen, ouvrage imprimé à Espalion en 1840, et dont l'auteur résidait à Sainte-Geneviève, au N. d'Espalion.

3. *Lés Piaoulats d'un reipetit,* recueil de poésies patoises par J.-B. Veyre, instituteur à Saint-Simon (Cantal). Aurillac, 1860; ces exemples cités sont tirés des pages 31, 32, 33. — Ce son est figuré par *oue* dans la version du livre de Ruth par l'abbé Labouderie, qui était de Chalinargues, arr. de Murat (Cantal): *avoue* (habebant) I, 6.

Chap. III. — Latin -ent, -unt.

21. Nous pourrons, en nous référant aux notions qui précèdent, traiter rapidement cette troisième partie de notre sujet. Le fait à relever tout d'abord, c'est qu'il n'y a nulle part au midi de la France aucune différence entre les produits des finales latines ent et unt. Le résultat commun de ces deux finales est *on* ou *o* dans une partie de la langue d'oc, *en* dans l'autre, ce qui donne à supposer que dès l'époque préhistorique des langues romanes ces deux finales s'étaient réduites à une seule. Était-ce ent ou unt? Je crois que c'était unt. On peut admettre en effet que l'*u* en position de *debunt se soit conservé dans *devun, devon,* que, dans une autre partie de la langue d'oc, il se soit affaibli en *e*, d'où *deven* [1], mais il est difficilement admissible que l'*e* de debent se soit renforcé en *u* ou *o* (fermé). En outre les formes *aun, au,* 3e pers. plur. de l'ind. prés. d'*aver*, ne peuvent venir d'habent, mais supposent nécessairement, ainsi qu'on l'a vu au premier chapitre de cette étude, une forme *habunt, *aunt, analogue à vadunt. Tenons donc pour assuré, ou au moins pour infiniment probable, que la latinité vulgaire remplaçait ent par unt.

22. La finale *on*, correspondant à unt (et au latin classique ent) est constante dans tout l'est et dans tout le centre de la langue d'oc, jusqu'au Lot inclusivement. En Lot-et-Garonne on la trouve à Agen. Elle se confond avec la finale française *-ent* entre 46° et 47° lat. N.; en tout cas, au N. de Lyon. Dans la coutume de Saint-Bonnet le Château, au S. O. de Lyon, on trouve fréquemment *devunt, poont ;* chez Marguerite d'Oingt, un peu au N. de Lyon, on a encore *beyvont*, *sintont* 41, *veont* 47, *furont* (fuerunt) 44, *pont* (*potent) 41, mais déjà *povent* 45 [2].

BOUCHES-DU-RHONE.

MARSEILLE. Règlement des Prudhommes pêcheurs, 1431 ; finale unt : *dison, entendon, venon, volon* [3] p. 62 ; finale ent : *tenon* p. 62, *juron* (subj. prés.) p. 65.

HAUTE-LOIRE.

LE PUY, document de 1428 inséré dans la chronique d'Étienne Médicis ; finale unt : *batont, fieront* I, 151, *sabont* 149, *venont* 148 ; finale ent : *debvont* 147, 149, *pregont* (subj.), mais *podent* 147.

---

1. On peut aussi expliquer l'*e* d'*en* comme une lettre d'appui, appelée par les consonnes finales *nt*.

2. Il y a aussi p. 45 et ailleurs *volent*, mais dans le ms. *en* est abrégé.

3. Ce verbe se rattacherait mieux à la 2e conjugaison latine, mais peu importe, puisque le résultat doit être le même.

LOT.

CAHORS. Registre de 1278; finale unt : *vendo;* finale ent : *auzo* (subj.), *devo, teno.*

LOT-ET-GARONNE.

AGEN. Chartes de 1197, 1218, 1233, 1239, 1242, 1248; finale unt: *volo, agro, autreiero, fero, foro, marquero;* finale ent : *aperteno, devo, solo, teno,* et les subjonctifs *amo, dono, gardo, ondro* [1].

23. La finale *en* correspondant au latin ent, unt, règne dans les pays gascons et béarnais (S.-O. du Lot-et-Garonne, Gironde, Landes, Gers, Basses-Pyrénées, S. de la Haute-Garonne), dans la Dordogne et la Haute-Vienne [2]. Les documents gascons et béarnais sont si nombreux et, grâce aux publications faites à Bordeaux et à Pau, si accessibles, que je me dispenserai d'en citer aucun [3]. Les textes sont beaucoup moins communs pour les parties du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, où *on* et *en* se trouvent en contact, de sorte que je ne puis me représenter que d'une manière assez vague la limite entre ces deux formes. Je remarque toutefois que Condom est l'un de leurs points de rencontre. On lit dans la coutume de cette ville (1314) : *apartenon* 7, *devon* 1, 12, *entenon* 16, 17, *podon* 17, *volon* 16; mais *entenen* 5, *volen* 16, 44, tous présents de l'indicatif; au subjonctif des verbes de la première conjugaison, c'est *en* qui règne : *amparen, serquen, tornen* 10. Dans les Hautes-Pyrénées, à Bagnères de Bigorre, je trouve en 1260 [4] *bolon* et *bolen* (*volent). A Montsaunès, tout près de Salies du Salat, dans le sud de la Haute-Garonne, *en,* provenant du latin ent, unt, paraît constant : dans des chartes de 1179, 1235, 1236 [5], on lit *deven, arcéberen, permeteren.* A Saint-Bertrand de Comminges, *en* est actuellement encore la finale usitée dans le même cas : *hujen* (fugiunt) *pourtèren, passèren, troubèren, courreren,* etc., p. 11 des *Massouquets de Sent-Biach, per* BICTOR CAZOS (Victor Cazes), Saint-Gaudens [1851], in-8°.

---

1. *Foren* (fuerunt) dans une pièce de 1240 (Magen et Tholin, n° 34) dont j'ai le fac-similé sous les yeux, mais il y a des raisons de croire qu'elle a été écrite à Marmande ou à La Réole. Une autre pièce, certainement rédigée à Agen (*ibid.* n° 3) offre *volen* (ind.) *donen* (subj.), exception dont je ne puis me rendre compte qu'en supposant que le scribe n'était pas d'origine agenaise.

2. Aussi dans les pays catalans.

3. Pour le Béarn, je me bornerai à noter la substitution, en certains cas dont je ne me rends pas bien compte, de *in* à *en.* Ainsi dans les *Récits béarnais : ajustin* (adjuxtent) 8, *exin* (exeunt) 20, 42, *tenin* (tenent) 22. *Podin, debin, andin* sont constants dans les *Fors* où on trouve même *responin* (respondeant) par analogie aux subjonctifs de la première conjugaison. Sauf ces exceptions et quelques autres encore, c'est toujours *en* qui répond au latin ent, unt.

4. *Musée des archives départementales,* p. 170.

5. Luchaire, *Études sur les idiomes pyrénéens,* pp. 311-4.

Je vais citer quelques exemples pour la Dordogne, la Haute-Vienne et la Creuse.

DORDOGNE.

PÉRIGUEUX, 1231 : *autreeren, tenguen ;* 1287 : *autreeren, devestiren, promezen, quiteren, reconoguen, tenguen, venderen ;* canton de VILLEFRANCHE DE LONCHAPT, 1289 : *tenen, volen, manderen, promezen.*

HAUTE-VIENNE.

LIMOGES, 1207 : *saelleren ;* — SOLIGNAC, canton de Limoges, 1218 : *deven, parleren*, etc. — Dans la coutume de Limoges citée au § 18, c'est *en* qui domine quoiqu'il y ait quelques exemples d'*o* ; ainsi *requero*, f. 6 v°.

CREUSE.

MERIGNAT, cant. de Bourganeuf, fin du XIIe siècle : *autreeren, doneren, feiren, laiseren*. A quarante kil. à l'est, reparaissent, dans la coutume de Chenerailles, les finales en *on*, souvent écrites *ont*. Elles y répondent aussi bien aux terminaisons latines ent, unt (*apartenont, devont, foron, remanont, volunt*, etc.) qu'à la terminaison ant (le subj. prés. *facion*, les imparfaits *faziont, aviont, veniont ;* les condit. *estarion, penriont*). Pourtant on y trouve encore quelques exemples isolés de *en*, correspondant, soit au latin ant (*pueschen*, subj. prés. p. 175), soit à ent ou unt (*devent, podent*, p. 172).

En résumé :

1° La terminaison latine unt, à laquelle a été de bonne heure assimilée la terminaison ent, se continue dans la plus grande partie de la langue d'oc sous la forme *un* (dans les plus anciens textes), *on* ou *o*. Dans les pays gascons et limousins, elle se continue sous la forme *en* (chap. III).

2° Exceptionnellement, habent, faciunt, vadunt, après avoir passé par une forme *aun, faun, vaun*, dont on trouve quelques exemples jusqu'au XIIIe siècle, subsistent plus ou moins tardivement selon les lieux, dans le centre de la langue d'oc, c'est-à-dire dans l'Aveyron et pays circonvoisins, sous les formes *au, fau, vau*, tandis qu'ailleurs règnent les formes *an, fan, van* (chap. I).

3° La finale latine ant se conserve sous la forme *an* sur la rive occidentale du Rhône, jusque vers la fin du XVe siècle, époque où elle est peu à peu éliminée par la finale *on*. La même substitution a lieu à une époque beaucoup plus ancienne à l'ouest du Rhône, en certains pays avant l'apparition des documents. Dans les pays gascons et limousins, l'élimination de la finale *an* se fait au profit de la finale *en* (chap. II).

Pour faciliter l'usage du présent mémoire, j'y joins une table des départements pour lesquels j'ai cité des documents, soit anciens soit modernes, d'origine certaine. Cette table renvoie aux paragraphes numérotés en chiffres arabes. Les §§ 1-6 sont consacrés aux continuations de habent (par conséquent aux futurs), vadunt, faciunt, les §§ 7-20 à la finale ant, les §§ 21-23 à la finale ent.

ALPES (BASSES-), 2.
ALPES (HAUTES-), 5.
ALPES-MARITIMES, 2.
ARIÈGE, 17.
AUDE, 17.
AVEYRON, 2, 20.
BOUCHES-DU-RHÔNE, 7, 8, 9, 22.
CANTAL, 2, 20.
CORRÈZE, 3, 16 (note).
CREUSE, 23.
DORDOGNE, 3, 18, 23.
DRÔME, 5, 10.
GARD, 2, 15, 20.
GARONNE (HAUTE-), 2, 17, 23.
GERS, 17, 23.
GIRONDE, 18.
HÉRAULT, 2, 15.
LANDES, 18.
LOIRE, 5, 11, 22.
LOIRE (HAUTE-), 13, 22.
LOT, 2, 22.
LOT-ET-GARONNE, 2, 22.
LOZÈRE, 2, 14.
PYRÉNÉES (BASSES-), 18.
PYRÉNÉES (HAUTES-), 23.
PYRÉNÉES-ORIENTALES, 19.
RHÔNE, 11, 22.
SAVOIE, 5, 12.
TARN, 2, 3, 20.
TARN-ET-GARONNE, 2.
VAUCLUSE, 6, 10.
VIENNE, 5.
VIENNE (HAUTE-), 18, 23.

Paul MEYER.

LES CONGÉS DE JEAN BODEL.

I. — *Les Congés* de Jean Bodel, publiés pour la première fois par Méon [1], forment un petit poème de 492 vers intéressant au double point de vue historique et philologique. Ce poème, dont la langue et la versification méritent d'être étudiées, nous donne en outre sur son auteur et sur une partie de la société artésienne du commencement du XIIIe siècle de précieux renseignements.

Le peu que nous savons de la vie de Jean Bodel, c'est en effet dans les *Congés* que nous l'apprenons. Natif d'Arras, poète de profession, attaché peut-être au service de l'échevinage [2], Bodel était l'ami et surtout l'obligé des plus gros bourgeois de la ville. En 1205 il devait se croiser et partir pour la terre sainte ; son voyage était décidé, ses compagnons étaient choisis, mais au dernier moment il fut forcé de renoncer au pèlerinage. Atteint depuis longtemps déjà de la lèpre, et, malgré cette maladie [3] qu'il avait jusque-là *repuse* (v. 151), reçu et choyé encore par ses amis qui, nous dit-il (v. 60), le souffrirent

Moitié sain et moitié pori,

Bodel fut contraint d'abandonner son projet et de laisser partir sans lui *Baude*, *Tumas*, *Waignet* et *Vaast Hukedeu*. Bientôt devenu un objet de répulsion pour tous, le poète lépreux, le *mesel*, dut même s'éloigner de la société des hommes et vivre à l'écart. Il demanda alors *congié* à ceux qui l'avaient toujours aimé et secouru, et leur adressa ses adieux dans le petit poème que nous publions ; c'était en même temps une occasion de se rappeler à la générosité de ses protecteurs et de

1. *Fabliaux et contes* (1808) I, 135-152.
2. Voy. v. 480.
3. Ne doit-on pas voir dans le v. 186 où Bodel nous parle de vivres gâtés, d'*enferme viande*, une allusion à la cause de sa maladie?

réclamer auprès de la municipalité d'Arras la faveur d'être admis dans une des léproseries où elle avait droit de faire recevoir des malades. Bodel obtint-il ce qu'il voulait, et finit-il ses jours à Meulan ou à Beaurains[1] ? Cela est fort probable ; c'est du moins la meilleure manière d'expliquer l'allusion faite plus tard au *fief* de Jean Bodel par Baude Fastol, poète artésien lui aussi et lui aussi lépreux[2]. Comme Bodel, Baude Fastol remercie les échevins d'Arras, qui

. . . . . ont trouvé un brief
Ke je doi recevoir le fief
Ki vient de par Jehan Bodel.

Ce *fief* était sans doute la place, le lit, comme on dirait de nos jours, qu'occupait Bodel dans une des léproseries citées plus haut et que Fastol, après la mort de son confrère, demandait à occuper à son tour. Malheureusement le lieu certain de la retraite de Jean Bodel et de Baude Fastol ne nous a été jusqu'ici révélé par aucun document. Il est singulier et triste en tout cas que sur les trois poèmes artésiens qui nous sont parvenus sous forme de *Congés*, deux soient conçus et composés dans les mêmes circonstances par des poètes affligés de la même maladie ; ajoutons que Fastol n'a fait qu'imiter Bodel. Adan de la Hale au contraire, l'auteur du troisième *Congé*[3], a écrit ses vers dans une tout autre situation de corps et d'esprit : en quittant sa ville natale pour suivre en Italie Robert d'Artois, c'est une apostrophe sanglante qu'il lance à

. . . . . Aras, vile de plait
Et de haïne et de detrait.

Dans les *Congés*, comme aussi dans une autre de ses œuvres, le *Jeu Saint Nicolas*[4], Bodel a le ton populaire et familier ; son langage pittoresque et fécond en locutions imagées emprunte souvent ses expressions au domaine du jeu et des cabarets ; l'idée est parfois difficile à comprendre, surtout lorsque le trouvère, comme dans certaines scènes du *Jeu Saint Nicolas*, fait parler l'argot à ses personnages. Tout autres sont la langue et le style de la *Chanson des Saisnes*[5], poème châtié et

1. Voy. v. 167.
2. Méon, *Fabliaux et contes* I, 119.
3. Méon, *Fabliaux et contes* I, 106-111, et Coussemaker, *Œuvres d'Adam de la Halle*, p. 275-279.
4. Publié par MM. Monmerqué et Fr. Michel dans le *Théâtre français au moyen âge* (1839), p. 162-207.
5. Publiée en 2 vol. (1839) par M. Fr. Michel d'après 3 mss. : le ms. de Sir Thomas Phillipps aujourd'hui à Cheltenham (anc. ms. Lacabane), le ms. de la Bibl. nat. fr. 368 (anc. 6985) et le ms. de l'Arsenal 3142 (anc. B. L. F. 175). Il faut ajouter à ces trois mss. un quatrième appartenant à la bibl. de l'université de Turin, que M. M. n'a connu que postérieurement et qui est de la même famille que le ms. Lacabane. M. M. a suivi dans son édition les leçons du ms. Lacabane et a mis en notes les variantes des deux autres jusqu'à la

correct, qu'on attribue ordinairement à Bodel. Cette attribution est-elle juste ? C'est là une question que nous ne voulons pas trancher aujourd'hui [1] d'une façon définitive, mais dont l'examen mérite attention. Constatons seulement que la langue de la *Chanson des Saisnes* semble moins archaïque, et que le vocalisme, tel qu'il ressort des rimes du poème, est souvent différent de celui que nous fournissent les rimes des *Congés* et du *Jeu Saint Nicolas* [2]. Ces raisons ont fait que, pour l'établissement du texte des *Congés*, nous nous sommes abstenu de tenir compte de la *Chanson des Saisnes ;* car ce poème, même s'il a pour auteur Jean Bodel, dont il porte le nom [3], a bien pu être remanié d'une façon grave.

Une question du même genre se pose au sujet de la paternité d'un certain nombre de fableaux. Jean Bodel est-il le même que Jean Bedel, le rimeur de fableaux, cité à la fin du *Sohait desvé* [4], et l'auteur probable des neuf pièces attribuées autrefois par contresens à Jean de Boves [5] ? La chose nous paraît assez vraisemblable [6], et le scribe du ms. de Berne [7] auquel est emprunté le fableau dont il s'agit n'est pas assez soigneux pour qu'on ne puisse le rendre responsable d'un changement d'*o* en *e*. Mais dans le doute, cette fois encore nous avons laissé de côté les fableaux, nous en tenant pour notre texte à la comparaison des rimes des *Congés* et du *Jeu de Saint Nicolas*.

Quant aux *Pastourelles* attribuées à Bodel [8], et qui sont bien certaine-

---

page 245 du tome I, où, remarquant une divergence entre les deux familles, il n'a plus donné jusqu'à la fin que le texte de son manuscrit. Il n'a pas vu que le parallélisme des deux familles ne cesse que pour un instant, et qu'à partir de la page 99 du tome II les variantes des autres mss. auraient pu être notées de nouveau.

1. Nous nous proposons de publier bientôt ce poème, d'après les quatre mss. connus.

2. C'est ainsi par exemple que la *Chanson des Saisnes* confond *aine* et *aigne*, qui sont toujours distincts dans les *Congés ; ou* se montre partout dans le poème aux rimes qui, dans les *Congés*, demandent *eu* (voy. ci-dessous, p. 229); nous avons encore relevé quelques autres divergences en étudiant plus loin la langue des *Congés*.

3. Le ms. Lacabane et le ms. fr. 368 ont la forme *Bordiaus*, ce qui pourrait bien être le vrai nom du poète. Comme nous l'avons déjà montré, l'*r* tombe facilement en picard devant la consonne suivante (*Ét. sur le dial. pic.* p. 97 ; cf. aussi W. Fœrster, *Li chev. as deus esp.* Introd. p. xlix) : la forme picarde *bodel* peut donc très bien représenter le français *bordel*.

4. Méon, *Nouveau recueil* I, 299.

5. Méon, *Fabl. et cont.* III, 197, et *Recueil des fabliaux*, p. p. A. de Montaiglon et G. Raynaud, I, 153.

6. C'est aussi l'opinion de M. Fr. Michel (*Théâtre français au moyen âge*, p. 669). Cf. *Hist. litt.*, XXIII, 115.

7. Ms. 354, fol. 100 v° à 102 v°.

8. Ces *Pastourelles*, qui nous ont été conservées par deux mss. de la Bibl. nat. (fr. 844 et 12615), sont au nombre de quatre et non de cinq, comme le veut M. P. Paris (*Hist. litt.* XX, 613-616) ; elles ont été publiées en dernier lieu par K. Bartsch, *Rom. et past.* p. 287-291.

ment son œuvre, nous ne les avons pas non plus utilisées : ces poésies, gracieuses et légères comme toutes celles du même genre, n'ont pour nous d'autre avantage que de fournir la date approximative de leur composition. Une allusion à certains troubles des Flandres au commencement du règne de Philippe-Auguste [1] nous reporte sans doute à l'année 1187, qui concorde parfaitement pour cette période de la vie de Bodel avec l'année 1205 dont nous avons parlé plus haut. Cette date de 1205 mérite d'être expliquée, et n'a pas toujours été admise par les biographes, qui ont fait de Bodel un poète du milieu et même de la seconde moitié du XIIIe siècle. C'était là l'opinion d'A. Dinaux [2] ; elle a été victorieusement réfutée par M. P. Paris, qui, invoquant en faveur de sa thèse la présence dans les *Congés* d'*Ansel de Biaumont* (v. 160) et de *Mahaut, dame de Tenremonde, avoeresse de Betune* (v. 463-465), a prouvé que la pièce n'est pas postérieure à 1205 [3]. Nous avons d'autre part la preuve qu'elle ne peut être antérieure à 1204.

Cette preuve, nous la trouvons dans le *Registre de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras*, conservé manuscrit à la Bibliothèque nationale de Paris (fonds fr. 8541, anc. suppl. fr. 5441), où sont mentionnés année par année depuis 1194, aux trois termes de la Purification, de la Pentecôte et de la Saint-Remi, les noms des nouveaux adhérents. Jean Bodel ne figure pas dans ce registre ; son entrée dans la *confrérie* remonte évidemment à une époque antérieure à 1194. Nous y voyons au contraire inscrit le nom de *Rabuin Raol*, à la date de 1204. Ce *Raol Rabuin* n'est autre que le *gentil maire*, traité de *confrere* (v. 231) par Bodel. Nous constatons ici que cette *confraternité* n'a pu exister qu'à partir de 1204 ; nous admettons de plus avec M. P. Paris que les *Congés* ne sont pas postérieurs à 1205 : la date de leur composition est donc bien fixée à l'année 1205.

II. *Personnages.* — Les noms propres sont nombreux dans les *Congés* de Bodel ; mais les personnages qu'ils désignent ont peu marqué dans l'histoire, et sauf quelques exceptions comme la dame de Tenremonde et Ansel de Beaumont, parent de Wibert et de Mahiu (v. 160 et 163), ce n'est guère que par hasard qu'on peut rencontrer dans les pièces d'archives les noms ignorés aujourd'hui des bourgeois d'Arras, amis de notre trouvère. Nous avons cependant parcouru avec soin tous les documents manuscrits ou imprimés où nous avions chance de trouver trace de ces noms, entre autres l'*Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras* publié par M. Guesnon, dont l'édition n'a pas paru, mais dont

1. Voy. P. Paris, *Hist. litt.* XX, 616.
2. *Trouvères artésiens*, p. 260-261.
3. *Hist. litt.* XX, 610-611 et 795-796.

un exemplaire en bonnes feuilles a été mis gracieusement à notre disposition par M. Léopold Delisle ; malheureusement la plupart de ces documents se rapportent à des époques postérieures à celle qui nous intéresse. Deux volumes ont été principalement utilisés par nous : c'est d'abord le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, rédigé au XIIe siècle par Guimann, et publié par M. Van Drival, en 1875 ; ce volume donne pour la période comprise entre 1170 et 1192 les noms des tenanciers de l'abbaye (nous le désignons par *Cart.*). C'est en second lieu le *Registre, déjà indiqué, de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras;* ce ms. fournit pour chaque nom une date précise (nous le représentons par *Reg.*).

A côté du nom de *Raol Ravuïn*, le *gentil maire* qui devait bientôt avoir pour successeur Belin, les noms les plus considérables cités par Bodel sont certainement ceux des Piédargent et des Locart, dont les familles étaient alors puissantes et riches. Les mentions de Piédargent sont fréquentes dans le *Registre* de 1194 à 1206 ; et le *Robert Piedargent* (v. 341, *Reg.* 1196) qui part pour la croisade apparaît dans le *Cartulaire* (p. 202) ; *Aliaume* (v. 315) figure dans le *Cartulaire* (p. 204). Quant à *Robert Locart* (v. 135) dont nous avons la mention en 1206 (Bibl. nat. ms. lat. 9930), nous le voyons payer à l'abbaye de Saint-Waast un cens de six deniers (*Cart.* p. 204). Trois Locart sont connus de Baude Fastol (*Cong.* v. 158-159) ; au commencement du XIVe siècle (1313-1347) les noms répandus de Gilon, Sauvale, Adan et Englebert Louchart [1] montrent qu'encore à cette époque cette famille était des plus importantes.

D'autres bourgeois encore ont leur nom rappelé par Bodel. Ce sont pour la plupart des bienfaiteurs du poète, qui les remercie : *Henri le Noir* (v. 169, *Reg.* 1202), dont la famille resta célèbre (*Cart.* p. 201, 220 et 348) ; *Baude Wisternave* (v. 182), sans doute fort jeune en 1205 et mentionné en 1240 dans le *Registre* comme *non clericus ; Robert Werri* (v. 145), échevin entre 1170 et 1192 (*Cart.* p. 209) ; *Waast Hukedeu* (v. 99, *Reg.* 1194), qui partit pour la terre sainte ; *Waignet* (v. 421), qui lui aussi se croisa, peut-être le même que *Urso Caignès* (*Reg.* 1199) ; *Gerart d'Espaigne* (v. 388, *Reg.* 1205) ; *Robert Cosset* (v. 109, *Cart.* p. 210), dont *Mahiu* (v. 110) est sans doute le frère et Marguerite (*Reg.* 1203) la femme ; *Johan Bosket*, le *plus a main* à Bodel (v. 16), dont la femme est citée (*Reg.* 1237) ; les *al Dent* (v. 205 et 446, *Reg.* 1195, *Cart.* p. 201) et les *Vrediere* (v. 291 et 293, *Reg.* 1209. *Cong. de Baud. Fast.* v. 134-136), familles nombreuses dont nous retrouvons quelques membres épars.

---

1. *Observations sur l'échevinage de la ville d'Arras*, par C. de Wignacourt (1878), p. 133, 143 et 189.

Dans ses adieux, Bodel a soin de n'oublier ni les marchands, qui lui ont *fait maint bien*, *Pieron Wasket* (v. 220) et *Simon Durant* (v. 224), ni son médecin *Jofroi* (v. 302), qui sut si bien lui *roisnier et fendre la teste*, ni surtout les jongleurs et trouvères, ses confrères en poésie : *Warin* (v. 241), qui est appelé *li joglere* (*Reg.* 1204) et est peut-être le même que l'auteur d'un assez grand nombre de fableaux ; *Renaut de Biauvais* (v. 409), dont Bodel fait un grand éloge ; Huon de Saint-Omer, *castelain* d'Arras (v. 194), qui devait se croiser bientôt ; *Bauduïn Fastol* (v. 325) enfin, l'auteur futur des autres *Congés*, et qu'il ne faut pas confondre avec *Baude, qui tos autres canpions vaint* (v. 254). Ce dernier évidemment s'appelait *Baude des Canpions* et devait être de la famille de cet autre *Baude Fastol des Canpions* dont nous trouvons le nom en 1313[1] ; le vers 254 des *Congés* n'est qu'un jeu de mots. C'est encore, croyons-nous, par un jeu de mots qu'on peut expliquer les v. 107-108, où Bodel nous dit à propos de croisade que le Sarrazin qu'il haïssait tant est mort ; ce Sarrazin serait non pas un infidèle, mais un nommé *Sarasin*, peut-être *Roger* (*Cart.* p. 371), peut-être *Tiebaut* (*Cart.* p. 205), ennemi très chrétien de Bodel. Une dernière allusion faite à *Bertel* (v. 73) se rapporte, comme nous l'avons montré[2], non pas au trouvère Jean Bretel, mais à son père ou à son aïeul.

A tous ces noms ajoutons pour épuiser la liste du trouvère ceux que nous n'avons pu retrouver ailleurs : *Simon Disier* (v. 37), dont la bannière porte le nom de *Passe avant* ; *Bauduïn Sotemont* (v. 51) ; *Tiebaut de le Piere* (v. 61), parent sans doute du trouvère Guilebert de le Piere et de Guillaume de le Piere (*Cart.* p. 210) ; *Mahiu le Fort* (v. 295), parent de Huon le Fort (*Cart.* p. 200) ; *le Monoier* (v. 397), sans doute *Gerart le Monoier* (homme de l'abbaye de Saint-Waast dans le *Cart.* p. 334) ; *Waubert le Clerc* (v. 373), de la même famille que Henri le Clerc (*Reg.* 1194) ; *Nicole le Carpentier* (v. 433), le compain de Bodel ; *Wibert de le Sale* (v. 89) ; *Gerart Joïe* (v. 372), à propos duquel le poète fait un nouveau jeu de mots ; *Baude Bolart* (v. 278) ; *Berart* (v. 265), et finalement le *castelain de Biaumés* (v. 124).

III. *Manuscrits*. — Les manuscrits des *Congés*[3] sont au nombre de sept : trois appartiennent à la Bibliothèque nationale de Paris, deux à la bibliothèque de l'Arsenal, le sixième à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, et le dernier à la bibliothèque de l'université de Turin.

1. *Ibid.* p. 133.
2. Voy. *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XLI, 201-2.
3. Nous disons *les Congés* et non *le Congé*, car telle est la forme adoptée par le plus grand nombre de mss. Le ms. B a la mention de *les dis*, le ms. F *le dit* ; le ms. E a l'incipit : *C'est li congiés*, et l'explicit : *le dit*.

Nous donnons une courte description de ces mss., que nous désignons ici et dans les variantes du texte par les sept premières lettres de l'alphabet.

A. — B. N. fr. 375 (anc. 6987) fol. 162 *d* à 163 *d*. Ms. sur vélin du XIIIe siècle, qui présente des formes picardes et contient 41 strophes dans un ordre particulier. Ce ms. a servi de base à l'édition de Méon.

B. — Bibl. de l'Arsenal 3114 (anc. B. L. F. 60) fol. 1 *a* à 3 *c*. Ms. sur vélin, du XIIIe siècle, qui n'a que 37 strophes dans un ordre nouveau. Ms. utilisé par Méon.

C. — Bibl. de l'Arsenal 3142 (anc. B. L. F. 175), fol. 227 *a* à 229 *a*. Ms. sur vélin du XIIIe siècle, comptant 45 strophes, dont les quatre dernières sont ajoutées à tort, dans un ordre particulier. Ms. inconnu à Méon.

D. — B. N. fr. 837 (anc. 7218), fol. 60 *c* à 62 *d*. Ms. sur vélin du XIIIe siècle, dont le texte en dialecte français est assez correct, et qui contient 39 strophes dans le même ordre que celles de C en n'y comprenant pas les deux qui manquent. Ms. utilisé par Méon.

E. — Bibl. royale de Bruxelles, ms. portant les n°s 9411-9426, fol. 90 à 93 (= n° 9421). Ms. sur vélin du XIIIe siècle, dont le texte présente un certain nombre de formes picardes du nord ; il compte 41 strophes, dont 39 sont les mêmes que celles de D, et deux ajoutées par un copiste. Ce ms., qui était à la Bibliothèque nationale de Paris en 1808 et portait dans la série des mss. provenant de Belgique le n° 128, a été connu et utilisé par Méon.

F. — Bibl. de l'université de Turin, fr. 134 (anc. L. V. 32), fol. 46 *d* à 49 *c*. Ce ms. sur vélin du XIIIe siècle est une mauvaise copie d'un ms. de la famille du ms. E, dont il reproduit toutes les particularités, sous la plume d'un copiste ignorant et inintelligent. Ms. inconnu à Méon.

G. — B. N. fr. 25566 (anc. La Vall. 81) fol. 280 *c* à 283 *a*. Ce ms. qui offre certaines formes picardes est incomplet : un feuillet manque entre le fol. 281 et le fol. 282. Chaque colonne du ms. comptant 34 vers, il manque donc quatre fois 34 vers, c'est-à-dire 136, ce qui représente 10 strophes de 12 vers (= 120), auxquelles il faut ajouter 6 vers pour achever la strophe terminant le fol. 281 et 10 vers pour compléter celle qui commence le fol. 282 : l'ensemble des strophes existant ou remplacées est ainsi de 41, dans un ordre nouveau. Ms. utilisé par Méon.

Pour classer ces manuscrits, on peut tenir compte d'abord de l'ordre dans lequel ils présentent les strophes. Cet ordre varie d'une manière extrêmement frappante : il est le même dans C D E F, mais il diffère complètement dans A, dans B et dans G. Les deux tableaux ci-dessous permettront de se rendre compte de ces différences. Dans le premier,

les strophes étant rangées dans l'ordre que leur assignent les manuscrits C D E F, la place que chacune d'elles occupe dans A, B, G est marquée par un chiffre ; dans le second, les strophes sont rangées dans l'ordre qu'elles occupent dans chacun des mss. A, B, G, et marquées du chiffre romain qui indique leur place dans C D E F.

Éd. CDEF	Méon A	B	G
I	1	1	1
II	2	2	2
III	3	3	3
IV	4	4	4
V	5	5	5
VI	18	6	6
VII	21	7	7
VIII	37	10	36
IX	13	11	9
X	11	12	17
XI	36	13	38
XII	29	14	28
XIII	7	15	»[1]
XIV	34	16	»
XV	9	17	»
XVI[2]	32 *mq.*		30
XVII	38	27	37
XVIII	10	18	15
XIX	27	28	31
XX	24	29	10
XXI	12	30	»
XXII[3]	22 *mq.*		»
XXIII	8	31	»
XXIV	30	22	33
XXV	28	23	29
XXVI	35	24	34
XXVII	26	25	32
XXVIII	23	26	16
XXIX	25	8	»
XXX	19	9	8
XXXI	33	19	»
XXXII	14	20	11
XXXIII	6 *mq.*		»
XXXIV	20	21	»
XXXV	16	32	12
XXXVI	15	33	13
XXXVII	17	34	14
XXXVIII	31	35	35
XXXIX	39[4] *mq.*		40
XL	40	36	39
XLI[5]	41	37	41
42	—	—	—
43	—	—	—
44	—	—	—
45[6]	—	—	—
46	42[7]	—	—
47[8]	43	—	—

	A	B	G
1.	I	I	I
2.	II	II	II
3.	III	III	III
4.	IV	IV	IV
5.	V	V	V
6.	XXXIII	VI	VI
7.	XIII	VII	VII
8.	XXIII	XXIX	XXX
9.	XV	XXX	IX
10.	VIII	VIII	XX
11.	X	IX	XXXII
12.	XXI	X	XXXV
13.	IX	XI	XXXVI
14.	XXXII	XII	XXXVII
15.	XXXVI	XIII	XVIII
16.	XXXV	XIV	XXVIII
17.	XXXVII	XV	X
18.	VI	XVIII	»
19.	XXX	XXXI	»
20.	XXXIV	XXXII	»
21.	VII	XXXIV	»
22.	XXII	XXIV	»
23.	XXVIII	XXV	»
24.	XX	XXVI	»
25.	XXIX	XXVII	»
26.	XXVII	XXVIII	»
27.	XIX	XVII	»
28.	XXV	XIX	XII
29.	XII	XX	XXV
30.	XXIV	XXI	XVI
31.	XXXVIII	XXIII	XIX
32.	XVI	XXXV	XXVII
33.	XXXI	XXXVI	XXIV
34.	XIV	XXXVII	XXVI
35.	XXVI	XXXVIII	XXXVIII
36.	XI	XL	VIII
37.	VIII	XLI	XVII
38.	XVII	(XVI)	XI
39.	XXXIX	(XXII)	XL
40.	XL	(XXXIII)	XXX IX
41.	XLI	(XXXIX)	XLI

1. Cette strophe et toutes celles qui sont marquées de guillemets manquent dans G par suite de l'arrachement d'un feuillet.
2. Cette strophe n'existe pas dans x' (= D E F).
3. Cette strophe n'existe pas dans x' (= D E F).
4. Cette strophe et la suivante sont interverties dans le texte de Méon.
5. Les strophes XVI et XXII manquant dans D E F, ces trois mss. n'ont que 39 strophes.
6. Les 4 strophes 42-45 sont ajoutées par C.
7. Cette strophe et la suivante, qui n'existent pas dans A, ont été empruntées par Méon au ms. E.
8. Cette strophe et la précédente sont ajoutées par E F.

L'ordre suivi dans C D E F nous a paru le meilleur, et c'est celui que nous adoptons dans l'édition. Des trois mss. divergents, il en est un dont l'ordre, comme on le voit par le second de nos tableaux, se rapproche beaucoup de celui de C D E F ; c'est B : il offre en effet, outre l'accord des sept strophes initiales et des sept strophes finales (en y comprenant XXXIX qui manque dans B), la même suite pour cinq groupes de 2, 8, 4 (moins une strophe manquante), 5, 6 (moins une) strophes, comme le montre la disposition suivante :

I II III IV V VI VII
XXIX XXX
VIII IX X XI XII XIII XIV XV
XVIII
XXXI XXXII + [1] XXXIV
XXIV XXV XXVI XXVII XXVIII
XVII XIX XX XXI + XXIII
XXXV XXXVI XXXVII XXXVIII + XL XLI.

Cet accord peut faire croire que le ms. B a eu pour source plus ou moins directe un ms. où l'ordre des feuillets avait été interverti. Les strophes XXII, XXXIII et XXXIX ont été omises ; quant à la strophe XVI, qui devrait être soit à la fin du groupe VIII-XV, soit au début du groupe XVII-XXIII, elle peut avoir été supprimée parce que, l'une de ses deux moitiés finissant un des feuillets intervertis, l'autre en commençant un autre, le copiste n'a pas su rajuster ces deux parties et les a abandonnées comme incomplètes. Les strophes XVIII, XXIX et XXX paraissent d'ailleurs avoir été hors de leur rang déjà dans l'original de B.

L'ordre suivi dans A et dans G est bien plus différent. Les sept premières strophes dans G, les cinq premières dans A, vont encore avec B C D E F ; mais ensuite on ne trouve presque aucune trace de concordance, sauf pour les trois dernières strophes, XXXIX XL XLI dans A, XL XXXIX XLI dans G. Notons encore le groupe XXXVI XXXV XXXVII dans A (15-17), XXXVI XXXV XXXVII dans G (12-14) : la communauté de ce groupe indique un lien entre A et G ; un autre, plus sensible, parce qu'il n'a rien de commun avec les autres mss., se trouve dans la série 36-38 de A et de G : A XI VIII XVII, G VIII XVII XI. Mais sauf ces points de contact, l'ordre A G diffère profondément de l'ordre B C D E F, et entre A et G même il y a une divergence presque constante [2].

---

1. La croix indique la place qu'occuperait sans doute une strophe omise.
2. Les strophes de G qui sont perdues sont les suivantes : XIII XIV XV, XXI XXII XXIII, XXIX, XXXI, XXXIII XXXIV. Il est clair qu'il y avait là des groupes qui se rapprochaient de B D E F. Aucun ne se retrouve dans A.

Comment expliquer cette variété ? Il est difficile de se représenter des scribes s'amusant à déranger toutes les strophes de la composition qu'ils copiaient, et cela au moins à trois reprises (sans parler de B) : dans l'auteur commun de A G, dans A, dans G (ou leurs auteurs). Il paraît plus vraisemblable d'attribuer ce changement à la transmission orale. Aucun lien logique ne marque la suite des strophes dans les *Congés* : il était naturel qu'elles se déplaçassent dans la récitation. Les *Congés* ont sans doute été récités publiquement à Arras pendant assez longtemps, comme le montrent les strophes postiches qu'on y a ajoutées : c'est ainsi que s'expliquerait l'interversion désordonnée des strophes, qui n'a respecté, comme on devait s'y attendre, que le commencement et la fin.

S'il en est ainsi, nos manuscrits ne représentent pas une tradition écrite unique et ne peuvent se grouper généalogiquement. En effet, quand on essaie de les classer, on se heurte à des difficultés insurmontables, au moins si on veut dépasser un certain point. Que C D E F forment une famille au sens ordinaire du mot, ce n'est pas douteux. Sans parler de l'ordre où ils présentent les strophes, qui ne prouve rien, puisqu'il est à notre avis authentique, ces mss. ont en commun des fautes évidentes. Ainsi ils intervertissent les v. 29-30 ; ils lisent au v. 68 *povretés* pour *penitanche ;* ils omettent le v. 79 et pour le remplacer ajoutent un vers après 80, etc., etc. Dans tous ces cas, la bonne leçon est dans A B G ; mais il y a des cas où A fait les mêmes fautes que C D E F. Ainsi au v. 413 A et C D E (F manque) lisent : *se tu si fais*, impossible parce que le mot *fais* se retrouve à la rime dans la même strophe ; au v. 423 A et C D E F lisent : *Quar le fai si con tu le dis*, répétition maladroite du v. 411. Aux v. 17, 95, 301, 375, A et C D E F ont une leçon contraire à celle de B G, sans que l'avantage de l'une sur l'autre soit évident. Il semblerait donc que A d'une part et C D E F de l'autre appartiennent à la même famille, B et G en étant indépendants.

Mais d'autres faits contredisent cette hypothèse. Ainsi A et G ont en commun des fautes qui ne sont ni dans B ni dans C D E F. La plus frappante est celle des v. 460-461 : A et G, ayant omis le v. 460, l'ont remplacé en ajoutant après 461 un vers qui est impossible, parce qu'il répète la rime de 458. Voyez encore les v. 86-87 et 314-15. En de nombreux endroits (par ex. 59, 82, 217, 224, 226-7, 240, 285, 422) A et G ont une leçon et B C D E F une autre, sans que des raisons intrinsèques décident clairement en faveur de l'une ou de l'autre. Il y a donc un lien entre A et G comme il y en a un entre A et C D E F.

Le ms. B n'a de fautes communes ni avec A, ni avec G [1], ni avec C

1. Les fautes communes à B et G se réduisent à deux, où la coïncidence peut parfaitement être fortuite : v. 8 *trecerie* pour *truandie*, v. 92 *cuer* pour *cors*.

D E F [1] ; il semble donc bien représenter un manuscrit indépendant. Toutefois il se présente une difficulté sérieuse : les strophes XVI et XXII manquent dans B et dans D E F, ce qui paraît indiquer une provenance commune ; mais elles se trouvent dans C, qui d'ailleurs forme avec D E F un groupe très sûrement constitué (voy. ci-dessus). Il faut croire à une coïncidence fortuite, qui est moins invraisemblable si on remarque que l'omission de XVI peut avoir, comme on l'a vu, une explication particulière. G n'ayant de fautes communes ni avec B, ni avec C D E F, on arrive à classer suffisamment six manuscrits comme il suit :

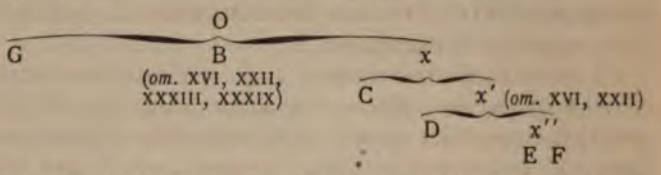

Mais on ne sait que faire de A. Ce ms. a, comme nous l'avons vu, des fautes communes avec x d'une part, avec G de l'autre ; il tient d'ailleurs à ce dernier ms. par certaines ressemblances dans l'ordre des strophes. Il faut le regarder comme provenant à la fois de x et de G (ou plutôt d'un intermédiaire entre O et G) ; cette provenance a-t-elle été orale ou scripturale, nous ne pouvons le décider, de même que nous ne pouvons le décider pour la relation qui existe entre O et G, O et B, O et x.

Cette classification, à laquelle nous nous sommes arrêté après de très longs tâtonnements [2], nous a fourni la base de l'établissement du texte. Le texte original résulte : 1° de l'accord de tous les mss.; 2° de B + G contre x ; 3° de B + x contre G ; 4° de G + x contre B. Le ms. A ne peut, par sa position intermédiaire, qu'appuyer G ou x sans avoir une valeur à part.

Les *Congés* ont 41 strophes véritablement dues à Jean Bodel [3]. A ces 41 strophes primitives ont été ajoutées d'une part quatre nouvelles strophes par C et de l'autre deux par E F. La classification donnée plus haut suffirait à prouver que ces deux additions ne sont pas authentiques ; mais on peut l'établir autrement. Les strophes du ms. C, qui

1. Au v. 293 *mescontés*, dans A, qui sans doute est la source de l'*ostés* de G, est certainement la bonne leçon, mais *oubliés* a pu être amené indépendamment par le sens dans B et dans C D E F : la locution *pas n'i oubliés*.... est très ordinaire. Au v. 122 B et C D E F ont en commun la leçon fautive *Biauues* pour *Biaumes*, mais ici une coïncidence fortuite est fort admissible.

2. La trace de ces tâtonnements est restée dans les lettres affectées comme sigles à chacun des mss., lettres dont l'ordre alphabétique ne représente pas la valeur de ces mss.

3. Nous rappelons qu'il manque deux strophes à D E F, quatre à B, et que G, par l'arrachement d'un feuillet, a perdu plus de dix strophes.

présentent une langue plus jeune et une expression moins précise que tout le reste du poème, ne renferment rien de personnel à Bodel, et sont très certainement l'œuvre d'un trouvère artésien, vivant à une époque postérieure : l'allusion que fait l'auteur à la chandelle de N.-D. des Ardents d'Arras et à la tour du Petit-Marché qui la contient (v. 506-515) ne laisse aucun doute à cet égard, car cette tour ne fut érigée qu'en 1214. Nous lisons en effet dans un petit volume du XVIIe siècle [1] : « Il y « a au milieu du petit marché de la dite ville une excellente et superbe « pyramide, d'antique et admirable structure, bastie du temps d'Odon « abbé de S. Waast, l'an 1214, dedans laquelle ceste saincte Chandelle « est magnifiquement conservée. »

Quant aux deux autres strophes (XLVI et XLVII), existant dans E et F, elles s'éliminent d'elles-mêmes. L'une d'elles en effet, la XLVIIe, mélange les rimes *anche* et *anke*, ce que ne font pas les autres strophes des *Congés* (cf. les str. XVIII et XXX). De plus, dans ces deux strophes, le trouvère remercie Dieu de lui avoir fait la grâce de raconter la vie d'un *baron*, le plus *gentil* de France, qui par sa bonté gagna le Paradis et vécut dans un ermitage, menant une existence de souffrances et de privations, après avoir renoncé à la richesse et à son *hireté*. Ce solitaire n'est évidemment pas Bodel, et nous ne savons ce que viennent faire ces deux strophes à la fin des *Congés*, d'autant que le manque de précision dans leur texte empêche de savoir à quel saint personnage elles font allusion. Peut-être s'appliquent-elles à S. Thibaud de Provins, qui appartenait à la *france lignie* des comtes de Champagne : quelques traits en effet de la vie de ce saint [2] peuvent se rapporter aux vers des deux strophes, mais d'une façon trop incertaine pour qu'on ose rien affirmer. Ce fait reste toujours acquis, que les deux strophes n'ont pas été composées par Bodel.

IV. *Langue.* — Tous les mss. des *Congés* sont du dernier tiers du XIIIe siècle : ils ne représentent donc nullement par leur orthographe la langue parlée par Bodel en 1205. Voulant donner ici une édition critique du poème et reproduire aussi exactement que possible la notation graphique et en même temps la prononciation correspondante du commence-

1. *Histoire de la S. Chandelle*, par Guillaume Gazet (1631), p. 16. — Nous citons de cet ouvrage l'édition de 1631 et non celle de 1599, connue de l'*Histoire littéraire* (XX, 612), car elle est plus complète. L'édition de 1599 ne mentionne en effet ni la date de 1214 que nous donnons ici, ni celle de 1200 que l'*Histoire littéraire* rapproche du nom de l'abbé Odon, lapsus évident, puisqu'Odon n'était pas encore abbé en 1206 (*Gall. christ.* III, col. 386).

2. Deux vies de S. Thibaud en vers français du XIIIe s. existent dans le ms. fr. 24870 de la Bibl. nat.; l'une en vers de 8 syllabes (fol. 56), l'autre en vers de 12 syllabes (fol. 68).

ment du XIIIe siècle, il nous a fallu chercher ailleurs les éléments de notre travail. Nous avons dit plus haut pourquoi nous laissions de côté la *Chanson des Saisnes* et les *Fableaux*, dont la paternité ne peut être sûrement attribuée à Bodel ; d'autre part les *Pastourelles* offrent peu de matière à l'étude linguistique : c'est donc, dans l'œuvre de Jean Bodel, le *Jeu Saint Nicolas* et les *Congés* qui nous ont permis de reconstituer, le plus souvent au moyen des rimes, la langue de l'auteur. Nous avons de plus tenu compte dans une certaine mesure des caractères généraux du dialecte artésien et aussi de certaines leçons données par les mss., qui, bien que postérieurs à Bodel, peuvent parfois avoir conservé les formes exactes. Enfin nous nous sommes servi avec utilité d'un document que nous avons déjà cité, le *Registre de la confrérie des jongleurs*, où nous avons relevé la notation orthographique des sons qui apparaissent dans les noms artésiens pendant l'année 1205 et pendant quelques années avoisinantes. Disons aussi que la connaissance que nous pouvons avoir du patois moderne nous a dans certains cas autorisé à adopter de préférence telle ou telle orthographe.

Nous passons en revue dans l'ordre habituel, *voyelles*, *consonnes*, etc., les divers phénomènes phonétiques que nous présente l'étude des *Congés*, retenant uniquement ceux qui sont particuliers et négligeant les autres qui appartiennent au domaine de tout l'ancien français.

Voyelles.

A. — *a* + *i* est nettement distingué de *è* dans toutes les rimes ; la confusion se trouve une fois dans le Prologue du *Saint Nicolas* [1], qui pourrait bien n'être pas de Bodel, *confès : fais* (p. 162). Nous avons donc écrit partout *ai*. — Cependant *fascinat* donne *ferne* (v. 196) ; cela tient aux deux consonnes qui suivent l'*ai*.

ein se confond avec *ain* dans les formes masculines, comme le prouve le mot *frenum* (*frein*, v. 159) rimant en *ain*. — De même au féminin **minat* (*meine*, v. 275) rimant en *aine* ; cf. aussi *Elaine* (*Reg.* fol. 3 *d*) de *Helena*.

La notation orthographique du suffixe *ania* est hésitante entre *aigne* et *anie* : *Espaigne* (*Reg.* fol. 5 *c*) et *Tiefanie* (*Reg.* fol. 6 *a*) ; nous adoptons la forme *aigne*. — Ici comme dans *S. Nic.* la distinction est nette entre *ana* et *ania*, *aine* et *aigne*.

ata. La forme féminine en *ie* (= *iée*) du participe passé en *ata* des verbes en *ier* ne se montre pas dans les *Congés*, non plus que dans le *S. Nic.* ; elle est au contraire fréquente dans la *Chanson des Saisnes*.

---

1. Nous renvoyons aux pages du *Théâtre français au moyen âge*, puisque les vers ne sont pas numérotés.

E. — L'*ẽ* donne la diphthongaison bien connue *ié*. Remarquons que dans les mots *entire* (v. 312) et *matire* (v. 309) ce n'est pas *ié* qui est devenu *i*, mais *iei* (*ie* + *yod*) ; ces formes sont communes à tous les dialectes. Pour *entier* la forme en *ier* existe aussi : *entiers* (v. 435), et Bodel semble avoir employé les deux formes parallèlement dans *S. Nic.* : *mentirs* : *entirs* (p. 204) et *racointier* : *entier* (p. 183). Le mot *pire* (v. 80) avait aussi un *yod* en latin ; voy. au *Glossaire*. — *Deus* paraît faire *Deus* et non *Dieus* ; cf. ci-dessous.

L'*e* en position prend la forme française ordinaire *è* et non *iè*. Dans ce cas certains mss., dus à des scribes originaires d'une région picarde plus septentrionale qu'Arras, ont la notation *ie*, mais la véritable orthographe de Bodel est fournie par le *Registre* : *Robert* (fol. 5 *b*), *Ranbert* (fol. 5 *b*), *fer* (fol. 5 *c*) ; la prononciation actuelle du patois dans ces mots est la même qu'en français, preuve à l'appui de notre opinion. — A propos de l'*e* en position, il faut rappeler que le groupe *ell* devient *iau* dans tous les cas où il est suivi d'une consonne : *Carbonials* (*Reg.* fol. 11 *b*), prononcé *Carboniaus* (voy. plus loin l'L). Le suffixe *iaus* se distingue du reste absolument de *aus*, qui provient, comme on le voit dans la strophe X, de *ails*, *als* et *eils*.

I. — Rien à remarquer.

O. — L'*ǒ* et l'*ů* dans les mots où il est traité comme *ŏ* deviennent *ue*, qu'il faut parfois noter par *eu* : *nuef* (v. 388), *renuef* (v. 396), *gueule* (v. 133), rimant avec *seule* (v. 144).

L'*ǒ* se note *eu* : *seule* (v. 144) ; *eüreus*, rimant avec *teus* (v. 421). Le *S. Nic.* confirme la forme *seus*, qui peut rimer avec *Deus*, en établissant par un procédé mathématique la proportion suivante : *seus* : *deus* (p. 181) = *deus* : *Deus* (p. 183).

L'*o* atone est écrit *o* : *Locart* (*Reg.* fol. 5 *a*).

U. — L'*ů* en position, qui devient plus tard *ou*, est encore noté *o* par tous les mss. ; de même aussi dans le *Registre* : *Erenbors* (fol. 5 *c*), *dote* (v. 145).

Diphtongues.

La seule diphtongue dont nous ayons à nous occuper est *au*, qui donne *o*, différent de l'*o* devenu *ou* plus tard. — Citons dans les rimes en *ore* (lat. *aure*) les mots *ore*, *encore*, venant de *ad-horam*, *hanc-ad horam* (*a-ore*, *anc-a-oré*).

Voyelles nasales.

Constatons que dans les *Congés*, comme aussi dans le *S. Nic.*, *ã* se différencie absolument de *ẽ*.

Consonnes.

La notation des gutturales *c* et *g* est à considérer. Dans la plupart des mss. les formes françaises et picardes sont mêlées, et le *c* vélaire latin devant *a* devenu *e* est tantôt représenté par *ch*, tantôt par *k*. Le *Registre* adopte toujours, du moins pour les années voisines de 1205, la notation *ch* : est-ce à dire qu'à cette époque on prononçât *che* comme en français moderne ? nous ne le croyons nullement. La notation *ch* représente ici le son *k* comme aujourd'hui encore en italien ; et nous en trouvons la preuve dans le mot *Jachemes* (fol. 5 *d*) par exemple qui, provenant de *Jacomus*, n'a jamais pu avoir un *ch* français ; de même aussi le nom *Cauchesel* (fol. 6 *d*) se trouve écrit un peu plus tard *Kauquesel* (fol. 18 *e*), et l'on ne peut admettre ici un changement de prononciation, car *ke* peut devenir *che*, mais non pas *che* devenir *ke*. — Le *g* offre aussi la même orthographe : *Ghillebers* (*Reg.* fol. 5 *a*), *Hamenghiele* (*Reg.* fol. 5 *e*). Nous adoptons les formes en *k*, *gu*, qui représentent la prononciation.

Le *c* palatal, dont la prononciation chuintante est prouvée par l'accord de tous les mss. et par le patois moderne, est cependant représenté par *c* dans le *Registre* : *Climence* (fol. 5 *f*), *ci* (fol. 6 *b*). Nous adoptons la notation *ch*.

Rien à dire sur les *dentales*.

Dans le groupe des *labiales*, le *w* seul nous occupe, d'abord comme consonne conservée dans les mots d'origine germanique : *Warin* (*Reg.* fol. 4 *f*), *Wisternave* (*Reg.* fol. 17 *e*) ; en second lieu comme semi-voyelle dans les mots *eschiwe* (v. 339), *miwe* (v. 342), etc. Ces formes sont éclaircies par les formes masculines en *iu*, rimant avec *giu* (v. 120) : elles ne peuvent donc s'écrire ni se prononcer *eschive*, *mive* ; d'autre part si l'on adoptait l'orthographe *eschiue*, *miue*, on semblerait vouloir prononcer l'*u* à part.

Liquides.

L'*l* devant une consonne était évidemment vocalisée au temps de Bodel (cf. *teus*, rimant avec *eüreus*), mais dans l'orthographe l'hésitation existe encore : *Bauduin* (*Reg.* fol. 5 *c*) et *Balduin* (*Reg.* fol. 4 *f*), *Rainals* (*Reg.* fol. 11 *f*) et *Rainaus* (*Reg.* fol. 11 *f*). Nous adoptons la notation *u*, excepté à la fin des mots, où la vocalisation n'a pas lieu : *del burc* (*Reg.* fol. 7 *b*), *del més* (*Reg.* fol. 5 *b*).

La métathèse de l'*r* paraît aussi, comme le prouve la forme *Berteel*, empruntée au *Cartulaire de S. Waast* (p. 220), à côté de *Bretel* donné par tous les mss. : nous adoptons *Bertel*, fourni par un document plus

ancien. Dans les mots dont l'étymologie est connue, nous faisons la métathèse : *enfreté* (v. 151), *Vrediere* (v. 291), etc.

Telles sont les remarques phonétiques que nous fournit l'étude des *Congés ;* c'est d'après ces principes que nous avons constitué notre texte, en l'uniformisant, nous le répétons encore, d'après les caractères du parler artésien, entre autres la substitution des formes féminines *me, te, se,* à *ma, ta, sa,* etc., caractères dont nous trouvons la trace dans les documents du temps et dans les mss. mêmes de Bodel, qui toutefois ne les donnent pas d'une manière constante. Au point de vue *grammatical*, nous n'avons guère qu'à constater l'observation des règles de la déclinaison et la présence d'un subjonctif en *ende* (str. XXXII) au lieu de la forme picarde habituelle en *enge*.

V. *Versification.* — Les *Congés* sont écrits en vers de huit syllabes ; chaque strophe se compose de 12 vers établis sur deux rimes ainsi disposées : *aab aab bba bba*. Cette strophe paraît avoir été inventée du vivant même de Bodel ; nous la trouvons peut-être pour la première fois dans les fameux *Vers sur la mort*, composés vers la fin du XIIe siècle par Hélinand, publiés à diverses reprises, et dont un grand nombre de mss. ont été indiqués par M. Paul Meyer[1] (*Romania* I, 364-367, et *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1878, p. 51), auxquels mss. il faut ajouter le manuscrit de la B. N. fr. 12471 (fol. 41 r° à 46 v°). Si Hélinand fut le créateur de ce rythme, la célébrité des *Vers sur la mort* explique facilement la vogue dont il a joui. Nous donnons ici une liste, que nous n'avons pas la prétention de rendre complète, des pièces composées dans ce rythme :

Les Congés de Baude Fastol, publ. par Méon I, 111-134.

Les Congés d'Adan de la Hale, p. p. Méon I, 106-111 et par Coussemaker, *Œuvres d'Adam*, p. 275-279.

Un *Salut d'amour*, p. p. P. Meyer, *Bibl. de l'Éc. des ch.* XXVIII, 162-165.

La Complainte de Jerusalem, p. p. Jubinal, *Rapport* ... p. 57-65, et *Lettre* ... p. 65-71, et par Stengel, *Cod. man. Digby* 86 ..., p. 106-118.

Le Dit de Jean le Rigolé, p. p. G. Raynaud, *Romania* VII, 596-599.

La Complainte d'amour, de Philippe de Beaumanoir, p. p. H. Bordier, *Œuvres de Ph. de B.*, p. 287-294.

Li Espitle des femes, p. p. Jubinal, *Jongl. et trouv.*, p. 21-25.

Le mariage des filles au diable, p. p. Jubinal, *Nouv. rec.* I, 282-292.

---

1. Voy aussi Mussafia, *Sitzungsberichte der phil.-hist. Cl. der k. Akad. der Wiss. zu Wien* LXIV, 546-550.

Les vers du monde, p. p. Jubinal, *Nouv. rec.* II, 124-131.

Des droiz au clerc de Voudai, p. p. Jubinal, *Nouv. rec.* II, 132-149.

Le Vergier de Paradis, p. p. Jubinal, *Nouv. rec.* II, 290-296.

La Povreté Rutebeuf, p. p. Jubinal, *Œuvres de Rutebeuf*, 2e éd., I, 1-4.

La Pais ou *la Priere Rutebeuf*, p. p. Jubinal, *Ibid.* I, 22-25.

La Mort Rutebeuf, p. p. Jubinal, *Ibid.* I, 37-43.

Complainte au comte Huede de Nevers, de Rutebeuf, p. p. Jubinal, *Ibid.* I, 65-74.

Complainte de Constantinoble, de Rutebeuf, p. p. Jubinal, *Ibid.* I, 117-128.

Les *Ordres de Paris*, de Rutebeuf, p. p. Méon II, 293-298 et par Jubinal, *Ibid.* I, 187-201.

De Sainte Eglise, par Rutebeuf, p. p. Jubinal, *Ibid.* II, 45-50.

La Divisions d'ordres et de religions, par Le Roi de Cambrai, p. p. Jubinal, *Ibid.* III, 147-155.

De Guersai, p. p. Jubinal, *Ibid.* III, 347-352.

A ces pièces déjà publiées ajoutons-en quelques-unes manuscrites, dont plusieurs sont empruntées au ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale ; ce ms., bien qu'écrit au XIVe siècle, renferme des pièces du milieu du XIIIe :

Fol. 4 *b* à 6 *d*. — *Du moigne dangereus* (lis. *languereus*) *que N. D. remit a point par le electuaire qu'elle li mit en la bouche :*

Hom, qui creature es resnable,
De bien et de mal entendable.....

Fol. 70 *a* à 71 c. — Pièce en l'honneur de la Vierge :

Quiconques met s'entencion
En fole delectacion.....

Fol. 175 *a* à 177 *a*. — Un *Dité de la Passion :*

L'escripture nous dist pour voir :
Cil qui scet bien ramentevoir.....

Fol. 180 *a* à 181 *b*. — Le *Dité des Droiz :*

Or escoutés une chosete
Petite qui est nouvelete.....

D'autres pièces bien connues et encore inédites ont aussi ce rythme : c'est d'abord le *Miserere* du Reclus de Moliens (voy. *Hist. litt.* XIV, 33-36), le *Roman de Charité* (voy. *Hist. litt.* XIV, 36-38), le *Dit du Cors et de l'Ame* (voy. *Hist. litt.* XXIII, 283-284, Mussafia, *Sitzungsberichte der phil.-hist. Cl. der k. Ak. der Wiss. zu Wien* LXIV, 594-595), le *Dit d'Amour* de Nevelon Amion (*Hist. litt.* XXIII, 612), et enfin une pièce en l'honneur de la Vierge, citée par M. H. Suchier dans le 1er vol. (*Reimpredigt*) de sa *Bibliotheca normannica, Introd.* p. XLIV-XLV ; il faut noter cependant que dans cette dernière pièce les vers n'ont que cinq syllabes.

Les rimes de Bodel sont variées, et celles qu'il a employées plusieurs fois sont assez rares ; nous en donnons ci-dessous le relevé complet par ordre alphabétique. Dans ce relevé chaque rime est suivie du numéro de la strophe où elle se trouve ; ce numéro est lui-même suivi de la lettre *a* ou *b*, suivant que dans la strophe la rime paraît *d'abord* au premier ou au troisième vers. Pour les principes qui nous ont déterminé à adopter pour telle ou telle rime une orthographe particulière, il faut se reporter à ce que nous avons dit de la langue des *Congés*.

age — IX *b*, XXVIII *b*.
aide — XXVIII *a*.
aie — VII *a*.
aigne — XXIV *b*.
aille — XLI *a*.
ain — II *a*, XIV *b*.
aindre — XII *b*.
aine — XXIII *b*.
aint — XXII *a*.
aire — XX *a*.
ais — XXXV *a*.
aite — XV *a*.
ale — VIII *a*.
anche — XVIII *b*, XXX *b*.
ande — XVI *b*.
ant — IV *a*, XIX *b*.
art — XXXVIII *a*.
as — XXX *a*.
asse — XXII *b*.
aus — X *b*.
é — III *b*, XLI *b*.
él — XIV *a*.
ende — XXXII *b*.
endre — XXVI *b*.
ére — XX *b*.
èrne — XVII *a*.
èrs[1] — VI *a*, XXXII *a*.
és — XXV *a*.
èst — XXXVII *b*.
èt — XIX *a*.
ète — XVIII *a*.
eule — XII *a*.
eure — XXXVIII *b*.
eus — XXXVI *a*.
i — V *a*.
ié — XI *b*, XXI *a*.
ie — I *b*.
ief — XL *b*.
ier — XXXIV *a*.
iers — XXXVII *a*.
iés — III *a*.
ieve — IV *b*.
ime — XVII *b*.
ir — VIII *b*.
ire — VII *b*, XXVI *a*.
is — XXXV *b*, XXXVI *b*.
ise — XL *a*.
iu — X *a*.
ivre — XXIV *a*.
iwe — XXIX *b*.
oi — II *b*.
oie — IX *a*, XV *b*, XXXI *a*.
ointe — XI *a*.
ois — XXIX *a*.
oise — XXIII *a*.
oite — XXXIV *b*.
onde — XXXIX *a*.
ont — V *b*.
onte — VI *b*.
òre — XXVII *b*.

1. La première des strophes en *ers* n'offre que des mots ayant en latin un *e* en position ; la seconde ne contient que des *e* ayant pour base un *e* long ou un *i* bref. Est-ce un hasard? La strophe XIX *a* n'a que *et* venu d'*i* en position, mais dans XVIII *a* on trouve *rete* = *reputat* au milieu d'*e* provenant d'*i*.

órne — XVI *a*.
òrs — XXV *b*.
òrt — XXXIII *b*.
óte — XIII *a*.
uef — XXXIII *a*.
ueil — XXI *b*.
uise — I *a*.
uit — XXXI *b*.
uite — XXVII *a*.
une — XXXIX *b*.
use — XIII *b*.

Nous terminons par quelques mots relatifs à notre édition. Nous ne faisons du reste que résumer ici ce qui a déjà été dit au cours de cette notice. Les leçons ont été établies d'après la classification indiquée plus haut ; les formes ont été unifiées d'après les résultats de l'étude grammaticale ; les variantes, sauf celles qui sont purement orthographiques, sont notées au bas des pages. L'ordre des strophes est celui du groupe *x* ; les strophes ajoutées sont imprimées en italique à la fin des autres et portent un numéro d'ordre à la suite. Un glossaire, pour lequel M. Gaston Paris nous a donné de précieuses indications, termine la publication et comprend aussi les noms de lieux et de personnages qui figurent dans les *Congés*.

LI CONGIÉ

JOHAN BODEL D'ARAS.

I.

Pitiés, o me matire puise,
M'enseigne qu'en cho me deduise
Que jo sor me matire die ;
N'est drois que men sens amenuise
Por nul mal qui le cors destruise,
Dont Deus a fait se comandie.
Puis qu'il m'a joé de bondie,
Sans barat et sans truandie
Est drois que jo a cascun ruise
Tel don que nus ne m'escondie,
Congié, ains qu'en me contredie,
Quar adès crien que ne lor nuise.

II.

Congié demant tot premerain
A chelui qui plus m'est a main
Et dont jo plus loer me doi :
Johan Bosket, a Deu remain !
Sovent recort et soir et main
Les biens que j'ai trovés en toi.
Se jo plor sovent en requoi,
Assés i a raison por quoi,
Auques anuit et plus demain.
Neporquant, se jo ne vos voi,
Men cuer purement vos envoi :
Tant a en moi remés de sain.

---

1 F me *manque* — 2 D Me semont B F G que je F menduise — 7 F joie de B de boidie — 8 B G trecerie — 9 B Cest drois G Drois est — 11 B quil me — 12 C Car des or A D quen ne B que je
15 *x* je mieus — 17 A *x* Plorant — 23 B Mon cuer premerain *x* Purement mon cuer

III.

Cuers, se tu trop vilains nen iés,
Ja ne li oncles ne li niés
N'ierent de men escrit plané,
Car en aus ert mes liges fiés ;
Onques ne lor sambloie viés :
Tos tens m'ont a lor cost mené.
Chertes ne sont mie engané ;
Por Deu soit cho qu'il m'ont doné,
Teus dons est mout bien enploiés.
Or m'a Deus a point ramené
A cho qu'il m'avoit destiné,
Dont jo sui et dolans et liés.

IV.

Simon Disier, de vos me vant
Tos jors, et après et devant,
Quar tote honor en vos akieve ;
Mainte gent s'en vont parchevant :
Vo baniere a non *Passe avant*,
Qui tos les abatus relieve.
Simons, uns maus qui en moi lieve,
Qui a tot men vivant me fieve,
Fait que le congié vos demant,
Si dolans que li cuers me crieve ;
Mais nule riens tant ne me grieve
Con fait dire : *a Deu vos comant!*

V.

Congié demant de cuer mari
A chiaus qui soëf m'ont nori
Et a Bauduïn Sotemont :
Onques nel trovai esmari ;
Le cuer a en bonté flori
Qui de bien faire le semont ;
Deus croisse s'onor et amont !
Amer se fait a tot le mont :
A l'ame li soit il meri
En le joie del chiel lamont,
Et tos chiaus qui tant sofert m'ont
Moitié sain et moitié pori !

VI.

Tiebaut de le Piere, en ches vers
Preng congié, honteus et covers
Con chil que Fortune desmonte.
Tant m'est mais li siecles divers
Que n'os aler fors les travers ;
Nule povretés ne m'esfronte,
Tot men mal obli et mesconte,
Mais li penitanche est el honte
Qui seüs est et descovers,
Et Deus qui tote rien sormonte
En penitanche le me conte !
Quar trop aroie en deus enfers.

VII.

Bertel, quel gré que jo en aie,
Me covient que jo me retraie
Del siecle, o me keanche enpire,
Que Deus reposer ne m'i laie :
Enfreté et poison et plaie
M'a doné por le cors despire.
De l'une part plor et sospire,
Qu'or m'estovra gaitier le pire ;
Et de l'autre part me repaie :
Deus doinst qu'a li servir m'espire,
Quar al cors est mes gius li pire,
De quel merele que jo traie.

---

25 B nies — 28 *x'* est G En eus estoit — 29 F ne len s. G trouoie v. *Ce vers et le précédent sont intervertis dans x* — 30 A *x* Tos jors — 32 A *x* quanquil — 35 A De cou — 36 B joianz et

38 B et auant — 39 B Que — 41 B La b. — 44 F sieue — 45 B Me fait que c. — 47 A *x* Quar

49 A *x* a cuer — 52 A *x* Ainc ne le — 55 B son bien et — 58 B des cieus B D G amont — 59 A G Et ceus qui tant consenti mont

62 B Men vois et honteus — 64 G chis s. — 66 G mafronte — 67 C Tant — 68 *x* la pouretes est — 69 B Que D descouuerte — 70 B Cil d. — 71 A A p.

74 F men r. — 75 A creance — 76 F He dieus G Car — 80 G Or B au pire. *Ce vers dans les mss. x est mis à la place du v.* 79, *qui est alors remplacé par celui-ci :* Al cuer en ai dolor et ire — 81 G mi — 82 A G Dieu proi C Dieus qui a lui seruir — 83 B encor est

VIII.

Anuis qui en men cuer avale
O kiere tempestée et pale,
Qui me fait sople devenir,
Ainchois que jo torse me male,
Die qu'a Wibert de le Sale
Prende congié sans revenir.
Bien me doit tos jors sans fenir
De sen gentil cors sovenir
O il n'a ne soros ne gale,
Et de moi soit al covenir,
Quar jo ne puis nape tenir
Entre sains, puis que jo mesale.

IX.

Waast Hukedeu, tote voie
Sui jo vostres o que jo soie,
Quar ainc ne vos trovai onbrage;
Espoir, se j'alaisse en le voie
O jo pas aler ne devoie,
Mieus me fust de vostre voiage;
Mais j'ai fait men pelerinage :
Deus m'a desfendu le passage
Dont bone volenté avoie;
Neporquant jo le tieng a sage :
Mors est, j'en ai eü message,
Li Sarasins que jo haoie.

X.

Robert Cosset, a cuer pensiu
Comant a Deu vos et Mahiu,
Quar de moi est pris li consaus;
De vos et des autres m'eskiu :
Che qu'al siecle ne voi men liu
Me fait joer a reponaus.
Tost monte uns hom come amiraus,
Et tost rekiet come orinaus;
Tost a cangié chire por siu :
Con plus fui en le roe haus
Et j'oi tos fais mes enviaus,
Lors me covint perdre le giu.

XI.

Joie, qui vers moi ies repointe,
Dusqu'a Biaumés fai une enpointe;
Si me salue a cuer haitié
Le castelain en cui s'apointe
Amors, qui le fait sage et cointe
Et de bon aire et afaitié;
Tot sen cuer, ne mie a moitié,
A en cortoisie apointié,
S'en a vilonie desjointe :
De sens li muet et de pitié
Que a sen cost m'a acointié,
Quant tos li mons me desacointe.

XII.

Anuis, qui m'estopes le gueule
Qui tant fu envoisie et veule,
Robert Locart me di sans faindre
Que joie me fuit et eskeule :

---

86 E tempeste F tempestes A C G Qui B Et — 87 G A me [A ma] fet et s. — 88 F croisse — 89 *x* Di moi B Dient qua huibert A mestuet *x* Di moi ka — 91 G tos tans B souuenir — 92 B G cuer B sans faintir — 93 B Quil na A B F seur os — 94 D au souenir F a c. — 95 B Que A *x* ne puis mais

97 F u que soie — 98 F toutes voies — 99 B D ains — 102 A Que m., ... de vo — 103 B *ce vers manque* — 105-106 B *ces vers manquent* — 106 *x* je len — 108 E F cui jou

109 F al c. — 111 B Que — 113 B gieu — 115-120 G *ces vers manquent* (*feuillet déchiré*) — 116 A Et tost descent — 117 A Et tost cange — 118 A Quant plus sui C Quant je fui — 119 *x* fait tos — 120 A F couient B Dont me c. p. mon g.

121 G Pitiés, empointe — 122 B *x* biauues, une pointe — 124 *x* a cui B sacointe — 125 A Honors F Anuitz — 127 B non pas a — 130 G Douneur li nuit — 131 A *x* Qui F apointie — 132 C De ce dont mains me d. F tos *manque* mes des.

133-142 G *ces vers manquent* (*feuillet déchiré*) — 133 F ma g. — 134 B trop t. enuieuse *x* fu anieuse — 135 E loucare F dist

De dru forment en vuide esteule
Sui mis, mais trop aroie a plaindre
En tot recorder et refraindre
L'anui dont Deus me fait destraindre,
Qui si m'abaubit et aveule
Que nus ne me poroit ataindre
D'anui, que li miens ne soit graindre;
Mais cui vient une, ne vient seule.

XIII.

Robert Werri, sans nule dote
Me covient partir de le rote :
N'i voi mais riens dont jo m'escuse,
Quar de moi est sevrée tote
Joie qui m'a se triwe rote ;
Et de tot sen pooir m'acuse
L'enfretés que j'ai tant repuse.
Avuec cho m'amenrit et use
Hontes que jo tant crien et dote,
Qui m'a recomandé le muse
Dont jo meïsmes me refuse :
Mieus m'en vient aler qu'en m'en bote.

XIV.

Anuis qui abas maint baudel,
Qui m'as fait torner men caudel,
Vers Saint Juri torne ten frain :
Wibert de Biaumont et Ansel
Salue par Johan Bodel,
Cui Deus met de cuete en estrain.
Signor Mahiu, que jo mout ain,
Di que joie cuite li clain
Dont j'ai bien pris men quaresmel :
Or me mostrent loire et reclain
Chil de Miaulens et de Biaurain,
Qui tuit sont pori o fardel.

XV.

Henris li Noirs, a vos m'afaite,
Se nule rien vos ai mesfaite
Ainchois que jo tiegne me voie;
Mout fu me meskeanche entaite
Puis que j'oi le cop de retraite
Dont jo garder ne me savoie.
Vos m'escueillistes me topoie
A tel ore qu'ainc puis n'oi joie,
Mais honte et anui et sosfraite
Et mal qui avuec moi guerroie;
Mais a tort le vos requerroie,
Quar grant pieche a que Deus me gaite.

XVI.

Anuis, qui me fais mat et morne,
Vers Baude Wisternave torne :
De me part congié li demande,
Quar d'aler en un ost m'atorne
Dont nus aliegre ne retorne,
Tant se gart d'enferme viande.

---

137 B De dieu — 138 E Sui nus — 139 A remirer et restraindre B Les maus recorder et destraindre — 140 A qui si me f. B *ce vers manque* — 141 C D E Que B Qui si me malmet [et] awogle — 142 B maus ne me puet — 144 A E G Mes quant B Mais sauient une nauient sole

145-156 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* — 146 A E Ne — 148 B Que x partie toute — 151 B je ai — 153 B La honte que je criem E ja tant — 154 B Qui me — 155 B men acuse — 156 B Mieus me vaut aler com me boute F Mieus vaut alor con ne me bute

157-168 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* — 158 E candel — 158-160 B *ces vers manquent* — 160 D Umbert — 161 B Salue moi — 162 F de tot en C a lestrain — 164 B Di li que je cuite — 166 E loue et F lore et — 167 F Chil de bialuais

169-180 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* — 169 A Henri bougier B Verri, a qui — 170 B mauez A forfaite — 172 D Mout par fu ma cheance — 174 A soloie B pooie — 175 F coupoie — 176 B Des cele eure que puis — 177 x Mais duel — 178 A auoec qui me F qui auec me B De moi ne faites eschargaite — 179 A Mais pour nient F *ce vers manque* — 180 B Que, magaite

181-192 *la strophe ne se trouve pas dans* B x' — 181 A ma fait C me fait — 182 C guistrenaue G wistrenale — 184 G une ost — 185 C en sante ne

Et puis que raisons me comande
A estre en vie peneande
Et mes afaires me bestorne,
Chil Deus qui de li fist ofrande
Le me laist endurer si grande
Que en ches tenebres m'ajorne.

XVII.

Pitié pri qui me nef governe,
Al Castelain conte et discherne
Et Bauduïn sen fil meïsme,
Coment Deus a sen droit me ferne :
Quar jo floris quant il iverne
Et quant il fait esté jo rime.
Emi ! contre poil rewaïme ;
Mais Deus m'a joé d'un sofisme,
Que tuit li mire de Salerne
N'abaisseroient cheste lime ;
Quar jo fui obliés a disme :
Ch'est uns blés qui volentiers gerne.

XVIII.

Jaques al Dent, que que j'i mete,
Me covient que men giu demete :
N'i afiert mais nule dotanche.
Sovent botiés a me carete,
Ains que li maus dont en me rete
Me partist de vostre acointanche.
Or n'atent mais nule pitanche
Qui aliege me mesestanche,
Ne ja Deus ne s'en entremete
Que il cheste dolor m'estanche,
Ains doinst al cors tel penitanche
Par quoi l'ame soit fors de dete.

XIX.

Pitiés, qui en men cuer se met,
Va moi la o jo te tramet,
Quar jo n'os aler si avant ;
Pren congié a Pieron Wasket :
Mout m'a fait et mout me pramet
Qu'encore fera en avant :
Maint bien m'ont fait li markeant.
A li et a Simon Durant
De me besoingne t'entremet ;
Quar ainc ne furent recreant
De moi aidier a lor vivant :
A Deu meïsme les en met.

XX.

Raol Ravuïn, gentius maire,
Or i puet en aumosne faire
En moi qui sui vostre confrere ;
Or n'ai mais al siecle que faire,
Ains me covient ariere traire ;
Et neporquant, quant jo i ere,
Par tot trovoie pere et mere ;
Or est drois que jo le compere,
Mais tot me doit seoir et plaire
Al cors dure vie et amère
Por faire l'ame nete et clere :
Ausi est li cors a refaire.

---

187 A que cascuns — 192 G ses

193 B qui mauuais — 194 D et *manque* — 195 B D F. A bauduin — 196 D Comme — 197 B C E F Que — 198 B C G ruisme — 199 C D E Ainsi F Ensi A reuwime B regayne C regayme D rimuime E runwime F runverime G reweisme — 200 G Car — 202 B Ne passeroient — 203 F je sui — 204 C D F germe

205 A Makes A D quoique F quanque — 206 B en mon gieu meste G que je me mete — 207 A sofrance — 210 A de vo — 211 B Or narai — 212 B Qui maliet de ma — 215 B Mais B E an cors

217 A G Anuis B en qui pitiez se met — 218 B Or va F la *manque* — 219 B x' Que A plus auant — 221 E et bien me — 222 F G Ke A Et fera encor B Et encor me fera G en anant — 223 B F Mais. *Dans* A *les vers sont dans l'ordre suivant :* 224, 227, 225, 223, 226 *et* 228 — 224 A G huon durant — 225 x' te tramet — 227 *x* m. bien faire E F en l. *Ce vers et le précédent sont remplacés par les suivants dans* A G : Di lor que a deu les comant A cui de lor bienfais [A Et feront de ce bien] me vant.

229 B Ha raoul rauin — 231 D F A moi — 232 G Car — 234 A se jou F i ere *manquent* — 238 G Au cuer E vie dure — 240 A G defaire

XXI.

Warin, puis qu'ainsi m'est jugié,
N'en doi aler sans vo congié,
Ne jo pas faire ne le vueil :
A Deu, amis, vos comant gié.
Refusé m'a et calengié
Li mons que jo tant amer sueil;
N'a mais cure de men acueil.
Mais jo cuidai en autre escueil
Avoir le païs eslongié ;
Mais ne me loist passer le sueil :
S'en lo Deu et en gré recueil
Qui m'a men quaresme alongié.

XXII.

Cuers, va moi la o Baudes maint,
Qui tos autres canpions vaint,
Quar de bien faire onques ne lasse.
Joie, dont petit me remaint,
Et santé dont mout me sosfraint
Li doinst Deus! cho seroit grant masse.
Me dolors totes autres passe,
Quar en moi s'aûne et amasse
Tos li anuis qui joie estaint,
Qui m'a fait avoir en le nasse
Del mal dont nus hon ne respasse,
Por qu'il l'ait a plain cop ataint.

XXIII.

Berart, n'est drois, por qu'il me loise,
Que sans vostre congié m'en voise
Faire me peneuse semaine.
Tant sai vo maniere cortoise
Se viaus non je cuit qu'il vos poise
Que j'ai canté le daerraine ;
Mais s'issir puet por nule paine
De cors enferm parole saine,
Dont est drois que men sens aoise ;
Or primes sordra li fontaine :
Mes cuers et li maus qui me maine
Ne sont pas fait d'une despoise.

XXIV.

Pitiés, qui m'as apris ten livre,
Vers Baude Bolart me delivre :
Di li que il a Deu remaigne,
Que hontes et anuis m'enivre
Qui nuit et jor assaut me livre,
Et loe et castie et ensaigne
Que, por aise qui me sosfraigne,
Plus ne me mete en lor conpaigne:
Assés en ont sofert le cuivre.
Loer me doi, qui que s'en plaigne,
De Deu qui me donte et ensaigne
D'une mort dont en puet revivre.

XXV.

Pitiés, qui par vos me dontés,
Avuec mes bons amis contés
Martin Vrediere de la fors :
Par li est li kemins hantés ;

241-252 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* — 241 A Mahiu F me sui jugies — 242 B Men puis — 245 C *le vers manque* — 246 *x* Li mondes que tant amer seul — 247 B Nai A mon orgoel B ton orguel — 248 A autre fuel — 249 F enlongie — 251 D Si lo — 252 F eslongie

253-264 *la strophe ne se trouve pas dans* B *x'* G *(feuillet déchiré)* — 253 C bauduins — 257 *Ce vers est remplacé dans* C *par le suivant :* Et biens tant com il men trespasse, *qui vient après le v.* 258 — 261 A que joie — 263 C Dun mal de quoi nus ne — 264 C Puis que il a plain coup lataint

265-276 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* — 265 C F Gerart E Bernart B G que il me — 269 C Que je sai bien que il — 270 B Quant — 271 *x* par nule — 272 A De cuer E Des cors — 273 C nacoise *x'* desploie B *le vers manque* — 275 B Li maus et mes cuers — 276 B Il ne sont pas

277 G pris comme liure — 278 B E F A b. A baillart F baudet B fastoul — 279 A C *x''* De lui — 280 A Car B Car honte et raison me desyure C Car honte et anuis me deliure — 281 B chascun jor — 283 A pour anui — 284 A lor bargaigne B vo compaigne — 285 A G Trop en ont il [A Car trop en ont] s. le [A de] cuiure — 286 B F G men D F quiqui D se — 287 A ma mostre G ma done

289 B par tout — 291 A Mahiu B la defors — 292 C De lui est drois

Et Bertran pas n'i mescontés,
Quar se promesse m'est tresors.
Ja ne il ne Mahius li Fors
N'ierent de men escrit mis fors,
Coment que soie demontés ;
Mais contre Deu ne vaut nus sors,
Et puis qu'il m'a tolu le cors,
Je li doing l'ame de bontés.

XXVI.

Anuis, en cui mes cuers se mire,
Salue moi Jofroi le mire,
Quar bien doi a li congié prendre :
Jo sui ses hon, il est mes sire.
Bien ai prové sen maïstire :
Nus hon ne l'en porroit aprendre.
Mout li covint grant paine rendre
A ma car sauder et reprendre
Qui tant est de foible matire :
Coment osa il entreprendre
Tel teste a roisnier et a fendre,
Qui ert mauvaise tote entire?

XXVII.

Anuis, qui me joie as destruite,
D'Aliaume Piedargent m'acuite :
Va, si le me salue encore,
Quar metre m'estuet a le fuite
Et tote joie clamer cuite
Qui m'a nori duskes a ore ;
Mais cheste povretés me dore
Quar jo sai bien que Deus restore
Qui en grache prent cheste luite.
Or primes doi men sens desclore,
Le cuer ovrir et les ieus clore,
Quar il m'ajorne et si m'anuite.

XXVIII.

Bauduïn Fastol, or m'enplaide
Une ochoison honteuse et laide,
Qui me fait guerpir men estage :
Joie qui m'a cueilli en faide
Ne m'a riens presté en manaide,
Ains a de moi pris doble gage.
Kier m'a vendu sen avantage,
Mais je tieng a preu le damage
Qui chi me nuist, s'il aillors m'aide :
Bone esperanche m'assoage
De le grant joie a iretage
O cascuns a quanqu'il sohaide.

XXIX.

Pitiés, va la o jo ne vois,
Congié prendre as Piedargentois :
Con plus les ain, plus les eskiwe.
Robert, chil Deus en cui tu crois,
Il te laist bien porter te crois
O jo ne puis porter le miwe !
Remés sui dedens le banliwe ;
Paien ont de moi ferme triwe,
Mais se Deus fust assés cortois,
Tant m'eüst viaus presté s'aiwe
Qu'en le tere qui ja fu siwe
Eüsse fait un serventois.

---

293 B Ne G ostes B *x* oublies — 294 B Que sa pr. mert — 296 A De mon escrit nerent plane B *x* De mon escrit ne seront fors — 300 B mame de

301 G Pities A *x* qui en men cuer — 302 F Salues — 303 B Que — 304 A il est mes hom — 306 G ne men — 307 F couient — 311 G Tel tes a

314-315 *Ces deux vers sont remplacés dans* A G *par les vers suivants :* Salue moi et si macuite Aliaume piedargent encore — 316 A Cor mestuet torner — 318 C E de si F de chi — 320 C E F Que B je croi B estore G mestore — 321 G Que jen — 322 B Emproier *x'* vueil mon

325 A Baude A ore B mout men — 327 *x* G ma fait *x* cangier — 330 B a pris de moi — 331 B Bien — 333 B et aillors G se aillors — 336 F O *manque* B ce se souhaide

337-348 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* — 337 E F Congie — 339 A esquie — 340 *x* Simon B la ou tu — 341 B la crois — 342 B Lau — 343-344 *ces vers sont intervertis dans* A — 345 B fust auques — 346 A daiue — 347 F En

XXX.

Coreciés et honteus et mas,
Comant a Deu Baude et Tumas,
Quar mout pris lor acostumanche :
Deus, qui tos biens acostumas,
Qui de te verge batu m'as,
Done lor vertu et poissanche
De maintenir lor bone enfanche !
De lor aïwe ere a fianche
S'aler peüsse vers Damas ;
Mais remés sui par conissanche ;
Deus m'a contée me keanche,
Si m'a fait geter anbesas.

XXXI.

Anuis qui en moi se desploie,
Qui m'amatit et asoploie,
Me semont par jor et par nuit
Qu'al siecle me toille et desvoie ;
Et hontes me maine et convoie,
Qui pieche a m'a pris en conduit ;
Quar en liu o il ait deduit
N'a mais a men ues siege vuit,
Ains preng congié con hon sor voie
A chelui cui sornons me fuit :
Quar grant diferenche a, jo cuit,
De Johan Duel a Gerart Joie.

XXXII.

A vo congié, Waubers li Clers,
M'en vois malades et enfers,
Dont Deus tos nos amis defende !
Entiers m'avés esté et fers ;
Ainc vos avoirs ne me fu fers
Se j'oi mestler d'une provende :
Deus bon guerredon vos en rende
Et de moi tel venganche prende
Que li siens huis me soit defers ;
A sen cois en a pris amende,
Sans nul respas qu'al cors atende,
Quar jo fui entassés trop vers.

XXXIII.

Puis que jo de l'aler m'esmuef,
N'en doi mie porter l'estuef :
Al congié prendre me racort.
Gerart d'Espaigne, or sont tuit nuef
Vo viés don, et si le vos pruef :
Revescu sont par cheste mort.
Quanqu'on m'a doné en deport
Tot soit en aumosne ressort.
Devant Deu vos biens vos repruef,
Qu'il a l'ame les vos restort :
N'ai plus bel don que vos aport
A bone estrine a l'an renuef.

XXXIV.

A Deu comant le Monoier,
Chelui cui Deus puist envoier
Pooir de porsivir le coite,
Quar s'il ne pert par desvoier,

---

349 *x'* Corouceus — 351 B Et — 352 B qui les biens — 353 A Et de — 355 B De parsuir — 356 *x* en fiance — 357 B Aler — 359 F conte — 360 B Et ma

361-372 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* B *x* Pities A en mon cuer desploie — 362 F Si — 364-365 F *ces deux vers manquent* — 365 A Et honte et anuis me conuoie *x* Et hontes qui me reconuoie — 366 *x* mont pris — 367 *x* il a — 368 B mais auec moi — 369 A Congie demenc — 370 A sonors F sor nos B A gerart qui

375 A *x* mes amis — 377 B *x'* Ains A vos osteus C Onques vos huis — 378 B Quant joi C Se partir voil a vo A *le vers manque* — 381 B Dont li A *le vers manque* — 382 B son cors C G son kieus B G lamende — 383 A respit E entende

385-396 B G *(feuillet déchiré) la strophe manque* — 385 F daler si — 389 A si les vous reproef — 391 C Kaucuns — 393 A aproef — 394 A D Qui A resort

397-408 G *la strophe manque (feuillet déchiré)* — 398 B auoier — 399 B Cil muet de parsuir A se c. — 400 B Se cil A nel pert

Et Bertran
Quar se p
Ja ne il n
N'ierent
Coment
Mais co
Et puis
Je li do

[illegible] autre wandis
[illegible] a Brandis.
[illegible] estre eüreus ;
[illegible] et moi escondis :
[illegible] cor moi kaitis,
[illegible] toi maleüreus. 432

XXXVII.

[illegible] li Carpentiers,
Anuis,
Salue
Quar
Jo sui
Bien
Nus h
Mout
A ma
Qui
Com
Tel t
Qui

[illegible] bon aire et entiers,
[illegible] quar de l'aler m'aprest.
[illegible] et volentiers.
[illegible] fuissiés mes rentiers,
[illegible] a men besoing prest. 438
[illegible] autre tor que chest :
[illegible] el haut conquest
[illegible] m'est li sentiers ;
[illegible] qui bons pelerins est,
[illegible] a l'ame me prest,
[illegible] cors gist sor les gantiers. 444

XXXVIII.

[illegible] salue de me part
Ans
D'A
Va
Qu
Et
Q
M
C

[illegible] al Dent, li et Bernart,
[illegible] tos jors m'ont esté anbeure
[illegible] et de bone part ;
[illegible] por peu le cuer ne me part
[illegible] pensers qui me cort seure. 450
[illegible] et dolor en men cuer neure,
[illegible] et sospir, et cante et pleure ;

[illegible] — 402 B tenir sa main — 403 F sa
[illegible] F A ce B sauoir aimme E El conour
[illegible] ast — 408 G auoier
[illegible] A C D E se tu si fais F *le vers*
[illegible] certes si abaubis C E F Certes seroit D
[illegible] D Qui ni E Qui lui *x* recouera
[illegible] *le* 419e *et est remplacé ici par* : La
[illegible] — 420 E Sauoirs dis et folies fais
[illegible] — 423 A *x* le fai si com tu le dis
[illegible] E le *manque* — 425 C Porte une
[illegible] Se tu estoies B *le vers manque* — 427 B
[illegible] A B C D Gere
[illegible] es entiers B *ce vers manque* — 437
[illegible] — 440 *x* en haut — 441 B Dont
[illegible] vers prest — 444 *x* G cors est
[illegible] E meut este — 449 F poi que *tous les*
[illegible] seure — 451 A Joie dolors qui G Por le

A men sens et a men esgart
Sui jo et desos et deseure;
Li cors s'en va, l'ame demeure :
Ainsi remaing, ainsi m'en part.

XXXIX.

Anuis, qui en men cuer abonde,
Salue moi a le reonde
Aras et tote le kemune,
Quar tote onor en aus soronde;
Mais de totes cheles del monde
Mar m'en salueras que une :
L'avoeresse de Betune,
Plus cortoise ne sai nisune :
Ch'est li dame de Tenremonde.
Deus qui le fist en plaine lune
Mete en li volenté aucune
Que se plenté en moi esponde.

XL.

Pitiés, qui en moi iés esprise,
Ne sai qu'autre mès i eslise :
Porte al maieur d'Aras chest brief,
Fai tant qu'en devant li le lise;
Se Deu plaist et se gentelise,
Ja en li ne perdrai men fief.
Et as eskevins de rekief
Le fai lire de kief en kief,
Tant que pitiés lor en soit prise;
Quar se j'ai anui et meskief,
Par raison lor doit estre grief:
Avenu m'est en lor servise.

XLI.

Seignor, ainchois que jo m'en aille,
Vos proi a cheste definaille
Por Deu et por nativité
Qu'entre vos fachiés une taille
A parfornir cheste bataille
Dont cascuns doit avoir pité.
Mout m'ariés bien aïreté,
S'a Miaulens m'aviés boté;
Jo ne sai maison qui le vaille;
Pieche a m'a li lius delité,
Quar gent i a de carité :
Bien me sofiroit lor vitaille.

(XLII.)

Dame, cui Dieus est pere et fis,
Veuilliez que ne soit desconfis
Mes cuers, quoi qu'il me mesaviengne;
Car je sui de ce trestout fis
K'en rien ne gist tant mes porfis
K'en ce que je si me maintiengne
Que en vo service me tiengne.
Plaise vous qu'ainsi m'en aviengne
Et que adès soit ententis
Mes cuers, quels que mes cuers deviengne,
Que tout adès li ressouviengne
Et d'enfer et de paradis.

---

455 B Mes cuers, li cors — 456 D Ainsi men vois E F Ensi demeure B Ainsi sen va ainsi sem part

457-468 B *la strophe manque* — 457 *x'* Pities — 460 F en sans abonde A G Mais de totes cheles [A dames] del monde — 461 C Mais seur A Si con il clot a la reonde G Si con il est a la reonde — 462 C Vueil que tu men salues une — 463-464 *ces vers sont intervertis dans* F — 464 A nen i a une D nen sai nis une G ne sai que une — 466 *x* en prime — 468 A Que de ses biens *x* Que sa bonte sor moi abonde

469 F sor moi A reprise B ot en moi reprise — 470 F que autre mais les lise — 471 C G ce F chest *manque* — 472 C E F ke deuant soi B D ke deuant li — 474 D en aus G Ja ne p. par li — 475 A As eskeuins tout — 477 B lor sera prise — 478 B Que se, ne—480 B Cauenu

484 B C D fetes — 485 B Por parfiner F Et por fornir — 486 B Dont li mons — 487 B herite — 489 B Que C Ne sai maison qui mieus me vaille — 491 B Que — 492 A Si me *x* Se mi B Bien me soffira *x* la vitaille

493-504 *La strophe n'existe que dans* C

(XLIII.)

Dame, en cui sont tout bien logié,
A vo candoille pren congié.
Que donnastes as jougleours;
A li baisier ai renoncié
Par un mal qui si m'a blecié
K'aler me couvient les destours.
Dusk'a li n'iert mais mes retours;
Mais m'amour li laisse a tous jours,
Et quant iere ou petit marchié,
De moi iert baisie la tours
Ou establis est ses sejours;
S'avrai cuer mains mesaaisié.

(XLIV.)

Hé! menestrel, douch compaignon,
Ami m'avez esté et bon
Comme très fin loial confrere;
A pourchacier ma garison,
M'avez fait amour et raison
Plus que se tout fuissiez mi frere:
Dieus vous en soit guerredonnere
Et sa très doce chiere mere
Qui a vous a fait le haut don;
Priiés que sa largece pere
En moi: par quoi prie a son pere
Et a son fill pour moi pardon.

(XLV.)

A Dieu vous veuil tous commander
Ensamble, sans cascun nommer,
Car n'i a nul dont je me plaigne,
Ains m'en lo mout et doi loer;
De vous me couvient eschiver
Comment que li cuers m'en destraigne.
Avoec mout diverse compaigne
M'estuet que je me racompaigne:
Or m'i doinst Dieus si endurer
Le mal qui le mien cors mehaigne
Que par [le] prendre en gré ataigne
A Dieu m'ame representer.

(XLVI.)

Mout bonement m'a Dius presté
Sens et engien par sa bonté
De recorder le bon usage
D'un baron qui par sa bonté
A en sa vie conquesté
Paradis, ce dient li sage:
Il commencha en joene eage
Diu a servir de bon corage,
Tiere guerpi et hireté
Et vescui en un hermitage
De viande povre et sauvage
Dont il n'avoit nouris esté.

(XLVII.)

Li plus gentius ki soit en France
Et ki lignie avoit plus france,
Demoutra bien par grant francise
Qu'il fu souffrans de grant souffrance.
Estre en doit sainte ramenbrance
Tout par tout contée et reprise.
Il franci s'ame de francise:
Sa volentés fu si esquise
Qu'il n'i remest mauvaise brance:
De quanqu'il pot fist Dieu servise,
Si que sa chars fu toute mise
En grant souffraite d'abondance.

505-516 *La strophe n'existe que dans* C
517-528 *La strophe n'existe que dans* C
529-540 *La strophe n'existe que dans* C
541-552 *La strophe existe seulement sans variante dans x*"
553-564 *La strophe existe seulement sans variante dans x*" — 562 seruice — 564 souffrance

GLOSSAIRE.

Les numéros précédés de p. *renvoient aux pages de la notice ; les autres à la numérotation des vers.*

Abaubir 141, *rendre bègue, faire perdre l'usage de la parole, stupéfier.*
Afaitier (s') 169, *s'adresser.*
Aliegre 185, *dispos, en bonne santé.*
Amatir 362, *accabler.*
Anbesas (geter) 360, *jeter le double as (aux dés), au fig. avoir mauvais jeu.*
Anbeure 447, *tous deux.*
Aoise 273, 1re *pers. subj. prés. de* aoire, *augmenter (forme bizarre).*
Aoite (d') 406, *en plus, par surcroît.*
Aras 414, 459. — Le castelain d'— 194 (Hue de S. Omer), p. 221.
Assoagier 334, *soulager.*
Aüner (s') 260, *s'assembler.*
Barlete 428, *Barletta (en Italie, sur l'Adriatique).*
Baude 350, p. 216, 221. — Voy. aussi Canpions et Fastol.
Baudel 157, *joie bruyante.*
Bauduïn (fils du châtelain d'Arras) 195.
Berart (*différents mss. portent* Bernart *et* Gerart) 265, p. 221.
Bernart, *voy.* Berart.
Bertel, 73, p. 221.
Bertran 293, p. 220 (*peut-être est-ce un* Bertran Verdiere ?)
Bestorner 189, *mal tourner.*
Betune (l'avoeresse de) 463, p. 219.
Biaumés 122, *Beaumetz (Pas-de-Calais)* — le Castelain de — 124, p. 221.
Biaumont, Ansel et Wibert de — 160, p. 219.
Biaurain 167, [*léproserie de*] *Beaurains*, p. 217.
Biauvais (maistre Renaut de) 409, p. 221.
Bogier (Henri), *se trouve dans un ms. à la place de* Henri le Noir.
Bolart (Baude) 278, p. 221.
Bondie (joer de) 7, *se moquer, jouer par en dessous, allusion au jeu de paume où le coup de* bond *est opposé à la* volée. *Cf.* Ste-Pal., *Bond.*
Bosket (Johan) 16, p. 220.
Brandis 428, *Brindisi (ville d'Italie).*
Canpions (Baudedes) 253-254, p. 221.
Carete (boter a la), 208, *pousser, au figuré aider.*
Carpentier (Nicole le) 433, p. 221.
Castelain (le), *voy.* Aras et Biaumés.
Clerc (Waubert le) 373, p. 221.
Coite 399, *désir pressant.*
Cosset (Mahiu) 110, p. 220. — (Robert —) 109, p. 220.
Covenir (al) 94, *comme cela se pourra.*
Cueilloite 407, *collecte, quête.*
Cuete 162, *couette.* Prov. : (metre) de cuete en estrain.
Cuivre 285, *tribulation. Voy.* W. Fœrster, *Chev. aus d. esp.* 400-1.
Daerraine (canter se) 270, *chanter sa dernière [chanson], au fig. en finir avec la gaîté.*
Damas 357.
Defers 381, *voy.* Fers.
Definaille 482, *fin.*
Dent (al) Bernart — 446, p. 220; — Jaques — 205, p. 220 ; — Robert — 446, p. 220.
Despire 78, *mépriser.*
Despoise 276, *alliage.*
Disier (Simon) 37, p. 221.
Disme (oblié a) 203, [*blé*] *laissé comme dîme [et exposé à pourrir], au fig.*
Dorer 319, *enrichir.*
Durant (Simon *ou* Huon) 224, p. 221.
Enferm 272, 374, *malade ;* enferme viande 186, *vivres gâtés.*

Enfreté 77, 151, *maladie.*
Enpointe (faire une) 122, *faire une* [*pointe.*
Entait 172, *mis en train.*
Entassé 384, *mis en tas (en parlant du blé qui se pourrit dans cet état), au fig.*
Enviail 119, *enjeu, acte de mettre de l'argent au jeu.*
Escaudir 423, *échauffer.*
Escueil 248, *élan, départ.*
Escueillir 175, *lancer.*
Escueilloite (prendre s') 403, *prendre son élan.*
Esfronter 66, *décourager.*
Eskeule 136, 3e *pers. ind. près. de* escouler, *fuir, échapper à.*
Eslandir 426, *exiler.*
Espaigne (Gerart d') 388, p. 220.
Espondre 468, *manifester.*
Estage (guerpir son) 327, *déménager, au fig.*
Estanchier 214, *au fig. apaiser.*
Esteule 137, *chaume.* Prov. : De dru forment en vuide esteule.
Estoper 133, *fermer, boucher.*
Estrain 162, *paille.* Voy. Cuete.
Estuef 386, *balle de paume. L'expression* enporter l'estuef *paraît signifier : s'en aller sans prendre congé.*
Faide (coeillir en) 328, *déclarer la guerre à.*
Fardel 168, *botte (d'herbe)*; pori o —, *au fig. (même image qu'au v.* 384).
Fastol (Bauduïn [*ou* Baude]) 325, p. 217, 220, 221.
Fernier 196, *ensorceler.*
Fers ; 1° 376, *cas sujet de* firmus, *fidèle, ferme en amitié.* — 2° 377, *adj. verbal du verbe fr.* fermer, *fermé; de même* defers *au v.* 381.
Fiever, 44, *au fig. infléoder.*
Forbatu 441, *interdit.*
Fort (Mahiu le) 295, p. 221.
Gantier 444, *chantier (pièce de bois). Voy.* Littré, *chantier* 1.
Gerart, voy. Berart.
Gerne 204, 3e *pers. ind. près. de* gerner, *germer.*
Graindre 143, *plus grand (au cas sujet).*
Hue de S. Omer (*châtelain d'Arras*), 194, p. 221.
Hukedeu (Vaast) 97, p. 216, 220.
Iverner 197, *faire hiver (impers.).*
Jofroi 302 (*médecin de Bodel*), p. 221.
Joie (Gerart) 372, p. 221.
Keanche, *point obtenu en jetant les dés; au fig.* 75, *chance.*
Lime 202, *peine. Cf.* Ste-Pal., *Lime* et *Limer.*
Livre (aprendre ton) 277, *au fig. élever à ton école.*
Locart (Robert) 135, p. 220.
Loire 166, *leurre : au fig.* mostrer loire et reclain, *appeler et réclamer.*
Lorgne 419, *louche, au fig.*
Luite 321, *assaut.*
Lune (faite en plaine) 466, *à l'époque la plus favorable pour prospérer.*
Mahiu 163, p. 219.
Main (estre a) 14, *être à la portée, à la disposition.*
Maïstire 305, *science.*
Male (torser sa) 88, *au fig. se préparer à partir.*
Manaide *grâce, merci ;* en — 329, *à titre gracieux.*
Merele (traire de) 84, *jouer aux marelles, pris au figuré.*
Mesaler 96, *être gâté, corrompu. Cf.* Du Cange, *Mescalia,* et Ste-Pal., *Mesalé. Ce verbe composé d'*aler *a ici une conjugaison analogique.*
Mesestanche 212, *mauvais état.*
Meskeanche 172, *mauvaise chance. Voy.* Keanche.
Miaulens 167, 488, [*léproserie de*] *Meulan*, p. 217.
Monoier (le) 397, p. 221.
Muse (recomander la) 154, *loc. sans doute analogue à* donner la muse, *se moquer.*
Movoir 130 *(verbe neutre)* ; de sens li muet, *cela lui vient de sens.*
Nape (tenir) 95, *au fig.*
Nasse (avoir en la) 262, *pêcher, au fig. avoir par le sort.*
Neure 451, 1re *pers. sing. ind. près. de* norir.

Noir (Henri le) 169, p. 220.
Orinal 116, *vase de nuit (pris au sens dépréciatif)*.
Passe avant 41, *nom de la bannière de* Simon Disier.
Piédargent (Aliaume) 314, p. 220. — (Robert *ou* Simon) 340, p. 220.
Piédargentois 338, *les membres de la famille* Piédargent; *voy. ce mot.*
Pierre (Tiebaut de le) 61, p. 221.
Pire 80, *grand chemin (formé de* piere, *lat.* *petricus). *Cf. Jahrb.* X, 263, XI, 152. *La loc.* gaitier le pire *n'a pas de sens bien défini.*
Poil (contre) 199, *à rebours.*
Quaresmel 165, *Mardi-Gras:* [de joie prendre son] quaresmel, *prendre sa grasse part de joie.*
Ravuïn (Raol) 229 (*maire d'Arras*), p. 219, 220.
Rebondi 416, *retentissant.*
Reclain 166 (*terme de fauconnerie*), *rappel de l'oiseau. Voy.* Loire.
Rentier 437, *débiteur de rente.*
Renuef (a l'an) 396, *au nouvel an.*
Repaier (se) 81, *s'apaiser, se réconforter.*
Repoint 121, *excité, hostile.*
Reponaus (joer a) 114, *jouer à cache-cache, au fig. se cacher, vivre à l'écart.*
Repus 151, *caché.*
Respas 383, *guérison.*
Respasser 263, *guérir.*
Reter 209, *accuser.*
Retraite (cop de) 173 (*terme d'escrime*), *coup de revers. Cf.* Gachet.
Rewaime 1re *pers. ind. prés. de* rewaimer (regaïner) 199, *produire la nouvelle couche d'herbe, le regain, au fig.*
Rimer 198, *geler blanc.*
Roisnier 311, *trépaner.*
Ruise 9, *subj. prés. de* rover, *demander (la forme ordinaire est* ruisse).
Saint Juri 159, *église ancienne de Saint-Géry à Arras.*
Sale (Wibert de le) 89, p. 221.
Salerne (li mire de) 201, *les médecins de l'école de Salerne.*
Sarasin (le) 108 (*c'est peut-être le nom d'un artésien*), p. 221.
Siu 117, *suif.* Prov. : Tost a cangié chire por siu.
Soros 93, *suros, tumeur osseuse.*
Sosfraindre 257, 283, *manquer.*
Sosfraite 177, *indigence.*
Sotemont (Bauduïn) 51, p. 221.
Tenremonde (la dame de) 465, *voy.* Betune.
Topoie 175, *toupie.*
Torner 158 (*en parlant d'un* chaudeau), *retourner, renverser.*
Triwe 149, 344, *trève.*
Tumas 350, p. 216.
Veule 134, *léger, frivole.*
Viaus 346, se viaus non 269, *tout au moins.*
Viés 29, *vieux :* onques ne lor sambloie viés, *ils ne se lassaient pas de moi, je leur paraissais toujours nouveau. Cf.* Durmart *v.* 284, *où il faut lire* viés *et non* niés *avec* M. W. Fœrster, *qui prétend que* viés *n'aurait aucun sens.*
Waigniet 421, p. 216, 220.
Wandir 427, *tourner.*
Warin 241 (*jongleur*), p. 221.
Wasket (Pieron) 220, p. 221.
Werri (Robert) 145, p. 220.
Wisternave (Baude) 182, p. 220.
Vrediere (Martin), 291, p. 220. *Voy.* Bertran.

Gaston Raynaud.

25 mars 1880.

LE CATÉCHISME DE BONIFACI.

Le catéchisme roumanche que nous publions ci-après est la traduction de celui de Pontisella, rédigé en allemand. Le catéchisme de Pontisella n'est pas le seul ouvrage de ce savant. Il a publié les livres suivants : 1° *Hymnus in Venerem, latine a Jo. Pontisella versibus heroicis expressus.* Tiguri, 1590, in-4°. 2° *Leichpredig über den Spruch Isaie XL. 6 und 7.* Basel, 1601, in-4°. 3° *Evæ ad Adamum deductio descripta in Genes.*, II, 22, *homilia illustrata.* Tiguri, 1602, in-4°. 4° *Kurtze Auslegung des Englischen Grusses.* 1602, in-8°. 5° *Salutatio angelica homilia illustrata.* Herbonæ, 1605, in-8°. 6° *Cygnæa B. Simeonis cantio tribus homiliis illustrata.* Son père était professeur à Coire, dans la même école dont le célèbre Siméon Lemnius était le recteur.

Le titre du catéchisme allemand est : *Catechismus Kurtzer Bericht der Houptpuncten Christenlicher Religion für die Kirchen und Schůlen loblicher dreyer Pündten in alter Churer Rhetia Oberer Teütscher landen. Durch Johan Pontisella | Diener am wort Gottes | geschrieben.* Suit une gravure avec l'inscription : *Libertas. a. Deo. data. concordia. justitia. et. fortitudine. conservatur.* Ensuite : *Lassend die Kindlin zu mir Komnen | und wehrends jnen nit : dann solcher ist das rych Gottes. Mar. IO.* Il compte 31 pages et deux pages non numérotées remplies par des prières.

Le texte allemand est plus court que le roman. Il n'a pas la préface (1-89), il n'a pas la recommandation des deux pasteurs Jecklinus et Dominicus (90-115). Il commence par les devoirs des pères et des mères vis-à-vis de leurs enfants. Il va de soi que l'*annotatio* du texte roman 130-137 lui est étrangère. Après 1059 vient dans l'allemand 1454-1460, ensuite les prières 1062-1090, 1101-1117. Le livre finit par les mots : *Getruckt zu Zürych, by Johanns Wolffen*, 1596.

Le traducteur était maître d'école à Fürstenau, dans le canton des Grisons, c'est-à-dire dans la région que M. Ascoli désigne par Sottoselva, Tumliasca, § 1, B. III. Il m'a été impossible de rien apprendre sur sa vie.

Notre texte n'a pas été utilisé par M. Ascoli, mais M. Schuchardt en a fait usage dans son petit écrit : *Ueber einige Fælle bedingten Lantwandels im Churwälschen.* Il y relève surtout le fait que *a* tonique aboutit après une palatale dans notre texte à *ea*, comme en afr. à *ie*.

Une singularité de ce texte, c'est l'emploi d'un *a* pourvu d'un point au-dessous (ạ). Cet *ạ* a été remplacé dans notre édition par un *a* italique. Il représente : 1° *a* + *n* + Cons. = *aun*, ou *an* + Cons. *infántem* = *infaunt*, *sanctus* = *sangh*. 2° *a* + *l* + Cons. = *au* + Cons. *alter* =

auter. 3° *a* de *au* = au : *causa* = *chiausa*. 4° *a* de la terminaison *atus* = aa : *monstratus* = *mussaa*.

Diez (II, 462) relève le fait qu'en espagnol et en portugais on ne répète pas la syllabe *ment* dans les adverbes, et il donne en outre quelques exemples italiens et provençaux. Le même procédé se trouve dans notre texte : *vauna et malnützameng* 210. *fearma et stattevlameng* 397. *Prusa, gista et sanghiameng* 520. *prusa, gista et innoceintameng* 1087. *diligeinta et hümmelmeng* 1141.

La langue de notre texte possède très peu de verbes composés avec des prépositions, dans lesquels la préposition soit encore sentie comme telle. La plupart du temps, le verbe est construit avec une préposition qui le suit, et c'est là, je crois, une imitation de l'allemand. Voici quelques exemples : *trœr sij* (aufziehen) 45, 48, 36, 33. *plantar int* (einpflanzen) 55. *teneer avaunt* (vorhaben, vorhalten) 105. *gir tiers* (zusagen) 105. *metter giu* (niederlegen) 120. *dumbrar sij* (erzœhlen) 168. *driar sij* (errichten) 196. *friir sutt* (unterwerfen) 267. *driar ora* (ausrichten) 456. *prender sij* (annehmen) 513. *morir giu* (absterben) 562. *ir giu* (hinabgehen) 598. *lavar sij* (auferstehen) 576. *laschar sueinter* (nachlassen) 683. *raschunar tiers* (anrechnen) 882. *schantar eint* (einsetzen) 916. *partchir or* (austheilen) 943. *se dar ora* (sich ausgeben) 1033. *star tiers* (beistehen) 1140. *prender tiers* (zunehmen) 1169. *far avunda* (genugthun) 907, etc.

On remarquera aussi dans notre dialecte des mots d'origine allemande inconnus pour la plupart aux autres langues romanes, même aux autres dialectes ladins : *brust* (brust) 1359. *butzegear* (putzen) 1358. *dschuber* (sauber) 1345, *dschubregear* (sæubern) 488. *flysegear* (be-fleissigen) 358. *frafentlichameng* (freventlich) 307. *fryataa* (feiertag) 234. *fürdregiar* (fœrdern) 313. *garagear* (be-gehren) 328. *gast* (id.) 231. *gavischear* (wünschen) 328. *guaregiar* (guerroyer) 508. *gvunchir* (vfr. guenchir), *handel* (handel) 323. *handlegear* (handeln) 539. *hindergear* (hindern) 974. *manegear* (meinen) 404. *manglar* (mangeln) 965. *maungel* (mangel) 404. *muotwilligameng* (mutwillig) 978. *nütz, malnütz* (nütze) 210. *nützegear* (nützen) 577. *predigear* (predigen) 943. *schenckagear* (sckenken) 883. *schüsselring* (id.) 1329. *spysa* (speise) 994. *vandlegear* (wandeln) 1071. *varnagear* (warnen) 106, etc.

Les dialectes ladins possèdent un grand nombre de verbes en *-antar, -entar, -intar*. Voici quelques exemples tirés du catéchisme : *bevrentar* 1085. *moventar* 275. *schentar* 200. *spysentar* 1116. *stendschentar* 61. *tisgientar* (*toxicare), *perintar* 347. Quant au verbe *schkurtzanir*, je crois qu'il est formé du verbe all. *kürzen*, comme *sparagnare* de **sparanjan* (cf. *Zeitschrift f. rom. Philologie*, III, 295 s.) ; *grandanir* 854 aurait alors été formé sur *schkurtzanir*.

Catechismus

CVRT MVSSA-
MEINT DELS PRINCI-
PALS PVNCTGS DELLA CHRI-

stianevla Religiun, per las Baselgias et Schkolas da Commünas Trees Ligias, tras quell Ault amussaa S. IOHANN PONTISELLA da Cuira fatg per Tudeschk.

Vssa da nief tras Daniel Bonifaci mess ora in Romaunsch.

Ala fign ees ün curt mussameint da buns Custims à d'ün Giuvnal zunt nützevel mess vi tiers.

Squitscheu à Lindauv vid' igl Bodensee. tras IOHANN LVDVIG BREM.

M. DC. I.

Sur le verso il y a une gravure avec l'inscription : *Libertas, a Deo data, concordia, justitia, et fortitudine conservatur.*

(I). Als beinadatchiaas, niebels, statevels, prus, sabigs et hundrevels s. vugaa et signurs d'una intiera Dretchüra et Commün da Fürstenouv, als meas oravaunt Hundrevels et chears signurs et buns amigs, salüd da Deu, pasch et beinesser tras noss Signer Iesum Christum.

Siaunt cha la sanghia scrittüra, Hundreivels Signurs, da per tutt igl Mund eintin da tuttas sorts linguaghs ees rasad' ora et messa per scritt, da tal sort et aschi clær, cha bigchia namæ ils Docturs et Mussaas da quella, la cognuschan, mo era auter commün pievel et infaunts tras las schkolas et Catechisems, quegl es, curtas formas et compigliameints da tutts principals punctgs della Christianevla Cretta et Religiun vegnan mussaas et intraguidaas, ch'els quella ear cognuschan et tier una veera cretta vegnan tratgs sij : Scò nus bein vesein, cha nua cha nus vegnign or' da nossa terra, cateins cha bunameng mün-(II)-chia dün sa ün qual chiausa or d'la scrittura sanghia : Schi ees igl pija ear per basünghs cha nus la nossa Giuventütna eintin veera cretta, dretgia cognuschientscha da Deu, buna et descheinta manauntza della vita tragian sij. Siaunt cha la experientia da münchia gij ans mussa, cha pür lura ün pievel et Regemeint ün ventürevel et paschevel beinstadi et bein esser ünandretg

sa gudêr, cur cha eintin las Baselgias, quegl ees eintin vera cretta et servetsch da Deu vean mess ün bun fundameint, seintza ilg qual no pò esser nagün bein esser, ne vid' corp ne vid' orma, mò blear plij l'ira da Deu sur tals Christiauns vean à d'esser. Schinavaunt era la Giuventütna ees üna ragijsch della Baselgia da Deu et Deus vutt cha quella vignig manada à lgui tiers, vut ell duvrar Babb et Mamma la tiers, ch'ells quella à lgui megnan cun dretchia forma et ünandretg trær sij, ilg qual ees à Deu ilg plii graund bein plaschêr. Sur quegl scò Deus tutts Christiauns ha sckiffeu tier seu laud et hunur, aschija ha ell era ordinaa Babb et Mamma ch'els lur infaunts ünandretg tragian sij, per nott ch'ilg nüm da Deu (III) vignig hundraa et glorificaa. Mò quegl vean bigchia pudeer daventar, upija che vignig vivaunt mess ün bun fundameint or digl qual crescha ün bein reformaa Regemeint et Baselgia. Quest fundameint vean alura schantaa ünandretg, cur cha la divina verdad bichia namæ aveartameng eintin las Baselgias clær et funsadameng vean mussada, mò era da Babb et Mamma à cheasa, et Mussaders eintin las schkolas alla Giuventütna plantada int, eintin la da fora manauntza [1] della vita mussada, et manada giu digl mal. Nus savein cha la Giuventütna ees à Deu adüna stada cheara, scò Christus setts confessa tier S. Marc. eint' igl 10. cap. Nua ch'ell gij : Laschad ils infaunts vegnir nà tiers me, et bigh ils dusteies, per che cha da tals ees igl reginaa da Deu. Sumgiauntameng era : Malà quell ilg qual datt scàndel alla Giuventütna, è fuss plij bien ch'ell havess üna mola d'mulin eintin culiets et fuss stendschentaa in funs della màr. Damæ Christus pija la Giüventütna da tal sort ha cheara, schi ees igl bein per basünghs cha quella vignig tratchia sij ünandretg et tier cognuschientscha da (IV) Deu, perche cha nua cha lgiês cognoschientscha, schi ees igl ventüra. Vesiaunt damæ cha ilg diever et excertitatiuns dellas schkolas, tras da quella sort cudischs, numnadameng catechisems, portan taunt frütg et eintin noss linguagh ma na nean ne scritts ne squitscheus et la nossa Guiventütna auters linguaghs bichia pò intelîr : sunt Io graundameng et fitg vegneu moventaa, tras graund nott basüngs ch'ees uss eintin nossa terra da intraguidar, mussar et manar la Guiventütna sün veera cretta, dretgia cognuschienscha da Deu et descheinta manauntza della vita (cun agüd da Deu), da scriver, metter ora et far squitschear quest cudischet eintin noss' natürâl linguagh da Tumlgieschka : Cunbein quell ees pitschen, cuntean ell imprô tutts ils principals punctgs della nossa Christianevla Religiun et d'üna Christianevla descheinta [2] vita. Mò per nott che hagig taunt plij authoritad, væ Io voleu scriver tiers à vus numnaas signurs da quest hundrevel Commün : Sün buna spe-

1. L'édition a : manauntaza.
2. L'édition a une faute : desceheinta.

rauntza che vignig (cun agüd da Deu) portar graund bun frütg. Rogaund cha la V. H. viglig questa chiausa bigchia virar in mal, mo prender la buna viglia avaunt igls fatgs et me adüna eintin tutt bien, scò buns Signurs et Patruns laschar esser per recommendaa. Deus dettig gratia che portig bun frütgh, et siervig tier seu laud et honur et tier igl noss salüd. Amen.

Datum Fürstno à miets Martz, digl ann sueinter la Naschientscha[1] da Christi[2] noss Signer. M. DC. I.

D. V. H.

Voluntûs, subiett et obiedig
Servieint et cunvischign
Daniel Bonifacius.

(IV.) Conradus Iecklinus Rhaetialtus, Andreas Dominicus, servieints dellas Baselgias da Tusaun et Scharauntz in Domlgeaschka in Commünas Trees Ligias : Gratia et pasch da Deu Babb tras Jesum Christum.

Sueinter quegl cha à nus ees vegneu avaunt da leger et surveer quest præscheint cudisch guar cathechisemus et intraguidameint dels infaunts eintin nossa viglia et natürala Romaunsch da Cuira et linguagh da nossa terra zunt diligeintameng bigchia namæ eintin igl intelectg, mò era eintin la orthographia, tras quell Prûs et Mussaa Humm Daniel Bonifaci da quest teimp Meister della schkola à Fürstno, ees mess ora et converteu : Ans ha la diligentia et lavur da quest humm giuven da tal fort bein plascheu, cha nus zunt tutta via, per basünghs et nützevel havein Iudicaa, per üttel et prò della nossa guiventütna et digl commün pievel, cha quest præscheint cudisch vegniss stampaa et squitscheu. Per quegl nus era zunt (*V*) fitgh igl havein rogaa, damæ ell quella fadigia ha mess lundarvij ch'ell viglig ear laschar ir igls cust süntzura et dritzar, che vignig squitscheu : Igl qual ell era tras igl noss amievel rieg et teneer avaunt ans ha gitgh tiers et impromess da far. Per quegl scha rogeins et varnageins nus tutts vus Christianevels Babbs et Mammas, fidêls et chears vischins et pievel da nossa terra, cha vus viglias (scò quest humdrevel[3] humm giuven, nagüna fadigia et costs ha spargneu) ear vus ün pitschen danar bigchia vus laschar increscher quest als voss infaunts da comprar et diligeintameng ils far ir à schcola : Sün buna speraunta cha quell vignig à vus et als voss infaunts tier graund üttel et prò servir. Latiers dettig Deus la sia gratia da tutt teimp. Amen. Datum Tusaun à miets Febrær. Anno M. DC. I.

---

1. L'édition porte : Nacshientscha.
2. L'édition porte : Ghristi.
3. L. hundrevel.

(VI). Officij da Babb et Mamma incunter lur infaunts
Deuter. 6. V. 6. 7 [et 8. 9.].

Ils plæds, ilgs quals igl Signer à tij commenda, dees tü prender à côr et dees quels als teas infaunts diligeintameng implantar eint et plidar landrora, cur tij ees eintin le tia cheasa, guar wâs sün la via, cur tij te mettas giu guar leavas sij et ils dees ligiar per ün' intzenna vid' ils teas mauns et deen esser üna memoria avaunt ils teas ijls et ils dees scriver vid' la porta della tia chiasa.

Offici dels infaunts incuntur [1] *Babb et Mamma.*
Proverb. 1. v. 8. 9.

Meas figl, tettla igl castigament da teu Babb et bichia terlaschar igl commendameint della tia Mamma : Perche cha quegl (VII) vean à portar agl teu Cheu üna amigievla doradetza et vean à d'esser vid' igl teu coliets scò una cadeina d'aur.

Annotatio.

Eintin quest linguagh stò ün haveer adatgh sün quest buochstabs. Imprimerameng de quest *a* vegnir legeu per **a.** Tudeschk, *aa* per **aa,** scò per schkò g. incanuras per ch. v. per **w.** Quest d' ch' l' r' s' t' vegnan fatgs per schkurtzanîr ils plæds et îr plij bein sueinter igl linguagh. Scò, d'la, per della, ch'ün, per cha ün, l'autra, per la autra, or', per ora, s' fa per se fa, eint' igl, per eintin igl etc. Per quegl stò ün adüna leger sueinter igl linguagh, et bigchia tutt ingual sueinter igl buochstab.

(1) *Davard la declaratiun et partchir giu digl Catechismi.*

Che ees catechismus ?

Una curta doctrina ô mussameint dels principals punctgs della Christianevla Cretta et Religiun.

Quauntas parts ha igl catechismus ?

Quatter parts.

Quala es la imprimera part ?

Ils sanghs dieschs commendameints da Deu.

Quala ees la secunda part ?

La apostolica confessiun della nossa Christianevla Credientscha.

Quala ees la tertza part ?

La oratiun digl noss Signer Iesu Christi.

Quala ees la quarta part ?

Igl mussameint dagl diever et gudêr dels sanghs sacraments.

---

1. L. incunter.

(2) *La imprimera part digl catechismi dals sanghs dieschs commendameints.*

Perche ean ils dieschs commendameints la imprimera part digl catechismi ?

Per quegl cha nus or' da quels imparnein cha nus avaunt Deus easchan paupers peccadurs, per nott cha nus taunt plij datschiert sueinter la nossa spindraschun impinseien.

Chi nus ha daa ils dieschs commendameints ?

Deus igl noss Signer setts tras igl seu servieint Mosen, sün igl culm Sinai.

Cò vignan ils dieschs commendameints partcheus giu ?

Eintin duas Tavlas.

Quaunts commendameints hà la imprimera Tavla?

(3) Quatter : or' dals quals nus imparnein che nus easchan culpaunts agl noss prossem [1].

La Prima Tavla dels sanghs dieschs commendameins.

Mi dumbra sij igl primm commendameint della prima Tavla?

Deus plæda exodi in igl .XX. capitel quests plæds.

I.

Io sunt igl signer teas Deus, cha te væ manaa or' della terra da Ægipta, or' della cheasa digl servetsch. Tij na dees havêr nagüns auters eastars Deus avaunt me.

Che commenda Deus eintin quest commendameint ?

Cha nus ell sulett per igl noss sulett Signer et Deus salveien, hundreien et timeien.

Cò daveinta quegl ?

Cur cha nus ell sulett adurein, sün ell sulett fidein et eintin tutta humilitat, basetza et patientia da d'ell sulett tutt bien spitgein.

Mi gij nà igl secund commendameint della prima Tavla ?

II.

Tij na dees far nagüna figüra ne intagleada ne incavada, gea zunt nagüna figüra, da nagüna chiausa [2] cha mæ seijg, ne da quellas, ch' ean in tschiel sü dzura, ne da quellas cha ean in terra qui giu dzut, ne da quellas cha ean in la mar sutt la terra : avaunt quellas na te dees inclinar, ne las servir ne las hundrar, ne las adurar : Perche cha Io sunt igl Signer, teas Deus, ün dschiglius Deus, cha castiga las pultrügnas dels Babbs vid' ils infaunts [3], antocka sün igl tertz et quart graa :

1. Par une négligence de la traduction les deux questions ont été confondues.
2. L'édition a : chiausa.
3. L'édition a : infaunts.

gea da quels cha mi vutan mal, Io fatsch era (4) misericordgia in milliera, da quels, cha mi vutan bein et salvan ils meas commendameints.

Che manegia Deus cun quest commendameint ?

Cha nus ell zunt per nagüna via figüreien, ne eara per nagüna *a*utra guisa cha scò ell eint' igl seu plæd ans ha commend*aa* daveien hundrâr.

Ean pija tuttas figüras commünameng cun quegl scommendadas ?

Gea tuttas quellas cha vignan fatgias per figürar noss Signer Deus, et per hundrar ell vignan præschentadas et dritzadas sij. Percaschun nus davein bigchia voleer esser plij sabigs cha Deus, igl qual la sia Christnadad bichia tras vuds mütts, mò tras igl priedig digl viv*a*unt vierf da Deu vutt mussar.

Perche ans scheinta Deus üna schmanatscha eintin quest commendameint ?

Per quegl cha nus cognuscheien qu*a*unt (6) greaf castigameint tutts servieints dellas figüras et wuds ala fign hagian da spitchear.

Mò perche vean quella impermaschun messa vi tiers ?

Per quegl cha nus vedseien, che gratia et pagaglia tutts quels hagian da retschever, ils quals à dell sueinter igl seu commendameint et voluntad servischen.

III.

Qual ees igl tertz commendameint della prima Tavla ?

Tij na dees igl numm digl Signer, teas Deus prendrer v*a*una et malnütz*a*meng eintin la tia bucca. Perche ch' igl Signer na vean a salvar quell seintza culpa, igl qual dovra igl sea numm v*a*una et malnütz*a*meng.

Che ans mussa Deus eintin quest commendameint ?

(7) Cha nus igl seu s*a*nghiscke[1] numm bigchia v*a*unameng surdu-wreien, mò blear plij da dell adüna eintin honur ans recordeien et haveien indameint.

Cur vean igl numm da Deu surduvr*aa* ?

Cur nus seintza basünghs guar f*a*uls gürein, igl plæd da Deu volvein, guar tier stryügn et sinavels seintza fundameint surduvrein, ear quegl tier turp et d*a*nn digl noss prossem targein à strada.

Cur vean igl numm da Deu duvr*aa* ünandretg ?

Cur cha nus Deu l*a*udein, la werdad tier ell solett confirmein, seu plæd confessein, eintin nott basünghs ell clamein ünagüd, et per tutts ils seas duns et beneficijs ell ingratzgein.

IV.

Mi dumbra sij igl quart commendameint della prima Tavla ?

Te recorda digl gij digl p*a*uβ, cha tij quell fetschas s*a*ngh. Sys gijs dees tü luvrar et far tutta la tia lavur. Mò sün igl settavel gij ees igl

---

1. L. s*a*nghissem

paus digl Signer teas Deus, sün igl (8) qual tij na dees far nagüna lavur, ne teas figl, ne tia figlia, ne teas famelg, ne tia fantschella, ne teas bov, ne teas gast, cha fuss einteinfer las tias portas. Perche cha eintin sys gijs ha Deus fatg tschiel et terra, la mar et tuttas chiaussas cha ean lieint. Mò sün igl settavel gij hà ell pussaa da tutta la sia lavur. Per quella caschun ha Deus igl gij digl paus fatgh sangh et fryataa.

Che commenda Deus eintin quest commendameint ?

Cha nus sün igl settawel gij dell' eambda guardeien or' solettameng igl serwetsch da Deu.

Cò daveinta quegl ?

Cur cha nus igl plæd da Deu tetlein, ilgs sanghs Sacrameints ünan-dretgh duvrein, igl signer awertameng cun la Communiun da Deu clamein ünagüd, per tutts ils beneficiis igl ingratzgein et laudein et agl noss prossem eintin amur et Charetza per mur da Deu servign.

(9) *La secunda Tavla dals sanghs dieschs commendameints.*

V.

Qual ees igl prim commendameint della secunda Tavla, schiglió sueinter igl urdan ilg tschingiavel ?

Tij dees teneer eintin graund honur igl teas Babb et la tia Mamma : sün tala cha tij vivas gijgh sün la terra, la quala igl Signer, teas Deus, vean à dar à tij.

Che commenda Deus eintin quest commendameint ?

Cha nus à Babb et Mamma tutta descheinta hundrientscha temma et honur porscheien : à dels seien obiedigs et eintin nottbasünghs à dels ear deien agüd et bratsch.

Che imprometta Deus à quels infaunts ils quals lur Babb et Mamma da tal sort hundran ?

(10) Ch'ell quels viglig lung teimp sün quest mund cun honur, ventüra, sanidad et latetzgia laschar viver.

Mò vutt Deus cha nus namæ Babb et Mamma hundreien?

Ell intelij ear à quia, tutts quels ils quals à nus ean schantaas avaunt.

Quals ean quels ?

La superioritad, Servieints della Baselgia, Schuolmeisters, Mussaders, vugaas et tutts quels ils quals nus cuvearnan et perchüran.

Cò ans daveinsa salvar incunter quels ?

Nus als davein tutta honur et temma porscher et à la lur doctrina et mussameint, commendameint et castigameint cun descheinta obedientscha ans frijr sutt.

VI.

Cò clamma igl secund commendameinr della secunda Tavla, schiglió sueinter igl urdan igl sysavel ?

Tij na dees amatzar.

(11) Che scommenda Deus eintin quest commendameint ?

Bigchia namæ igl matzar et homicidi cun ils fatgs setts, mò eara tutta malwoglientscha, inwilgia, ira et ingiergia et tutt quegl, tras igl qual nus tier homicidi et matzar vegnin ridzaas et mowentaas.

Mò ees igl cuntutt avunda, cha nus igl noss prossem, scò numnaa, bigchia matzeien ?

Naa : Perche cha Deus commenda cun quest, cha nus agl noss prossem tutta miewletza, charetzgia et buntad porscheien, gea fetschan ear digl bein als noss inimigs. Matth. 5.

Vean la superioritad eintin quel commendameint ear compigleada, guar pò quella matzar ?

Gea tutta wia : Per che cha quella da Deu ees per quegl schantada sij, et ordinada, et la spada à della recommenda, ch' ella ils buns per-chürig, et ils mals sueinter la forma digl fall, ear wid' la witta castigig.

(12) Mò cò dee la superioritad matzar ?

Cun dretgh et gistija, sueinter truwidameint et mussameint da divins et gists schantameints.

VII.

Mi gij na igl tertz commendameint della secunda Tavla, schigliò sueinter igl diember igl settavel ?

Tij na dees rumper la legh.

Che scommenda Deus eintin quest commendameint ?

Bigchia na mæ igl rumper la legh setts, igl quals cun ils fatghs daveinta, mò era quell igl qual cun voluntad, senn, cor, plæds sturpius et custims daveinta. Matth. 5.

Che commend' ell lascunter ?

Cha nus corp et orma (scò quels ommasdus tempels digl sangh spiert ean) salveien dschubers, et avaunt[1] tutta quegl ans perchürein, tras igl qual nus tier vanitad et nauscha gavischameints della chiarn vegnign ridzaas.

VIII.

(13) Mi dumbra sij igl guart commendameint della secunda Tavla, schigliò ilg octgiavel ?

Tij na dees ingular.

Che scommenda Deus eintin quest commendameint ?

Bigchia namæ igl ingular fræfenlichameng et aveart ladernetsch, mò eara da tuttas sorts fauls ingannameints, tras ils quals igl noss prossem vid' la sia roba temporala vean dannaa.

Mò che commenda Deus eint' igl octgiavel commendameint ?

---

1. L. avaunt.

Cha nus igl üttel digl noss prossem sueinter igl noss müglier podeer fürdregian, igl gidan et fidêlmeng lawureien, per nott cha nus als paupers eintin lur nott basünghs possan gidâr.

IX.

Cò clamma igl tschingiavel commendameint della secunda Tavla schigliò igl Novavel ?

(14) Tij na dees dar faulsa perdütchia incunter igl teas prossem.

Che scommenda Deus eintin quest commendameint ?

Tuttas mentzügnas, prender l'honur, blasam, et oravaunt faulsa perdütchia.

Che commend' ell lascunter ?

Cha nus eintin tutts ils noss handels et fatgs haveien chear et geien la werdad : ear l'honur digl noss prossem sueinter igl noss müglier podeer defendeien et perchüreien.

X.

Cò clamma igl sysavel commendameint della secunda Tavla, schigliò igl dieschavel et plij sueinter ?

Tij na dees gavischear la cheasa da teas prossem : Tij na dees garagear dunna da teas prossem : ne seas famegl, ne sea fantschella, ne seas bov, ne seas asen, ne naguna chiausa cha da teas prossem seijg.

(15) Che commenda igl Dieschavel et davaas commendameint ?

Cha nus bigchia na mæ ordafora cun igl fatg, mò eara eintdaveins cun nauschs gavischameints avaunt igl peccaa ans perchüreien.

Che ees la summa che cumpeglia tutts ils commendameints ?

Hagias Deus igl teas Signer chear avaunt tuttas chiausas, da tutt igl teas cor, da tutta la tia orma et da tutta la tia possauntza, et igl prossem scò te tettz : Tutt quegl cha vus voleds, cha à vus vignig fatg, quegl fad ear à d'auters. Matth. 7, 22.

Ha ear ünchün quella possauntza da salvar perfectameng ils dieschs commendameints ? guar podeins nus tras quels daventar salvs ?

Naa : Per quegl cha nus da natüra easchan tier tutt bien mal perderts, et tier tutt mal inclinaas. Gen. 6. 8.

Ha Deus pija igl Christiaun aschi nausch et corrupt sckiffeu ?

(16) Naa : mò Deus hà igl Christiaun sueinter la sia figüra bun et gist sckiffeu, sün quegl ch' ell Deus ünandretg cognuschess, da cormeng igl amass et cun ell in vera biadientscha viviss.

Easchan nus pija da tal sort perintaas, cha nus da nus setts na podein far nagün bien, et tier tutt mal inclinaas ?

Zunt tutta via : Upija cha nus tras igl sangh spiert vignan renascheus.

Nunder vean pija quella corrupta natüra digl Christiaun ?

Or' digl fall dels noss primers vigls Adam et Eva eint' igl Paradis,

tras ils quals la nossa natüra da tal sort ees tisgientada, cha nus tutts eint' igl peccaa vegnign retschiets et nascheus.

Perche ans ha Deus pija aschi fearm ils dieschs commendameints teneer avaunt, damæ ch' nus eintin questa vita bichia ils podein salvar ?

Imprimerameng sün quelg cha nus tutta la nossa vita, la nossa peccaunta natüra plij gijg et plij bein imparneien à cognuscher, et taunt plij gij datschiert remischun dels (17) noss peccaas et gijstija in Christo tschercheien. Per l'autra cha nus seintza calâr ans flysigeien, et Deus per la gratia digl sangh spiert rogeien cha nus igl tearm digl weer compliment guar obsolutiun survegnign.

La secunda part digl Catechismi dals Artickels della Christianevla Credientscha.

Damæ cha nus tras las ovras digl Schantameint bigchia podein davenir savls[1], tras che nus vean igl gidaar ?

Tras la weera Cretta eintin Deü igl Babb, Figl et Spiert sangh.

Nundêr ora vean quella imprêsa ?

Or' dals dudisch artickels della Apostolica confessiun guar gijchientscha della Christianevla Credientscha.

Perche vean questa confessiun numnada Apostolica ?

(18) Per quegl ch' ella dals dodisch Apostels setts ees schantada sij, guar cha eintin questa confessiun nagutta statt, cha bigchia cun mussameint et doctrina dels S. Apostels possig wegnir provaa.

Cò vean questa Apostolica credientscha partchida giu ?

Eintin trees principals punctgs : dals quals igl primm handlegia da Deu igl Babb et nossa sckiffitiun, igl secund da Deu igl Figl et nossa spindraschun, igl tertz da Deu igl sangh Spiert et nossa sanctificatiun.

Damæ cha lgiês namæ üna divina substauntza guar esser, perche numnas tij trees, igl Babb, Figl et Spiert ?

Per quegl cha Deus eint' igl seas plæd aschija s' hà musaa et fatg adavierd, cha quellas trees nunspartchidas seien ün weer Deus da d'ün esser, honur, possauntza et æternitad.

I.

Da Deu igl Babb et nossa sckiffitiun.

(19) Quaunts artickels ha la imprimera part della nossa Christianevla Credientscha ?

Namæ ün solett.

Cò clamma quell ?

Io Creeg eintin Deu Babb, tuttas chiausas possaunt, Sckiffidur digl tschiel et d' la terra.

---

1. L. salvs.

Che haveins nus dans pertarchear vida quell plæd Creeg ?

Cha nus tutta quegl, cha statt scritt eint' igls artickels, della Apostolica Credeintscha, cun igl noss intelectg bigchia podein cuntaunscher, mò solettameng davein creer.

Che hagl numm Creer ?

Ee hà nümm üna chiausa bigchia namæ salvar et cognuscher per veera, mò eara la sia fidauntza et confort fearma et stattevlameng schantar süntzura.

Mò schinavaunt cha quest ees üna commüna confessiun, perche dscheinds : Io creeg, et bigchia Nus cretein ?

Per quegl cha münchia Ghristiaun cha vutt daventar salv, stò per se setts la sia propria tschearta cretta haveer, et nagün sün la cretta d'ün auter se de laschar.

(20) Che manegia quell plæd, Io creeg eintin Deu guar vid' Deu ?

Io scheint sün Deu, scò sün igl meu plij ault, graund et chear bien, tutt igl meu confort, sperauntza et fidauntza.

Perche numneinsa Deus ün Babb ?

Imprimerameng, per quegl ch'ell ees quell perpetual, natural Babb digl noss Signer Iesu Christi. Per igl secund ch' ell eintin l'intscheata sueinter la sia sumeglia nus ha sckiffeu et tras igl sangh Spiert renascheu et cun quegl per seas infaunts nus ha preu sij : Per igl tertz ch' ell cun tutts basünghs vid' corp et orma nus pvedza.

Perche igl numneinsa tuttas chiausas possaunt ?

Per quegl ch' ell tutta virteu et possauntza ha eintin seas mauns, et per quegl ell nus eintin tutts et or' da tutts nottsbasünghs bein sa, vutt et pò gidar.

Perche vean ell numnaa un sckiffidur digl tschiel et d' la terra ?

Per quegl ch' ell bigchia namæ tschiel et terra et tuttas chiausas[1] ch' ean lieint or' d' na-(21)-gutta ha sckiffeu, mò blear plij aunchotz igl gij eintin tschiel et eintin terra sueinter la sia vöglia regia et consalwa.

Che imparneins or' da quest artickel ?

Cha nus eintin tutts conturbels et persequutiuns seien patients, eintin wentüra, quegl ees cur ch'ans wà bein amaun, seien recognuscheints et da quindernawaunt seien tschearts, cha nagüna Creatüra ans vignig à spartchir or' d' la charetza da Deu.

Perche ?

Per quegl cha tuttas creatüras ean da tal sort eintin maun da Deu cha quellas seintza lâ sia wœglia, na pon ne s' mower ne s' wolwer ne s' stortscher.

---

1. L'édition a : chiausas.

II.

Da Deu igl figl et nossa spindraschun.

Mi dumbra sij la secunda part della nossa Christianevla Credientscha?

(22) 2. Et in Iesum Christum, seas solett nascheu Figl noss Signer.

3. Igl qual ees ratschiet dagl Spiert sangh, nascheu da Maria purschella.

4. Ha andiraa sutt Pontio Pilato, mess sügl legn della crusch mort et sutterraa. Ees eu giu in ils infierns.

5. Sur cheu digl tertz gij lavaa sij dals morts.

6. Ees eu à tschiel, nua ch' ell seadza da la vard dretgia da Deu Babb tuttas chiausas possaunt.

7. Nunder ch' ell vean à vegnir à truvar sur vivs et sur morts.

Da che handlegia questa secunda part della nossa Christianevla Credientscha?

Cò igl solett nascheu Figl da Deu da dretg teimp ün veer Christiaun seijg nascheu et cò ell (23) dalla mort ans hagig spindraa et la vita puschpè ans survegneu.

Sh'[1] aud' Io bein Christus ees eintin üna persuna insemmel veer Deus et veer Christiaun.

Aschij ees igl zunt tutta via.

Perche stò ell esser ün gist et veer Christiaun?

Per quegl cha la gistija da Deu dommanda, cha la humauna natüra la quala ha fatg peccaa, per igl peccaa pægig: mò quegl igl qual setts fuss ün peccadur, bigchia podess per auters pagear ils peccaas.

Perche sto pija Christus[2] esser veer Deus et veer Christiaun?

Sün quegl ch'ell igl offici da d'ün Mediaunt traunter Deu et igl Christiaun savess dritzar ora.

Fuss igl bigchia staa possevel igl offici seinza la ligauntza della divina et humauna natüra da dritzar ora?

Naa.

(24) Perche?

Per quegl cha ün Mediaunt stò esser convgniaunt et plaschevel à tuttas duas parts, las qualas ean incunter l'autra.

Mi declara quest ün pog plij bein?

Scha Christus fuss staa solett veer Deus, schi vess igl Christiaun da dell la sia spindraschun bigchia podeu survegnir. Mò scha Christus namæ Christiaun fuss staa, scha vess ell igl fasch digl peccaa bigchia podeu portar giu et ans spindrada[3] quell.

Che frütgh survegnigns nus or' d' la ligiauntza della divina et humauna natüra eintin la persuna da Christi?

---

1. L. Sch'. — 2. L'éd. a : Phristus. — 3. L. spindrar da.

Cha nus eintin Christo cun Deu puschpè havein fatg la pasch et per quegl haveins nus da quinder ünavaunt üna sagüra via tier la supchia della gratia.

(25) Quaunts artickels ha questa secunda part della nossa Christianevla Credientscha ?

Sys.

2.

Da che plæda igl prim artickel della nossa spindraschun, schigliò sueinter igl diember igl secund ?

Dalla diwinitad da Christi.

M' igl gij nà ?

Et in Iesum Christum seas solett nascheu Figl noss Signer.

Che intelijns tras quell plæd Et ?

Io creeg.

Che numm ees quell plæd Iesus ?

Ee lgiês ün numm Hebraisch, et ha numm in romaunsch ün Salwader et Sprindrader.

Mò perche nummeins' igl Figl da Deu Iesum ?

Per quegl ch' ell ans fà salv et ans dschubregia dals noss peccaas.

(26) Creen quels ear vid' igl solett Salvader Iesum, ils quals lur salüd tier Sanghs et Sanghias, guar intzan'[1] auter tscherchian ?

Zunt tutta via bigchia : Mò blear plij schneagan els cun igl fatg setts igl solett Salwader et Spindrader Iesum Christum, scha gea els s' laudan. Perche cha Iesus stò da duas üna, guar bigcha esser ün cunplein Salvader et spindrader, guar cha quels ils quals quest Salvader cun veera cretta prendan sij, stan tutta quegl cha tier lur salüd ees per basünghs, haveer tras ell.

Che numm ees quell plæd Christus ?

Ee lgiês ün numm Griechisch et ha numm in Romaunsch ün Vndscheu.

Che perschenda landrora ?

Ees Iesus igl noss Salvader, scha daweinsa igl noss salüd tier nagün auter, cha tier ell tscherchear. Ees Christus igl noss Persura Sacerdod, Prophet et Regg, scha daweinsa nus ordafor' ell, nagün autra ufearta, et mediauntza ne cheu della Baselgia haweer.

(27) Perche veans tij nummaa ün Christiaun?

Per quegl cha Io tras la cretta sunt ün member da Christi et persnavel digl seu ütg, sün quegl cha Io igl seu numm confessig, me à lgui tier üna viva recognuscheinta ufearta mettig avaunt et cun largia conscientia eintin questa vita, incunter igl peccaa et Demuni guaregig, et da quinder ünavaunt eintin perpetuum cun ell sur tuttas Creatüras regig.

---

1. L'édition a : intzanu'.

Perche igl numneinsa Iesum Christum solett nascheu da Deu? Easchans nus bigch' ear figls da Deu?

Christus ees solett igl veer, perpetual et natüral figl da Deu, mò nus eschan tras ell or d' gratia preus sij per infaunts da Deu.

Perche igl numneinsa noss Signur?

Per quegl ch' ell cun corp et orma dals noss peccaas et tutta possauntza digl demuni, cun igl seu prætiûs saung nus ha spindraa et à lgui per un special pievel ans ha compraa.

(28) Che eschants à lgui culpaunts lascunter?

Eschans nus infaunts da Deu eintin Christo, scha daveins Christum puschpè haveer chear et viver prusa, gista et sanghiameng, scò è deasch à d' infaunts da Deu et frars da Christi.

3.

Da che handlegia igl secund artickel della secunda part, schiglió igl tertz?

Dalla incarnatiun da Christi.

Cò clamma quell?

Igl qual ees ratschiet dagl Spiert sangh, nascheu da Maria purschella.

Perche ees Christus bigchia sueinter commün' üsauntza, scò nus auters Christiauns, mò tras virteu digl S. Spiert da d'üna dschubra, netta giuventschella ratschiet et nascheu?

Sün quegl ch' ell la nossa maldschubra et peccaunta conceptiun et naschientscha dschubergeas et fagiess sanghia.

(29) Da che plæda igl tertz artickel della nossa spindraschun, schiglió sueinter igl diember igl quart?

Daward igl martuiri, mort et passiun, sepultüra et descentiun guar ir giu in ils infierns da Christi.

Perche surpaseints nus dalla naschientscha da Christi, tier la mort et passiun?

Per quegl cha eintin questa confessiun solettameng da que wean handlegeu, cha sierva tier fundameint della nossa spindraschun.

Cò clamma quell?

Ha andüraa sutt Pontio Pilato, mess sügl lenn della crusch, mort et sutterraa ees eu giu in ils infierns.

Perche geinsa andüraa?

Per confessar cha Christus igl noss Spindrader veerameng sueinter la chiarn per mur dels noss peccaas (30) hagig andüraa et nus bigchia stuveien andürar sempermæ.

Perche ha ell andüraa sutt igl Derschader Pontio Pilato?

Sün quegl ch' ell seingza culpa sutt quell nungist Derschader tier la mort wegnis cendemnaa [1] et cun quest dagl stretgh truwameint da Deu, cha dawew' ir sur nus ans spindrass.

---

1. L. condemnaa.

Ees igl intzache plij, cha Christus ees mess sügl lenn della crusch, cha sch' ell fuss mort d'ün *a*utra mort ?

Madaschij : Perche cha qua tras eschans nus tschearts, ch' ell la schmaledischun, la quala era sün nus, ha preu sün se setz, da mæ cha la mort della crusch era da Deu schmaledida.

Perche ees Christus mort ?

Per nott ch' ell cun la sia innoceinta mort dagl pecc*aa* et mort perpetuala ans spindrass, cun Deu fess la pasch et la pearsa gistija et vita perpetua puschpè ans surwegnis et metess à m*a*un.

(31) Damæ cha Christus ees mort, perche stueints ear nus morîr ?

La nossa mort ees bigchia ün pagameint per ils noss pecc*aa*s, mò solett ün morîr giu dals pecc*aa*s, et viædig, guar intrar eintin la vita perpetua.

Perche ees ell vegneu sutterr*aa* ?

Imprimerameng per dar perdütgia ch' ell seijg veerameng mort, alura ch' ell las nossas fossas [1] fagiess s*a*nghias et or' da quellas fagiess combras da dormir et pussar.

Perche sagutt' igl ees eu giu in ils infierns ?

Cha nus eintin noss plij graunds tentameints seien sagir*aa*s, cha Christus igl ligiomm della mort hagig dschligeu, et igl Demuni da tal sort ventscheu, cha nus da d'huss' in via av*a*unt notts et pæina digl infiern nagutt ans vein da timêr.

5.

Cò cl*a*mma igl quart artickel della nossa spindraschun, schigliò igl tschingiavel ?

(32) Sur cheu digl tertz gij lav*aa* sij dals morts.

Che ans nützegia la resist*a*untza da Christi ?

Per igl prim vean igl noss salüd la tras compleneu : Per igl secund ees quella üna tschearta perdütchia della lav*a*untza dels noss corps. Per igl tertz vegnigns, ussa era tràs virteu della lav*a*untza da Christi tier una nova vita daschd*aa*s et lavant*aa*s sij.

Mò perche ees ell in cheu digl tertz gij lav*aa* sij dals morts ?

Per quegl ch' igl corp da Christi bigchia daveva luar, et Christus era quegl viv*a*unt havev' impromess.

6.

Cò cl*a*mma igl tschingiavel artickel della nossa spindraschun, schigliò igl sysavel ?

Ees eu à tschiel : nua ell sedza da la vard dretgia da Deu Babb tuttas chi*a*usas poss*a*unt.

(33) Cò ees quest artickel d'intelir ?

Cha Christus igl seu veer corp av*a*unt ils seas Apostels dalla terra

1. L'éd. a : foss*a*s.

dawend hagig manaa eintin tschiel et à nus ees à là per bien, antocka ch' ell turna à derscher sur vivs et sur morts.

Perche ees Christus eu à tschiel ?

Per quegl' ch' ell ans fess la via eintin tschiel, et avaunt igl Babb fagess igl plæd per nus, et à nus per ün cunterpens igl seu Spiert termatess giu, tras virteu digl qual nus Clamein Abba Babb.

Ees Christus pija bigchia intocka la fign da quest mund scò ell hà impromess tier nus ?

Christus ees un veer Christiaun et veer Deus, sueinter la sia humauna natüra ees ell ussa bigchia sün quest mund, mò sueinter la sia Divinitad, Maiestad, gratia et Spiert, mæ na gvunchisch ell da nus et mæ nans bandun' ell.

Perche vean mess vi' tiers : nua ell seadza da la vard dretchia da Deu Babb omnipotent ? Ha Deus ün maun dretgh guar siniester ?

(34) Ee lgiês üna forma da plidar, preu nâ da Fürsts et Signurs da quest mund, ils quals lur Officials et Cunseadzaunts han, ear quels, als quals els sumgiaunt honur cuwischen et da maun dretg spær els scheintan.

Che ees igl intelectg da quest artickel, cha nus confessein cha Christus seadzig da la vard dretchia da Deu Babb tuttas chiausas possaunt ?

Cha Christus per quegl seijg eu a tschiel, ch'ell à lâ se mussass igl cheu della Baselgia, tras igl qual igl Babb tuttas chiausas regia et cuwerna.

Che ans nützegia questa gloria digl noss cheu da Christi ?

Cha nus seien tschearts et sagürs, ch' ell nus seas members eindaveins cun ils seas duns benedeschig et ordaforas cun la sia possauntza incunter tutts inimigs wiglig et possig consalvar et perchürar.

(35) 7.

Cò clamma igl sysavel artickel della nossa spindraschun, schigliò sueinter igl urdan igl settavel ?

Nunder ch' ell vean à vegnir à truvar sur vivs et sur morts.

Cur vean Christus à vegnir tier igl Iudici ?

Sün igl plij davôs gij da quest mund, igl qual Deus solett sà.

Co vean ell à vegnir ?

Corporalmeng, scò ell avaunt ils ijls dels Apostels ees eu à tschiel : Imprô cun graunda possauntza, gloria et maiestad.

Quals ean ils vivs ?

Tutts quels ils quals ean aungk vivs sün igl Giuwanessem gij et eintin ün subitt sijn la sia vegnida vignan à vegnir stermidaas.

Quals ean ils morts ?

---

1. L'éd. a : seas.

Quels ils quals avaunt igl Guivanessem gij ean morts.

(36) Che ans nützegia la plij davôs vegnida da Christi?

Cha nus cun cheus sijdretgs sün la spindraschun spitcheien, la speras taunt plij bein awaunt ils peccaas ans perchüreien, sün tala cha nus cun legretza avaunt la vista digl Derschader possan compareer.

III.

Da Deu igl sangh Spiert et nossa Sanctificatiun.

Quaunts artickels ha la tertza et davôs part della nossa Christianevla Credientscha?

Tschingh.

Mils dumbra sij l'ün sueinter lgi auter?

8. Io crêg eint' igl Spiert sangh.

9. Una sanghia generala Christianevla Baselgia, la quala ees ünа Commünauntza dels Sanghs.

10. Remischiun dels peccaas.

(37) 11. Lavada della chiarn.

12. Et la vita perpetua.

8.

Da che handlegia igl primm artickel della nossa Sanctificatiun, schigliò sueinter igl diember igl octgiavel?

Da Deu igl sangh Spiert.

Che ees igl sangh Spiert?

Ell ees la tertza persuna eintin la divina substauntza guar esser, cun igl Babb et Figl sumgiaunt perpetual.

Perche vean ell numnaa sangh?

Per mur digl seu offici et lawur: Perche cha scò ell ees sangh, aschija ans fà ell ear sanghs et lavura eintin nus tutt bien.

9.

Da che handlegia igl secund artickel della nossa sanctificatiun, schiglió igl Novavel?

Dalla sanghia Christianevla Baselgia.

(38) Cò clamma quell?

Io creeg che seijg üna commüna generala Baselgia, la quala ees una commünauntza dels Sanghs.

Che intelijns tras quell plæd Baselgia?

Tutta la Christnadad, la quala igl sangh Spiert tras igl plæd da Deu clamma et tier Iesu Christo eintin dretgia soletta Cretta consalva.

Perche ha ella numm Sanghia?

Per quegl ch' ella tras igl saung et Spiert da Christi ees fatgia sanghia et dê romaneer et star sanghia.

Perche vean ella numnada generala guar Catholica?

Per quegl ch' ella tutts eligeus et fidêls da intscheatta digl mund, antocka la fign da quels, ê seijen nu chi viglien conpeglia.

Perche vean ella numnada commünauntza dels sanghs ?

Per quegl cha tutts fidêls, scò members da d'ün (39) corp wid' Christo et tutts ils seas thesaurs et duns hagian commünauntza.

Cò clamma igl tertz artickel della nossa sanctificatiun, schigliò igl Dieschavel ?

Io creeg remischiun dels peccaas.

Che ees igl intelectg da quest artickel ?

Cha Deus à tutts crettevels et fidevels tras igl saung da Christi, tutts ils lurs peccaas or' d' gratia viglig perdunar et laschar sueinter, schi saventz scò ells ell cun veera cretta per quegl rogan.

11.

Da che handlegia igl quart artickel della nossa sanctificatiun, schigliò igl Undischavel ?

Dalla nossa resistaunza.

Cò clamma quell ?

(40) Io creeg che seijg üna resistauntza della chiarn.

Che intelijns or da quest artickel ?

Cha bigchia namæ la nossa orma sueinter questa vitta, bein prest tier Christo, igl noss cheu, vignig preda sij, mò era cha questa nossa chiarn, tras virteu da Christi, vean daschdada et lavantada sij, puschpè cun la sia orma se compagnia et à quell gloriûs corp da Christi de daventar sumgiaunta.

12.

Cò clamma igl tschingiavel artickel della nossa sanctificatiun, schigliò sueinter igl diember igl dodischavel et plij davôs ?

Io creeg üna vita perpetua.

Che imparneins or da quest artickel ?

Cha sueinter questa vita vignig à d'esser üna vita perpetua, eintin la quala Deus à tutts fidêls, üna tala lætetzgia ha parageu, la quala nagün ijl mæ na ha veu, nagün ureglia mæ audeu, et nagün cor da Christiaun mæ compigleu.

(41) Che ees la summa da questa nossa Christianevla Credientscha ?

Io creeg eintin Deu igl Babb, igl qual me ha schiffeu. Io crêg eintin Deu igl Figl igl qual me ha spindraa. Io crêg eintin Deu igl sangh Spiert igl qual me ha fatg sangh.

Mò che ans güd' igl cur nus quegl tutt cretein ?

Cha nus avaunt Deu eintin Christo or' d' gratia, seintza tutt igl noss merit, eschan gists et persnavels della vita perpetua.

Schi eschants avaunt Deu solett tras la Cretta eintin Iesum Christum gists ?

Aschij ees igl zunt tutta via.

Vegnigns pija per mur d' la dignitad della Cretta, avaunt Deus fatgs gists ?

Naa. Perche cha Christus ees solett la nossa gistija.

Cò vegnigns pija solett tras la cretta eintin Christum gists ?

(42) Aschija : cha nus numnadameng la gistija da Christi bigh autra guisa, cha solett tras la cretta podein prender sij, et ans far propria.

Vid' che cognusch ün pija la Cretta vid' igl Christiaun ?

Vid' las bunas ovras, las qualas ean ils frütgs della cretta.

Qualas ean las bunas ovras ?

Quellas cha or' d' veera Cretta sueinter igl commendameint da Deu, à lgui tier sia honur daveintan.

Podessan pija las nossas bunas ovras, bigchia la gistija, avaunt Deu, guar ün frust da letza esser ?

Naa : Perche cha las nossas las plij bunas ovras eintin questa vitta ean nuncunpleinas, et impaladas cun peccaas.

Ee imprometta imprò Deus, ch' ell viglig las bunas ovras sün quest mund temporal et vin' tschell mund perpetualmeng pagear ?

(43) Ear questa pagaglia daveinta bigchia or' d' meritt, mò or' d' spira gratia.

Mò fa questa doctrina bigchia lgeud nauscha et seintza quitaa ?

Naa : Perche cha lgies bigchia possevel, cha quels ils quals eintin Christo ean implantaas tras üna veera cretta, bigchia fetschan buns frütgs.

Chi ans datt la veera Cretta ?

Deus : digl qual la cretta ees ün spür dun. Ephes. 2.

Cò vean la cretta eint' igl Christiaun[1] implantada, graundanida et consalvada ?

Tras igl audir[2] et tettlar digl plæd da Deu et la Christianevla oratiun et cun la cooperatiun digl sangh Spiert.

La terza part digl Catechismi Davard la Oratiun.

Che ees la Oratiun ?

Un crettevel, devôt plidar cun Deu, eint' igl (44) qual nus guar da dell ün qual chiausa rogein, guar per ün qual chiausa igl ingratzgein.

De ün adorar solettameng Deu ?

Gea : Per caschun cha Deus ees quella soletta fontauna da tutt bien et ees solett per tutt præscheint et possaunt.

Perche ees la oratiun basgniusa als Christiauns ?

---

1. L'éd. a : Christiaun. — 2. L. audir.

Per quegl ch' ella ees igl plij graund punctg guar frust della recognuschientscha, la quala Deus domanda da nus. Et cha Deus la sia gratia et sangh Spiert na mâ à quels vutt dar, ils quals ell cun da cor suspirar seinza calâr quegl rogan, et lanturn igl ingratzgian.

Che pertean igl tier üna Oratiun cha plæschig à Deu et da dell vignig exaudida ?

Cha nus solettameng igl solett veer Deus, igl qual eint' igl seu plæd s'ha mussaa, per tutt quegl, ch' ell ans ha commendaa da rogar, da cormeng clameien inagüd : Igl noss maungel et paupertad (45) ünandretg et cun funsameint cognuscheien, avaunt la vista della sia Maiestad ans humilieien et basseien, ch' ell la nossa Oratiun (nun guardaund sura la nossa malvengiauntzadad, imprò per mur da Christi, tscheartameng ans viglig exudir, scò ell eint igl seu plæd ans ha impermess.

Mò cò aschgeins vegnir avaunt Deu, damæ che statt scritt, cha Deus exaudeschig ils peccadurs bigchia, et nus tutts eschan paupers peccadurts [1] ?

Per quegl cha Deus à nus igl seu Figl tier ün mediaunt ha ordinaa, et impermess, che cha nus ell eintin seu numm rogein, wiglig ell à nus per mur da dell dar.

Ees igl ear üna differentia cur ch' ün roga Deus per roba temporala guar cœlestiala ?

Ee lgiees üna differentia.

Cò de ün rogar roba Cœlestiala da Deus ?

Eintin tschearta sperauntza et fidauntza, cha Deus quella vignig à dar.

(46) Cò de ün rogar per roba temporala ?

Cun stattevla fidauntza, quella da Deu ear da retschever, gea scha quella servischa tier honur da Deu et noss üttel.

Eintin che lieg de ün orar ?

Eintin münchia lieg, nua igl Spiert nus moveinta et igl nottbasünghs domanda.

Cura et quaunt saventz de ün orar ?

Ün de orar da tutt teimp; mò blear plij cur nus vegnign tschertscheus à cheasa da Deu.

De la nossa oratiun esser curta guar longa ?

Ee lgiees tuttüna, pür che daveintig cun vêra cretta et tier honur da Deu.

Per chi de lo orar ?

Per me et tutts Christiauns.

De ün ear orar per ils morts ?

Zunt bigchia : per caschun cha la nossa Oratiun ees nagün nütz per ils morts.

---

1. L. peccadurs.

(47) Che ans de moventar cha nus oreien münchia gij ?

Imprimerameng igl commendameint da Deu et grattiusa impermischun della exaudida : Alura igl noss maungel : Sügl plij davôs ils exempels da tutts fidlês [1], ils quals han oraa et ean vegneus exaudeus.

Quala es la plij buna forma della Oratiun ?

Quella cha Christus igl noss Signer setts ans ha mussaa et commünameng da la sia intscheatta vean nummada igl Babb noss. Matth. 6. Luc. 11.

Cò clamma quell ?

I.

1. Babbs noss quel cha tij ees eintin tschiels.

II.

1. Sangh vignig fatg igl teu numm.

2. Igl teu reginaa vignig na tiers nus.

3. La tia vœglia daveint' eintin terra, scò la fà eintin tschiel.

(48) 4. Igl noss paun da münchia gij dæ à nus hotz.

5. Et perdun' à nus ils noss peccaas, scò nus perdunein als noss peccadurs.

6. Et nuns' manar in provameint, mò ans spindra dagl mal.

III.

Perche cha teas ees igl reginaa, la possauntza, la gloria in perpetuum. Amen.

Quauntas parts ha questa Oratiun ?

Trees : numnadameng l'intscheatta, las oratiuns guar riegs et la conclusiun.

Cò clamma l'intscheatta ?

Babb noss quel cha tij ees eintin tschiels.

Perche ans ha Christus commendaa igl noss Signer Deus eintin l'intscheatta da questa oratiun, da nummar Babb noss : schinavaunt cha nus ils dretgs da infaunts tras igl peccaa havevan pears ?

(49) Sün quegl ch' ell eintin nus üna convegniaunta reverentia, temma da infaunts et fidauntza tier Deum moventass et cun tutt ans segirass ch' ell or d' gratia tras igl seu Figl Christum puschpè ans hagig preu sij per seas infaunts.

Che confort survegnigns or' da quest numm Babb ?

Cha Deus blear meins ans vignig à gijr giu, quegl cha nus cun veera cretta igl rogein, cha ils noss Babbs quellas chiausas terreinas ans tschungan giu.

Preche geinsa pija noss Babb, et bigchia meas Babb ?

Sün quegl cha nus dettan perdütchia, cha Deus seijg ün Babb da nus

---

1. L. fidèls.

tutts : et nus per quegl bigchia namæ per noss, mò eara per nottbasüngs et mangels la tutts fidêls rogeien.

Perche vean mess vitiers, quell cha tij ees eintin tschiels ?

Per mussâr cha nus daveien altzâr ils noss côrs della terra incunter tschiel et landernà tutts nottbasüngs digl corp et dell' orma spitchear.

(50) Quaunts riegs ean igl eint' igl Babb noss ?

Sys : dels quals ils trees primmers Deus igl nos Signer : Ils trees davôs igl noss salüd et bien pertignan.

1.

Cò clamma igl primm rieg ?

Sangh vignig fatg igl teu numm.

Che rogeins nus eintin quest rieg ?

Cha igl numm da Deu, scò ell vid' se setts ees sangh, aschij era da nus, tier et eintin nus vignig cognuscheu et salvaa sangh.

2.

Cò clamma igl secund rieg eint' igl Babb noss ?

Igl teu reginaa vignig na tier nus.

Che garageins nus eintin quest rieg ?

Cha Deus la sia Baselgia commünameng tutts members da quella, dimpersee cun igl seu (51) Spiert et plæd incunter la possauntza et nauschas arts digl Demuni, tier üna sauna, dschubra doctrina et veera biadientscha viglig perchürar, grandanîr et consalvar.

3.

Cò clamma igl tertz rieg ?

La tia vœglia daveint, eintin terra, scò la fa eintin tschiel.

Che ees igl intelectg da quest rieg ?

Cha nus la nossa propria nauscha voluntad schneagan, et alla sanghia voluntad da Deu, scò quels sanghs Aungels et sanghs eintin tschiel, cun dretgia obedientscha, eintin lætetzgia et tristetzgia ans fierran sutt.

4.

Cò clamma igl quart rieg ?

Igl noss paun da münchia gij da à nus hotz.

Che haveins d'intelir dagl paun dæ münchia gij ?

Tutta quegl cha tier susteintameint et spysa digl corp pertean.

(52) Damæ cha Deus ear als infidêls datt igl paun da münchia gij, seintza lur rogar, schi perche rogeins nus ch' ell quell à nus fidêls dettig münchia gij ?

Sün tal fign cha nus cognuscheien, cha nus igl paun da müngchia gij da dell, scò da quella soletta fontauna da tutt bien havein, et per quegl que cun ingratzgiameint da dell retschevein.

Mò perche geins hotz ?

Per ans recordar cha nus sügl gij Damaun per sustentameint digl

corp, or d' mala fidauntza bigchia davein haveer quitaa, mò ans contentâr dagl paun da münchia gij.

5.

Cò clamma igl tschingiavel rieg?

Et perduna à nus ils noss peccaas, scò nus perdunein als noss peccadurs.

Che imparneins or da quest rieg?

Cha Deus à nus tutts, scò paupers peccadurs, tutts ils noss peccaas bigchia viglig raschunâr (53) tiers, mò or' d' gratia, per mur da Christi, schenckagear et perdunar.

Perche geinsa pija, scò ear nus perdunein als noss peccadurs? Leins, forsa cun quest igl noss meritt incunter Deu trær à strada?

Naa: mò solettameng per mussar, cha ingualifmeng scò nus quella gratia da Deu, tras Christum rogein, aschija seiens ear culpaunts agl noss prossem cha à nus ha fatg da læd, da cormeng da perdunar.

6.

Cò clamma igl sysavel rieg?

Et nuns manar eintin provameint, mò ans spindra dagl mal.

Che ees ilg intelectg da quest sysavel rieg?

Cha Deus tras igl seu Spiert ans viglig confirmar et consalvar, cha nus tutts tentameints tras la cretta possan surveintscher.

(54) Che rogeins, cha nus mettein vitiers, mò ans spindra dagl mal?

Nus rogein Deu ch'ell avaunt tutta quegl gratiusameng ans perchürig, cha à nus dal Demuni tier dann dell' orma, corp, honur et roba temporala podess vegnir fatg, et ch'ell sügl plij davôs ans inprestig üna buna fign.

Cò clamma la conclusiun digl sangh Babb noss?

Perche cha teas ees igl reginaa, la possauntza, la gloria eintin perpetuum, Amen.

Perche serreinsa la oratiun cun quests plæds?

Cha nus cun quest la nossa cretta confirmeien, et à Deu igl nos Babb igl seu laud confesseien, ch'ell scò igl plij rich, possaunt et gloriûs, solett quegl seijg, igl qual à nus per tutts quests riegs et oratiuns possig far avunda.

Perche ans commenda ell gijr Amen latiers?

Cha nus cun quest plæd, bigchia namæ gavi(55)schein, mò eara confirmein, cha tutta quegl cha nus havein oraa et rogaa, seijg veer et â nus tscheartameng da Deu vignig à vegnir daa.

La quarta part digl Catechismi dals sanghs Sacrameints.

Tras che vean la nossa cretta eintin noss côrs sigillada?

Tras ils sanghs Sacraments.

Che ean ils Sacrameints?

Sanghias, visiblas intzennas et sigeals da Christo, latiers schantadas eint, cha nus tras igl diever da quellas della gratia da Deu eintin ell vegnign sagiraas et digl noss offici visaas et varnageus.

Quaunts Sacraments ha Christus ordinaa et schantaa eintin la sia Baselgia?

Dus : Igl sangh Battêsam et la sia sanghia Tscheina.

(56) *Davard igl Battêsam.*

I.

Che ees igl Battêsam?

Igl Battêsam ees una sanghia, visibla intzenna et sigeall digl lavar giu dels noss peccaas.

Che intzennas visiblas ha igl Battêsam?

L'auva.

Perche ans vean igl lavar giu dels peccaas tras l'auva figüraa?

Per quegl cha ingualifmeng scò l'auva lava giu igl malmundügn digl noss corp : Aschija impromettа Deu [1] d'ans lavar giu igl malmundügn dell' orma, quegl ees digl peccaa, tras igl saungh digl seu Figl Christi, gea scha nus eintin ell cretein.

Perche numna pija Paulus igl Battêsam ün bagn della renaschientscha, et lavar giu dels peccaas? Ha pija igl Battêsam dell' auva quella virteu dans renascher et lavar giu dals peccaas?

Naa. Perche cha quegl fà solett igl Spiert et saungh da Christi.

(57) Che ees pija la Opiniun guar manegear da S. Paul?

Ell vutt mussar, cha Deus tras questa visibla intzenna ans vœglig sagirar, cha nus à schi sagirs eindaveins seien lavaas, aschi tscheart et pigl veer, scò nus or dafora vegnign lavaas.

Chij de battegear?

Nagün auter cha quell ch'ees ordinaa da predigear et da partchir or ils sanghs Sacrameints.

Che ees la forma digl Battêsam, guar cun che plæds ees ell schantaa eint?

La forma et plæds ean quests : Amnad vij eintin tutt igl mund, et mussad tutts pievels, et igls battegia eintin numm digl Babb, digl Figl et Spiert sangh. Chi cree et vean battegeu, quell vean à daventar salv : mò chi bigchia cree, quell vean à vegnir condemnaa. Matth. 28. Marc. 16.

Quals de ün battegear?

Tutts quels ils quals cha tier la Christiane(58)vla cretta se confessan cun impermischun da viver et morir tier quella.

---

1. L. Deus.

Sch' aud'[1] Io bein ch' ün deijg ils infaunts bigchia battegear?

Ün ils de bein battegear.

Perche quegl, damæ ch'ells la cretta bigchia san confessar?

Per igl primm, ch'ells ingual schi bein scò ils vigls, audan et pertignan eintin la communiun et lygia da Deu. Per igl secund, ch'ells maunglan ear igl lavar giu dels peccaas, damæ ch' ells eintin quells vignan retschiets et nascheus.

Mò che ees igl da salvar da quels infaunts, ils quals moran giu seintza Battam[2]?

Cha quels da Deu eintin Iesu Christo, cun l'auva della sia gratia seien battegeus, et per quegl seien els ear infaunts da Deu.

Perche gij pija Christus setts : Ee seijg cha ün or dl' auva et spiert renaschig, quell pò schigliò bigchia vegnir eint' igl reginaa da Deu?

(59) Christus plæda à la bigchia davard igl ordan igl qual ell setts ha schantaa, et per quegl per nagüna via de vegnir hindergeu, nu ch' ün pò adaveer.

Da che plæd ell pija?

Dalla graunda fortügna et notts, las qualas han nagün schantameint, nua igl Battêsam bigchia vean muotvilligameng schbitaa et schdatcheu.

Schi condemna pija igl Christiaun bigchia schi fitg igl maungel digl Battam[2] scò igl schbitar da quegl?

Aschij ees igl zunt tutta via.

Eintin che lieg de ün battegear?

Eintin quell lieg, nua cha la communiun da Deu vean insemmel da udir et tettlar igl seu plæd.

Che ees igl offici da quels ch' ean battegeus?

Ch' els cun Christo als peccaas moran giu, et igl vigl Adam eintin la sia mort sutterran, la chiarn, igl mund et igl Demuni schneagan et scò novs nascheus Christiauns tras virteu digl (60) sangh Spiert eintin gistija, concordgia avaunt Deu vivan.

2.

Davard la Tscheina digl Signer.

Che ees la Tscheina digl Signer?

La Tscheina digl Signer ees üna visibla veera intzenna et sigeall della nunvisibla spysa et bevraunda dellas nossas ormas.

Che intzennas visiblas ha quella Tscheina eint?

Paun et vign, ils quals sün igl corp et saung da Christi nus truvidan.

Perche ans ha Christus igl seu corp et saung tras igl paun et vign figüraa[3].

---

1. L. aud. — 2. L. Battesam.
3. Mettez un point d'interrogation.

Per quegl cha ingualifmeng scò igl paun et vign han quella natüra et virteu, ils noss corps tier üna vita temporala da spysentar et bevrentar : Aschija ha ear la chiarn et saung da Christi quella virteu, las nassas [1] ormas tier la vita perpetua da spysentar et bevrentar.

(61) Perche numna Christus igl paun seu corp et la bevraunda seu saung? Vignan pija paun et vign eintin la veera substantiala chiarn et saung da Christi schmidaa, scò ünchüns manegian?

Zunt bigchia : Perche cha in quella guisa fuss igl nagün Sacrameint.

Perche numn' ell pija in quella guisa?

Sün quegl ch' ell ans sagürig, cha nus aschi veerameng digl seu veer corp et saung eintin la cretta daveintein persnavels, scò nus questas visiblas, sanghias intzennas cun la bucca corporala per üna sia recordientscha veerameng retschevein.

Daveinta qua nagüna schmidada da quellas intzennas?

Bein : Numnadameng üna Sacramentala, quegl ees üna figürala et bigchia substantiala, scò ünchüns manegian, per caschun cha or da commünas intzennas vignan à qua tras ordinatiun da Deu et la sia benedictiun, sanghias chiausas et intzennas : Nundarnà retschevan (62) ellas igl numm da quegl ch'ellas muntan, et vignan bigchia namæ igl paun, mò ear igl corp da Christi numnadas.

Ees igl noss Salvader Christus bigch' ear eintin la Tscheina?

Bein.

Cò [2].

Cun seas Spiert, virteu et operatiun eint' ils côrs dels seas fidêls, scò eint' igl seu sangh tempel.

Schinavaunt ch' igl corp da Christi substantialmeng, bigch' ees igl paun et vign, Cò pò ün pija mangear landarvij igl Iudicij guar condemnatiun?

Per mur da quegl, cha bigchia se fa üna differentia intraunter igl corp da Christi.

Tutts quels ils quals igl noss Signer Iesum Christum, bigchia per lur solett Spindrader et (63) Salvader incognuschan et creen, remischiun dels peccaas eint' igl seu saung bigchia tscherchian, et nagutta taunt meints per members digl seu corp tras diever dels sanghs Sacraments se dattan ora, mò eint' igl coor quegl bich' ean.

Chij de far igl offici della Tscheina digl Signer?

Nagün auter cha quell, cha tier igl servetsch della Baselgia ees ordinaa.

Cò da la Tscheina digl Signer vegnir salvada?

Scò Christus ha schantaa eint da salvar.

---

1. L. nossas. — 2. L. ?

Cò et cun che plæds ha ell schantaa eint?

Iesus eintin quella noctg ch' ell ees staa tradeu, ha ell preu igl paun, et scò ell vett ingratzgeu, lgia ell rutt et gitgh. Perned et mangead, quest ees igl meu corp, igl qual vean rutt per vus, quegl fageed per üna mia recor(64)dientscha. Sumgiauntameng eara pernett ell igl bachær sueinter la Tscheina et dschett : Quest bachær ees igl nov Testameint eint' igl meu saung, igl qual vean spans per blears, per remischiun dels peccaas. Quelg faged schi saventz, scò vus beveds, per üna mia recordientscha. Matth. 26. Marc. 14. Luc. 22. 1. Cor. 11.

Quals deen vegnir laschaas tier la Tscheina digl Signer?

Tutts quels, ils quals se provan, et han rügla da lur peccaas, et garegian cun quest la lur vita plij gijg et plij bein da confirmar, et da lur invija da s'mügliurar.

Nua de la Tscheina digl Signer vegnir salvada?

Damæ cha lgiees ün sacrament della commünauntza da Christi, scha dee quella ear vegnir salvada eintin la Baselgia et communiun da Deu.

(65) Che ees igl offici da quels cha van tier la Tscheina digl Signer?

Ch'ells à Christo, igl lur Salvader, cun corp et orma zunt tutta via se rendan sutt, et scò Deus eint' igl noss Signer Christo ans ha chears aschi els eara, Christianevla Charetza et fee agl lur prossem porschan.

Fign digl Catechismi.

Saguttan octg Christianevlas Oratiuns à münchia fidèl Christiaun fitg nützêvlas et basgniusas.

La prima oratiun da gijr la damaun cur che s'leava.

OSigner DEVS Babb da tschiel, Io te laud et ingratzg graundameng, cha tij questa noctg et tutt l'auter teimp eintin la tia chüra me ha aschi gratiusameng consalvaa, et antocka sün quella prescheint' ura laschaa vegnir. Io te rog da cormeng, cha tij me vœglias imprò gratiusameng prender sij hotz et tutt igl teimp della mia vita et me tras igl teu sangh Spiert teger : sün quegl cha tutta schkiretza della incredulitad guar mala Cretta, et gavischameints della chiarn or digl meas côr vignig catschada, et Io tras üna veera cretta vignig gistificaa cun corp et orma, et vandlegig, eintin la lgüsch della tia divina verdad, tier teu laud et üttel digl meas prossem : tras Iesum Christum igl noss Signer, Amen.

(67) *La secunda oratiun cur che s'va à dormîr.*

OSigner Deus Babb da tschiel, nus dormijen guar vigleien, vivijen guar morijen, schi easchants teas, Io te rog da côr, cha tij vœglias haveer chüra per me, et bigchia me laschar perir eintin las ovras della sckiretza, mò vœglias la lgüsch della tia sangchia fatscha eint' igl meas cor vidar, sün quegl cha la tia divina cognuschientscha, tras üna veera

cretta eintin me prendig tiers, et Io adüna eintin la tia sanghia voluntad vignig cataa : tras Iesum Christum igl noss Signer. Amen, Babb noss, etc.

La tertza oratiun, cur che s'vut mangear.

Omnipoteint, perpetual, Buntadevel Deu, chear Babb cœlestial, igl qual spysegias et consalvas Tuttas vivas creatüras, ans spysegia et bevreinta, cun tutts ils teas temporals et spirituals duns, et ans impresta gratia, cha nus quels bigchia surduvreien, mò tier teu laud, et honur et tuttas hundrevlas ovras vignan confirmaas, prusa, gista et innoceintameng avaunt te et noss prossem pos-(69)-san viver : tras Iesum Christum igl noss Signer, igl qual te eint igl Spiert aschijia ha mussaa adorar. Babb noss, etc.

Ün autra.

OSigner Deus Babb da tschiel, benedescha nus et quests teas sanghs duns et beneficijs, ils quals nus dagl teu buntadevel maun vegnign à retschever, et ans fæ persnavels della tia sanghia meesa : tras Iesum Christum igl noss Signer, Amen.

Aschija ans varnegia igl noss Signer Iesus Christus, tier S. Lucam eint' igl 21. cap. Vus perchürad, ch' ils voss côrs bigchia vignen surcargeus cun surbêver et surmangear et cun quitaa digl sustentament della vita et vegnig igl gij digl Signer sur vus, danadetg, scò ün ballester.

La quarta oratiun cur che s' ha mangeu.

Omnipotent, perpetual, misericordgievel Deus, Babb da tschiel : Nus te laudein, hundrein et ingratzgein grandameng, per quests et tutts teas beneficijs, ils quals nus adüna dagl teu buntadevel maun havein retschiet. Nus te rogein (69) da cor, cha scò tij ils noss corps has spysentaa et bevrentaa, aschija vœglias ear las nossas ormas, da tutt teimp eintin veera Cretta et tia cognuschientscha tras igl teas sangh Spiert gratiusameng consalvar : tras Iesum Christum igl noss Signer, Amen. Babb noss etc.

Ün autra.

Nus te laudein et ingratzgein graundameng, O Signer Deus, Babb da tschiel, tras Iesum Christum igl noss Signer, per tutts ils teas sanghs duns et beneficijs, igl qual tij vivas et regias in perpetuum. Amen.

Aschija plæda noss Deus eint' igl tschingiavel cudisch da Mosis, eint' igl 8 cap. Cur tij has mangeu et ees vegneu spysentaa, scha dees igl Signer teas Deus laudar et ingratzgear, et te perchüra, cha tij igl Signer teas Deus bigchia imblidas.

La Tschingiavla Oratiun, cur ils schkolars van la damaun eintin la schkola.

(70) Omnipoteint, perpetual, buntadevel, misericordgievel Babb da tschiel, nus gein à tij laud et honur, et te ingratzgein da côr, cha tij questa

noctg aschij buntadevelmeng ans ha perchüraa, et la tia gratia impres-
taa, cha nus eint' igl teu sangh plad [1] et tuttas bunas virtüds, tras miets
dels noss mussaders podein îr inavaunt. Nus te rogein da côr, cha tij
ans vœglia imprestar igl teu sangh Spiert, cha nus tutta quest gij com-
plijen eintin teas servetsch, igl noss intelectg cun sanghs hundrevess[2]
mussameints bigigein, agl noss Schuolmeister seijen obiedigs, lgün lgiau-
ter ans ameien et musseien, sün quegl ch' ils teas blears duns sün ün
bun fundameint crodan, et nus alla tia Baselgia et Commüna Patria eint'
igl Regiameint cun frütg et üttel possan servîr : tras Iesum Christum
igl noss Signer. Amen.

La sysavla Oratiun, cur ils schkolars van or d' la schkola.

O Signer Deus Babb da tschiel. Damæ cha tij ha plascheu, tras miets
della (71) schkola eint' igl teu sangh plæd, linguagh et virtüds dans
mussar, et nus puschpè tras agüd digl teu S. Spiert in la schkola eas-
chan staas et blear qua tras impreu : Te laudeins et ingratzgeins nus
graundameng, per quests teas sanghs aultischems duns et beneficijs. Et
te rogein da coor, cha tij vœglias la nossa cheara Patria, eintin tutta
pasch, paas, convegnientscha et bein stadi gratiusameng consalvar. Ear
als noss hundrevels superiürs, Babbs et Mammas, Mussaders et Schuol-
meisters star tiers, sün quegl cha nus cun frütg üttel eintin quest præ-
posit possan îr inavaunt, et nus diligeinta et hümmelmeng eintin la tia
temma, eintin tutta tschernida à tij et la tia temma, eintin tutta tscher-
nida à tij et la tia sangchia Baselgia tier honur, à la nossa Commüna
Patria tier üttel, et tier noss sustentameint possan harragear. Tras igl
teu solett Figl, noss Signer et Spindrader Iesum Christum, tras virteu
digl S. Spiert. Amen.

(72) La settavla oratiun, cur che s' vut îr tier la Tscheina digl Signer.

O Tü tutt possaunt, perpetual et misericordgievel Deus, Babb da
tschiel, tier te clamman tutts quels ch' han famm et vignan spysageus.
Nus te rogein da côr, moveinta eintin nus üna famm della gistija, et ans
spysegia cun igl veer paun da tschiel, igl qual tij agl mund has schenc-
kageu tier la vita perpetua, quell ees Iesus Christus, igl teu solett nascheu
Figl nos Spindrader et Salvader. Amen.

Ün autra.

O Signer Iesu Christe, Damæ cha tij la tia chiarn et saungh per ils
noss peccaas vid' la crusch an has daa, te rogeins da côr, ans dae quella
tia chiarn et saungh eintin veera cretta da gudeer, sün quegl cha nus
daventeijen persnavels della tia saunghia passiun. Amen.

(72) *La octgiavla oratiun cur che s' ha preu la Tscheina.*

Omnipoteint, misericordgievel Deus, Babb da tschiel : Nus te ingratz-

1. L. plæd. — 2. L. hundrevels.

gein da tutt igl nos côr, cha tij or d' graunda misericordgia à nus igl teu solett nascheu Figl, tier ün Mediaunt della vita perpetua has schenckageu, et ans das veera cretta, tras la quala nus da quels teas beneficijs daveintein persnavels, ans has ear tier confirmatiun da quegl igl teu chear Figl Iesum Christum, la sia sanghia Tscheina laschaa schantar eint : Nus te rogein, fidêvel Deus et Babb, cha tij vœglias tras operatiun digl teu S. Spiert questa recordientscha digl noss Signer Iesu Christi et cundadar della sia mort, tier damchiameint della veera cretta et della sangchia Communiun da Christi, ans laschar crescher et prender tiers : tras quell teas chear Figl Iesum Christum. Amen.

La culpa guar confessiun dels peccaas.

Io pauper peccaunt Christiaun[1], Io me rend culpaunt et me confess avaunt te, meas Si-(74)-gner Deus et Sckiffidur : Ch' Io væ læider, blear incunter te peccheu, tutts ils gijs della mia vita, cun mal gijr, mal far et malimpensar, da cò tij perpetual Deus bein saas, da quegl tutt mi ees graundameng læid et rog te per gratia et misericordgia.

Omnipoteint, perpetual, et misericordgievel Deus, perduna à nus ils noss peccaas, et nus meina sueinter questa vita, eintin la vita perpetua: tras Iesum Christum, noss Signer. Amen.

Suivent encore une fois : La oratiun digl noss Signer, p. 74. Voy. page 2.

Ils artickels dellg nossa Christianevla Credientscha, p. 75. V. p. 10 et ss.

Ils dieschs Commendameints da Deus, p. 76-80. V. p. 5 et ss.

(81) *Una curta forma et mussameint, cò ün guivnal cun disciplina, quegl ees cun buns custims, civilidad et ordans cun scudin eintin tutta la sia vita se de salvâr.*

Avaunt tuttas chiausas gij laud et honur à Deu, et hagias quell chiar da coor. Igl temma eintin tuttas chiausas, et igl hagias avaunt igls.

Imprein ils dieschs commendameints, in ils quals tij veans audîr, che Deus à chij commenda, numnadameng la spira charetza vid Deus et igl teu prossem.

Alura imprein la Credientscha, cò quella soletta avaunt Deu fa salv, la quala trâs la charetza à tutts Christiauns eintin tuttas bunas ovras se mussa.

Sün igl plij davôs la oratiun digl Babb noss, in la quala tij rogas sün la impromissiun da Christi. Tutta quegl cha vus meu Babb da tschiel eintin meu numm vegnids à rogar, què vus vean à vegnir daa, scha vus mæ creteds.

---

1. L'éd. porte : Christiaun.

(82) Roga Deus chell chij dettig igl coor, la cuveeda, la charetza, cha tij tras ell cumplischas ils seas commendameints, et ch' ell à chij tras igl priedig digl seu sangh plæd üna dretgia, viva, veera, cretta vœglig dar, la operatiun tras la charetza incunter igl teas prossem.

Quellas três chiausas ean tras commendameint da Deu, zunt basgniusas à dün infaunt guar Giuvnal. Scò Christus gij tscherchead avaunt igl reginaa da Deu, alur schi vean tutta quegl, ch' ees per basünghs tier sustentameint digl corp, abundauntameng à curdar na tiers.

Per igl secund tigna Babb et Manama à d'honur, sees à dels obiedig eintin tuttas chiausas, gea scha lgiess bich' incunter Deu et igl seu sangh plæd.

Bigh' [1] als far da læd, ne cun gijgs ne cun fatgs, scha veans tij à viver gijgh sün la terra et chij vean à dir bein, à qui temporal et à tscha perpetualmeng. Perche cha quegl ees igl commendameint et voluntad da Deu.

Mò chi schmaledescha Babb et Mamma, quell de morîr dalla mort. Leu. 20. Gen. 9.

(83) Hamm fò schmaledeu da seu Babb, per quegl ch' ell igl havett schgamnageu et bigchia cuviert. 2. Sam. 18. Absalon stuvet pender vid' ün Ruver per quegl ch' ell havet schkatschaa seu Babb. 2. Reg. cap. 18.

Per igl tertz tigna à d'honur la vigliadütna, schi veans tij ear vigl, perche cha Deus ha quegl ear commendaa. Avaunt ün chaeu grijsch dees lavar tij sij et hundrar la persuna digl Vigl. Leu. 19.

Alura hagias eintin graund' honur quell cha te mussa, et igl hagias chear, sees à quell obiedig, igl s'avunda che ch' ell chij commenda, et mussa, tettla diligeintameng sij, et lae autras chiausas îr or da senn, sün quegl cha tij inteligias, che ell te mussa guar gij.

Seu castigameint, pastimns, plæds dees tij gugient andirar, et dees incunter ell bigh esser da mal vœglia guar cuntergijr. Perche cha igl cuntergijr ees üna intzenna d'üna stinada loscha natüra.

Per quegl dees gugient audir quels cha te mussan, et igl lur mussameint bigchia schbittar, et à dels esser obiedig, schi bein eintin praeschientscha, scò cur ch'ells ean davend.

(84) Per igl quart, te flysegia cha tij igl teu compagn zunt per nagüna via regiglias guar hindregias : Perche scha tij regiglias nagün, scha basugnias timeer nagün.

Tij na dees da nagün far gommgias ne à nagün plidar mal, perche cha Deus vutt mal à quels et ils schmaledischa. Far na nui nagüna turp ne dann, tutts ils teas termagls dên daventar cun honestad et mied.

Per igl tschingiavel, te salva dschuber eintin tuttas chiausas, vid' ils

1. L. bigch. — 2. Au lieu de Genes. 9.

cavels, vista, nas, detta, et tutt igl teu corp. Sees aduna turpagius, perche questa turp ees üna buna intzenna vid' ün Giuvnal.

Tuttas nauschas compagnias dês tij fuîr et gir lascheint. Mò cun quels dees tij îr inturn, ils quals ean prûs, hundrevels et d' verdad, cha te mussan et te pon far plij bun : Bigchia cun giugaders, mentzadzærs et ladruns : Perche cha tij veans datcheu scò quels cun ils quals tij vâs inturn.

Per igl sysavel, tschauntscha paug et da râr, perche cha lgiês plij bien da audir cha plidar. Scò se gij : Cun taschêr guast' ün nagutta.

(85) Et che cha à chij vean da scûs commendaa, que gijr bigh ora, perche cha lgiês un graund peccaa et plein d' mal gijr ora que ch' nü de tascheer.

Igl teu plæd de esser turpagius et d' verdad, perche cha Deus vutt mal als mentzadzærs,

Cur tij plædas cun ün, agl qual tij dees porscher honur, va da maun siniester, træ giu la tia bretta, bigchia sees da mal vœglia, conturblaa, vilaa seinza turp.

Tigna ils mauns, et stae ear culs pees insemmel, guarda sün quell cha plæda cun te.

Cur tij vol spidar, sternidar, guar sufflar giu nâs, te volva or da quell, cha plæda cun te.

Ee datt ear zunt mal à teneer la bucca ault averta. Tij dees ear rîr cun honestad, bigchia da d'ault, clær et blear scò las dunnauns et grobs purs.

Tij na dês ear, ne schgrattar ne schfruschar, ne igl cheu, ne ils mauns ne las ureglias.

Bigchia moventar las tias combas vij et na, scò ün giuvan seinza turp et mal tratg.

(86) Bigchia plidar imprescha, et cur tij plædas schi respond ear cun curts et paugs plæds.

Mò ils plæds mett insemmel clær et cun differentia. Bigchia îr davend seinza licentia, guar antocka ch'un chij commenda da d'îr davend.

Aschija imprein bein ils teas plæds intelligientevel, clær et plaun da gijr ora, bigchia maschdar l'ün traunter l'auter.

Et cur tij pitchias vid'üna porta guar isch d'una cheasa, bigchia pitchear memgia fitg.

Tij dees hundrar cun igl teu cheu quels vlgls cha van avaunt te, et quels ch'han ün qual dignitad et authoridad, scò hundrevels prûs hummans et dunnauns, Burgermeisters Vugaas, Officials, Superiurs, Servieints della Baselgia, Schuolmeisters, hundrevels giuvnals et guivents-chellas et da quella sort, à quels dees portscher honur, vuntchir sün la via, trær giu la bretta etc. Mò da teu pær dees tij hundrevelmeng salüdar.

Cur tij vas sün las vias, bigch 'ir memgia plaun, bigchia guar-(87)-dar eintin tuttas incarnas, mò cun prudientscha dees tij dritzar or la tia via.

Chij vean igl in qual chiausa commendaa, schi fae gugient, et dritz' ora ünandretg, et tettla sij cun diligentia che ün chi commenda.

Sees salüdevel, cun îr eint et or' et porscha quella honur, scò sij dzura ees nummnaa.

Quels cha vignan eintin cha tia, retscheva amievelmeng, sees cun els lægers, als servischa, et fæ digl bein cun hundrientscha.

Per igl Settavel ees la lavur üna materia della virtüd et honur, chij quella schbitta, quell schbitta la virtüd.

La lavur ha blears gidaa sij, mò la martschadütna nagün.

Perquegl schi te ardæ à d'üna hundrevla excertitatiun guar mastrügn et buns custims.

Imprein eintin la tija guiventütna la latin, perche cha quella gida blears tier graund honur.

Gea tutta la nossa vita seinza ün qual ch' ün hundrevel mastrügn et buns custims ees vauna et na gutta.

(88) Fui la martschadütna, scò agl tysig, perche cha quella porta tutts vitiis et nauschadad.

Te flysegia da far digl bein a scudin, bigchia sees memgia danadetg da te vilar, perche cha l'ira dritza nagutta d'bien ora. Sees bigchia schvangius, mò perduna bein prest.

Te perchüra, la tija vita bigchia fidar à l'auva, perche cha blears neagan lieint.

La ebriauntza dees tij fugir, perche cha quella prend agl Christiaun igl seu intelectg, senn et roba, et igl fa sumgiaunt à nui piertg guar biestg.

Cò ün Giuvnal de far cur ell la damaun leava sij.

Cur tij la damaun malvegl leavas sij, schi intscheva l'intscheatta da quell gij, eintin numm digl Babb, digl Figl, et Spiert sangh, et te recommenda à Deu, cun la oratiun digl Babbs noss.

Igl ingratzgia ch'ell la noctg passada or d'gratia et misericordgia t'ha perchüraa (89) et cunsalvaa, avaunt fieg, peccaa et gavischameints digl Demuni. Et igl roga da côr ch'ell viglig quell gij far ventürevel, te perchürar avaunt igl peccaa et tutt mal : Perche cha nus lavein sij, savein ear bigchia cò nus amnein à dormir : Et ans mettein giu, savein ear bigchia cò nus lavein sij : Da tal sort eschants eintin maun, voluntad et chüra da Deu.

Alura bein prest te træ eint, ura à Babb et Mamma ün bun gij, petgna ils teas cavels, lava ils teas mauns et la vista.

Alura va diligeintameng à far tier que cha tij ees clammaa, in la schkola, tier igl mastrügn et da quella sort.

Cò ün Giuvnal de ordinar la mesa.

Auncha tij seadzas à mesa, ordeina et paregia vivaunt tuttas chiausas. Numnadameng l'auva [1], vign etc. Arscheinta ils bachærs, mett tuaglia, cunteals, salerins schüsselring, tagliers, tschaduns etc.

(90) Cun tal urdan dees ear far cun prender sij mesa. Prein sij avaunt ils tagliers, alura ils salerins, scüsselring, caschiel et la tuaglia etc.

Cò ün Giuvnal de servir à mesa.

Avaunt tuttas chiausas dês star sij dretg et cun ils pees insemmel, cun quitaa tettlar sij et haver adatgth che manckig nagutta.

Et cur tij mettas sij da bever guar porschas vij, scha fæ à senn, cun intelectg, plaun cha tij na spondas.

Cur dus plædan insemmel, bigchia als saglia eint' igl plæd, mò cur tij veans imparaa schi dæ curta resposta.

Hagias sün ils bachærs adatg, bigchia maschdar l'ün traunter l'auter.

Digl teimp della noctg butzegia saventz la lgijsch, guarda cha tij cun igl fümm et mal fread da quella, na nui fetschas da læd. Cur tij butzegias bigchia stidar or 'tras.

Da que ch'ün prend sij d'la mesa bigchia (91 zundar ne litgear, perche cha quegl statt mal et porta nauscha frütg.

Cò igl Guivnal se de salvar, cur ch'ell setts sea à mesa.

Cur tij tetts seas à mesa schi salva quest urdan : Avaunt tuttas chiausas dees haveer las unglas dschubras, lavar ils mauns, star sij dretg et bigh esser igl prim ella scadella, sees custimaa et fui la ebriauntza, beva et mandigia teas nottbasüngs che ch'ees memgia, porta malzognia.

Cur scudin ha catschaa maun alla scadella, va ear tij eint : Et sch'ün chi mett avaunt, prein üna part da quegl et igl ingratzgia, l'autra part agl turna, guar dæ à nui auter igl plij tiers tier te.

Ils teas mauns deen bigchia star gijg sügl taglier : Bigchia Ballinar ils pees vij et na sutt la mesa.

Cur tij bevas furba la bucca cun dus detts guar tischzvechli, bigchia bever d'intaunt cha tij has spysa ella bucca.

(92) Quegl cha tij has mors, bigchia bugnear ella scadella, bigchia litgear la detta, bigchia ruir l'ossa, cun ün cuntij dees tij taglear giu.

Tij dees bigchia scavar ils deins cugl cuntij, mò cun üna plimma guar auter dees tij far ora, mò tij dees teneer ils mauns avauut la bucca.

Igl paun bigchia taglear giu vid'igl brust. Quegl ch'ees avaunt te, dees tij mangear.

Cur tij vol metter chiarn avaunt te, scha metg cugl cuntij et bigchia culs mauns.

---

1. L'éd. a : auva.

Bigchia schbletschar, scò ün pierg, d'intaunt cha tij mandigias, bigchia schgrattar igl teu cheu, bigchia trær igl malmundügn or digl nàs.

Mangear et schantschar[1] insemmel ees da pur. Savents sternidar et tussïr statt ear mal.

Cur tij has mangeu, scha lava ils mauns et la vista, arscheint or la bucca et ingratzgia Deu, ch'ell aschi buntadevelmeng t'ha spysentaa et bevrentaa : tras Iesum Christum noss Signer, Amen.

(93) Cur ün chi datt da bever, schi t'inclina et beva cun mied, ingratgia[2] à quell cha chi ha piert da bever.

Cur ch'ün vutt plidar cun te, scha leava sij agl porscha honur, et tettla bein sij che ell chi gij, sün quegl cha tij nandretg sapchias responder sün zura.

Cur tij cattas ün qual chiausa, è seijg che che vœglig, schi turna, perche cha lgiês bigchia teu. Un vean præst pertscheart che lgiês davôs ün. Scha tij turnas, chi vean igl cretteu, salvas tij, chi cree nagün nagutta, perche cha lgiês üna mala inzenna.

Or digl teu plæd veans tij cognuscheu, che tij has eint' igl côr. Per quegl hagias adatg della tia leungua.

Schbitar nagün, scha veans tij ear bigchia schbitaa.

Schgamnegear nagün, scha veans ear bigchia schgamnegeu. Gijr na nui mal, schi chi gij ear nagün mal.

Nagüna martscha vauna et mal hundrevla tschauntscha de îr or d'la tia bucca. Scò (94) S. Paul. Mussa Colos. 3. Tutta ira, nauschadad seijg lientsch da te.

Tutt quegl cha tij fas, fæ cun diligentia et à senn, schi veans tij laudaa da Deu.

Quell ch'ees eintin tschiel vedza tutta la tia lavur : Gea ell vedza et cognuscha igl teu côr, scha tij lavuras fidêlmeng, schi plaegl à Deu, et chi va bein : Mò scha tij handlegias cun mala fee eint 'igl côr, te vean Deus bigchia à laschar îr vij seinza castigameint, è daveintig sur curt guar sur lung.

Bigchia imprender cò tij dees ingannar la lgeud, perche cha quegl ees üna schgrischur avaunt Deu et staas à Deu per quegl dar ün greaf quint.

Sees d'verdad eintin tuttas chiausas, perche che statt nagutta plij mal à nui Giuvnal cha mentchir : Ord' mentchir perschenda ingular et ord' ingular la suga eintin culiets.

Tij dees bigch 'îr ord' cheasa seinza licentia et vœglia da teu Babb et Mamma, guar daquels ch'han da commendar sur te. Cur tij veans tarmess ora, schi turna bein prest.

(95) Bigchia kybigear culs teas conpagns, far na nui da læd ne digl

---

1. L. tschantschar. — 2. L. ingratzgia.

mal. Schmentchir nagün *a*ulsameng. Bigchia portar guar tschantschar ord' cheasa.

Bigchia guardar sün *a*utra lgeud, che quella fa, guar cò la viva. Scha tij vedzas quegl cha à nui *a*uter statt mal, fui tij lgietz. Scha tij vedzas quegl cha à nui *a*uter statt bein, et vean l*aud*a*a*, bigchia te turpagiar da far scò ell.

Quell cha te castiga cun plæds ingratzgia, et igl salva per ün cha chi vutt bein.

Nua dus da scûs plædan insemmel, bigh îr vi tiers, mò davent.

Sueinter quegl tutt, chear figl, dritza et meina la tia vita.

Sügl plij davôs te perchüra dagl gieg, et tutt igl teu fatg et vita recommenda à Deu, sueinter igl seu plæd te salva, schi veans à plascheer à Deu, et esser seu erbtavel, igl qual vutt esser l*aud*a*a* et glorific*aa* ear dals pitschans in*fa*unts, Amen.

(96) Igl XXXIV. Psalm.

Vegni na tiers me vus infaunts, et tettlad me, Io vus vij mussar la temma digl Signer.

Quell cha garegia bun teimp et havess gugient buns gijs, quell perchürig la sia leungua av*a*unt igl mal, et la sia bucca ch'ella bigchia tsch*a*untschig f*a*uls, quell bandunig igl mal et fetschig bien, tscheartschig la pasch et vommig sueinter quella.

Ils ijls digl Signer vedzan sur ils gists, sün quegl ch'ell lur clamar audig. Et la sia vista statt sur ils mals, sün quegl cha la lur recordientscha vignig runcad'ora.

Igl. XXIII. Psalm.

Igl Signer ess igl meas Pastur, à mij vean à manckar nagutta.

Ell me paschejnta sûn ûn paschk verd, et me meina tier aura freschka.

(97) Ell freschgeinta la mia orma et me meina sün la dretchia via, per mur digl seu numm.

Et scha gea Io vegniz à vandlegiar eintin meadza la schkiretza, temm' Io *a*uncalur nagün mal : per cha tij ees tier me, igl teu fist et batchietta confortan me.

Tij paregias av*a*unt me ûna mesa incunter ils meas inimigs, tij undschas igl meu cheu cun ieli, et schenckegias à mij eint plein.

Buntad et misericordgia mi vean à segutter tutt igl teimp della mia vita, et Io vign adüna à star eintin la cheasa digl Signer.

Igl. CXII. Psalm.

Laudad vus servieints digl Signer, laudad igl numm digl Signer.

Laud*aa* seijg igl numm digl Signer, da d'huss inav*a*unt antocka eintin perpetuum.

(98) Da solegl Lav*aa*, antocka solegl darendeu, seijg *a*ult lud*aa* igl numm digl Signer.

Sur tutts ils pievels ees igl Signer adultz*aa*, et la sia honur et gloria sur ils tschiels.

Chi ees scò igl signer noss Deus, igl qual igl seu esser et habitatiun aschi *a*ult ha, et *a*uncalur se bassa et s'lascha giu, per guardar tutt eintin tschiel et eintin terra.

Ell træ igl schleatt or digl pulver, et igl p*a*uper or digl malmundügn, ch'ell igl scheintig tier ils Printz et inav*a*unts digl seu pievel.

Las nunfrüctgievlas fa ell frûctgievlas et tier üna Mamma ch'ha delectg cun inf*a*unts.

(99) Eccles. Cap. 12. V. 13.

Laschad ans audir la summa da tutts mussameints : Hagias Deus av*a*unt ijls et salva ils seas commendameints, per che cha quegl tucka et pertean tutts Christi*a*uns.

V. 14.

Perche cha Deus vean sur tuttas lavurs et consigls à truvar, ear tuttas chi*a*usas zupadas et secrets, els seien buns guar mals.

Fign.

GLOSSAIRE.

a.

arschentar 1326, *écurer, laver* (recentare).
aschgear 766, *oser* (ausicare).

c.

calar 359, *cesser* (Diez, I, 99).
caschiel 1329, *fromage.*
catar 33, *trouver.*
curdar 1128, *tomber* (corrotare *ou* corrutare).
cuwir 608, *ne pas envier*, all. *gœnnen.*

d.

dacormeng 345, *de cœur.*
danadetg 1099, *subitement.*
daschdar 581, *ressusciter.*

dsch.

dschiglius 187, *zélé.*

f.

funsadameng 53, *à fond.*
funsameint, cun —, 762, *à fond.*
frust 728, *morceau, partie.*

i.

impalar 730, *tacher.*
increscher 110, laschar —, *faire repentir* (*all.* reuen lassen).

l.

lgietz 1406, *vite.*
luar 583, *se corrompre, pourrir* (liquari?).

m.

malvengi*a*untzadad 764, *indignité.*
martschadütna 1293, *paresse.*
mastrügn 1294, *métier.*
maschdar 1327, *confondre.*

n.

nott, per — 48, *à fin que.*

nottbasüng 69 etc., *mot formé de deux mots soudés ensemble, exprimant la même idée et appartenant à deux langues différentes; cf. en all.* **genztung** (*le grec* γυναικεῖον *et l'all.* tung), **slegibatta** (*l'all.* **schlagen** *et le roman* battuere), **zabelbrett** (*le latin* tabula *et l'all.* brett) (Zeitschrift *de Haupt, VII,* 130).

p.

paragear 703, *préparer.*

perdert 341, *prêt* (perdirectus)

persnavel 1009, *participant* (*partionabilis).

pertaschear 391, *penser* (pertractare).

r.

rasar ora 26, *éditer, publier* (*rensare = *renditare?).

rügla 1049, *repentir.*

s.

schdatchear 978, *mépriser* (*exdejactare).

sckiffar 47, *créer* (*all.* schepfen).

sinavel 219, *propos.*

stryügn 198, *enchantement.*

suga 1398, *corde.*

sumgiauntameng 59, *d'une manière semblable.*

supchia 471, *trône.*

t.

truvar 1459, *juger.*

truvidameint 287, *jugement.*

tschadun 1327, *cuiller.*

u.

upija 50, *si ce n'est que.*

v.

vilar 1256, *irriter.*

vut 198, *idole, faux dieu* (vultus).

J. ULRICH.

CHANTS POPULAIRES

DU VELAY ET DU FOREZ.

TROIS RETOURS DE GUERRE.

Des trois chansons que nous donnons ci-dessous, la première n'a pas, croyons-nous, été encore imprimée dans un recueil français. Il est à croire qu'elle est moins oubliée en Velay et en Forez que dans les provinces explorées jusqu'ici par les collecteurs. Les deux dernières chansons, déjà publiées, auront cet intérêt de comparaison qu'offrent les variantes régionales, et c'est assez pour nous engager à les reproduire.

I.

LA FILLE DE L'HOTESSE.

Una fille d'une hôtesse à la guerre s'en allait.
Au bout de sept années, chez sa mère retournait.
— Dieu de bonjour [1], dame l'hôtesse, le bonjour vous soit donné.
— Mais à vous, soudat de guerre, le bonjour [2] vous soit donné.
— Qu'y a-t-il, dame l'hôtesse, qu'y a-t-il pour mon souper ?
— Y a une poule grasse, un chapon entrelardé.
— Oh ! venez, dame l'hôtesse, venez compter mon souper.
— Que voulez-vous que je compte, soudat? n'avez rien mangé.
Le lendemain, le matin, le soldat s'est éveillé.
— Dieu de bonjour, dame l'hôtesse, le bonjour vous soit donné.
— Mais à vous, soudat de guerre, le bonjour vous soit donné.
— Oh ! donnez-moi une pigne, une pigne pour me peigner.
Quant est que le soldat se pigne, l'hôtesse l'a regardé.
— Que pleurez-vous, dame l'hôtesse, de quoi n'en souspirez ?
— Aia una filla en guerre, soudat, vous la ressemblez.
— Que dounaia à un homme, qui vous lui ferait parler?
— Cent écus dedans ma bourse, soudat, si vous le voulez,
Et lous autres cent cinquante, pour la fille marier.

1. *Variante :* le bonjour, dame l'hôtesse.
2. *Var. :* le bonsoir.

— Gardez votre argent, ma mère, votre fille vous l'avez;
Sept ans qu'est allé en guerre, mon honneur j'ai bien gardé [1].

Une variante de Marlhes développe ainsi la fin.

— Gardez votre argent, ma mère, votre fille vous avez.
La dame n'a tombé morte, de la joie qu'elle en avait.
— Oh! relevez-vous, ma mère; mon père, où est-il allé?
— Votre père est à la guerre, ma fille, pour vous chercher.
— Donnez-moi mon équipage, moi, j'irai le rencontrer.
N'a bien fait trois jours de marche, sans jamais le rencontrer.
Mais au bout de la quatrième, son père n'a rencontré.
Quand le père n'a vu sa fille, ille se mit à pleurer.
— Ne pleurez pas tant, mon père, vous feriez m'en retourner,
Au pays de l'Allemagne [2], où travaillent les Anglais.
Le père n'a pris sa fille, dans son château l'a mené [3].

II.

LE RETOUR DU MARI.

Monsieur de la Bâtie est un vaillant guerrier.
Trois jours après ses nôces, vient un commandement,
D'aller prendre les armes, dedans le régiment.
La belle se chagrine, ne fait rien que pleurer.
— Pleurez pas tant, la belle, y a pas de quoi pleurer:
Au bout de la campagne, je reviendrai vous voir.
La campagne fut longue, n'a bien duré sept ans.
Au bout de la septième, revenant-z-au pays,
Le même jour que j'arrive, ma femme se remari'.
Passant devant sa porte, ne demande à loger.
— Brave soldat de guerre, nous pouvons pas loger:
Ma fille se remarie, nous sommes dérangés.
Le frère, qui est en fenêtre, entendit tout cela.
— Brave soldat de guerre, entrez, entrez chez nous,
Et mettez-vous à table, vous ferez comme nous.
Ne furent pas à table, au milieu du repas,
N'a demandé des cartes, des cartes pour jouer,
Pour voir qui aura la belle, le soir, à son coucher.
La belle le regarde, du coin de ses beaux yeux,

---

1. Dite, à Chamalières, par Marie Avinain. — Cf. C. Nigra, *Canzoni popo-
del Piemonte*, La guerriera, p. 92.
2. D'après une variante de Vorey, c'est en Picardie que la fille s'en retour-
it.
3. Dite, à Marlhes, par Fournel-Baudier. Une fin semblable m'a été donnée
ne chanteuse de Dunières, Mariette Montélimard.

CHANTS

DU VEI

[illegible] mation du premier [illegible] ! Le second mari [illegible] seigne lui-même, en [illegible] che date, la moralité

TRO

Des trois chansons [illegible] croyons-nous, été en[illegible] croire qu'elle est moi[illegible] vinces explorées jusq[illegible] sons, déjà publiées, [illegible] variantes régionales.

[illegible] tromper, [illegible] té.

[illegible] tromper, [illegible] es aurez.

Una fille d'une [illegible]
Au bout de se[illegible]
— Dieu de bo[illegible]
— Mais à vou[illegible]
— Qu'y a-t-[illegible]
— Y a une [illegible]
— Oh ! ven[illegible]
— Que vou[illegible]
Le lendema[illegible]
— Dieu de[illegible]
— Mais à [illegible]
— Oh ! d[illegible]
Quant est [illegible]
— Que [illegible]
— Aia [illegible]
— Que [illegible]
— Cent [illegible]
Et lous [illegible]

1. *Vari*[illegible]
2. *Var.*

[illegible] PÈRE.

[illegible] guerre [2],

[illegible] Laurent. Dans la bouche de la [illegible] répété ; mais plusieurs chan- [illegible] premier répété isolément, les deux [illegible] *ro de Champagne*, II, 122 ; [illegible] p. 20 ; — E. Muller, *Chansons* [illegible] du 19 septembre 1867 ; — [illegible] fascicule, p. 220 du *Bulletin de la* [illegible]

[illegible] début que voici :
[illegible] guerre,
[illegible] nu,
[illegible] ?
[illegible] blanc.
[illegible] l'argent ?
[illegible] ai pas guère,
[illegible] manteau
[illegible]

2 S'en va loger dame l'hôtesse.
— Apporte à boire de vin blanc.
— Voyez, sodat, tu as de l'argent?

3 Pour de l'argent, je n'ai pas guère,
J'engagerai mes pistolets,
Mon cheval gris, mes manteaux bleus[1].

4 Si n'a couru toute la ville,
Pour engager ses pistolets,
Son cheval gris, ses manteaux bleus.

5 S'est retourné dame l'hôtesse,
— Apporte à boire de vin blanc,
Car à présent j'ai de l'argent.

6 Tout en beuvant cette bouteille,
Le sodat s'est mis à chanter,
La dame hôtesse a pleuré.

7 — Que pleurez-vous, dame l'hôtesse?
— Je pleure mon premier mari,
Y a bien sept ans que l'ai point vu.

8 — Pleurez pas tant dame l'hôtesse,
Pleurez pas tant votre mari,
Peut-être il est pas loin d'ici.

9 Qu'as donc tu fait, crueille femme?
Je t'ai laissé que deux enfants,
Je t'en voie quatre à présent.

10 Prenons parti, dame l'hôtesse,
Je prends les grands, vous les petits :
Allons mie, prenons parti.

11 Oh! j'ai un frère dans les Landes,
Me nourrira mes deux enfants,
Je tournerai au régiment[2].

Variante.

1 Quand le soldat vient de la guerre,
Tout mal chaussé, tout mal vêtu,
Pauvre soldat, que feras-tu?

1. La chanteuse dit *blé*, pour que le son final se rapproche davantage de la terminaison du vers précédent.

2. Chanté par Nannette Lévesque. Cette femme, octogénaire, a vécu en Vivarais, en Velay et en Forez, et ne peut préciser le lieu où elle a appris la chanson. — Cf. J. Bujeaud, *Chants pop. de l'Ouest*, II, 89; — de Puymaigre, I, 25. Dans un article de la *Revue de l'Est* (janvier-février 1860), M. de Puymaigre indique un chant albanais et un chant allemand comme ayant de l'analogie avec notre chant français.

2 Si le soldat s'est mis à table.
— Madame, avez-vous de vin blanc ?
— Soldat, avez-vous de l'argent ?

3 — Pour de l'argent, j'en ai pas guère ;
J'engagerai mon ceinturon,
Mon sabre et mon mousqueton.

4 Si le soldat s'est mis à boire,
S'est mis à boire et à chanter ;
Dame l'hôtesse fit qu'à pleurer.

5 — Quoi pleurez-vous, dame l'hôtesse ?
— Je pleure mon premier mari,
Il y a sept ans que je l'ai pas vu.

6 — Pleurez pas tant, dame l'hôtesse,
Pleurez pas tant votre mari,
Que peut-être sera bien ici.

7 Quand je me suis allé en guerre,
Je t'ai laissé que deux enfants,
En voilà quatre maintenant.

8 — J'ai tant reçu de fausses lettres,
Que tu étais mort, enterré,
Que je me suis tourné' marier.

9 De nos enfants ferons partage,
Un partage de deux enfants,
Tu auras les petits, moi les grands.

10 J'ai une sœur qui est en Lorraine,
Je y mettrai mes deux enfants,
M'en irai dans le régiment.

11 Si le soldat sort son épée,
Trois fois au cœur lui a plongé,
Tout d'aussitôt l'a renversé !

Ce dernier et tragique couplet, que j'ai d'ailleurs rencontré sur plusieurs points, ne se trouve, je crois, qu'en notre région ; il pourrait bien n'être qu'une imagination de nos chanteurs. Si le soldat eût voulu tuer sa femme, il semble qu'il n'eût pas pris la peine de faire le partage des enfants. Le coup d'épée eût précédé toute explication. Nos chanteurs auront pensé que la femme n'était pas suffisamment châtiée et ils se seront chargés de la punir, sans s'inquiéter de savoir s'ils ne détruisaient pas la concordance et la logique de ce petit drame.

Les chansons qu'on vient de lire ne sont que des pièces détachées d'une assez longue série où se déroulent les incidents des retours de

guerre et qui comprend les plus intéressantes peut-être des poésies populaires : *Germine, La Porcheronne, Florence, Le comte Arnaud.*

Victor SMITH.

ERRATA

aux *Noels du Velay et du Forez*, publiés au t. VIII de la *Romania.*

P. 413, dernier vers, il faut *set* et non *sot.*

P. 415, 1er vers de la 2e colonne, *réugnis* et non *réugnie;* — au dernier vers de ce même couplet, *guins* et non *guin.* — Au premier vers du Noël III, *v'es* et non *vesce;* — au couplet 3, *zinqui* et non *zouqui;* — au couplet 4, *touta* et non *tauta.*

P. 416, au couplet 6, *penous* et non *prenous.* — A la note 11, *pondre* et non *poudre.*

P. 417, au 1er couplet, *dinc ena* et non *din quena;* — au 3e couplet, lisez *Din tin que pregni.*

P. 418, au refrain du Noël VI, lisez *guinc ena crètsa;* même lecture au refrain qui termine le Noël, p. 419. — Au 2e couplet du Noël, lisez *guirmon,* et au vers suivant *guirmi.*

P. 419, au 1er vers, *Faynet* (nom propre) et non *faynet,* puis *lardet* et non *lardat.*

P. 421, aux couplets 9 et 11, *pethit* et non *pettsit.*

MÉLANGES.

I.

NOTES SUR LA LANGUE VULGAIRE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL

AU HAUT MOYEN AGE (712-1200) [1].

V.

ACALZAR, ALCANZAR.

Ce verbe fait son apparition au commencement du XIIe siècle. Il se montre sous sa première forme en Aragon ; sous la seconde, en Castille ; sous les deux en Navarre et dans les provinces basques.

1° Le fuero octroyé, en l'année 1132, au bourg d'Asim ou Asin, par Alphonse Ier, roi d'Aragon, me fournit le futur *acalzaretis* avec la signification de prélever sa part sur une somme donnée : « De illas calomnias ..... *acalzaretis* quæ sunt vestrasmetipsas » (Muñoz, *Fueros*, p. 506).

2° Le fuero castillan de Lara, signé en 1135 par Alphonse VII, et postérieur de trois années seulement au précédent, se sert de la forme *alcanzar* : « Totum hominem de qualicumque terra qui demandaverit ad homines de Lara, si *alcanzaverit* illum per judicium, pechet (leg. videtur *pechent*, homines scilicet de Lara) pro suo foro » (*id. ibid.*, p. 520).

3° Dans celui que Garcia V, roi de Navarre, concède à sa bonne ville de Peralta, en 1144, c'est encore *alcanzar* qui est employé, et avec la même signification : « Si vicino ad suo vicino habuerit judicium per aliqua res, et non *alcanzaret* ei nisi una jura ; non habeat nulla pecta super eum » (*id. ibid.*, p. 549). Mais en revanche je trouve, en 1129, dans le fuero navarrais de Casseda, le participe *acalzados* (*id. ibid.*, p. 477) ; dans le fuero également navarrais de Saint-Saturnin ou Saint-Sernin, daté de la même année, l'infinitif *acalzare* (*id. ibid.*, p. 478) ;

1. Voir *Romania*, octobre 1879, p. 609.

enfin, dans le fuero alavais de Salinas qui eut Alphonse Ier d'Aragon pour auteur au commencement du XIIe siècle, et qu'Alphonse VIII de Castille confirmait en 1148, je lis le passage suivant où *acalzar*, quoique défiguré par ce qui n'est peut-être qu'une faute d'impression, se laisse facilement reconnaître (Llorente, *Provincias Vascongadas*, IV, esc. 124) : « Preterea concedo omnibus populatoribus de Salinas, ut habeant soltos meos montes et meas herbas et meas aquas, quantum ita se undique poterit *acalgare*. » Avouons-le, le sens de ce dernier membre de phrase, même après la transformation d'*acalgare* en *acalzare*, reste passablement obscur. Là encore, je soupçonne une corruption du texte primitif. Selon toute probabilité, on y lisait : « quantum *in die* undique *potuerint* acalzare. C'est du moins ce que portent équivalemment les articles similaires des autres fueros octroyés par Alphonse Ier à diverses villes de ses états, tels que celui de Casseda : « Terminos de montes *in totas partes* habeat Caseda, *ad uno die* de andatura » (Muñoz, p. 477); celui de Sanguesa : « Dono vobis lignare, et taillare ..... *in circuitu* Sangossa, quantum potueritis *in uno die* andare et turnare (*ib.*, p. 430) ; et en dernier lieu celui de Saint-Sernin : « Concedo vobis totos montes per pascere et taliare qui sunt meos ..... *de uno die quantum potueritis acalzare*. »

VI.

ACENIA, ACENNA.

Ce mot arabe (*as-sāniya*, *as-senīya*, Dozy, *Gloss.*) s'est *hispanisé* de très bonne heure, vraisemblablement au dernier tiers du IXe siècle ; soit que les Espagnols l'aient alors emprunté aux populations musulmanes des pays conquis par Alphonse III, dans la province de Léon et en Portugal ; soit qu'il leur ait été apporté par leurs coreligionaires du midi de l'Espagne, qui, sous le règne de ce prince, émigrèrent en grand nombre dans les provinces du nord-ouest. Toujours est-il que je rencontre cette expression dès l'an 915, dans la donation consentie par Ordoño II, le second des fils et des successeurs d'Alphonse le Grand, en faveur de l'abbaye léonaise de Saint-Isidore de Dueñas, le 19 février de cette année (Yepes, *Coronica*, IV, 24); et je l'y rencontre sans glose d'aucune sorte, ce qui permet de croire qu'elle appartenait dès lors à la langue usuelle : « Concedimus ipsum locum, in quo ecclesia vestra sita est, cum omnibus adjacentiis vel præstationibus suis, domibus, arvis, hortis, pratis, paludibus, *aceniis*, piscariis, aquis, aquarumve ductilibus, etc. » Une fois entrée dans le courant de l'idiome populaire, *acenia*, à la différence d'autres mots de même provenance (*aceipha*, *alcama*, *annudba*, etc.), qui, après un séjour plus ou moins prolongé, en ont été rejetés, s'y maintient jusqu'à nos jours, et sans variation sensible, dans sa forme primitive.

On ne saurait en dire autant de la signification du mot. Elle a subi dans le cours du moyen âge d'assez nombreux changements, que je crois utile de signaler ici, ne sachant pas qu'on les ait indiqués ailleurs.

1° Au XIVe siècle, l'archiprêtre de Hita (coplas 1377, 78) emploie *aceña* dans le sens de moulin à blé :

« Dixò el burro nescio ansi entre sus dientes...
Yo, en mi espinazo, les trayo mucha lenna
Trayóles la farina, que comen, del azenna. »

2° Au siècle précédent, poètes et prosateurs réservaient la dénomination d'*aceña* au moulin à foulon, par opposition au *molino* ou moulin à blé. C'est ce qui ressort très nettement de ce passage des *Siete Partidas* (P. III, XXXII, 18) « *molino* habiendo algunt home en que ficiere farina, ó aceña para pisar paños. » Le poème d'Alexandre établit aussi clairement cette distinction (copl. 1304) :

« De ruedas e de molinos que muelen las ceveras,
De muchas ricas açennas, que les dizen traperas. »

Ce nom de *traperas* (dérivé de *trapo, drapo*, drap), donné dans le Léonais aux *aceñas*, montre qu'en cette province, comme dans les autres parties du royaume de Castille, l'*aceña* n'était à cette époque qu'un moulin à foulon, tandis qu'au moulin proprement dit (*molino*), on extrayait la farine des graines alimentaires de toute espèce, alors désignées sous le nom commun de *Civaria* (a. 986, *Mon. Port.* esc. 151), de *Cibera* (a. 1076, Muñoz, *Fueros*, p. 294), et de *cebera* = *cevera* (a. 1127, Muñoz *ib.*, p. 421). Dans le bail des propriétés du monastère de Hornillos, passé en Castille, sous le règne du même Alphonse X (a. 1274), la différence entre *aceña* et *molino* est implicitement affirmée par le fait de leur juxtaposition dans les propriétés de nature diverse énumérées dans cet acte (Berganza, II, esc. 182). Le même fait se reproduit dans un grand nombre d'autres chartes des Xe, XIe et XIIe siècles (a. 941, *Esp. sagr.* XXXIV, p. 249 ; a. 1099, Muñoz, p. 345).

3° Enfin au XIe siècle, dans le Portugal espagnol, *aceñia* prend une signification beaucoup plus large, sous la plume du notaire de l'alvazir chrétien de Coïmbre, le comte Sisenand. Elle désigne un domaine renfermant des moulins et autres dépendances. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une donation de ce haut fonctionnaire à sa fille Gelvire, en date du 15 mars 1087 : « Do medietatem de illa *azenia* de Colimbria cum suis molinis et aprestationibus » (*Mon. Port.* escr. 677).

VII.

AKEISIATO, AKAREISIATO.

Un contrat de l'an 1042, passé entre Viliulfe et ses enfants d'une

part, et le prêtre Emilien de l'autre, me fournit la preuve, unique jusqu'ici, de l'existence du dérivé *akeisiato*, et du primitif *akeisiar*, dans la langue vulgaire de Galice et de Portugal, au XIe siècle. Voici le passage où cet adjectif verbal se trouve enchâssé, et qui par son contexte en détermine nettement le sens. Je l'emprunte, non à l'original aujourd'hui perdu, mais à la copie qui en a été faite au XIIe siècle par le rédacteur du *tumbo* de Celanova (liv. II, fol. 148, rect. col. 1) : « Et accepimus de vos precio ... et isto precio in anno *akeisiato*, quando mortui sunt illos homines de fame, et intrava uno modio per XX aut XXX in precio. » Cette année où l'on mourait de faim en Galice, où le muid de grain se payait sur les marchés de la province vingt ou trente fois plus cher qu'à l'ordinaire, était évidemment une année de cherté et de disette ; et c'est très certainement aussi ce que le notaire de 1042 a voulu exprimer par la formule *anno akeisiato* = *año de carestia*.

Assurés du véritable sens du mot, le sommes-nous au même degré de la forme sous laquelle le copiste du cartulaire nous le présente ? Sur ce point j'ai des doutes très sérieux : *akeisiato* et *akeisiar* n'ont laissé aucune trace dans l'espagnol et le portugais ; je ne sache pas qu'une seule des langues romanes possède rien qui leur ressemble ; enfin il n'existe ni en latin, ni en arabe, ni en allemand, ni en basque, de radical exprimant l'idée de renchérissement, auquel on puisse les rattacher étymologiquement avec quelque probabilité. Ce qui est au contraire fort probable, c'est que le scribe du Tumbo de Celanova, transcrivant en lettre française au XIIIe siècle la charte hispano-gothique du XIe, aura mutilé le mot en question par erreur de déchiffrement. Où donc il a lu et écrit *akeisiato*, je propose de lire *ak[ar]eisiato*, du verbe *akareisiar*, qui subsiste encore aujourd'hui en espagnol et en portugais sous la forme à peine modifiée d'*acariciar*. Le sens il est vrai a subi un changement plus notable : *renchérir, hausser de prix*, en 1042 ; *flatter* et *caresser*, de nos jours. Mais cette variation n'est pas telle, qu'elle puisse offrir à qui voudrait en rendre raison de sérieuses difficultés.

VIII.

AMARELLO, AMARIELO.

Ce nom adjectif remonte historiquement au IXe siècle. Il apparaît, en effet, dès les premières années du siècle suivant, en 912, dans les documents du comté de Castille (Yepes, *Coronica*, I, esc. 30) : « campo de illas *amarellas* ». Vers la même époque, le premier mars 919, nous le trouvons dans une charte léonaise avec sa signification actuelle (Escalona, *Hist. de Sahagun*, esc. 8) : « Linteo de lana tinto *amarello*. » C'est sous la même forme et avec le même sens que je le rencontre en 1041

dans une charte de l'abbaye galicienne de Celanova (*Tumbo ms. de Cel.* lib. II, fol. 92, recto) : « Caballum nimis obtimum, colore *amarello*. » Un inventaire portugais, postérieur de neuf années à la pièce précédente (*Mon. Port.*, Chartæ, esc. 378), me fournit une citation presque identique : « uno kaballo *amarello*. » Quant à la forme *amarielo*, elle est léonaise et de l'année 1103 (Escalona, esc. 136) : « Uno mulo per colore *amarielo*, in quingentos solidos preciatum ».

Maintenant que l'histoire d'*amarello* nous est connue, nous pouvons aborder avec plus de sécurité l'examen de l'étymologie arabe que M. Mahn en a proposée, il y a quelques années ; à laquelle Engelmann s'est rallié, sans que Dozy y contredise (*Gloss.* v° *Ambar*), et que Diez me paraît accepter plutôt comme un pis-aller qu'autrement (*Etym. Wœrterb.* II, p. 94, 95).

Donc *amarello* viendrait par *ambarello*, moyennant la chute de la lettre *b*, du mot arabe *'ambar*, que les Mores d'Espagne auraient, suppose-t-on, transféré de la signification d'*ambre gris*, qu'il a partout ailleurs, à celle d'*ambre jaune* ou succin. Cette étymologie, grammaticalement irréprochable, je me plais à le reconnaître, ne peut en aucune façon s'accommoder aux données historiquement certaines dont nous sommes en possession, et à ce titre elle doit être rejetée.

Sans nous arrêter à la gratuité absolue de l'hypothèse, évidemment imaginée pour les besoins de la cause, d'un changement accompli en Espagne dans la signification d'*'ambar*, abordons immédiatement la difficulté capitale. Les chrétiens de Castille et de Léon n'ont pu, dans le cours du IXe siècle, tirer *amarello* de l'arabe *'ambar*, et substituer ce nom nouvellement formé à celui qui, dans leur langue vulgaire, avait jusqu'alors désigné la couleur jaune, qu'après réalisation incontestée de deux conditions : la première que l'ambre jaune ait paru à cette époque sur les marchés hispano-chrétiens du nord-ouest sous le nom d'*'ambar* ; la seconde, qu'il y ait été jeté en telles quantités, que Léonais et Castillans, identifiant en quelque façon le *jaune* avec la substance dans laquelle et par laquelle il frappait le plus souvent leurs regards, aient été comme naturellement amenés à lui en donner le nom légèrement modifié.

Or de ces deux conditions, il n'en est pas une qui se soit vérifiée soit au IXe siècle, soit plus tard, dans toute l'étendue de l'Espagne chrétienne. Sur plus de quarante inventaires d'objets de prix que j'ai là sous les yeux et qui, par leur date, appartiennent à tous les siècles du haut moyen âge espagnol, pas un qui mentionne l'ambre jaune sous le nom d'*'ambar* ; pas un même où l'ambre figure d'une façon certaine sous un nom quelconque. Car l'*electrum*, mentionné dans un document hispano-portugais de l'an 903 (*Mon. Port.*, Chartæ, esc. 138, not. 162), est un terme

ambigu, qui désigne indifféremment le succin, ou l'alliage d'or et d'argent dont il est question, sous ce nom, dans Isidore de Séville, l'oracle du moyen âge espagnol (*Etymol.* XVI, 24). Mais, s'il en est ainsi, si comme je viens de le prouver, le succin était, sous Ordoño Ier, Alphonse III et leurs successeurs, aussi peu connu à Léon, en Castille et en Portugal, que le nom arabe qu'il portait alors dans la Péninsule, on ne peut raisonnablement admettre, même à titre de simple probabilité, que les chrétiens de ces régions aient tiré un des mots *usuels* de leur langue vulgaire, du nom ignoré d'une substance qui n'existait chez eux, si même elle y existait, qu'à l'état de rarissime curiosité.

IX.

ANDAR et ses dérivés.

1° *Andar*, bien qu'il ait probablement appartenu à la langue vulgaire d'Espagne et de Portugal dès les temps les plus reculés, n'y fait son apparition *historique* qu'au xe s. et aux suivants : *a*) *andante* en 982, « sub uno *andantes* et omnia bene considerantes (*Tumbo ms. de Celanova* III, fol. 99, v.); » et en 997 : « cum eos *andante* Froila Gundesalviz » (*Mon. Port.*, Chartæ, esc. 242). — *b*) *Andavit*, en 982 : « Et andavit suo genitore cum dolore et fletu (*Tumbo de Celan.* II, fol. 131). — *c*) *Andemus* en 1041 et 1082 : « Non *andemus* unus cum numla arte mala » (*Mon. Port.* Chart., esc. 314); « Sedeamus parceiros bonos, et *andemus* unus ad alium cum veritate » (*ibid.*, esc. 609). — *d*) *Andare* et *andar* la première forme, en Aragon, en l'année 1122, dans le fuero de Sanguesa (Muñoz, p. 430) : « Quantum potueritis in uno die *andare* et tornare » ; la seconde, en Portugal, sous Alphonse Ier, dans le fuero de Trancoso octroyé entre 1140 et 1185 (*Mon. Port.*, Leges, p. 434) : « Illa una pars que habuerit à *andar* in fossado, et non fuerit, quomodo det ..... quinque solidos ».

2° Ce même verbe est escorté, dans l'espagnol et le portugais du haut moyen âge, de dérivés aussi nombreux alors qu'aujourd'hui : *a*) *andamio*, sentier, est couramment employé à Léon en 997 (Bermude II, dans Yepes, V, escr. 17, p. 438 verso) : « Annuit ..... ut facerem vobis cartulam restaurationis et testationis ..... de ipsa villa quæ vocatur Palumbaria, per suos terminos antiquos ..... suo porto integro, et suas piscarias, et suos raunales, et suos *andamios*, et saltus. » Le Castillan Gonzalo de Berceo, au xiiie siècle, se sert de ce même dérivé avec le sens de *marche*, *faculté de se mouvoir* dans ce passage de son poème de *San Domingo de Silos* (copla 605) :

« Guarieron de los piedes, el *andamio* recibieron.
Pagados e alegres a sus casas tornaron. »

Les antiques et primitives significations de ce dérivé ne me permettent pas d'admettre l'étymologie arabe proposée par M. Dozy (*ad-da'âir les poutres*. Gloss. v° *Andaîme*), qui évidemment n'a été suggérée à son auteur que par la signification moderne d'*échafaud* et d'*échafaudage* donnée aujourd'hui à *andamio*. Pour moi, *andamio* vient d'*andar*, comme *aramio*, dont il sera question plus tard, vient de *arar*. — *b*) *Andador*, bas officier de police chargé de la signification des actes judiciaires (*Fuero de Daroca*, a. 1142, Muñoz, p. 536) : « Judex, *andadores*, saiones ad pignorandum intrent in omnes domos Daroce, preter domum Regis et episcopi et domini ville. » On voit par le fuero de Molina (XIIe siècle) que ces *andadores* étaient à la solde du *concejo* ou *ayuntamiento* de la ville (Llorente, *Provinc. Vascong.* t. IV, esc. 127, ch. 13 et 14). — *c*) *Andadura*, marche ; je trouve ce mot usité en Navarre dès le début du XIIe siècle (*Fuero de Casseda*, Muñoz, p. 377) : « Terminos de montes in totas partes habeat Casseda, ad uno die de *andatura*. » — Enfin, *d*) *Andaria*, dans le fuero léonais de Castroverde (a. 1197), signifie l'obligation de marcher en guerre : « Preconarii et Saion sint liberi de toda sua *andaria* (Llorente, ub. supr. esc. 199).

Jules TAILHAN.

II.

SUI « MIRACLES DE NOSTRE DAME EN PROVENÇAL ».

Ed. Ulrich ; *Romania*, VIII, 12-28.

Il signore Ulrich fece per un certo numero di questi miracoli alcuni utili raffronti, senza però esaurire la materia ; nella *Rom.* VIII 428, il signore F. J. Child registrò alcune versioni della leggenda del Cristiano che offre qual pegno al Giudeo l'imagine di Gesù, e rispetto alle leggende I, IV, X e XII, per le quali l' Ulrich nulla aveva potuto rinvenire, rimanda alla collezione norvega, *Maria Saga*, edita dall' Unger ; questo libro non mi è accessibile ; ora, sebbene sia molto probabile che l'Unger per ciascuna di queste abbia rimandato allo *Speculum historiale*, non credo inutile di osservare che, di una in fuori, le 13 leggende provenzali ricorrono nel medesimo ordine nel settimo libro dell' enciclopedia del Bellovacense. Anche la dizione segue quasi parola per parola il latino, salvo che il provenzale è più semplice e spigliato. Ecco la corrispondenza :

I = Vinc. Bell., VII, 81.
II = — — ib.
III = — — 82.
IV = — — 83.
V = — — 84.

VI = — — 85.
VII . . . . . [1]
VIII = Vinc. Bell., VII, 86.
IX = — — 87.
X = — — 88.
XI = — — 89.
XII = — — —[2]
XIII = — — 93-95[3].

1) L'edizione Duaci 1624 non ha che un solo miracolo avvenuto nella Chiesa di S. Michele ; ma il secondo, che si legge nella raccolta provenzale, dell' imagine illesa nell' incendio, si legge nella raccolta di Botho (XV), presso Berceo (XIV), in Herolt (LXXXV).

2) I capitoli 90-92 contengono la storia della casta imperatrice di Roma.

3) La dipendenza del provenzale da Vincenzo si manifesta anche in ciò, che le rubriche dei tre capitoli in che piacque al Bellovacense dividere la narrazione ricorrono anche nel provenzale. E il confronto coll' originale dimostra l'esattezza delle emendazioni del Tobler (ZRP III), che del resto non abbisognavano di tale riprova. Cfr. p. es. 10 *un ciotada que volc divulgar la* [*sua*] *fama* = *nominis* SUI *famam volens extendere*; 183 *assiduojamen* = *assiduis precibus*.

MUSSAFIA.

III.

CHEVRETTE, CREVETTE.

Le crustacé appelé *palémon* par les naturalistes est, ainsi que le *crangon*, désigné presque indifféremment en français par les noms de *chevrette* et de *crevette*[1] : quelle est l'origine de ces deux noms? Dans le n° 31 de la *Romania* (VIII, p. 441) j'ai admis que le second de ces mots était une transformation normande du premier. Cette dérivation a été contestée dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (III, 611) par M. Suchier, qui paraît même mettre en doute l'existence de *chevrette* comme nom d'un crustacé. Que M. Suchier ignore quelques mots même très usités de notre langue, il n'y a là rien dont on puisse lui faire un

1. La définition du dictionnaire de l'Académie que je donne plus loin en fait foi ; cependant Cotgrave, toujours si exact, définit la chevrette « a great prawne », c'est le *palémon*, et la crevette « a shrimpe », c'est le *crangon* ; il est vrai qu'il ajoute « ou prawne », ce qui nous ramène au palémon. Ménage donne plutôt le nom de chevrette au *cardon*, ce qui n'est qu'un nom local du crangon ; le palémon est pour lui la « crevette franche ».

reproche ; mais quand il en rencontre de tels, au lieu d'en contester l'authenticité, il devrait, ce semble, les chercher dans un glossaire ; s'il l'avait fait, il aurait vu que depuis Ménage jusqu'à Littré, y compris Richelet, Boiste, Napoléon Landais, Larousse, Poitevin, etc., tous les auteurs de dictionnaires français, d'accord avec l'Académie, ont défini chevrette « une sorte de petite écrevisse de mer que d'autres appellent crevette » [1]. J'ajouterai que depuis Huet tout le monde a dérivé ce mot de *capra*, sans doute, ainsi que le disait, peut-être avec un peu trop d'imagination, le savant évêque d'Avranches, « quod caprarum more saliant et cornibus quæ fronte gerunt ferire videantur. » Cette étymologie a été acceptée par Diez, qui cite à l'appui les dénominations allemandes *bœckle* et *meergeisz* [2]. Cependant, toute vraisemblable qu'elle est, elle ne satisfait pas M. Suchier qui, rejetant la dérivation *chevrette* de *capra*, veut voir dans ce mot, pris « dans le sens de *krebs* », une « umdeutung » de *crevette*, lequel viendrait du néerl. *crevet*. Mais d'abord le mot *chevrette* ne signifie point *krebs* : il répond à l'all. *garneele* (Schuster) ou *garnat* (id.) ; d'un autre côté on ne voit guère en vertu de quelle « umdeutung » on aurait donné le nom d'un crustacé, dont la lenteur est proverbiale, à un autre dont l'agilité l'a fait comparer à un cabri. Voilà pour le sens. Quant à la forme, *crevet(te)* n'aurait pu donner autre chose que *quervet(te)*, et non *chevrette* [3]. Mais il y a plus ; ce nom *crevet*, que M. Suchier donne comme néerlandais, existe-t-il réellement ? On en peut douter ; les divers dictionnaires hollandais et flamands qu'il m'a été possible de consulter ne connaissent que la forme *kreeft* (suéd. *kräfta*), écrevisse ; quant à la chevrette et à la crevette, ils la désignent par les vocables *garneele* et *garnaat* (suéd. *räka*). Nous voilà loin d'une identification possible entre la crevette (crangon ou palémon) et la creviche v. fr. (écrevisse), identification que M. Suchier me reproche de n'avoir pas faite [4]. Enfin, pour combattre l'étymologie que j'ai donnée de

1. Je n'ai pas besoin de faire remarquer ce qu'il y a d'inexact dans cette dénomination « d'écrevisse » donnée à la crevette et à la chevrette ; j'ai dit aussi qu'on les avait parfois distinguées, au lieu de les confondre, comme le fait la définition de l'Académie.

2. Il est évident que l'expression « ein nahe verwandtes Insect », dont se sert Diez, signifie un *crustacé* semblable à la crevette, et non un *insecte* proprement dit — quel insecte ? — comme semble le croire M. Suchier, et il ne peut être question ici, comme dans les dictionnaires français, que du crangon et du palémon. Toutefois si nos dictionnaires n'attribuent point au vocable chevrette le sens d'insecte, il est vrai que les entomologistes donnent parfois ce nom à une espèce de cerf-volant, le *platycerus caraboïdes* ; mais il n'est pas moins vrai que ce n'est pas de cette chevrette que Diez a voulu parler.

3. Cette dérivation me paraît valoir celle de *gade* ou *grade*, de *carde*, proposée par M. Suchier, qui oublie 1° de montrer comment *c* initial se change en *g* dans le normand, 2° comment, en admettant la chute improbable de l'*r* de *carde*, il se fait que l'*a* de *gade* soit resté bref malgré cette chute.

4. J'ai montré combien l'allemand et le suédois avaient soigneusement distingué

crevette, le savant collaborateur de la *Zeitschrift*, qui ne paraît pas avoir lu mon article avec plus de soin que celui de Diez, s'appuie sur ce que j'aurais fait reposer uniquement ma démonstration sur l'emploi hypothétique des mots *chevrette* et *crevette* pour distinguer le même crustacé ; on a vu s'il y avait là une erreur : mais ce n'est pas seulement sur la coexistence de ces deux vocables que s'appuie ma preuve, c'est bien plutôt sur l'identité de *chevron* et de *crévon* comme représentant respectivement en français et en bas-normand un même dérivé de *capra* ; la double série :

capra **caprionem* fr. *chevron*
capra **caprionem* pic.-h.-norm. *quévron* b.-norm. *crévon*

m'a fait établir les deux suivantes :

capra **capretta* fr. *chevrette*
capra **capretta* **quevrette* b.-norm. *crévette* ;

d'où j'ai conclu que *chevrette* et *crevette* étaient étymologiquement identiques, comme *chevron* et *crevon* le sont d'une manière incontestable.

Ch. JORET.

IV.

TANGUE, TANQUE.

« *Tangue*, sorte de dépôt terreux, lit-on dans le dictionnaire de Littré, qui se trouve en certaines baies et qui est un excellent engrais. C'est une espèce de sable gris qui se dépose à l'embouchure des rivières de la basse Normandie [1]. — D'après M. Roulin, angl. *dung*, fumier, la tangue étant un engrais (douteux à cause du *d*). » — M. Littré a eu grand'raison de ne point accepter l'étymologie de M. Roulin ; le mot *tangue* ou *tanque* ne peut en effet venir de l'angl. *dung*, ags. *dyncg* ; mais, s'il faut chercher ailleurs son origine, on la trouve, je crois, aussi dans les langues germaniques, et je suis surpris qu'on n'ait pas songé à identifier ce mot avec le radical analogue qu'on y rencontre, nor. *pang*, dan. et all. *tang*, suéd. *tång*, ang. *tangle* et *tang* : espèce d'algue ou

---

la crevette ou chevrette et l'écrevisse ; l'anglais n'a pas de dénominations moins diverses pour ces crustacés : à l'écrevisse il donne le nom de *crayfish*, corruption de *crevisch* v. ang. = v. fr. *creviche* ; il désigne, au contraire, la crevette et la chevrette par les noms de *prawn* et de *shrimp*.

1. La *tangue* est à vrai dire le sable mêlé d'alluvions qu'on trouve dans les estuaires du département de la Manche et en particulier du Cotentin.

2. M. Littré aurait bien dû repousser aussi l'explication de M. Roulin, qui fait dériver *tanguer* de *tangue*. *Tangue* a donné le verbe *tangu(i)er*, litt. « engraisser une terre avec de la tangue » ; quant à *tanguer*, il faut chercher son origine ailleurs ; peut-être est-ce un dérivé du nor. *tangi*. « A point projecting into the sea » ou « the pointed end by which the blade is driven into the handle » (Vigf., *An icelandic dictionary*). Cf. a. *stampfer* « pilon » et *stampfen* « tanguer ».

fucus. Le fucus sert à fumer la terre comme la tangue ; l'un et l'autre sont un engrais marin : il n'est pas étonnant dès lors qu'on ait donné à l'un le nom du premier, d'autant plus que les fucus étant désignés sur nos côtes normandes par le vocable germanique *vrac* (ags. *vrăc*, a. wrak, débris jeté à la côte), le mot *tang* pouvait recevoir un autre emploi et une autre signification, signification qui n'est pas plus éloignée du sens étymologique de ce nom que ne l'est celle de *vrac* de son sens primitif.

Ch. JORET.

V.

LES FILLES DES FORGES DE PAIMPONT.

RONDE BRETONNE [1].

1.

Ce sont les fill's des forges (*bis*),
Des forges de Paimpont,
Falaridon, falaridaine,
Des forges de Paimpont,
Falaridain', falaridon.

2.

Qui iront à confesse (*bis*)
Au curé de Beignon,
Falaridon, falaridaine,
Au curé de Beignon,
Falaridain', falaridon.

3.

En entrant dans l'église (*bis*)
Ont demandé pardon,
Falaridon, falaridaine,
Ont demandé pardon,
Falaridain', falaridon,

4.

Qu'avez-vous fait, les filles (*bis*),
Pour demander pardon?
Falaridon, falaridaine,
Pour demander pardon,
Falaridain', falaridon.

5.

Nous avons couru les danses (*bis*)
Et bals de garçons,
Falaridon, falaridaine,
Et bals de garçons,
Falaridain', falaridon.

6.

Vous aviez des culottes (*bis*)
Dessous vos blancs jupons,
Falaridon, falaridaine,
Dessous vos blancs jupons?
Falaridain', falaridon.

7.

J'avions ben des culottes (*bis*),
Mais point de cotillons,
Falaridon, falaridaine,
Mais point de cotillons,
Falaridain', falaridon.

8.

Allez-vous en, les filles (*bis*),
Pour vous point de pardon,
Falaridon, falaridaine,
Pour vous point de pardon,
Falaridain', falaridon.

9.

Il faut aller à Rome (*bis*)
Chercher l'absolution,
Falaridon, falaridaine,
Chercher l'absolution,
Falaridain', falaridon.

10.

Si nous l'avons à Rome (*bis*),
Nous l'aurons à Beignon,
Falaridon, falaridaine,
Nous l'aurons à Beignon,
Falaridain', falaridon.

J. FLEURY.

---

[1] Ronde recueillie par Adolphe Orain aux Forges de Paimpont (Ille-et-Vilaine).

COMPTES-RENDUS.

CARL VON REINHARDSTŒTTNER, **Grammatik der Portugiesischen Sprache** auf Grundlage des lateinischen und der romanischen Sprachvergleichung bearbeitet. Strasbourg, Trübner, 1878, 8°, xvj-416 p.

M. de Reinhardstœttner n'est pas un inconnu pour les romanistes. Il a déjà publié plusieurs essais, assez faibles, sur la langue et la littérature italiennes et portugaises. Son dernier travail ne nous oblige pas à changer d'avis sur son compte. M. Stengel, dans le même article de la *Jenaer Litteraturzeitung* où il parle de la grammaire française de Mætzner comme d'un livre qui n'est plus à la hauteur de la science, a fait l'éloge, assez froid il est vrai, de la grammaire de M. de Reinhardstœttner. Je n'hésite pas à dire que la grammaire de Mætzner, excellente pour le temps où elle a paru, vaut encore aujourd'hui infiniment mieux que celle de M. de Reinhardstœttner. Pour montrer comment l'auteur a su mettre à profit pour la grammaire portugaise le latin et la grammaire comparée des langues romanes, il suffit d'examiner un peu la phonétique. A propos de l'*a* il dit : « Des cas isolés sont *fome* (fames), *Tejo* (Tagus). » Dans l'un de ces deux cas c'est le voisinage de l'*m*, dans l'autre celui du *g* qui influe sur l'*a*, mais nous n'en apprenons rien. — Il continue : « Ordinairement *a*, sous l'influence d'un *i* qui s'appuie sur lui, donne la diphthongue *ei*, plus rarement *ai*, par ex. *raiva*, *vigairo*, régulièrement *necessario*, *vigario*. » Pas un mot sur le rapport des deux formes *vigairo* et *vigario*. Celui qui apprend le portugais dans cette grammaire doit croire que *arius* donne régulièrement *ario*, comme *a* donne *a*, et irrégulièrement *airo*, comme *a* donne *e* dans *Tejo* et *o* dans *fome*. — « D'une manière semblable *ai* se trouve à côté de la voyelle pure dans *aplainar* et *esfaimar*. » Cela veut dire que *aplainar* est issu d'une forme **aplaniare* et *exfaimar* d'une forme **exfamiare*, comme *vigairo* de *vicarius*. Diez avait vu là une influence du français que je ne puis admettre. Je crois y trouver le commencement d'une influence de *n* et *m*, analogue à celle qu'on connaît en français, commencement qui n'aurait pas eu d'autre suite et qui ne se trouvait originalement que dans les formes accentuées sur le radical comme *aplãno aplaino*. — Un *a* commençant le mot tombe dans *bodega*, *botica* (apotheca), *dulterio* (Eluc., I, 385, adulterium). M. de R. ne fait pas de différence entre ces deux mots, dont l'un a perdu son *a* dans la période romane et peut-être déjà en grec avant de passer dans les langues romanes, et l'autre seulement dans une forme non reçue en portugais. — « Après la voyelle tonique *a* se conserve. Dans ce cas, la syncope a souvent eu

lieu dans toutes les langues romanes ou déjà dans le bas-latin (*spætlateinischen*), p. e. *obra* (*opera*) ; de la même manière *a* qui finit le mot se conserve, p. e. *casa*, *segunda*, *hora*. » Il est difficile de voir la différence de l'*a* atone dans *obra*, *casa* et *hora*. Pour la première assertion il aurait fallu un exemple comme *camara*. — « L'*á* de l'anc. haut-all. est resté, ainsi dans *albergar* (rad. got. *harjis*), *arenque* (*harinc*), *agasalhar* (*saljan*). » Où M. de R. a-t-il vu un *á* dans ces mots? — Il ne faut pas attendre que M. de R. aborde la question de savoir si la diphthongaison de *ĕ*, *ŏ* a jadis existé en port. et a disparu plus tard en laissant quelques traces, ou si elle y est absolument inconnue. Il dit, en parlant de l'*ĕ*, qu'il persiste généralement et qu'il se change en *i* dans *dizima*, ensuite que l'*e* en position persiste également et qu'il devient *i* dans *isca*, *confissão*, *procissão*. Je ne sais pas si M. de R. croit en effet que l'accent est sur l'*i* dans ces deux derniers mots ; en tous cas ces deux exemples prouvent avec quelle légèreté le livre est compilé. — « *I* en position est traité comme bref, devient par conséquent en partie *e*, p. ex. *cepo*. » Parmi les mots qui ont gardé l'*i* il cite *crista*, *digno*, *firme*, *limbo*, *lingua*, *silva*, *triste*, *brilhar*, *cinco*, *quinto*, *mille*, *brilho*, *villa*, et enfin *millesimo* (!). M. de R. ne se doute pas qu'il y a une différence entre une voyelle brève et une longue, même quand elles sont en position, que *ĭ* donne *e* et que *ī* persiste. C'est en partant de là qu'il aurait dû expliquer les anomalies, ce qui est souvent facile ; cf. *lingua*, *limbo*, *brilhar*. — Je finis par une addition sur le changement de nombre, dans la même phrase, du pronom de la personne à qui on parle. Diez en parle, III, 57. Cf. encore, pour l'anc. fr., Burguy, II, 94, Fœrster, *Richart*, 969 ; pour l'it., Liebrecht dans les *Gœttinger gelehrte Anzeigen*, 1870, 1232 ; 1872, 318. J'ajoute un exemple portugais : *Nem vos perlevo en nada*, *Ximena*, *Que sendo delguada*, *Cambaste no laguo a chusma de pena*. Braga, *Antol.*, 4, 17. Un autre a déjà été indiqué par Liebrecht. Il se trouve dans Bellermann, *Port. Volkslieder*, p. 172. Aux exemples bas-latins cités par Diez on peut ajouter un passage dans le *Recueil* de M. Meyer, I, 12, 8.

J. Ulrich.

Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge, d'après les travaux les plus récents, par M. Charles Aubertin. T. II. Paris, Belin, 1878, in-8°, vj-585 p.

J'ai rendu compte ici (*Romania*, VI, 454) du premier volume de l'ouvrage de M. Aubertin ; j'en ai apprécié les mérites et les défauts. Le second volume est sujet au même jugement général que le premier, si ce n'est que je dois reconnaître avec regret que les mérites sont moindres et les défauts plus graves. L'auteur a apporté moins de soin et de peine à le composer ; on n'y trouve rien de comparable à l'étude sur la poésie dramatique qu'on lit dans le premier volume. On y est tout d'abord choqué par un manque de proportion qui indique un manque de justesse dans l'appréciation même du sujet. Les « Orateurs » occupent trois cents pages dans ce volume, parmi lesquelles il n'y en a peut-être pas cinquante qui soient consacrées à de la littérature proprement dite. En effet, les *Sermons*, qui tiennent cent pages, sont surtout intéressants comme

documents pour l'histoire des mœurs ; quant à « l'éloquence politique et judiciaire », elle ne sert que de prétexte à deux cents pages d'histoire politique et juridique, presque entièrement étrangères à la littérature, et où l'auteur résume, d'une façon d'ailleurs habile et intéressante, les travaux de quelques érudits modernes. En regard de ces 300 pages, les fabliaux, qui mériteraient une place importante, occupent vingt pages, la poésie didactique et morale trente, les romans et nouvelles en prose vingt-cinq. Parmi les historiens, Villehardouin, Joinville, Froissart et Commines sont bien traités, parce que M. A. a pu facilement travailler de seconde main ; partout où il fallait des recherches nouvelles, des appréciations originales, on ne rencontre que des nomenclatures sèches et confuses, des jugements d'une banalité parfaite parfois échangée, contre des appréciations élogieuses ou sévères qui semblent formulées presque au hasard.

A côté de ce défaut général dans la préparation et la composition du livre, on en remarque presque à chaque page, dans les parties où l'auteur ne trouvait pas le travail fait avant lui, un autre plus fâcheux encore, et qui, en empêchant qu'on puisse avoir confiance dans ses assertions, enlève à ce livre presque toute sa valeur. Je veux dire une inexactitude constante et d'autant plus dangereuse et en même temps surprenante qu'elle s'appuie sur un grand appareil de citations et de renvois aux sources ou aux travaux que l'auteur semble avoir consultés. Je n'emprunterai mes preuves qu'aux quelques pages qui concernent les fabliaux : elles fourmillent d'erreurs et de légèretés inconcevables (sans parler des omissions, des jugements tout faits, etc.). *Fabliau* viendrait de *fabel* « par métathèse » (p. 3), tandis que *fablel* est un diminutif de *fable*. Le « fabliau » est défini un « petit récit fictif, *licencieux et moqueur* », et aussitôt après on lit que l'apologue n'est qu' « une variété de ce genre ». Les auteurs de fabliaux, d'après M. A. (p. 4), « doivent à Pétrone la *Matrone d'Éphèse* [qui vient certainement, non aux auteurs de fabliaux, mais au *Roman des Sept Sages*, d'une tout autre source], à Apulée le *conte du Cuvier* [tandis que le fabliau du *Cuvier* et le conte d'Apulée imité par Boccace et La Fontaine n'ont de commun que le nom]. Ils ont emprunté à l'ancien recueil des Vies des Pères *le duc Malaquin*, etc. [mais ces contes ne sont pas des fabliaux et font partie du recueil même appelé *Vies des Pères*]. La plupart de ces petits drames sont le produit du sol de la France [lisez : la moindre partie] ». En adoptant, pour classer les fabliaux, le plan assez défectueux de V. Le Clerc, qui les range d'après la condition des personnages qui y figurent, M. A. a tort de dire que les grands, soit du siècle, soit de l'Eglise, sont épargnés par nos anciens satiriques ; mais cette assertion, qu'un critique lourdement malveillant a répétée en l'amplifiant dans la *Revue des Deux-Mondes* (voy. le n° du 15 juin 1879), demanderait pour être réfutée ou expliquée des développements qui m'entraîneraient trop loin. — A propos de Raoul de Houdenc, M. A. renvoie (p. 6) à « la publication de M. Michelant, Stuttgart, 1869 ». Qu'entend-il par là ? — Il parle des « inventions bizarres » de Gautier de Coinci, qui n'a jamais rien inventé ; il parle, à propos de ses Miracles et des « contes dévots » en général, du mélange avec les effusions pieuses de « grossièretés licencieuses », des produits d'une « imagination cynique », de la « révoltante promiscuité des choses les plus saintes avec ce qu'on peut inventer et concevoir de plus pro-

fane ». La douce légende de la « sacristine » pécheresse dont la Vierge, pendant une absence, fait l'office au couvent, est citée comme un des « traits les moins scandaleux » de ces récits. C'est méconnaître absolument le moyen âge et notamment le prieur de Vic. Ce qui nous paraît grossier, et à bon droit, n'est nullement dépravé, et s'il y a dans les Miracles de la Vierge des traits d'une crudité, d'un réalisme ou d'une naïveté qui nous choque, il est complètement injuste d'y voir le produit d'une « imagination cynique ». L'historien d'un monde disparu doit, pour le comprendre, se placer à son point de vue. Que les protestants aient rapporté ces contes « superstitieux » avec horreur, que Voltaire s'en soit servi pour ridiculiser le catholicisme, c'est tout naturel; mais est-ce comme chrétien que M. A. en est scandalisé ou comme philosophe qu'il les condamne? Ce n'est pas là le point de vue qu'il devait prendre. — Le conte de l'évêque qui bénit sa concubine serait « manuscrit » (p. 9); il est imprimé depuis longtemps dans les *Anecdota litteraria* de Wright. — Si dans les fabliaux on n'attaque pas les moines, c'est, d'après M. A., que « les communautés les plus puissantes, les plus populaires, avaient au XIIIe siècle l'ardeur féconde de la jeunesse et le prestige de la nouveauté. » Mais les bénédictins étaient fort anciens, et comment auraient-ils bénéficié du « prestige » des frères mendiants? Les railleries contre eux sont bien moins rares que ne le dit l'auteur; mais c'est précisément contre les cordeliers et les jacobins qu'il y en a le plus.

Parmi les fabliaux dirigés contre les prêtres « qu'il est impossible d'analyser », M. A. cite (p. 11) le *Dit des Perdriz*, qui, sauf un détail grossier, est, comme on sait, l'original du « Dîner de Madelon », par conséquent une plaisanterie fort innocente. — Le *Chevalier au barizel*, cette touchante histoire de repentir et de miséricorde, « plaisante, dit M. A. (p. 11), sur les mésaventures d'un chevalier déloyal et félon ». — Parmi les fabliaux où on est « choqué ... des mœurs grossières et du langage vulgaire qu'ils donnent aux plus grands seigneurs », on cite le *Vair Palefroi*, ce récit si plein de délicatesse et de « courtoisie ». — A côté de toutes ces inexactitudes foisonnent les inutilités; on nous apprend que les *Jeux d'aventure* (ce n'est nullement un fabliau) sont dans le ms. de la B. N. 7218, *Boivin de Provins* dans le ms. 7595, etc.; on nous donne des renseignements biographiques et bibliographiques (p. 12 et 16) sur les *novellieri* italiens. — Le type de l'entremetteuse se trouverait esquissé dans *Boivin de Provins*; on n'y trouve rien de pareil. A la fin d'une note sur *la Housse partie* (il eût été bon de dire que c'est un conte d'origine indienne), louée pour sa moralité, on lit : « V. d'autres fabliaux, *l'Escureuil*, *la Bourse pleine de sens*, *la Saineresse*, *les Deux Changeors* ». Ce dernier conte a pour sujet une aventure gaillarde; la *Bourse* est un charmant récit, plein de la meilleure morale; les deux autres sont de grossières obscénités; que signifie cet assemblage étonnant? — Parmi les histoires de « vilains » on cite (p. 12) *Audigier*, parodie des chansons de geste, et *Richaut*, peinture extrêmement remarquable et vivante de la vie des courtisanes et de leurs amis. — Les contes étrangers qui ont le même sujet que le *Vilain mire* n'en dérivent pas pour cela. Ce conte indien est arrivé en Europe au moyen âge et n'a pas nécessairement passé par la France pour pénétrer dans les autres contrées. Il en est de même de beaucoup de nos fabliaux qu'on veut que Boccace et autres aient imités. Le Clerc

regarde toujours le français comme l'original, les versions étrangères comme les copies ; mais chaque cas est à examiner à part, et cela s'applique à beaucoup d'autres assertions pareilles de M. Aubertin. — Parmi les contes dont le sujet « est tiré des poètes ou des historiens anciens » figure le *Lai d'Aristote ;* je serais curieux de savoir dans quel ouvrage antique est rapportée cette histoire, certainement orientale. — « L'Allemagne, qui, depuis Wolfram de Eschenbach, a traduit plusieurs de nos grands poèmes chevaleresques (comme si Wolfram était le premier qui l'eût fait !), s'est moins facilement accommodée de notre poésie moqueuse, trop frivole pour sa gravité. Il lui a suffi d'en recueillir de vagues souvenirs dans ses poésies latines et de mettre en distiques (!) quelques fabliaux (p. 17). » Or l'Allemagne est précisément le pays où il est le plus sûr que nos fableaux ont été directement traduits ou imités, et en grand nombre.

Voilà ce que je trouve de plus saillant à relever dans les quinze premières pages du volume. Tout ce qui concerne la poésie, c'est-à-dire en somme la littérature par excellence, est traité avec une négligence égale. Je ne puis tout citer ; voici quelques échantillons pris au hasard. — P. 22, on énumère des *Dits* de Baudouin de Condé sans parler de l'édition complète que M. Scheler a donnée de ses œuvres avec celles de son fils Jean, dont, autant que je crois, il n'est pas dit un mot. — P. 35, « on l'appelait [Jean de Meun] *Clopinel,* parce qu'il était boiteux. » *Clopinel* était son nom de famille, et il n'était pas boiteux. — P. 40. « Nulle part la doctrine du grand œuvre n'est exposée avec plus de clarté apparente, d'ordre et de concision » que dans l'entretien d'Art et de Nature au *Roman de la Rose.* Or il n'est pas dit un seul mot d'alchimie dans cet entretien ; dans quelques-uns des vers qui précèdent, le poète parle, en son propre nom, de l'alchimie, mais il se borne à dire que cette science, vaine pour la plupart de ceux qui la cultivent, ne le serait peut-être pas si on savait surprendre les procédés de formation qu'emploie la nature. — P. 60. « Nous avons de Philippe de Than deux ouvrages, dont le titre seul est en latin : le *Liber de Creaturis* et le *Bestiarius.* » M. A. cite pourtant les articles mêmes où il est dit depuis bien longtemps que le prétendu *Liber de Creaturis* s'appelle le *Comput ;* quant au *Bestiaire,* son auteur l'appelle naturellement ainsi, et non *Bestiarius.* — A côté de cela, on nous apprend, d'après un article de la *Romania* (janvier 1877), qu'il y a un calendrier inséré dans un ms. bourguignon du XIVe siècle. Voilà un renseignement bien utile ! — On dirait un amas de notes qui ont été mises plus ou moins bien à leur place, mais qui n'ont pas été utilisées. Ces notes sont d'ailleurs prises au hasard, dans les ouvrages les plus surannés comme dans les travaux les plus récents, et cousues bout à bout sans souci de leur incohérence. Ainsi, p. 74, « on attribue à Thibaut de Vernon, qui était chanoine de Rouen vers le milieu du même siècle [cela ne se rapporte à rien, mais on vient de parler d'un contemporain du roi Etienne, il s'agit donc du XIIe siècle], trois vies de saintes en vers français. » Thibaut vivait au milieu du XIe siècle ; personne ne songe plus à lui attribuer les vies en question (avec les auteurs du t. XIII de l'*Hist. litt.*), mais on a conjecturé qu'il pourrait bien être l'auteur de la *Vie de saint Alexis.* C'est à la même source qu'est pris ce qui suit sur Garnier de Pont Sainte-Maxence et « Pierre Longatosta *(sic),* » qui aurait écrit peu après 1180. « On a, du même temps, une vie de saint Barlaam, une vie de saint Josaphat, »

etc., etc. Toutes les pages consacrées à la poésie religieuse, morale et dramatique, sont un pêle-mêle de coq-à-l'âne ; ce jugement, malgré sa sévérité, n'est malheureusement que juste.

Je terminerai par un exemple des erreurs et des méprises que commet M. A. même quand il a des devanciers qui, s'il les avait consultés avec attention, lui auraient fourni sans qu'il prît beaucoup de peine des renseignements précis. Il s'agit des diverses rédactions de l'histoire des Sept Sages. Tout le monde peut savoir aujourd'hui qu'il y a deux groupes de rédactions occidentales de cette histoire, l'une composée du *Dolopathos* qu'écrivit en latin, à la fin du XIIe s., le moine cistercien Jean de Haute-Seille, et de la traduction en vers français qu'en fit Herbert peu de temps après ; l'autre comprenant plusieurs versions françaises et latines, dont le rapport exact n'est pas encore déterminé, mais dont les relations sont très étroites. J'ai résumé tout cela dans un article de la *Romania* (II 481) que M. A. a pu lire, et dans la préface de mes *Deux rédactions en prose du roman des Sept Sages* qu'il cite expressément. Or voici comment l'auteur l'explique à son tour, en prétendant « dissiper la confusion » (p. 77 s.) : « Un Indien, Sendebad [M. A. prend le nom du héros du roman pour celui de l'auteur !], qui vivait un siècle avant notre ère [!!], avait écrit le *Roman des Sept Sages* [ce titre n'appartient qu'aux rédactions occidentales], traduit en persan, et du persan en arabe, de l'arabe en hébreu, de l'hébreu en syriaque [cet ordre est absolument fantastique], puis en grec et en latin, et de là en français, en flamand, en allemand, en anglais, en espagnol, en italien [il fallait distinguer tout cela : les versions flamande, allemande, anglaise, sont traduites du français et n'ont aucune valeur ; l'espagnol vient de l'arabe, et appartient au groupe oriental ; la famille italienne est au contraire un membre du groupe occidental] ; il fit rapidement le tour du monde alors connu... Vers la fin du XIIe siècle, don Jehan, moine de l'abbaye de Haute-Selve, au diocèse de Metz, mit en latin le texte grec du roman [un moine du XIIe s. traduisant du grec ! le roman latin de Jean, fait sans doute de mémoire, ne ressemble pas plus au texte grec qu'à aucun autre]... Un autre moine, nommé Herbert [il n'était nullement moine], rima cette traduction en vers français de huit syllabes... La version française a pour titre *Dolopathos* [mais c'est le titre du roman latin]..... Il s'est conservé une seconde forme française du même récit, œuvre anonyme d'un trouvère du même temps [il faudrait dire au moins deux formes françaises, une en vers et l'autre en prose]... Dissipons ici une confusion qui s'est produite assez souvent dans les analyses critiques du *Dolopathos* et du *Roman des Sept Sages*. Ces deux poèmes, imités du même original, qui est le livre de Sendebad, sont deux ouvrages distincts [et les auteurs d'« analyses critiques » ne s'en étaient pas aperçus ?]... Nous venons d'indiquer les deux versions françaises du *Dolopathos*, qui sont sorties de la rédaction latine du moine Jehan [mais non ; il n'y en a qu'une, celle de Herbert ; l'autre est précisément le *Roman des Sept Sages*, qui ne vient pas de cette rédaction latine ; quel imbroglio !] ; la rédaction latine plus fidèle qui a donné naissance au roman français des *Sept Sages* [cette rédaction est perdue, si elle a jamais existé] a provoqué de nombreuses imitations. Les plus anciennes sont certaines versions françaises qu'on possède encore en manuscrit [qu'est-ce que cela veut dire? puisque cette rédaction latine, que M. A.

a le privilège de connaître seul, a donné naissance au roman français des *Sept Sages*, qu'est-ce que « certaines versions françaises » qui ne sont pas ce roman, apparemment, et qu'on possède aussi en manuscrit? Toutes les rédactions en vers et en prose sont aujourd'hui publiées]. Ces versions ont été à leur tour traduites en latin, vers 1330, dans l'*Historia Sapientum*, et cette seconde rédaction latine ... a été imitée dans d'autres versions françaises plus récentes [*lisez* traduite en français à la fin du XVe siècle] et dans un poème publié par M. de Keller en 1836 [mais ce poème est précisément le roman des *Sept Sages* qui a déjà figuré deux fois, et qui, loin d'être la traduction de l'*Historia*, est la plus ancienne de toutes les rédactions françaises! ajoutez qu'en note M. A. indique *Li Romans des Sept Sages*, von Keller (*sic*), Tübingue, 1874, reprenant une quatrième fois ce poème avec une date fausse!]. Telle est l'histoire abrégée de ces deux branches de la légende orientale de Sendebad. » Voilà une histoire claire et bien contée!

Il est véritablement décourageant de voir, après qu'on a publié des recherches destinées surtout à épargner aux autres de la peine et des erreurs, que, tout en les citant, on ne se donne même pas la peine de les lire; et il est attristant de penser qu'un livre qui est bien conçu, qui démontre chez son auteur une réelle intelligence, et qui, exécuté avec soin, aurait rendu de véritables services, est bâclé avec une telle négligence qu'il ne peut guère qu'égarer ceux qui s'en serviront. Les professeurs français, qui font peu d'études originales, pourraient au moins nous donner, en dépouillant les travaux d'autrui, de bons ouvrages de vulgarisation. Celui de M. A. ne mérite pas ce titre, et ce sera un Allemand qui, un de ces jours, publiera la première histoire de notre vieille littérature.

G. P.

Ueber den Streit von Leib und Secle. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte der Visio Fulberti..... von Gustav KLEINERT. Halle, 1880, in-8°, 77 p. (dissertation de docteur).

L'auteur de cette thèse a voulu embrasser dans une seule étude tous les textes du Débat de l'âme et du corps, si célèbre dans la poésie du moyen âge, et en déterminer les rapports. Il en signale un latin, sept anglo-saxons ou anglais, cinq français, trois espagnols, un italien, cinq allemands, un hollandais, un islandais. Il n'a connu le provençal, qui cependant ne manquait pas d'importance, que par la mention de Bartsch (§ 51).

M. Kleinert pense que cette composition est originairement anglo-saxonne. On sait en effet que le plus ancien texte, de beaucoup, qui nous soit parvenu, est un poème anglo-saxon qui remonte au moins au xe siècle. Dans ce poème l'idée n'a pas encore reçu tout son développement: une âme damnée revient visiter le corps auquel elle a appartenu et l'accable de reproches comme ayant causé sa perte; le corps ne peut répondre un mot et l'âme retourne en enfer. Trois autres poèmes anglais, des XIe, XIIe et XIIIe siècles, traitent ce sujet, en renouvelant diversement le premier, dont ils dépendent tous. Le véritable dialogue, où le corps renvoie à l'âme ses reproches, apparaît dans un poème français (Wright, *Poems attributed to Walter Mapes*, p. 321) et dans le poème latin rhythmique, la

Visio Philberti (telle est la vraie forme), souvent publié. Ces deux compositions, toutes deux en forme de *vision*, ont des points de contact nombreux, mais aussi de grandes différences. Elles doivent avoir une source commune. M. Kl. veut que cette source soit l'un des poèmes anglo-saxons précédemment mentionnés, mais rien ne le prouve. Le poème latin donne la vision comme étant arrivée à un *ermite français, fils de roi*, appelé Philbert. Dans le poème français, au contraire, c'est l'auteur lui-même qui a la vision. Quant aux ressemblances que M. Kl. signale entre l'un et l'autre de ces poèmes et les textes anglo-saxons, elles peuvent parfaitement n'être pas directes. Supposons par exemple, ce qui me paraît très vraisemblable, qu'une légende latine ancienne, où l'âme parlait seule, ait traité le sujet, et que cette légende, base des compositions anglo-saxonnes, ait ensuite subi deux remaniements où, par une idée bien naturelle, on aura fait répondre le corps, remaniements représentés l'un par le poème latin, l'autre par le poème français, nous comprendrons qu'il y ait entre toutes ces rédactions certains traits communs, d'autant plus que ces traits sont les plus nécessaires et les plus indiqués dans un pareil sujet. Or il me semble qu'une trace de cette légende primitive s'est conservée, tout à fait en dehors de l'Angleterre, dans les vers 211-243 du renouvellement rimé d'*Alexis* (p. 285 de mon édition). L'âme est ici seule à parler, comme dans les anciens poèmes anglo-saxons ; elle revient de l'enfer pour visiter son corps, comme dans ces poèmes et la *Visio Philberti ;* son retour a lieu dans la nuit du samedi au dimanche, comme dans le poème français[1]. Des éléments particuliers à chacune des versions postérieures se trouvent donc réunis ici, et la légende sur laquelle s'appuient ces vers (non mentionnés par M. Kl.) peut être la base de toutes ces versions.

Il n'est nullement prouvé, par conséquent, que la *Visio Philberti* ait été, comme le dit M. Kl., composée en Angleterre ; elle a bien plutôt l'air français, et l'épithète de *Francigena* donnée au saint ermite parle dans le même sens. Il s'agit sans doute ici de saint Philibert, le fondateur de l'abbaye de Jumièges, qui fut assez longtemps ermite et qui, sans être fils de roi, était de haute naissance et vécut d'abord à la cour. Il est probable que le poème latin s'appuie sur une forme de la légende qui avait été intercalée dans la vie de saint Philibert, où on la retrouvera peut-être. Le poème en lui-même ne doit pas être antérieur à la fin du XIIe siècle (époque à laquelle remonterait le plus ancien manuscrit). Les quatrains rhythmiques qui le composent n'apparaissent pas, à ma connaissance, avant le dernier tiers de ce siècle, et semblent avoir été employés dans la poésie profane avant de servir à la poésie religieuse. Quant au poème français, il est certainement plus ancien ; il appartient à la première moitié du XIIe siècle, comme le montre le style, et ce rapprochement suffit à exclure l'idée qu'il viendrait de la *Visio Philberti*. Ce poème très remarquable mériterait bien d'être revu sur le ms., malheureusement unique, qui nous l'a conservé[2] et d'être publié avec soin : l'édition de Wright est remplie de fautes,

1. Notons encore qu'ici (v. 437), comme dans le poème français p. p. Wright (p. 330), on dit qu'à la résurrection tous les humains reviendront à l'âge de 30 ans.

2. On trouverait peut-être quelque secours dans le remaniement anglo-normand du XIIIe s. (Kleinert, p. 57), bien qu'il ait changé le rhythme. L'ordre des vers paraît troublé dans le poème tel qu'il est ; il semble aussi qu'il y ait des interpolations. Il est bien regrettable que la version espagnole ne nous soit arrivée que dans un si court fragment.

dont les unes sont faciles à corriger, mais dont les autres demandent une étude particulière [1]. M. Kl. appelle toujours ce poème « normand » ; je ne vois aucune raison décisive pour l'attribuer à la Normandie : le fait que le ms. est écrit en Angleterre et que le poème a subi au XIIIe siècle un remaniement anglo-normand ne fournit qu'une présomption ; et d'autre part la traduction espagnole (voyez *Rom.*, VII, 465) doit avoir eu pour base un texte français plutôt qu'anglo-normand.

Il y aurait encore plus d'une remarque à faire sur le rapport de la *Visio*, du poème français et de leur source commune ; je me bornerai à remarquer que ce qu'en dit M. Kl. n'est pas toujours juste. Ainsi il n'est pas exact que le corps, dans le poème français, nie simplement ce dont l'âme l'accuse, « sans pouvoir donner de preuves à l'appui de ses dires (p. 24). » Le corps dit, — ce qui rappelle plusieurs passages de moralistes anciens, — qu'il n'avait que des besoins simples et ne réclamait nullement les excès où l'âme l'a entraîné et qu'elle seule convoitait : « Je ne t'ai jamais demandé ni [riche] manteau, ni vaisselle précieuse, ni trésors d'or ou d'argent, ni greniers comblés... ni pourpre, ni vignes ni moulins. » Il est probable que dans l'original latin cette pensée était plus nettement exprimée. — Si dans le latin les diables viennent ressaisir l'âme au milieu de son discours, c'est, d'après M. Kl., « une manière de reconnaître jusqu'à un certain point la culpabilité de l'âme et de présenter la défense du corps comme conséquente et solide. » Mais l'auteur latin ne fait ici qu'appliquer le dogme chrétien, d'après lequel l'âme du damné souffre en enfer depuis le moment de la mort, tandis que le corps n'ira la rejoindre qu'au jugement dernier. Le poème français contient absolument la même idée (*Ainz de mei i* [en enfer] *es mise Par-dreit e par justise*, p. 331).

Les autres rédactions (sauf l'espagnole) n'ont plus grand intérêt, n'étant que des traductions plus ou moins libres de la *Visio Philberti*. M. Kl. les énumère et les apprécie, et je n'aurais rien à dire de cette partie de son travail s'il n'y avait introduit la plus étrange méprise. Il range en effet parmi les versions du sujet qui l'occupe un passage de *Barlaam et Josaphaz*, de Gui de Cambrai, qui n'y a en réalité aucun rapport. Josaphaz a quitté le trône, il fait pénitence dans le désert ; là son corps se révolte contre son âme à cause de la dure pénitence qu'elle lui impose, et éclate en reproches ; l'âme se justifie et montre au corps le bonheur éternel qui l'attend pour prix de ses souffrances passagères. On voit qu'il n'y a rien de commun entre cette dispute du corps et de l'âme d'un saint pendant sa vie et celle du corps et de l'âme d'un pécheur quelconque après sa mort. M. Kl. a donc eu tort d'introduire cet épisode dans son étude, et il est étonnant qu'il se soit trompé sur le sens de cet épisode. Mais ce qui est le plus singulier, c'est que son erreur semble volontaire. Il présente le dialogue en question comme se produisant dans les mêmes conditions que les autres, et il supprime, dans ses citations, tous les passages qui prouvent le contraire. Je signale cette aberration comme une des plus bizarres qui se puis-

1. Dans les passages reproduits par M. Kl., je citerai : p. 24, *viaire*, l. *maire ;* p. 26, *Que ja ne cremisse enfer*, supp. *Que* et non *ja ;* p. 29, le vers *Or sui de tei tornee* et le vers suivant doivent être dits par l'âme ; p. 31, *Pris serum a(l) senestre*, l. *Mis ;* p. 33, *Et de tot sen cep fors*, l. *jetot* (ou p.-ê. *dreçot*) ; p. 35, *La prud*, l. *Ja*, etc.

sent imaginer. « Ici, dit M. Kl., ce n'est pas l'âme qui accuse le corps, c'est le corps qui prend l'initiative, et l'âme se défend contre ces accusations. » Mais ces accusations sont précisément l'inverse de celles que nous avons vues jusqu'ici. « Le corps déplore son état actuel et dépeint la vie somptueuse qu'il menait, et qu'il a perdue par le départ injustifiable et sans motifs de son âme (*durch das ungerechtfertigte, unmotivirte Ausscheiden der Seele von ihm*). » C'est vraiment à ne pas croire! M. Kl. termine sa citation à l'appui par ces deux vers : *Las! jou ne m'ai de coi couvrir, Ne jou ne puis la bouche ouvrir*, qui peuvent en effet convenir à un cadavre; mais il passe (sans en prévenir) ceux qui précèdent, entre autres ceux-ci : *Toute la nuit m'estuet villier, Et toute jour juner m'estuet*, qui sont d'accord avec la vraie situation. L'âme répond au corps que la joie du monde n'est rien à côté du bonheur de servir Dieu. « Ainsi, dit M. Kl., l'âme essaie de justifier l'état actuel du corps par le fait que *dans sa vie* il n'a pas tenu une conduite agréable à Dieu, raisonnement que nous retrouvons dans le poème latin. » Je croirais que M. Kl. a pris des notes au hasard dans *Barlaam et Josaphaz* et que, les relisant ensuite, il n'a plus compris à quoi elles se rapportaient, si je ne remarquais pas ces omissions calculées. Il m'est impossible de comprendre ce qu'il a pu avoir en pensée : si c'est une plaisanterie, elle est très froide. En présence de pareilles énormités, il est à peine utile de remarquer que M. Kl. dit que Gui de Cambrai a composé son *Barlaam* d'après la version latine de *Tropezuntius* (l. Trapezuntius[1]), c'est-à-dire de Georges de Trébizonde, qui vivait au XVe siècle (cf. Gui de Cambrai, éd. Meyer et Zotenberg, p. 318).

G. P.

Chronicques des faiz de feurent Monseigneur Girart de Rossillon, a son vivant duc de Bourgoingne, et de dame Berthe sa femme, fille du comte de Sans, que Martin Besançon fist escripre en l'an M. CCCC LXIX, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de l'Hôtel-Dieu de Beaune ..... par L. DE MONTILLE. Paris, Champion, 1880. In-8°, xl-586 p. (Publication de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.)

Lorsque j'ai publié ici, il y a deux ans, la vie latine de Girart de Roussillon, j'ai dit que la légende de ce personnage nous était parvenue sous quatre formes distinctes : 1° la vie latine que je publiais (fin du XIe siècle ou commencement du XIIe) ; 2° une chanson de geste récrite en vers rimés dans la seconde moitié du XIIe siècle par un rimeur originaire du sud de la Bourgogne, d'après un poème bourguignon de la fin du XIe ; 3° un poème français composé entre 1330 et 1348 pour Eudes IV, comte de Bourgogne, et Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois[2] ; 4° un roman en prose composé en 1447 par Jean Wauquelin pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne. A ce roman en prose se rattache un texte abrégé deux fois imprimé : à Lyon vers 1500 et à Paris en 1520.

1. Les fautes d'impression sont d'ordinaire nombreuses dans les ouvrages des débutants ; mais dans celui-ci elles dépassent toute mesure.

2. Une date différente a été donnée par M. Mignard, l'éditeur de ce roman : mais M. L. Delisle a montré (*Cabinet des manuscrits*, p. 15) que M. Mignard s'était trompé.

J'ajoutais (*Romania*, VII, 161-2) que jusqu'à présent personne n'avait embrassé ces différents monuments de la légende de Girart dans une étude comparative ; qu'on s'était borné à étudier le poème du XIVe siècle et le roman en prose de 1447 (surtout sous la forme abrégée qu'il a reçue en vue de l'impression), sans remarquer que ces rédactions tardives n'offraient presque aucune originalité, ayant été formées par une compilation arbitraire d'éléments empruntés tant à la vie latine qu'à la chanson de geste. « Le poème du XIVe siècle », disais-je, « a « pour sources principales[1] la vie latine et la chanson du XIIe siècle. Le roman « en prose de 1447 a pour sources la même vie latine et le poème du XIVe s. » Ces quelques lignes contenaient l'indication sommaire, mais suffisamment précise, de la recherche que l'éditeur du roman de 1447 avait à poursuivre dans le détail.

C'est le roman de 1447, par Jean Wauquelin, qu'a publié M. de Montille sous le titre très mal conçu[2] qu'on a lu plus haut. M. de M., malheureusement, ne s'est pas douté — bien qu'il ait connu mon mémoire et qu'il le cite — du travail qui s'imposait à lui. Sa préface, d'une pauvreté, disons mieux, d'une nullité désespérante, ne donne au lecteur aucune indication sur la place que le roman de Jean Wauquelin occupe dans la série des compositions relatives à Girart de Roussillon. Il ne sera donc pas hors de propos de reprendre actuellement et de justifier les indications que je donnais ici même il y a deux ans. Le roman de Wauquelin, disais-je, a deux sources dont l'une est la vie latine et l'autre le poème du XIVe siècle. Voici pour la vie latine. Dans son prologue, Wauquelin expose que sur l'ordre du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, il s'est déterminé à « mettre, composer et ordonner par escript en nostre langaige maternel que nous « disons *walecq* ou françois, la noble procreation, les nobles faiz, les nobles « emprises d'armes, les calamitez, miseres et aventures que fist et acheva, porta « et souffri le noble vaillant conquerant et puissant monseigneur Gerard de Rous- « sillon, ainsi que j'ay trouvé et entendu en ung traitié fait et composé en son « nom et intitulé *Gesta nobilissimi comitis Girardi de Rossillon* » (Bibl. nat. fr. 852 fol. 9 v° et 10). C'est à peu près (sauf qu'il y a *Gesta* au lieu de *Vita*) le titre de la légende latine que j'ai publiée. Un peu plus loin, au second chapitre, Wauquelin s'élève contre un roman qui mettait Girart de Roussillon aux prises avec Charles le Martel : « Combien que j'ay lut ung rommant qui dit que Charle Martel fut « celi qui le chaça hors de ses terres et pays et qui le deshonnoura : saulve la « grace de l'acteur, il me samble que ainsi faire ne se puet, car onques Charles « Martel ne fu roy de France, mais seulement régent... car l'istoire dit ainsi : « *Claruit autem idem preclarissimus vir, sicut ubique historica annalium croniquarum « series liquide depallat...* » Ce sont les termes mêmes de la vie latine, § 3, et ce n'est pas la seule fois que ce récit est cité textuellement[3]. Le roman contre lequel s'élève Wauquelin n'est autre que la chanson de geste du XIIe siècle où

1. « Principales », parce que certains épisodes ont eté puisés à d'autres sources : voy. Kœhler, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, 2, II, 1 et suiv.

2. Ce titre, emprunté au ms. de Beaune, met en lumière le nom du copiste de ce ms., mais omet complètement le nom de l'auteur. Comment avec un titre pareil faire une bonne carte de catalogue ?

3. Il est cité de la même manière ailleurs encore, ainsi ch. CVI (cf. la vie § 144), CLI (cf. la vie § 69).

en effet le roi de France qui est en lutte avec Girart porte le nom de Charles Martel [1]. Mais le mérite de l'observation critique faite dans le passage qu'on vient de lire doit être rendu à son véritable auteur, et cet auteur n'est nullement Wauquelin, c'est l'auteur anonyme qui composa entre 1330 et 1348, comme il a été dit plus haut, un poème sur Girart de Roussillon. On lit dans ce poème, p. 6 de l'édition de M. Mignard, ces vers que Wauquelin avait évidemment sous les yeux :

Cilz Charles fut nommés, saichés, Charles li Chauves...
La cronique en latin ainssin me le reconte ;
Cilz qui fit le romant [2] en fait ung autre conte
Et dist Charles Martiaux.....

Et plus loin Wauquelin dit encore : « Encore dit le rommant moult d'aultres « choses que il baille et met pour notoires et vrayes, lesquelles selon le latin « je ne trueve point estre vrayes ne certaines. Et pour ce au latin je me veulle « du tout aherdre, car, ainsi que je cuide, en pluseurs religions et ordres, et « par especial a Poulthieres et a Vezelay, qui aler y voudra, on trouvera que « pour certain, ainsi que on lit et recorde la vie des anciens peres, on lit et « recorde de jour en jour les vies et fais de monseigneur Gerard et de madame « Berte sa femme. » (fr. 852 fol. 11 v°). Wauquelin ne fait ici que traduire, sans le dire, les vers suivants du poème du XIVe siècle (Mignard, p. 6-7) :

Encore dit moult chouses qu'il baille pour notoires
Que, selonc le latin, je ne trove pas voires ;
Et pour ce au latin me vuil du tout aordre,
Quar en plusieurs mostiers le lisent la gent d'ordre,
Cilz qui ne m'en croira a Poutieres s'en voise,
A Vezelay auxi : si saura si l'on boise ;
Quar on lit au maingier, c'est chouse toute certe,
Ainssin comme de sains les faiz Girart et Berte.

Wauquelin aurait cru faire tort à son œuvre en avouant qu'il l'avait tirée d'un roman en vers. Aussi, n'hésite-t-il pas à invoquer « la chronique » alors qu'il ne fait autre chose que de paraphraser en prose les vers du XIVe siècle. Ainsi, dans ce portrait de Girart (ch. 3) : « *Et dit la cronique* que il estoit si fort « que de sa pure force il estendoit et ouvroit à ses mains quatre fers de cheval. « Et que plus est, encore dit que quant il estoit armé en la bataille contre ses « ennemis, il confondoit et abatoit d'ung cop par terre cheval et chevalier. Et « n'estoit homme nul si fort a son temps comme il estoit. Toujours se tenoit en « robes et en atours noblement. Ung arbalestre a tour a ses mains tendoit... » (fol. 12). La « chronique » d'où tout cela est tiré, c'est le roman du XIVe siècle (éd. Mignard, p. 13-4) :

Quatre fers de cheval a ses mains estandoit,
Cheval et chevalier tout armez pourfandoit,
Noblement se tenoit en robes, en atour,
Et tendoit a ses mains une arbalete a tour.

D'autres fois il lui plaît de dire « le sage » : « Et pour ce, comme dit le

1. Voy. sur ce point *Romania*, VII, 175, note 2.
2. C'est-à-dire la chanson du XIIe siècle.

saige : Oir dire et recorder les biens dis et les biens faiz des preudommes est la chose au monde qui plus fait bonnes gens resjoïr. Car les bons en deviennent meilleurs et les maulvais en amendent, et moult de biens en viennent » (ch. 1, fr. 852 fol. 9). C'est le début même du poème :

La chouse qui plus fait toute gent resjoïr,
C'est des diz et des faiz des bons parler oïr.
Li bon bien les entendent et meilleur en deviennent,
Li malvais en amendent ; maint autre bien en viennent.

Cependant il ne serait pas exact de dire que Wauquelin a voulu dissimuler entièrement les emprunts qu'il a faits au roman versifié. Il le cite parfois, nous faisant même savoir que cet ouvrage lui avait été communiqué par le duc Philippe le Bon. Ainsi, au ch. 154, à propos d'un passage de la vie latine (§ 80) où il est dit que Girart fonda en Flandre un monastère qui n'est pas autrement spécifié, Vauquelin s'exprime ainsi : « L'ACTEUR : Il m'est samblant que c'est « l'eglise Saint Bertin qui est située en la ville de Saint Omer, et ce me appert « par ung livret rimé a moy delivré par mondit trés redoubté seigneur le duc « Phelippe par la grace de Dieu a present duc de Bourgoingne, pour qui et au « commandement duquel est ceste histoire composée. » Que le « livret rimé » soit le poème du XIVe siècle, c'est ce dont on ne peut douter, puisqu'on lit dans ce poème (Mignard, p. 228) :

L'autre est assise en Flandres, de moines bien puplée,
Saint Bertin l'appel'on qu'est de grant renommée.

Ailleurs encore, au début du ch. 185, Wauquelin mentionne « ung livret en « rommant duquel je me suy en pluseurs pas aydié en la composicion de l'is- « toire devant dicte » (fr. 852 fol. 207) et le récit qu'il lui emprunte se retrouve dans le poème publié par M. Mignard, p. 273-4.

Mais, outre la vie latine et le poème du XIVe siècle, qui sont ses principales sources, l'auteur a mis de temps en temps à contribution des ouvrages qu'il ne cite pas avec précision, et dont la recherche reste à faire : « et a esté ceste « presente hystoire retrouvée et rassamblée de pluseurs volumes et livres par « grand labeur d'estude », nous dit-il au ch. 177 (fr. 852, fol. 199). Dans la même page il cite les chroniques de France. Au ch. 66 : « De la cité ou mon- « seigneur Gerard portoit vendre son charbon je n'en ay point trouvé le nom « par nostre histoire, ne en quelle marche estoit ; mais je cuide avoir leu en « une histoire, laquelle parle de Gerard de Roussillon, selon la mémoire que « j'en ay, que c'estoit en la cité de Rains en Champaigne, ou de Laon ; et estoit « ceste histoire attribuée au regne de Charle Martel et non point de Charle le « Chaulve, ne sçay se c'estoit par vice d'escripvain ou aultrement : je m'en « rapporte en la discrecion des lisans » (fr. 852, fol. 92).

A la fin du ch. 76 : « Et me samble que en aucune histoire j'ay lut que ung « nommé Droon ou Doon fu grant temps prisonnier en Espaigne » (fr. 852, fol. 98).

D'autres fois Wauquelin introduit dans sa narration des incidences qui peuvent n'être pas dénuées d'intérêt : celle-ci par exemple : « Et est appellée ou dicte « Poulthieres a la cause des palus, brueres ou boes, que nous disons en Picardie

« *bourbes*, qui coustumeement sont à l'environ de la dicte place » (fr. 852, fol. 34 v°).

On voit que la composition de Wauquelin, sans être un document de première importance, puisqu'elle est en majeure partie faite à l'aide d'ouvrages que nous possédons, pouvait néanmoins offrir la matière d'études intéressantes à un éditeur sachant son métier. Il y avait lieu d'indiquer en note la correspondance perpétuelle du texte avec la vie latine et le poème du XIV° siècle — c'était là une besogne bien facile — puis de rechercher la source des passages qui ne sont pas tirés de ces deux ouvrages. De la sorte on se serait rendu compte de la façon d'opérer de Wauquelin, on aurait déterminé la part d'originalité qu'il convient de lui attribuer, et le résumé des observations faites au cours de l'édition eût formé une introduction d'autant plus intéressante que Wauquelin n'est pas un auteur sans mérite. Nous avons de lui d'autres ouvrages qui tous attestent, comme son *Gerard de Roussillon*, une érudition assez variée pour l'époque et un certain talent de mise en œuvre.

M. L. de Montille ne s'est malheureusement pas douté du travail à faire. Ce qu'il dit dans la préface de la vie latine et du poème du XIV° siècle est tel qu'il eût mieux valu qu'il n'en eût pas parlé. Ainsi p. xiij : « On est d'accord aujour-« d'hui pour reconnaître qu'un ancien manuscrit latin a servi de texte aux « chansons de geste et aux poèmes concernant Gérard de Roussillon, soit en « langue provençale, soit en langue d'oïl, ainsi qu'aux versions en langue fran-« çaise. M. P. Meyer ne partage pas cette opinion. Selon lui la vie latine ... « est postérieure à une très ancienne chanson de geste... » Ces lignes sont écrites au hasard et sans aucun souci de la vérité. La vie latine était inédite et, je crois, inconnue avant que je l'eusse publiée. Personne n'avait pu l'étudier jusqu'à ce moment. Or, depuis qu'elle est publiée, personne, que je sache, n'a contesté l'opinion que j'ai émise sur la composition de cette légende. A qui peut donc faire allusion M. de M. lorsqu'il dit : « On est d'accord aujour-d'hui... » ? A la page suivante on peut voir s'étaler l'une des plus grosses bévues que j'aie jamais rencontrées dans un livre d'érudition : « Qu'est devenu », s'écrie M. de M., posant ainsi une question bien indiscrète, « qu'est devenu le « manuscrit original de la vie latine? C'est le secret de la Révolution qui a « balayé les monastères et les églises. Une opinion voudrait qu'il ait été détruit « dans l'incendie du couvent de Pothières allumé en 1609 par Renars (*sic*), « évêque de Langres. » Comme il y a au bas de la page une note où on voit que Rainart fut excommunié par le pape Alexandre II, la date 1609 paraît être le résultat d'une faute d'impression[1]. Mais reprenons la citation « ... en 1609 « par Renars évêque de Langres. Nous ne saurions l'admettre. Ce sont les « documents qui avaient servi à composer le manuscrit (!!) et non le manuscrit « lui-même qui périrent dans cet incendie. *On sait en effet qu'en* 1614, *cinq ans* « *plus tard*, un avocat d'Avallon nommé Pirot copia à Pothières le manuscrit « original... » Ainsi c'est en 1609, cinq ans avant 1614, que l'évêque Rainart incendia Pothières et qu'il fut excommunié par le pape Alexandre II !!!

Il est inutile de poursuivre plus loin l'examen de cette publication regrettable.

1. Rainart occupa le siège de Langres de 1065 à 1085, voy. *Romania* VII, 231.

Nous devrions constater à chaque page l'inexpérience la plus complète des choses de l'érudition et une ignorance non moins entière des éléments même du sujet à traiter. Ainsi, voulant dire que le ms. provençal de *Girart de Roussillon* a été édité deux fois, M. de M. s'exprime de cette façon bizarre : « Le ms. « provençal a donné lieu à deux versions modernes. ». Ces deux *versions modernes* sont les éditions de M. Michel et de M. Hofmann, dont la seconde est indiquée sous un titre tout à fait inexact. Plus loin, parlant tout à fait hors de propos de *Girart de Vienne*, M. de M., fidèle à sa phraséologie, dit : « Nous « connaissons deux *versions modernes* du Girard de Viane provençal (il n'y a pas « de Girard de Viane provençal), la première publiée par M. Tarbé, la seconde « publiée par M. Beckker. » Quelques lignes plus bas on voit le ms. Harléien de *Girart de Roussillon* désigné comme français et soigneusement distingué du ms. de Paris, quoique ce soient deux copies du même ouvrage. Ensuite on lit : « Après la version Harléienne, le ms. le plus recommandable par son ancien- « neté est sans contredit celui de Sens. » Mais le ms. de Sens contient le poème du XIVe siècle publié par M. Mignard et n'a rien de commun avec le ms. Harléien de la chanson du XIIe siècle. Tout est de cette force dans cette incroyable préface. Quant au texte, il reproduit, non sans fautes, le ms. de Beaune qui est certainement plus récent et en somme moins bon que le ms. 852 du fonds français de la Bibliothèque nationale, duquel je me suis servi pour les citations faites plus haut. Beaucoup des fautes soit du ms. de Beaune, soit de l'éditeur, ont été corrigées dans un appendice contenant les principales variantes du ms. 852 et d'un autre appartenant également à la Bibliothèque nationale. Cet appendice est l'œuvre de M. Bonnardot. Le glossaire, dépourvu de renvois au texte, est sans valeur aucune.

Les travaux de cette sorte se font heureusement rares chez nous : il est temps qu'ils disparaissent absolument.

P. M.

Le novelle antiche dei Codici Panciatichiano-Palatino 138 e Laurenziano-Gaddiano 193, con una introduzione sulla storia esterna del Testo del Novellino, per Guido BIAGI. Firenze, Sansoni, 1880. In-8°, CCVII-258 pages. (Fait partie de la *Raccolta di opere inedite o rare di ogni secolo della litteratura italiana*.)

Ce livre, dédié à M. Ad. Bartoli, est, si je ne me trompe, la première publication de l'un des meilleurs élèves de l'Institut des écoles supérieures de Florence. Il résulte des recherches de M. Biagi que les huit mss. connus du *Novellino* se répartissent entre deux familles : l'une, contenant sept mss., est représentée par l'édition princeps de 1525, due à Gualteruzzi (voy. le mémoire de M. d'Ancona sur les sources du *Novellino* dans la *Romania*, II, 385-6) ; l'autre se compose du seul ms. « Panciatichiano-Palatino » n° 138, à la Bibliothèque nationale de Florence, dont quelques extraits ont été publiés par M. d'Ancona et par M. Papanti (voy. *Romania*, II, 387). M. Biagi établit de la façon la plus certaine que c'est en combinant la leçon de ce ms. avec le texte de Gualteruzzi que Borghini a composé la leçon qu'il a publiée en 1572. L'édition que M. B. nous donne actuellement est la reproduction exacte du ms. Panciatichiano-

Palatino qui contient 156 morceaux. Vient ensuite la reproduction de l'un des mss. de la première famille, le « Laurenziano-Gaddiano » nº 193, qui est fort incomplet puisqu'il ne contient que 32 nouvelles. La reproduction du premier de ces deux mss. se justifie d'elle-même ; celle du second ne se conçoit pas aussi bien. La préface de l'éditeur ne traite que de l'histoire externe de l'ouvrage. Telle qu'elle est c'est un bon morceau de critique ; toutefois la disposition des matières n'est pas irréprochable. L'éditeur expose dans le premier chapitre les opinions émises jusqu'à ce jour sur la composition du *Novellino* et sur le rapport des éditions Gualteruzzi et Borghini. Le second chapitre est consacré à la bibliographie, le troisième aux manuscrits, le quatrième à l'édition Gualteruzzi, le cinquième à l'édition Borghini. Le défaut de ce plan est que le premier chapitre anticipe souvent sur les deux derniers. Il eût fallu procéder selon l'ordre chronologique, en commençant par la description et le classement des mss. pour passer ensuite aux deux éditions fondamentales et terminer par les autres éditions. Malgré ce défaut, malgré certaines longueurs dans l'exposition, ce travail constitue un début fort honorable et témoigne en même temps de l'excellent enseignement du maître à qui il est dédié.

P. M.

Ueber die Wanderungen der Rumunen in den dalmatinischen Alpen und den Karpaten von Dr Franz Miklosich, wirklichem Mitgliede der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Wien, 1879, in-4º, 66 p.

Le travail de M. Miklosich dont nous venons de citer le titre, et qui est extrait du tome XXXe des *Mémoires de l'Académie des sciences* de Vienne, contient des études très intéressantes sur les migrations des Roumains dans les pays situés sur la côte orientale de la mer Adriatique et dans les Carpates. Il se divise en deux parties, dont chacune se subdivise en plusieurs chapitres. A la fin de chaque partie on trouve des spécimens de la langue parlée dans les différentes régions dont l'auteur s'occupe. Voici les titres des chapitres de la première partie : A. *Roumains sur le territoire serbe* (p. 3-4) ; B. *Roumains sur le territoire croate* (p. 4-6). Ici notons d'abord que l'éminent slaviste a compris parmi les pays du territoire croate une partie de la Dalmatie et de la Croatie proprement dites, puis l'île de Veglia, qui peut bien être considérée, à certains égards, comme faisant partie de la Croatie, enfin l'Istrie, qui n'a jamais été ni géographiquement ni ethnographiquement regardée comme croate. A la plupart des chapitres sont annexés des documents importants soit au point de vue linguistique, soit au point de vue historique. Il en est de même pour la seconde partie de ce mémoire qui traite : 1º *Des Roumains sur le territoire de la Petite-Russie;* 2º *Des Roumains sur le territoire polonais;* 3º *Des Roumains qui se trouvent sur le territoire morave.* Parmi les spécimens ajoutés en appendice aux deux premiers chapitres, nous citerons une longue liste de mots roumains qui se trouvent dans le petit-russien et le polonais, mots qui, pour la plupart, concernent la vie pastorale (p. 12-22), et une autre non moins longue de noms de lieux dus à l'établissement des populations roumaines en Gallicie (p. 25-35). Ces listes, ainsi que les notices his-

toriques qui les suivent (p. 35-58), ont été communiquées à M. Miklosich par M. E. Kalužniacki.

Comme on le voit par ce résumé, c'est un ensemble d'études très sérieux, qui affirme une fois de plus l'admirable talent (dont nous avions depuis longtemps un grand nombre de preuves) du célèbre philologue autrichien pour aborder avec clarté et une méthode rigoureuse les questions les plus compliquées de la linguistique et de l'histoire, en cherchant à les résoudre d'une manière définitive et presque toujours satisfaisante. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple et qui s'applique au travail dont nous venons de parler, combien de fois la question des migrations des Roumains dans l'intérieur de l'Istrie[1] n'a-t-elle pas été traitée par les savants, surtout par les savants du pays ! Combien d'hypothèses n'a-t-on pas émises sans parvenir à des résultats précis ! C'est, croyons-nous, le professeur de Vienne qui, sans l'avoir encore entièrement résolue, a jusqu'ici jeté sur cette question le plus de jour. M. Miklosich rejette l'opinion de ceux qui considèrent les Roumains de l'Istrie comme les descendants de populations indigènes, qui auraient appris le latin vulgaire des « soldats romains » et des « colons latins », après l'occupation de cette province par les Romains[2]; il fait voir que le roumain de ce pays renferme des mots qui, par leurs rapports très étroits avec le bulgare, prouvent que les Roumains de l'Istrie sont venus d'une contrée où ils avaient été les voisins des Bulgares. L'auteur se pose ensuite trois questions : 1° Quelle était la patrie primitive de ces Roumains? 2° Quel chemin ont-ils pris pour venir de leur résidence primitive jusqu'à l'endroit où nous les rencontrons maintenant? 3° A quelle époque a eu lieu leur arrivée dans la péninsule istrienne?

Quant à la première de ces questions, M. M., n'admettant pas comme vraisemblable l'opinion de ceux qui prétendent que cette population a gagné l'Istrie en partant de la rive gauche du Danube, est porté à croire que la patrie de ces Roumains, ainsi que celle de *tous les autres*, doit plutôt être cherchée dans les pays situés au sud du Danube. C'est de là, ou, comme l'auteur nous l'indique un peu vaguement à la page 6, d'un point de la péninsule des Balkans, que nos Roumains se seraient détachés pour arriver jusqu'aux bords de l'Adriatique.

Nous ne nous arrêtons pas à discuter ici l'opinion du savant professeur viennois sur la patrie présumée des Roumains en général : cela nous éloignerait trop de notre sujet ; nous remarquerons seulement qu'en admettant même que les Roumains de l'Istrie soient originaires de la rive droite du Danube, cela n'implique pas que « tous les Roumains » y aient eu leur résidence. Pour les Roumains de l'Istrie en particulier, on ne pourra, d'après nous, résoudre vraiment la

1. Les villages de l'Istrie où l'on trouve encore maintenant des hommes parlant roumain sont : *Santa Lucia di Schitazza* (où il ne reste plus que 3 ou 4 individus de langue roumaine), *Berdo*, *Jesenovik* (*Senovik* ou *Sesnovik*), *Villanova*, *Susnjevica* (ital. *Susgnevizza*, *Gromniko*), *Gradinj*, *Letaj*, *Zejane* (ou Jejane), dont la population totale, d'après les données que les curés ont bien voulu nous communiquer, monte à 3003 habitants.

2. Parmi les savants qui ont cru pouvoir soutenir cette hypothèse il faut citer : M. Kandler (*Istria*, a. I, n°s 11, 12 ; a. VII, n°s 18, 19, 20) et M. C. Combi (*Porta orientale*, strenna per l'anno 1859, III, p. 112-115). Dès l'année 1861, M. Ascoli l'avait combattue avec des arguments très solides et était arrivé presque à la même conclusion que M. Miklosich (voy. dans ses *Studj orientali*, fasc. III, p. 331-357, le remarquable article sur ce sujet, article qui a été réimprimé dans ses *Studj critici*, I, p. 53-79).

question que lorsqu'on disposera de matériaux linguistiques plus nombreux que ceux dont nous disposons jusqu'ici[1]. Pour se rendre compte de la route que cette population a prise pour arriver jusqu'à l'endroit où nous la rencontrons aujourd'hui, et de l'époque à laquelle elle y est arrivée, M. M. croit utile de nous parler d'abord (p. 3-6) de ses destinées dans les pays habités par les Serbes et les Croates, car c'est dans ces deux pays, d'après lui, que les Roumains doivent avoir séjourné avant de parvenir aux montagnes de l'Istrie. Les documents serbes mentionnent assez fréquemment les Valaques (Vlahi)[2]. Le mot *vlah* se traduit communément ou par *romanus* au sens d'habitant d'une des villes italiennes situées le long de la côte de la Dalmatie, surtout de la ville de Raguse, ou par *pecuarius* au sens de berger, pâtre. L'époque à laquelle le mot *vlah* a perdu le sens de *Romain* pour ne garder que celui de *pâtre* ne saurait être bien précisée. Vers le milieu du XIIe siècle, les Serbes appelaient *Vlahi* les pâtres roumains qui, tout en ayant renoncé à leur patrie, en gardaient encore la langue. C'est de ce même nom que les Serbes usent encore pour désigner le Roumain, en particulier le Roumain du nord ; dans quelques endroits même ils l'appellent *karavlah*, tandis que chez les Turcs et les catholiques de la Bosnie et de l'Herzegovine, de même que chez les catholiques de l'Autriche, le nom de *vlah* est appliqué à un individu du rite grec, et offre une nuance méprisante. On a commencé par appeler *Vlahi* tous les *Romani* et l'on a fini par restreindre ce nom à ceux d'entre eux qui, s'adonnant de préférence à la vie pastorale, fournissaient aux peuples qui étaient autour d'eux le contingent le plus fort de bergers[3].

Il y a un point dans la première partie du mémoire de M. Miklosich qui doit être signalé, c'est l'extension qu'a prise le mot *vlah* en composition avec l'adjectif *moro*. Au mot *vlah* d'origine germanique on a opposé et l'on oppose encore aujourd'hui pour désigner le peuple roumain celui de *morovlaco* ou *moroblaco* (plus tard *morlaco* d'où l'ital. *morlacco* que l'on trouve dans les documents latins, en français *morlaque*[4]) et qui, d'après M. M., est identique avec le grec μαυρόβλαχος,

---

1. Nous espérons aussi y contribuer, et, par la publication que nous allons faire des matériaux que nous avons recueillis nous-même dans ces derniers temps en Istrie et sur l'île de Veglia, jeter peut-être quelque lumière sur ce sujet, qui est, pour ainsi dire, devenu une question du jour.

2. On pourrait consacrer à ce seul mot un long article. En laissant le soin à M. G. Paris qui, tout en effleurant le sujet, a promis d'y revenir en détails (voy. *Romania*, tome III, p. 505), nous renvoyons nos lecteurs, en attendant, au travail de M. E. Picot (*Les Roumains de la Macédoine*. Paris, Leroux, 1875, p. 4-5).

3. Il est désormais hors de doute que le mot *vlah* avait à l'époque des invasions, dans l'esprit des Allemands, un sens de mépris qui s'accentua par la condition infime où les Romains furent réduits en plusieurs lieux. D'après les indications que Holtzmann a réunies (*Kelten und Germanen*, Stuttgart, 1855, p. 136), *valah* signifiait en Autriche, au VIIe et au VIIIe siècle, « *homme de la dernière condition, serf, paysan* ». — Il en est de même de l'anglo-saxon *vealh*, qui signifie paysan. Ce fait, comme l'a bien observé M. Paris (*Romania*, t. I, p. 9, note), rendrait incontestable l'étymologie ethnique du grec βλάχος, qui s'emploie dans le même sens. — Chez les catholiques et les Turcs, la nuance méprisante peut provenir aussi du fait que les Roumains étant du rite grec, on le leur a imputé à honte. *Vlachi schismatici*, dit un document daté de 1373, cité par Farlati.

4. Ainsi un passage du prêtre Diocleas (XIIe siècle) : Latini qui illo tempore Romani vocabantur, modo vero *Marovlahi* hoc est *Nigri Latini* vocantur. (Voy. Crncic, *Popa Duklja-nina letopis Kraljevica*, 1874, p. 8.)

sans que l'on puisse voir la véritable raison pour laquelle les Roumains ont été appelés des Valaques noirs[1]. Ce nom de *Morlacco* a été dès la première moitié du XVIe siècle étendu aux populations slaves de la Dalmatie aussi bien du nord que des environs de Cattaro et d'Antivari. Cette nouvelle application du mot a eu lieu dans le courant du XVIe siècle; c'est ce que prouvent les nombreux rapports faits par les magistrats que la république de Venise envoyait en Dalmatie et en Istrie; les populations slaves et roumano-slaves y sont appelées indifféremment *Morlacchi*. Il semble toutefois que les écrivains de l'Istrie aient jusqu'à la fin du XVIIe s. employé le mot *morlacco* pour désigner les peuples du Karst qui parlaient de prélérence le roumain. L'évêque de Cittanuova, Tommasini, vers 1650, s'exprime ainsi, d'après un rapport que lui avait adressé le curé Flego de Pinguente : « I Morlacchi, che sono nel Carso, hanno una *lingua da per sè, la quale in molti vocaboli è simile alla latina*[2] ». Qu'est-ce que ce peuple des *Morlacchi* du Karst? Et quelle langue ont-ils parlée pour qu'on les considère, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, comme un peuple tout à fait différent des tribus slaves qui les entourent? Ce sont là des questions que M. M. n'a fait qu'effleurer, quoiqu'elles se rattachent intimement à son sujet principal. Nous ne prétendons pas non plus les résoudre ici; nous tâcherons seulement, quant à nous, de frayer le chemin aux autres.

Les *Morlacchi* du Karst ont été appelés aussi d'un nom à eux particulier *Cici* (pron. *Tchitchi*)[3]. Nous rencontrons ce nom pour la première fois dans un document fort important que nous fait connaître M. J. de Kukuljevic[4]. C'est une explication du psautier croate, écrite, en caractères *glagolitiques*, par le prêtre Pierre Fraséič en 1463, à Lindaro en Istrie. — A la fin de ce document on trouve nommés des *Cici*, comme s'étant joints aux sujets du comte Jean Frangipani de Veglia pour faire des invasions sur la côte orientale et dans l'intérieur de l'Istrie. La péninsule istrienne paraît du reste avoir attiré ces bandes

---

1. M. Hasdeu, qui connaissait l'étymologie de *Morlacco*, proposée par M. M. après Diocleas et après Jirecek, croit au contraire que la première partie du mot n'est autre que le slave *more* et que cette désignation ne peut s'appliquer qu'aux Valaques « maritimes ». D'après le savant roumain, dont il est regrettable que M. M. n'ait pas mis à profit les études, la Valachie actuelle porte *seule* le nom de *Valachie noire*, de *Tartarie* et même d'*Arabie*. Voy. Hasdeu, *Istoria critica*, 2e éd., I, p. 37–168.

2. *Commentarj storico-geografici della Provincia dell' Istria* (dans l'*Archeografo triestino*. Trieste, 1837, vol. IVe, p. 515).

3. Quant au véritable sens de ce mot on n'est pas d'accord parmi les savants. M. Bidermann, dans l'ouvrage qui a pour titre : *Die Romanen und ihre Verbreitung in Oesterreich* (Graz, 1877), prétend (p. 79 et 86) que le mot *cici* se rattache à un terme dont le paysan de la Slavonie inférieure se sert pour saluer son voisin. Il l'appelle « *cica* », c'est-à-dire « voisin ». Quoique cette explication ait pour elle beaucoup de vraisemblance, nous sommes toutefois tenté de voir dans le mot *cici*, donné à ces peuples surtout par les Italiens de l'Istrie, une idée de mépris. Ne serait-ce pas un sobriquet par lequel on a voulu désigner ces Roumains, d'après une particularité de leur prononciation? Pour un motif analogue on a appelé les Roumains de la Macédoine *Tsintsares*, parce qu'ils prononcent uniformément *ts* partout où les autres Roumains disent *tch*. Les Roumains de la Valarsa ont été appelés aussi *Cicerani*, *Ciciliani*, et ce qui est encore plus caractéristique, *Chiribiri*. C'est de là peut-être que dérive aussi le nom « *Chiribiri* » que l'on trouve à Venise (voy. la *Gazzetta uff. di Ven.* du 28 oct. 1861.) Le nom de *Cici* serait donc plus qu'une désignation ethnographique; ce serait une désignation méprisante, comme il n'en manque pas dans la nomenclature ethnographique.

4. *Monumenta Historica Slavorum meridionalium. Acta Croatica*, I. U Zagrebu, 1863. Doc. LXXIII.

nomades non seulement par la fertilité de ses vallées et la richesse de ses forêts, mais encore parce qu'elle leur offrait un asile contre les persécutions des Turcs. Ils s'y trouvèrent tellement en sûreté, tellement à leur aise, que 60 ans après leur première arrivée (c.-à-d. en 1523) nous voyons ces mêmes *Cici* obtenir un établissement permanent. Ils sont traités cette fois non pas comme des envahisseurs, mais comme des réfugiés. Il leur fut, en effet, assigné trois localités dont une se trouve dans la vallée de l'Arse, où maintenant sont les Roumains ; les autres étaient alors comprises dans le comté de Goritz et Gradisca[1]. Les Cici sont cités dans d'autres documents; ainsi un document latin de l'année 1517, publié par M. Kandler[2], parle d'une ordonnance de la ville de Trieste contre les « *Chuchi, qui habitant in Charsia* »; de même une lettre adressée par le podestà de Capodistria à la ville de Trieste (en 1540), donne aux Chichi l'épithète de *Murlachi* (« *detti Murlachi* »)[3]. Parmi les historiens qui nous parlent des « Cici » il faut citer : 1° *Valvasor*, environ en 1688, qui place ce peuple entre Neuhaus (Castelnuovo) et San Serff (San Servolo, sur le territoire de Trieste), trouve leur langue assez différente de celle d'autres populations du Karst et vante leur adresse à se servir de la fronde[4]; 2° *Fra Ireneo della Croce* (Giov. Maria Manarutta 1627-1713) qui non seulement range les Cici parmi les Roumains, mais nous donne aussi des spécimens de leur langue. Le passage de son ouvrage est trop important pour que nous puissions nous dispenser de le reproduire ici en entier. « Un' altra memoria antica, degna d'osservatione non minore delle già addotte antichità Romane, osservo in alcuni popoli addimandati comunemente « Chichi », habitanti nelle ville d'*Opchiena*, *Tribichiano* e *Gropada*, situate nel Territorio di Trieste sopra il Monte, cinque miglia distante dalla Città verso Greco, et in molti altri villagi aspettanti a Castelnuovo nel Carso... quali, oltre l'Idioma slavo, comune a tutto il Carso, usano un proprio e particolare consimile al Valacco intracciato con diverse parole e vocabuli latini... I nostri Chichi addimandansi nel proprio linguaggio *Rumeri* (*sic*). » Voici les mots cités par Ireneo comme appartenant à la langue des Cici : *Ambla cu Domno* (ambula cum Domino), *ambla cu Draco* (ambula cum Dracone), *bou* (bove), *berbaz* (qui doit être sans doute le pluriel de *bărbat*, homo, propr. *vir*), *bastlica* (βασιλική), *cargna* (carne), *cassa* (casa), *cass* (caseus), *compana* (campana), *copra* (capra), *domicilio* (domicilium), *filie ma* (filiæ meæ), *forzin* (forceps ou tortex ?), *fizori ma* (filioli mei), *fratogli* (ou plutôt *fratzgli* ?) *ma* (fratres mei), *matre* (qui est fort curieux, mater), *mugliera* (muliere), *patre* (patre), *sorore* (sorore), *panz* (panis), *vino* (vino), *ura ova* ou *oia* (una ovis)[5].

Si nous tenons compte de tous ces témoignages concordants des historiens, et si nous ajoutons un autre fait non moins important pour bien juger de la nationalité d'un peuple, le type physique[6], nous pouvons en toute confiance ratta-

---

1. *Beschreibung des Gschlos Marenfels sambt allen güldt und herlichait.* 2 luni 1523 (1524 ?) dans les Archives prov. de Laibach. Vicedom. Act. Lit M. 3, cité par Bidermann, p. 30, n.

2. *Raccolta delle Leggi ecc. per Trieste* (Trieste, 1861). Rubr.: *Lo Rimboscamento*, p. 3-9.

3. *Archeografo*, a. 1811, p. 125 (n° 29).

4. *Ehre des Herzogthums Crain.* 1re partie, liv. II, p. 255 (de l'édition de Norimberg, 1689).

5. *Historia di Trieste* (Venezia, 1698, liv. IV, chap. 7, p. 334).

6. Outre les ouvrages de Valvasor et Combi déjà cités, un article qui a paru en 1875

cher ces Roumains du Karst à ceux que nous rencontrons dans la vallée de l'Arsa. Les Cici sont partis, en effet, du même pays, ou au moins ils ont passé avant d'arriver en Istrie par les mêmes endroits que les Roumains. Il y aurait même lieu de croire que les Roumains du Karst n'ont reçu le nom de Cici qu'en Istrie dans la seconde moitié du XVIe siècle, car jusqu'à la fin du même siècle, on continue dans l'île de Veglia et en Dalmatie à appeler indifféremment *vlah* ou *Morlacco* tout homme parlant roumain. C'est du continent dalmate ou croate que les Roumains de la Valdarsa sont arrivés en Istrie, en passant par l'île de Veglia.

Cette île, située entre la péninsule istrienne et le littoral croate et dalmate, en forme, pour ainsi dire, le trait d'union. Douée d'un climat des plus doux, avec de fertiles vallées et de nombreuses prairies, Veglia pouvait non seulement servir d'étape aux populations nomades, qui, reculant devant l'invasion turque, se réunissaient là avant de passer sur le continent opposé de l'Istrie, mais encore elle pouvait séduire beaucoup d'entre elles et les déterminer à s'y fixer. Remarquons, d'ailleurs, que les comtes Frangipani, feudataires de l'île jusqu'à la fin du XVe siècle, avaient tout intérêt à en repeupler les parties qui avaient été ravagées pendant les guerres. Ils devaient d'autant mieux y favoriser l'établissement d'une population de nationalité roumaine (ou du moins qui avait été roumaine), empruntée à leurs possessions du continent, que ces nouveaux-venus, dont le sang était déjà mélangé, pouvaient facilement s'accorder avec les indigènes, qui, comme nous le verrons tout à l'heure, avaient un dialecte assez voisin du roumain.

Ce passage, ou si l'on veut cette transplantation de population roumaine sur l'île de Veglia, s'est opéré, comme M. M. l'a démontré, entre 1450 et 1480. Entre ces deux limites se place un fait assez important pour mériter que l'on en fasse mention ici ; c'est le jugement prononcé, le 10 nov. 1465, par le comte Jean Frangipani à propos d'un procès qui s'était élevé entre la commune d'Omisal (Castelmuschio) et les *Vlahi* établis sur le territoire de cette commune. Dans la sentence, qu'on a conservée [1], ces Vlahi sont appelés alternativement aussi *Murlachi*. Si l'on se rappelle qu'en 1463, d'après le témoignage du prêtre Frascič, des Cici du comte Jean Frangipani prirent part à une invasion dans l'intérieur de l'Istrie, et qu'en 1465 ces mêmes Cici, d'après le document croate, s'appelaient indifféremment *Vlahi* ou *Murlacchi*, il en faut conclure :

1° Que les Cici de l'Istrie ne sont que des Valaques ou, comme les Italiens et les Croates aimaient mieux les appeler, des *Morlacchi*, et qu'ils ne doivent point être séparés des Valaques de Veglia ;

2° Que ces *Morlacchi*, depuis leur arrivée en Istrie jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, ont parlé roumain ainsi que leurs congénères de Veglia ;

3° Que, d'après les spécimens de leur langue que nous a transmis Ireneo, et les restes que les habitants de Poljca (dans l'île de Veglia) en ont conservés jusqu'à nos jours, on est autorisé à rattacher les Cici à la branche de la famille

---

dans le périodique *Le Globus*, 28e vol., n° 1, et ce que nous dit M. G. Obédénare dans la *Roumanie économique* (Paris, 1876, p. 395).

1. V. Kukuljevic, l. cit. p. 97, et Miklosich, p. 64.

roumaine qui se trouve dans la Valdarsa [1] et qui a gardé le roumain comme langue maternelle à côté du slave ;

4° Que ces mêmes Cici ont accompli leur passage en Istrie un siècle après les Roumains proprement dits, c'est-à-dire vers la fin du XV° siècle, en suivant la même route.

Il reste, malgré tout, une difficulté à résoudre. C'est d'expliquer comment les Morlacchi du Karst ont pu tous (excepté ceux de Zejane qui parlent encore aujourd'hui roumain) renoncer à leur langue primitive pour adopter un dialecte slave, mélangé, si l'on veut, de mots barbares et d'italianismes, mais au fond slave, tandis que leurs proches parents de la Valdarsa l'ont gardée jusqu'à nos jours ?

Nous ne prétendons pas résoudre cette question très difficile ; ce que nous pouvons faire seulement, pour nous rendre compte de ce phénomène, c'est d'admettre que les Morlacchi de l'Istrie (Cici) avaient entraîné avec eux un nombre considérable de Croates, et que ces Croates, étant en majorité, ont fini par imposer leur langue à leurs compagnons ; ou bien que, au moment de leur arrivée en Istrie, les Morlacchi se sont rencontrés avec des masses de Slaves tellement nombreuses et compactes qu'ils ont dû abandonner leur langue et s'amalgamer avec eux. Cela ne put pas avoir lieu pour l'autre branche roumaine qui s'était établie dès le XIV° siècle dans la vallée de l'Arsa, où elle était compacte. Elle résista d'une manière plus tenace à toute tentative d'assimilation slave, et, tout en faisant, quant à la langue, de nombreuses concessions à ses voisins, elle a su garder intacte jusqu'à nos jours la marque de sa nationalité.

Nous avons dit plus haut que les Morlacchi de Veglia ont gardé jusqu'à nos jours des traces de leur langue primitive. M. Miklosich nie le fait avec une assurance qui nous semble un peu trop systématique [2]. L'éminent philologue voudra bien nous permettre, d'après les renseignements que nous-même avons pris sur les lieux, de rectifier à certains égards son affirmation. Parmi les mots roumains que nous avons entendus, pendant notre court séjour à Veglia, nous citerons ici les suivants : *bou* (bœuf), qui se rencontre sous la même forme dans le roumain de l'Istrie, dans celui de la Macédoine et de la Moldo-Valachie ; *basilica*, pour lequel le roumain de l'Istrie nous donne *basaerica* et le daco-roumain *biserică ; mnielu* (agneau) comme en Istrie (on trouve en daco-roum. la forme *miel*, en macédo-val. la forme *nielu*) ; *oila* (brebis), en daco-roum. on a *oaie*, en Istrie *oia ; vitel* (veau) que l'on rencontre chez les deux familles roumaines. Il en est de même pour les mots : *vaca* (vache), *coptoru* (fourneau), et les noms de nombre : *doi, trei, patru, ciné, sase, saptu*, qui sont communs au roumain de l'Istrie et à celui de la Macédoine et de la Valachie [3]. Comme on le voit, on ren-

1. A l'appui de cette opinion que nous émettons, on pourrait citer le fait que beaucoup des noms de famille qui se trouvent chez les Roumains de la Valdarsa, sont aussi communs aux Cici ; ainsi les noms de *Turkovic, Balacic, Cencha, Dudic, Marcellia, Klania, Possedel, Sudolic*, qui se rencontrent chez les Cici et les Roumains de la Valdarsa.

2. « Es ist nicht bekannt (nous dit-il à la p. 5), dass sich in der Sprache der Veglianer eine Spur der rumunischen erhalten habe. »

3. A Veglia, de même qu'en Valdarsa, on a pour exprimer l'unité, *ur*, et pour le 9 le mot *nopt*, mais dans l'île, de même qu'à Zejane, on a gardé pour le 8 la forme *opt*, qui est commune aux autres familles.

contre des mots tout à fait roumains dans le patois slave de Poljca. Peut-être en cherchant plus au fond de ce patois en découvrirait-on davantage. Nous ne reprochons pas à M. Miklosich de ne pas avoir fait ces recherches ; mais ce qui nous a fort étonné, c'est qu'il ignore complètement que dans la ville de Veglia presque tous les habitants parlaient jadis, et quelques vieillards parlent encore par souvenir, un dialecte où l'influence du roumain est évidente. Le professeur viennois, très précis quant à l'indication des auteurs où il a puisé ses renseignements, cite parmi ses sources (p. 65) l'*Archivio glottologico* de M. Ascoli, et même les pages où le savant professeur italien nous parle très en détail de ce dialecte. Ajoutons que même dans le patois actuel de la ville, patois qui, d'après M. M., semblerait être slave, mais qui au contraire est *vénitien* et vénitien de bon aloi, on trouve encore aujourd'hui quelques restes de roumain. Ainsi, nous avons été frappés par certains mots que nous avons entendu répéter aux enfants dans le jeu de cache-cache. Les enfants s'appelaient l'un l'autre avec les mots : *junda cáuc* dont le premier est la forme impérat. du verbe it. *andare,* le second pourrait être rattaché au roum. *coace* « viens ici ». Nous avons noté aussi la formule avec laquelle une vieille s'adressait à une autre en l'invitant à aller avec elle à l'église. Elle lui disait : *consubraina maja, zâime la Dona in basâlca* « ma cousine, allons à l'église de la vierge ». Nous citerons enfin le mot *passerain* pour dénoter toute espèce d'oiseaux, mot que l'on rencontre au même sens en roumain (*passere*). Il est remarquable, dirons-nous avec M. Miklosich, que « tandis que les Roumains de la Dalmatie et de l'Illyrie ont été presque absolument slavisés ou se sont italianisés plus tard, les Roumains de l'Istrie et, ajoutons-nous, ceux de l'île de Veglia, tout en étant séparés du tronc principal, aient pu résister à l'invasion slave et conserver fidèlement leur idiome, tout en s'assimilant des éléments empruntés à leurs voisins. »

La seconde partie du mémoire de M. Miklosich nous présente, elle aussi, un point remarquable : c'est le groupe des Valaques de la Moravie, qu'avec beaucoup de raison M. M. revendique pour la famille roumaine. Au reste, l'origine de ces Roumains avait été déjà auparavant reconnue par MM. J. et H. Jireček[1] et par M. D. J. Martianu[2]. En ce qui concerne la question de savoir si les *Valaques* de la Moravie sont les descendants d'une population composée de seuls Roumains, ou bien résultant d'un mélange de Roumains avec des Slaves, M. M. incline pour la seconde hypothèse. Il serait arrivé pour ces Valaques, d'après nous, ce qui est arrivé aux Valaques de l'Istrie, aux Cici, dont nous avons parlé plus haut : ils se sont tellement confondus avec les Slaves qu'ils entraînaient dans leur passage en Moravie qu'ils ont fini par s'amalgamer avec eux.

Comme pour les Roumains de l'Istrie, M. M. se pose pour ces Valaques aussi trois questions concernant : 1° leur patrie ; 2° le chemin qu'ils ont pris pour arriver en Moravie ; 3° l'époque à laquelle cette migration a eu lieu. Quant à la première de ces questions, M. M. est d'avis que les Valaques sont venus en Moravie en partant de la rive septentrionale du Bas-Danube, c'est-à-dire de

1. *Entstehung christlicher Reiche im Gebiete des heutigen œsterreichischen Kaiserstaates.* Wien, 1865, p. 225.
2. *Uricariul*, Jassi, 1876.

l'endroit où le peuple roumain était le plus compact. A l'appui de cette opinion, il cite le fait de la parenté étroite qui existe entre les Valaques de la Moravie et ceux qui jadis s'étaient établis sur le territoire de la Petite-Russie.

Antonio Ive.

Paul Sébillot. **Contes populaires de la Haute-Bretagne.** Paris, Charpentier, 1880, in-12, XII-360 p.

On se met enfin de divers côtés à recueillir les contes populaires français. La collection lorraine que M. Cosquin publie dans la *Romania* a sur toutes les autres l'avantage d'être accompagnée d'un précieux commentaire ; mais même sans cette addition les recueils qui se font sur divers points de notre pays sont les très bien venus. La Bretagne française est une des régions où il y avait le plus lieu d'espérer faire de belles récoltes. La population y a gardé des mœurs anciennes et simples, l'instruction moderne y est peu répandue, les communications y sont encore assez imparfaites. Un artiste, qui a été attiré vers les récits populaires par leur charme pittoresque plutôt que par leur intérêt scientifique, M. P. Sébillot, n'a eu qu'à se baisser pour en ramasser à poignées. Il en publie un choix aujourd'hui. Il nous garantit, — sauf quelques ornements de détail dans un certain groupe de contes recueilli longtemps avant les autres, — la fidélité de sa transcription, et, au moins dans l'ensemble, elle nous est en effet assurée par l'examen des contes en eux-mêmes. L'art exquis des Grimm, des Asbjœrnsen, des Mistral n'a pas donné à la main de l'écrivain ce mélange heureux de précision et de hardiesse qui sait rendre les contes plus populaires encore qu'ils ne le sont dans la bouche des conteurs populaires. Le français est parfois ici un peu mou, un peu traînant, un peu fade ; mais en maint endroit on retrouve vraiment la tournure inimitable, la grâce ou la malice du récit villageois. Le narrateur n'a pas même craint, en plus d'un endroit, de reproduire les grossièretés souvent atténuées dans les reproductions faites pour un public plus délicat ; il a bien fait : ces traits parfois choquants appartiennent au sujet et sont souvent importants pour la science. En somme le livre de M. S., fort agréable à lire, est un recueil de bons et vrais contes, bien écoutés et bien redits.

L'auteur le divise en quatre séries : I. *Les Féeries et aventures merveilleuses*. II. *Les Facéties et les bons tours*. III. *Les diableries, sorcelleries et histoires de revenants*. IV. *Contes divers*. — On pourrait faire des objections à cette division, surtout à la dernière série : si on la versait, comme il conviendrait, dans les trois autres, on aurait alors à peu près la division de M. Bladé : *Contes*, — *Récits*, — *Superstitions*. Mais entre ces trois classes la distinction n'est pas toujours aisée.

Les contes de M. S., naturellement, sont à peu près tous connus dans d'autres versions et se rattachent à l'un ou à l'autre des types de nos contes populaires. Quelques-uns sont particulièrement intéressants, comme *les Souliers rouges* (p. 336-7), forme altérée, mais belle encore, du conte qui s'appelle dans Grimm *De Machandelboom*, et auquel appartiennent les vers mis par Gœthe dans la bouche de Gretchen folle : *Meine Mutter die Hur*, etc. Ces vers,

qu'on rencontre presque pareils dans des versions en diverses langues, n'existent pas ici; mais d'après le conte breton, pendant que la petite sœur surveillait la marmite où cuisaient, sans qu'elle le sût, les os de son frère, « il sortait de la marmite une petite voix qui disait : *Petit feu, sœu-sœu, petit feu!* » M. S. remarque : « Le conte des *Souliers rouges* est l'un de ceux qu'on dit le plus volontiers aux enfants; j'en ai recueilli quatre variantes assez différentes du présent récit. » Il est regrettable qu'il ne nous les ait pas communiquées, et cette remarque s'applique à plusieurs autres contes, pour lesquels M. S. mentionne également des variantes sans les donner.

Une série amusante comprend les contes sur les Jaguens (habitants de Saint-Jagut[1]), qui sont les Abdéritains, les *Men of Gotham*, les *Molboer* (*Rom.* IX, 138) de la Bretagne française. « Au temps jadis, où les poules pissaient par la patte », les Jaguens voulurent voir Paris ; comme les *Six Compagnons* du conte picard qu'a publié ici M. Carnoy (VIII, 252), ils prennent un champ de lin (comme dans les contes allemands, et non de blé, comme dans le conte picard) pour *la grant mé salée* et s'y jettent à la nage ; ils croient ensuite avoir perdu l'un d'eux et ne retrouvent leur compte qu'en nombrant les trous qu'ils font dans une taupinière (cf. *Rom.* IX, 140, n.), et enfin, pensant arriver à Paris, ils reviennent chez eux parce que l'âne qui mène leur charrette s'est retourné pendant qu'ils étaient descendus. — Dans une variante, où l'histoire est attribuée, avec plus de vraisemblance, aux habitants de Saint-Jagut du Mené (situé à l'intérieur des terres) qui veulent visiter Saint-Jagut de la mer, les Jaguens n'arrivent pas à trouver leur compte, et pour sortir d'embarras ils vont chez un procureur. Là on les enferme dans un endroit qu'ils ne reconnaissent pas. « *Ah! crapaud!* (c'est leur juron favori), *véci un hôté qui n'est guère cossu; i n'y a point d'aut' meube qu'une manière de met qu'est au long du mur do un trou rond dans le mitan. Qué qu'i mettent dedans?* » Pour s'en assurer, l'un des Jaguens se fait descendre dans le trou, suspendu aux mains d'un de ses camarades. Bientôt il s'écrie : « *Ah! crapaud! la main m' glisse, je n' peux pus m' teni. — Eh! bien, crapaud! crache dans tes mains, tu païsseras mieux après.* » On comprend qu'il tombe dès qu'il lâche les mains auxquelles les siennes étaient accrochées. Voilà donc une nouvelle variante du conte qu'a étudié M. Nyrop dans notre dernier numéro ; elle est altérée, car les Jaguens devraient, comme leurs collègues d'autres pays, se suspendre aux pieds les uns des autres et former ainsi une chaîne qui romprait quand celui d'en haut éprouverait le besoin de cracher dans ses mains.

Nous ne pouvons trop recommander à l'imitation l'exemple de M. Sébillot, et nous espérons que lui-même nous communiquera les richesses dont, d'après sa préface et ses notes, il doit avoir les mains pleines.

G. P.

---

1. M. S. écrit *Saint-Jacut*, mais l'orthographe officielle est Saint-Jagut (Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp), qui du reste concorde mieux avec le nom des Jaguens.

PÉRIODIQUES.

I. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, III, 4. — P. 481. Fœrster, *Phonologie romane.* Umlaut *(proprement élèvation) de la voyelle en roman.* Nous n'avons ici que la première partie d'un travail considérable, où sont étudiés un grand nombre de faits phonétiques qui jusqu'à présent ont été abandonnés comme trop difficiles ou n'ont pas été bien expliqués (plusieurs cependant l'ont été isolément à peu près comme ils le sont par M. F.). L'auteur, dont on retrouve ici la vaste lecture, la force de raisonnement et le don de combinaison, croit pouvoir rendre compte de tous ces faits par un seul et même principe : la présence dans la syllabe posttonique d'un *i* ou d'un *u* ferait *monter* (généralement d'un degré) la voyelle tonique. Or nous voyons avec surprise dans le tableau des voyelles donné p. 490 que l'*a* est pour l'auteur la voyelle située au plus bas degré de l'échelle tonique, les voyelles linguales (*è*, *é*, *i*) et labiales (*ò*, *ó*, *u*, *ü*, on ne dit rien d'*ö*) s'en écartant en des sens divergents, mais également pour monter ; il est cependant assez connu que l'*u* est la plus basse, l'*i* la plus haute des voyelles, l'*a* étant au milieu. Dès lors tout le système s'écroule par la base, ou du moins à l'idée d'*élévation* il faut de nouveau substituer celle d'*umlaut,* qui n'est pas fort claire. L'*umlaut,* ou action éloignée d'un *i* ou *u* atone sur la voyelle tonique précédente, est-il réellement en jeu dans les faits de phonétique examinés ici? Il est impossible de se prononcer là-dessus après une lecture; je dirai seulement que M. F. me paraît en tout cas avoir donné beaucoup trop d'extension à son principe. Par exemple l'*i* latin n'agit, au moins en français, sur l'*ó* pour le changer en *ü* que quand il en est *immédiatement* voisin, et alors le phénomène doit s'appeler *assimilation* (ou *demi-assimilation*), bien plutôt qu'*umlaut* (pour ne pas parler d' « élévation ») ; en général je vois bien plus fréquemment dans les cas allégués des exemples d'*attraction* (suivie ou non d'*assimilation*) que des traces d'une influence exercée à distance. Mais encore une fois ceci demanderait à être discuté de près et à la suite d'une étude approfondie. Je ne veux toucher qu'un point : l'histoire, déjà si débattue, des mots où *-arius*, *-aria* est devenu *-ier(o, e), -iera.* Pour rendre possible son explication (l'*i* atone a élevé l'*a* tonique à *è*, puis cet *è* s'est diphthongué en *ie* comme tout *è* tonique), M. F. est obligé d'admettre que les mots en *-ario, -aria* où ce changement n'a pas lieu sont de formation postérieure, ce qui ne peut signifier qu'une chose, — les lois phonétiques agissant sans distinction sur tous les mots présents dans la langue à l'époque où elles se manifestent, — c'est que ces mots sont des mots savants,

des mots d'emprunt, repris au latin après avoir cessé un certain temps d'être populaires. Or 1° la plupart de ces mots sont communs à toutes les langues romanes; 2° ce sont des mots comme *vario*, *varia*, *area*, *paria*, *pareat*, c'est-à-dire des mots qui n'ont à peu près aucune chance d'être savants. Il est impossible de trouver une différence phonétique entre *vario varia* qui donne *vair vaire* et *primario primaria* qui donne *premier première*. La raison du traitement divers de ces deux classes de mots n'est donc pas phonétique. Entre les mots de la classe *vario* et ceux de la classe *primario*, il y a une différence, c'est que dans les premiers *ar(io)* appartient au thème, tandis que dans les seconds *ario* est un suffixe. Puisque c'est là la seule différence, mais la différence constante (sauf les mots savants en *-aire* et un mot dont je parlerai tout-à-l'heure) entre les deux classes, il faut que là soit la raison de leur traitement divers. Si maintenant nous examinons la liste des mots où *-ario* (*-aria*) est suffixe, nous voyons qu'ils se divisent à leur tour en deux groupes : celui d'*-ario* pur et celui d'*-iario*. Je conjecture, et j'enseigne depuis 1877 comme une hypothèse au moins probable, que les mots en *-iario* sont le point de départ du phénomène en question : *leviario* a donné *le(v)jero*, *extraneario estranjero*, etc., ce qui peut, je crois, s'expliquer par la pression de l'*a* entre deux yod (*-iario* = *-iairo* [comme *vario* = *vairo*] = *-iero*); puis le suffixe *-iario* a été partout substitué à *-ario* (comme en fr. *-ier* a été substitué à *-er* dans *boulier pilier sanglier bachelier* etc.). Il y a des mots pour lesquels le procédé paraît évident : ainsi l'it. *verziere*, le pr. fr. *vergier* ne peuvent venir de *viridario*, mais représentent certainement *viridiario*. Après les gutturales, il semble que l'intrusion de *-iario* pour *-ario* ne se soit pas d'ordinaire produite; cf. l'it. *beccajo*, *porcajo* etc. Il y aurait beaucoup à faire pour développer cette théorie dans ses détails. Si elle ne devait s'appliquer qu'au français, elle ne souffrirait aucune difficulté; même dans les autres langues romanes, elle me paraît susceptible d'être appuyée par plus d'un rapprochement que je ne puis donner ici. Notons seulement que dans la plupart des dialectes appelés par M. Ascoli *franco-provençaux* l'*a* libre, qui reste en général intact, se change en *e* ou *ie* lorsqu'il suit un yod. Dans le patois de Vionnaz, que vient d'étudier M. Gilliéron, je trouve même avec surprise la règle suivante (p. 25-26) : *-ario -aria* donnent *-âi*, *-âirè*, tandis que *-iario -iaria* donnent *-yé*, *-yèrè*, c'est-à-dire que la distinction entre *-ario* et *-iario* s'est maintenue dans ce patois et sans doute dans d'autres patois valaisans (au reste on pourrait montrer qu'elle n'est pas morte en italien). Les mots *varia paria pareat* etc., où il ne pouvait y avoir de confusion de suffixe, ont naturellement échappé à l'insertion de l'*i* et ont suivi leur développement naturel; *contrario* a été traité de même (dans toutes les langues) à cause de la difficulté phonétique qu'il opposait à cette insertion. On voit par cet exemple à combien de discussions prête le travail de M. F.; mais il sera très utile à tous les philologues, par le nombre de faits qu'il renferme, la lucidité de l'exposition et la netteté des vues. La dissertation sur les diverses formes du fr. *aiguille* (cf. la note p. 626) me paraît peu satisfaisante; M. F. admet à côté d'*acŭcla* une forme *acūcla* difficilement acceptable; cf. *acŭla*, *acŭleo* et d'autre part *colŭcla*; M. Havet (*Rom.* III, 330) remontait à *acūtula* (*acūtla acūcla*) d'où *agulhe*; il admet aussi un a. fr. *aghille*, dont il n'explique pas la formation; *aiguille* serait le produit factice

de l'orthographe *aiguille*, où l'*i* n'a en réalité d'autre fonction, à l'origine, que d'indiquer le mouillement de l'*l*! M. Suchier a remarqué avec toute raison (l. l. p. 626) que ce déplacement tonique, qui donnerait l'accent à l'*i* contenu dans l'*l* mouillée, est, en tout cas, purement phonétique. Mais que faire du berr. *agüeille* (*agueille : vueille* Rose, éd. Michel, t. II, p. 86) et de bien d'autres formes (wall. *èwîle* par ex.)? La question à mon avis est à reprendre. Il y a naturellement dans un si grand nombre de faits quelques erreurs de détail. Une qui me surprend est celle qui concerne l'afr. *gort* (et non *gorc*) de *gurgite*, auquel M. F. (p. 517) attribue un *ò*. Ce mot rime en *ó*, et il est *gourt* dans les patois qui l'ont gardé; de même le pr. *gorc* rime en *o estreit* d'après Faidit. C'est même ce qui empêche de tirer avec Diez *gorge* de *gurges*. — P. 518. Von Flugi, *Poètes lyriques* (modernes) *de l'Engiadine*. — [P. 526. G. Jacobsthal, *Die Texte der Liederhandschrift von Montpellier* 196. Cette copie diplomatique s'étend jusqu'au fol. 107 de ce ms. L'utilité d'une reproduction de ce genre pour un ms. qui ne présente aucune difficulté de lecture était très contestable. La forme rhythmique, qui est ce que ce chansonnier offre de plus intéressant, est difficile à étudier dans une édition où les vers sont écrits à ligne pleine. Si M. Jacobsthal a adopté ce système commode d'édition, c'est — il le dit avec franchise — que n'étant pas romaniste, il ne pouvait faire plus. Ayant étudié ce ms. au point de vue musical, il en a copié les paroles en même temps que la musique, et a voulu prendre les devants sur l'édition qui s'imprime actuellement par les soins de M. Raynaud et qui est annoncée depuis plusieurs mois. Sur ce point, et sans attacher au droit de priorité autant d'importance que font certaines personnes, principalement outre Rhin, je ferai remarquer que ce droit n'est nullement du côté de M. Jacobsthal. Il y a douze ans que j'ai copié le chansonnier de Montpellier, en vue d'un recueil général des motets qui a été annoncé ici-même en 1872, I, 404. Mes occupations ne me permettant pas de donner suite à ce projet, j'ai donné tous mes matériaux à M. Raynaud, et c'est d'après ma copie, et selon un plan longuement délibéré entre lui et moi que M. Raynaud imprime actuellement du chansonnier de Montpellier une édition qui, j'ai lieu de le croire, annulera la publication diplomatique de M. Jacobsthal. — P. M.]

Mélanges. I. *Exégèse*. P. 557. Coronini, *Sur un passage de l'*Inferno. C'est le fameux vers *Sicchè 'l piè fermo sempre era 'l più basso ;* M. C. montre, ce qui est incontestable, que si *fermo* veut dire « arrêté », la description de la marche donnée ici ne peut signifier qu'une marche sur un sol plan (on a voulu que *piè fermo* désignât le pied droit, mais toute vraisemblance fait défaut) ; il ajoute qu'une marche plane, sur la *piaggia diserta*, entre la *selva* et l'*erta*, rentre parfaitement dans le développement général de l'action ; enfin il essaie de trouver à cette marche un sens allégorique : elle exprimerait le recueillement de l'âme entre la vie obscurcie et désordonnée (la forêt) et la lutte décidée pour revenir au bien (l'ascension de la montagne). J'ai, pour ma part, toujours expliqué ainsi les vers de Dante, sauf l'allégorie, et je crois cette interprétation la seule soutenable[1]. —

1. [Sans prétendre exprimer une opinion sur le sens d'un vers qui paraît devoir être un perpétuel lieu commun de discussion pour les commentateurs de Dante, je me permettrai de faire remarquer que l'explication proposée par M. le comte Coronini, quelle qu'en soit la valeur, n'a du moins pas le mérite de la nouveauté. Il suffisait de jeter les

II. *Corrections*. P. 560. Suchier, Corrections à un texte portugais publié par l'auteur en 1877. — III. *Etymologies*. Fœrster, *Etymologies romanes* (suite; voy. *Rom.* VIII, 628). 13. Esp. *encentar*, pg. *encetar* « entamer », de *insectare* et non, avec Diez, de *inceptare;* douteux. — 14. Fr. *meuble*, de *mŏvble*, pour *mōble;* déjà expliqué par MM. Neumann et Mussafia, comme M. F. l'a d'ailleurs reconnu dans une note (p. 626). — 15. Esp. pg. *lóbrego*, « triste », de *lubrico* et non de *lúgubre* (Diez); le changement de sens est difficile; le vfr. *lubre* paraît venir de *lugubre*. — 16. Esp. pg. cat. *nata*, « crème », de *matta*, « natte » (?). — 17. V. esp. *hoto* « sûreté, » pg. *fouto*, « sûr », de *fulto* plutôt que de *foto* (Diez) ou *fauto* (Moraes); ce dernier, qui s'appuie sur *fautor*, paraît préférable. — 18. Fr. *froisser;* M. F. rappelle que l'étym. *frustiare* avait été donnée par M. Schuchardt quatre ans avant M. Havet (cf. *Rom.* VIII, 127); M. Schuchardt nous en avait prévenus de son côté et nous attendions une occasion pour lui restituer son droit de priorité. *Trousser*, dit à ce propos M. F., ne peut venir de *tortiare*, qui aurait donné *tòrcier*. Les dérivés du thème *tor-* varient beaucoup en roman pour la quantité de l'*o :* on a *tourne tourte* à côté de *tordre tors;* on pourrait donc avoir *tourser trousser* de *torsare* (car *troussier* m'est inconnu); mais je retrouverais plutôt là le lat. *thyrso*, qui a donné l'it. *torso;* l'afr. *trousse*, *tórse*, *trousse* en serait le féminin; on trouve fréquemment une *tórse*, une *trousse* d'herbe, de foin, de là le sens de « paquet » en général, puis « valise », etc.; on peut encore arriver à ce sens par une autre voie; cf. *trunco*, fr. *tronc*, « caisse », angl. *trunk* « malle, valise. » — 19. It. *andare* etc. M. F. persiste à croire à *vadere* (cf. *Rom.* VIII, 466), et oppose à *addare* la raison, faible à mon avis, qu'*addere* au sens d' « aller » ne se trouve pas dans le latin, *addere gradum* (d'où on suppose que s'est détaché peu à peu un *addere* au sens de « marcher ») étant lui-même rare. Combien de mots ont pris dans toutes les langues romanes un sens inconnu au latin, ou au moins aux écrivains classiques! N'oublions pas que nous n'avons pas de textes du latin vulgaire. — 20. Port. *eito*, « rang, ordre, » de *acto*. — 21. Fr. *crueus* de *crudoso* à côté de *cruel* de *crudale*. — 22. Fr. *maquiller*, non pas de *maca*, primitif supposé de *macula*, mais d'un thème *mask-*, car l'afr. avait *masquillier*, et le mot doit se rattacher à *máchurer* (afr. *mascurer*), vfr. *masqueler*, *masqueron*, etc., c'est-à-dire au rom. *maschera;* mais *merguillier*, *margoiller* n'a rien à faire ici. — 23. It. *putto* etc. Le fr. *pute* et les autres mots pareils viennent certainement de *putida* (*putida moecha* dans Catulle), comme le dit M. F., et *pŭta* aurait donné en fr. *peue* (non *poue*, comme il le dit; car en fr. *ó* libre donne *eu*, *ó* entravé donne *u* écrit *ou*);

---

yeux sur un des commentaires les plus répandus, celui de Blanc, pour voir qu'elle a déjà été proposée par Magalotti et par Scolari. Démontrer longuement que le *pie fermo* n'est *sempre il più basso* ni dans la montée ni dans la descente, ne constitue pas non plus une nouveauté, la même démonstration ayant été fournie plus d'une fois avec tout le développement désirable, notamment par le sicilien Buscaino Campo, dans une dissertation spéciale trois fois imprimée (voy. Ferrazzi, *Manuale*, IV, 366). Enfin, c'est se montrer bien peu au courant de la littérature du sujet que de supposer la possibilité de trois hypothèses seulement, la montée, la descente, la marche sur un terrain uni. Il y a une quatrième hypothèse, qui méritait au moins d'être mentionnée, c'est celle de la marche oblique sur un terrain montant; elle a été proposée, avec quelques variantes, par quatre philologues au moins : Biagioli, Casella (voy. le commentaire de Blanc), Buscaino Campo (Ferrazzi, *l. l.*) et Bergmann (*Jahrb. f. rom. liter.* IV, 176). — P. M.

mais il me semble difficile de rattacher l'it. *putto* à cette famille. M. F. essaie ensuite, à propos de *putain*, de contester le rapprochement évident à mon sens de *Bertain Aldain* avec l'all. *Bertân Aldân*. — 24. It. *nocchiere* etc.; dissertation intéressante, mais sans conclusion bien nette sur cette famille très difficile. — P. 568. Tobler, *Etymologies romanes*. I. Fr. *ôtage* de *hospitatico* et non de *obsidatico :* cette étymologie certaine est démontrée, quant aux évolutions du sens, avec autant d'érudition que de finesse. — II. V. fr. *cuisençon*, « souci », fém. (voy. *Bibl. Ec. Ch.*, XXXV, 205-6); M. T. propose, « non sans hésitation, » l'étymologie *conquisitione*, qui ne sera sans doute guère adoptée (notons seulement que *coquina*, comme tous les dérivés du thème *coqu-*, avait en latin vulgaire changé son *qu* en *c*, ce qui ne serait pas le cas pour le *coquinstjone* supposé) ; l'auteur ne veut pas tirer, avec Diez, *cuisançon* d'un hypothétique *cuisance* = pr. *cozensa*, parce que les mots en *-antia* ne donnent pas de dérivés en *-on*. Je rattacherais plutôt le mot à *cocente* = *coquente*. *Cocente* a donné un substantif, *cuisent*, *cuisant*, usité au XVIIe s. dans le patois bourg. au sens de « soin, inquiétude, souci ». La Monnoye, qui l'emploie dans ses Noëls, veut le rattacher à *quaesens*, part. de *quaeso*. « Il m'étoit d'abord, ajoute-t-il, venu en pensée de tirer *quezan* de *cuisant* ..... mais le participe bourguignon de *cuire* étant *cueùsan*, et non pas *cuesan*, j'ai préféré l'autre origine. » La raison est mauvaise, *cueùsan* étant assimilé, comme participe, à l'inf. *cueùre*, et ne l'étant pas comme nom. M. Mignard, dans son livre sur l'*Idiome bourguignon*, rapproche *quezan* de *cuisençon*, qu'il tire de *coquitatione*. Reste la difficulté de trouver un parallèle, comme formation, à *cuisençon* venant de *cuisent ;* cependant cette origine me paraît bien probable. — III. Fr. *banquet* ne vient pas de *banc*, mais de *ban*, confondu avec *banc ;* un *banquet*, c'est proprement une « invitation, » une « convocation », et le *banquet* est en effet un repas d'apparat, où on convoque, où on invite. Mais au XVe s., où le mot apparaît, il ne signifie jamais, comme dans l'exemple cité par M. T., que « petit repas pris après le souper, dans la soirée » (voy. notamment la moralité bien connue de la *Condamnation de Banquet*) ; c'est donc en partant de ce sens qu'il faut chercher l'étymologie du mot, qui n'est p.-ê. pas français d'origine. — IV. *Mal(eh)abito*, source du pr. *malabde*, fr. *malade*, aurait donné *malabitiare*, d'où le pr. *malavetjar*, *malavejar ;* puis de ce verbe serait issu le nom *malavei*, *malavech*. Cela paraît bien probable. — V. A propos de la forme *fendosme* (cf. it. *fandonia*) pour *fantosme*, M. T. cite quelques exemples intéressants du remplacement de *nt* par *nd*. — VI. Le pr. *desleiar* ne veut pas dire « décrier », mais bien, avec *se*, « se conduire injustement, contre le droit », comme le fr. *se desleier ;* le fr. *desleié*, « sans loi », est l'origine des mots ital. *dileggiato*, *dileggiatezza*, *dileggiatamente*, tandis que *dileggiare*, « railler », est le même que *dileticare*, « chatouiller » : enfin *diligione*, « raillerie, » n'est autre que le latin *derisione*.

Comptes-rendus. P. 577. Wœlfflin, *Lateinische und romanische Comparation* (long article, très favorable, de M. Kœrting). — P. 583. Kœrting, *Petrarca's Leben und Werke* (Gaspary : éloges mêlés de justes réserves). — P. 591. Chardry's *Dichtungen*, *hgg. von* Koch (Mussafia : très long article, rempli d'intéressantes observations sur le texte et le commentaire, dont il est fait d'ailleurs un éloge mérité). — *Romania*, n° 31. M. Stengel, à propos de l'art. de Meyer

sur les mss. de Cambridge, ajoute, à une liste de 35 mss. déjà donnée ailleurs, une nouvelle liste de 25 mss. du *Roman de la Rose* (ce qui n'est peut-être pas très à sa place) ; M. Tobler, à l'occasion du *Châtelain de Couci*, fait une observation fort juste sur la *Châtelaine de Vergi* (*Hist. littér.*, XXIII, 838) ; M. von Flugi corrige une erreur dans le gloss. du *Sacrifice d'Abraham* (*adachiar* est un adj. et signifie « cher, agréable ») ; M. Suchier ne croit pas aux étymologies d'*agacer*, de *pilori* et de *sentinelle* proposées par M. Wedgwood, et conteste aussi celles de M. Joret (voy. ci-dessus). — *Romania*, n° 32. M. Stengel, à propos de l'art. de Meyer sur la *Vita S. Honorati*, imprime quelques fragments du texte latin ; M. Suchier fait des remarques intéressantes (non pas *toutes* justes) sur la *Vie de S. Grégoire*, notamment sur la versification ; M. Kœhler ajoute ses précieux commentaires à ceux de M. Cosquin sur ses contes. Dans une note additionnelle, M. Tobler clôt la discussion sur *noer* et *naier* dans *Aucassin* (voy. *Rom.* VIII, 631) en citant un passage d'un fabliau récemment publié où *noer* est pris exactement dans le même sens que dans *Aucassin*. J'avais noté autrefois ce passage en lisant ce fabliau dans le ms. (c'est le ms. d'après lequel M. Fœrster, à qui je l'avais fait connaître, a publié le *Chevalier aus deus espées* et le *Vallet qui d'aise a malaise se met*), mais je ne pouvais plus le retrouver (cf. *Rom.* VIII, 293) ; je remercie mon savant ami de l'avoir cité. — P. 619, *Giornale di Filologia romanza*, n° 2-4 (Gaspary). G. P.

II. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1879, n° 3. — P. 72-95. P. Meyer, *Notice du ms. Plut.* LXXVI n° 69 de la Laurentienne (Florence). Ce ms. français, décrit dans le catalogue de Bandini, mais d'une façon qui n'en faisait pas reconnaître l'importance, avait échappé jusqu'à ce jour aux recherches des philologues qui ont exploré la Laurentienne. Il contient : 1° un opuscule français qu'on rencontre très fréquemment dans les mss., mais que les auteurs de catalogues oublient toujours de rapprocher de son original qui est le *Moralium dogma* de Gautier de Lille ; 2° un court lapidaire en prose ; 3° une nouvelle version des signes de la fin du monde, en forme strophique ; 4° le Bestiaire de Richart de Fournival ; 5° une nouvelle tout à fait inconnue, que M. Meyer publie *in extenso* sous le titre d'*Agnès et Meleüs*. M. Meyer ne s'est pas souvenu à temps des indications bibliographiques données par M. Stengel dans ses *Mittheilungen a. fr. Hschr. d. Turiner Univ.-Bibl.*, p. 41, où sont mentionnés quelques mss. du *Bestiaire* de R. de Fournival qui n'ont pas été indiqués dans le *Bulletin*, à savoir un à Turin, un à Londres et un à Bruxelles. L'indication donnée par M. Stengel d'un texte de ce traité dans le ms. fr. 24432 (ancien N.-D. 198) est inexacte et paraît être le résultat d'une confusion avec un autre ouvrage. — P. 96-8. Additions et corrections aux notices contenues dans les années 1875 et suivantes du *Bulletin*.

III. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — 3 mars. Kœlbing, Brynjulfsson, *Tristram Saga* (Cederschiœld, Behaghel) ; Hausknecht, *Der Sowdan of Babylon* (Wissmann ; favorable) ; Wœlflin, *Lateinische und romanische Comparation* (grand éloge) ; Ottmann, *die Stellung von V⁴* (Stengel, n'admet pas les conclusions de l'auteur) ; Weber, *Ueber den Gebrauch von* devoir,

[illegible]

[illegible] *Troubadour Wilhem IX* (Bartsch; [illegible] *[illegible]-romane* (Gaster; rend pleine [illegible] — Revue des programmes : Sachs, *Ueber* [illegible] Menes, *Ueber den* Wigalois *und seine* [illegible] — Bibliographie. — Annonces. [illegible] Kæhler); Stimming, *Bertran de Born* [illegible] *Bertran de Born* (Bartsch ; étude histo- [illegible] du livre de Stimming) ; Zumbini, [illegible] Lallemant, *Luiz de Camoens* (Reinhard- [illegible] programmes : Schmitz, *Observações sobre* [illegible] — Correspondance. — Annonces.

[illegible] PHILOLOGY, edited by B. L. Gilders- [illegible] — P. 111-116. M. S. Garner analyse [illegible] de remarques critiques (sauf une réserve [illegible] *S. Esprit*) que sur deux articles de moi. [illegible] car « on ne trouve pas la forme post- [illegible] aurait donné non pas *santé*, mais *sanesse* qui [illegible] M. G. de cet avis instructif; au reste je [illegible] trouvé, depuis mon article, la forme *resanicier*) [illegible] que *sanitia* (lequel toutefois aurait aussi bien [illegible] *usticier*). — A propos du roman du *Chá-* [illegible] veut évidemment, trouve que, pour obtenir [illegible] découvert jusque-là », j'ai « déplacé les [illegible] ajoute : « Naturellement personne n'acceptera [illegible] au moyen duquel il est atteint. Cependant [illegible] habituel, est si certain d'avoir raison qu'il [illegible] nom dans la suite de l'article. » Je ferai hum- [illegible] voir là une nouvelle preuve de « dogmatisme, » [illegible] dans l'acrostiche en question, que le résultat [illegible] damment de moi, par M. Tobler, et qu'il a [illegible] serait peut-être bon de lire les articles qu'on [illegible] compte. — G. P.

[illegible] FILOLOGI, nouv. sér., IV. — P. 272-281. [illegible] de Copenhague, un épisode de la partie iné- [illegible] *Racio*, qui est évidemment modelé, comme [illegible] Virgile et de la corbeille, mais qui se pré- [illegible]

[illegible] DES CHARTES, XL, 4. — P. 471-482. [illegible] *Bertran de Born*, par A. Thomas. — [illegible] *des chansons de geste* ; M. S. pense que [illegible] mérovingienne avait des chansons entièrement [illegible] la poésie populaire actuelle, et que de là [illegible] monorime, telle qu'elle est dans l'*Alexis*, d'autre

part la laisse monorime sans limitation du nombre des vers. Je doute beaucoup que la poésie lyrique ait jamais employé la laisse inégale : deux strophes isolées, empruntées à un seul manuscrit (Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 17), ne prouvent rien : il manque simplement un vers à la première strophe. — P. 646-49. Clédat, *Sur la date de deux pièces de Bertran de Born* (*Un sirventes* et *Pois Ventadorns*) ; discussion avec M. Thomas. — P. 653-4. Delisle, *La chronique romanesque jadis possédée par le président Fauchet* (voy. *Rom.* VIII, 633).

— XLI. P. 46-53. Quicherat, *Jean de Meung et sa maison à Paris*. M. Quicherat a découvert et publié un acte d'où il résulte que Jean de Meun était mort en 1305, — dix ans plus tôt qu'on ne croyait pouvoir l'admettre ; en effet à cette date un « maistre Adam d'Andeli, clerc, demourant en la rue dehors la porte Saint Jacques des Bons Hommes si comme l'en va a Nostre Dame des Champs », donne aux frères Prêcheurs de Paris « la maison ou feu maistre Jehan de Meun souloit demourer », tenant « d'une part au manoir dudit maistre Adam et d'autre part au cloz le roy. » G. P.

VII. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, I. — P. 173. Joret, *Purée-purin ;* M. J. rattache *purée* au latin *purare*, « découler, dégoutter », et veut que ce mot désigne « le coulis qu'on obtient en écrasant des pois, etc., et en faisant passer ou *purer* la bouillie ainsi obtenue à travers un sas. » Il est possible qu'il ait raison ; l'examen des livres anciens de cuisine le déciderait ; mais il a tort de faire à l'étymologie de M. Brachet, *piperata*, des critiques peu fondées, et surtout d'écrire : « L'existence de *pevrée* et de *peurée* n'est rien moins que démontrée, et ces formes paraissent avoir tout simplement été supposées pour servir d'intermédiaire entre *pip'rata* et *purée*. » *Pevrée* se trouve à chaque page de nos chansons de geste, et il aurait suffi à M. J. d'ouvrir Gachet pour en voir de nombreux exemples ; il s'agit de savoir si du sens de « sauce au poivre » on a passé à celui de « purée. »

II. P. 90. Martin, *Notes sur quelques étymologies françaises*. Ces notes sont pleines d'érudition, mais dépourvues de méthode ; M. M. tire *trop* et *troupe* de *turba*, *lapin* de *leporinus*, *boulanger* de *polendiarius* pour *polentiarius*, *soin*, *besoin* et *besogne* de *somnium ;* il est inutile de discuter ces étymologies, qui ne sont pas nouvelles, et qui ne devraient plus se produire après la constitution de la phonétique. G. P.

VIII. — Revista de Ciencias históricas, publicada por S. Sanpere y Miquel. I. Abril 1880. — P. 45-53. *Cronica de B. des Clot : fragmento inedito*, intéressant ; on en promet d'autres, ainsi que de Muntaner. — La bibliographie des périodiques se borne à un simple résumé des articles ; il est fait une exception apparente en faveur de la *Romania*. Nous disons « apparente » parce que les vingt-cinq lignes qui sont consacrées à la publication de Jaufré de Foxá dans notre n° 31 sont tout autre chose qu'un compte-rendu. Au lieu de parler de Jaufré de Foxá et du travail de l'éditeur sur cet auteur et son œuvre, l'auteur de ce prétendu compte-rendu commence par émettre cette assertion étrange que la *Romania* « al igual de otras revistas francesas, se distingue por la acritud y descortesia con que trata de los errores y descuidos de los autores españoles. » Puis il

…et en fait il nous trouve
… qu'Alphonse III était le père
… pure faute d'impression. La
… d'après Zurita, la mort de Juan I
… mais heureusement sans consé-
… enfin est de nous être autorisés
… traces de l'activité de la littérature
… faute si la meilleure histoire de la
… ? L'auteur anonyme dont nous
… de Vilanova, à Des Clot et à Mun-
… le premier, totalement inconnus.
… passages où ces auteurs parlent de Jaufré
… sur ces récriminations quelque peu

P. M.

… 579). — P. 512-526, Z., *Poésies fran-*
… *Armagnac;* supplément au recueil de
… des notes et des additions de M. Couture.
… Seimbres, *De certains mots employés dans*
… CIRMENAGE *ou* SIMONAGE. Le premier de
… exemples, n'offre guère de difficulté. M. C.-S.
… savoir, avec les éditeurs du cartulaire de
… que ce mot désignait soit un terrain à bâtir,
… -on en une charte. La définition du *capca-*
… très assurée ; il se peut que ce soit parfois
… peut être aussi la maison principale. Quant
… une forme plus ancienne, de *cirimanatge*, déjà
… si on voit clairement que c'était une espèce
… après les recherches de M. C.-S., aussi obscure
… 137-59. L. Couture, *Pétrarque et Jacques*
… professées à l'université catholique de Toulouse.
… nommé fort jeune évêque de Lombez, se rendit
… de Pétrarque alors âgé de vingt-cinq ans. Ce
… par quelques lettres de Pétrarque, de ce
… est bien fait pour inspirer le désir d'en savoir
… homme ordinaire, celui qui sut inspirer au
… amitié. Et on conçoit combien il serait précieux
… la liaison de ces deux grands lettrés qu'un
… tre, sur le voyage notamment qui les conduisit
… er, Narbonne et Toulouse. « … Malheureu-
… son récent ouvrage sur Pétrarque [1], « c'est à
… nous devons reconstituer les particularités du
… supposée avec quelque certitude est qu'à Tou-
… Provence (*sic* Kœrting !), on séjourna assez long-

[1] … 1878, p. 79-80.

temps ; et nous pouvons nous figurer avec quel intérêt Pétrarque dut prendre connaissance des travaux de la société poétique le *Consistori de la gaya scienza* qui, six ans plus tôt, avait été fondée dans cette ville. » M. Couture, bien qu'il s'en défende, a peut-être cédé un peu trop au désir d'évoquer un passé attrayant autant qu'inconnu, mais il l'a fait avec un goût infini, ne donnant jamais comme assuré ce qui n'est que vraisemblable, tirant parti avec un art consommé de toutes les données que lui fournissaient les documents afférents à son sujet, notamment la correspondance de Pétrarque, et ne se laissant entraîner à des digressions qu'autant qu'elles lui fournissaient l'occasion de donner un enseignement solide, comme par exemple dans les quelques pages qu'il a consacrées à l'école poétique de Toulouse. L'information m'a paru complète sur tous les points. Je ne reprocherai pas à M. C. de n'avoir pas fait usage du livre de M. Kœrting, où pour cette partie de la vie de Pétrarque il n'eût rien trouvé qu'il ne sût déjà, mais il aurait bien fait de consulter l'édition, malheureusement fragmentaire, des *Rime* publiées il y a quatre ans par M. Carducci [1]. Il aurait pu s'y référer utilement à propos du célèbre sonnet *Mai non vedranno le mie luci asciutte* (p. 153). La forme de ces excellentes leçons est très élégante, parfois un peu oratoire. — P. 49-5. *Tableau sommaire de la grammaire de la langue d'oc d'après K. Bartsch.* Ici nous n'avons plus à louer. Il y avait mieux à faire que d'emprunter à la *Chrestomathie provençale* de M. Bartsch un précis de grammaire qui est fort imparfait, et qui, abrégé comme il l'a été par M. Couture, perd encore de sa valeur. Les *Exercices* qui suivent (p. 52-3), et qui ont été imprimés, comme le *Tableau* qui précède, « pour l'usage de la conférence de langue d'oc établie à la faculté libre des lettres de Toulouse », se composent de courts extraits des grammaires de Hugues Faidit et de R. Vidal et des biographies de Cercamon et de Marcabrun. Aucun de ces textes n'est bien établi. Les morceaux de H. Faidit, de R. Vidal notamment, sont empruntés à l'édition de 1858. M. C. devrait savoir qu'il y a lieu maintenant de faire usage de l'édition de M. Stengel. De plus, l'édition même de 1858 a été mal suivie par M. Couture. Ainsi M. C. écrit, p. 52, ligne avant-dernière, *que totas terras* et dit en note qu'il faut suppléer *aquellas* entre *totas* et *terras* ; mais il n'y a rien à suppléer, car l'édition de 1858 porte *totas* ESTAS *terras*. P. 53, l. 9, M. C. imprime *mai en* qui n'a pas de sens, au lieu de *maior*. — P. 76 et 128, M. Couture a montré une bienveillance mal employée en louant le travail de M. l'abbé Aymeric sur le dialecte rouergat (voy. ci-dessus, p. 163) et celui de M. l'abbé Douais sur les *Albigeois*. Ce dernier livre notamment est absolument mauvais à tous égards, voy. *Revue critique*, 28 juillet 1879, *Bibl. de l'École des chartes*, XL, 482.

P. M.

X. — REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 7e série, t. I. — P. 103-5. A. de Lamothe, *Notice sur l'abbé de la Jeunesse*. Suit, p. 105-7, un curieux extrait d'un ancien inventaire des archives de Beaucaire, rédigé en 1611, qui fait connaître quelles étaient au XVe siècle et au XVIe les fonctions, droits et privilèges de

1. *Rime di Fr. Petrarca* ... Saggio di un testo e commento nuovo, a cura di G. Carducci. Livorno, Vigo, 1876.

... qui existait en plusieurs
... plaisirs publics. Sa fonction
... de M. [Bessot] de Lamothe est
... publiés sur le même sujet. Un
... cet égard d'utiles indications
... *églises de Provence* publiés
... satisfaction qu'on s'est enfin
... Le petit glossaire de la p. 152
... s'ouvrir à un plus grand nombre
... notes explicatives au dernier
... P. 152, au mot *floquetum*, la
... à Carpentier. P. 170, les « quatre
... être des images peintes sur verre
... quatre œufs de verre ». — P. 197-
... Gard, canton de Pont-Saint-Esprit),
... d'un long rapport (p. 182-97) de
... articles rédigés en un latin qui laisse
... à peine déguisés par une terminaison
... insuffisant et sa copie n'a pas toute
... article : « unum marcipedes *belneti* »
... est demandé (p. 195) ce que signifiait
... ce point aucun éclaircissement, il faut
... ière phrase est mal copiée et mal ponc-
... doit-il pas se lire *h. et cirogrillis minutis?*
... possible ; pour *armaniata*, l. *armariata*.
... « *viridi* coloris » ; art. 82 « cum *signis*
... *?* art. 330 « una cathedra cum cella
... *sella forata*, chaise percée » ; non, mais
... magnus *estripes* ruptus », ne peut être qu'un
... ou grosse flèche » ne se fonde sur rien ;
... faut lire, et non *turello*, de même à l'art.
... 371 « ... balistæ ..... cum *baudreriis* »
... P. 244-5. Rapport de M. R. de Lasteyrie
... à Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais) et
... court ; elle est ainsi conçue : *Ci gist Hues*
... mes de l'écriture indiquent les premières
... Mandement de Louis, duc d'Orléans, à son
... livres tournois pour « un tableau d'or a
... avons ... donné a beaux oncles de Bour-
... er derrenierement passé » (communication
... M.

... la Société de l'histoire de France,
... Meyer, le *Débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras*.
... cité depuis longtemps sous le nom de *Novas*
... demeuré inédit. La valeur littéraire de cette

composition est fort médiocre, mais c'est un document très précieux tant pour la connaissance des doctrines albigeoises que pour l'histoire de l'inquisition dans le midi de la France. M. Meyer attribue les faits dont il est question dans ce débat, et le débat lui-même, au milieu du XIIIe siècle. Une enquête conservée par Doat lui a fourni une importante mention de Sicart de Figueiras en 1245. Ce Sicart de Figueiras, qui était évêque hérétique, aurait été en résidence à Usson (Ariège) au moment de sa conversion, si l'interprétation proposée dubitativement par M. M. pour le v. 555 est fondée. La traduction jointe au texte est accompagnée d'un commentaire qui a pour objet principal l'élucidation des points de doctrine cathare. Dans la préface, M. M. cite quelques vers d'un poème provençal jusqu'ici totalement inconnu, conservé dans un ms. du Musée britannique, et qui doit être prochainement publié par M. Suchier.—P. 286-92. P. Meyer, *Notes additionnelles au tome II de la Chanson de la Croisade contre les Albigeois*. Ce sont des notes biographiques sur quelques-uns des personnages qui figurent dans le poème. Les éléments en sont tirés d'enquêtes faites dans le Midi de la France au milieu du XIIIe siècle, et qui ont été tout récemment mises au jour par M. A. Molinier.

XII. — Gœrres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch redigirt von Georg Hüffer[1]. I, 1. — P. 107-140. Weiss, *Le développement de la chevalerie chrétienne. Etudes sur la légende de Roland.*

XIII. — Revue critique, janvier-mars. — Art. 13. Gebhart, les *Origines de la Renaissance en Italie* (Charles Joret). — 34. Chassant, *Nouvelle Grammaire française* (M. Darmesteter, malgré de nombreuses et justes critiques, trouve cet ouvrage supérieur à ceux du même genre qui l'ont précédé).

XIV. — Journal des Savants, janvier-février. — Ch. Nisard, *Brunetto Latini est-il l'auteur du* Pataffio, *et s'il ne l'est pas, quel est cet auteur?* M. N. montre d'abord, avec Del Furia, que Brunetto Latino (telle est la vraie forme de son nom) n'est pas l'auteur de cette sorte de *fatrasie;* il a seulement tort de dire en note : « M. Thor Sundby, dans son *Brunetto Latinos Levnet og Skrifter*, n'a fait que reproduire, sans y en ajouter un seul, les arguments exposés par Del Furia. » M. Sundby a d'abord critiqué quelques-uns des arguments de Del Furia et corrigé quelques erreurs dans ses citations; ensuite à ses arguments contre l'attribution du *Pataffio* à Brunetto il en a ajouté trois autres, deux de lui et le troisième de Fr. Palermo (p. 64-65), et ces arguments (Cimabue, *il trecento*, l'abbé Pacciano) sont au moins aussi probants que ceux de Del Furia. — M. N. attribue le *Pataffio* à Burchiello (1403-1448), l'auteur bien connu de poésies burlesques qui sont parfois presque aussi obscures que le *Pataffio*. Il appuie son opinion par divers rapprochements fort ingénieux. Il ne par-

1. Münster, Theissing; trimestriel : 16 fr. par an. On lit dans le programme : « Le journal doit servir de point de ralliement surtout aux historiens qui regardent Jésus-Christ comme le centre de l'histoire et l'église catholique comme l'institutrice, établie par Dieu, du genre humain. »

vient pas cependant à la rendre évidente, et on est toujours porté à accorder une grande valeur au témoignage du ms. laurentien (fonds Gaddi, et non Gaddiani) de la première moitié du XVe s. (ainsi contemporain de Burchiello) : *Vochaboli fiorentini distinti in dieci chapitoli chiamati Pataffio fatto per ..... de Manelli sendo in prigione.* Il n'est pas nécessaire que ce Manelli, dont le prénom est resté en blanc, soit un des Manelli dont M. N. signale l'existence à Florence au XVe siècle.

XV. — Literarisches Centralblatt, janvier-mars. — N° 1. Koschwitz, *Sechs Bearbeitungen des Gedichts von Karl's Reise ;* Luchaire, *Étude sur les idiomes pyrénéens.* — 3. De Gramont, *Les vers français ;* Foth, *Die französische Metrik ;* Lubarsch, *Französische Verslehre ;* Becq de Fouquières, *Traité de versification française ;* Ten Brink, *Dauer und Klang.* — 10. Fichte, *Die Flexion im Cambridger Psalter.* — 11. Milchsack, *Die Oster- und Passionspiele*, I. — 12. Alton, *Die ladinischen Idiome.* — 13. Cederschiœld, *Clarus Saga.*

XVI. — The Academy. 27 mars. — Article intéressant de M. Nicol sur le *Rou* de M. Andresen : l'éditeur a rempli la partie historique de sa tâche mieux que la partie philologique ; il n'a pas cherché les traits spéciaux qui prouvent pour M. N., qui en indique quelques-uns, que Wace écrivait le dialecte de Guernesey, sa patrie.

XVII. — Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien, 1879. — P. 946-7, art. de M. Mussafia sur l'index de Diez par Jarnik, où il montre que l'utilité de cet excellent travail, loin d'être détruite, est plutôt augmentée par la nouvelle édition du *Dictionnaire.*

CHRONIQUE.

M. Alart, archiviste des Pyrénées-Orientales, est décédé il y a peu de mois. D'abord voué à l'enseignement, il s'était formé lui-même au métier d'archiviste et était arrivé à force de travail à être l'un des meilleurs fonctionnaires du service des archives départementales. Il a publié un grand nombre de travaux d'histoire locale qui pour la plupart ont trouvé place dans le Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales. Dans ces dernières années il avait abordé les études philologiques, et ses publications de textes catalans comptent parmi les travaux les plus utiles que la *Revue des langues romanes* ait mis au jour. Nous lui devons une courte mais intéressante communication (IV, 465). Nous croyons savoir qu'il préparait depuis longtemps un dictionnaire topographique et historique du département des Pyrénées-Orientales, conçu sur un plan plus étendu que les dictionnaires topographiques du ministère de l'instruction publique. Il serait à désirer que cette œuvre, dont l'importance n'a pas besoin d'être signalée, fût mise en état d'être imprimée.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres décernera en 1882 le prix ordinaire (2,000 fr.) sur le sujet suivant : « Faire connaître les versions de la Bible en langue d'oïl, totales ou partielles, antérieures à la mort de Charles V ; étudier les rapports de ces versions entre elles et avec le texte latin ; indiquer toutes les circonstances qui se rattachent à l'histoire de ces versions (le temps, le pays, le nom de l'auteur, la destination de l'ouvrage, etc.). » Les mémoires, munis d'une devise reproduite sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur, doivent être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1881.

— M. Alfred Morel-Fatio est chargé du cours des langues et littératures méridionales à l'École supérieure d'Alger.

— Le Mystère de sainte Agnès obtient un honneur qui jusqu'à présent avait été réservé à des ouvrages d'une plus grande valeur. Un prospectus accompagné d'un spécimen très satisfaisant nous apprend qu'une édition en héliotypie (photographie reportée sur pierre ou sur gélatine) va en être publiée à Rome par les soins de M. Martelli, avec une préface de M. E. Monaci. « L'édition de « M. Bartsch, dit le prospectus, quoique très estimable, ne paraît pas avoir « surmonté toutes les difficultés de lecture que présente l'original, et l'édition

« de M. Sardou y a réussi bien moins encore[1]. » L'ouvrage est publié par souscription. Jusqu'au 30 juin prochain, le prix reste fixé à 15 francs. Après cette date il sera augmenté. Les souscriptions sont reçues par l'éditeur A. Martelli, Rome, via delle Vite, 105, ou par la librairie Lœscher.

— L'*Armana prouvençau* pour 1880 contient une note sur l'*Ome de la luno* (p. 40), et deux contes, l'un, *Jan de la Vaco* (p. 74), où figurent plusieurs traits du fableau de *Trubert*, l'autre, *Lougnoun lou Nia* (p. 100), qui est une variante du type bien connu *Pervonto*.

— MM. Thor Sundby et Kr. Nyrop s'occupent d'une nouvelle édition de la version en prose française de la *Disciplina clericalis*, imprimée fort imparfaitement par l'abbé Labouderie en 1826. Un bon texte de cette version se trouve dans le même ms. de Copenhague qui contient Robert de Clari et un ms. de la *Chronique de Reims* (voy. *Rom.* VIII, 130). Les deux philologues danois songent à joindre à leur édition l'original latin, et, ce qui serait fort précieux, les deux traductions en vers français.

— M. G. Cloetta, de Zurich, prépare une édition du *Poème moral* (ms. de la Bodléienne Canonici Miscell. 74) dont P. Meyer a donné des extraits dans ses *Rapports*. Dans ce poème sont intercalées les vies de sainte Thaïs et de Moïse, dont la seconde se trouve dans un manuscrit, la seconde dans sept, outre celui d'Oxford. M. Cloetta a comparé tous ces manuscrits.

— On annonce la prochaine publication d'un *Diccionario etimologico de la lengua portugueza y de todos los dialectos españoles*, par M. Eguilaz, professeur à l'université de Grenade.

— M. Sweet va donner une nouvelle édition de son *History of english sounds*.

— M. Alfred Weber, chargé par la Société des anciens textes français de publier la *Vie de saint Grégoire*, a prié M. Gaston Paris, qui était commissaire responsable pour cette publication, de devenir son collaborateur, ce qui a été accepté par celui-ci. L'édition est sous presse.

— M. Stæchlich prépare une édition du *Roman de la Poire*, d'après les trois mss. de la Bibl. nationale de Paris.

— M. le prof. Schum, de Halle, a trouvé dans la reliure d'un ms. d'Erfurt un fragment du poème d'*Aspremont*.

— M. Fœrster annonce à la librairie Henninger une édition du renouvellement du *Roland* en deux textes, l'un d'après les mss. de Paris, Lyon et Cambridge, l'autre d'après ceux de Châteauroux et de Venise. J'ai annoncé dans le prospectus de la Société des anciens textes, il y a six ans, mon projet de donner une édition des textes renouvelés du *Roland* ; j'avais alors chez moi le ms. de Lyon, que je communiquai à M. Fœrster qui en prit copie. J'ai répété cette annonce dans la *Romania* (VII, 54), à propos d'une note de la *Zeitschr. f. r. Philologie*, provoquant de pareilles annonces « pour éviter les concurrences invo-

1. C'est bien ce que nous pensions, voy. *Romania*, VI, 295-7.

lontaires. » Celle de M. Fœrster ne rentre pas dans cette catégorie. J'ajoutais d'ailleurs : « Il serait inadmissible qu'on marquât pour ainsi dire d'avance à son nom un certain nombre de textes inédits, et qu'on prétendît interdire aux autres de s'en occuper. » L'éditeur allemand est parfaitement dans son droit. — G. P.

— MM. K. Hofmann et F. Muncker annoncent une édition de *Joufroi*, roman de chevalerie conservé en manuscrit à la bibliothèque royale de Copenhague.

— M. Gaster annonce une édition du livre roumain sur *Alexandre*, qui est un des plus anciens textes roumains ; il étudiera particulièrement à ce propos le groupe slave des versions de la légende d'Alexandre.

— M. F. Neumann a mis sous presse une grammaire de l'ancien français.

— M. E. Martin va prochainement publier, dans les *Quellen und Forschungen zur deutschen Literaturgeschichte* (Strasbourg, Trübner) une étude sur la *Légende du Gral*. Citons à ce propos un travail paru il y a trois ans à Kief, qui semble être resté inconnu aux savants allemands : *Skazanie o sv. Gralie, izsliedovanie* Nicolaia Dachkevitcha. M. Dachkevitch prépare actuellement un grand travail sur Merlin.

— Livres adressés à la *Romania* :

I manoscritti italiani della Biblioteca nazionale di Firenze, descritti da una società di studiosi sotto la direzione del Prof. Ad. Bartoli, con riproduzioni fotografiche di miniature eseguite da V. Paganori. Sezione prima, codici Magliabechiani. Serie prima, Poesia. Firenze, tipogr. e litogr. Carnesecchi, 1879-80 [1]. (Se publie par fascicules mensuels de 64 pages : prix 5 fr. par fascicule, ou par souscription annuelle, 48 fr.). — Il y a en Italie à peu près autant de bibliothèques nationales que d'anciennes capitales. Celle de Florence est particulièrement riche, contenant les fonds célèbres de la Magliabechiana et de la Palatina, auxquels se sont joints de nouveaux fonds de livres imprimés et manuscrits provenant des couvents supprimés, et toute la Riccardiana, ce dernier fonds demeurant toutefois conservé dans un local distinct, au palais Riccardi. L'ensemble des mss. de ces diverses collections s'élève à plus de 17000. Pour tous ces fonds les catalogues manuscrits sont très défectueux ; pour la Riccardiana il y a bien un catalogue imprimé, mais il est très sommaire et souvent inexact. Les tentatives de Molini [2] et de Palermo [3], pour procurer à la Palatina un catalogue imprimé, ont misérablement échoué. Des trois énormes volumes de Palermo, un seul contient des notices, toutes très diffuses et rédigées avec peu de méthode ; les deux autres volumes renferment des textes publiés *in extenso* ou par extraits. A poursuivre d'après un tel plan il faudrait, pour passer en revue tous les mss. de la bibliothèque

1. A partir du troisième fascicule les couvertures portent cette mention : *col patrocinio del consiglio direttivo del R. Istituto di Studi superiori.*

2. *Codici manoscritti italiani dell' I. e R. Biblioteca Palatina di Firenze*, illustrati da Giuseppe Molini. Firenze, 1833, in-8°. Le 1er fascicule seul (88 p.) a paru.

3. *I manoscritti Palatini di Firenze*, ordinati e esposti da Fr. Palermo. In-4°, t. I, 1853 ; t. II, 1860, t. III, 1868.

maintenant constituée, des centaines
l'industrie officielle des bibliothé
M. Bartoli, bien connu par ses travaux
II, 135), aidé de jeunes érudits
courageusement le dépouillement
immense collection. La publication embras
mentionnés plus haut ; dans chaque
poésie, une autre à la prose. Il n'y aura
les que nous avons sous les yeux don-
prose, avec mention de provenance et toutes
graphiques qu'on peut désirer, des mss. de
compris entre les nos II, 1, 18 et II,
de six fascicules, sera accompagné de deux
premiers vers de chaque poésie. Ces tables ne
chaque série il y aura une table géné-
1° noms d'auteurs ; 2° titres d'ouvrages ;
age. Voilà une entreprise vraiment utile et
succès.

per nozze, Bologne, 11 janvier) ; texte
par M. Alvisi, d'après un ms. de la Lau-
rentienne du XIIIe s. qu'a connue Boccace.

Madrider Handschrift mit Einleitung, Anmer-
herausgegeben von Karl Vollmœller. I Theil :
— Nous rendrons compte de cette importante
complète, ce qui, nous l'espérons, ne se fera pas

française et de tous ses dialectes du IXe au
le dépouillement de tous les plus importants
imprimés qui se trouvent dans les grandes biblio-
l'Europe et dans les principales archives dépar-
hospitalières ou privées, par Frédéric Godefroy
4°, 72 p. à 3 colonnes. — La première livrai-
vient enfin de paraître ; la seconde est prête. Il fau-
que nous ne pouvons entreprendre ici pour
en indiquer les mérites et les défauts ; d'ailleurs
est à peine suffisant pour permettre un
tout de suite que comme collection de mots, le
laisse bien loin derrière lui tout ce qui l'a
comment l'être dans un travail de ce genre?),
et surtout des exemples nouveaux en grand nombre
collectanées. L'interprétation, le classement des
exemples prêteraient à plus de réserves. On recon-
nait d'un immense et long travail, mais on sent
linguiste ni philologue. Heureusement l'abondance
ces citations permettent à ceux qui feront usage
avec certitude les explications de l'auteur, et

grâce à cette richesse, son livre sera d'une incomparable utilité aux études d'ancien français, si dépourvues jusqu'à présent de base lexicographique sérieuse. Il faut souhaiter que l'éditeur et l'auteur s'arrangent pour faire avancer rapidement une œuvre qui, à ses débuts, a déjà subi trop de retards; quand elle sera terminée, un supplément, auquel on songe déjà avec toute raison, viendra combler, autant que possible, les lacunes et redresser les erreurs. Nous devons mentionner la collaboration fructueuse que M. Bonnard, auteur d'une thèse sur le *Participe passé* dont nous avons dit naguère un mot (*Rom.* VI, 636), a apportée à l'œuvre de M. Godefroy.

Die Oster- und Passionsspiele. Literarhistorische Untersuchungen über den Ursprung und die Entwickelung derselben bis zum siebenzehnten Jahrhundert vornehmlich in Deutschland ... von Gustav Milchsack. I. Die lateinischen Osterfeiern. Wolfenbüttel, Zwissler, in-4°, vj-136 p. — Ouvrage capital, sur lequel nous reviendrons.

Contos populares portuguezes, colligidos por Adolpho Coelho. Lisboa, in-8°, xxxij-165 p. — M. Coelho publie ici soixante-quinze contes portugais, fidèlement recueillis de la bouche du peuple. L'introduction présente quelques remarques qui attestent la compétence de l'auteur dans les études mythographiques et font concevoir la meilleure idée du recueil, accompagné de commentaires, qu'il a promis à la *Romania*.

B. Petriceicu-Hasdeu. *Limba romană vorbita intre* 1550-1600. Suplement la tomul I. Leipzig, Harrassowitz, in-8°, cx p. — Le supplément au volume que nous avons annoncé (*Rom.* VII, 636) contient : un « conspectu » des discussions qui vont suivre, de M. Hasdeu ; un très intéressant article de M. Schuchardt sur les textes et les glossaires contenus dans le volume ; un article de M. Barit, sur ce même volume ; un examen, peu favorable, par M. Gaster, des critiques adressées au volume par M. de Cihac ; des *Addenda et Corrigenda ;* des index. Tout cela ajoute du prix à un ouvrage déjà indispensable pour l'étude du roumain.

Cartile poporane ale Romanilor in secolul XVI in legatură cun literatura poporană cea nescrisă. Studiŭ de filologiă comparativă. Leipzig, Harrassowitz, gr. in-8°, xlvj-766 p. — Un faux-titre indique ce livre comme formant le t. II de l'ouvrage dont le livre ci-dessus annoncé formerait le tome I ; mais les deux volumes ne sont pas du même format, et n'ont d'ailleurs pas de rapport intime. Celui-ci a plus d'intérêt et de valeur encore que le premier. On n'y trouve pas seulement des textes importants en roumain du XVIe siècle et un long chapitre (extension d'une dissertation précédente de M. H.) sur un point curieux de syntaxe roumaine ; l'auteur, à propos de certains textes qu'il publie, a abordé le domaine de la littérature comparée, où il montre une érudition d'une surprenante richesse, et a cherché avec succès dans toutes les littératures des rapprochements vraiment féconds. Nous signalerons les chapitres sur les Bogomiles et leur influence chez les Roumains[1], la *Descente de la sainte Vierge en enfer*, l'*Apocalypse de saint Paul*, la célèbre chanson des

1. Ce sujet intéressant aurait dû, nous semble-t-il, être étudié de plus près. — L'auteur rapproche l'esp. *bellaco*, qui serait *Valachus*, du fr. *bougre* = *Bulgarus* et voit

national
de volu
caires
d'histo
qui so
de tou
sera
fonds
pas d
nent
les i
poés
398.
tabl
sont
rale
3°
à la
La C
do
re
Poem
ku
te
p
a
Dict

...rses formes des *Nombres* ...
... âmes des morts, etc. Tou
... année, n'en est pas moins ...
... nous serions plus porté
... Schuchardt a discrètement indi
... tome I : M. H. peut embrasser
... diverses, et pour expliquer le
... merveilleuse facilité dans l'une ou
... langue d'origine aussi com-
... a ses dangers. L'auteur de
... *d'étymologie daco-romane*
... aucune occasion de se criti-
... leurs qualités diverses, et nous
... auxquels la philologie peut
... que et littéraire roumain.
... — Ces vingt-deux *rispetti*, publiés
... écrits par un notaire du milieu du
... contiennent des traits charmants ;
... et leur rapport avec d'autres

... *par le roy Charlemaigne*, chanson
... Joüon des Longrais, ancien élève
... des bibl. bretons, cxxiij-239 p. —
... numéro, un compte détaillé de cette

... Zuzammenstellung der Anfangs-
... Hirzel, in-8° 123 p. — Nous parle-
... dans notre prochain numéro.
... *Dreikœnigsspiel*, nebst einem Anhang
... Dreikœnigsspiel, einen Wie-
... sowie einen Excurs über die Namen
... Baltasar. Bautzen, Roesger, in-8°, 94 p.
— Nous consacrerons un prochain article à

... *normannischen*. Halle (diss. de docteur).

... édition, revue et corrigée. Elberfeld,
... obligés de maintenir à propos de
... générales que nous avons présentées en
... et suiv.). Les améliorations portent

... hérésie commune aux Bulgares et aux Rou-
... qui me paraît plus que douteux, il se rap-
... aura appelés *Valaques* comme on les a
... dans le *Dict. d'argot* de M. Michel. En
... que l'adj. verbal (normand) de *blechier*, et est
... dont le sens reste à préciser.

sur des détails, non sur le système. M. B. dit qu'il a tenu compte des critiques « en tant du moins qu'elles étaient fondées ». Il serait plus exact de dire qu'il en a tenu compte en tant qu'elles n'exigeaient pas de modifications dans la mise en page, de façon que le glossaire de la troisième édition pût s'appliquer avec peu de changements à la quatrième. Ce ne peut être qu'afin d'éviter un remaniement que M. B. a conservé son texte de la pièce *Drogoman senher*, de Pierre Vidal, bien qu'il ait été surabondamment démontré ici-même que ce texte reproduisait une leçon tout à fait dénaturée (II, 423-36). En outre, s'il est vrai que M. B. a purgé ses textes et son glossaire d'un certain nombre des barbarismes et des contre-sens qui lui avaient été signalés par M. Chabaneau ou par moi, dans les comptes-rendus que nous avons faits de son livre, il n'a guère profité des rectifications, même les plus évidentes, qui lui ont été suggérées en dehors de ces comptes-rendus, ce qui équivaut à dire qu'il s'est bien peu tenu au courant des progrès de la philologie provençale dans ces dernières années. Entre beaucoup d'exemples que je pourrais citer, je me bornerai à trois faits : 1° Le texte de *Boëce* n'a reçu aucune amélioration, les fautes mêmes qu'on pouvait éviter en 1875 ont été conservées, et il n'a été tenu aucun compte des nouvelles coupes de tirades proposées par M. Bœhmer, dont l'une au moins (v. 40) est absolument sûre, ni des corrections indiquées par M. Tobler (par ex. *cosedenz* 243). 2° Une grosse faute citée par M. Chabaneau, non dans son compte-rendu de la troisième édition, mais dans un supplément à ce compte-rendu, a été conservée dans la quatrième édition (au mot *destantar*, qui est un barbarisme). 3° MM. Darmesteter, Cornu, Fœrster, Caix et moi-même, avons, en français, en allemand, en italien, expliqué les formes dérivées du latin *manducare*. S'il est un fait linguistique bien démontré, c'est que *manduja* (de *manducat*) ne suppose pas un infinitif *mandujar*. Eh bien ! l'infinitif *mandujar* n'a pas encore disparu du glossaire ! En somme cette quatrième édition, que je ne juge pas à propos de critiquer plus à fond, est encore bien loin d'être un livre recommandable. — P. M.

Sp. Zambelios. *Parlers grecs et romans ;* leur point de contact préhistorique. Tome premier. Paris, Maisonneuve, in-4°, x-250 p. — L'auteur, passant par-dessus le latin, rejoint les mots romans actuels aux mots grecs des dialectes les plus divers, recueillis surtout dans les glossateurs. Aberration complète.

Patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais), par J. Gilliéron, accompagné d'une carte (XLe fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études). Paris, Vieweg, in-8°, 197 p. — Excellent et précieux travail, qui sera prochainement suivi d'autres études dialectologiques du même auteur.

Université catholique de Lyon. Faculté des lettres. Cours complémentaire de langues et littératures romanes (langue d'oïl). *Leçon d'ouverture*, par l'abbé Jean Condamin (2 mars 1880). — Bonnes intentions ; éloges à tout le monde.

Le Origini della lingua poetica italiana, principii di grammatica storica italiana ricavati dallo studio dei manoscritti, con una introduzione sulla formazione degli antichi canzonieri italiani, del dott. C. N. Caix. Firenze, Le Mon-

nier, in-4°, 284 p. — Cet ouvrage se rattache à l'ensemble des études de l'auteur sur la formation de l'italien littéraire ; il essaie de résoudre par une méthode rigoureuse les questions si difficiles qui se posent quand on étudie les origines de la langue poétique italienne. Nous espérons revenir en détail sur cet important travail, qui servira désormais de base à toutes les recherches du même genre.

Attilio Hortis. *Studi sulle opere latine del Boccacio, con particolare riguardo alla storia della erudizione nel medio evo, e alle letterature straniere. Aggiuntavi la bibliografia delle edizioni.* Trieste, Libreria Julius Dase, 1879. In-4°, xx-956 p. — Nous ne pouvons que signaler en quelques lignes cet excellent ouvrage. Les œuvres latines de Boccace appartiennent déjà à la renaissance et par suite sont en dehors du cadre de notre revue. Disons toutefois que le livre de M. Hortis mérite tout éloge. Les écrits latins de Boccace, si peu lus qu'ils soient aujourd'hui, ont joui autrefois d'une vogue considérable. Leur valeur littéraire mise à part, ils abondent en renseignements sur l'auteur et sur ses contemporains. Ils sont d'une importance capitale pour l'histoire littéraire. M. H. les étudie successivement, les analysant, recherchant leurs sources, ne laissant de côté aucune difficulté, vérifiant chaque assertion. Nous citerons comme particulièrement remarquable le chapitre sur les auteurs consultés par Boccace (p. 363-524), qui contient les éléments tout préparés d'une histoire de l'humanisme en Italie. Le chapitre consacré aux traducteurs des œuvres latines, qui nous intéresse directement à cause des traducteurs français (Laurent de Premierfait et autres), est également traité d'une façon supérieure. On voit par le grand nombre des renseignements tirés de nos bibliothèques de Paris et du Musée britannique, que l'auteur n'a rien négligé pour compléter ses informations. Indispensable à quiconque veut connaître à fond Boccace, le livre de M. H. rendra plus d'un service à l'étude de Pétrarque et à celle même de Dante. En effet, le précieux commentaire de Boccace sur les 17 premiers chants de l'*Enfer*, si misérablement édité par M. Milanesi, a été de la part de M. Hortis l'objet d'une étude approfondie, et toute l'érudition que Boccace y déploie est ramenée à ses sources. Ajoutons en terminant que la partie bibliographique a été traitée avec un soin et une connaissance des règles qu'on n'est pas accoutumé à rencontrer dans les travaux des bibliographes italiens. Les chapitres, très longs et très remplis, auraient besoin de sous-divisions ou de sommaires placés en manchettes. Il n'y a qu'une table des noms : une table des matières eût été désirable. L'impression est correcte autant qu'élégante.

Felice Bariola. *Cecco d'Ascoli e l'Acerba. Saggio.* Firenze, tip. della *Gazzetta d'Italia*, 1879. In-8°, 134 pages. (Extrait de la *Rivista internazionale.*) — Cecco d'Ascoli, de son vrai nom Francesco Stabili, est un assez médiocre auteur qui doit d'avoir conservé quelque renommée en dehors du cercle des érudits à deux circonstances : l'une c'est qu'il a parlé, et mal parlé, de Dante, dont il fut contemporain; l'autre c'est d'avoir été brûlé comme hérétique ou nécromancien en 1327. Son œuvre principale, le poème qui porte le titre assez énigmatique d'*Acerba*, est une sorte d'encyclopédie scientifique en quatre chants. Peu lu aujourd'hui, cet ouvrage a joui au XIVe siècle et

au XVe du succès qu'ont obtenu au moyen âge l'*Image du monde*, le *Trésor* de Brunet Latin, le *Breviari d'amor*, tous les ouvrages en un mot, ou peu s'en faut, qui ont eu pour but de mettre la science à la portée des laïques. Le mémoire de M. Bariola se divise en deux parties. Dans la première il soumet à une critique judicieuse tous les faits de la vie de Cecco, et dresse un catalogue raisonné de ses écrits. Dans la seconde il étudie l'*Acerba* tant au point de vue du fond qu'à celui de la forme. Il donne en appendice un spécimen de l'édition critique qu'il prépare de ce poème, et pour laquelle de nombreux mss. ont été collationnés et classés. Ce travail est en somme une des meilleures monographies que l'Italie ait produites dans ces dernières années.

Traditions, superstitions et légendes de la Haute-Bretagne, par Paul Sébillot. Paris, Maisonneuve, in-8°, 41 p. — Collection intéressante.

Mélanges de paléographie et de bibliographie, par Léopold Delisle. Paris, Champion, ix-505 p. — Plusieurs de ces excellentes notices ont un grand intérêt pour les études romanes : nous citerons les articles sur les *manuscrits Didot acquis par la Bibl. nat.*, sur le *Livre à peintures exécuté en 1250 à Saint-Denis*, sur les *Ethiques, les Politiques et les Économiques d'Aristote traduites et copiées pour Charles V*, etc.

Histoire de deux préfixes à travers le vieux français et les patois, par Ed. Le Héricher. Avranches, Letreguilly, in-12, 63 p. — Poussant à l'extrême une idée émise par M. Darmesteter (*Traité de la formation des mots composés*, p. 111), M. Le Héricher ramène à la même source, qui serait le breton *gwal*, « faux, mauvais, » la première syllabe d'une masse de mots français commençant par *gal, gali, gaul, gan, ga, go, gar, ger, gre, jar, cal, cali, car, ca, char, cra, cha, chan, chari, chan, can, cran, cro*. La réunion de tous ces mots est assez curieuse ; l'étymologie de chacun est presque toujours ou faite ou à faire autrement. Viennent ensuite des « transformations » parallèles, mais moins riches, de *per* en *par, pa, ba, ber, bre, bes, bé, bi, bis*. L'auteur annonce en finissant qu'il tient en réserve tout l'ensemble des préfixes, peut-être des suffixes de la langue française.

Leggende popolari siciliane in poesia, raccolte ed annotate da Salvator Salomone-Marino. Palermo, Pedone-Lauriel, in-12, xxix-435 p. — On trouve dans ce volume soixante-une pièces de vers, parfois incomplètes, généralement en *ottava siciliana*, racontant soit des aventures romanesques (c'est le petit nombre), soit des événements historiques (guerres, révolutions, brigandages, épidémies, etc.). La plupart de ces pièces ne sont pas populaires au sens le plus précis du mot ; mais elles sortent cependant du peuple et y sont répandues. Le savant et intelligent éditeur de la *Baronessa di Carini*, auquel doit déjà tant la littérature populaire de son pays, les a recueillies dans la tradition orale, annotées pour les mots ou locutions difficiles, et accompagnées d'intéressantes observations. La plus ancienne de ces pièces rapporte un trait de clémence attribué au « grand comte » Roger (XIe s.) ; la dernière est consacrée à la mort de Pie IX et de Victor-Emmanuel. Le volume entier est précieux pour la connaissance du peuple sicilien.

Révélations étymologiques par Michel Schapiro. Origine des mots dits historiques.

I. Armes tranchantes. Paris (Odessa), Maisonneuve, 1880, in-8°, 92 p. — Petit livre singulier, rempli de faits, et où les idées ne manquent pas, mais où la bonne méthode fait défaut. L'auteur ne croit pas aux étymologies *historiques*, et appliquant ce qu'il appelle son *principe* à certains noms d'armes tranchantes, il réfute l'origine historique donnée aux mots *baïonnette*, *brette*, *eustache*, *jarnac* et *verdun*. Celle qu'il leur substitue est d'ailleurs loin d'être assurée ; mais ses critiques ont du bon (au moins pour *baïonnette*, *eustache* et *verdun*). Il essaie ensuite de prouver que tous les noms d'armes tranchantes sont empruntés au règne végétal, parce que les premières armes étaient en bois ou en roseau, et il passe en revue les noms de cette classe dans les langues indo-européennes. Il y a de bonnes choses, mais bien des bizarreries dans tout cela. L'auteur traite les langues romanes comme si elles remontaient directement à l'époque où les métaux étaient inconnus. Ce n'est pas une distraction ; c'est bien plutôt un système, qu'il est inutile de combattre. Si l'auteur renonçait à ce système et à quelques autres, avec ses vastes connaissances linguistiques et son intelligence, il pourrait faire de bonnes recherches étymologiques.

— Le tome IV du *Recueil général et complet des Fabliaux*, publié par A. de Montaiglon et G. Raynaud, va incessamment paraître. Il contient plusieurs pièces inédites : *le Vilain de Farbu* (p. 82-86), *Jouglet*, par Colin Malet (p. 112-127), *Des trois Dames* (p. 128-132), et une variante de la *Bourgoise d'Orliens*, intitulée *De la Dame qui fist batre son mari* (p. 133-143). — Rappelons que le tome III, paru en 1878, contenait aussi quatre fableaux imprimés pour la première fois : *Du Prestre ki abevete* (p. 54-57), *Du Prestre et des Deus Ribaus* (p. 58-67), *Le Faucon lanier* (p. 86-87), et une variante de *Berangier au lonc cul* (p. 252-262).

— Les cours du semestre d'été 1880, relatifs aux études romanes, à Paris, sont les mêmes que ceux du semestre précédent; au Collège de France seulement M. G. Paris, suivant son usage, supprime la leçon de littérature et fait deux leçons de grammaire.

Addition à la p. 193. — Parmi les textes qui ont *aun*, *jaun*, *vaun*, j'ai oublié de mentionner au § 1 le ms. Barberini des *Auzels cassadors*, Bartsch, *Chrest. prov.*, 3e éd. 175 (4e éd. 177), 18, 19, etc. M. B. rejette toujours ces formes en note et leur substitue *an*. Cf. l'édition de M. Sachs, vv. 362, 441. — P. M.

Le gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

EL CANTO DE LA SIBILA

EN LENGUA DE OC[1].

En su excelente estudio titulado *Les Prophètes du Christ*, pag. 2 ss.[2], M. Marius Sepet publicó, conforme á un breviario ms. de Arles (siglo XII) un nuevo texto del sermon atribuido á S. Agustin que se leia en la vigilia de la Natividad del Señor y en el cual, para convencer de su advenimiento á los Judíos, son llamados á dar testimonio varios personajes del Antiguo y del Nuevo Testamento, y despues de estos, como gentiles, Virgilio, Nabucodonosor y la Sibila. Todos los testimonios consisten en breves textos, excepto el de la Sibila (*Judicii signum tellus sudore madescet*) que comprende veinte y siete exámetros : su extension y su forma versificada pudieron contribuir á que llamase particularmente la atencion y á que, puesto en idioma vulgar, se cantase en algunas iglesias y haya seguido cantándose, en una á lo menos, hasta nuestros dias.

El Sor Sepet, en vista del carácter dramático del sermon, sienta que hubo de recitarse con una entonacion semi-musical y con cambio de tonos para distinguir al lector de los testigos. Ademas, como en el ms. de Arles hay un signo para distinguir la evocacion de cada nuevo testigo, y á los dos primeros signos corresponden los nombres de los profetas Isaias y Jeremias escritos con tinta colorada, siendo evidente que si no siguen los nombres de los demas fue por olvido ó inconsecuencia del escribiente, conjetura con mucha verosimilitud el citado crítico que la

1. En las *Observaciones sobre la poesía popular* cité la primera copla de este canto segun la version vulgar que aquí se designa como *Bc*. Mas tarde copié la del *Ordinario* de Urgel que reservaba para las *Noticias de representaciones catalanas* que me propongo publicar en colaboracion con el joven D. Andrés Balaguer. La adquisicion de las dos versiones ms. me ha parecido merecer un estudio aparte.

2. *Biblioth. de l'Éc. des ch.*, 6, III, 3.

recitacion del discurso se dividió entre el lector y sendas personas para cada testigo. Lo cierto es que del mismo sermon provinieron varios dramas litúrgicos y semi-litúrgicos, si bien no por esto debe suponerse que todos.

La costumbre de cantar la version romanceada provino directamente del sermon y nó de uno de sus engendros dramáticos. Dicha version es traduccion, aunque no literal, del conjunto del *Judicii signum*, mientras en la representacion más sencilla y más próxima al sermon, cual es el famoso diálogo ó tropo dramático de los *Profetas* de Limoges, la Sibila pronuncia tan sólo sus tres primeros versos [1]. Ademas vemos que en Valencia, y asi hubo de ser en los demas puntos, á dicho canto vulgar precedia la lectura del sermon mencionado [2]. No es esto decir que en el uso de la lengua vulgar y en el traje mujeril de la Sibila, no se vea influencia de los misterios dramáticos [3].

¿Hubo une version francesa del *Judicii signum?* Es muy posible y se ha creido que tal era la obra versificada que se cita con el nombre de *Dit des quinze signes* ó *Les quinze signes de la fin du monde* [4]. El Sor Sepet la llama paráfrasis, y no ha faltado quien la llamase traduccion del canto latino. Que no es lo último basta para demostrarlo su extension (312 versos en el ms. de Cambridge), y tampoco, á pesar de la igualdad de asunto, puede llamarse paráfrasis. Ni en el título ni en el curso de la composicion vemos que se mencione á la Sibila, aduciendo unicamente como autoridades personajes del Antiguo Testamento; el órden de las ideas es diverso y no se nota semejanza alguna especial en los pormenores [5].

El canto romanceado de la Sibila que en diferentes versiones conocemos pertenece á la lengua de oc. Nótase en él un movimiento lírico

---

1. V. Coussemaker, *Drames liturgiques*, p. 15 y 20.

2. V. el pasaje de Villanueva que luego se cita: es de suponer que lo mismo se hallaria en los Ordinarios de Urgel y Barcelona.

3. En la célebre representacion de Rouen (Du Cange, v° *Festum asinorum*) la Sibila se presenta *coronata et muliebri habitu ornata*.

4. De esta obra francesa conocemos los fragmentos publicados por P. Meyer, *Romania*, VI, 24 y 25 (ms. del Museo Británico) y 25 y 26 (version provenzal, donde se cita, aunque no exclusivamente á San Gerónimo), y VIII, 313-15 (ms. de Cambridge). Sepet habla de ella, *Prophetes* pag. 153 (y en iguales términos en los *Drames chrêtiens*), citando algunos versos con referencia al drama ó misterio de Adan, donde en realidad los *Quinze signes* terminan la representacion como sustituyendo al *Judicii signum*. — (Véanse las adiciones.)

5. El poema de Berceo: *De los signos que apareceran ante el Juicio* (Sanchez, pag. 272 ss.) tampoco se funda en el frances. La descripcion es muy rápida, correspondiendo muchas veces una sola copla á cada signo. El órden de estos es diverso y no se ve semejanza alguna especial fuera de la que lleva consigo el asunto (juzgando, se entiende, por los citados fragmentos). Cita unicamente á San Gerónimo.

opuesto á la manera difusa y expositiva de *Les quinze signes*, si bien se ingirieron en él algunos versos de la traduccion provenzal de esta obra.

De una version provenzal del canto (siglo XIV ?) provienen las catalanas, la primera de las cuales ha llegado hasta nosotros, aunque en un libro de constituciones sinodales, sin título y aislada, mientras las restantes se nos presentan como formando parte de una costumbre establecida. De esta costumbre debemos interesantes noticias á Fr. Jaime Villanueva [1].

En el viaje á Valencia, tomo I, p. 134, leemos : « En el segundo nocturno de las maitines de este dia (vigilia de Navidad) la leccion se dice ser de San Agustin, en la cual se halla el testimonio de la Sibila Eritrea, repitiéndose despues de cada distico (?) el primer verso *Judicii tellus* (léase *signum*). Esto es en el breviario de 1464. En el oficio de esta solemnidad que se insertó en la semana santa del año 1533, se ve que, creciendo la devocion de los prelados, añadieron todos los testimonios que profetizan la venida de Cristo [2], los cuales anunciaba el lector de este modo : *Dic tu Jeremia ; dicat et Isaias.* Y como se notan con tinta colorada estos profetas, es posible que estos testimonios los dijere otro, respondiendo á la pregunta del lector [3], como lo previene al llegar á la Sibila con estas palabras : La Sybilla etc. » (véase mas adelante).

En el tomo XIX, p. 96, hablando de las costumbres de la iglesia de Tarragona en el siglo XVI, cuyo conocimiento adquirió por el exámen de códices y de actas capitulares, dice que en la noche de Navidad habia tambien Sibila, y sospecha, ignoramos con que fundamento, que acaso se diferenciaba de la de Valencia, siendo mas bien una representacion ó comedia !

Nos informa finalmente, tomo XXII, 133, de que el obispo de Mallorca Juan Vich y Manrique, valenciano de ilustre familia, en 4 de diciembre de 1575 rogó al capítulo que se hiciese la representacion de la Sibila en las maitines de Navidad, como se hacia en algunas iglesias, señaladamente en la de Valencia, y que accedió el capítulo, y añade luego, p. 183, que este rito, abolido á mitad del mismo siglo, se restableció momentaneamente. Ignoro si se interrumpió de nuevo, segun parece deducirse de las palabras de Villanueva, pero subsistia hace poco y creo que subsiste.

---

1. *Viage literario á las Iglesias de España*, Madrid, desde 1803 á 1852. Los primeros tomos llevan en la portada el nombre de D. Lorenzo Joaquin, hermano de Fr. Jaime y anotador de sus cartas.

2. Es decir que se completó, ó se restablecieron las partes del sermon atribuido á san Agustin, si alguna se habia suprimido.

3. Es la misma observacion que hace Sepet con respecto al ms. de Arles.

A. VERSIONES MANUSCRITAS.

a. Bibl. Nac. de Paris, ms. fr. nº 14973, fol. 26-27. — Siglo XV[1].

b. Archivo capitular de la catedral de Barcelona. *Armari gran*, nº 24. — Principios del siglo XV[2].

All yorn del yusisi
parra qui aura fag seruisi.
Vn rey uendra perpetual
del cel que anc nun fun(m) aytal;
en carn uendra certanamens
per far del ce[gle] iuyament.
May del iusisi tot enant
parra una cenya mot gran:
li terra gitara susor
e tremira de gran pauor.
Apres s'esbadara mot fort,
don m'es semblant de greu connort,
e mostrara an crits [e] an trons
las enfernals confusi(s)on[s].
Un cor mot trist raso(no)nara
del cel que mot reysidara;
la luna el[3] solely s'esculzira,
nulya stela non lusera.
Cascun cors l'arma cobrara[4],
aqui parra qui es bon o mal;
li bons iran vers Dieus laysus,
li mal iran en ter[r]a ius.
Fuoc deysendra del cel ardent
an solpre que es mot pudent;
cel, ter[r]a, mar, tot [perira]
e tot can es fuoc delira.

---

1. Al y. d. judici — par[r]a q. a. fayt ceruici.
4. d. cell q. (h)an[c] may no ffo — 5. certanament — 6. cegle jutgement.
7. Car d. judici t. anant — 8. vendra une signe molt — 9. le t. g. sudor — 10. e'stremiras d. g. pahor.
11. A. s'esbendira molt [fort] — 12 d. es s. d. g. conort — 13 (17), a c. e ab — 14 (18). les infernals confosions.
15. Un corn sonera desus — 16. el mon ressucitera dejus — 17 (13) le lune e lo sol s'escurira — 18 (14) nulla stele noy loyra.
19 (47) Quescun c. l'a cobrera — 26 (48) qui es bo o mal aqui par[r]a — 21 (49) los b. niran en lessus — 22 (50) els m. e. ifern legus.
23 (19) Foc dexendra d. cell a. — 24 (20) e sofre qui e molt p. — 25 (21) c. e terra e m. t. p. — 26 (24) e foc t. quant e.

1. El artículo de que luego hablamos menciona esta version que indica en su *Grundriss* el Sr Bartsch, expresando el deseo de que se publicara: esto bastó para que M. Alfred Morel-Fatio me enviase, con amable solicitud, una copia diplomática de la misma.

2. Debemos á la amistad del sr canónigo D. Buenaventura Ribas el conocimiento de este ms. que describimos en un artículo del *Gay saber* (15 dic. 1879). — El canto se halla despues de un escrito de 1395 y antes de un cómputo de las Pascuas venideras, empezando por la de 1415, y es por consiguiente anterior á esta fecha.

La correspondencia del órden de sus versos, con respecto al de los de *a*, es el siguiente: 1-12: 1-12. — 13, 14: 17, 18. — 15, 16: 15, 16. — 17, 18: 13, 14. — 19-22: 23-26. — 23-30: 45-42. — 31-34: 27-30. — 35-38: 35-34. — 33-46 no tienen correspondientes en *a*. — 47-50: 19-22. — 51-54: 55-58. — 55-66 no tienen correspondientes en *a*.

3. En este y otros lugares *el* proviene de la union de la copulativa y del artículo cuya vocal se ha elidido y equivale á lo que antes se escribia *e'l* y ahora suele escribirse *el'*.

4. En el ms. esta copla está añadida al márgen de la que aqui sigue.

Li puey es plans seran eguals;
aqui seran li bons el mals,
li contes el reys el barons
que de lur fazt (*sic*) rendran rason.
An[c] ren non fes hom tan cicret,
ni ren non dix ni non pen[y]set
que aqui non sia tot clar;
negun no poyra ren celar.
Ado[n]x non aura(n) on talent
de rriquesa d'aur ni d'arge[n]t,
ni d'autras causa[s] null desyr
may tan solamens de morir.
De morir es tot lur talent,
ado[n]x lur glatiran las dens:
non y aura negun non plor,
tot lo mont cera en tristor.
Ado[n]cx dira Dieus asprame[n]s
a cels que iran a perdement:
« anas uos en el fuoc ardent
car [anc] non fesest mo manda-
[ment. »
Als autres dira mot doysament:
a cel que iran a saluame[n]t:
« uenes a mi, [uenes] bons fyls
« que yeu vos guardaray de perill[s].
Terratremol tan gran cera
que las torres derocara:
nul oms dempes non romandra
tan fort ter[r]a tremolara.
Li enfans que nas no sseran
dedins los uentres cridaran
an clara uos, mot autamens,
merce a Dieu omnipotent.
Aqui ceran li u[su]riyes
que de la mesalya fan denyers
e de l'emina fan sestyer:
aquill cayran el uiu brasier
E diran tut enaysi:
« glorios Dieus, sener, merce.
may volgram ecer de nient
que car uenem a naycement ».
Aquel senher que nos formet
e que de la Verges nasquet
nos guarde de pecat[z] mortal(l)[s]
e de penas perpetuals.
Ado[n]cx uendra Dieu essa ma-
iuxar lo mont per ueritat, [yestat
ado[n]cx ueyran Dieu en la cros
on moriy per pecados.

---

27 (31) Los puits e los p. s. aguals — 28 (32) a. ceran los b. e los — 29 (33) reys, comtes e altros — 30)34) qui d. l. fayts retran resons.
31 (35) Nos feu (h)anc h. t. cecret — 32 (36) ne (h)anc nos d. nis perpenset — 33 (37) cia — 34 (38) ja noy pora hom res.
35 (23) Le donchs n. aura hom t. — 36 (24) de riquese d'a. — 37 (25) ne aura hom de res desitg — 38 (26) sino ten solament del.
39 (27) D. murir cera tots lurs talents — 40 (28) le dons les gletiran les — 41 (29) noy a. negu qui nos.
43-54 No tienen correspondientes en *b*.
55 (51). Los infans q. nats n. seran — 56 (52) als ventre[s] de lurs mayres crideran — 59 (54) crideran altement — 56 (54) Senyor ver Deu.
59-74. No tienen correspondientes en *b*.

39-46 de *b*.

Augats, senyo[r]s ten grans dolo[r]s quescu se desiria penssar
auran los mesquins (de) pecado[r]s: com sos peccats posques leixar,
en infern legus entreran, penitencia e obres far
jamay de qui no axiran. que a Deu nol quelgues jutgar.

55-66 de *b*.

Ver fill de Deu, a tum reclam que ell nos git a bone sort,
del greu judici que(s) speram, ens guart de sobitane mort.
quens guart[s] de las flames d'abis Jhesuxrits qui pres carn per nos
ens acules en peradis. que el nos face penedir,
Senyors e dones quins ascoltats, quel seu regne puscam venir;
lo fill de la Verge reclemats Santa Maria prech per nos.

Observaciones. Este canto es en gran parte traduccion, aunque muy libre, tanto en el órden de las ideas como en su expresion, del Judicii signum.

3-6 (de a.) : 2, 3 del Judicii signum : *E celo rex adveniet per secla futurus* || *Scilicet in carne presens ut judicet orbem.*

7-9 : 1 *Judicii signum : Tellus sudore madescet.*

11 : 2 ... *tellus confracta peribit.* — 13, 14 : 25. *Tartareumque Chaos monstrabit terra dehiscens.*

15, 16 : 23. *Et tuba tunc sonitum tristem demittet ab alto* || *Orbe.* — 17, 18 : 16, 17. *Eripitur solis jubar, et choris interit astris.* || *Solvetur celum, lunaris splendor obibit.*

19-22 : 4-6, 11, 12. *Unde Deum cernent incredulus atque fidelis* || *Celsum cum sanctis cui jam termino in ipso* || *Sic anime cum carne aderunt quas judicet ipse... Sanctorum sed enim cuncte lux libera carni* || *Tradentur fontes eternaque flamma cremabit.*

23-26 : 27, 9. *Decidet e celo ignis et sulphuris amnis... Exuret terras ignis, pontumque polumque.*

27 : 20. *Tum equantur campis montes.* — 29 : 26. *Et coram hic domino reges sistentur ad unum.*

31-34 : 13, 14. *Occultos actus retegens, tunc quisque loquetur* || *Secreta, atque Deus reserabit pectora luci.*

35-38 : 8. *Reicient simulacra viri cunctam quoque gazam.* — 39-42 : 15. *Tunc erit et luctus, stridebunt dentibus omnes.*

Los versos 55-58 y 63-66 estan tomados de la version provenzal de *Les quinze signes : Romania* VI, 26, versos 39-46 : *Los efans que natz no ceran* || *Dedin los ventres cridaran* || *Ab clara votz mot autamen* || *Merce a Dieu omnipoten; E diren (diran?) ho totz en ayssi* || « *Reys glorios, senher merci!* || *Nos volgram mays esser men* (lease *nien*) || *Que car venrem a nayssemen...* »

La semejanza del verso 22 con el 253 de la version francesa, *Romania* VIII, 314 : *Et bon et mal tuit i seront*, es sin duda casual, y los 43-50 que ofrecen igualdad de fondo con los 263-284 pueden provenir directamente del texto evangélico.

Lo 51-54 recuerdan á Berceo, copla XV : *Tremerá todo el mundo todo de gran manera* || *No se terna en pes ninguna calavera.* Esto indica, nó influencia de nuestro canto en Berceo, ni, lo que es todavia menos verosímil, de Berceo en nuestro canto, sino un manantial comun.

Por lo que hace á los dos versos primeros, que vemos servir de estribillo en versiones posteriores, á la conclusion 71-74, á las preces 66-70, y á la mencion conminativa de los usureros, se explican facilmente, sin necesidad de acudir á una fuente desconocida.

Es muy posible que en su orígen constase unicamente el canto de los versos 1-42 que comprenden lo correspondiente al Judicii signum y que mas tarde se le agregase lo restante. Asi se explica la posicion de la copla 51-54 (cuyo sentido estaba ya en parte contenido en el verso 10) y que deberia en todo caso estar colocada antes de 44-6. Por otra parte la 58-62 es evidente intercalacion, pues interrumpe lo relativo á los niños no natos.

Tal como la poseemos la version *a* es provenzal (entendemos esta palabra en

su sentido lato) y no catalana. Si bien nuestros poetas del siglo XIV provenzalizaban su lenguaje, varias formas de las que en ella se notan no suelen hallarse en la poesías compuestas en Cataluña : tales como 1 jusisi, 2 fag, 4 nun, fun, 5 etc. may, 8 etc. mot, 9 li (sing. fem.), 23 fuoc, deysendra, 27 puey, 31 etc. ren, 63 tut, y ademas 13, 24, 57 final *n* por *m*, 55, 57, 69 final *s* por *tz* y 64, 67 *n* o *nh* por *ny*. Por otro lado hay algunas formas que parecen indicar que el copista fue catalan ó avezado á leer escritos catalanes, en particular la *ny* de 8 y la *x* de 32 y 92. La *a* por *e* de rasonara en 15 y las terminaciones en *ent* por *en* son mas catalanas que provenzales, y la *s* paragógica de las partes indeclinables, aunque en manera alguna exclusiva del catalan, le es muy propia (así la aplica hasta á un gerundio tomado como adverbio : *correns*).

El canto provenzal es version de un original frances? No hay motivo para sospecharlo : el *merci* (así deberia escribirse) del 63, es un hecho aislado, que proviene de la reproduccion casi literal de la version provenzal de *Les quinze signes*, la cual á su vez adoptó la forma francesa para conservar la rima.

La version *b* es catalana y proviene de un canto provenzal : mas nō, segun creemos, de la version que se ha conservado. Pruebanlo las diferencias harto notables de las dos versiones, y principalmente algun pormenor en que *b* aventaja á *a*. Asi en 20 (48) las palabras deben ordenarse como estan en *b*.

Por otro lado no puede desconocerse un original comun inmediato, como lo demuestran sus semejanzas y el uso comun de *c* por *s* é *y* por *j*.

Como la version catalana es anterior á 1415, este original presunto debe de ser, cuando menos, de fines del siglo XIV.

a. 4. *nun* forma anómala. — *fun* ms. *fūm*. — Las terminaciones en *ens* que alteran la rima deben achacarse al copista.

12. *m'es*. Parece preferible *b*. — *connort* (*conort*) solo puede entenderse aqui en sentido irónico : como sea, el verso es oscuro. — 14. *confusions :* la segunda *s* puesta á imitation de los casos en que sustituye una dental, como en *susor*.

15. *cor* por *corn :* solo se cita un ejemplo en la version provenzalizada del *Girart*. Rayn. II, 485. — 16. *mot* fue acaso *morts* — *reysidira*, nueva forma de *rissidar* etc. (despertar). — 17. *esculzira*, nueva forma de *escurzir* (oscurecer).

20. Debe ordenarse como en *b*., segun ya se dijo.

27. *es* pudo ser descuido del copista; pero acaso fue pronunciacion local que hallamos ahora en Valencia.

47. Nueva forma acaso arbitraria por *dolsa* ó *doussa*.

53. Vale por *d'en pes*.

59. Lease *usuriers*.

60. *mesalya* : moneda de infimo valor. En epoca no remota se usaba en Cataluña la *malla* = medio *diner*. — 61. La *emina* y el *sestier* deben entenderse aquí como medidas de granos y liquidos.

66. Entendemos *car :* caro, en sentido adverbial.

71. Suprimiendo el *Adoncx* y entendiendo *e* por *en* queda bien el verso.

74. *moriy*. No hallamos esta forma de la 3ª persona del perfecto. De la 1ª se halla *-ii* monosilábico en Boecio, v. 87. Es probable que falte una palabra. Léase por ejemplo *On* [*el*] *moriy*, o *per* [*los*].

TEXTO *b*. — 9. *le*, despues *lune*, *stele*, *crideran*, *reclemats* etc. *e* por *a*, inver de *a* por *e*.

11. *esbandir* ó *esbaldir* cat.: aclarar, enjuazar (fr. *rincer*) la ropa etc.: acas es el *esbaldir* (alegrar) prov. con significacion derivada[1].

13. Para el metro debe decir: *l. l. el s.*

14. Sobra tambien una sílaba — *confosions* : *o* por *u*.

27. *murir* : *u* por *o*.

31. Para el metro: *l. p. els p.* — 32. *a. s. l. b. els m.*

46. *quelgues* = *calgues*. — *jutgar* (*jutjar*) significa aquí condenar.

49. *niran* = (*a*) *niran*.

50. Todas las demas versiones (empezando por *Les quinze signes*) que llevan este verso ofrecen buena leccion.

64. *quel* por *qu'el*, es decir *qu'al*.

B. VERSIONES IMPRESAS EN CATALUÑA[2].

a. *Ordinarium urgellense* impreso en Leon en 1545[3]. Precede al canto : *Judicii signum, in nona lectione matutinarum Natalis Domini sequenti modo in sede Urgellensi a puero cantatur.*

b. *Ordinarium barcinonense* impreso en Barcelona (Claudio Bornat) en 1569)[4]. Precede al canto : *De la manera de cantar « al jorn del judici[5] » a les matines de Nadal.* — Judicii signum tellus sudore madescet || En CATHALA : Al jorn etc.

c. Version impresa despues del Llibre de *Fra Anselm Turmeda*[6]. Edicion de Cervera, 1818.

Al iorn del judici		Un rey vendra perpetual
parra qui aura fet seruici.	2	vestit de nostra carn mortal :

1, 2. *c* les sustituye estos versos :

Mira fill ab gran cobdici	també al Jorn del Judici
los versos de la Sibilla	pera qui haurá fet servici

1. [Cette seconde interprétation nous paraît la seule admissible. — *Réd.*]

2. Hace algunos años que D. Mariano Aguiló nos dió á leer las primeras hojas de su importante *Bibliografia catalana*, y recordamos que daba razon de las obras impresas en que se halla el canto de la Sibila, imprimiendo una version y notando tambien la variante que hallamos en el *Ordinarium* de Urgel.

3. Segun un ejemplar que poseia el Pbro D. Juan Riba de Cardona, famoso por su museo de sal-gemma.

4. Esta version se halla impresa en la interesante coleccion de *Cansons de la terra* de D. Pelayo Briz, IV, 257, donde da el titulo especial que precede al canto y su notacion musical, y, 259-61, donde transcribe la letra (sustituyendo los finales *es* por *as*); este señor ha tenido la amabilidad de indicarme haberla copiado en Riells, cuyo cura parroco, Rdo s^r Menna Planas, me ha enviado la copia del titulo, lugar, impresor y fecha del libro.

5. En la portada se le da el titulo : *Lo jorn del judici*.

6. En esta version se repiten los versos 1 y 2 al final de cada copla. En la *b*. al principio y, segun parece, al fin de cada copla, á lo menos las dos palabras *Al jorn*.

del cel vindra tot certament
per fer del segle jutjament.
Ans quel judici no sera
un gran senyal se mostrara :
lo sol perdra lo resplandor,
la terra tremira de por.
Apres se badara molt fort
amostrant se de greu conort ;
mostrar se an ab crits y trons
les infernals confusions.
Del cel gran foch deuallara,
coma soffre molt pudira ;
la terra cremara ab furor,
la gent aura molt gran terror.
Apres sera un fort senyal
d'un terratremol general :
les pedres per mig se rompran
y les muntanyes se fundran.
Lavors ningu tindra talent
de or, riqueses ni argent,
esperant tots quina sera
la sentencia ques dara.
De morir seran tots sos talens,
sclafirlos an totes les dens ;
no y aura home que no plor,
tot lo mon sera en tristor.
Los puits y plans seran iguals,
alli seran los bons y mals,
reys, ducs, comtes y barons
que de lus fetz retran rahons.
Apres vindra terriblement
lo fill de Deu omnipotent ;
De morts y vius judicara ;
qui be aura fet allis parra.
Los infants qui nats no seran
dintre ses mares cridaran,
y diran tots plorosament :
« ajudaus, Deu omnipotent ».
Mare de Deu, pregau per nos,
pus sou mare de pecados,
que bona sentencia hajam
y paradis possehiam.
Vosaltres tots qui escoltau,
deuotament a Deu pregau
de cor, ab gran deuocio,
queus porte a saluacio.

Observaciones. *B a* y *b* son copias de una redaccion, hecha probablemente hacia la misma época de las impresiones, en que se eliminaron algunas estrofas, se ordenaron las restantes, se modificó en algun punto la expression y se catalanizó mas el lenguaje. Nótese que en algun punto se aproxima mas á *A a*

---

6 *b*. p. f. de tots.
9 *b*. l. s. p. sa lo *c*. l. t. tremolará.
12 *c*. amostrantse d. gran. — 13 *b*. Amostrarse ha.
15 *b*. çofre. — 16 *b*. y *c*. temor.
20 *c*. terratremul. — 21 *c*. las pedras per mitx. — 22 *b*. fondran *c*. y las montanyas s. fondran.
23 *b*. Llavors hauran de res *c*. Llavos no haura hom. — 24 *b*. d'or, de r. n. d'a. *c*. d. o. riquesa. — 25 y 26 *b*. l'hom no haura de res desig || sino solament de morir.
27 *b*. y c. s. llurs t. — 28 *b*. llavors los esclaferan *c*. llavos esclaferan las.— 29 *b*. hom *c*. n. haura hom. — 30 *c*. sera tristor.
31 *b*. L. puigs e c L. puigs. — 32 *b*. aqui s. l. b. yls *c*. l. b. y los. — 33 *b*. los r. — 34 *b*. qui d. llurs *c*. q. d. llurs f. daran.
37 *b*. quils m. y vos v. jutjara : que los m. y los v. — 38 *b*. q. a. b. f. *c*. allas veura.
40. *b*. *c*. dins en los (c. las). — 42 *b*. ajudans *c*. ajudaunos.
43 *b*. dels pecadors *c*. de pecadors. — 46 *b*. possejam *c*. possehyam.
47 *c*. me e. — 50 b. queus aporte *c* quens aporte.

que á *A b*. Asi 11 badara : *A a esbadara; A b esbendira;* 20 habla de *terra*[illegible] *mol* como 51 de *A a*, que no hallamos en *A b*.

Es obvio que la variante 25 y 26 de *Ba*. se hizo para evitar el falso c[illegible] sonante que resulta del catalan *desig* (*desitx*) sustituido al provenzal *dezir*. P[illegible] esta razon hubieremos preferido, como mas fiel á la tradicion, la version [illegible] á *Ba* si hubieremos podido tomarla directamente del original impreso.

Bc es copia de *Bb* ó de otra version análoga, destinada á la lectura y no [illegible] canto, en que se sustituyó al estribillo una especie de cuarteto inicial, se v[illegible] garizó algo el lenguaje y se alteró tal cual vez la parte métrica.

a. 42 *ajudaus* acaso sea yerro de imprenta ; pero no es imposible que val[illegible] por *ajudau-(n)s*.

C. VERSION DE VALENCIA[1].

La preceden las palabras : « la sybilla deu estar ja aparellada en la trona [illegible] vestida coma dona » y el titulo : SIBYLLA.

En lo ior del iudici
veuras qui ha fet servuici.
D'una verge naxerá
Deu y hom qui iutiara
de cascu lo be y lo mal
al iorn del iuhi final.
Mostrar s'an quince senyals
per lo mon molt generals,
los morts ressucitaran,
de hon tots tremolaran.
D'alt dels cels deuallará
Jesuchrist ys mostrará
en lo vall de Josaphat,
hon sea tot hom iutiat.
Portara cascu scrit
en lo front a sen despit
les obres que haura fet,
don auira cascu son dret.
Als bons dara goig etern
e als mals lo foch d'enfern
ahon sempre penaran
puix a Deu offes hauran.

Observaciones. Es una nueva composicion sobre el antiguo fondo, en octosilabos (segun la cuenta española) como las danzas catalanas y los villancicos castellanos, si bien guarda la forma mas primitiva del pareado. Es breve y acaso el editor se contentó con imprimir las primeras estrofas.

El *sen* de 10 ha de ser *son*.

D. VERSION DE MALLORCA[2].

El jorn del judici
parra qui no ha fet servici.
Jesucrist, rey universal,
home y ver Deu eternal,
del cel vindra pera jutja
y á cada ú lo just dara.
Gran foch del cel deuallará,
mars, fonts y rius tot cremará,
los pexos donaran gran crit,
perdent son natural delit.

1. Villanueva I, 135 y 136.
2. [illegible] por el Archiduque de Austria Salvador Luis. Leipzig 1871. Debo copia de varios extractos de esta obra á mi buen amigo el jóven escritor D. Mateo Obrador-Benassar.

El sol perdrá sa claredat
mostrantse fosch y alterat;
la lluna no dará claró
y tot lo mon será tristó. 14
Als bons dirá: « fills meus, veniu,
benaventurats possehiu
el regne queus he aparellat
desque lo mon va essé creat. » 18
Als mals dira molt agrement:
« anau, maleyts a n'el turment;
anau, anau al foch etern
ab vostron princep del infern. » 22
Humil Verge qu'haveu parit
Jesus infant aquesta nit,
vullau a vostre fill pregá
que del infern vulga'ns lliurá. 26

Observaciones. Aunque sin duda mas moderna se aparta menos de la tradicion que *c*. En la ultima estrofa se nota una mencion mas expresa del dia en que se cantan los versos.

Por lo que hace á la lengua, como se acostumbraba en las composiciones literarias de Mallorca, se siguió la general catalana y nó la variedad mallorquina. La *n* eufónica de *a n'el* 20, y los vulgarismos *á* por *ar*, 5, 25 y 26; *ó* por *or* 13 y 14, y *é* por *er* 18 son comunes al lenguaje hablado en Mallorca y en gran parte, á lo menos, de Cataluña.

Barcelona, Enero 1880.

M. Mila y Fontanals.

ADICIONES.

Remitido á la *Romania* el anterior artículo, hemos debido á la amabilidad del Sr Meyer el conocimiento de su *Notice du ms. plut. LXXVI n° 79 de la Laurentienne* (*Bulletin de la Société des anciens textes français* 1879, *n°* 3). En ella, pag. 79-83, encontramos la verdadera version francesa del *Judicii signum*, cuya existencia dimos por muy posible. Consta de 23 coplas de 2 pareados de versos de 8 sílabas (segun la cuenta francesa), es decir del mismo metro de nuestras versiones (excepto la C.); todas ellas precedidas del estribillo: « Toute terre tressuera a(o)u jour dou grant juïsse », que corresponde hasta cierto punto á los versos 1 y 2 de las mismas versiones. Aunque no lleva título que lo indique, se ve immediatamente que era un canto ejecutado por un representante de la Sibila, y lo confirma la forma femenina de la exclamacion: « E lasse ! » (v. 52). Esta version, aunque parafrástica, es fiel y completa, no se aparta del órden de las ideas del original y nada esencial añade, si bien tuvo acaso una conclusion que dejó de copiarse.

Pudiera pensarse que de ella procedieron nuestras versiones, mediando copias más y más alteradas; pero como no se advierte semejanza especial en la manera de traducir los conceptos, solo debe admitirse que esta version francesa ú otra analoga dió el ejemplo de cantar en lengua

vulgar los versos de la Sibila : ejemplo que siguieron los meridionales, reproduciendo la forma general (que por otro lado tampoco es peculiar á estas poesías), pero traduciendo de nuevo el original latino.

— En los interesantes extractos del ms. (catalan) ✝ b 34 de la Biblioteca de Marsella, insertos por nuestro docto amigo M. Victor Lieutaud en el *Gay Saber*, Epoca II, any II, nº II, se leen, con relacion á la pag. 22 del mismo ms. que sigue á un escrito que puede, segun el editor, atribuirse al siglo xv, cuatro coplas del canto de la Sibila. Comparados con nuestra version *Aa*, que consideramos la mas proxima al manantial comun, dan las siguientes variantes :

7-10. Ans d. jodici t. enans || Sera una senyal molt g. || La t. g. sudor || E t. d. g. pahor.

11-14. A. s'estremira molt f. || E dara s. d. g. c. || E m. ab c. e ab t. || Les infernals confusions.

19-24. Foc decendra d. c. molt a. || E cofre qui n'es molt p. || C. terra, m. t. cremara || T. quant c. en lo mon pera.

15-18. Un corn molt trist resonara || D. c. quils vius e morts despertara || Sol, lune *sturies vit* (?) || Nulla stela no luyra.

En un próximo numero del *Gay Saber* debe insertarse la conclusion del mencionado ms. por M. Lieutaud, que contendrá otra version menos incompleta del canto de la Sibila. Está escrita, en letra de hacia el mismo siglo xv, en las pag. 241-48 del ms., que habian sido dejadas en blanco. La comparamos con *Aa* en las coplas que les son comunes y con *Ab* en las que no se hallan en aquella.

Lleva el titulo : « Axi comensen les cobles del jorn del judici les quals tot crestia deu saber per tal con an a venir al present judici de resurreccio, e se canten en les matines de Nadal per cascun any. »

1-2 *de Aa.* Al jorn d. judici || Para q. a fait seruici.

3-6 *de Aa.* U. r. v. del cel p. || Q. hanc m. no fo a. || E e. c.[1] u. certanament 6 *falta — Repitese el estribillo.*

7-10 *de Aa.* A. d. j. t. auas || Vendra del cel un senyal molt g. || La t. g. sudor || E t. d. g. paor.

11-14 *de Aa.* A. s'esblandira molt f. || Donans s. d. gran conort || E m. ab c. e ab t. || Les infernals confusions.

39-42 *de Ab.* Vegats || S. que gran dollor || A. l. m. pequados || Aquells qui e. i. iran || Jamay d'aqui non exiran.

55-8 *de Aa.* Los infants q. nats non s. || En lo ventre de les mares c. || cridaran tot altament || Senyor ver Deu o.

35-38 *de Aa.* Anch non hac r. secret || Ne nos d. ne nos penset || Q. a. no s. t. c. || Que res n. y p. hom selar.

---

1. Dice *encara*, pero creemos que esta leccion ha sido motivada por una incalificable distraccion nuestra.

27-30 *de Aa.* Los pugts e los p. e. s. || A. s. los b. e los m. || R., comtes e b.. || Q. d. lus fayts rentran raysons.

19-22 *de Aa.* Cascus cos l'anima cobra[ra] || E qui a bo a p. || Los b. c. al cel Iesus || Los mals i. en infern lejus

55-58 *de Ab.* V. F. d. D. a tu reclamam || Per lo gran juy que esperam || Quens acules en paradis || Guarda de les flames d'abis.

57-62 *de Ab.* Vegats senyos que aço escolt[a]ts || L. f. d. l. V. r. || Q. ens guarde de pecat mortal || E quens defence de tot mal. Amen.

Sigue esta copla :

Ver fill de Deu que a nos formest
E de la Verge nasquets
Guardans del enemich fello
E della ira de Far[a]o.

— Oportuno es aqui mencionar (véase *Romania*, IX, 168) las *Cobles del judici* de Fr. Antoni Canals, notable escritor catalan del siglo xv, publicadas por nuestro digno archivero D. Manuel de Bofarull en la *Revista histórica latina*, año II, pag. 62 y 3. Estas *cobles*, aunque de carácter mas individual y escritas en otro metro [1], fueron principalmente inspiradas por nuestro *Canto de la Sibila*, segun se ve en varias expresiones y en el tema que corresponde al estribillo : *Al jorn* etc.

— Añadiremos finalmente que en algunas versiones de la hermosa cancion popular catalana : « Ara ve'l sant Diumenge | el sant Diumenge del rams », notamos reminicencias del mismo canto :

Mentre Jesus bevia la terra tremola tant.
Els puigs y las montanyas tots s'en aplanaran [2],
Las pedras preciosas (*sic*) pel mitg se partiran...
[També] el sol y la lluna sa resplendó perdran...
Que las criaturetas xicas als (ans ?) que nadas no seran [3]...

Barcelona 24 Mayo 1880.

M. M. Y F.

1. El tema es de 4 versos y las coplas de 8, mezclándose enteros y quebrados. Los ultimos versos de cada copla riman con el último del tema : de este sistema de versificacion, que Schack cree de origen arábigo, hablámos en *La poesia heroico-popular castellana*, pag. xlij y xliij.

2. *Variante :* tots s'en tornaran iguals.

3. En la única version en que hallamos este verso se presenta incorrecto y aislado.

ESSAI

DE PHONÉTIQUE ROUMAINE.

VOYELLES TONIQUES[1].

II) *A* tonique devant une *m*, non suivie d'une autre consonne, se change en un son obscur que nous marquons par *ă* et que Diez rendait par *ę*. Ainsi :

manducámus	*mîncăm*
laudámus	*lăudăm*
lĭgámus	*legăm*
ambulamus	*umblăm*
portamus	*purtăm*
levámus	*luăm*
dámus	*dăm*
stámus	*stăm*

et toutes les premières personnes du pluriel de la première conjugaison.

En ancien roumain il y avait un prétérit, qui reproduisait à toutes les persònnes le parfait de la première conjugaison latine ; la première personne du plur. de ce prétérit était tout à fait pareille à la même personne du présent de l'indicatif : ainsi le verbe signare faisait à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif *sémnăm* (sĭgnámus) et à la même personne du parfait toujours *semnăm* (signâvimus)[2] ; c'est-à-

1. Voy. ci-dessus, p. 99 ss.

2. Voir des exemples de ce prétérit en ancien roumain : dans « Cuvinte din Bătrîni » par M. Hasdeu I, p. 530 notes ; et dans « Principia de limbă » par M. Cipariu, p. 162. La conjugaison complète de ce prétérit était :

sing. *semnái*, *semnáşi*, *semnă*
plur. *semnăm*, *semnát*, *semnără*

De nos jours les formes *semnăm*, *semnát* ont complètement disparu ; elles sont remplacées par *semnarăm*, *semnarăţĭ*, qui sont formées par la 3e personne du pluriel *semnără* plus les suffixes de la 1re et de la 2e personne : *m*, *ţi*.

dire que signamus et signavimus ont été traités de la même façon en roumain. L'identité du traitement fait supposer l'identité des conditions, et en effet signavimus, devenant d'abord signavmus et ensuite *semnamu*[1], présentait un *a* tonique suivi d'une *m*, lorsque l'ébranlement de la voyelle tonique *a* (suivi d'*m*) a commencé.

Du latin trama on a fait en roumain deux verbes : *întrăma* (*a se întrămá* = se remettre) et *distrămá* (s'effiler, se débaucher), dont le présent de l'indicatif est :

întrăm	*distrăm*
întrămĭ	*distrămi*
întrámă	*distramă*
întrămăm	*distrămăm*
întrămaţĭ	*distrămaţi*
întramă	*distramă*

D'un type roman deramare nous avons en roumain un verbe *dărămá* (abattre, crouler, démolir) dont le présent de l'indicatif est :

dărăm
dărămi
dărámă
dărămăm
dărămaţi
dăramă

Nous observons dans ces trois verbes que les personnes qui nous présentent *a* tonique suivi d'une *m* changent cet *a* en *ă*, à l'exception de la troisième personne du singulier, où nous avons un *a* pur : *întrámă*, *distrámă*, *dărámă*, et cela à cause d'un fausse analogie : le peuple a considéré cet *ă* de *întrăm*, *distrăm*, *dărăm* comme provenant d'un *e*, et de même qu'il dit :

apăs	(appenso)
apasă	(appensat)
văd	(vĭdeo-vedo)
vadă	(vĭdeat-vedat)

il dit : *întrăm-întramă*, *distrăm-distramă*, *dărăm-dăramă*.

---

1. Si l'on tient compte des lois phonétiques du roumain, on est obligé d'admettre : signavimus — signavmus — *semnamu* — *semnămu* — *semnăm* ; car si l'on suppose que l'atone *i* ait persisté (parce qu'elle ne tombe pas régulièrement en roumain) et que le *v* soit tombé à cause de l'*i* suivant, phénomène qui a eu aussi lieu, mais à une autre époque, nous aurions *semnaim*, de même que de expávimen nous avons *spáimă*. — Une fois le mot réduit à segnavmus nous ne pouvons pas admettre que *v*, se changeant en *u*, ait donné naissance à la diphtongue *au*, et qu'ensuite *au*, devenant *o*, se soit changé en *ă*, comme dans la syllabe atone de pavimentum — *pavment* — *poment* — *pământ* ; car nous ne voyons jamais un *o* tonique, suivi d'une *m*, devenir *ă* ; par conséquent le *v* est tombé tout simplement.

Dans les exemples que nous venons de donner, il est évident que nous avons un *a* tonique devenu *ă* à cause de la consonne *m* qui le suit. Il nous reste maintenant à examiner les autres mots roumains d'origine latine, qui nous présentent un *a* suivi d'*m* et qui paraissent faire exception à la loi que nous avons énoncée. Commençons par le cas le plus important, celui de l'imparfait de l'indicatif, dont voici la forme ancienne et celle de nos jours :

forme ancienne	forme de nos jours
lăudá	*lăudám*
lăudái	*lăudái*
lăudá	*lăuda*
lăudámŭ	*lăudám*
lăudátĭ	*lăudáți*
lăudá	*lăudáu*

Pour le moment nous ne considérons que les personnes où l'*a* tonique est suivi d'une *m* ; or nous voyons que l'ancien roumain ne nous en présentait qu'une, la première du pluriel, tandis que le roumain de nos jours nous en présente une de plus, la première du singulier, qui d'ailleurs est tout à fait pareille à la première du pluriel. Pourtant c'est l'ancien *lăudá*, qui reproduit phonétiquement *laudabam*, par le changement de *b* ou *v* en *u*, par la modification de l'*a* posttonique en *ă*, à cause de l'*m* finale, qui même après sa chute a laissé une sorte de résonnance nasale assez forte pour obscurcir la voyelle atone *a*, et ensuite par la chute de la diphthongue atone *uā*, ainsi on a dû avoir les étapes suivantes :

laudábam
laudávā [1] (je marque par ~ la résonnance nasale que l'*m* a dû laisser après sa chute)
laudáuă
lăudá

Il est donc évident que la première personne du singulier *lăudam* (forme de nos jours), ne pouvant pas provenir de *laudábam* (car cette forme a donné *lăudá*, comme nous le prouvent l'ancien roumain et la phonétique), ne saurait être que la première personne du pluriel, *laudám*, laquelle a passé aussi au singulier, par suite de l'usage populaire, qui emploie la première personne du pluriel à la place de celle du singulier (cf. le fr. *j'avons* etc.). Par conséquent nous n'avons dans l'imparfait qu'une seule forme où l'*a* tonique soit suivi d'une *m*, c'est la première

1. Nous reviendrons sur la question de l'*a* final suivi d'une *m*, lorsque nous parlerons des voyelles finales ; pour le moment nous admettons que l'*a* final s'est changé en *ă* d'abord quand il était suivi d'une *m*, et qu'ensuite, grâce à l'analogie, tout *a* final est devenu *ă*.

personne du pluriel *laudabamus*. Mais ce qui frappe le plus dans l'imparfait roumain, c'est que l'accent n'est pas mobile comme en français ou comme en italien et que la même syllabe porte l'accent au singulier et au pluriel. Le roumain nous présente donc ici le même phénomène que l'espagnol où l'on a

cantába
cantábas
cantába
cantábamos
cantábais
cantában.

Pour expliquer ces faits il faut admettre que sous l'influence du singulier il y eut recul d'accent au pluriel (à la 1re et à la 2e personne) et qu'on partit d'un type :

laudábam
laudábas
laudábat
laudábamus
laudábatis
laudábant

Il s'ensuit donc que l'*a* tonique de *lăudám* n'est pas celui qui précédait la désinence *mus* de laudabamus; mais celui qui suivait la consonne *d* et qui était séparé de *m* par la syllabe *ba*. Donc il n'a pu être modifié par *m*, du moins aussi longtemps que la syllabe *ba* l'en séparait; car si nous partons de laudábamus nous aurons les étapes suivantes :

lauddvamu
laudáuamu
laudáuămu
lăudámŭ
lăudám [1].

1. Les lois phonétiques sur lesquelles nous nous sommes appuyé pour démontrer que l'*á* de l'imparfait *lăudam* (laudabamus) ne se trouvait pas dans les mêmes conditions que celui de *lăudăm* (laudámus) ont besoin de quelques éclaircissements, et cela d'autant plus que la dernière (la disparition de la diphtongue *uă*) n'a pas été observée jusqu'ici. Le changement de *b* ou *v* en *u* est un phénomène assez connu en roumain ; ce qu'on n'a pas encore étudié, ce sont les conditions dans lesquelles cet *u* se perd ; nous en parlerons quand nous nous occuperons des consonnes *b* et *v*. Pour le moment nous n'étudierons que le cas où les consonnes *b* et *v* se trouvent après les toniques *a*, *ie* (*ĕ* classique) et *é* (*i è* classiques) et où la syllabe suivante contient un *ă*. Les mots qui se trouvent dans ces conditions, outre l'imparfait de l'indicatif (de toutes les conjugaisons), sont :
nĭvem — *neve* — *neue* — *neauă** — *nea* (neige) *Chrest.* Cipariu p. 63.

* Tout *e* final précédé de *u* devient *ă* ; exemples : novem — *nouă*, nobis — *nove* — *noue* — *nouă*, vobis — *vove* — *voue* — *vouă* etc.

Dans les dernières étapes *lăudámŭ* et *lăudám* (de nos jours), bien que nous ayons un *a* tonique devant une *m*, cet *a* n'a subi aucune modifica-

---

lĕvat — *lieua* — *lieauă* — *ieauă* — *iea* (il prend)
bĭbat — *beba* — *beva* — *beua* — *beauă* — *bea* (qu'il boive)
habet — *ave* — *aue* — *auă* — *a* (il a)
gravis devenu grevus au fém. greva — *greuā* — *greauă* — *grea*
le moyen grec ζάβα (*lorica*) — *zaua* — *zauă* — *zá* (cotte de mailles)
*bava — *baua* — *bauă* — *bá* (bave)

Ce dernier mot ne se trouve qu'au pluriel *bale*, où *le* s'est ajouté par l'analogie d'une classe de mots dont nous allons parler ci-après. M. A. de Cihac, dans son « Dictionnaire d'étymologie daco-romane, éléments slaves, magyars, etc. » compte ce mot parmi les éléments slaves, quoiqu'il ne se trouve qu'en serbe et en croate, langues qui ont fait beaucoup d'emprunts au roumain ou à d'autres dialectes romans. Mais l'italien *bava*, l'esp. port. *baba*, le fr. *bave* et la loi phonétique que nous venons de produire et que nous allons encore appuyer par d'autres faits, nous obligent à supposer un type lat. populaire *bava*, d'où dérivent l'it. *bava*, l'esp. port. *baba*, le roumain *ba* (d'où le pluriel *ba-le*, et le français *bave* (qui devrait être *bève*, mais qui est probablement refait sur les formes faibles de *baver*). Observons en passant que le mot roumain *balegă* (fiente, bouse), que M. A. de Cihac compte aussi parmi ses éléments slaves, par la simple raison qu'il se trouve en serbe (comme si le serbe n'avait jamais daigné emprunter des mots au roumain) n'est qu'une dérivation roumaine du mot *bale* par le suffixe *că*, qui s'est changé ensuite en *gă* comme dans *vitrică* — *vitrigă*, *aprică* — *aprigă* etc.

Pour revenir à notre loi, ce qu'il y a de plus important ce n'est pas le changement de *b* ou *v* en *u*, c'est la disparition de la diphtongue *uă*, fait qui a lieu même quand cette diphtongue est née dans des conditions tout autres. Ainsi toutes les fois que les deux *ll* de l'élément latin se trouvent après les toniques *ie* (*ĕ* classique) et *é* (*ī*, *ē* classiques) et qu'ils sont suivis d'un *a* latin devenu *ă*, les deux *ll* ont abouti à *u*, en passant sans doute par un son intermédiaire, pareil à celui de l'*ł* polonais, son qui a dû aussi exister en français, à une certaine époque, pour l'*l* ou l'*ll* précédant une consonne (G. Paris, cours de 1878 à l'École des hautes études) ; en voici des exemples roumains :

catéllam — *catieła* — *căţeauă* — *căţea*
porcellam — *porceła* — *purceauă* — *purcea*
vitellam — *vitieła* — *viţeauă* — *viţea*
maxillam — *maseła* — *măseauă* — *măsea*
stellam — *steła* — *steauă* — *stea*, etc. etc.

Cette diphtongaison de l'*e* tonique en *ea*, lorsque dans la syllabe suivante il y a un *ă*, est assez connue. M. Mussafia l'a étudiée pour la première fois (voir les comptes-rendus de l'académie de Vienne t. LVIII, p. 145 et ss.), nous y reviendrons quand nous parlerons de l'*e* tonique.

L'explication que nous donnons de mots comme *catellam* devenu *căţea* est d'autant plus vraie que, lorsque les mots de cette classe reçoivent l'article, l'*u* provenant de deux *ll* reparaît, ce qui prouve que l'article s'est accolé au mot quand il avait la forme complète ; ainsi :

non articulé	articulé
căţea	*căţea-u-a*
purcea	*purcea-u-a*
viţea	*viţea-u-a*
etc.	

De même :

nea	*nea-u-a*
za	*za-u-a*
grea	*grea-u-a*, etc.

tion ; parce que le changement de l'*á* suivi d'*m* en *ă* était déjà accompli avant la chute de la diphthongue *uă*, qui a tenu la tonique *a* à l'abri de toute modification pendant la durée de l'évolution de l'*á* vers *ă*.

Un autre cas important où l'on a aussi un *a* suivi d'une *m* resté intact, c'est celui de l'énigmatique *am* (j'ai, nous avons, car ici aussi la première personne du singulier et celle du pluriel ont la même forme), dont voici ce que dit Diez (*Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 244, trad. franç.) : « *Am* pour habeo est une forme singulière, car *m* ne procède

---

c'est-à-dire *cățeauă* plus l'art. féminin *a* donne *cățeaua*; car *ă* s'élide toujours devant *a* comme on voit dans :

casă (maison), *casă* + *a* = *casa* (la maison)
mînă (main), *mînă* + *a* = *mîna* (la main)
masă (table), *masă* + *a* = *masa* (la table)
etc. etc.

Les grammairiens expliquent par l'euphonie la présence de l'*u* dans *cățeaua*, *măseaua* etc. ; même M. Cipariu dans sa *Grammaire* p. 190 nous dit que l'*u* se met entre les deux *a* (la finale du mot *cățea* et l'article féminin *a* : *cățea* + *a*) pour en empêcher la contraction ! Nous ne faisons que produire l'opinion des grammairiens sans la réfuter directement ; car d'après ce que nous venons de dire il nous paraît évident que l'*u* provient de la transformation des deux *ll* dans les conditions que nous avons indiquées. Cette loi explique beaucoup de phénomènes grammaticaux, qui étaient considérés comme des énigmes ; ainsi nous allons essayer d'expliquer ici ce pronom féminin *o*, qui est toujours régime direct et qui s'emploie aussi bien avant qu'après le verbe, par exemple *o văd* (je la vois), *am văzut'o* (je l'ai vue) etc., pour cela nous n'avons qu'à faire passer l'accusatif *illam* par les mêmes étapes où a passé *porcellam* par exemple, et nous aurons : *illam* — *ellă* — *eauă* — *ea(uă)* ; mais tandis que pour les noms *uă* tombe tout simplement, ici les deux parties vivent en jouant des rôles différents : *ea* devient pronom sujet (elle), *uă* en passant par *oă-oo-o* devient pronom régime (la). Ce dédoublement du pronom démonstratif n'a rien d'extraordinaire en roumain, si l'on considère que c'est de la même façon qu'on a *el* et *lu* (*l* de nos jours) et en effet *illum* se dédouble et donne *el* pronom sujet et *lu* pronom régime, qui remplit pour le masculin le même rôle que l'*o* pour le féminin. Pour compléter ce que nous voulons dire ici sur les deux *ll* devenus *u* et pour appuyer encore notre étymologie du mot *bale*, nous remarquerons que des mots comme *cățea*, *purcea*, *măsea*, *stea*, etc. font au pluriel : *cățele*, *purcele*, *măsele*, *stele* etc. (en ancien roum. *cățeale*, *purceale*, etc.) parce que les deux *ll* ne se trouvent pas au pluriel dans les mêmes conditions qu'au singulier. Plus encore : grâce à l'analogie, tous les noms, qui par suite des transformations phonétiques se terminent en *e* ou en *a* tonique, de même que les mots empruntés aux langues étrangères et terminés en *e* ou en *a* accentué, font leur pluriel en *le* ; ainsi les pronoms *mea*, *ta*, *sa* au plur. *mele* (anc. roum. *meale*), *tale*, *sale* ;

grea plur. *grele* (anc. roum. *greale*)
za — *zale*
ba — *bale*

Les mots d'origine étrangère

sacá (vaisseau, tonneau) plur. *sacale* (du turc saqqâ)
macará (poulie) — *macarále* (— maqara)
locmá (morceau friand) — *locmale* (— loqma)
cazmá (houe, pioche) — *casmale* (— qâzma)
lulé (pipe) — *lulele* (— lulè)
perdé (rideau) — *perdele* (— perdè)
etc. etc.

pas d'ailleurs de *b* ; le mot albanais est *kam* ; mais il est peu probable qu'il se soit inséré ici. » L'opinion de M. Cipariu (*Gramatica limbei romîne* 1869, p. 277) mérite à peine d'être citée ; il dit que l'auxiliaire *am* (j'ai, nous avons) n'est que la terminaison *am* de l'imparfait de l'indicatif latin (laudab*am*, videb*am*, etc.), qui aurait pris une existence distincte ! Mais si l'on tient compte de la loi phonétique que nous mettons pour la première fois en lumière (voir la note) et si l'on part du pluriel habemus (comme on doit le faire pour tous les temps où la première personne du pluriel est pareille à celle du singulier) nous aurons :

1) habémus *avém* (nous avons, qui n'est jamais pris comme auxiliaire)

et 2) hábemus, avec l'accent déplacé d'après l'analogie du singulier, (hábeo — *dib*, hábes — *dibĭ*) donne :

ávemu — *auemu* — *auămu* — *amŭ* — *am*.

Am est employé comme auxiliaire de la 1re personne du pluriel.

Par conséquent dans le verbe *am*, *a* ne se trouvait pas devant *m*, lors du changement de *a* en *ă* devant une *m*. Ce dédoublement de habemus, produit par un déplacement d'accent, n'a rien d'extraordinaire, car nous voyons en roumain une tendance à distinguer les formes auxiliaires du verbe *avére* (avoir) d'avec les formes non auxiliaires du même verbe ; ainsi on a *aveţi* (vous avez) comme verbe adjectif et *aţi* (vous avez) comme auxiliaire ; cet *aţi* s'explique de la même façon que *am*, car *hábetis* donne *aţi* par l'intermédiaire de *áveti* — *aueţĭ* — *auătĭ* — *aţi*.

Nous avons encore à discuter les verbes *defăim* (diffamo) *îngăim* (d'un type ingamo) et *chem* (clamo), qui paraissent s'écarter de la loi que nous avons énoncée.

Defăim (je blâme) vient du lat. diffamo ; la présence de l'*i* entre *ă* et *m* n'est pas difficile à expliquer, si l'on se rappelle la loi que nous avons établie pour un *i* parasite, qui se trouve dans des mots comme *pline*, *cline*, *mline* etc. (voir *Rom.* IX, 100) ; en effet le verbe *diffamo* se termine en roumain à la 2e personne du singulier par un *i*, *defămi*, et c'est sous l'influence de cet *i* (voyelle linguale) que s'est produit un *i* parasite entre *ă* et *m* « defăimi », même fait que nous avons démontré pour *cline*, *pline* etc. Cet *i* parasite n'est un produit organique qu'à la 2e personne du singulier ; mais par suite de l'analogie, qui tend à uniformiser la conjugaison, cet *i* s'est propagé d'abord aux personnes où *a* est frappé d'accent (defăim) et ensuite aux autres formes où il est atone, de sorte que nous avons un verbe dont l'infinitif est *défăimá*, le participe *defăimat* etc. Il va de soi qu'avant la production de ce phénomène le verbe *diffamo* a dû se conjuguer en roumain de la façon suivante :

defăm
defămi, etc.

et après la naissance de l'*i* parasite à la 2e personne du singulier et la propagation de cet *i* aux autres personnes :

defăim
defăimi
defaimă
etc.

La présence de l'*a* pur à la 3e personne du singulier « *defaimă* » s'explique de la même façon que celle de l'*a* pur dans *întramă*, *distramă*, *dăramă* (voir ces mots).

Îngăim, *îngăimi*, *îngaimă* (j'hésite, je balbutie) s'explique de la même façon que *defăim*, *defăimi*, *defaimă*. Pour arriver à *îngăim* on doit partir d'un type ingamare, qu'il ne faut pas confondre, comme le fait M. A. de Cihac, avec ingannare, qui a donné en roumain *îngîna*, car le sens aussi bien que la forme en sont distincts : *îngăimá* signifie balbutier, hésiter, tandis que *îngîna* signifie *imiter la voix d'un autre, souvent pour se moquer de lui.* — Il se pourrait bien que les deux verbes roumains *îngăima* et *îngînă* partissent d'un seul et même type *ingannare ;* mais alors il faut convenir que le changement de l'*n* en *m* qui en fait la différenciation est antérieur à la modification de la voyelle tonique *a* (ingánno = *îngîn* et ingámo = *îngăm* = *îngăim*), car s'il était postérieur à cette modification, nous aurions la même voyelle obscure dans les deux verbes. Il ne faut pas croire avec M. A. de Cihac que *îngăim* seul soit populaire ; les deux verbes *îngăim* et *îngîn* sont également populaires et le sens en est bien distinct, comme nous l'avons déjà dit [1].

Nous avons encore un *a* tonique devant *m* dans le verbe clamo, qui, si l'on supposait que l'*m* n'eût eu aucune influence sur *a* tonique, aurait donné *chiam*, de même que clarum a donné *chiar*, coagulum *clagum- chiag*, et non pas *chiem- chem*, qui fait supposer un intermédiaire *chiăm* où l'*a* tonique s'est changé en *ă* à cause de l'*m* suivante et ensuite cet *ă* est devenu *e*, de même que dans :

molliamus — *muiăm* — *muiem*
taliamus — *tăiăm* — *tăiem*
jugulamus — junglamus — *junghiăm* — *junghiem*

La 3e personne de ce verbe *chiamă* s'explique de même que *întramă*, *distramă* etc. (voir ces mots).

Pour finir avec la question de l'*a* tonique devant une *m*, il nous reste enfin à expliquer la présence de l'*a* pur dans les mots : *mámă*, *aramă*, *alamă*, *scamă*, *ram*, *ramură*, *cam*, *flamură :*

---

1. Nous ne discutons pas ici les étymologies proposées pour l'italien *ingannare* et l'anc. fr. *enganer ;* nous produisons seulement les phénomènes tels qu'ils se présentent en roumain.

1) Le mot *mamă* (mère) vient certainement du lat. mamma ; mais il ne s'est pas toujours présenté sous cette forme en roumain. En effet, à côté de *mamă* nous avons les formes composées avec les pronoms *ta*, *sa*, à savoir *măta* (ta mère), *măsa* (sa mère) où nous avons un *ă* à la place d'un *a*. Ces formes sont des abréviations populaires de *mămăta*, *mămăsa*, d'où la syllabe atone *mă* a été éliminée, de même que dans *tătăso* (son père), devenu dans la prononciation populaire *tatso* et même *taso*, c'est la syllabe atone *tă* qui est éliminée ; par conséquent dans les formes abrégées *măta*, *măsa* nous devons avoir la syllabe tonique du mot latin mámma vivant sous la forme *mă*. Il paraît évident que l'obscurcissement de la tonique *a* est dû à l'influence de l'*m* qui la suivait, et que ce sont les formes abrégées *măta*, *măsa* qui représentent en roumain la syllabe tonique du latin mamma et non pas la forme de nos jours *mamă*. Il y a encore une preuve décisive qui confirme notre explication, c'est que dans les anciens livres de l'Église nous avons toujours *mumă* pour *mamă* ; comment expliquer cette forme, si ce n'est par le fait que le latin mamma est devenu d'abord *mămă* et qu'ensuite *ă* tonique enfermé entre deux consonnes labiales, s'est changé en *u*, voyelle labiale ? Si notre démonstration est bonne, ce sont les formes *mămă* (vivant dans les abréviations *măta*, *măsa*) et *mumă*, qui reproduisent phonétiquement le lat. mamma. Mais alors d'où vient la forme *mamă* ? Tous les peuples qui nous environnent se servent du mot *mama* avec un *a* pur. Je suppose donc que ce n'est que par leur influence que le roumain s'est enrichi de la forme *mamă* avec un *a* pur. Ce qui se passe de nos jours pour le même mot vient à l'appui de notre hypothèse ; en effet le roumain subit depuis quelque temps une forte influence française, et par suite de cette influence le mot *mamă* est devenu *mamá* (fr. maman) pour toute la classe élevée de la société. De cette forme française *mamá* on a fait un dérivé roumain par le suffixe *ie* *mamáie* (qui conserve l'accent français), et ce dérivé commence à devenir populaire dans les villes.

2) Le mot *aramă* (cuivre) est emprunté aux autres langues romanes ; ce qui le prouve, ce sont les formes diverses sous lesquelles il se présente en ancien roumain ; ainsi dans un seul document daté de l'an 1588, M. Hasdeu (voir « Cuvinte din Bătrîni » I, p. 223) en énumère les formes suivantes :

rame	qui rappelle	l'it. rame
areme	—	le v. fr. araim
arame	—	le port. arame

3) *Alămă* (laiton) que M. A. de Cihac fait venir de lamina ne saurait être regardé comme un mot ayant persisté dans la langue dès le commencement ; parce que, partant du type lamina et admettant que l'*ĭ* atone

(*l*) soit tombé, nous aurions *lamnă* et non pas *lămă* (*alamă*), car le roumain garde toujours le groupe *mn*, comme on voit dans

*indemino *îndemn* (j'excite, j'encourage)
dominus *domn* (seigneur, monsieur)
etc.

et dans le groupe *gn* devenu *mn*

pugnum *pumn*
signum *semn*
lĭgnum *lemn*
etc.

Nous croyons que *alamă* est emprunté à l'italien lama, en y ajoutant un *a* prothétique, comme on a fait :

au mot turc limoûn devenu en roum. *alămîie* (citron)
— grec λαούτα — — *alăută* (violon)
etc. etc.

4) *Scamă* (charpie), de l'italien squama, est venu en roumain par la langue médicale, peut-être de la même façon qu'en français *squamme*.

5) *Cam* (à peu près, en quelque sorte) venant, selon M. A. de Cihac, de (ali)quam et *ram* venant de ramus sont restés intacts, parce qu'ils sont monosyllabiques ; le premier a conservé même l'*m* finale, chose qui est extrêmement rare en roumain, cf. quam (que) = *ca*. Mais du moment que *ram* a conservé son *a* intact, *ramură*, qui en dérive, l'a conservé aussi, parce que le peuple a toujours eu conscience de la parenté qui existe entre deux mots.

6. Le bas latin flammula (drapeau, banderole) a donné en roumain *flamură* : le mot est sans doute arrivé en roumain après la fin de l'évolution de l'*a* latin vers *ă*. Cf. le moyen grec φλάμπουρον et l'albanais *flámure* donnés par M. de Cihac dans son Dictionnaire d'étym. daco-romane (Éléments slaves, magyars, etc.).

Tous les mots d'origine étrangère qui présentent un *a* suivi d'une *m* gardent cet *a* intact :

vámă (douane) du magyar vám
pastrámă (viande salée) du n. grec παστραμᾶς
samă (compte, raison) du magyar szám
dram (la 400e partie d'une mesure appelée oka) du m. grec δραμή
ham (harnais) du magyar hám
catarámă (boucle, agrafe) du turc qantharma
duláma (tunique longue) du turc dholâma
nafrámă ou *mahrámă* (mouchoir, fichu) du turc maqrama
geam (verre à vitres) du turc djâm
etc. etc.

Cela prouve qu'aucun de ces mots n'était présent lorsque l'ébranlement de *ám* vers *ăm* commença ; aussi ne pouvons-nous rien dire sur l'époque de cette évolution ; tout ce qu'il nous est permis d'affirmer c'est que le changement de *am* en *ăm* est antérieur à la chute de la diphtongue *uă*, car cette diphtongue doit en partie son existence à un *a* atone devenu *ă*, à cause de l'*m* suivant (voir notre note). La chute de la diphtongue *uă* doit être très ancienne, car nous n'en trouvons de trace dans aucun des monuments parvenus jusqu'à nous.

A. LAMBRIOR.

(*A suivre.*)

CONTES POPULAIRES LORRAINS

RECUEILLIS DANS UN VILLAGE DU BARROIS

A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE)

(*Suite*).

LIV.

LÉOPOLD.

Il était une fois un homme et une femme, mariés depuis dix ans et qui n'avaient jamais eu d'enfants ; ils auraient bien désiré en avoir.

Un jour que l'homme se rendait dans un village voisin, il vit venir à lui une vieille femme. « Ce doit être une fée, » pensa-t-il. « Si elle me parle, je lui répondrai poliment. »

« Où vas-tu ? » lui dit la fée. — « Je vais au village voisin, ma bonne dame. — Tu voudrais bien avoir des enfants, n'est-ce pas ? — Oh ! oui, ma bonne dame. — Eh bien ! tu vois des chiens là-bas ; tâche de te faire mordre, et tu auras un fils. »

L'homme s'approcha des chiens, et l'un d'eux le mordit à la main. De retour à la maison, il raconta son aventure à sa femme. Au bout de neuf mois, ils eurent un fils, qu'on appela Léopold.

Plus l'enfant grandissait, plus il devenait méchant : ses parents pensaient que c'était parce que le père avait été mordu par le chien. A l'école, il ne voulait rien apprendre ; ayant pris un jour le sabre de son père, il le montra au maître d'école et lui dit qu'à la moindre observation, il le lui passerait au travers du corps. Le maître se plaignit au père : « Votre fils est un garnement, » lui dit-il, « je n'en peux venir à bout. » Finalement le père déclara à Léopold qu'il ne le garderait pas plus longtemps à la maison ; il le conduisit un bout de chemin, puis ils se séparèrent.

Etant arrivé dans un village, Léopold vit tout le monde en pleurs. « Qu'ont-ils donc à pleurer, ces imbéciles? » dit-il. On lui répondit qu'une princesse allait être dévorée par une bête à sept têtes. « Ce n'est que cela? » dit Léopold; « voilà une belle affaire! » Les gens se disaient : « N'est-ce pas là ce mauvais sujet de Léopold? » Il continua son chemin et rencontra une vieille femme : « Où vas-tu, mon ami? » lui dit-elle. — « Ces imbéciles qui pleurent là-bas viennent de me parler d'une bête à sept têtes. Je n'ai pas encore vu de bête à sept têtes; j'ai presque envie de l'aller combattre. — Va, mon garçon, » reprit la vieille. Les gens qui avaient entendu la conversation se disaient l'un à l'autre : « Comme il a parlé honnêtement à cette femme! Il est pourtant bien méchant! »

Léopold se rendit au bois et y trouva la princesse qui chantait. « Vous ne faites pas comme les gens du village, » lui dit-il, « vous chantez, et les autres pleurent. — Autant vaut chanter que pleurer, » répondit-elle. « Mais éloignez-vous bien vite, si vous ne voulez pas que la bête vous mange. — Oh! je n'ai pas peur; je serais même curieux de voir une bête à sept têtes. » Un instant après, on entendit au loin dans le bois la bête qui brisait tous les arbres sur son passage. Dès qu'elle aperçut la princesse, elle se mit à crier : « Ho! ho! te voilà avec un amoureux! » Léopold ne lui laissa pas le temps d'approcher; il courut à sa rencontre le sabre à la main, et lui coupa trois têtes. « Remettons la partie à demain, » dit la bête; « je ne mourrai pas encore de ce coup-ci. » La princesse dit alors à Léopold : « J'ai sept anneaux pour les sept têtes de la bête : en voici trois, avec la moitié de mon mouchoir. »

Le lendemain, Léopold revint avec un autre habit. « Que faites-vous ici? » dit-il à la princesse. « Est-ce que vous êtes la fille d'un bûcheron? Vos parents sont sans doute dans le bois. » Elle lui répondit sans le reconnaître : « Je suis une princesse, et je dois être dévorée par une bête à sept têtes. — Jamais je n'ai vu de ces bêtes-là, » dit Léopold; « comment donc est-ce fait? Je voudrais bien en voir une. — Mon Dieu, » dit la princesse, « c'est une grosse bête..., qui a sept têtes. On lui en a déjà coupé trois. Mais éloignez-vous; j'ai peur que vous ne soyez dévoré. — Non, j'attendrai. » La bête ne tarda pas à arriver. Léopold lui abattit encore trois têtes. « A demain, » dit la bête, « je ne mourrai pas encore de ce coup-ci. » La princesse donna trois anneaux à Léopold, comme la veille, et lui fit mille remerciements.

Le jour suivant, le jeune garçon se mit au menton une grande barbe blanche pour se donner l'air d'un vieillard, prit un bâton et vint trouver la princesse. « Que faites-vous ici? » lui demanda-t-il. — « J'attends la bête à sept têtes qui doit me dévorer. Ne restez pas ici; vous avez peut-être une femme et des enfants à nourrir. — J'ai un enfant; mais à cela

près ! » En arrivant, la bête se mit à crier : « Ho ! qu'est-ce que cela ? un vieillard ! je l'aurai bientôt mangé. » Léopold tira son sabre et lui abattit la dernière tête. La princesse lui donna son septième anneau et l'autre moitié de son mouchoir ; après quoi Léopold s'en retourna chez son père.

Le roi fit publier à son de caisse que ceux qui avaient délivré la princesse n'avaient qu'à se présenter et qu'elle épouserait l'un deux. Beaucoup de gens se présentèrent au château, les uns avec des têtes de bœuf, les autres avec des têtes de veau ; mais on ne s'y laissait pas prendre. Léopold, lui, ne se pressait pas. Son père lui disait : « N'as-tu pas entendu parler de la princesse qui a été délivrée de la bête à sept têtes ? » Il répondait : « Cela ne nous regarde pas. » A la fin pourtant, il se rendit au château ; la princesse reconnut ses anneaux et son mouchoir, et le roi la donna en mariage à Léopold. On fit les noces, et moi, je suis revenu.

Ce conte se rattache à un thème qui s'est déjà présenté à nous dans nos nos 5 et 37, *les Fils du Pêcheur* et *la Reine des Poissons*. Voir nos remarques sur ces deux contes. Aux rapprochements qui ont été faits dans ces remarques, nous ajouterons l'indication de deux contes appartenant à des collections tout récemment publiées : un conte recueilli en Bretagne, dans le pays *gallot*, c'est-à-dire dans la région où l'on parle français (Paul Sébillot, *Contes de la Haute-Bretagne*. Paris, 1880, n° 18), et un conte italien du Mantouan (Isaia Visentini, *Fiabe Mantovane*. Turin, 1880, n° 19).

Léopold livre trois combats à la bête à sept têtes et se présente chaque fois comme un nouveau personnage. Comparez, par exemple, un conte basque (W. Webster, p. 22), un conte breton (F.-M. Luzel, 5e rapport, p. 34), un conte allemand (J.-W. Wolf. *Deutsche Hausmærchen*, p. 369).

Nous renverrons également à une partie des remarques de notre n° 43, *le Petit Berger*.

Dans les remarques de notre n° 37, nous avons résumé, entre autres récits orientaux, une légende chinoise qui n'est pas sans quelque analogie avec l'élément principal de notre conte : la princesse délivrée du dragon. M. F. Liebrecht nous fait connaître une légende japonaise que nous croyons devoir rapporter ici (*Zur Volkskunde*. Heilbronn, 1879, p. 72). Le héros de cette légende, Sosano-no-Nikkoto, arrive un jour dans une maison où tout le monde est en pleurs. Il demande la cause de ce chagrin. Un vieillard lui répond qu'il avait huit filles ; un terrible dragon à huit têtes lui en a mangé sept en sept ans : il ne lui en reste plus qu'une, et cette dernière est au moment de se rendre sur le bord de la mer pour être dévorée à son tour. Sosano dit qu'il combattra le dragon. Il prend huit pots remplis de *saki* (sorte d'eau-de-vie de riz) et les dispose sur le rivage, mettant la jeune fille derrière. Quant à lui, il se cache derrière un rocher. Le dragon sort de la mer et plonge chacune de ses huit têtes dans un pot de saki ; bientôt il est enivré. Alors Sosano accourt et lui coupe ses huit têtes. Dans la queue du dragon il

trouve une longue épée, qui, dit la légende, est celle que porte aujourd'hui encore le mikado. Sosano épouse la jeune fille. On les honore comme les « dieux » de tous les gens mariés. Leur temple est à Oyashiro.

Nous avons encore une autre légende orientale du même genre à ajouter à nos précédentes remarques. Cette légende musulmane a été recueillie dans l'Afghanistan, à Candahar. En voici les principaux traits (*Orient und Occident*, t. II, p. 753) : Au temps des païens, le roi de Candahar s'était vu forcé de promettre à un dragon de lui livrer tous les jours une jeune fille. Chaque matin, on envoyait donc au dragon une jeune fille, montée sur un chameau. Dès que le chameau arrivait à une certaine distance de l'antre du monstre, celui-ci aspirait l'air avec une telle force que sa proie se trouvait entraînée dans sa gueule. Un jour que le sort était tombé sur la plus belle jeune fille de Candahar, il se trouva qu'Ali, « le glaive de la foi », passait dans le pays. Il voit la victime éplorée; ayant appris d'elle la cause de ses larmes, il se met à sa place sur le chameau, et, quand, attiré par le souffle du dragon, il est au moment d'entrer dans sa gueule béante, il tranche la tête du monstre d'un coup de son irrésistible épée.

Dans ces deux légendes, comme aussi dans le mythe antique d'Andromède et de Persée, il n'est question que de la délivrance d'une jeune fille exposée à un monstre. Nous allons faire connaître une autre forme orientale plus complète, malgré certaines lacunes, un conte populaire indien récemment recueilli dans le Bengale. On y remarquera la présence de deux éléments qui se retrouvent dans presque tous les contes européens du type de notre n° 5, *les Fils du Pêcheur* : l'objet qui avertit son possesseur du sort de celui qui l'a donné, et l'imposteur qui se vante d'avoir tué le monstre. Voici ce conte indien, qui forme le n° 4 des *Folk-tales of Bengal*, publiés il y a trois ou quatre ans dans le *Bengal Magazine* par M. Lal Behari Day [1] : Un brahmane, par suite de circonstances qu'il serait trop long de rapporter, se trouve avoir deux femmes, dont la seconde est une *rakhshasi* (ogresse) qui a pris la forme d'une belle princesse. Chacune de ses femmes lui donne un fils : celui de la rakhshasi se nomme Sahasra Dal; l'autre, Champa Dal. Les deux enfants s'aiment tendrement. La première femme du brahmane, ayant eu la preuve que l'autre femme est une rakhshasi et s'attendant à être dévorée, elle, son mari et son fils, donne à ce dernier un peu de son propre lait dans un petit vase d'or et lui dit : « Si tu vois ce lait devenir rougeâtre, c'est que ton père aura été tué; s'il devient tout à fait rouge, c'est que j'aurai été tuée moi-même. Alors monte à cheval et enfuis-toi au plus vite pour ne pas être dévoré toi aussi. » Le jeune garçon ayant vu le lait devenir d'abord un peu rouge, puis tout à fait rouge, saute sur son cheval. Son frère Sahasra Dal apprend de lui ce qui s'est passé et s'enfuit avec lui. Comme la rakhshasi les poursuit, Sahasra Dal lui tranche la tête d'un coup de sabre. Les deux frères arrivent à un village où ils reçoivent l'hospitalité dans une famille qui paraît plongée dans la douleur. Ils apprennent qu'il y a dans le pays une rakhshasi avec laquelle le roi est convenu, pour empêcher un plus grand mal, de lui livrer chaque soir, dans un certain temple, une victime humaine. C'est le

1. M. Lal Behari Day a eu l'obligeance de nous communiquer les *tirés à part* de dix de ces contes.

tour de cette famille d'en fournir une. Les deux frères déclarent qu'ils iront se livrer eux-mêmes à la rakhshasi. Ils se rendent au temple avec leurs chevaux et s'y enferment. Après divers incidents, Sahasra Dal coupe la tête de la rakhshasi. Il met cette tête près de lui dans le temple et s'endort. Des bûcherons, venant à passer par là, voient le corps de la rakhshasi, et, comme le roi avait promis la main de sa fille et une partie de son royaume à celui qui tuerait la rakhshasi, ils prennent chacun un membre du cadavre et se présentent devant le roi. Mais celui-ci fait une enquête, et l'on trouve dans le temple les deux jeunes gens ainsi que la tête de la rakhshasi. Le roi donne sa fille et moitié de son royaume à Sahasra Dal. Suivent les aventures de Champa Dal, dont nous dirons un mot dans l'Appendice de cette septième série.

Les deux traits que nous avons notés s'étaient déjà retrouvés dans un autre conte indien, résumé dans les remarques de notre n° 37 ; mais un élément important y manquait, la jeune fille ou même simplement la victime humaine livrée à un monstre. Il s'agissait seulement, — comme dans la légende grecque d'Alcathous, fils de Pélops (voyez les remarques du n° 37), — d'un lion terrible qu'il fallait tuer pour obtenir la main d'une princesse.

LV.

LE POIS DE ROME.

Il était une fois un homme et sa femme. La femme prenait soin du jardin ; elle le bêchait au printemps et y semait des légumes. Pendant plusieurs années, le mari trouva tout bien ; mais voilà qu'un beau jour il se mit en tête que sa femme n'entendait rien au jardinage. « C'est moi, » lui dit-il, « qui m'occuperai cette année du jardin. »

Semant un jour des pois de Rome[1], il en remarqua un qui était plus gros que les autres ; il le mit à la plus belle place, au milieu du carré. Tous les matins il allait voir son pois de Rome, et le pois de Rome grandissait, grandissait, comme jamais on n'avait vu pois de Rome grandir. L'homme dit à sa femme : « Je vais aller chercher une rame pour ramer mon pois de Rome. — Une rame! » dit-elle, « quand tu prendrais le plus haut chêne de la forêt, il ne serait jamais assez grand. »

Cependant le pois de Rome, à force de grandir, finit par monter jusqu'au paradis. L'homme dit alors : « J'ai envie de ne plus travailler ; je m'en vais grimper à mon pois de Rome et aller trouver le bon Dieu. — Y penses-tu ? » lui dit sa femme. Mais il n'en voulut pas démordre ; il grimpa pendant trois jours et arriva au paradis : une feuille du pois de Rome servait de porte. Après avoir traversé une grande cour, puis une longue suite de chambres, dont les feuilles du pois de Rome formaient

1. On appelle ainsi, à Montiers, les haricots.

les cloisons, il se trouva devant le bon Dieu et lui dit : « Je voudrais bien ne plus être obligé de travailler. Ayez pitié de moi et donnez-moi quelque chose. — Tiens, » dit le bon Dieu, « voici une serviette dans laquelle tu trouveras de quoi boire et manger. Prends-la et redescends par où tu es monté. »

L'homme fit mille remerciements, redescendit et rentra au logis. « Ma femme, » dit-il, « le bon Dieu m'a donné de quoi boire et manger. » D'abord elle ne voulut pas le croire ; mais quand elle vit la serviette et tout ce qui était dedans, c'est alors qu'elle ouvrit de grands yeux.

Au bout de quelque temps, quand il n'y eut plus rien dans la serviette, l'homme se dit : « Il faut que je remonte à mon pois de Rome. » Il fut encore trois jours pour arriver au paradis. La feuille qui fermait l'entrée s'écarta pour le laisser passer. « Que veux-tu, mon ami ? » lui demanda le bon Dieu. — « Nous n'avons plus rien à manger, » répondit l'homme. Le bon Dieu lui donna une autre serviette encore mieux fournie que la première, et l'homme redescendit par le même chemin.

Les provisions durèrent plus longtemps cette fois ; mais pourtant on en vit la fin. L'homme dit alors : « C'est bien fatigant de toujours monter à mon pois de Rome ! — Oui, » répondit la femme, « plus fatigant que de travailler. — Je vais, » dit l'homme, « demander au bon Dieu de me donner de quoi vivre le restant de mes jours. » Il se mit donc encore à grimper, et arriva au bout de trois jours à l'entrée du paradis. Les larges feuilles du pois de Rome s'écartèrent pour le laisser passer. « Que veux-tu, mon ami ? » lui demanda le bon Dieu. — « Je voudrais bien, » dit l'homme, « ne plus être obligé de travailler. Donnez-moi, je vous prie, de quoi vivre le restant de mes jours. J'ai trop de mal à grimper à mon pois de Rome ; je suis bien malheureux. — Tu vas être content, » lui dit le bon Dieu. « Tiens, voici un âne qui fait de l'or. Mais ni toi, ni ta femme, n'en dites rien à personne, et vivez comme on doit vivre, sans trop dépenser ; car vous feriez parler de vous. »

L'homme redescendit bien joyeux avec son âne et dit à sa femme en rentrant chez lui : « Voici un âne qui fait de l'or. — Es-tu fou ? » lui dit-elle. — « Non, je ne le suis pas ; tu vas voir. Mais surtout n'en parle à personne. » Il prit le drap du lit, l'étendit sous l'âne, et en quelques instants, le drap se trouva couvert de pièces d'or. La femme acheta du linge, des habits propres et de beaux meubles.

A quelque temps de là, elle reçut la visite de sa belle-sœur. « Oh ! » dit celle-ci en entrant, « que tout est beau chez vous depuis que je ne suis venue ! Vous faites donc bien vos affaires ? — Tu ne vois pas encore tout, » dit l'autre, et elle lui montra son armoire remplie de linge, sa bourse bien garnie de pièces d'or. « D'où peut vous venir cette fortune ? » demanda la belle-sœur. — « Je vais te le dire, mais garde-toi d'en parler

à personne. Mon mari est monté au pois de Rome qui va jusqu'au paradis, et le bon Dieu lui a donné un âne qui fait de l'or. » Elle la conduisit à l'écurie et lui fit voir l'âne ; c'était un âne gris tacheté de noir. De retour chez elle, la belle-sœur s'empressa de rapporter à son mari ce qu'elle venait d'apprendre. Celui-ci, s'étant procuré un âne du même poil que celui de son beau-frère, vint pendant la nuit prendre l'âne aux écus d'or, et laissa l'autre à sa place. On ne s'aperçut de rien.

Quelque temps après, l'homme au pois de Rome, n'ayant plus d'argent, eut recours à son âne ; mais ce fut peine inutile. Il dut encore grimper au paradis. « Que demandes-tu ? » lui dit le bon Dieu. « Ne t'ai-je pas donné tout ce qu'il te fallait ? — Ah ! » répondit l'homme, « l'âne ne veut plus faire d'or maintenant. — Mon ami, » dit le bon Dieu, « ta femme n'a pas gardé le secret, et l'âne est chez ton beau-frère, qui te l'a volé. Mais je veux bien venir encore à ton aide. Tiens, voici un bâton. Va chez ton beau-frère ; s'il fait difficulté de te rendre l'âne, tu n'auras qu'à dire : Roule, bâton ! »

L'homme prit le bâton, et, à peine descendu, courut chez le beau-frère, qui était avec sa femme. « Je viens voir, » leur dit-il, « si vous voulez me rendre mon âne. — Ton âne ? A quoi nous servirait un âne ? Nous avons nos chevaux. (C'étaient des laboureurs.) D'ailleurs, tu n'as pas le droit d'aller dans nos écuries. — Eh bien ! roule, bâton ! » Aussitôt le bâton se mit à les rosser de la bonne manière. « Ah ! » criaient-ils, « rappelle ton bâton. » L'homme rappela son bâton et leur dit : « Vous allez me rendre mon âne. — Nous ne savons ce que tu veux dire. — Eh bien ! roule, bâton ! » Et le bâton frappa de plus belle. « Rappelle ton bâton, » dit la femme, « et nous te rendrons ton âne. »

Le bâton rappelé, l'homme reprit son âne et le ramena à la maison. Depuis lors, il ne manqua plus de rien et vécut heureux avec sa femme.

Ce conte est formé de deux éléments que nous avons très rarement rencontrés combinés : le thème des objets merveilleux, qui s'est déjà présenté à nous dans cette collection (nos 4, *Tapalapautau*, et 39, *Jean de la Noix*), et celui de la plante qui monte jusqu'au ciel.

Ce dernier thème se retrouve d'abord dans plusieurs contes russes, qui, pour tout le reste, diffèrent de notre conte lorrain. Dans l'un (Ralston, *Russian Folk-Tales*, p. 291), un vieux bonhomme plante un chou dans sa cave. Le chou grandit si bien, qu'il faut lui ouvrir un passage à travers plancher, plafond et toit ; il finit par toucher au ciel. Le bonhomme grimpe à la tige du chou ; arrivé en haut, il fait un trou dans le ciel avec sa hache et s'y introduit. Qu'y voit-il ? un moulin à bras qui, à chaque tour, donne un pâté et un gâteau avec un pot d'eau-de-vie de grain. Après avoir bien mangé et bien bu, le bonhomme redescend et dit à sa femme de venir avec lui là-haut. Il la met dans un sac qu'il tient avec les dents et commence à grimper ; mais, à moitié chemin, le sac lui échappe

et la vieille femme est tuée, etc. — Dans une variante (Ralston, p. 294), la plante qui monte jusqu'au ciel est un haricot, que la fille du vieux et de la vieille a laissé tomber par terre en mangeant.

C'est également un haricot dans un autre conte russe (*ibid.*). Ici, le vieux, arrivé au ciel, voit une cabane dont les murs sont de gâteau; les bancs, de pain blanc, etc. Cette cabane est la demeure de douze chèvres, qui ont, l'une un œil, l'autre deux, et ainsi de suite jusqu'à douze. Par la vertu de certaines paroles, le vieux parvient à endormir la chèvre à un œil, qui est chargée de faire bonne garde, puis, les jours suivants, les autres chèvres. Malheureusement il oublie d'endormir le douzième œil de la dernière, et il est pris. — L'histoire ne s'arrête pas là, dans une variante (p. 295); elle se lance dans une série de hâbleries à la Münchhausen. Chassé de la maison gardée par la chèvre aux six yeux, le moujik retourne à sa tige de pois : plus de tige de pois. Il se fait une corde avec des fils de la vierge, etc., etc.

Dans un conte westphalien (Grimm, n° 112), un paysan a laissé tomber dans un champ une graine de navet; il en sort un arbre, qui s'élève jusqu'au ciel. L'homme y grimpe, et, tandis qu'il est à regarder dans le paradis, il s'aperçoit que l'on coupe l'arbre. Il tresse une corde avec de la menue paille, etc. — Comparez un autre conte westphalien (Grimm, t. III, p. 193), où une histoire du même genre est mise dans la bouche d'un jeune paysan qui s'est fait fort de dire les plus grandes hâbleries du monde. Ce conte appartient au groupe de contes où celui qui « mentira le mieux » gagnera telle ou telle chose, parfois (comme ici) la main d'une princesse. — Nous mentionnerons, parmi les contes de ce groupe, comme présentant notre thème, un conte lithuanien (Schleicher, p. 38), un conte serbe (Vouk, n° 44), un conte grec moderne (Hahn, n° 59), un conte norvégien (Asbjœrnsen, t. II, p. 97, de la traduction allemande).

Notre thème se retrouve en France, d'abord sous une forme très simple dans un conte que M. Alphonse Karr dit avoir entendu raconter dans son enfance (*Moniteur universel*, 18 mars 1879). Un saint ermite, désolé de la mauvaise conduite des habitants de son village et ne voyant aucun résultat de ses prières, demande d'être admis devant le bon Dieu pour lui exposer ses vœux. Saint Jean, son patron, lui apparaît en songe et lui donne une fève qui, plantée par l'ermite, croît merveilleusement et finit par arriver au ciel, où le saint homme, après y avoir grimpé, demande et obtient ce qu'il désirait.

Un conte de la Bretagne non bretonnante se rapproche beaucoup de notre conte lorrain. Dans ce conte (Paul Sébillot. *Contes populaires de la Haute-Bretagne*. Paris, 1880, n° 12) un homme est si pauvre qu'il ne lui reste plus qu'une fève. Il la plante dans son jardin et lui dit tous les matins de pousser bien vite pour qu'il aille chercher son pain en paradis. Au bout de quelques jours, la fève lui dit qu'il peut monter. Il arrive à la porte du paradis, où il trouve saint Pierre. Les objets donnés successivement par saint Pierre sont un âne qui fait des écus, une serviette qui se couvre de mets quand on lui dit : « Pain et vin », et enfin, l'un et l'autre ayant été volés par un fripon d'aubergiste, un bâton qui rosse les gens. — Même enchaînement dans un des contes picards (n° 4) publiés dans le tome VIII (1879) de la *Romania*. Ici, c'est en grimpant à la tige du haricot pour en cueillir les gousses que Jean arrive au

paradis. Les objets donnés par le bon Dieu sont l'âne merveilleux, une table qui apprête à dîner et une poêle (*sic*) qui frappe tous ceux qu'on désigne.

Dans un conte de la Normandie, recueilli par M. Edélestand du Méril (*Etudes sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire*, 1862, p. 474), il y a association d'un autre thème. Le bonhomme Misère rencontre Notre Seigneur et saint Pierre ; il leur demande l'aumône. Notre Seigneur lui donne une fève et lui dit de s'en contenter. Misère s'en retourne chez lui et, comme il n'a pas de jardin, il plante la fève dans l'âtre de sa cheminée. La fève ne tarde pas à pousser ; le soir, elle sortait déjà par le haut de la cheminée, et, le lendemain matin, on n'en voyait plus le sommet. Misère grimpe à la tige de la fève ; ne trouvant pas de gousses, il monte toujours et arrive au paradis. Saint Pierre lui promet, à sa prière, qu'il aura toujours dans sa maison de quoi boire et manger. Malheureusement pour Misère, sa femme l'oblige à grimper plusieurs fois encore à la fève pour adresser à saint Pierre des demandes de plus en plus déraisonnables, et il finit par redevenir aussi pauvre qu'auparavant. — Ce dernier élément qui vient se combiner avec notre thème est celui que développe le n° 19 de la collection Grimm.

Dans un conte anglais (Grimm, t. III, p. 321. — L. Brueyre, *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, p. 35), Jack grimpe à un haricot qui monte jusqu'aux nuages. Il arrive dans une contrée inconnue, où il rencontre une fée, et où il a ensuite des aventures avec un géant.

Mentionnons encore un conte flamand (J. W. Wolf. *Deutsche Mærchen und Sagen*, n° 16), qui offre la combinaison de l'histoire du haricot avec le thème du n° 35 de Grimm (*le Tailleur dans le Ciel*) et ensuite avec les hâbleries dont nous avons parlé tout à l'heure. — Un autre conte flamand (A. Lootens. *Oude Kindervertelsels in den Brugschen tongval*. Bruxelles, 1868, n° 1) se rapproche tout à fait de notre conte lorrain : Un homme plante une fève de marais ; le lendemain il voit qu'elle a grandi et qu'elle a monté jusqu'à la porte du paradis. Il y grimpe et obtient de saint Pierre une brebis à laquelle il suffit de dire « Petite brebis, secoue-toi ! » pour voir pleuvoir les écus. Comme dans notre conte lorrain n° 4, *Tapalapautau*, l'homme est attrapé par un hôtelier qui substitue une brebis ordinaire à la brebis aux écus. Saint Pierre lui donne ensuite une table qui se couvre de mets au commandement, et enfin un sac d'où sortent, quand on prononce certaines paroles, des gourdins qui battent les gens. Par le moyen de ces gourdins, l'homme se fait rendre sa table et sa brebis.

Dans un conte grec moderne (n° 1 de l'appendice des *Deutsche Mærchen*, de Simrock), même combinaison. Un vieux bonhomme n'a pour nourrir sa famille qu'un caroubier. Or cet arbre grandit si fort, qu'il finit par atteindre presque le ciel, et tous les jours le bonhomme grimpait au caroubier pour en cueillir les gousses. Voilà qu'une fois il entend dans l'air l'Hiver et l'Été qui se disputaient, chacun prétendant valoir mieux que l'autre. Ils aperçoivent l'homme sur son arbre et le prennent pour arbitre. Celui-ci leur dit qu'ils sont l'un et l'autre si bons qu'il est très difficile de choisir entre eux. Les contestants, très satisfaits de sa réponse, lui font cadeau d'un petit pot de terre : « Il te procurera tout ce dont tu auras besoin ; mais garde-toi de le dire à personne. » L'homme commande au pot de lui procurer un bon repas ; de même le lendemain. Sa femme

le presse tant qu'il finit par lui révéler le secret. Quelque temps après, leur fils, ayant vu une jeune princesse, en devient éperdument amoureux. Il dit à sa mère d'aller la demander pour lui en mariage au roi. Ce dernier répond qu'il y consentira si le lendemain le jeune homme et ses parents ont en face de son palais à lui un palais bien plus beau. Que fait la femme? Elle ordonne au petit pot de leur procurer un palais, et alors le mariage a lieu. Le roi et ses serviteurs enivrent le vieux bonhomme et lui extorquent son secret ; ils lui volent son petit pot et lui en substituent un autre en apparence semblable. Le bonhomme est donc obligé de remonter sur son arbre ; il revoit l'Hiver et l'Été, qui prennent pitié de lui et lui donnent un gourdin et une corde : « Tu n'auras qu'à commander, et ils garrotteront et bâtonneront ceux que tu voudras. » Par ce moyen le bonhomme rentre en possession de son petit pot.

Dans les remarques de notre n° 4, *Tapalapautau*, nous avons donné le résumé d'un conte indien du Deccan, qui se rapporte à notre thème. Nous pouvons aujourd'hui y ajouter trois autres contes venant également de l'Inde. En voici d'abord un, qui a été recueilli en 1875 chez les Kamaoniens, tribus montagnardes habitant au pied de l'Himalaya, et publié en russe par M. Minaef (Minaef, *Indiĭskia Skazki y legendy*. Saint-Pétersbourg, 1877, n° 12) [1].

Il était une fois un petit vantard. Un jour, il dit à sa mère : « Ma mère, cuis-moi du pain, et j'irai voyager. » Le voilà parti. Arrivé sur le bord d'un étang, il s'assit, tira quatre pains de son sac et les mit aux quatre coins de l'étang ; et il dit : « J'en mangerai un, puis un autre, puis un troisième, et, si l'envie m'en prend, je mangerai tous les quatre *gendres* » (ce terme est considéré comme injurieux chez les Kamaoniens). Or, dans l'étang, il y avait quatre serpents, un à chacun des quatre coins. En entendant le petit vantard, ils eurent peur et se dirent : « Oh ! il nous mangera, bien sûr ! » Alors l'un d'eux dit au petit vantard : « Petit frère, ne nous mange pas : je te donnerai un lit qui vole de lui-même. » Le second lui dit : « Petit frère, ne nous mange pas : je te donnerai des chiffons qui sèment d'eux-mêmes. » Le troisième lui offrit « une coupe qui bout d'elle-même », et le quatrième « une cuiller qui puise d'elle-même. » Le premier serpent ajouta : « Mon lit a cette propriété, qu'il te portera partout où tu voudras être. » Le second : « Mes chiffons ont cette propriété que si tu leur dis : Semez des roupies, ils t'en donneront un tas. » Le troisième : « Ma coupe te préparera la nourriture que tu désireras, sans feu et sans eau. » Enfin le quatrième : « Ma cuiller mettra devant toi tout ce que tu voudras. » Le petit vantard contempla ces objets et en fut tout réjoui. Survint la nuit ; comme il était trop tard pour retourner à la maison, il entra chez une vieille femme. Celle-ci, pendant qu'il dormait, prit ses objets et leur en substitua d'autres qui n'étaient bons à rien. Le lendemain, le petit vantard arrive à la maison tout joyeux, en criant : « Petite mère, apporte un seau pour mesurer mon argent. » Il commanda aux chiffons de semer ; mais il n'en sortit que des poux. Il se mit à réfléchir : « C'est étrange! Comment cela a-t-il pu arriver? »

---

1. Nous devons la traduction sommaire de ce conte et des autres contes kamaoniens que nous aurons occasion de citer à l'obligeance d'un savant bien connu, le R. P. Martinov, S. J.

Bref, il s'en retourna à l'étang et dit comme la première fois : « Je vous mangerai tous les quatre. » Les serpents, eux aussi, se mirent à réfléchir : « C'est étrange ! Nous lui avons donné tant d'objets merveilleux, et il vient toujours nous tourmenter ! » Finalement ils lui dirent : « Petit frère, là où tu as passé la nuit, la vieille femme a changé tes objets. Nous allons te donner un gourdin qui bat et une corde qui lie. Prends-les ; va chez cette vieille et dis : Corde, gourdin, reprenez mes objets à la vieille ! Ils reprendront tous tes objets et battront d'importance la vieille pour ta consolation. » Le petit vantard retrouva ainsi son bien.

Un autre conte indien, venant probablement de Bénarès (Miss M. Stokes, *Indian Fairy Tales*. Calcutta, 1879, n° 7)[1], a beaucoup de ressemblance avec le conte kamaonien ; il ne présente guère que les différences suivantes. Les quatre serpents sont remplacés par cinq fées ; la première fois que Sachuli leur fait peur, elles lui donnent un pot qui procure tous les mets qu'on lui demande ; la seconde fois, une boîte qui procure tous les habits qu'on désire. Ces deux objets sont successivement volés par un cuisinier, dans la boutique duquel Sachuli a eu l'imprudence d'en faire l'expérience, et qui leur substitue des objets ordinaires. Alors les fées donnent à Sachuli une corde et un bâton magiques.

Ces deux contes nous offrent déjà un détail qui n'existait pas dans le conte indien du Deccan : la substitution à l'objet merveilleux d'un objet ordinaire en apparence identique. Dans le conte du Deccan, en effet, c'est par la force que le vizir s'empare pour le roi de la jarre merveilleuse du brahmane. Un quatrième conte indien, recueilli dans le Bengale (n° 3 des *Folk-tales of Bengal*, publiés par M. Lal Behari Day), va se rapprocher encore davantage de nos contes européens :

Un pauvre brahmane, ayant femme et enfants, est très dévot à la déesse Durga, l'épouse du dieu Siva. Un jour qu'il est dans une forêt à se lamenter sur sa misère, le dieu Siva et son épouse viennent justement se promener dans cette forêt. La déesse appelle le brahmane, et lui fait présent d'un objet merveilleux, qu'elle a demandé pour lui à Siva : c'est un pot de terre qu'il suffit de retourner pour en voir tomber sans fin une pluie des meilleurs *mudki* (sorte de beignets sucrés). Le brahmane remercie la déesse et s'empresse de reprendre le chemin de la maison. Il est encore loin de chez lui quand il a l'idée de faire l'essai du pot de terre : il le retourne et aussitôt en sort une quantité de beignets, les plus beaux que le brahmane ait jamais vus. Vers midi, ayant faim, il s'apprête à manger ses *mudki ;* mais, comme il n'a pas fait ses ablutions ni dit ses prières, il s'arrête dans une auberge près de laquelle se trouve un étang. Il confie le pot de terre à l'aubergiste en lui recommandant à plusieurs reprises d'en avoir grand soin et s'en va se baigner dans l'étang. Pendant ce temps, l'aubergiste, qui avait été fort étonné de voir le brahmane attacher tant de prix à un simple pot de terre, se met à examiner ce pot : comme il le retourne, il en tombe une pluie de beignets. L'aubergiste s'empare du pot magique et lui substitue un autre pot d'apparence semblable. Ayant fini ses dévotions, le brahmane reprend son pot et se remet en route. Arrivé chez lui, il appelle sa femme et ses enfants et leur

1. Il vient d'être publié à Londres une édition du livre de miss Stokes.

annonce les merveilles qu'ils vont voir. Naturellement ils ne voient rien du tout. Le brahmane court chez l'aubergiste et lui réclame son pot ; l'autre feint de s'indigner et met le pauvre homme à la porte. — Le brahmane retourne à la forêt dans l'espoir de rencontrer encore la déesse Durga. Il la rencontre en effet, et elle lui donne un second pot de terre. Le brahmane en fait vite l'essai ; il le retourne et il en sort une vingtaine de démons d'une taille gigantesque et d'un aspect terrible, qui se mettent à battre le brahmane. Heureusement celui-ci a la présence d'esprit de remettre le pot dans sa position première et de le couvrir, et aussitôt les démons disparaissent. Le brahmane retourne chez l'aubergiste et lui fait les mêmes recommandations que la première fois. L'aubergiste s'empresse de retourner le pot de terre, et il est roué de coups, lui et sa famille. Il supplie le brahmane d'arrêter les démons. L'autre se fait rendre son premier pot de terre et fait ensuite disparaître les démons. Le brahmane s'établit alors marchand de *mudki* et devient très riche [1].

Ce conte indien a une seconde partie : les enfants du brahmane ayant un jour pénétré dans la chambre où leur père enfermait le pot aux beignets, se disputent à qui s'en servira le premier ; dans la mêlée, le pot tombe par terre et se brise. Durga prend encore pitié du brahmane et lui donne un troisième pot d'où sort à flots du *sandesa* délicieux (sorte de laitage sucré). Le brahmane se met à vendre de ce *sandesa* et gagne beaucoup d'argent. Le *zemindar* du village, qui marie sa fille, prie le brahmane d'apporter son pot dans la maison où a lieu la fête. Le brahame obéit, non sans résistance. Alors le *zemindar* s'empare du pot merveilleux. Mais, à l'aide du pot aux démons, le brahmane se remet en possession de son bien. — Cette seconde partie correspond, pour la fin, au conte indien du Deccan, résumé dans les remarques de notre n° 4, *Tapalapautau*.

Dans les quatre contes indiens, nous ne rencontrons pas l'âne aux écus d'or. Ce n'est pas que ce type d'animal merveilleux n'existe pas dans les récits orientaux. Nous avons dit, dans les remarques de notre n° 39, *Jean de la Noix*, qu'un livre bouddhique thibétain mettait en scène un éléphant qui fait de l'or. Dans un conte indien du Bengale (n° 6 des contes recueillis par M. Lal Behari Day), le fumier d'une certaine vache est aussi de l'or.

On a remarqué, dans notre conte *le Pois de Rome*, que la serviette merveilleuse qui se couvre de mets au commandement est remplacée prosaïquement par une serviette où se trouve à boire et à manger. Nous avons déjà vu la même altération de l'idée première dans notre n° 19, le *Petit Bossu*.

---

1. Dans un conte irlandais (*Magasin pittoresque*, t. XI, p. 133), un pauvre homme reçoit successivement d'un nain, en échange d'une vache, deux bouteilles d'où il sort au commandement : de la première, deux petits génies fort jolis, apportant toute sorte de mets ; de la seconde, deux génies affreux, qui bâtonnent tout le monde. (Comparez le conte souabe de la collection E. Meier, n° 22.) Cette forme se rapproche tout à fait du conte indien.

LVI.

LE PAPILLON BLANC.

Il était une fois un homme qui était toujours ivre. Comme il revenait un jour du cabaret, il passa par le cimetière et trébucha contre une tête de mort. « Tu n'es pas ici pour tes mérites, » lui cria-t-il en colère. — « Demain, » répondit la tête, « à cette même heure, tu y seras pour les tiens. »

A l'instant même, l'ivrogne fut dégrisé et retourna chez lui tout épouvanté. Sa femme lui dit en le voyant rentrer : « Il est bien étonnant que tu n'aies pas bu aujourd'hui. — Ah ! » répondit l'homme, « je suis bien dégrisé ; il m'est arrivé une terrible aventure. »

Quand la femme sut ce qui s'était passé, elle courut chez le curé pour lui demander secours. Le curé dit à l'ivrogne : « Allez sur la tombe de votre filleul ; frappez, et il en sortira un petit papillon blanc, qui combattra pour vous. »

Le lendemain, l'homme, selon le conseil du curé, se rendit au cimetière et frappa sur la tombe de son filleul ; aussitôt il en sortit un papillon blanc qui combattit contre la tête de mort et fut vainqueur. Puis le papillon dit à l'homme : « Mon cher parrain, je vous devais une place en Paradis, et je vous la gardais ; maintenant je suis quitte avec vous. »

Nous ne connaissons pas, dans les autres collections, de conte analogue à ce petit conte.

Il est assez remarquable que l'âme du filleul apparaisse sous la forme d'un papillon, ψυχή, comme chez les Grecs.

LVII.

JEAN BÊTE.

Il était une fois un jeune garçon qu'on appelait Jean Bête. Sa mère lui dit un jour : « Jean, tu iras porter ma toile au marché, mais tu ne la vendras pas à des gens trop bavards. — Non, maman ; soyez tranquille. »

Il se rendit donc au marché. Bientôt un homme s'approcha de lui : « Combien voulez-vous de votre toile ? — Hon. — A combien votre toile ? — Hon. — Répondez-donc. — Vous n'aurez pas ma toile ; vous êtes trop bavard. »

Jean s'en alla un peu plus loin. Arriva un autre homme : « Vous avez

de bien belle toile. — Hon. — Combien la vendez-vous ? — Hon. — Parlerez-vous ? — Vous n'aurez pas ma toile, vous êtes trop bavard. »

« Je vais m'en retourner, se dit Jean ; je vois bien qu'il n'y a ici que des bavards. »

En quittant le marché, il eut l'idée d'entrer à l'église. Voyant à la porte un saint de pierre, il s'en approcha et lui présenta sa marchandise, en disant : « Voulez-vous de ma toile ? » Il se trouva qu'au même instant le vent fit remuer la tête du saint, qui n'était plus trop solide : Jean crut qu'il faisait signe que oui. « Vous aurez ma toile, » lui dit-il, « vous n'êtes pas bavard, vous. » Il lui mit la toile sur le bras et s'en retourna au logis.

« Eh bien ! Jean, » lui dit sa mère, « as-tu vendu ta toile ? — Oui, maman. — A qui l'as-tu vendue ? — Il n'y avait sur le marché que des bavards. J'ai vu à la porte de l'église un brave homme qui ne disait rien du tout, et je la lui ai donnée. Il ne me l'a pas payée, mais il n'y a rien à craindre. — Malheureux ! » dit la mère, « cours vite reprendre ma toile. »

Jean retourna à l'église ; la toile était toujours sur le bras du saint. « Rends-moi ma toile, » lui dit Jean. A ce moment, le vent fit branler la tête du saint à droite et à gauche. « Ah ! » cria Jean, « tu ne veux pas me la rendre ; attends un peu. » Il donna au saint une volée de coups de bâton, reprit la toile et revint tout joyeux à la maison.

Voici la première partie d'une variante, également recueillie à Montiers-sur-Saulx :

Il était une fois une femme qui avait un fils qu'on appelait Jean Bête. Elle lui dit un jour : « Nous allons entasser la lessive ; tu apporteras l'eau, moi je mettrai le linge dans le cuvier. De cette façon nous aurons vite fait. »

A ce moment, on vint dire à la femme que quelqu'un la demandait. « Jean, » dit-elle, « tu mettras dans le cuvier tout ce que nous avons de sale, de noir ; ensuite tu jetteras la lessive de haut. — Oui, maman. » La mère étant partie, Jean ramassa dans la maison les chapeaux, les habits des dimanches, tout ce qu'il put trouver de noir, et les entassa dans le cuvier. Puis il monta au grenier, fit un trou au plancher et de là il jeta la lessive dans le cuvier.

La mère revint pendant qu'il était à sa besogne. « Vous voyez, maman, » cria-t-il, « je la jette de haut. — Malheureux ! » dit la mère, « que fais-tu ? et qu'as-tu mis dans le cuvier ? — J'y ai mis tout ce que nous avons de noir. — Ah ! » dit la mère, « voilà un bel ouvrage ! maintenant ma toile est toute gâtée. Tu iras me la porter à la foire ; mais tu ne la vendras pas à des babillards : ils attireraient le monde, et l'on remarquerait les taches. »

Suit une histoire analogue à celle que nous avons donnée dans notre texte.

Dans une autre variante de Montiers, Jean va à la foire pour acheter un pot. En revenant, arrivé à un endroit où le chemin se partage en deux, il met le pot par terre à l'entrée d'un des deux chemins et lui dit : « Tu as trois pattes ;

moi, je n'ai que deux pieds; tu peux bien marcher. Nous verrons qui sera le plus tôt arrivé. » Et il s'en va par l'autre chemin.

Dans une troisième variante, la grand'mère de Jean voudrait le marier; mais personne ne veut de lui. Elle lui recommande de se poster un dimanche à la porte de l'église, à la sortie de la messe, et de « lancer des œillades » aux jeunes filles qui passeront devant lui, dans l'espoir que quelqu'une le trouvera de son goût. Jean va dans l'étable, arrache les yeux de tous les moutons et les lance aux jeunes filles.

Dans un conte bourguignon (E. Beauvois. *Contes populaires de la Norwège, de la Finlande et de la Bourgogne*, 1862, p. 203), Cadet-Cruchon est aussi envoyé par sa mère vendre de la toile au marché, avec recommandation de ne pas entrer en pourparlers avec des gens bavards. Ainsi que notre Jean Bête, il renvoie tous ceux qui lui demandent le prix de sa toile et la vend finalement à une statue de saint. Comme, malgré ses réclamations, la statue ne veut pas le payer et qu'il ne peut pas reprendre sa toile, qui a disparu, il donne des coups de bâton à la statue; elle est brisée, et Cadet-Cruchon trouve dedans un trésor.

Cette forme est plus complète; car le dernier trait (la découverte du trésor) fait partie de tous les contes, moins deux, que nous avons à citer. Il existe dans un conte du Tyrol italien (Schneller, nº 57), dans un conte italien de Rome (Miss Busk. *Folk-Lore of Rome*, p. 371), dans un conte sicilien (Pitrè, t. III, nº CXC, 1).

Dans tous ces contes, c'est toujours une pièce de toile qu'une mère envoie son fils vendre. Dans un conte allemand (Simrock, nº 18), — le seul, avec notre conte lorrain et le conte de la Haute-Bretagne que nous allons mentionner, où il ne soit pas question du trésor, — au lieu du fils, c'est un valet, et il est envoyé vendre du beurre.

Dans un conte breton du pays *gallot* (P. Sébillot, *Contes de la Haute-Bretagne*, p. 224), Jean le Diot vend la vache de sa mère à une statue de saint, qu'il brise ensuite à coups de bâton après lui avoir vainement réclamé ses vingt écus. Puis, voyant une poignée de liards et de sous dans une petite tasse auprès de la statue, il les met dans sa poche et s'en retourne à la maison (ce dernier trait est évidemment un souvenir affaibli du trésor).

Un autre conte breton, celui-ci de la Bretagne bretonnante (F.-M. Luzel, 3ᵉ rapport), est fort altéré. Jean de Ploubezre est envoyé par sa mère à la ville pour vendre une pièce de toile et acheter un trépied. Sur le bord de la route, il s'agenouille dans une chapelle de saint Jean, et il lui semble que son patron grelotte de froid. Il enroule toute sa pièce de toile autour de la statue. Près de la statue de saint Jean était la statue d'un autre saint, qui avait l'air de tendre la main; une vieille femme y ayant mis un sou, Jean se dit que ce saint paiera le trépied. Il prend le sou, va chez un quincaillier, où il choisit un trépied, puis il jette le sou sur le comptoir et s'enfuit à toutes jambes avec le trépied. En montant une côte, il se dit : « Il faut que je sois bien bête de porter ainsi celui qui a trois pieds, tandis que moi je n'en ai que deux. » Et il pose son trépied à terre au milieu de la route. — Il y a là, comme on voit, une combinaison de l'épisode de la statue avec celui du pot de notre

seconde variante lorraine. Ce second épisode se trouve aussi dans le conte bourguignon : Cadet-Cruchon, ennuyé de voir un pot qu'il a acheté remuer constamment dans sa voiture, le met par terre, pensant qu'avec ses trois pieds le pot pourra toujours le rattraper.

L'épisode de la statue se trouve sous une forme un peu différente dans un conte russe (Gubernatis. *Zoological Mythology*, t. I, p. 176). Le plus jeune de trois frères, garçon plus que simple, n'a eu qu'un bœuf pour sa part d'héritage. S'en allant pour le vendre, il passe devant un vieil arbre, que le vent agite. Il s'imagine entendre l'arbre lui demander à acheter le bœuf; il laisse là sa bête et dit qu'il reviendra le lendemain chercher son argent. Quand il revient, le bœuf a disparu. Le jeune homme réclame son paiement et, ne recevant pas de réponse, il prend sa hache et commence à couper l'arbre, quand tout à coup il s'en échappe d'un creux un trésor que des voleurs y avaient caché. Le jeune homme prend l'argent et revient à la maison.

Même histoire dans un conte wende de la Lusace (E. Veckenstedt, *Wendische Sagen, Mærchen und aberglæubische Gebræuche*. Graz, 1880, p. 64), dans un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 61) et dans un conte valaque (Schott, n° 23).

Au XVIIe siècle, le napolitain Basile insérait dans son *Pentamerone* (n° 4) un conte analogue à tous les précédents. Vardiello vend sa toile à une statue, puis, en la brisant, il découvre un trésor. Sa mère, craignant son indiscrétion, s'avise d'une ruse ; elle lui dit d'aller s'asseoir devant la porte de la maison. Pendant ce temps, elle fait pleuvoir d'une fenêtre des figues et des raisins secs, que Vardiello s'empresse de ramasser. Plus tard, ayant parlé imprudemment du trésor, il est conduit devant les juges. On lui demande quand il a trouvé les ducats; il répond que c'est le jour où il a plu des figues et des raisins secs. Les juges le croient encore plus fou qu'il ne l'est, et l'affaire en reste là. — Comparez, pour la ruse qu'on emploie ici, un conte danois (Grundtvig, 1er vol. de la trad. allemande, p. 77), un conte wende de la Lusace (Veckenstedt, p. 231), et un conte de la Petite Russie (*Magasin pittoresque*, année 1878, p. 383).

Nous allons rencontrer cette fin dans un conte oriental, dont la première partie, tout à fait du même genre que l'épisode étudié par nous, se trouve ainsi rattachée d'une façon incontestable à notre groupe de contes. Dans un conte arabe (*Mille et une Nuits*, trad. allemande dite de Breslau, t. XI, p. 144), un mangeur d'opium croit vendre sa vache à une pie qui caquète sur un arbre. Quand il revient pour toucher son argent, il s'imagine que la pie déclare ne pas vouloir payer. Furieux, il lui lance une bêche qu'il porte. L'oiseau effrayé s'envole et va se poser à quelque distance sur un tas de fumier. Le mangeur d'opium croit que la pie lui fait signe de prendre là son argent; il fouille et trouve un pot rempli d'or. Il en prend la valeur de sa vache et remet le pot dans le fumier. Sa femme, ayant eu connaissance de l'histoire, va déterrer le pot et rapporte le reste du trésor. Le mangeur d'opium la menace de la dénoncer à la police. Alors la femme va acheter de la viande cuite et des poissons cuits et éparpille le tout devant la porte de la maison, pendant la nuit. Puis elle réveille son mari et lui dit qu'il vient de faire un grand orage et qu'il a plu de la viande cuite et des poissons cuits. Le mangeur d'opium se lève, et voyant la viande et

les poissons jonchant le sol, il ne doute pas du prodige. Le lendemain matin, il va dénoncer sa femme, comme il en avait manifesté l'intention. La femme est citée devant l'officier de police; elle nie le vol et dit que son mari est fou. « Pour vous en assurer, ajoute-t-elle, demandez-lui seulement quand le prétendu vol a été commis. » L'officier de police pose cette question au mangeur d'opium qui répond : « Dans la nuit où il a plu de la viande cuite et des poissons cuits. » En entendant ce langage, l'officier de police ne croit plus un mot de ce que l'homme a dit, et il fait mettre la femme en liberté[1].

Venons au passage des « œillades » de notre variante lorraine. Ce passage se retrouve à peu près identiquement dans un conte basque (W. Webster, p. 69), dans le conte bourguignon et dans le conte de la Haute-Bretagne mentionnés plus haut, et aussi dans un conte toscan (V. Imbriani. *La Novellaja fiorentina.* Livourne, 1877, p. 595). Dans le conte breton, la mère de Jean le Diot lui dit qu' « on fait aux filles des yeux de brebis. » Dans un conte du Tyrol allemand (Zingerle, I, n° 40), le niais lance aussi à sa fiancée des yeux de moutons ou de veaux. Il en est de même dans un livre allemand de 1557, cité par Guillaume Grimm (III, p. 62) et dans un passage des *Facetiarum Libri tres* (1506), de Henri Bebel, reproduit par M. V. Imbriani (*loc. cit.*, p. 596).

Dans un conte gaélique d'Écosse (Campbell, n° 45) et dans un conte irlandais (P. Kennedy, *Fireside Stories of Ireland,* p. 79), qui appartiennent l'un et l'autre au thème de notre n° 36, *Jean et Pierre*, le valet feint, par malice et pour mettre son maître en colère, de ne pas comprendre l'ordre que celui-ci lui a donné de lancer de son côté à un certain moment une « œillade de bœuf » ou une « œillade de brebis », pour lui faire signe, et il lui lance de vrais yeux de bœufs ou de brebis.

Il est très probable que cet épisode des œillades, comme les autres, doit exister en Orient. M. Thorburn, dans son livre *Bannu or Our Afghan Frontier* (Londres, 1876), fait allusion à diverses histoires afghanes du genre de *Jean Bête*, mais il n'en raconte qu'une seule, qui a son pendant en Europe et où il s'agit aussi de l'étrange

1. Dans un conte sicilien (Gonzenbach, n° 37), la mère de Giufà s'y prend d'une façon analogue pour infirmer le témoignage de son fils au sujet d'un trésor qu'il a trouvé. Là, Giufà avait été envoyé par sa mère chez le teinturier pour lui porter une pièce de toile à teindre en vert. Il la laisse à un petit lézard vert, qu'il se figure être le teinturier. Quand il revient pour reprendre sa toile, il ne la retrouve plus, et il démolit la maison du prétendu teinturier, c'est-à-dire un tas de pierres, dans lequel il trouve un pot plein d'or.

L'épisode de la pluie de friandises se rencontre dans un conte indien du Kamaon (Minaef, n° 5). Le fils niais d'une mère très avisée se trouve mis en possession d'un sac d'or qui appartient à un homme riche. Il apporte le sac à sa mère. Cette dernière achète des sucreries et les éparpille sur le toit et sur la vérandah de sa maison. « Vois, mon fils, dit-elle, quelle sorte de pluie vient de tomber. » Le jeune garçon mange les sucreries. Cependant le sac est réclamé par le crieur public et une récompense est promise à qui le rapportera. Le jeune garçon va dire que le sac est chez sa mère. On arrive. « Ma mère, où est le sac que je t'ai donné? — Quand m'as-tu donné un sac? — Le jour où il a plu des sucreries. » La mère dit aux gens : « Quand a-t-il jamais plu des sucreries? » Les gens se mettent à rire en disant : « Pauvre niais! » et ils s'en vont. — Même récit à peu près dans un conte indien du Bengale, probablement de Bénarès (miss Stokes, n° 7).

galanterie du niais (p. 207-208). On nous permettra de la résumer en quelques mots. Une vieille femme a un fils à moitié fou. Elle voudrait le voir se marier et elle l'engage à chercher à se faire bien voir de quelque jeune fille du village. « Pour cela, » lui dit-elle, « il ne sera pas mal, au contraire, de la bousculer un peu. » Le jeune homme se rend au puits du village, et, quand les jeunes filles viennent tirer de l'eau, il bouscule si bien celle qui arrive la première, qu'il la fait tomber dans le puits. Ensuite il s'en va tout fier conter son exploit à sa mère. Celle-ci, qui est fort avisée, tue une chèvre et la jette dans le puits. Naturellement, grâce au bavardage de son fils, tout le village sait bientôt l'histoire, et l'on vient au puits pour constater le crime. Mais, quand au lieu d'une jeune fille on retire une chèvre, tout le monde n'a plus que de la pitié pour le pauvre fou. — La collection de contes indiens du Kamaon, publiée par M. Minaef, contient un conte à peu près semblable (n° 15). Ici le niais demande à sa mère comment il faut s'y prendre pour gagner l'affection des jeunes filles. « Va t'asseoir sur le bord de l'étang, lui dit la mère. Quand il viendra une jeune fille, tu lui jetteras une petite pierre. Si elle sourit, tu sauras qu'elle t'aime. Sinon, jette-lui une pierre un peu plus grosse, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle rie. » Le jeune garçon suit ce conseil, et il finit par jeter à une jeune fille une pierre tellement grosse qu'il la tue. La jeune fille étant tombée la bouche ouverte, le niais s'imagine qu'elle rit, et il court tout joyeux annoncer à sa mère que la jeune fille l'aime. Sa mère fait disparaître le cadavre. Suit la substitution d'une chèvre morte au corps de la jeune fille. — Le conte indien du Bengale cité plus haut (miss Stokes, n° 7) renferme à peu près le même épisode.

L'idée principale de cet épisode, — un cadavre jeté dans un puits et remplacé par une chèvre, grâce à la prudence de la mère du fou qui a été l'auteur du meurtre, — se retrouve, nous l'avons dit, en Europe, par exemple dans le conte sicilien de la collection Gonzenbach et dans le conte breton de la collection Luzel que nous avons cités.

LVIII.

LES TROIS CHARPENTIERS.

Il était une fois une veuve qui avait trois fils, tous trois charpentiers. Ceux-ci, voyant qu'ils ne gagnaient pas assez dans leur pays pour nourrir leur mère, lui dirent adieu et se rendirent dans un village à sept ou huit lieues de là. Ils entrèrent comme domestiques dans une grosse auberge, où l'on avait justement besoin de trois garçons et où ils restèrent un an; leur année finie, ne se trouvant pas assez payés, ils allèrent chercher fortune ailleurs, après avoir envoyé cent écus à leur mère.

Un jour qu'ils traversaient un bois, ils rencontrèrent un homme d'une taille extraordinaire : c'était un génie, qui leur dit :

« Où allez-vous, mes amis ?

— Nous sommes en route pour gagner notre vie et celle de notre mère. »

Le génie dit à l'aîné :

« Tiens, voici une ceinture sur laquelle il y a une étoile d'or ; quand tu toucheras cette étoile, il en sortira des perles, des rubis, des diamants, des émeraudes, des plats d'or et d'argent. »

Il dit ensuite au cadet :

« Tiens, voici une sonnette ; en la faisant sonner tu ressusciteras les morts. — Et toi, » dit-il au plus jeune, « prends ce sabre dont le nom est : *Quiconque me portera sera vainqueur.* »

Il leur donna de plus à chacun du baume vert qui guérissait toutes les blessures, et, après les avoir bien régalés, il les congédia. Les trois frères le remercièrent et le prièrent de porter mille écus à leur mère.

Après avoir marché pendant deux jours encore dans la forêt, ils arrivèrent chez un roi qui était en guerre avec son voisin, et lui offrirent leurs services. L'aîné lui dit qu'il n'avait qu'à toucher l'étoile d'or de sa ceinture pour en faire sortir des perles, des diamants, des émeraudes, des rubis, des plats d'or et d'argent. Le second dit qu'en faisant sonner sa sonnette, il ressuscitait les morts. Le troisième parla de son sabre *Quiconque me portera sera vainqueur*. Ils n'oublièrent pas le baume vert qui guérissait toutes les blessures. Enfin, le roi promit sa fille à celui qui se distinguerait le plus à la guerre.

Les trois frères combattirent comme des lions ; la sonnette ressuscitait les morts, le baume vert guérissait les blessures, le sabre faisait merveilles. Bref, le roi qu'ils servaient remporta la victoire, la paix fut signée au bout de deux mois, et le roi vaincu fut obligé de financer.

La princesse épousa celui des trois frères qui avait la sonnette ; les deux autres se marièrent avec les nièces du roi.

Ce conte présente, d'une façon tout à fait embryonnaire, le thème auquel se rattache notre n° 42, *les Trois Frères*, et aussi notre n° 11, *la Bourse*, *le Sifflet et le Chapeau*. Voir, au sujet des objets merveilleux, nos remarques sur ces deux contes. La ceinture d'où sortent des diamants, des perles, etc., est au fond la même chose que la bourse où l'on trouve toujours de l'argent. Quant au sabre *Quiconque me portera sera vainqueur*, nous le retrouvons identiquement dans un conte breton du pays *gallot* (P. Sébillot, *Contes de la Haute-Bretagne*, 1880, p. 64), où un soldat découvre un vieux sabre portant ces mots écrits sur la lame : « Celui qui se sert de moi a toujours la victoire. » Dans un conte allemand (Wolf, *Deutsche Hausmærchen*, p. 393), le héros possède une épée qui rend invincible. Dans un conte arabe (*Contes inédits des Mille et une Nuits*, traduits par G.-S. Trébutien, 1828, t. I, p. 296), figure, entre autres objets merveilleux, un sabre qui détruit en un instant toute une armée. Enfin, dans un conte indien du Bengale, analysé dans les remarques de notre n° 19, *le Petit Bossu*, le dieu

Siva fait présent à son protégé Siva Dâs d'un sabre qui donne la victoire à son possesseur, le protège contre les dangers et le transporte où il le désire.

La sonnette qui ressuscite les morts rappelle le violon merveilleux de notre n° 42, *l'Homme de Fer*, et la guitare du conte sicilien n° 45 de la collection Gonzenbach.

Enfin, dans un conte irlandais (P. Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*, p. 24), le héros reçoit de trois géants qu'il a successivement vaincus une massue « avec laquelle, tant qu'il se préservera du péché, il gagnera toutes les batailles », un fifre qui force ceux qui l'entendent à danser, et un flacon d'*onguent vert*, qui empêche d'être « brûlé, échaudé ou blessé. »

LIX.

LE SORCIER.

Il y avait dans un village un jeune homme qui se disait sorcier et qui ne l'était pas. Un jour, l'anneau de la dame du château ayant disparu, on fit appeler le prétendu sorcier pour découvrir le voleur. « Combien demandes-tu ? » lui dit le seigneur. — « Trois bons repas, » répondit le sorcier. — « Tu les auras. »

Un cuisinier lui apporta le premier repas. « En voilà déjà un ! » dit le sorcier. Le cuisinier, qui était un des voleurs, courut tout effrayé à la cuisine et dit à ses compagnons : « Il a dit : En voilà déjà un ! » Un autre cuisinier apporta le second repas. « Ah ! » pensait-il, « il va dire aussi que c'est moi. — En voilà déjà deux ! » dit le sorcier. Aussitôt l'autre d'aller rapporter la chose à ses compagnons : « Il a dit : En voilà déjà deux ! » Un troisième ayant apporté le dernier repas, le sorcier dit : « En voilà trois ! »

Pour le coup, les domestiques crurent bien qu'ils étaient découverts : ils s'imaginaient que le sorcier avait voulu parler des voleurs. Ils l'appelèrent : « Ne dites à personne que c'est nous qui avons pris l'anneau, et vous aurez la moitié de ce qu'il peut valoir. » Le sorcier leur demanda : « Y a-t-il un gros coq dans la basse-cour ? — Oui. — Faites-lui avaler l'anneau. »

Les domestiques firent ce que le sorcier leur conseillait. Celui-ci se rendit alors auprès de la dame du château et lui dit : « C'est votre gros coq qui a avalé l'anneau. » On tua le coq et on trouva l'anneau dans son estomac.

« Voilà qui est bien, » dit le seigneur. Pourtant il n'était pas encore bien convaincu de la science du sorcier. Pour s'en assurer, il mit un grillon sur une assiette et une sonnette par dessus ; puis, ayant placé le tout sous la plaque du foyer, il dit au sorcier : « Il faut que tu devines

ce qu'il y a dans l'assiette ; sinon, voici une paire de pistolets, je te brûle la cervelle. »

Le pauvre sorcier ne savait que faire. « Ah ! » dit-il, « *te vlà pris, grillot*[1] *!* — Tu as deviné, » dit le seigneur, « c'est heureux pour toi. »

Notre conte présente une ressemblance presque complète avec un conte déjà imprimé en 1680 dans l'*Elite des contes du sieur d'Ouville*, et que M. Reinhold Kœhler a signalé dans la revue *Orient und Occident* (t. III, 1864, p. 184). Dans ce conte, un pauvre villageois, nommé Grillet, veut à toute force se procurer trois repas, où il n'ait rien à désirer, après quoi il ne se soucie point de mourir. Il s'en va par le monde, en se donnant pour « devin ». Il arrive dans un pays où une dame de fort haute condition avait perdu un diamant que trois laquais lui avaient volé. Elle fait appeler Grillet, qui demande, avant toutes choses, d'être bien régalé pendant trois jours. Le soir du premier jour, avant de se coucher, il dit : « Ah! Dieu merci, en voilà déjà un ! » (un repas); le second soir : « En voilà déjà deux ! » etc. Même conseil que dans notre conte donné aux laquais par le prétendu devin. — Sur ces entrefaites, le mari de la dame revient, et soupçonnant une supercherie, il met entre deux assiettes un *grillet*, « petit animal noir, dit le sieur d'Ouville, fait environ comme une petite cigale, qui crie la nuit dans les cheminées », et il ordonne au paysan de deviner ce qu'il y a là ; sinon il le bâtonnera et lui coupera les oreilles. Le prétendu devin s'écrie : « Hélas ! pauvre Grillet, te voilà pris ! » Le seigneur, qui ne sait pas que Grillet est le nom du paysan, croit qu'il a deviné et lui donne une bonne récompense.

Nous nous sommes demandé si le conte recueilli à Montiers-sur-Saulx ne dérivait pas, plus ou moins directement, du livre du sieur d'Ouville. C'est assurément possible ; mais, quand on verra dans ces remarques avec quelle ténacité certains traits de ce thème (l'épisode du grillon, notamment) se sont maintenus sans changement de l'Inde à la France, on se dira que les ressemblances entre les deux contes français peuvent parfaitement provenir de ce qu'ils auraient été puisés l'un et l'autre à une même source orale.

M. Théodore Benfey a étudié ce type de contes dans la revue *Orient und Occident* (t. I, 1861, p. 374 seq.). La découverte récente de plusieurs formes orientales de ce même thème nous permettra d'introduire dans notre travail plusieurs éléments importants.

Le conte européen qui, à notre connaissance, se rapproche le plus de notre conte français est un conte sicilien (Pitré, n° 167), qui a été publié en 1875, quatorze ans après l'article de M. Benfey. Un pauvre paysan, nommé Griddu Pintu[2], a un beau jour l'idée de se faire devin. Le voilà parti de chez lui, portant, selon la coutume des charlatans en Sicile, une petite boîte pendue au cou et renfermant un serpent. Un capitaine, qui se promène avec des officiers, le voyant de loin venir, prend un grillon et le cache dans sa main ; puis, quand le devin passe près de lui, il lui dit de deviner ce qu'il tient : sinon, gare ! Le paysan, fort

1. Proverbe du pays. On est pris comme un grillon quand on est dans l'embarras.

2. *Griddu*, en sicilien, correspond à l'italien classique *grillo*, « grillon ».

embarrassé, s'écrie : « Ah ! pauvre Griddu Pintu, en quelles mains es-tu tombé ! » Le capitaine, entendant parler de grillon (*griddu*), est émerveillé, et il fait au paysan un beau cadeau. — Une chance heureuse fait ensuite que Griddu paraît avoir prédit que la femme du capitaine aurait à la fois un fils et une fille, ce qui est arrivé. Aussi le renom du devin se répand-il dans tout le pays. — Quelque temps après, un anneau de brillants est volé à la reine. Le capitaine parle du devin au roi, et on le fait venir. Pendant qu'il est seul dans une chambre à faire sécher devant le feu ses habits mouillés par la pluie, il dit et redit certaines paroles que les serviteurs du palais, qui ont volé l'anneau, entendent en passant près de la porte et croient dites à leur sujet. Ils viennent trouver le devin, tombent à ses pieds et lui remettent l'anneau en le suppliant de ne pas les dénoncer. Le devin leur dit de faire avaler l'anneau à l'oie noire qui se trouve dans la basse-cour, et il annonce au roi que c'est l'oie qui a commis le larcin.

Dans un conte norvégien de la collection Asbjœrnsen (p. 139 de la traduction anglaise publiée par M. Dasent sous le titre de *Tales of the Fjeld*), le héros est un charbonnier qui achète la défroque d'un vieux prêtre (d'un pasteur luthérien), l'endosse et se donne ensuite pour « le Sage Prêtre et le Prophète véritable ». Le roi ayant perdu son anneau le plus précieux, le charbonnier se présente devant lui et se fait fort de le retrouver. Comme il cherche à gagner du temps, le roi lui dit que, si dans trois jours l'anneau n'est pas retrouvé, il le fera mettre à mort. Le soir du premier jour, un valet, l'un des voleurs, vient apporter au charbonnier son dîner. Tandis qu'il se retire, le charbonnier dit : « En voilà déjà un qui s'en va ! » voulant parler du premier jour qui va être passé. Le valet court dire à ses deux complices qu'ils sont découverts. Le lendemain, le charbonnier dit : « Voilà le second qui s'en va ! » Puis : « Voilà le troisième. » Ici le charbonnier fait avaler l'anneau au plus gros des cochons du roi. — Après des incidents qui ne se rapportent pas à notre thème, vient un épisode qui correspond à celui du grillon. Le roi prend un pot d'argent à couvercle, s'en va sur le bord de la mer et, un peu après, appelle le charbonnier. Il dit à celui-ci de deviner ce qu'il y a dans le pot. « Ah ! malheureux crabe », s'écrie le charbonnier s'adressant à lui-même, « voilà où tu es arrivé après tous tes tours et détours. » Justement c'était un crabe que le roi avait mis dans le pot. — Le conte norvégien se termine par un épisode où, comme dans le conte sicilien, le prétendu prophète paraît, après coup, avoir prédit que la reine accoucherait de deux jumeaux, un garçon et une fille.

Le conte hessois bien connu de la collection Grimm, *Le Docteur qui sait tout* (n° 98), se rapproche particulièrement du conte français sur un point, les paroles qui font croire aux voleurs qu'ils sont reconnus. Le prétendu docteur, dînant chez le seigneur dont il doit retrouver l'argent volé, dit, en voyant arriver chaque plat, à sa femme qui l'a accompagné : « Grethe, voilà le premier,... voilà le second,... voilà le troisième. » Et les valets se croient perdus. Le quatrième plat qu'on apporte est un plat couvert dans lequel le seigneur a fait mettre des écrevisses. Il demande au docteur ce qu'il y a dedans. « Ah ! pauvre Écrevisse ! » dit le docteur, qui se nomme Écrevisse (*Krebs*), et le seigneur est convaincu que l'argent sera retrouvé. Il l'est, en effet, les valets ayant montré au docteur où ils l'ont caché.

On a recueilli dans le Mantouan un conte italien de ce type, fort altéré (Isaia Visentini. *Fiabe Mantovane*. Turin, 1880, n° 41). Un roi a perdu un anneau de grand prix. Il fait publier partout que, si un astrologue lui dit où est l'anneau, il aura bonne récompense. Un pauvre paysan, nommé Gambara, se présente au palais comme astrologue. A de certains indices, il se doute que les valets du roi sont les voleurs. Il dit alors à sa femme, qui est venue le trouver, de se cacher sous le lit et, quand quelqu'un des valets entrera dans la chambre, de dire : « En voilà un ! » puis « En voilà deux ! » et ainsi de suite. En entendant cette voix, les valets sont effrayés et viennent tout avouer à Gambara, qui leur dit de faire avaler l'anneau à un dindon, et il annonce au roi que c'est le dindon qui est le voleur. — Le roi invite Gambara à un festin auquel assistent tous les grands du royaume. Un plat d'écrevisses (*gamberi*) ayant été servi, le roi dit à l'astrologue de deviner le nom de ces petites bêtes. (Il paraît que, dans ce temps-là, le roi seul et fort peu d'autres connaissaient ce nom.) L'astrologue bien embarrassé s'écrie : « Ah ! Gambara, Gambara, où es-tu venu ? » Et tout le monde le félicite d'avoir deviné.

Un conte lithuanien (Schleicher, p. 115) s'écarte davantage de notre conte français. Le paysan s'intitule, comme dans le conte allemand, « le Docteur qui sait et connaît tout ». Le hasard lui fait d'abord retrouver un cheval volé, puis guérir une princesse. Appelé par un roi à qui on a volé de l'argent, il déclare qu'on aura l'argent dans trois jours. Pendant la nuit, comme il est à veiller et à réfléchir, trois serviteurs du palais, qui ont fait le coup et qui depuis son arrivée sont très inquiets, viennent successivement sous ses fenêtres, écouter ce qu'il peut dire. Une heure sonne. « Déjà un ! » dit le docteur (sous-entendu *heure*, qui est masculin en lithuanien). A deux heures : « Déjà deux ! » A trois heures : « Déjà trois ! » Les voleurs, épouvantés, viennent implorer le docteur et rapporter l'argent, que celui-ci rend au roi.

M. Benfey (*loc. cit.*) donne un récit analogue tiré des *Facetiarum Libri tres* de Henri Bebel, dont la préface est datée de 1506. Le trésor d'un prince a été volé. Un pauvre charbonnier, l'ayant appris et se disant qu'un bon repas ne saurait trop se payer, même de la potence, se rend au château et s'engage à faire connaître dans les trois jours où est le trésor. Pendant trois jours il est tenu enfermé dans une chambre et bien régalé. A la fin du premier jour, ayant bien bu et bien mangé, il dit : « En voilà déjà un ! » Or, un des voleurs était à la porte à écouter, et il court dire à ses complices que tout est connu, etc. — Le récit latin se borne à cet épisode.

On peut encore rapprocher de notre conte, pour l'idée, un conte de Morlini (1520), que M. Benfey résume, et que Straparola (1550) a reproduit dans ses *Tredici piacevoli Notti* (n° 16 de la traduction allemande des contes proprement dits, par Valentin Schmidt). Une mère a un fils fainéant. Elle lui dit : « Quand on veut avoir un « bon jour », il faut se lever matin. » Le jeune garçon se lève et s'en va hors de la ville, près de la porte. Viennent à passer trois bourgeois, qui ont déterré un trésor pendant la nuit et qui le rapportent chez eux. Le premier souhaite le bonjour au jeune garçon. « En voilà déjà un ! » (un « bon jour »), dit celui-ci. Le bourgeois se croit découvert. Même scène avec le

second et le troisième. Craignant d'être livrés, les trois bourgeois donnent au jeune garçon le quart du trésor.

Dans un conte allemand (Prœhle, *Kinder- und Volksmærchen* (n° 38), une femme a l'habitude de ne se coucher qu'après avoir bâillé trois fois. Une certaine nuit, trois voleurs veulent s'introduire dans la maison. Au moment où l'un d'eux monte à une échelle et regarde par la fenêtre, la femme bâille. « Voilà le premier » (bâillement), dit-elle tout haut. Le voleur croit qu'il s'agit de lui et court dire à ses camarades qu'ils sont trahis. Le second voleur va voir à son tour. « Voilà le second ! » dit la femme après avoir bâillé, et, quelque temps après, quand le troisième voleur arrive : « Voilà le troisième ! » Les trois voleurs décampent au plus vite. — Comparez un autre conte allemand (Müllenhoff, n° 25).

En Orient, nous avons d'abord à citer un conte annamite (*Chrestomathie cochinchinoise*, recueil de textes annamites, avec traduction par Abel des Michels. 1er fascicule. Paris, 1872, p. 30). Le voici :

Il était une fois un homme qui, n'étant propre à rien et ne sachant comment gagner sa vie, prit un beau jour le parti de se faire devin. Comme le hasard l'avait maintes fois assez bien servi, le public crut à ses oracles. C'était à qui viendrait le consulter et lui apporter des ligatures (de l'argent). Il amassa ainsi une somme ronde, et le succès le rendit de jour en jour plus audacieux et plus vantard. Un jour, dans le palais du roi, une tortue d'or disparut. Toutes les recherches ayant été inutiles, quelqu'un parla au prince du devin, et lui demanda la permission de le faire venir. Le roi donna l'ordre de préparer litière, escorte et parasols d'honneur et d'aller chercher le devin. Quand celui-ci apprit ce dont il s'agissait, il fut bien embarrassé, mais il n'y avait pas moyen de résister aux ordres du roi. Il s'habille donc, monte dans la litière, et le voilà parti. — Tout le long du chemin, le pauvre devin ne cessait de se lamenter. Enfin, il s'écria : « A quoi cela me servira-t-il de gémir ? Ventre [*bung*] l'a fait ; panse [*da*] en pâtira. » (Proverbe annamite). Justement les deux porteurs de la litière s'appelaient Bung et Da, et c'étaient eux qui avaient volé la tortue d'or du roi. Quand ils entendirent l'exclamation du devin, ils se crurent démasqués. Ils supplièrent le devin d'avoir pitié d'eux ; ils lui avouèrent qu'ils avaient volé la tortue et l'avaient cachée dans la gouttière. « C'est bien, » dit le devin, « je vous fais grâce, je ne dirai rien, rassurez-vous. » Arrivé au palais, il fait ses opérations magiques, retrouve la tortue, et il est comblé par le roi de récompenses et d'honneurs.

Dans l'Inde, chez les Kamaoniens, M. Minaef a recueilli un conte (n° 29) dont la seconde partie est tout à fait notre conte. Ce conte indien commence par le récit des mésaventures qu'un jeune homme, qui s'en va voir son beau-père, s'attire en chemin par sa sottise [1]. Puis il continue ainsi :

Arrivé non sans peine chez son beau-père, le jeune homme se cacha dans un

---

1. Cette première partie est tout à fait analogue au conte allemand n° 143 de la collection Grimm et aux nombreux contes européens de ce type. Nous en avons publié dans *Mélusine* (p. 252) une autre variante orientale, recueillie dans le Daghestan (Caucase).

coin de la maison. Les enfants se mirent à manger, et lui, il regardait sans être vu. La nuit étant venue, il alla trouver sa belle-mère et lui dit : « J'ai appris la science qui me fait savoir ce que les autres ont mangé. » Et, pour preuve, il raconta ce que les enfants avaient mangé ce jour-là. La nouvelle se répandit dans le village qu'il était arrivé le gendre d'un tel qui savait tout deviner, et elle parvint jusqu'aux oreilles du roi. Celui-ci le fit appeler et, prenant dans sa main un grillon des champs (*pîlaganta*), il demanda au jeune homme : « Qu'ai-je dans ma main ? » L'autre, effrayé, se dit à lui-même : « Oh ! Pîlaganti (c'était ainsi qu'il s'appelait), l'heure de ma mort est arrivée. » Le roi crut qu'il avait deviné et il le laissa aller. — Quelque temps après, il se perdit chez le roi un collier de diamants. Le roi fit appeler le jeune homme et lui dit : « Si, dans quinze jours d'ici, tu ne m'apportes pas le collier, je te fais pendre. » Les quinze jours s'écoulent. Le jeune homme ne mange ni ne boit ; il ne fait que pleurer et appeler sa mère et sa grand'mère : « Oh ! Cûniya, oh ! Mûniya ! où aller ? que faire ? » Or, il y avait chez le roi deux servantes, appelées Cûniya et Mûniya ; c'étaient elles qui avaient volé le collier. Ayant entendu ce que disait le jeune homme, elles eurent peur ; elles allèrent le trouver et lui dirent : « Mahârâdjâ, nous avons volé le collier et nous l'avons caché à tel endroit. » Le lendemain, le jeune homme se rendit auprès du roi. « Où est mon collier ? » lui dit celui-ci. — « Mahârâdjâ, ton collier est à tel endroit. » Le roi y alla voir et fut très content. Il donna au jeune homme une bonne récompense, et celui-ci s'en retourna à la maison.

Dès le douzième siècle de notre ère, une autre version indienne (Th. Benfey, *loc. cit.*) était insérée par Somadeva de Cachemire dans sa grande collection la *Kathâ-Sarit-Ságara* (l' « Océan des Histoires ») :

Un pauvre brahmane, fort ignorant, nommé Hariçarman, ne pouvant nourrir sa nombreuse famille, se met au service d'un homme riche. Un jour, celui-ci célèbre les noces de sa fille. Hariçarman, très mécontent de ne pas y avoir été invité, dit à sa femme : « Parce que je suis pauvre et ignorant, on me méprise. Eh bien ! à l'occasion, dis que je suis un habile devin. » Il fait sortir à petit bruit de l'écurie le cheval du marié et le cache dans la forêt. On cherche partout ; point de cheval. Alors la femme de Hariçarman dit que son mari est un devin : pourquoi ne l'interroge-t-on pas ? On appelle Hariçarman, qui trace des lignes et des cercles et indique où se trouve le cheval. Désormais il est tenu par tout le monde en haute estime[1]. — Quelque temps après, un vol est commis dans le palais du roi : une quantité d'or, de pierreries et d'objets précieux ont disparu. Le roi demande à Hariçarman de découvrir le voleur. Hariçarman remet sa réponse au lendemain. Le roi le fait conduire dans une chambre où il doit passer la nuit. Or, le trésor a été volé par une servante du palais, nommée Djihva (« la Langue »), avec l'aide de son frère. Très inquiète en voyant arriver le prétendu devin, elle va écouter à la porte de Hariçarman. Celui-ci, non moins inquiet, est en train de maudire sa langue qui l'a jeté dans ce terrible embarras. « O langue (*djihva*), » s'écrie-t-il, « qu'as-tu fait

1. Dans le conte lithuanien résumé plus haut, le premier exploit du prétendu docteur est aussi de retrouver un cheval qui a disparu ; mais ici le cheval a été véritablement volé, et c'est par un pur hasard que le « docteur » le retrouve.

par amour pour les bons morceaux ? » La servante Djihva, ayant entendu ces paroles, va se jeter aux pieds du devin, lui indique où le trésor est caché et lui promet, s'il la sauve, de lui remettre tout l'argent qui reste encore entre ses mains. Le lendemain, Hariçarman conduit le roi à l'endroit où est le trésor ; quant à l'argent, il dit que les voleurs l'ont emporté en s'enfuyant. — Le roi veut récompenser Hariçarman ; mais un des conseillers lui dit : « Comment peut-on savoir un tel art sans avoir étudié les écrits sacrés ? Certainement cette histoire a été concertée avec les voleurs. Il faut encore mettre Hariçarman à l'épreuve. » On apporte donc un pot couvert dans lequel est enfermé un crapaud, et le roi dit à Hariçarman : « Si tu devines ce qu'il y a dans ce pot, je t'accorderai les plus grands honneurs. » Hariçarman se croit décidément perdu ; il se rappelle son heureuse jeunesse, le temps où son père l'appelait « crapaud » d'enfant, et il s'écrie : « Ah ! crapaud, voilà un pot qui va être ta perte, tandis qu'auparavant, au moins, tu étais libre ! » Le roi comble Hariçarman d'honneurs et de présents, et ce dernier vit désormais comme un petit prince.

Est-ce à ce conte de Somadeva, vieux de sept à huit cents ans, que se rattachent nos contes européens ? Ce que l'on peut dire hardiment, c'est que, tout au moins, le conte français et le conte sicilien n'en dérivent pas. L'identité complète qu'ils présentent sur un point, — l'épisode du grillon, — non pas avec le conte de Somadeva, mais avec le conte indien du Kamaon, montre bien qu'à une époque très éloignée il existait dans l'Inde une forme de notre thème, différente de celle de Somadeva.

Un savant orientaliste, M. Albert Weber, assimile au conte allemand de Grimm un conte birman, certainement originaire de l'Inde (Compte-rendu de *Buddhaghosha's Parables, translated from Burmese by Captain T. Rogers*. London, 1870, dans *Indische Streifen*, t. III, p. 18). Vérification faite, la ressemblance porte principalement sur l'idée générale. Voici ce conte (p. 68-71 du livre) :

Un jeune homme de Bénarès va pour étudier dans le pays de Jakka-silâ ; mais comme il est très borné, il ne peut rien apprendre. Quand il prend congé de son maître, celui-ci lui enseigne un charme ainsi conçu : « Que faites-vous là ? que faites-vous là ? Je connais vos desseins. » Et il lui dit de le répéter sans cesse. Le jeune homme revient chez ses parents à Bénarès. — Un soir, le roi de Bénarès, qui parcourt la ville sous un déguisement pour surveiller les actions de ses sujets, passe devant la maison du jeune homme et s'arrête tout auprès. Justement, plusieurs voleurs, qui ont creusé une galerie entre la maison du voisin et celle du jeune homme, sont au moment de piller cette dernière, quand tout à coup le jeune homme se réveille et se met à réciter son charme : « Que faites-vous là ? que faites-vous là ? Je connais vos desseins. » En entendant ces paroles, les voleurs se disent qu'ils sont découverts et s'enfuient. Le roi, qui a assisté à cette scène, note l'emplacement de la maison et retourne au palais. Le lendemain, il fait venir le jeune homme, à qui il demande de lui enseigner le charme ; puis il lui donne mille pièces d'or. — Peu de temps après, le premier ministre ayant conçu le dessein d'attenter à la vie du roi, gagne à prix d'argent le barbier du palais, afin qu'il coupe la gorge au roi la première fois qu'il le rasera. Le barbier est au moment de le faire, quand le roi, pensant au charme, se met à le réciter : « Que faites-vous là ? Que faites-vous là ? Je connais vos desseins. »

Le barbier laisse échapper de sa main le rasoir et tombe aux pieds du roi à qui il révèle le complot. Le roi donne une grande récompense au jeune homme et fait de lui son premier ministre.

La collection de M. Minaef contient un conte indien du Kamaon (n° 19), tout à fait du même genre. Nous le donnerons, dans sa forme passablement niaise, pour compléter l'indication des récits offrant quelque analogie avec notre conte français.

Un pauvre brahmane vit d'aumônes. Un jour, sa femme entend dire qu'il y a un roi qui donne à tous ceux qui se présentent devant lui une pièce d'or et une vache. Elle engage son mari à l'aller trouver. « Mais que dirai-je au roi ? » dit le brahmane. « Je ne sais rien. — Tu lui diras ce que tu auras vu le long du chemin. » Le brahmane se mit en route et il vit d'abord un lézard dans un petit trou, montrant sa tête et faisant *koutkout*. Le brahmane le remarqua et il répéta sans cesse *koutkout*. Plus loin, il aperçut un serpent qui happait de petits insectes. Le brahmane s'arrêta pour le regarder et se mit à répéter tout le long de la route : « Cou tendu, beau à voir. » Plus loin encore, il rencontra un cochon qui sortait d'un trou bourbeux, se frottait contre les parois du trou et rentrait dans la boue. Le brahmane retint le bruit, *ghisghis*, que faisait le frottement. Et, tout le long du chemin, il allait répétant : « *Koutkout;* cou tendu, beau à voir; *ghisghis*. Ce que tu fais, je le sais. » Il pria quelqu'un de lui écrire cette phrase sur une feuille, qu'il présenta au roi, et le roi le récompensa. Le roi fit attacher cette feuille au mur, dans sa chambre à coucher, au chevet de son lit. — Une nuit qu'il dormait, des voleurs pénétrèrent dans le palais. *Koutkout*, les voleurs frappent et enfoncent le mur. Etant montés sur la terrasse d'en haut, ils *tendent le cou* et regardent si le roi dort. *Ghis*, ils descendent ; *ghis*, ils remontent. Ils tendent encore le cou pour regarder. Le roi, s'étant éveillé et jetant les yeux sur la feuille attachée au mur, lit à haute voix : « *Koutkout ;* — cou tendu, beau à voir ; — *ghisghis*, il s'est frotté, il s'en est allé. Ce que tu fais, je le sais. » Les voleurs, tout consternés, s'enfuient. Les gardes du palais se mettent à leur poursuite et les arrêtent tous. « Qui êtes-vous ? d'où êtes-vous ? » leur demande le roi. — « Fais-nous tuer, » répondent-ils, « tu en es libre. Nous sommes venus pour te voler. Tu l'as su et nous avons pris la fuite, et alors on nous a arrêtés. — Comment l'ai-je su ? » dit le roi. — « Quand nous avons commencé à percer le mur, tu l'as découvert en disant : *Koutkout*. Quand nous avons tendu le cou pour voir si tu dormais, tu nous as découverts en disant : Cou tendu, beau à voir. Ayant vu que tu ne dormais pas, nous nous sommes mis à aller de côté et d'autre, et tu as dit : *Ghisghis*, il vient, il s'en va. Ainsi tu as tout su. » Voilà comment la feuille du brahmane rendit grand service au roi.

LX.

LA POMME D'OR.

Il était une fois une reine et sa belle-sœur, qui avaient chacune une fille. Celle de la reine était belle, l'autre ne l'était pas.

Quand la fille de la reine fut déjà grandelette, elle dit un jour à sa tante : « Me mènerez-vous bientôt voir le roi mon frère ? — Quand vous voudrez, » répondit la tante.

Au moment du départ, la reine, qui était fée, mit dans la manche de sa fille une petite pomme d'or, afin que, si l'enfant venait à courir quelque danger, elle pût en être aussitôt avertie. La tante prit un âne avec des paniers, mit sa nièce dans l'un des paniers et sa fille dans l'autre, et les voilà parties.

Quand elles furent un peu loin, la fille de la reine demanda à descendre pour boire à une fontaine. Tandis qu'elle se baissait, la pomme d'or glissa de sa manche et tomba dans l'eau. La petite fille voulut la retirer avec un bâton, mais elle ne put y parvenir. « Allons, » dit la tante, « dépêche-toi ! Crois-tu que je vais t'attendre ? »

Au même instant, la pomme d'or se mit à dire : « Ah ! j'entends, j'entends ! — Comment, ma mie, ma belle enfant, » dit la tante, « votre mère vous entend de si loin ? Venez que je vous fasse remonter sur l'âne. »

Au bout de deux lieues, la petite fille demanda encore à descendre pour boire. Sa tante la fit descendre de fort mauvaise grâce. « Dépêche-toi ! » lui dit-elle. « Me crois-tu faite pour t'attendre toujours ? — Ah ! j'entends, j'entends ! » dit la pomme d'or. — « Comment ! » dit la tante, « votre mère vous entend de si loin ! Venez, ma belle enfant, que je vous fasse remonter sur l'âne. »

Un peu plus loin, la petite fille demanda encore à descendre, car elle avait grand'soif. « Tu ne feras donc que t'arrêter tout le long du chemin ? » lui dit la tante, d'un ton de mauvaise humeur. Au même instant, la pomme dit tout doucement : « Ah ! j'entends, j'entends ! — Elle n'entendra plus longtemps, » pensa la tante.

Lorsqu'on fut près d'arriver chez le roi, elle dit à la petite fille : « Si tu dis que tu es la sœur du roi, je te tue. »

Le roi vint à leur rencontre : « Bonjour, ma tante. — Bonjour, mon neveu. » Il ne cessait de regarder la plus belle des deux enfants. « Voici deux belles petites filles, » dit-il. « Laquelle est ma sœur ? — C'est celle-ci, » dit la tante en montrant sa fille. — « Et cette enfant-là ? — C'est ma fille, » répondit-elle. « Il faudra la faire travailler. — Oh ! » dit le roi, « quelle besogne donner à une enfant ? — Si vous n'avez point d'ouvrage à lui donner, je m'en retourne demain. — Eh bien ! elle pourra garder les dindons. »

Le soir, la tante ne donna rien à manger à la pauvre enfant et la fit coucher à l'écurie sur un peu de paille. Le lendemain, elle lui donna un morceau de pain, sec comme allumette, fait d'orge et d'avoine, où elle avait mis du poison. Voilà la petite fille partie avec les dindons ; elle arrive dans un champ.

« Venez, mes petits dindons, venez manger le pain que l'on m'a donné pour mon déjeuner. Voilà déjà un jour que je suis arrivée chez le roi mon frère, et je n'ai ni bu ni mangé. »

Les dindons ne mangeaient pas le pain : ils sentaient bien qu'il y avait du poison. A la fin de la journée, l'enfant revint bien crottée, bien mouillée et alla se coucher à l'écurie auprès de l'âne.

La tante, l'ayant vue, dit au roi qu'il fallait tuer cet âne. « Vous voulez que l'on tue cette pauvre bête qui vient de nos parents ! — Si vous ne le faites pas, je ne resterai pas ici plus longtemps. » Le roi fit donc tuer l'âne, et l'on cloua la tête à la porte de la grange.

Cependant, la petite fille était partie aux champs avec les dindons ; sa tante lui avait donné un morceau de pain comme la veille ; elle était bien triste et mourait de faim.

« Venez, mes petits dindons, venez manger le pain que l'on m'a donné pour mon déjeuner. Voilà déjà deux jours que je suis arrivée chez le roi mon frère, et je n'ai ni bu ni mangé. »

Le lendemain, sa tante lui donna encore un morceau de pain d'orge et d'avoine, où il y avait de la paille et du poison, et elle retourna aux champs avec les dindons. Le roi s'était caché derrière un arbre pour écouter ce qu'elle dirait.

« Venez, mes petits dindons, venez manger le pain que l'on m'a donné pour mon déjeuner. Voilà déjà trois jours que je suis arrivée chez le roi mon frère, et je n'ai ni bu ni mangé. Ah ! si le roi mon frère savait comme je suis traitée ! »

« Venez, ma mie, » s'écria le roi, « je suis votre frère. » Il la prit dans ses bras et la ramena au château. Puis il commanda à six hommes de dresser un grand tas de fagots et y fit brûler sa tante. La fille de celle-ci devint femme de chambre de la jeune princesse, et ils vécurent tous heureux.

Comparez dans Grimm (n° 89) le conte hessois *la Gardeuse d'oies*. Nous en rappellerons quelques traits : Une princesse part avec sa femme de chambre pour le pays d'un roi qu'elle doit épouser ; sa mère lui a donné dans un linge trois gouttes de son sang, qui parlent, comme la pomme d'or. Tandis que la princesse boit à une rivière, le linge glisse dans l'eau, et la princesse tombe au pouvoir de sa suivante. A la cour de son fiancé, elle garde les oies. La suivante, qui se fait passer pour la princesse, fait tuer le cheval de celle-ci, parce qu'il parlait et qu'il aurait pu la trahir, et l'on suspend la tête à la porte de la ville ; la princesse lui parle tous les jours en passant avec son troupeau d'oies, et la tête répond. (Dans notre conte, l'épisode de l'âne présente un souvenir affaibli de cette forme plus complète.)

Il faut encore rapprocher de notre conte lorrain un conte albanais (Hahn, n° 96). Une jeune fille part avec sa servante pour aller trouver ses sept frères

qu'elle n'a jamais vus. En chemin, pressée par la soif, elle descend de son cheval pour boire. Pendant le temps, la servante monte sur le cheval, et la jeune fille doit la suivre à pied. Arrivée chez ses frères, elle passe pour la servante ; on l'envoie garder les poules et les oies, tandis que la servante est assise sur un trône d'or et joue avec une pomme d'or. « Et la jeune fille pleurait pendant qu'elle gardait les poules et les oies, et elle envoyait ses saluts à sa mère avec le soleil de midi. Au bout de quelques jours, les frères apprirent qu'elle était leur sœur, et ils l'assirent sur le trône d'or, et elle jouait avec la pomme d'or. » Quant à la suivante, elle est châtiée et envoyée garder les poules et les oies.

En dehors du conte hessois et du conte albanais, nous ne connaissons plus qu'un conte lithuanien (Schleicher, p. 35) qui se rapporte à notre conte lorrain. Dans ce conte lithuanien, une jeune fille s'en va toute seule vers le pays où sont ses neuf frères les soldats, qu'elle n'a jamais vus. Arrivée sur le bord de la mer, elle voit des *laumes* (êtres malfaisants sous forme de femmes) qui l'invitent à venir se baigner avec elles. Malgré les conseils d'un lièvre, elle finit par les écouter. Alors une *laume* s'empare de ses habits et se donne aux neuf frères pour leur sœur. Quant à la jeune fille, on l'envoie garder les chevaux. Mais le cheval du frère aîné ne veut pas manger. La jeune fille lui demande pourquoi ; il répond : « Pourquoi mangerais-je l'herbe de la prairie? pourquoi boirais-je l'eau du fleuve? Cette *laume*, cette sorcière, boit du vin avec tes frères, et toi, la sœur de tes frères, il faut que tu gardes les chevaux! » Le frère aîné entend ce que dit son cheval. Il s'approche et voit au doigt de la jeune fille un anneau que jadis il avait acheté à sa petite sœur. Il lui demande où elle a eu cet anneau. La jeune fille lui raconte son histoire et les neuf frères châtient cruellement la *laume*.

LXII.

L'HOMME AU POIS.

Il était une fois un homme et une femme, qui étaient les plus grands paresseux du monde. Quand vint le temps de la moisson, l'homme se loua à un laboureur ; mais il ne travailla guère. La moisson terminée, il alla trouver son maître et lui dit : « Maintenant, comptons ensemble ; dites-moi combien j'ai gagné. — Mon ami, » répondit le maître, « je te donnerai un pois : c'est encore plus que tu ne mérites. — Eh bien ! » dit l'homme, « donnez-moi mon pois. — Ne devrais-tu pas être honteux ? » lui dit la femme du laboureur. « Si tu n'étais pas un fainéant, tu gagnerais de bonnes journées. — Ne vous mettez pas en peine de mes affaires, » répondit l'homme. « Donnez-moi mon pois, c'est tout ce que je demande. »

Quand notre homme eut son pois, il s'en alla chez le voisin et lui dit : « Voulez-vous me loger, moi et mon pois ? — Nous logerons bien votre

pois ; mais vous, nous ne vous logerons pas. — Eh bien ! logez mon pois ; moi, j'irai ailleurs. »

On mit le pois sur le dressoir ; mais il arriva qu'une poule sauta sur le dressoir et avala le pois. « Bon ! » dit la femme, « voilà le pois mangé ! que va dire cet homme ? — Il dira ce qu'il voudra, » répondit le mari.

Bientôt après, l'homme revint. « Bonjour, madame. — Bonjour, monsieur. — Voulez-vous me rendre mon pois ? — Votre pois ? je ne peux vous le rendre : une poule l'a mangé. — Madame, rendez-moi mon pois, madame, rendez-moi mon pois, ou bien j'irai à Paris. » Il le répéta tant de fois qu'à la fin la femme, impatientée, lui dit : « Tenez, prenez ma poule ; mais qu'on ne vous revoie plus. »

L'homme partit et entra dans une autre maison : « Pouvez-vous me loger, moi et ma poule ? — Nous logerons bien votre poule ; mais vous, nous ne vous logerons pas. — Eh bien ! logez ma poule ; moi, j'irai ailleurs. »

On mit la poule dans l'écurie ; mais, pendant la nuit, une truie, qui était renfermée à part dans un coin de l'écurie, s'échappa et mangea la poule.

Le lendemain matin, l'homme revint. « Bonjour, madame. — Bonjour, monsieur. — Je viens chercher ma poule. — Votre poule ? J'en suis désolée ; nous l'avions mise dans l'écurie ; la truie s'est échappée la nuit et l'a mangée. — Madame, rendez-moi ma poule, madame, rendez-moi ma poule, ou bien j'irai à Paris. — Allez où il vous plaira, je ne puis vous la rendre. — Eh bien ! donnez-moi votre truie. — Comment ! une truie pour une poule ! — Madame, donnez-moi votre truie, madame, donnez-moi votre truie, ou bien j'irai à Paris. — Tenez, prenez-la donc, et débarrassez-nous de votre présence. »

En sortant de là, notre homme entra dans une auberge. « Pouvez-vous me loger, moi et ma truie ? — Nous logerons bien votre truie ; mais vous, nous ne vous logerons pas. — Eh bien ! logez ma truie ; moi, j'irai ailleurs. »

On mit la truie dans l'écurie : un jeune poulain qui se trouvait là se détacha pendant la nuit et vint près de la truie ; la truie voulut lui mordiller les jambes, le poulain rua et tua la truie. « Hélas ! » dit la femme, « qu'allons-nous faire ? fallait-il nous embarrasser de cette truie ? »

Le lendemain, l'homme revint. « Bonjour, madame. — Bonjour, monsieur. — Où est ma truie ? — Votre truie ? notre poulain l'a tuée ; la voilà. Emportez-la si vous voulez ; je ne puis vous la rendre en vie. — Madame, rendez-moi ma truie, madame, rendez-moi ma truie, ou bien j'irai à Paris. — Allez où vous voudrez ; ce n'est pas ma faute si votre truie a mordu notre poulain. — Eh bien ! donnez-moi votre poulain. — Un poulain pour une truie ! — Madame, donnez-moi votre poulain,

madame, donnez-moi votre poulain, ou bien j'irai à Paris. — Prenez-le donc, et partez vite, car vous me rompez la tête. »

L'homme continua son chemin et entra dans une autre auberge. « Pouvez-vous me loger, moi et mon poulain ? — Nous logerons bien votre poulain ; mais vous, nous ne vous logerons pas. — Eh bien ! logez mon poulain ; moi, j'irai ailleurs. »

Le soir venu, la petite fille de l'aubergiste dit à sa mère : « Maintenant que le poulain a bien mangé, je vais le mener boire. — N'y va pas, » dit la mère, « il pourrait t'arriver un accident. — Oh ! » dit l'enfant, « je sais bien mener boire un cheval. » Elle emmena le poulain et le fit descendre dans la rivière ; mais par malheur le poulain tomba dans un trou et s'y noya. Voilà les gens de l'auberge bien désolés.

Dès le grand matin, l'homme revint. « Bonjour, madame. — Bonjour, monsieur. — Je viens prendre mon poulain. — Votre poulain ? eh ! mon pauvre garçon, votre poulain s'est noyé. — Madame, rendez-moi mon poulain, madame, rendez-moi mon poulain, ou bien j'irai à Paris. — Allez où vous voudrez. Votre maudit poulain a manqué de faire noyer notre petite fille. — Eh bien ! donnez-moi votre petite fille. — Vous donner ma fille ! mais vous ne savez ce que vous dites. Combien voulez-vous d'argent pour votre poulain ? — Je ne veux pas d'argent ; c'est la petite fille que je veux. Madame, donnez-moi votre petite fille, madame, donnez-moi votre petite fille, ou bien j'irai à Paris. » Les gens se dirent : « Il faut en passer par là ; s'il allait à Paris, que nous arriverait-il ? »

L'homme prit donc la petite fille, la mit dans un sac et alla frapper à la porte d'une autre maison. « Pouvez-vous me loger, moi et mon sac ? — Nous logerons bien votre sac ; mais vous, nous ne vous logerons pas. — Eh bien ! logez mon sac ; moi, j'irai ailleurs. »

Or, c'était justement la maison de la marraine de l'enfant. L'homme ne fut pas plus tôt parti, que la petite fille se mit à crier : « Ma marraine ! ma marraine ! » La marraine regarda de tous côtés, ne sachant d'où venaient ces cris. « Venez par ici, » dit l'enfant, « c'est moi qui suis dans le sac. »

Quand la marraine eut appris ce qui s'était passé, elle fut bien embarrassée ; mais la petite fille, qui était très avisée, lui dit : « Vous avez un chien ; mettez-le dans le sac à ma place. » On prit le chien et on l'enferma dans le sac.

Le lendemain, l'homme chargea le sac sur ses épaules et se remit en route ; mais, pendant qu'il marchait, le chien ne cessait de gronder. Et l'homme disait :

« Paix, paix, ma gaçotte,
Nous allons passer là-bas sous un poirier, et tu auras des poirottes. »

Arrivé auprès du poirier, il dénoua le sac. Le chien lui sauta à la gorge et l'étrangla. Ce fut un bon débarras pour le pays.

Comparez un conte de la Bretagne non bretonnante (Paul Sébillot. *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, 1880, nº 64). Ici, c'est un grain de blé que l'homme donne à garder à une bonne femme. Une poule mange le grain de blé. « Je vais vous faire un procès, bonne femme, je vais vous faire un procès. — Prenez plutôt la poule. » La poule est tuée d'un coup de pied par une vache dans l'étable de laquelle on l'avait mise. L'homme se fait donner la vache et la mène dans une troisième maison. Pendant que la servante trait la vache, celle-ci lui donne un coup de pied, et la servante, en colère, la frappe d'un tel coup d'escabeau qu'elle la tue. L'homme se fait donner la fille, la met dans un sac et va déposer le sac chez une vieille femme qui justement est la marraine de la fille. La vieille dit à sa servante, qu'elle croit près d'elle, de venir manger une écuellée de soupe. « J'en mangerais bien une, » dit la fille de dedans le sac. La vieille ouvre le sac et reconnaît sa filleule ; elle met à sa place une grosse chienne. L'homme reprend son sac. Quand il est un peu loin, il en desserre les cordons. « Jeannette, embrasse-moi par-dessus mon épaule. — Houoh ! houoh ! » répond la chienne. L'homme est si épouvanté qu'il laisse tomber le sac et s'enfuit au plus vite.

Dans un conte de la Lozère (*Revue des Langues romanes*, tome III, p. 206), Turlendu, pour toute fortune, n'a qu'un pou. Il entre dans une maison et demande si on ne lui gardera pas ce pou. On lui répond : « Laisse-le sur la table. » Il revient au bout de quelques jours pour le prendre. « Mon cher, » lui dit-on, « la poule l'a mangé. — Tant je me plaindrai, tant je crierai que cette poule j'aurai. — Ne vous plaignez pas, ne criez pas ; prenez la poule et allez-vous-en. » Turlendu obtient successivement de la même manière, dans d'autres maisons, le cochon qui a mangé la poule, la mule qui a tué le cochon d'un coup de pied, et finalement la chambrière qui, en menant la mule à l'abreuvoir, l'a laissée tomber dans le puits. Il met la chambrière dans un sac et va demander dans une maison si on ne veut pas lui garder son sac. « Certainement. Laissez-le là, derrière la porte. » Et il s'en va. A peine est-il dehors qu'on sort la jeune fille du sac (il n'est pas dit comment on s'est aperçu qu'elle était dedans), et on met à sa place un gros chien. Turlendu revient prendre son sac. Après l'avoir porté un instant : « Marche un peu, » dit-il, « je me lasse de te porter. » Mais, comme il ouvre le sac, le chien lui saute au visage et lui emporte le nez.

Dans un conte allemand (Colshorn, nº 30), un paysan va porter au marché un sac de pois. Il entre d'abord chez un homme de sa connaissance et lui confie ses pois ; le coq et les poules les mangent. L'homme se fait donner le coq et les poules et les porte chez un autre ami, qui les met dans sa porcherie ; les cochons les tuent. L'homme se fait donner les cochons et les mène dans l'écurie d'un voiturier ; les cochons vont entre les jambes des chevaux, qui les tuent. L'homme prend les chevaux et les mène chez un ancien officier. Le petit garçon de la maison veut monter un cheval : tous les chevaux s'échappent. Le paysan met l'enfant dans sa hotte, qu'il dépose chez le boulanger, pendant qu'il s'en va boire le *schnaps*. C'est justement le jour de naissance de l'enfant du boulanger, et l'on a

fait des gâteaux. Le petit garçon dans la hotte sent la bonne odeur et dit tout haut : « Je mangerais bien aussi du gâteau ! » On le tire de la hotte et l'on met à sa place un gros chien. L'homme reprend sa hotte et, en chemin, il coupe des branches à tous les arbres pour battre le petit garçon ; mais le chien lui saute à la tête et la lui arrache.

Un conte italien recueilli à Rome (Miss Busk, *The Folk-lore of Rome*, p. 388) présente le même thème, mais assez maladroitement développé et avec une altération à la fin. Un mendiant demande l'aumône à une femme ; celle-ci n'a qu'un pois chiche à lui donner. Le mendiant la prie de garder le pois jusqu'à ce qu'il revienne et de veiller à ce que la poule ne le mange pas. La poule le mange. Le mendiant demande son pois ou la poule. Quand il a cette poule, il la porte chez une autre femme, en lui disant de prendre garde que le cochon ne la mange. Le cochon mange la poule. Le mendiant se fait donner le cochon. Il le conduit chez une troisième femme en lui recommandant bien de ne pas le laisser tuer par le veau. Le veau tue le cochon, et la femme est obligée de donner le veau au mendiant, qui le mène dans une quatrième maison. Il dit à la femme de prendre garde que sa petite fille, qui est malade, n'ait envie du cœur du veau (!). Cela ne manque pas. La petite fille quitte son lit et égorge le veau pour avoir le cœur. Le mendiant réclame son veau ou la petite fille. La mère de celle-ci dit au mendiant qu'on la mettra dans son sac pendant qu'elle sera endormie. Le mendiant dit qu'il repassera le lendemain et laisse son sac ; on y met un chien enragé qui l'étrangle quand il ouvre le sac en rentrant chez lui.

Dans un autre conte italien, recueilli dans le Mantouan (Isaïa Visentini. *Fiabe Mantovane*. Turin, 1879, n° 10), beaucoup de ressemblance avec notre conte lorrain pour l'enchaînement du récit : fève, poulet, cochon, cheval (qui mange le cochon !!!), petite fille (qui, par maladresse, tue le cheval d'un coup de fourche), chien (substitué à la petite fille par la tante de celle-ci, qui l'a appelée de dedans le sac), telle est la série. Mais ici l'homme à la fève est représenté comme ayant voulu s'enrichir au moyen de sa fève : s'il l'a remise en dépôt à une paysanne, c'est qu'il espérait qu'elle serait perdue et qu'il se ferait donner autre chose à la place. C'est par la force qu'il s'empare du poulet, du cochon, etc. Ce conte est raconté en un style tragique qui n'est pas du plus heureux effet.

Dans un conte sicilien (Pitrè, n° 135), où maître Jseppi le sacristain prie une boulangère de lui garder un pois chiche, la série est celle-ci : coq, cochon, jeune fille et chienne, substituée dans le sac à la jeune fille, comme dans le conte lorrain et dans les deux premiers contes résumés ici. La chienne coupe le nez à maître Jseppi ; alors celui-ci lui demande de son poil pour mettre sur la plaie. « Si tu veux du poil, donne-moi du pain. » Maître Jseppi court chez le boulanger. « Si tu veux du pain, » dit celui-ci, « donne-moi du bois, » etc. Cette seconde partie se rattache au thème de notre n° 29, la *Pouillotte et le Coucherillot* (voir les remarques de ce n° 29).

Un conte de la Flandre française, intitulé *les Trente-six rencontres de Jean du Gogué* (Ch. Deulin, *Contes d'un buveur de bière*, p. 304), nous montre notre conte en combinaison avec deux autres contes. Jean du Gogué s'en va à Hergnies pour manger de l'oie. Il lui arrive d'abord des aventures du genre de celles du n° 143 de la collection Grimm. Finalement on lui a donné une gerbe de blé. Pendant

qu'il dort le long d'un clos, survient un coq qui dîne, avec ses poules, des grains de la gerbe. Le maître du clos, ému de ses pleurs, lui donne le coq. Jean était à manger tranquillement, ayant mis auprès de lui son coq, les pattes liées, quand une vache marche sur le coq et l'écrase. Le seigneur du village donne à Jean la vache. Jean demande l'hospitalité dans une ferme, où on le loge à l'étable avec sa bête. Le fermier envoie une servante pour traire la vache ; celle-ci, souffrant beaucoup de ses pis, cingle de sa queue le visage de la servante, qui, dans un accès de colère, saisit une fourche et éventre la vache. Jean pousse les hauts cris. Le fermier lui dit : « Eh bien ! prends la méquenne (la servante) et cesse de braire. » Jean lie bras et jambes à la fille, la met dans un sac et l'emporte sur son dos. « Quand je serai à Hergnies, » pensait-il, « j'épouserai ma méquenne et nous mangerons de l'oie. » En route, il s'arrête à un estaminet (on est en Flandre), laissant son sac devant la porte. Un homme avise le sac et, remarquant que quelque chose y remue, il l'ouvre, délivre la fille, qui s'enfuit, et met un chien à la place. Jean reprend son sac et arrive enfin à Hergnies. Il dépose son sac et l'entr'ouvre en disant : « Dites donc, méquenne, voulez-vous qu'on nous marie, nous deux ? » Un grondement lui répond. Jean, effrayé, lâche la corde : le chien sort du sac et fait mine de lui sauter à la gorge. Jean grimpe sur un saule ; mais l'arbre étant creux craque et tombe sur le chien, qui s'enfuit. Jean aperçoit dans le creux du saule quelque chose de luisant ; il regarde : c'est une oie d'or. Suit le thème du n° 64 (*l'Oie d'or*) de la collection Grimm.

Certains contes présentent notre thème privé de son dénouement caractéristique (la substitution d'un chien à une jeune fille ou à un enfant). De là une modification profonde dans le sens général du récit. Ainsi, dans un conte provençal, dont nous ne connaissons malheureusement qu'un court résumé (*Revue des Langues romanes*, tome III, p. 205), « le héros, cherchant fortune, part de chez lui avec un pois chiche, l'échange successivement contre une poule, un porc, un cadavre de femme, une jeune fille vivante, et finit par devenir un grand seigneur[1]. » — Dans un conte du « pays saxon » de Transylvanie (Haltrich, n° 8), un jeune garçon n'a eu de sa mère, pour tout héritage, qu'un grain de millet. Il se met en route pour courir le monde. Un vieillard qu'il rencontre lui dit qu'il perdra le grain de millet, mais qu'il gagnera à cette perte. Un coq ayant mangé le grain de millet, le jeune garçon reçoit, comme dédommagement, le coq ; puis un cochon pour le coq, une vache pour le cochon et un cheval pour la vache. Il monte à cheval, fait toute sorte d'exploits, délivre une princesse et finalement devient roi.

D'un autre côté, nous trouvons un conte catalan (*Rondallayre*, 3e série, p. 100) qui, du dénouement ordinaire de nos contes, fait un récit à part. Une jeune fille mange des cerises sur un cerisier. Un homme, à qui elle a refusé d'en donner, la prend et la met dans un sac. Il va au village voisin et, voulant assister à la messe, il entre dans une maison et demande qu'on lui garde son sac. C'est justement la maison de la tante de la jeune fille. Celle-ci est retirée du sac, dans

1. Ce conte se trouve, d'après la *Revue des langues romanes*, dans l'*Armana prouvençau*. Nous n'avons pu le découvrir dans la collection, très incomplète, de cet almanach à la Bibliothèque nationale.

lequel on met des chiens et des chats. Quand l'homme ouvre le sac, il n'a qu'à s'enfuir bien vite. — Comparez un conte espagnol, tout à fait du même genre. (Fernan Caballero. *Cuentos, adivinas..... populares e infantiles*. Leipzig, 1878, p. 72.)

Il y a donc, en réalité, dans notre conte lorrain et dans les autres contes semblables, combinaison de deux thèmes, et la preuve, c'est que nous trouvons dans plusieurs contes orientaux ce même dénouement traité comme formant l'élément principal d'un récit différent du nôtre pour le reste.

Voici d'abord un conte annamite (*Chrestomathie cochinchinoise, recueil de textes annamites*, par Abel des Michels. 1er fascicule. Paris, 1872, p. 3) :

Il était une fois une jolie fille qui voulait absolument épouser un homme de noble race, un roi ou un général d'armée. C'est pourquoi elle allait chaque jour au marché acheter des baguettes parfumées ; elles les portait à la pagode et invoquait Phât-ba, le priant de lui donner le mari de ses rêves. Or le marchand de baguettes était un jeune homme qui à la fin s'étonna de voir cette jeune fille venir tous les jours acheter des parfums. Il eut l'idée de la suivre et il la vit entrer dans la pagode. Ayant compris ce dont il s'agissait, il se rendit le lendemain à la pagode avant l'heure où la jeune fille y allait d'ordinaire et se cacha derrière la statue du Bouddha. La jeune fille arriva bientôt ; elle alluma ses baguettes, se prosterna et supplia le Bouddha de lui envoyer un mari qui fût roi, et pas un autre. Le marchand de baguettes, du fond de sa cachette, lui répondit : « Jeune fille, ce que tu désires ne peut se faire ; le mari que tu dois épouser est le marchand de baguettes du marché ; car ton destin le veut. » La jeune fille s'en retourna et, docile à l'ordre de Phât-ba, se mit à la recherche du marchand de baguettes. Ils firent leurs accords et convinrent que tel jour, à telle heure et à tel endroit, le jeune homme viendrait la prendre et l'emmènerait chez lui. En effet, à l'heure dite, ce dernier arriva avec un sac, y mit la jeune fille d'un côté, ses baguettes de l'autre, et, chargeant le tout sur ses épaules, prit le chemin de sa maison. Pour y arriver il fallait traverser un bois, dans lequel chassait justement, ce jour-là, le fils du roi. Voyant venir vers lui des soldats de l'escorte, notre homme déposa son sac sur le bord du chemin et alla se cacher dans les broussailles. Les soldats trouvèrent le sac et, l'ayant ouvert, en tirèrent la jeune fille, qu'ils conduisirent au prince. Celui-ci lui fit raconter son histoire. Comme il avait pris un tigre à la chasse, il le fit mettre dans le sac, qu'on laissa à l'endroit où on l'avait trouvé. Quant à la jeune fille, il l'emmena pour en faire sa femme. — Pendant ce temps, le marchand de baguettes était toujours caché dans les broussailles. Entendant les voix s'éloigner, il sort du fourré et reprend son sac, sans se douter de rien. Il arrive à la maison et porte le sac dans sa chambre pour en tirer sa femme ; mais à peine l'a-t-il délié, qu'il en sort un tigre qui saute sur lui et l'étrangle.

Le livre kalmouck du *Siddhi-Kûr*, déjà plusieurs fois cité par nous, contient un conte tout à fait du même genre (XIe récit. Traduction allemande de B. Jülg. Leipzig, 1866). Deux vieilles gens, qui n'ont qu'une fille, habitent auprès d'un temple où se trouve une statue d'argile du Bouddha. Un soir, ils se disent qu'ils voudraient bien marier leur enfant, à qui ils donneront pour dot une mesure remplie de pierres précieuses ; ils conviennent que le lendemain, ils iront offrir

un sacrifice au Bouddha et lui demander s'il faut que leur fille se marie et, dans ce cas, à qui ils devront la donner. Un pauvre marchand de fruits vient à passer par là, et il entend leur conversation. Il s'introduit pendant la nuit dans le temple, fait un trou dans la statue du Bouddha et s'y glisse. Le matin arrivent les deux vieilles gens et leur fille. Le vieux bonhomme expose au Bouddha sa demande, le priant de répondre par un songe. « Il faut que ta fille se marie, » dit une voix qui sort de la statue ; « donne-la au premier qui, demain, se présentera à la porte de ta maison. » — Le lendemain, de grand matin, le marchand de fruits frappe à la porte des deux vieilles gens, qui lui donnent leur fille et une mesure de pierres précieuses. L'homme s'en va donc avec la jeune fille. Arrivé non loin de son pays, il se dit qu'il faut user de ruse pour donner le change sur l'origine de sa fortune. Il met la jeune fille dans un coffre qu'il enterre ensuite dans le sable et s'en retourne chez lui. Il annonce alors qu'il va se livrer à des exercices ascétiques et que le lendemain il prononcera une prière qui procure instantanément la richesse. — Pendant ce temps, le fils d'un khan vient à passer avec ses serviteurs auprès du monticule de sable, traînant à sa suite un tigre vivant. Il découvre par hasard le coffre et délivre la jeune fille à qui il propose de l'épouser. Celle-ci déclare qu'elle ne quittera pas ce lieu qu'on n'ait mis un autre dans le coffre à sa place. On y enferme le tigre. Un peu après, l'homme, ayant fini ses dévotions hypocrites, revient chercher le coffre qu'il emporte chez lui. Il se dit qu'il tuera la jeune fille et vendra les pierres précieuses : de cette façon il deviendra riche. En rentrant à la maison, il dépose le coffre dans une chambre et s'y enferme, après avoir dit à sa femme et à ses enfants qu'il va réciter la prière qui procure la richesse : personne ne devra entrer dans la chambre, quelque bruit, quelques cris que l'on puisse entendre. Il lève le couvercle du coffre, se préparant à tuer la jeune fille, quand le tigre s'élance sur lui. Il appelle au secours, mais, conformément aux ordres qu'il a donnés, personne ne vient, et le tigre le déchire en mille pièces.

L'existence de ces deux variantes d'un même conte chez deux peuples qui ont reçu de l'Inde leur littérature avec le bouddhisme indique bien que cette forme particulière de ce thème a dû exister, si elle n'existe encore, dans les récits indiens. Nous trouvons dans ces récits une forme très voisine, dont M. Th. Aufrecht a publié deux variantes dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenlændischen Gesellschaft* (tome XIV, 1860, p. 576 seq.). Ces deux contes indiens sont extraits de deux collections sanscrites, la *Bharataka-dvâtrinçatikâ* et le *Kathârnava*. Comme ils diffèrent assez peu l'un de l'autre, il suffira d'en résumer un, celui du *Kathârnava*.

Un changeur très riche avait une fille merveilleusement belle. Dans le voisinage de la ville qu'il habitait se trouvait un ermitage ; l'ermite, qui avait fait vœu de perpétuel silence, se rendait chaque semaine à la ville pour recueillir des aumônes. Un jour qu'il était entré chez le changeur pour quêter, il vit la fille de celui-ci et, frappé de sa beauté, il conçut aussitôt le dessein de s'emparer d'elle. Il poussa donc un grand cri. Le changeur accourt et lui demande ce qui est arrivé. « J'ai longtemps observé le vœu de perpétuel silence, » lui dit l'ermite ; « si j'y manque aujourd'hui, c'est par amitié pour toi. Cette jeune fille est d'une merveilleuse beauté, mais un terrrible destin la menace. La maison habitée par

elle sera détruite avec tous ses habitants, dans trois jours. » Le changeur lui demanda ce qu'il y avait à faire. L'autre répondit : « Fais enfermer la jeune fille dans un coffre, sur le couvercle duquel on fixera une lampe allumée, et fais mettre le tout dans la rivière. » Le changeur dit qu'il suivrait ce conseil. Alors l'ermite alla dire à ses disciples : « Aujourd'hui vous verrez un coffre flotter sur la Godâvarî. Si nous réussissons à nous en emparer, nous parviendrons enfin à la possession des huit grandes vertus magiques. Tâchez donc de ne pas le laisser échapper. » — Ce jour-là il arriva qu'un prince, fatigué d'une longue chasse, se reposait sur les bords de la Godâvarî. Tout à coup il aperçut un coffre qui flottait sur l'eau. Il le fit repêcher par sa suite et l'ouvrit. Il demanda à la jeune fille qui elle était. Celle-ci lui ayant raconté son aventure, le prince se demanda s'il n'y avait pas là un mauvais tour de l'ermite, et il dit à son vizir : « Je vais mettre dans le coffre le vieux singe que j'ai pris à la chasse et faire rejeter le tout dans le fleuve. Ce sera le moyen de voir quelles étaient les intentions de l'ermite. » L'ermite, voyant flotter le coffre, le fait retirer de l'eau par ses disciples, et, après leur avoir dit de le porter dans sa cabane, il ajoute : « Gardez-vous bien, même si vous entendez un grand bruit, de pénétrer dans mon ermitage. Si je réussis dans mon opération magique, vous serez tous heureux, cette nuit même. » L'ermite ayant ouvert le coffre, le singe se jette sur lui et le met tout en sang. L'ermite a beau appeler ses disciples ; ceux-ci se gardent bien d'aller troubler ses incantations. Le singe enfin s'étant échappé par la fenêtre, les disciples se décident à entrer et trouvent leur maître dans le plus pitoyable état. Les gens du prince vont raconter à celui-ci ce qui s'est passé, et le prince épouse la jeune fille.

Jusqu'à ces derniers temps, nous n'avions rien découvert en Orient qui rappelât la première partie de notre conte lorrain. Aujourd'hui la collection de miss M. Stokes (*Indian Fairy Tales*, n° 17) nous fournit un conte indien de Lucknow, où se trouve la même progression, d'un objet insignifiant à des objets de plus en plus importants, dont s'empare successivement le héros de l'histoire.

Un rat a eu la queue piquée par des épines. Il va trouver un barbier et lui dit de retirer les épines. « Je ne le puis sans te couper la queue avec mon rasoir, » dit le barbier. — « Peu importe ; coupe-moi la queue. » Le barbier coupe donc la queue du rat ; mais voilà celui-ci furieux : il se saisit du rasoir et s'enfuit en l'emportant. Il arrive dans un pays où l'on n'avait ni couteaux ni faucilles pour couper l'herbe ; on l'arrachait avec les mains. Le rat demande à un homme pourquoi il s'y prend ainsi ; l'autre lui répond que dans le pays on n'a pas de couteaux. « Eh bien ! » dit le rat, « prends mon rasoir. — Et si je le casse ? » dit l'homme. — « Peu importe, » répond le rat. Le rasoir est cassé, et le rat, en colère, prend la couverture de l'homme. Il donne ensuite cette couverture à un autre homme, pour que celui-ci la mette sous les cannes à sucre qu'il coupe. La couverture ayant été trouée pendant l'opération, le rat s'empare des cannes à sucre. Il les donne à un marchand de pâtisseries qui n'a pas de sucre ; puis, quand le marchand les a employées, il les réclame et s'adjuge les pâtisseries. Ensuite le rat arrive dans le pays d'un roi qui a beaucoup de vaches ; il voit que les pâtres mangent du pain tout durci ; il leur offre ses pâtisseries. Les pâtisseries mangées, le rat fait des reproches aux pâtres et prend les vaches.

Il donne ces vaches à un autre roi, qui n'a pas de viande pour les noces de sa fille. Le repas terminé, le rat réclame les vaches, et, comme on ne peut les lui rendre, il emporte la mariée. Passant auprès de jongleurs et de danseurs de corde, il leur dit de prendre sa femme et de la faire danser sur la corde ; car elle est jeune et les femmes des jongleurs sont vieilles. « Mais si elle tombe et se casse le cou ? — Prenez-la toujours. » La jeune femme tombe et se tue. Alors le rat fait grand tapage et se saisit de toutes les femmes des jongleurs et danseurs de corde. Il s'établit avec elles dans une maison, et il finit par mourir de male mort.

APPENDICE.

Nous avons déjà dit combien il est important, à notre avis, de rassembler toutes les formes orientales connues des thèmes auxquels se rattachent les contes populaires européens. Ce sont là, nous l'avons expliqué, des éléments d'une grande valeur pour la solution du problème de l'origine de ces contes.

Depuis la publication de notre sixième série, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un certain nombre de ces formes orientales se rapportant à plusieurs des contes lorrains que nous avons donnés précédemment. Nous allons les faire connaître.

Voici d'abord deux contes indiens, recueillis par M. Minaef, au pied de l'Himalaya, chez les Kamaoniens. Ces deux contes, si on les complète l'un par l'autre, fournissent une forme très voisine de notre n° 7, *Les deux Soldats de 1789*, et surtout d'autres contes européens où le thème primitif paraît mieux reflété. Nous avions déjà découvert en Orient trois contes à rapprocher de notre n° 7 : un conte kirghiz de la Sibérie méridionale, un conte arabe et un conte indien du Bengale (voir les remarques de notre n° 7 et l'appendice de notre quatrième série) ; mais, sur certains points, les deux contes kamaoniens offrent plus de ressemblances avec nos contes d'Europe.

Le conte kamaonien par lequel nous commencerons (Minaef, n° 42) n'a pas l'introduction qui figure d'ordinaire dans les contes européens de ce type, et que nous retrouverons dans l'autre version kamaonienne ; mais, pour tout le reste, il est plus clair et mieux conservé.

Il était une fois un pauvre brahmane qui vivait d'aumônes. Il arriva qu'un jour il alla mendier dans trois ou quatre villages sans rien recevoir. Dans le dernier de ces villages, il frappa chez l'ancien, qui n'était pas à la maison ; mais sa femme lui permit d'entrer. L'ancien, étant de retour, battit le brahmane à grands coups de souliers et le chassa. Le brahmane s'en alla et aperçut un petit feu allumé dans le cimetière. Il s'en approcha, et que vit-il? Un certain démon *piçac* qui entretenait le feu. Le brahmane s'assit auprès pour se chauffer. Le démon, en le regardant, se mit à rire d'abord, puis à pleurer, et le brahmane fit de même. Le démon ayant demandé au brahmane pourquoi il se réjouissait d'abord et pleurait ensuite, le brahmane lui adressa la même question. « Je me suis réjoui d'abord, » dit le démon *piçac*, « parce que j'étais seul et qu'il m'arrivait un compagnon ;

puis je me suis mis à pleurer parce qu'il viendra aujourd'hui quatre *rakhshasas* (sorte de mauvais génies, d'ogres) des quatre coins du monde et qu'ils mangeront ou toi ou moi. — Est-ce qu'il n'y a pas moyen de rester en vie? » demanda le brahmane. — « Monte sur cet arbre-ci, » dit le démon. Et le brahmane monta sur l'arbre. Les quatre rakhshasas arrivèrent; ils mangèrent le démon *piçac* et se mirent à causer. « Amis, racontez quelque chose. » Et le premier dit : « Frères, sous cet arbre il y a deux coupes pleines d'argent. Celui qui les déterrera aura de quoi manger toute sa vie. » Le second rakhshasa dit : « Il y a sur cet arbre un oiseau : si on nourrit de sa fiente un vieillard de soixante-dix ans, il deviendra comme un enfant de dix ans. » Le troisième dit : « Il y a ici un trou, et dans ce trou une souris ayant au cou un précieux collier. Tous les matins, de bonne heure, cette souris sort pour regarder le soleil. Celui qui lui lancera une poignée d'argile aura le collier. » Le quatrième dit : « Si quelqu'un bâtit une maison sur telle montagne, celui-là trouvera dans sa maison des pierres d'or. » Après ces discours, les rakhshasas s'en allèrent chacun de son côté. Le brahmane descendit de l'arbre ; il déterra d'abord l'argent et le mit en sûreté ; il ramassa de la fiente de l'oiseau et, au lever du soleil, il ôta du cou de la souris le collier. — Or, il y avait dans la ville voisine un roi lépreux. Beaucoup de médecins le traitaient, sans qu'aucun remède pût le guérir. Le brahmane se présenta au palais. D'abord repoussé et battu par les domestiques, il parvint enfin à être introduit auprès du roi. « Moi seul, » dit-il, « et le roi, nous resterons dans le palais, et, dans six jours, le roi sera guéri. » Il le guérit en effet. Alors le roi lui dit : « Je te donnerai tout ce que tu demanderas. — Mahârâdjâ (grand roi), » dit le brahmane, « fais-moi cadeau de telle montagne. — Tu es fou ! » reprit le roi, « pourquoi demander une montagne? demande autre chose. — Mahârâdjâ, si tu me donnes cette montagne, j'y bâtirai une petite cabane pour y vivre. » Le roi lui donna la montagne et, de plus, quelques pièces d'or. Le brahmane s'en retourna chez lui, puis il bâtit une maison sur la montagne et devint très riche.

Un jour, cet ancien du village qui avait battu le brahmane avec ses souliers, vint frapper à la porte de celui-ci et lui dit : « Donne-moi quelque chose à manger. » Le brahmane dit à sa femme : « Remplis de perles une assiette et donne-la-lui. » C'est ce que fit la femme ; mais l'ancien ne prit pas l'assiette. La femme, rentrant à la maison, dit au brahmane : « Il ne prend pas l'assiette. — Tu y as mis trop peu de perles, » dit le brahmane. « Remplis-la jusqu'aux bords. » Il porta lui-même l'assiette à l'ancien ; mais celui-ci ne la prit toujours pas. « Que veux-tu? » lui demanda le brahmane. — « Fais-moi aussi riche que toi, » dit l'autre. A quoi le brahmane répondit : « Frère, l'autre jour que tu m'as battu avec tes souliers, j'ai aperçu un petit feu dans le cimetière ; je suis allé de ce côté, et il m'est arrivé telle et telle chose. » Et il lui raconta toute l'histoire. L'ancien se rendit lui aussi au cimetière, et il lui arriva la même chose qu'au brahmane. « Il n'y a donc pas moyen de rester en vie? » demanda-t-il au démon mort. Celui-ci lui dit de monter sur l'arbre. L'ancien le fit, et quatre rakhshasas, venus des quatre coins du monde, se mirent à causer entre eux. « Amis, racontez quelque chose. — Que raconter? » dit le premier rakhshasa. « Je vous ai dit une fois déjà que sous cet arbre il y avait des richesses. Quelqu'un est venu

et les a emportées. » Le second dit : « Que raconter, frères ? J'ai déjà dit qu'il y avait ici une souris ayant au cou un précieux collier. Un homme le lui a pris, et maintenant la souris pleure. — Que raconter? » dit le troisième rakhshasa, « j'ai déjà dit que sur cet arbre il y a un oiseau. » Ils regardèrent en l'air et aperçurent l'ancien. « Ah! » crièrent-ils, « c'est toi qui nous as volés. » Et les quatre rakhshasas saisirent l'ancien et le mangèrent.

Le second conte kamaonien (Minaef, n° 16) a, comme nous l'avons dit, l'introduction qui se retrouve, sous une forme plus ou moins diversifiée, dans presque tous les contes européens de ce type et qui peut se résumer ainsi : Deux compagnons se disputent au sujet de cette question : Est-ce la justice ou l'injustice qui gouverne le monde ? et ils conviennent de s'en rapporter au jugement de tels et tels ; celui qui aura perdu son procès aura les yeux crevés par l'autre. Le diable, prenant diverses formes, décide toujours en faveur de l'injustice, et le champion de la justice a les yeux crevés. Voici le conte kamaonien :

Il était une fois le fils d'un riche et le fils d'un brahmane. Le premier dit : « Le péché est puissant. — Non, » répondit le fils du brahmane, « la loi est puissante. — Bon, » dit le premier, « consultons quatre hommes ; s'ils disent : Le péché est puissant, je te couperai les mains et les pieds ; et s'ils disent : La loi est puissante, tu me les couperas. » Ils se mirent donc en chemin et rencontrèrent une vache. Ils lui demandèrent : « Qu'est-ce qui est puissant des deux, la loi ou le péché ? — C'est le péché qui est puissant, » répondit la vache ; « il n'y a point de loi. La maison de mon maître est pleine de ma postérité, et voilà que mon maître m'a chassée dans la forêt malgré ma vieillesse. » Ils rencontrèrent un brahmane, et lui dirent : « Qu'est-ce qui est puissant des deux, le péché ou la loi? — C'est le péché qui est puissant, » répondit le brahmane ; « autrement ma femme et mes enfants m'auraient-ils chassé, moi pauvre vieillard ? » Ensuite ils rencontrèrent un ours et lui firent la même question. « C'est le péché qui est puissant, » répondit le roi des forêts ; « je vis dans la forêt, et néanmoins les hommes me tourmentent. » Plus loin, un lion leur fit la même réponse : « Je vis dans la forêt, et les hommes cherchent à me tuer pour recevoir quelque récompense. » Alors le fils du riche dit : « Voilà quatre hommes[1] qui ont été interrogés. » Et il coupa au fils du brahmane les pieds et les mains, le jeta dans la forêt et s'en retourna chez lui[2].

Douze ans après, c'était un jour de fête ; le fils du brahmane était assis sous un arbre. Il y vint une divinité, un ours, un tigre et un lion, qui peu à peu se mirent à causer entre eux. « On sent ici une odeur d'homme, » dirent-ils. « Oui, il y a ici, dans le trou, un homme. » Alors l'ours descendit dans le trou et dit : « Homme, pourquoi est-tu venu ici ? » Et ils se mirent à dire tous : « Il y a sur cet arbre un oiseau. Celui qui se frottera les mains et les pieds de sa fiente sera guéri. » Et l'un d'eux ajouta : « Sous cet arbre il y a deux pots remplis de pièces de monnaie. » Le fils du brahmane se frotta avec la fiente de

1. Cette expression s'explique par les idées des Hindous sur la métempsycose.

2. Pour cet épisode de la consultation des quatre arbitres, comparez un passage du *Pantchatantra*, dans l'édition en usage chez les populations du sud de l'Inde (Th. Benfey, *Pantschatantra*, t. I, p. 113, seq.).

l'oiseau, et il lui revint des mains et des pieds. Quelque temps après le roi de cette ville mourut, et le peuple choisit le fils du brahmane pour régner à sa place, et ce dernier prit le trésor qui était sous l'arbre [1].

Ayant entendu raconter ces choses, le fils du riche vint chez le fils du brahmane et lui dit : « Coupe-moi les pieds et les mains.—Non, je ne le ferai pas, » répondit le fils du brahmane. L'autre insista, et le fils du brahmane lui coupa les pieds et les mains et le jeta dans la forêt. Au même endroit se réunirent encore une divinité, un ours, un tigre et un lion, qui se dirent l'un à l'autre : « On sent ici une odeur d'homme. Et cet homme est dans le trou. » Ils y regardèrent et virent l'homme assis. Ils le retirèrent du trou et le mangèrent.

Nous avions déjà montré dans les remarques de notre n° 12, *le Prince et son Cheval*, que l'ensemble et les principaux détails de notre conte lorrain se retrouvent en Orient et particulièrement dans un conte cambodgien des plus curieux. Les Cambodgiens ayant reçu de l'Inde leur littérature avec le bouddhisme, on pouvait s'attendre à retrouver quelque jour notre conte dans des récits indiens. Aujourd'hui la chose est faite, et nous allons, pour ainsi dire, reconstituer tout notre conte lorrain au moyen de contes populaires recueillis dans l'Inde. On remarquera que, dans ces contes, l'idée première, sur certains points mieux conservée, est sur d'autres points plus altérée que dans les récits orientaux déjà cités, — cambodgien, swahili, sibérien, — dérivés évidemment, à une époque déjà éloignée sans doute, de sources indiennes plus pures.

Dans les remarques de ce n° 12, nous avons rapproché de la première partie de notre conte lorrain (l'histoire de la chambre défendue), le récit cambodgien et un conte des Swahili de l'île de Zanzibar ; nous avons également montré que l'introduction du conte swahili est à peu près identique à celle de notre n° 14, le *Fils du Diable*. La collection de M. Minaef contient un conte indien du Kamaon qui offre les plus grandes ressemblances avec le conte swahili. En voici le résumé (Minaef, n° 46) :

Un roi avait sept femmes, mais point d'enfants. Un jour, il rencontre un *yogî* (religieux mendiant, souvent magicien), à qui il fait part de sa tristesse. « Chacune de tes femmes aura un fils, dit le yogî, pourvu que l'un d'eux soit à moi. » Et il lui donna un certain fruit. Le roi en fit manger à six de ses femmes qu'il aimait ; il laissa la septième de côté. Celle-ci, ayant trouvé l'écorce du fruit, la mangea. Et les sept princesses eurent chacune un fils.

Douze ans après, le yogî vint trouver le roi et lui dit de lui livrer l'enfant qui lui avait été promis. Aucune des princesses ne voulant donner son fils, celui de la septième s'offrit et son père le donna au yogî. Ce dernier l'emmena avec lui et lui fit voir toutes ses richesses, sauf une chambre. Un jour que le yogî était sorti, le jeune prince ouvrit la chambre défendue, et il la vit remplie d'ossements : il comprit que le yogî était un ogre [2]. Et les ossements, en le voyant, se mirent

---

1. Il est inutile de faire remarquer combien tout ce passage est confus et altéré.

2. Il y a ici une lacune, qu'indiquent bien le conte swahili et le conte cambodgien. Avant d'ouvrir la chambre aux ossements, le jeune homme a dû ouvrir

d'abord à rire, puis à pleurer. Le prince leur ayant demandé pourquoi, ils répondirent : « Tu auras le même sort que nous. — Mais y a-t-il quelque moyen de me sauver ? — Oui, » dirent les ossements ; « il y en a un. Lorsque le yogî apportera du bois et fera un grand feu, qu'il mettra dessus un chaudron plein d'huile, et qu'il te dira : Marche autour, tu lui répondras : Je ne sais pas marcher ainsi ; montre-moi comment il faut faire. Et, quand il commencera à marcher autour du chaudron, tu lui casseras la tête et tu le jetteras dans le chaudron plein d'huile [1]. Il en sortira deux abeilles, l'une rouge et l'autre noire. Tu tueras la rouge et tu jetteras la noire dans le chaudron. » C'est ce que fit le prince. En s'en retournant à la maison, il trouva sur la route une calebasse remplie d'*amrta* (eau d'immortalité). Il en arrosa les ossements, lesquels revinrent à la vie et formèrent une armée. Quand le père du prince vit celui-ci arriver à la tête de cette armée, il lui demanda tout effrayé s'il voulait lui enlever sa couronne. Le prince lui répondit : « Je suis ton fils, celui que tu as donné au yogî. » Le roi lui donna son trône ; quant à lui-même, il s'en alla par le monde et envoya ses six autres fils dans la forêt.

D'autres parties de notre conte lorrain n° 12, *le Prince et son Cheval*, se sont encore retrouvées, comme nous l'avons dit, dans des contes populaires de l'Inde. Nous citerons d'abord un conte qui a été recueilli à Calcutta par miss M. Stokes (*Indian Fairy Tales*, n° 10) et qui vient probablement de Bénarès. On y remarquera une certaine fusion avec le thème de notre n° 43, *le Petit Berger*, fusion que nous avons déjà constatée, du reste, dans certains contes européens.

Un prince, qui est né sous la forme d'un singe [2], s'en va avec ses six frères, nés d'autres mères, dans le pays d'une belle princesse aux cheveux d'or dont la main est offerte par son père à quiconque remplira certaines conditions : il s'agit de lancer une grosse et pesante boule de fer de façon à atteindre la princesse qui se tient dans la vérandah, à l'étage supérieur du palais. Arrivés au but de leur voyage, les six princes disent au prétendu singe de leur préparer à dîner pour leur retour ; sinon ils le battront ; puis ils se rendent dans la cour du palais. Alors le jeune prince se dépouille de sa peau de singe, et Khuda (la divinité en général) lui envoie du ciel un beau cheval et de magnifiques habits. Il entre dans la cour du palais, tout resplendissant avec ses beaux cheveux d'or

---

une chambre dans laquelle se trouve une fontaine d'or et y tremper le doigt, qui devient tout doré et qu'il enveloppe ensuite d'un linge. C'est ce trait qui fait lien avec les contes européens du type de notre n° 12, *le Prince et son Cheval*, et particulièrement avec ceux, comme le conte grec moderne n° 6 variante 2 de la collection Hahn, où le jeune homme a été avant sa naissance promis à quelque être malfaisant (un *drakos*, sorte d'ogre, dans le conte grec).

1. Ce passage se retrouve, un peu plus développé, dans le conte swahili. Il est bon de le faire remarquer, comme nous n'avons pas donné en détails cet endroit du conte en question dans les remarques de notre n° 12. Cette ressemblance dans tous ces détails montre bien l'origine indienne du conte swahili, mieux conservé sur certains points que le conte kamaonien.

2. Comme dans le conte kamaonien analysé tout à l'heure, les sept femmes du roi n'avaient pas eu d'enfants jusqu'au jour où un vieux fakir dit au roi de leur donner du fruit d'un certain arbre. Le roi rapporte sept de ces fruits ; mais six de ses femmes les mangent tous, et la plus jeune ne trouve plus qu'un noyau, qu'elle mange ; c'est celle-là dont le fils naît sous la forme d'un singe.

et il se montre très aimable à l'égard de ses frères, qui naturellement ne le reconnaissent pas. La princesse, en le voyant, se dit que, quoi qu'il arrive, ce prince sera son mari.

Plusieurs soirs de suite le prince reparaît, et chaque fois sous un costume différent. Enfin il demande que l'on procède à l'épreuve. Il lance d'une seule main la boule de fer, mais il a soin de n'atteindre que la balustrade de la véran-dah ; après quoi il pique des deux et s'enfuit. Le lendemain, il atteint les vête-ments de la princesse ; le soir d'après, il lui lance la boule sur l'ongle du petit doigt d'un de ses pieds, et chaque fois il s'enfuit aussitôt à toute bride. La princesse, pour avoir un moyen de le retrouver, se fait donner un arc et des flèches, et, le lendemain, quand le prince lui lance la boule sur l'orteil de l'autre pied, elle lui décoche une flèche dans la jambe. Le prince s'enfuit comme à l'ordinaire ; alors la princesse ordonne à ses serviteurs de parcourir la ville : s'ils entendent quelqu'un se plaindre et pousser des gémissements de douleur, ils devront le lui amener, homme ou bête. En passant près des tentes des sept frères, les serviteurs entendent gémir le singe, que sa blessure fait beaucoup souffrir. Ils l'amènent à la princesse, qui déclare au roi son père qu'elle veut épouser le singe. Elle l'épouse ; puis, après divers incidents, elle brûle la peau du singe, et le charme est rompu [1].

Rappelons simplement que la première partie de ce conte indien correspond au tournoi des contes du type de notre n° 43, *le Petit berger*. Le moyen que la princesse emploie pour reconnaître le prince se retrouve identiquement dans notre n° 12, *le Prince et son Cheval* (voir les remarques de ce n° 12 et aussi celles du n° 43, *le Petit berger*). Nous allons maintenant retrouver la partie prin-cipale de notre n° 12 (le déguisement du prince et le choix que la princesse fait de lui pour mari, malgré son apparence méprisable) et l'un de ses épisodes les plus caractéristiques (l'épisode des beaux-frères) dans un autre conte indien (miss Stokes, n° 20), où le tout est encadré dans le thème de notre n° 17, *l'Oiseau de vérité*.

Il était une fois une fille de jardinier qui avait coutume de dire : « Quand je me marierai, j'aurai un fils avec une lune au front et une étoile au menton. » Le roi l'entend un jour parler ainsi et l'épouse. Un an après, pendant que le roi est à la chasse, elle met en effet au monde un fils avec une lune au front et une étoile au menton ; mais les quatre autres femmes du roi, qui n'ont jamais eu d'enfants, gagnent la sage-femme à prix d'or et lui disent de faire disparaître le nouveau-né, et elles annoncent à la fille du jardinier qu'elle est accouchée d'une pierre. Le roi, furieux à cette nouvelle, relègue la jeune femme parmi les servantes du palais.

La sage-femme met l'enfant dans une boîte qu'elle dépose ensuite dans un trou, au milieu de la forêt [2]. Le chien du roi l'a suivie ; il ouvre la boîte et il est

---

1. Cette dernière partie se rattache à un thème que M. Th. Benfey a étudié dans son *Introduction au Pantschatantra*, § 92.

2. Tout le début de ce conte se rattache à notre n° 17, *l'Oiseau de Vérité*, et surtout aux formes complètes de ce thème, très nombreuses, dans lesquelles trois jeunes filles, conversant ensemble, disent l'une après l'autre ce qu'elles feraient si le roi les épousait. La plus jeune dit d'ordinaire qu'elle donnerait au roi des

charmé de la beauté de l'enfant. Pour le cacher, il l'avale ; au bout de six mois, il le rend à la lumière pour quelques instants, ce qu'il fait encore au bout de six autres mois. Cette fois, un serviteur du palais l'a vu, et il va tout raconter aux quatre femmes du roi, qui obtiennent de celui-ci que le chien soit tué. Le chien, ayant entendu donner l'ordre, confie l'enfant à la vache du roi, qui, elle aussi, l'avale. La même histoire se reproduit avec la vache, puis enfin avec le cheval du roi. Mais, quand l'ordre est donné de tuer ce cheval, nommé Katar, il dit à l'enfant de le seller et de le brider et de prendre dans une petite chambre auprès de l'écurie des vêtements de prince qu'il endossera, et aussi un sabre et un fusil qu'il trouvera au même endroit. Puis Katar s'échappe avec le prince sur son dos. Il s'arrête dans le pays d'un autre roi, dans une forêt ; il dit au prince de lui tordre l'oreille droite, et il devient un âne ; il dit au prince de se tordre à lui-même l'oreille gauche, et le prince devient un pauvre homme, fort laid et à l'air vulgaire. Il devra chercher un maître à servir ; s'il a besoin du cheval, il le trouvera dans la forêt.

Le prince entre au service d'un marchand, voisin du roi (dans une variante, au service du roi lui-même). La septième fille du roi, qui l'a entendu plusieurs fois chanter délicieusement pendant la nuit, dit à son père qu'elle désirerait se marier, mais qu'elle voudrait choisir son mari elle-même. Le roi invite tous les rois et les princes des environs à se rassembler dans le jardin du palais. Quand ils y sont tous, la princesse, montée sur un éléphant, fait le tour du jardin et, dès qu'elle voit le serviteur du marchand, qui assiste par curiosité à la fête, elle lui jette autour du cou un collier d'or [1]. Tout le monde s'étonne, et l'on arrache le collier au pauvre garçon ; mais, une seconde fois, la princesse le lui jette autour du cou, et elle déclare que c'est lui qu'elle veut épouser. Le roi y consent.

Les six sœurs de la princesse étaient mariées à de riches princes qui tous les jours allaient à la chasse. La jeune princesse dit à son mari d'y aller lui aussi. Il s'en va trouver son cheval Katar dans la jungle ; il lui tord l'oreille droite, et Katar redevient un superbe cheval ; il se tord à lui-même l'oreille gauche, et il redevient un beau prince avec une lune au front et une étoile au menton. Il met ses magnifiques habits, prend son sabre et son fusil et part pour la chasse. Il tue beaucoup de gibier et s'arrête sous un arbre pour se reposer et manger. Ses six beaux-frères, ce jour-là, n'ont rien tué, et ils ont grand'soif et grand'faim. Ils arrivent auprès du jeune prince, que naturellement ils ne reconnaissent pas, et, pour avoir à boire et à manger, ils consentent à se laisser marquer par lui sur le dos d'une pièce de monnaie rougie au feu [2]. Puis le prince se rend au

---

enfants merveilleux (dans un conte sicilien, n° 5 de la collection Gonzenbach, un petit garçon avec une pomme d'or dans la main et une petite fille avec une étoile d'or sur le front ; dans un conte hongrois, n° 7 de la collection Gaal-Stier, deux jumeaux aux cheveux d'or, dont l'un aurait une étoile au front et l'autre un soleil, etc.). — Cette introduction est à rapprocher également de l'introduction d'un autre conte indien, recueilli dans le Deccan (miss Frere, *Old Deccan Days*, n° 4).

1. On se rappelle que dans notre n° 12, la princesse jette une pomme d'or au « Petit Teigneux » qui s'est glissé au milieu des seigneurs.

2. Il y a ici une altération. Dans les contes européens d'un côté, et de l'autre

palais dans son splendide équipage, et se fait reconnaître de la princesse et du roi. Quelque temps après, il dit au roi que dans la cour du palais il y a six voleurs, et en même temps il montre ses beaux-frères. « Faites-leur ôter leurs habits, dit-il, et vous verrez sur leur dos la marque des voleurs. » On leur enlève leurs habits, et l'on voit en effet sur leur dos la marque de la pièce de monnaie rougie au feu. Les six princes sont ainsi punis du mépris qu'ils avaient témoigné à leur beau-frère.

Bientôt, sur le conseil de son cheval, le prince se met en route avec une nombreuse suite vers le pays de son père. Il écrit à celui-ci pour lui demander la permission de donner une grande fête à laquelle devront prendre part tous les sujets du royaume, sans exception. Le peuple étant rassemblé, le prince, ne voyant pas sa mère, dit au roi qu'il manque quelqu'un, la fille du jardinier, qui a été reine. On l'envoie chercher et il lui rend les plus grands honneurs. Puis il dit au roi qu'il est son fils, et le cheval Katar raconte toute l'histoire.

Cette fin, comme on voit, est empruntée, ainsi que l'introduction, au thème de notre n° 17, l'*Oiseau de vérité*.

Le conte indien des tribus Dzo du Bengale que nous allons maintenant analyser rapidement présente encore un épisode de notre conte lorrain n° 12, *le Prince et son Cheval*, l'épisode de la poursuite et des objets merveilleux jetés, que nous avons déjà rencontré en Orient dans un livre siamois, dans un conte indien du Deccan et dans la collection sanscrite de Somadeva. Voici ce conte du Bengale (*Progressive colloquial Exercices in the Lushai Dialect of the Dzo or Kuki Language, with vocabularies and popular tales*, by Capt. T. H. Lewin. Calcutta, 1874, p. 85) :

Un jeune homme est parvenu, par certains maléfices, à se faire donner pour femme une jeune fille nommée Kungori. A peine l'a-t-il épousée qu'il se change en tigre et l'emporte. Le père de la jeune fille la promet à celui qui la ramènera. Deux jeunes gens, Hpohtir et Hrangchal, tentent l'entreprise. Ils arrivent chez l'homme-tigre. « Kungori, où est votre mari? — Il est à la chasse et va revenir dans un instant. » Les deux jeunes gens se cachent. Arrive l'homme-tigre. « Je sens une odeur d'homme. — Ce doit être moi que vous sentez, » dit Kungori.

Le lendemain, il retourne à la chasse. Une veuve vient dire aux deux jeunes gens : « Si vous êtes pour vous enfuir avec Kungori, prenez avec vous de la semence (*sic*) de feu, de la semence d'épines et de la semence d'eau. » Ils suivent ce conseil et s'enfuient, emmenant Kungori.

L'homme-tigre étant rentré chez lui et trouvant la maison vide, se met à leur poursuite. Un petit oiseau dit à Hrangchal : « Courez ! courez ! le mari de Kungori va vous attraper ! » Alors ils répandent la semence de feu, et les taillis et les broussailles se mettent à brûler furieusement, de sorte que l'homme-

---

dans le récit cambodgien (sans parler du conte tartare de Sibérie), ce n'est pas simplement pour satisfaire leur faim et leur soif que les beaux-frères du prince se laissent marquer ou mutiler par ce dernier ; c'est pour obtenir que ce dernier leur cède différentes choses demandées par le roi. Donc, à la source commune d'où ces récits sont dérivés à l'est et à l'ouest, dans l'Inde, il a dû exister, il existe peut-être encore, un récit présentant cette forme.

tigre ne peut avancer plus loin. Quand l'incendie s'apaise, l'homme-tigre reprend sa poursuite. Le petit oiseau dit à Hrangchal : « Il va vous attraper. » Alors ils répandent la semence d'eau, et une grande rivière se trouve entre eux et l'homme-tigre. Quand l'eau s'est écoulée, il se remet à courir. « Il arrive ! » dit le petit oiseau. Ils répandent la semence d'épines, et il s'élève un fourré rempli de ronces. L'homme-tigre finit par s'y frayer un passage ; mais Hpohtir le tue d'un coup de son *dao* (sorte de couteau).

La suite de ce conte du Bengale a beaucoup d'analogie avec nos nos 1, *Jean de l'Ours*, et 52, *La Canne de cinq cents livres*. L'homme-tigre est à peine tué que Kungori, la jeune femme, est enlevée par un certain Kuavang, qui l'emmène dans son village, où l'on arrive par un grand trou dans la terre ; mais la femme a eu la précaution de marquer le chemin au moyen d'un fil qu'elle a laissé se dérouler derrière elle, de sorte que Hpohtir et Hrangchal peuvent suivre les traces du ravisseur ; ils écartent un rocher qui fermait le trou et arrivent au village de Kuavang. Hpohtir se fait rendre la femme ; mais, tandis qu'ils étaient en route pour sortir du monde inférieur, la femme s'aperçoit qu'elle a oublié son peigne ; Hrangchal n'osant aller le chercher, Hpohtir y va lui-même. Pendant ce temps son compagnon s'empare de la femme, l'emmène hors du monde inférieur et ferme l'entrée avec une grosse pierre. La jeune femme, de retour chez ses parents avec Hrangchal, est forcée d'épouser ce dernier, qui se donne pour son libérateur. De son côté Hpohtir est obligé de rester dans le village de Kuavang et d'épouser la fille de celui-ci. Près de la maison, il sème une graine d'une plante appelée *koy*, et la plante grandit chaque jour davantage, si bien qu'un beau matin, profitant de l'absence de sa femme, Hpohtir grimpe à la plante comme à une échelle et sort du monde inférieur. Il arrive chez le père de Kungori, la jeune femme qu'il a délivrée de l'homme-tigre, coupe d'un coup de son *dao* la tête de Hrangchal et, après avoir raconté de quelle perfidie il a été la victime, il épouse Kungori. — Nous retrouvons ici, sous une forme bien reconnaissable, la descente dans le monde inférieur, la trahison des mauvais compagnons qui s'emparent de la princesse délivrée par le héros et laissent celui-ci dans le monde inférieur, et finalement la sortie de celui-ci et la punition des traîtres. Ici le moyen employé pour sortir du monde inférieur est tout à fait celui que prend Massang, le héros du conte kalmouck résumé dans les remarques de notre n° 1.

Nous ne quitterons pas nos contes lorrains n° 1 et 52 sans faire encore un rapprochement avec un conte indien. On se rappelle que, dans ces deux contes, — ainsi que dans beaucoup de contes du même type, tant européens qu'orientaux (avare du Caucase et kariaine de Birmanie), — le héros rencontre successivement divers personnages d'une force extraordinaire, qu'il emmène avec lui. Nous avons fait observer, dans les remarques de notre n° 52, que cet élément a été emprunté à un autre thème, celui dans lequel divers personnages, doués de dons merveilleux, force, finesse d'ouïe, rapidité à la course, etc., se mettent à la suite du héros et l'aident à mener à bonne fin des entreprises en apparence impossibles, imposées à quiconque veut épouser une certaine princesse. Ce dernier thème ne s'était pas encore présenté à nous en Orient. Aujourd'hui nous le rencontrons dans un conte indien du Kamaon (Minaef, n° 33). Un prince

s'est mis en route pour aller demander la main de la princesse Hirâ, une princesse qui, toutes les fois qu'elle rit, fait tomber des rubis de ses lèvres et, quand elle pleure, des perles de ses yeux, et que, par avarice, son père ne veut pas marier. Chemin faisant, le prince aperçoit un berger qui faisait paître des chèvres ; il en avait deux mille dans son manteau. Ce berger arracha un arbre dont les branches touchaient au ciel et dont les racines descendaient aux enfers. « Frère, » lui dit le prince, « que tu es fort ! — Mahâradjâ, » dit l'autre, « l'homme qui est fort, c'est celui qui va pour épouser la princesse Hirâ. — J'y vais, » dit le prince. Et le berger se joignit à lui. Ils rencontrent ensuite successivement et emmènent avec eux quatre personnages extraordinaires, entre autres un habile tireur à l'arc, un menuisier qui bâtit en une nuit un palais avec vingt-deux galeries et vingt-deux portes, et un homme n'ayant qu'une jambe et qui, en une minute, rapporte des nouvelles des quatre coins du monde. A chacun le prince dit : « Que tu es fort ! » et chacun lui répond : « L'homme qui est fort, c'est celui qui va pour épouser la princesse Hirâ. » Arrivé chez la princesse Hirâ, le prince n'a point de peine à obtenir sa main, et il n'est plus question des personnages qu'il avait amenés avec lui. Il y a là évidemment une altération. — Nous ferons remarquer que le dialogue entre le prince et les hommes qu'il rencontre relie tout à fait le conte indien aux contes européens du type de *Jean de l'Ours*. Déjà, en Orient, le conte avare du même type présentait ce passage : Oreille-d'Ours, rencontrant un homme qui porte sur ses bras deux platanes arrachés avec leurs racines, lui dit : « Qui es-tu, ami, homme de force ? — Quelle force puis-je avoir ? » répond l'autre. « Un homme fort, c'est, à ce qu'on dit, Oreille-d'Ours, qui a traîné la *kart* (un être malfaisant) devant le roi. » En Europe aussi, nous retrouvons le même trait dans un conte allemand (Prœhle, *Mærchen für die Jugend*, n° 29). Jean l'Ours rencontre un homme qui arrache des arbres comme en se jouant. « Tu es bien fort, » lui dit-il. — « Pas aussi fort que Jean l'Ours, » répond l'autre sans le connaître. D'autres hommes d'une force extraordinaire, que Jean l'Ours rencontre ensuite, lui font une semblable réponse. Un autre conte allemand (Colshorn, n° 5) a le même épisode. Comparez un conte bosniaque (Csedomille Mijatovies, *Serbian Folk-lore*, Londres, 1874, p. 123).

Dans les remarques de nos nos 15, *les Dons des trois Animaux*, et 50, *Fortuné*, et aussi dans l'appendice de notre sixième partie, nous avons résumé plusieurs récits orientaux, — tartare de Sibérie, arabe, siamois, indiens du Deccan et du Bengale, — où la vie, l'âme d'un ogre, d'un magicien ou de quelque autre être malfaisant est cachée dans un certain objet, mis à l'abri de toute atteinte. Nous allons donner d'autres formes, également orientales, de ce même thème.

Prenons d'abord un conte indien du Kamaon (Minaef, n° 10). Un fakir, très versé dans la magie, a enlevé une princesse, belle-fille d'un roi, au moment où elle entrait dans son ermitage pour lui apporter à manger : par un tour de son art, ermitage et princesse ont été transportés au bord de la septième mer. Le mari de la princesse et les six autres fils du roi sont allés successivement à la recherche de la princesse ; mais, à peine arrivés en présence du fakir, ils ont

tous été changés en arbres par celui-ci. Il ne reste plus qu'un fils de ces princes, qu'on a eu bien de la peine à élever jusqu'à l'âge de douze ans. Un jour le jeune garçon demande à son grand-père où sont les sept princes, son père et ses oncles. Le roi lui répond : « Le jour où tu es venu au monde, il leur est arrivé un grand malheur. Ils sont devenus des arbres, là-bas, au bord de la septième mer, et ta tante a été emmenée au même endroit par un fakir. » Le jeune prince se met en route et il arrive chez sa tante pendant l'absence du fakir. Avant de la quitter, il lui dit : « Demande au fakir où est son souffle. » Le fakir, étant revenu à la maison, remarqua que la princesse ne disait rien. Il lui demanda ce qu'elle avait. La princesse répondit : « Tu es fakir et moi princesse. Quand tu seras mort, que ferai-je dans cette forêt ? — Je ne mourrai jamais, » dit le fakir ; « je suis immortel. » Et il ajouta : « Au bord de la sixième mer, il y a un palais sous lequel se trouve un *dharmasâlâ* (hospice pour les pèlerins) et, plus bas encore, sous terre, il y a une cage de fer, dans laquelle se trouve un perroquet. C'est seulement si l'on tue ce perroquet que je mourrai. » La princesse ayant rapporté à son neveu ce que le fakir avait dit, le jeune prince se rendit sur le bord de la sixième mer. Il y avait là, dans une ville, un roi qui avait une fille à marier et qui ne trouvait pas de gendre. Un pâtre qui faisait paître les vaches et les buffles, ayant vu passer le prince, dit au roi qu'il venait d'arriver dans la ville un beau jeune homme, digne d'épouser la princesse. Le roi fit rassembler tous ceux qui étaient nouvellement arrivés dans la ville ; ils se présentèrent tous devant le roi, et le cœur de la princesse s'arrêta sur le jeune prince. Alors le roi le fit baigner, raser, habiller, et on célébra les noces. Un jour le prince dit au roi qu'il avait une demande à lui adresser, et il le pria de lui donner le palais bâti sur le bord de la sixième mer. L'ayant obtenu, il envoya des ouvriers pour l'abattre ; il fit aussi démolir le *dharmasâlâ*, sous lequel on trouva la cage avec le perroquet. Il coupa au perroquet les ailes et les pattes ; aussitôt le fakir se sentit comme brûlé. « Qui est mon ennemi ? » cria-t-il. Le prince alla trouver le fakir en emportant la cage avec le perroquet et dit au fakir : « Transforme ces arbres en hommes. » Le fakir souffla sur les arbres et ils redevinrent des hommes. Puis il dit au jeune prince : « De grâce, si tu veux me tuer, fais-le vite, pourvu que tu m'enterres. » Le jeune prince tua le perroquet, et le fakir mourut, et on l'enterra selon les rites funéraires.

Le même thème se retrouve dans une légende historique, se rattachant à l'origine de la ville de Ghilghit, dans le Dardistan[1]. Dans cette légende, recueillie par M. Leitner (*Trübner's Oriental Record*, volume VI, 1870, p. 8), la fille du roi Shiribadatt, éprise d'un jeune homme nommé Azru, l'épouse secrètement, après s'être obligée par le plus grand des serments à l'aider dans toutes ses entreprises. Alors Azru dit à la princesse qu'il est venu pour faire mourir le roi et que c'est elle qui devra le tuer. D'abord elle s'y refuse ; puis, liée par son serment, elle finit par consentir à demander au roi où est son âme. « Vous n'aurez, » lui dit Azru, « qu'à refuser toute nourriture pendant trois ou quatre

1. Le Dardistan est une contrée située au nord de Cachemire, dans la vallée du Haut-Indus, entre trois chaînes de montagnes : l'Himalaya, le Karakoroum et l'Hindoukousch.

Latou s'empare de la jeune fille et la donne à son frère Batou, qui l'emmène chez lui.

Tout se retrouve dans ce conte indien, même le passage grossier que nous avons indiqué dans nos remarques comme figurant dans divers contes européens de ce type et dans une variante de Montiers-sur-Saulx. La fin seule diffère par la substitution d'une noce à une bande de voleurs.

Emmanuel COSQUIN.

MÉLANGES.

I.

NOTES SUR LA LANGUE VULGAIRE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL AU MOYEN AGE (712-1200) [1].

X.

ARAMIO.

Ce dérivé d'*arar*, usité encore aujourd'hui en Galice sous la forme féminine de *Aramia*, est couramment employé, dès le XIe siècle, en pays léonais, avec sa signification actuelle de *labour*, *terre labourable*. En 1042, l'infant don Ordoño donne à Sainte-Marie de Léon et à Cyprien, évêque de cette ville, « *sa terre de labour* de quatre paires de bœufs : *Hereditatem ad aramio* de quatuor juga de boves » (*E. s.* XXXVI, esc. 20). Doña Ildonza, dans sa donation de l'an 1094 à l'abbaye de Sahagun, déclare léguer à ce monastère, entre une foule d'autres immeubles, son *labour* d'une paire de bœufs, et son solar de Cisneros : « In Cisneros, uno solare cum suo prestamo, et *aramio* pro ad uno jugo de boves » (Escalona, escr. 128). Dans un fragment de contrat de vente, signé de l'infante Elvire, fille d'Alphonse VI, et reproduit dans l'*España sagrada* (t. XXXV, p. 173), on voit reparaître la même formule : « *Aramio* de uno jugo de boves. » Je n'ai jusqu'à présent rencontré cette expression dans aucun monument du haut ou du bas moyen âge rédigé hors du royaume de Léon.

1. Voir *Romania*, octobre 1879, p. 609, et avril 1880, p. 294.

XI.

ARROYO, ARROIO, ARROGIO, AROIO.

Ce mot de la langue vulgaire espagnole est un de ceux dont l'histoire documentaire remonte le plus haut. Dès le milieu du IXe siècle, en 841, il revient à diverses reprises sous la plume du scribe d'Alphonse le Chaste dans sa donation à la cathédrale de Lugo : « *arroyo* vaucello ... *arroyo de Piellas* ... *arroyo* Montismediano ... *arroyo* quem dicunt sicum etc. » (*E. s.* XL, esc. 46, p. 375). S'il fallait même s'en rapporter au copiste du *Livro Preto* de Coïmbre, et à l'éditeur des *Monumenta Portugaliæ*, la forme *aroio* aurait eu cours en Portugal au VIIIe siècle. On lit en effet dans la première pièce de ce recueil (Chartæ, escr. 1), datée du 19 avril de l'an 773, le passage suivant qui ne laisse aucun doute là-dessus : « Adtestavit villam que jacet ubi rio medianus discurrit ..... et levase ad illum portum, et inde per illo *aroio*. » Malheureusement, la date donnée ici est en avance de près de deux siècles sur la date véritable. Dans cette pièce figurent, en effet, 1° une église dédiée à Dieu sous l'invocation du martyr saint Pélage, qui ne fut mis à mort pour la foi, à Cordoue, qu'en 923, sous le règne d'Ordoño II de Léon ; 2° un certain Arias Mauriniz qu'on déclare être l'arrière-petit-fils de Maurinus, le premier défricheur chrétien et possesseur d'une des villas sises près de Soutoredondo, dans le district de Porto, dont on dispose en cette donation. Or cette partie de la Galice portugaise ne fut reconquise par Alphonse III et ouverte par lui à la civilisation chrétienne qu'en 872, 873. C'est alors seulement que Maurinus put s'établir dans le pays, et par conséquent il n'est pas croyable que son arrière-petit-fils y ait circulé, en âge d'homme, avant 920 ou 930. Donc la donation à laquelle il prit part eut lieu vers cette époque, et non en 773.

Dans les Asturies, berceau de l'indépendance nationale, le roi Silo se sert du latin *arogium* dans sa charte de l'an 775 : « Per illum pelagium nigrum ... et *arogium* que dicitur Alesantian ... et *arogium* que dicitur Comasio (*E. s.* XVIII, esc. 1). Un autre document asturien plus récent d'un siècle, la donation de Séverin et d'Ariulphe à Saint-Sauveur d'Oviedo, en 853, nous offre, à quelques lignes de distance, l'emploi de la forme latine *arrogium*, et de la forme vulgaire latinisée, *arroium* : « Ex alia parte ... et in alio *arrogio* ... et alia parte, et per illum *arroium* » (*E. s.* XXXVII, esc. 9, p. 321). Mais, peu après, en 857, le diacre Sisenand, notaire d'Ordoño Ier, se piquant d'un purisme alors assez rare, bannit de sa rédaction du fuero de Saint-Sauveur d'Oviedo toute mention d'*arroyo*, d'*arrogium* ou d'*arroium*. Il ne connaît et n'emploie que le classique *rivulus* (*id.*, *ib.*, escr. 10). Ce caprice de savant ne trouve pas

d'imitateurs, et à partir du règne d'Alphonse III, *arroyo* est universellement accepté.

XII.

ENGUERA, ANGUERA, ENGERA.

Ce dérivé de l'expression gréco-latine *angaria*, historiquement connu dès le XIe siècle par le fuero de Najera (Muñoz, p. 295, et *Boletin de la Acad. de la Hist.* I, p. 294), se montre au XIIe siècle dans les documents hispano-latins de toutes les provinces ou royaumes de la Péninsule, de la Navarre à l'est, au Portugal à l'ouest. Sous la plume des scribes ou *notarii* espagnols et portugais de cette époque l'*enguera* signifie l'indemnité que doit payer au propriétaire d'une bête de selle ou de trait, 1° celui qui s'en est servi sans la permission du maître légitime. C'est dans ce sens que l'emploie, en l'an 1166, le rédacteur du fuero d'Evora (*Mon. port.*, Leges, p. 392) : « Qui cavallo alieno cavalgaret, pro uno die pectet carnarium ; et si magis, pectet las *angueiras* (al. *angeiras*) : pro uno die, sex denarios ; et pro una nocte, unum solidum. » Une disposition identique se lit dans les fueros portugais d'Abrantès, en l'an 1179 (*ib.* p. 418), de Coruche, en 1182 (*ib.* p. 427), et de Palmella, en 1185 (*ib.* p. 430). 2° Celui qui, s'étant fait cautionner par le maître de la mule ou du cheval, n'a pas payé à l'échéance ; d'où saisie de la bête par le créancier principal. Ce dernier sens paraît avoir été celui de l'*enguera* en Navarre et dans les provinces basques. Il ressort du rapprochement de deux textes parallèles qui se complètent l'un l'autre. Le premier, tiré du fuero de Vittoria en 1181, nous fait connaître la quotité de l'*enguera*, en cas de saisie (Llorente IV, esc. 164, p. 279) : « Si caballus vel equa fuerit per diem in pignore, habeat *engueras*, sex solidos (*denarios ?*) ; et si per noctem, duodecim solidos (*denarios ?*). Si vero in hoc pignore moriatur caballus, centum solidos dentur pro illo ; pro equa, quinquaginta solidos. Mulus et asinus habeant *engueras*, in die, tres denarios ; in nocte, sex denarios. Si moriatur in pignore, viginti solidos. » Le second, emprunté au fuero d'Estella de l'an 1164, nous apprend que, dans le cas de saisie, l'*enguera* devait être payée à la caution ou répondant (*fidancia*), par celui qui s'était fait cautionner : « Si aliqua fidancia pignorata fuerit, per suum vicinum aut alium, suum equum aut roncinum ... dabit illi *engeras* ille, qui misit illum in fidancia » (Yanguas, *Diccion. de antigued. de Navarra*, I, p. 447). C'est ainsi très probablement qu'il faut entendre l'*enguera* du fuero de Najera (Muñoz, p. 295) : « *Enguera* de bestia caballar, pro nocte, sex denarios ; et pro die, tres denarios. » C'est aussi le sens des autres fueros de la même région, tels que ceux de San Vicente et de Labraza (Llorente IV, esc. 148, et 188), de Antoñana et de Saint-Sébastien, en lisant *engeres* dans le texte

de ce dernier, au lieu d'*engetes* (Acad. de la Hist., *Dicc. geogr.*, Nav. I, 293, II, 548), d'*argançon* (Gonz., *colecc. de ... Simancas*, t. V, esc. 26), etc., etc.

3° En Castille, celui dont les injustes prétentions sur une bête de somme avaient amené la mise en fourrière de l'animal contesté, jusqu'à la fin du procès. Cette *enguera* est mentionnée dans la loi suivante du *Fuero Viejo* (II, tit. III, ley 4) : « si algund ome demanda à otro bestia ... e dice que es sua, e que gela furtaron, la bestia deve ser metida luego en mano de fiel, porque paresca ante el alcalle à los plaços para cumplir derecho ... e el vencido deve pechar las *engueras*. »

Je crois qu'*enguera* dut signifier aussi, en cette province, l'usage illégal et délictueux de la bête d'autrui ; mais ce n'est là qu'une conjecture sur laquelle je n'ose insister, si plausible qu'elle soit, parce que je n'ai pas encore trouvé de texte qui l'appuie suffisamment.

XIII.

HIDALGOS et INFANZONS.

Dans l'introduction à la nouvelle édition du *fuero de Najera*, et en preuve des différences qui auraient existé entre les coutumes de Navarre et d'Aragon d'une part, et celles de Castille de l'autre, Don Vicente de la Fuente écrit ceci (*Boletin de la acad. de la hist.* t. I, p. 286) : « En Castille il y avait des *hidalgos* et pas d'*infanzons*... En Aragon, il y avait et il y a encore des *infanzons*. » Cette affirmation donne lieu à plusieurs remarques.

1° Le fait signalé ici, fût-il vrai, ne suffirait pas à démontrer que, de ce chef, il ait existé la plus légère différence entre les coutumes d'Aragon et celles de Castille. *Fijod'algo* et *infançon* sont deux mots divers de forme, mais identiques quant au sens : l'un et l'autre n'ont jamais été employés que pour signifier les *nobles de naissance*, *les fils de quelqu'un*, les *fils* par excellence. La première de ces expressions n'est même, comme on va le voir, que le doublet relativement récent de la seconde, qu'elle a supplantée complètement en Castille, dans le cours du XIIIe s.

2° Il est historiquement certain que durant tout le haut moyen âge espagnol, et par conséquent à l'époque où fut promulgué le *fuero de Najera* (XIe siècle), le mot *infanzon* avec la signification que je viens d'indiquer a été connu et employé, non pas seulement en Navarre et en Aragon, mais en Castille et dans toutes les autres provinces chrétiennes du nord-ouest de la Péninsule. Passons-les successivement en revue, en commençant par la CASTILLE. Il est question d'*infanzons* dans le fuero de S. Zadornin octroyé en 955 par le comte de Castille Fernand Gonzalez (Muñoz, p. 31), dans celui de Castrojeriz en 974 (*id.*, *ibid.*, p. 37),

dans les additions de l'an 995 au fuero déjà cité de S. Zadornin (*id.*, *ibid.*, p. 32), dans deux chartes castillanes, l'une de l'an 1045, et de Ferdinand Ier (Berganza, esc. 85), l'autre de 1073, et d'Alphonse VI (*id.* esc. 115) ; enfin, aux vers 2073, 2959, 3299, 3480 du poème du Cid, composé à la fin du XIIe siècle, ou aux premières années du XIIIe. A la même époque les ASTURIES possèdent des *infanzons*, et les désignent sous ce nom dans les chartes de Ferdinand Ier, en 1036 (*Esp. sagr.* XXXVIII, esc. 15), d'Alphonse VI, en 1075 (*ibid.*, esc. 22), de ce même Alphonse VI, en 1097 (*ibid.*, esc. 26, p. 332). Il est aussi question d'*infanzons* dans le royaume de LÉON dès l'an 904, dans une donation d'Alphonse III à l'abbaye de Sahagun (Escalona, *Hist. de Sahagun*, escr. 2), puis, successivement, dans une charte d'Alphonse VI en 1090 (*Esp. sagr.*, XXXV, esc. 1, p. 413), et dans la donation de Pierre, évêque de Léon, à sa cathédrale en 1093 (*ibid.*, XXXVI, esc. 37), dont je cite ici les paroles, parce qu'elles déterminent nettement le sens attaché à cette expression : « Inter milites, non infimis parentibus ortos, sed nobiles genere necnon et potestate, qui vulgari lingua *infanzones* dicuntur. » En GALICE, il est question d'*infanzons* au Xe s. (*Esp. sagr.* XL, esc. 23), aux premières années du XIe (Yepes, V, escr. 5), et en 1128 (*Esp. sagr.* XVIII, esc. 21, p. 343) sous la forme *infanctio*. Enfin, en PORTUGAL, dès la fin du même siècle, les témoignages abondent. Il n'est pas un des fueros si nombreux de ce royaume où les *infanzons* ne soient mentionnés. Voir entre beaucoup d'autres le fuero de Guimarães en 1096 (*Mon. Port.*, Leges, p. 351), celui de Coïmbre en 1111 (*ibid.*, p. 356), de Numão en 1130 (*ibid.* p. 369), de Thomar en 1162 (*ibid.*, p. 389), de Pombal en 1174 (*ibid.*, p. 398), et de San Vicente da Beira en 1195 (*ibid.*, p. 495), etc., etc.

3° *Hidalgo*, ou plutôt *Fijodalgo*, n'apparaît qu'aux premières années du bas moyen âge, et chose curieuse, c'est dans deux documents léonais qu'il se montre tout d'abord, et non dans les chartes de Castille. Le fuero octroyé à Villa-Frontin par l'évêque don Manrique, en 1201, renferme cette expression sous une forme purement latine : « *Filius alicujus* ..... ibi non nutriatur (*E. sagr.* XXXVI, esc. 60). » Alphonse IX, roi de Léon, donne au même mot, dans sa charte de l'an 1209, la forme hybride de *Filius de algo* (Burriel, *Memor. para la Vida del Santo Rey don Fernando III*, p. 243). La dénomination de *fijo d'algo* était vraisemblablement usitée en Castille à la même époque. Mais son introduction dans le castillan ne doit pas remonter beaucoup plus haut, car l'auteur du poème du Cid ne paraît pas avoir connu cette expression. Il ne s'en sert pas en effet une seule fois, bien que l'occasion d'en user se présente à lui presque à chaque vers. Il n'existe pour cet écrivain que des *condes*, des *infantes*, des *infanzones* et des *caballeros*.

XIV.

LINDE.

Linde, limite, ligne de démarcation, dont les Portugais modernes ont fait *linda*, vient certainement du latin *limes*, par *limitem*. On peut d'autant moins en douter qu'un document espagnol du XIIe siècle, le fuero d'Avila, transplanté en Portugal, et successivement octroyé aux villes ou bourgs d'Evora, d'Abrantès, de Coruche, de Palmella, de Covilhan, de Centocellas, et de San Vicente da Beira, nous a conservé, dans un seul et même passage, se modifiant sous la plume de copistes différents, toutes les formes que ce mot a revêtues, depuis la forme latine initiale *limitem* jusqu'à la forme vulgaire définitive, en Espagne du moins, *linde*, en passant par les intermédiaires *limidem*, *limide* ou *limede* et *limde*. Particularité curieuse, dont j'ai déjà cité un exemple dans mon précédent article (1. ACETORE, 2°), c'est la forme grammaticalement la plus récente qui se montre dans la plus ancienne des recensions portugaises du fuero d'Avila ; et, pour chacune des formes intermédiaires, une seule exceptée, on constate la même opposition entre l'ordre historique et l'ordre grammatical. C'est ce dont il m'est facile de mettre en quelques lignes la preuve démonstrative sous les yeux du lecteur. 1° *Fuero d'Evora*, en 1166 (*M. P.*, Leges, p. 392) : « Qui *linde* alieno crebantaverit, pectet quinque solidos, et septem ad Palacio. » 2° *FF. d'Abrantès* en 1179, et de *Coruche* en 1182 (*ibid.*, p. 419 et 427) : « Qui *limde* alienum quebrantaverit, etc. » 3° *F. de Palmella* en 1185 (*ibid.*, p. 430) : « Qui *limede* (al. *limide*) alieno crebantar, etc. » 4° *FF. de Covilhan* en 1186, et de *Centocellas* en 1194 (*ibid.*, p. 457 et 487) : « Qui *limitem* alienum fregerit. » 5° *F. de San Vicente da Beira* en 1195 (*ibid.*, p. 495) : « Qui *limidem* alienum fregerit. »

On voit par là — et la remarque a son importance — que de la forme plus ou moins archaïque des mots de la langue vulgaire, semés dans les chartes et autres pièces latines de l'Espagne ou du Portugal, on ne peut rien conclure de certain quant à l'âge de ceux de ces documents qui ne sont pas datés.

Jules TAILHAN.

II.

CHEVRETTE, CREVETTE.

En adoptant complètement les conclusions de M. Ch. Joret relatives à l'étymologie des mots *crevette* et *chevrette*, il m'est possible de transmettre pour les côtes de l'Aunis et de la Saintonge quelques observations personnelles susceptibles d'éclairer encore la question.

Le nom de *chevrette* appartient en Aunis au langage populaire ; celui de *crevette* est employé par la classe éclairée.

La dénomination de *chevrette* ne s'applique qu'au *palémon porte-scie ;* le *crangon vulgaire* est appelé *bouc* par les populations riveraines, et considéré à tort par quelques-uns comme le mâle de la crevette[1] ; on dit aussi vendre *de la chevrette* pour des chevrettes, et *de la boucaille* pour des boucs. En Aunis c'est exclusivement à la *boucaille* mélangée quelquefois de menus poissons, le plus souvent d'athérines, appelés « *alouzeaux* », que l'on donne le nom de *santé* employé ailleurs, à Royan notamment, pour désigner la crevette.

Cette appellation de *bouc* est pour moi une preuve que le nom analogue de *chevrette* a bien pour étymologie *capra-capretta.* Il y a entre les deux espèces et les deux noms un parallélisme résultant sans doute de l'analogie de forme des deux crustacés, et peut-être aussi de l'erreur où étaient certains pêcheurs qui voyaient dans le crangon le mâle du palémon.

G. MUSSET.

III.

TILLE.

Dans le n° 10, tome III de la *Romania* (1874, 158), M. Bugge a donné pour étymologie du vocable *tille* le norv.-suéd. *teksla*, a. h. a. *dehsala* (a. m. *dehsel*), b. a. *dessel ;* ces mots, s'ils conviennent pour le sens, — ils signifient doloire, hachette, — sont loin de satisfaire entièrement pour la forme, et M. Bugge a lui-même été obligé, pour justifier sa dérivation, de supposer que « *tille* est peut-être pour *tîle*, anciennement *tisle* », hypothèse que rien ne justifie. Cette difficulté m'engage à proposer pour ce mot une autre étymologie, c'est le substantif *telgja* « a cutter », par exemple *in tré-telgja* « a wood-cutter » de *telgja* « to shape, hew wood or stone with adze or knife » (Vigfusson, *Icel.-english dictionary*, s. v.), lequel convient à la fois au point de vue de la forme et du sens.

Ch. JORET.

IV.

NABOT.

M. Brachet dit que l'origine de *nabot* est inconnue, et M. Littré me paraît, de même que M. Scheler[2], n'accepter qu'à regret l'étymologie

1. [On sait qu'on appelle à Paris *bouquet* une espèce de grande crevette. M. Littré a eu le tort de classer ce *bouquet*, qui est un dérivé de *bouc*, sous *bouquet* de *bosquetum. — Réd.]

2. M. Scheler remarque que « l'ang. *knap* pourrait peut-être fournir l'éty-

de ce mot proposée par Diez : nor. *nabbi*, « bosse », ou « a small protuberance », comme Vigfusson définit ce vocable. Cette hésitation n'est point justifiée, et l'hypothèse de l'auteur du dictionnaire étymologique des langues romanes, aussi vraisemblable qu'ingénieuse, est rendue certaine par cette circonstance que, dans le *Hyndlu-ljód*, 7, le mot *nabbi* sert à désigner un nain. On voit donc que *nabot* peut très bien dériver du radical scandinave *nabbi*, augmenté du suffixe roman *ot*.

Ch. JORET.

V.

LA FEMME DE SALOMON.

En parlant dernièrement ici (VII, 462) de la légende de la femme infidèle de Salomon, racontée dans les *bylines* russes[1], dans le poème allemand de *Salomon et Morolt* et faiblement imitée dans le *Bastart de Buillon*, je ne trouvais d'autres traces de son existence dans notre ancienne littérature qu'une mention du roman en vers des *Sept Sages*. Une autre, beaucoup plus explicite et plus intéressante, m'avait échappé. Elle se trouve dans *Elie de Saint Gile*. Elie, se méfiant des avances de Rosamonde, lui dit assez crûment (v. 1793 ss.) :

> Salemon si prist feme, dont sovent me ramembre :
> Quatre jors se fist morte en son palais meesme,
> Que onques ne crola ne puing ne pié ne membre;
> Puis en fist uns vassaus toute sa consienche.
> Par le foi que vous doi, fole cose est de feme!
> Certes, con plus le garde, donques le pert on senpre.

Cette allusion a cela de précieux qu'elle nous fait voir que dans le poème français perdu la reine feignait d'être morte pour se faire enlever, comme dans *Salomon et Morolf* et les plus répandues des *bylines* russes, tandis que ce trait a disparu du *Bastart de Buillon*. — L'allusion est moins précise, mais non moins certaine, dans un morceau satirique contre les femmes publié par Jubinal (*Jongleurs et Trouvères*, p. 82), et, d'après deux récensions anglo-normandes, par Wright (*Reliquiæ antiquæ* II, 222) et M. Stengel (*Cod. Digby* 86, p. 38) :

> N'est pas sage qui femme croit,
> Morte ou vive[2], qui qu'ele soit.

---

mologie de *nabot* », mais *knap* ou même *knab*, écos. *nab*, a la même origine que *nabbi*.

1. Le récit des *bylines*, combiné avec l'histoire de la forêt qui marche, se retrouve dans un conte serbe (Vuk Stepanovitch, n° 52); je ne sais pas pourquoi M. Gaster (*Z. f. rom. Phil.* IV, 65) veut que les contes serbes sur Salomon aient une origine immédiate turque.

2. Ces mots montrent que l'auteur du *Blasme des femmes* connaissait bien la légende où la femme de Salomon feint d'être morte.

Car li sages reis Salomon,
Qui de sen out si grant renon
Que plus sage de li ne fu,
Fut par sa femme deceu [1].

D'autre part, Mme C. M. de Vasconcellos a bien voulu me signaler une double version de cette histoire dans les *Livros de linhagens* portugais, et a pris la peine de copier les deux textes dans les *Portugaliæ Monumenta historica*. Ils se trouvent aux pages 180 et 274 du tome I (inachevé) des *Scriptores*. Ce recueil étant difficilement accessible, nous imprimons ces deux morceaux, en respectant l'orthographe peu conséquente de l'éditeur (Herculano). — Les *Livros de linhagens* ont été écrits au XIVe siècle sur des traditions de famille. Il est difficile de dire duquel des trois rois de Léon qui ont porté le nom de Ramiro il s'agit dans cette légende : d'après le second récit, ce serait Ramiro II, mais c'est précisément le seul des trois qui n'ait pas eu de fils du nom d'Ordonho, comme celui que les deux récits attribuent au roi Ramiro. — M. Braga (*Epopeas mozarabes*, p. 119) assigne au double récit des *Livros de linhagens* une origine arabe, parce que l'épisode de l'anneau jeté dans le vase où boit la reine figure dans un poème arabe qui fait partie des *Moallakat*. Mais cet épisode, d'ailleurs étranger au corps du récit, se retrouve dans tant de contes de tout pays qu'il ne saurait rien prouver. — Les deux versions portugaises ne sont évidemment que des variantes du même thème; en les rapprochant l'une de l'autre, on arriverait à reconstituer dans ses traits essentiels un original plus ancien que toutes deux. Cet original était sans doute un poème; en quelle langue, c'est ce qu'il est difficile de dire; cependant les héros étant léonais, on peut croire que le poème primitif était dans le dialecte de Léon. Il est étonnant qu'on n'en trouve aucune trace dans les traditions épiques espagnoles. — La comparaison de la version portugaise avec les autres et la critique de tout ce groupe de récits demanderaient des développements que je ne veux pas aborder ici [2]. Je me borne à remarquer que les savants allemands qui ont voulu voir dans le Salomon du *Salomon et Morolf* un personnage originairement germanique, auquel on aurait plus tard substitué le célèbre roi des Juifs, à cause d'une homonymie apparente, sont certainement

1. On lit dans le fragment de *Modus et Racio* récemment publié par M. Kr. Nyrop (voy. *Rom.* IX, 346), à propos des femmes : *Salomon qui fu le plus sage en fu deceu*. La grande ressemblance des expressions indique que l'auteur de *Modus et Racio* connaissait les vers cités plus haut.

2. Le cycle de récits étudié par M. Liebrecht (*Zur Volkskunde*, p. 39) à propos d'un conte de Gautier Map est apparenté de très près au nôtre; il en diffère par quelques traits et notamment en ce qu'il ne nomme pas Salomon. Un récit arabe appartenant à ce groupe a été récemment traduit par M. Largeau (*Flore saharienne*, Paris, Fischbacher, 1879) et mis en vers par M. Marc Monnier (*Journal des Débats* du 8 nov. 1879).

dans l'erreur. La légende de la femme de Salomon, d'origine orientale, est arrivée en Europe, dans les pays slaves, germaniques et romans, également sans doute par l'intermédiaire des Byzantins.

I.

Este he o linhagem dos mui nobres e muy honrados ricos-homens e filhos-dalgo da Maya, em como elles vem direitamente do muito alto e mui nobre rey D. Ramiro; e este rey D. Ramiro se vê casado com huma rainha, e fege nella rey D. Ordonho ; e pois lha filhou rey Abencadão que era mouro, e foilha filhar em Salvaterra no logo que chamão Myer : entom era rey Ramiro nas Asturias : e quando Abencadão tornou adusea para Gaya que era seu castello, e quando veo rey Ramiro não achou a sa molher e pesoulhe ende muito, e enviou por seu filho D. Ordonho e por seus vassallos, e fretou saas naves, e meteuce em ellas, e veyo aportar a Sanhoane da Furada, e pois que a nave entrou pela foz cobrioa de panos verdes, em tal guiza que cuidassem que erão ramos, cá entonce Douro era cuberto de huma parte e da outra darvores ; e esse rey Ramiro vestiose em panos de veleto e levou consigo sa espada e seu corno, e falou com seu filho e comos seus vassalos que quando ouvissem o seu corno que todos lhe acorressem, e que todos jovecem pela ribeira per antre as arvores, fora poucos que ficassem na nave para mantela, e el foice estar a huma fonte que estava perto do castello ; e Abencadão era fora do castello e fora correr seu monte contra Alfão; e huma donzella que servia a rainha levantouce pela menhã que lhe fosse pela agoa para as mãos, e aquella donzella havia nome Ortiga; e ella na fonte achou jazendo rey Ramiro, e nom o conheceo, e el pediolhe dagoa pela aravia, e ella deulha por hum autre, e el meteo hum camafeo na boca, o qual camafeo havia partido com sa molher a rainha pela meadade ; el deuse a beber, e deitou e anel no autre, e a donzella foice, e deo agoa á rainha, e cahiolhe o anel na mão, e conheceoo ella logo : a rainha perguntou quem achara na fonte; ella respondeu qua não era hi ninguem : ella dice que mentia e que lhe non negace, ca lhe faria por ende bem e mercê ; e a donzela lhe disse entom que achara hum mouro doente e lazarado, e que lhe pedira d'agoa que bebece, e ella que lha dera ; e entonce lhe disse a rainha que lhe fosse por el, e se hi o achasse que lho adusese. A donzela foi por el, e dice lhe ca lhe mandava dizer a rainha que fosse a ella ; e entonces rey Ramiro foise com ella ; e el entrando pela porta do paço conheceoo a rainha, e dice lhe : « Rey Ramiro, quem te aduse aqui? » E el lhe respondeu ca : « O teu amor. » E ella lhe dice que vinha a morrer, e elle lhe respondeu ca pequena maravilha ; e ella dice á donzela que o metese na camara, e que lhe não dese que comese nem que bebece ; e a donzela pensou del sem mandado da rainha ; e el jazendo na camara chegou Abencadão, e derãolhe que jantace, e despois de jantar foise para a rainha ; e desque fizerão seu plazer disse a rainha : « Se tu aqui tivesses rei Ramiro, que lhe farias? » O mouro então respondeo : « O que el a mi faria, matalo. » Então a rainha chamou Ortiga que o adusese da camara, e ella assim o fez, e aduseo ante o mouro, e o mouro lhe disse : « Es tu rey Ramyro? » E elle respondeo : « Eu sou. »

E o mouro lhe perguntou : « A que vieste aqui? » Elrey Ramiro lhe disse entom : « Vim ver minha molher que me filhaste a torto; ca tu havias comigo tregoas, e nom me catava de ti. » E o mouro lhe disse : « Vieste a morrer; mas quero te perguntar : se me tiveces em Mier, que morte me darias? » Elrey Ramiro era muito faminto e respondeolhe assim : « Eu te daria um capão assado e huma regueifa, e faria te tudo comer, e dartehia em cima *em sa çapa*[1] chea de vinho que bebesses : em cima abrera portas do meu curral e faria chamar todas as minhas gentes que viessem ver como morrias, e fariate sobir a um padrão e faria te tanger o corno atè que te hi sahice o folego. » Enta respondeo Abencadão : « Essa morte te quero eu dar. » E fez abrir os curraes e fezeo sobir em hum padrão que hi entom estava; e começou rey Ramiro entom seu corno tanger e começou chamar sua gente pelo corno que lhe acorressem; ca agora havia tempo. E o filho como ouvio acorreolhe com seus vassallos, e meteräose pela porta do castello, e el deceuse do padrom adonde estava, e veyo contra elles, e tirou sa espada da bainha, e descabeçando atá o menor mouro que havia em toda Gaya, andarão todos a espada, e nom ficou em essa villa de Gaya pedra sobre pedra que tudo não fosse em terra; e filhou rey Ramyro sa molher com sas donzellas, e quanto haver ahi achou, e meteu na nave, e quando forão a foz d'Ancora amarrarão as barcas e comerão hi e folgarão, e D. Ramyro deitouce a dormir no regaço da rainha, e a rainha filhouce a chorar; e as lagrimas della caerão a D. Ramiro pelo rostro, e el espertou se, e dist lhe porque chorava, e ella dise lhe : « Choro por o mui bom mouro que mataste. » E então o filho que andava hi na nave ouvio aquella palavra que sa madre dissera, e disse ao padre : « Padre, não levemos comnosco mais o demo. » Entom rey Ramiro filhou uma mó que trazia na nave e ligoulha na garganta, e anchorou ha no mar, e des aquella hora chamarão hi foz d'Ancora.

II.

Ouve huum rey em Leom de gramdes feitos a que chamarom rrey Ramiro o segumdo, e o porque lhe chamarom segumdo foy porque ouve hi outro rrey Ramiro que foy ant'elle. E outro ouve hi rrey Ramiro o terceiro. Este rrey Ramiro o segumdo desçemdeo da linha dereita delrrey dom Affomsso o catollico que cobrou a terra a mouros depoys que foy perdida por rrey Rodrigo como sse mostra no titullo III dos rreys gentiis de Persia e dos emperadores de Roma parrafo VII. Rey Ramiro o segumdo ouuyo fallar da fermusura e bomdades de huuma moura e em como era d'alto samgue e irmãa d'Alboazer Alboçadam, filho de dom Çadam Çada, bisneto de rrey Aboali o que comquereo a terra no tempo de rrey Rodrigo. Este Alboazare Alboçadam era senhor de toda a terra dès Gaya atáa Samtarem, e ouve muitas batalhas com christãaos e estremadamente com este rrey Ramiro, e rrey Ramiro fez com elle gramdes amizades por cobrar aquella moura que elle muito amaua. E fez emfimta que o amaua muyto, e mamdoulhe dizer que o queria veer por se aver de conheçer com elle por as amisades serem mais firmes : e Alboazer Alboçadam mandou lhe dizer

1. Deve ler-se, talvez, *uma copa* (H.).

que lhe prazia dello e que fosse a Gaya e hi se veria com el. E rrey Ramiro foisse la em tres gallees com fidalgos e pediolhe aquella moura que lha desse e fallaya christãa e casaria com ella : e Alboazer Alboçadam lhe rrespondeo : « Tu teens molher e filhos della e es christãao, como podes tu casar duas vezes? » E ell lhe disse que verdade era, mais que elle era tanto seu parente da rrainha dona Aldora sa molher que a samta egreja os parteria. E Alboazar Alboçadam juroulhe por sa ley de Mafomede que lha nom daria por todo o rreyno que elle avia ; ca a tiinha esposada com rrey de Marrocos. Este rrey Ramiro trazia huum grande astrollogo que avia nome Aaman, e per suas artes tiroua huuma noite donde estaua e leuoua aas galees que hi estauam aprestes : e emtrou rrey Ramiro com a moura em huuma galee, e a esto chegou Alboazer Alboçadam e alli foy a comtemda gramde antre elles, e despereçerom hi dos de rrey Ramiro XXII dos boons que hi leuaua e da outra companha muyta. E el leuou a moura a Minhor, depois a Leom e bautizoua e pôslhe nome Artiga, que queria tanto dizer naquell tempo castigada e emsinada e comprida de todollos beens. Alboazer Alboçadam têuesse por mal viltado desso e pemsou em como poderia vimgar tall desomrra : e ouuio fallar em como a rrainha Aldora molher de rrey Ramiro estaua em Minhor, postou sos náaos e outras vellas o melhor que pode e mais emcuberto, e foy aaquell logar de Minhor e emtrou a villa e filhou a rrainha dona Aldora e meteoa nas náaos com donas e domzellas que hi achou e da outra companha muita, e veosse ao castello de Gaya que era naquelle tempo de grandes edifiçios e de noobres paaços. A elrrey contarom este feito, e foy em tamanha tristeza que foi louco huuns doze dias : e como cobrou seu entendimento mamdou por seu filho o iffamte dom Hordonho e por alguuns de seus vassallos que emtemdeo que eram pera gram feito, e meteosse com elles em çimquo galees ca nom pode mais auer. El nom quis leuar galiotes senom aquelles que emtemdeo que poderiam rreger as galees e mamdou aos fidallgos que rremassem em logar dos galliotes : esto fez el porque as galees eram poucas e por hirem mais dos fidallgos e as galees hirem mais apuradas pera aquell mester por que hia. E el cubrio as galees de pano verde e emtrou com ellas por sam Johane de Furado que hora chamam san Johane da Foz. Aquelle logar de huuma parte e da outra era a rribeira cuberta d'arvores, e as galees encostouas sô os rramos dellas, e porque eram cubertas de pano verde nom pareçiam. El deçeo de noite a terra com todollos seus e fallou com ho iffamte que sse deitassem a ssô as arvores o mais emcubertamente que o fazer podesse e per nenhuma guisa nom sse abalassem atáa que ouuissem a voz do seu corno, e ouuimdoo que lhe acorressem a gram pressa. El vestiosse em panos de tacanho e sua espada e seu lorigom e o corno ssô ssy, e foisse sôo deitar a huuma fonte que estaua sô o castello de Gaya : e esto fazia rrey Ramiro por veer a rrainha sa molher pera aver comsselho com ella em como poderia mais compridamente aver dereyto d'Alboazar Alboçadam e de seus filhos e de toda sa companha, ca tiinha que pello consselho della cobraria todo, ca cometemdo este feito em outra maneyra que poderia escapar Alboazer Alboçadam e seus filhos. E porque elle era de gram coraçam puinha em esta guisa seu feito em gram vemtuira : mas as cousas que som hordenadas de Deus veem aaquello que a elle praz e nom assy como os homeens peemssam. Aconteçeo assy que Alboa-

zar Alboçadam fora correr monte contra Alafoões, e huuma sergente que avia nome Perona naturall de França que leuarom com a rrainha seruia ant'ela, leuamtousse pella manhãa assy como avia de custume de lhe hir por agua pera as mãaos. A aquella fonte achou hi jazer rrey Ramiro e nom no conheçeo : e elle pediolhe per arauia da agua por Deus ca sse nom podia dalli leuamtar, e ella deulha per huum açeter, e elle meteo huum camafeo na boca, e aquell camafeu avia partido com sa molher a rrainha per meatade, e elle deusse a beuer e dextou o camafeu no açeter, e a sergente foisse e deu agua aa rrainha. E ella viu o camafeu e conheçeo logo, e a rrainha preguntou quem achara no caminho, e ella rrespondeo que nom achara nemguem, e ella lhe disse que mentia e que lho nom negasse e que lhe faria bem e merçêe : e a sergente lhe disse que achara hi huum mouro doemte e lazerado e lhe pedira da agua que beuesse por Deus e que lha déra : e a rrainha lhe disse que lhe fosse por elle e o trouuesse emcubertameute. E a sergente foy la e disselhe : « Homem pobre, a rrainha minha senhora vos mamda chamar, e esto he por vosso bem ca ella mamdara pensar de vos. » E rrey Ramiro rrespondeo sô ssy : « Assi o mande Deus ». Foisse com ella e emtrarum pella porta da camara, e conheçeo a rrainha e disse : « Rrey Ramiro, que te adusse aqui? » E elle lhe rrespondeo : « O vosso amor ». E ella lhe disse : « Veeste morto. » Elle lhe disse : « Pequena maravilha pois o faço por vosso amor. » E ella rrespomdeo : « Nom me as tu amor pois daqui leuaste Artiga que mais preças que mim, mais vay te ora pera essa trascamara e escusar me ey destas donas e domzellas e hirmey logo pera ti. » A camara era daboueda e como rrey Ramiro foy dentro fechou ella a porta com huum gram cadeado. E elle jazendo na camara chegou Alboazer Alboçadam e feysse pera a ssa camara e a rrainha lhe disse : « Se tu aqui tivesses rrey Ramiro, que lhe farias? » O mouro rrespomdeo : « Que elle farea a mym, mata lo com grandes tormentos. » E rrey Ramiro ouuia tudo. E a rrainha disse : « Pois, senhor, aprestes o teens, ca aqui estaa em esta trascamara fechado, e ora te podes delle vimgar aa tua vontade. » E elrrey Ramiro emtemdeo que era emganado per sa molher e que já dalli nom podia escapar senom por arte alguuma ; e maginou que era tempo de sse ajudar de seu saber, e disse a gram alda voz : « Alboazer Alboçadam, sabe que eu te errey mall, mostramdote amizade leuey de ta casa ta irmãa que nom era da minha ley : eu me confessey este peccado a meu abade, e elle me deu em pemdemça que me veesse meter em teu poder o mais vilmente que podesse, e se me tu matar quisesses que te pedisse que como eu fezera tam gram peccado ante a ta pessoa e ante os teus em filhar ta irmãa mostrando te boo amor, que bem assy me desses morte em praça vergonhosa : e por quamto o peccado que eu foz foy em gramdes terras soado que bem assy a minha morte fosse soada per huum corno e mostrada a todos os teus. E ora te peço, pois de morrer ei, que faças chamar teus filhos todos e filhas e teus parentes e as gentes desta villa e me faças hir a este curral que he de grande ouuida e me ponhas em logar alto e me leixes tanjer meu corno que trago pera esto a tanto atáa que me saya a alma do corpo, e em esto filharas vimgança de mym, e teus filhos e parentes aueram prazer e a minha alma sera salua : esto me nom deues de negar por saluamento de minha alma, ca sabes que per ta ley deues saluar se poderes as almas de todas as leys. » Esto diziu el por fazer viir alli todos seus filhos e

parentes por se vimgar delles, ca em outra guisa nom os poderia achar em huum, e porque o curral era alto de muros e nom avia mais que huuma porta per hu os seus aviam d'emtrar. Alboazer Alboçadam pemssou no que lhe pedia e filhou delle piedade e disse contra a rrainha : « Este homem rrepemdido he de seu peccado, mais ey eu errado a elle que elle a mym, gram torto faria em o matar pois se pooem em meu poder. » A rrainha rrespomdeo lhe : « Alboazer Alboçadam fraco de coraçom ! eu sey quem he rrey Ramiro, e sey de certo seo saluas de morte que lhe nom podes escapar que a nom prendas delle, ca elle he arteyroso e vingador assy como tu sabes : e nom ouuiste tu dizer como elle tirou os olhos a dom Hordonho seu irmãao que era moor ca el de dias por o deserdar do rreyno? E nom te acordas quamtas lides ouueste com elle e te vemçeo e te matou e catiuou muitos boos? E já te esqueçeo a força que te fez de ta irmãa, e em como eu era sa molher me trouueste, que he a moor desomrra que os christãaos podem aver. Nom es pera viuer nem pera nada se te nom vimgas : e sse o tu fazes por tua alma por aqui a saluas, pois he homem d'outra ley e he em contrayro da tua, e tu dalhe a morte que te pede pois já vem consselhado de seu abade, ca gram peccado farias se lha partisses. » Alboazer Alboçadam olhou a dizer da rrainha e disse em seu coraçom : « De mala ventura he ho homem que sse fia per nenhuuma molher : esta he sa molher lidima e tem iffantes e iffamtas delle e quer sa morte desomrrada : eu nom ei porque della fii, eu alongalaei de mim. » E pemssou em no que lhe dizia a rrainha em como rrey Ramiro era arteyroso e vimgador e rreçeousse delle se o nom matasse, e mandou chamar todollos que eram naquelle logar, e disse a rrey Ramiro : « Tu veeste aqui e fezeste gram loucura ca nos teus paaços poderas filhar esta peemdença : e porque sei se me tu teuesses em teu poder que nom escaparia ua morte, eu quero te comprir o que me pedes por saluamento de tua alma. » Mamdou tirar da camara e leuouo ao curral e poello sobre huum gram padrom que hi estaua, e mamdou que tamgesse seu corno atanto atáa que lhe sahisse o folego. E el rrey Ramiro lhe pedio que fezesse hi estar a rrainha e as donas e domzellas e todos seus filhos e seus parentes e cidadãaos naquell curral : e Alboazer Alboçadam feze o assy. E rrey Ramiro tangeo seu corno a todo seu poder pera o ouuirem os seus : e o iffamte dom Ordonho seu filho quamdo ouuio o corno acorreo lhe com seus vassalles e meterom sse pella porta do curral : e rrey Ramiro deçeosse do padram domde estaua e veo contra o iffamte e disse lhe : « Meu filho, vossa madre nom moyra nem as donas e domzellas que com ella veerom, e guardade a de cajom, ca outra morte mereçe. » Alli tirou a espada da baynha e deu com ella Alboazer Alboçadam per çima da cabeça que o femdeo atáa os peitos. Alli morrerom quatro filhos e tres filhas d'Alboazer Alboçadam e todos os mouros e mouras que estauam no curral, e nom ficou em essa villa de Gaya pedra com pedra que todo nom fosse em terra, e filhou rrey Ramiro su molher com sas donas e domzellas e quamto aver achou e meteo nas gallees. E depois que esto ouue acabado chamou o iffamte seu filho e os seus fidalgos e contoulhes todo como lhe aveera com a rrainha sa molher e el que lhe dera a vida por fazer della mais crua justiça na sa terra. Este ouuerom todos por estranho de tamanha maldade de molher, e ao effamte dom Ordonho sayrom as lagremas pellos olhos e disse contra seu padre : « Senhor, a mym nom cabe de fallar em esto porque he minha madre senam tanto que

oulhees por vossa homrra. » Entrarom entom nas gallees e chegarom aa foz d'Ancora e amarrarom sas gallees por folgarem porque aviam muito trabalhado aquelles dias. Alli forom dizer a elrrey que a rrainha siia choramdo, e elrrey disse : « Vaamola veer. » Foy la e proguntoulhe porque choraua, e ella rrespondeo : « Porque mataste aquelle mouro que era melhor que ti. » E o iffamte disse contra seu padre : « Esto he demo : que querees delle? que pode ser que vos fugirá. » E elrrey mandou a emtom amarrar a huuma moo e lançalla no mar, e dês aquelle tempo lhe chamarom foz d'Ancora.

G. P.

VI.

BRIBES DE LITTÉRATURE POPULAIRE.

Dans le dernier volume du *Livre de bord* de M. Alphonse Karr (III, 61-2 ; Paris, 1880), se trouve la « vieille chronique » suivante :

En l'an du Christ quinze cent treize,
Un jour, la Discorde et le Vent
Par la Beauce, tout à leur aise,
Cheminaient au soleil levant.
Devisant ensemble, ils arrivent
Dans la ville de Chartres, puis,
Après vingt cercles qu'ils décrivent,
Ils prennent *la ruelle au Puits*,
Qui longe, en étroite spirale,
Le flanc nord de la cathédrale.
La Discorde au Vent dit alors :
« Reste un peu là ; j'ai quelque chose
« A dire aux chanoines, pour cause
« De service. Attends-moi dehors. »
Se glissant sous le porche en mitre,
La Discorde, à l'angle des tours,
Entra tout droit dans le chapitre...
Le Vent dehors l'attend toujours !
C'est pourquoi fourrures de martres
Et manteaux ne se quittent pas,
Été comme hiver, sur le pas
De la cathédrale de Chartres.

Cette chronique (signée par Émile Deschamps) a pour titre : « Pourquoi il fait toujours du vent le long de la cathédrale de Chartres », et nous l'avons publiée ici afin d'attirer l'attention des amis de la littérature populaire sur cette tradition locale, le vrai asile de telles notices, *Mélusine*, n'existant malheureusement plus. Cette tradition, qui en France se rattache à l'un des monuments les plus grandioses de l'architecture du XIIIe siècle, se retrouve en Danemark, où elle se rattache à la plus

vénérable église de Copenhague, à celle de Notre-Dame. La facétie en question a été publiée par M. Svend Grundtvig dans ses *Gamle danske Minder* (I, p. 21), sous le titre de : « Le diable et le vent sur la place de l'église de Notre-Dame » ; on voit qu'il ne s'agit pas ici d'un personnage allégorique, mais bien du diable lui-même ; pour le reste, les contes sont similaires : la Discorde laisse le Vent à la porte de l'église de Chartres pour entrer dans le chapitre ; le diable laisse le Vent à la place de Notre-Dame pour entrer à l'évêché de Copenhague, situé au coin de cette place ; le Vent reste seul sur les deux places pour attendre son compagnon, et, comme celui-ci ne revient pas, il reste là pour toujours. Il serait intéressant de savoir si la même légende se retrouve dans d'autres villes, si cette même circonstance qu'il fait toujours du vent sur telle ou telle place aurait donné naissance à la même légende explicative.

Kr. NYROP.

COMPTES-RENDUS.

Le Roman d'Aquin, ou la Conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne, chanson de geste du XIIe siècle, publiée par F. Joüon des Longrais, ancien élève de l'École des chartes. Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1880, pet. in-8°, cxxvij-240 p.

La chanson de geste qui raconte comment Charlemagne reconquit la Bretagne sur le roi sarrasin Aiquin [1] est depuis longtemps connue, et on a signalé les traditions locales qu'elle a seule conservées et qui lui donnent toute sa valeur. Composée, suivant toute vraisemblance, de 1170 à 1190 (voy. la préface de la présente édition, p. xxxix), elle ne nous est parvenue que dans une détestable copie du XVe siècle, incomplète de la fin et mutilée du commencement, et où le sens, la grammaire et la mesure sont massacrés avec une barbarie et une inintelligence sans pareilles. C'est ce qui a empêché jusqu'à présent la chanson d'*Aiquin* de trouver un éditeur, soit parmi ceux qui s'intéressent surtout à notre ancienne poésie, soit parmi ceux qui sont plus particulièrement touchés du côté breton du sujet. M. Longnon, attiré par les problèmes géographiques que soulève le poème, en avait proposé la publication à la *Société des anciens textes français*, qui avait accepté en principe; elle a été devancée par la *Société des bibliophiles bretons*, à laquelle, il faut le reconnaître, pareille tâche revenait de droit, et qui a trouvé pour s'en acquitter un éditeur fort bien préparé, au moins pour certains côtés du travail.

M. Joüon des Longrais commence par faire l'histoire du manuscrit, conservé au moins depuis le XVIe siècle dans la petite île de Cézembre, en face de Dinard, où les Cordeliers, puis les Récollets avaient un couvent. Ce couvent ayant été brûlé par les Anglais en 1693, le ms. fut sauvé, acheté par Colbert, et entra ainsi à la Bibliothèque nationale, où il porte aujourd'hui le n° 2233 du fonds français. M. J. montre que les trois autres mss. ne sont que des copies de celui-là, qu'il assigne, à tort suivant nous (voyez le fac-similé joint à l'édition), au commencement du XVe siècle ou même à la fin du XIVe: il nous paraît être du milieu du XVe siècle, et la philologie ne permet guère de le faire remonter plus haut. Vient ensuite une bibliographie très riche de toutes les mentions qui ont été faites d'*Aiquin*, soit dans des livres d'histoire littéraire (depuis des

1. Le ms. porte partout *Aiquin*, sauf à un seul endroit (voy. la note du v. 78); c'est donc évidemment la forme qu'il faut adopter. Il est vrai que la forme *Aquin*, comme on le verra tout à l'heure, est celle qui devint populaire en Bretagne.

notes manuscrites de Fauchet), soit dans des recherches sur l'histoire de Bretagne, soit à propos de Du Guesclin (on verra tout à l'heure pourquoi).

M. J. des L. étudie ensuite la langue et la versification du poème, essayant de démêler ce qui appartient à l'auteur d'avec ce qui est le fait du copiste. La tâche, à vrai dire, n'est pas aisée. Le copiste du XVe siècle s'est efforcé de ramener à la langue de son temps (fortement mélangée par lui de formes dialectales), c'est-à-dire de rendre intelligible, un texte qu'il ne comprenait lui-même que médiocrement. Son travail ressemble d'assez près à celui qu'a fait sur le livre de Joinville le remanieur dont le travail nous est parvenu dans les mss. L et B (voy. *Rom.* III, 410) ; seulement la langue de Joinville était plus compréhensible au milieu du XVe s. que celle d'*Aiquin* et a par conséquent été moins maltraitée. Ajoutez que l'auteur de notre ms. n'a pas plus de souci du rhythme que du sens et défigure la moitié des vers qu'il transcrit. Dans un pareil état de choses, il est bien difficile de se faire une idée de la langue du poète primitif. Les rimes seules peuvent nous aider, et elles sont ici peu intéressantes. Notons un fait important. Les rimes en *is* sont fréquentes dans le poème (plus de 450 vers); or parmi les mots qui y figurent, on trouve non seulement des mots où l'*i* provient de ĭ tonique ou, dans certains cas, de ā, mais des mots où il provient de *ĕ* + *j*, p. ex. *pretium* 197, 244, 257, 426, 529, 957, 1007, *pretio* 385, 393, *sex* 221, 1016, **delectas* 232, *disconfectas* 474, *pejus* 971, *exlectus* 1014[1]. Or il suit de là que l'auteur du poème, qu'il fût ou non de la Bretagne *gallo*, n'en suivait pas le dialecte (on sait que dans le *Roland* on ne trouve pas, sauf *sire*, de mots de ce genre dans l'assonance en *i*). L'examen des rimes nous prouve encore que le poète disait *Dé*, *pité*, *mauvaisté*, distinguait d'ailleurs très bien *ié* de *é* (les quelques infractions à la règle viennent du copiste), ne contractait pas *iée* en *ie* (*lie* 3015 est très douteux), ne distinguait pas *eu* de *ou*, confondait *aigne* et *eigne*, mais avait une tendance à séparer *ent* de *ant*, confondait *s* et *z*, ne prononçait pas l'*n* dans *-ins*, ni l'*r* suivi d'*s* (voy. les v. 253, 317, 324, 329, 344, 408, 434, 454, 523)[2]. Il observait assez bien les règles de la conjugaison et de la déclinaison, sauf qu'il se permettait, comme le font de bonne heure les poètes de la région occidentale, de mettre, pour les besoins de la mesure ou de la rime, le cas-régime en place du cas-sujet. La copie présente beaucoup de traits de la phonétique proprement bretonne (p. ex. *sere* = senior, *niez* = noctes, *mé* = medio, *ai* et *ei* pour le fr. *oi* de ē, ĭ, et d'autre part *oay* et *ouay* pour le fr. *oi* de ŏ, *au* (*poay pouay*, *joaye*, *boays*, *ouayt*, *noayse*, *ouaysiaulx*), *-iz* pour *-ir* à l'infinitif (*mouriz*), *-oint* et *-aint* pour *-oient* aux 3es pers. plur., etc. En plusieurs cas il est difficile de dire si ces traits viennent du dernier scribe ou du modèle qu'il avait sous les yeux.

L'éditeur d'*Aiquin* pense que le poème, tel qu'il nous est arrivé, est le remaniement d'une œuvre plus ancienne qui aurait été composée vers 1180, refaite

1. On ne trouve pas de cas analogues dans les laisses en *i*, *in*, *ir*, *it*.

2. Dans la laisse XIX en *ant*, qui a 118 vers, on ne trouve que trois mots en *ent* : *atent* 1583, *hardement* 77 et 1637, *jacerent* 1597. Les mots *omnipotent* 1571, *sanglent* 1586, 1620, 1661, *escient* 1612, *gent* 1658, sont, comme on sait, partout tolérés dans la rime en *ant*. Le mot *soudement*, trois fois répété, 1558, 1590, 1629, est une faute du copiste pour *souduiant* qu'il ne comprenait pas. M. J. des L. le traduit par « à la sourdine » ; s'il était admissible ici, il signifierait « soudainement ».

et interpolée au XIIIe siècle. Les raisons qu'il en donne ne sont, à mon avis, nullement probantes. La première est que le ms. a conservé des traces d'assonance, et que « une des laisses où subsistent des assonances est précisément l'avant-dernière du poème [*lisez* du manuscrit], et l'inachèvement de la mise en rime à la fin des chansons a été signalé comme un des signes de l'interpolation [*lisez* du remaniement] ». Ces deux propositions sont erronées; en réalité il n'y a pas d'assonances dans *Aiquin*, non plus à l'avant-dernière strophe qu'aux autres. Les rimes qui semblent imparfaites sont, ou des licences reçues dans les poèmes les mieux rimés, ou des fautes du copiste, ou même des restitutions malencontreuses de l'éditeur. Il est aisé de le démontrer. Les laisses féminines (*aille, aigne, ie*) ne présentent aucune de ces assonances apparentes[1]. Voyons les autres. Les différentes rimes en *é*, — *é, és, er, ier*, — sont naturellement celles qui en offrent le plus. Examinons d'abord les laisses en *é*, au nombre de dix. Nous y relevons des mots en *és, er, el, ef*, qui ne fournissent par conséquent avec *é* qu'une assonance. Pour les mots en *és*, nous remarquons tout de suite qu'on n'y trouve ni un mot à *s* thématique (*nés, remés*, etc.), ni une 2e pers. plur. (*chantés*, etc.), bien que ces formes soient si fréquentes et si commodes. Cela suffit presque à nous prouver qu'il n'y a pas d'assonance réelle en *és*. Et en effet toutes les rimes en *és* doivent prendre *é* ou le peuvent en admettant la licence indiquée plus haut, par laquelle le régime (pluriel) est mis à la rime pour le sujet. Il y a cependant quelques exceptions, mais elles ne sont qu'apparentes. V. 812 le païen Doret *Soubz son escu fiert Hoés le parlé* [l. *l'emparlé* ou *le barbé*], *Desuz la bouche il luy fiert rez a rez :* ce dernier vers, qui ne veut pas dire grand'chose, est de l'éditeur; le ms. porte : *Desuz la bouche luy fiert esree*, lisez : *Desus la boucle l'a frait et estroé*. V. 1542 *Contre ung des noz y a bien sinc malfé;* v. 2441 *Contre ung des noz y a bien sept malfé;* il faudrait *malfés*, mais il faut sans doute corriger dans les deux cas *i sont bien*. V. 2113, ms. *Cinq ans a ja touz passez ;* corr. *Cinc ans a ja acompli et passé* (cf. v. 2157 et *Rom.* IV, 285). V. 2192 *Drecent les murs, reparent ly fousé;* M. J. corrige *les fousé*, il faudrait alors *fousés*, mais corr. *le fossé*. V. 2690 *L'esve lour bat es flans et es costez*, corr. *luy b. el flanc et el costé* (cf. 1795). V. 2694 *Moult en y a de mors et d'affolez*, corr. *Moult en sont ja et mort et afolé*. Les mots en *-er* se divisent en deux séries; les uns sont des noms, venant de noms latins en *-are*, et qui, au m. â., perdaient souvent leur *r;* ceux-là sont parfaitement admissibles à la rime en *é*, et s'y trouvent souvent dans notre poème, écrits, ce qui n'importe pas, tantôt *er*, tantôt *é*. Tels sont : *auté* 1070[2], *bouclé* 1385, *sanglé* 1382. Les autres sont des infinitifs, et ceux-là ne sont introduits que tautivement dans notre rime. J'en ai relevé quatorze exemples. V. 764 *que ge ne puis nommer*, l. *qui ci ne sont nomé*. V. 1534 ms. *Francs sestourmissent allez vous sans aller*, M. J. corrige avec bien peu de vraisemblance : *allas! vont s'en aller;* il faut sans doute *as les vous*[3] *sus levé* (*levés* serait plus correct). V. 1810 Naime, pâmé, et qu'on croit mort, revient à lui : *Lors se dresa le roy à esgarder*, corr. évidem-

1. Les laisses féminines (surtout en *ie*) sont au contraire celles qui, dans les chansons remaniées imparfaitement, présentent les plus nombreuses assonances.
2. Cela n'empêche pas qu'on ne trouve *auter* v. 1895, 1900, etc. à la rime en *er*.
3. Nous verrons plus tard encore que le copiste ne comprenait pas cette locution.

Quantour leglise ont ferme lour pastis
Forment sen sont les vasseaulx espouriz
Celle gent poygnent les destriers arabiz
Le saint hermite lour fut chandel regit
Juques a sa salle a les franczoys conduit
Les paens tuent (*éd.* crient) si les ont enuoiez
Fort se deffent le lignage haiz
A noz gentz lencent maint gauelot fourbiz
Lieue la noaise et le bret et le cri.

En voici la restitution :

Quant lor ot dit et conté Corentins [1]
Des Sarrazins les cuivers maleis
Qu'entor l'eglise ont fermé lor palis [2],
Forment s'en sont li vassal esjois.
Celle part poignent les destriers arabis :
Li sains hermites lor fut chadeaus et guis [3],
Jusqu'a sa celle a les François conduis [4].
Les paiens truevent, si les ont envais [5].
Fort se defent li lignages hais :
A nos gens lancent mains javelos fourbis ;
Liéve la noise et li brais et li cris.

On voit qu'il n'y a pas là plus d'assonances qu'ailleurs. Le fragment d'*Aiquin* que nous possédons est rimé d'un bout à l'autre [6].

---

1. On a vu que *-ins* rime avec *-is ;* toutefois le vers pourrait se refaire autrement.
2. Cf. v. 3030 : *Entour l'eglise se logent li mastin.* P.-ê. aussi *postis ?*
3. Cf. *Ogier,* v. 2343 : *Et Mahomès nos fu caiaus et guis.* M. J. a bien interprété *chandel,* mais il conserve *regit,* en le rattachant à *regehir.*
4. Cette rime, si elle est bien assurée, est intéressante pour la prononciation du poète.
5. Cette correction d'*enuoiez* est de l'éditeur.
6. Il faut signaler un cas curieux et fréquent dans notre poème. M. von Lebinsky a remarqué (voy. *Rom.* VII, 620 ; cf. *Zeitschr.* III, 250) que l'apposition à un nom au régime prend souvent la forme du nominatif. *Aiquin* offre plusieurs exemples de cet usage :

175 Au roy Aiquin le couvert (*c.* li cuivers) regnoiez,
199 Vers Quidalet la cité seignouris.
354 Il est a Doul la cité seignouris.
384 Nantez la belle la cité seignouris.
2503 Qui est nevon Aiquin le (*c.* li) amirez.

Mais il va plus loin dans l'emploi de cette construction. Il met parfois l'adjectif au cas sujet, même quand il est apposé à un régime à l'aide d'un simple article :

379 De cy au temps Clodoveil ly entis.
425 De Baudouin, de Richer le gentilz.
481 Et Baudouin et Richier le gentils.
1002 Te donnay femme Baqueheut la gentis.

Et, ce qui me semble tout à fait exceptionnel, mais attesté par le grand nombre d'exemples, il se permet de mettre au nominatif l'adjectif qui qualifie directement un sujet :

200 Cité est bonne, faite dou temps entis.
248 En mé la ville ot un palais entis.
250 A or d'Arabe bien fait (*c.* fais) et bien polis.
255 Tel clarté getent ou palais seignoris.
262 Blanche ot la barbe, le chef chenu[s] flouris,
265, 298, 464 En son poing tint ung gavelot fourbis.
308 Gent ot le corps, gresle[s] et eschevis.
320 Quant el[e] vit luy roy maltalentifs.
487 Ou palais monte qui est dou temps antis.
759 De bien feriz sus payens deffeé.

Le second argument que l'éditeur fait valoir à l'appui de son hypothèse d'un remaniement n'est pas plus solide. « On ne s'explique, dit-il, la présence d'alexandrins au milieu des décasyllabes que si l'on admet qu'un second travail ait modifié la mesure primitive. » Ainsi le remanieur aurait mélangé 72 alexandrins (c'est le compte de M. J.) dans les 3000 décasyllabes primitifs. Ce procédé est *a priori* fort invraisemblable. En fait, tous les alexandrins plus ou moins exacts sont le produit de la négligence du copiste, et se laissent facilement réduire à dix syllabes. Il y en a d'abord toute une série où il suffit de remplacer *Charlemaine* par *Charle*, et on sait combien cette faute est fréquente dans les mss. de chansons de geste. Les voici :

19 La descent Charle(maine) en la lande enermie.
158 Charle(maine)s respont par moult doulce raison.
350 Et si sers Charle(maine), le roy de Saint Denis.
388 Dictes a Charle(maine), le roy de Saint-Denis.
416 Charle(maine), font ilz, tu say[es] mal(d)[e]is.
427 De cy a Charle(maine) nen ont [les] frains gauchis.
434 Charle(maine) l'entent, si gecte deux souspirs.
498 Onc ne fu Charle(maine) si foul ne si hardis.
550 Et Charle(maine) vient, qui [ne] s'atarde mie.
574 Aid[i]ez [a] Charle(maine) pour Dieu qui ne menty.
601 Amy, dist Charle(maine), va Aiquin, si ly dy.
632 De cy a Charle(maine) brocha [il] l'araby.
647 Lors a roy Charle(maine) son grant ost ord(i)ené.

A partir de ce vers le copiste s'est abstenu de ce changement intempestif. Il n'en est pas de même d'une substitution de forme qui lui a fait allonger les vers d'un bout à l'autre de son travail. Tous les vers suivants sont réguliers si on y change *estoie*, *estoit* ou *estoient*, formes modernes, en *ere*, *ert*, *erent*, formes anciennes.

95 De pierre *estoit* faitte, de chaulx et de sablon [1].
100 O l'arcevesque de Doul qui *estoit* prodon.

1252 Prennent lours lances et lours espiez molu.
1381 Et si apportent dis mille beufs tué.
1393 O bien deux mille de chevaliers armé.
1532 Fierent de haches et de brancs aceré.
1539 [Il] fierent fort sus payens defeé.
1553 Sus ces peans felon(s) et mescreant.
2122 Tu lesseras les crestiens (*c.* François) deffeé(z).
2851 Ferez, paens, sus Franczoys defayé.

Enfin la même anacoluthe se présente quand le participe est séparé par un verbe du nom auquel il se rapporte :

375 Le roy de France avré ge mort (*c.* mors) ou vifs,
376 Et en Oregle l'envoy[e]ré chetifs.
504 Ou en Oreigle l'(en) envay[e]ré chetifs.
513 Le roy de France me debvez rendre vifs.
1052 Le roy de France vous rendré mort (*c.* mors) ou vifs.
1120 De moy servir vous voy entalenté.
1315 Et de ses hommes qu'il voit ars et greslé.
1762 Ne les voy pas ci o vous retourné.

Pour les mots en *is*, on pourrait proposer une autre explication ; mais celle que je donne me paraît mise hors de doute par le fait qu'elle s'applique à des mots de plusieurs autres catégories, tous adjectifs ou participes.

1. M. J. appelle ce vers alexandrin, ainsi que plusieurs autres pareils. En réalité il est faux, le premier hémistiche ayant 5 syllabes.

266 Dont le manche *estoit* d'or et d'argent bien mis.
315 Qui moult *estoit* riche, fourré estoit de gris.
703 Sire *estoit* de Cordes, une terre lointaigne.
788 Quar il *estoit* riche (homme) et en abvoit planté.
851 (et) Auxi *estoit* vespres et le soulail couché [*c.* cliné].
866 Quar le pays (y) *estoit* de bouays tout planté.
968 Au roy le mainent qui *estoit* de Nort pays.
1093 Dou[t] lour [*c.* li] seignour(s) *estoint* mor(s) et tué.
1340 Petite *estoit* Rance au pié de la cité.
1422 Quant ge *estoye* enfant (*c.* enfes) en mon petit aé.
2006 Ly roys Adace (a) qui Romme *estoit* la cité.
2282 Mays gastée *estoit* lonc temps avoit passé.
2475 Frouessent les buchez (*c.* broches) qui *estoint* ou fousé.

Le même fait se reproduit, mais plus rarement, pour *iert* = *erit*, remplacé par *sera* :

624 Ja Mahommet par moy ne *sera* degreppy [1].
902 Ja ne *sera* par moy le chemin achevé.
1464 Mès mal le font, (et) cher lour *sera* conperé.
2175 Encore(s) en *sera* sires et avoué.

Dans beaucoup d'autres vers le prétendu alexandrin se ramène au décasyllabe par une suppression tout indiquée :

144 Ne fust Ripé o moy et (auxi) Salemon.
179 O .III(I). M. hommes de (*c.* a) vers heaulmez gemez (*c.* vergiés).
254 .IIII. (i a) escarboucles rouges comme feu espris.
446 (Damne) Dé, ce dist Charles, qui oncques ne mentis.
642 N(e ne s)'en tournera avant (*c.* ains que) soit avespré.
876 De (l'un) main en (l')autre l'a tourné et viré.
933 Et luy fera (ce dit) adourer Apolin.
1103 De cy en France s'en est ung mes(aige) alé.
2423 Mès ceste est plus (belle), ce me dit mon pencé [2].
2872 Ne l'eussez (eue) a tretout mon aé.

Dans les autres vers (170, 445, 447, 566, 607, 694, 801, 932, 1151, 1270, 1301, 1344, 1698, 1739, 1754, 1913, 2088, 2100, 2420, 2435, 2666, 2699, 2811, 2964, 3060), la restitution n'est pas aussi évidente du premier coup, mais n'est pas moins assurée et n'est guère plus difficile. Il serait fastidieux de la donner ici pour tous les cas. La voici pour les vers 32-37, sur lesquels l'éditeur remarque : « Six vers alexandrins de suite, dénotant un essai de transformation de la mesure du poème. » Notons d'abord que de ces six prétendus alexandrins, trois seulement ont en réalité douze syllabes ; les autres sont boiteux de toute façon :

A Saint Michel ala (*l.* vait) fere s(on)'orison,
Et (*l.* Moult) y fist (moult) riche et grande oblacion,
Ung marc d'argent ofrit et ung (riche) mangon,

1. L'éditeur a imprimé dans son texte la bonne leçon : *Ja Mahomet n'*[*i*]*ert par moi deguerpy* ; mais en note il s'en excuse comme d'une inadvertance causée par l'identité du v. 608.

2. L'éditeur, qui dans sa note qualifie ce vers d'alexandrin, en a donné dans l'*Errata* la restitution.

Lors se devalle aval (de)dans le sablon,
A cheval (si) monte et se prant a l'arson ;
Ly ost (sy) s'arete (et) sans nulle [con]tançon.

Il faut remarquer ici que l'éditeur d'*Aiquin* n'a de l'ancienne versification qu'une idée très vague. Il croit que les syllabes où se trouve un *e* féminin peuvent à volonté se prononcer ou ne pas se prononcer (voy. les notes des v. 2044, 2267, 2270, 2346, l'*errata* de la note sur le v. 2506, etc.). Il a aussi sur l'élision et sur l'enclise les idées les plus confuses. Il semble cependant qu'il attribue au copiste seul ce qu'il appelle (p. xxxiij) « l'élision abusive de syllabes qui devaient être sonores » ; mais ensuite il refuse de compter dans le total des vers faux « les vers que le manque d'élision fait paraître faux (?) », et dans les notes il justifie souvent des vers certainement faux en admettant ou en rejetant l'élision contrairement aux règles.

Les deux raisons de forme invoquées par M. J. en faveur d'une double rédaction d'*Aiquin* étant écartées, restent les arguments tirés du fond. Il suffit de les énoncer pour en faire voir la faiblesse. « Nous rapprochons de ces faits [les assonances et les alexandrins] différents caractères qui accusent l'allongement, le délayement, tels que la disproportion des laisses entre elles, l'accroissement exagéré des tirades *masculines* de rime facile, la longueur démesurée des prières (!); enfin le contraste entre la rapidité des événements dans les cinq cents derniers vers et la lenteur de l'action dans les deux premiers tiers de la chanson. » Tout cela, on le voit, ne signifie absolument rien, et l'auteur de la préface sera seul à conclure : « L'existence d'une version antérieure nous paraît donc certaine. »

Le paragraphe suivant traite de la *date* et de l'*origine* du poème. L'éditeur prend ici sa revanche, en établissant, par des raisonnements judicieux et souvent fins, empruntés à l'histoire et à la littérature, la date reculée (1170-1190) de la chanson. L'auteur, suivant lui, était Breton. Je ne sais s'il ne serait pas plus vraisemblable d'y reconnaître un jongleur français établi en Bretagne. Il cite, il est vrai, beaucoup de noms bretons ; il connaît parfaitement la topographie des pays entourant Dol et Saint-Malo, et aussi d'autres contrées bretonnes ; il nous a conservé diverses légendes purement armoricaines, et le fond même de son poème repose sur des traditions locales. Mais tout cela est bien francisé, transformé d'après le moule conventionnel des chansons de geste, que l'auteur possède à fond ; les légendes bretonnes sont bizarrement altérées (ainsi *la vieille Ahès*, qui construit les chemins, devient *la vieille femme d'Ohès*) ; enfin, comme nous l'avons vu, la langue n'a aucun cachet dialectal. M. J. des L. a découvert dans une enquête de 1181 la mention d'un « Garin Trosse bof, » *joculator*, auquel l'archevêque de Dol Roland, mort en 1177, avait donné un champ ; or notre poème paraît surtout fait à la gloire de l'archevêque de Dol Isoré, qui en est le Turpin, et du siège archiépiscopal de Dol, dont il affirme hautement les prétentions alors fort contestées. Il est très séduisant d'en reconnaître l'auteur dans ce Garin Troussebeuf, récompensé par l'archevêque de Dol non, comme d'habitude, par un manteau ou un cheval, mais par un domaine. Son nom n'a d'ailleurs rien de breton.

M. J. parle ensuite de « l'auteur du remaniement ». Ce remaniement étant

imaginaire, ce que dit l'auteur à ce propos est naturellement peu sérieux, ou s'applique à l'auteur unique. La date assignée avec raison au poème est précisément celle des chansons rimées comme *Aleschans*, *Fierabras*, *Gaidon*, etc., avec lesquelles la nôtre, bien que notablement inférieure, offre les analogies les plus frappantes.

Le paragraphe V est consacré au *Cycle de la Chanson*. M. J. y montre qu'il est au courant des études faites sur notre ancienne épopée. Il les enrichit en relevant tout ce qui s'y rapporte à la Bretagne (p. xlvij, n. 1). Il cherche ensuite à déterminer la place d'*Aiquin* dans l'histoire poétique de Charlemagne. Comme il le remarque fort bien, le poète a placé son récit au début du règne du grand empereur, après une expédition en Saxe qui en aurait rempli les sept premières années. C'est pendant que les barons bretons guerroyaient avec Charle de l'autre côté du Rhin que les Sarrasins sont venus s'emparer de leur pays, dont la reconquête est le sujet du poème. Il résulte de cette date choisie par l'auteur qu'il n'a pu faire figurer dans son récit aucun des héros classiques de l'épopée carolingienne ; on y voit bien le père de Roland, mais non Roland lui-même, ni Olivier, ni Oger, etc. ; ils étaient tous alors en bas âge. Naime seul y figure, et le poète, oubliant qu'il place lui-même son récit avant la guerre d'Aspremont, où Naime est présenté comme un jeune homme, lui donne par habitude une *barbe flourie* (v. 2899). L'autre héros du poème est un certain Fagon, inconnu d'ailleurs, qui pourrait bien être d'origine bretonne[1]. — M. J. montre que l'auteur d'*Aiquin* a connu *Roncevaux*, *Aspremont*, *Guitalin* ; il faut sans doute y joindre *Girard de Vienne*, ce qui n'est pas sans intérêt pour la date d'*Aiquin*. On lit en effet aux v. 704 ss. :

Ung bon cheual conquist charlemaine...
Yceul cheual sy auoit non corengne
Nauoit meillour de cy en alemaigne
Puis ot mestier au bon roy charlemaine
Vous soupuiengne ou fut grant la bergaigne
Et auxi fut de oliuier luy chadoine
Contre rolend qui fut mort en espaigne
Humes perdeist charles en la bergaigne

Ces vers sont altérés d'une façon probablement irréparable (M. J. intervertit le 7e et le 8e, et n'y gagne pas grand'chose) ; j'y vois une allusion au siège de Vienne par Charlemagne (lisez *Desous Vienne* pour *Vous soupviengne*) et au combat célèbre d'Olivier contre Roland.

A ces données empruntées à nos chansons de geste, l'auteur d'*Aiquin* a mêlé des éléments d'origine locale. La précieuse tradition qu'il a recueillie sur la famille de Roland, fils de Tiori de Vannes et de Baqueheut[2], sœur de Charlemagne, se rattache à la fois à ces deux provenances, et s'ajoute à bien d'autres traits, comme le remarque M. J., pour nous faire voir dans Roland le héros national de la marche de Bretagne, de ce qu'on appelle aujourd'hui la Haute-

1. Cf. le passage de *Renaut* cité p. LII, où il est dit que Roland est né en Bretagne, à Saint-Fagon ; M. J. n'a pas retrouvé de Saint-Fagon en Bretagne, mais le nom doit être celui d'un saint breton.

2. Je lis ainsi plutôt que *Bagueheut* ; c'est d'ailleurs sans doute une forme altérée pour *Baudeheut* = *Baldehilt*.

Bretagne. Plus spécialement bretonnes sont les légendes de la femme d'Ahès, qui bâtit les grandes routes, de la submersion de la ville de Gardaine[1], des miracles de saint Servan, de la vie solitaire de saint Corentin, etc.[2]. Enfin le sujet même du poème, l'invasion de la Bretagne par les païens, a, comme l'a montré l'éditeur, une base traditionnelle et même historique.

C'est le sujet du paragraphe VI. Dans les Sarrasins d'*Aiquin*, il faut reconnaître des Normands. Le nom de *Norois*, de *gens de Nort pais*, qui leur est parfois donné, en fournit la preuve indiscutable. D'après notre poème, Aiquin, chef de ces envahisseurs, est établi à Nantes, et de là il a conquis tout le pays jusqu'à Quidalet ou Alet (l'ancienne cité près de laquelle est aujourd'hui Saint-Malo). En effet les Normands eurent longtemps à Nantes un établissement qui était leur quartier-général ; il est vrai aussi qu'ils prirent plusieurs fois Alet. Tout cela avait laissé dans le pays une tradition, peut-être plus, un poème ancien, que notre jongleur a refondu en y introduisant Charlemagne, qui n'y avait que faire[3]. Les mots *Norois*, *Nort pais* sont restés çà et là dans son travail comme *Ireis*, *Irlande* dans la forme actuelle de *Gormond et Isembart*, côte à côte avec les *Turcs*, *Persans*, *Sarrazins*, empruntés aux chansons de geste courantes. Peut-on aller plus loin? M. J. des L. l'a tenté; il croit avoir retrouvé Aiquin lui-même dans le chef normand Incon qui, établi à Nantes, « s'empara de toute la Bretagne, notamment du pays de Dol, » vers 930. « Inco Normannus, dit Frodoard, qui morabatur in Ligeri, cum suis Britanniam pervadit, victisque et pervasis et caesis vel ejectis Britonibus, regione potitur. » En 937, Alain Barbetorte chassa Incon et ses Normands; or « son expédition commença par Dol, s'enfonça en Bretagne, puis revint sur Nantes ; itinéraire qui ressemble à celui de notre poème. » Le rapprochement est à coup sûr très ingénieux et peut avoir quelque fondement. Quant au nom d'Aiquin, M. Bartsch a remarqué il y a longtemps qu'il répond non pas à *Hakon* ni à *Incon*, mais au nom germanique *Acwin* ou *Agiwin*[4].

Le paragraphe VII, intitulé *Itinéraire*, est consacré à ce que notre poème a de plus intéressant et de plus original et contient aussi ce que l'éditeur nous offre de meilleur. Il suit (ici et dans les notes) l'auteur d'*Aiquin* dans les minutieux détails qu'il nous donne sur la baie de Saint-Malo, Cézembre, Dinard, et l'embouchure de la Rance, détails qui ont un grand prix pour la géographie historique. Vaincu, le roi païen s'enfuit sur une barque ; il aborde à Brest, et de là vient s'établir à Carhaix. Chassé encore, il se réfugie, non pas *au Mens*, ainsi que l'écrit le copiste, mais *au Mené*, c'est-à-dire au Mené-Hom en Cornouaille, comme l'a fort bien démêlé M. Joüon. Charlemagne, toujours sur ses traces, arrive à *Nyvet*, c'est-à-dire à la forêt de Nevet, près du Mené, où se trouve encore aujourd'hui l'hermitage de Menescop, assigné par la tradition et

1. Des légendes pareilles sont, on le sait, fréquentes en Bretagne, et je crois celle-là, comme M. J., bien bretonne; mais le cadre, la malédiction de Charlemagne, me paraît emprunté à notre épopée (voy. Turpin et *Gui de Bourgogne*).

2. Un grand nombre de seigneurs bretons sont nommés ; M. J. les identifie avec plus ou moins de succès, mais toujours par des rapprochements soigneux et intelligents.

3. Je ne pense pas que les rapports réels de Charlemagne avec les Bretons, rappelés par MM. Gautier et Joüon, aient laissé aucune trace dans *Aiquin*.

4. *Revue critique*, 1867, t. II, p. 263.

par notre poème à saint Corentin. L'ermitage est près de la mer, et en effet (v. 3024), Aiquin

Vers la marine s'en va tout le chemin,
Un hermitage trouva le Barbarin :
L'ermites ert apelé Corentin...

Corentin, échappé des mains des ennemis, vient indiquer leur campement aux Français (voy. ci-dessus), qui les y surprennent. C'est au milieu du combat qui se livre autour de l'ermitage que notre copiste a arrêté son travail.

Ce qui nous manque, d'après M. Joüon des Longrais, est fort peu de chose. Le poète, dans le v. 3076 (le fragment en a 3087), annonce lui-même la fin de son récit, et le combat singulier que racontent les derniers vers se passe entre Naïme et Aiquin, dont on dit expressément qu'il y fut tué ; lui mort, la chanson est naturellement finie. Malheureusement, toutes ces déductions reposent sur des malentendus. Voici, pour cette dernière tirade (elle suit celle que j'ai donnée plus haut p. 450) le texte du ms. :

Grant fu la noase de la gent apolin
Par la bataille auous ali afin
Tuez fu .....[1] et fut frere seguyn
Qui a quidalet mort franczoys fist afin [2]
Mais le bon roy charles le filz pepin
Le gecta mort o son blanc[3] acerin...[4]
Le ber duc nesmes qui prenge bonne fin
Fiert son escu a iceul sarrazin
Quil luy presse le haubert doubletin
Et luy a mys ung escu par my[5]
Nesmez en fiert sus lescu a or fin.

M. J. lit au second vers *auons* quand le ms. porte *auous*, imprime *Par la bataille avons alé a fin*, et comprend : « Cette bataille que nous racontons nous amène à la fin. » La phrase serait aussi incorrecte que bizarre. Il faut lire : *Par la bataille avous* (= *as vos*) *Aliafin*, ce qui donne en même temps le nom du païen qui combat avec Naïme [6]. Le nom propre qui se trouve manquer au 3e vers serait *Aiquin ;* mais outre qu'il s'agit d'Aliafin et non d'Aiquin, quelle singulière construction ce serait que de nous dire : « Aiquin y fut tué *et* fut frère de Seguin »! Outre que l'importance d'Aiquin est cent fois plus grande que celle de Seguin, le poète nous dirait qu'Aiquin fut tué, avant de raconter le combat où il périt ! Enfin le vers serait trop long. Il faut sûrement lire *Nuez* au lieu de *Tuez* (la confusion est facile) ; quant au nom déchiré, je ne puis le restituer. Seguin, dont la mort est racontée aux v. 1019 ss. était, d'après M. J., frère d'Aiquin. Cela me paraît très douteux. Voici comment le poète l'introduit ; c'est Charlemagne lui-même qui le rencontre :

1. Le mot suivant manque par suite d'une déchirure dans le ms.
2. C. *mains Françoys mist a fin.*
3. Corr. *branc* avec l'éditeur.
4. Je passe ici deux vers sans intérêt pour la question.
5. Ce vers est altéré ; il n'a ni sens ni rime ; il manque sans doute ici quelque chose.
6. Peut-être faut-il corriger *Aliasin :* ce serait un nom emprunté à la Bible (Eliacin), comme les Sarrasins en portent souvent dans ce poème. Cf. d'autre part les noms de *Alimodès, Alipantin*, etc. dans d'autres chansons de geste.

Par [mi] son heaulme va feriz un marchis,
Riche personne, conseiller fut Aiquis,
Seguin ot nom le Tur en son pays.

Il est clair que si Seguin était le frère d'Aiquin, on ne dirait pas simplement qu'il était son conseiller. Il est vrai que plus loin Aiquin, racontant son désastre à sa femme, lui dit (v. 1030-40) :

Seguin est mort, dont moult suy affeblis ;
Mon frere ont mort et mon frere ont occis.

Mais ce dernier vers, absolument ridicule, est sans doute quelque étrange fabrication du copiste.

Nous ne savons donc pas ce qui manque au poème. Je crois volontiers qu'il ne se prolongeait pas beaucoup. L'auteur se lasse visiblement dans la dernière partie de notre fragment et fait marcher les événements au pas de course. C'est un indice assez sûr de l'approche du dénouement. D'ailleurs la femme d'Aiquin est prise et baptisée, il a perdu successivement tous ses forts et presque tous ses hommes ; il ne peut échapper longtemps à son sort fatal. Il est cependant probable qu'arrivé près de la mer il réussissait encore à s'embarquer, qu'il gagnait Nantes, que Charlemagne l'y poursuivait, et que c'est là que se livrait le dernier combat, après quoi Salomon était fait roi de Bretagne (cf. v. 748-9). Avec trois ou quatre cents vers, on en voyait sans doute la fin.

La lacune du commencement du poème est d'un autre genre. Il manque au ms., d'après la conjecture vraisemblable de M. J., un ou deux feuillets, au plus une centaine de vers. Dans ce début on racontait comment Charlemagne, revenant de Saxe, apprit qu'Aiquin avait profité de l'absence des barons bretons pour s'emparer de leurs terres, et comment il se décida, sur le conseil de Naime, à marcher vers la Bretagne pour la reconquérir. C'est à ce moment que commence le 2e ou 3e feuillet, devenu pour nous le premier.

Avant de passer à l'examen du texte, du glossaire et des notes, il faut dire un mot de la valeur du poème et du succès qu'il obtint. La valeur littéraire est faible. M. J. proteste avec esprit, et d'ailleurs modérément, contre le jugement très sévère de M. Gautier. En réalité, la chanson d'*Aiquin* a un véritable intérêt archéologique, mais n'a aucun intérêt poétique. On n'y trouve pas l'ombre d'un caractère, et les événements y sont racontés sans le moindre relief. Ces événements sont d'ailleurs ceux de toutes les chansons de geste du même genre, lieux communs que ne relève guère aucun trait particulier. Il faut excepter l'épisode assez original de l'expédition à Cézembre, où tous les Français sont tués, sauf Fagon et Naïme, qui est grièvement blessé. Fagon l'aide à rejoindre la terre ferme à marée basse, mais là Naime s'évanouit. Fagon est obligé de l'abandonner sur la place, et quand Charlemagne vient pour secourir son fidèle conseiller, il le trouve étendu sur la rive, où la mer monte incessamment : les pieds, les jambes et les pans du haubert sont déjà couverts par le flot, et Naime allait ainsi périr misérablement quand on vient à son aide. Cet emploi dramatique des circonstances locales est heureux, et rare dans nos poèmes ; on trouve encore dans *Aiquin* quelques traits analogues. Malheureusement, là comme partout, le style manque de couleur et de précision, sans compter qu'il est gâté pour nous par les continuelles bévues du copiste.

Malgré cette faiblesse incontestable, la chanson d'*Aiquin* avait de quoi plaire aux Bretons [1]. Aussi ont-ils conservé jusqu'à nos jours quelque souvenir de ses récits. On montre au village de Saint-Etienne le « charnier » établi par Charlemagne à la suite de sa bataille contre les païens (p. lxxviij) ; la ville de Saint-Servan a pour armes une tour d'où s'éloigne une petite nef, et cette nef est celle d'Aiquin fuyant la tour d'Oreigle où il était assiégé (note du v. 2137) ; sur les fondations de cette vieille tour, longuement décrite par le poète, on bâtit en 1382 la tour encore existante de Solidor, et Aiquin lui-même semble s'être maintenu dans la tradition populaire du pays sous le nom du « bonhomme Solidor » ; enfin on a cherché au XVIe siècle, par une absurde étymologie (*caesa membra*), à rattacher le nom de Cézembre à la bataille qu'y auraient perdue les guerriers de Charlemagne. Mais la trace la plus curieuse et la plus intéressante de ce succès de notre chanson est celle que nous a conservée Froissart et qui la met en rapport avec la famille de Du Guesclin.

M. Luce a déjà habilement commenté le passage du chroniqueur, rapporté en entier par M. J., où il raconte qu'un chevalier breton qu'il avait rencontré lui enseigna que le vrai nom du connétable était « Du Glay Aquin », et lui en apprit l'origine. Un roi de Bougie et de Barbarie appelé Aquin (le nom d'Aiquin avait donc pris cette forme au XIVe s.), profitant de ce que Charlemagne était occupé en Espagne, avait débarqué à Vannes, conquis le pays, et bâti près de la mer [2] une tour qu'il avait nommée le *Glay*, et qui fut appelée par le peuple le *Glay Aquin*. Charlemagne, une fois la guerre d'Espagne finie, vient en Bretagne et chasse les Sarrasins. Aquin s'enfuit avec sa femme de sa tour, et dans leur précipitation ils y laissent leur petit enfant qui dormait. Charlemagne trouve l'enfant, le baptise sous le nom d'Olivier, et lui donne en fief la tour du Glay Aquin et ses dépendances : Olivier fut la souche de la famille dont Bertrand du Glay Aquin, ou Du Guesclin, devait être la gloire. Le plus curieux, c'est que Bertrand lui-même croyait à ce conte, et qu'après avoir mis Henri de Transtamare sur le trône d'Espagne, il se préparait, raconte le bon chevalier, à passer en Afrique pour revendiquer le royaume de Bougie [3] dont il était l'héritier légitime. — Entre cette histoire et notre poème, il y a quelques différences notables, mais elles s'expliquent soit par des confusions naturelles de mémoire (comme l'Espagne mise en place de la Saxe), soit par des altérations voulues. L'idée en est évidemment venue aux *Glaiequin* ou *Glaiaquin* par la ressemblance de la terminaison de leur nom avec celui d'Aiquin ou Aquin. Tout le reste a suivi. La *tour Aiquin* de notre poème est devenue le *Glay Aquin*, et on l'a transportée loin de Quidalet, qui n'intéressait plus. Cependant on peut peut-être encore montrer qu'il s'agit bien de la tour d'Oregle, à Saint-Servan. Cette tour, rebâtie comme on l'a vu en 1382, porte le nom singulier de *Solidor* [4]. Que

1. Hors de la Bretagne elle est restée parfaitement inconnue.

2. M. J. se demande si des mss. de Froissart ne porteraient pas *Rennes* au lieu de *Vennes*, comme nom de la ville voisine du Glay. Cette hypothèse est inadmissible, parce que Rennes n'est pas près de la mer, et qu'il est dit plus haut qu'Aquin débarqua à *Vennes*. La famille dont il s'agit prétendait, peut-être à bon droit, être originaire des environs de Vannes.

3. Le titre de roi de Bougie n'est pas donné à Aiquin dans notre fragment, mais il se trouvait sans doute dans les vers du début.

4. Ce nom, d'après M. J., ne figure nulle part avant cette date de 1382, mais il devait

signifie ce nom? Un annotateur du ms. qui était Malouin et vivait au XVIe siècle l'écrit *Soul y dort*, et nous en donne ainsi l'étymologie. La tour, réputée imprenable, avait été surnommée *Sol i dor*, « dors y seul »; c'est un composé avec l'impératif comme *Tien te bien*, etc., ou le titre de *Dormi secure* donné à un recueil de sermons qui enlevait tout souci aux prédicateurs. De bonne heure, dans les composés de ce genre, on prit l'impératif pour un indicatif[1], comme le montre la forme *Soul y dort* donnée plus haut, et c'est sans doute à cette interprétation que se rattache le trait du petit enfant qu'on laissa *seul* et *dormant* dans la tour[2]. Cet enfant lui-même était une invention nécessaire pour rattacher la famille de Glaiequin à son prétendu chef sarrasin. Quoi qu'il en soit, comme l'a dit M. Luce, « qui sait si ces illusions, entretenues sans doute dès l'enfance, n'ont pas exercé quelque influence sur l'ambition et par suite sur les destinées du connétable? » « Nous le croyons, ajoute M. J., et pour nous la légende d'Aquin doit figurer dans la biographie de Du Guesclin, à côté de la prédiction de la converse juive. »

J'ai déjà fait connaître le déplorable état dans lequel la chanson d'*Aiquin* nous est arrivée; on ne pouvait songer à reproduire tel quel un texte souvent inintelligible, où les omissions et les altérations les plus grossières sont perpétuelles. L'éditeur s'en est rendu compte, mais il n'a pas mesuré exactement l'étendue et les difficultés de la tâche qui lui incombait. A mon avis, il n'y avait qu'un parti à prendre : il fallait tenter une restitution intégrale du texte primitif, en laissant en blanc les vers qu'on n'aurait pu rétablir, et en donnant en regard une reproduction exacte du manuscrit. Mais pour l'entreprendre il fallait une connaissance familière de l'ancienne langue et surtout du style des chansons de geste. Le poème est presque d'un bout à l'autre dépourvu d'originalité dans la forme, et les chansons contemporaines fournissent d'habitude les bonnes leçons dont on a besoin. M. Joüon des Longrais l'a très bien vu, mais il n'en a pas tiré les conséquences. Il ne s'est pas astreint, comme j'aurais voulu qu'il le fît, à ne rien laisser passer qui péchât contre la langue, la mesure ou le sens. Il a corrigé, souvent fort bien, les passages les plus évidemment fautifs, mais il en a laissé beaucoup trop d'autres, et en outre ses corrections ne sont pas toujours heureuses. Je vais donner un grand nombre d'exemples où une restitution meilleure était facile; ce grand nombre est encore loin d'épuiser la matière; ce sont des notes prises au courant de la lecture. Pour remplir la tâche d'un bout à l'autre, il faudrait, par un dépouillement systématique, se rendre compte des procédés habituels au copiste, se faire une idée paléographique du ms. qu'il avait sous les yeux, comprendre les causes de ses fautes de lecture ou d'intelligence et l'intention de ses changements. Il a, comme presque tous ses pareils, exécuté son travail avec autant d'inconséquence que de négligence; il a laissé subsister ici des

être beaucoup plus ancien et s'appliquer déjà à la vieille tour que notre poète appelle Oregle; voy. ce qui en est dit plus loin.

1. Voy. A. Darmesteter, *Formation des Composés*, p. 162 ss.

2. Il serait bien moins vraisemblable de supposer au contraire que la tour a pris son nom de la légende. La famille de Glaiequin, qui seule sans doute connaissait cette légende généalogique (le chevalier qui la raconta à Froissart était parent ou allié de cette famille), plaçait le théâtre des événements du côté de Vannes (déplacement motivé par la vraisemblance géographique, du moment que les païens n'étaient plus des *Norois*, mais des Sarrasins).

formes ou des mots qu'il a changés là, et il s'est souvent contenté, quand il trouvait des passages difficiles à lire ou à entendre, soit de mettre à leur place des mots modernes quelconques, sans s'inquiéter de ce qu'ils signifiaient, soit même d'écrire des groupes de lettres absolument dénués de sens.

V. 27 *se trouve*[1], c. *s'en tourne*, de m. 193. — 44, 197, c. *chevaucherent*. — 45 *Ce sont dous aeves qui portent le dongeon*, c. *partent*, « séparent[2] ». — 88 *avant*, c. *ains*. — 104 *plus fiere voit len*, éd. *veît l'en*, c. *n'oit l'on*. — 105 *Ly rois l'apelle*, c. *Le roi apelle*. — 116 *Quar mer y enclot*, c. *l'enclot*. — 128 *Mes n'y forsirent vaillant ung esperon*, l. *forfirent* (M. J. voit ici un verbe *forsir*, « prendre de force »). — 135 *deuillent*, l. *devillent* (M. J. y voit une forme de *doloir*, comme si ce verbe était actif). — 140 *Que vous veistes fors le filz Justamon*, c. sans doute *Que vous menastes sor*. — 157 *De ce [se] vente*. — 160 *Si [a] Dieu plaist*. — 170 *Et si y auge Ripé*[3], c. *Ripé i auge*. — 174, 200 *est*, c. *iert*. — 178 *touz surs*, c. *t. fis*. — 231 *et ly et l'emperis*, c. *li et l'empereris*. — 238 *Ung riche homs qui y estoit est estays*, éd. *h. guiestoit es estays*, mais *estays* ne veut nullement dire « étage » ; c'est un adjectif signifiant « établi, fixé » (cf. 381), c. *uns riches hom i estoit estais*. — 250 *poncel*, l. *pomel*, « coupole ». — 258 *enxin*, c. *Aiquins*. — 277 *mesagis*, c. *marcis*. — 278 *parle*, c. *parole*. — 304 *les [.iiii.] contes*, c. *li [.iiii.] conte*. — 305 (*à*) *Mon escient*, (*si*) *ne fu[s]t l'empe-[re]ris*. — 323 *ly moult*, c. *li mons*. — 324 *Loyaulx messages doyvent dire lours plesirs*, c. *doit dire ses plaisirs*. — 331 *cela a raison mis*, éd. *les a à r. m.*, c. *ses a*. — 338 *En la Mè gardent; Mè* ne peut être pour *Mée*[4] ; c. *Et la me g*. — 342 *Quant a moy sermens ne fust le conge prins*, éd. *Qu'à mes sermens*, qui n'a pas de sens ; c. *Quant a moi mesmes*. — 352 *bien en soys tu suyrs*, c. *bien en soies tu fis*. — 353 *Ja est [il], ce saichez, en cest pays*, c. *Ja est, ce saiches, [entrés] en c. p*. — 380 *Garde abuoit nom de france ycel pays*, éd. *Quar n'a n. de France y. p.*; je corrigerais *Galle avoit non de France li p.* (il s'agit de la France avant le premier roi chrétien). — 381 *y eurent estays*, l. *erent* (cf. v. 238). — 400 *Baudoin (ung) autre*. — 415 *pourprendre*. — 432, 531 *Quant*, l. *grant*. — 492-3 *Karl* (ms. *K.*[5]) *de France, l'orgueillours vous tient vis! Dequ'à Seüne avez renne conquis*, c. *Charles de Fr. l'orgueillos posteis Dusqu'a Seune a vo rene conquis*. — 497 *qui*, c. *que*. — 499 *Que ceste terre desur miger se soit mis*, éd. *Que c. t. dommager se s. m.*, c. *Qu'en ceste terre sor mon gré se soit mis*. — 504 *Qu'en Oreigle*, c. *Ou en*. — 511 *Oregles*, c. *Orliens*. — 517 [*Mout grant*] *honour*. — 518 *Et portez armes quar tu es transmis*, éd. *Et pour tes armes, quar tues tes anemis*, c. *Et pren tes armes contre tes anemis*. — 524 *Ung greslez*, c. *Cent* ou *Mil gresles*. —

---

1. La leçon mise en tête est celle de l'édition quand elle est conforme au ms. (à part la ponctuation, etc.); quand elle diffère, elle est précédée de *éd.*; *l.* signifie lisez, c'est-à-dire que le ms. lit ainsi, *c.* = *corrigez*. Quand quelques mots sont cités sans aucune indication (à partir du v. 1000), c'est la correction que je propose. — Je ne relève pas les fautes d'accent, de ponctuation, etc., sauf en quelques cas.

2. En effet, le Couesnon et la Sélune séparent la Bretagne de la Normandie. Le mot *donjon* est ici dans son sens étymologique : *dominio*.

3. Et non *Ripe*, forme adoptée, je ne sais pourquoi, par l'éditeur.

4. En revanche, M. J. a fort bien reconnu les mentions de la Mée, région entre la Loire et la Vilaine, dans la *Geste des Normanz* de Wace, et corrigé l'erreur du dernier éditeur à ce sujet.

5. L'éditeur imprime *Karl* ; cf. *Rom.* VII, 139.

534 *Dieu*, c. *Jesu*. — 538 *Soupuent*, éd. *Sounant*, c. *Sounent*. — 542 *peannie*, c. *praerie*. — 543 *Orgueillous[e] et de grant estourdie*, c. *Orgueillous [sont] et de grant estoutie*. — 562 *soit*, c. *iert*. — 578 *Cilz nous viennent*, c. *Se il nous vainquent*. — 596 *asur*, c. *asol ?* — 602 *Que il a tout cest mon regne sesÿ*, c. *tort*. — 607 *Ou avant serè [ou] mort ou affebly*, c. *ier*. — 625 *sera*, c. *n'iert ja*. — 635 *auxi*, c. *ce*. — 637 *ne seroit*, c. *n'iert ja*. — 644 *Or nous aist Dieu (le) roy de majestè*, c. *Or nous aist li rois de m*. — 653 *Et son conray de l'autre departir*, c. *Et l'un c*. — 660 *s'avancierent*. — 663 *que Dieu peüst maudir*, c. *que D. puist maleir*. — 686 *puisse*, c. *puist*. — 688 *à l'echerir*, c. *a l'esclarir*. — 694 *Par matin se lieve le roi Charle [le] maine*, c. *Par main se lieve le [bon] roi Charlemaine*. — 696 *engingne*, c. *engaigne*. — 697 *que il*. — 699 *vait s'en*. — 712 *a crié son ensaigne*, c. *a criè s'e*. — 722 *N'(y) ot*. — 726 *ba[a]ille*. — 729 *tué mort*, l. *ruè*. — 735 *talenté*, c. *volenté*. — 746 *est [et] duc et enté*, c. *est duc et eritè*. — 760 *en esquité*, c. *en quitеè*. — 778 *Dejouste icelle ot*. — 801 *Diré vous en (ferè) ;* cf. 1850. — 806 *de l'espié neelé*. — 807 *la testé*, c. *le costé*. — 809 *point*, c. *poindre*. — 832 *Et se Ohes*, éd. *Et ce O.*, c. *Voit le O*. — 843 *Lors (en) a un mire*. — 858 *el(le)*. — 860, 864, 910 *El[e]*. — 861 *.iii[i]*. — 865 *on*, c. *ou*. — 890 *(ne) N'en gardera* ou *Ne n'en garra*. — 914 *De sang de femme*, c. *sein*. — 931 *dedans ung sien terrin*, c. *ung sousterrin*. — 932 *dont le mur est de chaulx fin*, c. *est chaucin*. — 943 *fermin*, c. *ferrin*. — 947 *enxin*, c. *enfin*. — 953 *(à) Mon escient*. — 980 *espées*, c. *espiès*. — 981 *d'espiès*, c. *de glaives*. — 1029 *A cest, moult*, c. *A cest mot*. — 1030 *desus son escabis*, c. *son escu bis*. — 1043 *Quant elle ouait*, c. *Quant ele l'ot*. — 1044 *Ses paumes destant et agrace son vis*, c. *Destort ses paumes et esgrate son vis*. — 1045 *(et) Elle*. — 1075 *sey[e]*, correction inutile : *sey* = *sui*. — 1081 *Ja qu[e] il puisse*. — 1088 *Auxi hachez*, c. *Haches aussi*. — 1104 *monstra as*. — 1106 *homme*, c. *nus hom*. — 1108 *.iv.e hommes*, c. *.iv.e mile*. — 1124 *Et i iert mise*. — 1139 *ganons*, c. *gerons*. — 1140 *ver(i)té*. — 1143 *vaille*, c. *baille*. — 1151 *En june, en veilles*. — 1159 *enchanté*, c. *en cherté*. — 1160 *[le] avoint*, c. *[l']avoi[e]nt*. — 1163 *propr(i)eté*. — 1190 *Pentecoste ert icil*. — 1195 *qui ert moult son privé* (le 1er hémistiche manque). — 1213, 1229 *mes(age)*. — 1219 *corps*, c. *cuer*. — 1227 *Après Guynemant*, c. *Très*. — 1268 *Il* (c'est un païen qui parle de Dieu) *n'a ça jus montence d'un festu*, éd. *monté crouez d'un festu* (!) ; la leçon est bonne, ou il faut corriger *la monte*. — 1266-8 *Ayez vous moy aporté le trehu Que Charles doit a Aiquin notre du(c) ? Cil mult riche onc tel ne fut veu ;* ce dernier vers est le premier de la réponse des chrétiens : c. *Oil, mout riche ; onc t. n. f. v.* — Avant la laisse XVI (v. 1251), il y a évidemment dans la copie une lacune considérable : la laisse XV se termine au milieu d'un assaut donné à Quidalet, la laisse XVI nous montre commencée une expédition contre Dinard. — 1273 *Ou craiez (en) Dieu*. — 1300 *Bien furent mil que Turs et aultres d'une part*, c. *que Tur que Achopart ;* le copiste ne connaissait plus ce mot. — 1303 suppr. le *de* suppléé par l'éditeur. — 1308 *estoient d'autre part*. — 1323 *En mal (h)eur(e)*. — 1344 *En l'or(ee)*. — 1350 *Sour les [bas] murs*. — 1364 *Au lonc du jour a li assaus duré*. — 1369 *.iii(i)*. e. — 1415 *Après la joie furent [il] mont iré ;* il s'agit des chrétiens, et non des païens. — 1430 *fort(e)*. — 1439 la restitution de ce vers par l'éditeur n'offre aucun sens. — 1467 *Qui reluisoit et getoit*. — 1504 *[Se] sont la ostelé*. — 1505 *François*. — 1531 *chapple*. — 1551

Qui [*i*] *allerent.* — 1552-3 *Mès des paiens la presse i fut si grant Contre un des nos i sont cinc mescreant.* — 1556 *Hai ! Jesu.* — 1562 *nous.* — 1577 [*re*]*prennent.* — 1612 *par le mien escient.* — 1617 restitution impossible. — 1619 *essua.* — 1636 *nous auge on blasmant.* — 1637 *Lors ont* [*re*]*prins.* — 1643 *tante teste.* — 1645 *lour rene trainant.* — 1681 *gesoient mort ruë.* — 1696 *qu'en l'isle avoit.* — 1699 *du duc.* — 1709 *Oil* [*voir*]. — 1725 *En son estant s'est dus Naime levé.* — Le v. 1731 est altéré d'une façon exceptionnelle; M. J. en fait deux vers inadmissibles : *guide* n'est pas de la langue du m. â., et ne donne pas de sens. — 1738 *Illec s'est Nesmes par quatre fois pasmé.* — 1742 *Lesser l'estuet.* — 1760 [*mout*]. — 1804 *cest conseil* [*pour*]*parlé.* — 1805 *Quant la veneistez*, c. *meustes.* — 1827 *saulvé*, c. *sané.* — 1831 *Aingois.* — 1845 *Et Durendal au pom d'or neelé.* — 1848 *Ne maindre espée n'ot nul a son costé*, c. *mieudre* (M. J. conserve *maindre* et le traduit au glossaire par *moindre ;* qu'entend-il ?). — Grande lacune avant le v. 1864. — 1870 *gras*, c. *grans.* — 1874 *s'estut.* — 1884, 1886, *destourné, destourner*, c. *destravé, destraver.* — 1893 *trigon* (« partie de l'oriflamme, » dit M. J.), c. *dragon.* — 1906 *font a louer.* — 1910 *En* [*son*] *moutier et m.* — 1931, 1937, 1940, 1968, *voulays*, c. *voulsis.* — 1938 *Dusqu'au jeudi, absolu l'oi nommer.* — 1941 *De ton saint* [*cors*]. — 1988 *de cel saint parenté.* — 1990 *ver*(*i*)*té.* — 2011 *vous* [*i*] *prindrent.* — 2012 *qu'ert.* — 2020 *ou d'amy bien pené*, c. *privé.* — 2039 *souranné* (il s'agit d'un cheval ; M. J. traduit « de plus d'un an, formé », c. *soujourné* (de m. 2510). — 2041 [*et*] *De bon orge.* — 2044 *de* (*la*) *bride.* — 2064 *a briffé.* — 2069 *ce me dit.* — 2076 *licé* (« poli », dit le glossaire), c. *lité.* — 2081 *comme bain* [*a*]*trempé.* — 2088 *qu'ont* (*en l'ost*) *tué.* — 2093 *manjuent.* — 2164 *Brons ;* ne peut-on pas corriger tout simplement *Brest ?* Aiquin indique l'endroit où il veut être débarqué, et quatre vers plus loin c'est à Brest qu'on le débarque ; ce doit donc être Brest qu'il indiquait ; seulement avant le v. 2162 il faut admettre une petite lacune. — 2166 *nous*, c. *vous.* — 2172 *Merien.* — 2192 *le fossé.* — 2198 *li mes.* — 2211 *S'orez.* — 2212 *En Quidalet est.* — 2245 *Crier et braire et glatir et uller.* — 2262 *Plus de cent gresles a fait* [*li rois*] *sonner.* — 2267 *Ysnellement*, c. *Erranment.* — 2269 *Quar il ne pueent.* — 2271 *varer*, c. *veer.* — 2273 *Cest beau miracle doibt l'en bien escuter.* — 2275 *Et en saint sanc baptiser et laver*, éd. *en sainte eaue*, c. *en sains fons.* — 2283 *Laual*, éd. *Ly aval*, c. *La vala.* — 2302 *Et le bas estage*, c. *El bas estage.* — 2313 (*et*) *Corps.* — 2330 *chante.* — 2339 *Pour essaurer* (« restaurer, » au gloss.) *ceste crestienté*, c. *Pour essaucier sainte crestienté.* — 2345, 2425, *equité*, c. *quité.* — 2346 *conve*(*na*)*nt*, [*i*]*ert.* — 2353 *avez.* — 2364 *Juqu'au demain.* — 2377 *sont de* [*mout*] *grant fierté.* — 2390 *Ne fineray s'aray o luy meslé.* — 2395 *Vous* (*me*) *remerrés.* — 2415 *Ung gaunt y ot*, c. *Un gaut i ot?* — 2435 *Leans sont Franc.* — 2506 (*re*)*nommez.* — 2507 *quatre mille trousez*, c. *quatre mulès.* — 2530 *De quanqu'il furent.* — 2548-9 *Alas ! dist-il, cousin desbaraté, Et qui s'en est par haute mer tourné ;* c. *Alas ! dist il, com sui desbaraté ! Aiquin s'en est p. h. m. t.* — 2571 *Quant le secours ont veu arivé ; ariver* ne peut avoir au m. â. le sens moderne, il faut *auné.* — 2602 [*re*]*tourne.* — 2610 *Lors tout sesy*, éd. *L'ont*, c. *Lors l'ont.* — 2611 *En la cité le en ont emmené*, c. *l'en eussent mené.* — 2617 *demonté*, c. *dementé.* — 2628 *Charles li rois est.* — 2633 *Qui en la virge prins humanité*, M. J. corr. *printes*, forme impossible ; c. *preis.* — 2642 *Que les pr.* — 2643 *Qui roy n'estant*, c. *Qu'uns*

rois naistroit. — 2666 *n'y maigne*. — 2672 *A mie nuit*. — 2718 *Serés*. — 2741-3 *Quar c'est Garnier de Quaquaigne le ber, Que secretaire qui a Romme a garder Anvoye a Charle le fort roy principe*[*r*]. Plus loin, ce Garnier dit lui-même être envoyé *De par le pape qui Romme a a garder* (2753) ; il faut donc lire au v. 2742 *Que l'apostoire qui R. a a g.* ; le copiste connaissait peu ce mot : le retrouvant au v. 2757, il l'a changé encore plus ineptement : *L'emperere* (c. *Li apostoires*) *qui Romme a a garder* ; ailleurs (v. 3011) il a écrit *l'apostaire*[1]. M. J., qui dans son texte imprime *Secretaire* comme un nom propre, l'interprète en note comme une mauvaise lecture de « secretain, *sacrorum custos*, qu'il faut entendre dans le sens le plus général. » On chercherait en vain des exemples d'un pareil emploi ; et d'ailleurs il faudrait l'article avant *secretain*. — 2791 *puist*. — 2794 suppr. *le*. — 2796 *Nesmes le guie*. — 2831 *Quant Franc se furent logié et atravé*. — 2862 *Naimon*. — 2876 *Par Mahomet cui j'ai mon chief voé*. — 2879 *Et ung respont*, c. *Naime respont*. — 2884 *par mout* [*très*] *grant*. — 2900 *maleie*. — 2903 *estoutie*. — 2907 [*Que*] *tout*. — 2908 (*A*) *mon escient*. — 2909 *secour*(*i*)*t*. — 2910 *ne s'aseurent mie*. — 2912 *Paien s'en fuient, ne puent sofrir mie*. — 2915 *Et*, c. *Naime* (faute qui se répète plusieurs fois, p. ex. 2879, 2920, parce que le nom propre, dans l'original, était écrit *N.*, confondu avec l'abréviation de *et*). — 2920 *Et chouasist* [*Nesmes*] *la damme au corps viole*, c. *Naime choisist la d. au c. molé* (M. J. corrige *voilé*). — 2927 *sarez crestienné*, c. *s'arez crestienté*. — 2948 suppr. *Et*. — 2965 *maint vesque*. — 2970 *Or lais le roi, s'orez de l'amiré*. — 2994 *De richez armes vestuz et courc*[*el*]*ez*, l. *conrecz*, c. *conreé*. — 2997 *maleie*. — 2998 *ne s'aseure mie*. — 3013 *Quant roy Aiquin*. — 3014 *Isnellement a sa voie acoillie*. — 3022 *qui ne peut garir mie ?* — 3023 *La ville* [*est*] *arse*. — 3039 *Lieve une nue* (cf. 407). — Lacune avant 3043. — 3051 *romains*, éd. *romain*, c. *romans*. — 3060 *patron*, c. *paien*. — La restitution des deux dernières strophes (v. 3063-3087) a été essayée plus haut.

M. Joüon des Longrais a joint à son texte un sommaire bien fait (sauf les erreurs d'interprétation), des notes qui contiennent les leçons qu'il a corrigées et de bonnes remarques historiques, géographiques et littéraires, un glossaire qui n'est pas complet et où ne manquent, comme on a déjà pu s'en apercevoir, ni les mots imaginaires ni les explications erronées, enfin un utile index des noms propres. Dans tout le cours de cette publication, l'éditeur se montre instruit et intelligent : son travail est digne d'éloges en ce qui touche l'histoire, la topographie et l'histoire littéraire ; mais il n'avait, pour remplir la partie philologique de sa tâche, ni les connaissances, ni les méthodes nécessaires. Averti et mieux informé, il pourrait reprendre cette tâche à nouveau et serait assurément capable de la mener à bonne fin.

G. P.

---

1. Le f° 3 commence par *Et lapostoire* ; à la réclame du bas du f° 2 on lit *Et lapostaire*.

K. A. Martin HARTMANN. **Ueber das altspanische Dreikœnigsspiel** nebst einem Anhang enthaltend ein bisher ungedrucktes lateinisches Dreikœnigsspiel, einen Wiederabdruck des altspanischen Stückes, sowie einen Excurs über die Namen der drei Kœnige Caspar, Melchior, Baltasar. Inauguraldissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde an der Universitæt Leipzig. Bautzen, 1879, in-8°, 94 pages.

D. Felipe Fernandez Vallejo, bénéficier de la cathédrale de Tolède, puis archevêque de Santiago de 1798 à 1800, paraît être le premier érudit qui ait eu connaissance de ce mystère des rois mages en langue castillane, à l'étude duquel est consacrée la thèse que nous avons à examiner. Dans une dissertation *sur les représentations poétiques dans l'église (de Tolède) et sur la sibylle de la nuit de Noël*, insérée dans un ouvrage resté manuscrit et intitulé *Memorias y disertaciones que podrán servir al que escriba la historia de la iglesia de Toledo*[1], le docte prélat transcrivit d'après un manuscrit de Tolède le texte de ce drame, qu'il attribuait au XIIIe siècle, « afin, dit-il, qu'en le comparant avec la fête de l'étoile, qui, selon Edmond Martène (tome III, fol. 122)[2], se célébrait dans les anciens monastères, les érudits voient si en substance ce n'est pas cette cérémonie traduite en langue et en mètre vulgaire ». Fernandez Vallejo avait donc parfaitement reconnu ce qu'était ce fragment en langage vulgaire copié sur les derniers feuillets d'un ms. latin ; il avait découvert dans ce *Romance a los santos reyes*[3] une représentation dramatique de la fête de l'Épiphanie. Il est remarquable aussi que cet érudit, très versé dans l'étude de la liturgie tolétane, ait considéré ce texte comme traduit du latin[4].

Quelques années plus tard, le moine augustin Frias consacrait au manuscrit où a été transcrit notre drame cette brève notice dans son catalogue (manuscrit) de la bibliothèque capitulaire de Tolède :

« Glosas sobre los cantares[5], con la exposition de Gilberto ô Gisliberto, diácono Altisiodorense ô de Auxerre, sobre los trenos de Ieremias. Al fin hay un romance á los reyes magos escrito á renglon seguido, como si fuera prosa : un tomo en folio, vitela y letra del siglo XIII. Cax. 6-8. »

C'est donc à tort que D. José Amador de los Rios a parlé à diverses reprises dans son *Historia crítica de la literatura española* (tome II, p. 431 et 437 et tome III, p. 23 et 656) de la découverte qu'il prétendait avoir faite en 1845 du *romance ;* car bien qu'il n'eût pas eu à cette époque connaissance, comme il le dit, des *Memorias* de Fernandez Vallejo, la notice de Frias signalait trop clai-

1. La rédaction de cet ouvrage fut terminée avant 1785.

2. Il s'agit du *De antiquis Ecclesiae ritibus*, etc.

3. Ce titre figurait-il et figure-t-il encore dans le ms., ou est-il de l'invention de Fernandez Vallejo ? Le moine Frias (voyez plus bas) dit : « Romance a los reyes magos ». Le mot *romance* signifie ici non pas la composition versifiée qu'on connaît, mais simplement *une traduction en langue vulgaire.*

4. Le manuscrit des *Memorias* de Fernandez Vallejo, acquis au commencement de ce siècle par D. Bartolomé José Gallardo, a passé, après sa mort, aux mains de son neveu, D. Juan Antonio, et des éditeurs de l'*Ensayo de una biblioteca española*. D. Manuel Cañete et D. José Amador de los Rios en ont obtenu tous deux communication. Voyez plus bas.

5. Ces gloses sont l'*ordinaire* de Walafrid Strabon et l'*interlinéaire* d'Anselme de Laon, comme me l'apprend mon ami D. José Maria Octavio de Toledo.

rement l'existence du précieux document à tous les visiteurs de la bibliothèque de Tolède pour qu'il fût possible de le « découvrir » à nouveau. En même temps que Los Rios annonçait au public la prétendue découverte du *romance* et en citait quelques vers (*Hist. crit.* t. II, p. 431 et 437), un autre érudit, D. Manuel Cañete, le décrivait, d'après les fameuses *Memorias*, dans un *Discours sur le drame religieux espagnol avant et après Lope de Vega*, prononcé à l'Académie Espagnole le 28 septembre 1862 et imprimé à cette date[1].

L'édition princeps du *romance* a été donnée par Los Rios dans le tome III de son *Historia critica* (append. I, p. 658 à 660), et là même (p. 17 à 29 et 655 à 657) il a longuement disserté sur la date de ce texte, ses caractères linguistiques et sa valeur littéraire, non sans commettre quelques erreurs ou légèretés[2] sur le manuscrit en particulier. A la page 17, note 2, Los Rios date le ms. du XIe siècle. Il paraît évident qu'il ne fait allusion ici qu'à la première partie du *codex*, aux commentaires bibliques et non pas au *romance* transcrit au verso du fol. 67 et au recto du fol. 68 ; mais même restreinte à cette partie cette date est inadmissible, puisque l'auteur du commentaire sur Jérémie, Gilbert l'Universel, chanoine d'Auxerre, appartient au XIIe siècle († 1134). Autre distraction notable. A cette même page 17, Los Rios annonce, conformément aux indications du P. Frias, que le ms. contient deux gloses sur le Cantique et sur Jérémie, et à la page 657 il parle de l'heureuse inspiration du scribe qui « copiait sur les feuillets laissés en blanc du codex biblique de Pierre (de) Riga » la représentation des rois mages! Mais laissons cela et bornons-nous à remarquer que Los Rios ramène l'époque de la composition du romance à la première moitié du XIIe siècle (t. III, p. 39), en s'appuyant sur l'état, à son avis primitif, de la langue, de la versification et du style.

En 1871, un savant suédois, M. Eduard Lidforss, répondant à un vœu exprimé par M. Ad. Mussafia dans le *Jahrbuch für romanische Literatur* (t. VI, p. 222), réimprima dans cette même revue (t. XII, p. 46 et suiv.), d'après une copie diplomatique du ms. de Tolède, qui lui avait été remise par D. José Maria Escudero de la Peña, le précieux fragment très inexactement reproduit par Los Rios. M. Lidforss se range à l'opinion de M. Escudero, suivant laquelle l'écriture du fragment ne peut pas être postérieure à la seconde moitié du XIIe siècle ; il admet la répartition des vers 1 à 51 entre les trois rois proposée par M. Mussafia ; il traite de la versification, puis de la langue qui lui paraît très ancienne, l'absence des diphtongues *ie* et *ue* dénotant, à son avis, une époque plus reculée que celle qu'avait indiquée Los Rios : cette époque serait la seconde moitié du XIe siècle au plus tard. M. Lidforss ne dit rien du travail de Fernandez Vallejo ni de son opinion sur la date du *romance*, bien qu'elle ait été mentionnée par Los Rios (t. III, p. 24, note).

Avant d'en venir à la thèse de M. Hartmann, nous devons encore rappeler une étude de M. Arturo Graf publiée dans ses *Studi drammatici* (Turin, 1878,

---

1. Ce discours a été réimprimé depuis dans les *Memorias de la Academia Española*, année I, tome I (1870), p. 368 à 412. M. Hartmann ne paraît pas l'avoir connu.

2. Avant d'avoir lu les *Memorias* de Fernandez Vallejo, Los Rios ignorait totalement qu'il avait affaire dans le *romance* à un drame religieux. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les passages déjà cités du tome II et du tome III de l'*Historia critica*.

in-8°) sous le titre de *Il mistero e le prime forme dell' auto sacro in Ispagna*. Ce romaniste y traite longuement du *romance* des rois mages ; malheureusement il n'a pas connu le texte rectifié par M. Lidforss, de sorte que ses conjectures grammaticales sont aujourd'hui superflues ou portent à faux[1]. La partie littéraire de ce travail n'est pas sans intérêt, bien qu'elle soit annulée, en ce qui concerne notre texte, par le travail dont nous allons parler.

Frappé de la divergence des opinions qui se sont produites sur la date de l'unique épave du théâtre semi-liturgique espagnol, M. Hartmann a voulu donner à la discussion une base plus solide en étudiant le développement du jeu ou mystère des rois mages dans la littérature latine du moyen âge et en soumettant la langue de la pièce espagnole à un examen minutieux. Dans les premières pages de son étude, il analyse les représentations de la fête de l'Épiphanie telles qu'elles se retrouvent dans les offices de diverses villes de France et d'Allemagne. En Espagne rien ne subsiste, semble-t-il, d'un théâtre liturgique latin, mais on est autorisé à juger de ce théâtre perdu par ce qui s'en est conservé chez les nations voisines. La liturgie étant la même, au moins depuis la fin du XIe siècle, il n'y a aucun motif de croire que la représentation dramatique qui en est la paraphrase ait pu prendre en Espagne un caractère sensiblement différent de celui que présentent les compositions analogues de France et d'Allemagne. M. Hartmann passe successivement en revue les offices de Limoges, de Rouen, de Nevers (il y en a deux), de Compiègne, de Freisingen et d'Orléans, qui appartiennent tous au XIe et au XIIe siècle. Pour donner la première place dans l'ordre chronologique à l'office de Limoges, M. H. insiste sur ce fait que la forme dramatique n'y est qu'à peine marquée : ainsi lorsque les trois rois s'avancent vers l'autel pour y déposer leurs offrandes, ils parlent d'eux-mêmes et de leur mission à la troisième personne. Point d'action ni de dialogue, mais une simple répartition entre les divers personnages de paroles ou de paraphrases de la liturgie. Dans le second office, celui de Rouen, qui, comme le premier de Nevers, est encore du XIe siècle, le caractère dramatique s'accentue, les acteurs ne récitent plus, ils parlent ; leur nombre aussi s'augmente : les rois se font accompagner de serviteurs et la crèche de l'enfant Jésus est entourée de deux personnages revêtus de dalmatiques, qu'on sait être, par les pièces postérieures, des femmes, les accoucheuses de Marie. Hérode est annoncé, mais il ne paraît pas encore. En traitant des deux offices de Nevers publiés par M. L. Delisle dans la *Romania* (t. IV, p. 1 ss.), M. H. en rétablit dans plusieurs passages la véritable leçon qu'avait troublée une mauvaise répartition de plusieurs vers. Le jeu de Freisingen, du XIIe siècle, se distingue par l'addition ou la juxtaposition, pour employer le terme adopté par M. Sepet, d'une scène d'introduction qui représente les bergers recevant la bonne nouvelle et prenant la résolution d'aller à Bethléhem. Ces mêmes bergers apparaissent une seconde fois dans le drame et informent les mages de ce qu'ils ont vu. La pièce espagnole, qui n'est qu'un fragment, puisque le texte est interrompu au moment où les rabbins consultent

1. M. Graf (de même que F. Wolf, *Jahrb. f. rom. Lit.*, t. VI, p. 60, et Diez, *Gramm. d. rom. Spr.*, t. I, p. 96) prétend à tort que Los Rios a attribué le *romance* au XIe siècle. Cette date n'a été proposée par lui que pour une partie du ms., comme nous l'avons dit plus haut.

leurs livres pour y trouver la prophétie relative à la naissance du nouveau roi, la pièce espagnole, comparée aux derniers drames français, celui d'Orléans par exemple, marque un progrès considérable : l'action plus compliquée est toujours mieux motivée, le dialogue est plus vivement mené, et l'auteur a su introduire à propos quelques monologues où se peint le caractère de ses personnages; en résumé ce fragment a la marque d'une époque relativement moderne. Une particularité importante du *romance*, qui permet de préciser d'un côté la date de sa composition, est l'emploi des noms des trois rois : Caspar, Melchior et Baltasar. M. H. a consacré un appendice de son travail à l'histoire de ces noms; il est arrivé, après de longues et minutieuses recherches, à établir que lesdits noms ne se sont définitivement attachés à ces personnages de la légende évangélique qu'après la seconde moitié du XIIe siècle : ce ne fut qu'après la découverte des soi-disant corps des rois mages dans l'église de Saint-Eustorge à Milan en 1158 et leur translation à Cologne en 1164 que ces noms commencèrent à se populariser dans la littérature occidentale. Or, pour qu'un texte d'un caractère aussi populaire que le nôtre ait pu y faire allusion, il fallait qu'ils fussent universellement connus et admis; cela donc nous renvoie forcément à la fin du XIIe siècle.

Malgré la grande analogie qu'offre notre *romance* avec plusieurs drames latins de ce côté-ci des Pyrénées, M. H. ne paraît pas disposé à admettre que l'auteur espagnol s'en soit directement inspiré, bien qu'il reconnaisse quelque part que « des textes latins de France, du pays où le mystère des rois mages a été cultivé avec le plus de succès, ont pu prendre le chemin d'Espagne, comme on sait positivement qu'ils ont pris celui d'Allemagne. » Cette possibilité admise — et l'histoire religieuse et littéraire d'Espagne fournirait à l'appui quelques arguments, — je m'étonne que M. H. ait cherché à expliquer par l'emploi d'une source commune une analogie frappante entre le *romance* et le jeu d'Orléans. Il s'agit des questions qu'Hérode adresse aux rois. Le texte espagnol est ainsi conçu :

Que decides ? o ides ? a quin ides buscar ?
De qual terra venides ? o queredes andar ?
Decidme vostros nombres, nom los queredes celar.

M. H. rapproche ces vers du passage correspondant d'Orléans :

Quae rerum novitas aut quae vos causa subegit
Ignotas tentare vias ? quo tenditis ergo ?
Quod genus ? unde domo ? pacemne huc fertis an arma ?

Ces trois vers sont pris dans Virgile (*Aen.* VIII, 112) :

Quae causa subegit
Ignotas tentare vias ? quo tenditis ? inquit ;
Qui genus ? unde domo ? pacemne huc fertis an arma ?

Les deux auteurs ont-ils été tous deux puiser à la même source, ou l'espagnol a-t-il suivi le français? M. H. défend la première hypothèse ; la seconde est, à notre avis, plus vraisemblable, car il semble bien difficile d'admettre qu'en ce cas deux auteurs aient pu s'inspirer indépendamment l'un de l'autre d'un passage caractéristique sans doute, mais qui ne l'est pas assez pour s'imposer à un poète qui fait parler Hérode. D'autres preuves évidentes de l'imitation

du drame liturgique de France par l'auteur espagnol n'existent pas, mais on a pourtant une indication qui paraît avoir échappé à M. H. et qu'il convient de relever. Dans le prologue des *Farsas y églogas* de Lucas Fernandez (Madrid, 1867, in-8°), l'éditeur, D. Manuel Cañete, parlant précisément des drames représentant l'adoration des mages, s'exprime ainsi (p. lxxvij, note 1) : « Les bénédictins français, qui au XIe siècle rédigèrent le rituel de notre église primatiale (Tolède), y introduisirent la scène ou *Office des bergers* et la *Sibylle de la nuit de Noël*, qui furent traduites de vers latins en castillans à la fin du XIIIe siècle... D. Felipe Fernandez Vallejo, archevêque de Santiago, décrit en détail ces deux scènes liturgiques et les reproduit entièrement en latin et en langue vulgaire dans ses *Memorias*. » Fernandez Vallejo prouve-t-il en effet que les germes de cette littérature dramatique ont été apportés de France par les moines de Cluny, et les textes latins qu'il donne sont-ils bien la source directe des textes vulgaires? C'est ce qu'il resterait à savoir : souhaitons donc que cette partie des *Memorias* du savant archevêque soit publiée quelque jour. En tous cas il y a pour le moment en faveur de l'imitation française une présomption assez forte.

L'étude philologique de M. H. est très concluante contre l'argumentation de M. Lidforss. Pour vieillir le *romance* le savant suédois raisonnait ainsi : d'un côté point de diphtongues *ie* et *ue*, caractéristique notable du domaine castillan ; d'autre part aucun trait qui permette de rattacher la langue de ce texte à un dialecte du nord-ouest ou du nord-est : d'où il résulte que cette langue doit être d'une époque où l'*e* et l'*o* du latin ne s'étaient pas encore changés en *ie* et *ue*. Or ces diphtongues apparaissent couramment dans des textes du XIIe siècle, donc le nôtre est antérieur. M. H. observe très justement que son prédécesseur a confondu deux choses : l'orthographe et la prononciation. De ce que le scribe du ms. de Tolède n'a pas employé la graphie *ie* et *ue* pour exprimer l'*e* et l'*o* du latin dans les cas où ils sont diphtongués en castillan, il ne s'en suit nullement que la langue parlée à Tolède par les contemporains de ce scribe n'ait pas possédé ces sons *ie* et *ue*. Et si encore la graphie du scribe respectait partout les voyelles latines, on pourrait être porté à admettre une prononciation conforme à l'écriture ; mais il les a souvent remplacées par les voyelles d'un autre degré *i* et *u* : ainsi l'on trouve l'une à côté de l'autre *cilo* et *celo* (*caelum*), *bono* et *pudet*. Cette hésitation, comme le remarque M. H., prouve précisément que les voyelles n'avaient plus le son pur du latin, et que le scribe pour rendre le son nouveau, n'ayant à sa disposition que les voyelles du seul idiome qu'il fût habitué à écrire, était tenu ou de conserver la voyelle du mot latin ou de la remplacer par un autre *à peu près* de ce même alphabet latin : ainsi *e* ou *i* pour *e* devenu *ie*, *o* ou *u* pour *o* devenu *ue* [1]. Enfin il est inexact de prétendre que la diphtongaison apparaît au XIIe siècle dans les textes castillans : ce phénomène se présente dans des documents plus anciens en latin mêlé de langue vulgaire. M. Lidforss considérait aussi comme un indice de haute antiquité des

1. [Cette graphie est surtout intéressante en ce qu'elle paraît bien attester l'ancienne prononciation de *ie*, *uo* (plus tard *ue*) avec l'accent sur la première voyelle : *cilo* est pour *cielo*, *pudet* pour *puodet* ou *puedet*. *Celo* et *bono* peuvent s'interpréter ou comme graphies latines ou comme indices du déplacement de l'accent. — G. P.]

formes comme *pudet* et *vinet*, où le *t* final a été conservé — notre texte en offre d'ailleurs beaucoup plus où cette lettre est tombée ; — mais ces formes, dont il existe des exemples dans des textes du XIIIe siècle, sont évidemment des latinismes d'écriture [1].

On peut en dire autant de *nocte*, *seclo*, *vertad*, *senior*, etc., formes auxquelles Los Rios trouvait un air si vieux. En somme la langue de notre fragment n'a rien qui oblige à lui donner une date antérieure au poème du Cid par exemple ; elle ressemble même beaucoup au *romance* du *Fuero Juzgo*, et pour ma part je serais porté à la croire de la première moitié du XIIIe siècle. L'écriture du ms. n'est pas un obstacle ; le fac-similé de Los Rios ne donne pas l'impression que cette écriture puisse être aussi ancienne que le pense M. Escudero.

Il faut regretter que M. H., qui a réimprimé le *romance* d'après le texte fourni par M. Lidforss, n'en ait pas étudié avec soin la versification, d'autant plus que l'examen de la mesure et de la structure des vers l'aurait guidé dans ses observations grammaticales qui ne sont pas toutes justes. Il reproche ainsi bien à tort à M. Lidforss d'avoir rétabli au v. 70 *ofreceremos* pour *ofreçremos*, mais la mesure exige la première forme, comme au v. 69 *saberemos* pour *sabremos*, et au v. 71 *quererá* pour *quera*. Au v. 77 au contraire, il faut lire *dizremos* au lieu de *dizeremos*. — Sur le *mi hala* du v. 140, M. H. dit : « Diese Schreibung ist schlechterdings unverstændlich. Dem Sinne würde Genüge geschehen, wenn man læse *nin haura*. » La correction proposée ne convient pas, à mon avis ; mais M. H. n'aurait-il trouvé aucun sens à ces vers *Por veras volo digo* | *Que no lo escripto ha* | *Mi hala?* Je comprends : « En vérité je vous le dis, mon Alà (mon Dieu) ne l'a pas écrit. » Il importe peu que ce soit un rabbin qui parle, et la présence de l'*h* à l'initiale n'a aucune importance [2].

J'espère que cette analyse donnera une idée favorable du travail si méritoire de M. Hartmann. L'hispanisant lui devra d'avoir définitivement fixé la date d'un texte fort important de la littérature espagnole, et l'historien du théâtre au moyen âge d'avoir, par sa savante étude sur les noms des rois mages, fourni une donnée certaine à la chronologie des représentations dramatiques de la fête de l'Épiphanie.

Alfred MOREL-FATIO.

Il Tesoro di Brunetto Latini, volgarizzato da Bono Giamboni, raffrontato col testo autentico francese edito da P. Chabaille, emendato con mss. ed illustrato da Luigi GAITER. Vol. I-II. Bologna, 1878-79.

Après la publication par Chabaille, en 1863, du texte français du *Trèsor* de Brunetto Latino, M. Ad. Mussafia reprit ses études sur la traduction italienne de Bono Giambono. Le résultat de ses recherches fut un excellent mémoire

1. [Ou plutôt des archaïsmes, car comment supposer qu'un scribe qui écrivait *pudet* ait emprunté le *t* au latin ? — G. P.]

2. [Mais les vers précédents ? Le sens doit être : « En vérité, je vous dis que je ne trouve rien de pareil dans l'écriture. » Ce sens n'est pas donné par le texte tel qu'il est, et je doute fort qu'on puisse faire invoquer Allah par un rabbin. Et d'ailleurs trouve-t-on jamais « mi Ala » ? Je crois avec M. H. le texte gravement altéré. Notons que les vers suivants doivent être mis non dans la bouche d'Hérode, comme l'ont fait les éditeurs, mais dans celle d'un second rabbin, qui reproche au premier son ignorance. — G. P.]

imprimé en 1869 dans les *Denkschriften* de l'académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. XVIII, p. 265 ss.) Dans ce mémoire, M. Mussafia s'applique surtout à examiner et à apprécier les principaux manuscrits du texte italien et à exposer la méthode à suivre dans une nouvelle édition. Ce qu'il conseille à l'éditeur futur, c'est de prendre pour base l'édition de L. Carrer (Venezia, 1839), de corriger son texte à l'aide des manuscrits, qu'il classe lui-même avec soin, de donner toutes les variantes et de ne consulter qu'avec beaucoup de réserve l'édition du texte original. Il ne s'occupe que très peu des sources de Brunetto, mais il en indique pourtant quelques-unes, parmi lesquelles il faut relever l'*Oculus pastoralis*, dont personne n'avait parlé avant lui. Il fait aussi mention dans une note (p. 321) d'un « ouvrage destiné en grande partie à la recherche des sources » de Brunetto, et qui venait de paraître.

Ce livre, *Brunetto Latinos Levnet og Skrifter*, par Thor Sundby, qui n'avait pu échapper à la vigilance du savant académicien de Vienne, s'est soustrait à l'attention de M. Gaiter, du moins au commencement de son travail, bien que M. Fr. Zambrini en ait rendu compte dans le 2e volume du *Propugnatore*, dont M. Gaiter est un des collaborateurs les plus actifs. Ainsi M. Gaiter ne paraît pas avoir étudié très attentivement le mémoire de M. Mussafia, et malheureusement il n'a pas suivi ses sages conseils. Loin de donner les variantes de tous les manuscrits [1], il corrige quelquefois sans nous dire sur quelle autorité, et le plus souvent ses corrections se fondent sur les leçons des seuls manuscrits de la bibliothèque ambrosienne et de M. R. de Visiani et surtout sur celles du texte français de Chabaille, qui laisse beaucoup à désirer [2]. Au lieu de choisir, sans recherches préliminaires, le *Trésor* imprimé « pour base de sa collation », il aurait dû débrouiller le rapport entre les manuscrits italiens et les manuscrits français. Ainsi il aurait peut-être réussi à nous expliquer ce fait remarquable que le texte italien tel que nous le donne l'édition de Carrer offre assez souvent une leçon plus correcte que le texte français donné par Chabaille. Cela est dû en partie au soin avec lequel L. Carrer avait mis à profit les sources de Brunetto qui lui étaient connues, et corrigé où la corruption était évidente ; mais ce procédé de Carrer ne rend point compte de toutes les divergences des deux textes. M. Gaiter les explique en affirmant que c'est Bono Giambono qui aurait corrigé, changé et ajouté en traduisant. Comme les contemporains lettrés de Brunetto Latino savaient sans doute qu'il traduisait du latin, et qu'ils connaissaient probablement aussi les auteurs qu'il traduisait, cette explication n'est pas sans fondement ; mais je ne crois pas qu'elle suffise. Si M. Gaiter avait étudié le rapport des manuscrits à ce point de vue, il aurait pu rétablir le texte italien avec bien plus de sûreté, ce qui eût été aussi d'une grande importance pour le texte français, et s'il nous avait donné toutes les variantes, il nous aurait mis en état de juger par nous-mêmes de la valeur des manuscrits italiens. Quoi que l'on puisse dire d'ailleurs de l'édition de Chabaille, il faut lui savoir gré d'y avoir

1. *Il Tesoro*, éd. Gaiter, I, p. XXXIV : « Lasciamo le solite varianti per ignoranza, negligenza o saccenteria di amanuensi ». Ce n'est pas là une raison pour négliger les variantes de tant de manuscrits.

2. M. Gaiter croit que cela suffit, « perchè non possediamo nessun codice *autografo* (II, p. 81). »

consigné tant de variantes ; c'est en comparant celles-ci avec les sources latines de Brunetto qu'on peut affirmer que les meilleurs entre les manuscrits dont Chabaille s'est servi sont ceux qu'il a cotés FDSCU.

Dans l'indication des sources latines, M. G. a suivi L. Carrer et B. Sorio ; il aurait pu ajouter quelques renseignements de cette nature, s'il avait consulté plus tôt *Brunetto Latinos Levnet og Skrifter*, qu'il paraît avoir connu dès la fin du 2e volume, tout au moins lorsqu'il a écrit son appendice, mais qu'il a oublié de citer. Ses remarques dans l'appendice sont presque absolument identiques aux miennes. Il cite Vincent de Beauvais, qu'il n'avait pas cité jusque-là, il renvoie aux mêmes passages d'Isidore de Séville que j'avais indiqués, et bien qu'il ait cité jusque-là la compilation de Solin sous le nom de *Polistore*, il la cite dans l'appendice sous le titre de *Collectanea*, titre de l'édition de M. Mommsen, dont il n'a pas suivi le texte dans les citations antérieures. Espérons que M. G. réparera cet oubli dans les volumes suivants. Il est fâcheux pourtant qu'il n'ait pas connu le livre lorsqu'il écrivit sa préface ; il n'aurait pas rejeté le témoignage des manuscrits qui disent que Brunetto a traduit son *Trésor* de latin en français, ce qui est certain pour la plus grande partie de son livre [1] ; il n'aurait pas non plus nommé parmi les « maestri ed autori » de Brunetto : Pline, Sénèque et la sainte Écriture, qu'il faut remplacer par le *Physiologus*, Isidore de Séville, Gautier de Lille ou de Châtillon, Albertano da Brescia, Martin de Braga, Guillaume Perrault ou Parault, Salluste, etc. Il serait à regretter que M. G. ne consultât pas pour le reste de son travail les ouvrages de ces auteurs qui ont été les sources de Brunetto ; et il serait trop surprenant qu'il trouvât lui-même de nouveau ces sources trouvées déjà il y a onze ans.

Pour les notes, que l'éditeur place après chaque livre sans renvois ni titres courants, elles sont assez souvent trop diffuses et peu *ad rem*. M. G. s'engage maintes fois dans une discussion des opinions scientifiques de Brunetto, comme si elles avaient encore de l'actualité et n'étaient pas empruntées aux anciens et aux compilateurs du moyen âge. Il oublie que l'intérêt que présente pour nous *Il Tesoro*, c'est d'être un monument de la langue italienne au XIIIe siècle, un intérêt presque exclusivement philologique et littéraire. Aussi je doute fort que M. Gaiter ait bien fait de nous donner le texte avec l'orthographe moderne : cela s'explique pour les grands écrivains qui présentent encore un intérêt réel, pour les Dante, les Pétrarque, les Boccace ; mais il n'en est pas de même pour Brunetto Latino. M. G. change aussi la terminaison du nom de famille de Brunetto Latino. Il suit en ceci l'usage de la plupart de ses compatriotes ; mais à quoi bon remplacer *Latino* [2], forme assurée par la rime, par *Latini*, que rien n'appuie ? On finira par croire que les *dugentisti* ont dit et écrit ainsi, ce qui n'est pas vrai. M. G. ne le change pas dans le texte du *Tesoro* (I, pp. 139 et 292) ; pourquoi donc l'altérer dans le titre ?

Si je voulais entrer dans des particularités, il y aurait encore beaucoup à dire ; mais il faut en rester là [3]. Quant à savoir si M. G. n'a pas donné une

1. Ms. E et F2 de Chabaille, *Le Trésor*, p. XXIX et 620, n. 4 ; ms. 2 Boncompagni, B. Sorio : *Il Trattato della Sfera di Ser Br. L.*, p. XII ; cf. *Il Tesoro*, éd. Gaiter, I, p. XXVII et LXIV.

2. *Il Tesoretto*, éd. Zannoni, Fir. 1824, pp. 7 et 195.

3. Quant à la biographie de Brunetto, il y aurait aussi des remarques à faire ; je

édition meilleure que celle de Carrer, devenue si difficile à trouver, je ne voudrais pas nier que M. G. ait corrigé beaucoup de leçons fautives, mais il n'a pas donné l'édition à laquelle on s'attendait et qu'on avait le droit d'exiger de la patrie de Brunetto, qui est aussi celle de MM. Ascoli, d'Ancona, P. Rajna, A. Bartoli, d'Ovidio, Monaci, N. Caix et tant d'autres qui savent mieux satisfaire aux exigences de la philologie romane de nos jours.

Thor SUNDBY.

Chanson de Philippe de Savoie, publiée pour la première fois avec préface et notes, par Frédéric-Emmanuel BOLLATI. Milan, impr. J. Civelli, novembre 1879. Gr. in-8°, 79 pages.

Ce Philippe de Savoie est celui qui fut duc de Savoie en 1496 et 1497, et qui eut pour fille Louise de Savoie, la mère de François Ier. Sous couleur de réformer la mauvaise administration de son pays, il se livra, alors qu'il n'était âgé que d'une vingtaine d'années, contre le gouvernement de son père, le duc Louis, à des violences qui eurent tout le caractère d'une révolte. Le roi Louis XI le fit enfermer à Loches, où il demeura prisonnier du 12 avril 1464 au 19 mars 1466. C'est là qu'il composa la première des poésies que M. F.-E. Bollati vient de mettre au jour. Je dis la première, bien que le titre de l'édition porte *chanson* au singulier, parce qu'en réalité il y a là trois pièces qui diffèrent autant que possible les unes des autres. Ce sont : 1° la chanson de Philippe de Savoie, pièce d'une forme absolument populaire sur laquelle je reviendrai tout à l'heure; 2° une poésie en 37 septains octosyllabiques rimant par a b a b b c c, qui ne peut être l'œuvre de Philippe, mais est une composition à lui adressée par l'un de ses partisans ; 3° une ballade ayant pour refrain *Il n'avint bien au pays de Savoye*. Ces pièces sont écrites à la suite les unes des autres, sans séparation, dans un registre ayant jadis appartenu aux archives de la chambre des comptes de Savoie et maintenant conservé (comme toutes les anciennes archives civiles ou ecclésiastiques de la Savoie) à Turin. La copie est accompagnée de cette curieuse note : « En la fin de ce present prothocole est descripte una « chançon fayte per le feu tres illustre seigneur Philipe de Savoye, luy estant « presonnyer en France, aveque una ballade ou *frotulle* composée en françoys, « en laquelle l'on peut voyr choses au present occorrandes a la tres illustre « meyson de Savoye que c'est de l'an 1537, que sont esté predictes aleure, « quasi prenostiquées. » Remarquons que dans ces lignes la distinction est clairement faite entre la chanson, œuvre de Philippe, et les deux autres pièces, désignées en bloc par cette expression « la ballade ou frotulle », dont l'auteur

---

ferai seulement observer qu'il vaut mieux suivre l'opinion de Fauriel quant à l'année de la naissance de Br. (1210) que celle de Zannoni (1220) et que l'expression *mondano* de Gio. Villani, par laquelle on a cherché à justifier la condamnation que Dante a passée sur son maître, signifie en toute probabilité « séculier, laïque » et non pas « adonné aux plaisirs du monde ». Autrement on ne s'explique pas l'opposition : « E fu dittatore del nostro Comune, MA fu mondano uomo ». On sait que les secrétaires et les chanceliers d'alors étaient d'ordinaire des ecclésiastiques. En vieux français *mondain* a aussi la signification de séculier. Voir Dufresne du Cange, *Glossar.*, voc. « mundalis » et *Br. Latinos L. og Skr.* p. 22, n. 4.

n'est pas désigné. La chanson n'est pas pour nous entièrement nouvelle. Nous en trouvons une autre rédaction dans le recueil que Le Roux de Lincy a publié en 1857 d'après un ms. de la fin du XVe siècle qui était alors en sa possession[1]. C'est le n° 8 de ce recueil. Je ne crois pas sans intérêt de rapprocher ici les deux textes l'un de l'autre, d'autant plus que l'intéressante publication de M. Bollati n'étant tirée qu'à 100 exemplaires demeurera sans doute inaccessible au plus grand nombre des amateurs de notre ancienne poésie française.

	Ms. de Turin.		Ms. de Le Roux de Lincy.
I	Veullyés oyr chanson piteuse	I	Vollés oyr canchon piteuse
	Qu'est fayte d'ung cuer marri ?		Qui fut faite de coeur mary?
	L'a fait Philipe de Savoye		Elle fut faite en une chambre,
4	En la prison ou il est mis.	4	Phelippe de Savoye le fist.
II	Recomande moy a la croyx blanche	II	Prisonnier suy au roy de France,
	Et a les gens de nous pays,		Gargesale m'a bien tray;
	Et a la cité de Gienesfve,		Je ne cuidoie point, sur mon ame,
8	Jamays non la pansse voyr;	8	Que sang royal deusist mentir.
III	A gentil conte de Gruyere,	III	Il ne m'en chault pour ma personne,
	Aux gentils Allamans ausi;		Tousjours me convient il morir,
	Se je les heuse voulu croyre,		Mais me desplait de la noblesse
12	Je ne fusse pas ici !	12	Qui est venue aveucques my ;
IV	O gentil Charles de Savoye,	IV	Elle est partie hors de Savoie
	Je me recomande bien a toy;		Pour en France venir morir;
	Va servir la court de ton pere		Elle est venue morir en France,
16	Et laysses ester la fleur d' alix;	16	Hellas ! c'est pour l'amour de my.
V	Et vange la mort de Philipe,	V	Dieu et la Vierge couronnée
	Car en prison le font morir.		Leur fache a leur ames merchy,
	Prisonyer suys au roy de France,		Et me voeulle ottroyer sa grace
20	Guarsesalle m'a bien tray !	20	Que je puisse widier de chy.
VI	Se l'ung de messeigneurs mes freres	VI	J'ay ung ou deulx seigneurs a frere :
	Fusse en prison come moy,		S'ilz fussent prisonniers pour my,
	J'en fisse bien mourir dix mille		Je feroie morir c^m^ hommes,
24	Ou de prison fere sallir.	24	Ou je les raroie avec my.
VII	Se Dieu voulloyt fere miracle	VII	Je feroie crier : Vive Bourgongne !
	Que de prison puyse sallir,		Devant la citté de Paris;
	Je fisse guerre au roy de France		Je feroie crier : Vive Savoie !
28	Et au duc de Bourbon ausi ;	28	Devant la tour ou je suis mys.

1. *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, publiés pour la première fois d'après le ms. original avec des notices et une introduction par M. Le Roux de Lincy. Paris, Aubry, 1857.

Texte de Turin. V. 5. On rétablira la mesure ici en lisant *Comande* et au v. 14 en supprimant l'*e* de *recomande*.

V. 8. Il faut *vir* ou *revir*, cf. l'autre texte, v. 34.

V. 9. Pour ce couplet et le suiv., qui ont un caractère tout historique et qui manquent dans le texte de Le Roux de Lincy, on peut voir les notes de M. Bollati, p. 32.

V. 14. Corr. *ti*, et au v. 22 *mi*; cf. l'autre texte, vv. 12, 16, etc.

V. 15. On préférerait : *Va servir a la cour ton pere.*

V. 20. Sur Garguesalle, voir Le Roux de Lincy, p. 58 ; Bollati, p. 33.

V. 24. Richart Cœur de Lion disait avec plus de mesure :

Ceo savent bien mi home et mi baron,

VIII Fisse crier : Vive Savoye
Dedans la cité de Paris,
Fisse metre le chef par terre
Et hors de prison fusse salli.

VIII Je feroie mettre la croix blanche
Par deseure la fleur de lys.
Hellas ! or n'y sunge mye,
Mais je suy en une tour mis

IX Adieu mon oncle de Bourgogne,
Je ne vous cuide jamais vir ;
Adieu cousin de Charolloix,
Adieu trestous mes bons amys ;

X Adieu la citté de Jeneve,
Je ne vous puis plus maintenir ;
Adieu le païs de Savoie,
Adieu vous dy jusqu'au revoyr.

Les différences qui séparent ces deux versions sont telles qu'il semble impossible qu'elles n'aient pas passé par bien des bouches avant d'avoir été recueillies. On ne réussirait pas à les combiner en un seul texte sans laisser une part considérable à l'arbitraire, bien qu'évidemment elles aient en propre l'une et l'autre des traits de la composition primitive. Contentons-nous de noter la correspondance à peu près complète des couplets I et VI dans les deux versions, des vers 7, 19, 20, 29, 30 de Turin avec les vers 37, 5, 6, 27, 26 de Le Roux de Lincy. Selon un usage commun à une infinité de poésies populaires, les vers à terminaisons masculines riment seuls. Ces rimes, que les copistes, surtout celui du ms. de Turin, ont souvent altérées, doivent être en *i* comme, par ex., dans les n°s 99 et 117 des *Chansons du XVe siècle* publiées par G. Paris.

La pièce en septains et la ballade ne se retrouvent pas, à ma connaissance, ailleurs que dans le ms. de Turin. La première est une exhortation adressée à Philippe de Savoie, et pleine d'allusions historiques que l'éditeur a expliquées dans la mesure du possible avec une parfaite compétence. Je remarque, quant à la forme, que le dernier vers de plusieurs couplets est un proverbe : *A la fin voyt on ses amis*, p. 38, *Miulx vault ung homme que ung millier*, p. 39, *Car pays est bonne qui pourroyt*, où je corrigerais *pourvoyt*, p. 43, etc. On sait que l'usage de donner ainsi du relief à la fin des couplets a été suivi systématiquement dans beaucoup de nos anciennes poésies. Les difficultés abondent dans ces deux pièces, et là où l'éditeur est resté en doute ou a échoué, il ne sera pas facile de réussir. Voici cependant quelques cas où soit le texte, soit le commentaire appellent une rectification. P. 49 *Il a honneur qui le pourchasse* ne peut vouloir dire autre chose que « l'honneur est à qui se donne la peine de le gagner ». — P. 51 l'expression *avoir mangé le lard* paraît signifier « être coupable de ... avoir fait le coup » ; cette interprétation se trouve dans Littré et c'est celle qui convient ici. Le dictionnaire de Cotgrave cite cet exemple : « A la fin sçaura on qui a mangé le lard », qu'il interprète ainsi : « A thief, how cunning soever, will at the length be discovered ». — P. 52. Je doute beaucoup que « le prieur

---

Englois, Normant, Poitevin et Gascon,
Ke je n'avoie si povre compaingnon
Cui je laissasse por avoir en prison.

Ms. Le Roux de Lincy. V. 31. Corr. *songe[nt il]* (le sujet serait au v. 21), ou *songe [je]*.

de *Pannyer* » soit le prieur de *Pamiers*. Le vers précédent *Quant ce vint a lances abaissées* doit être corrigé : *Quant vint as lances abaissier*. — P. 53. Le proverbe bien fréquent *envys meurt qui ne l'a apris* signifie qu'on subit avec peine le sort auquel on n'est pas préparé; dans Cotgrave, au mot *mourir :* « He that hath not well learnt, is loath to die. » — P. 56. Le proverbe *C'est mauvays seyron que de rongnye*, que d'ailleurs je ne me rappelle pas avoir jamais rencontré, signifie, je pense, que la rogne est une mauvaise maladie[1]. — P. 59. *Car s'il y a du poyl lourt* forme un vers trop court ; il faut corriger, d'après l'exemple cité par Roquefort, à qui renvoie l'éditeur, [*du*] *lourt ;* la rime est ici *sourt* et dans l'exemple de Roquefort *court*. Selon Roquefort, « avoir du poil *de lourt* » ou « *du lourt* » signifierait « faire l'homme ignorant, faire la bête », mais le sens me paraît être plutôt « être suspect de trahison ». Quant à *lourt*, qu'il faut conserver puisqu'il est assuré par la rime, je pense que c'est une corruption de *l'ours* ou de *loup*, car on lit dans la chronique d'Ernoul, édit. de Mas Latrie, p. 160 : « Si dist qu'encore y avoit dou poil de l'ours », et en variante « dou poil dou loup ». La même locution se retrouve, avec *loup* ou *ours*, selon les mss., dans la chronique du ménestrel de Reims (éd. de Wailly, § 383). On a dit aussi dans le même sens, « du poil liart », cf. Bœhmer, *Romanische Studien*, I, 266. — P. 64. Le vers *Puisque ne veult le fesmes apaiser* n'a aucun sens et par conséquent ne peut s'accommoder de l'ingénieuse explication historique proposée par M. Bollati. Il faut corriger *le sisme* (le schisme) *s'apaiser*, ce qui convient parfaitement au sens, puisqu'il est question immédiatement avant de l'antagonisme de Félix V et de Nicolas V. — P. 64, v. 1, *voulerent*, et p. 65, v. 5, *voulirent* doivent être corrigés *voudrent*. V. 8. *veult flateurs sy porter*, corr. *suporter*. — P. 68. *Prince, puys que villain eut renom*, corr. *eurent*, et il faut considérer *villain* non comme l'épithète de *renom*, mais comme le sujet d'*eurent*.

L'intéressante publication de M. Bollati se termine par plusieurs planches où sont reproduits les sceaux et les monnaies de Philippe de Savoie. En face du titre est placé le portrait de ce prince d'après une médaille du cabinet du roi à Turin, et au-devant de la préface se trouve un fac-similé de quelques lignes de son écriture. N'oublions pas de dire que le papier et l'impression ont toute l'élégance qu'on doit s'attendre à rencontrer dans une publication dédiée à la reine d'Italie.

P. M.

---

1. G. Paris me suggère l'idée — à laquelle je me range — que le *seyron* serait le ciron, parasite du corps humain (le sarcopte) qui produit la gale. Je vois dans le dictionnaire de Trévoux qu'on se servait du même mot pour désigner les papules formées par les ravages de cet insecte.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 3e série, t. II, nº 11-12 (novembre et décembre 1879). — P. 209, Constans, *Quelques mots sur la topographie du poème provençal intitulé : « Vie de sainte Enimie »*. Constate, à la suite d'un examen des lieux, l'exactitude topographique du récit de Bertrand de Marseille. Du reste la carte de Cassini, où sont marqués tous les lieux désignés dans le poème, suffisait à cette constatation. Il y a diverses confusions ou erreurs dans la note de la p. 212. L'auteur paraît croire à l'existence simultanée d'un évêché à Javols et à Mende, et écrit (est-ce une faute d'impression?) que « Mende a eu des évêques dès le Ier siècle ». Si Saint-Chely-du-Tarn (qui est une commune, non un hameau) tire son nom du saint *Ylis* ou *Yles* (accentué sur la première) du poème, il ne peut venir de *Sanctus Eligius*. — P. 218, Milá y Fontanals. *Lo sermo d'en Muntaner*. On sait que le chapitre 272 de la chronique de Ramon Muntaner se compose d'une sorte d'épître en douze stances de 20 vers alexandrins monorimes, adressée à l'infant Alphonse, fils de Jacques d'Aragon, au moment où se préparait l'expédition de Sardaigne (1323). Le texte de cette poésie est fort corrompu dans les éditions anciennes ou modernes de la chronique. M. Milá le donne, très amélioré, d'après le ms. de Madrid avec les variantes des autres textes. Toutefois, la publication isolée de ce morceau, alors qu'une édition critique de la chronique de Ramon Muntaner est annoncée en Allemagne, ne pouvait guère se justifier que par un commentaire historique ou philologique qui fait ici défaut. Les notes imprimées dans la livraison suivante ne se rapportent qu'à l'établissement du texte ; elles laissent inexpliqués bien des passages obscurs et témoignent de beaucoup d'hésitation. Le texte même paraît établi d'une façon assez arbitraire, l'éditeur ne nous ayant pas expliqué comment il se représente le rapport des deux mss. et de l'édition de Valence. La ponctuation est fort négligée. La préface et les notes sont en catalan. A ce propos je me permettrai de faire remarquer que dans une revue publiée hors de Catalogne, s'adressant aux romanistes de tous pays, il eût mieux valu employer le castillan, langue plus généralement connue que le catalan, et dont M. Milá lui-même se sert ordinairement dans ses publications scientifiques. Il n'y a aucun avantage à multiplier le nombre des idiomes devant servir aux communications internationales [1]. — P. 232-6, Castels, *Rapport sur le concours*

1. Je ne puis ici entrer dans un examen détaillé qui prendrait aisément les proportions d'un mémoire ; je dois appeler toutefois l'attention sur le vers (le second de la pièce) où

de philologie de la Soc. des l. rom. Les termes du programme, qui comportent une traduction de l'éternelle parabole de l'Enfant prodigue, ne me paraissent pas heureusement choisis ; je dirai pourquoi en une autre occasion. — P. 247-9. V. Smith, *Deux complaintes du Velay ;* contient une version abrégée du *Petit navire*. M. Smith aurait pu ajouter un renvoi à la *Mélusine*, I, 463. — P. 292-3. Boucherie, Remarques sur quelques passages du *Chevalier aux deux épées*. — Bibliographie. M. d'Hombres, *Dict. languedocien-français*, compte-rendu justement sévère de M. J. Bauquier, qui cite des extraits de notes lexicographiques rassemblées par Joseph Seguier, frère de l'archéologue Jean-François Seguier, et conservées à la bibliothèque de Nîmes. — P. 303-4. M. A. Roque-Ferrier transcrit, d'après l'*Armana prouvençau* de 1880, une lettre des Juifs d'Arles à ceux de Constantinople et la réponse des Juifs de Constantinople ; ces deux documents, dont le second est daté de 1489, sont curieux, mais il n'est pas exact de dire qu'ils sont tirés des archives d'Arles ; ils ont été extraits d'un livre que l'*Armana* cite fort exactement p. 62 : de la *Royale couronne des rois d'Arles*, de Bouis. Il est bon de dire que dans ce livre la réponse des Juifs est rapportée dans sa langue originale, l'espagnol, tandis que le rédacteur de l'*Armana* l'a mise en provençal.

T. III[1], nos 1-3 (janvier-mars 1880). P. 5-37, Boucherie, *La langue et la littérature françaises au moyen âge et la Revue des Deux-Mondes*. Leçon d'ouverture qui a pour sujet la réfutation en forme d'un article publié l'an dernier dans la *Revue des Deux-Mondes*. Cet article, prétentieux et bruyant réquisitoire contre la littérature du moyen âge, est l'œuvre d'un homme qui ne connaît le sujet où il s'est aventuré que par l'*Histoire de la littérature française au moyen âge* de M. Aubertin. On a pu voir dans notre dernier numéro ce que vaut ce livre. L'essai contre lequel s'escrime M. Boucherie ne se recommandant, ni par une connaissance sérieuse de la matière, ni par un nom jouissant de quelque autorité, ne méritait peut-être pas une réfutation. Discuter point par point des paradoxes sans consistance, c'est leur donner une importance apparente. Le meilleur

---

Muntaner dit qu'il fera son *sermo* sur l'air de *Gui Nantull : En so de Gui Nantull faray un bel sermo*. C'est ainsi que Guillem de Tudèle annonce que son poème doit se débiter sur l'air de la chanson d'Antioche. De même un sirventès de Guiraut del Luc se chantait sur l'air de Beuve d'Antone (Herrig, *Archiv*, XXXIV, 188 *b*). Qu'est-ce que le *Gui Nantull* auquel fait allusion Muntaner ? M. Mila, reproduisant une opinion qu'il avait déjà émise dans ses *Trovadores*, p. 473, suppose qu'il s'agit du poème de *Gui de Nanteuil*, mais il se demande si ce poème était divisé en tirades de 20 vers et si Muntaner lui a emprunté quelques-unes de ses rimes ? C'est là une question qu'il eût été facile de vérifier, *Gui de Nanteuil* étant publié depuis dix-neuf ans dans une collection qui est dans les mains de toutes les personnes qui s'intéressent à la littérature du moyen âge. En réalité, quoique *Gui de Nanteuil* ait été fort connu au midi de la France, je n'oserais affirmer que c'est ce poème que le chroniqueur catalan a eu en vue, d'autant que la leçon *Gui Nantull* (déjà peu satisfaisante à cause de l'absence de la préposition) ne semble pas très assurée. Peut-être faut-il penser à un « son d'en Gui » qui paraît avoir eu une certaine célébrité au moyen âge :

Un sirventes vuelh far en aquest son *d'en Gui*
(Uc de S. Circq, *Lex. rom.*, I, 417.)

Un vers voill comenzar el son de ser *Gui*
(Ricas Novas, *Archiv*, XXXIV, 410 *b*.)

1. Par erreur, sur le titre, « tome deuxième ». Pour le dire en passant, l'imprimeur de la *Revue des langues romanes* devrait bien, suivant l'usage, mettre une signature au bas de la première page de chaque feuille.

moyen de faire apprécier notre vieille littérature, c'est de travailler à la faire connaître. — P. 38-41, Milá y Fontanals, *Lo sermo d'en Muntaner*, notes sur l'établissement du texte. — P. 42. Mazel, *Les proverbes du Languedoc de Rulman*. Rulman, né à Nîmes en 1583, mort en 1639, forma ce recueil qui est conservé en ms. à Nîmes et à Paris. C'est d'après ces deux copies qu'il est ici publié. Les proverbes commençant par la même lettre sont mis ensemble ; mais dans l'intérieur de chaque lettre l'ordre strictement alphabétique n'est pas suivi ; l'*u* et le *v* ne sont pas distingués. Il y aurait eu avantage à régulariser cet ordre. — P. 65. J. Bauquier, *Les Provençalistes du XVIIIe siècle. Lettres inédites de Sainte-Palaye, Mazaugues, Caumont, La Bastie*, etc. Le président de Mazaugues avait une belle collection de mss., qui sont maintenant conservés pour la plupart à Carpentras. Son chansonnier provençal est passé dans la collection Douce, à Oxford. Caumont était le propriétaire du chansonnier qui maintenant porte à la Bibliothèque nationale le n° 15211 du fonds français. Il avait aussi la traduction catalane de la Bible que j'ai signalée autrefois au Musée britannique sous le n° 1526 du fonds Egerton (voir mes *Rapports*, p. 32). Les documents publiés par M. Bauquier sont accompagnés de notes littéraires et bibliographiques très bien faites. — P. 84. Clément-Simon, *Proverbes recueillis dans le Bas-Limousin*. Ce n'est que le commencement de la publication. Les proverbes sont rangés dans l'ordre adopté par Le Roux de Lincy, ordre qui n'est pas très bon ; il y a surtout une XIVe série qui est bien embarrassante. Nous avons ici les proverbes correspondant aux trois premières séries. — P. 104-10. V. Smith, *Chansons populaires historiques*. — P. 117. Noulet, *Observations sur le Leudaire de Saverdun*. — P. 118. Boucherie, *Oster, esfraer, oncle*. M. Boucherie repousse, pour *oster*, l'étymologie *hospitare* proposée par M. Lücking, ce que nous avons déjà fait (*Romania*, VII, 131), il adopte *obstare ;* il aurait fallu ajouter que cette étymologie a pour premier auteur Du Cange. Pour *esfraer*, M. Boucherie s'attache au participe *esfreez, esfraez*, pour lequel il propose **ef-feratatus*, ce qui n'est pas soutenable. La vraie étymologie de ce mot a été donnée par G. Paris, *Romania*, VII, 121. Pour *oncle*, M. B. propose **au-unculum*. Suivent des remarques sur les vers 91, 128, 351, 526, de *Rolant*. — Bibliographie. P. 121, De Cihac, *Dict. d'étym. daco-romane* (Boucherie) ; G. Paris, extrait de l'*Histoire littéraire* sur Wilham de Waddington, etc. (Boucherie). — P. 130. Périodiques. Notons, pp. 136-8 et 141-2, de justes critiques de M. Constans sur les travaux relatifs au rouergat de MM. Aymeric (cf. *Romania*, IX, 163-5) et Durand (cf. *Rom.* IX, 152-3). — P. 144, A. Roque-Ferrier, *Trois formes négligées du subst.* DIABLE, dans les dialectes du Midi ; ces formes sont *dia, diau* et *diè*. — P. 145-6, le même, *L'article archaïque dans la vallée de Larboust* (Haute-Garonne), supplément à un article publié dans le tome précédent. A ce propos, M. R.-F., répondant à l'une des observations que j'ai faites ci-dessus, p. 158, s'exprime ainsi : « Je ne « sais par suite de quelle distraction M. Meyer s'est persuadé que j'avais émis « des « hypothèses » sur l'étymologie de l'article *el*. En relisant mon mémoire « aussi attentivement que possible, je n'y ai vu qu'un renvoi d'une demi-ligne au « latin *ille*, accompagné de cette observation que *el* avait des « similaires » de « son ou de notation scripturaire en des idiomes étrangers à la famille des

« langues romanes... » M. R.-F. fait l'innocent. Voici ce qu'il a écrit : « *On* « *rattache ces formes* (*el*, etc.) *au latin* ILLE, mais elles ont des similaires en beau- « coup d'autres idiomes. Le breton de Vannes dit *el leon* (le lion)...; *el* est « l'article de l'arabe : *el kantara* (le pont), *el malek* (le roi), *el kitab* (le livre. » Si cette note ne tend pas à jeter un doute sur l'étymologie d'après laquelle l'art. *el* viendrait du latin *ille*, et à indiquer de nouvelles hypothèses étymologiques, je serais curieux de savoir ce qu'elle veut dire. P. M.

II. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, IV, 1. — P. 1, Flugi, Drames ladins au XVIIe siècle. — P. 7, Scholle, *le Rapport des différentes récensions de la* Chanson de Roland (l'auteur se range à peu près à l'avis de M. Ottmann ; la *Romania* reprendra quelque jour la question dans son ensemble). — P. 35, Jacobsthal, *le Chansonnier de Montpellier* (suite).

MÉLANGES. I. *Histoire des mœurs*. P. 65, Gaster, *le* Livre *turc* des démangeaisons *en Roumanie ;* c'est un recueil de ce que présagent les démangeaisons aux différentes parties du corps ; M. G. croit le livre populaire roumain directement issu du livre turc correspondant. — II. *Manuscrits*. P. 72, Suchier, *La partie en papier du chansonnier provençal de Modène ;* l'auteur demande à M. Clédat la preuve de sa classification de ce ms., qui lui paraît insoutenable. — III. *Textes*. P. 74, Stengel, *Desputoison de l'âme et du corps ;* édition d'un ms. anglo-normand très digne d'intérêt et utiles renseignements sur d'autres versions de ce thème. — IV. *Exégèse*. P. 80, Tobler, *Plus a paroles an plain pot De vin qu'en un mui de cervoise ;* à propos de ces vers du *Chevalier au lion*, M. T. passe en revue plusieurs curieux passages de notre ancienne poésie relatifs aux vanteries des chevaliers après boire. — V. *Critique des textes*. 1. P. 85, Martin, *Sur Guillaume le Clerc de Normandie ;* corrections au texte et additions au commentaire du *Besant de Dieu*. 2. P. 88, Grœber, *Del tumbeor Nostre Dame ;* M. Gr. a retrouvé, à l'Arsenal et à la Bibl. nat., deux mss. de ce charmant conte, publié jadis ici (II, 314 ss.) par M. Fœrster ; il en communique les variantes, et fait connaître en passant douze mss. de la *Vie des Pères* inconnus à M. Weber, et dont quatre seulement ont été signalés par M. Wolter dans son *Judenknabe* (fasc. II de la *Bibliotheca normannica*). Notons que l'original latin est toujours appelé au m. à. *Vitas Patrum*, ce qui peut faire conserver la leçon de B (add. la note de M. Fœrster, p. 190). 3. P. 97, Varnhagen, *Sur le fragment de Valenciennes ;* bonnes observations paléographiques, mais je ne puis admettre *grantesmes* (pas plus que *grancesmes*). 4. P. 99, Bartsch, *Sur l'épître farcie de la Saint-Étienne ;* M. B. se rencontre avec moi (*Rom.* IX, 154) pour lire III 2 *mau veismes cetui*. — VI. *Métrique*. 1. P. 101, Stengel, *Un cas d'assonance intérieure dans une chanson de geste* (*Aie d'Avignon*, v. 2327-52). 2. P. 102, Stengel, *Quelques cas du retour des mêmes rimes dans la lyrique provençale*. — VII. *Grammaire*. P. 104, Mussafia, *Sur* le Roland *d'Oxford ;* le savant professeur de Vienne a réuni, au grand profit de l'histoire de la langue, tous les exemples d'accord (ou de non accord) du part. passé construit avec *avoir ;* il y joint le relevé des différents procédés (tutoiement ou vousoiement) employés pour s'adresser la parole. 2. P. 113, Schuchardt, *Sur l'élévation de la voyelle en roman ;* remarques et critiques importantes sur l'art. de M. Fœrster dont nous avons parlé plus haut (p. 330).

Comptes-rendus. P. 124, Windisch, *Irische Grammatik* (Schuchardt. Dans cet article capital, le savant auteur expose des vues très intéressantes, mais qui ne me paraissent pas toujours assurées, sur les rapports du celtique et du roman ; je doute que le dépouillement des patois français du Nord y fasse découvrir beaucoup de gaulois ; l'étymologie d'*aller*, rattaché à une racine irlandaise *al*, gall. *el*, est nouvelle, mais à mon sens invraisemblable ; ce qui est dit sur l'accent gaulois et son influence probable sur la formation de notre langue est digne de la plus grande attention ; je contesterais tout ce qui est dit sur l'accent français moderne si je n'étais résolu à ne jamais discuter sur ce point, où on n'entend pas de même et où on ne s'entend pas soi-même, et à attendre les solutions que nous donneront quelque jour de bons phonographes. M. Sch. voit dans *ü, i* pour *u* une influence celtique (cf. *Rom.* VII, 472) ; les autres traces de cette influence qu'il cherche à découvrir sont l'occasion de précieuses discussions phonétiques, morphologiques ou même syntaxiques ; l'article entier est à recommander tant aux celtistes qu'aux romanistes). — P. 155, Jarnik, *Index zu Diez* (Vollmœller). — P. 156, Vollmœller, *Poema del Cid*, *Spanisches Steinbuch* (Hofmann). — P. 159, Suchier, *Reimpredigt* (Tobler. M. Suchier, qui accepte en général les critiques, d'ailleurs bien peu graves, de M. T., repousse à tort le changement indispensable de ponctuation proposé par celui-ci aux str. 36, 39 et 40). — P. 163, Hausknecht, *The Sowdon of Babylon* (Grœber ; je reviendrai prochainement sur les questions abordées dans cet article). — P. 170, Kœlbing, *Die Tristan-Sage*, I (Stengel). — P. 173, Cederschiœld et Wulff, *Versions nordiques du* Mantel mautaillé (Lichtenstein : insiste sur l'importance de la version allemande). — P. 175, Herz, *De saint Alexis* (Kœrting). — P. 178, *Œuvres d'Eustache Deschamps*, p. p. Queux de Saint-Hilaire, t. I (Knauer ; les critiques adressées à cette publication sont assez fondées ; les volumes suivants n'y donneront plus sans doute autant lieu). — P. 182, *Archivio glottologico italiano*, III, 3 (Tobler, Gaster). — P. 186, *Revista contemporanea* (Schuchardt) ; *Archiv für das Studium der neueren Sprachen* (Grœber, Stengel). — P. 190-194. Additions et corrections ; réclamation de M. ten Brink sur une opinion phonologique que lui attribue M. Fœrster ; dépouillé des périodiques ; renseignements littéraires.

G. P.

III. — Romanische studien, IV, 3. — P. 351, Schwan, *Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, und seine Werke*. L'auteur de ce travail enfonce avec soin et méthode une porte ouverte ; il n'était douteux pour personne, depuis les études de M. Bordier, que Beaumanoir fût l'auteur de toutes les pièces, moins une, contenues dans le ms. B. N. fr. 7609[2] ; il n'est cependant pas inutile d'en avoir la démonstration philologique et littéraire. M. Schw. a donné notamment des arguments convaincants, par des rapprochements avec les *Coutumes de Beauvaisis*, pour attribuer à leur auteur le *Dit de fole largece*. On peut relever çà et là dans son travail quelques erreurs et la confiance excessive qu'ont d'ordinaire les jeunes philologues allemands dans les résultats, encore bien incertains, des études dialectologiques. La lacune admise p. 371 est imaginaire. Ce qui est dit p. 369 de la versification est tout à fait bizarre. — P. 411, Kupferschmidt, *Die Haveloksage bei Gaimar und ihr Verhæltniss zum Lai d'Havelok*. Résultats :

l'histoire de Havelok n'est pas interpolée dans la chronique de Gaimar (quoiqu'elle manque dans un des 4 mss.), mais bien de lui ; le récit de Gaimar et le lai de Havelok, qui ont des passages communs, ne dérivent pas l'un de l'autre (le lai est postérieur), mais ont puisé dans un poème antérieur à 1150, composé en vers de huit syllabes ; l'abrégé du « *Brut* » en prose remonte aussi directement à ce poème ; le lai anglais est indépendant de toutes les rédactions françaises et vient comme elles d'une source anglo-saxonne perdue. Ces conclusions paraissent plausibles. — P. 431. De Cihac, *Le type* homo-ille, ille-bonus ; réponse à un article de M. Hasdeu (voy. ci-dessous, p. 486); M. de C. conteste plusieurs des faits étudiés par H. ou les explique autrement. — P. 451. De Cihac, *Meine Antwort an H. Dr. M. Gaster* (cf. *Zeitschr. f. r. Ph.* III, 468 ss.); discussions étymologiques. — P. 477, Varnhagen, *Churwælsche Handschriften des British Museum* (entre autres une copie du *Sacrifice d'Abraham* publié *Rom.* VIII, 374). — P. 479, Varnhagen, *Altfranzœsische Miscellen*. [Ces mélanges consistent à peu près uniquement, sauf au commencement une note sur les mss. du poème du *Mont-Saint-Michel*, en menues rectifications — que l'auteur s'efforce de présenter sous une forme désagréable — à quelques-unes des publications que j'ai faites d'après des mss. d'Angleterre. C'est en tout cas bien peu de chose par comparaison à l'*errata* formidable que je pourrais faire — et que je fais selon que l'occasion s'en présente — à mes travaux passés. Mais pour qu'on puisse juger de la compétence de M. V. en paléographie et en philologie, je dirai que selon lui, p. 481, *beiure* avec un signe d'abréviation sur l'*u* doit se lire non *beivere* (=lat. bibere), mais *beiverre*. L'on a dit pièce a: « *Ensi fait qui mieuz ne puet* ». — P. M.] — P. 483. Bœhmer, *Ein Brief von Cassiodoro de Reyna*. — P. 487, 489, 491. Bœhmer, *Plenisonant, semisonant ; diakritische Bezeichnung der Vocalbuchstaben ; Beiblatt* (bibliographique). G. P.

IV. — Archivio glottologico italiano. — Par suite de diverses circonstances, nous sommes restés longtemps sans rendre compte de cette importante publication. On sait que les livraisons de l'*Archivio* ne se sont pas succédé dans l'ordre où elles figurent aujourd'hui dans ces volumes, ce qui n'en facilitait pas le dépouillement régulier ; ainsi le 3e cahier du t. II contient la réponse de M. Ascoli aux critiques adressées ici (*Rom.* IV, 293) à un article contenu dans le 1er cahier du t. III. Nous allons reprendre les t. II-III en laissant de côté les articles déjà analysés ici : nous donnerons dans notre prochain numéro le dépouillement du t. IV.

T. II, p. 1-58, p. 313-384 ; t. III, p. 121-176, Flechia, *Postille etimologiche*, I. Ce sont des observations étymologiques sur le *Glossario modenese* du comte Galvani. M. Fl. les a rédigées « principalement avec l'intention de mettre pour ainsi dire en regard deux écoles, la vieille et la nouvelle, l'école sans méthode et celle de la méthode. » Il était impossible de mieux démontrer la supériorité de la méthode moderne sur cette sorte de divination, parfois ingénieuse, mais trop souvent fantaisiste et toujours incertaine, qui a longtemps constitué ce qu'on appelait l'art étymologique. Les deux grands défauts de l'ancienne manière, portés à l'extrême dans le *Glossario modenese*, étaient l'ignorance de la phonétique et l'omission de la comparaison : on prenait un mot

dans un dialecte sans s'occuper de ses congénères dans les dialectes voisins, en rapprochant au hasard quelques mots d'idiomes apparentés, et on cherchait dans le latin, l'allemand, le grec ou le celtique un mot dont on pût le faire venir ; puis on appuyait cette dérivation par des conjectures vagues et des intermédiaires arbitraires. M. Fl. commence par établir la forme typique du mot modenais en groupant autour de lui les variantes des autres dialectes du nord de l'Italie, puis de l'Italie entière, puis au besoin des autres langues romanes ; cela fait, il cherche un mot latin qui satisfasse pleinement aux exigences de la phonétique et aux vraisemblances de la sémantique, et il reconstitue, soit par des textes, soit par des analogies convaincantes, les étapes qu'a parcourues le mot latin pour arriver au mot vulgaire. Il examine ainsi environ 150 étymologies données par l'auteur qu'il critique, et non seulement il le redresse toujours avec raison, mais il jette sur une foule de phénomènes intéressants une lumière complète et souvent nouvelle. Je crois rendre service à nos lecteurs en citant le plus grand nombre des mots étudiés par le savant philologue, en rapportant l'étymologie qu'il en donne, et en indiquant quand il y a lieu les remarques les plus importantes dont il l'accompagne. J'ai laissé de côté les articles qui n'ont d'autre but que de montrer les vices de méthode du comte Galvani, mais qui n'apprendraient rien aux personnes initiées aux procédés de la science moderne. *Bazén* (au nord) - **opacinus* (à ce propos dissertation sur tous les dérivés romans d'*opacus ; ratio* rattaché à *errativus*). — *Acsè* (ainsi) - *ecco sic*. — *Adrè* (en arrière) - *ad retro*. — *Armier* (ruminer) - *rumigare* (observations sur les dérivés de ce verbe, en afr. *rungier* « ruminer ». Mais je doute que notre *ronger* en vienne ; je le rattacherais plutôt à *rodicare* avec Ménage). — *Armghèr* (empoisonner) - *internecare*. — *Arbghett* (cauchemar) - **irpic*[*hetto*] (dissertation très intéressante sur les divers noms donnés au cauchemar dans les langues romanes). — *Arsira* (hier soir) - *heri sera*. — *Arsui* (restes) - **remansucula*. — *Artsan* (artisan) - *artensianus* (M. Fl. combat ici l'opinion de Diez sur l'origine des mots en *-igiano* et les rattache à *-ensis* plus *-ianus*). — *Arvsari* (diable) - *adversarius* (l'*r* du début n'a rien à voir avec *ar*, ancienne forme de *ad ;* le vén. *arfiar* est rattaché à *reflatare*, le mod. *arvujir* à **revoluculare*). — *Alvador* (levain) - *levatorium* (remarques sur l'it. *lievito*). — *Argine* (digue) - *argerem* (pour *aggerem*, seul cas de la conservation de *ar* = *ad ;* cf. Bugge, *Rom.* III, 161). — *Schizzèr* (= it. *schiacciare*) - all. *klakjan* (avec Diez ; l'it. *piccare* « pendre » est rattaché avec Diez à *picare*, ce qui me paraît peu vraisemblable). — *Arzinzèr* (lessiver) - *recentiare* (M. Fl. en tire aussi le fr. *rincer*, ce qui est impossible, le *c* dans cette situation ne disparaissant jamais (*placito-plaid* qu'il compare n'a rien à faire ici) ; *recente* a donné *roisant*, *recentiare* aurait donné *roisancier ;* il n'a pu donner davantage le picard *rechinchier*, qui est sans doute apparenté avec le vfr. *cinces*, l'it. *cenci*. Au reste M. Fl. explique fort bien les dérivations verbales (d'adjectifs et surtout de participes) en *-iare* que M. Boucherie voudrait tirer de comparatifs. — *Babbion* (imbécile) - *babulus*. — *Bâc* (bâton) - *baculum* (et non *bacum*, mais ce primitif de *baculum* se serait maintenu dans d'autres dialectes, ce qui paraît douteux). — *Beg* (= it. *baco*) - *bombyco* (le fém. *bega* signifie en mod. « abeille », dans d'autres dialectes aussi d'autres insectes ; je rattacherais à la même origine, c'est-à-dire à un lat. *bom-*

bycena, l'afr. *besaine*, *mouche besaine*, « abeille »). — *Berleda* (plage couverte de buissons) - **brilleta* (lieu couvert de *brillus*, mot bas-latin signifiant une espèce de jonc, et qui lui-même serait un diminutif de *brinus*, fr. *brin; greto*, m. s., est regardé fort vraisemblablement comme une contraction de *ghiareto*). — *Bevla*, *bevletta* (belette) - *bellula* (digression des plus instructives sur les différents noms de la belette). — *Lans* (fatigue) - *anxius* (étude des nombreux dérivés du thème *anx-*). — *Attimé* (se dit d'un char couvert) - **attegaminatus*. — *Buson* (hâbleur) = *bugione*. — *Biron* (robinet) - gr. πείρω. — *Bledegh* (chatouiller) - sans doute apparenté à *titillare* (les dérivés de ce mot et les différents mots romans pour dire « chatouiller » sont étudiés à ce propos). — *Bubel* (marionnette) - *pupulus*. — *Budenfi* (boursoufler) = pr. *boudenflà*. — *Bula* (= it. *pula*, paille) - *apluda* (étym. de Ferrari, non admise par Diez). — *Burnisa* (cendrier) - **prunicia* (étude des dérivés de *pruna*). — *Cag* (présure) - *coagulum*. — *Ciold* (clou) - *clavus*. A ce propos, M. Fl. dit que le nom *Fiovo* vient sans doute de *Flavius*; cf. *Rom.* II, 357; VI, 612). — *Croi* (bourrelet qu'on se met sur la tête pour porter un fardeau) - **corollium*. — *Crudèr* (tomber) - *corrutare*. — *Falistra* (étincelle) - **favillistra* (réunion des dérivés de *favilla*, et, à propos du mil. *lûghera*, de ceux de **bisluca*, origine du fr. *berlue*, *b(e)luette*). — *Fiap* (languissant) - *flaccus* (M. Ascoli le rattache à *flavidus*; les deux explications sont incertaines). — *Fidlèn* (vermicelle) - **filelli*. — *Gmera* (soc) - **vomeria*. — *Inco* (aujourd'hui) = v. fr. *encui*. — *Indèves* (sans appétit) - *in deficit*. — *Inséda* (fourré) - **insēta* pour *insita* (à ce propos *innestare* est rattaché avec vraisemblance à **ininsitare*, comme le proposait Ferrari, et non à *insitare* avec Diez). — *Linzèr* (couper) - *initiare* (à ce propos, remarques sur *entamer* et *tâter*). — *Lispa* (jeune fille agile et svelte) = it. *vispa*. — *Lógher* (fonds de terre) - *loculus*. — *Lot* (motte de terre) - *plota*. — *Lumádeg* (relent) - *aromaticus*. — *Malussèn* (maquignon) - thème *maross-* (qui se rattache sans doute à l'all. *marah*). — *Marangone* (oiseau d'eau) - *mer*[+ *a* + *n*]*gus* (Diez). — *Marmaja* - **minimalia* (étude des dérivés de *minimus*; il y a encore plus d'un point obscur à éclaircir). — *Niel* (tache) - **naevellus* (et non *nigellum*). — *Panarez* - *paronychium* (revue des formes curieuses qu'a prises ce mot, fr. *panaris*). — *Parol* (= it. *pajuolo*) - **parium* (de *par* : le mot aurait primitivement signifié « une *paire* de vases »; M. Schuchardt, *Rom.* IV, 256, *Zeitschr.* IV, 125, en fait au contraire un mot celtique). — *Ped* (pis) - *pectus*. — *Ravanel* - *raphanellus*. — *Rigattèr* (revendeur) - de *ricattare* (le fr. *regrattier* est un autre mot; s'il n'y avait pas *regratter* et *regrat*, on serait tenté de le faire venir de l'italien). — *Rudell* (bord) - **oratellum*. — *Ruga* (chenille) - *eruca*. — *Sangiot* - *singultus* (M. Fl. étudie les diverses formes qu'a prises ce mot en roman, où de bonne heure il était devenu *singluttus*, sans doute sous l'influence de *gluttire*; le fr. *sanglot* est irrégulier, l'afr. disait *senglout*). — *Sbrajèr* (crier fort) - **exbragulare* (l'auteur met en parallèle les deux séries *ragire* (d'où fr. *raire*) *ragulare* (d'où fr. *railler*), et, par la prothèse d'un *b* (comme dans le fr. *bruire* de *rugire*) *bragire* (d'où fr. *braire*) *bragulare* (d'où fr. *brailler*). Notons d'abord que *ragire bragire*, s'ils ont existé, n'ont pu donner *raire braire* qu'en devenant d'abord *rágere brágere* (cf. afr. *muire* de *mugire* devenu *múgere*); ensuite que l'étymologie assignée à *railler* est peu vraisemblable; que le rapport entre *bruire* et *rugire*

(d'où *brugire brùgere*) est très douteux ; enfin que tout cet ensemble de mots a encore besoin d'être étudié de près). — *Scandella* (espèce de blé) - *scandula*. — *Scarcajèr* (cracher épais) - rad. *crac* (fr. *cracher*). — *Scartèr* (tailler) - **excarptare*. — *Schernièć* (maigre) - **excarnicius*. — *Scièr* (tracer les sillons) - thème *seg-* (M. Fl. montre que le latin *seges* signifiait la même chose que *porca*, la ligne bombée entre deux sillons ; il suppose que *seges* est devenu *sega*, d'où *sia*, qui a le même sens dans plusieurs dialectes). — *Sciuplir* (= it. *scoppiare*) - *stloppus*. — *Sconzubia* (foule) - *conjugia?* — *Scudregn* (coriace) - du thème *cut-* (digression sur *cotenna*, fr. *couenne* et les mots pareils). — *Sedla* (crevasse à la peau) - **setula*. — *Silta* (foudre) - **sagittula*. — *Seva* (j'étais) = *esseva* fait d'*essere* (remarques sur la conjugaison de ce verbe). — *Stravacchèrs* (s'alanguir) - **extravacuare se*. — *Strussièr* (abîmer) - **extrus(i)tiare* (paraît peu probable ; j'y reconnaîtrais plutôt l'anc. fr. *estrossier*, « mettre en morceaux »). — *Tafier* (bâfrer) - *tafla* (forme ombrienne de *tabula* ; c'est bien peu probable). — *Ucalèr* (clamer) - thème *huc-* (fr. *huchier*). — *Urgol* (lézard vert) - *lacertus* (ce rapprochement, qui paraît étrange, est démontré ; à ce propos M. Fl. étudie les différents noms du lézard). — *Valudegh* (vain) - *volaticus*. — *Zavata* (savate) - arabe *sabat* (Diez) ou basque *zapata* (Mahn), mais non lat. *clavata*. — *Zezla* (jujube) - *jujuba* (étude curieuse sur les diverses formes qu'a prises ce mot, d'origine syrienne, dans les dialectes italiens ; en fr. *jujube* est un mot savant pris au latin). — P. 59-110. D'Ovidio. *Sul* de vulgari eloquentia *di Dante* (cet article, apprécié ici, III, 501, a été reproduit par l'auteur, avec des améliorations, dans son volume de *Saggi*, voy. *Rom.* VIII, 304). — P. 111-160. Ascoli, *Sul posto che spetta al genovese nel sistema dei dialetti italiani*. Dans cette pénétrante étude le savant auteur réfute complètement l'assertion de Diez : « Le gênois forme la transition des dialectes de la basse Italie, et notamment du sarde, à ceux de l'Italie supérieure. » Il étudie parallèlement le gênois et le piémontais, faisant ressortir leur grande ressemblance et leurs quelques différences ; et pour faciliter la comparaison avec les dialectes insulaires, il trace successivement du sarde de Gallura, du sarde de Campidano, du sarde de Logudoro, et du sicilien, un tableau phonétique complet dans sa concision, et qui sera d'une grande valeur pour tous les philologues. Sa conclusion motivée est que le gênois appartient au groupe des dialectes « gallo-italiques », tout en présentant certaines particularités ; ses rapports avec le sarde et le corse tiennent à ce que ceux-ci forment en plusieurs points la transition entre les parlers de l'Italie méridionale et ceux de l'Italie du nord. — P. 161-312. *Rime genovesi della fine del secolo XIII e del principio del XIV*, edite da N. Lagomaggiore (le commentaire sera donné plus tard par M. Flechia). — P. 385-395. Ascoli. *P. Meyer e il franco-provenzale* (voy. la réponse de P. Meyer, *Rom.* V, 505). — P. 395-458. Ascoli, *Ricordi bibliografici*. 1. Notes communiquées en grande partie par M. Flechia sur le mémoire inséré p. 111-160 ; je relève p. 397 une note sur *operire* qui a pris en roman le sens d'*aperire*. 2. Remarques sur diverses publications de M. Mussafia ; p. 408 observations curieuses sur les noms donnés au poumon. 3. Caix, *Saggio sulla storia della lingua e dei dialetti d'Italia*, I (1872). On sait que l'auteur n'a pas continué cet ouvrage, qui porte la marque de la jeunesse. 4. D'Ovidio, *Sull'*

origine dell' unica forma flessionale del nome italiano. M. A. appuie la théorie de M. d'Ovidio, d'après laquelle cette forme unique et le cas-régime du franco-provençal viendraient, non de l'accusatif, mais d'une forme à laquelle auraient abouti tous les cas obliques ; ses recherches pleines d'érudition et ses raisonnements serrés ne me convainquent pas ; mais la question demanderait une longue discussion. Il montre en terminant que l'italien a possédé ou conservé un assez grand nombre de formes nominatives. P. 423. *Œuvre* masculin, loin d'être archaïque, est, je crois, très moderne en français. P. 437. Je ne puis croire que *poeste*, *tempeste*, etc., viennent du nominatif latin, parce qu'ils auraient conservé l'*s*, et pour d'autres raisons encore ; *caurre* étant écarté (*Rom.* VII, 619), *soror* reste le seul mot féminin dont le nominatif se soit directement continué en français. 5. Papanti, *I parlari italiani in Certaldo*. 6-10. Notice et critique de différents ouvrages relatifs aux dialectes italiens. — P. 459-470. *Indici* (dressés par M. d'Ovidio).

T. III. P. 1-60, Nigra, *Fonetica del dialetto di Val-Soana* (*Rom.* IV, 293). — P. 61-120, Ascoli, *Schizzi franco-provenzali*, § I *e* § II, 1 (*Rom.* IV, 294)[1]. — P. 177-243, Ceruti, *La Cronica deli Imperadori*, texte vénitien, composé en 1301, copié au XVe siècle, conservé dans un ms. de Milan ; l'éditeur n'a fait aucune recherche sur les sources et la valeur historique de cette compilation, qui va de Jules César à la fin du XIIIe siècle[2]. — P. 244-284, Ascoli, *Annotazioni dialettologiche alla « Cronica deli Imperadori »* ; le savant philologue agrandit son sujet et donne une grammaire sommaire de l'ancien vénitien, accompagnée de remarques lexicologiques. — P. 285-419, Canello, *Gli allotropi italiani*. M. Canello appelle *allotropes*, d'un mot emprunté à la chimie, ce que nous appelons *doublets* ou *formes divergentes*, ce que M. Tobler a appelé *polymorphies*. Il donne des *allotropes* italiens une liste extrêmement riche, en les divisant d'après les particularités phonétiques qui distinguent une forme parallèle de l'autre, ce qui lui fait passer en revue presque toute la phonétique italienne. Cette division n'est pas la meilleure ; l'auteur reconnaît lui-même que la classification par provenances serait la seule conforme au point de vue où on se place en recueillant les doublets d'une langue, mais il déclare qu'il n'est pas possible de reconnaître dans tous les cas l'origine des formes *allotropiques*. Au fond, ces recueils de doublets sont un travail plus curieux que vraiment scientifique ; il importe peu qu'un mot pris par l'italien au latin ou au français ait déjà existé en italien sous une autre forme : il serait bien plus intéressant de relever dans chaque langue les mots d'emprunt en les groupant d'après leur source ; ce serait un excellent *criterium* pour la phonologie et une contribution précieuse à l'histoire des idées et des mœurs. Cela n'empêche pas le travail de M. C. d'être fort méritoire, surtout parce que, au lieu de se borner à citer les formes doubles ou triples, il les accompagne de commentaires souvent très instructifs, auxquels

1. P. 114, M. A. veut que *pair clair* soient, non pas, comme je l'ai dit (*Alexis* p. 50), « de mauvaises orthographes modernes », mais les représentants de *parium clarium*. Cette opinion n'est pas admissible, parce que *per* et *cler* en afr. assonent toujours en *é*. Cela n'empêche pas que d'autres dialectes n'aient des représentants de *parium clarium* ; en français même *esclairier* est *exclariare* (d'où *esclair*, jamais *esclér*). Quant au fr. *paire*, que m'oppose M. A., il vient certainement de *paria* ; mais il n'a rien à faire ici.

2. La *Revue historique* y a reconnu une traduction de Martin de Troppau (*Arch.* III, 479).

M. Ascoli a joint les siens, et qui d'ailleurs s'appliqueraient aussi bien aux mots quand ils ne seraient pas *allotropiques*. Je vais signaler les points qui m'ont particulièrement frappé. P. 295 remarques sur l'antiquité, notamment en français, de certains mots savants ; sur *Dieu* cf. *Rom.* VII, 464 ; *teule* (p. 356) n'est pas savant et ne vient pas de *tegúla*, mais de *té(g)ula*, qui a donné régulièrement (voy. *Rom.* VIII, 296) *tèule* ou *tiule* (d'où *tuile*). P. 301, 305, *galère* et *galée* (et aussi *galerie*) sont rattachés à un *calaria* cité au XIIIe siècle par Jean de Gênes et dérivé, d'après M. C., du gr. κᾶλον ; ce seraient des mots génois, ce qui semblerait assez admissible, si on ne trouvait *galea* dès le IXe siècle. *Proue* (p. 360) aurait la même origine, le dialecte génois faisant tomber l'*r* entre deux voyelles. P. 312 M. C. et M. Ascoli rattachent, indépendamment de moi et par les mêmes raisons, *disner* à *disjunare ;* je reviendrai sur cette étymologie, qui a été récemment contestée. P. 316 *crétin* est bien *christiano* (cf. *crestiaa* dans les Pyrénées), mais le développement du sens est : « idiot = innocent = bon chrétien » ; les idiots sont appelés dans toute la France des « innocents ». P. 324 *tosto* est rattaché avec raison à *tostus*, mais ici encore le développement successif des sens est un peu différent. P. 330 remarques de M. Ascoli sur *dame*, originairement, suivant lui, forme proclitique. P. 336 *berlina*, « pilori », est rattaché à *barellina* et voudrait dire d'abord « charrette » ; c'est peu vraisemblable, et il ne faut pas citer à l'appui la charrette infamante de *Lancelot*, qui est une pure invention de Chrétien de Troyes. P. 340 *biscia* est rattaché à *bestia* par MM. C. et A. avec une vraisemblance extrême ; l'*e* long de *bestia* est attesté par le gr. Βήστια (nom propre) ; mais il faut noter qu'en français (comme en ladin) il était devenu bref (wall. *bieste*, *biess*). P. 341 *tante* est regardé avec raison comme un redoublement hypocoristique d'*ante ;* peut-être a-t-on dit d'abord *antante*. P. 344 M. Ascoli conteste que *poinçon* soit *punctione* et le dérive de *punctiare* (inconnu au français). P. 355 M. Ascoli sépare *ghiova* de *gleba* (Diez) et le rattache à *globus*. P. 368 le même donne une nouvelle explication du sort des mots en *-udine : -udine*, *-udne*, *-unne*, puis, *-unne* étant une terminaison sans analogie, *-umne*, d'où esp. *-umbre*, it. *ume*, fr. pr., avec changement d'*e* en *a*, *-umna*, *-uma*. P. 383 M. C. conteste l'étymologie donnée par Diez de l'esp. *achaque*. P. 401 il suppose (sans vraisemblance) que le fr. *collation*, au sens de « repas », est une transformation par fausse étymologie de *colation*, « soupe, coulis ». Le recueil se termine par un index complet. Notons en terminant que les *allotropes* résultant de l'admission en italien de mots empruntés à des dialectes autres que le toscan sont très rares, ce qui parle contre la théorie du mélange des dialectes ; mais d'autre part M. C. a laissé de côté les doubles formes qui n'offrent pas de différence de son, et c'est là que les intrusions de ce genre sont les plus fréquentes. — P. 420-41, Hasdeu, *Il tipo sintattico* homo ille ille bonus. Ce type est, d'après l'auteur, commun au roumain et à l'albanais, et le bulgare le leur a maladroitement emprunté (voy. ci-dessus, p. 481). — P. 442-471, Ascoli, *Varia*. 1. *Les doubles formes néolatines du type* briaco imbriaco : étant donné un *e* ou *i* atone initial devant une consonne simple, le roman ou le supprime ou le soutient par un *n* ou un *m* intercalé avant la consonne ; la portée de ces recherches dépasse beaucoup le point énoncé dans le titre. Je note qu'*ebriat*, *embriat*, soi-disant berrichons, ne peuvent être vraiment

populaires, et que la comparaison avec *lac* = *lacus* ne prouve rien, *lac* étant naturellement un mot savant ; l'afr. avait *lai*. 2. *Brillo*, *brio*, *brillare*. *Brillo* signifie « légèrement ivre », et M. A. le tire d'un *ebriillus* supposé. Mais il veut encore rattacher à cette origine *brillare*, parce que les yeux d'une personne un peu ivre étincellent ! Il fait même venir d'*(e)briari* le mot *brio* (afr. *briu*, *bri*, d'où *abrivé*, etc.) et ses dérivés. Ces fantaisies sont extrêmement ingénieuses ; c'est tout ce qu'on peut en dire. 3. *Ascla ascula ; iscla*, *Ischia ; Peschio*. M. Flechia a montré jadis que le lat. vulg. *ascla* est pour *astla*, lequel n'est pas la contraction d'*astula* (forme au contraire *désyncopée*), mais provient de *assula assla ;* de même on a eu *pessulum pesslum pestlum* (*pestulum*) *pesclum*. M. A. montre que *i(n)s(u)la* a de même donné le pr. *iscla*, le nap. *Ischia*, et essaie de rattacher à *pe(n)s(i)le* un *pesclum* dont il trouve divers exemples avec des sens variés. 4. Esp. *hisca*, « glu » ; non de *viscum* (Diez), mais de *ēsca*, comme le pg. *isca*, « amorce », le sic. *isca*, le romaïque ἴσκα. 5. *Glōma*. Une glose citée par Du Cange porte : gloma, ῥαφίς, *acus*. M. A. a deviné que ῥαφίς est ici une addition tout à fait erronée, *acus* étant *acus*, *-eris*, « paille » ; la forme *gloma* pour *glūma* explique le fr. *gloume* pour *glume*. 6. *Zara*, *Troyes*, etc. *Zara* de *Jadera* de *Diadōra* est une forme toute vénitienne, et à ce propos l'auteur examine quelques proparoxytons analogues. La réduction de *Trîcasses* à *Trîcas* n'est pas isolée : on a de même *Abrîncas* pour *Abrîncates*, *Bajôcas* pour *Bajôcasses*, etc. ; ces formes me paraissent bien antérieures aux formes françaises, dont M. A. veut en faire les reflets ; elles sont de simples accommodations à la phonétique latine de formes gauloises contraires à l'accentuation romaine. 7. *Ancora del tipo* vime vimine : l'ablatif des mots de ce genre s'est maintenu en roman à côté de l'accusatif (voy. ci-dessus, p. 485). 8. *Ancora del participio in -esto* (contre M. Bœhmer). 9. *Il testo* istriano *del Salviati ;* commentaire du texte istrien de la nouv. I, 9 de Boccace, imprime par Salviati en 1584. — P. 472-79, Index.

G. P.

V. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — 5 mai, col. 178. Gautier, la *Chanson de Roland*, 7e éd. (Liebrecht : très élogieux ; quelques observations intéressantes de littérature comparée, et plusieurs identifications onomastiques des plus aventurées). — C. 181, Paris, *Guillaume de Tyr*, I (Mussafia : judicieuses observations de détail). — C. 183, Lubarsch, *Franzœsische Verslehre ; Abriss der frz. Verslehre* (Foth). — C. 188, Zumbini, *Studi sul Petrarca* (Kœrting : l'impression générale est bonne).

6 juin. C. 220. Werner, *Drei Farcen des 15. Jahrhundertes* (Picot : sans valeur). — C. 222, Fichte, *Die Flexion im Cambridger Psalter* (Nyrop : bon travail). — C. 224, Mahn, *Die Werke der Troubadours*, III, 1-2 (Suchier). — C. 225, Salomone-Marino, *Storie popolari in poesia siciliana* (Liebrecht). — C. 227, Fesenmair, *Lehrbuch der spanischen Sprache* (P. Fœrster : recommandable). — C. 229, Vollmœller, *Ein spanisches Steinbuch* (Lemcke).

7 juillet. — C. 258, Holland, *Li romans dou chevalier au lyon* (Mussafia : remarques de détail). — C. 260, Meyer, le *Débat d'Izarn et de Sicart* (Tobler : rectifie plusieurs passages). — C. 262, Graf, *la Leggenda del Paradiso terrestre* (Liebrecht). — C. 263, Foa, *Un canto popolare piemontese* (Liebrecht). —

C. 264. Breitinger, *Das Studium des Italienischen* (Buchholtz). — C. 265, Hasdeu, *Cuvente den bătruni*, II (De Cihac : repousse surtout certaines critiques de M. Hasdeu).

VI. — Nuova antologia, t. XXI, sér. II (15 mai, 1er juin). — A. d'Ancona, *Jacopone di Todi, il* giullare di Dio *del secolo XIII ;* une des meilleures et des plus importantes études qui soient sorties de la plume de notre éminent collaborateur.

VII. — Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. 1877-8, 2e série, t. VII (Pau, 1879). — P. 121-312. P. Raymond[1], *Enquête sur les serfs du Béarn, XIVe siècle.* Document béarnais, publié d'après l'original existant aux archives des Basses-Pyrénées, et accompagné d'une traduction et d'un glossaire. Ce travail est probablement le dernier dont P. Raymond se soit occupé. Une note de la p. 125 nous avertit en effet qu'il a été imprimé après le décès de l'auteur et que les épreuves en ont été revues par M. Lespy, son collaborateur pour d'autres publications. Une œuvre qui se présente dans de telles circonstances doit être accueillie avec indulgence. Nous nous bornerons donc à dire que ce texte, qui soulève des questions variées, aurait eu grand besoin d'un commentaire à l'absence duquel le glossaire des pages 213-21 ne supplée qu'imparfaitement. Ce texte est une enquête faite par ordre du comte de Foix (1387), à l'effet de déterminer le nombre et les conditions des *questaus* existant en chaque lieu du Béarn, et de savoir combien chacun d'eux est disposé à donner pour obtenir son affranchissement. L'enquête porte aussi sur certains délits de chasse pouvant entraîner une amende pour les délinquants. Il y a dans ce document beaucoup de termes dont on chercherait vainement l'explication dans Raynouard, et même dans Du Cange. Ils sont en général relevés au glossaire, et s'ils ne sont pas toujours expliqués d'une façon très satisfaisante, les questions sont du moins posées. Le plus important est assurément le mot qui désigne les personnes au sujet desquelles est faite l'enquête. Qu'est-ce qu'un *questau*, au féminin *questave?* M. Raymond pense que ce nom dérive de *queste* au sens de recherche : « l'appât de la liberté rendait les évasions fréquentes, et le nom de *questau*, homme soumis à la « recherche », resta à la classe des serfs. » Il se fonde sur des jugements conservés dans le *For* de Morlaas, art. 232 et 234 (*Fors de Bearn*, éd. Hatoulet et Mazure, p. 172 et 173) qui consacrent le droit du seigneur à rentrer en possession d'un *ceysau* (censitaire) et *questau* qui, sans être affranchi, aurait quitté la terre à laquelle il était attaché. Mais le mot *queste* n'est nullement employé dans ces deux articles. Ni là ni ailleurs on ne rencontre *queste* appliqué à la recherche d'un serf fugitif : la *queste* est, dans le midi, comme cela résulte indubitablement

1. M. P. Raymond, né à Paris en 1833, archiviste des Basses-Pyrénées de 1858 à 1877, puis secrétaire général du même département, est décédé à Pau en septembre 1878. Le *Bulletin de la société de Pau* (2, VIII, 12-14) a donné une liste de ses publications, liste malheureusement dépourvue d'indications bibliographiques précises. Ainsi on indique bien que tel travail de Raymond a été publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, tel autre dans la *Revue des sociétés savantes*, etc.; mais le numéro du volume n'est pas donné.

des textes cités par Du Cange au mot QUÆSTA, le correspondant de ce qu'on appelait au nord la *taille*, c'est un impôt extraordinaire. Le *questau* était celui qui était soumis à cet impôt : « QUESTALES, questæ seu tributo obnoxii », dit Du Cange. L'interprétation de *gleralh*, « extraction de gravier », est-elle bien sûre ? Il s'agit d'une redevance : « .I. morlaas peu *gleralh* » (art. 40) ; ne serait-ce pas un dérivé d'*ecclesia*, un droit payé pour l'église ? — Tome VIII (1880). P. 73-98. H. Barthety et L. Soulice, *Notice historique sur la famille de Fondeville*. Suit, p. 98-199, *Calvinisme de Béarn, divisat en seys eglogues*, par Jean-Henri de Fondeville, poème béarnais, de 2622 vers composé dans les dernières années du XVIIe siècle et publié ici d'après le ms. autographe conservé à la bibliothèque de Pau. La publication est faite avec soin et est complétée par un glossaire (pp. 200-233) qui nous a paru très suffisant[1]. P. M.

VIII. — REVUE CRITIQUE, avril-juin. — Art. 59. Fita, *Recherches sur la déclinaison celtique dans quelques inscriptions latines de l'Espagne* (d'Arbois de Jubainville : aberrations). — 66. Francke, *Zur Geschichte der lateinischen Schulpoesie des XII. und XIII. Jahrhunderts* (G. P.). — 76. Bastin, *Etude philologique de la langue française*, 2e partie, syntaxe (Darmesteter). — 87. Becq de Fouquières, *Traité général de versification française* (E.). — 93. De Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane* (Darmesteter). — 97. Stimming, *Bertran de Born* (Clédat). — 106. Diez, *Etymologisches Wœrterbuch*, 4e éd. (A. D.). — 116. Suchier, *Bibliotheca normannica*, I-II (A. D.). — 124. Luchaire, *Etude sur les idiomes pyrénéens* (Vinson). — 131. Suchier, *Aucassin und Nicolete* (A. D.).

IX. — RASSEGNA SETTIMANALE, 6 juin. — P. 391-2, T. Casini, *Un trovatore ignoto del secolo XIII*. Ce troubadour, appelé *Luquet Cataluze* ou *Gatelus* dans les deux seuls chansonniers qui nous aient conservé son nom (voy. *Jahrb. f. rom. liter.* XI, 14, 15 et 39), se nommait proprement *Luchetto Gattalusi*. Il était d'origine génoise et fut *podestà* de Bologne en 1272. M. Casini établit que l'une des deux pièces que l'on connaît de lui, un *sirventes*, fut écrite en 1264. M. Casini dit que l'autre pièce, une tenson avec Bonifaci Calvo, est restée inédite dans un ms. de la Riccardiana. Est-ce bien sûr? Cette tenson (voy. *Jahrb. f. rom. lit.* XI, 15) se trouvait dans le ms. perdu de Bernart Amoros, mais la copie partielle de ce ms., qui est conservée à la Riccardiana sous le n° 2814, ne la contient pas. — Dans un n° suivant (11 juillet, p. 28), M. A. Neri rappelle qu'il avait déjà été question de Luchetto dans un écrit de M. Desimoni, le grand connaisseur de l'histoire génoise (*Giornale Ligustico*, 1878, p. 241), et demande où se trouve le *sirventes* de 1264 : dans le ms. Barberini XLV, 59, sur lequel voy. Bartsch, *Jahrb. f. rom. lit.* XI, 37. — P. M.

1. La publication de MM. Barthety et Soulice a été tirée à part sous le titre de *Calvinisme de Béarn, poème béarnais de Jehan-Henri Fondeville*, publié pour la première fois avec une notice historique et un dictionnaire béarnais-français par H. BARTHETY et L. SOULICE. Pau, Ribaut, 1880, 166 pages.

CHRONIQUE.

J'ai émis dans le dernier cahier de la *Romania,* à propos de M. W. Fœrster, deux assertions qui ne sont exactes ni l'une ni l'autre. Je dois corriger ici ces *lapsus memoriae* et en demander pardon au public. Il est vrai qu'en 1872 j'ai montré à M. Fœrster le ms. de Lyon de *Roncevaux*, qui était alors entre mes mains et que le philologue allemand avait vainement demandé à Lyon, où on le croyait égaré. Mais il ne me l'emprunta pas pour le transcrire, comme j'avais cru me le rappeler (*Rom.* IX, 344) ; il le copia en 1877 à Lyon, où je l'avais renvoyé. Je regrette de m'être fié en cette circonstance à des souvenirs où il s'était introduit de la confusion.

Pour le ms. contenant *le Vallet qui d'aise à malaise se met*, *le Chevalier aus deus espées*, etc., il n'est pas exact non plus (*Rom.* IX, 335) que ce soit moi qui l'aie fait connaître à M. Fœrster. Il est vrai que j'y avais reconnu le premier des fableaux inédits et que je les indiquai, dans l'été de 1873, à M. Fœrster, en quête de textes à publier. Mais à cette époque il avait précisément chez lui le ms. en question (fr. 12603), qui contient un texte du *Chevalier au lion*, dont il préparait dès lors l'édition critique.

Enfin M. Fœrster, dans la lettre rectificative qu'il m'a adressée, met en relief la différence qui sépare l'impression textuelle des différents mss. contenant des textes renouvelés du *Roland* (c'est là ce qu'il prépare) et l'édition critique du renouvellement que j'avais projetée. Cette différence est réelle : les publications de M. Fœrster ne rendraient pas inutile, si elle est possible, une restitution critique, à laquelle elles serviraient de base. M. Fœrster avait d'ailleurs indiqué le caractère de ces publications projetées dans un article paru en 1878 dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (II, 179). — G. P.

— M. Grœber a été nommé professeur de philologie romane à Strasbourg, en remplacement de M. Bœhmer.

— La *Société des anciens textes* vient enfin de compléter ses publications pour l'exercice 1878 par un volume longtemps retardé : *Le saint voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure*, publié par Fr. Bonnardot et A. Longnon. Le texte est intéressant par lui-même ; les éditeurs y ont joint de fort bons commentaires, un glossaire bien fait et un index des noms de personnes et de lieux riche en précieuses informations.

En même temps que ce volume, la Société a distribué le t. II (sect. XVII-XXIII, v. 9365-17556) du *Mistere du vieil Testament* que lui offre le savant

éditeur, M. le baron James de Rothschild. L'introduction à ce volume est moins riche en recherches d'histoire littéraire que celle du premier, parce que le sujet y prêtait moins ; on y trouve cependant des renseignements fort intéressants au point de vue de l'histoire du théâtre au XVIe siècle, et notamment des notices bibliographiques aussi précises que complètes. L'éditeur a comparé avec le texte des éditions anciennes du *Vieil Testament* celui d'éditions isolées qui ont été faites du *Sacrifice d'Abraham* et de la *Vendition de Joseph*, et il en a communiqué en note les variantes, qui sont souvent des remaniements véritables.

— Les livraisons 2 (*acompter-afronter*) et 3 (*afronter-alignement*) du *Dictionnaire* de M. Godefroy ont été mises en vente depuis notre dernier numéro.

— En 1879, le congrès des philologues allemands ayant eu lieu à Trèves, un maître de *Realschule*, M. Max Keuffer, lui présenta un petit feuillet de parchemin couvert sur les deux côtés d'écriture française du XIIIe siècle, et appartenant à la bibliothèque municipale de Trèves. Ce fragment a été depuis facsimilé et imprimé, avec un long commentaire de M. Keuffer, dans un volume publié en l'honneur du congrès (p. 150-183). Cette publication est un véritable *curiosum*. Plusieurs journaux allemands et français ayant, l'année dernière, annoncé qu'on avait découvert à Trèves le fragment d'un poème de Richard Cœur-de-Lion sur sainte Nonne, nous fîmes de vains efforts pour nous en procurer l'édition ; une telle annonce nous paraissait fort suspecte, et nous ne l'accueillîmes pas dans ce journal. Ayant enfin la pièce entre les mains, nous nous apprêtions à en parler à nos lecteurs, quand nous avons lu dans le *Centralblatt* (n° 21) une note de M. Fœrster, qui nous dispense de revenir sur ce sujet. M. Fœrster a collationné le ms. et corrigé plusieurs fautes de l'éditeur. Il montre ensuite, ce qui est trop clair, que Richard d'Angleterre et sainte Nonne n'ont rien à voir ici, et, ce que nous n'avions pas reconnu, que ce fragment anglo-normand appartient à une légende de sainte Madeleine ; enfin il annonce qu'il sera prochainement réédité avec une autre vie de la même sainte. Les remarques philologiques et littéraires de M. Keuffer sont du comique le plus achevé. Il découvre par exemple que ce fragment, écrit dans la strophe *couée* de six vers si usitée en Angleterre, présente le plus ancien exemple de la « terzine », dont les Italiens attribuent l'invention à Brunetto Latini, mais qui, jusqu'à présent, apparaissait le plus anciennement chez les Provençaux, tandis que, grâce à ce merveilleux fragment, les Français, qui jusqu'ici n'avaient pas de « terzine » avant le XVIe siècle, prennent le premier rang. Toutefois la vie de sainte Nonne a été dramatisée en breton au XIIe siècle (on sait que le texte dont il s'agit est en réalité du XVe), et dans le *Buhez santez Nonn* on trouve aussi des « terzines ». En sorte que les découvertes de M. K. « font tort non seulement aux Italiens, mais encore aux Provençaux. Ceux-là se voient enlever par les Français du Nord leur antériorité dans l'imitation du modèle provençal ; ceux-ci perdent l'honneur d'être les seuls créateurs de la terzine. » Au reste, ce qui doit décider à attribuer le fragment à Richard (M. K. n'en donne pas d'autre raison), c'est qu'il possédait à la fois la langue d'oc et la langue d'oïl, et qu'ici même, écrivant en français, il a laissé échapper un mot provençal. En effet, dans le fragment, on voit un personnage arriver à Rome ; il y rencontre saint Pierre *Ke sun afeire* (*sic* et non

asteire = *historia*) *Enquist, e pur quei fust venu, Kar la croiz* (M. K. lit *qoiz*) *ad aparceu K'il porta, E par tant l'i ad coneu. Il dist ke conseil ad eu De peca Seint Pere a Romme querre, De lui oir e enquerre Dreite creance,* etc. *Peca* (= *peça* = *piece a*) est d'après l'éditeur le prov. *pecat.* Nous ne savons où M. Keuffer a étudié la philologie ; mais il paraît avoir sur les langues et les littératures romanes des notions fort particulières.

— Dans la séance du 21 mai 1880, M. G. Paris a lu le rapport suivant à l'académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission du prix Bordin :

« Le sujet que l'académie avait proposé pour le prix Bordin en 1880 était le suivant : *Étude critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.* La commission était composée de MM. P. Paris, Jourdain, Delisle et G. Paris, auxquels se sont joints les membres du bureau. Deux mémoires ont été soumis à notre examen. Celui qui porte le n° I et une devise empruntée à Christine elle-même ne nous a pas longtemps arrêtés. Produit d'une lecture rapide des œuvres de Christine de Pisan, il ne témoigne pas d'une étude vraiment sérieuse, et ne se recommande que par une certaine chaleur de sentiments qui ne saurait remplacer la solidité du fond et la correction de la forme.

« Le mémoire portant le n° II et la devise *Dic. Duc. Fac. Fer* est le fruit d'une étude plus attentive et plus prolongée. L'auteur a lu avec soin tous les ouvrages de Christine de Pisan, pour la plupart inédits ; il en donne des analyses intéressantes et bien faites ; il les apprécie judicieusement, et l'estime où il tient à bon droit cette femme célèbre ne lui fait que légèrement exagérer la valeur littéraire et morale de ses écrits, dignes à coup sûr d'être plus connus et plus loués qu'ils ne sont. Mais à côté de ces réels mérites, la commission a été frappée de lacunes graves dans le mémoire en question. La bibliographie y fait complètement défaut ; l'auteur mentionne à peine quelques-uns des travaux qui ont précédé le sien, il ne parle pas des éditions des œuvres de Christine, et, ce qui est plus grave encore, il ne dit pas un mot des manuscrits où elles se trouvent ; on ne sait même pas à quel texte il emprunte ses citations, qui ne semblent pas toujours reproduites d'une façon satisfaisante. Une bibliographie scientifique du sujet était cependant le complément indispensable d'un pareil travail, et si l'auteur avait étudié tous les manuscrits qui nous sont parvenus, il aurait pu relever, dans les souscriptions et les dédicaces, des indices importants à joindre aux trop rares renseignements que nous avons sur la biographie de Christine.

« Cette biographie elle-même, dans son travail, laisse à désirer. Sans parler des explorations fructueuses que l'auteur aurait pu faire dans les archives, les œuvres de Christine sont mal rattachées à sa vie. L'auteur du mémoire n° II admet, par exemple, que tout le recueil des ballades a été composé à la même époque, avant les grands poèmes, qui eux-mêmes auraient précédé les ouvrages en prose. Chacune de ces petites pièces aurait dû être examinée en elle-même, et il aurait été souvent possible de séparer de celles où la veuve d'Étienne du Castel a peint ses propres sentiments celles où elle a prêté sa plume aux grands seigneurs ou aux grandes dames qui la protégeaient. Ces complaisances à peu près inévitables

expliqueraient certains passages de ses œuvres où on relève un peu trop d'indulgence à l'endroit des mœurs faciles des cours.

« L'histoire littéraire, à laquelle appartenait principalement le sujet désigné par l'académie, devait fournir la plus grande partie du travail demandé. L'auteur du mémoire n° II ne l'a pas assez compris. Il n'a pas suffisamment étudié le développement littéraire auquel appartient Christine. Il parle sommairement, à un endroit, de ses lectures ; il aurait fallu aller beaucoup plus loin, rechercher les sources de son érudition, peut-être bien plus françaises que latines, ramener à leur provenance chacun des éléments de ses grandes compilations historiques, suivre dans ses œuvres la trace de ses imitations littéraires, et constater notamment l'influence qu'ont exercée sur elle les auteurs italiens, qu'elle a la première fait connaître en France, Jean de Meun, qu'elle a violemment attaqué, mais dont elle a subi l'ascendant, Guillaume de Machaut et son école, et le groupe savant des auteurs et traducteurs patronnés par Charles V. Le style de Christine, souvent obscur pour ses contemporains, méritait un examen particulier ; sa prose a exercé à son tour sur ceux qui l'ont suivie, notamment, à ce qu'il semble, sur Alain Chartier, une influence dont il faut tenir compte pour lui assigner son vrai rang dans l'histoire de notre littérature.

« L'auteur du mémoire n° II n'a pas envisagé d'assez près ces diverses questions. Il n'a pas non plus essayé de replacer Christine dans le milieu historique qui donne à sa figure toute sa valeur, de faire connaître les mœurs, les sentiments, les idées de la société où elle vivait et pour laquelle elle écrivait. Il a commis, en outre, plus d'une méprise de détail qui indique une connaissance imparfaite de l'histoire et de l'histoire littéraire. Enfin, il a laissé dans son œuvre une lacune grave, qui suffirait à l'empêcher d'obtenir le prix. Il ne dit rien des dernières années de Christine, et n'essaie même pas de déterminer la date de sa mort, qu'il semble placer vers l'époque d'Azincourt ; il ignore complètement l'existence du dernier ouvrage de Christine, si intéressant à tous égards, deux fois publié cependant, et signalé dès le XVIIIe siècle, de son poème sur la Pucelle, composé en 1429, où la noble femme, âgée de près de soixante-dix ans et retirée depuis onze ans dans un cloître, a retrouvé un reste de force et de verve pour chanter l'héroïne nationale qui promettait au pays la délivrance.

« Pour tous ces motifs, la Commission ne décerne pas le prix Bordin, mais, considérant l'intérêt du sujet proposé pour 1880, elle est d'avis de le remettre au concours pour 1882. Elle espère que le sursis permettra, soit à ceux qui ont déjà abordé le travail, soit à de nouveaux concurrents, de remplir complètement le cadre qui leur est tracé, et de nous donner, tant au point de vue historique qu'au point de vue littéraire et bibliographique, une bonne *Étude critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.* »

— On nous signale dans le second fascicule de la *Revista de ciencias históricas*, de M. Sanpere y Miquel, une réponse d'une page et demie à quelques lignes de notre dernier numéro (IX, 337-8). Nous n'avons nullement l'intention d'entrer en polémique avec un adversaire évidemment peu familier avec la philologie romane, chez qui d'ailleurs un patriotisme mal entendu obscurcit trop complè-

tement le sens critique pour qu'il y ait utilité à discuter avec lui du mérite relatif de Ticknor et d'Amador de los Rios, ou de la valeur d'un travail dont nous aurions pour plus d'un motif préféré ne rien dire, si on n'avait commis l'imprudence de le traduire en français (*Romania*, IX, 176). Aussi aurais-je simplement passé sous silence la note de la *Revista*, si l'auteur n'avait cru devoir, en un style pompeux et solennel que la question ne comportait guère, me renvoyer aux pages 403 et suivantes des *Trovadores en España* de M. Milá, où, à l'en croire, j'aurais pu trouver sur l'activité littéraire des Catalans au temps de Jacme II les renseignements que j'ai vainement cherchés dans Ticknor. Je n'ai pas besoin des avis de M. Sanpere pour savoir ce que je puis trouver dans l'ouvrage de notre savant et très estimé collaborateur M. Milá. J'ai cité les *Trovadores* à propos de la publication du ms. de Madrid partout où il y avait lieu de le faire. Mais aux pages 403 et suiv. il n'y a rien autre chose qu'une notice sur Amaneu de Sescas, que M. Milá considère comme originaire du lieu appelé Escas, en Catalogne. Or, je pense avoir prouvé autrefois que la supposition de M. Milá est erronée, et qu'en réalité ce poète est originaire non de la Catalogne, mais de la Gascogne (*Romania*, I, 384). M. Sanpere comprendra peut-être maintenant que je n'avais pas à citer le passage indiqué de M. Milá, d'autant plus que ce que je recherchais, c'était surtout quelque notice sur les rapports de Jaufré de Foxa[1] avec le roi Jaime. — P. M.

— M. G. Paris prépare un *Manuel d'ancien français* (XIe-XIVe s.), comprenant une grammaire, une esquisse d'histoire littéraire, des morceaux choisis accompagnés de notes, et un glossaire. Cet ouvrage paraîtra à la librairie Hachette.

— Notre collaborateur M. J. Ulrich va publier à Halle, chez Niemeyer, une *Chrestomathie rhèto-romane*, avec tableaux des formes et glossaire.

— L'édition critique du *Cligès* de Chrétien de Troyes, par M. Fœrster, est sous presse.

— Une seconde édition des *Recherches sur l'Espagne au moyen âge* de M. R. Dozy est sous presse. Cette édition, complètement refondue, contiendra une dissertation critique sur la chronique de Turpin.

— M. Stengel doit publier le *Fierabras* italien dans le programme de rentrée de l'université de Marbourg.

— M. Fr. Apfelstedt a copié (ms. de l'Arsenal 3516) et publiera prochainement le roman de *Cristal et Clarie*.

— On annonce un glossaire étymologique des mots italiens tirés de l'arabe, par M. Fausto Lasinio.

— Livres adressés à la *Romania* :

Les Epopées françaises, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par Léon Gautier. III. Seconde édition, entièrement refondue. Paris,

1. A ce propos il est plaisant de voir la *Revista* me faire pédantesquement la leçon et m'apprendre qu'il faut dire *Foixa*. Or c'est moi qui le premier (*Romania* IX, 52) ai indiqué Foixa comme le lieu probable d'où Jaufré tirait son nom ! Seulement il m'a paru sans inconvénient de laisser à ce nom la forme sous laquelle les auteurs le citent. Cela n'a du reste aucune importance.

Palmé, gr. in-8°, xvj-807 p. — La nouvelle édition des *Épopées françaises* compte maintenant deux volumes, le t. I, qui répond à la moitié de l'ancien t. I, et ce t. III, qui répond à l'ancien t. II. L'auteur n'a presque laissé intactes, dans cette refonte complète, que les analyses des chansons de geste ; pour toute la partie bibliographique et critique, il a mis à profit les travaux parus depuis dix ans et les propres études qu'il n'a cessé de faire. Le t. III actuel a un tiers de pages de plus que l'ancien t. II; ces chiffres disent déjà beaucoup, mais ils ne disent pas tout, car la nouvelle édition n'est pas moins améliorée qu'amplifiée. Nous voudrions que M. Gautier se hâtât de nous donner le renouvellement des deux volumes qu'il n'a pas encore refaits et qu'il reprît le plus tôt possible la suite de son grand travail.

Marc Monnier. *Les contes populaires en Italie*. Paris, Charpentier, in-12, 377 p. Recueil de spirituelles études destinées au grand public.

Étude sur la prononciation de l'e muet à Paris, par A. Mende. Londres, Trübner, in-8°, 150 p. — Nous reparlerons de ce curieux travail.

Studj di critica e storia letteraria di A. d'Ancona. Bologne, Zanichelli, in-12, 504 p. — Ce précieux volume contient quatre articles. Le premier, *Il Concetto dell' Unità politica nei poeti italiani*, est une conférence, qui n'avait pas encore été imprimée et qui méritait fort de l'être ; le sujet qui y est traité est du plus grand intérêt, et l'auteur l'a renouvelé en maint endroit par ses vues aussi fines que justes et par son érudition si étendue. Les trois autres articles ont déjà été imprimés, l'un, *Del Novellino e delle sue Fonti*, dans la *Romania* (t. II et III), l'autre, *Cecco Angiolieri da Siena*, dans la *Nuova Antologia* (voy. *Rom.* III, 316), le troisième, *la Leggenda d'Attila*, en tête de l'édition du *poemetto* sur *Attila flagellum Dei* (Pise, 1864). Ces trois études, si remarquables à différents titres, ont été revues, corrigées, augmentées, et leur réunion forme un livre aussi attrayant qu'instructif. Nous espérons bien que l'auteur ne s'arrêtera pas là et fera un nouveau choix, que nous demandons très large, dans les nombreuses études qu'il a publiées çà et là depuis vingt ans.

Del Volgare illustre dal secolo VII fino a Dante, studj storici di A. Gloria. Venezia, Antonelli, in-8°, 136 p. — L'auteur a eu l'idée ingénieuse de composer un certain nombre de pièces (lettres, requêtes, etc.) donnant l'idée de la langue vulgaire en Italie du VIIe siècle au XIIe. Chaque mot de ces textes en mosaïque est accompagné, quand il y a lieu, d'un renvoi précis à la source où il a été puisé. Il y a bien des objections à faire à ce procédé, mais on ne peut lui refuser l'avantage d'offrir de l'attrait aux étudiants, en vue desquels il a sans doute été employé. M. Gl., qui déclare lui-même être historien plutôt que linguiste ou philologue, donne en même temps ses idées sur l'origine de l'italien et du « vulgaire illustre ».

Etudes et glanures, pour faire suite à l'*Histoire de la langue française*, par E. Littré. Paris, Didier, in-8°, xiv-452 p. — Ce volume contient, outre plusieurs articles parus dans le *Journal des savants* (comptes-rendus), trois morceaux inédits : *Pathologie verbale* (p. 1-69; idée excellente, dont l'exécution n'est qu'esquissée) ; *Comparaisons épiques avec nos chansons de geste* (p. 370-390 ; comparaisons surtout avec Homère) ; *Comment j'ai fait mon*

dictionnaire de la langue française (390-443 ; fragment capital d'autobiographie littéraire).

Notice sur un manuscrit de la reine Christine à la bibliothèque du Vatican, par M. Hauréau (extrait du t. XXIX, 2e partie, p. 231-362, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*). Paris, impr. nat., in-4°. — Le célèbre manuscrit du Vatican qui est décrit imparfaitement en tête du t. XV de l'*Histoire littéraire*, et qui contient un recueil de poésies latines métriques et rhythmiques, n'avait pas jusqu'ici été étudié avec le soin qu'il mérite (M. Wattenbach dans ces derniers temps en a extrait quelques pièces). M. Hauréau a rendu un vrai service à l'histoire littéraire en donnant, d'après des copies exactes, le catalogue du contenu de ce ms. et en joignant à l'indication des pièces des renseignements d'une grande valeur. Le résultat le plus important de ses recherches est d'établir que la pièce *Dactyle, quid latitas?* et autres compositions didactiques ou satiriques sont de l'Anglais Serlon de Wilton, ami de Walter Map et de Giraud de Barri, devenu abbé de l'Aumône après sa conversion. Au reste le mémoire abonde en utiles notices de tout genre. Il nous est parfois impossible de partager l'avis du savant auteur : il est certain par exemple que la *Confessio Goliae* a été adressée à Rainald, archevêque élu de Cologne et chancelier de l'empire, qui accompagnait Frédéric Ier en Italie, de 1162 à 1165 (Grimm, *Kl. Schr.* III, 121), et non à Engelbert d'Altena, également élu de Cologne de 1215 à 1218 ; nous ne pouvons non plus nous ranger à l'opinion de M. H. sur la date où ont vécu les divers personnages dont les compositions ont circulé sous le nom de *Primas* et de *Golias*. Il ne nous paraît pas aussi impossible qu'à M. H. que Gautier de Châtillon soit l'auteur des dix pièces publiées sous son nom par M. Müldener ; mais en tout cas on ne peut arguer contre cette attribution de la pièce V. Dans cette pièce, le poète rappelle la fin rapide des deux anti-papes successivement créés par Frédéric Ier, Victor IV († 1164) et Pascal III († 1168), et prédit le même sort au troisième, Calixte III (1168-1178). M. H., par une évidente distraction, reconnaît dans ce Calixte, *qui Teutonicis est injuste mixtus*, Calixte II († 1124). — Nous ne saurions trop recommander la lecture du mémoire de M. H., dont l'exposition est aussi agréable que le fond en est solide, à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la poésie latine au moyen âge.

ERRATA DU NUMÉRO PRÉCÉDENT.

P. 217, l. 3, et p. 246, col. 2, l. 38, *au lieu de* Meulan *lisez* Méaulens. — M. A. Longnon nous a fait observer qu'il ne s'agissait pas là de Meulan, mais bien de Méaulens. Cette localité, qui n'existe plus aujourd'hui, était située tout près d'Arras sur un territoire relevant de l'abbaye de Saint-Vaast. Une des portes d'Arras se nomme encore *Porte Méaulens* (Voy. Le Gentil, *Le vieil Arras*, in-8°, 1877, p. 140-143). — G. R.

Le gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

INVENTAIRE

DES MANUSCRITS EN LANGUE FRANÇAISE

POSSÉDÉS PAR FRANCESCO GONZAGA I, CAPITAINE DE MANTOUE, MORT EN 1407.

I.

L'illustre famiglia dei principi Gonzaga di Mantova possedeva fino dal secolo XIV oggetti d'arte in gran copia e particolarmente lavori in orificeria a smalto, a cesello ed a rilievo, libri miniati, arazzi e stoffe con preziosi ricami. Di ciò fanno prova i molti inventarii, che noi abbiamo trascritti e ordinati, e che speriamo di poter pubblicare con altri documenti ad illustrazione e complemento della storia delle arti mantovane.

Uno fra i più importanti di questi inventarii è quello che fu steso dai fedecommissarii nel 1407 alla morte di Francesco Gonzaga, primo di questo nome e quarto capitano di Mantova ; poichè in esso, insieme con molte altre cose di pregio, sono descritti i codici latini, italiani e francesi, che costituirono la biblioteca di quel principe.

Gli storici della nostra letteratura fanno giusto merito ai Gonzaga di avere all' epoca del Rinascimento contribuito al progresso degli studi classici col raccogliere, al pari degli altri principi italiani, i manoscritti degli antichi autori. A conferma di tale asserto abbiamo ora parecchi documenti, primo dei quali è l' accennato inventario, da cui risulta, che al principio del secolo XV i Gonzaga possedevano quasi quattrocento volumi. Numero certamente a quel tempo assai considerevole, trattandosi di manoscritti, che non si potevano ottenere che con somma difficoltà e grave dispendio.

Per utilità della storia della lingua e letteratura francese ci sembrò conveniente che fosse reso noto in Francia l' elenco dei libri in fran

antico o in lingua provenzale, che formarono parte dei codici Gonzaga sul cominciare del quattrocento, e che dovettero probabilmente appartenere a tempi anteriori.

Nessuno dei menzionati codici francesi esiste ora in Mantova, ma la loro dispersione, e forse anche la parziale loro distruzione, non valgono a togliere la importanza delle indicazioni di quest' indice, che dopo oltre quattro secoli vede al presente la luce. I dotti sanno per esperienza quante difficoltà si incontrano nel fissare i criterii per determinare il tempo preciso a cui spetta un antico manoscritto. Ogni volume pertanto avendo in questo catalogo, oltre il titolo latino, anche l'indicazione delle parole francesi con cui il testo principia e finisce, nonchè il numero delle carte onde il libro era composto, offre la opportunità agli studiosi di riconoscere il tempo e la provenienza di quei codici che per avventura si custodissero tuttora in qualche biblioteca d'Europa. Per riguardo poi a quelli che sventuratamente fossero andati perduti, siamo d'avviso che possa essere tuttavia di grande vantaggio storico il possedere un documento, il quale attesti che già esistettero. Ciò potrà fors' anche porgere occasione ai paleografi per farne ricerca.

Esaminando poi l'intero catalogo dei codici Gonzaga del 1407, fatta astrazione dei latini, che formano naturalmente il maggior numero, abbiamo dovuto osservare che, mentre i libri italiani non sono che trentadue, quelli in lingua francese sommano a sessantasette. La ragione di tale differenza ci parve di riscontrarla in un fatto speciale della vita di Francesco Gonzaga. Nel 1389, un anno dopo che egli era stato eletto dai cittadini a capitano di Mantova, ebbe l'incarico da Giovanni Galeazzo Visconti di accompagnare in Francia la figlia di lui Valentina, la quale andò sposa a Lodovico di Valois, duca di Orleans, fratello di Carlo VI, re di Francia. Le lettere che il Gonzaga scrisse di là datano dal 1° luglio al 25 settembre di quell' anno. In una di queste, del 18 settembre, scrivendo ai Reggitori di Mantova, ordinò che gli fosse mandata una lettera di cambio per la somma vistosa di cinque mila ducati, poichè aveva fatto acquisto di molte e belle cose non solo *onorevoli*, ma anche *utili*. Ci pare quindi potersi argomentare che tra queste ultime dovessero essere compresi anche libri, la cui utilità non può essere contestata. D'altra parte, giovane come egli era allora di ventitre anni, fornito dal padre Lodovico e dalla madre Alda d'Este di eccellente educazione, ed avendo sortito da natura una mente pronta e vivace, ebbe modo e opportunità di apprendere la lingua francese, che allora si andava svolgendo al pari dell' italiana, e di apprezzare i prodotti dell' ingegno e dell' arte francese. La qualità stessa di alcuni di questi libri da lui posseduti, come le storie e i vari romanzi di cavalleria, si attagliano all' indole sua propensa alle imprese militari e gloriose. Che egli poi mantenesse frequenti rapporti

con Parigi ci consta dall' avervi mandato molte volte Antonio dalla Paga, suo famigliare, sia per acquistare sia per far riattare oggetti di oreficeria e di arazzeria, essendo fino di allora quella città celebrata per buon gusto in somiglianti lavori. Egli fu lasciato erede dal padre di una cospicua eredità, onde arricchì la sua casa di eleganti suppellettili e di oggetti di gran valore, tanto che potè cederne una parte considerabilissima all' unica sua sorella Elisabetta, che nel 1386 sposò Carlo Malatesta di Rimini.

Francesco si rese illustre per gesta militari e per utili provvedimenti alla sua città, ma offuscò la sua fama coll' aver fatto decapitare Agnese Visconti, sua prima moglie, ai 7 di febbrajo 1391. In seconde nozze sposò Margherita figliuola di Galeotto Malatesta, da cui ebbe Giovanni Francesco, che gli successe poco dopo la morte di lui, la quale avvenne ai 17 di marzo del 1407, mentre contava soltanto 41 anno di età. Per cagione della minorità del figlio fu compilato l'inventario, da cui abbiamo tratto il catalogo che segue.

Willelmo BRAGHIROLLI.

II.

Les livres des Gonzague de Mantoue furent vendus à Venise au commencement du XVIIIe siècle, à la mort du duc de Mantoue Ferdinand-Charles IV (1708). Un grand nombre furent acquis par J.-B. Recanati († 1734), qui par testament légua la plus précieuse partie de sa bibliothèque, environ deux cents mss., à la République de Venise. C'est par ce legs que la Marciana entra en possession des mss. français venant des Gonzague, dont un certain nombre furent peu après décrits dans le catalogue de Zanetti[1]. Mais Recanati n'a sans doute pas eu tous les mss. des Gonzague, et d'autre part il n'a pas légué à Venise tous ceux qu'il possédait, car nous savons qu'un certain nombre de ses mss. furent mis en vente en 1735 avec ses livres imprimés[2]. Plusieurs entrèrent vers la fin du XVIIIe siècle dans la collection de l'abbé Canonici, qui fut acquise en 1817 par la Bodléienne[3], et c'est ainsi que le seul ms. complet de

1. *Latina et italiana D. Marci Bibliotheca codicum manuscriptorum*, in-fol., 1741. La liste de ces mss., au nombre de 25, forme un appendice à la fin du volume. Dans quelques lignes placées en tête de la description très superficielle qu'il en a donnée, Zanetti émet la supposition que ces mss. seraient venus à la maison des Gonzague de celle de Nevers, au XVIIe siècle. Cette supposition, qui a été reproduite par l'abbé Valentinelli (voy. la note suivante) est naturellement annulée par la publication du catalogue de 1407.

2. Pour tous ces détails, voy. l'histoire de la Marciana par l'abbé Valentinelli, *Bibliotheca manuscripta ad. S. Marci Venetiarum*, codices latini, t. p. 74-6.

3. Voy. W. D. Macray, *Annals of the Bodleian library*, p. 223.

Girart de Roussillon, le volume mentionné dans notre catalogue sous le n° 48, est maintenant conservé à Oxford.

Paul MEYER.

III.

Le catalogue dont nous devons à M. Braghirolli l'obligeante communication fait le pendant de celui des manuscrits français possédés par les Este, qu'a publié ici M. Rajna (*Rom.*, II, 49). L'un et l'autre attestent le grand succès de la littérature française dans le nord de l'Italie pendant le XIVe siècle : à Mantoue comme à Ferrare les livres français constituent, après les livres latins, le fond des bibliothèques princières. Dans les deux collections nous retrouvons les mêmes groupes : quelques livres de théologie, de morale, d'histoire et de science, mais surtout des romans de chevalerie, les uns, en prose, sur le Saint Graal et la Table Ronde, les autres, en laisses monorimes, sur Charlemagne et ses guerriers. Voici le tableau de ces diverses catégories : il risque de n'être pas complet en ce sens que le même manuscrit comprenait souvent plusieurs ouvrages et que le scribe a pu n'en noter qu'un ; quand nous avons encore le ms., la notice est facile à compléter ; mais dans le cas contraire nous ne pouvons savoir qu'elle est incomplète.

THÉOLOGIE. Bible, n°s 2, 3. — Traduction de Petrus Comestor par G. des Moulins, 1. — Chronique biblique (?), 4.

La Somme le Roi, 5.

La *Passion* en vers, 8. — Autre *Passion* en vers, 42 a.

Maître Pierre le Charpentier, poème religieux (?), 23.

PHILOSOPHIE MORALE. La *Consolation de philosophie* de Boèce, 27.

ENCYCLOPÉDIE, SCIENCES. Avicenne, 10.

Le *Trésor* de Brunet Latin, 6, 7.

Livre de Sidrac, 18.

POLITIQUE. Le *Régime des Cités* (?), 14.

Gille de Rome traduit par Henri de Gauchi, le *Régime des Princes*, 15.

JURISPRUDENCE. Le Code de Justinien, 59.

HISTOIRE. Compilation de traductions d'Orose, Salluste et Lucain, 9, 12-13, 11 (?).

Histoire d'Alexandre, 26.

Guillaume de Tyr, 16.

Continuation de Guillaume de Tyr, 20.

Liber Mortalitatum (?), 19.

Cretus (?), 25.

CHANSONS DE GESTE. *Roncevaux*, 41 b, 43, 52.

Aspremont, 41 a, 42 b.

Aleschans, 47.
Girard de Vienne, 50 a.
Aimeri de Narbonne, 50 b.
Foulcon de Candie, 45, 46.
Gui de Nanteuil, 51.
Renaut de Montauban, 49.
Entrée de Spagne, 53, 54, 55, 56, 57.
Guerre d'Espagne (*Prise de Pampelune*), 58.
La Geste de France, 44.
Girart de Roussillon, 48.
Huon d'Auvergne, 21.
Les Vœux du Paon, 22.
ROMANS EN VERS DE HUIT SYLLABES. Benoît, *Troie*, 28, 29 a.
Partenopeus, 30.
Chrétien, *Perceval*, 39.
Hector, 29 b.
ROMANS EN PROSE. *Merlin*, 17.
Lancelot, 32.
Queste du saint graal, 40.
Luce de Gast, *Tristan*, 35, 61, 62, 63.
Hélie de Borron, *Tristan* ou *Bret*, 64, 65, 66, 67.
Hélie de Borron, *Guiron le Courtois*, 38.
Rusticien de Pise, *La Table Ronde*, 31, 33, 34.
Le Chevalier du Papegai, 36, 37.
Récits de sujet inconnu, 23.

A un autre point de vue ces manuscrits se divisent en trois catégories : les uns ont été composés et écrits en France ; les autres sont des copies, faites en Italie, d'ouvrages français ; enfin les derniers ont été composés et écrits en français par des Italiens. Les ouvrages composés en français par des Italiens sont les suivants : en prose, le *Trésor* de Brunet Latin [1], la traduction de Boèce, la *Table Ronde* de Rusticien de Pise et peut-être le roman du *Chevalier au papegai ;* en vers, les deux *Passions*, l'*Entrée de Spagne*, que la *Prise de Pampelune* (n° 58) en fasse ou non partie, la *Geste de France*, *Huon d'Auvergne* et *Hector*. Pour les ouvrages des deux premières classes, il nous est impossible, quand nous n'avons pas conservé le ms. même des Gonzague, de savoir si tel manuscrit a été copié en France ou en Italie, parce que le rédacteur du catalogue a d'ordinaire italianisé de son chef les premiers mots français qu'il rapportait. On peut cependant affirmer que beaucoup des manu-

1. Bien que fait par un Italien, cet ouvrage, écrit en France, y a été copié plus qu'en Italie, où on le traduisit de bonne heure.

scrits des Gonzague étaient parfaitement français d'origine[1]; mais il est à remarquer que tous ceux qui contiennent des chansons de geste (sauf peut-être le *Renaut de Montauban*) sont dus à des copistes italiens; il en est probablement de même pour la plupart des romans de la Table Ronde.

Le catalogue des Gonzague est surtout intéressant en ce qu'il nous apporte un document de plus, non seulement sur le succès de la littérature française dans le XIVe siècle au nord de l'Italie et sur la singulière tentative des Lombards de créer avec le français et leurs dialectes natifs une sorte de langue littéraire, mais encore sur les conditions où se produisit ce succès d'abord, puis cette tentative. Déjà le catalogue des Este nous avait montré que les copies de chansons de geste et de romans français ou imités du français étaient exécutées pour les princes et les grands seigneurs. La petite cour de Mantoue, on le voit, ne restait pas en arrière de celle de Ferrare[2]. Les Gonzague ne possédaient pas moins de romans de la Table Ronde que les Este, mais ils les dépassaient beaucoup pour le cycle de Charlemagne. Les manuscrits de Venise les plus intéressants pour l'histoire de ce cycle en Italie proviennent d'eux, et donnent lieu, outre les remarques que l'on trouvera dans les notes, à quelques observations particulières.

Si la conjecture que nous avons exprimée en note sur l'identité du ms. 44 des Gonzague (au moins en partie) avec le ms. fr. XIII de la Marciana, d'où M. Mussafia a extrait les poèmes de *Berta de li gran pié* et de *Macaire*, et qui est bien connu par les travaux de MM. Guessard, Rajna, etc.; si cette conjecture est fondée (ce qui est à peu près sûr), elle nous montre l'existence, au XIVe siècle, d'une vaste compilation cyclique écrite en français, mais tout entière (voy. *Rom.*, II, 271, 365) composée en Italie. Je pense que la partie aujourd'hui perdue de cette compilation, — partie plus grande que ce qui reste, — racontait, comme les *Reali di Francia*, les origines de la famille carolingienne, et je propose pour titre général, non plus *Pépin et Charlemagne*, comme je l'ai fait autrefois (*Hist. poét. de Charl.*, p. 165), mais *la Geste de France*. A cette

---

1. Plusieurs, comme le dit plus haut M. Braghirolli, ont pu être achetés en France par François de Gonzague.

2. Il ne serait pas impossible, notre catalogue étant de 1407 et celui des Este de 1438 (le plus ancien), que quelques-uns de nos mss. eussent passé de Mantoue à Ferrare, mais il est impossible de le vérifier. Les catalogues ferrarais, tout au rebours du nôtre, indiquent la reliure et la matière dont se composent les feuillets, mais ne donnent ni leur nombre, ni les *incipit* ou *explicit*. Si un livre, attesté comme provenant de Mantoue par notre catalogue, avait gardé son ancienne reliure, et que cette reliure fût celle que décrivent les inventaires ferrarais, l'identité serait établie; mais c'est peu probable. D'ailleurs la collection des Gonzague semble bien être restée intacte jusqu'au XVIIIe siècle.

désignation on peut opposer le titre que donne le catalogue : *Karolus magnus ;* mais ce titre serait inexact même pour le fragment qui nous est seul parvenu du ms. Gonzague, puisque toute la première partie est antérieure à Charlemagne et parle de Pépin et de Beuve d'Hanstone. En tout cas, il serait à désirer que le ms. XIII de Saint-Marc fût relu avec l'idée de voir s'il ne s'y trouve pas des allusions à la partie antérieure manquante.

Une véritable révélation est la description de cinq manuscrits de l'*Entrée de Spagne* de Nicolas de Padoue (car je ne doute pas que le n° 56, attribué à un Minocchio inconnu, ne soit l'œuvre de Nicolas). La réunion de ces cinq manuscrits chez les Gonzague prouve que Nicolas de Padoue travaillait pour eux, comme Nicolas de Casola pour les Este. Un siècle et demi après Nicolas, un autre poète chantait également pour les Gonzague, toujours seigneurs de Mantoue, les prouesses de Charlemagne et de ses paladins ; mais tout était bien changé, langue, allure, poète et public : l'auteur du *Mambriano*, qui subissait l'influence de Nicolas de Padoue à travers les rédactions italiennes de la *Spagna* en prose et en vers, ne se doutait guère sans doute de l'existence de ce prédécesseur, et ses nobles protecteurs auraient été fort embarrassés de comprendre l'œuvre franco-italienne, si goûtée de leurs ancêtres, et oubliée dans leurs archives. — Ces cinq manuscrits sont unanimes à donner au poème de Nicolas le titre d' « Entrée de Spagne, *Introitus Spanie* » ; il y a là une indication dont il faut assurément tenir compte, mais qui ne prouve pas, comme on serait tenté de le croire au premier abord, que Nicolas n'embrassait pas dans son œuvre toute l'histoire de la guerre d'Espagne. En effet, des trois manuscrits qui, portant ce titre commun, contiennent le début, nous avons conservé le plus volumineux (il a 308 ff., les autres 246 et 116) : or il n'est pas complet et il se termine par ces vers :

Ci tourne Nicolas a rimer la complue
De l'entree de Spagne, que tant e stee escondue,
Par ce ch'elle n'estoit par rime componue
De cest pont en avant, ond il l'a proveue
Pour rime, cum celui q'en latin l'a leue.
Our contons de l'istoire, qe doit estre entendue
Da cascuns q'en bonté ha sa vie disponue.

Avant q'a Rollant soit.....

Or ces vers, comme l'a montré M. Rajna et comme l'a récemment reconnu M. Gautier (*Ép. fr.* III², 416), indiquent suffisamment que le récit de Nicolas continuait au-delà de ce que contient le manuscrit. A mon avis, il allait jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne ; mais ce n'est pas

. ... se décidera que quand on
... se[1].
... la question du fragment
... appelé la *Prise de Pampelune*
... Ce fragment, qui forme
... le n° 59 de notre cata-
... cinq manuscrits de l'*Entrée*.
... secundum volumen ystoriarum
... en français ou en italien sur
... couverture disparue? du ms.
... en question appartenait
... précédents n'appartenaient-
... ouvrage? Cela confirmerait
... ment contenu dans le ms. V et
... l'œuvre de Nicolas de Padoue.
... première partie contenue dans
... avait mis « *secundum volumen*
... *rum Ispanie* », il m'aurait fort
... obscur dans cette question.
... remerciements. Grâce au soin
... et le nombre des feuillets de
... la plupart des ouvrages qu'il a
... des manuscrits eux-mêmes dans
... certainement retrouve bien plus
... étaient aussi avisés et aussi ins-
... vieux notaire mantouan.
... texte des passages français insérés
... bien voulu le collationner à deux
... soit d'après les mss. eux-mêmes.
... d'après le sens, quand nous l'avons
... les autres nous nous bornons à
... italianisait ce qu'il copiait et ne
... français. — Les notes sont toutes

Gaston PARIS.

... peut très bien signifier « expédi-
... plutôt qu' « entrée en Espagne. »
... mais les variantes, d'ailleurs très rares
... dans la seconde, ne méritent pas d'être
... été prise directement sur la première

1407.

CAPITULUM LIBRORUM IN LINGUA FRANCIGENA

(Archivio Gonzaga, D. V., 4. 1.)

1. Primo. BIBLIA. Incipit : *Por ce che le diables.* Et finit : *per christ nostro segneur cosi suotil.* Continet cart. 386.

2. Item. BIBLIA. Incipit : *Les paraboles salomon.* Et finit : *agon espetial segneur nos de lignie.* Continet cart. 316.

3. Item. PARS BIBLIE USQUE AD ESTER. Incipit : *Diuine escripture nos ensegne.* Et finit : *por tout son regne.* Continet cart. 122.

4. Item. CRONICA QUEDAM SUPER GESTIS BIBLIE. Incipit : *Le cel e la terre e les ciues.* Et finit : *car tantost fu.* Continet cart. 100.

5. LIBER DE DECEM PRECEPTIS LEGIS. Incipit : *Le primier comandimant che deus comanda.* Et finit : *des un degres de sobrieta LXXXV.* Continet cart. 89.

6. Item. TEXAURUS. Incipit : *Chis liures est apeles memore.* Et finit : *chi est a glorie et hounor. Amen.* Continet cart. 210.

7. Item. TEXAURUS. Incipit : *Cesteu liure est apele tresor.* Et finit : *ensi con ie ay dit si soy.* Continet cart. 129.

8. Item. PASSIO DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI, istoriata. Incipit : *Segneur ye vos ai iapouer.* Et finit : *iesu vos beneie chen ben fer nos argue.* Continet cart. 23.

---

1. Lisez *ensi soit il.* — Traduction de l'*Historia scholastica* de Petrus Comestor par Guiart des Moulins.

2. L. *a son especial segnor ne de lignie.* — Ce ms. paraît avoir été le second tome d'une Bible. L'*explicit* est très singulier ; il a bien plutôt l'air d'un *incipit*. L'auteur du catalogue aurait-il par mégarde interverti les deux notes qu'il avait prises sur le manuscrit? Ces mêmes mots, *a son especial segneur né de lignie*, forment d'ailleurs l'*incipit* du ms. qui porte ici le n° 15. Notons au reste que plusieurs traductions de la Bible sont divisées en deux tomes, dont le second commence par les *Paraboles Salomon*. Tels sont les mss. de la Bibl. Nat. fr. 398, 5707, 6258.

3. Nous n'avons pas retrouvé de traduction de la Bible qui ait le même début que celle-ci.

4. L. *et les cives.* — Ce manuscrit, dont nous ne pouvons identifier le contenu, paraît incomplet.

5. C'est un manuscrit de *la Somme le Roi*, si souvent copiée ; cf. *Rom.* VIII 322. Le ms. est incomplet ; il faut probablement lire *des .VII.....* Ce serait le commencement du dernier chapitre.

6. L. *est apeles tresors.* — Ce ms. du *Tresor* de Brunetto Latino, indiqué comme contenant 210 ff., pourrait bien être le n° H. II. 16 de la Bibl. royale de Turin (dans le catalogue de Pasini, t. II, p. 478, coté *i* VI. 9), qui a 209 ff. : voy. G. Manzoni, *Revista enciclopedica italiana*, V, 504 (avril 1866).

7. Exemplaire incomplet du même ouvrage.

8. Par Nicolas de Vérone. Ce manuscrit existe encore. Il est on

9. Item. LIBER DIVERSARUM YSTORIARUM, istoriatus. Incipit, post tabulam et kalendarium : *Quant deus ot fait le cel.* Et finit : *quant il sen repaira atome.* Continet cart. 254.

10. Item. LIBER ARBORUM ET FRUCTUUM. Incipit : *Dex che par sa grant pousance.* Et finit : *des denz e dou visage.* Continet cart. 85.

---

tures et porte à la première page les armes des Gonzague de Mantoue. Il appartenait naguère à M. Rouard, conservateur de la bibliothèque Méjanes à Aix ; il figure au nº 1479 du catalogue de vente de ses livres (Paris, Morgand et Fatout, 1879) : la notice, rédigée par un des directeurs de la *Romania*, contient quelques vers du poème. En voici le début et la fin :

Seignour, je vous ay ja pour vers e pour sentançe
Contié maintes istoires en la lengue de Françe ;
Or m'est venu dou tout en cuer e en remembrançe
De teisir toutes çouses pour fer vous remonstrançe
De la grand passion che porta en paciançe
Jesu le fil de Dieu par notre delivrançe,
Ond je vous veul proier por l'autisme puisançe
Che vous tous (es) escoutiés en peis e en silançe ;
Char je ne vous diray nule çouse d'enfançe,
Ains vous diray de cil che pour la pietançe
De nous soufry a morir a aspre penetançe ;
Et je le pri de cuer, cum cil ch'est ma sperançe,
Ch'il me doint tant de graçe, de sen e de sciançe
Che je die ceste çouse par tele (*ms.* uele) destinançe
Che Dieu (*ms.* bien) de cors e d'arme m'en rende profitançe ;
E vous che l'oiriés en peis sens discourdançe
En la fin Dieu vous main en sa digne habitançe ;
E, s'il vous pleit, priés la santisme sustançe
Pour celu NICHOLAIS ch'a rimé par certançe
Ceste sanctisme çouse, qar bien (*ms.* Dieu) de l'arme avançe
Cil che pour autrui prie a droite consciançe ;
Car prier par soi seul n'est buene costumançe.

Fin :

Jusquement a cist pont ceste çouse a esponue
NICOLAIS veronois e pour rime estendue ;
Mès de cist fet n'est plus de luy rime veue,
Pour ce plus n'en diray fors che la departue :
Jhesu vous beneie che en bien fer nous argue. *Amen.*

9. L. *s'en repaira a Rome.* — Actuellement nº II des mss. français de la Marciana. C'est la compilation historique dont on a plusieurs exemplaires sous le titre de *Livre d'Orose :* B. N. fr. 39-40, 64, 246, 677, etc.; cf. P. Meyer, *Rapports*, p. 158-9. Les derniers mots du ms. Gonzague ne sont pas ceux de la fin; cf. ci-dessous, nº 12.

10. Ce ms. est sans doute celui qui porte aujourd'hui le nº X dans le *Supplément* des mss. français de la Marciana (c'est du moins ainsi que nous entendons la cote *App. Mss. Cod. X* de M. Teza) ; le catalogue de ce supplément n'est pas imprimé. Le ms. de Venise est intitulé : *Avicenne en roumauns ;* le quatrième livre, qui traite de la *Phisanomie*, a été imprimé en 1864 à Bologne par M. E. Teza dans la *Scelta di Curiosità letterarie.* Il est vrai que M. Teza attribue (p. 5) au ms. 90 feuillets ; mais un aussi faible écart est facilement explicable. Le début est le même que dans notre catalogue : *Diex qui par sa grant poissance ;* à la fin on remarque une différence : au lieu de *des denz e dou visage*, le ms. de Venise porte *des taulz dou visege ;* mais on peut admettre que le copiste de 1407 a mal lu. Ce qui est plus grave, c'est qu'il semblerait, d'après la préface de M. Teza, que le ms. se termine, non par ces paroles, qui sont les dernières de la *Phisanomie*, mais par un petit épilogue. Toutefois l'éditeur ne s'exprime pas clairement, et on peut aussi comprendre que cet épilogue termine

11. Item. CRONICE REGIS FRANCIE ET CESARIANI per versus. Incipiunt post duos arbores : *Ason treschier segneur.* Et finit : *Azo chel ne ust pompeu plus dignite.* Continet cart. 69.

12. Item. CESARIANUS YSTORIATUS. Incipit : *Chascuns hon a cui deus a done rason.* Et finit : *et leuescoues de beumont.* Continet cart. 239.

13. Item. CESARIANUS. Incipit : *Chascuns hon achu deus a done rason.* Et finit : *et leuescoues de beumont.* Continet cart. 226.

14. Item. LIBER DE REGIMINE CIVITATIS in lingua galica et partim per litteram. Incipit : *Eo primers luis.* Et finit : *loco natus est.* Continet cart. 51.

15. Item. LIBER DE REGIMINE PRINCIPUM. Incipit : *Agon espetial segnour nes de lignie.* Et finit : *de sua litera C et sē post elto Mathio corezaro de paua. Amen.* Continet cart. 112.

---

seulement l'*Avicenne* proprement dit et précède le « quatrième livre » ou *Phisanomie*.

11. Ce ms. contenait-il, au moins dans sa seconde partie et incomplètement, le même ouvrage que les deux suivants? On peut en douter. Cependant l'indication *per versus* est suspecte : en tout cas, le prologue, d'après les mots du début, devait être en prose. On pourrait croire que ce prologue a été omis dans les mss. 12 et 13 et conservé ici; mais cela devient peu admissible quand on constate, comme nous allons le faire, que ces deux mss. ne contiennent sans doute que la seconde partie d'un ouvrage. Les mots de l'*explicit*, qui ne paraissent pas éloignés de la forme d'un vers, sont trop altérés pour que nous puissions les restituer.

12. La compilation historique appelée *Livre d'Orose*, dont nous venons de parler (n° 9), est divisée en deux parties. La première seule est traduite d'Orose; la seconde est tirée de Salluste et de Lucain. Cette seconde partie, qui figure dans les divers manuscrits énumérés ci-dessus et qui remplit seule le ms. B. N. fr. 40, paraît être contenue dans ce ms. et le suivant. Elle commence en effet par les mots : *Chascuns hons a cui Dieus a doné raison et entendement.* On a pu donner à cette seconde partie le nom de *Cesarianus*, à cause du rôle important qu'y joue César. Les mots de la fin, communs aux deux mss. Gonzague, ne se trouvent dans aucun de nos mss., qui finissent avec le poème de Lucain. Notre ms. n° 12 est le ms. français n° III de la Marciana, marqué dans Zanetti comme ayant 240 feuillets (ici 239). La compilation d'histoire ancienne est suivie d'une courte chronique française, qui se termine ainsi : « A MCCXXXIX « ..... ala grant muete a la terre de Jherusalem, et passerent jusqu'en Esclavo- « nie ensemble, et le pristrent. L'endemain de la feste S. Martin d'yver, che- « vauchierent bien iiij^{c} chevaliers en la terre de Gadres; a l'enjornée les encon- « trerent li Sarrazin et se combatirent a aus ..... et i fu pris li cuens de Mont- « fort et li vicuens de Biaumont. »

13. Ce ms. ne différait du précédent qu'en ce qu'il n'était pas *historiatus*, c'est-à-dire orné de peintures.

14. L. *Es premiers lius.* — Ce livre, moitié en français et moitié en latin (*per litteram*), était sans doute la réunion de deux ouvrages.

15. C'est « le Livre du gouvernement des rois et des princes », de Gille de Rome, traduit par Henri de Gauchi, dont on a de nombreux manuscrits; voy. par exemple B. N. fr. 581. L'*incipit*, d'après ce ms., doit être ainsi lu et complété : *A son especial seigneur, né de lignie roial et sainte, monseigneur Phelippe, aisné filz et hoir monseigneur Phelippe, tres noble roi de France*, etc. C'est Philippe le Bel, auquel Henri de Gauchi a dédié son ouvrage du vivant de Philippe le Hardi.

16. Item. GOTOFREDUS DE BOJONO. Incipit : *Les anciens estoyres dient che ceracles*. Et finit : *en conuent. E li rois atant sartint*. Continet cart. 198.

17. Item. CRONICA MERLINI. Incipit : *Molto fu li enemis irece*. Et finit : *les probendes des poubres*. Continet cart. 123.

18. Item. SIDRACH. Incipit post rubricas : *Anteus don roy botus auleuant*. Et finit : *e sera abitable a tut yors mais*. Continet cart. 64.

19. Item. LIBER MORTALITATUM ET DE CONDICTIONIBUS DIVERSARUM GENTIUM. Incipit : *En achet por soi dit che trois coses*. Et finit : *de di sabaho quatordice di di junis*. Continet cart. 16.

20. Item. SALADINUS. Incipit post rubricas : *En lan de lencarnation notro signour*. Et finit : *ou il susita de mort le cors san lazaron*. Continet cart. 133.

21. Item. UGO DE ALVERNIA. Incipit : *Altens de mais quant furent li preel*. Et finit : *En sont sant regne*. Continet cart. 83.

22. Item. VOTUM PAVONIS. Incipit : *Apres ce chalisandres ot de desur conqs*. Et finit : *quando il fu la uenus*. Et postea habent literales epistolas, que finiunt : *patrem et vitam eternam. Amen*. Continet cart. 147.

23. Item. LIBER PLURIUM FABULARUM. Incipit : *Illauent cose en la*

---

16. L. *Les ancienes estoires dient que Eracles*, et à la fin *s'en tint*. — C'est la traduction de Guillaume de Tyr, publiée dans les *Historiens occidentaux des Croisades*, et tout récemment par M. Paulin Paris.

17. Le début indique le *Merlin* ordinaire ; il est probable que le ms. était incomplet.

18. L. *Au tens dou roi Bocus*. — Les mss. du livre de Sidrac ne sont pas rares en Italie (voy. ce qu'en dit M. Bartoli dans sa préface au *Libro di Sidrac*), et on sait que cet ouvrage a été traduit en italien au XIVe siècle.

19. Faut-il lire *moralitatum* au lieu de *mortalitatum?* Nous ne voyons rien à tirer des mots informes donnés comme étant le début de ce manuscrit. A la fin, il faut sans doute : *di sabato quatordici di di junio*, ce qui paraît indiquer pour le ms. une main italienne.

20. Ce ms. doit s'être composé de deux parties. La première, à laquelle seule appartient le titre *Saladinus*, est un texte de la chronique attribuée à Bernard le Trésorier et publiée sous le nom d'Ernoul par M. de Mas Latrie ; la seconde était sans doute un poème en laisses monorimes, qui se terminait par ce vers : *Qu'il* (ou *Qui*) *suscita de mort le cors saint Lazaron*, qu'on retrouverait tel quel dans plus d'une chanson de geste.

21. L. *Al tens de mai quant flurent li preel*. — Il existe en Italie deux rédactions franco-italiennes du poème, perdu en français, de *Huon d'Auvergne*. L'une, conservée à Turin, a été étudiée par M. A. Graf dans le *Giornale di filologia romanza* (I, 92 ; voy. *Rom.* VII, 626) : c'est un remaniement italianisé, comme on peut en juger par le premier vers, correspondant à celui que cite notre catalogue : *El tempo de mayo quando el fiorisce le prade* (*Giorn. di fil. rom.* I, 100) ; le ms. contient d'ailleurs 181 feuillets et non 83. L'autre rédaction, conservée dans le ms. 32 de la bibliothèque du séminaire de Padoue, semble aussi plus éloignée du français que ne l'était le ms. Gonzague. Le ms. de Padoue est d'ailleurs, si nos souvenirs ne nous trompent pas, incomplet du commencement et de la fin.

22. L. *Après ce qu'Alixandres ot Dedefur conquis*. Les mss. des *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon sont extrêmement nombreux ; nous n'en connaissons aucun où ils soient reliés, comme ici, avec des épîtres latines.

contre de france. Et finit : *E uoit totes coses.* Continet cart. 151.

24. Item. Mr PETRUS CARPENTARIUS. Incipit : *Or sa ben soye ye uenus.* Et finit : *que mester lor estan.* Continet cart. 73.

25. Item. CRETUS. Incipit : *Dauant che rome fut fonde.* Et finit : *in chi el auoit molt grand fiance.* Continet cart. 206.

26. Item. ALEXANDER, istoriatus. Incipit : *Poys che le premers pieres.* Et finit : *Si en laray ester la parola.* Continet cart. 82.

27. Item. BOETIUS. Incipit : *Les humanes generations.* Et finit : *Le qual conuit euoit.* Continet cart. 50.

28. Item. TROIANUS istoriatus. Incipit : *Salomons nos ensigne et dit.* Et finit : *beneois che zest romanz escrit.* Continet cart. 234.

29. Item. TROIANUS. Incipit : *Salamons nos ensigne e dit.* Et finit : *auis uuol tasier.* Continet cart. 152.

30. Item. PARTINOPE TROIE. Incipit : *A deu reng graces e merci.* Et finit : *En parais ten lons lauech.* Continet cart. 145.

---

23. *Il avint cose.* — Impossible de savoir ce que contenait ce ms.; il semble que ce fût un recueil historique.

24. Ce *maistre Pierres li Charpentiers* est totalement inconnu jusqu'à présent. Son poème, commençant par : *Or ça! bien soie je venus!* était peut-être une composition didactique dans le genre des deux ouvrages du Reclus de Morliens. Il est probable qu'il ne remplissait pas les 73 feuillets du ms., dont les derniers mots : *que mestier lor estoit* (ou *estra?*), semblent être le second hémistiche d'un vers de dix ou douze syllabes.

25. Qu'est-ce que *Cretus?* Nous ne le devinons pas. Peut-être faut-il lire *Croniques.* Les *Chroniques de Saint-Denis* commencent ainsi : *Quatre cens e quatre ans devant que Rome fust fondée.* Un copiste a pu intervertir l'ordre des membres de cette phrase.

26. C'est la version de l'*Historia de Preliis* dont on a de nombreux mss. et qui a été plusieurs fois imprimée. Cf. *Archives des Missions* 2, III. 315.

27. L. *conuist e voit.* — Traduction de la *Consolation* de Boèce faite par un Italien. La Bibl. nat. en possède un exemplaire (fr. 821, fol. 27-52,; voy. Delisle, *Inventaire des mss. français de la Bibl. nat.*, II, 329-30.

28. *Roman de Troie,* de Benoit de Sainte-More. Notre ms. est le n° XVII des mss. français de la Marciana ; voy. P. Lacroix, dans les *Mélanges historiques* publiés par Champollion-Figeac pour la collection des *Documents inédits.* t. III. p. 362 ; Keller, *Romvart,* p. 86 ; Bartoli, *I Codici francesi della biblioteca Marciana,* p. 7.

29. L. *ains vuil taisir.* — Marciana, fr. XVIII; voy. Lacroix. Keller et Bartoli, ouvr. cités. La seconde partie du ms. contient le roman d'Hector, publié par M. Bartoli (voy. *Rom.* II, 135).

30. Ce ms. de *Partenopeus* est celui qui est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque d'Ashburnham-Place, où il porte le n° 165 de l'*Appendix* (voy. le t. IV du Catalogue). Le nombre des feuillets et l'*incipit* sont bien ceux que nous avons ici ; à la fin il faut lire : *En paradis tenions la vie.* Ce ms. appartenait au marquis Garnier (n° 570 du catalogue de ses livres, 1822); Crapelet, qui l'avait vu chez lui, a écrit sur un des feuillets de garde une note constatant que ce ms. n'offre pas la lacune de 1150 vers des deux mss. de l'Arsenal. Depuis, le ms. Garnier avait disparu sans laisser de traces (voy. Stengel, *Durmart,* I

31. Item. BEROLDUS. Incipit : *Ce est la carite segnour desialte ystorie.* Et finit : *Des uir ueiles de san graal.* Continet cart. 542.

32. Item. INFANTIA LANZALOTTI. Incipit : *Illamarch.* Et finit : *segondo setembre.* Continet cart. 445.

33. Item. MELIADUSIUS. Incipit : *A celui que ma preste sen eingen.* Et finit : *ce est a conter del bon caualer sanz purg.* Continet cart. 285.

34. Item. BRUNORIUS LEBRUN. Incipit : *Segneur emperons etrois eprees.* Et finit : *que plus ne parlera a cest foys.* Continet cart. 74.

35. Item. Primum volumen Domini TRISTANI. Incipit : *Apres ce que.* Et finit : *onques consolior.* Continet cart. 128.

36. Item. LIBER MILITIS A PAPAGALLO. Incipit : *En cest partes dit le contes che poys.* Et finit : *il ne creroyt mais in alcuns si sedrece.* Continet cart. 70.

37. Item. PAPAGALLUS. Incipit : *En cest partes dit le contes che poys.* Et finit : *il ne credroit mais in alcuns si sedrece.* Continet cart. 60.

38. Item. GURONUS, et quidam liber sine principio et sine fine. Incipit : *En cest partie dit le contes.* Et finit : *aigrement e de grand.* Continet cart. 99.

39. Item. PRINCIVALLIS LE GALOYS per versus. Incipit : *Qui petit seme petit cheul.* Et finit : *se il chierent par chemin.* Continet cart. 315.

---

31. L. *des merveilles du saint graal.* — Le titre de *Beroldus* est très probablement fautif. Nous avons sans doute ici, bien que le début soit différent, un exemplaire de la compilation faite par Rusticien de Pise des romans de la Table Ronde en prose ; du moins les derniers mots sont ceux qui terminent cette compilation, par exemple dans le ms. Bibl. Nat. fr. 340.

32. L. *En la marche.* — Ces mots sont bien le début de *Lancelot;* le volume ne paraît avoir contenu que la première partie du roman, *les Enfances.* Il y a à la Marciana (fr. XI et XII) deux mss. de Lancelot, mais incomplets (l'un a 74, l'autre 383 feuillets), et ils ne correspondent avec notre ms. 32 ni pour l'*incipit* ni pour l'*explicit.*

33. Ce ms. semble plutôt avoir contenu *Guiron le Courtois,* dont les premiers mots (p. ex. ms. B. N. fr. 338) sont : *A Dieu qui m'a donné pooir et engien.*

34. L. *Seigneur empereeur et rois et princes.* — C'est le début de la compilation de tous les romans de la Table Ronde par Rusticien de Pise (cf. ci-dessus, n° 31); voy. p. ex. ms. Bibl. Nat. fr. 340, 1463. Ce ms. n'ayant que 74 feuillets ne pouvait contenir qu'une petite partie de ce grand ouvrage. Au lieu de *Brunorius,* il faut *Branorius :* le livre de Rusticien débute par le récit des aventures de *Branor le brun.*

35. D'après les mots du début, nous avons ici le *Tristan* en prose le plus ancien, celui qui est mis sous le nom de Luce de Gast. Comme nous trouvons plus loin (nos 60, 61 et 62) un autre *primum volumen* et deux *secundum volumen* de ce même *Tristan,* il est probable que le n° 61 ou le n° 62 est le second tome de notre présent n° 35.

36-7. Le *Chevalier du papegai* ou le *Papegai* est pour nous un titre de roman complètement inconnu, qui pourrait bien avoir été de composition italienne.

38. Il ne s'agit ici que d'une partie du *Guiron;* quant à l'autre livre *sans commencement et sans fin,* impossible naturellement de l'identifier.

39. Il est difficile de dire si ce ms. de *Perceval* est l'un de ceux qu'a décrits

40. Item. QUESTA SANCTI GRADALIS. Incipit : *La ueyle de le pentecoste quant li compagnons*. Et finit : *Il nen feroit pas a croire*. Continet cart. 155.

41. Item. LIBER ASPREMONTIS. Incipit : *Chi voyt intendre vair canzum*. Et finit : *usque laual desidoil*. Continet cart. 98.

42. Item. LIBER ASPRAMONTIS. Incipit : *Apres le pasce, quando Jhesus dure payne*. Et finit : *Fini est le libre Jhesu merce en som*. Continet cart. 69.

43. Item. LIBER KAROLI MAGNI. Incipit : *Carle le rois a la barbe grifagne*. Et finit : *chascun sem en son regne entreze*. Continet cart. 139.

44. Item. KAROLUS MAGNUS. Incipit : *Segneur barons deu uos sia inguarant*. Et finit : *da qui auant se noua la canzum*. Continet cart. 218.

M. Potvin, lequel n'indique pas le nombre des feuillets des exemplaires qu'il mentionne. Il faut ajouter à sa liste le ms. de Florence qu'a fait connaître M. Stengel et qui n'a que 117 feuillets (*Riv. di fil. rom.*, I, 102), un ms. d'Ashburnham-Place (Barrois, n° 1) qui compte 279 feuillets, et le ms. récemment acquis par la bibliothèque de Clermont-Ferrand (*Rom.* III, 118). Les mots de l'*explicit*, qui doivent être lus : *Icil qui errent* (ou *oirrent*) *par chemin*, appartiennent à la continuation de Manessier.

40. *La Queste du saint graal* n'était pas complète dans ce ms.

41. Marciana, fr. IV ; Lacroix, p. 347-8 ; Keller, p. 1. C'est le ms. célèbre qui contient le texte du *Roland* imprimé par M. Kœlbing en 1877.

42. Marciana, fr. VI ; Lacroix, p. 349 ; Keller, p. 23. Ce ms. comprend deux parties : la deuxième seule contient un texte d'*Aspremont*. La première est un récit de la *Passion de Jésus-Christ*, qui a été imprimé en 1870 par M. Boucherie dans la *Revue des langues romanes* (tiré à part, 39 p. in-8°).

43. Marciana, fr. VII ; Lacroix, p. 342 ; Keller, p. 27. C'est le renouvellement désigné par *Vz.* dans les notes de M. Th. Müller.

44. Ce ms. a, si nous ne nous trompons, un intérêt tout particulier. A en juger par l'*explicit*, c'est le fameux ms. fr. XIII de Venise, qui contient toute une série de poèmes franco-italiens du cycle de Charlemagne, reliés dans une sorte de compilation d'ailleurs très peu cohérente. Ce ms. se termine ainsi, après *Macaire :*

Da qui avanti se nova la cançon.
E Deo vos beneie qe sofri paxion.
Explicit liber. Deo gracias. Amen. Amen.

Le rédacteur de notre catalogue, ici comme partout où nous avons pu le vérifier, a pris comme *explicit* les derniers mots du texte proprement dit, négligeant les additions de copistes. Nous pensons donc qu'il n'y a pas de doute sur l'identité de terminaison des deux mss. (quant à *se noua*, lu par Keller *seoua* et par M. Guessard *s'en ora*, voy. Mussafia, *Handschr. Stud.* II, 37). A la vérité, l'*incipit* est tout différent, et le ms. de Venise n'a que 95 feuillets, tandis que celui de Gonzague en comptait 218. Mais le ms. de Venise est incomplet du début ; le premier feuillet en est fort endommagé et en partie collé à une autre feuille de parchemin (Keller, p. 412). Un accident, postérieur à 1407 et antérieur à la rédaction du catalogue de Zanetti, où le ms. figure avec ses 95 feuillets actuels, lui aura fait perdre les 123 feuillets manquants. Il résulte de là que cette compilation, qui contient déjà *Beuve d'Hanstone* (incomplet du début), *Berte*, *Karlet*, *Berte et Milon*, *les enfances Oger*, *Oger*, *Macaire*, comprenait avant *Beuve* un nombre de poèmes sans doute encore plus grand. Comment ne pas supposer que ces poèmes correspondaient plus ou moins exactement aux trois premiers livres des *Reali*, comme ceux qui nous sont parvenus correspondent aux livres suivants ? — Notons que M. Bartoli (*Storia della letteratura italiana*, II, 41) remarque, à propos du ms. XIII, qu'on croit qu'il provient « dalla casa Gonzaga di Mantova ».

45. Item. GUILIELMUS DE ORENGA. Incipit : *Des inuers chi no fo pays frayn.* Et finit : *unques non veistes gent si ben estre a parlier.* Continet cart. 55.

46. Item. GUILIELMUS DE ORENGA. Incipit et finit ut supra. Continet cart. 91.

47. Item. PRELIUM ALISCANTIS. Incipit : *A icel ioron che la dolor fo grant.* Et finit : *ilueche fu batize et de cresme aroxe.* Continet cart. 101.

48. Item. GERARDUS DE ROSIONO. Incipit : *Bone canzone vile vos aiadire.* Et finit : *tu autem domine desci enauant.* Continet cart. 175.

49. Item. RAYNALDUS DE MONTALBANO. Incipit : *Segneur ces chanchon de gran nobilite.* Et finit : *edens leneue entrerent simistrent un ciual.* Continet cart. 102.

50. Item. AYMERICUS DE NERBONA. Incipit : *Bone canzun plest vos che uos di.* Et finit : *sil ne faust listorie.* Continet cart. 165.

Cette notice est-elle simplement tirée de l'introduction de M. Valentinelli citée plus haut ou s'appuie-t-elle sur quelque fait particulier? Nous ne le savons pas.

45. L. *Oès bons vers.* — *Foulcon de Candie:* Marc. fr. XX; Lacroix, p. 366; Keller, p. 96.

46. *Foulcon de Candie :* Marc. fr. XIX ; Lacroix, p. 364 ; Keller, p. 96.

47. L. *icel jorn.* — *Aleschans :* Marc. fr. VIII ; Lacroix, p. 353 ; Keller, p. 29.

48. *Girart de Roussillon :* actuellement à la Bodléienne (Oxford), Canonici Miscell. 63. Lisez à l'incipit *vos ai aduche* et à l'explicit *des ici.* Le ms. a bien 175 feuillets; les deux derniers sont blancs. Au verso du dernier, ce nombre a été noté au XVe siècle, probablement par l'auteur de notre catalogue, sous cette forme : *car* (*carte?*) clxxv. Les mots *Girardus de Rosiono* sont écrits, sans doute par la même main, sur un feuillet non paginé, dont il ne reste plus qu'un fragment, au commencement du volume.

49. L. *Et dans la mer entrerent s'i mistrent lor cheval* (*?*) — Ce ms. de *Renaut de Montauban* est bien probablement le ms. fr. XVI de la Marciana. Il est vrai qu'il n'a que 100 feuillets, tandis que le ms. Gonzague en avait 102, mais c'est qu'il aura subi une perte à la fin, depuis 1407. En effet, le ms. XVI s'arrête aujourd'hui au v. 19 de la p. 416 de l'édition Michelant : *Quant li soudans l'oi mout grant peor en a* (voy. Lacroix, p. 360), qui termine le feuillet 100, lequel est le dernier d'un cahier et porte au bas la réclame du cahier suivant : *Par desore son cheval.* Au contraire, le ms. de Gonzague avait pour dernier vers le vers qui dans l'édition Michelant est le 33e de la p. 418 et est ainsi conçu : *Dedens la mer en entrent, cascuns ot son cheval.* Entre le dernier vers d'autrefois et le dernier vers d'aujourd'hui il y a 89 vers. Or le ms. XVI est écrit à deux colonnes dont chacune a 44 vers; le fol. 101 n'était donc écrit que sur son recto et le fol. 102 était blanc : tous deux, peu solidement joints aux cahiers qui contenaient les 100 premiers feuillets, se seront détachés et perdus.

50. L. *que je vos die.* — Ce début est celui de *Girart de Vienne* et non d'*Aimeri de Narbonne;* mais ces deux poèmes, sans doute du même auteur, sont ordinairement joints ensemble. M. Demaison, qui va mettre sous presse une édition d'*Aimeri*, ne connaît pas de ms. qui réponde à la description de notre catalogue, et le dernier vers, — qui semble bien, à travers son altération (l. *S'il ne seüst l'estoire?* ou *Ci en fenist l'estoire?*), un de ces petits vers féminins qui terminent les laisses dans les deux poèmes, — lui est inconnu.

51. Item. GUIDO DE NANTOYA. Incipit : *Achiel dos tens egaye cheleroise est florise*. Et finit : *porce chimiels insit chi lazantoe*. Continet cart. 59.

52. Item. ROCEVAY. Incipit : *Carle roys a le barbe grifagne*. Et finit : *auter iour de mort resusistenz*. Continet cart. 125.

53. Item. LIBER INTROITUS YSPANIE. Incipit : *En onor et embien et in gran remembrace*. Et finit : *chasa vie disponue*. Continet cart. 308.

54. Item. LIBER INTROITUS YSPANIE. Incipit : *Molt fu luoco illuc datons li milon oir*. Et finit : *ne sognent cum linfrange*. Continet cart. 284.

55. Item. LIBER INTROITUS YSPANIE. Incipit : *Grant fu la prese entor le duc danglent*. Et finit : *tu nola respondus*. Continet cart. 154.

56. Item. LIBER INTROITUS YSPANIE secundum Minochium. Incipit : *En onor en bien in gran reverenza*. Et finit : *non trouera falanza*. Continet cart. 246.

57. Item. LIBER INTROITUS YSPANIE, ut supra incipit, et finit : *En uirum tuti franzosis*. Continet cart. 116.

58. Item. LIBER SECUNDUS YSTORIARUM ISPANIE. Incipit : *Con fu la sbare auerte le valaynt roy lombard*. Et finit : *e de strinte e man misse*. Continet cart. 101.

59. Item. CODEX in lingua francigena. Incipit : *Impereres iustinians*. Et finit : *dupere mecla debo uerite*. Continet cart. 244.

---

51. L. *A cel dos tens e gai che la rose est florixe*, et *Por ce qe miels en seit qi l'a zantee*. — *Gui de Nanteuil* : Marc. fr. X ; voy. l'édition de *Gui de Nanteuil* donnée dans la collection des *Anciens poètes de la France*, p. XXIV.

52. L. *Charles li rois*, et *au terz jour de mort resuscitez*. — *Roncevaux* : c'est le ms. de Châteauroux, légué à la bibliothèque de cette ville par Bourdillon, lequel l'avait acquis à la vente du marquis Garnier ; ce ms. avait autrefois fait partie de la bibliothèque privée de Louis XVI à Versailles (d'où le nom de ms. de Versailles qu'il porte aussi).

53. L'*Entrée de Spagne* de Nicolas de Padoue : Marc. fr. XXI; voy. la notice de M. Gautier dans la *Bibl. de l'Ec. des chartes*, 4, IV, 268 ; *Epop. franç.*, III², 404 ss. Le dernier vers doit être complété ainsi : *De cascun q'en bonté ha sa vie disponue*. Vient ensuite une réclame ainsi conçue : *Auant qa roll. soit*. Aucun des quatre mss. de l'*Entrée de Spagne* que possédaient encore les Gonzague ne commence par ces mots; deux au moins cependant (54 et 55) n'étaient que des parties de l'ouvrage ne contenant pas le début.

54 et 55. C'est encore de l'*Entrée de Spagne*. Il faudrait avoir sous les yeux le ms. XXI de Venise pour savoir si le contenu de ces mss. était postérieur à celui du ms. XXI ou était renfermé dedans.

56 et 57. Cette *Entrée de Spagne* doit bien être la même que la première, car le premier vers n'en diffère que par une variante très légère (*reverançe* pour *remenbrançe*). On est surpris de voir attribuer l'œuvre à un Minocchio inconnu, quand dans le ms. XXI l'auteur se nomme Nicolas de Padoue. Nouveau problème à joindre à ceux que soulève cette curieuse composition.

58. L. *e destruite e maomise*. — *Prise de Pampelune* : Marc. fr. X ; Lacroix, p. 349 ; Keller, p. 21. Publié en 1864 par M. A. Mussafia.

59. La traduction des grandes compilations juridiques de Justinien, faite au XIIIe siècle, existe dans d'assez nombreux mss.; nous n'en avons pas qui nous permît de restituer les syllabes inintelligibles données ici comm de la fin.

60. Item. Primum volumen DOMINI TRISTANI. Incipit : *Impres ce que ai leu et releu.* Et finit : *et porce retorne il a parler de li.* Continet cart. 251.

61. Item. Secundum volumen DOMINI TRISTANI. Incipit : *Anceste partie dit le contes.* Et finit : *E parole de mon signour tristan.* Continet cart. 216.

62. Item. Secundum volumen DOMINI TRISTANI. Incipit : *Grand joye font cil.* Et finit : *e de force que nos qui somes* .XX. Continet cart. 196.

63. Item. Liber continens partes GESTORUM TRISTANI. Incipit : *Apres ce que ay aleu.* Et finit : *ans insognes che le rois.* Continet cart. 67.

64. Item. Liber continens partes GESTORUM DOMINI TRISTANI. Incipit : *En ce partie dit le contes.* Et finit : *e de ce ge li don li grans pris.* Continet cart. 65.

65. Item. Liber continens partes GESTORUM DOMINI TRISTANI. Incipit et finit ut supra. Continet cart. 68.

66. Item. Liber NATIVITATIS TRISTANI. Incipit : *En cest partie dit le contes.* Et finit : *de finir le libre dou bret.* Continet cart. 287.

67. Item. Liber NATIVITATIS TRISTANI. Incipit ut supra, et finit : *Veiles e de caoites en maisons.* Continet cart. 136.

---

60. Premier volume du *Tristan* de Luce du Gast; cf. ci-dessus, n° 35.

61. Second volume, qui paraît terminé, de ce même *Tristan.*

62. Second volume du même *Tristan* incomplet.

63. C'est encore le *Tristan* de Luce du Gast ; le petit nombre des feuillets indique suffisamment que le ms. n'en contenait qu'une partie.

64. L. *e de ce qu'il li dona si grant pris.* — Partie du *Bret* ou *Tristan* d'Hélie de Borron, *rifacimento* du précédent ; Marciana, fr. XXIII ; Lacroix, p. 370.

65. Probablement l'un de ces deux mss., qui commencent et finissent de même, avait été copié sur l'autre.

66. C'est encore une partie, mais plus considérable, du *Bret* d'Hélie de Borron, comme le montrent les derniers mots.

67. Autre partie du même ouvrage.

SUR UN

ÉPISODE D'*AIMERI DE NARBONNE*[1]

On connaît depuis longtemps, par le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 464-466), un curieux épisode de la chanson d'*Aimeri de Narbonne*, encore inédite[2]. Aimeri, voulant se marier, a envoyé plusieurs de ses chevaliers, Gui de Montpensier et Girard de Roussillon à leur tête, demander la main de Hermenjart, fille de Désier, roi des Lombards, et sœur du successeur de Désier Boniface. Avant d'arriver à Pavie, les messagers rencontrent une troupe d'Allemands qui viennent aussi rechercher pour leur maître la belle princesse lombarde; ils les attaquent, les mettent en déroute et s'emparent de richesses immenses. Arrivés à Pavie, ils sont invités par le roi à manger à sa table pendant leur séjour; mais ils refusent, comme étant assez riches pour se suffire à eux-mêmes. — Boniface ordonne alors à tous les vendeurs de denrées comestibles de hausser leurs prix d'une façon exorbitante. Les envoyés d'Aimeri n'en achètent pas moins toutes les victuailles de la ville. — Le roi défend de leur vendre à aucun prix du bois pour cuire leurs aliments; ils se tirent d'embarras en achetant des masses de noix et tous les hanaps de *madre* (sorte de bois) qu'on leur apporte : le grand feu de leur cuisine monte bientôt au ciel, et ils invitent à leur table splendidement servie tous ceux qui veulent y prendre place. — Reçus au palais, ils plient leurs riches manteaux pour s'asseoir dessus; en partant ils les laissent à terre. On court après eux pour les avertir de

1. Les matériaux de cet article, ainsi que les renseignements bibliographiques, m'ont été fournis en bonne partie par M. Reinhold Kœhler, qui avait promis depuis longtemps une étude sur ce point à la *Romania*, mais qui, absorbé par d'autres travaux, m'en a laissé la rédaction. Je dois aussi à M. G. Storm, à Christiania, de précieuses indications.

2. M. Gautier (*Ep. fr.*, III, 244) a donné aussi une analyse d'*Aimeri*, où se trouve l'histoire des noix brûlées; mais il a complètement omis l'histoire des manteaux qui forme la seconde partie de notre épisode.

leur oubli; mais ils répondent qu'il n'est pas dans les usages des chevaliers d'emporter leurs sièges avec eux.

Voici les passages d'*Aimeri* qui contiennent ce récit. J'en dois le texte à l'obligeance de M. Demaison, qui prépare pour la *Société des anciens textes français* une édition de ce poème[1].

François chevauchent sanz plus de demorer,
De ci as portes ne voudrent arester ;
Voient le roi desor les murs monter.
Li dus Girarz fist forment a loer,
Et mout sot bien cortoisement parler ;
Ou voit le roi, sel prist a saluer :
« Cil Damedeus qui nos degna former
Et que devons et croire et aorer
Gart Boniface, le roi qui tant est ber! »
« Amis, » fet il, « et cil te puist sauver
Que ge t'oi ci amentoivre et nomer!
Quele gent estes? Nel me devez celer.
Cortoisement sés ta reson conter. »
« Sire, » fet il, « ja l'orroiz sanz fauser.
Mesagier somes, ne vos covient doter :
Pès et amor vos venons aporter,
N'avons talent de guerre demener ;
Mès anuit mès nos fetes osteler
Dedenz Pavie, sel volez creanter,
Jusqu'al demain que il sera jor cler. »
Dit Boniface : « Ja nel vos quier veer. »
Tantost lor fet les portes desfermer
Et a chascun fist bon ostel livrer,
Puis les en prist mout bel a apeler :
« Seignor, » fet il, « un don vos vueil rover,
Et par amor le vos vueil demander :
Que tuit soiez avec moi au soper,
Et le matin encores au disner.
Tant com voudroiz avec moi sejorner
Vos ferai toz richement conreer :
Ne quier que ja vos doie riens coster. »
« Sire, » font il, « ce fet a mercier,
Mès por cent mars de fin or et de cler,
Nel porrions otroier ne greer,
Car trestuit somes riche baron et per,
S'avons tot ce que volons demander.
Puis ier en ça, ce sachiez sanz fauser,

1. Je n'introduis dans le fragment, tel que me l'a communiqué M. Demaison, que de très légères modifications, presque uniquement orthographiques.

Nos a Deus fet plus d'avoir conquester
Que ne porroient trente somier porter.
Tant en ferons et despendre et doner
Dedenz Pavie, ainz qu'en doions torner,
Que li plus povres s'en porra bien loer.
Ja n'i ferons nostre mengier veer
A pelerin qui o nos vueille errer,
N'a trespassant qu'ait mestier de soper,
N'omme qui sache deduire ne chanter;
Ne un ne autre n'en ferons destorner. »
Dit Boniface : « Gentil estes et ber.
Se vos volez tel barnage mener,
Dont estes vos trop riche. »

Rois Boniface fu nobiles et fiers,
Mès mout li poise des gentis mesagiers,
Qui si refusent son boivre et ses mangiers.
Avis li est que c'est granz reproviers.
Se ses viandes preissent volentiers,
Onor li fust, ses en eust plus chiers.
Et li mesage descendent des destriers,
Les osteus ont fet prendre as escuiers.
Et Boniface s'en vet endementiers ;
Devant li fet mander les bolengiers,
Et toz les fevres, et toz les taverniers,
Toz les ciriers avec les poissoniers,
Ceus qui fein vendent, et toz les aveniers,
Ceus qui char vendent, et avec les merciers,
Les peletiers et les cordoenniers,
Toz ceus qui font en la vile mestiers.
« Seignor, » ce dit Boniface li fiers,
« Ci a venu soissante messagiers,
Ainz mès ne vi si nobles chevaliers,
Toz dus et contes et mout riches terriers :
N'i a celui qui n'ait cinc escuiers ;
En destre font mener les bons destriers,
Et granz avoirs torser sor les somiers ;
Portent faucons, ostoirs et esperviers,
Chiens et brachez, et viautres et levriers.
A vos comant qui faites les mestiers
Que lor vendoiz toz voz avoirs si chiers,
Une denrée deus sous ou vint deniers :
Ainçois que past demain li jorz entiers.
Mangeront il avec moi volentiers. »
« Sire, » font il, « par les sainz de Poitiers,
Cist bans nos est a fere mout legiers.

Se acheter vuellent de noz mestiers,
Nos lor vendrons, mien escient, si chiers,
Qu'onques viande outre mer as paumiers
Ne fu si chier vendue[1]. »

Rois Boniface s'en vet en son donjon.
Par la cité herbergent li baron.
Es bons osteus entor et environ
Font aporter vitaille a tel foison
Com se trestot ne costast un boton.
Qui ot a vendre bon luz ou bon saumon
Mar le feist s'a deniers peser non:
Avoir en pot tant comme il li fu bon.
Cent mars d'argent un ors i vendoit on,
Et trente livres un cras cerf de seson;
Et la perdriz vendoit on un mangon,
Et la geline dis sous, o le chapon.
Ainz ne troverent si chiere venoison,
Si chier oisel, char fresche ne poisson,
Tant chier lor fust vendue a desreson
Qu'il en prisassent la chierté un boton.
De tot en font porter a tel foison
Com s'il eussent tot trové a bandon.
Ce resenble barnage.

Mout demenerent li baron grant fierté.
Le pain font querre par tote la cité :
Qui ot gastiaus ou blanc pain beluté
Vendre le pot si a sa volenté,
Que mieuz l'en fu jusqu'a un an passé,
Que tant menoient largece et richeté
Qu'ainz ne troverent de riens si grant cherté
Qu'il n'en eussent ausi large plenté
Com s'il eussent tot por neant trové.
Cel jor meismes, n'i ot plus demoré,
S'en vet uns mès el grant palais listé,
A Boniface l'avoit dit et conté :
« En non Deu, sire, or torne a foleté
Ce qu'a voz homes aviez commandé.
Cil messagier qui sont en la cité
Demeinent trop orgueil et grant fierté:
Il n'ont poisson en la vile trové,

1. On sait par plus d'un témoignage que les marchands de la Terre-Sainte, notamment ceux d'Acre, exploitaient outrageusement les pèlerins qui arrivaient d'Europe.

Oisel ne char, qu'il n'en aient porté;
Vostre cité ont mise en tel cherté
Que pelerin, n'ome de mere né,
N'i truevent riens por denier moneé,
Tant en ont ja cil message achaté. »
Quant li rois l'ot, forment l'en a pesé.
« Par foi, » fet il, « or me torne a vilté. »
Après ce ban ra plus fort comandé:
Que il n'i ait estrange ne privé,
Povre ne riche, n'ome de mere né,
Qui busche vende por denier moneé
As messagiers qui la sont ostelé.
Quant ce entendent li prince et li chasé,
Qui lor mangier avoient acheté,
Sachiez de voir ne lor fu pas a gré.
Entre eus en sont a un conseil alé;
De Monpancier a Guis premiers parlé :
« Seignor, » fet il, « or nos fet grant vilté
Rois Boniface qui ce a commandé.
Mangier char crue n'avons pas ausé :
Se la manjons, ce sera lascheté ;
En noz pais nos sera reprové.
Par cel seignor qui le mont a formé,
Se volez croire mon dit et mon pensé,
Ja serons tuit maintenant adobé,
Si asaudrons cest roi desmesuré
La sus amont en son palais listé,
Ocirons le voiant tot son barné,
Puis en menrons sa suer au cors mollé,
Voiant sa gent, et s'en aient mal gré. »
Ce dit Girarz : « Onques ne soit pensé.
N'est pas barnages de fere foleté.
Donc n'est il sire et rois de son rené?
Droiz est qu'on face ce qu'il a commandé.
Puis que des busches a l'on son ban crié,
Si achatons grosses noiz a plenté,
Et de bon madre hanas, s'il sont trové :
Puis qu'il seront dedenz le feu geté,
Ne verroiz rien qui giete tel clarté.
Trop sommes nos plein de grant richeté,
Prince et baron de mout haut parenté :
Se despendons mil mars d'argent pesé,
Ne nos en soit vaillant un uef pelé ;
Mais qu'a l'onnor Aimeri le menbré
Aions ce fet qu'il nos a commandé. »
Dient li conte : « Mout avez bien parlé.

[illegible] avisé. »
[illegible] acordé.
[illegible] par la cité :
[illegible] eront acheté.
[illegible] plus demoré :
[illegible] ont tant aporté,
[illegible] ont entassé.
[illegible] com il lor vint a gré,
[illegible] or pesé :
[illegible] or en furent doné !
[illegible] plenté
[illegible] qui sont de noiz torsé,
[illegible] tot a lor volenté.
[illegible] ont tot el feu geté :
[illegible] qu'il ont fret et cassé
[illegible] ont le feu alumé.
[illegible] qui giete grant clarté ;
[illegible] sont li brandon volé,
[illegible] n'ont tot ars et enbrasé.
[illegible] sont forment espoenté ;
[illegible] l'autre : « Mal nos est encontré.
[illegible] deable et maufé.
[illegible] en soient retorné
[illegible] le fol bricon prové,
[illegible] les mist en Pavie ! »

[illegible] li baron et li per.
[illegible] com en puet deviser
[illegible] les mangiers conreer ;
[illegible] et les ors font tuer,
[illegible] font cuire et atorner,
[illegible] il se petit non goster ;
[illegible] font tot departir et doner.
[illegible] mangier deveer
[illegible] ne venir ne aler,
[illegible] en puet assez porter.
[illegible] qui estoient aver :
[illegible] ne pueent endurer ;
[illegible] le vet au roi conter :
[illegible] sire, mout fetes a blasmer,
[illegible] fetes ci sejorner.
[illegible] ne vi mès demener
[illegible] a prince ne a per.
[illegible] font la vile torner,
[illegible] n'i pueent osteler,
[illegible] truevent viande a acheter.

Gentis rois, sire, fetes les en torner. »

El palais sont li prince et li marchis.
Desfublé sont li mantel vair et gris ;
Soz eus les ploient, desore sont assis ;
Entre eus ensemble ont mout joé et ris,
Et avec eus la pucele au cler vis.

Les bons mantiaus lessierent tuit arrier,
La ou il sistrent, qu'il nes deignent baillier.
Li dis message se vont apareillier,
Cil que l'en doit a Nerbone envoier ;
Un pou les vont li autre convoier,
Tant qu'il sont fors del grant palès plenier.
Et la pucele se prist a merveillier
De ceus qui sont si orgueilleus et fier
Que lor mantiaus lessent si estraier :
Mal soit de cel qui un en deint baillier !
Mais la pucele qui mout fist a proisier
En apela son seneschal Garnier,
Et avec lui un damoisel legier,
Et dous sergens, et un franc escuier.
« Seignor, » fet ele, « portez sanz delaier
Aus chevaliers lor mantiaus qui sont chier,
Qui ci les ont lessiez toz estraier,
Ne sai por nos trichier ou essaier. »
« Dame, » font il, « bien fet a otroier. »
Chascuns en vet doze ou quinze encharchier,
As barons vont mout tost sanz delaier,
Qui ja issoient fors del palès plenier
Por les mesages qu'il vuelent convoier
Qui a Nerbone en doivent chevauchier.
Li seneschaus les prist a aresnier :
« Atendez nos, seignor, noble guerrier.
Toz voz mantiaus que fesiez lessier,
Vos fet ma dame après vos envoier. »
« Seignor vallet, » dit Guis de Monpancier,
« Or soient vostre, bien vos avront mestier ;
Car n'afiert pas a nul franc chevalier
N'a duc n'a conte qui terre ait a baillier
Que il en port son siege. »

« Seignor vallet, » ce dit Guis li marchis,
« Or soient vostre li mantel vair et gris.
D'autres avons tot a nostre devis ;
N'i a celui n'en ait ou cinc ou sis.

N'est pas reson enz el nostre pais
Que cuens ne dus ne princes ne marchis
En port le siege sor quoi il avra sis. »
Font li vallet : « Seignor, les voz mercis!
Damedeus gart, li rois de paradis,
Qui a doner vos a teus dons apris!
Si m'aist Deus qui en la croiz fu mis,
Rois Boniface que nos servons toz dis
Ne nos dona pieça tanz mantiaus gris. »
Lonbart le voient, es les vos esbahis ;
Li rois meismes en fu forment pensis,
Merveille soi ou teus avoirs fu pris
Com despendoient cil prince et cil marchis ;
En son corage les tient por fous et bris,
Car il n'a pas tele despense apris.

Fauriel a cru pouvoir alléguer ce passage en faveur de sa thèse sur l'origine méridionale de nos chansons de geste en général et d'*Aimeri de Narbonne* en particulier. « On trouve dans ce roman, dit-il [1], des incidents qui ne sont que l'amplification de traits historiques connus de la courtoisie et des mœurs chevaleresques du Midi. Un passage remarquable en ce genre est celui qui a rapport au mariage d'Aymeric de Narbonne avec une princesse, fille de Didier, roi des Lombards..... Ces luttes de fierté, d'orgueil et d'ostentation de magnificence étaient dans les mœurs provençales, et le trait du roman d'Aymeric qui vient d'être cité n'est que la paraphrase pure et simple d'une aventure racontée par le Prieur du Vigeois, dans sa chronique, comme ayant eu lieu entre un comte de Limoges et le fameux Guillaume VIII [2], comte de Poitiers. Or, c'est dans le pays où elle était arrivée, et dans les mœurs desquels elle était, qu'une pareille aventure dut naturellement entrer dans la poésie romanesque. Il y a invraisemblance manifeste à la supposer racontée pour la première fois dans un roman français. »

Voici l'anecdote rapportée par Gaufred du Vigeois. Elle ne contient qu'un des trois incidents du récit d'*Aimeri*.

Ademarus ille, qui postmodo Cluniaco monachus extitit [3], venientem Lemovicas Guillelmum, Tolosani generum Guillelmi [4], pro consuetudine procuravit [5].

1. *Histoire de la poésie provençale*, t. II, p. 412 et 414.
2. Fauriel commet ici une erreur ; il s'agit de Guillaume IX et non de Guillaume VIII ; voy. plus loin.
3. Ademar III, vicomte de Limoges, qui se fit moine en 1139.
4. Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers (c'est pourquoi il est appelé dans ce passage tantôt *dux* et tantôt *comes*), né en 1071, mort en 1127, gendre du comte Guillaume IV de Toulouse.
5. Sur le sens de *procurare*, voy. Du Cange.

Petiit ergo dapifer piper a Constantino de la Sana[1], qui ducens illum in domum quamdam ubi piper absque aestimatione erat expositum solo, veluti glans porcis servitura : « En, ait, accipe piper ad comitis salsas[2]. » Et abrepta rustica pala non tam praebebat quam projiciebat piper. Divulgata res est favorabiliter in aula, dux vero rem tacitus considerabat. Contigit aliquando Ademarum vicecomitem Pictavis adesse. Prohibuit igitur comes ne quis vicecomiti venderet ligna. Tunc clientes Ademari comparavere nucum aggeres immensos, ex quibus rogum accendunt. Hoc cognito dux favore congruo extulit Lemovicenses, qui illos multifarie reprehendere tentaverat rusticitatis[3] causa seu nota[4]. »

Ce même épisode d'*Aimeri*, qui semblait à Fauriel attester l'origine méridionale du poème, a été invoqué par M. Dozy pour prouver l'origine normande et d'*Aimeri* et en général des poèmes du cycle de Narbonne. Après avoir parlé du *Siège de Barbastre* et du *Couronnement de Louis* (voy. *Rom.* I, 180), l'éminent historien ajoute : « Dans d'autres branches, je veux dire dans celles qui n'ont pas encore été publiées et que par conséquent on ne connaît que par des analyses, il y a aussi des récits normands. Ainsi on lit dans l'*Aimeri de Narbonne* (voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 463 et suiv.) que..... (suit l'histoire des noix et des hanaps). Ce récit se retrouve dans une ancienne chronique normande (dans le *Recueil* de Bouquet, t. XI, p. 327), qui à la place de Boniface et de Girart de Roussillon, nomme l'empereur de Constantinople et le duc de Normandie, Robert le Diable[5]. »

M. Léon Gautier, qui a vivement combattu le système de M. Dozy, fait remarquer que cette chronique normande « est servilement calquée sur le Roman de Rou[6] ». Cela est vrai ; mais cette remarque, loin d'enlever de sa force au raisonnement du savant professeur de Leide, lui

---

1. *Seu la Sarcia,* ajoute D. Bouquet.

2. On sait quel rôle jouait le poivre dans la cuisine du moyen âge. C'était d'ailleurs une denrée fort chère, réservée aux grands seigneurs.

3. *Notam rusticitatis incurrere* est une locution fréquente dans le latin du moyen âge. Le duc espérait faire passer les Limousins pour des *vilains,* au lieu qu'ils se montrèrent *courtois* à l'extrême.

4. D. Bouquet, *Recueil*, t. XII, p. 444. A la même page, Gaufred raconte une autre histoire qui rappelle celle-là : « Heroum aliquando principumque Provincialium multitudo in castro de Belcaire diebus aestatis [1176] celebrarunt inania festa... Guillelmus Gros de Martello, qui trecentos milites secum habebat (erat quippe curia ille fere decem mille militum), omnes cibos de coquina cum candelis de cera et taeda coxisse refertur. » Mais le trait caractéristique, la défense de vendre du bois, manque.

5. *Recherches sur l'Espagne au moyen âge,* 2e éd., t. II, *Appendice,* p. XCVIII. M. Dozy appelle Robert I Robert le Diable, mais la chronique qu'il cite ne lui donne pas ce nom et personne ne le lui a donné au moyen âge. M. le comte Riant, dans le passage cité plus loin, emploie le même nom, qui ne repose que sur une identification moderne sans aucun fondement. Robert le Diable est même sans doute, originairement, tout à fait étranger à la Normandie.

6. *Ep. fr.* III, 216. Voy. encore p. 218 et 81.

donne au contraire plus de valeur, puisque la *Geste des Normanz* (vrai titre de l'œuvre de Wace) a été écrite, pour la partie où se trouve notre récit, entre 1162 et 1175, par conséquent, suivant toutes les probabilités, une cinquantaine d'années avant *Aimeri*. Wace raconte aux v. 2996-3252 de la 3e partie (éd. Andresen) de son poème le pèlerinage et la mort à Nicée de Robert Ier, sixième duc de Normandie, père de Guillaume le Bâtard, et surnommé Robert le Magnifique. En traversant la Bourgogne, ce prince jadis si fier donne une belle marque d'humilité : il reçoit sans se plaindre les bourrades d'un « portier » insolent; arrivé à Rome, il se fait bénir par le pape, et remarquant sur une place la statue équestre en bronze de Constantin, il se prend de pitié pour ce grand empereur que rien ne protège de la pluie et du vent, et le fait couvrir d'un riche manteau; puis il s'en va, « se moquant des barons romains qui laissaient leur *avoué* été comme hiver *défublé;* ils auraient bien dû pour lui faire honneur lui donner au moins un manteau par an[1] ». Il entre ensuite dans le pays de l'empereur [d'Orient][2].

Par la terre l'empereur
Se fist conduire a grant honur.
A la mule qu'il chevalchout,
A la plus chiére qu'il menout,
Pur reparlance e pur noblei,
Pur faire gent parler de sei,
Fist d'or les quatre piez ferrer
(Ne vueil mie dire *dorer*,
Car ce n'est mie us de parler[3]);
Puis fist a ses homes veer
Que quant li ors des piez charreit,
Que mar nuls d'els le reprendreit.
Par Costantinoble passa
Et a l'empereur torna.
Endementres qu'a lui parla,
A la costume qui iert la
Sun mantel jus a terre mist,
Tot desfublez desus s'asist.
Al partir, quant il s'en turna,
Le mantel prendre ne deigna :

1. On pourrait citer plus d'un trait analogue dans d'autres contes. Il s'agit ici de la statue équestre de Constantin qui était à Rome et qui a servi de point de départ à une curieuse légende (voy. Rajna, *Reali*, I, 64). On voit qu'au temps de Robert on savait encore qui représentait cette statue.

2. Je cite d'après l'édition de M. Andresen, sauf l'orthographe un peu modifiée; quand je crois devoir changer la leçon, j'en donne les raisons en note.

3. Ce vers et le précédent manquent dans A; D porte la leçon que j'adopte; C a *c'est usage de p.*, B *ceo est enuis*, leçon préférée par M. Andresen.

Uns des Grieus le vit desfublé,
Sun mantel li a relevé,
Dist lui que sun mantel preist
Et a sun col le rependist ;
Et il respundi par noblei :
« Jo ne port pas mun banc od mei. »
[Chascuns des Normanz autresi
Sun mantel a terre guerpi ;
Si cum li dus out fait si firent :
Lur manteals el palais guerpirent ;
E li dus lur duna manteals
Asez plus riches e plus beals[1].]
A noblece li fu turné.
E l'emperére a cumandé
Tant cum il iert en la cité
Qu'il ait del suen a grant plenté,
Quar il le volt bien cunreer ;
Mais li dus nel volt graanter ;
Ne volt mie sun cunrei prendre :
Asez a, ço dist, a despendre ;
Tant cum il pelerins sereit,
Del suen propre vivre voleit ;
Mais al retur, s'il reveneit,
Cunrei et el de lui prendreit.
E l'emperére fist crier
E par tut as marchiez veer
Qu'il ne truvast busche ne fust
Dunt sun mangier cuire peust.
E li dus a fait achater
Tutes les nuiz qu'il pout truver :
Tut en fist cuire sun mangier,
E le fist faire plus plenier
E plus riche qu'il ne soleit,
Pur la busche qui lui faleit.
Li emperére asez s'en rist,
Et a ses genz en riant dist,
Si cum il parlout en gregeis,
Que mult esteit li dus curteis ;
Or feist ço que il voldreit,
Ja mais rien ne li veereit.

1. Ce vers et les cinq précédents manquent dans le ms. B, qui représente la plus ancienne rédaction; Wace a ajouté plus tard cette petite amplification; la comparaison avec *Aimeri de Narbonne* porterait à croire qu'elle se trouvait dans la forme originaire du récit; mais le v. 3099, le v. 3087, où un seul Grec est représenté comme indiquant au duc son oubli, et toute l'allure du récit prouvent que 3093-98 (et 3127-32) n'étaient pas dans le premier texte de Wace.

pas de quoi offrir à la messe (III, 2313 ss.); dans l'autre un clerc meurt de joie parce que le duc lui a fait un trop beau don (v. 2341 ss.); dans le troisième il comble de présents un homme de Beauvais qui lui avait apporté deux couteaux (v. 2389 ss.) : *De tut se poeit sauler, Ço diseit il, fors de duner.* Ne sont-ce pas bien là des histoires de vieux serviteur regrettant un maître libéral[1] ? Il est donc probable que le récit du pèlerinage de Robert le Magnifique, tel qu'il est dans Wace, s'appuie sur les narrations de son grand-père et a par conséquent le caractère d'authenticité d'une tradition orale au troisième degré. Mais les épisodes de la mule ferrée d'or, des noix et des manteaux, appartenaient-ils à ces narrations? Avant d'aborder cette question, il faut parler des ouvrages dans lesquels ces épisodes ont été insérés d'après Wace.

On n'a pas encore soumis à une critique satisfaisante les diverses rédactions de ce qu'on appelle la *Chronique de Normandie*, et je n'ai pas l'intention d'entreprendre ce difficile travail. Les trois versions publiées, deux en entier, l'autre en partie, par M. Fr. Michel en 1839 et 1840[2] ont omis tous les détails donnés par Wace sur le pèlerinage de Robert. Le texte imprimé à Rouen, au XVe siècle, et souvent reproduit depuis, contient au contraire cet épisode, mais avec de singulières altérations. Le voici d'après quatre mss. de la Bibliothèque nationale[3] qui permettent de donner un meilleur texte que celui de D. Bouquet[4]; le plus ancien est du XIIIe siècle.

Ainsi se parti le duc Robert, et tant chemina qu'il vint a Constantinoble, et a l'entrée de la ville ou l'empereur estoit il fist ferrer une mule que l'en lui menoit après lui[5] de quatre fers de fin or; et deffendi a toutes ses gens, que se la mulle defferroit, que nul ne redreçast le fer. — Il estoit d'ordenance que quiconques parloit a l'empereur il ostoit son mantel et le laissoit cheoir a terre; si ordena le duc que quiconques de ses gens parleroit a l'empereur, quant il aroit osté son mantel, le laissast et ne le redreçast point; et ainsi fut fait. Et quant le duc ot parlé a l'empereur, et il ne redreça point son mantel, un des chevaliers de l'empereur lui vout baillier, et il dist que puis qu'il avoit touchié en terre que il ne le vestiroit jamais[6]; et ainsi dirent toutes ses gens qui avoient

1. Cf. encore « Chronique ascendante », v. 209-12.

2. *Les Chroniques de Normandie*, p. p. Fr. Michel, Rouen, Frère, 1839; *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. p. Fr. Michel, Paris, 1840 (*Société de l'Histoire de France*).

3. Ms. fr. 5947, fol. 37 v°; fr. 5949, fol. 64 v°; fr. 8326, fol. 33 v°; fr. 10468, fol. 33 r°.

4. *Recueil*, t. XI, p. 327. D. Bouquet suivait un manuscrit appartenant au marquis d'Averne, qui n'est aucun de ceux de la Bibl. nat., et qu'il attribue au XIIIe siècle; mais la langue est visiblement plus moderne.

5. Mauvaise traduction du v. 3070. L'écrivain du XIIIe siècle ne comprenait plus qu'un prince voyageât sur une mule.

6. On voit que le prosateur n'a rien compris à son texte, ne s'imaginant pas qu'on pût, chez un empereur, s'asseoir sur son manteau. Il a remplacé la réponse

osté leur manteaus ; le duc leur en donna de meilleurs et de plus beaus. — Quant le duc Robert vout partir de Constantinoble, l'empereur fist crier et deffendre que nul ne presist denier de chose que le duc et ses gens eussent despendu, mais nientmoins le duc fist tout paier, et a ceus qui ne vouloient conter il fist baillier d'argent plus de la moitié qu'il ne leur devoit [1]. — Quant l'empereur oui dire que le duc de Normandie ne vouloit riens avoir qu'il ne paiast, si fist deffendre que nul ne vendist ne livrast a ses gens point de bois dont il peust cuire sa viande, fors par la main de l'empereur[2]. Et quant le duc Robert le seut, si commanda a ses gens qu'il achetassent toutes les noiz qu'il pourroient trouver, et des eschales cuisissent leur viande ; et ainsi fu fait. Et quant l'empereur eut veu la largesse et l'onesteté des Normans, si les en prisa mout. — En ce tens l'empereur et toutes ses gens mangeoient a terre, ne n'avoient tables ne fourmes pour eus seoir; mais pour ce que le duc Robert en faisoit faire par tout ou il venoit, l'empereur et les gens du pais par ou il passoit les aprinrent a faire lors [3].

Beneeit, qui a emprunté à Wace plusieurs des traits sur Robert Ier qu'il ne trouvait que chez lui, n'a pas raconté les épisodes qui nous occupent, les jugeant peut-être trop peu sérieux. De graves historiens n'ont pas eu la même circonspection. L'auteur de la chronique mise sous le nom de Jean Brompton, qui écrivait au XVe siècle [4], mais qui compilait des documents plus anciens, a admis l'abrégé suivant du récit de Wace [5] :

[Dux Robertus] mulam etiam quam equitabat auro fecit ferrari, prohibens omnes suos ne quando ferratura caderet sustollerent. Divertens autem se per terram imperatoris Constantinopolitani [6], in curia ipsius pluribus facetiis declaratus est. Audiens itaque imperator eum esse virum illustrem, profusum et generosum, magnanimitatem animi sui probare volens, eum ad prandium invitavit praecepitque clam suis ut nullus ei cederet aut locum daret ad sedendum. Qui mox cum ad prandium venisset et nullum scamnum in domo videret [7], exuit clamidem propriam sive capam, et plicans eam sub se super eam in medio omnium sedit, et jussit ut omnes sui similiter sederent. Post prandium accepta

---

ironique de Robert : « Je n'emporte pas mon siège avec moi », par la raison, tirée de son imagination, que le manteau avait touché la terre.

1. Ceci n'est pas dans Wace ; c'est encore une invention de l'auteur de la rédaction en prose, qui comprenait sans doute mal les vers 3100-110.

2. Cette phrase ajoutée par le rédacteur en prose n'est ni utile ni claire.

3. Cette dernière phrase montre encore que le prosateur ne comprenait pas du tout son original, où l'introduction des sièges dans le palais de Constantinople est naturellement rattachée à l'aventure des manteaux. Le prosateur devait d'ailleurs avoir sous les yeux un ms. pareil à D, où au v. 3132 on lit *mengier* au lieu de *seeir*.

4. Voy. Th. Duffus Hardy, *Catalogue of the historical Manuscripts of England*, t. II, p. 539.

5. Dans Twysden, *Historiæ Anglicæ Scriptores*, t. X (Londini, 1652), p. 911.

6. L'éd. porte *per imperatorem Constantinopolitanum ;* cf. Wace, v. 3067.

7. L'auteur ne s'est pas expliqué non plus comment on pouvait, à la cour de l'empereur, s'asseoir sur son manteau, et il a motivé la chose à sa manière.

licentia ab imperatore, capis omnibus, sicut dux praeceperat, in loco relictis, cum suis exivit. Admirans imperator jussit capas sibi afferri ; at dum moniti fuissent a curialibus ut eas resumerent, respondit dux : « Non est, inquit, patriae nostrae consuetudo scamna nostra nobiscum de loco in locum portare. » Et dum rogaretur ab imperatore sumptus ad viandum capere, respondit se velle, dum peregrinaretur, de suo vivere, sed in redeundo regis facere voluntatem. Unde rex prohibuit ne quis ei ligna ad cibaria coquenda venderet. Unde dux nucium testas emi fecit, cum quibus cibaria sua coxerunt. Imperator autem probitatem suam admirans bancos loco caparum in curia sua erexit [1].

Un chroniqueur de la fin du XIVe siècle, Henri de Knighton, raconte également l'histoire des fers d'or, des manteaux et des noix. Son récit ressemble de fort près, par certains détails, à celui de Brompton; mais d'autre part il est plus fidèle à l'original (par exemple il n'a pas, comme Brompton, altéré l'aventure des manteaux). Il est probable que les deux chroniqueurs ont puisé à une source latine où le récit de Wace avait été directement utilisé. Voici le passage de Knighton[2] :

[Dux Robertus] mulam cui insederat fecit auro ferrari, et prohibuit ne, quando ferraturae caderent, eas recolligerent. Inde Constantinopolim ad imperatorem veniens et cum eo loquens, cum scamnum non haberetur in domo, sedit super pallium proprium secundum morem patriae suae, et id idem fecerunt milites sui. Surgentes autem, sicut dux praeceperat, dimiserunt pallia sua ibi, dicentes se non debere secum auferre sedilia sua. Et dum Robertus rogaretur ab imperatore sumptus ab eo accipere, respondit se velle, dum peregrinaretur, de suo vivere, sed in redeundo se velle imperatoris voluntatem facere. Imperator jussit ne quis ei ligna ad coquendum cibos venderet. At dux nuces emit, quibus coxit victualia. Imperator admirans ducis probitatem bancos in curia sua statuit deinceps loco palliorum suorum[3].

On voit qu'il n'y a rien de nouveau à tirer de ces versions postérieures, où le récit de Wace est simplement abrégé ou défiguré. Mais un rapprochement vraiment intéressant nous est offert par la *Saga des Rois* de Norvège. Des trois épisodes dont se compose le récit de Wace, nous n'en retrouvons ici que deux, celui des fers d'or et celui des noix ; celui des manteaux est absent. Ces deux traits sont attribués, comme dans Wace, à un pèlerin passant par Constantinople, seulement ce n'est pas Robert de Normandie, c'est le roi Sigurd *le Pèlerin*. Sigurd fit le saint voyage en 1111[4], par conséquent 76 ans après Robert; c'est avec Alexis Com-

1. Que veut dire *loco caparum?* D'après Wace, l'empereur aurait introduit les bancs pour remplacer l'usage grec des manteaux; mais le chroniqueur latin ne connaît pas cet usage.

2. Twysden, l. l., p. 2319.

3. Cela n'est guère plus raisonnable que le *loco caparum* de Brompton, puisque c'était l'usage, d'après Knighton, non des Grecs, mais des Normands de s'asseoir sur leurs manteaux (voy. ci-dessus : *secundum morem patriae suae*).

4. Voy. Riant, *Les Scandinaves en Terre-Sainte*, p. 196.

nène que l'aventure des noix lui serait arrivée. La source la plus ancienne de cette histoire est un manuscrit du XIIIe siècle, connu sous le nom de la *Morkinskinna*[1], mais ce manuscrit est défectueux précisément à l'endroit où on raconte le trait des fers d'or; il est suppléé par un autre ms., qu'on appelle la *Hulda*[2]. Voici ce qu'on y lit :

On raconte que le roi Sigurd, avant d'entrer dans la ville [Constantinople], fit ferrer d'or son cheval et les chevaux de ceux qui l'accompagnaient[3]. Il leur recommanda de s'avancer par la ville en grands seigneurs et sans aucune modestie, de ne se laisser faire impression par rien de ce qu'ils pourraient voir de nouveau, et de ne faire aucune attention si[4] les fers des chevaux se détachaient. Et ils firent comme il avait dit.

Dans le *Codex Frisianus*[5] cet épisode est ainsi rapporté :

On raconte que le roi Sigurd fit ferrer d'or son cheval avant d'entrer dans la ville, et qu'il s'arrangea pour qu'un des fers se détachât en pleine rue, sans qu'aucun de ses gens dût y faire attention.

L'histoire des noix est ainsi conçue dans la *Morkinskinna* (p. 164) :

Ensuite le roi Sigurd voulut un jour donner un repas à l'empereur. Et il ordonna à ses gens de préparer magnifiquement tout ce qui était nécessaire, selon qu'il en avait l'habitude et qu'il convenait à de riches hommes. Et le roi Sigurd dit à ses gens d'aller dans la ville dans la rue où on vendait le bois ; il pensait qu'il en faudrait beaucoup. Ils dirent qu'ils voyaient entrer chaque jour dans la ville beaucoup de charges de bois et qu'il n'avait pas à craindre que le bois manquât. Mais il arriva que tout le bois dont ils avaient besoin avait disparu. Et ils le dirent au roi Sigurd. Il dit : « Voyez si vous pouvez vous procurer des noix ; nous ferons notre feu avec cela aussi bien qu'avec du bois. » Ils allèrent et en achetèrent autant qu'ils voulurent. Sur ce, l'empereur arriva et ses amis avec lui. Ils s'assirent ensemble. Et Sigurd avait fait de grands frais, et il les hébergea royalement. Et quand l'empereur et sa femme virent que rien ne manquait, elle envoya des gens pour voir avec quoi ils faisaient leur feu. Et ils arrivèrent à une petite chambre et virent qu'elle était pleine de noix. Et ils lui dirent que cette chambre était pleine de noix et qu'ils avaient fait leur feu

1. *Morkinskinna. Pergamentsbog fra første Halvdel af det XIII. Aarhundrede.* Udgiven af C. R. Unger. Christiania, 1867. Sur le rapport de la *Morkinskinna* avec les autres sagas royales, voy. G. Storm, *Snorre Sturlesons Historieskrivning*, Kjöbenhavn, 1873, p. 28 ss., et à d'autres endroits indiqués à la table.

2. *Fornmanna Sögur*, t. VII, p. 94. Sur la *Hulda*, voy. G. Storm, l. l., p. 69 ss.

3. La mule pacifique de Robert est ici remplacée par un cheval : nous sommes après les Croisades (cf. *Rom.* IX, 18).

4. A partir de ce mot, le texte de la *Morkinskinna* est conservé.

5. *Codex Frisianus. En Samling af norske Konge-Sagaer.* Udgiven ved C. R. Unger, Christiania, 1871, p. 287. Sur le *Codex Frisianus*, voy. G. Storm, l. l., p. 69.

[illegible] reconnaît : « Certes, ce roi est fier et ne donne guère prise au blâme, [illegible] ne brûle mieux que les noix. » Elle avait empêché qu'ils pussent [illegible] noix, pour éprouver le roi Sigurd et voir quel parti il prendrait.

[illegible] se retrouve à peu près identiquement dans le *Codex Frisianus*[1], [illegible] et les manuscrits les moins anciens de la *Heimskringla*[2] [illegible] Snorre Sturleson[3].

Mais Sigurd n'est pas le seul roi norvégien auquel ait été attribuée notre aventure. Bien avant lui, et précisément à l'époque où Robert de Normandie partait pour Constantinople, s'y trouvait Harald *le Sévère*, qui devait régner plus tard en Norvège[4]. Mais il n'y était pas en pèlerin : sous le nom de Nordbrikt il commandait les Varangues attachés à la garde de l'empereur. Or la saga qui le concerne raconte[6] que malgré cette situation il ne se faisait pas faute d'humilier le souverain byzantin. Il construisit une église, mais l'empereur défendit au clergé de l'inaugurer.

Nordbrikt n'en fit pas moins préparer un repas splendide. L'empereur défendit de vendre le bois nécessaire pour le repas, en donnant pour raison que Nordbrikt, par son arrogance excessive, dépouillait les empereurs de leurs droits et de l'honneur qui leur était dû. Malgré cela, Nordbrikt sut trouver moyen de faire apporter le repas malgré l'empereur... [Il décida l'empereur à permettre l'inauguration et à assister même au repas]. L'empereur lui demanda avec quoi il avait allumé le feu, puisqu'il n'avait pu acheter de bois ; il lui fit voir qu'il avait employé de vieux navires, des cordages de cuir et des noix.

De cette existence en double chez les Norvégiens du conte relatif aux noix brûlées, on serait tenté de conclure à l'origine scandinave du [illegible]. Il aurait d'abord été appliqué, soit à Harald lui-même, soit à

[illegible] p. 288.

[illegible] *Sögur*, t. VII, p. 97 ss.

[illegible] Sæ. Unger, p. 669 ss. Cf. G. Storm, l. l., p. 191.

[illegible] savants scandinaves et allemands ont depuis longtemps rapproché ce [illegible] de Wace ou de ses copistes. Torfæus (*Hist. rer. Norvegicarum*, [illegible], Hafniæ, 1711, p. 458) remarque que la *Morkinskinna* raconte de Sigurd [illegible] que Knighton raconte de Robert ; Thorlacius, dans son édition de la *Heimskringla* (Hafniæ, 1783), renvoie à ce passage de Torfæus. Rühs (*Die Edda*, [illegible], 1812, p. 283) observe que les aventures attribuées par la *Heimskringla* [illegible] se sont à Robert de Normandie dans une vieille chronique française [illegible], M, 1271. M. Rosenberg (*Rolandskvadet*, p. 229) a le premier indiqué [illegible] à côté de la *Sigurdarsaga*.

[illegible] était à Constantinople de 1033 à 1042. Comme l'empereur dont [illegible] est Michel IV, qui régna de 1034 à 1041, l'anecdote doit se placer de [illegible] Robert traversait Constantinople en 1034 ou 1035.

[illegible] *Sögur*, VI, 147 ; trad. latine, VI, 137.

[illegible] scandinave se trouverait, d'après M. Riant, auquel je dois l'indi- [illegible] de Harald, dans la mention des fers d'or. Cet ornement aurait [illegible] rois, et Knut le Grand aurait chassé son scalde Stein Skaptason [illegible] cette fantaisie (Riant, *Les Scandinaves en Terre-Sainte*, p. 196). [illegible] fait remarquer que ce fait n'est pas absolument exact :

quelque autre chef des Varangues : les rivalités et les querelles étaient fréquentes entre cette milice turbulente et les Grecs, les empereurs eux-mêmes. Les Normands, qui restèrent longtemps en relations de tout genre avec leurs frères d'origine, purent recueillir cette histoire soit en France, soit peut-être à Constantinople même, et en faire honneur à leur duc. Toutefois, l'hypothèse contraire est beaucoup plus probable. Les relations entre les Normands de France et ceux de Scandinavie ont pu faire passer le conte d'un pays à l'autre en sens inverse ; les Norvégiens ont pu s'approprier un récit qu'ils avaient recueilli dans quelque visite sur nos côtes. Il n'est pas admissible que les *sagas* norvégiennes se soient inspirées de Wace, car on trouve dans celle de Sigurd (celle de Harald nous est évidemment parvenue sous une forme altérée) des traits plus anciens ou plus complets. Ainsi dans Wace Robert défend à ses hommes de ramasser l'*or* de sa mule si elle vient à se déferrer, mais on ne voit pas que cette prévision se réalise ; Sigurd au contraire, d'après le *Codex Frisianus*, qui a conservé ici la forme la meilleure, fait en sorte qu'un des fers de son cheval se détache pour que le peuple voie qu'on ne le ramasse pas[1]. En outre, Robert n'a fait ainsi ferrer qu'une seule mule, Sigurd a chaussé d'or tous ses chevaux, ce qui paraît plus conforme à l'esprit fastueux du récit[2]. D'ailleurs il y a entre la *saga* de Sigurd et le récit de Wace des différences assez notables : dans la *saga* de Sigurd (et dans celle de Harald) l'interdiction de fournir du bois aux étrangers se produit au moment d'un repas où ils ont invité l'empereur ; dans Wace, il a pour cause le refus des étrangers de vivre aux dépens de l'empereur. Le rôle de l'impératrice est inconnu à Wace[3]. Enfin si le rédacteur de la *Sigurdarsaga* avait connu la *Geste des Normanz*, il n'aurait certainement pas négligé l'épisode des manteaux. D'autre part, Wace présente quelques traits qui semblent plus anciens. Au premier rang je signalerai le fait que la monture du héros est une mule et non un cheval. Ce trait indique probablement, comme je l'ai montré ailleurs (*Rom.* IX, 18), une époque

---

la *Saga de saint Olaf* raconte seulement que Stein avait fait mettre à son cheval des fers d'or, « comme pour le roi » ; mais elle ne dit pas que cela fût défendu, ni que Stein ait été chassé. — M. Riant remarque aussi que brûler des noix devait paraître un grand luxe aux gens du nord, pour qui la noix est un fruit exotique (p. 201). Toutefois le récit n'étant pas originaire du nord, et la combustion des noix étant primitivement, comme on le verra, une preuve de *sagesse* plutôt que de faste, cette observation ne s'applique pas ici.

1. Cf. ci-dessous la citation de Domnizon.

2. Si on regarde comme primitive la version de Berthold (voy. ci-dessous, p. 536), la mule unique de Wace et les nombreux chevaux de Sigurd peuvent en paraître des dérivations indépendantes.

3. L'impératrice (mère et non femme de l'empereur : il s'agit de Zoé) joue un certain rôle aussi dans la *saga* de Harald ; mais dans l'épisode qui nous occupe elle n'intervient que pour décider l'empereur à accepter le festin qui lui est offert.

[illegible] avec l'empereur et ne montaient pas à cl
[illegible] est un pèlerin, qui arrive de loin à Con
[illegible] plus ancienne, et des deux versions où el
[illegible] monte une mule qui doit avoir la priorité.
[illegible] vraisemblable, c'est donc que Wace et la lé
[illegible] les *sagas* de Sigurd et de Harald ont
[illegible] à une source commune. Cette source r
[illegible] car le récit a tous les caractères d'un c
[illegible] dans le genre du *Pèlerinage de Charlem*
[illegible] ou plutôt contraste. Dans le *Pèlerinage de*
[illegible] écrasés par la magnificence et les prodi
[illegible] prennent leur revanche par leur force,
[illegible] protection dont Dieu les favorise. Ici les F
[illegible] par leur faste, et les dépitent particul
[illegible] une indifférence affectée au milieu des merv
[illegible] ébahis. Ce caractère de rivalité entre F
[illegible] autres exemples voy. *Rom.*, IX, 12), indiqu
[illegible] certainement avant les croisades et dont
[illegible] sur Robert et les récits sur Sigurd et Haral
[illegible] était-il le héros primitif de ce poème? Pou
[illegible] Wace, il n'est pas douteux que s'il a i
[illegible] de Robert les traits qui nous occu
[illegible] rattachés à ce personnage. Mais il
[illegible] narrations de son aïeul, mais dans une trad
[illegible] directement au vieux poème, et le fait que

Au XIe siècle, on ne comprenait plus les relations avec Constantinople qu'à l'occasion des pèlerinages en Terre-Sainte, alors si fréquents, et on changea en pèlerins passant par la ville de l'empereur les messagers qui, dans le poème ancien, lui étaient sans doute envoyés par Charlemagne et peut-être, comme dans *Aimeri*, pour demander sa fille au nom de leur maître[1]. Dès lors, rien de plus naturel que le récit s'attachât dans chaque pays au nom du pèlerin dont on parlait le plus[2]. L'accord de Wace et de la *Sigurdarsaga* prouve que l'épisode des fers d'or, omis dans *Aimeri*, faisait partie du récit original; et, si je ne me trompe, l'accord de Wace et d'*Aimeri* prouve la même chose pour l'épisode des manteaux. Le poème, moitié héroïque, moitié comique, dont ces divers récits nous offrent des reflets, comprenait donc, comme la narration de Wace, trois épisodes : 1° les fers d'or; 2° les manteaux; 3° les noix brûlées[3]. L'accord de la *saga* de Harald, de celle de Sigurd et de Wace prouve d'ailleurs que la scène du poème était bien Constantinople, et que la lutte qu'il retrace se passait entre Francs et Grecs.

Ces hypothèses se changent presque en certitude par le rapprochement d'une nouvelle forme du récit, où l'action se passe encore à Constantinople, mais où les héros sont bien des ambassadeurs et non des pèlerins. L'empereur Conrad II envoya en 1027 l'évêque de Strasbourg Wernher à l'empereur de Constantinople Constantin IX[4]; Wernher était accompagné d'un seigneur souabe, Mangold de Werde (= Donauwerth). Ce Mangold fonda plus tard à Donauwerth l'abbaye de Sainte-Croix, ainsi nommée d'une parcelle de la vraie croix qu'elle prétendait posséder. Cette abbaye, originairement habitée par des femmes, changea de destination au commencement du XIIe siècle et fut livrée à des moines bénédictins venus du couvent voisin de Saint-Blaise. Le premier abbé s'appelait Theoderich; il est mentionné de 1101 à 1155[5]. C'est à lui qu'un de ses moines, Berthold, qui lui succéda comme abbé, a dédié l'opuscule dont nous avons à nous occuper, et où il raconte comment Mangold rapporta de Constantinople la relique en question, *Historia quomodo portio vivificae crucis Werdeam pervenerit*; on peut en fixer la date

1. On pourrait supposer que cette ambassade se rattachait originairement aux projets d'alliance entre Charlemagne et Irène.

2. En Norvège, on l'aurait plus tard transporté à Harald *Hardradi*, le plus célèbre des Varangues, dont les rapports avec l'empereur grec amenaient naturellement cette attribution.

3. L'ordre des deux derniers épisodes est dans Wace : 1° manteaux, 2° noix, dans *Aimeri* l'inverse. L'ordre de Wace paraît plus naturel.

4. Berthold nomme Romain III, et la même erreur se retrouve dans une bulle de Léon IX (voy. Bresslau, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, X, 608); elle est d'ailleurs naturelle, Romain ayant succédé à Constantin pendant la présence de Mangold à Constantinople.

5. C'est du moins ce que dit Oefele, *l. c. infra*, p. 333. M. Wattenbach dit « de 1135 à 1171 », mais c'est sans doute un *lapsus*.

à l'an 1120 environ [1] : il est donc antérieur à tous les récits que nous avons rencontrés jusqu'ici. Les faits aussi sont placés à une époque plus ancienne que dans les autres versions, puisque Mangold était à Constantinople en 1027, Harald et Robert en 1034 ou 1035, et Sigurd en 1111 ; mais cela importe peu, car Berthold a simplement accommodé à son héros une aventure qui ne lui est naturellement pas plus arrivée qu'aux autres. Mangold, d'après Berthold, avait eu soin d'emporter avec lui beaucoup d'argent, « ne forte inopia faciente in alienam respicere cogeretur mensam [2], et dum vita ejus in cogitatione victus esset causae suae minus opis conferre potuisset. » Arrivé à Constantinople, il déploie une grande magnificence :

Hinc factum est ut regi carus et regalis curiae ministris foret acceptus, in commune prudentiam viri cuncti mirarentur. Rex quoque, non seditiosae voluntatis sententia, sed ut admiratam amplius illius experiretur prudentiam, publicam et omnibus communem apud forenses (*éd.* forensem) lignorum illi interdici jussit emptionem, ut dum materia sublata usibus ignis caruisset, quanam arte amicae injuriae obviare vellet scire potuisset. Nec mora : philosophus noster indoctus elementi virtutem insequitur, naturam rimatur, et in quo duplici ex causa virtutem ampliorem fore praesensit [3] in escam hoc illi contradidit : nam nuces comparari praecepit, atque lignorum vice ignem ex his ad usus necessarios fieri praecepit. Verum et praeter id quod necessitatis ratione fieri oportuit, ut popularium rumore publicatus amplius quam (*éd.* tanquam) foret in re aurum possidere putaretur, pro ferramentis quibus plerumque equorum pedes munire usus est aurichalcum, illorum ad formam ductum, ungulis equorum affigi praecepit, ut, mentita materia, coloris imaginatione aurum quod non fuit esse putaretur. In argumentum quoque fidei, ne forte opinantium falsata mens verum experiretur, unum ex his de auro fieri atque in suo loco aegre affigi jussit, ut in motu equi modica elevatione (*éd.* elevatum) relictum facile ubi voluisset abjiceretur, ibique aspectum dubiae rei, non tamen sine ejus damno, faceret fidem ; quod sic quoque factum est [4].

---

1. Voy. Bresslau, *l. c.*, p. 606.

2. Ce passage semblerait indiquer dans le poème, comme dans Wace et *Aimeri*, une invitation adressée aux ambassadeurs, et refusée par eux, de vivre aux dépens de l'empereur pendant leur séjour.

3. Quelle est cette double raison?

4. Oefele, *Rer. Boic. Scriptores*, I, 334. M. Wattenbach (*Deutschl. Geschichtsqu.*, I, 15), auquel je dois la connaissance de l'écrit de Berthold, rapproche de son récit celui de Wace, celui d'Enenkel et celui d'Ebendorffer. Il ajoute que la même histoire est racontée, « dans une chronique en vers autrichienne, des Viennois assiégés. » M. Wattenbach a bien voulu compléter cette mention en m'indiquant le passage du *Chronicon rhythmicum* publié par Rauch, *Rer. Austriac. Script.* (Vienne, 1790), I, 143. Il y est dit, à propos des extrémités où furent réduits les Viennois assiégés par leur duc Frédéric II (1230-1246) : *Nuces, aedificia coquinis cremantur.* On voit qu'il manque ici le trait qui caractérise les diverses rédactions de notre récit, l'interdiction faite par un souverain de vendre du bois à brûler; c'est la nécessité qui la remplace.

Le caractère du récit nous apparaît ici un peu différent de ce que nous avaient montré les autres versions. Il s'agit moins de magnificence que de subtilité : l'empereur, en interdisant la vente du bois, ne cherche pas à contraindre Mangold à vivre à sa table [1], mais est curieux de savoir comment il se tirera d'embarras ; le fer d'or détaché exprès n'est qu'une ruse, destinée à faire croire à un faste purement apparent. Telle pourrait bien avoir été, en effet, la version du poème primitif, au moins pour le premier épisode : l'éloge des noix comme combustible, et l'idée qu'en les choisissant le héros fait preuve de profonde sagesse, se retrouvent dans la *saga* de Sigurd (voy. ci-dessus, p. 531)[2], et dans un autre récit bien éloigné, celui d'Enenkel (voy. ci-dessous, p. 541). Plus tard on n'aura pas compris le sens de l'histoire, et on aura vu dans la combustion des noix une marque de magnificence et non de sagacité. Au reste, la magnificence était aussi en jeu, si, comme je le crois, l'épisode des manteaux faisait dès l'origine partie du poème, d'où il suit que pour l'épisode des fers d'or, on peut se demander quelle est la forme primitive, celle où il étale le faste du héros, ou celle où il le simule. Comparé aux autres versions, le récit de Berthold nous présente encore quelques traits intéressants. Il ne s'agit pas ici, comme dans les *sagas*, d'un banquet où le héros a invité l'empereur et que celui-ci essaie de rendre impossible, mais simplement de la cuisine ordinaire des étrangers, comme dans Wace, *Aimeri* et Gaufred. L'épisode des manteaux est omis. L'impératrice ne paraît pas plus que dans les récits français.

On se demande naturellement où le moine de Donauwerth avait puisé les éléments de son récit. L'abbé Theoderich, soucieux d'être exactement renseigné sur la provenance de la relique de Sainte-Croix, envoya, en 1118, Berthold à Constantinople pour s'en assurer (en même temps qu'il faisait son pèlerinage en Terre-Sainte), et il recueillit là les renseignements qu'il mit en latin dans l'*Historia*. C'est ce que semblent attester les premiers mots du récit de Berthold, rapprochés du témoignage d'une ancienne chronique de son couvent [3]. Il serait très curieux qu'il eût recueilli à Constantinople même la légende qui avait cette ville pour théâtre et qui y avait eu pour personnages successifs Robert,

1. M. Wattenbach dit qu'on trouve dans Berthold « l'histoire bien connue de l'empereur, qui, invité à dîner chez Mangold, défend de lui vendre du bois, » etc. M. Bresslau dit aussi, analysant le récit de Berthold : « L'empereur défend à tous les marchands de vendre à Mangold du bois à brûler, *et s'invite ensuite chez lui*. » Mais il n'y a rien de pareil dans Berthold, et ce trait n'est pas sans importance, puisque cette invitation est précisément ce qui distingue les *sagas* des récits de Wace et d'*Aimeri*.

2. Notons aussi que l'interdiction de vendre du bois est, dans la *saga*, un moyen d'*éprouver* Sigurd, c'est-à-dire évidemment de voir s'il saura trouver un expédient : cela nous rapproche encore du récit de Berthold.

3. Bresslau, *l. c.*

qu'il en soit ainsi. Il est plus
Constantinople circulait en Alle-
connaissait avant son pèleri-
égayer un peu son pieux récit.
suggérée par le fait que l'ambassade
en mariage la fille de l'empereur,
attribuait également l'aventure

poème, mieux conservé en certains
Le cadre est resté ce qu'il était :
venant demander la main d'une
; au lieu d'un roi de France (peut-
de Narbonne ; au lieu de l'empe-
Pavie. C'est là une modification sans
le *Pèlerinage de Charlemagne* dans
Constantinople est devenu le roi de
aussi celui de *Girard de Vienne*[2])
siècle. Il ne connaissait sans doute
car s'il a conservé l'épisode des man-
norvégienne, il a laissé perdre
figurait certainement aussi dans la
d'accord avec Wace et Berthold dans
il ne donne aucun rôle à la reine,
de vendre du bois, il ne parle pas
au roi. Il a ajouté de son chef quel-
ailleurs : il fait précéder l'interdiction
essai du roi, consistant à surélever
noix il ajoute comme combustible des
ne devait pas se trouver dans l'ancien
ambassadeurs tinrent leur table ouverte à
peu importants ; dans l'ensemble, il se
et de Wace, tandis que les *sagas*
-Wace-*Aimeri* des différences notables.
dans ces deux dernières versions, est la
épisode des manteaux, qu'elles contiennent
embarrassé. De son temps, il n'était
chevaliers admis chez un roi en fussent
eux pour s'asseoir. Aussi remarque-t-il

---

galloise, il s'agit d'Arthur et du roi de

Charlemagne, p. 326.

que « c'était la coutume du pays (v. 3089) », et raconte-t-il en finissant que l'empereur, instruit par la conduite de Robert, fit mettre des bancs et des sièges dans son palais, où auparavant on s'asseyait à terre. Il n'est pas impossible que cette leçon de *courtoisie*, donnée par les Francs aux Grecs, fût déjà dans le poème primitif[1] ; mais il est très possible aussi que ce soit Wace qui l'ait introduite pour se rendre un compte plus clair de cet épisode[2]. *Aimeri* n'en connaît rien : il semble ici tout-à-fait naturel de s'asseoir sur son manteau. Cela ne veut pas dire assurément que l'usage qui étonnait Wace fût familier à l'auteur d'*Aimeri*, qui vivait un demi-siècle plus tard ; mais, comme tous les faiseurs de chansons de geste, il subissait sa *matière*, même en la renouvelant : il présentait comme allant de soi des choses que la réalité ne lui offrait nullement. Mais l'ancien poème a sans doute été composé à une époque où les sièges étaient chose à peu près inconnue dans les grandes salles des palais, sauf le *faldestuol* où s'asseyait le roi ou le duc. Il semble que l'histoire des manteaux n'ait pû être inventée que dans un pareil milieu.

Au reste, cette histoire, ainsi que celle des montures ferrées d'or et celle des noix brûlées, peut fort bien être antérieure même au poème que nous faisons remonter au IXe ou Xe siècle. On sait combien on invente peu, et combien au contraire on modifie, on rajeunit, et surtout on agglomère les inventions antérieures.

Ce qui tendrait à faire croire que le poème supposé avait réuni et mis en œuvre des matériaux préexistants, c'est que les épisodes dont il se compose se trouvent ailleurs racontés isolément. Presque à la même époque où selon Wace Robert laissait tomber, en entrant dans Byzance, les fers d'or de sa mule, le marquis Boniface de Toscane, d'après un récit postérieur d'environ soixante-dix ans, en faisait autant sur les bords du Rhin. Ayant obtenu (vers 1045) la main de Béatrix, fille du duc de Basse-Lorraine Frédéric, il vint la chercher en grande pompe. Domnizon, le biographe de Mathilde, fille de Boniface et de Béatrix, raconte ainsi un trait de la magnificence qu'il déploya :

Qui dux cum pergeret illo
Ornatus magnos secum tulit atque caballos,

1. M. Julien Havet me suggère l'idée que cette histoire et les réflexions de Wace pourraient bien être l'écho des récits des voyageurs latins, choqués de la nudité des grandes salles de marbre des palais byzantins. « Écoutons par exemple les plaintes de Liudprand sur la maison de marbre qu'on lui donna pour logement à Constantinople (*Leg.* 13) : [*Nos*] *quibus erat pro culcitra non foenum, non stramen, non saltem terra, sed durum marmor, pro cervicali lapis.* Sur ce marbre et sur cette pierre, Liudprand aurait sans doute volontiers, lui aussi, plié son manteau pour s'en faire un coussin. »

2. Ce qui rend la chose assez probable, c'est, comme nous l'avons vu, que le passage qui la contient a été ajouté après coup par l'auteur.

Sub pedibus quorum calibem non ponere solum
Jusserat, argentum sed ponere sic (*edd.* sit) quasi ferrum;
Esse repercussum clavum voluit quoque nullum,
Ex hoc ut gentes possent reperire quis esset.
Cornipedes currunt ; argentum dum resilit, tunc
Colligitur passim, passim reperitur in agris
A populo terrae, testans quam (*edd.* quod) dives hic esset [1].

Le trait du manteau non relevé ne se retrouve nulle part à ma connaissance, à moins qu'on ne veuille le reconnaître dans un passage du roman d'*Ipomédon*, dont l'auteur anglo-normand, Huon de Rotelande, a fort bien pu s'inspirer de Wace[2].

Mais c'est surtout l'épisode des noix brûlées qui paraît avoir eu et conservé sa vie propre en dehors du poème où il avait été inséré, et d'après lequel nous l'avons vu joint, soit aux deux autres (Wace), soit à celui des fers d'or (Berthold, *saga* de Sigurd), soit à celui des manteaux (*Aimeri*). On a lu plus haut le passage de Gaufred du Vigeois qui attribue à Adémar de Limoges, moine en 1139, ce qui se racontait ailleurs de Mangold de Werde, Robert de Normandie, et de Sigurd *Jórsalafari*, tous plus anciens ; on a vu le même trait raconté par Harald le Sévère ; ils ne sont pas les seuls auxquels on ait fait honneur de cette aventure.

Le viennois Jan Enenkel, dans sa *Weltchronik* rimée, composée au milieu du XIIIe siècle, raconte que l'empereur Frédéric II[3] tint un jour

---

1. *Vita Mathildis* (Muratori, *Rer. It. Scr.* V, 533 ; Pertz, *Monum. SS.* XII, 367). Peut-être d'autres traits de faste étaient-ils rattachés à ce voyage, car l'auteur ajoute : « Egregius princeps tunc gessit plurima digna (*edd.* digne) Quae scribenda forent, stilus autem currit... » Notons que, comme la *Sigurdarsaga*, il parle de plusieurs chevaux. C'est à M. Riant (*l. l.*) que je dois ce rapprochement. — Je signale ici un fait curieux, et qui montre à quelles erreurs peut être exposée la mythographie comparée. On m'a assuré que des ambassadeurs polonais, envoyés à Rome au commencement du siècle dernier, avaient réellement, pour éblouir les Romains, fait ferrer d'argent leurs chevaux et avaient eu soin que les fers se détachassent afin qu'on vît qu'ils ne les ramassaient point. Si cette aventure n'était pas, comme on me l'affirme, parfaitement historique, on y verrait un des dérivés de notre vieux conte. Pareille chose a pu arriver pour plus d'un trait qu'on regarde comme fabuleux et qu'on classe à son rang dans l'inventaire des fictions.

2. Voici le passage de la version anglaise d'*Ipomédon* : Ipomédon paraît à une cour, portant un manteau d'une grande richesse; le bouteiller lui offre à boire : *He toke the cuppe of the botelere, And drew a lace of sylke full clere; Adowne than felle hys mantylle by; He prayd him for his curtessy That lytelle yifte that he wolde nome, Tille efte sone a better come* (Weber, *Metrical Romances*, II, 293). Le texte français d'*Ipomedon* est encore inédit ; il doit être publié par M. Breymann.

3. La partie de la chronique d'Enenkel qui concerne l'empereur Frédéric II a été publiée par Haupt, d'après le ms. de la bibliothèque de la ville de Leipzig, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, V, 268-293 ; le passage qui nous intéresse se lit p. 281-284. Qu'il s'agisse bien ici de Frédéric II, c'est ce qui est hors de doute; voy. les remarques de G. Voigt dans la *Historische Zeitschrift* de Sybel, XXVI, 142. — Cet épisode se retrouve d'ailleurs dans le *Fürstenbuch*

une cour à laquelle le duc Léopold d'Autriche (Léopold VI, † 1230) se rendit avec 200 chevaliers :

Quand le prince arriva à la cour et que l'empereur sut qu'il était là, il lui demanda très instamment, le noble empereur Frédéric, de manger son pain avec lui ; il l'en pria et le lui demanda beaucoup. Alors le duc Léopold dit qu'il ne le voulait pas faire. « Si je devais manger votre pain, à quoi me servirait mon or rouge? » Alors l'empereur dit avec sagesse : « Léopold, ce serait de l'amitié et non de l'arrogance. » Il ne put tant le presser qu'il voulût à aucun jour prendre son repas avec lui. Il dit : « La ville n'est pas si grande. Je vais défendre qu'on fournisse à ta cuisine aucun bois pour ton feu, que personne qui veuille vivre en paix avec moi t'en donne pour argent. » Sur quoi il envoya des messagers qui défendirent que personne fût si hardi que de donner au duc du bois pour ses deniers ; il devait s'en repentir. Quand le duc ne put avoir de bois : « Ce n'est rien, dit-il aussitôt. Dites à mon maître d'hôtel d'acheter une maison, où on préparera publiquement tous les mets et où on chauffera les chaudières. » Quand l'empereur l'apprit, il envoya aussitôt des messagers dire que pour rien au monde on ne lui vendît une maison. Quand le duc Léopold vit cela avec son maréchal, la nuit étant déjà avancée, il acheta assez de noix pour qu'on pût avec sécurité préparer sa nourriture pendant un certain temps ; car les coquilles de noix brûlent mieux que tout. On le fit savoir à l'empereur. Il s'écria : « Ah! quel homme est ce duc d'Autriche! Je ne crois pas qu'il ait son pareil. Il faut bien, je dois l'avouer, que je lui permette d'acheter du bois et tout ce qu'il voudra, car il a de grandes ressources dans l'esprit. » Ensuite le duc Léopold monta à cheval et alla à la cour comme il devait. L'empereur lui demanda qui lui avait enseigné toutes ces ruses étranges qu'il avait montrées dans la ville. Le prince dit : « Mon seigneur, ma propre sagesse suffit à me bien conseiller. »

On remarquera que ce récit est en général d'accord avec Wace et *Aimeri* plutôt qu'avec les *sagas* : il ne parle pas d'un dîner offert à l'empereur, il ne fait pas intervenir la femme de l'empereur. Mais il rappelle surtout la version de Berthold en mettant en relief, comme celle-ci, la subtilité du héros plus que sa prodigalité. Un trait qui lui est particulier, et qui est assez obscurément exprimé, c'est l'achat projeté d'une maison par le duc : sans doute dans la source d'où il provient il était dit plus clairement que le duc voulait acheter cette maison pour en brûler la charpente. Cela peut d'ailleurs très bien être une invention postérieure, l'idée étant naturelle et devant, semble-t-il, se présenter à l'esprit avant celle d'acheter des noix [1].

---

du même Enenkel, où il raconte spécialement l'histoire des ducs d'Autriche ; voy. Rauch, *Rerum Austriacarum scriptores*, t. I (Vienne, 1793, in-4°), p. 324.

1. Je ne sais s'il faut rattacher à notre conte, ou regarder comme indépendant, peut-être même comme historique, le récit suivant, que le frère Hermann de Lerbeke, dans sa *Chronica comitum de Schowenborg* (Schaumburg, dans

[illegible] seulement voulu éprouver son co[illegible]
[illegible] endemain ; Rodolphe répondit qu'il
[illegible] toute rancune, que son beau-père ac[illegible]

[illegible] assensum, generale promulgavit e[illegible]
[illegible] Austriae nemo pro foco suo carbo[illegible]
[illegible] cognoscens, per testas nucum, quae [illegible]
[illegible] mandavit instaurare prandium. Sec[illegible]
[illegible] intempesta nocte, cum paucis egressus F[illegible]
[illegible] festinavit; ita ut hora prandii, [illegible]
[illegible] post sua edicta horam praevenie[illegible]
[illegible] Rudolphi decrevit invisere : u[illegible]
[illegible] suscepit [2].

[illegible] s'agit d'un repas auquel l'étran[illegible]
[illegible] récit est si altéré et les circonstance[illegible]
[illegible] peut fort bien être fortuite.
[illegible] avec des circonstances ou plut[illegible]

[illegible] t. I, p. 516, fait à propos d[illegible]
[illegible] Comes Gerhardus Holsatensis] sum[illegible]
[illegible] Reinholdus pro filia regis A[illegible]
[illegible] in Noviomago solemniter perage[illegible]
[illegible] cum exercitu valido de Flandria re[illegible]
[illegible] ad honorandum ducem mansit, c[illegible]
[illegible] pro coquina deficientibus vasa me[illegible]
[illegible] ebantur in Noviomago, pro focalibus

altérations particulières, dans le poème anglais de *Richard Cœur de Lion*[1]. Ce poème se compose de deux parties bien distinctes : l'une, traduite d'un poème français perdu et que le traducteur lui-même n'a pas connu complet, raconte l'expédition de Richard en Terre-Sainte ; l'autre, ajoutée sans doute par un remanieur anglais au XIVe ou au XVe siècle[2], fait précéder ce récit de toutes sortes d'aventures singulières censées arrivées à Richard entre son avènement et sa croisade. Il va une première fois en Palestine *incognito*, et c'est au retour de ce premier pèlerinage qu'il est arrêté et emprisonné non par le duc Léopold d'Autriche, mais par le roi d'Allemagne Modart[3]. Mis en liberté moyennant une rançon énorme, Richard veut prendre sa revanche. Il entre en Allemagne[4] avec trois corps d'armée ; mais, n'en voulant qu'au roi, il fait publier partout qu'il ne prendra rien de force dans le pays qu'il traverse, et achètera tout ce qu'on voudra lui vendre. Le roi Modart, informé de sa venue, veut profiter de cette déclaration pour le mettre dans l'impossibilité d'avancer : d'après ses ordres, les autorités de Cologne défendent absolument qu'on lui vende du combustible à quelque prix que ce soit ; mais Richard fait acheter toute la vaisselle de bois qu'il trouve, et, ne craignant plus de ne pouvoir faire cuire ses repas, il y invite tous les pauvres de la ville[5]. — De Cologne les Anglais arrivent à la ville de

---

1. Publié dans Weber, *Metrical Romances*, t. II, et analysé dans Ellis, *Specimen of early english metrical romances*, éd. Halliwell, p. 282 ss.

2. Le célèbre ms. Auchinleck, écrit vers 1340, a contenu notre poème, mais il n'en a conservé que deux feuilles : le poème y passe directement du prologue au récit de la croisade. Les autres mss., qui intercalent les aventures en question entre le prologue et ce récit, sont postérieurs de plus d'un siècle. Ellis, qui constate ces faits (p. 283), n'en attribue pas moins l'interpolation à un « menestrel normand. » On voit, au contraire, et d'autres arguments pourraient l'établir, qu'elle est d'origine anglaise. — C'est encore M. Riant (l. l., p. 201) qui me fournit cette indication.

3. Le ms. du poème français sur lequel a travaillé le traducteur s'arrêtait avant le retour de Richard, dont il annonçait d'ailleurs (p. 235) la captivité chez le duc d'Autriche. Cette captivité, qui était restée célèbre en Angleterre, n'était donc pas racontée dans le poème anglais traduit du français, ce qui amena l'interpolateur à en donner un récit de sa façon ; seulement il l'a placée, par ignorance, avant la croisade et chez le prétendu Modart ; il a en outre fait prendre à Richard une revanche imaginaire.

4. L'*Almaine* de notre poème est un pays assez fantastique, où se trouvent les villes de Cologne, *Marburette*, *Gumery* et Carpentras, et qui est parfaitement distinct de la *Germany*, dont l'empereur n'a rien à faire avec le roi d'*Almaine* Modart.

5. Weber, *Metrical Romances*, t. II, v. 1469 ss. : *The hye men of that cyte Comaundyd, as I schal tel ye : « No man selle hem no fowayle, For no thyng that myght avayle ». The styward tolde Rychard the kyng Sone anon of that tyding, That he myght no fowayle beye, Neythyr for love neyther for eye : « Thus deffendes Modard the kyng, For he hates you ovyr al thyng. Wœl ye woot that ye have swore All that ye take to paye therfore, Ye wole take with no maystry : Therefore he wenes sykyrly That ye schal have mete non ; Thus he thynkes yowr men to slon. » Kyng*

Un au[illegible] défense analogue, mais
trieux, q[illegible] avaient tirés d'embarras
semblab[illegible] que faire, mais le roi lui
Ebendo[illegible] de fruits, figues,
l'empere[illegible] nous servir ; jetez par
voir à [illegible] la graisse ; vous pourrez
sein en [illegible] prendre autre chose [1]. »
voulaie[illegible] et l'emploi des vases
lâcha q[illegible] ; le second figure aussi
L'empe[illegible] p. 542) sur le comte Geert
et le pr[illegible] un passage de Gaufred du
mieux, [illegible] l'idée de faire du feu avec
de dîne[illegible] nulle part ailleurs et n'est
[illegible] de l'auteur anglais.

Quib[illegible] histoire attribuée qu'à divers
ad port[illegible] Bonne des chansons mérite ce
ligna v[illegible] d'un personnage purement
bitioni[illegible] un combustible assez fas-
ordinat[illegible] mettre en lumière la richesse
tota [illegible] par des noix *muscades* et
contuen[illegible] dont les sources n'ont pas
etiam [illegible] édition parut à Augsbourg en
non inv[illegible] qu'Andolosia, un des fils

Ici, [illegible]
invité [illegible]
si diffé[illegible]
Not[illegible]

[illegible] *schal us lette nought. Now, sty-*
[illegible] *chys, cuppys and sawsers, Bolles,*
[illegible] *our mete withouten let, Whether*
[illegible] *God you spede, That ye fynde in*
[illegible] — Ellis (l. l., p. 300), analysant ce
[illegible] reçu de leur souverain l'ordre
[illegible] aucune denrée comestible. Richard,
[illegible] ses troupes seraient nourries avec
[illegible] magasins. » Et il cite ensuite les dix
[illegible] qu'il n'a rien compris à ce pas-
[illegible] tirées des magasins de Richard, et
[illegible] et non des vivres. Le mot *fowayle*,
[illegible] qui va être reproduit à la note sui-
[illegible] provisions », ne signifie en effet,
[illegible] » (le sens d' « aliment » donné
[illegible] le mot v.fr. *fouaille* (par ex. *Mir.*
[illegible] du latin *focalia*.
[illegible] *They come to a cytè boon, The*
[illegible] *wolde lette. Hys mareschal swythe*
[illegible] *doo? Swylk fowayle as we bought*
[illegible] *aunsweryd with herte free : « Off*
[illegible] *frayel, And notes may serve as fol*
[illegible] *and grese menge alsoo, And thus ye*
[illegible] *take.* »

Meibom[illegible]
de Hol[illegible]
magnifi[illegible]
quam [illegible]
univers[illegible]
in festu[illegible]
et festu[illegible]
puta sc[illegible]
burit. [illegible]
du char[illegible]
instrum[illegible]
viator[illegible]
honorar[illegible]
récit [illegible]
Herz[illegible]
1. [illegible]
la ph[illegible]
2. [illegible]
1725[illegible]

de Fortunatus, devenu après lui possesseur de sa bourse inépuisable, invita à Londres, où il s'était rendu, d'abord la reine et sa fille, puis, sur son désir, le roi lui-même, et les traita avec la plus grande magnificence. Le roi se dit alors : « Cet Andolosia ne plaint jamais l'argent ; pourtant il n'a ni terres ni vassaux ; il faut que je lui fasse voir qu'il n'est pas si puissant qu'il se le figure. » Un matin, il fait dire à Andolosia qu'il veut dîner chez lui ; mais auparavant il avait fait défendre dans la ville, sous les peines les plus sévères, de vendre à Andolosia du bois brut ou travaillé. Alors Andolosia envoya chez les Vénitiens qui avaient leur dépôt à Londres, et fit acheter des clous de girofle, des noix muscades, du santal et de la cannelle. On répandit par terre toutes ces épices, on y mit le feu et on s'en servit pour cuire le repas[1]. — Malgré l'état altéré de ce récit, il est clair qu'il provient de la même source que les autres ; mais il est à noter qu'il se rapproche des *sagas* par un trait important : ici, comme dans l'histoire de Sigurd et celle de Harald, le roi vient dîner chez l'étranger et cherche à l'embarrasser dans cette occurrence en interdisant la vente du bois. Il est donc probable que l'épisode de *Fortunatus* est indépendant des versions les plus répandues et remonte, sans doute fort indirectement, à la forme de l'ancien conte qu'ont aussi connue les rédacteurs des *sagas*.

Revenons en terminant à cet ancien conte. Il est clair maintenant que Fauriel n'était nullement autorisé à le regarder comme méridional plutôt que français. Il y aurait plus de vraisemblance à le tenir pour normand avec M. Dozy : les Norvégiens et les Français ont pu l'emprunter chacun de leur côté à leurs congénères ou à leurs voisins[2]. Mais les Autrichiens, qui en possèdent trois formes différentes, et les Bavarois, auxquels

---

1. Du livre de *Fortunatus* est venu le conte que les frères Zingerle ont imprimé dans leurs *Kinder- und Hausmærchen aus Süddeutschland* (Regensburg, 1854, p. 142 ss.) sous le titre de *Beutel, Hütlein und Pfeiflein*. Dans ce conte, on raconte que le possesseur de la bourse merveilleuse arriva dans la capitale d'un royaume et y mena la vie la plus fastueuse (p. 143) : « Tout dans sa maison resplendissait d'argent et d'or, et dans la cuisine régnait une telle prodigalité que les cuisiniers brûlaient des morceaux de cannelle en guise de bûches. Et cela répandait dans la ville un si fort parfum que le roi voulut savoir qui était cet étranger. »

2. M. Gustav Storm, *Kritiske Bidrag til Vikingetidens Historie*, I (Kristiania, 1878), p. 168, après avoir cité des traits empruntés par la légende danoise aux traditions normandes, explique ces emprunts, ainsi que celui de notre conte, par la confusion des Normands de France avec les Norois : « Ce que les *sagas* racontent du roi des Norvégiens (*Normændene*) Sigurd dans son séjour à Constantinople, qu'il employa des noix en guise de bois pour chauffer sa cuisine, Wace l'avait déjà raconté du duc des Normands (*Normannerne*) Robert traversant la même ville. » L'explication peut être bonne, même si les Normands ont été de simples intermédiaires entre un poème français et les *sagas* ; seulement nous avons vu plus haut que les *sagas* n'ont pas puisé dans Wace ; leurs récits et le sien remontent indépendamment à une source plus ancienne.

appartient la forme la plus ancienne qui nous en soit parvenue, pourraient aussi le revendiquer ; et qui sait si on ne le retrouvera pas encore ailleurs ? J'ai dit plus haut les raisons pour lesquelles je penche à le regarder comme provenant d'un poème français répandu, ainsi que tant d'autres, dans les pays environnants, et arrivé en Norvège par l'intermédiaire des Normands. Les Normands, en fait d'épopée (et notre récit a bien un caractère épique), n'ont rien créé, mais ils ont facilement accueilli ce qu'avaient créé leurs voisins du sud et de l'est. Il est très probable que les Norvégiens leur empruntèrent ce récit dans une forme déjà modifiée, où les ambassadeurs étaient remplacés par des pèlerins, et c'est sans doute à l'occasion du duc Robert que ce changement eut lieu. L'idée n'était pas très heureuse : l'ostentation du héros de ce récit ne va guère bien avec l'humilité dont un bon pèlerin devait donner les marques, tandis qu'un ambassadeur croyait de son devoir d'éblouir la cour et le pays où on l'envoyait. La disparate est sensible dans le récit de Wace, où on voit le duc Robert recevoir en Bourgogne, « en grande humilité et en s'inclinant profondément » (v. 3025), les coups de bâton d'un rustre, et aussitôt après se conduire comme on l'a vu plus haut. De même le pieux Sigurd nous étonne en recommandant à ses gens d'entrer dans Constantinople « sans aucune modestie. » Le trait convient mieux à un chef de Varangues comme Harald.

Ces contrastes ne choquaient pas les esprits peu critiques du moyen âge. Wace a été heureux d'enrichir l'histoire de Robert le Magnifique de ces contes qui s'étaient naturellement attachés à son nom, à cause de sa libéralité proverbiale ; l'écrivain norvégien les a appliqués à son héros national ; Berthold de Donauwerth a trouvé bon d'en faire honneur au fondateur de son couvent ; Gaufred du Vigeois, Enenkel et Ebendorffer ont recueilli la tradition qui attribuait l'un d'entre eux soit à un vicomte de Limoges, soit à un duc d'Autriche ; les Anglais ont emprunté le même pour en orner la légende du roi Richard. Quant à *Aimeri de Narbonne*, il n'y faut à coup sûr rien chercher ni de normand ni de provençal : l'auteur a tout simplement, comme les autres, accueilli une aventure qu'on chantait en France avant lui, et lui a donné place dans son poème, où elle fait meilleure figure que dans le récit de pèlerinages en Terre-Sainte.

Gaston PARIS.

UN

MARIAGE DANS LE HAUT-FOREZ.

USAGES ET CHANTS.

La géographie du XVIIIe siècle [1] appelait Haut-Forez une étroite circonscription qui touchait au levant le Lyonnais, au midi le Vivarais, le Velay au sud-ouest. Ce n'est même pas de ce mince territoire que j'essaierai de reproduire les formes et les chants nuptiaux : ils peuvent d'un village à un autre offrir quelque variété. Pour être plus exact, je me bornerai à décrire les usages d'une localité particulière, voisine du Velay et du Vivarais. Ce petit travail m'est facilité par une sorte de rituel de noces que m'a communiqué un acteur nécessaire de ces fêtes, le ménétrier du bourg de Marlhes.

A Marlhes, on ne se marie pas à toute date indifféremment. Durant les quatre semaines de l'Avant et les quarante jours de carême, les mariages sont suspendus. Exceptons de cette quarantaine le 19 mars [2], jour de saint Joseph, où l'Église admet au mariage sans besoin de dispense. En certaines saisons, l'été pendant la fauchaison et la moisson, l'automne pendant les labours, le peu de loisirs dont on dispose rend les mariages rares ; c'est en hiver, au carnaval, c'est au printemps, après Pâques [3], qu'ils sont le plus nombreux.

---

1. *Description de la France*, par Piganiol de la Force. Paris, 1754, XI, 81.

2. A la Saint-Joseph, tout oiseau s'accouple ; dicton du Forez.

3. Je n'ai point constaté, dans le Haut-Forez, la crainte autrefois répandue en bien des provinces de France, mais qui n'est plus qu'un souvenir aujourd'hui, de se marier au mois de mai. Il me semble, au contraire, que la *Chanson du cordonnier* (*Romania*, 1873, 70) qu'on chante, de vieille date, en Forez, la veille et la nuit du 1er mai, et qui, si nous ne nous trompons, se retrouve en Gévaudan comme chanson de noces, est une sorte d'appel au mariage. Dans le Quercy, on se marie en mai de préférence à un autre mois ; dans l'Agenais, *le mois où l'on marie la belle* est une périphrase qui désigne le mois de mai. Le poème de M. Pozzi, *Lou pastre de Cardounet*, rappelle cette locution :

Lou mes flourit oun maridon la bèlo.

L'existence dans nos provinces de traditions contradictoires n'a rien de sur-

[illegible] et qui en fait presque n
[illegible]. Celui-ci a dans sa femme un pr

[illegible] les territoires où elles s'entrecroi
[illegible]

[illegible] rare en France, est, dans le Haut-

[illegible] on ne se serait point marié un me
[illegible] jeudi. Aujourd'hui, on ne veut point du je
[illegible] le mercredi, mais ce jour est celui où il se
[illegible]. Cette curieuse transposition m'a été expliquée par l
[illegible] fois les formalités préliminaires accompl
[illegible]. Or le mercredi est, après les deux publications
[illegible] religieuses, le troisième jour qui suit ce
[illegible], c'est-à-dire celui où le mariage civil et le mariage rel
[illegible] permis. Mais, tout en satisfaisant le désir
[illegible] on n'a pu abandonner l'idée d'un jour qui porte malhe
[illegible] le jeudi. Tandis que le mercredi était exonéré de sa f
[illegible], il conservait pour le laboureur son mauvais re
[illegible] dit-il, *iamais ne doirai être*, c'est-à-dire : méchante lune que
[illegible] un mercredi. La mauvaise opinion que l'agriculteur a du
[illegible] dans l'Hérault : *Luna mecruda, fenna barbuda, de ce*
[illegible]. *Revue des langues romanes*, IV, 626. *Pro*
[illegible] A. Espagne. Mais à Aspiran, on est moins pressé de se
[illegible] on évite volontiers le jeudi, on évite le mercredi.

[illegible] dans le Haut-Forez, comme sur bien d'autres
[illegible] mauvaise réputation. Si on le peut, on évite de l'employer
[illegible] croient avoir été mariées sans son intervention. On dit
[illegible] *menteur comme balandraud*. J'ai connu un pauvre d
[illegible] *balandraud* était le sobriquet.
[illegible] en France, différents noms. En voici quelques-uns
[illegible]. De la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, aux chants de no
[illegible]. E. du Méril, *Etudes d'archéologie*, p. 7.

auxiliaire, et c'est d'ordinaire la *balandraude* qui fait les premières démarches et sonde le terrain. Lorsque la balandraude voit que la demande plaît à la fille et ne déplaît pas aux parents, elle prie ceux-ci de permettre au jeune homme de venir chez eux tel dimanche qu'ils désigneront.

Le jour fixé, le *fermaillère*[1] et le balandraud arrivent, et tandis que le jeune homme et la jeune fille, assis l'un près de l'autre, causent, la mère et les sœurs préparent à souper[2]. Cette entrevue se répète deux ou trois dimanches. Le jeune homme invite à son tour la famille de la jeune fille à venir visiter la sienne, et si l'invitation est acceptée, le mariage est presque conclu.

C'est le balandraud qui conduit, au dimanche dit, dans la famille du prétendant, la jeune fille et ses parents. Il leur fait visiter chaque terre

---

Dans l'Ain, en Dombes : *porteur de guêtres*. On dit de lui qu'il a guêtres vertes, s'il y a espoir que sa demande soit agréée ; guêtres noires, s'il court à un échec certain. — En Bugey, sans que nous lui connaissions de nom particulier, on caractérise son service par cette locution : *il mène les poches*. — Dans le pays de Gex, on l'appelle *trouille-bondon, traîne-manteau*. Depéry, *Mœurs et usages singuliers du pays de Gex*.

Dans les Hautes-Alpes, aux environs de Gap : *tsamaraude*. Ladoucette, *Histoire, ... usages des Hautes-Alpes*, p. 456.

Plaine du Forez : *chaussère*. Gras, *Dictionnaire du patois forézien*.

Velay : *balandraud, prêtre-ventre* (Saint-Didier-la-Séauve) ; *balandraud, magnigançaire, menaire* (Bas-en-Basset) ; *menaro, magnan* (Vorey).

Gévaudan : *magno ;* sa femme, *magnote* (Saint-Amans, près Mende).

Rouergue : *balandran, patelou, patelouna* (aux environs de Milhau) ; *potelou, trochimon*, d'après le *Dictionnaire rouergat* de l'abbé Vayssier.

En bas-limousin : *frondolo*. Béronie, *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*.

En Provence : *barlandier, berlandié, bastoun rimat, poutingoun*. Honnorat, *Dictionnaire provençal-français ;* Mistral, *Dictionnaire*.

Dans son *Dictionnaire des idiomes romans*, M. Azaïs indique, sans le localiser, le mot *poutingoun*, avec le sens d'entremetteur de mariages.

Bracco est le nom que le *chien* du Berry porte dans les Romagnes. Voyez un opuscule, de 1818, relatif aux usages des paysans des Romagnes, réimprimé à Pise en 1878 par M. A. d'Ancona, à l'occasion du mariage de M. Salomone-Marino.

1. Terme par lequel les vieillards désignent les prétendants à la main d'une jeune fille. Ils disent aussi *frimaillères*. — Ils appellent les fiançailles *fermailles* ou *frimailles*.

2. J'ai supposé un mariage sans obstacle. Si le galant ne convient pas, la mère le lui fait savoir en plaçant du côté de la cheminée où il est assis un tison détaché du feu, tantôt le bout ardent levé, se consumant dans le vide (Bourg-Argental), tantôt ce bout appuyé sur le sol, où il s'éteint vite (Dunières).

En Basse-Auvergne, on dit d'un galant éconduit : *il a eu son chat*. S'il a subi deux mésaventures : *il en est à son second chat* (F. Mège, *Souvenirs de la langue d'Auvergne*).

Dans le Champ-Saur (Hautes-Alpes), on dit de l'évincé : *il a reçu l'avoine*. La jeune fille témoigne son refus en glissant des grains d'avoine dans la poche de son prétendant. Si celui-ci feint de ne pas comprendre, elle tourne vers lui le bout non allumé d'un tison. C'est la seconde sommation de retraite (Ladoucette, *Histoire des Hautes-Alpes*, 457).

du domaine paternel et en vante complaisamment la fertilité et la valeur. Fort souvent, dans cette même journée, on arrête la date des fiançailles, c'est-à-dire du contrat de mariage.

On va chez le notaire accompagné des plus proches parents et précédé par un ménétrier [1] jouant du violon. Aux questions de l'officier public les époux déclarent se prendre *chacun leurs droits* [2]. L'apport de la fille [3] consiste en un lit, un placard, quelques vêtements, quelquefois un collier d'or. Le jeune homme n'a que ses bras. L'acte écrit, le *novi* [4] offre au notaire et aux témoins une prise de tabac, la *novie* des dragées. De l'étude, on se rend, au bruit des coups de pistolet que tirent les jeunes invités, à l'hôtel, où les parents de la *novie* ont fait préparer un festin. Dès l'entrée, la *novie* pique au côté gauche de la veste des conviés une cravate de soie, d'ordinaire rouge. La table est servie, on se hâte de manger pour danser un rigodon que déjà une voix fredonne :

Lo vouoron mo mio,
Lo vouoron çousi (*choisir*),
Lo vouoron prindre junto,
Ou n'en vouoron zi.

Après celui-là, un second :

Lé fillé qu'amoun biouro,
Guorçoun lé prena pa,
Uno pinto oprè l'otro,

---

1. Le ménétrier n'est point un musicien de hasard, prêtant son violon à toute fête. Il ne joue qu'aux noces. Il y remplit une espèce d'office que, souvent, son grand-père et son aïeul remplissaient avant lui. Comme eux, il est en même temps chantre au lutrin et fabricien. C'est un personnage non seulement dans le Haut-Forez, mais en d'autres pays voisins. En 1874, un ménétrier mourait à Salavre (Bresse), et un journal du chef-lieu lui consacrait une notice nécrologique (Claude Daujat, *Journal de l'Ain* du 30 septembre). Le ménétrier de Marlhes, Toussaint Chavanaz, m'a remis un cahier où il a décrit les formes des noces et en a reproduit les chants. J'ai largement usé de ce cahier. Outre les renseignements que sa prose m'a fournis, j'en ai extrait tous les chants, non attribués, que contient le présent article.

2. Locution qui exprime le régime dotal. Ce régime était, à Marlhes, au commencement du siècle, rigoureusement suivi. Peu à peu on l'a modifié ; l'immeuble dotal est devenu aliénable, d'abord avec remploi, puis sans remploi. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir le régime dotal combiné avec la communauté réduite aux acquêts.

3. Si la fille était l'aînée, qu'elle ne fût suivie que de filles, et que le gendre dût rester dans le domaine du beau-père et le cultiver, elle recevrait en dot de son père et de sa mère tout ou partie de la quotité disponible. Tout ou partie de la quotité disponible est donné au fils qui n'est précédé que par des sœurs ou au fils aîné, quand la famille se compose de plusieurs garçons. Mais l'enfant ne reçoit cette faveur qu'à la condition d'habiter le domaine patrimonial et de le faire valoir.

4. Le fiancé, du jour des fiançailles, s'appelle le *novi*, la fiancée la *novie*. Ils gardent ce nom jusqu'au jour du mariage. Quelques personnes le leur donnent encore immédiatement après le mariage.

Tout i z-otoun,
Jiouquo lo coutillou,
I z-otoun tout [1].

A la danse succèdent les chansons. Elles n'ont rien qui se rapporte à la circonstance.

1 Sont les filles de Saint-Romain, sont fort gourmandes;
2 Elles s'en vont au cabaret, boire chopine;
3 Elles ont bu quatorze pots, et quinze miches.
4 Elles ont mangé un poulet gras jusqu'à les plumes,
5 Elles ont mangé un mouton gras jusqu'à la laine,
6 Elles ont mangé un bœufe gras jusqu'à les cornes.
7 — Dame l'hôtesse, venez compter l'écot des filles [2].
8 Nous avons de quoi payer, hors la plus jeune;
9 Otez-lui son anneau d'or et sa coëffure,
10 Otez-lui son cotillon et sa chemise. —
11 Son amant vient à passer, n'en fait que rire.
12 — Rendez-lui son anneau d'or et sa coëffure,
13 Rendez-lui son cotillon et sa chemise;
14 Mais si je donne l'argent, j'aurai la belle [3].

Le repas fini [4], rendez-vous est pris pour *acheter l'or*. C'est ainsi qu'on désigne les bijoux que le futur donnera à la fiancée. Le *novi*, outre la bague d'alliance, une autre bague, quelquefois un collier, achète à la *novie* l'étoffe de la robe de noces et d'une seconde robe. Il ne manque point d'offrir l'étoffe d'une robe à la sœur qui vient après la fiancée. Il fait provision de *sucre*, terme qui comprend les bonbons, les dragées que la *novie* offrira aux parents en allant, avec son futur, les prier d'être de noce, et ceux qu'elle distribuera, soit avant, soit à l'heure du mariage, à tous ses amis et voisins.

La nuit qui précède le mariage, les *chausseurs*, c'est-à-dire les jeunes parents et invités du futur, vont à cheval, conduits par le frère aîné de celui-ci, dit *le grand chausseur*, chercher la *novie*. Quatre d'entre eux,

---

1. C'était, il y a quelques années, une opinion accréditée qu'un aubergiste pouvait retenir en gage les vêtements de la personne qui buvait et mangeait sans le payer.

2. Var.: Quand l'hôtesse vient pour compter : comptez nos filles.

3. Cf. Fallot, *Recherches sur le patois de Franche-Comté, Lorraine et Alsace*. Chanson en patois de Porrentruy, p. 130. — De Puymaigre, *Chants pop. du pays messin*, Les filles de Lorry, p. 305; simple variante: comme analogie indirecte, voy. p. 159 : Trois garçons avec quatre filles. — Tarbé, *Romancero de Champagne*, II, 166, La fille dans l'embarras. — J. Bujeaud *Chansons. pop. de l'Ouest*, II, 336, Les filles de Bonzin. — Bladé, *Poésies pop. de l'Armagnac et de l'Agenais*, p. 52, Les garçons dupés, chanson qui, sans être semblable à la nôtre, la rappelle.

4. Un vieillard m'a dit qu'à Tence (Velay), il avait vu dans les familles protestantes les convives, après le repas des fiançailles, briser leurs verres.

armés de haches, escortent la troupe, que suit, en char à bancs, le ménétrier. Ils s'avancent péniblement, par des chemins souvent difficiles, à la douteuse clarté de leurs lanternes. Une chanson moqueuse égaye le trajet.

1 Les garçons de chez nous, grand Dieu ! qu'ils ont de peine !
La nuit et le jour s'en vont toujours cherchant
Leur divertissement, leur vrai contentement.

2 Leur vrai contentement, c'est d'avoir de l'argent,
Pour boire plus souvent, pour boire à la santé
De leur chère maîtresse et du temps passé.

3 Si j'avais un tambour, qu'il fût couvert de roses
Et de fleurs d'amour, j'irais tambouriner
A la porte de ma mie, pour la réveiller.

4 — Mie, réveillez-vous, vous faites l'endormie
Quand je viens chez vous ; je viens vous dire adieu,
Ayant les larm' aux yeux, mon cœur en est joyeux.

5 — Galant, tu reviendras, passant par le grand bois,
La frayeur te prendra, galant tu reviendras,
Passant par le grand bois, la frayeur te prendra.

6 Ami, mon bel ami, où sont les beaux louis
Que tu m'avais promis ? — Ils sont dans mon tiroir,
La clef dans mon gousset, tu n'la verras jamais.

7 — Ami, mon bel ami, où sont les beaux habits
Que tu m'avais promis ? — Ils sont chez le tailleur :
Apporte de l'argent, tu les auras comptant.

8 — Ami, mon bel ami, où sont les amitiés
Que tu m'avais promis ? — Ils sont dans mes souliers,
La semelle est percé', les amitiés passés [1].

Il est à peine jour que les cavaliers arrivent à la maison de la *novie*. Tout est fermé. Tout semble dormir. Ils crient à tue-tête, ils tirent des coups de pistolet. Rien ne répond. Quelques-uns descendent de cheval, essaient d'escalader les murs sans en pouvoir venir à bout. D'autres cherchent à enfoncer le portail solidement barré à l'intérieur ; d'autres se mettent à chanter, mais d'une voix douce cette fois :

1 Réveillez-vous, belle endormie,
Réveillez-vous, car il est jour ;
C'est votre amant qui parle à vous.

2 — Oh ! je ne dors ni j'ai sommeille,

1. Si le premier vers d'une chanson suffisait à la déterminer, on pourrait croire qu'une leçon de la chanson ci-dessus a été adressée de Vendôme (Loir-et-Cher) au Comité de la langue ; voy. *Procès-verbaux du Comité*, séance du 2 fév. 1857.

Toute la nuit, je pense à vous.
— Mon petit cœur, marions-nous.

3 — Galant, le faut dire à mon père
Et à ma mère, s'ille le veut,
Nous nous marierons tous deux.

4 — Paysan, donne-moi ta fille,
Donne-la moi, en te priant,
Je lui rendrai le cœur content.

5 — Galant, ma fille est trop jeunette,
Elle n'a pas encore quinze ans,
Faites l'amour en attendant.

6 — J'ai tant fait l'amour, je la veux plus faire,
Garçon qui fait l'amour longtemps
Risque de nen perdre son temps.

7 — J'ai tant pleuré, versé de larmes,
Que les ruisseaux n'ont débordé,
Pour un amant que j'ai tant aimé [1].

A ce dernier couplet, le portail cède, les chausseurs pénètrent dans la cour et le grand chausseur va heurter à la porte de la maison. Elle est fermée et personne ne répond. On frappe bruyamment, même silence. Enfin, après une formidable décharge de pistolets, un homme se montre à une fenêtre [2] et entame le dialogue suivant, qui paraît imaginé, et qui cependant n'est, sauf quelques rectifications de langage, que la reproduction du formulaire du ménétrier de Marlhes.

— Qui êtes-vous, qui osez ainsi nous faire violence ? Je ne connais que les brigands qui voyagent armés comme vous, et munis de lanternes, non encore éteintes, maintenant qu'il fait jour. Avec vos haches et vos pistolets, vous ne pouvez être que des malfaiteurs !

— Vous vous méprenez sur notre compte, réplique le grand chausseur ; si nous étions des malfaiteurs, nous ne marcherions pas en si bon ordre et vêtus d'habits de fête. Nous venons avec des lanternes, c'est que sans leur secours il est malaisé de se reconnaître la nuit dans les chemins ; nous venons avec des haches et des pistolets, c'est pour nous défendre, si, dans l'obscurité, on nous attaquait ; et puis, quand on se propose d'emmener un trésor, n'est-il pas prudent de s'armer pour qu'on ne le ravisse ? Ce trésor, nous espérons l'emmener. Nous sommes envoyés par le fiancé de Mlle ***, nous venons réclamer celle qui lui a promis mariage, aux termes d'un contrat en bonne forme, passé à la

1. Cf. Max-Buchon, *Noëls et chants pop. de la Franche-Comté*, Paysan, donne-moi ta fille, p. 91. — Bladé, J'ai trois amans sous ma fenêtre, p. 46.

2. C'est censé le père, mais il se fait presque toujours remplacer par un plus habile parleur que lui.

date du . . . . . devant Me ***, notaire à Marlhes, et si nous ne nous trompons, cette maison est bien celle de la fiancée.

— Si ce que vous dites est vrai, vous devez savoir le prénom de la fiancée, quel est-il ?

Vous me dites le prénom de la fiancée.

Dites-moi le prénom de son père.

Dites-moi le nom et prénom de sa mère.

Dites-moi le nom et prénom de son parrain.

Dites-moi le nom et prénom de sa marraine.

C'est bien, vous m'avez répondu. Mais, au moins, devez-vous connaître la fiancée ? — Oui, nous la connaissons. Présentez-nous-la. — L'interlocuteur de la chambre place à ses côtés un grand fantôme [1]. — Est-ce celle-là ? crie-t-il. — Non, non, mais nous la voulons, car nous sommes chargés d'emmener tout ce que nous trouverons. Le fantôme est jeté aux chausseurs, qui le brûlent à coups de pistolet. Deux ou trois amies de la fiancée se placent successivement à la fenêtre ; à chaque apparition, les chausseurs crient : — Non, ce n'est pas celle-là, mais donnez-la, nous la voulons. Enfin, la fiancée paraît : — C'est elle, disent toutes les voix. Nous la voulons, ouvrez-nous.

Quelques instants s'écoulent et l'on ouvre. Les chausseurs entrent précipitamment. Pas de fille. Où est-elle ? Ils cherchent dans toutes les chambres, ils ouvrent les armoires, rien. Celui qui la trouverait l'embrasserait, mais elle est si bien cachée sous le foin, dans un coin de la grange, que la mère, voyant les chausseurs fatigués, et sachant qu'ils ne doivent ni boire ni manger avant d'avoir découvert la fille, l'indique au grand chausseur, qui use de son droit en l'embrassant. Les personnes de la maison se hâtent de servir un vin chaud, des viandes, du salé, mais à peine a-t-on mangé un morceau et trinqué, que la fiancée et le grand chausseur donnent le signal de la danse. Danse courte, le temps presse. Le plus proche parent du grand chausseur n'y participe pas ; il est à l'écurie, poursuivant les poules, et il en a bientôt pris trois ou quatre. Il respecte le coq, qu'on ne peut enlever que lors du mariage de la plus jeune fille de la maison, et que, ce jour-là, on emportera triomphalement avec une poule blanche. Il rentre, sa capture à la main, et ses camarades le reçoivent en chantant :

Nous avons une poule toute entrelardée,
Et nous l'avons gagnée et nous l'emmenerons,
Et nous emmenerons la fille de la maison.

La fiancée s'est habillée, mais le grand chausseur cherche en vain les souliers qu'il lui a apportés ; on les lui a dérobés ; il somme ses amis

1. Mannequin.

de les lui rendre et, après quelques résistances, peut enfin faire son office et chausser la fiancée. Celle-ci prend alors des cravates de soie toutes fleuries, et en commençant par le grand chausseur, à qui elle donne la plus belle, les pique au côté gauche de la veste de chaque chausseur. On va partir. Dès que la fille est sur le seuil de la porte, le père la remet au grand chausseur : — Prenez-la, dit-il, elle n'est plus d'ici.

La troupe s'organise. En tête, les quatre sapeurs avec leurs haches luisantes et leurs chevaux ornés de rubans rouges.

Un palefrenier les accompagne.

A quelques pas de là, le ménétrier, dans sa voiture.

Sur un cheval blanc, la tête surmontée d'une plume blanche, la fiancée. Elle est comme gardée par le grand chausseur, qui marche à sa droite, et un second chausseur, qui marche à sa gauche. Chacun d'eux tient l'extrémité d'un ruban enroulé autour de la captive. Derrière, vient le *poulailler*. Deux poules, un ruban vert au col, pendent aux flancs de son cheval. Il en porte à la main une troisième, toute enveloppée d'un ruban écarlate. Sur des chars à bancs, le père, la mère, les proches parents et les jeunes amies de l'épousée. Les bagages suivent. Les chausseurs ferment la marche.

Au son du violon, la troupe s'ébranle. Elle a à peine quitté le hameau qu'elle trouve le chemin barré de poutrelles, de débris de bois et de cailloux fraîchement entassés ; les sapeurs écartent prestement l'obstacle, et on repart au bruit de la chanson :

1 Voici le printemps, que tout se renouvelle,
On dit que les amants nen changent de maitresse.
Le bon vin m'endort et l'amour me réveille [1].

2 Change qui voudra, que la mienne est fort belle,
Elle a les yeux brillants et la bouche vermeille.
Le bon vin m'endort et l'amour me réveille.

3 Un de mes amis me vient dire à l'oreille :
— Ami, prends garde à toi, qu'on va te couper l'herbe.
— Toute herbe qui est coupée, il n'en vient de plus longue.
Le bon vin m'endort et l'amour me réveille.

4 Bridez mon cheval et mettez-y la selle,
C'est pour aller voir ma mie, ma maitresse.
Le bon vin m'endort et l'amour me réveille.

5 Aux quatre coins du lit, une pomme d'orange,
Mais au milieu du lit, le rossignol y chante.
Le bon vin m'endort et l'amour me réveille [2].

---

1. Ce refrain se rencontre dans une chanson du Berry. Voy. Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot *endeurmir*.

2. Dit par J.-B. Tiocreux et Fournel-Baudier, de Marlhes. — Le 4e et le

A un détour de la voie, des jeunes gens ont tendu un ruban qui semble clore toute issue. Près d'eux est une table couverte de liqueurs et de friandises. Dès qu'ils aperçoivent les sapeurs, ils les prient fort poliment de s'arrêter. Ils voudraient offrir des rafaîchissements à la fiancée. Le cortège se rend à leur désir. La fiancée, le grand chausseur, la noce entière boit une goutte de liqueur et le grand chausseur dépose dans un plat d'étain une ou deux pièces blanches; la fiancée donne parfois autant que le grand chausseur, le plus souvent la moitié, les autres chausseurs versent à leur guise ; on se remet en route, et l'on chante :

1 — J'ai quatorze ans, ma mère, je veux me marier,
Jen suis fille dans l'âge de me mettre en ménage,
J'ai quatorze ans passés, je veux me marier.

2 La mère dit à sa fille : — Quel amant voulez-vous ?
— C'est un garçon de ville, d'une riche famille,
Un garçon boulanger, savoir si je l'aurai.

3 La mère dit à sa fille : — Va-t-en-z-à la recette,
Ecris lui-z-une lettre, une lettre bien faite,
A ce jeune garçon, qu'il vienne à la maison.

4 Le garçon reçut la lettre, n'a bridé son cheval,
N'a pris sa bayonnette, son chapeau sur l'oreille,
Son sapre à son coté, va voir sa bien-aimé'.

5 Arrivant à la porte, trois petits coups frappant :
— Bonjour la compagnie, sans oublier ma mie,
Celle que mon cœur aime tant, nen perdrai-je mon temps?

6 La mère dit à sa fille : — Va-t-en tirer du vin,
Du meilleur de la cave, et mets-le sur la table,
Un membre de mouton, pour ce jeune garçon.

7 Le garçon dit à la fille : — Allons nous promener,
Le long de la rivière ; j'en parlerai à mon père
Et à ma mère aussi, ça leur fera plaisir.

8 Le père voyant ses promesses, leur dit tout en riant :
— Que les herbes sont fleuries, les roses sont ébandies!
Que ça me fait plaisir de vous voir réunir !

Nous arrivons à Marlhes ; à l'entrée du bourg s'élève un véritable rempart, une barricade faite de roues de char et de vieilles herses ; au pied fume de la paille enflammée ; on se demande comment on pourra pénétrer dans la place. Les sapeurs descendent de cheval, cherchent à

5e couplet ne paraissent pas appartenir à la chanson. Fréquemment, l'on chante des couplets d'amour pris de divers côtés, et qui n'ont entre eux aucun lien, si ce n'est qu'ils expriment un même sentiment en un même rythme. L'avant-dernier couplet est le début d'une chanson, fort répandue chez les Basques; le dernier se rencontre dans l'*épithalame du cordonnier*, connu à peu près partout, du pays messin à la vallée d'Ossau.

éteindre le feu, coupent le bois, mais la plupart du temps la besogne serait trop longue : on tourne l'obstacle, on entre dans le village par un autre point, et on gagne, musique en tête, l'hôtel. Le fiancé est là, qui attend la fiancée et la reçoit dans ses bras, on va à la mairie faire enregistrer [1] son mariage [2] ; puis on se rend à l'église ; le mari a devancé le cortège et y est déjà. C'est le grand chausseur qui conduit l'épousée jusqu'au seuil de l'église, où le père la prend pour la mener à côté de l'époux.

Le prêtre commence les prières, bénit la main droite que les époux se donnent [3], bénit un anneau déposé dans un bassin [4], l'en extrait, le présente à l'époux qui l'introduit jusqu'à la seconde phalange de l'annulaire gauche de l'épouse, qui, à son tour, le place à la troisième phalange [5]. Quelquefois une pièce de monnaie est bénie en même temps. Elle sera précieusement gardée comme gage de bonheur. Mais cet usage tend à disparaître. Une messe suit toujours la cérémonie nuptiale.

Au sortir de l'église, la mariée, embrassant le grand chausseur, pique à son côté droit une cravate, seconde livrée qui le distingue plus encore

---

1. Terme d'usage.

2. Toilette des époux :

Costume de la mariée : robe de soie ou marron ou noir ; châle de couleur ; couronne de fleurs d'oranger sur la tête, bouquet de fleurs d'oranger sur la poitrine, fleurs d'oranger en boucles d'oreille.

Costume du mari : habit noir à demi-pans ; pantalon noir ; chapeau de feutre de moyenne forme.

Une vieille femme de Marlhes, mariée en 1808, m'a donné sur le costume de noces du temps les indications suivantes.

Mariée : robe en drap cerise ; cotillon (jupe de dessous) d'*aumal* rouge (*aumal rouge* exprime, pour elle, une étoffe d'un rouge foncé ; peut-être ce mot, au lieu de caractériser la couleur, indique-t-il la nature de l'étoffe, qui était de laine) ; tablier de soie, avec bavette (*davantai*), rouge, rayé de filets noirs ; mouchoir de soie blanc à fleurs rouges ; bas blancs, ou noirs, ou chinés ; souliers avec rosette en ruban noir. Marié : veste rouge, et sur la veste casaque garance ; cravate blanche ou rouge ; gilet rouge ou blanc. Un vieux rigodon dit :

La vesta roudza, lo dzilé blan,
Acoué la modo dau paysan.

Culottes rouges et guêtres de même couleur, remontant jusqu'au milieu de la cuisse ; souliers à boucle argentée : chapeau de feutre à larges bords mobiles, se redressant à volonté et par un cordonnet pouvant s'accrocher à la calotte.

3. Si la femme veut commander dans le ménage, on dit qu'elle doit imposer sa main sur celle de l'époux, et non la tenir dessous.

4. Cet anneau, la femme ne devra jamais le quitter. Si elle s'en dépouille, elle brûlera dans le purgatoire un temps égal à celui durant lequel elle ne l'aura pas porté. Veuve, elle le gardera, un nouvel anneau viendra le doubler. Morte, si on le lui enlève pour ne pas en perdre la valeur, on le remplacera par un autre d'un prix moindre. Le signe du mariage ne disparaîtra pas. Il restera fixé à son doigt, qu'elle soit vivante ou qu'elle soit morte.

5. La femme, dit-on, pour que le mari n'ait pas sur elle trop d'autorité, devra empêcher qu'il ne fasse pénétrer l'anneau au delà de la seconde phalange, elle doit le saisir à la transition et le mettre elle-même plus avant.

de ses camarades. Elle distribue des dragées à tout le monde, gens de la noce et curieux accourus pour la voir[1]. La troupe se recompose ; sapeurs, violon, l'époux et l'épouse, la sœur de celle-ci au bras du grand chausseur, les près parents, les chausseurs et les invités se rendent processionnellement à l'hôtel, devenu pour cette journée la maison du mari. Ils n'y sont pas arrivés que des jeunes gens viennent offrir aux mariés, les uns un vin corrompu, les autres un pain gâté. Mais l'époux a été prévoyant, il n'a pas besoin pour réconforter son épouse et ses invités d'aliment ou de boisson de hasard, il tire de sa poche un flacon de liqueur, le présente à sa femme qui boit la première, il boit ensuite, et, après lui, ses invités boivent à la ronde[2]. Nous sommes à l'hôtel, la porte s'ouvre, non sans résistance, un balai couché sur les dalles gêne les battants. Qui le relèvera, la femme ou le mari ? La femme le saisit lestement, en donne vivement deux ou trois coups sur le sol et le jette dehors. L'assistance applaudit et ne manque pas de dire : Celle-là chassera bien *Patouillard* de la maison[3] !

De la première pièce, qui est la cuisine, on passe à la salle à manger. Il est midi, la table semi-circulaire est couverte d'une nappe blanche, d'assiettes brillantes, de bouteilles à portée de chaque main. Au milieu, à une place d'où ils voient tout et où ils sont vus de tous, s'assoient l'époux et l'épouse. D'un côté se mettent, par rang de proximité, les parents ; de l'autre, les personnes les plus qualifiées[4] ; les chausseurs prennent leur place assez librement, ayant à côté d'eux les amies de leur choix. Parmi les convives, voilà le balandraud, en habit neuf[5], et la

---

1. Au commencement de ce siècle, la mariée portait, attachée à la ceinture, une vaste poche pleine de dragées, et chacun y puisait à volonté.

2. Au Monastier (Velay), quand se marient deux jeunes gens d'un hameau situé à trois ou quatre kilomètres du bourg, et que mariés et invités, venus à la messe à cheval, doivent regagner pour le repas la maison du mari, au sortir de l'église, après être montés à cheval, les gens de la noce se rangent sur une même ligne, mariés au milieu, le mari sort de sa poche une bouteille de liqueur, y boit, la donne à sa femme qui boit ensuite, et tous les invités boivent successivement. Ce n'est qu'après l'accomplissement de cette cérémonie que la noce reprend le chemin du hameau.

Il existe, en Quercy, un usage remarquable. Le garçon d'honneur, la messe dite, court à la maison où se rendra la noce. Il prend une serviette, une cuillère, une écuelle, y vide de la soupe qu'il présente à leur arrivée aux nouveaux mariés ; ceux-ci mangent dans l'écuelle avec la même cuillère et s'essuient à la même serviette. Puis l'écuelle est remplie de vin et les époux y boivent tour à tour. Cela s'appelle *boire à chabrot*. — Je dois cette communication à M. Daymard, ingénieur civil à Sérignac, canton de Puy-l'Evêque.

3. Chasser la malpropreté, dont Patouillard est la personnification. Patouillard se rencontre aussi comme nom de famille.

4. Terme qui désigne un notaire, un maire, un adjoint et quelquefois le propriétaire d'un grand domaine.

5. Cet habit est un cadeau du mari. Le balandraud, pour prix de ses services, reçoit tantôt un habit, tantôt des chemises. D'un balandraud qui a réussi,

balandraude ; la tailleuse[1], qui a coupé et cousu la robe de noce. On apporte de gros quartiers de bœuf, un jambon, et d'autres mets substantiels parmi lesquels, aujourd'hui, le riz ne figure pas nécessairement[2]. Après un bénédicité silencieux, on mange d'un robuste appétit. Bientôt les jeunes gens frappent des pieds et réclament la danse. L'époux et l'épouse, au milieu de la salle, ouvrent le bal par un rigodon auquel tout le monde se joint, puis bourrées et rigodons s'entresuivent. Les danseurs ne suspendent leurs plaisirs que pour se remettre par moments à table, rétablir leurs forces, et chanter les chansons qui leur traversent l'esprit, qu'elles aient ou non trait au mariage. Reproduire ces chansons dans leur désordre serait de nul intérêt au lecteur. Il préférera lire trois *rossignolets*[3], dont deux, populaires à Marlhes, peuvent très bien se rencontrer, au repas de noces, sur les lèvres d'un convive.

1 Entre Paris et Lyon, je rencontrai une fille,
Je rencontrai une fille, qu'ille est parfaite à mon gré,
Ça ressemble ma maîtresse que j'avais du temps passé.

2 Oh ! je lui dis tout en riant : — Voulez-vous être ma mie?
— Oh ! non, non, respondit-elle, je veux pas me marier,
Vous êt' un garçon trop riche, peut-être me laisseriez.

3 — Garçon trop riche jen suis pas, jen suis pas le fils d'un prince,
Jen suis pas le fils d'un prince, ni le fils d'un grand seigneur ;
Aime-moi, charmante blonde, jen serai ton serviteur.

4 — Si vous étiez mon serviteur, mais vous n'iriez pas en guerre :
Tout garçon qui va-t-en guerre est en danger de mouri,
S'éloignant de sa maîtresse, s'approchant de l'ennemi.

5 Quand je serai au régiment, je t'enverrai une lettre,

---

on dit, je ne sais pourquoi : *Il aura chemise à trois pans*. Jamais on ne manque d'inviter le balandraud au repas de noces. Je n'ai pas entendu dire pourtant qu'une infraction à cet usage exposât l'époux forézien à avoir l'aiguillette nouée la première nuit de ses noces. C'est un danger qu'en pareille occurrence on eût redouté, il y a cinquante ans, dans la Charente, voisine du Limousin.

1. Couturière en vêtements.

2. Des vieillards se souviennent qu'en leur enfance on mangeait du riz aux repas de baptême, de mariage et d'enterrement. Aujourd'hui, on n'en mange qu'accidentellement aux baptêmes et aux mariages, mais aux repas d'enterrement, on ne manque jamais d'en servir. Les parents d'un malade dont la santé se rétablit lui expriment cette amélioration en disant : On voit bien que tu ne veux pas nous faire manger du riz cette fois-ci.

3. *Rossignolets, rossignolettes,* nom que donnent les jeunes filles aux nombreuses chansons dans lesquelles le rossignol figure comme messager. Nous croyons, en nos campagnes, que le rossignol associe son existence à celle de l'homme. On dit de lui qu'il ne saurait vivre en lieu désert : qu'il bâtit son nid toujours près d'une maison ou d'un hameau ; qu'il ne chante que quand il sait que quelqu'un l'entend et qu'il le peut réjouir ; que, la nuit, il accompagne en chantant le voyageur qui chemine seul dans les bois. — M. E. Rolland, dans son livre *Les oiseaux sauvages* (p. 275 et suiv.), a réuni plusieurs *rossignolets*.

Je t'enverrai une lettre par le grand rossignolet,
Par le rossignol sauvage, voyageur des amoureux.

6 Rossignolet n'a pas manqué, sur la belle se repose.
— Oh ! voilà, voilà, la belle, la lettre de votre amant ;
Il est sur la mer volante [1], vous fait bien ses compliments.

7 — Entre, entre, rossignol, entre, entre dans ma chambre,
Entre, entre dans ma chambre, prends de l'or et de l'argent
Pour passer la mer volante, pour aller voir mon amant.

8 — [2] Je n'ai pas besoin d'argent, j'ai bien quatre plumes blanches,
J'ai bien quatre plumes blanches, qui valent de l'or et de l'argent,
Pour passer la mer volante, pour aller voir votre amant [3].

A toi je m'adresse, 1
Petit rossignolet charmant,
Va-t-en jusqu'à l'arméie,
Trouver mon amant.

Mais porte-lui, je t'en prie, 2
Dedans ton bec cet anneau d'or,
Dis-lui que sa mie
S'approche à la mort.

Rossignolet sauvage 3
Prend son aimable volé,
Par son doux langage,
Il s'est envolé.

Oh ! oui, il est arrivé 4
Dans ce pays flamand,
Tout bien arrangé,
Joli et charmant.

Rossignolet se pose 5
Sur la tente de cet amant,
Doucement l'appelle,
Lui dit doucement :

— Amant, sors de ta tente, 6
Je suis ici pour te venir voir.
Ta beauté charmante,
A toi le bonsoir.

---

1. J'ai recueilli de cette chanson très répandue sept leçons. Dans trois, les trois derniers couplets portent le mot *volante ;* dans une, qui m'a été communiquée, mon correspondant avait d'abord écrit *volante*, il l'a maintenu ; par oubli peut-être, au 6e couplet, il l'a effacé pour le remplacer par *colante ;* une variante porte *jolie* aux deux avant-derniers couplets, *volante* au dernier ; une porte uniformément *coulante* ; une autre, *courante. Courante* est un adjectif fréquemment joint au mot *mer ;* cette association paraît désigner une rivière. C'est du moins le sens qu'elle a dans une chanson qui débute ainsi : « Allons, mie, nous promener le long de cette mer courante » ..... et, dans plusieurs couplets suivants, cette mer, près de laquelle l'amant a entraîné sa mie, n'est autre qu'une rivière : « Déchausse-toi, déshabille-toi, dans la rivière jette-moi » ..... et plus loin : « lui a donné un coup de pied, dans la rivière l'a plongé ».

2. Variantes. Saint-Priest-la-Roche.
J'ai pas besoin d'or et d'argent pour passer la mer volante,
J'ai bien quatre plumes blanches, qui valent bien trente deniers,
Pour passer la mer volante, m'embarquer sans marinier.

Fraisses.
Mais diso donc, rossigno, as d'argent pour ta dépense ?
— J'ai une plume volante qui men vaut quatre deniers,
Pour passer la mer courante, sans barque ni marinier.

Vorey.
Oh ! non, non, je nen veux rien, je nen veux rien que ma plumette,
Je nen veux rien que ma plumette et mon habit de chadronnier (chau-
Je passerai la mer coulante, sans bateau, sans marinier. [dronnier) :

3. Cf. de Puymaigre, *Romania*, 1874 : *Chants populaires de la vallée d'Ossau*, p. 97.

L'amant sort de sa tente,
Pleurant son sort,
Pleurant sa maîtresse,
Voyant l'anneau d'or.

— Oh ! oui, ce sont les gages,
Que ma mie a reçus de moi,
Sur ces pâturages ;
Ille me les renvoi'.

— Si tu l'aim' encore,
Je lui ferai tes compliments,
Demain-z-à l'aurore,
Au soleil levant.

A la première armée,
Je rentrerai dedans le bois,
Voyant la bergère,
Gardant son troupeau.

— A toi je m'adresse,
Petit rossignolet charmant,
Va-t-en dire à ma maîtresse,
Que si faisait un autre amant,
Je perdrais la vie,
Dans le régiment.

— Belle, reprenez vos gages,
Reprenez vos amours ;
L'amant qui vous aime,
Vous aime toujours.

Oh ! oui, il jure, il proteste,
Qu'un jour fera votre bonheur ;
Attendrez, la belle,
Cherchez pas ailleurs [1].

1 Y a-t-une bergère dans le bois,
Je l'ai entendu pleurer plusieurs fois
Pleurant son serviteur,
C'est un amant trompeur,
Pleurant son cher amant,
Qui ne revient pas dans le bois charmant.

2 — Rossignolet du bois charmant,
Toi que j'aime tant, depuis si long-temps,
Prends mon fuseau d'argent,
Porte-le à mon amant,
Et dis-lui, sans mentir,
S'il ne revient pas, je m'en vais mourir.

3 Rossignolet n'a pas manqué,
A pris le fuseau [2], il s'est envolé,
Traversant ces grand's eaux,
Montagnes et ruisseaux,
Montagnes et verts prés,
Pour aller trouver ce mignon berger.

4 Autant de loin l'a vu venir,
Son petit cœur n'en tient souspir,
— Eli, ma douce Eli,
A quoi tant de souspirs,
A quoi se chagrimer,
Pour aller trouver ce mignon berger !

5 N'a fait le tour de son troupeau,

1. Écrit sous la dictée de Jean-Claude Girard, de Roche-en-Régnier.
2. Variante. Sa *béchéz*, suivant une leçon de Saint-Priest-la-Roche, près Roanne. Le paysan qui m'a communiqué cette leçon n'écrit point *ne*, *se*, mais *ni*, *si*. Cette substitution de l'*i* à l'*e* se constate à partir du Roannais.

N'appelle son chien, lui disant : — Tant beau !
Prends soin de mon troupeau,
Tandis que sous l'ormeau
On va m'y voir mourir,
Puisque cet ingrat ne veut pas venir !

Un jour de mariage, on ne saurait renfermer sa joie entre quatre murs. Elle doit éclater au dehors et tout le monde en être témoin. On quitte l'hôtel, on parcourt les rues, en chantant :

1 J'ai fait l'amour à une brune, je ne sais pas si je l'aurai,
La plus belle fille du monde, si je l'ai pas, jen serai malheureux.
2 — Tu dis que je suis ta maitresse et tu tromps' assurément,
Je l'ai connu en tes finesses que tu n'es pas mon fidèle amant.
3 — Belle, si tu voulais me croire, je te donnerai de mon sang,
Je t'en donnerai un plein verre et tu en connaîtras l'amitié d'un amant.
4 Belle, si tu veux pas me croire, je m'en irai servir le roi,
Je m'en irai dans la Lorraine et tu en connaîtras l'amitié d'un amant.
5 — Si tu t'en vas dans la Lorraine, je m'en irai dans un couvent,
Dans un couvent de religieuses, prierai Dieu pour mon fidèle amant.
6 J'ai tant pleuré, versé de larmes, tous les ruisseaux 'n ont débordé, [train[1].
Petits ruisseaux, grandes rivières, tous les moulins 'n en moulent-z-à grand

Après s'être montré partout, on danse en plein air une farandole, puis on revient manger et danser. Il est près de onze heures, quand une voix demande le silence. Tout se tait. Chacun reprend sa place autour des tables. Au milieu de la salle, sur des chaises à eux destinées, les époux viennent s'asseoir. Devant eux, s'avancent un jeune homme et une jeune fille, suivis d'un enfant qui porte un bouquet et un gâteau ; ils saluent et entonnent la *Chanson du mariage :*

1 Nous sommes venus vous voir du fond de nos villages,
C'est pour vous témoigner la joie du mariage ;
Vous voilà tous les deux, soyez les bienheureux.
2 Le mari que vous prenez, l'on dit qu'il est fort sage,
L'on dit qu'il est fort beau[2] pour conduire un ménage :
Oh ! le drôle[3] talent ! que le prix en est grand !

---

1. Cette image des ruisseaux grossis par les larmes, que nous avons déjà vue, clôt souvent les chansons d'amour. Nous la retrouvons dans l'une d'elles assez gracieusement exprimée :

J'ai tant pleuré, versé de larmes,
Que les ruisseaux sont débordés,
Tous les ruisseaux sont débordés et les rivières,
Tous les moulins s'en vont mouvant,
Mon pauvre cœur s'en va mourant.

2. Variante : *bon*. Beau, qui a dans notre pays *brave* pour synonyme, s'emploie volontiers pour désigner quelqu'un d'actif.
3. Var. : *Joli. Drôle, joli*, synonymes d'*utile, précieux.*

3 Quand l'on dit son mari, souvent l'on dit son maître;
Les maris ne sont plus ce qu'ils ont promis d'être,
Fidèles et soumis le restant de leur vie.

La jeune fille offrant le bouquet :

4 Madame la mariée, la couronne sur la tête,
Le ruban blanc au cou, à la vue de nous tous :

5 Acceptez ce bouquet, madame la mariée,
Acceptez ce bouquet, que ma main vous présente :
Il est fait de façon pour vous faire comprendre
Que vos belles couleurs passeront comme ces fleurs.

Le jeune homme offrant le gâteau :

6 Acceptez ce gâteau, monsieur le marié,
Acceptez ce gâteau, que ma main vous présente :
Il est fait de façon pour vous faire comprendre
Qu'il faudra travailler un jour pour en gagner.

7 Aujourd'hui le grand festin, tout le monde vous honore;
Peut-être que demain, ça durera-z-encore,
Mais passés ces deux jours, vous resterez chez vous.

8 Vous n'irez plus aux bals, madame la mariée,
Vous n'irez plus aux bals ni même aux assemblées,
Vous garderez la maison, du temps que nous irons[1].

9 Si vous avez chez vous quelque fille à conduire,
Ah! conduisez-la bien, qu'il n'y aye rien à dire,
Vous seriez tous les deux responsables devant Dieu.

10 Adieu, château brillant, le château de mon père,
Où j'ai passé mon temps, où j'ai fait bonne chère,
Adieu plaisirs et joies, les filles comme moi,
Adieu ma liberté, n'y faudra plus penser[2].

L'épouse embrasse la chanteuse, l'époux embrasse le jeune homme, ils se saluent, et l'émotion qu'a causée le chant passée, le bruit recommence.

Tout à coup, on voit le *poulailler* entrer avec ses poules d'une main et un plat de l'autre. Il fait la quête des poules, dont le produit servira au

---

1. Quelques personnes ajoutent :
Et vos charmants attraits ne reviendront jamais.

2. Cf. A. Guerry, *Mémoires de la Société des antiquaires*, VIII, 451. Usages et traditions du Poitou; deux chants.
Ampère. *Instructions relatives aux poésies populaires de la France.* Leçon bretonne, 49; traduction d'une leçon poitevine, 50.
Champfleury. *Chansons pop. des provinces de France.* Leçon poitevine, leçon bretonne, 157.
J. Bujeaud, II, 23; chanson de la mariée; 26, Rossignolet des bois.

[illegible] que, le dimanche le plus prochain, les chausseurs offriront aux époux. Le grand chausseur met le premier sa monnaie, les autres chausseurs versent moitié de ce qu'a donné leur chef.

Les époux ont choisi le moment où la quête occupait l'assistance pour s'esquiver. On les cherche en vain. Ils ont mis les sapeurs chargés de les surveiller en défaut. On va à la maison du mari. Mais celui-ci, pour n'être pas inquiété durant la première nuit, s'est retiré dans une maison étrangère. A force de recherches, on apprend où il est couché, et on se propose de l'aller visiter de grand matin. Dès l'aube, une première bande, lanterne allumée en main, bien que le jour éclaire, envahit la chambre des époux et leur présente une écuelle pleine d'une soupe mêlée de cendres, une seconde bande leur porte un pot à eau et un linge, et leur offre une bouteille d'une liqueur réparatrice [1]. On les emmène déjeuner, et après les avoir invités pour le dimanche suivant, on se sépare au bruit de ce refrain :

Retirez-vous, gens de la noce,
Retirez-vous, car il est jour ;
Nous avons marié nos filles,
Nous n'avons plus besoin de vous.

A Marlhes, il est rare qu'aujourd'hui les familles des époux fassent, le lendemain des noces, célébrer pour leurs parents morts une messe [2], à laquelle tous les gens de la noce sont conviés et assistent en grand deuil.

Les époux, les très proches parents, les chausseurs se retrouvent, le dimanche suivant, au repas [3] où l'on mange les poules dérobées à la

---

1. Quelquefois vient une seule bande ; les uns apportent à l'époux une soupe mêlée de cendres ; d'autres, un vin chaud à l'épouse.

2. Cet usage, encore pratiqué à Tence, paraît avoir été très répandu dans les montagnes du Forez méridional et dans le Velay. Une vieille chanson recueillie à Marlhes (*Romania*, 1873, p. 457) nous montre un damné énumérant, parmi les causes de sa damnation, celles de n'avoir jamais payé sa bague de noces ni fait dire la messe de *refolie*, nom qu'on donnait à la messe noire du lendemain des noces :

O mon mari, si tu es là, viens-moi parler, je te nen prie,
Viens-moi parler et dites-moi la cause que tu es damné ?
— O femme, t'en souviens-tu pas, que le grand jour de noutre nouce,
La bague d'or que je t'ai donnée, elle n'est pas encore payé'?
O femme, t'en souviens-tu pas que la grand'messe qu'on doit dire,
Est la messe de refolie, elle n'est pas encore dite?

Une messe de mort, le lendemain des noces, se dit encore en certaines parties de la Lorraine (Richard, *Traditions pop. de la Lorraine*, 214) et dans le Sauterre picard.

3. *Repas des poules* est le nom qui le désigne à Marlhes. A Bourg-Argental [illegible], il s'appelle *les Requis*. L'usage d'un repas de retour de noces, offert aux mariés par le garçon d'honneur et ses jeunes amis, est très répandu. Nous le retrouvons à Vorey. On dit là : *faire la rézanlye ou rézanye des noces*. Ce mot ne s'applique pas exclusivement au repas de retour de noces. Quand on a tué

maison de la mariée [1]. Les chansons les plus diverses se donnent carrière en ce repas ; dans l'une, la femme se lamente ; dans d'autres, on se moque du mari. Les voici, sans plus de transition que les chausseurs n'en mettent eux-mêmes.

1 L'autre jour je me promène tout le long de la mer ;
J'ai entendu le rossignolet chanter dans son langage :
— Malheureux sont tous les garçons qui rentrent en ménage.

2 Pour entrer en ménage, faut avoir de l'argent,
Il faut nourrir femme et enfants, payer taille et louage,
Voilà le pauvre paysan, payer l'apprentissage.

3 Le jour de vos fiançailles, belle, divertissez-vous.
Oh ! la belle, divertissez-vous avec vos parentages :
Quand viendra le lendemain, vous y perdrez courage.

4 — Le lendemain des noces, quel habit prendrai-je ?
Ah ! je prendrai mon habit noir, l'habit de pénitence ;
Mon cher époux prendra l'habit de patience [2].

5 Le lendemain des noces, quel mouchoir prendrai-je ?
Ah ! je prendrai mon mouchoir blanc, pour essuyer mes larmes,
Adieu plaisirs, adieu beau temps, triste jour, je m'engage.

6 Le lendemain des noces, les sergents sont entrés.
— Qu'est tout ceci, qu'est tout cela, qui sont ces badinages ?
— Nous n'avons pas besoin de vous, pour faire notre ménage.

7 Sa belle-mère lui vient dire d'un air bien rudement :
— Il faut vendre tous vos joyaux, toutes vos belles robes ;
Mais quand nous aurons tout payé, en acheterons d'autres.

8 Alors la pauvre fille s'en va tout en pleurant :
— Père, vous m'avez mariée au fils d'un ivrogne :
Toujours est dans le cabaret, nen fait pas autre chose.

9 Son cruel de père, si n'a pris un bâton :
— Je te l'avais bien dit que, dans le mariage,

---

un cochon, on invite d'ordinaire ses voisins à venir en manger ; les invités disent en plaisantant : Nous sommes d'enterrement ; nous allons faire *rézanlye* du cochon.

A Saint-Amans, près Mende, on dit : faire l'*estindal*. J'ai lu dans un opuscule de M. Renault (*Un mariage dans le Passais normand*), qu'on appelait *fouette-chat*, le repas très plantureux et très ruineux qu'en Passais, après le mariage, on donnait aux époux.

1. A Tence (Velay), les poules ne sont pas mangées. On les garde dans la maison du mari et, si elles ne cherchent point à en sortir, c'est signe que la femme se plaira dans son ménage.

Ces poules, destinées à être conservées, ont été portées et tenues à l'église par le poulailler durant la messe de mariage.

Ladoucette (*Histoire des Hautes-Alpes*, p. 456) parle des jeunes gens d'une commune voisine de Metz qui, à l'église, au moment de l'offrande de la messe nuptiale, tenaient des volailles à la main.

2. Var. Le chapeau de patience.

Il fallait prendre des soucis, quitter le badinage.

10 La pauvre fille pleure, en pliant son paquet :
— Est-il[1] possible de quitter l'endroit de ma naissance,
Là où j'avais tant demeuré en grande réjouissance !

1 Garçons de mon village, vous qui êt' à marier,
Nen prenez pas de fille si jolie,
Serait trop belle pour vous. Vive l'amour !

2 Car moi j'en ai pris une, qu'elle court toute la nuit,
Elle se rend qu'au point du jour, ma pauvre femme !
Elle se rend qu'au point du jour. Vive l'amour !

3 Ah ! je lui ai dit : — Ma femme, d'où, diable, venez vous ?
— Je viens de voir mon père, foutu bête,
De repiquer des choux. Vive l'amour !

4 Ah ! je lui ai dit : — Ma femme, quant, diable, gagnez-vous ?
— Dix écus par semaine, foutu bête,
Ça fait cent sous par jour. Vive l'amour !

5 Ah ! je lui ai dit : — Ma femme, de cet argent qu'en ferons-nous ?
— Nous en acheterons des chèvres, foutu bête,
Les cornes seront pour vous, diable de fou !

6 Ah ! je lui ai dit : — Ma femme, les corn' où les mettrons-nous ?
— Nous les mettrons sur ta tête, foutu bête,
Le chapeau couvrira tout. Vive l'amour[2] !

Cette chanson, où la femme berne son mari, en rappelle une autre, où le mari n'est pas mieux respecté et qu'on chante en toute occasion.

1 Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
A qui était-il ce chevale, morbleu !
Qui était hier soir dans l'écurie ? ventrebleu !

2 — Je suis soumise à mon mari et mon mari j'aime le mieux :
Ce n'était pas un chevale, morbleu !
C'était notre vache noire. J'aime le mieux !

3 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
La vache porte-t-il la selle ? morbleu !
La vache porte-t-il la selle ? ventrebleu !

4 — Je suis soumise à mon mari et mon mari j'aime le mieux :
Ce n'était pas une selle, morbleu !
C'était l'ombre de ses cornes. J'aime le mieux !

5 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
A qui étaient-il ces culottes, morbleu !
Qui pendaient hier derrier la porte ? ventrebleu !

---

1. Quelques-uns disent *est-el*. *El* pour *il* s'emploie fréquemment par les personnes âgées. Au féminin, elles disent souvent *illes* pour *elles*.
2. Cf. Bujeaud, II, 76, *Le jaloux*.

6 — Je suis soumise à mon mari et mon mari j'aime le mieux :
Ah ! ce n'était pas des culottes, morbleu !
C'était mon cotillon de noce. J'aime le mieux !

7 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
A qui étaient-il' ces bottes, morbleu !
Qui pendaient par derrier la porte ? ventrebleu !

8 — Je suis soumise à mon mari et mon mari j'aime le mieux :
Ah ! ce n'était pas des bottes, morbleu !
C'étaient mes souliers de noce. J'aime le mieux !

9 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
A qui était-il ce sapre, morbleu ?
Qui était hier dessur la table ? ventrebleu !

10 — Je suis soumise à mon mari et mon mari j'aime le mieux :
Ah ! ce n'était pas un sapre, morbleu !
C'était mon couteau de table. J'aime le mieux.

11 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
A qui était-il ce chapeau noire, morbleu !
Qui était hier dessur la table ? ventrebleu !

12 — Je suis soumise à mon mari, et mon mari j'aime le mieux :
Ce n'était pas un chapeau noire, morbleu !
C'était ma coiffure de noce. J'aime le mieux.

13 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
Qui était-il ce personnage, morbleu !
Qui était couché hier à ma place ? ventrebleu !

14 — Je suis soumise à mon mari, et mon mari j'aime le mieux :
Ce n'était pas un personnage, morbleu !
C'était la fille du voisinage. J'aime le mieux.

15 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
Est-ce que la fille du voisinage, morbleu !
Porte la barbe au visage ? ventrebleu !

16 Je suis soumise à mon mari, et mon mari j'aime le mieux :
C'est qu'elle avait mangé des mûres [1], morbleu !
Ça lui avait sali la figure. J'aime le mieux !

17 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
Est-ce qu'entre mars et avril, morbleu !
Aux mûriers mûrissent les mûres ? ventrebleu !

18 — Je suis soumise à mon mari, et mon mari j'aime le mieux :
Oh ! oui, c'était bien des mûres, morbleu !
Elles étaient en confitures. J'aime le mieux !

19 — Oh ! dis-moi donc, Marion, oh ! dis-moi donc, Marion,
Que faut-il que je te fasse ? morbleu !
Faut-il que je t'écrase ? ventrebleu !

---

1. Quelques-uns disent *mûles*.

20 — Je suis soumise à mon mari, et mon mari j'aime le mieux :
Pardonne-moi cette faute, morbleu !
Demain, je t'en ferai une autre. J'aime le mieux[1] !

---

1. *Marion* se chante en Velay, tantôt en français, tantôt en patois. Les dentelières de Vorey, aux veillées d'hiver, en font une sorte de comédie. L'une d'elles joue la femme, l'autre le mari. Elles récitent plus qu'elles ne chantent. Je tiens de l'une de ces actrices (Sophie Gimbert) le dialogue qui suit :

1 Don venès-tiu, tanta cornarda[1] ?
Parbleù, Marioun !
2 — Vène de cuyi 'na salada.
Moun Dieù, moun ami !
3 — Em quau lay ierès-tiu-z-anada ?
4 — Emb' iuna da mé camarada.
5 — Là fèna portaon pa l'espasa !
6 — Aco-z-èra ma couligneta.
7 — La fèna portaon pa la braya !
8 — 'Co-z-èra ma roba troussada.
9 — La fèna portaon pa la barba !
10 — 'Co-z-èra 'na moula que mindzava.
11 — Te faya be coupa la testa.
12 — E que féya-vous de la resta ?
13 — Vou jitayé par la fenestra,
14 Lous escouliès[2] nen fayon festa.
15 — Pardouna-me équela faouta,
Moun Dieù, moun ami !
Car t'en fayé be d'aoutra,
Moun Dieù, moun ami !

Je dois à M. C. Chabaneau la communication d'une leçon, en patois baslimousin, qu'il a reçue de Tulle il y a quelques années de M. de Berques-Lagarde, et que je transcris comme terme de comparaison des deux dialectes.

1 En caou parlavas-tu, dimenche,
Morbleu, corbleu, Marioun?
En caou parlavas-tu, dimenche ?
2 — Ieou parlav' en nostro sirvento,
Moun Dièou, moun Dièou, moun ami !
Ieu parlav' en nostro sirvento.
3 — Las fennos n'on pas de moustacho !
4 — Avio minja de los amouros.
5 — Las fennos portan pas dé bradza !
6 — Avio sa raouba restroussado.
7 — Las fennos portan pas d'espazo !
8 — Avio so counillo et filavo.
9 — Ieou voli te coupa la testo !
10 — Et qué farez-vous dé la resto ?
11 — Lou gitarey per la fenestro.

En Lorraine, *Marion,* connue sous le nom de Chanson de la bergère, devient, *le mardi-gras*, une scène à deux personnages, jouée par des jeunes filles qui font suivre d'une quête leur représentation (Puymaigre, p. 215).

Cf. Tarbé, II, 98, Le mari soupçonneux.

Cf. d'Arbaud, *Chants pop. de Provence,* II, 152, Lous jalous. — Atger, *Revue des langues romanes*, juillet 1874, Lou galant. — Daymard, *Bulletin de la*

1. *Tanta cornarda*, locution injurieuse usitée en Velay.
2. Les cochons.

Quelquefois, à côté de ces couplets d'un comique impitoyable, se glisse une chanson qu'on appelle nouvelle, parce qu'elle a été récemment importée, ou par un terrassier de retour de quelque travail fait au loin, ou par un soldat depuis peu libéré du service.

1 Au jardin de mon père, les lilas sont fleuris,
Tous les oiseaux du monde vienn' y faire leurs nids.
Auprès de ma blonde qu'il fait bon dormi!

2 La caille, la tourterelle et la jolie perdrix,
Et la jolie colombe, qui chante jour et nuit.
Auprès de ma blonde qu'il fait bon dormi!

3 Et la jolie colombe, qui chante jour et nuit,
I chante pour les belles, qui n'ont pas de mari.
Auprès de ma blonde, qu'il fait bon dormi!

4 — Ne chantez pas pour moi, car j'en ai un joli,
Il est dans la Hollande, les z-Hollandais l'ont pris.
Auprès de ma blonde qu'il fait bon dormi!

5 — Que donneriez-vous, belle? j'irai vous le quéri.
— Je donnerais Versailles, Paris et Saint-Denis.
Auprès de ma blonde, qu'il fait bon dormi[1]!

« Où as-tu appris celle-là? demande-t-on au chanteur, —Au régiment; les Bretons de notre compagnie ne cessaient de la chanter. »

Le dimanche qui suit le dîner des poules, chez les paysans riches, le père de la mariée offre parfois un nouveau festin[2]. Mais bien peu de familles peuvent s'accorder un tel luxe.

Nous voyons reparaître les époux dans la soirée du mardi gras[3]. Dans la journée, les jeunes gens du bourg ont planté, sur la place, une

---

Société des études du Lot, 1878, 2e fascicule, Lou tsalous. — Cénac Moncaut, *Littérature pop. de la Gascogne*, p. 316, Las finessos de la Marioun (dialecte haut-gascon). M. de Puymaigre a trouvé, dans la vallée d'Ossau, le même chant, en béarnais.

Cf. Ferrari, *Canti Monferrini* p. 93, Il marito geloso. — Briz, *Cants catalans*, II, 69, La trapassera. — Wolf, *Primavera y flor de romances*, II, 52, Blanca-Niña.

Cette romance a été traduite par Damas-Hinard, *Romancero*, II, 281. M. Rathery (*Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1863) nous a donné la traduction d'un fragment du *Vieux Wichet et sa femme*, chant anglais voisin du nôtre. Déjà M. Ampère nous avait permis de lire en notre langue un chant danois, parallèle au petit drame de Marion (*Littérature, voyages et poésies*, I, 485).

1. Cf. avec la leçon donnée par Ampère, dans les *Instructions*, E. de Beaurepaire, *Etude sur la poésie popul. en Normandie*, p. 41. — La leçon ci-dessus m'a été dite par un jeune soldat, Jean Vial, de Fraisses.

2. On le nomme à Dunières (Velay) le *rejeaugné* (le remâcher ou remanger, d'après mon traducteur).

3. Le premier dimanche de carême, dans des localités voisines, Saint-Didier-la-Séauve, Monistrol, par exemple.

haute branche de sapin, surmontée d'un mannequin d'un sexe indéterminé. Ils l'ont environnée d'un bûcher[1] élevé, et sous le menu bois ils ont glissé de la paille mouillée pour irriter la patience de ceux qui auront charge d'y mettre le feu. Ce soin est imposé aux nouvelles mariées de l'année. A la nuit tombante, elles viennent au bras de leur mari accomplir leur devoir accoutumé. Pour rendre l'œuvre moins lente, elles ont la précaution de se munir d'une liasse de paille sèche. Le feu s'allume aux cris de joie de l'assistance. Jeunes gens et jeunes mariés, se donnant la main, dansent autour du brasier une farandole, qui ne cessera qu'avec la dernière flamme.

Victor SMITH.

---

1. On l'appelle *fugur*.

NOTE SUR LE CRÉOLE

QUE L'ON PARLE A L'ILE MAURICE

ANCIENNE ILE DE FRANCE.

De même que du latin vulgaire est sorti le français, celui-ci à son tour a donné naissance aux divers créoles qui se parlent dans nos colonies, où les émigrants français se sont trouvés en contacts continuels avec une population de race inférieure, notamment avec les nègres.

L'esprit borné de ces races, incapable de saisir bien des nuances du français, et l'impossibilité de prononcer certains sons qui n'existaient pas dans leur langue, ont modifié la phonétique et encore plus la flexion et la syntaxe du français. De ce contact sont nées des langues néo-françaises. Les divers créoles qui se parlent aux Antilles, en Amérique, aux îles Mascareignes, dans l'Océan indien, ont tous un air de famille, une ressemblance encore plus marquée que celle qui existe entre les langues néo-latines, et due probablement à leur plus grande jeunesse et à leur plus grande proximité de la langue mère. D'ailleurs cette langue mère, le français, est unique pour les idiomes créoles; et le latin vulgaire, lorsqu'il a donné naissance aux langues néo-latines, avait peut-être déjà perdu son unité, et subi les influences régionales qui devaient le transformer, ici en français, là en provençal, ailleurs en italien, etc. En dehors donc de la question de temps, la grande ressemblance qui existe entre les parlers créoles provient probablement de l'unité de la langue qui leur a donné naissance, le français jouant ici le rôle du latin vulgaire par rapport aux langues romanes.

Malgré cette unité d'origine, diverses influences venues, et du côté des Français colonisateurs, et du côté des esclaves, et des circonstances particulières à chaque colonie ont contribué à établir, entre ces langages frères, des différences qui ne sont pas seulement sensibles entre deux points extrêmes, mais que l'on peut saisir même entre deux colonies sœurs, comme les deux îles voisines de la Réunion et de Maurice.

Cette dernière ne commença à être colonisée qu'en 1715, par quelques

familles venues de la Réunion. Le créole qu'on y parle est donc une dérivation de celui qui est en usage à la Réunion ; il est très probablement le plus récent ; avant de pouvoir donner le résultat d'une étude d'ensemble, dont les éléments me manquent à présent, sur les divers créoles, je me contenterai de faire ici quelques observations rapides, malheureusement incomplètes, sur le créole parlé à Maurice.

Ce créole, formé pour l'usage commun, lien de communication entre les différentes races qui habitent l'île, est fort méprisé ; il ne s'écrit pas, et n'est employé par les blancs que pour se faire comprendre de leurs domestiques de couleur. Le planteur de Maurice ne parle créole qu'à ses serviteurs ou travailleurs, nègres ou indiens, et même à ses chiens de chasse, rejetant loin de lui l'idée que ce patois informe puisse jamais devenir une langue. Et pourtant, comme nous le dirons plus loin, le créole de Maurice grandit et prospère de jour en jour ; il s'achemine à la fortune d'une langue. D'ailleurs, les transformations par où a passé le français pour devenir le créole ont quelques points de ressemblance avec celles que le latin vulgaire a subies en formant le français et les autres langues néo-latines. C'est ce qui m'engage à mettre les courtes observations suivantes sous les yeux des philologues.

ORTHOGRAPHE.

Comme l'orthographe du créole est loin d'être fixée, je me permets d'employer une orthographe phonétique où chaque lettre représente, autant que faire se peut, le même son.

L'*e* muet à la fin des mots indique simplement que la consonne précédente a sa valeur naturelle. La différence de prononciation des mots *cousin, cousine; léger, légère; fort, forte*, indiquera la valeur de l'*e* muet terminal mieux que je ne pourrais le dire. *Eu*, *on*, *in*, *ou* ont la même valeur qu'en français dans *heureux, on dit, injure, outre*. *Oa* représente notre son *oi* dans *moi, toi*. Le son nasal *en, an* est représenté par *an* : *enfant*, créole : *anfan*. *Ç* vaut *ç*, *ss*, *t* dans *tion*, *s* au commencement des mots ou venant après une consonne, comme dans : *hameçon, possession, attention, semelle, ainsi*. *K* exprime le son *k*, le *c* dur et le *qu* comme dans *kilo, case, quarante*. *Z* représente le son qu'ont *z* dans *horizon* et *s* dans *hasard*.

PHONÉTIQUE.

Accent. — Je n'ai pas trouvé de cas où l'accent tonique ait été déplacé ; car *açizé*, asseoir, *tézi*, se taire, ne sont pas les mots français, mais bien des formations nouvelles du créole. D'ailleurs il en est de même du français

par rapport au latin, et si nous connaissions mieux le latin vulgaire, il est fort probable que les quelques irrégularités que nous rencontrons, à ce point de vue, dans les langues néo-latines, rentreraient dans la règle. Dans les langues où l'accent tonique est tantôt sur la dernière syllabe, tantôt sur la pénultième, tantôt sur l'antépénultième, ou même quelquefois sur la troisième avant-dernière, comme en italien, et où par conséquent la prononciation de l'accent tonique présente une certaine difficulté, je n'ai jamais entendu un homme du peuple se tromper sur la place de l'accent tonique, en prononçant un mot vulgaire. *Étégni, tézi*, éteindre, se taire, ont pu être formés sur *éteignit* et *taisez*, mais *açizé*, s'asseoir, n'a pu venir que du participe passé *assis ;* c'est une façon de rendre régulières des conjugaisons difficiles (voy. ci-dessous).

Si maintenant on entend par accent une façon particulière de prononcer les sons, dans le sens où on parle d'un accent marseillais, normand, il y a également un accent créole. Il se rapproche beaucoup des accents qui caractérisent les diverses provinces du Nord, tout en n'étant précisément ni normand, ni breton; c'est probablement une dérivation de ce dernier. Les premiers colons de Maurice et de Bourbon venaient de la Bretagne. L'accent des créoles a pour caractère prononcé d'allonger les *a* où il ne faut pas. Un créole prononce *ā-ccent, pā-rent*, comme dans *pâte, âme*.

Voyelles. — Nous venons de voir que *a* est généralement long; il l'est toujours toutes les fois qu'il précède une consonne qui tombe : *pā-ti*, partir. N'était cette tendance à allonger et ouvrir l'*a* qui se manifeste déjà dans la prononciation des habitants parlant français, on pourrait voir ici un allongement par compensation comme celui que nous avons en français dans *pâtre*, pastor ; *âme*, anima ; *âne*, asinus.

E féminin devient *i* : venir, *vini;* de l'eau, *di l'o ;* que voulez-vous ? *ki voulé?* et tombe dans le corps des mots beaucoup plus constamment que dans l'usage familier du français. A la fin des mots, comme nous l'avons déjà indiqué, l'*e* féminin a tout à fait disparu.

U se change souvent en *i ;* on sait que ce changement est régulier dans certaines langues : du, *di*.

Diphtongues. — *Ui* devient *i* : lui, *li ;* suite, *çite ;* cuisine, *kisine*.

Oi se change parfois en *o* : oiseaux, *zozo*.

Consonnes. — *Ch* se change toujours en *ç* : chien, *çien ;* chemise, *çimize ;* chambre, *çambe ;* chaud, *çi ;* hache, *açe*. *Ch* est un son inconnu au créole.

G doux et *j* se transforment toujours en *z* : Georges, *Zoze ;* joujou, *zouzou ;* joli, *zoli*.

R est traitée diversement. Elle tombe à la fin des mots : venir, *vini*, et même quand elle s'appuie sur une consonne comme *tre, bre* : chambre,

çambe ; piastre, *piace*. Dans le corps des mots *r* tombe également quand elle est précédée d'une voyelle et suivie d'une consonne : Georges, *Zoze ;* partir, *pâti ;* morceau, *moço ; r* persiste au commencement des mots : *robe ;* après une consonne, sauf à la fin des mots : prendre, *prende ;* et entre deux voyelles : orange, *oranze*, tout en se prononçant à peine.

S ne change pas, elle se prononce *ç* ou *z* comme en Français.

X n'existe pas en créole, de même que ce son n'existait probablement pas dans le français populaire, et qu'il n'existe ni en italien, ni en provençal ; il est toujours remplacé par *ç :* excellent, *éçélan*.

FLEXION.

Genres. — Le créole tend de plus en plus à simplifier le français. Des deux genres il n'a conservé que le masculin, qui est pour ainsi dire une espèce de neutre que prennent tous les noms : *mon fame, ton lakaze*, ma femme, ta maison.

Nombres. — Le nombre pluriel tend également à disparaître ; le pronom personnel l'a gardé : *moa, nou koné, toa, vou koné*, je, tu connais ; nous connaissons, vous connaissez.

Nous verrons, dans la suite, cette tendance à la simplification détruire pour ainsi dire la conjugaison.

Article. — L'article est presque entièrement supprimé ; il s'emploie très rarement, on s'en passe le plus souvent : *moa brocé çambe*, je fais la chambre ; *vou gagné bo tan*, vous avez du beau temps ; *toa donné paké ça même mamzèle*, tu donneras le paquet précisément à mademoiselle ; *moa koné kizine*, je sais la cuisine.

Le est *li ; la* se retrouve encore rarement, mais presque toujours agglutiné et formant un seul mot avec quelques substantifs très usités : *moa vini dan ton lakaze*, je viens dans ta maison. *La* et *kaze* se sont soudés et ne forment plus qu'un seul mot, comme en Français *lendemain, lierre, luette*. Semblablement, *di ló, di pin, di vin*, de l'eau, du pain, du vin, me paraissent être devenus un seul mot (*dilo, dipin, divin*) et ne plus se retrouver séparés.

A propos de cette agglutination de l'article avec plusieurs mots très usités, il est curieux de voir l'influence qu'a pu exercer l'*s* de *les* sur quelques mots commençant par une voyelle. Dans *les oiseaux*, par exemple, l'*s* de *les*, en français, se lie avec *oiseaux* et le mot se prononce *zoiseaux*. Cette liaison est restée accolée, en créole, même au singulier, et les oiseaux, *li zozo*, fait au singulier *ène zozo*, où pour mieux dire il n'y a ni singulier ni pluriel, mais seulement un mot formé sur le pluriel *les oiseaux* et servant aux deux nombres. On trouve encore un œuf, *ène zeufe*, un haricot, *ène zariko* (ici le mot est formé sur une prononciation vicieuse :

les haricots en supprimant l'*h*, *lé zaricots*[1]). Dans d'autres créoles que celui de Maurice, c'est l'*n* de *un* qui a conservé son influence au pluriel, et l'on entend pour : un homme, des hommes, prononcer *ène nome, di nome*. Ce fait, qui se passe sous nos yeux, tend à expliquer pourquoi certains mots français, comme ceux que j'ai cités plus haut, se sont incorporé l'*l* de l'article, de manière à en être maintenant inséparables : *le lendemain, le lierre, la luette*, sont aussi bizarres que *ène lakaze, ène zozo, di nome*.

Pronoms. — Le cas sujet des pronoms personnels a disparu ; le créole a fait ici pour le pronom ce que le français avait déjà fait pour le substantif. *Je, tu, il* sont toujours remplacés par *moa, toa, li* (lui), qui existent seuls : *moa alé vile*, je vais en ville ; *toa fé baza*, tu feras le marché ; *li fini manzé banane*, il *ou* elle, *ou* ils, *ou* elles ont mangé des bananes. *Toa amini moa piti moço dilo*, apporte-moi un peu d'eau. *Nous, vous* sont restés, mais *li* (lui) sert aussi bien au singulier qu'au pluriel et pour les deux genres.

Nous avons déjà vu que les possessifs, comme l'article et les adjectifs, ne conservent que le masculin : *mon cuvéte, ton kière, son robe*, ma cuvette, ta cuillère, sa robe.

Conjugaison. — C'est ici où le créole a le plus mutilé le français. Ces distinctions de temps, de modes, de personnes, étaient trop délicates pour l'esprit borné du nègre. Il a procédé radicalement, et de tous ces temps, présent, passé, futur, de tous ces modes, indicatif, subjonctif, etc. il n'a gardé que l'infinitif, sorte de thème exprimant l'action sans indication de temps ou de mode. On comprend aisément à quel vague, à quelle indécision est réduit le discours, puisque *moa vini dans ton lakaze*, veut aussi bien signifier : je viens dans ta maison, que : je viendrai dans ta maison.

Pourtant, au milieu de cette pénurie, le créole a su créer un temps, le passé, en faisant précéder du mot *fini*, finir, le verbe exprimant l'action ; ainsi *moa fini alé baza*, je suis allé au marché ; *moa fini travaïé*, j'ai travaillé ; *moa fini broçé çambe*, j'ai fait la chambre. Si le créole a su se faire un passé, comme les langues néo-latines un futur, il en est resté là ; il est obligé de recourir, pour exprimer le futur, à des locutions adverbiales, locutions qui pourraient servir à former un nouveau futur. Quant au conditionnel, au plus-que-parfait, à l'imparfait, ce sont là des nuances trop subtiles pour le cerveau nègre. Peut-être, dans la suite des temps et avec les progrès de la civilisation, créera-t-il un futur, mais je ne crois pas qu'il aille plus loin, à moins que l'indien n'influe sur le développement de la langue, ce qui pourrait arriver pour le créole de Maurice,

---

1. [Cette prononciation n'est « vicieuse » que parce que l'Académie a adopté l'autre. Si, comme il est fort probable, *haricot* est le mexicain *ayacotli* (voy. Bernal Diaz, *la Conquête de la Nouvelle Espagne*, trad. p. J.-M. de Heredia, t. II, note de la p. 415), le créole a conservé la bonne prononciation. — G. P.]

où la population qui n'est pas d'origine européenne est maintenant en majorité indienne.

Je dois ajouter que ce mode vague, indécis, exprimant l'action *grosso modo*, n'est pas toujours tiré de l'infinitif; il l'est quelquefois d'une autre forme de la conjugaison qui revient le plus souvent dans le langage. Ainsi *koné : moa, toa, li koné*, je, tu, il connaît, vient sans doute de l'indicatif présent. Connaître aurait fait *konéte*. *Voulé* vient aussi de la 2e personne du pluriel de l'indicatif présent. *Vouloir* aurait donné *vouloa*.

A ce propos, remarquons que la plupart des verbes où le mot exprimant l'action a été tiré d'ailleurs que de l'infinitif sont des verbes dont l'infinitif est en *oir* ou *re*. Sur les quatre conjugaisons en *er, ir, re, oir*, le créole n'a conservé presque que les deux premières, et a souvent ramené au type *er* ou *ir* les infinitifs en *re* et *oir*. Taire est devenu *tézi*, éteindre, *étégni*, sur le modèle de *finir;* asseoir, *açizé;* vouloir, *voulé*, sur le modèle d'*aimer*. C'est peut-être à cette difficulté d'employer les infinitifs en *oir* qu'est due la perte de deux verbes pour ainsi dire fondamentaux, *avoir* et *voir*. Le créole les a remplacés par *gagner* et *guetter*, qui reviennent à chaque instant: et *moa gagné fièvre, moa gagné arzan*, ne veulent pas dire : j'ai attrapé la fièvre, j'ai gagné de l'argent, mais bien : j'ai la fièvre, j'ai de l'argent. *Dire* a, probablement pour la même raison, cédé la place à *causer : moa pa kozé toa*, je ne te parle pas.

Enfin, le créole s'est adressé aussi à d'autres mots que le verbe pour exprimer l'action. Citons, par exemple, *content*, qui est devenu verbe : *moa kontan vou*, je vous aime.

SYNTAXE.

Si la conjugaison est d'une simplicité qui n'égale que son vague, la syntaxe présente encore à un plus haut degré le même caractère. Les différents mots qui servent à marquer les rapports des phrases entre elles sont plus que simples, ils n'existent pas. Les conjonctions sont absentes, tout au plus retrouverait-on quelques prépositions : dans, avec, de (cr. *di*). On dira, par exemple : *moa kosé* (causer, dire) *vou alé baza*, je vous dis d'aller au marché; *toa guété çival pa pati*, tu regarderas à ce que le cheval ne parte pas; *mamzèle kosé kome ça mamzèle pa vini mamzèle faï*, mademoiselle m'envoie vous dire précisément qu'elle ne peut pas venir parce qu'elle est malade; *vou kontan moa alé prominé*, êtes-vous satisfait, aimez-vous que j'aille me promener? Remarquons, à ce propos, que l'interrogation exprimée par le pronom placé après le verbe est inconnue; d'ailleurs : *kontan vou* signifierait je vous aime et non aimez-vous? Il ne reste au créole que l'intonation pour marquer l'interrogation. Les habitants eux-mêmes parlant français disent aussi le plus souvent : *où tu vas?* pour *où vas-tu?*

VOCABULAIRE.

Le créole n'a conservé du français que bien peu de mots, les quelques mots qui suffisent pour exprimer les premiers besoins de la vie, les relations les plus ordinaires. Évidemment il serait difficile et même impossible de traiter un sujet de philosophie en créole ; il en était probablement de même du français dans ses premiers commencements. A ces quelques mots français qui forment presque en totalité son vocabulaire, le créole en a ajouté quelques autres empruntés aux pays voisins : *baza*, marché ; *salam*, bonjour ; *tiffin* (prononcer *toffin*), le goûter, d'où *tiffiner*, goûter ; mots qui pour la plupart se retrouvent dans le français en usage à Maurice. J'ai déjà parlé des mots fabriqués avec du français pour faire des verbes et remplacer les infinitifs en *re* et *oir* : *koné*, *étégni*, *tézi*, *açizé*, *voulé*, etc.

CONCLUSION.

On voit, par les quelques observations qui précèdent, que le créole n'a pas rendu le français plus analytique, comme le français l'avait fait pour le latin vulgaire ; il ne l'a rendu que plus vague, plus indécis. Genres, nombres, cas, conjugaisons, mots exprimant les rapports, tout a disparu ou tend à disparaître ; il ne reste plus qu'un squelette ne donnant aucune idée de la beauté des formes de la première langue. Ce qui établit une différence profonde entre les deux langues, le français et le créole, c'est l'absence, dans ce dernier, de conjugaison et de mots exprimant les rapports, en sorte que nous n'avons plus ici du français simplifié, mais bien du français détraqué.

Quant aux transformations de sons, elles ont beau être nombreuses, on reconnaît vite du français dans le créole. L'iotacisme y règne presque autant que dans le grec moderne : *e* féminin, *ui*, *u* deviennent *i*. Il est probable que les sons du français que le nègre n'a pu reproduire manquaient dans sa langue. L'influence des langues nègres s'est arrêtée là ; elles n'ont introduit aucun mot, que je sache, ni implanté aucun nouveau son ; elles ont simplement supprimé ceux qu'elles ignoraient pour les remplacer par d'autres plus ou moins analogues : *e* muet par *i*, *ui* par *i*, *j* par *z*, *ch* par *ç*, etc.

Ce créole de Maurice, tout grossier qu'il est, est loin de vouloir disparaître devant des langues beaucoup plus parfaites, le français et l'anglais. La plus grande partie de la population à Maurice est maintenant indienne ; on peut prévoir qu'elle augmentera chaque jour davantage, grâce aux immigrations continuelles de l'Inde. Devant ce flot montant l'ancienne population créole, blancs, nègres, mulâtres, diminue d'autant. Or, entre

Indiens, Chinois, Arabes, Malgaches, créoles, mulâtres et blancs, le lien commun, c'est le créole. Un Indien, un Chinois, un Arabe, un blanc traiteront ensemble leurs affaires en créole, et ce néo-français ne fera que prendre plus d'extension à mesure qu'augmentera la population bariolée de l'île. Il peut même se faire qu'à une époque fort éloignée, il est vrai, le français disparaisse, la population qui le parle tendant à disparaître. Le créole, gagnant au contraire du terrain, pourra devenir la langue usuelle, commune, et même la langue générale, comme il est déjà la langue vulgaire, la langue du peuple, la *rustica vulgario*.

Quant à l'anglais, il est présumable qu'il restera seulement la langue de l'administration, sans grande influence sur le créole, à en juger par le peu d'infiltrations qu'il a causées depuis soixante-dix ans qu'il est la langue officielle. Et pourtant, cent ans après la conquête des Gaules, les Gaulois ne parlaient plus guère que le latin. Mais le gouvernement anglais, tout désireux qu'il soit de répandre la langue anglaise, reculerait certainement devant les moyens extrêmes qui ne répugnaient point aux Romains.

Deux mots sur le français que parlent les blancs. Il garde l'empreinte du langage des premiers colons, Bretons d'origine. Bien des expressions courantes (*tanta, tantine* pour *tante*), bien des mots signifiant des poissons, des objets usuels sont les mêmes à Maurice qu'en Bretagne. Les premiers habitants étaient marins : la langue a conservé beaucoup de termes de marine. A Maurice on n'attache pas, on *amarre;* on ne lâche pas, on *largue;* on ne donne pas du jeu, on *souque;* on n'attend pas, on *espère;* on ne tombe pas, on *chavire;* toute lampe est *un fanal;* rien n'est prêt, tout est *paré*, le bain, le dîner, etc.

Je viens de dire que les soixante-dix ans de domination anglaise ont eu peu ou point d'influence sur le créole. Le français a été plus influencé, mais moins qu'il n'aurait pu l'être, par la langue qui occupe aujourd'hui le rang officiel. Seules quelques expressions anglaises apparaissent de temps en temps dans le français. La langue administrative, le barreau, les journaux, traduisant chaque jour de l'anglais, contribuent à les faire accepter. En dehors même de ces influences, on emploiera çà et là des tournures à la physionomie britannique ; on prononcera *wagon* comme en anglais, etc.; mais ces anglicismes sont rares. Cela se comprend, si l'on pense que le français est loin d'être une langue morte, qu'il a une littérature florissante, que les étrangers l'apprennent de préférence à toute autre langue, que les employés, à Maurice, savent presque tous le français et le parlent volontiers, et qu'à tous ces avantages le français possède encore le plus précieux de tous, aux yeux des habitants de Maurice, celui de leur rappeler leur origine et leur première patrie.

Dr A. Bos.

Ile Maurice, février 1880.

MÉLANGES.

I.

DESVER.

De-ex-ripare, desrvar, peut devenir *desver*. Pour la transition du sens, comp. le lat. *delirare*, « sortir de sillon », le fr. *être hors des gonds, déborder*. On aurait d'abord conjugué : *je desrif, tu desrives, il desrive, nous desvons, vous desvez, ils desrivent*. Les formes accentuées sur le radical auraient disparu de bonne heure, comme il est arrivé souvent, et cette disparition aurait ici été facilitée par le désir de différencier *desver* et *desriver*.

M. G. Paris me fait observer que cette étymologie et toutes celles qui cherchent dans *desver* un composé de *dis* ou *de-ex* sont interdites par le fait que l'*e* de *desve* est ouvert, c'est-à-dire bref d'origine, comme le prouvent les assonances et le dialecte wallon où on dit *dierve* et par extension *dierver*. Je ferai remarquer que l'évolution de *ē* ou *ĭ* jusqu'à *ĕ* d'où *ie* se retrouve en espagnol dans les formes accentuées sur le thème des verbes *comenzar, fregar, nevar, plegar, regar;* on a signalé des faits analogues en ladin et ailleurs : p. ex. *spiritus — spert — spiert* (voy. Ascoli, *Arch. glott.* I 24, III 249). L'*e* de *desve*, originairement fermé, a donc pu devenir ouvert et par suite produire *ie* dans les dialectes qui diphthonguent l'*e* bref accentué même en position.

J. ULRICH.

II.

POUTURE.

Ni Diez, ni Scheler n'ont donné l'étymologie du mot *pouture;* quant à M. Littré, il a accepté celle de Du Cange, quelque peu vraisemblable qu'elle fût : « *Potura* pro *pastura*, quomodo dicimus *bête mise en posture* vel *pôture* » (Du C., s. v. *potura*). — Et après avoir cité cette singulière

Ind... con... trai... pre... de... le ... Le... usi... la ...

... de ... pe... off... ne ... de ... me...

... du ... co ... de ... ha ... m. *la* ... ne ... es ...

... nité, M. Littré, ... le lat. *pastura* où ... changement, par ... est évidemment dans ... a laissé passer ces ... ment persister, et ... avoir que la forme ... aussi de *pastura* qu'il ... une définition plus ... trace de la véritable ... en effet, comme il le ... des animaux engraissés ... etc., qu'on donne ... est donc, comme on le ... naturellement au mot ... d'où dérive le norm. *pou*, ... encore aujourd'hui dans ... Diefenbach (*Glossarium lat.*- ... pappe », *pultarius* « gruc- ... -même donne *pulta* « bouil- ... de *puls*. *Pultura*, qu'on ... Diefenbach, mais indiqué ... et c'est de cette forme ... semble, on ne peut rien ... que et du sens[1].

Ch. JORET.

er ... m... le ... te ... jo ... a ... te ... e ... si ... li ... te ... le ... ç ... M

= FR. *RE*.

... *Hofpoesie*, p. 122, et EH... ... ch, auch » et qu'il reg... le ... serait une forme abrégée

---

... ne, et elle est confirmée par ... *Bestiaire*, v. 45... ... pultare, lequel s'est ... est fréquent au moyen âge ... bonne heure le sens général de ... sens que l'emploient Philippe ... Beaumanoir (Roquefort, s. v. ... etc. D'autre part, une déri- ... pas sans offrir quelque diffi-

de ce mot *ora* tant discuté dans ces derniers temps. Les exemples suivants, recueillis par moi dans la *Demanda do Santo Graal* (bibliothèque de la cour de Vienne, ms. n° 2594) prouvent d'une manière absolument évidente que la base de *er ar* est le latin RE devenu séparable, devenu individu. Il est vrai que l'emploi de *er ar* est beaucoup plus étendu que celui de *re* en français moderne, mais l'ancien français eût pu rendre fort exactement chacun des verbes ci-dessous. Comp. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, p. 97-100.

ER ASSUAR. Quando Persival ouvio este rogo, outorgoulho chorando e disse que o faria mui de grado. E ella lhes ER (*de son côté*) disse : Señores, partidevos manhãa a ora de prima, e filhe cada hũu sua carreira taque deus vos ER assũe (*réunisse*) ẽ casa do Rey Pescador. E vos, dom Galaaz, que ora sodes o melhor cavaleiro do mundo e aque deus melhor graça deu, por deus ER (*de votre côté*) coitade vos de tornardes a Camaaloc fol. 147 r° *a*. Galaaz se foy per hũa carreyra e Boorz per outra e Palamades e Persival per outra, e nõ andarom muyto que aventura os AR assũou (*ramena au même lieu*) fol. 181 r° *b*.

ER AVER. E Rey Carados que ya por señor e por guiador de todolos da cidade faziao tam bem que nõ ha homẽ que o visse que o non tevesse por bõo cavaleiro darmas. E ER (*et non seulement il était bon chevalier, mais il avait encore...*) avia consigo homẽs boos queo ajudavã bem fol. 156 v° *a*. Ca aadeleve nõ ouve cavaleiro no cãpo que em pouca dora nõ visse que fazia as mayores maravilhas darmas que nunca forom feitas no rregno de Logres. E outra maravilha ER (*encore*) avia ẽ Galaaz, etc. fol. 157 v° *a*. Mas sabede que leixarõ no campo tantos de seus amigos mortos que foy ende a perda mui grande, mas de Sansõoes e de Cornualheses ER (*également*) ouve hi tantos mortos que aadur poderia homẽ ende saber conto fol 150 v° *b*.

ER CATAR. E depois que a catou bem, prezou a mais que espada que nunca visse. E Persival que a ER (*aussi*) catou muito, disse contra dom Galaaz : ora podedes bem dizer que avedes a melhor espada do mundo fol. 139 v° *b*.

AR CAVALGAR. Entom se foy Tristã muy sanhudo e com gram pesar de que nõ matara Paramades. E Paramades AR (*aussi*) cavalgou o mais toste que pode fol. 126 v° *a*. Quando el viu que nõ podia y al fazer, cavalgou en hũu dos cavalos outros (*l.* dos outros) que se forom, e os outros AR (*aussi*) cavalgarõ fol. 168 v° *b*.

ER CHAMAR. E elle nom respondeo nada ; ER chamou outra vez mais alta voz ca antes fol. 22 r° *a*. Eu ho outorgo, disse Artur, mas nõ quero que porẽ fique nossa batalha, ca se vos ora partirdes de mĩ, sabede que hu quer que vos ache, vos ER chamarey (*rappellerai*) a ella fol. 151 v° *a*.

ER COITARSE, voir s. ER ASSUAR.

AR COMEÇAR. Pois esto dise, calouse e depois pensou grã peça, AR começou (*recommença*) soou dou (*l.* seu doo) e, pois fez grã peça seu doo, AR disse (*ajouta*) : Ay Rainha Yseu, cuja beldade me ha de matar etc. fol. 123 r° *a*. Quando odia foy ja claro e que se conocerom melhor, AR começarõ (*recommencèrent*) sa lidiçe muy grande fol. 166 v° *b*.

AR CONFORTAR. Desi forãse ao outro paaço e acharã y ben. cc. donzelas delas vivas e delas esmorydas e delas mortas e acordarom as vivas e AR cõfortarãnas (*réconfortèrent aussi*) como as outras fol. 165 r° *b*.

ER CONTAR. E depois que lhe contou seu sonho, ER (*aussi*) contoulhe Estor o seu sonho fol. 54 r° *b*.

AR CUIDAR. Cavaleyro traedor e aleyvoso, que ti fez aquel cavaleyro porque o mataste e mĩ AR (*aussi*) cuidaste matar ? fol. 160 v° *b*.

AR DAR. Galaaz entrou na foresta buscando o branco cavaleyro que se ja dele partira, e ovento AR (*puis*) deu na barca u Lançaloc era fol. 167 r° *a*.

AR DIZER. Eu bẽ cuidava que bem e lidice me veese de vos, e ora veio que me nõ vẽ en senõ coita e mal e pesar e toda mala ventura. Depois AR disse (*ajouta*) : Ay, cavaleiro astroso e catiuuo e pobre etc. fol. 122 v° *b*. E jamais nõ averey damur por gualardõ senõ morte. Depois AR dise (*ajouta*) : Ay Rainha Yseu, a mais fremossa dona que nunca homẽ viu etc. fol. 122 v° *b*. E ele as ergueo e diselhis : Agradecedeo a voso senhor e a outrẽ nõ dedes grado. Desi AR diselhis (*ajouta*) : catade quantas son as donzelas mortas fol. 165 r° *b*. Quando Galvã viu esto, ouve entõ grã pavor, que nõ soube que fezesse fora que dise : Sancta Maria, que e esto que veio ? entõ AR dise (*ajouta*) : Mais quero seer diribado ou morto ca nõ fazer meu poder en vingar meus companheiros fol. 162 v° *b*. Disi fez o sinal da cruz sobre ele e comendou o a deus, e AR (*encore*) diselhi outra vez : Filho, eu te mando como padre deve a mandar a filho etc. fol. 175 r° *b*. Pois esto Josephes dise a Galaaz, tornou a Persival e beyioo e pois Boorz ; ER (*puis*) dise a Boorz : Saudade mĩ muito a dõ Lançaloc fol. 186 v° *a*. E elles as catarõ e disserõ que estas eram sem falha as mais fermosas nẽ mais ricas que nunca virõ. E ella lhes ER disse (*ajouta*) : Sabede que ellas som feitas da rem que eu mais ẽ mĩ amava fol. 140 r° *a*. E quando Paramades vío este golpe, disse : Artur o pequeno, bem tevestes vossa promessa. E Artur ER disse (*répondit*) : digovos que me prazeria de seer algũu vivo e saberiamos novas dos de fora e dos de dentro fol. 155 v° *a*. Entõ dise Galvã a Gaeriet : Yrmao, tornemosnos, ca nõ estarya eu aqui mais, pois dentro nõ posso entrar, e asy AR dise (*répéta la même chose*) Gaeriet fol. 172 v° *a*. Entõ de (*l.* deu) voz a Palamades : Guadade (*l.* guardade) vos de mĩ, ca vos desfio, e outrosy AR dise (*répondit de même*) Galvã fol. 182 r° *b*. Ora vos contarey o que ando buscando ; ora me ER (*aussi, de votre côté*)

dizede a que veestes fol. 71 r° *a*. ... disse Persival : padre dos ceeos, bento sejas tu que te prouve de me mostrares tã fremosas maravilhas como estas som. E assi ER (*aussi*) disserõ os outros fol. 139 r° *b*. E depos el vinha hũu cavaleiro do escudo negro e hũu nãao quelhe ya dando vozes : Alafe, morto sodes nẽ ala nõ podedes guarecer. E o cavaleiro ER (*de son côté*) dizia : Ay señor padre Jesu Christo, acorre etc. fol. 147 v° *b*. E diziam que bem valia coroa de Rey quẽ tã bem se sabia vingar de seu ẽmigo. E os Sansõoes ER (*de leur côté*) diziam entre si : ora nos nõ pode escapar orregno de Logres que o nom conquiramos fol. 151 r° *a*. E esto dise (Galaaz) : Ay senhor padre Jesu Christo no te escaescamos, mas acurrenos se te praz. E Meraugis AR (*aussi*) dise outrosy fol. 164 v° *b*. Ay deus padre Jesu Cristo, dise Estor, avi de nos mercee e nõnos faças cõprar a deslealdade de falsa gente deste castelo. E outrosy AR (*aussi*) dise Meraugis fol. 164 v° *b*.

AR FAZER. E Gaeriec se leyxou yr a Palamades e AR (*aussi*) fezlhi outrosy como a Estor ou aynda peor fol. 173 r° *b*. Entam meteo a mãao sob o braço e o escudo ante o peito, e Boorz ER (*aussi*) fez outro tal fol. 57 r° *a*. Entom meteo sua espada na bainha e sobio em seu cavallo, e o outro cavaleyro ER (*aussi, de son côté*) fez outrosy fol. 90 r° *b*. Entõ se armou e guisou seu cavalo e sobio em elle, e Galaaz AR (*aussi, de sa part*) fez outrosi fol. 124 r° *a*. Desi aguilhou aos outros e fez tanto daquella lança que tijnha que ante quelhe quebrasse derribou ende ben VII. E Artur o pequeno ho ER (*aussi*) fez tã bem que nhũu nõ averia ẽquelhe travar fol. 157 r° *a*. E sabede que Samaliel foy tã grande que en toda casa de Rey Artur nõ ouve tã grã cavaleyro, e asy como era grande, asy lhi AR (*encore*) fez deus tanto bẽ que foy muy boo cavaleyro darmas fol. 168 v° *b*. Tantoste que Lançaloc viu a cavalo Palamades, meteu mão a espada e foy contra el e Palamades ER fez outrossy (*fit aussi de même*) fol. 181 v° *a*. Fez Galvã prometer a seu tio que se Lançaloc ovençesse que descercassẽ Gaunes e que desse Lançaloc por quite de todo queyxume que dele aviã, e Lançaloc ER fez (*et quant à Lancelot, il fit aussi*) prometer a sua linhagẽ que se o Galvã vencesse que todos fosse (*l.* fossẽ) vassalos quites de Rey Artur fol. 192 v° *b*. E sabede que a estorya diz que en toda sa vida nõ fez (Mordarent) tanto como aquel dia sõo... E rey Artur o ER (*aussi*) fez tã bẽ aquel dia que todolos seus filharõ en fazanha fol. 193 r° *b*.

AR FERIR. Brandeliz... leyxouse ir a Galaaz que onõ conocia AR (*de son côté*) feryo tan ryjamente que meteo ele e o cavalo en terra fol. 162 v° *b*.

ER FICAR E pois forõ assi como vos eu digo avondados de santo mãiar e de gloriosa graça do santo Graal, ER (*alors*) ficarõ os geolhos ante a tavoa fol. 181 r° *a*.

AR IRSE. Entõ se partirom dali Galaaz e Estor e Meraugis, e os outros se AR forã (*s'en allèrent aussi*) da outra parte fol. 163 v° *b*.

AR LANÇAR. E pois folgou hũa peça e AR lançou (*relaça, rattacha*) seu elmo, catou contra o grã caminho fol. 176 r° *a*.

AR LEIXAR. Nõ te matarey nẽ te AR (*non plus*) leyxarey por dóó nẽ por amor que de ti aia fol. 161 r° *a*.

ER LEVANTARSE. Entã caeu el Rei em terra ; ER levantouse (*se releva*) o mais toste que pode fol. 39 v° *b*.

ER MANCEBECER. Ca assi como o cervo, quando he velho, ER mancebece (*se rajeunit*) leixando seu coyro, assi veo Jesu Christo de morte a vida, quando leixou o coyro terreal fol. 145 r° *a*.

AR MATAR. Matastes lhi o cavalo e depois AR (*aussi*) matastes elle fol. 163 v° *a*. Entom ergueo a espada e firiu o mayor tam rijamente que o fendeo atees as espadoas, e Meraugis ER (*de son côté*) matou o outro fol. 104 v° *a*. Ora avede mercee de mĩ, se vos prouguer, ou me AR (*sinon, autrement*) matade se vos prouguer fol. 126 r° *b*.

ER METER. Er meterom (*remirent*) ambos mãaos aas spadas fol. 46 r° *a*. Eliezer quando se ergueo, AR meteo (*remit*) sa spada ẽ sa bainha e cavalgou fol. 132 r° *b*. Manhaa partiuse Galaaz dele, e AR meteuse (*se remit*) aa carrey(r)a por hyr buscando as aventuras do Regno de Logres como soya fol. 169 r° *b*.

AR PENSAR. E pero quando se sentiu chagado, quis tornar a Gaeriet polo matar, mas depois AR pensou (*réfléchit*) que seria a mayor vilania do mundo, etc. fol. 170 r° *b*.

AR PREGUNTAR. E rey Mars dise : Farã foy morto ? Certas nõ sey, dise Galaaç, ca nõ quise y estar pois vy que todos erã desbaratados nẽnõ (*l.* no) AR (*non plus*) preguntey fol. 159 v° *b*.

ER PROVAR. Eu ho ey ja por provado que jamais nõ ER provarey (anc. fr. *reproverai*) pella gram bondade que eu sey em elle fol. 57 r° *b*. E quando (vio) que nõ podia a espada tirar, disse a Boorz : Ora ER (*aussi, de votre côté*) provade vos fol. 139 v° *a*.

AR QUERER. Muyto foy hy rogado Paramades e de muytos que fosse Cristaao, mais nõ quis, ante se colheu a carreyra e dise que desora AR querya começar a demanda da bescha ladrador fol. 159 r° *b*. Nõ achava nẽhũu que ouvesse de mĩ mercee nẽ que me ER (*encore*) quisesse matar fol. 141 r° *a*.

AR ROGAR. Senñor, disi Galaaz ao hermitã, eu rogarey por vos e vos AR (*de votre part*) rogade por mĩ fol. 133 r° *a*.

AR SABER. Sabedes per u se foy ? nõ, dise el, que nõ veio se (*l.* seu) rastro nẽ AR (*même*) sey quandose de mĩ partiu fol. 107 v° *b*.

AR SALVAR. E tanto que a el chegou, salvou (= salvou o) muy bem e muito aposto. E Eret o AR salvou (*rendit son salut*) que o nõ conheçia

ainda fol. 113 r° *b*. E quando viu Tristã, conheçeo (= conheçeo o) bem e salvou. Tristã AR salvou el cõ grã pesar e muy triste fol. 124 v° *a*. Tantoque Eliezer acalçou Galaaz, chegouse apar dele e salvou (= salvou o) E Galaaz AR salvou ele muyto aposto fol. 131 v° *a*. Lhi aveo que hũu escodeyro o acalçou e salvou o, e Galaaz AR salvou o el fol. 161 r° *b*. E quando Lanceloc chegou a el, salvou o. E ele AR salvou o fol. 165 v° *b*. Salvou os cavaleyros da parte do grã meestre, e eles AR salvarõno fol. 167 r° *a*. Salvo os (*l.* salvou os) e elles esteverõ (*aj.* e) ER salvarõno fol. 178 v° *b*.

AR SEER. Aquel encantamento durou desante que reynasse Uterpandragõ ata vĩjda de Rey Charles o grande que ofez deribar e destroyr, e nunca pois AR foy feyto (*refait, rebâti*) fol. 171 r° *a*. Lançalot he o melhor cavalleyro despada que nunqua vi, e ho outro ER (*aussi*) he muy boo fol. 83 v° *b*. Persival a conheceo logo e foi tã ledo que no poderia mais e foy a abraçar. E os outros ER (*aussi*) forõ ledos a maravilha fol. 140 r° *b*. E fez sobre a cãpãa screpver como el matara seu irmãao Sanades e como ER el (*lui aussi*) fora morto fol. 155 r° *a*. Galaaç era chagado de muytas feridas grandes e pequenas, mas nẽhũa nõ era mortal. E Farã AR (*aussi*) era chagado de hũa batalha enque fora fol. 160 r° *a*. Se nõ fossẽ tã bõos homẽs e de tã bõa vida como erã, caerã en desperaçõ, tanto ouverõ grã pessar. O poboo da terra ER (*aussi*) foy en muy grã pesar fol. 186 v° *a*.

AR TEMER. Galaaz queo nõ conhoçia nẽ AR temia fol. 131 v° *b*.

ER TORNAR. E el filho (*l.* filhou) sa estamenha e vistiua, e ER tornousse (*s'en retourna*) peraos cavaleiros e nõlhes quis dizer rem da fermosa aventura que aveera aa donzella fol. 136 v° *b*. Vos contarey comolhis aveo, e como Galaaz e Persival morrerõ e como Boorz ER tornou (*retourna*) aa cidade Camaloc, fol. 181 r° *b*. Disy foromse ella (*l.* ellas) contra o mar e nõ ER tornarõ (*retournèrent*) fol. 196 r° *a*.

AR TRAZER. Se me a vĩtura ajunta cõ el, nõ levará o escudo. E aynda se me nõ prometer como cavaleyro que nunca o AR traga (*reportera*), eulhi farey escarno no corpo fol. 162 v° *b*.

ER VEER. Des alli nõno ER vĩrõ (*revirent*) fol. 52 v° *a*. Comendo vos a deus, ca nom sey se vos ER virey (= verey) (*reverrai*) mais fol. 65 r° *b*. Por deus e por vossa bondade, tanto me dizede, se vos prouguer, se cuidades que vos ER veia (*reverrai*) depois que mora (= me ora) partir fol. 195 v° *a*. E quando vio que era prenhe, foy ende muy ledo, e foy o dizer a elrrey em puridade. E desque AR vio (AR *se rapporte au premier* vio) que era sazõ de aver seu filho, foi a elrrey fol 119 v° *a*. Deulhe per çima do elmo hũu tã grande golpe que o fendeo atee os dentes. E quando Danubre ER vio seu irmãao morto, meteo mãao aa espada e ferio Arpiam tam sanhuda mente quelhe fez voar acabeça do corpo fol. 137 v° *b*.

AR VIIR. E derribei aquelle. Depois AR vẽo (*lui succéda*) outro boo cavaleiro que me derribou fol. 127 r° *a*. E ben veio que tã alta aventura nõ a asseer acabada per mĩ. E agora mi AR (*encore*) veo outra aventura muy receadoyra fol. 174 v° *b*.

Comme on pourra critiquer l'ordre que j'ai assigné aux exemples ci-dessus, ordre qui offre aussi ses avantages, je veux pour finir chercher à les ranger de façon à faire ressortir clairement l'emploi de *ar er*.

a) Dans *er chamar*, *er começar*, *ar confortar*, *ar dizer* (ajouter), *ar fazer*, *ar matar*, *er provar*, *ar querer*, *ar trazer*, *er veer*, il marque la répétition de la même action ou du même état par une et la même personne (re-, denouveau, aussi, encore).

b) Dans *er aver*, *er catar*, *ar cavalgar*, *er contar*, *er dizer* (répondre, répéter, ajouter), *er fazer*, *ar irse*, *er provar*, *ar rogar*, *ar salvar*, *er seer*, *er veer*, il indique la répétition de la même action ou du même état par une autre personne (de ma, de ta, de sa, de notre, de votre, de leur part, quant à moi, etc., aussi, encore, également).

c) Dans *er assũar* (contr. séparer), *ar lançar* (contr. délacer), *er levantarse* (contr. tomber), *er mancebecer* (contr. devenir vieux), *er meter* (contr. tirer) *ar seer feyto* (contr. être détruit), il marque le rétablissement dans le premier état (re-, de nouveau).

d) Dans *er tornar* il signifie la rétrogradation.

e) Enfin dans *er aver*, *er coitarse*, *ar dar*, *ar ferir*, *ar ficar*, *ar leixar*, *er matar*, *ar pensar*, *ar preguntar*, *er querer*, *ar saber*, *ar temer*, *ar viir*, *er ar* sert à introduire une nouvelle action, le plus souvent semblable à celle qui l'a précédée, faite par la même ou par une autre personne. Plusieurs des exemples de cette série peuvent rentrer dans la première ou la seconde.

P. S. — J'ajoute à cet article les exemples de *ar* relevés dans les *Trovas* publiées par Varnhagen, dans le *Cancioneiro* de la Vaticane et dans le *Cancioneiro Colocci-Brancuti* (CCB).

AR ANDAR. ar andey 561, ar andar CCB 309/9.

AR ATENDER. ar atendo 138, er atendem 473.

AR AVER. ar ei T 4 55, ar avia peor a estar T 170 (= CCB 236/27), ar aian T 218 (=CCB 239/17), | ar ey 20, ar a 65, ar ey 81 96, ar ouve 101 286, ar ey 335 549, er si ey a chorar 511, ar xi vos a 778, ar ouve 844, ar avede 941, ar ey 966, ar avedes 1109, ar a mester 1159, ar aiam 1170, ar ey CCB 27/14, ar a 62/9, err a sazon 260/12, ar ey 268/11, er a mester 322/17.

AR BAIXARSE. ar baixarvos edes CCB 380/8.

AR BEM FAZER. ar ben fazer T 152.

AR CATAR. ar catã 1 (= CCB 337/6).

AR CEGAR. er cega 453.

AR CHAMAR. ar chamade 2301, | ar chamemos CCB 387/5.

AR COBRAR. ar cobrou 1205.

AR COFONDER. ar cofonda T 130 (= CCB 217/14).

AR COMEÇAR. ar começou a falar 808, ar começou a dizer 808.

AR CONVIIR. ar conven T 130 (=CCB 217/13), | ar cõvẽ 1197, ar convẽ CCB 37/15 436/2.

AR CONHECER. er conhecesse 86.

AR CUIDAR. ar cuido T 15 (= CCB 265/12, ar coido T 221 (=CCB 242/23, ar cuidei T 232, ar cuido agradar T 1° suppl. c, | ar cuydei 3, ar cuido 19, er cuydo 474, | ar cuydo CCB 326/3/6.

AR DAR. er deu 123, er dey 359, ar desse 959, ar de 971, ar der 1050, ar daria 1081.

AR DEPARTIR. ar departirom 1198.

AR DESAMAR. ar desamar T 67 (= CCB 67/21).

AR DESEIAR. ar deseiar T 78 (= CCB 75/7).

AR DIZER. ar direi T 57, ar dizede T 149 (= CCB 159/11), ar direi T 189, ar dizer T 194 (= CCB 176/6), ar digo T 208 (= CCB 194/25), ar direi T 238 243, | ar direy 31 e 32 286 355 357, ar direy 370, ar dixi 375, ar diga 541, ar diz 605, ar direy 750, ar disse 808, ar dizem 965, ar derey 978, ar direy 985, er dizede 1011, ar digo 1020, ar diz 1033, ar dizem 1073, | er dizẽ CCBP 25, ar direy 1/34, ar disse 44, direi ar 106/2, er direy 135/29, ar direi 185/27.

AR DOERSE. ar, por deus, doedevos de mĩ CCB 238/11.

AR DORMIR. ar dormiu 862, ar dormiredes 1099.

AR ENMENTAR. ar enmentou 354.

AR ENTENDER. er entendo 27.

AR FALAR. ar falar T 171, | ar falemos 355, ar falou 615, ar falar 616, er fala 998.

AR FAZER. ar fiz T 9 (= CCB 260/9), ar faz T 47, ar faz morar T 134, ar fezerdes T 144 (= CCB 247/7), ar fez T 202 207 (= CCB 193/41/7), | ar ffez 18, ar ffará 61, er fez 118. ar faz amar 345, ar fezo 448, er fez 809, ar faço 827, er fez 933, ar fará 997, ar fez 1115, | ar fez CCB 107/10 128/10 188/17, ar faria 389/12.

AR FICAR. ar fica T 114 Canc. 568, er ficar 928.

AR FILHAR. ar filhas t'a cantar 973, ar filhã 1007, ar filhas te a trobar 1104, | nnũca ar miga filhedes perfia CCB 423/31.

AR FODER. ar fodeu 985.

AR GRADECER. ar gradeçe 1010.

AR GUARDAR. ar sse guarde 555.

AR IR ar vou T 243, | er foy gaanhar 65, ar foy comprar 65, ar hiria 1013, ar forom começar 1198, | ar foy armar CCB 117/19, m'er ia partir 216/19.

AR JAZER. er iazia 161.

AR JURAR. ar iuraria T 171 (= CCB 237/27).

AR LEIXAR. ar leixade m'ir morrer 155, er lexe 907, ar leixa dormir 991, | her leixe viver CCB 20/12.

AR LEVAR. ar leve 1091.

AR LOAR. vos ar loades 1034.

AR MARAVILHARSE. ar maravilhansse CCB 318/5.

AR MATAR. ar matar T 52 (= CCB 129/6), | ar mataria CCB 8/19, ar matava 8/22.
AR MERECER. ar mereci 1035.
AR MORRER. ar morrer 748.
AR NEGAR. ar neguedes 606.
AR NEMBRAR. ar nẽbrevos CCB 39/14.
AR OIR. er oyo 158, | ar oi CCB 358/55.
AR PAGAR. m'ar paguei T 202 (= CCB 188/20).
AR PASSAR. er passa 103.
AR PENSSAR. er penssa 1018, | ar pensedes CCB 7/2, ar penssar 109/5.
AR PESAR. ar pesará T 1° suppl. e, | ar pes 20, er pesa 444, | ar pesará CCB 387/15.
AR PODER. ar pudi perder T 59, ar posso quitar T 61 (= CCB 138/20), ar poderom viver T 63 (= CCB 141/17), ar pude rogar T 141 (= CCB 228/17), mi ar pude pagar T 166, ar posso achar T 209 (= CCB 195/5), | er podedes enganar 83, er poderia 120, ar pudi saber 286, er pode fazer 452, ar poderia 675, muy bon home nunca pode ss'ar de fãzer bem 826 (?), er pode durar 930, ar pode citolar 1009, er poss' yr 1197, | er pode meter CCB 119, ar pud' aver 45/6.
AR POER. s'ar porria 1087.
AR PRAZER. ar prazermhá CCB 233/16.
AR PREGUNTAR. ar pregunten T 56 (= CCB 133/23), ar perguntaren T 111 (= CCB 170/12).
AR PRENDER. ar prender T 52.
AR PUNHAR. ar punhade 1091.
AR QUEBRANTAR. ar quebrantã T 286.
AR QUEBRAR. ar quebrar 1091.
AR QUEDAR. nõ quedarei ar 220.
AR QUERER. ar quero vos consellar T 2, ar quisesse T 39 (= CCB 283/13), ar quiseren fazer T 111 (= CCB 170/24), er quiso falar T 173 (= CCB 294/7), er quis catar T 173 (= CCB 294/14), ar quis veer T 212 217, ar quiser fazer T 223 (= CCB 244/25), ar quero dizer T 239, ar quis valer T 3° suppl. t (= CCB 125/13), | er quero dizer 25 33, ar quero me matar 60 (= CCB 345/6), er quis 86, er quix 87, ar quis catar 467, ar quis falar 615, ar quis veer 615, ar quero desenganar 727, ar quero dizer 727, ar quis 805 870, er quiserdes 879, s'ar querra vender 967, ar quero 1020, ar querrám cometer 1063, ar queredes vos vós cras acolher 1069, ar queres cantar 1104, ar quer 1108, ar quis travar 1117, er quer 1143 1179, | er quiser CCB 120, ar querrey leixar 11/32, ar quiserdes 17/6, ar quero dizer 59/13, ar quiser guisar 63/21, ar quis veer 199/28, ar queredes falar 367/5, ar queiro fazer 357/1, ar quereloemos encovrir 357/7.
AR QUITAR. m'ar quito T 73 | ar quitey 286, | ar quitou CCB 70/3.
AR SABER. ar sei T 88, ar sabe T 133 (= CCB 220/3), ar soube T 168, ar sei T 1° suppl. j, | ar ssei 18, er sabe 83, er sey 84 120, er sabẽ 122, er sey 130, er sabedes 138, er sei 140 943, ar soube 1100, | ar sey CCB 49/12 77/4 93/17 104/22, 429/27,

non sabam ar que me digades 437/8.

AR SEER. ar fuy guardado T 112, ar seia preguntado T 213 (= CCB 200 a/6), | ar sõo 18, er seve por mi jurando 160, ar fui 230, ar foy 288, m'ar é peor 370, ar é despagada 559, ar fui 661 675, ar seio 1120, | ar fossẽ anparadas CCB 374/4, ar é guisado, 436/3.

AR SEGUIR, ar seguissedes 1007.

AR SEMELHAR. ar semelhara CCB 410/10.

AR SOER. ar soio cuidar T 55 (= CCB 132/16).

AR TEER. er tẽ 1153, m'ar tenho 1178.

AR TEMER. ar temudo T 286, ss' ar teme 1158, er temi CCB 212/15.

AR TOMAR. ar toma T 257.

AR TORNAR. ar tornasse T 182 (= CCB 303/15), | s'ar tornaria 160, ar torne 937, ar tornasse 1013.

AR TROBAR. ar trobe 1024.

AR VALER. er val 85 271.

AR VEER ar veerei T 2, ar vi T 195 (= CCB 177/4), ar veerei T 209 (= CCB 196/16), ar vi T 219 (CCB 240/6), 239, | ar vi 33, ar veio trager 75, ar veerey 90, ar vi 106, er veedes 140, ar veio enssandecer 357, ar veio 203, ar veen 699, ar vyr 778, har vy teer 786, ar vi 818, ar vistes 844, ar veer 997, ar veemos 1013, ar veio 1121, ar vir 1031, ar veedes 1068, ar veerám 1084, | ar visse CCB 42/23, ar veerei 267/7.

AR VIIR. ar verrásse 278, ar vehestes dizer 305, quen leve vay leve x'ar ven 713, ar venhades 822, ar veer 997, | ar venhades CCB 7/33.

AR VIVER. ar vyver 988, ar vive 988.

J. CORNU.

IV.

LE VENT ET LA DISCORDE.

M. Nyrop a rapproché, dans notre dernier numéro (p. 443), un conte danois, relatif au vent qui souffle toujours sur la place Notre-Dame à Copenhague, d'une historiette analogue expliquant de même le vent qu'il fait sous le porche de la cathédrale de Chartres. M. A. d'Ancona nous envoie là-dessus la note suivante : « La tradizione accennata dal sig. Nyrop è notissima anche a Firenze per spiegare il vento che tira ordinariamente sull' angolo di Via del Cocomero (ora Niccolini) e Piazza del Duomo. I termini della tradizione sono identici, salvo che invece della Discordia si tratta del Diavolo. Questa tradizione, lo ripeto, notissima, è stata messa in buoni versi in una *Ballata* del poeta Dall'Ongaro, intitolata : *Il Diavolo e il Vento.* » — M. le Dr Bos nous a communiqué

la même légende florentine. — Enfin M. Julien Havet nous adresse la note qu'on va lire.

G. P.

La légende *du Diable et du Vent*, signalée à la fois à Chartres et à Copenhague par M. Nyrop (*Romania*, 1880, p. 443), existe aussi, comme l'a supposé le savant danois, dans d'autres villes. J'en ai entendu conter une variante romaine : dans cette version, l'édifice où le diable entrait pour un instant était le *Gesù* ou la maison professe des jésuites à Rome, et la place où le vent l'attendait toujours était la *piazza del Gesù*. Voici maintenant un témoignage relatif à l'existence de la même tradition à Langres. Je l'emprunte à un petit volume intitulé : *Mgr Darboy, esquisses familières*, par Alexis Pierron, professeur de l'Université. Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1872, in-12 (p. 24) :

On ne riait pas beaucoup, sous la deuxième République, même à table entre amis. L'abbé Darboy ne mangeait pas, ne buvait pas; mais il était le plus gai des convives... Un jour l'abbé X..., de Langres, avec qui nous dînions chez feu Morizot, déclamait contre notre siècle, et célébrait l'âge d'or d'avant 1789 : « Mon ami, lui dit son confrère, ce n'est pas du moins l'Église du XVIIIe siècle « qu'on peut louer sans réserve. Savez-vous ce qu'était l'ancien Chapitre de « Langres? — Oui, je sais que les chanoines ont eu beaucoup de procès, et « avec les évêques et surtout entre eux. — Alors vous savez comment les plai- « sants, devers 1780, expliquaient pourquoi il vente si fort sur la place Saint- « Mammès? — Non; mais je ne serais pas fâché de l'apprendre. — Eh bien! « voici ce que contait jadis l'abbé Tassel, un survivant du siècle bienheureux : « Le Diable et le Vent voyageaient de compagnie. Ils arrivent devant la cathé- « drale de Langres. — *J'ai affaire ici pour un instant*, dit le diable ; *attends-moi.* « — Et il entra au Chapitre. Le Vent l'attend encore. » — Cet abbé Tassel, qui a été cinquante ou soixante ans curé de Chalindrey, était un Langrois de l'esprit le plus original, et descendait d'un de ces deux frères Tassel dont la ville de Langres n'est pas assez fière, car ils ont été des peintres de grand talent et ont laissé des œuvres admirables. »

Julien HAVET.

V.

CHANSON RECUEILLIE A MENTON.

M. J. Br. Andrews, bien connu par ses travaux sur le patois mentonais (voy. *Romania*, IV, 492, VI, 620), nous adresse cette pièce, en nous faisant savoir qu'il l'a recueillie de la bouche d'une vieille femme née à Menton, mais que néanmoins il s'y rencontre, ce qui se reconnaît à première vue, beaucoup de formes qui sont plutôt niçoises.

I n'a tre fiete que a l'eiga s'en van (*bis*),
Lalireta, que a l'eiga s'en van.

Per ou camen rescouantran in genti galan (*bis*),
Lalireta, in genti galan :
« De vaoutre tre fiete qu me voou baija (*bis*),
« Lalireta, qu me voou baija ? »
A prima i respouande : « Noun serai pas ieou (*bis*),
« Lalireta, noun serai pas ieou. »
A segounda i di : « Tan n'en farai ieou[1] (*bis*),
« Lalireta, tan n'en farai ieou. »
A dariera di : « Ben[2], se mi paga (*bis*),
« Lalireta, ben se mi paga. »
Mete a man a boursa, cent escu i a da (*bis*),
Lalireta, cent escu i a da.
Cuenta, recuenta, d'argen i n'a manca (*bis*),
Lalireta, d'argen i n'a manca.
« Se d'argen i manca, prene moun chevaou (*bis*),
« Lalireta, prene moun chivaou
« Mete li la sela, tou se que li foou (*bis*),
« Lalireta, tou se que li foou. »
« Laissami un poou veire se li sai ana (*bis*),
« Lalireta, se li sai ana. »
Da una banda mounta, da l'aoutra a cara[3] (*bis*),
Lalireta, de l'aoutra a cara,
« Diseme, fieta, vou est facha ma (*bis*) ?
« Lalireta, vou est facha ma ? »
« Qu d'amour n'en toumba nou se fa pas ma (*bis*),
« Lalireta, nou se fa pas ma. »
« Diseme, fieta, douna m'ane aspera[4] (*bis*),
« Lalireta, douna m'ane aspera ? »
« Aou jardin de moun paire i n'a tre pendu (*bis*),
« Lalireta, i n'a tre pendu,
« E se tu i vene, tan t'en fara a tu (*bis*),
« Lalireta, tan t'en fara a tu. »
« N'ai mai baija fieta que tan m'aighe cousta (*bis*),
« Lalireta, que tan m'aighe cousta :
« M'a scura a boursa[5] e moun chivaou blan (*bis*),
Lalireta, e moun chivaou blan. »

---

1. « Je n'en ferai pas tant, je ne le ferai pas. »
2. « Bien » dans le sens de « oui ».
3. « D'un côté elle est montée, de l'autre elle est tombée. »
4. « Où allez-vous m'attendre ? »
5. « Elle m'a vidé (curé) ma bourse. »

COMPTES-RENDUS.

Maistre Wace's Roman de Rou et des ducs de Normandie. Nach den Handschriften von neuem herausgegeben von Dr Hugo Andresen. Heilbronn, Henninger, in-12. Erster Band, I. und II. Theil, 1877, xcvi-238 p. Zweiter Band, III. Theil, 1879, v-828 p.

Une nouvelle édition du grand poème historique de Wace était un besoin depuis longtemps senti ; mais ceux-là seuls en appréciaient l'urgence qui avaient étudié de près l'édition de Pluquet, œuvre déplorable sous tous les rapports, où la légèreté et même la mauvaise foi le disputent à l'ignorance, et que M. Andresen n'a pas qualifiée trop sévèrement en l'appelant « une falsification littéraire ». Le nouvel éditeur a compris et exécuté sa tâche avec beaucoup de conscience, et il mérite, par les excellents matériaux qu'il nous fournit, par le soin qu'il a apporté à les mettre en œuvre, par l'étendue des recherches souvent difficiles auxquelles il s'est livré, toute la reconnaissance des lecteurs. On ne peut dire qu'il nous ait donné de l'œuvre du chanoine de Bayeux une édition définitive : cette édition, en ce qui concerne le texte et le commentaire, reste à faire, et nous souhaitons vivement qu'un Français, qu'un Normand se charge de cette belle entreprise et l'exécute le plus tôt possible ; mais le nouvel éditeur, quel qu'il soit, sera l'obligé de M. Andresen et ne pourra ne pas le reconnaître.

Le travail du jeune philologue allemand qui a consacré à publier cette vieille chronique française plusieurs années de sa vie devait porter et a porté naturellement sur trois points : la constitution du texte, l'éclaircissement philologique et le commentaire historique, ou plutôt (car c'est là ce que l'ouvrage appelle surtout) la recherche des sources où a puisé Wace et la détermination de la façon dont il les a utilisées. Cette dernière étude avait été assez négligée dans le premier volume, paru deux ans avant l'autre ; l'éditeur, averti par la critique, s'est remis à l'œuvre, il a complété sur plusieurs points les renseignements donnés sur la première partie de la chronique, et il a accompagné d'un commentaire beaucoup plus détaillé les 11500 vers publiés dans son second volume. Je n'examinerai pas son travail à ce point de vue : je n'ai pas pour cela la préparation nécessaire ; il me semble fait avec diligence, et j'y ai trouvé plusieurs renseignements intéressants ; les identifications géographiques, notamment, me paraissent mériter d'autant plus d'éloges que M. A., travaillant en Allemagne, était privé de bien des ressources nécessaires. Malheureusement il faut déjà signaler ici un défaut qui se retrouve dans tout l'ouvrage : un manque de clarté dans les idées, un embarras visible dans la méthode, et comme un parti pris de

ne rien faire pour la commodité du lecteur. « J'ai dû, dit M. A. dans la préface de son t. II, renoncer pour le moment à résoudre d'une façon quelque peu satisfaisante la question des sources suivies par Wace... J'espère bientôt trouver l'occasion de me mettre à cet attrayant travail. » Mais il ne fallait évidemment pas publier l'édition et le commentaire avant d'avoir résolu cette question et fait ce travail : le plan de ce commentaire même ne pouvait être arrêté qu'après. Bien des points, même pour la critique du texte, se seraient éclaircis pour M. A. s'il s'était d'abord formé une idée d'ensemble de l'ouvrage de Wace et de son rapport à ses sources. Quant au lecteur, qui ne trouve nulle part un mot d'explication sur la date, le caractère et les relations des différents auteurs cités dans les notes, il se lasse de parcourir des citations qui souvent peuvent avoir un intérêt historique réel, mais qui ne jettent aucune lumière sur le texte qu'il a sous les yeux. Une courte histoire de l'historiographie normande avant Wace, une détermination générale du rapport de celui-ci à ses prédécesseurs, une caractéristique de sa manière, une appréciation du but, de la portée et de la valeur historique de son poème, telle était l'introduction naturelle de la publication de M. Andresen ; or cette introduction est complètement absente, bien qu'elle eût été plus utile et agréable à la plupart que l'étude linguistique dont je parlerai plus loin. Je comprendrais que l'éditeur eût voulu faire œuvre de pur philologue et n'entrer nullement dans le côté historique du sujet ; mais il n'a pas pris ce parti, ni celui de traiter le poème de Wace en historien ; il est resté entre les deux, hésitant, embarrassé, à la fois trop long et trop court. Le lecteur qui a fermé ces volumes y a certainement appris beaucoup de choses, mais n'y a rien trouvé sur ce qu'il aurait le plus voulu savoir.

Cette gaucherie et cette indécision se font sentir dans une autre partie du travail, qui devait servir de préface aux autres. On s'attendait à ce que le nouvel éditeur, dans son introduction, commencerait par exposer ce qu'on sait de la vie de Wace, chercherait à faire comprendre la composition de son œuvre, parlerait de sa valeur littéraire et de son succès. Point du tout. On tombe au début sur l'analyse des mémoires que Bréquigny, De la Rue, Pluquet, Depping, Trébutien, Du Méril, Kœrting, etc., ont écrits sur Wace, avec le relevé des erreurs et des mérites de chacun, relevé dans lequel est intercalée la critique détaillée de l'édition de Pluquet, qui devait évidemment (si elle était utile à quelque chose) être reléguée dans un appendice quelconque. Au lieu d'étudier Wace et ses œuvres et de citer à propos de chaque point, quand elles en valent la peine, les opinions émises avant lui, l'auteur suit pas à pas ses prédécesseurs, revenant souvent en arrière et intercalant les renseignements sur Wace çà et là à propos de leurs dires : encore souvent ne donne-t-il pas ces renseignements, et se borne-t-il à signaler leur existence. C'est l'idéal de la confusion. On en jugera par quelques exemples. Le grand mérite de l'*Essai* d'E. du Méril *sur la vie et les ouvrages de Wace* a été de faire connaître trois chartes où Wace figure comme témoin ; M. A. le dit, mais il ne cite pas ces chartes, il ne donne pas même leur date, raisonnant toujours d'ailleurs comme si nous les connaissions. Layamon, au début du XIIIe s., a traduit le *Brut* de Wace en anglais, et nous lui devons le renseignement fort important que ce poème était dédié à Alienor, femme de Henri II : M. A. nous dit seulement en passant que « nous savons par Laya-

mon, » etc. Qui est Layamon ? où, quand, à quel propos a-t-il parlé de Wace? c'est ce qu'il ne dit pas. La mention des ouvrages de Wace autres que celui qu'il publie est amenée de la façon suivante (p. LXIV-V) : « Nous ne doutons pas que tous ceux qui auront suivi notre critique jusqu'au bout ne pensent avec nous que l'on peut regarder comme un grand bonheur que Pluquet n'ait pas eu l'idée de publier les autres ouvrages de Wace, mais ait laissé ce soin à des mains plus capables. Ces ouvrages, etc. » On ne saurait pousser plus loin l'art de ne pas composer, pour lequel les Allemands étaient renommés jadis et que dans ces derniers temps ils semblaient vouloir désapprendre.

Avec ce plan singulier, il n'est pas étonnant que des questions intéressantes aient échappé à M. Andresen. Ce qu'on n'avait pas abordé avant lui, il ne l'a pas vu non plus, tout préoccupé de redresser ou d'approuver ses devanciers. Je vais reprendre brièvement les points principaux qui forment ou devaient former le sujet de l'introduction du premier volume ; je donnerai sur chacun d'eux les résultats assurés et je présenterai quelques vues nouvelles ; je suis, sur la plupart des points, d'accord avec M. A., qui a généralement une bonne critique, mais qui manque un peu d'initiative, ce qui tient beaucoup, je l'ai déjà dit, à son défaut de méthode.

Wace, dans d'autres dialectes *Guace* (plus tard *Gasse*[1]), est le nom allemand *Wazzo ;* on trouve, pour d'autres personnages que le poète, le régime *Gaçon*[2] (qui a donné le nom de famille *Gasson*) ; mais le nom de notre auteur ne présente que la forme *Wace* ou *Guace* au régime comme au sujet, et il ne prend pas d'*s* au nominatif (voy. les rimes III, 158, *S. Nic.* 1). Il n'a rien de commun avec *Eustace*, M. A. a raison de le dire (p. LXIV, LXIX) ; mais il paraît bien qu'au moyen âge on les a parfois confondus : on sait qu'il y a un ms. du *Brut* qui à l'*explicit* porte *maistre Wistace* au lieu de *maistre Wace ;* et dans un curieux passage du roman d'*Eustace le Moine,* cité par E. du Méril, les deux noms sont certainement identifiés. Que Wace soit un nom personnel et nullement un nom de famille, et que notre auteur ne s'appelât ni *Robert*, ni *Richard*, ni *Mathieu*, c'est ce qui aujourd'hui n'a plus besoin d'être démontré.

Wace était né à Jersey ; il fut conduit à Caen tout petit et y fut « mis à lettres », c'est-à-dire qu'il apprit le latin et fut destiné à l'église. De là il alla à Paris où il étudia *longtemps ;* revenu de France, il resta *longtemps* à Caen ; avant la mort de Henri Ier (1135), il était « clerc lisant ». Voilà les renseignements qu'il nous donne sur lui-même. Le mot de *clerc lisant* n'est pas clair pour nous ; mais il semble bien que Wace ait fait des études complètes à Paris. Or si on songe à l'énorme durée du temps d'études au moyen âge, on sera porté à croire que lui donner, avec M. A., vingt-cinq ans à la mort de Henri Ier, c'est le rajeunir sensiblement ; je lui en donnerais plus volontiers trente-cinq, et, comme nous le verrons tout à l'heure, les raisons qu'on a présentées pour ne pas le faire naître aussi tôt que 1100 n'ont pas grande valeur. Supposons-le donc né vers 1100 ; il dut partir pour Paris vers 1120 ; il revint plus tard à Caen, où il fut « clerc lisant » entre 1130 et 1135. Était-il de race noble ? Je le croirais ;

1. *Guacelin* (*Gacelin*, *Gasselin*) en est le diminutif.
2. Par exemple il est appliqué au chansonnier Gace Brulé (Scheler, *Trouv. belges*, I).

il loue sans réserve (III, 797 ss.) Richard II de n'avoir donné à la cour aucun office qu'à des gentilshommes[1], et il n'éprouve aucune pitié pour les vilains dont il raconte le soulèvement aussitôt après. Si son grand-père maternel était bien, comme je le crois (voy. ci-dessus, p. 527), Toustein, le chambellan du duc Robert, cela n'implique nullement le contraire : on sait que la domesticité, dans les mœurs féodales, n'avait rien de contraire à la noblesse. Mais s'il était de famille noble, il n'en était pas moins fort besogneux, étant d'ailleurs, à ce qu'il paraît, assez dépensier[2]. Il eut recours à sa plume pour augmenter le modique revenu que pouvait lui procurer sa place dans l'église de Caen. C'est ici que ce qu'il nous raconte de lui-même prend un intérêt particulier :

De romanz faire m'entremis ;
Mult en escris et mult en fis.

De cette abondante production, antérieure à 1160, il ne nous reste que quatre ouvrages : *la Vie de saint Nicolas*, qui paraît le plus ancien, *la Conception*, *la Vie de sainte Marguerite*, que M. A. a oublié de mentionner (voy. *Rom.* VIII, 275), et enfin le *Brut*, ou plutôt *la Geste des Bretons*. La vie de saint Nicolas a été écrite

A l'oes Robert le fiz Tiout
Qui saint Nicolas mult amout ;

la *Geste des Bretons* fut offerte à Alienor d'Angleterre, comme nous l'apprend Layamon (voy. ci-dessus), car la dédicace manque dans tous nos manuscrits. Les deux autres ouvrages ont dû aussi être faits pour de riches amateurs, qui payaient plus ou moins largement le poète qui avait travaillé pour eux. Wace était donc un littérateur de profession. Se plaignant, à la fin de sa vie, du refroidissement du goût pour la littérature vulgaire, il dit :

Mais or puis jo lunges penser,
Livres escrire e translater,
Faire rumanz et serventeis,
Tart truverai tant seit curteis
Ki tant me duinst ne mete en main
Dunt j'aie un meis un escrivain...
Je parol a la riche gent,
Ki unt les rentes e l'argent :
Kar pur eus sunt li livre fait
E bon dit fait e bien retrait.

Il suit de là que la littérature vulgaire (il ne s'agit pas ici de la poésie épique et lyrique) est née sous le patronage de la noblesse, désireuse de s'instruire et sollicitant les clercs à mettre en français les ouvrages latins ; c'est surtout en Normandie et en Angleterre que ce mouvement s'est produit, dès le commencement et pendant tout le cours du XIIe siècle. Ce public nouveau n'était pas indifférent au talent ; il savait l'apprécier, et distinguait un auteur habile des

1. Ce passage ne se trouve d'ailleurs que chez lui et chez Beneeit qui l'a copié.
2. Il dit, en reconnaissant que Henri II et sa femme lui font des dons :
Mais bosuins vient suvent, ki tost sigle e tost nage,
E suvent me fait metre [pur] le denier (e) le gage.
Cela ne veut pas dire qu'il s'adressât à des usuriers ; tout le monde au moyen âge prêtait et empruntait sur gage.

autres. Wace, en se plaignant avec esprit que les seigneurs ne lui donnent pas d'argent, constate en même temps, non sans un secret plaisir, la réputation dont il jouissait : « Je ne trouve, dit-il, personne qui me donne de quoi payer un copiste pendant un mois,

Ne ki nule autre honur me face,
Fors tant : « Mult dit bien maistre Wace ;
Vus devriez tuz tens escrire,
Ki tant savez bel e bien dire [1]. »

Et si Henri II confia plus tard à Beneeit de Sainte-More le soin de mettre en vers français l'histoire des ducs de Normandie, tâche que Wace croyait réservée pour lui, c'est que la manière de Wace était surannée ; Henri II se piquait d'être connaisseur en littérature, et l'éloge, bien naturel d'ailleurs, que fait Beneeit de son patron à ce point de vue montre l'importance qu'avaient dès lors, pour les compositions en français, les questions de goût et de style. Beneeit, s'encourageant lui-même au milieu des difficultés de son long travail, dit (v. 12709) :

Avantage ai en cest labur
Qu'al souverain e al meillur
Escrif, translat, truis e rimei
Qui el munt seit de nule lei,
Qui meuz conuist oevre bien dite
E bien seant e bien escrite.

Deux choses ressortent encore du passage de Wace cité plus haut : l'une, c'est qu'il employait des « escrivains », des copistes, qui lui coûtaient sans doute assez cher, et qui exécutaient des exemplaires de ses ouvrages qu'il offrait ensuite à ses patrons ; l'autre, c'est qu'il composait des *serventeis*. On ne sait au juste ce qu'il faut entendre par là ; je crois qu'il s'agit de poèmes didactiques et moraux. — Il est possible que plus d'une œuvre de Wace nous soit parvenue sans qu'on en ait encore reconnu l'auteur. Il prenait soin en général d'enchâsser son nom dans ses vers pour qu'il fût connu de ses lecteurs ; mais les copistes ont souvent supprimé ces mentions. Il est d'ailleurs vraisemblable que tous ses ouvrages étaient, comme ceux que nous connaissons, des œuvres sérieuses, religieuses ou historiques, traduites ou imitées du latin.

Wace termina *la Geste des Bretons* en 1155 ; il est possible qu'il ne l'ait pas originairement dédiée à la reine Alienor (voy. ci-dessus), ce qui expliquerait l'absence de la dédicace dans tous les exemplaires conservés, et qu'il ait seulement ajouté cette dédicace à un exemplaire qu'il lui offrit. Alienor épousa Henri d'Anjou en 1152. Wace lui présenta son œuvre entre 1155 et 1160, peut-être fort peu avant cette dernière année. En effet, dans ce qu'on appelle la *Chronique ascendante*, il déclare commencer en 1160 la *Geste des Normanz* qu'il offre à Henri, devenu roi d'Angleterre en 1154, et à sa femme. Il résulte des vers où il parle d'eux qu'il était alors attaché à leur cour :

Ne me funt mie rendre a la curt le musage ;
De duns e de pramesses chascuns d'eus m'asuage.

Il suivit sans doute la cour pendant tout le temps que le roi séjourna en Nor-

1. Régnier parle presque tout de même dans sa quatrième satire.

mandie, car il se trouvait avec elle à Fécamp le 11 mars 1162, comme il nous le dit lui-même (III, 2246), quand on changea de place les corps des ducs Richard Ier et Richard II. Il avait entrepris, pour plaire au roi et probablement par son ordre (voy. II, 1358-9), de mettre en vers français l'histoire des ducs de Normandie ; il paraît y avoir travaillé à Fécamp même (II, 1356). Il termina sans doute vers cette époque la partie en vers alexandrins, et reçut en récompense une prébende à Bayeux. M. A., il est vrai, à la suite d'E. du Méril, pense qu'il fut nommé chanoine entre 1155 et 1160, et que la reine Alienor paya ainsi l'hommage de la *Geste des Bretons ;* mais dans les vers déjà mentionnés plus haut, Wace dit :

> Mil cent e seissante anz out de tens e d'espace
> Puis que Deus en la virge descendi par sa grace
> Quant uns clers de Chaem qui out num maistre Wace
> S'entremist de l'estoire de Rou et de s'estrace.

Il était donc en 1160 un simple « clerc de Caen ». Mais au début de la 2e (= 3^e^) partie de la *Geste des Normanz*, il dit que le roi Henri lui a donné une prébende à Bayeux. Or cette 2e partie a été écrite après 1170 (Andresen, I, XCIV) ; c'est donc entre 1160 et 1170 qu'il fut nommé chanoine. Le plus ancien acte où il figure en cette qualité date de 1169, le plus récent de 1174. C'est vers cette époque qu'il dut mourir.

E. du Méril, et après lui M. Andresen ont fait à la date que j'admets pour la naissance de Wace une objection qui ne me paraît pas de force à contrebalancer les probabilités résumées ci-dessus. Ils trouvent étonnant que Wace ait commencé à 60 ans une œuvre d'aussi longue haleine que la *Geste des Normanz*, et ils disent que s'il avait eu 72 ans quand il apprit que le roi avait chargé Beneeit de lui rimer l'histoire des ducs de Normandie, il n'en aurait pas manifesté la tristesse qu'il exprime à la fin de son poème, et aurait compris qu'un si grand travail dépassait les forces d'un septuagénaire. Mais combien de septuagénaires ont accompli des travaux plus lourds encore ! combien surtout les ont acceptés ! Wace avait fait des « romanz » toute sa vie, et il ne reculait pas devant la peine, quand elle devait être lucrative :

> Mult m'est dulz li travails quant jo cuit cunquester (II, 1359).

Rien ne s'oppose donc à ce qu'il se soit « entremis » de l'histoire des Normands à 60 ans, et qu'il ait vu avec dépit son œuvre confiée à un rival à 70 ou même à 72.

Ce grand ouvrage, le plus long et le plus important de son auteur, nous est arrivé dans un singulier état. Nous n'avons de trois des quatre parties qui le composent qu'une copie moderne, faite par Duchesne sur un ms. ancien qui a disparu. Cette circonstance a donné lieu, bien à tort, d'en suspecter l'authenticité. Avant de parler de cette question, voyons un peu de quoi se compose cette copie, qui, sauf quelques fautes et un rajeunissement de forme constant, est fidèle et équivaut à l'original. Nous y trouvons d'abord, sans *incipit*, 750 vers de huit syllabes rimés deux à deux [1] ; c'est ce que les éditeurs appel-

1. L'édition de M. A. en compte 751, mais les v. 185-7 doivent, comme il le conjecture, être réduits à 2.

lent la « première partie » ; puis, après la rubrique *Ci cumence a parler de Rou,* 4424 alexandrins divisés en laisses monorimes et coupés par des rubriques à chaque changement de duc : c'est la « seconde partie »; puis, sans rubrique, mais séparés des précédents par un blanc d'un tiers de page, 315 alexandrins pareils, publiés par Pluquet et de nouveau par M. A. sous le titre de « Chronique ascendante des ducs de Normandie », parce qu'en effet l'auteur remonte, toujours passant du fils au père, de Henri II à Rou, pour donner une rapide esquisse de la vie de chacun des ducs[1] ; puis enfin les 11500 vers désignés comme « troisième partie du roman de Rou, » et qui se retrouvent, mais seuls, dans trois manuscrits anciens.

Laissons de côté pour le moment la « première partie » et demandons-nous quel est le rapport de la « deuxième partie » et de la « Chronique ascendante. » Ce rapport, personne ne l'a reconnu, et il est cependant bien simple : la « chronique ascendante » est le début de l'œuvre et doit être placée en tête de la prétendue deuxième partie. C'est une espèce de programme général, de sommaire en ordre inverse de l'histoire qui doit venir après. C'est ce qu'il est facile d'établir. Le poète dit, après son prologue :

> La geste voïl de Rou e des Normanz cunter ;
> Lur faiz et lur pruece dei jo bien recorder.

C'est indiquer assez clairement le début de l'ouvrage qu'il appelle lui-même ailleurs *la Geste des Normanz ;* mais il y a un passage plus décisif encore. Après avoir parlé de Richard Ier, Wace ajoute :

> Richarz fu fiz Richart, dunt jo vus dirai ja ;
> Bien le purra cunuistre ki l'estoire lira.

Arrivé en remontant à Rou, le poète a terminé son résumé rétrospectif ; il écrit ces vers, le premier et le second de ce qu'on appelle la seconde partie :

> A Rou sumes venu et de Rou vus dirun ;
> La cumence l'estoire que nus dire devun.

Et il ajoute cette remarque, qui a reçu jusqu'à présent les explications les plus diverses et les moins satisfaisantes :

> Mais pur l'oevre espleitier les vers abrigerun.

On a vainement cherché à expliquer comment l'auteur, passant du vers de 8 syllabes (employé dans ce qu'on appelait la première partie) à celui de 12, pouvait dire qu'il « abrégeait » les vers. Maintenant rien n'est plus simple. Le mot « vers » en ancien français, on le sait assez, veut dire « strophe, couplet, laisse. » Or, à partir de là les laisses du poème sont en effet beaucoup moins longues : les 315 vers précédents ne forment que 12 laisses de 16, 26, 54, 11, 27, 11, 56, 20, 46, 15, 21 et 12 vers ; les 12 laisses suivantes ne contiennent que 58 vers et sont de 11, 5, 4, 6, 4, 4, 2, 2, 6, 4, 4, et 6 vers ; celles qui viennent après sont aussi très courtes, et ce n'est qu'après 760 vers qu'elles redeviennent plus longues, pour finir par atteindre une moyenne presque aussi élevée que celle du début. Wace, à l'user, aura trouvé qu'il n'était pas moins

1. M. A. s'étonne qu'il omette Guillaume le Roux ; mais c'est tout simplement qu'il ne fut jamais duc de Normandie ; c'est Robert qui le fut après Guillaume le Conquérant, puis Henri Ier ; Wace fait l'histoire des ducs de Normandie et non des rois d'Angleterre.

pénible de changer très souvent de rime que de garder très longtemps la même : son hésitation semble indiquer qu'il s'essayait dans la tirade monorime ; en effet, excepté cette partie de la *Geste des Normanz*, tout ce qu'on a de lui est en petits vers rimant deux à deux.

L'authenticité de l'œuvre ainsi reconstituée n'a plus besoin d'être établie : elle saute aux yeux. Wace y sollicite à plusieurs reprises la libéralité du roi et de la reine, et une œuvre pseudonyme n'admettrait pas de pareilles demandes. D'ailleurs Beneeit, comme l'a remarqué M. Kœrting, cite expressément « maistre Wace » pour la biographie de Richard Ier, qui se trouve dans cette partie, et M. A. subtilise mal à propos en contestant la valeur de cette mention. Enfin l'auteur se nomme trois fois, au début (j'ai cité le passage plus haut), au v. 443 (dans un passage que M. A. soupçonne à tort d'être interpolé), et dans le dernier vers, où son nom, défiguré par un copiste, n'a pas encore été reconnu :

Mais d'aler lunge veie se puet l'on bien lassier [1],
E de beles chançuns se puet l'un enuier (*ms.* enveisier).
Ki chante beivre deit, u prendre altre luier ;
De sun mestier se deit ki que puet avancier.
Volentiers preist grace, kar de prendre a mestier.

Au lieu de *grace*, il faut lire *guace* (faute qui se retrouve dans un des mss. de la *Vie de sainte Marguerite*), c'est-à-dire *Guace* ou *Wace*. Ces vers, qu'E. du Méril jugeait indignes d'un homme dans la situation de Wace, sont au contraire tout à fait d'accord avec ceux que j'ai cités tout à l'heure. Il terminait par cette requête directe la première partie de son travail en l'envoyant au roi : celui-ci y répondit sans doute par la prébende de Bayeux.

Il reste à résoudre deux questions concernant ces 315 premiers vers détachés jusqu'ici du poème sous le nom de « chronique ascendante ». Ils ont été composés, et sans doute toute la partie en alexandrins, en 1160, d'après le premier vers cité plus haut, et cependant on y trouve la mention du couronnement du jeune Henri (1170) et du siège de Rouen par Louis VI (1174). Il y a là une contradiction évidente ; mais elle s'explique tout simplement par une interpolation, ou plutôt par une addition postérieure de l'auteur. Wace avait l'habitude, nous le verrons plus tard, de revoir ses ouvrages et d'y ajouter des morceaux çà et là. Ici le fait est patent. On pourrait dire, il est vrai, en regardant la « chronique ascendante » comme un ouvrage à part, que la date de 1160 qui figure en tête s'applique à la *Geste des Normanz*, et que la « chronique ascendante », qui en est le résumé, n'a été composée qu'en 1174 ; mais si les vers sur le siège de Rouen ne peuvent avoir été écrits avant 1174, les vers du début ne peuvent avoir été écrits à cette date : ces deux passages ne sont certainement pas de la même époque, et voici pourquoi. Les vers 17 ss. contiennent l'éloge commun de Henri II et d'Alienor de Poitiers ; le poète dit :

Deus doinst a ambesdous de bien faire curage !

Il ajoute :

Franche est Alienor e de bon aire e sage.

---

1. *Lassier* pour *lasser* est contraire aux règles d'après lesquelles *a* tonique *ie* ; mais il se rencontre ailleurs, de même que *quassier* pour *quasser*.

Or ces souhaits et ces éloges, très naturels en 1160, ne peuvent avoir été exprimés en 1174. En 1173, la reine Alienor, qui avait excité ses fils contre leur père, avait été emprisonnée par les ordres de Henri ; elle ne fut mise en liberté qu'onze ans après. Il est inutile d'insister pour prouver qu'en 1174 un poète qui recherchait la faveur du roi ne pouvait faire l'éloge de sa femme et leur souhaiter à tous deux bonheur et vertu. Les vers où il est parlé du siège de Rouen ont donc été ajoutés par Wace longtemps après la composition du poème ; l'interpolation comprend ou toute la laisse 43-96, ou seulement les vers 62-93.

Une question plus difficile à résoudre est celle de la cause du déplacement des 315 premiers vers dans le ms. copié par Du Chesne. Elle se lie étroitement à celle qui concerne les 750 vers octosyllabiques connus jusqu'ici comme « première partie » et qui occupent en effet la première place dans ce manuscrit. Ces 750 vers comprennent : 1° un prologue de 124 vers[1] ; 2° des renseignements géographiques et ethnographiques sur les Normands (v. 123-229) ; 3° l'histoire de Hastinc (v. 229-750). Les 124 vers du prologue se retrouvent à peu près intégralement (moins 14) dans le prologue de la seconde (= troisième) partie de la *Geste*, mais l'ordre en est changé, et 32 vers nouveaux y sont intercalés[2]. Comment croire que l'auteur ait répété dans le prologue de la seconde moitié de son ouvrage 110 vers du prologue de la première ? Voici comment M. A. explique cette bizarrerie (t. I, p. XCIII) : Wace avait eu peu de succès avec la première moitié de son œuvre (comprenant les 750 vers octosyllabiques et les 4424 alexandrins) ; il espéra mieux réussir avec la seconde. « Wace, qui voulait certainement que ce nouveau poème en vers de huit syllabes fût considéré comme une œuvre à part, crut que quelques-uns des vers du début du prologue de la première partie étaient dignes, — comme ils le sont en effet, — d'être

---

1. Il n'y en a que 122 dans les éditions ; mais la comparaison de l'autre prologue (voy. plus loin) permet de restituer les 2 vers manquant entre 115 et 116.

2. Voici le tableau de la correspondance des vers des deux prologues :

I	II	II	I
1-6 (*a*)	1-6	1-6	1-6 (*a*)
7-18	*manquent*	7-10	*manquent*
19-76	85-142	11-18	77-84
77-84	11-18	19-22	*manquent*
85-86	25-26	23-24	91-92
87-90	29-32	25-26	85-86
91-92	23-24	27-28	*manquent*
93-94	43-44	29-32	87-90
95-96	*manquent*	33-42	*manquent*
97-116 (*b*)	47-68	43-44	93-94
117-120	73-76	45-46	*manquent*
121-122	79-80	47-68	97-116 (*b*)
		69-72	*manquent*
		73-76	117-120
		77-78	*manquent*
		79-80	121-122
		81-84	*manquent*
		85-142	19-76

a. L'ordre de I, qui donne 1-2, 5-6, 3-4, est fautif et doit être rectifié d'après II.

b. Ici 20 vers de I répondent à 22 vers de II, parce que, comme on l'a vu, il faut rétablir deux vers entre I 45 et 46.

admis dans le nouvel ouvrage travaillé avec plus de soin, s'il les retouchait çà et là[1], les amplifiait à l'occasion et les disposait dans un nouvel ordre. » La suite de la *Geste des Normanz* a beau faire un tout en soi, elle n'en est pas moins étroitement liée au commencement, et il est incompréhensible qu'un poète reproduise 110 vers du prologue d'un livre dans le prologue du deuxième volume de ce livre. Il faut évidemment partir de cette donnée, que les deux prologues, dans l'esprit de Wace, n'ont jamais dû coexister dans la même œuvre. C'est d'ailleurs ce qui résulte de la démonstration faite plus haut : le vrai début de la *Geste des Normanz*, ce sont les 315 alexandrins de la « chronique ascendante », et non les 750 octosyllabes de la « première partie ». Ces 750 vers sont le débris, ou d'un premier essai de rédaction en octosyllabes de la *Geste*, ou au contraire d'un essai de refonte plus tard abandonné. Pas plus qu'ils n'ont dû entrer dans le même ouvrage que la partie en vers octosyllabiques où on en retrouve 120 vers, ils n'ont dû figurer dans le même ouvrage que la partie en alexandrins. En effet, les vers 430-443 de cette partie reproduisent exactement (sauf la différence des rhythmes) les vers 97-118 de la prétendue « première partie », et les vers 21-30 répètent également les vers 208-219. — Il me semble que la première hypothèse est la plus vraisemblable : Wace avait eu l'idée, après avoir terminé la *Geste des Bretons*, d'écrire, d'après des sources latines, la *Geste des Normanz ;* il la commença, suivant son usage, en vers de huit syllabes. Pour une raison quelconque, peut-être sur le désir du roi Henri ou de sa femme, il abandonna cet ouvrage commencé et écrivit son poème en laisses monorimes dodécasyllabiques. Plus tard, étant revenu pour la suite à son rhythme familier, il reprit naturellement dans le prologue devenu inutile de son premier essai les vers qui lui convenaient et les plaça dans son préambule. Cependant cet essai ne se perdit pas, d'autant plus qu'il contenait sur les Normands et notamment sur Hastinc[2] des détails qui n'étaient pas dans le poème en alexandrins, et on trouva qu'il servait mieux que les 315 vers du début de préambule à l'histoire de Rou et de ses successeurs ; on les plaça donc en tête de cette histoire, reléguant à la suite les 315 vers qu'on a pris jusqu'ici pour une œuvre à part et dont on a fait la « chronique ascendante. » Il n'y aurait que peu de chose à modifier à cette explication, si on admettait que Wace, mécontent de la forme qu'il avait donnée à la *Geste*, entreprit de la refaire en octosyllabes, mais qu'il y renonça vite, n'ayant écrit que 750 vers, dont il reprit plus tard 110 quand il se décida à composer dans le même rhythme la suite de son œuvre.

Si ce qu'on vient de lire paraît suffisamment probant, on voit que l'édition future de la *Geste des Normanz* devra être disposée autrement que les précédentes : les 315 vers de la « chronique ascendante » seront placés en tête et formeront, avec les 4424 autres alexandrins, la *première partie ;* la *seconde partie*

1. Je ne vois dans le deuxième prologue aucune retouche ; les vers sont répétés tels quels.

2. On peut trouver que la « première partie » est nécessaire à l'intelligence de la partie en alexandrins, à cause de ce qu'elle dit de Hastinc, qui apparaît dès la première laisse monorime comme un personnage déjà connu ; mais ce procédé un peu brusque est familier à Wace ; c'est ainsi qu'au v. 11 53 il introduit *les* deux frères dont il ne donne les noms et qualités que plus tard. L'explication donnée v. 16 et suiv. des mœurs des Danois montre bien qu'on n'en avait pas encore parlé.

sera ce qu'on appelle aujourd'hui la « troisième », et les 750 vers qui forment maintenant la « première partie » seront rejetés en appendice.

Avant de passer à l'examen des questions que soulève la seconde (= troisième) partie, voyons comment M. A. a établi le texte de ce que renferme son premier volume. Il n'avait d'autre guide que la copie de Du Chesne ; il l'a reproduite, en la corrigeant souvent, mais non assez. Je dirai un mot plus loin de la restauration des anciennes formes, constamment rajeunies dans la copie, qu'a entreprise M. Andresen. Je me borne ici à joindre quelques rectifications, non de formes, mais de sens ou de rhythme, à celles qu'il a déjà données et qu'ont fournies après lui MM. Fœrster et Suchier. Je prends les vers dans l'ordre où ils doivent être, c'est-à-dire que je commence par la « chronique ascendante ». *Chr. asc.* Entre les v. 6 et 7 je crois qu'il manque un vers, où Wace se nommait une seconde fois. — V. 10 l. *Ne puet les puinz uvrir.* — 12 *Ki ne seit losengier[s] ne encurt lieu ne place*, l. *Ki ne set losengier n'a en curt lieu ne place.* — V. 23, voy. ci-dessus, p. 595, n. 2. — 30 *S'en parti la reine od riche parentage ;* il s'agit de la séparation d'Alienor d'avec Louis VI, dont le prétexte fut la parenté ; l. *pur proche parentage.* — 41 *Se il p.* — 42 *U qu'il n'i laist le cors u l'ame en ostage*, l. *u la terre.* — 67 *Par nostre nuuel rei, ki roi ne puet regner*, M. A. lit *ki rien ne p.*, l. *ki or.* — 96 *Toraine*, l. *Toruine.* — 106 *N'esparne iustise pruueire ne chanuine*, M. A. corr. *Ne n'e. ;* l. plutôt *N'e. par justice.* — 170 *Le Maine e le Mans* [*prist*]. — 286 Wace dit qu'on soupçonna le roi Louis d'avoir conspiré l'assassinat de Guillaume Longue-Épée, et il ajoute : *Mais ja nen iert par mei par sun aroi blasmee*, M. A. propose *persune a rei :* Wace ne veut pas accuser un roi de trahison. — II 48 *par poi* changé sans raison en *pur poi.* — 74 *Ne volt*, l. *Cui il volt.* — 110 *Se tienent cuntre mei*, l. *Soztienent* (*Voz filz* au v. précédent est régime). — 127 *Belement e tost ;* la meilleure correction est *Isnelement.* — 185 *Li reis duta qu'encore ne volsist Rou returner ;* M. A. suppr. *ne*, je supprimerais plus volontiers *Rou* ou *re-*. — 188 *grater*, l. *guaster.* — 239 *vertiz*, l. *nerciz.* — 259 *n'en*, l. *nen.* — 265 *beneurez*, l. *b[i]en curez.* — 301 *qu'en la terre ariuerent*, l. *qu'en Walcres*[1]. — 345 *La terre esteit en vasse*, l. *ewage.* — 410 *de[s] Walcreis*, l. *de Walcre(i)s.* — 426 la meilleure correction me paraît être *Par* [*commun*] *regart.* — 435 *de septentrione* en italique : c'est du latin. — 435 l. *C'est ceo que l'um apele* (cf. I 98). — Les v. 437-8 doivent sans doute être intervertis. — 455 *Aillurs aut graaigneur*, éd. *A. n'aueit graignur* (?), l. *A. n'aut guaaignier.* — 485 *Walcre(i)s.* — 593. *tr[a]iant.* — 601 *ain[cei]z.* — 639 *Que des Engleis le veint*, l. *le venst.* — 648 *Oreilles*, l. *curailles.* — 668 la leçon du ms., *miex que il n'a querant*, corrigée diversement par MM. A. et Suchier, est excellente : « cherchant mieux que ce qu'il possède. » — 792 *li rens*, l. *li tens.* — 798 *Ki*, l. *Kis.* — 833 pourquoi changer *aluigne* en *essuigne ?* — 840 *n'i a cel qui n'(i) apuigne.* — 845 *gaaignié* est changé mal à propos en *mahaignié.* — 905 *Adubez de nuvel et adubez de viez.* — 928 *les*, l. *le.* — 962 *Ne que cil qui va lire tel chose emprendre osassent*, M. A.

1. Aux v. 321 et autres où le ms. porte *Rembaut*, M. A. croit devoir imprimer *Radbod ;* c'est une singulière idée. Wace a accommodé à sa façon le nom du duc de Frise, qu'il aurait dû traduire par *Rabuef.*

propose *chevalier*, M. Suchier *ne que altre*; je lis *qui mat ierent*. — 963 *volentiers s'en repairassent*; M. A. suppr. *s'en*, je lirais *s'en respassent*. — 970 *Murir quident al meins*, l. *al main*. — 975 *De Frise iert* [*il*] *venuz*. — 998 *Nus garrum esdement se mes bien le faisum*; M. A. corr. *aisement* ou *esrament*; mais il ne doit s'agir ici que d'une possibilité : l. *se devient* ou *s'esdevient*. — 1031 *E par mié escorchiez* (pourquoi M. A. regarde-t-il cette leçon comme fautive?). — 1109 pourquoi changer *de cha* (= de çà) en *de ci*? — 1128 *n'asuage*. — 1162 *mencunges* est une faute; mais je ne vois pas la bonne leçon. — 1168 *La fille*. — 1210 *La dame*, l. *La ducoise*. — Le v. 1211 est altéré et sans doute déplacé. — 1251 *Quist amunt et aval*; mais je ne vois pas comment corriger la fin du vers. — 1253 *Ne tient mie ses fers die lui li quels les a*; A. : *Ne tiegne li ses fers, die li quels les a*, Suchier : *Ne retiegne ses fers, die li qui les a*. Mais le paysan pouvait bien soupçonner sa femme d'avoir pris ses fers et de les cacher, mais non, si elle ne les avait pas pris, de savoir qui les avait. Je lis : *Ne ceilt mie ses fers, die li qu'el les a*. — 1925 pour *Baute* il faut *Bauce* ou *Bauçon* (cf. 1925); le vers est d'ailleurs gravement altéré. — 1379 *vergunder* n'a pas de sens; l. *fregunder*. — 1393 *dit* est changé à tort en *dist*. — 1419 *se laiss*[*ass*]*ent* (*de*) *maneis*. — 1440 *Merci te dit Willeame*, éd. *Veici, ceo dist W.*; je lirais : *Maistre, ço d. W.* — 1451 *Va en France u vivras le jur d'une cuaaille*; M. A. a raison de ne pas changer ce dernier mot en *canaille*; je ne sais ce qu'entend M. Fœrster en proposant *curaille*; il faut simplement *maaille*. — 1455 *Cume* [*uns*] *hom*. — 1464 *Cume* [*un*] *hume*. — 1486 *Tant le hasta de puindre cum boiz out affublé*, l. *qu'un b. out a*. et non *l'out* avec M. A. : c'est Rioulf qui est le sujet; il « affuble » le bois, c'est-à-dire il s'y cache. — 1507 *E Botun de Baieues* (cf. 1415). — 1522 pour faire le vers il faut non ajouter *mult*, mais lire *Willea*[*l*]*me*[*s*]. — 1586 *N'en tute Normendie des Losmunt jusqu'a Ou* : M. A. a la singulière idée de reconnaître dans *Losmunt* « Lomont, la montagne de Besançon. » Il faut *lo Munt*, le Mont Saint-Michel. — 1704 *li* [*bons*] *abes*. — 1792 *a cel di*. — 1903 *avra* est bon, et changé à tort en *aveit*. — 1917 *cui l'eve?* — 2008 *Du chief de sun braier une clef deffermerent, Cuule e estamine e un froc en osterent*; M. A. corrige : *D'une clef de ses braies un cofre deffermerent*; on peut croire que deux vers sont réunis en un et lire *El chief de sun braier une clef encontrerent, Od la clef en sa chambre un cofre defermerent*, ou quelque chose d'analogue; mais il est encore plus probable qu'il manque ici plusieurs vers. — Le v. 2088, que M. A. ne sait comment corriger, est excellent : les Normands disent au roi que s'il ne leur rend pas leur jeune duc, il ne trahira plus jamais personne (parce qu'ils le tueront). — 2120 *leissur* et non *l'eissur*. — 2150 *reneoit*, l. *reveit* et non *reneit* (de m. 3447). — 2197 *N'il nel sout, n'il nel volt*. — 2276 *bel*. — 2286 *nurricun*, l. *nurricier*. — 2301 *mongreu avoer e sur*, éd. *mun gre, veir e seur*, l. *mangier amer e sur*. — 2350 *N'a vieles*. — 2431 *sejurner*. — 2506 *asez*, qui fait le vers trop long, doit être changé en *sez* plutôt qu'en *mult*. — 2540 *ne jeo plus ne demant*. — 2599 *sil*. — Entre 2671 et 2672 il ne faut aucune ponctuation. — 2717 *il le guerreiera*. — 2747 *ne sai s'ous la tendreiz*, leçon du ms., est bon; cf. v. 3821. — 2767 *al ma*[*t*]*in*. — 2775 l. *moillier* pour *femme*. — 2839 *de lui*, l. *del rei*. — M. A. veut à tort intervertir les v. 2858 et 2859; cf. *Chron. asc.* 53. — 2980 *met*, l. *mez*. — 3081 *s'il i puet estre*. — 3151 *Puis a reis Loewis un message tramis*. — 3191 *Par porte belueisine* est une très bonne cor-

rection. — 3194 *Alemant, dit il, vienent par force e par iustie ;* M. A. propose *e par maistrie*, M. Fœrster *e estoutie*, M. Suchier *e par vistie ;* il faut *e par rustie*. — 3242 *Maint cheval estraier*. — 3267 *Cume gent desree*[*e*]. — 3271 *peceié*. — 3277 *Se il*. — 3344 *Quant ceo virent li rei, n'out en els que marrir*. — 3445 *puis que sunt cumpaignun*. — 3511 *qu'il i ont*. — 3513 *cofres, males embler*. — 3560 *sa cuvenance Ki de prendre sa fille iert vers lui par finance*, M. Fœrster lit *fiance*, il faut *fermance*. — 3570 *Hue Chapet* [*out num*]. — 3661 *ki l'en blast ne ki nun*. — 3743 *si l'en deit remembrer*, changé à tort en *si t'en*. — 3746 *ses parjures mater*. — 3754 *li reis*, l. *li mes*. — 3769 *a tel home*. — 3780 *Cument ?* l. *Cum vait ?* — 3817 *cume* [*uns*] *hom*. — 3888 *rescueur*. — 3910 j'ai déjà donné la bonne leçon de ce vers dans une note (*Rom.* VI, 475) qui paraît avoir échappé à M. A. : *Ne que il tienge a tristre ne seus ne levrier*. — 3299 *Ki nes espernent mie*. — 3954 *Ja mais nen ert, co dit, apaiez ne finez*. — Le v. 4000 , en lisant *e li dus*, est irréprochable. — 4045 *ne pur preies mener* est très satisfaisant. — 4056-7 *Encui se pruvera cui jo dei mielz amer, Lesquels jo deverai ainz e le mielz solder*. — Les v. 4108 et 4109 doivent être intervertis, et le second être lu : *Ne vienent mie soul, bien puet estre pruvez*. — 4112 *E a cel jur meismes arst Chartres sa citez*. — 4218 *out*, l. *ont*. — 4277 *Li siecles s'esmerveille*[1].

Les questions que soulève la seconde (= troisième) partie du poème sont autres et plus compliquées que celles qui concernent la première. Nous ne sommes plus réduits ici à la copie moderne d'un seul manuscrit : outre cette copie (D), qui s'arrête avant la fin (v. 9781), nous possédons trois manuscrits anciens, l'un, au British Museum (A), du commencement du XIIIe siècle, l'autre, à la Bibl. nat. de Paris (B), du milieu du même siècle, le troisième (C), récemment transporté de Stockholm à Paris, de la fin du XIVe siècle. Pour constituer le texte, il faut avant tout se rendre compte du rapport de ces quatre manuscrits les uns avec les autres. M. Andresen a étudié cette question avec beaucoup de soin et de travail ; il ne me semble pas qu'il ait obtenu un résultat satisfaisant, parce qu'il a tranché *a priori*, sans même la discuter, une question qui est susceptible d'une solution toute différente ; je veux parler des passages qui se trouvent dans tel manuscrit et manquent dans tel autre. Je vais d'abord présenter les conclusions auxquelles s'est arrêté l'éditeur.

D'après lui, les mss. B et C sont seuls d'une même teneur depuis le commencement jusqu'à la fin. Ils ont une source commune, *a ;* mais ils sont d'ailleurs très différents. Le ms. C provient d'une même copie perdue *x* avec un ms. perdu *s*, source des sections[2] 1, 3, 4, 5 de A et d'une (4) des 4 sections de D (la 5e manque dans D). Le ms. B provient d'une source commune *y* avec les sections 1, 3 de D. Les deux familles *x* et *y* ont un auteur commun (*a*)[3]. Enfin

1. Je ne ferai que peu de remarques sur la « première partie » ; les 124 premiers vers auraient pu être améliorés avec l'aide du second prologue où ils sont répétés. V. 215, l. *tant*. — 220 *Par la custume*. — 285 *gasté*, l. *parti*. — 340 *Baltelt*. — 381, 428 sur *la Mée*, v. *Rom.* IX, 460. — 509 *Tu n'i as mie bien leu*. — 541 *A l'evesque et as clers manda*. — 709 *en un teit ;* le vers suivant est bon tel qu'il est.

2. J'emploie toujours ce mot de *sections* pour désigner les divisions de la deuxième partie, réservant le mot de *parties* aux deux grandes divisions du poème lui-même.

3. Je ne vois pas que M. A. donne aucune raison à l'appui de cette dernière assertion.

la section 2 de A et de D est tout à fait indépendante de cette famille *a* et se rattache à une famille *b*. M. Andresen a raison de qualifier ce résultat de « surprenant » ; il lui a fallu beaucoup de patience et de réflexion pour l'obtenir, et il me paraît assuré au moins sur un point essentiel, à savoir la division, pour la critique du texte, du poème en cinq sections [1], pour chacune desquelles les mss. se groupent autrement. Nous allons examiner successivement chacune de ces cinq sections.

La première se termine, d'après M. A., aux environs du v. 2783. L'éditeur range ici B et D dans la même famille, en s'appuyant : 1° sur les lacunes qui leur sont communes ; 2° sur les leçons qu'ils ont en commun contre AC. Mais il n'y a que de *mauvaises* leçons communes qui puissent faire ranger deux mss. dans une même famille : or je ne vois pas une mauvaise leçon qui soit commune à B D ; dans tous les cas où ces deux mss. offrent la même leçon contre la leçon identique de A C, elle est acceptable, et dans six cas au moins (v. 270, 1226, 1488, 1590, 1634 et 2242) elle est certainement bonne et l'autre mauvaise. Il résulte donc de la comparaison des leçons que A et C ont une source commune, mais nullement B et D. Voyons maintenant ce qui regarde les lacunes. B et D offrent souvent les mêmes ; mais est-il évident pour cela qu'ils dérivent d'un même ms. intermédiaire? Remarquons qu'elles sont plus fréquentes et plus graves dans B que dans D. L'exemple le plus frappant est la grande lacune de B 511-610 : D a, comme AC, les v. 511-556, mais il omet, comme B, les v. 557-610 ; en sorte que AC représentent la forme la plus longue, D vient ensuite, et B est le plus incomplet. Voici les réflexions de M. A. à ce sujet : « D'un examen attentif de B il résulte tout à fait sûrement que le copiste de ce ms. ou de celui auquel il remonte a non seulement omis à dessein de longs épisodes, mais qu'il a souvent abrégé ou remanié d'une façon toute personnelle certains passages de son modèle. Ainsi il a passé les v. 2165-72, puis les v. 3415-3600 (combat du duc Guillaume avec Guillaume d'Arques), 3093-8, 3127-32, 4061-74, 5043-54 ; il a remanié les v. 4591-4636, 7413-8, 9449-56, 9613-20. L'intervention du copiste de B saute surtout aux yeux quand il laisse de côté de longs passages et qu'alors, pour ne pas briser le fil du récit, il rattache par quelques vers ce qui suit sa coupure à ce qui la précède. Ainsi il saute les v. 5755-5844, 6777-6862, 6883-6921, et relie, d'une façon d'ailleurs fort adroite, 5845 à 5754, 6863 à 6776, 6923 à 6882. — Admettons maintenant que dans le ms. qui a servi de source à B et D, les v. 557-610 étaient déjà absents, tandis que les v. 511-556 s'y trouvaient, la divergence entre B et D s'explique facilement si on admet que le copiste de B, dont on vient de voir le procédé arbitraire, a passé, pour une raison quelconque, ces vers 511-556 (contenant une troisième aventure de Richard), tandis que D les a copiés. De même il a sauté les v. 1867-1978, mais non le copiste de D. La lacune de B, v. 2165-72, n'est pas moins voulue par le scribe ; mais on peut se demander si c'est par hasard qu'elle forme une partie de la grande lacune de D, 2145-86. » M. A. a eu ici une distraction, car les lacunes 5755-844, 6777-862, 6883-922 et les sutures qui, d'après lui, les dissi-

1. M. A. n'en compte que quatre, mais il me semble qu'une cinquième est constituée par son omission dans D.

mulent, se trouvent non dans B seulement, mais dans BD, et doivent par conséquent, dans son système, remonter à l'auteur commun y. Il faut donc supposer cet auteur commun pratiquant une première fois sur l'original le travail de coupure et de reprise exposé par M. A., puis B refaisant exactement la même chose sur le texte déjà abrégé et remanié d'y. On conviendra que c'est peu probable. Si on examine sur quels passages portent les lacunes communes à BD ou propres à B, on s'aperçoit que ce sont toujours des passages qui ne se trouvent pas dans les sources latines où Wace a puisé, et qu'il a par conséquent ajoutés à son résumé français de ces sources. Ainsi les v. 511-610 racontent deux aventures fantastiques, rapportées au temps du duc Richard ; la première manque dans B, la seconde dans BD ; les v. 1867-1978, qui manquent dans B, racontent une anecdote sur une cuiller volée par un chevalier du duc : ces trois histoires ne sont nulle part excepté dans Wace. Les v. 2165-72, qui manquent dans B (la lacune de D, 2145-86, est ici toute fortuite et matérielle, et on ne peut savoir si D contenait ces vers), ne se trouvent pas, comme le remarque M. A. lui-même, dans les sources ordinaires de Wace. Si on admettait l'hypothèse de l'éditeur, il faudrait donc supposer que y d'abord, puis B, dans leur travail successif d'abréviation, ont précisément éliminé ce que le poète avait ajouté à ses originaux latins, et que B a poussé le soin jusqu'à aller démêler au milieu d'un récit pris dans Guillaume de Jumièges huit vers tirés d'ailleurs et les a supprimés. Une telle supposition est absurde ou peu s'en faut. En réalité, B nous représente en général une rédaction plus ancienne, BD une rédaction amplifiée, AC une rédaction encore angmentée ; toutes les trois proviennent de l'auteur et sont des remaniements successifs de son œuvre. Mais ce rapport n'est pas constant : parfois c'est D qui offre la forme la plus courte ; parfois même B, d'ordinaire le plus bref, a seul des vers qui manquent aussi bien à D qu'à AC (comme les 2 v. après 1846, qui devaient figurer dans le texte)[1]. Ainsi les v. 35-6 du prologue manquent dans BD, mais les v. 21-2[2], 37-8, 41-42, manquent dans D seul ; aucun de ces vers n'est dans le premier prologue[3]. BD omettent 149-50, 159-60, 941-2 ; tous ces vers peuvent se supprimer sans que le sens en soit troublé, et les deux derniers pourraient bien même être une interpolation[4] étrangère à Wace ; mais les vers omis par B et D seuls, autres que ceux que j'ai cités, paraissent bien l'être par la seule faute des scribes. Les lacunes communes à AC semblent avoir le même caractère et remonter à leur auteur commun ; celles qui sont propres à A ou à C sont également fortuites. — En résumé, pour cette première partie, B, D et *x* nous apparaissent comme représentant trois états successifs de la rédaction du poème : aucun n'est l'état primitif, mais c'est B, et D ensuite, qui ont reçu le moins d'additions. Pour se rendre compte du rapport

1. Je ne parle pas de l'omission des v. 1404-5 dans AD, ou des v. 1619-20 dans ACD ; je crois l'hypothèse d'une coïncidence fortuite, exposée par M. A., tout à fait vraisemblable.

2. Le v. 20 est omis dans D par hasard.

3. Les v. 57-8 y sont (106-107), mais avec une variante de forme.

4. Ces deux vers, où on parle des paysans que le comte d'Evreux fit tuer, ne vont pas avec les suivants, où on dit qu'il les fit *tous* mutiler de telle façon qu'ils étaient hideux à voir et servirent d'exemple terrible, par leur aspect, à ceux qui auraient été tentés d'imiter leur rébellion.

de ces mss. les uns avec les autres, il faut se rappeler les belles études de M. Léopold Delisle sur Robert de Torigni et Guillaume de Nangis, qui nous initient aux procédés de composition des historiens du moyen âge. Wace marquait sans doute ou faisait marquer ses additions sur la marge, non de son autographe, mais d'une copie exécutée sous ses yeux (voy. ci-dessus, p. 596) ; nos manuscrits dérivent de telle copie à tel stage d'accroissement ; ainsi s'explique parfaitement leur diverse étendue. Les scribes qui travaillaient sur les copies chargées d'additions les faisaient passer des marges dans le texte, et ce qui montre bien ce procédé, c'est que des passages omis dans un manuscrit se trouvent quelquefois dans les autres intercalés à des places différentes. Je ne trouve pas d'exemple de ce fait intéressant dans la première section (1-2738) ; mais il y en a dans le reste du poème, et leur force démonstrative s'étend naturellement à l'ouvrage entier. J'en donnerai quelques exemples de genres différents. Le morceau 4125-4150, qui compte aujourd'hui 26 vers, n'en avait que 12 dans l'original, ainsi conçus sans doute :

Franceis de totes pars espeissent,
Normant dechieent e decreissent.
Li un chieent qui navré sunt,
Cil s'en fuient qui pour unt.
Quant Neels parti de l'estur,
Unc graignur duel nen out nul jur.
Ne vus voil dire ne ne sai,
Ne en escrit trové ne l'ai,
Ne jo n'i fui, ne jo nel vi,
Li quels d'eus mieuz se cunbati ;
Mais jo sai que li reis venqui
E que Ranuls del champ fui.

A côté des vers où est nommé Neel ont été ajoutés ces quatre, que tous les mss. ont, sauf B :

Pur bunté e pur isnelece,
Pur hardement e pur pruece
Fu apelez Chief de Faucun :
Neels Chief de Faucun ont nun ;

mais C d'un côté, A de l'autre, D d'un troisième leur ont assigné une place différente. En revanche, une autre addition à ce passage, celle-là de 12 vers, qui se trouve dans B et C, n'est pas dans A ni dans D : on voit la cause de ces différences. — De même les vers 7077-8, qui manquent dans B, sont placés dans D après 7100 (seulement le 2e vers, omis par un scribe antérieur, a été fort mal refait) ; les v. 7437-448, où Guillaume rappelle aux Normands le massacre de la Saint-Brice, manquent dans B : ils ont dû subir à leur tour l'intercalation des v. 7445-6, qui dans A sont placés après 7448 ; les v. 7449-50, 51-2, 53-54, 55-56 sont en ordre différent dans A, dans C et dans BD, ce qui indique que deux ou quatre d'entre eux sont ajoutés après coup ; enfin les v. 8381-2, intercalés dans D entre 8379 et 8380, sont placés par A après 8400[1].

Il résulte de cet état de choses, si on le juge suffisamment démontré, que, pour

1. Les v. 6735-6764 sont à trois places différentes dans AC, dans B et D.

la première section (1-2738), A et C forment une famille [1], mais B et D sont indépendants l'un de l'autre, ou plutôt que toute classification rigoureuse, au sens ordinaire, est impossible. Une classification suppose en effet un seul ms. original, dont tous ceux qu'on possède dérivent, soit indépendamment les uns des autres, soit par des intermédiaires communs à deux ou plusieurs d'entre eux. Ici nous avons *plusieurs originaux*, c'est-à-dire que nos trois mss. *x* (auteur de AC), B et D remontent à trois manuscrits exécutés sous les yeux de l'auteur, *et qui, d'autre part, n'empêche pas qu'ils ne contiennent des fautes*. Il faut donc, tout en ne perdant pas de vue ces relations des mss., procéder assez librement avec eux, et constituer le texte en choisissant les meilleures leçons. M. Andresen l'a fait en général ; son texte est bon, et il dit avec raison que les variantes ne sont pas graves, et que la bonne leçon se trouve presque toujours dans un des manuscrits. Cependant son appréciation erronée des rapports de B et D avec *x*, dans la première section, lui a fait parfois préférer à tort la leçon de *x*, qui, isolée contre BD, doit en règle être rejetée. Cela n'a d'ailleurs pas eu grand inconvénient, la leçon de AC, quand M. A. l'a préférée, étant d'ordinaire aussi admissible que celle de BD [2]. Je termine l'examen de cette première section en signalant quelques passages susceptibles d'amélioration. V. 357 le sacristain pèche *Par aquintement d'ami* : le mot ne convient guère ; B a *timonement*, C *tigmonnement*, D *ententiment* : je lirais *tangunement*. — 524 Ni la correction donnée au bas de la page ni celle qui est proposée en note ne sont nécessaires ; sur *seus* v. Diez, I *segugno* et cf. ci-dessus, II 3910. — V. 937 *Les autres fist especier* : ce mot est inconnu et d'ailleurs ne peut rimer en *-er* ; D porte *espeecer*, C *espeeter*, B *espeter*, qui paraît être la bonne leçon, en lisant avec le même ms. *E les autres*. — V. 1015 *li*, l. *l'i*. — V. 1115 *manecant*, donné par tous les mss., peut fort bien rester. — V. 1426 *Johan clamerent le puisné* ; le même personnage est appelé *Ywun* au v. 267 ; il faut dans les deux cas *Yon*, c'est-à-dire *Eudes* (cf. *Rom.* VIII, 469) ; les mss. ont : A 267 *Yuuun* 1426 *Johan*, C 267 *Hion* 1426 *Jehan*, B 267 *Huon* 1426 *Joon*, D 267 *Yon* 1426 *Jehen*. — 1955 *Unkes mais n'oi si grant hunte*, il faut *U unques* ; A a conservé la bonne leçon (*O unkes*) : dans les autres mss. *U* s'est confondu avec l'*u* de *unques*. — 2062 AC *lens*, B *laius*, D *laens* ; la leçon de B est préférable quoique isolée, *x* et D ayant pu facilement faire la même confusion. — 2188 *Ne laisserent charue arant, Maisun entere, coc chantant, Vûtes destruistrent e maisuns* ; *Maisun* est inadmissible à cause du vers suivant : D a *Missons*, ce qui, en lisant *Meissun*, donne la vraie leçon, que B et *x* ont altérée indépendamment ; C seul donne *entiere*, A *estant*, B *en tertre*, D *a terre*, l. *en terre*. — 2274 *Mais il engroissa et mourut* : la bonne leçon est *engruta*, bien qu'elle ne soit que dans A. — 2349 *Morz est sis pere novelment* ; on trouve certainement quelques adjectifs en *-ellus*, qui, par confusion avec ceux en *-alis*, forment leur adverbe sans *e*, ainsi *isnelment* [3], mais j'hésiterais à attribuer cette faute à Wace, et je lirais *novement* (AC *nouelement*) ; au reste il faut *ert* avec AD au lieu de *est*.

---

1. Encore leur auteur devait-il être une des copies de Wace.
2. Seulement les vers qui ne sont que dans un ms. auraient dû être autant que possible insérés dans le texte.
3. *Isnelment* se trouve, d'après B, au v. 9917, mais A porte *fierement*, C *isnallment*, D manque ; il est donc téméraire de rendre Wace responsable de cette forme.

Je pourrais soumettre les quatre autres sections du poème au même examen que la première ; mais il suffit d'avoir indiqué la voie que je crois bonne : la suivre en détail serait un travail extrêmement long et difficile, qui en somme regarde le futur éditeur. Je me bornerai à quelques remarques. En adoptant comme fondée la classification que M. A. propose pour les mss. dans chacune des sections, il n'en résulte pas que les mss. qui ont des fautes communes et par conséquent un auteur commun aient omis ou ajouté de leur chef les passages qu'ils contiennent en plus ou en moins. Wace devait avoir une espèce d'atelier littéraire où on exécutait des exemplaires de ses ouvrages, qui étaient sans doute souvent copiés non sur l'original, mais sur une copie déjà faite; ceux qui quittaient la maison les premiers n'avaient pas encore pu profiter des additions postérieures. Ainsi après 2838 on trouve dans C seul dix vers que M. A. lui-même est porté à croire authentiques, et qui sont moins une addition qu'un remaniement des vers 2837-40, lesquels ont par erreur été conservés dans le manuscrit à côté du texte refait ; on devine fort bien la raison de ce remaniement : Wace a voulu dire expressément que les parents d'Arlot (si c'est là le véritable nom de la mère de Guillaume) avaient consenti à ce qu'elle partageât le lit du duc Robert. — Sur les v. 3094-98, 312-632, omis dans B, voy. ci-dessus, p. 525-6. — Les v. 3415-600 manquent dans B : la première partie de cette lacune n'a pas de raison d'être ; mais la seconde (3577-600) répond à un récit qui ne se trouve que dans Wace. — Les v. 4061-74, qui manquent dans B, sont une évidente addition (voy. la note de l'éditeur). — L'anecdote racontée dans les v. 4591-736 est inconnue à tous les auteurs ; Wace se vante, dans un vers que M. A. aurait dû emprunter à BC (*Sai je maistre Wace retraire*) et non à AD (*Savum nus asez que retraire*) de connaître particulièrement ces détails sur la vie et la mort de l'archevêque Mauger, et cette connaissance s'explique fort bien, puisque ces événements eurent les îles normandes pour théâtre (il y était donc retourné ou y avait gardé des relations) ; toutefois, dans sa première édition, conservée dans B, il les avait négligés, il les a insérés depuis : les quatre vers de B, que M. A. regarde comme un raccord du copiste, sont le texte primitif. — Ce ne peut être par hasard que la seconde décimation par les Anglais des Normands prisonniers, inconnue à Guillaume de Jumièges et à Beneeit, mais mentionnée, outre Wace, par Robert de Torigni, est omise par BC aux v. 4729-37, et plus loin par B seulement aux v. 7456-62, dans le discours où Guillaume rappelle ce massacre à ses compagnons. — Les v. 5755-844 manquent dans BD, qui les remplacent par ce seul vers : *Herout a fait de son regne eir*, tandis qu'AC racontent en détail les dernières dispositions d'Édouard ; BD omettent aussi les v. 5863-946, où on raconte comment Guillaume reçut la nouvelle de la mort d'Édouard ; l'un et l'autre de ces récits, inconnus à Guillaume de Jumièges, ont été ajoutés après coup ; ils se retrouvent dans Robert de Torigni et Beneoit. — Les v. 6015-30 manquent dans BD et sont aussi ajoutés, ainsi que 6365-72. — Le passage 6385-438 est intéressant : il contient les célèbres vers sur la forêt de Brecheliant, et leur absence dans B indiquerait que Wace fit son voyage en Bretagne, auquel ils se rattachent, après la première rédaction de son œuvre et même après une première révision. En effet ce passage manque aussi dans D, mais ce ms. omet en outre les 8 vers qui le précèdent (6377-6384) : ces 8 vers ont été ajoutés dans

première révision, représentée par B, les autres dans la rédaction définitive, conservée dans AC. — D, qui est en général le plus bref dans les sections 3-4, omet aussi, pour les mêmes raisons, les v. 6473-6482 (description de la girouette du vaisseau de Guillaume), inconnus à tous les textes, et 6917-70 (conseil donné à Harold et rejeté par lui d'affamer les Normands en dévastant le pays). — Le même rapport se renouvelle pour les v. 6551-96 : les huit premiers (simple développement sans intérêt historique) manquent dans D seul, les autres dans BD : ils racontent une historiette que Wace est seul à connaître. — Les v. 6777-6802 sont remplacés dans BD par deux vers ; ils sont consacrés à des détails sur la mission d'Huon Margot, moine de Fécamp, auprès de Harold : Wace est seul à connaître ces détails et le nom de ce moine, et, comme l'a remarqué Le Prévost, il devait les tenir des moines de Fécamp (cf. ci-dessus). — Les v. 8001-10, 8519-22, 8563-8, 9119-456, 9613-20, 9633-8, manquent dans B, et leur absence s'explique par les mêmes considérations que celle des autres [1]. — Il y a dans C quelques petites lacunes qui peuvent avoir la même origine ; mais la plupart sont de simples omissions du scribe. En revanche ce ms. a une trentaine de vers qui lui sont propres, et qui, comme on en a vu plus haut un exemple, appartiennent sans doute à la dernière récension de l'auteur. — Le ms. A n'a presque que des lacunes fortuites. L'omission des v. 8701-4 dans ACD est difficile à expliquer.

Si on admet avec M. A. que le rapport des mss. entre eux change quatre fois dans le poème, on se trouve fort embarrassé d'indiquer le motif de ce changement. M. A. ne l'essaie pas. Je suppose pour ma part que Wace a publié, — si l'on peut ainsi dire, ou en d'autres termes distribué aux amateurs, — son ouvrage en plusieurs fois. Dès lors on comprend que des manuscrits issus de plusieurs de ces exemplaires partiels copiés bout à bout ne présentent pas une même récension du commencement à la fin ; on comprend aussi que D n'ait pas connu la dernière section, publiée après les autres. Mais il faut avouer qu'on serait heureux de trouver pour ces sections des lignes de démarcation plus nettes. J'en vois une bien sensible après le v. 5338 qui termine la seconde section [2] : dans les vers précédents Wace prend la parole en son nom personnel, nous dit qui il est, sa patrie, sa vie, et remercie le roi, en lui adressant son livre, de la prébende qu'il lui a donnée : c'est bien une fin conforme à l'usage. Une autre section se termine au moins extérieurement d'une façon fort claire, c'est la quatrième, qui finit avec le ms. D au v. 9780. Mais la fin de la première et de la troisième ne sont pas aisées à déterminer.

Comme dans la première section, le texte de M. Andresen, dans les quatre dernières, est en général très satisfaisant ; voici quelques remarques, pour la plupart de peu d'importance : V. 3075 l. *Kar ceo n'est mie us de parler* (cf. ci-dessus, p. 524). — 3239 l. *De par ma mere fu mis aives* (ci-dessus, p. 527). — 3926 Pourquoi changer *Que* en *Quer* contre tous les manuscrits? — 4230 *Al jor qu'il vint de la bataille*, B donne *a la b.*, ce qui serait meilleur, D *quand vint ;*

1. Plusieurs de ces passages ajoutés après coup contiennent la mention ou le récit des prouesses de tel ou tel baron. On peut croire que Wace les ajoutait dans des exemplaires qu'il destinait à quelqu'un de leurs descendants.

2. M. A. l'arrête, d'après le changement du rapport des mss., un peu avant 5400.

la bonne leçon est *qui vint : qui* changé en *qu'il* indépendamment dans AD et dans BC. — 4586 *En l'isle ou il conversa*, l. sans doute *Es isles* (B *En l'islet*, D *Enz en l'ille*). — Guillaume est averti au milieu de la nuit de s'enfuir s'il ne veut être tué par les traîtres qui le cherchent :

Guillaumes fu mult esfreez,
Cum huem qui fu espoentez.
N'ala mie enquerant noveles,
Ne li sembloent gaires beles.
En braies est et en chemise ;
Une chape a a son col mise,
A son cheval mult tost se prist,
Et a la veie tot se mist.

Pour le v. 3682 B donne *Ne ne fist eslire se sele*, C *Ne ne fist mie esliure seles*, 3685 BC *N'ot que faire de nobles dras*, 3686 C *Sur un cheval sailli a ars* (à cru). C'est la bonne leçon, que *x* n'a pas comprise et refaite (B n'a pas sans doute non plus compris 3686, qu'il refait ainsi : *Sor un cheval errant munta*, mais la rime *dras ars* est acceptable, non pas *dras monta ;* cf. Andresen, t. II, p. 596). — 4621 *Le sigle aveient ja jus mis* avec CD et non *sus* avec A, qui est contraire au sens. — Les v. 5559-60 me sont inintelligibles, malgré la note de l'éditeur. — 6083 je lirais avec D *Li altre dient pas n'irunt*. — 6820 *Ço dist qu'il vit qu'alques fu ros ;* M. A. (voyez sa note) n'a pas compris ce vers ; il faut *quil vit :* « Quelqu'un qui avait vu Harold a rapporté, etc. » Cette remarque se trouve précisément dans le passage sur Huon Margot, dont Wace avait recueilli les éléments à Fécamp (cf. après 9400 les 4 vers de B, qui auraient dû être admis dans le texte). — 9071 *Li reis de France plus n'i prist* A, *fist* ACD, l. *quist*. — 10083 *Kar*, donné par tous les mss. pour *Quant*, doit être maintenu ; il se rapporte à ce qui précède et s'applique à tout ce qui suit. — 10558 *As lians fist levriers tenir*, A *As trieges*, C *Aux tristres ;* c'est la bonne leçon (cf. II 3910). — 10954 l. *Cest por vint cinc, cest por soissante*. — 11081 A porte : *Cil des viles e cil des bors De totes parz vindrent a cors*, M. A. veut *al cors*, mais *bórs* et *còrs* ne peuvent rimer : *a cors* signifie « en courant » et peut rester, d'autant plus qu'il est aussi dans B (CD manquent) ; si on veut lire *al cors*, il faut alors adopter pour le premier vers la leçon de B : *Cil de la vile e cil dehors*. — 11264 *La Charboniere* (cf. la note). — 11482 *J'ai dit por maistre Beneeit*, C (BD manquent) *Je di ;* sans doute *Jel di ;* le sens admis par l'éditeur pour la leçon *J'ai dit* est très peu probable.

Je n'ai examiné jusqu'à présent le texte de M. Andresen qu'au point de vue des leçons ; il me reste à dire un mot de la façon dont il l'a établi au point de vue des formes. Il a choisi pour chacun de ses deux volumes un système différent. Le texte qui n'est conservé que dans la copie Du Chesne, fort rajeuni comme langue, a été « remis en dialecte normand » par l'éditeur, qui a en même temps essayé de rétablir les formes anciennes effacées par le copiste ou ses prédécesseurs. C'est là un double travail fort difficile, et qui, pour être bien exécuté, doit reposer sur des études approfondies. On est un peu surpris de voir que M. Andresen ne lui donne d'autre commentaire que ces quelques mots : « Nous avons pris, en gros, pour base la graphie des 12 premiers feuillets du m^e^

British Museum qui contient la troisième (= deuxième) partie de l'ouvrage, mais nous avons accessoirement consulté d'autres textes normands. » Comme l'éditeur ne communique pas les leçons du manuscrit Du Chesne qui ne diffèrent de son texte que par la forme, il faudrait collationner ce ms. même pour contrôler son travail ; à le lire sans cette comparaison, il paraît en général fait avec soin, mais un peu superficiellement. Diverses questions importantes n'ont pas été étudiées ou ne sont pas résolues. La plus grave est celle du traitement de *ẽ* tonique, *õ* tonique + *i*, que MM. Schulzke (v. *Rom.* IX, 175) et Nicol (v. *Rom.* IX, 342) ont plus tard étudiée dans Wace, et que M. Andresen n'a ni bien posée ni même bien vue. Malgré cela, on peut dire que le premier volume présente, au point de vue des formes, une restitution assez bonne du texte de Wace ; je l'aurais voulue plus hardie et plus complète sur certains points ; mais telle qu'elle est elle est lisible et, si elle présente çà et là des négligences ou des inconséquences, il faut penser qu'elles sont presque inévitables dans un travail de ce genre.

Pour le second volume, la tâche de l'éditeur était différente : il avait à sa disposition trois manuscrits anciens et une copie moderne. Il s'est attaché au ms. A, qui est du commencement du XIIIe siècle, et il en a reproduit les formes « autant que possible. » Je ne puis approuver ce système. Je comprends qu'on reproduise de la sorte un manuscrit unique ; mais du moment qu'on fait, d'après plusieurs mss., un texte critique, on doit lui donner une graphie normale, en indiquant plus ou moins complètement, pour chaque manuscrit, en quoi il s'écarte de cette graphie. On arrive sans cela aux conséquences les moins raisonnables. Ainsi les rimes établissent, comme M. A. l'a constaté lui-même, que la déclinaison dans Wace est parfaitement correcte ; mais elle est très négligée dans le ms. A, tandis qu'elle est plus fidèlement conservée dans B. M. Andresen la restitue partout à la rime, parce qu'il le faut bien, mais il maintient dans le corps du vers les formes incorrectes de B. D'après lui, il y a à ces inconséquences une compensation suffisante pour le lecteur, « si d'autre part, en gardant soigneusement la forme transmise par le manuscrit, on lui donne la possibilité de se faire une idée de la façon dont des scribes du XIIIe siècle ont appliqué la règle de l'*s* de flexion au poème de Wace. » Que la graphie des copistes de A soit appliquée au poème de Wace ou à tout autre ouvrage, cela n'ajoute rien à l'intérêt qu'elle peut présenter, et du moment qu'il est certain que ce n'était pas celle de Wace, elle n'a nul droit de figurer exclusivement dans l'édition de son poème, au détriment de celle de B ou de C. Cette graphie est d'ailleurs fort peu uniforme, et le lecteur est dérouté en passant du texte *normalisé* du premier volume au texte bigarré du second. A mon sens, l'étude grammaticale faite par M. A. sur la langue du poème devait lui permettre de l'éditer d'un bout à l'autre avec des formes régulières, attestées par la rime, la mesure ou d'autres moyens comme étant celles de l'auteur.

Le système d'impression suivi par l'éditeur est le dernier point à considérer. M. Andresen semble, encore ici, avoir pris à tâche de rendre son édition difficile à consulter pour ceux qui ne sont pas philologues, et notamment pour les Français, et cela me paraît fort inopportun dans un livre qui, autrement conçu, aurait trouvé bien plus de lecteurs. Il n'emploie ni les accents, ni la cédille, ni le tréma ; il laisse les *u* et les *v*, les *i* et les *j* comme dans les manuscrits (ce qui est

tout à fait déraisonnable au moins pour le premier volume, où ces caractères sont distribués à la mode du XVIe siècle et non du XIIe). Mais d'autre part il emploie l'apostrophe, les capitales et la ponctuation, c'est-à-dire qu'il enlève la moitié des difficultés et qu'il laisse subsister l'autre. Je comprends qu'on évite, en s'abstenant de distinguer les différentes espèces d'*e* et d'*o*, les grands embarras où on tombe forcément quand on veut le faire ; mais séparer les *v*, les *j* et les *ç* des *u*, des *i* et des *c* me paraît aussi aisé qu'utile, et si on ne croit pas devoir le faire parce que les mss. anciens ne le font pas, pourquoi emploie-t-on les apostrophes et les lettres capitales pour les noms propres, qu'ils ne connaissent pas davantage ? On dira que ces derniers procédés servent à marquer le sens et non la prononciation ; mais le sens est tout aussi intéressé à ce qu'on distingue *e* de *é*, *u* de *v*, etc. Le système de l'abstention est peut-être plus scientifique ; il est à coup sûr plus commode pour l'éditeur, mais il est très incommode pour le lecteur [1], et si je regrette que M. A. l'ait suivi, c'est surtout au point de vue du succès que je souhaite à son livre.

Ce livre contient encore, en dehors du commentaire historique dont j'ai dit un mot, de la préface et de la description des manuscrits, une longue étude (t. II, p. 485-592) sur la langue du poème. Nous y retrouvons les qualités et les défauts de l'auteur : c'est fait avec soin, avec conscience, mais sans originalité, et, ce qui est plus fâcheux, sans clarté. M. Andresen hésite toujours entre l'exposé de la graphie du ms. A, qui offre peu d'intérêt, et celui de la langue de Wace, qui en a un très grand. Au lieu de partir de celle-ci, il part de celle-là. Sa tâche devait être d'établir d'abord tous les faits que la rime et la mesure permettent de constater, puis de noter (à mon avis une indication très brève suffisait) jusqu'à quel point les mss. étaient d'accord avec le résultat de cette constatation. S'il avait ainsi procédé, il nous aurait épargné des pages assez fastidieuses sur les particularités et les contradictions d'un ms. qui n'a pas plus de valeur que cent autres, et, embrassant mieux l'ensemble des faits, il n'en aurait pas laissé échapper d'importants, comme le lui a reproché avec raison M. Nicol. Cela ne veut pas dire que son travail est sans mérite et sans utilité : loin de là ; mais il ne peut être considéré que comme préparatoire à une étude générale sur la langue de Wace qui sera certainement faite quelque jour.

Le second et énorme volume de cette édition se termine (p. 782-824) par une table des noms propres, qui est indispensable et qui m'a paru bien faite. On regrette que M. Andresen n'ait pas donné trois volumes à sa publication et ne l'ait pas complétée par un glossaire. Un ouvrage aussi important que la *Geste des Normanz* doit être dépouillé presque en entier dans un dictionnaire de l'ancien français, et c'est à l'éditeur à préparer les matériaux pour le lexicographe [2]. En même temps il aurait rendu grand service à beaucoup de ses lecteurs, pour qui les rares explications données en note (d'ailleurs généralement très bonnes [3])

1. Un lecteur peu familier avec les mss. sera longtemps avant de comprendre que *ueve* par exemple représente *veue* ; et à quoi sert cette bizarre fidélité ?

2. Un dictionnaire des rimes (il n'y en a que pour la partie en laisses monorimes) aurait aussi été bien accueilli des philologues.

3. M. Færster, dans son article cité, en a relevé quelques-unes d'erron[illegible] mier volume ; M. A. les a corrigées dans le second.

sont loin d'être suffisantes. Mais M. Andresen n'a pas cherché à leur faciliter la lecture de son livre : ce ne sera pas là la moindre raison pour que cette édition, d'ailleurs si digne d'éloge et d'estime, ne soit pas l'édition définitive de l'œuvre du chanoine de Bayeux.

G. P.

Histoire des participes français, par Amédée Mercier. Paris, Vieweg, 1879, in-8°, 160 pages.

Le participe passé dans la langue française et son histoire, par J. Bastin. Saint-Pétersbourg, 1880, in-8°, 58 pages.

Les grammairiens, soit français, soit étrangers, se sont toujours beaucoup occupés des différentes questions que soulève la syntaxe des participes français, et les monographies fourmillent sur ce sujet. Cependant avant 1851, année où parut l'étude historique et philologique d'Obry, on n'a rien publié qui, à présent, soit bien digne d'attention, et on peut passer rapidement sur les travaux de Bourson (1707), Daru (1804), Bescher (1810), etc. De tous les auteurs de monographies, Obry est le premier qui ait envisagé l'histoire des participes au point de vue historique; mais son essai, assez remarquable pour son temps, ne satisfait plus, et on vient de reprendre la question de nouveau. Ainsi, M. Bonnard a publié en 1877 une intéressante dissertation sur le part. passé en vieux français et a solidement établi les règles qui dominent les premières périodes de la langue ; M. J. Ulrich, en prenant pour base de ses recherches l'ensemble des langues romanes, a étudié avec soin le développement morphologique du participe passé (voy. *Rom.* VIII, 445 ss.)[1]; viennent ensuite les deux travaux dont nous allons nous occuper plus en détail, et en dernier lieu une petite étude de M. Mussafia consacrée à l'examen des conditions du part. passé dans un seul texte, la *Chanson de Rolant* (*Zeitschr. f. rom. Phil.* IV, 104 ss.). M. Mercier a divisé le sujet de son livre en cinq chapitres : 1° *Du participe présent ;* 2° *Participe passé avec l'auxiliaire avoir ;* 3° *Quelle part revient aux grammairiens dans la formation des règles du participe ;* 4° *Traitement du participe dans les patois ;* 5° *Participe passé avec l'auxiliaire être.* M. Bastin, au contraire, ne s'occupe que du participe passé, dont il a étudié le développement dans la langue littéraire, surtout après le XVIe siècle.

Ils commencent tous les deux par examiner les parfaits périphrastiques qu'on trouve dans le latin classique et la transition de *amavi* à *habeo amatum.* M. Mercier cite à cet égard un exemple de Cicéron : *amicitiam ... non habent cognitam,* qu'il traduit par : « les hommes ... n'ont pas connu l'amitié », ce qui n'est pas tout à fait exact ; il faut traduire, comme M. Bastin (p. 2) : « ils n'ont pas, ils ne possèdent pas l'amitié comme (chose) connue. » A tout prendre, l'introduction de M. B. l'emporte beaucoup en précision et clarté sur celle de M. M. La même remarque s'applique aussi pour le reste des deux ouvrages, malgré le grand nombre d'exemples qu'a accumulés M. Mercier. Ses exemples ne sont pas

1. [Il convient d'ajouter ici la dissertation de M. Nyrop dont nous avons dit deux mots il y a quelque temps, *Rom.* IX, 169. — Réd.]

toujours bien choisis, et il ne distingue guère les exemples concluants des non-concluants (voy. là-dessus les remarques excellentes de M. Mussafia, l. c.); en parlant du part. avec l'auxiliaire *avoir*, il a même cité (p. 75) l'exemple suivant : « l'estoire qui moult est bien rimée »! Les quatre combinaisons qu'il étudie à travers les différentes époques : V(erbe), R(égime), P(articipe), — R, V, P, — P, V, R, — V, P, R, ne suffisent pas; il a oublié R, P, V (*Cil qui le cerf chacié avoient*, Erec, 130) et P, R, V; la cinquième est, à coup sûr, assez rare, mais ce n'est pas une raison pour la négliger. Dans tout son travail, M. M. s'est tenu à ces quatre combinaisons et il n'a fait qu'effleurer les autres questions qui se rattachent à la syntaxe du part. en vieux français. Ainsi p. 79 : « Une fois le poète a manqué de logique ou a sacrifié la logique à la mesure du vers : *si l'ont faite (la chambre) vuidier.* » Voilà tout ce qu'il dit de cette remarquable construction ! Il n'examine ni combien de temps ce curieux accord a existé, ni s'il a été employé avec d'autres verbes. Comme M. Bastin non plus n'en a pas parlé, quoiqu'il ait traité en détail la question de la variabilité du part. passé au grand siècle (p. 24 ss., cf. p. 7), je me permettrai d'en dire un mot. Le part. passé du verbe *faire* suivi d'un infinitif s'accorde souvent avec le mot que l'usage moderne regarde comme régime de l'infinitif; nous lisons déjà dans *Rolant : En l'orie punt l'ad faite manuvrer* (v. 2506; comp. *les dis messages ad fait enz hosteler* v. 160), et les exemples s'accumulent dans les siècles suivants, voir Robert de Clari § 33; *Chron. de Reims* § 347; *M. Brut* 568, 4023; *G. de Palerme* 7464, 7981; *B. de Sebourc* XII, 706 (Bonnard p. 53) etc. etc. Desportes se permet encore d'écrire : *Qui ma flamme a nourrie Et l'a faite ainsi croître*, mais Malherbe ne manque pas de le lui reprocher sévèrement (*Œuvres* p. p. Lalanne IV, 278). M. Bastin, dans son instructive grammaire, cite même un exemple tiré des Lettres Persanes : *La simplicité des lois les a faites souvent méconnaître (Grammaire basée sur le latin* II, 228). L'usage moderne veut que le part. *fait* suivi d'un infinitif reste toujours invariable (voy. Littré, *Dictionnaire* II, 181); pour les autres verbes, le part. doit s'accorder quand il a pour régime direct le pronom qui précède, et rester invariable quand il a pour régime direct l'infinitif qui suit. On a vu que l'ancienne langue procédait autrement avec *faire*, et, comme nous allons voir, parfois aussi avec les autres verbes : *Enfanz... que li rois out rovez noier* (*M. Brut*, 4039); on trouve même : *Santuaires... que nous vous aviemes evliés a dire* (Rob. de Clari § 83). Calvin écrit de même : *Ils l'ont* (la puissance) *osée usurper* (voy. l'*Archiv* de Herrig LXI, 266). Voilà différents problèmes que M. M. aurait dû résoudre, au lieu d'accumuler des exemples pour prouver des choses déjà suffisamment connues. — Revenons à son livre. P. 79 : « Quand l'auxiliaire a deux régimes de genre différent, l'auteur a soin de rapprocher du participe celui des deux avec lequel il veut le faire accorder. » M. M. veut évidemment dire : l'accord se fait toujours avec le régime le plus rapproché; mais il s'est exprimé un peu gauchement. Voilà encore une question qui demande à être éclaircie plus qu'elle ne l'est. Grâce à ses nombreux exemples, M. M. parvient à établir — et il semble avoir raison contre M. Bonnard — que l'accord fut en général beaucoup mieux observé au XIIIe qu'au XIIe siècle, surtout en prose (p. 90). Cependant la tendance générale est à supprimer l'accord quand le régime suit, ce qu'on voit clairement dans l'exemple

suivant : *Quand il furent en chele mer et il eurent tendu leur voiles et leur baniere mises haut as castiaus des nes* (Rob. de Clari § 13) ; conf. *Quand il aroit porté corone et se tiere afinée* (Ernoul p. 261), voir aussi *Rolant* 864-5, *Richars li biaus* 193-7. — P. 101. Ce qui est dit sur le part. invariable marquant l'action et le part. variable marquant l'état est peu convaincant. — P. 105. M. M., en parlant de *il y a*, cite un vers de Rolant : *Quatre perruns i ad de marbre faiz ;* et il ajoute, l'analyse donne *Quatuor gradus ibi habet de marmore factos*, ce qui est juste ; mais pourquoi forger des exemples latins quand la basse latinité en offre : *hic habet reliquas* (voy. Schuchardt I, 260), *Pater ejus ex quo profectus est habet annos quindecim* (*Historia Apollonii*, ed. Riese p. 36, 2)? Il aurait ensuite fallu examiner si cette locution demande toujours l'accusatif ; j'ai trouvé, au moins, plusieurs exemples avec le nominatif dans Rob. de Clari : *Ou avoit uns haus hons, uns chevaliers*, etc. — Le paragraphe suivant sur le *participe absolu* est on ne peut plus insuffisant ; il ne parle que de l'invariabilité des participes, *attendu, entendu, excepté*, etc., etc., quoiqu'il y eût beaucoup plus à dire sur le participe absolu, et il ne donne que quelques notes isolées sur ces formes. Pourquoi dit-on *excepté votre lettre*, mais *la vôtre exceptée?* L'explication de M. M. est indécise et trop brève ; la vraie raison est donnée par M. Bastin (p. 54). Cette règle existait-elle en v.fr.? De quelle époque date-t-elle? etc., autant de questions auxquelles M. Mercier n'a pas répondu. Aux dix participes compris actuellement dans la règle, il faut encore ajouter pour l'ancienne langue *considéré* et *réservé ;* ex. *Reservé leurs armures, chevaulx*, etc. (Froissart, Bartsch [3] 427, 40) ; *consideré ma povreté et vostre grant estat* (*S. Sages*, p. p. G. Paris, p. 153) et sans doute plusieurs autres. Je ferai ensuite remarquer que Malherbe écrit tantôt : « *vu* la petitesse de mon mérite » (IV, 134), tantôt : « *vue* la dispute qu'il prétendoit » (III, 436).

Le quatrième chapitre (p. 116-136) contient d'intéressantes remarques sur le part. passé dans les patois modernes : M. M. établit que les patois aiment les participes invariables. Quant aux détails, nous renvoyons nos lecteurs au livre même ; disons seulement que les remarques sur la vie et le développement des patois qu'a insérées M. M. çà et là dans ce chapitre nous paraissent peu justes. P. 120. « L'auxiliaire être lui-même prend l'accord : *la bilo es estado brullado.* » Si l'auteur avait dépouillé le roman de *Jehan de Paris*, il y aurait pu constater une pareille anomalie : *les plus aagez qui en Espaigne avoient estez* (éd. Montaiglon p. 113 ; ib. p. 117, comp. *Aliscans* v. 4121). — P. 126. Le deuxième exemple cité sous la deuxième conj. appartient à la première. Soit dit en passant, ce quatrième chapitre aurait dû être le dernier, puisqu'on y trouve le participe dans toutes ses fonctions. — Le cinquième chapitre contient des notices sur les verbes neutres et les verbes pronominaux, où l'auteur a donné un résumé assez clair des différentes explications qu'on a essayées sur ces verbes. — Les remarques finales sur le participe construit absolument sont brèves, et même trop brèves. Entre autres omissions, je reprocherai à l'auteur de n'avoir pas parlé de l'emploi singulier du participe absolu qui se trouve dans les phrases que voici : « Après mon père mort, je n'ai point à choisir » (Corneille, *Cid* IV, 2) ; « un saint devoir rempli la consolera, avant soleil couché », etc. Dans toutes ces phrases on ne pense plus à la personne ou à la chose dans

tel état, mais à l'action accomplie ; ainsi, *après mon père mort* signifie après la mort de mon père, tout comme *rex interfectus* signifie le meurtre du roi ; comp. *ab urbe condita*, *ante Capitolium incensum*, *post Christum natum*, etc.

Examinons maintenant rapidement le livre de M. Bastin ; il a été exécuté d'une autre manière que celui de M. Mercier, et réclame un autre jugement. La langue moderne en forme le sujet, et la plus grande partie de l'opuscule est consacrée à examiner les phases qu'a parcourues le participe passé dans les trois derniers siècles. Comme cette époque dépasse le cadre de la *Romania*, nous nous contenterons de dire que l'auteur défend avec beaucoup d'habileté les grammairiens du XVIIe siècle contre les accusations qu'on leur adresse continuellement, et qu'il persifle spirituellement les règles auxquelles la langue moderne s'est arrêtée ; il en propose même de nouvelles (p. 33-6), que nous recommandons vivement à l'attention des grammairiens français. C'est comme introduction à ces parties de son livre que M. Bastin a passé en revue toute l'histoire du participe passé ; nous avons déjà parlé de quelques parties de ce travail. Quoique nous eussions plusieurs remarques de détail à faire et quoique l'exposition de l'auteur soit parfois confuse et fatigante, nous n'hésiterons pas à dire que le travail mérite d'être connu de tous ceux qui s'occupent de la grammaire de la langue française.

Je reviens sur mes pas : je n'ai parlé, jusqu'à présent, que du participe passé. Cependant, comme M. Mercier s'est aussi occupé du participe présent, il faut aussi en dire un mot. P. 5. La forme *seguin* (*Passion* v. 42) que cite M. M. est fausse, le ms. porte *seguen*. — P. 6. En parlant de la terminaison *ant* attribuée dès l'origine au participe présent de tous les verbes, M. B. n'aurait pas dû oublier les anciennes formes lorraines, *servenz*, *pendenz*, *tenenz* etc. (v. *Rom.* II, 248). — P. 18. Les exemples ne sont pas bien choisis : ils sautent de Joinville à Rabelais. — On peut, en somme, adresser les mêmes critiques et les mêmes éloges au premier chapitre de la dissertation de M. Mercier qu'aux suivants : l'auteur a beaucoup lu et beaucoup dépouillé pour composer son travail, mais la critique sûre et méthodique lui fait souvent défaut, et ses connaissances en philologie romane ne paraissent pas très étendues. Il reste ainsi encore place pour un travail d'ensemble sur les participes français, embrassant et leur morphologie et leur syntaxe.

Kr. NYROP.

Abelardo ed Eloisa secondo la tradizione popolare. Ricerche di Francesco SABATINI. Roma, Müller, 1880. In-8°, 126 p.

Ce travail, fait avec conscience, aboutit en somme à un résultat négatif. En France, on ne trouve aucun souvenir d'Abailard en dehors de la classe lettrée (la mention de Villon, qui l'appelle Pierre Esbaillart, prouve tout au plus que les écoliers ne l'avaient pas oublié) ; en Bretagne, son nom n'est introduit dans un *gwerz* et ce *gwerz*, où il s'agit d'une sorcière, n'est attribué à Héloïse que dans des versions peu authentiques, comme M. Sabatini l'admet avec M. Luzel ; enfin en Italie, le poème, la comédie et les contes populaires relatifs à « Pietro Bailliardo » ou « Barliario » n'ont emprunté à Pierre Abailard absolument que

son nom. M. S. ne réussit pas à prouver, malgré le désir qu'il en a, que ces traditions sur un magicien incomparable qui finit par se repentir reflètent d'une façon quelconque l'impression que fit le célèbre docteur sur ses contemporains. Cette impression ne dépassa point le cercle étroit des écoles : qu'importaient au peuple les discussions théologiques qui passionnaient les clercs ? Quant aux amours d'Abailard, elles n'ont laissé aucune trace dans la légende italienne de Bailliardo. Il est possible que le véritable héros de cette légende soit un Salernitain, comme le conjecture M. S., et comme l'avait déjà admis M. Comparetti (*Virgilio nel medio evo*, II, 128), dont M. S., chose singulière, ne paraît pas connaître le livre. M. Comparetti cite plusieurs textes (qui sont d'ailleurs sans valeur probante) sur ce personnage. Il avait imprimé avant M. S. le *poemetto* qui le concerne, et il en indique un autre que M. S. ne connaît pas. Il montre enfin que ce Barliario ou Bailliardo a hérité de plusieurs prodiges attribués à Virgile, et plus anciennement au Grec Héliodore, ce que M. S. n'a pas su et ce qu'il aurait été utile d'indiquer. — M. S. a bien raison de ne pas regarder comme populaire la complainte burlesque sur Abailard et Héloïse, composée par quelque bel esprit du cercle de Caylus et de Collé au milieu du XVIIIe s. Il aurait pu parler en revanche de la popularité dont Abailard et Héloïse jouissent de nos jours à Paris, grâce à leur prétendu tombeau au Père Lachaise (singulier amas de fragments de toutes provenances et de diverses époques) : ce tombeau est l'objet d'une espèce de pèlerinage, et les grilles, notamment après le jour des Morts, en sont toujours ornées de fleurs. Il doit y avoir quelque roman semi-populaire ou quelque mélodrame qui a répandu le nom et les malheurs des deux amants ; mais je ne le connais pas. — Parmi les compositions les plus anciennes sur ces malheurs, il faut peut-être compter, au moins en partie, la correspondance des deux amants : de bons juges ont regardé comme fabriquées au moins les lettres d'Héloïse ; la question demanderait un examen critique sérieux. — Le texte et les copieuses notes de M. S. contiennent beaucoup de faits intéressants pour l'histoire littéraire, la mythographie et l'histoire des superstitions relatives à la magie. — On regrette les nombreuses fautes d'impression qui déparent notamment les textes en latin ou en langues étrangères.

G. P.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 3e série, t. III, nos 4-6 (avril-juin 1880). — P. 152. Brunetière, *La langue et la littérature française au moyen âge*. Lettre à la *Revue des langues romanes*. Le résultat le plus clair des critiques, d'ailleurs fondées, de M. Boucherie (voy. ci-dessus, p. 477) a été de susciter cette réponse qui occupe sans aucun profit pour personne, sinon pour l'amour-propre de son auteur, 22 pages de la *Revue*. Il n'y a rien à dire à M. Brunetière, sinon qu'il ne sait absolument rien des choses dont il parle et qu'il est impossible de discuter avec lui tant qu'il n'aura pas pris la peine de les apprendre. Jamais le titre *Dialectes anciens*, sous lequel la *Revue* insère les articles concernant le moyen âge, n'a été aussi singulièrement appliqué que dans le cas présent. M. Brunetière veut prouver que la diversité des idiomes est en France beaucoup plus grande qu'en Allemagne et en Italie, et il écrit avec assurance ce qui suit (p. 176) : « Un Allemand du Brandebourg, si vous l'abouchez avec un « Allemand des provinces rhénanes, ils s'entendent [à condition de ne pas parler « leur dialecte propre, et d'ailleurs ces provinces ne sont pas aussi éloignées les « unes des autres que M. B. le suppose]; un Italien de la Basilicate, si vous le « mettez en face d'un Italien de la Ligurie, cependant ils parviennent encore à « se comprendre [oui, s'ils parlent toscan] ; mais que M. Boucherie fasse l'ex- « périence de mettre en rapport un habitant des environs de Dunkerque avec « un naturel des environs de Bayonne, ou un paysan de Saint-Tropez avec un « indigène de Rosporden... et il verra. » Quand toutes ces assertions seraient fondées, qu'en pourrait-on conclure contre notre langue et notre littérature? M. Boucherie se croira-t-il obligé de discuter tout cela? Voilà du temps et de l'espace bien employés ! — P. 177-219. J. Bauquier, *Les provençalistes du XVIIIe siècle. Lettres inédites de Sainte-Palaye, Mazaugues, Caumont, La Bastie*, etc. (suite). Ces lettres sont curieuses pour l'histoire des études provençales. Les notes de M. B. sont comme précédemment (voy. ci-dessus, p. 478) très satisfaisantes, quoiqu'il puisse y avoir place çà et là pour quelques menues additions. Le ms. du *Breviari* de lord Oxford (p. 198) est le Harl. 4940. — P. 277. Variétés. Chabaneau, *Omne que an* = « chaque année ». En note, une page et demie d'observations critiques sur le cartulaire de Conques, récemment publié par M. G. Desjardins. Il eût mieux valu faire un compte-rendu en règle. On perd facilement de vue ces menues remarques qui, étant présentées d'une manière incidente, ne sont naturellement pas rappelées à la table. Les observations de

M. Ch. ne sont du reste qu'une bien faible partie de celles qu'appelle cette publication; voir par ex. à la table les articles *senaygue* et *uqueg*. — P. 279. Le même, Corrections au poème sur Alexandre d'Albéric de Besançon et aux *Chansons du XVe siècle*, p. p. G. Paris ; peu important. Pour Albéric il existe bien des travaux que M. Ch. ne connaît pas. Au v. 59 l'interprétation de *leu* par « lion », que propose M. Ch., est celle qu'on admet généralement, quoique le texte de Lamprecht conduise à l'interprétation adoptée par M. Bartsch. M. Ch. verra tout cela dans mon édition, imprimée depuis douze ans, et qui ne tardera pas à paraître. Pour le reste (vv. 5, 58, 60 et 97), les corrections ou explications de M. Ch. me semblent à peu près au même degré inacceptables. — Bibliographie. L. Clédat. *Du rôle historique de Bertran de Born* (C. C., article favorable). — P. Meyer. *Le débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras* (C. C., art. très bienveillant et instructif). — Fœrster. *De Venus la déesse d'amor* (Boucherie, critiques de texte). — P. Meyer. *Fragmentum provinciale de captione Damiatæ*, extrait des publications de l'*Orient latin*, série historique, t. II (A. B.). — Vezy, *Copie de pièces de la fin du XIVe siècle*. Rodez (A. Constans). — Vayssier, *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron* (L. Constans). — P. 297. Périodiques.

T. IV, n°s 1[1]. — P. 1, V. Smith. *Chansons populaires ; Femmes-soldats*. — P. 218, Variétés. A(n)fara = *flamme*. M. Chabaneau explique non sans vraisemblance dans le sens de flamme le mot *anfara* qui termine le v. 230 des strophes au Saint-Esprit publiées par MM. Cohendy et Thomas (*Romania*, VIII, 217). Le même fait remarquer que le *planh* cité d'après le ms. Riccardi 2814 par M. Stengel, p. vij de son édition des *Grammaires provençales*, est catalan et se trouve ailleurs plus complet. — Bibliographie. *Vie de sainte Douceline*, p. p. l'abbé Albanès ; compte-rendu de M. Chabaneau, contenant d'assez nombreuses rectifications. Cet ouvrage, conservé par un bon ms., était facile à éditer et n'aurait pas dû donner autant de prise à la critique. M. Ch. veut bien rappeler que j'en avais promis une édition, et ajoute que j'aurais renoncé à ce projet. C'est en effet ce qui résulte d'un passage de la préface de M. Albanès ; je dois dire toutefois que l'éditeur n'a pas cru devoir s'informer de mes intentions à cet égard. Je suis très loin de m'en formaliser, et ma satisfaction serait complète si l'édition était meilleure. — P. 27, Périodiques. — P. 40, A. Roque-Ferrier. *Les pluriels de l'art. archaïque à Lansargues, à Nîmes et dans les Alpes ; le* Pater noster *montpellierain du poète Gervais*. — P. 42. *Le dialecte rouergat*. Réponse, aussi vide dans le fond qu'inconvenante dans la forme, de M. l'abbé Aymeric à quelques critiques fort modérées de M. Constans, et réponse très mesurée de celui-ci.

T. IV, n° 2. — P. 53, F. Castets. *Le romant de la vie des pères hermitet. Un miracle de Notre-Dame*. Nous serions heureux de voir les rédacteurs de la *Revue des langues romanes* s'attacher à faire connaître les mss. français du moyen âge qui sont à leur portée ; mais pour que des notices de mss. soient vraiment

1. Ce fascicule et le suivant ne portent point d'autre date que celle de l'année. Ils sont très courts, se composant de 32 pages chacun. Nous persistons à croire, comme nous l'avons dit ici même précédemment, que le morcellement d'une publication de ce genre présente plus d'inconvénients que d'avantages.

utiles, il faut qu'elles soient exécutées avec une connaissance de la littérature et de la langue qui fait complètement défaut dans celle dont nous avons actuellement à rendre compte. Le ms. 347 de la Faculté de médecine de Montpellier est décrit en deux lignes dans le catalogue imprimé. Mais ces deux lignes, contenant le premier vers de l'ouvrage, fournissent un moyen suffisant d'identification. Cet ouvrage est le poème connu sous le nom de *Vie des pères* (inc. *Aïde Dex rois Jhesucrist*), dont on possède une trentaine de mss. M. A. Weber en a décrit 14 dans la dissertation qu'il a écrite sur ce poème [1], et depuis on en a signalé plusieurs autres [2]. Or M. Castets est tellement peu au courant de la bibliographie de son sujet qu'il nous présente l'ouvrage contenu dans le ms. de Montpellier comme une nouveauté. Il lui est même arrivé une mésaventure plus grande encore, c'est que le morceau qu'il a choisi comme spécimen, et qu'il donne comme inédit (*Dou nouviau marié qui esposa l'image par son gabois*), est publié dans le t. II du Nouveau Recueil de Méon. Les remarques dont il a accompagné le texte si malheureusement choisi sont ce qu'on peut attendre d'un éditeur aussi inexpérimenté. Ainsi, rencontrant l'allusion si fréquente au Lombard qui redoute li limace, il part de là pour supposer que cette allusion « pourrait provenir d'un séjour en Italie, » ignorant que cette locution a été l'objet de recherches de la part de M. Baist et de M. Tobler dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.* (voy. *Rom.* VII, 629 et VIII, 462). M. Tobler a cité le passage même qui a embarrassé M. Castets. Le texte — qui ne saurait offrir grand intérêt, puisque l'éditeur n'a pas su qu'il avait été devancé par Méon — prouve surabondamment que M. C. ne connaît pas mieux notre ancienne langue que notre ancienne littérature. Un examen détaillé serait inutile, puisque M. C. pourra trouver dans le vieux Méon le corrigé de son travail, mais, comme échantillon des énormités que nous offre la *Revue des l. rom.*, je citerai les vers du début auxquels une grosse faute de lecture enlève toute espèce de sens : *Salemons nos dit que tant est | Li folx sages comme il se test, | Si n'est sages si que de len, | Por ce qu'il se test qu'il a sen.* Que signifie au troisième vers *si que de len?* M. C. fait semblant de le savoir, puisqu'il ne joint pas ce passage à ceux qu'il signale comme « obscurs ». Lisez *si quide l'en*, et supprimez la virgule. Il fallait se souvenir de cette sage maxime du Livre des Proverbes : « Stultus quoque, si tacuerit, sapiens reputabitur, et « si compresserit labia sua, intelligens » (XVII, 28). — P. 76, F. Castets. *Sonnet contenant une recette d'alchimie*, attribué à Dante et au frère Helyas. Cette fois du moins, M. C. sait que le sonnet assez peu intéressant qu'il publie avait déjà été édité deux fois, d'abord par Crescimbeni, puis par Libri. Les observations jointes à ce texte par M. C. ne justifient guère une troisième édition.— P. 80-9, Clément-Simon. *Proverbes recueillis dans le Bas-Limousin* (suite).

P. M.

II. — Giornale di filologia romanza, n° 5 (luglio 1879). — P. 121. Novati, *Il* Pater noster *dei Lombardi*. Excellent article, dans lequel l'auteur, après avoir passé en revue avec beaucoup d'érudition les différentes parodies de

1. Voy. *Romania*, V, 494.
2. Voy. *Romania*, IX, 479.

prières célèbres au moyen âge (cf. ci-dessous, p. 631), publie un curieux morceau, lequel, composé à la fin du XVe siècle sur les souffrances imposées aux Lombards par l'invasion française, renouvelé un peu plus tard, a été rajeuni au XVIIe siècle contre les Espagnols dans une pièce que M. N. communique aussi. La date que je donne au morceau est celle que lui attribue aussi M. N.; on ne voit pas pourquoi, dans le sous-titre et ailleurs, il l'appelle une poésie politique *del cinquecento*. — P. 153. Putelli, *Un nuovo testo veneto del* Renard. Ce texte, conservé dans un ms. d'Udine et ici fort bien publié, contient 703 vers. Il traite les deux mêmes épisodes que le *Rainardo e Lesengrino* publiés par M. Teza, et, surtout dans la première partie, quoique notablement différent, il présente souvent des paires de vers identiques. Il y a là une question intéressante, que la publication de M. P. permettra d'étudier. — P. 164. Bernardi, *Noterella al verso 46 del III dell' Inferno ;* l'auteur, par des rapprochements théologiques instructifs, cherche à expliquer la *speranza di morte* dont il s'agit là pour des damnés. — P. 172. Settegast, *Jacot de Forest*. M. S., qui prépare depuis plusieurs années une édition du *Roman de Julius César* de Jacot de Forest, communique par avance les intéressants résultats de ses recherches : Jacot a mis en vers un roman en prose, ayant pour auteur Jean de Thuin (dans l'Ardenne belge), conservé dans deux mss. (à Rome et à Saint-Omer) d'après lesquels M. S. va l'imprimer (voy. *Rom.* IX, 172). Il existe dans de nombreux mss. une *Vie de Jules César* en français, compilée d'après Salluste, Lucain et Suétone (voy. ci-dessus, catal. Gonzague, n°s 12-13) : M. S. établit que ce travail et celui de Jean de Thuin sont indépendants, mais il pense que Jean de Thuin a connu la compilation en question, et qu'elle aurait pour auteurs des « maistres d'Orliens », parce qu'en deux circonstances, rapportant des faits historiques, Jean remarque que « li maistre d'Orliens » les racontent autrement, et que le récit divergent se retrouve dans la compilation, la première fois identiquement, la seconde fois approximativement; mais la compilation dont il s'agit paraît bien postérieure à Jean de Thuin, que M. S. assigne au milieu du XIIIe siècle. Par l'écrit des maîtres d'Orléans, il faut sans doute entendre des gloses sur le texte de Lucain, usitées à Orléans où on expliquait surtout les poètes classiques; l'auteur de la compilation aura puisé dans ces gloses. — P. 179. D'Ancona, *Strambotti di Leonardo Giustiniani :* composés au XVe siècle par un noble vénitien, ces *strambotti* ressemblent étonnamment à des *rispetti* encore aujourd'hui populaires. — P. 194. Salvadori, *Storie popolari toscane :* sept chansons narratives, toutes précieuses à divers titres, accompagnées de rapprochements. — P. 205. Thomas, *De la confusion entre* r *et* s z *en provençal et en français*, documents nouveaux (cf. *Rom.* VI, 261-266); M. Thomas a relevé le fait au milieu du XVe siècle dans le diocèse de Narbonne, et sporadiquement dans plusieurs parties du domaine provençal (mais non, comme il le dit, presque partout : le Rhône semble toujours en être la limite orientale); il y joint des exemples français de la seconde moitié du XVe siècle, qui n'avaient pas été produits (cf. *Rom.* IX, 446), mais il dit à tort que l'on trouve au XVIe siècle dans Palsgrave et Bèze les « dernières traces » de ce phénomène ; il était encore habituel dans la prononciation parisienne au milieu du XVIIe siècle.

Mélanges. P. 213, Giorgi, *Aneddoto di un codice dantesco :* deux chants, l'un

sur les usuriers, l'autre sur les gourmands, composés au XIVe s. par un Siennois et ajoutés dans un ms. de Dante. — P. 220. Levi, *Poesie civili del secolo XV :* compositions de notaires. — P. 230. Salvadori, *Due rispetti popolari :* note sur deux *rispetti* plus ou moins suspects de fabrication. — P. 231. Gianandrea, *Della novella del Petit Poucet :* M. G. donne de ce conte une variante des Marches, et fait observer que je m'étais trompé en supposant qu'il n'existait « ni en Italie, ni en Espagne, ni dans les pays celtiques. » En effet, il a été, depuis ma publication sur *Le Petit Poucet et la Grande Ourse*, découvert en Italie, en Portugal et en Bretagne : mais je disais simplement, dans des termes que M. G. cite lui-même : « Ni en Italie, ni etc., *je ne trouve* trace du conte ou du nom ; » et on n'en avait encore signalé aucune. La variante communiquée ici, *Deto grosso*, est fort intéressante et accompagnée de bonnes remarques.

Comptes-rendus. P. 234. Zumbini, *Il Filocopo* (Monaci : très favorable). — Farnaciari, *Grammatica italiana dell' uso moderno;* Baragiola, *Italienische Grammatik* (Navone). — P. 241, *Bullettino*. — P. 251, *Periodici*. — P. 254, *Notizie*.

G. P.

III. — Archivio glottologico italiano, t. IV. — P. 1-16. Morosi, *I dialetti romaici del mandamento di Bova in Calabria*. L'étude de ces dialectes sort de notre cadre ; nous dirons seulement que l'auteur croit que les colons grecs de la Calabre furent amenés là de force par les princes normands, surtout Robert Guiscard et son fils. Il juge leur établissement postérieur à celui des Grecs de la terre d'Otrante. Il appuie cette dernière opinion sur la présence dans le grec de Calabre de formes et de mots néologiques, inconnus aux Grecs de la terre d'Otrante, mais communs au romaïque de la mère patrie, d'où il suit en effet que le grec de Calabre s'est détaché du tronc après celui d'Otrante. D'autres arguments sont faibles. Les mots *mátrakho* et *lárangki* ont pu être empruntés directement aux Arabes ; le mot *damascino* pour dire « prune », ne remonte pas à la puissance des Arabes en Syrie, puisqu'il est déjà dans Pline et Martial (voy. Storm, *Archiv*. IV, 387) ; enfin le nom de *túrko* donné à la figue d'Inde viendrait, d'après M. M., de ce que le figuier d'Inde a été transplanté en Grèce de l'Asie Mineure à l'époque où les Turcs l'ont conquise ; mais le figuier d'Inde étant en réalité une plante américaine, introduite au XVIe siècle, le nom ne saurait rien prouver. — P. 117-144. Morosi, *Il vocalismo leccese*. Cette étude intéressante est accompagnée de précieuses notes de M. Ascoli ; je signalerai celle de la p. 119, où il soutient que l'it. *cera*, *ciera* etc. n'est pas le fr. *chière* (= *cara*), comme le voulait Diez, mais remonte à *cera* et *cerea ;* cependant l'expression *far buona ciera* viendrait du français, et le nap. *cájera* serait *caria* de *cara* (notons que le fr. *neige* ne vient pas de *nivea*, mais est un substantif verbal tiré de *neiger*, afr. *negier* = *nevicare*) ; p. 141, M. A. s'appuyant sur la forme de Lecce *spingula*, repousse avec raison l'étymologie donnée par Diez au fr. *épingle* (*spinula*) et lui substitue *spicula ;* la vraie origine est à mon avis *sphingula*. — P. 145-184. D'Ovidio, *Fonetica del dialetto di Campobasso*. C'est la préface d'une étude générale sur « la famille des dialectes parlés dans le Samnium et dans les trois Abruzzes et dans la région d'Ascoli. » P. 163, M propose de tirer l'it. *maniglia* de *manicula* et non de *monilia*, parce que

ne se change pas en *a* sans quelque raison spéciale ; mais ici cette raison a pu être l'étymologie populaire, qui a voulu retrouver là *manus* (plutôt que le *mânili* allemand rapproché par Diez). P. 170, il propose de tirer *góndola* de *cunula*, ce qui ne paraît pas impossible à M. Ascoli. P. 175, note importante de M. Ascoli sur les formes *bontá, virtù*, dont il cherche à expliquer l'apocope, et qu'il paraît renoncer à tirer de *bónitas, virtus* (*Arch.* III, 437). — P. 185-342. Joppi, *Testi friulani inediti dei secoli XIV-XIX ;* publication fort bien venue, car on n'avait jusqu'ici presque pas de textes du dialecte du Frioul. — P. 342-367. Ascoli, *Annotazioni ai Testi Friulani e Cimelj Tergestini.* — P. 367-402. *Varietà.* 1. Bianchi, *Storia della preposizione A ;* compte-rendu de M. Flechia, riche en précieuses observations, surtout, il est vrai, en dehors du sujet propre du livre. P. 369, M. Fl., repoussant avec toute raison l'étymologie *adire* proposée par M. Bianchi pour *andare*, déclare s'en tenir à *aditare* (il avait déjà exprimé cette préférence, *Arch.* III, 166) ; je répéterai que toute étymologie impliquant direction *vers*, rapprochement, est inadmissible pour *andare, aller*, qui impliquent toujours éloignement (*andiamo* = allons-nous-en). P. 370, M. Fl. propose pour *vuoto*, fr. *vuit vide*, l'étymologie *vocitus-vacitus* ; il n'a su que plus tard que MM. Schuchardt et Thomsen l'avaient trouvée indépendamment (*Rom.* IV, 256 ss.). P. 373, il revient sur les dérivés en *-iare* (voy. *Rom.* IX, 482), et repousse à bon droit la proposition de M. B. de les tirer de nominatifs féminins en *-io*. P. 375, il met hors de doute l'étymologie de *mitius* donnée par Diez à l'it. *mézzo*, « trop mûr ». P. 378, il explique la différence de l'*e* dans *dormènte* et *addormèntare* par l'influence de l'*m*, annulé dans *dormènte* par l'analogie avec les autres participes en *-ènte*. P. 380, il regarde *casipula* (chasuble) comme dérivé de *casa* au moyen d'un suffixe diminutif *-pula ;* mais je ne sais si on connaît un exemple de *casa* pris dans ce sens métaphorique (*casacca* est proprement « cosaque »), et je penche à croire que *casipula*, comme beaucoup de noms de vêtements, est un mot emprunté à quelque langue étrangère. Par ce même suffixe diminutif il explique l'it. *fatappio*, « crapaud-volant », comme dérivé de *fata*, nom donné dans plusieurs dialectes au crapaud, et réunit à ce propos des renseignements très intéressants sur les différents noms que porte cet oiseau. — 2. Storm, *Manipoletto d'etimologie.* 1. *Amòscino*, espèce de prune, déjà en lat. *damascenum prunum* (Pline) ou *damascenum* (Martial). *Baccáno*, rattaché à *bacchanale ;* le fr. mod. *boucan*, qui, comme l'it. *baccáno*, signifie à la fois « *fracasso* » et « *bordello* », n'en viendrait-il pas ? Il faudrait alors le séparer de *boucaner* et *boucanier*. *Bettola*, « cabaret », pour **bevettola*, diminutif de **bevetta* (voy. une explication un peu différente *Rom.* VIII, 618). *Bietta*, « coin, hache », d'origine probablement germanique (anc. nor. *bledghi*). *Borchia*, « bouton », de *buccula*. *Cerbonèca*, « mauvais vin, » dérivé de *acerbus*. *Facchino*, de *fax* (?). *Fanfano*, « vain, fanfaron », rattaché à πομφόλυξ, source de *fanfaluca*. *Mucchio*, peut-être de *cumulus*, devenu *muculus*. *Peritarsi*, « hésiter, ne pas oser », de *pigritari*, employé dans la basse latinité (évident). *Retta* (*dar*), de *arrectam aurem*. *Screzio*, de **discrepitiare*, qui aurait donné *screziar*, d'où le nom. — 3. Ascoli, *Il participio veneto in -esto ;* explication de ces participes et des formations analogues dans d'autres langues romanes. — 4. Ascoli, *Altri ablativi d'imparisillabi.* Le savant auteur donne de nouveaux exemples d'ablatifs latins des noms impa-

risyllabiques de la 3e déclinaison conservés dans les langues romanes à côté ou au lieu de l'accusatif. Il s'en sert, comme il l'avait déjà fait (voy. *Rom.* IX, 485, 487), pour établir que la déclinaison du latin vulgaire comprenait plusieurs cas, et que la forme unique du nom roman moderne vient de la coïncidence phonétique où arrivèrent ces cas. Il ne me semble toujours pas que la démonstration soit suffisante : il est très possible que le latin vulgaire, dans les mots où le nominatif ne se distinguait pas de l'accusatif, ait parfois recouru à l'ablatif pour remplir la fonction de ce dernier cas ; mais je crois qu'il ne possédait réellement que deux cas, comme le gallo-roman : il a pu dire au sujet *lumen*, au régime *lumen* ou *lumine*, *de lumen* ou *de lumine* ; mais il ne distinguait plus entre la forme du régime direct et celle du régime prépositionnel. — P. 403, d'Ovidio, *Giunte e correzioni* (voy. p. 145-184). — P. 412, *Indici*.

G. P.

IV. — Romanische Studien, IV, 2[1]. — P. 197. Vollmœller, *Der Cancionero Gayangos* (poésies lyriques du XVIe siècle). — P. 229. Horning, *Le pronom neutre* il *en langue d'oïl, son origine, son extension*. Dans cette étude très bien faite et vraiment importante, l'auteur établit d'abord que l'usage de *il* comme pronom neutre sujet de verbes impersonnels (*il est, il y a, il arrive, il pleut*) est inconnu aux plus anciens monuments de la langue, qu'il apparaît à peine dans l'*Alexis* (93 *e* je lirais *Nen est merveille*, mais l'explication de M. H. pour 101 *c* et 11 *a* est plus douteuse), qu'il est, dans le *Roland*, plus fréquent, mais limité à certains cas, qu'à partir de 1150 environ il se répand extrêmement et dépasse même (par ex. dans le *Brut* de Munich *Il nel gari ses osbers blans*, qui n'est pas sans doute aussi isolé que le croit l'auteur) l'usage actuel, qu'avec un réfléchi (*il se fait, il se voit, il se peut*) il n'apparaît pas avant la fin du XIVe siècle, que dans les locutions *il est bon de*, etc., il est encore plus moderne. Sans doute on pourra préciser ou rectifier plus ou moins telle ou telle de ces assertions, mais la thèse générale paraît démontrée. Passant ensuite rapidement en revue les autres langues romanes, M. H. montre que l'it. *egli* s'emploie comme le fr. *il*, mais que l'esp. et le prov., qui ont un pronom neutre (*lo*), ne l'emploient pas de cette façon. Cherchant ensuite l'origine de *il* neutre, il y voit le masc. *il* et non *illud*, avec toute raison, car, comme l'a remarqué M. Cornu (*Rom.* IX, 117), *illu(d)* n'aurait donné que *el*. Il essaie ensuite ingénieusement de retrouver la voie par laquelle le pron. masc. *il* est arrivé à cet emploi remarquable ; il aurait dû se demander si la création et l'emploi de plus en plus fréquent du pronom neutre (toujours sujet) n'étaient pas en rapport avec l'emploi parallèle des pronoms personnels (ainsi dès le XIIe siècle il dut paraître dur de dire *pluet, a genz*, quand ces verbes commençaient la phrase ; on disait encore sans difficulté *Forment pluet, Trop a genz*, etc.). M. H. appuie en terminant l'explication de *oïl* donnée par M. Tobler et qu'on peut regarder maintenant comme hors de doute. — P. 273. Harseim, *Vocalismus und Consonantismus im Oxforder Psalter* ; bon travail, qui complète celui de Meister sur la flexion du

1. Par un accident dont nous nous apercevons maintenant seulement, ce compte-rendu n'a pas paru dans le numéro d'avril, où il devait être inséré, et nous avons donné dans le numéro de juillet le compte-rendu du cahier suivant.

Psautier de Montebourg (comme on devrait se résoudre à dire toujours dorénavant), en nous présentant un tableau bien ordonné de la phonétique de cet important document. — P. 328. Horning, *bris*, *bricon*. Cet article est beaucoup moins judicieux que le premier du même auteur; M. H. veut prouver que *bricon* signifie non « fou, insensé », comme je l'ai dit, mais « mendiant, gueux », d'où le sens d' « impudent, lâche », et aussi, mais accessoirement, « fou ». Un vers d'*Aiol* (4240), où *bris* est obscur, est le seul appui de sa thèse. Dans tous les autres passages qu'il cite, *bricon* a le sens que je lui ai attribué : il signifie « fou » avec une nuance que nous ne pouvons pas bien saisir (cf. celle qui sépare en allemand *Narr* et *Thor*), mais qui paraît être celle de « hardiesse, témérité, impudence. » Aiol (4729) recommande à son écuyer, s'il y a combat, de rester près des bagages : *Gardés bien vo arnas, que ne soiés bricon*, c'est-à-dire : « Restez près des bagages, il serait fou de les quitter; » l'écuyer répond : « N'y comptez pas; moi et mes camarades nous sommes de race de prudhommes : si vous vous battez, nous prendrons part au combat. » M. H. dit qu' « il saute aux yeux que *bricon* ici veut dire lâche » ! Et ainsi de suite. Dans la locution « tenir pour bricon », dont il donne de nombreux exemples, il ne veut pas que *bricon* signifie « fou », et il la traduit lui-même en allemand par « zum Narren halten » ! Au reste, il aurait pu relever des exemples aussi nombreux de « tenir pour fol » dans le même sens. Voyez d'ailleurs ces vers de la *Folie Tristran* (ms. Douce), où Tristran, voulant se déguiser en fou, dit (éd. Michel, t. II, p. 98) : *Tels me tendra pur asoté, Ke plus de lu serrai sené, E tels me tendra pur bricun Ki av(e)ra plus fol en (sa) maisun;* et en effet le portier l'a (p. 100) *pur fol bricun tenu*. « Se tenir a bricon » signifie simplement « se regarder comme fou », et le passage de *Guingamor* (*Rom.* VIII, 56) cité par M. H. le montre évidemment. Il me serait facile d'accumuler ici des exemples de *bris*, *bricon* au sens de « fou » (je le répète, avec une certaine nuance), mais cela me paraît vraiment superflu. — P. 333. Fœrster, *Nachtrag zu den gallo-italischen Predigten* (*lo chesender* = *cisendelo*). — P. 334. Bœhmer, *Zu Juan de Valdès*. — P. 336. Bœhmer, *Klang*, *nicht Dauer*, *III*. — P. 249, *Beiblatt*.

IV, 4 (XVI; fin du t. IV). — P. 493. Schmidt, *Guillaume le Clerc de Normandie*, *ins-besondere seine Magdalenenlegende*. L'auteur, à la suite d'une étude philologique qui paraît bien faite, mais que je ne puis contrôler ici par le menu, attribue à Guillaume les ouvrages suivants : le *Bestiaire* (p. par M. Hippeau), la légende relative à *Sainte Madeleine* qu'il publie, les *Joies Nostre-Dame* (p. par M. Reinsch, voy. *Rom.* VIII, 625), le *Besant de Dieu* (p. p. M. Martin), les *Treis Moz* (p. par M. Reinsch, voy. *ib*), la *Vie de Tobie* (p. p. M. Reinsch dans l'*Archiv* de Herrig; nous en rendrons compte incessamment). On doit cesser de lui attribuer *Fergus* et les fabliaux du *Prestre et Alison* et de la *Male Honte*. Il étudie ensuite la biographie, la langue, le style et les idées de Guillaume. Il ajoute des corrections à celles que M. Mussafia et moi avons faites aux textes publiés par M. Reinsch (la ponctuation du v. I 13-16 donnée dans la *Rom.* est viciée par des erreurs de chiffres, j'ai entendu ponctuer comme M. S.; 514 *ilors* est bon; 869-70 sont parfaitement clairs avec ma ponctuation : *fine* 3e pers. sg. ind. prés. de *finer*, « payer l'amende »; II 320, M. S. veut garder *lime* : quel sens donne-t-il à ce mot? 322 il faut *n'a* et non *ne*), et en propose pour le

Tobie. Enfin il publie en entier la légende sur Madeleine (710 v.) et traite de quelques rédactions de cette légende, notamment de celle dont M. Keuffer a publié un fragment (voy. *Rom.* IX, 491). V. 71 *Entendi mout doucement*, éd. *L'a entendi*, l. *I entendi*; 77 l. *Puis ne tarda*; 79 *Qu'ele veeit*; 126 *E a la dame*; 154 *l'enceinta*; 175 *al suor*, douteux, p.-ê. *a l'onor?* 154 *Ja ne veie jeo*; 243 *ne se sout*; 273 virgule après *pelerine*; 287 *jeo'n ai*; 294 *de la traiant* (= mamelle); 350 *S'en eve vif le getiez*; 394 *vostre*; 419 *Com l'estuet*; suppr. le point après 430 et au v. 431 l. *morte*; le texte est altéré et sans doute mutilé aux v. 553-4. — P. 543. Uhlemann, *Ueber die anglonormannische Vie de seint Auban in Bezug auf Quelle, Lautverhæltnisse und Flexion*; travail consciencieux. — P. 627. Horning, *Du z dans les mots mouillés* (sic) *en langue d'oïl*; très bonnes observations, mais la question est loin d'être encore éclaircie; çà et là quelques appréciations contestables. L'explication des formes *travaiz* et *travalz* comme de deux manières différentes de se débarrasser du groupe *-ailz* est judicieuse. — P. 638. Gartner, *Die ladinischen Idiome in Ladinien, Grœden, Fassa, Buchenstein, Ampezzo*. M. Gartner, connu par un excellent travail sur le ladin de Gardena (voy. *Rom.* VIII, 635), donne ici des notes rectificatives et complémentaires sur le livre de M. Alton qui porte le titre qu'on vient de lire. — P. 649-752. *Beiblatt* de M. Bœhmer (autobiographique et bibliographique).

G. P.

V. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. N° 8, août. — Col. 194. Chabaneau, *Histoire et théorie de la conjugaison française* (Foth). — C. 297-8. Dœnges, *Die Baligantepisode* (Scholle : rend justice au mérite de ce travail, mais ne juge pas que l'auteur ait démontré l'interpolation de l'épisode de *Baligant* dans le *Roland*, thèse que M. Scholle a lui-même récemment soutenue par d'autres arguments). — C. 298-9. Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (Suchier : on doit à M. Scheler l'utile achèvement de cette importante publication). — C. 304. Hasdeu, *Cuvente den bătruni, suplement la tomul I* (De Cihac : suite de la discussion engagée dans le fascicule précédent). — C. 320, Remarques complémentaires de M. Tobler sur le *Débat d'Isarn et Sicart* publié par P. Meyer.

9, septembre. — C. 334, Schleich, *Prolegomena ad carmen de Rolando anglicum* (Wittmann). — C. 336, Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge*, t. II (Stengel : est d'accord avec le jugement de la *Romania*). — C. 338. Koschwitz, *Les plus anciens monuments de la langue française* (Nyrop : première édition). — C. 339. Tobler, *Vom französischen Versbau* (Bartsch). — C. 340. Vollmœller, *Poema del Cid*, I (Baist : très bonnes remarques). — C. 343. Harding, *Romanceiro portuguez* (Ulrich). — C. 344. Baragiola, *Italienisches grammatik* (Caix : appréciation défavorable).

10, octobre. — C. 374. *Sir Ferumbras*, ed. by Herrtage (Strattmann : uniquement des corrections). — C. 375, Eichelmann, *Ueber Flexion und attributive Stellung des Adjektivs in den æltesten französischen Denkmælern* (Mussafia : se moque un peu de l'auteur). — C. 377. *Aquin*, p. p. Joüon des Longrais (Raynaud). — C. 378. Macé, *Voyage de Charles-Quint*, p. p. Raynaud (Picot). — C. 381. Vœgelin, *Herders Cid* (Baist). — C. 381. *Snòve sau Povesti adunate din gura poporului de un Culegător Tipograf* (Gaster : excellent recueil de con-

populaires). — C. 385. Wentrup, *Beitræge zur Kenntniss des sicilianischen Dialektes* (Gaspary : bon).

VI. — Revue celtique, IV, 1. — P. 201-2. *L'amitié d'Amis et d'Amiles*, texte gallois, publié (d'après le *Livre rouge* de Hergest) et traduit par M. Gaidoz. Comme le montre le savant éditeur, cette rédaction « se rattache de près à la version latine qui se trouve dans un ms. du XIIIe siècle de la bibliothèque de Saint-Omer et qui a été publiée par Mone, et à la version en prose française de la même époque, publiée par MM. Moland et d'Héricault. La forme de certains mots dans le texte gallois indique de préférence un original latin : *Lucam* pour Lucques, *Clusas* pour Cluses, *Desider* pour Didier, et surtout *Amic* d'Amicus comme nom d'un des héros de l'histoire... Grâce à cette traduction, l'histoire d'Amlyn et Amic devint populaire en Galles, et les bardes des XIVe et XVe siècles y font de fréquentes allusions quand ils veulent vanter l'amitié héroïque de deux personnages. »

VII. — Revue critique, juillet-septembre. — Art. 145. Nisard, *Précis de l'histoire de la littérature française* (A. Darmesteter). — 155. Weber, *Ueber den Gebrauch von* devoir, etc., *im altfranzœsischen* (A. D.). — 170. De Chambure, *Glossaire du Morvan* (A. Darmesteter : article important ; signalons surtout l'étymologie, mise hors de doute, de *blesser*, afr. *blecier*, « meurtrir, » rattaché à *blet*, et joignons-y *blèche*, adj. verbal de *blechier*, forme normande de *blecier*). — 178. Schapiro, *Révélations étymologiques* (Ξ.). — 195. Pifteau et Goujon, *Histoire du théâtre en France des origines au Cid* (E. Picot : sans valeur). — 198. Wychgram, *Alberto Mussato* (Ch. Joret).

VIII. — Literarisches centralblatt für Deutschland, avril-sept. — N° 17. Koch, *Das Quellenverhæltniss zu Wieland's* Oberon. — 18. Holland, *Li roumans dou Chevalier au lyon.* — 21. Jung, *Rœmer und Romanen in den Donaulændern ;* Keuffer, *Bruchstück eines altfranzœsischen Gedichtes* (Fœrster ; voyez ci-dessus, p. 491). — 25. Vollmœller, *Poema del Cid*, I ; Ottmann, *Die Stellung von V[4] in der Ueberlieferung des Rolandsliedes.* — 26. Koschwitz, *Karl's Reise ;* Gautier, *La Chanson de Roland.* — 27. Tobler, *Vom franzœsischen Versbau.* — 30. Koch, *Chardry's Werke.* — 35. Joüon des Longrais, *Aquin.* — 36. Martin, *Zur Gralsage.* — 38. Suchier, *Reimpredigt.* — 39. Badke. *Das italienische Volk im Spiegel seiner Volkslieder.*

CHRONIQUE.

M. G. Paris consacrera cette année une de ses conférences à l'École des hautes études à une *histoire* rapide mais complète (jusqu'à l'avènement des Valois) *de la littérature française au moyen âge;* l'autre est réservée aux exercices pratiques. M. A. Darmesteter ne change rien à son enseignement de l'École.

— Nous n'avons pas entretenu nos lecteurs des fêtes données à Lisbonne à l'occasion de l'anniversaire trois fois séculaire de la mort de Camões, ce grand poète appartenant à la Renaissance, dont l'avènement est la limite de nos études. Nous voulons cependant signaler le morceau remarquable que M. Schuchardt a fait imprimer sous ce titre : *Camoens, ein Festgruss nach Portugal* (Graz), et le beau travail de M. Braga : *Bibliographia Camoniana* (Lisboa, gr. 8°, 255 p.). Mme M. de Vasconcellos a donné dans le *Literaturblatt für germanische und romanische* (n° 8) une liste des ouvrages publiés à l'occasion de l'anniversaire; nous y relèverons surtout l'édition des *Lusiades* revue et annotée par M. A. Coelho.

— Le fascicule IV du *Dictionnaire* de M. Godefroy (*aloignement-apaiement*) est en vente.

— Dans la séance du 17 septembre 1880 du IXe congrès d'anthropologie et archéologie préhistorique, tenu à Lisbonne, M. Consiglieri-Pedroso a lu une note sur quelques formes du mariage populaire en Portugal, qui lui paraissent remonter à une très haute antiquité. Plusieurs de ces formes se retrouvent en France, notamment dans le Velay, comme on peut le voir par l'article de M. Smith inséré dans le présent numéro.

— Nous devons signaler à nos lecteurs l'importante publication d'un savant suédois dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler. M. G. Cederschiœld a imprimé dans l'*Annuaire de l'Université de Lund* (in-4°), et fait tirer à part une série de textes intitulée : « *Fornsœgur Sudrlanda*, rédactions islandaises de romans étrangers du moyen âge. » Le premier des textes imprimés dans l'*Annuaire* (t. XIII, XIV et XV) est la *Magus saga*, d'après des mss. plus anciens que ceux qu'avait pu consulter M. Wulff (voy. *Rom.* IV, 474) ; viennent ensuite la *Konrads saga*, la *Bærings saga*, deux textes de la *Flovents saga*, et enfin la *Bevers saga* (*Beuve d'Hanstone*). La publication se termine par un index des noms de lieux et de personnes ; ne sera-t-elle pas accompagnée d'une introduction ? nous demanderions en ce cas au savant éditeur d'y jo
analyses qui faciliteraient l'usage des textes.

— Le prix de linguistique fondé par Volney a été décerné cette année par l'Institut à M. A. de Cihac pour son *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*.

— La *Société des études historiques* a décerné le prix Raymond (800 francs et une médaille d'or), pour le meilleur travail sur l'*Histoire des origines et de la formation de la langue française* (voy. *Rom.* VII, 349), à M. A. Loiseau (cf. *Rom.* IV, 509). Des mentions honorables ont été accordées à MM. Donnaud du Plan et Le Coultre.

— S. M. le roi de Prusse a approuvé, le 6 août 1880, les statuts de la *Diez-Stiftung*. En voici les articles les plus importants :

« 1. Le but de la fondation est d'encourager la production de travaux scientifiques dans le domaine de la linguistique romane ou de l'histoire des littératures romanes, sans égard à la nationalité des auteurs.

« 5. Le comité directeur est composé de sept personnes qui sont élues, à savoir : cinq par l'Académie royale des sciences à Berlin, une par l'Académie impériale des sciences à Vienne, une par la Reale accademia de' Lincei à Rome[1]. L'un des membres nommé par l'académie de Berlin doit être un savant de nationalité romane.

« 17. Le revenu de la fondation sera appliqué avant tout à donner des prix, dont la valeur ne peut dépasser 2000 marcs (2500 fr.), à des publications importantes dans le domaine indiqué au § 1, éventuellement à couronner les meilleures solutions de questions proposées relativement au même domaine scientifique.

« 18. La première attribution du prix et éventuellement la première proposition d'une question à résoudre aura lieu en 1884, le jour où l'Académie de Berlin célèbre l'anniversaire de la naissance de Leibniz, et ensuite régulièrement, ce même jour, de quatre en quatre ans. »

Le capital réuni par la fondation Diez atteignait, au mois d'août 1879, la somme de 11960 marks. Le revenu dépassera donc, en 1884, la somme de 2500 francs.

— Parallèlement à la *Zeitschrift für neufranzœsische Literatur*, MM. Kœrting et Koschwitz ont entrepris la publication de *Franzœsische Studien*, qui paraîtront à intervalles irréguliers. Nous en reparlerons quand il y aura lieu.

— On annonce une *Chrestomathie roumaine*, accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire, par M. Gaster.

— M. Buhlmann va publier une dissertation sur le rapport du *Fierabraccia* italien avec les autres rédactions du *Fierabras*.

— M. E. Levy prépare une édition du troubadour Gui d'Uisel.

— La faculté de philosophie de Giessen a proposé comme sujet de prix une étude sur la syntaxe de Villehardouin.

— M. Zacher annonce un mémoire sur le fameux et jusqu'à présent insaisissable Kiot, que Wolfram d'Eschenbach, dans son *Perceval*, déclare suivre de préférence à Chrétien.

---

1. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle on avait proposé de concourir à la nomination du comité, n'a pas cru que ses statuts lui permissent d'accepter cette proposition.

— M. Biagi (voy. *Rom.* IX, 319) annonce une dissertation sur les sources du *Novellino*.

— M. Tommaso Casini, à Bologne, a l'intention de publier l'immense poème franco-italien de Nicolas de Casola sur *Attila* ; il espère le mettre prochainement sous presse.

— Livres adressés à la *Romania* :

Zur Gralsage. Untersuchungen von Ernst MARTIN. Strasbourg, Trübner, in-8°, 48 p. — Dans ce mémoire court, mais riche de faits et d'idées, M. M. cherche à prouver contre MM. Zarncke et Birch-Hirschfeld : 1° que Wolfram a eu réellement, pour son *Perceval*, à côté de Chrétien, une source française perdue ; 2° que le *graal* merveilleux est primitivement une tradition populaire celtique, sans aucun caractère chrétien, dont Robert de Boron et ses imitateurs ont fait une légende pieuse. Ainsi la critique revient à peu près, par un détour, à l'opinion que l'on avait pu croire abandonnée après les dernières recherches. Il y a incontestablement du vrai dans le système de M. M., les savants qu'il contredit n'ayant jamais pu expliquer le lien qui existe entre la légende, supposée ecclésiastique, du *saint graal* et les contes arthuriens ; mais il y a aussi à sa manière de comprendre les choses de graves objections, qu'il ne semble pas avoir toutes vues. Il dit au reste modestement qu'il ne prétend pas résoudre la question, mais seulement contribuer à l'éclaircir.

Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande, von Ad. EBERT. II. *Geschichte der lateinischen Literatur vom Zeitalter Karls der Grossen bis zum Tode Karls des Kahlen*. Leipzig, Vogel, in-8°, viij-404 p. — M. Ebert paraît décidé à mener à bonne fin une entreprise dont tout autre serait effrayé. Le second volume de son *Histoire universelle de la littérature du moyen âge* est encore tout entier consacré à la littérature latine ; il embrasse la courte, mais importante période qui va de l'avènement de Charlemagne à la mort de Charles le Chauve. On y retrouve les qualités éminentes du premier volume : étendue et solidité de l'information, largeur des vues, sûreté de la critique, intérêt et clarté de l'exposition. Le t. III commencera à traiter la littérature en langue nationale.

Sul parlare dei Sardi e la derivazione dell' articolo determinato nelle lingue neolatine, saggio di A. DELLA BARBA. Reggio d'Emilia, in-8°, 56 p. — Sans valeur.

Guilhem Figueira, ein provenzalischer Troubadour. Von E. LEVY (dissertation de Berlin). Berlin, in-8°, 108 p.

La vita e le poesie de Rambertino Buvaletti, Studio di Tommaso CASINI, in-8°, 75 pages (Extrait du *Propugnatore*). — Buvaletti est un troubadour médiocre, intéressant cependant, d'abord parce qu'il est l'un des plus anciens parmi les Italiens qui composèrent en provençal, ensuite parce qu'il a rempli des fonctions publiques importantes dès les premières années du XIIIe siècle, circonstance à laquelle nous devons de posséder sur lui un assez bon nombre de renseignements historiques. Ces renseignements ont déjà été mis en œuvre plus d'une fois, notamment par Cavedoni dans un excellent mémoire sur les troubadours de la cour des marquis d'Este, mais sur plusieurs points M. Casini a réussi à compléter les recher

devanciers. Son travail est en somme une très bonne monographie. En appendice est publié le texte des pièces de Buvaletti, 1° en copie diplomatique, d'après le ms. de Modène, 2° en forme d'édition, avec des notes critiques et philologiques. Nous devons dire que le texte et le commentaire laissent parfois à désirer.

Contribuições para uma mythologia popular portugueza, por Z. Consiglieri-Pedroso. Porto, in-8°. I. *As Superstições populares na legislação religiosa.* II. *As bruxas.* III. *Superstições e crenças relativas ao dia de S. João.* — Recherches fort bien conduites et très intéressantes.

Studi sul Decamerone di Licurgo Cappelletti. Parma, in-8°, xxij-442 p. — Etudes très consciencieuses, à la fois littéraires et mythographiques.

N. Valois. *De arte scribendi epistolas* apud gallicos medii ævi scriptores rhetoresve. Paris, Picard, in-8°, 95 p. — Étude, qui n'est qu'une esquisse, mais qui ne manque pas d'intérêt, sur les *Artes dictaminis*.

F. Sabatini. *Le Costumanze del Natale.* Roma, Müller, 8°, 20 p. (plus la musique d'une chanson lombarde).

Filosofia della litteratura francese nel medio evo (I Celti nella storia e nella letteratura) per Giuseppe Salvioli, studente giurisprudenza. Modena, Società tipografica, in-8°, 186 p. — Cet ouvrage, dont le but n'est pas très clair, atteste chez le jeune auteur beaucoup de lecture et une assez grande fertilité d'idées. Mais ces idées manquent de cohésion et de netteté, et la lecture, trop souvent de seconde main, est dépouillée avec une négligence qui indique beaucoup de hâte et qui inspire peu de confiance. Les livres de la valeur et de la date la plus inégale sont confusément utilisés ; les fautes de tout genre abondent, et l'auteur compile si rapidement qu'on relève plus d'un trait comme ces deux-ci, pris au hasard : « Alcune di queste traduzioni (*l.* tradizioni) sono ricordate da Rienzi nella sua storia tradotta dal signor Leone Borè (*l.* da Papencordt nella Storia di Rienzi) », p. 112 ; « La leggenda racconta come fu trovato [il sacro catino] all' assedio di Ginevra nell' 1102 e che per molti secoli fu mostrato ai fedeli nella cattedrale di Ginevra », p. 182 : c'est à Gênes et non à Genève qu'on le montrait ; ce n'est pas la *légende* qui raconte qu'on le montrait ; ce n'est pas, naturellement, au siège de Genève (!) qu'il fut trouvé, mais à la prise de Césarée.

Erex Saga, efter handskrifterna utgifven af Gustaf Cederschiœld. Kœpenhamn, in-8°, xij-45 p. — Dans la préface, M. C. adopte à peu près, pour le rapport de la *Saga* à l'original français, les conclusions de M. Kœlbing (voy. *Rom.* I, 267).

Spécimen du langage de Savines (Hautes-Alpes) en 1442, document inédit publié par M. l'abbé P. Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes. Forcalquier, 1880, 14 pages (publication de l'Athénée de Forcalquier). — Ce document est un état des droits de fournage payés par les habitants de Savines (arr. d'Embrun) aux héritiers de noble Antoine Abriva. Ce texte est court et se compose essentiellement d'une liste de noms propres. Néanmoins, il est le bien venu, car, l'éditeur en fait la juste remarque, les textes en langue vulgaire des Hautes-Alpes sont rares. Toutefois il n'est pas exact qu'il n'en existe aucun d'une date antérieure au XV° siècle (p. 6). Charonnet, l'un des prédé-

cesseurs de M. Guillaume, a communiqué autrefois (avant 1859) à l'École des chartes, qui en fit faire le fac-similé, une pièce originale en langue vulgaire de la fin du XIIe siècle, concernant Montmaur, à l'ouest de Gap. On en trouvera le texte dans une note de mon Histoire de la légende d'Alexandre, qui paraîtra bientôt. — P. M.

Beitræge zur Lehre von den Partikeln der Beiordnung im Franzœsischen, von Karl Wehrmann. Bonn, Weber, in-8°, p. 383-444 (extrait des *Romanische Studien*).

Coleccion de Enigmas y Adivinanzas en forma de Diccionario, por Demofilo. Sevilla, Baldaraque, in-8°, 496 p. — L'Espagne entre à son tour dans la voie des études de *folk-lore*, qu'elle avait jusqu'à présent négligées. L'auteur de ce recueil, dans une bonne préface, se montre au courant des derniers travaux sur le sujet de son livre. Le recueil est riche et intéressant; il contient, outre un millier d'énigmes castillanes, toutes plus ou moins bien rimées ou rhythmées, des devinettes galiciennes, catalanes, valenciennes, asturiennes, des *contes de devinettes*, des renseignements bibliographiques, etc. Nous souhaitons au livre de *Demofilo* un succès qui l'engage à continuer dans la voie où il a si bien débuté.

Poésies des XIVe et XVe siècles, publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque de Genève par Eugène Ritter. Genève, Georg, in-8°, 72 p. — M. Ritter a donné dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* pour 1877 une notice du ms. de Genève 179 *bis*, et il en a publié, là ou ailleurs, diverses pièces. Il complète ce travail en imprimant douze morceaux, tous (sauf la ballade qui porte le n° V) incomplets par suite de mutilations qu'a subies le manuscrit. Plusieurs de ces morceaux, fort bien édités, ont un véritable intérêt. Nous signalerons un *Pater noster* farci qu'il faut joindre à ceux qu'a indiqués M. Novati (voy. ci-dessus, p. 621), et qui ressemble plus qu'aucune autre composition française à la pièce lombarde qu'a publiée ce savant.

Proverbes et devinettes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais, par M. Jean-François Bladé. Texte gascon et traduction française. Paris, Champion, gr. in-8°, XV-236 p. — Recueil intéressant.

Quattro novelline popolari livornesi, accompagnate da varianti umbre, raccolte, pubblicate ed illustrate con note comparative da Stanislao Prato. Spoleto, Barsoni, in-4°, 168 p. — Les quatre contes recueillis par M. Prato sont « illustrés » par un commentaire aussi abondant qu'érudit. L'auteur est au courant des travaux modernes, et il sait à quels guides on peut se fier, comme le montre la dédicace de son livre, que nous nous plaisons à reproduire: « Al dott. Reinhold Kœhler, luminare degli studi di novellistica comparata, per acume critico, vasta dottrina e singulare modestia a nessun altro erudito d'Europa secondo... ». Les contes publiés et commentés sont: *La bella dai sete cedri, Le tre ragazze, Il Re e' su trè figliuoli, Il re serpente.*

Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècles), accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire par Karl Bartsch. Quatrième édition corrigée et augmentée. Leipzig, Vogel, pet. in-4°, VIII-348 p. — La première édition de ce livre bien connu parut en 1866, la seconde en 1871, la troisième en 1875; voici la quatrième. C'est donc à peu près tous les cinq ans qu'il fa

le réimprimer. Il mérite ce succès, malgré quelques défauts, par ses rares qualités, qualités si réelles qu'on n'a pas essayé de lui faire une concurrence sérieuse (le *Recueil* de P. Meyer a un tout autre but). Voici la courte préface mise par l'auteur en tête de l'édition nouvelle : « En ce qui concerne le choix des textes, la quatrième édition de ma chrestomathie se distingue des précédentes par deux morceaux que j'y ai introduits : l'un est tiré de *Gormond et Isembart*, l'autre du *Voyage de Charlemagne*. Les anciens morceaux ont été révisés conformément aux éditions les plus récentes ; c'est le cas, entre autres, pour les extraits de *Roland*, du *Chevalier au Lyon*, d'*Aucassin et Nicolete*. Le tableau grammatical et le glossaire ont reçu également diverses améliorations. »

Estudos de mythographia portugueza, por Z. Consiglieri-Pedroso. I. Porto, in-8°. — Introduction fort intéressante à un recueil de contes portugais.

Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue, par L. Constans. Paris, Maisonneuve, in-8° (extrait du t. XII des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*). — Nous reviendrons sur cet ouvrage.

Chants populaires du Languedoc, publiés sous la direction de MM. Achille Montel et Louis Lambert, avec la musique notée. Paris, Maisonneuve, in-8°, 586 pages. — Ce gros volume ne contient encore que des chants appropriés à l'enfance ; on a par là une idée de la richesse du recueil dont il n'est que le commencement. Aucun pays ne possède une collection de chants populaires qui puisse se comparer à celle que MM. Montel et Lambert publient, pour le Languedoc, dans la *Revue des langues romanes* (dont ce volume est extrait). Mais ce n'est pas seulement l'abondance qui en fait le mérite. L'addition des mélodies, notées par un musicien aussi habile que consciencieux, a un grand prix. Enfin le commentaire, où sont rapportées toutes les variantes, où sont expliquées les circonstances nécessaires à la parfaite intelligence du texte, où sont relevés tous les traits intéressants au point de vue de la philologie ou de l'éthologie, ne laisse rien à désirer. Souhaitons que la grande œuvre de MM. Montel et Lambert marche sans encombre vers son achèvement.

Die Vertauschung der Suffixe in der französischen Sprache, von J. Rothenberg. Berlin, Haber, in-8°, 92 p. (dissert. de docteur). — Travail utile, bien fait et judicieux. Les explications de l'auteur, qui accorde avec raison une importance prépondérante à l'analogie, sont presque toujours bonnes ; il s'est cependant quelquefois trompé : ainsi il admet des formes *contée*, *duchée*, *princée*, qui n'existent pas ; il faut *conteé*, *ducheé*, *princeé* (formés par analogie avec *neteé* etc.), et ces mots sont l'origine de *conté* etc. féminin (cf. *Rom.* III, 412). On pourrait aussi signaler quelques omissions.

Der französische Wortton, von T. Merkel. Freiburg im Breisgau, in-4° (progr.). — L'auteur, qui compare l'accent français au « serpent de mer », parce qu'il semble également insaisissable, croit cependant l'avoir saisi : il affirme que la prononciation française actuelle met l'accent sur la *première* syllabe de chaque mot (cf. *Rom.* IX, 480). Ce travail ne manque pas d'ailleurs d'intérêt, en ce qu'il rapporte toutes les opinions émises sur le sujet : on est confondu de ce qu'il a fait verser d'encre, surtout aux Allemands, car

les Français, objet de ces controverses, les ignorent en général profondément. M. M. ne paraît pas connaître les études faites sur ce point avec autant d'ardeur et aussi peu de résultats en Angleterre et ailleurs encore.

Die Charakteristik der Personen im Rolandsliede. Ein Beitrag zur Kenntniss seiner poetischen Technik, von Dr Graevell. Heilbronn, Henninger, in-8°, 162 p. — Ce travail, d'un genre neuf et intéressant, mérite un examen détaillé, que nous espérons lui consacrer.

La légende des saints Barlaam et Josaphat, son origine, par Emmanuel Cosquin (extrait de la *Revue des Questions historiques*), in-8°, 24 p. — M. Cosquin conjecture que le récit bouddhique (vie du Bouddha) qui est la source de la légende chrétienne, serait arrivé en Syrie par l'intermédiaire du pehlvi, ce qui ne nous paraît pas vraisemblable.

Leben und Werke des Trobadors Ponz de Capduoill, von Max von Napolski. Halle, Niemeyer, in-8°, 252 p. — La dissertation publiée l'an dernier sous le même titre par M. de Napolski ne contenait que le premier chapitre, consacré à la vie du troubadour. Le présent volume contient en outre l'édition critique des œuvres : nous en reparlerons.

Crescini (Vincenzo). *Orlando nella* Chanson de Roland *e nei poemi del Bojardo e dell' Ariosto*. Bologna, in-8°, 105 p. (extrait du *Propugnatore*). — L'auteur de cette intéressante étude aboutit, pour Bojardo et Arioste, aux mêmes conclusions que M. Rajna : l'Orlando *innamorato* est un personnage comique, le *furioso* redevient un héros sérieux. En appendice, M. Cr. donne une analyse d'*Ugo d'Alvernia* d'après le ms. de Padoue ; il ne paraît pas connaître celle qu'a donnée M. Graf du ms. de Turin (voy. ci-dessus, p. 508).

H. Haase. *Das Verhæltniss der pikardischen und wallonischen Denkmæler* des Mittelalters in Bezug auf *a* und *e* vor gedecktem *n*. Halle, in-8°, 54 p. (diss. de docteur). — Travail utile, qui pourra être complété, mais qui, sauf quelques légères erreurs, donne une base solide aux recherches.

— Tous les ouvrages adressés à la *Romania* ou à l'un de ses directeurs doivent être mentionnés à cette place dans chaque numéro. Comme il peut arriver que l'un ou l'autre de ces ouvrages s'égare, nous prions les auteurs qui ne trouveraient pas ici la mention de leurs envois de vouloir bien nous en aviser.

— M. Milá nous communique l'*errata* suivant pour l'article publié par lui dans notre précédent numéro :

P. 355, l. 18 : *dijere*, lis. *dijese*. — P. 356, l. 6 du bas : 33-46, lis. 39-46. — P. 357, col. 2, l. 9 : *u[su]riyes*, lis. *u[su]riers*. — Ib., l. 12, mettre un point après *brasier*. — Ib., l. 14, remplacer le point par deux points après *merce*. — P. 360, vers 3 du texte *Ba : vendra*, lis. *vindra*. — Ib., intervertir l'ordre des deux dernières notes. — P. 362, l. 5, *hubieremos*, lis. *hubieramos*. — Ib., l. 6, *hubieremos*, lis. *hubiesemos*. — Ib., version de Valence, vers 14, *sca*, lis. *sera* ; vers 18, *auira*, lis. *haurá*. Dans la même version, vers 4, 15 et 19, et dans celle de Mayorque, 5, 6 et 19, il faut accentuer les futurs en *a*.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

G. PARIS. La Chanson du Pèlerinage de Charlemagne 1
P. MEYER. Traités catalans de grammaire et de poétique. IV. Jaufré de Foxa. . 51
J. CORNU. Études de phonologie espagnole et portugaise : *grey, ley* et *rey* disyllabes dans Berceo, l'*Apolonio* et l'*Alexandre;* la troisième personne plur. du parfait en *-ioron* dans l'*Alexandre;* l'enclitique dans le poème du Cid; encore *-tume* = *tudinem* 71
A. LAMBRIOR. Essai de phonétique roumaine. Voyelles toniques : A 99, 366
H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et G. PARIS. La versification irlandaise et la versification romane. 177
P. MEYER. Les troisièmes personnes du pluriel en provençal 192
Les *Congés* de Jehan Bodel, p. p. G. RAYNAUD 216
Le *Catechisme romaunsch* de Bonifaci, p. p. J. ULRICH. 248
V. SMITH. Chants populaires du Forez. Trois retours de guerre 288
M. MILA Y FONTANALS. El canto de la Sibila en lengua de oc. 353
E. COSQUIN. Contes populaires lorrains (*suite*). 377
W. BRAGHIROLLI, P. MEYER, G. PARIS. Les manuscrits français des Gonzague. 497
G. PARIS. Sur un épisode d'*Aimeri de Narbonne* 515
V. SMITH. Un mariage dans le Haut-Forez. Usages et chants. 547
A. BOS. Note sur le créole de Maurice 571

MÉLANGES.

Pisciare (J. Ulrich) 117
Oil = *hoc illic* (J. Cornu). 117
Trois passages de la *Chanson de Roland* corrigés à tort (J. Cornu) 118
Étymologies françaises : *ébrouer, s'ébrouer, brouée, brouine; man; merlan; merlus; orphie* (Ch. Joret) 118
Quia (P. M.) 126
Martin-Bâton (A. Delboulle) 127
Au, fau, vau (A. Armitage; voy. plus loin, p. 192). 128
Étymologies espagnoles et portugaises : *corazon; escada; escupir; espedir despedir; fazilado; halagar; lexar* et *dexar; llevar; mienna; pancada; prendar; quexar; sencillo* (J. Cornu) 129

Variantes indiennes et danoises d'un conte picard (Kr. Nyrop). 137
Notes sur la langue vulgaire d'Espagne et de Portugal au haut moyen âge : *acalzar, acanzar; acenia, acenna; akeisiato, akareisiato; amarello, amarielo; andar* et ses dérivés (J. Tailhan) 294
Sui « Miracles de Notre Dame en provençal » (A. Mussafia) 300
Chevrette, crevette (Ch. Joret; voy. ci-dessous, p. 434). 301
Tangue, tanque (Ch. Joret). 303
Les Filles des Forges de Paimpont, ronde bretonne (J. Fleury) 304
Notes sur la langue vulgaire d'Espagne et de Portugal au haut moyen âge : *aramio; arroyo, arroio, arrogio, aroio; enguera, anguera, engera; hidalgos* et *infanzons; linde* (J. Tailhan) 429
Chevrette, crevette (G. Musset). 434
Tille (Ch. Joret) 435
Nabot (Ch. Joret) 435
La Femme de Salomon (G. P.) 436
Bribes de littérature populaire : *le Vent et la Discorde* (Kr. Nyrop; voy. ci-dessous, p. 589) 443
Desver (J. Ulrich). 579
Pouture (Ch. Joret) 579
Portugais *ar, er* = fr. *re* (J. Cornu) 580
Le Vent et la Discorde. 589
Chanson recueillie à Menton (J. Br. Andrews). 590

COMPTES-RENDUS.

Alexis (*Vie de saint*), p. p. Herz (G. P.) 151
Andresen, voy. Wace.
Aquin, chanson de geste, p. p. Joüon des Longrais (G. P.) 445
Aubertin, Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge, t. II (G. P.) 306
Bastin, Le Participe passé (Kr. Nyrop). 614
Biagi, Le novelle antiche dei codici Panciatichiano e Gaddiano (P. M.). . . . 319
Bollati, voy. Philippe de Savoie.
Brunetto Latini, *Il Tesoro*, p. da Gaiter (Th. Sundby) 469
Durand (de Gros), Études sur le dialecte de l'Aveyron (P. M.) 152
Gaiter, voy. Brunetto.
Girard de Roussillon (*Chronicques des faiz de*), p. p. De Montille (P. M.) . . 314
Hartmann, Ueber das altspanische Dreikœnigsspiel (A. Morel-Fatio) 464
Herz, voy. *Alexis* (*Vie de saint*).
Joüon des Longrais, voy. *Aquin*.
Kleinert, Ueber den Streit von Leib und Seele (G. P.) 311
Mercier, Le Participe passé (Kr. Nyrop) 614
Miklosich, Ueber die Wanderungen der Rumunen in den dalmatischen Alpen (A. Ive) 320
Montille (De), voy. *Girard de Roussillon*.
Philippe de Savoie, *Chanson*, p. p. Bollati (P. M.) 472
Reinhardstœttner (Von), Grammatik der portugiesischen Sprache (J. Ulrich). . 305
Sabatini, Abelardo ed Eloisa nella tradizione popolare (G. P.) 617
Scheler, *Trouvères belges*, I, II (P. M., G. Raynaud) 141
Sébillot, Contes populaires de la Haute-Bretagne (G. P.). 328
Wace, *Roman de Rou*, hgg. von Andresen (G. P.). 592

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

ALVISI, La Canzone del Basilico 346
ALVISI, Rispetti del secolo XV 348
ANCONA (D'), Studj di critica e storia letteraria 396
BALAGUER, Un drame lyrique au XIIIe siècle 176
BARBA (DELLA), Sul parlare dei Sardi 630
BARIOLA, Cecco d'Ascoli e l'Acerba 350
BARTOLI, I manoscritti della biblioteca nazionale di Firenze 345
BARTSCH, Chrestomathie provençale, 4e édition 348
BARTSCH, Chrestomathie de l'ancien français, 4e éd 634
BLADÉ, Proverbes et devinettes de l'Armagnac. 633
CAIX, Le Origini della lingua poetica italiana. 349
CAPPELLETTI, Studj sul Decamerone. 631
CASINI, La vita e le poesie di Rambertino Buvaletti. 631
CEDERSCHIŒLD, *Erex Saga*. 632
COELHO, Contos populares portuguezes 347
CONDAMIN, Leçon d'ouverture. 349
CONSIGLIERI-PEDROSO, Contribuições para uma mythologia popular portugueza. . 631
CONSIGLIERI-PEDROSO, Estudos de mythographia portugueza 634
CONSTANS, Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue 634
COSQUIN, La légende des saints Barlaam et Josaphat 635
CRESCINI, Orlando nella *Chanson de Roland* 635
DELISLE, Mélanges de paléographie et de bibliographie. 351
DEMOFILO, Enigmas y adivinanzas 632
EBERT, Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters, II 630
GAUTIER, Les Épopées françaises, III 495
GIOVANNI (DI), Filologia e letteratura siciliana 173
GILLIÉRON, Patois de la commune de Vionnaz 349
GLORIA, Della lingua volgare illustre. 396
GODEFROY, Dictionnaire de l'ancienne langue française 346
GRÆVELL, Die Charakteristik der Personen im Rolandsliede 635
GUILLAUME, Spécimen du langage de Savines (Hautes-Alpes) en 1442 635
HAASE, Die Reime in der *Image du Monde*. 175
HAASE, Das Verhæltniss der pik. und wall. Denkmæler in Bezug auf *an*, *en* . . 636
HARSEIM, Vocalismus und Consonantismus im Oxforder Psalter 175
HASDEU, Limba romanã. Cartile popolare ale Romanilor 347
HAURÉAU, Notice sur un manuscrit du Vatican 397
HORTIS, Studj sulle opere latine del Boccaccio 350
LARCHEY, Dictionnaire des noms 175
LE HÉRICHER, Histoire de deux préfixes 351
LÉVY, Guilhem Figueira. 630
LITTRÉ, Études et glanures 396
LOQUIN, Les Mélodies populaires de la France. 175
MARTIN, Zur Gralsage 630
MENDE, La prononciation de l'*e* muet à Paris 396
MERKEL, Der franzœsische Wortton 635
MILCHSACK, Die Oster- und Passionsspiele, I 347
MONACI, Rime e lettere di ser Ventura Monaci 173
MONNIER, Les Contes populaires en Italie 396
MONTAIGLON (DE) et RAYNAUD, Recueil général des Fabliaux, IV. 352

MONTEL et LAMBERT, Chants populaires du Languedoc, I 634
NAPOLSKI (VON), Leben und Werke des Trobadors Ponz von Capduoill. . . . 635
NŒLLE, Die Legende von den fünfzehn Zeichen 176
NYROP, *t* + *r* en provençal 174
PIRMANN, Die Stellung von *V*^{4} in der Ueberlieferung des Rolandsliedes. . . . 176
PRATO, Quattro novelline popolari livornesi 633
RITTER, Poésies des XIVe et XVe siècles. 632
ROBERT, Inventaire des manuscrits de France, I. 173
ROTHENBERG, Die Vertauschung der Suffixe in der französischen Sprache . . . 635
SABATINI, Le costumanze del Natale. 631
SCHAPIRO, Révélations étymologiques 351
SALOMONE-MARINO, Leggende popolari siciliane in poesia 351
SALVIOLI, Filosofia della letteratura francese nel medio evo. 631
SCHULZKE, Betontes *e* + *i* in der normannischen Mundart 175
SÉBILLOT, Traditions de la Haute-Bretagne 351
STÜRZINGER, Ueber die Conjugation in Rhætoromanischen 173
THIERKOPF, Der stammhafte Wechsel im Normannischen 348
THOMSEN, *Andare — andar — anar — aller* 174
TOBLER, Vom französischen Versbau 348
TRIER, Om futurum og konditionalis af *essere* 174
VALOIS, De arte scribendi epistolas apud gallicos medii aevi scriptores 631
VOLLMŒLLER, Poema del Cid 346
WEBER, Ueber den Gebrauch von *devoir* etc. im altfranzœsischen. 175
WEHRMANN, Die Partikeln der Beiordnung im französischen 632
ZAMBELIOS, Parlers grecs et romans. 349

PÉRIODIQUES.

Academy (The), 27 mars 1880 342
Anciens Textes français (Bulletin de la Société des), 1879, 3 335
Antologia (Nuova), 15 juin 1879. 168
— — 15 mai, 1 juin 1880 488
Archivio glottologico italiano, II 481
— — — III. 485
— — — IV. 623
Bibliothèque de l'École des chartes, XL, 4. 336
— — XLI, 1. 337
Centralblatt (Literarisches), octobre-décembre 1879 170
— janvier-mars 1880 342
— avril-septembre 1880. 628
Faculté des Lettres (Annales de la) de Bordeaux, I 337
Galleria (Nuova) universale, III, 3 168
Gay Saber (Lo), 15 décembre 1879. 168
Giornale di filologia romanza, I, 3 159
— — IV, 1 161
— — IV, 2 621
Giornale napoletano, ottobre 1879 169
Gœrres-Gesellschaft (Jahrbuch der), I 341
Histoire de France (Annuaire-Bulletin de la Société de l'), XII 340
Journal des Savants, novembre 1879 170
— janvier-février 1880 341
Journal of Philology (The American), I, 1. 336

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, I, 1-2. 169
— — — 3-4. 335
— — — 5-7. 487
— — — 8-10 627
Pau (Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de), 2e s., t. VII. . . . 488
Revista de ciencias historicas, I (cf. p. 493) 337
Revue celtique, t. IV, 1 627
Revue critique, octobre-décembre 1879. 170
— janvier-mars 1880 341
— avril-juin 1880 489
— juillet-septembre 1880 628
Revue de Gascogne, XX 338
Revue des langues romanes, 3e série, t. II, 7-8 155
— — — 9-10. 157
— — — 11-12 476
— — t. III, 1-3. 477
— — — 4 619
Revue des Sociétés savantes, 7e série, I 339
Romanische Studien, IV, 2 625
— IV, 3 489
— IV, 4 626
Tidskrift (Nordisk) for Filologi, nouv. sér., IV 169, 336
Zeitschrift für romanische Philologie, III, 3 163
— — III, 4 330
— — IV, 1 479
Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Literatur, I, 1 166
Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien, 1879 342

CHRONIQUE.

Janvier. 171
Avril. 343
Juillet 490
Octobre. 629

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Stanford University Libraries
3 6105 012 562

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE
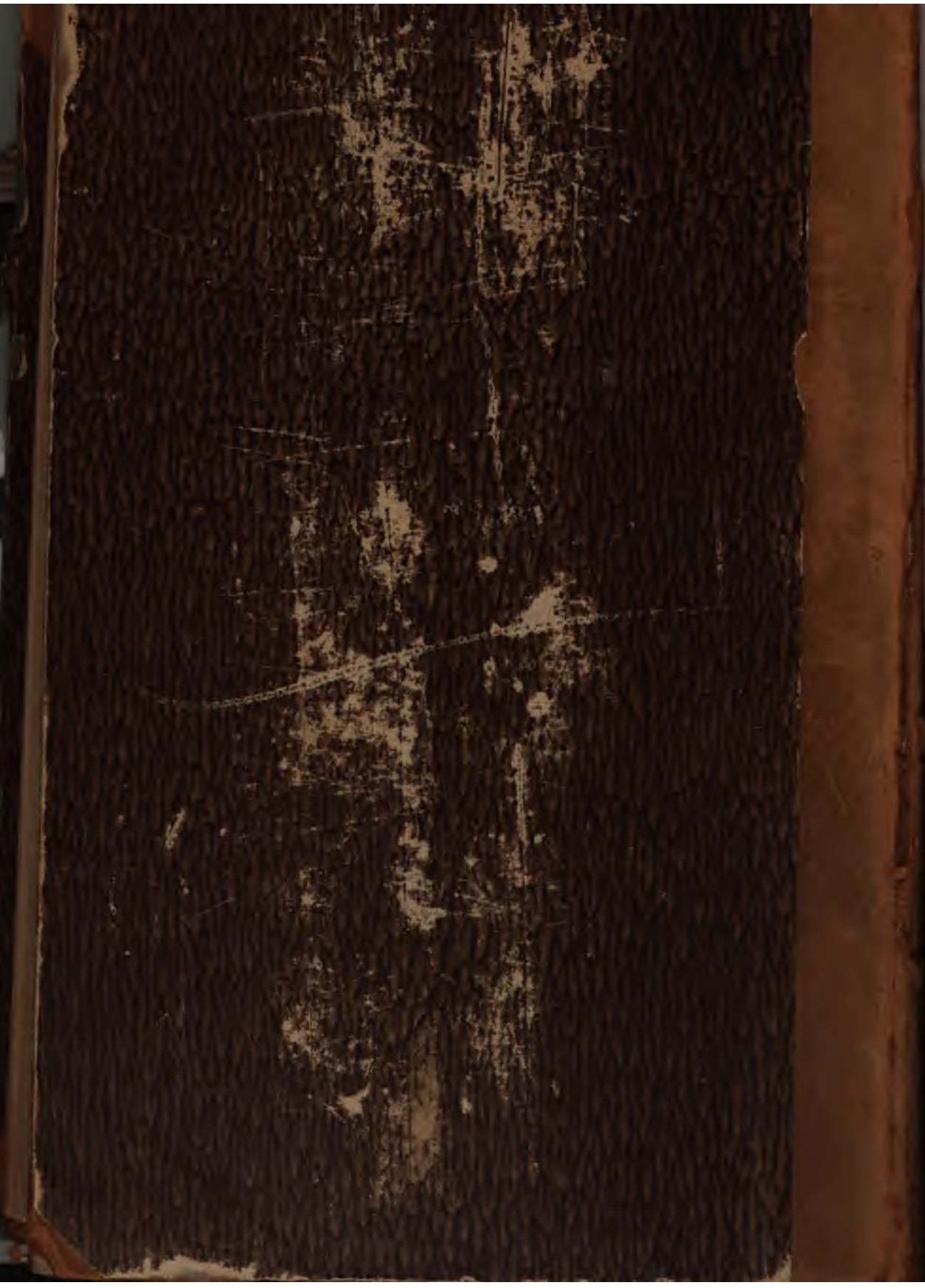
APR 1 3 1996
APR 06 1996
APR 29 1996
28D MAY 04 1996